

outre le lissoir de derriere, & qui sont ordinairement arrondies; ces pieces reçoivent les consolles de fer qui soutiennent les moutons de derriere. Voy. les fig. des carrosses, Planch. du Sellier.

EMPAQUETER, v. act. (Commerce.) mettre quelque chose en un paquet, voyez PAQUET. Il se dit particulièrement des marchandises que, selon l'espece, on *empaquete* dans des toilettes ou dans du papier. *Dictionn. de Commerce, de Trév. & Chambers.*

(G) EMPARAGE, adj. (Jurisp.) veut dire qui est uni à son pareil; une fille *emparagée* noblement dans les coutumes d'Anjou & du Maine, & autres semblables, est celle qui est mariée suivant sa condition: c'est la même chose que ce que d'autres coutumes appellent *apparagée*. (A)

EMPARLIERS, f. m. pl. (Jurisprud.) *parliers* ou *amparliers*, est le nom que l'on donnoit anciennement aux avocats plaidans, comme on le voit dans les anciennes chartes, coutumes, styles & pratiques. Ce nom étoit relatif à leur profession qui est de parler en public; ils ont aussi été appelés *conteurs* ou *plaideurs*, *clamatores*. Voyez le glossaire de Ragueau, au mot *Emparliers*. (A)

EMPATEMENT, dans plusieurs arts, est synonyme à *patte*, à *pié*, &c. ainsi on dit l'*empatement* ou les *racinaux* pour le *pié* d'une grue.

EMPATEMENT, f. m. en Architecture, c'est une plus épaisseur de maçonnerie, qu'on laisse devant & derriere dans la fondation d'un mur de face. (P)

EMPATER, v. act. (Marine.) ou faire des *empatures*, c'est mettre les deux bouts de deux pieces de bois l'un à côté de l'autre, & les faire joindre. (Q)

EMPATER, terme de Peinture, qui signifie mettre beaucoup de couleurs, soit en une fois, soit en plusieurs, sur ce qu'on peint. On dit: Ce tableau est bien *empaté*, bien nourri de couleur.

*Empâter* se dit encore lorsqu'on met les couleurs sur un tableau, chacune à la place qui convient, sans les mêler ou fondre ensemble. On dit: Cette tête n'est qu'*empâtée*. *Dictionn. de Peint.* (R)

EMPATER, (Cuisine.) c'est mettre en pâte. Pour cet effet on délaye & l'on bat de la farine avec des jaunes d'œufs & du sel, & l'on roule les viandes dans cette pâte liquide.

EMPATURE, f. f. (Marine.) On nomme ainsi dans un vaisseau, la jonction de deux pieces de bois mises à côté l'une de l'autre. (Z)

\*EMPAUMER, v. act. terme de Paumier; c'est recevoir une balle sur le milieu de sa raquette, c'est-à-dire de la maniere la plus favorable pour la renvoyer avec le plus de vitesse & le moins de force. On a transporté ce mot de la paume dans la société, & l'on dit *empaumer une affaire*, pour la saisir & la pousser avec chaleur.

EMPAUMER LA VOIE, (Venerie.) c'est prendre la voie.

EMPAUMURE, f. f. (Venerie.) c'est le haut de la tête du cerf & du chevreuil, qui est large & renversée, où il y a trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix cors & les vieux chevreuils, car les jeunes n'en ont pas.

EMPÊCHÉE, adj. (Mar.) On dit une manœuvre *empêchée*, lorsqu'elle est embarrassée & ne peut joier comme il faut. (Z)

EMPÊCHEMENT, f. m. (Jurisp.) signifie l'opposition ou l'obstacle à quelque chose, provenant du fait de quelqu'un, comme une faisie; ou de quelque circonstance, telle que la parenté en degré prohibé, qui fait un *empêchement* de mariage. (A)

*Empêchement de mariage* se prend ordinairement pour une cause qui empêche qu'un mariage soit valablement contracté entre certaines personnes. Quel-

quefois on entend par-là l'opposition que quelqu'un forme à la célébration du mariage.

Les causes ou *empêchemens* de mariage sont fondées les unes sur le droit naturel, d'autres sur le droit civil, d'autres sur les lois ecclésiastiques approuvées par le souverain.

C'est le droit naturel qui a fait mettre au nombre des *empêchemens* de mariage, l'erreur de personne, la violence & l'impuissance, & la parenté en ligne directe. C'est aussi par une conséquence du droit naturel, que l'on a défendu le mariage entre ceux qui sont parens au premier degré en collatérale.

La défense de se marier dans les degrés plus éloignés, a d'abord été faite par l'empereur Théodose, entre les enfans des freres & sœurs; l'Eglise l'a ensuite étendue jusqu'au septieme degré; & enfin le concile de Latran, tenu sous Innocent III. en 1215, l'a réduite au quatrieme degré.

Les *empêchemens* qui procedent des vœux solennels ou des ordres sacrés, sont purement ecclésiastiques, de même que celui de parenté au troisieme & quatrieme degré, & celui de l'affinité spirituelle.

L'église latine a déclaré nuls les mariages des prêtres & des religieux; loi qui a été confirmée par les souverains.

L'*empêchement* qui naît du lien conjugal, qui empêche de contracter mariage avec une autre personne, tant que le premier mariage subsiste, est fondé sur la loi de *jure canon*. qui a rétabli le mariage suivant sa premiere institution.

Enfin l'*empêchement* qui naît de la diversité de culte; ce qui, suivant le droit canonique, ne s'applique qu'au mariage contracté entre un chrétien & une infidele, a été étendu par une ordonnance de Louis XIV. à ceux des Catholiques avec les Calvinistes.

On distingue deux sortes d'*empêchemens* de mariage, savoir les *empêchemens dirimans*, & les autres appelés *empêchemens* seulement, *empêchans* ou *prohibitifs*.

*Empêchemens dirimans*, sont les causes qui non-seulement empêchent un mariage non fait d'être contracté, mais encore qui le font déclarer nul, au cas qu'il fût déjà contracté.

Ces sortes d'*empêchemens* sont:

1°. L'erreur ou la surprise par rapport à la personne que l'on a épousée, c'est-à-dire si on l'a épousée croyant en épouser une autre; mais si l'erreur ne tombe que sur la qualité, la fortune ou la vertu, elle ne détruit pas le mariage.

2°. Suivant le droit canon, s'il y a eu erreur sur la condition de la personne, c'est-à-dire si un homme libre a épousé une esclave, il peut demander la dissolution du mariage; mais ce principe n'est pas d'usage en France, où il n'y a point d'esclaves.

3°. Les vœux solennels de chasteté faits dans un ordre religieux, sont encore un *empêchement dirimant* de mariage; mais le vœu simple de chasteté, ou de faire profession dans quelque ordre religieux, n'est qu'un *empêchement prohibitif*, & non pas *dirimant*.

4°. Les ordres sacrés de prêtrise, diaconat & sous-diaconat, sont aussi des *empêchemens dirimans*.

5°. Il en est de même de la parenté en ligne directe indéfiniment; & de la parenté en ligne collatérale jusqu'au quatrieme degré inclusivement.

6°. L'alliance ou affinité légitime, tant en directe que collatérale, forme un *empêchement dirimant* au même degré que la parenté; mais l'affinité qui naît d'un commerce illégitime, ne forme d'*empêchement* que jusqu'au second degré inclusivement.

7°. L'affinité spirituelle qui se forme par le baptême entre la personne baptisée & ses parrain & marraine, de même qu'entre le parrain & la mere, entre la marraine & le pere de l'enfant baptisé, entre



la personne qui baptise & celle qui reçoit le baptême, & les pere & mere de l'enfant baptisé, est entre ces personnes un *empêchement dirimant*, de même que l'affinité naturelle.

8°. L'adoption formoit chez les Romains une alliance légale qui produisoit un *empêchement dirimant*; mais elle n'a pas le même effet en France.

9°. Il naît un autre *empêchement dirimant* de l'honnêteté publique, lequel consiste en ce que l'on ne peut épouser aucune parente en ligne directe de celle que l'on a fiancée valablement, ni une parente au premier degré de la ligne collatérale; & *vice versa* pour la fiancée à l'égard des freres de son fiancé.

On met aussi dans la même classe l'*empêchement* que forme un mariage célébré, mais non consommé, soit qu'une des parties décède avant la consommation, ou qu'elle fasse des vœux de religion avant la consommation, ou qu'il y ait cause d'impuissance; & l'*empêchement* qui naît d'un tel mariage, s'étend, comme celui de la parenté, jusqu'au quatrième degré inclusivement.

10°. L'adultère & l'homicide forment dans trois cas l'*empêchement dirimant*, appelé *impedimentum criminis*; savoir, 1°. quand un des conjoints commet adultère avec une autre personne, à laquelle il promet de l'épouser après le décès de l'autre conjoint; ou s'il y a eu un second mariage consommé avec quelqu'un qui étoit déjà marié: car outre que ce mariage est nul, il ne peut être réitéré après le décès du premier conjoint. Une simple promesse de mariage, dans ce cas, opere le même effet. 2°. Quand un des conjoints qui a fait mourir l'autre, épouse une personne qui a eu part à l'homicide. 3°. Quand le mari fait mourir sa femme, avec intention d'en épouser une autre avec laquelle il a eu un commerce illicite.

11°. La diversité de religion qui se trouve entre les chrétiens & les infideles, est, suivant le droit commun, un *empêchement dirimant*, lorsque cette diversité de religion a précédé le mariage.

12°. L'Eglise a aussi toujours défendu les mariages entre les catholiques & les hérétiques, sans néanmoins les déclarer nuls; mais en France, où l'édit du mois de Novembre 1680 déclare ces mariages non valablement contractés, on doit tenir qu'il y a dans ce cas un *empêchement dirimant*.

13°. La violence & la crainte, capables d'ébranler une personne ferme, forment un semblable *empêchement*, le mariage étant nul lorsqu'il n'y a point de consentement libre.

14°. Un autre *empêchement dirimant* qui est de droit divin, c'est lorsqu'il y a un premier mariage subsistant; ce que les Canonistes désignent par le terme de *ligamen*.

15°. L'impuissance perpétuelle, soit du mari ou de la femme, dont la cause subsistoit au tems de la célébration du mariage, forment encore un *empêchement dirimant*.

16°. Le défaut de puberté de la part de l'un ou l'autre des conjoints, rend pareillement les mariages nuls.

17°. Depuis le concile de Trente, & les ordonnances du royaume qui en ont adopté la disposition, un mariage clandestin est nul, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas célébré par le propre curé, en présence des parties & des témoins.

18°. Enfin le rapt de violence ou de séduction sont des *empêchemens dirimans*, à moins que la personne ravie n'ait depuis réhabilité le mariage par un consentement volontaire, donné en présence du propre curé depuis que la violence ou la séduction a cessé.

Il y a certains *empêchemens dirimans* dont on n'accorde jamais de dispense, tels que ceux qui sont fondés sur le droit divin ou sur le droit naturel: il y en

a d'autres dont on ne dispense jamais avant le mariage, mais dont on dispense quelquefois après, à l'effet de réhabiliter le mariage. On s'adresse ordinairement au pape pour les dispenses des *empêchemens dirimans* qui proviennent de parenté, affinité, honnêteté publique, ou alliance spirituelle. Il y a cependant des diocèses où les évêques font en possession de dispenser au quatrième degré de parenté ou affinité; quelques-uns même en donnent du troisième au quatrième degré: d'autres ne les donnent qu'*inter pauperes*, ce qui dépend de l'usage de chaque diocèse.

Les supérieures ecclésiastiques ne peuvent dispenser des *empêchemens* établis par l'autorité des princes séculiers. Voyez DISPENSE & MARIAGE.

*Empêchemens prohibitifs* du mariage, sont les causes pour lesquelles l'Eglise peut refuser de célébrer un mariage, mais qui néanmoins ne sont pas assez fortes pour le rendre nul, lorsqu'il est déjà contracté.

Ces causes sont, 1° les fiançailles contractées avec une autre personne; 2° le simple vœu de chasteté, ainsi qu'on l'a déjà expliqué en parlant des *empêchemens* dirimans; 3° les tems prohibés pour la célébration des mariages, qui sont depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois, & depuis le jour des Cendres jusqu'au lendemain du dimanche de *Quasimodo*; 4° la défense du juge ecclésiastique ou séculier.

Outre ces *empêchemens*, il y en a encore plusieurs autres marqués dans le Droit canonique, dont quelques-uns même empêchoient le mariage avec quelque personne que ce fût, comme le meurtre d'une femme par son mari, & *vice versa*; le meurtre d'un prêtre, une alliance spirituelle affectée, pour ne pas rendre le devoir conjugal; un mariage contracté avec une religieuse dont on connoissoit l'état. Ceux qui étoient dans le tems d'une pénitence publique à eux imposée, ne pouvoient pas non plus se marier; mais l'usage a abrogé ces divers *empêchemens*, & l'on n'en demande plus de dispenses.

Sur les *empêchemens* de mariage en général, voyez Rebuffe, *Prax. benef. part. iij. c. de dispens. in grad. prohib. gl. 5. Franc. Marc, tom. II. p. 673. les lois ecclésiast. de d'Héricourt, tit. du mariage; dictionn. des cas de conscience, au mot Empêchemens. (A)*

EMPÊCHER, v. (Grammaire.) c'est en général former des obstacles. On dit, *empêchez-le de commettre cette action: elle ne peut s'empêcher de pleurer: le vent nous empêchoit de respirer.*

EMPEIGNE, f. f. (Cordonn.) est ce qui forme le dessus du soulier, & couvre le coup-de-pié. Voyez les figures de la Planche du Cordonnier-Bottier.

\* EMPELORE, f. m. (Hist. anc.) c'étoit à Lacédémone un officier qui avoit l'inspection des marchés, & qui veilloit à ce que le bon ordre s'y conservât, & qu'il ne s'y commît ni trouble ni friponnerie. Il paroît que les *empelores* étoient à Sparte ce qu'étoient les *agoranomes* à Athenes.

EMPELOTER, (s') v. pass. Fauconn. se dit d'un oiseau lorsqu'il ne peut digérer ce qu'il avale, sa nourriture se mettant en pelotons: pour lors on la lui tire avec le desempelotoir.

EMPENÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'un dard, trait ou javelot qui a ses ailerons ou pennes.

Arc d'asur à un arc d'or, chargé de trois fleches d'argent *empennées* d'or; celle du milieu encochée, & les deux autres passées en fautoir.

EMPENELLE, f. f. (Marine.) c'est une petite ancre que l'on mouille au-devant d'une grosse; il y a un petit cable qui la tient, & ce cable est frappé à la grosse ancre, afin que le vaisseau soit plus en état de résister à la force du vent. (Z)



EMPEREUR, *imperator*, (*Hist. anc.*) nom que les Romains donnoient à tous les généraux d'armée, du mot latin *imperare*. On appelloit *empereur*, dans un sens particulier, un général qui, après avoir remporté quelque victoire signalée, étoit salué de ce nom par les acclamations des soldats, & ensuite honoré de ce titre par un decret du sénat. Il falloit, pour le mériter, avoir gagné une bataille dans laquelle dix mille des ennemis fussent restés sur la place, ou conquis quelque ville importante. César fut appelé de ce nom par le peuple romain, pour marquer la souveraine puissance qu'il avoit dans la république, & dès-lors le nom d'*empereur* devint un titre de dignité. C'est dans ce dernier sens qu'Auguste & ses successeurs ont été nommés *empereurs*; ce qui toutefois n'empêchoit pas qu'on ne le prit quelquefois au premier sens, pour l'attribuer à ces princes: ainsi Auguste fut appelé *empereur* vingt fois, parce qu'il avoit remporté vingt victoires célèbres. Tite, après la prise de Jérusalem, fut salué *empereur* par son armée, & Appien remarque que cette coutume subsistoit encore sous Trajan.

La dignité d'*empereur* réunie dans une seule personne par Jules-César, fut héréditaire sous ses trois premiers successeurs, Octave-Auguste, Tibère, & Caligula; mais après la mort de celui-ci elle devint élective. Ce furent les soldats de la garde prétorienne qui proclamèrent Claude *empereur*. Il est vrai que pour l'ordinaire les enfans ou les parens de l'*empereur* défunt lui succédoient; ce n'étoit point précisément par droit héréditaire, mais parce que les *empereurs* de leur vivant les avoient associés à l'empire, en les créant césars avec l'agrément des armées, qui ayant la force en main, avoient usurpé sur le sénat le droit d'élection. Le choix que faisoient les armées, tomboit toujours sur quelqu'un de leurs chefs dont ils connoissoient la bravoure, s'arrêtant plus volontiers à cette qualité, qui frappe davantage l'homme de guerre, qu'à la naissance & aux talens politiques: aussi l'empire est-il tombé plusieurs fois entre les mains de simples soldats, qui ayant passé par tous les grades militaires, étoient élus par leurs compagnons, sans avoir d'autre mérite qu'une valeur féroce.

Dès que les *empereurs* étoient élus, ils envoyoit leur image à Rome & aux armées, afin qu'on la mit aux enseignes militaires: c'étoit la manière ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. Ensuite ils faisoient aux troupes & au peuple des largesses nommées *congiales*. Le sénat donnoit le nom d'*auguste* à la femme & aux filles de l'*empereur*; & quand lui ou son épouse paroissoit en public, on portoit devant eux un brasier plein de feu, & des licteurs armés de faisceaux entourés de lauriers, les précédoient. Jusqu'à Dioclétien les *empereurs* ne portèrent que la couronne de laurier; ce prince prit le premier le diadème, & fut imité par ses successeurs jusqu'à Justinien, qui introduisit l'usage de la couronne fermée.

Comme les *empereurs* réunissoient dans leur personne la puissance des dictateurs, des consuls, des censeurs, des tribuns du peuple, & de presque tous les grands magistrats de la république, dont ils avoient ou supprimé les titres, ou réduit l'autorité à des noms & à des honneurs chimériques, il est naturel de penser que leur pouvoir étoit despotique: il fut plus, il fut quelquefois tyrannique; mais cela procédoit du caractère de ces princes. Auguste, Vespasien, Tite, Trajan, Marc-Aurèle, les Antonins, respectèrent les lois, partagèrent le poids du gouvernement avec le sénat, & sous leur empire le peuple romain ne s'aperçut presque point de la perte de sa liberté; mais il dut la regretter bien vivement sous les regnes d'un Tibère, d'un Caligula, d'un Né-

ron, d'un Domitien, à qui les plus sanglantes proscriptions ne coûtoient qu'un clin d'œil, & qui ne connoissoient le pouvoir suprême que pour faire des malheureux. Gouvernés par des affranchis, par des maîtresses; entourés de flatteurs & de délateurs, ils passoient leur vie dans le luxe & la mollesse: plus jaloux de leurs plaisirs que du bonheur de leurs sujets, ils les sacrifioient au moindre soupçon, aussi périrent-ils eux-mêmes la plupart de mort violente.

Le souverain sacerdoce étoit attaché à la dignité d'*empereur*, comme il paroît par les médailles; ainsi ils étoient tout-à-la-fois à la tête du civil, du militaire, & de la religion.

On leur rendoit des honneurs extraordinaires, & rien n'égalé la magnificence des fêtes par lesquelles la capitale se signaloit, lorsqu'un *empereur* revenoit victorieux après une expédition militaire, ou en action de grâces de sa convalescence. Tertullien dans son *Apologétique* nous en décrit quelques particularités. On allumoit des feux dans les rues, & des lampes devant les maisons: on y dressoit des tables toutes servies; & dans ces festins on répandoit le vin avec profusion, pour faire des libations en l'honneur du génie de l'*empereur*, ou aux dieux, pour sa prospérité. Les particuliers ornoient de lauriers & d'autres feuillages les portes de leurs maisons. Les arcs de triomphe, les sacrifices solennels & les jeux du cirque n'étoient pas non plus oubliés; & ce qu'on a peine à concevoir, c'est qu'il ne fallut pas un siècle pour rendre idolâtre de ses *empereurs*, ce même peuple auparavant idolâtre de la liberté qu'ils lui avoient ravie. On leur érigeoit des statues & des monumens superbes, des temples même de leur vivant, & enfin après leur mort on les mettoit au nombre des dieux. Voyez APOTHÉOSE, CONSÉCRATION. (G)

EMPEREUR, (*Hist. & Droit public Germanique.*) c'est le nom qu'on donne au prince qui a été légitimement choisi par les électeurs pour être le chef de l'Empire Romain Germanique, & le gouverner suivant les lois qui lui ont été imposées par la capitulation impériale (voyez CAPITULATION). Depuis l'extinction de la maison de Charlemagne, qui possédoit l'Empire par droit de succession, ou selon d'autres depuis Henri IV, la dignité impériale est devenue élective, & depuis ce tems personne n'y est parvenu que par la voie d'élection; & même les électeurs craignant que les *empereurs* de la maison d'Autriche ne rendissent la dignité impériale héréditaire dans leur famille, ont inséré dans la capitulation de Matthias & celles des *empereurs* suivans, une clause par laquelle leurs mains sont liées à cet égard. Les électeurs ne sont point obligés à s'attacher dans leur choix à aucune maison particulière; il suffit que la personne élue soit 1°. mâle, parce que la dignité impériale ne peut passer entre les mains des femmes; 2°. que le prince qu'on veut élire soit Allemand, ou du moins d'une race originaire d'Allemagne: cependant cette règle a quelquefois souffert des exceptions; 3°. qu'il soit d'une naissance illustre. 4°. La bulle d'or dit vaguement qu'il faut qu'il soit d'un âge convenable, *juste ætatis*; mais cet âge ne paroît fixé par aucunes lois. 5°. Il faut qu'il soit laïc, & non ecclésiastique. 6°. Qu'il ne soit point hérétique; cependant il ne paroît point qu'un protestant soit exclu de la dignité impériale par aucune loi fondamentale de l'Empire.

Lorsque le throne impérial est vacant, voici les usages qui s'observent pour l'élection d'un nouvel *empereur*. L'électeur de Mayence en qualité d'archichancelier de l'Empire, doit convoquer l'assemblée des autres électeurs dans l'espace de trente jours, depuis que la mort de l'*empereur* lui a été notifiée. Les électeurs doivent se rendre à Francfort sur le Mein; ils comparoissent à l'assemblée ou en person-



ne, ou par leurs députés, munis de pleins pouvoirs, & alors ils se mettent à dresser les articles de la capitulation impériale. Si un électeur dûment invité à l'élection refusoit d'y comparoître, ou prenoit le parti de se retirer après y avoir comparu, cela n'empêcheroit point les autres d'aller en avant, & l'élection n'en seroit pas moins légitime pour cela. Le jour étant fixé pour l'élection, on fait sortir de la ville tous les étrangers; les électeurs assistent à la messe pour implorer les lumières du S. Esprit, & prenent un serment, dont la formule est marquée par la bulle d'or, d'être impartiaux dans le choix qu'ils vont faire: après quoi ils entrent dans le conclave, & procedent à l'élection qui se fait à l'unanimité, ou à la pluralité des voix; elles sont recueillies par l'électeur de Mayence.

Quand l'élection est achevée, on fait entrer dans le lieu de l'assemblée des notaires & témoins; on passe un acte qui est signé & muni du sceau de chacun des électeurs. Suivant la bulle d'or, si l'élection n'étoit point faite dans l'espace de 30 jours, les électeurs devroient être au pain & à l'eau. Quand l'élection est finie, on la fait annoncer dans la principale église de la ville. Les électeurs font notifier à celui qui a été élu, s'il est absent, le choix qu'on a fait de sa personne pour remplir la dignité impériale, avec prière de l'accepter; s'il est présent, on lui présente la capitulation, qu'il jure d'observer, & les électeurs le conduisent en cérémonie du conclave vers le grand autel; il se met à genoux sur la marche la plus élevée, & fait sa prière ayant les électeurs à ses côtés; ils l'élevent ensuite sur l'autel; on chante le *Te Deum*; après quoi il sort du chœur, monte dans une tribune, & c'est pour lors qu'il est proclamé empereur.

La cérémonie de l'élection est suivie de celle du couronnement; suivant la bulle d'or elle devoit toujours se faire à Aix-la-Chapelle: mais il y a déjà long-tems que l'on a négligé de se conformer à cet usage, & depuis Charles-Quint aucun empereur ne s'est fait couronner en cette ville. Cependant l'empereur adresse toujours à la ville d'Aix-la-Chapelle des *reversales*, pour lui déclarer que le couronnement s'est fait ailleurs sans préjudice de ses droits. Les archevêques de Cologne & de Mayence se sont long-tems disputé le droit de couronner l'empereur; mais ce différend est terminé depuis 1658: c'est celui de Mayence qui a droit de couronner, lorsque la cérémonie se fait dans son diocèse, & celui de Cologne en cas qu'elle se fasse dans le sien. Les marques de la dignité impériale, telles que la couronne, l'épée, le sceptre, le globe d'or surmonté d'une croix, le manteau impérial, l'anneau, &c. sont conservées à Aix-la-Chapelle & à Nuremberg, d'où on les porte à l'endroit où le couronnement doit se faire.

Cette cérémonie se fait avec tout l'éclat imaginable; les électeurs y assistent en habits de cérémonie, & l'empereur y prete un serment conçu à-peu-près en ces termes: *Je promets devant Dieu & ses anges d'observer les lois, de rendre la justice, de conserver les droits de ma couronne, de rendre l'honneur convenable au pontife romain, aux autres prélats, & à mes vassaux, de conserver à l'Eglise les biens qui lui ont été donnés; ainsi Dieu me soit en aide, &c.* L'archevêque chargé de la cérémonie avant de couronner l'empereur lui demande, *S'il veut conserver & pratiquer la Religion catholique & apostolique; être le défenseur & le protecteur de l'Eglise & de ses ministres; gouverner suivant les lois de la justice le royaume que Dieu lui a confié, & le défendre efficacement; tâcher de récupérer les biens de l'Empire qui ont été démembres ou envahis; enfin s'il veut être le défenseur & le juge du pauvre comme du riche, de la veuve & de l'orphelin.* A toutes ces demandes l'empereur répond *volo, je le veux.* Quand

le couronnement est achevé, l'empereur fait un repas solennel; il est assis seul à une table, ayant à sa gauche l'impératrice à une table moins élevée que la sienne. Les électeurs eux-mêmes, ou par leurs substituts, servent l'empereur au commencement du repas, chacun selon son office; ensuite de quoi ils se mettent chacun à une table séparée qui est moins élevée que celle de l'empereur & de l'impératrice. Voyez *Vitriarii instit. juris publici, lib. I. tit. viij.*

Autrefois les empereurs, après avoir été couronnés en Allemagne, alloient encore se faire couronner à Rome comme rois des Romains; c'est ce qu'on appelloit l'*expédition romaine*: & à Milan, à Monza, à Pavie, ou à Modene, comme rois de Lombardie. Mais depuis long-tems ils se sont dispensés de ces deux cérémonies au grand regret des papes, qui prétendent toujours avoir le droit de confirmer l'élection des empereurs. Il est vrai que souvent leur foiblesse & la nécessité des tems les ont forcés à demander aux papes la confirmation de leurs élections. Boniface VIII. la refusa à Albert d'Autriche, parce que celle de ce prince s'étoit faite sans son consentement; mais ces prétentions imaginaires ne sont plus d'aucun poids aujourd'hui; & même dès l'an 1338, les états de l'Empire irrités du refus que le pape Jean XXII. faisoit de donner l'absolution à Louis de Bavière, décidèrent qu'un prince élu empereur à la pluralité des voix, seroit en droit d'exercer les actes de la souveraineté, quand même le pape refuseroit de le reconnoître, & ils déclarerent criminel de lèse-majesté quiconque oseroit soutenir le contraire, & attribuer au pape aucune supériorité sur l'empereur. Voyez l'*abrégé de l'histoire d'Allemagne*, par M. Pfeffel, pag. 286. & suiv. Cependant le pape, pour mettre ses prétendus droits à couvert, ne laisse pas que d'envoyer toujours un nonce pour assister de sa part à l'élection des empereurs: mais ce ministre n'y est regardé que sur le même pié que ceux des puissances de l'Europe, qui ne sont pour rien dans l'affaire de l'élection. Charles-Quint est le dernier empereur qui ait été couronné en Italie par le pape. L'empereur, avant & après son couronnement, se qualifie d'*élu empereur des Romains*, pour faire voir qu'il ne doit point sa dignité à cette cérémonie, mais aux suffrages des électeurs.

L'empereur est bien éloigné de pouvoir exercer une autorité arbitraire & illimitée dans l'Empire, il n'est pas en droit d'y faire des lois: mais le pouvoir législatif réside dans tout l'Empire dont il n'est que le représentant, & au nom duquel il exerce les droits de la souveraineté, *jura majestatica*; cependant pour qu'une résolution de l'Empire ait force de loi, il faut que le consentement de l'empereur y mette le sceau. Voyez *DIETE*. L'empereur comme tel n'a aucun domaine ni revenu fixes; & le casuel, qui consiste en quelques contributions gratuites, est très-peu de chose. L'empereur ne peut point créer de nouveaux électeurs, ni de nouveaux états de l'Empire; il n'a point le droit de priver aucun des états de ses prérogatives, ni de disposer d'aucun des fiefs de l'Empire sans le consentement de tous les autres états. Les états ne payent aucun tribut à l'empereur; dans le cas d'une guerre qui intéresse tout l'Empire & qui a été entreprise de son aveu, on lui accorde les sommes nécessaires: c'est ce qu'on appelle *mois romains*. L'empereur comme tel ne peut faire ni guerre, ni paix, ni contracter aucune alliance, sans le consentement de l'Empire: d'où l'on voit que l'autorité d'un empereur est très-petite. Cependant quand ils ont eu en propre de vastes états patrimoniaux qui leur mettoient la force en main, ils ont souvent méprisé les lois qu'ils avoient juré d'observer: mais ces exemples sont de fait, & non pas de droit.

Les droits particuliers de l'empereur se nomment *reservata*



*reservata Casarea* : c'est 1°. le droit des premières prières, *jus primariorum precum*, qui consiste dans la nomination à un bénéfice de chaque collégiale : 2°. le droit de donner l'investiture des fiefs immédiats de l'Empire : 3°. celui d'accorder des sauf-conduits, lettres de légitimation, de naturalisation, des dispenses d'âge, des lettres de noblesse, de conférer des titres, &c. de fonder des universités : 4°. d'accorder des droits d'étapes, *jus stapuli*, de péages, le droit de *non evocando*, de *non appellando*, &c. cependant ce pouvoir est encore limité.

Les empereurs ont prétendu avoir le droit de faire des rois : un auteur remarque fort bien, que « ce ne seroit pas le moindre de ses droits, s'il avoit encore » celui de donner des royaumes ».

Les empereurs d'Allemagne, pour imiter les anciens empereurs romains aux droits desquels ils prétendent avoir succédé, prennent le titre de César, d'où le mot allemand *Kaysar* paroît avoir été dérivé. Ils prennent aussi celui d'*Auguste* ; sur quoi Guillaume III. roi d'Angleterre, disoit que le titre de *semper Augustus* étoit celui qui convenoit le mieux à l'empereur Léopold, attendu que ses troupes n'étoient jamais prêtes à entrer en campagne qu'au mois d'Août. Il prend aussi le titre d'*invincible*, de *chef temporel de la Chrétienté*, d'*avoüé* ou *défenseur de l'Eglise*, &c. En parlant à l'empereur, on l'appelle *sacré majesté*. Il porte dans ses armes un aigle à deux têtes, ce qui est, dit-on, un symbole des deux empires de Rome & de Germanie. (—)

EMPERIERE, f. f. (*Hist.*) vieux mot qui répond à ce que nous entendons aujourd'hui par *impératrice*. On le trouve en ce sens dans nos romans gaulois, & par extension nos anciens rimeurs l'avoient aussi consacré à exprimer une sorte de rime, qu'ils regardoient comme la rime de toutes les autres. Voyez RIME.

Cette rime *impériere* consistoit en ce que la syllabe qui formoit la rime, étoit immédiatement précédée de deux syllabes semblables & de même terminaison ; ce qui faisoit une espèce d'écho qu'on appelloit *triple couronne*, & qu'à la honte de notre nation (ainsi que s'expriment quelques auteurs modernes) les plus fameux de nos anciens poètes, sans en excepter Marot, regardoient comme une beauté.

Le P. Mourgues, dans son traité de la *poésie française*, en rapporte un exemple très-propre à nous faire mépriser le misérable goût qui dominoit alors sur le parnasse françois, où pour exprimer que le monde est pervers & sujet au changement, on croyoit avoir fait merveilles, en disant :

Qu'es-tu ? qu'un immonde, monde, onde.

Voyez RIME. Voyez le dict. de Trév. & Chamb. (G)

EMPESER LA VOILE, (*Mar.*) c'est la mouiller en jettant de l'eau dessus ; ce qui se fait quand la voile est claire, sur-tout dans les cueilles du milieu, de façon que le vent passe au-travers : alors elle se resserre par l'eau qu'on jette dessus, & la voile prend mieux le vent. (Z)

EMPESER, v. act. terme d'*Ourdissage & de Blanchissage*, c'est donner de la gomme ou de l'empois à des toiles, à des étoffes, &c. pour les rendre plus fermes & plus unies.

EMPESEUR, f. m. celui qui empoise ou empese. Voyez EMPESER.

EMPÊTRER, (s') v. p. *Manège*, se dit d'un cheval pris ou mêlé dans les traits ; ce qui peut arriver, soit qu'en ruant tout le train de derrière soit sorti du milieu de ces mêmes traits, soit qu'il ait passé une seule jambe au-delà, les traits n'étant point assez tendus, comme on le voit fréquemment, sur-tout eu égard aux chevaux conduits par de mauvais postillons, soit à raison de quelques autres causes :

il s'agit alors de replacer le cheval ainsi qu'il doit l'être lorsqu'il est bien attelé, en l'obligeant à repasser sa jambe ; c'est ce que nous appellons *dépêtrer*, *démêler un cheval*. (c)

EMPETRUM, f. m. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines, & stérile. Les fruits naissent sur d'autres parties de la plante ; ils ressemblent à des baies, & renferment deux ou trois semences osseuses & cartilagineuses. Tournefort, *inst. rei herb. Voy. PLANTE*. (I)

EMPETRUM, (*Jard.*) bruyere à fruit ou *camarigne*, est un petit arbrisseau qui croît naturellement en Europe, & que l'on confond pour l'ordinaire avec les autres bruyeres, dont il ne diffère que par son fruit. On ne connoît que deux espèces de cet arbrisseau.

I. *La bruyere à fruit noir*. Cet arbrisseau s'étend beaucoup plus qu'il ne s'éleve. Il pousse du pié plusieurs tiges d'une écorce roussâtre, qui rampent par terre & s'étendent au loin. Sa feuille a beaucoup de ressemblance avec celle de la bruyere commune. Ses fleurs qui paroissent au mois de Juillet & qui durent jusqu'à la fin d'Août, n'ont nulle belle apparence ; elles sont d'une couleur herbeuse, blanchâtre, & elles viennent en bouquet au bout des branches. Les fruits qui en proviennent sont des baies rondes & noires, pleines de suc, dont les coqs de bruyere se nourrissent par préférence ; en sorte que par-tout où il y a de cet arbrisseau, on peut s'assurer d'y trouver des oiseaux de cette espèce. Les terres mouffieuses, stériles, & humides, sont celles où cet arbrisseau se plaît le mieux. Il est si robuste, qu'on le trouve communément sur les plus hautes montagnes de Suede, où M. Linnæus a observé qu'aux environs de la mine de cuivre de Falhun, presque aucune autre plante n'y peut croître que cet arbrisseau, à cause des vapeurs sulphureuses de la mine, qui sont très-nuisibles aux végétaux. Pour multiplier cet arbrisseau, il faut en semer les baies peu de tems après leur maturité, dans une place à l'ombre & dans une terre humide ; mais les plants ne leveront qu'au printemps de la seconde année : ils feront cependant en état d'être transplantés dès l'automne suivante.

II. *La bruyere à fruit blanc*, ou *la camarigne*. Cet arbrisseau s'éleve au plus à deux piés. Il pousse plusieurs tiges droites, menues, & dont l'écorce est brune. Ses feuilles fort ressemblantes à celles des autres bruyeres, sont disposées trois à trois le long des branches. Ses fleurs placées au bout des rameaux comme celles du précédent arbrisseau, n'ont pas meilleure apparence ; mais elles produisent de fort jolis fruits : ce sont des baies perlées, transparentes & d'un goût acide qui plaît beaucoup au menu peuple. L'automne est le tems de la maturité de ce fruit en Portugal, où cet arbrisseau est commun. Les circonstances pour sa multiplication, sont les mêmes que pour le précédent, si ce n'est qu'il faut moins d'ombre & d'humidité pour la camarigne, qui se plaît au contraire dans un terrain sablonneux. (c)

EMPHASE, f. f. (*Belles-Lettres.*) énergie outrée dans l'expression, dans le ton de la voix, dans le geste.

*Emphase* se prend ordinairement en mauvaise part, & marque un défaut, soit dans les paroles, soit dans l'action de l'orateur. On dit d'un prédicateur qu'il prononce avec *emphase*, qu'il regne beaucoup d'*emphase* dans ses piéces ; & ce n'est sûrement pas un éloge. Quel plus grand supplice, dit la Bruyere, que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphase* d'un mauvais poète ! (G)

EMPHYSEME, f. m. (*Medecine & Chirurg.*) *εμφυσημα*, *inflatio*, de *φύση*, *flatus*, signifie en général toute tumeur formée par l'air, ou toute autre matière fla-



tueuse, rarefiable, ramassée dans quelque partie du corps que ce soit.

Lorsque le scrotum est distendu par des flatuosités, l'enflure qui en résulte est appelée *pneumatocele*. Lorsque c'est dans la cavité de l'abdomen qu'il se forme un amas de substance aérienne, qui en distend les parois, & les rend susceptibles de retentir comme un tambour, lorsqu'elles sont frappées; on donne à ce gonflement le nom de *tympanite*: mais ce ne sont-là que des espèces d'*emphysème* distinguées par des dénominations particulières, à cause de la différence du siège.

Cependant il est reçu parmi les Médecins, que l'on doit entendre par *emphysème* proprement dit, pris dans un sens plus borné, celui qui occupe toute ou presque toute l'habitude extérieure du corps; & que l'on appelle *tumeur emphysémateuse*, celle qui n'occupe que quelque partie de la surface du corps: c'est de ces deux espèces d'*emphysème* dont il s'agit ici; les autres sont traitées sous les noms qui les distinguent. Voyez PNEUMATOCELE, TYMPANITE.

Le siège de l'*emphysème* est dans le tissu cellulaire qui est distribué sous toute l'étendue de la peau. « Ce » n'est pas une membrane simple, dit M. Winslow, » mais un tissu de plusieurs feuillets membraneux attachés les uns aux autres de distance en distance; » de sorte qu'ils forment quantité d'interstices plus ou moins distendus, qui communiquent ensemble, & avec les membranes qui tapissent l'intérieur de la poitrine & du bas-ventre: cette structure est évidemment démontrée tous les jours par les Bouchers; car lorsqu'ils soufflent un animal récemment tué, ils gonflent non-seulement la membrane adipeuse (qui est la même que le tissu cellulaire, lorsque celui-ci est rempli de graisse), mais l'air pénètre même dans les interstices des muscles & jusqu'aux visceres, où il produit par-tout une espèce d'*emphysème* artificiel ». . . .

Les maquignons & les marchands de bœufs se servent aussi quelquefois de cet expédient pour faire paroître les animaux dont ils font commerce, plus pleins, plus gras, selon la dissertation qu'a donnée sur cet artifice Mauchart, *eph. nat. cur.*

Tavernier (*voyage de Perse*) dit que l'on procure aussi de ces *emphysèmes* artificiels aux chameaux dans la même intention. Borelli (*cent. cxj. obs. 30.*) fait mention d'un scélérat qui par le moyen d'un *emphysème* artificiel avoit fait de son fils un soufflet animé, &c.

Il n'est pas nécessaire qu'il se fasse aucune rupture dans les parois des cellules pour établir la communication nécessaire pour produire l'*emphysème*. Cela est suffisamment prouvé par ce qui arrive à ceux qui ont eu un *emphysème* général formé par l'air, qui s'est infiné dans tout le tissu cellulaire sans exciter aucune douleur, en pénétrant par une très-petite plaie faite à la poitrine. Mery, *mém. de l'académ. des Sciences, 1717*. Moins il y a de suc adipeux dans ce tissu, plus il est susceptible d'admettre l'air dans ses cellules, & de se distendre par les effets de ce fluide. Ce devoit être un spectacle bien singulier qu'un homme tel que l'a vu M. Littré, gonflé d'air par toute l'habitude extérieure du corps, & cela jusqu'à onze pouces d'épaisseur dans les endroits les plus enflés. *Observ. cur. de Phys. tome I.*

La cause de l'*emphysème* est presque toujours externe, comme il conste par les observations; il est souvent une suite des plaies faites à différentes parties du corps. Dans le cas, par exemple, dit le docteur Wanfwieten où un chirurgien insiste trop à fouiller avec la sonde sous les levres d'une plaie faite aux tégumens de la tête, qui pénètre jusqu'à la membrane adipeuse, pour chercher à s'assurer si le périooste ou le crâne même est intéressé, l'air s'introduit à la faveur de la sonde dans l'intérieur de la

plaie, dans le tissu cellulaire; si après cela on vient à rapprocher les bords de la plaie & à la couvrir avec un emplâtre, l'air ainsi fermé ne peut plus se faire une issue au-dehors; il s'échauffe cependant, & se rarefie; il fait effort par conséquent pour s'étendre; il se fait un passage ultérieurement dans la membrane celluleuse, & forme une tumeur dans les environs de la plaie. Si le chirurgien dans l'ignorance de la cause de cette tumeur, cherche à la connoître encore par le moyen de la sonde, il introduit une nouvelle quantité d'air qui, étant ensuite fermé par l'emplâtre, produit de nouveaux effets dans l'intérieur de la plaie, & se répand dans un plus grand espace sous les tégumens, gagne le front, les paupières & la face; ensorte qu'il arrive quelquefois que tout le visage est enflé par une tumeur transparente & élastique qui s'élève presque au-dessus du nez, & couvre entièrement les yeux. Qu'il puisse ainsi provenir des *emphysèmes* à la suite des plaies de la tête, c'est ce qui est constaté dans les œuvres chirurgicales de Platner, &c.

Les plaies qui pénètrent dans la poitrine, fournissent encore plus souvent des exemples d'*emphysèmes*, qu'elles procurent, sur-tout lorsqu'elles pénètrent dans la cavité par une très-petite ouverture, qui a d'abord donné entrée à l'air, & a été fermée bien-tôt après d'elle-même, par l'art & les emplâtres; & encore plus aisément, lorsque la surface des poulmons se trouve blessée, & laisse échapper l'air, où il se ramasse en plus grande quantité qu'il n'y est dans l'état naturel; d'où il fait effort contre les bords internes de la plaie du thorax, déterminé à se faire une issue, *quâ datâ portâ*, par la pression des poulmons & de l'atmosphère, qui les dilate; il pénètre dans le tissu cellulaire à différentes reprises, comme par l'effet d'une pompe foulante, & s'étend sous les tégumens de toute la surface du corps.

La même chose peut encore vraisemblablement arriver dans le cas où il se fait une solution de continuité dans la surface interne du thorax par un ulcère, par érosion, ou par toute autre cause, sans lésion extérieure. L'air habituel de la cavité du thorax pressé de la manière qui vient d'être exposée, peut s'insinuer dans le tissu cellulaire, & y produire les effets mentionnés.

Les *emphysèmes* survenus à la suite de la fracture d'une côte, sans aucune lésion extérieure, ne peuvent être produits que par l'air thorachique, qui peut être dans le tissu cellulaire par quelque déchirure de la surface intérieure du thorax.

Au reste j'admets volontiers l'existence de l'air thorachique, d'après les expériences rapportées dans l'*hamastatique* de M. Halles, que j'ai vu répéter avec succès par M. de la Mure célèbre professeur de Montpellier.

Boerhaave (*hist. morb. atroc.*) fait mention d'un *emphysème* produit par une suite de la rupture de l'œsophage.

Il arrive très-rarement que l'*emphysème* soit produit par une cause interne, parce que l'air qui en fournit la matière, étant naturellement incorporé avec les humeurs, & réduit à ses parties élémentaires, a perdu les qualités qui lui sont propres, & n'agit plus comme un air élastique; c'est ce que prouvent les expériences de Boerhaave, d'Halles, de Jurin. Il ne peut recouvrer son élasticité, que par les effets de la diminution du poids de l'atmosphère, de l'augmentation de la chaleur à un tel degré, que le corps humain n'est jamais naturellement dans le cas d'éprouver ces altérations; ou par les effets de la putréfaction, qui est très-rarement portée au point de faciliter le développement des parties aériennes, comme on le voit arriver dans les cadavres des noyés, qui, lorsqu'ils sont pourris à un certain



point, se gonflent extrêmement dans toutes leurs parties, & acquierent un tel volume, qu'ils deviennent plus légers spécifiquement que l'eau dans laquelle ils flottent & surnagent: c'est-là un véritable *emphysème* général produit par la putréfaction, qui peut seule (à moins que l'on ne regarde comme une cause de cette nature l'effet de la bupreste ou enflure prise intérieurement, voyez BUPRESTE) en produire de semblables dans l'animal vivant, à en juger par analogie, & même par les faits. L'on a vu des phlyctènes *emphysémateuses* sur les parties affectées de gangrene, qui étant crevées, rendoient une vapeur élastique avec impétuosité. De la Mure, *thes. jr. disp. cathed. Montpell. 1749.* On trouve, *mém. de l'académ. des Sciences, 1704*, l'observation d'une fille de cinq ans qui devint *emphysémateuse* par tout son corps trois jours avant sa mort, à la suite d'une maladie de langueur qui l'avoit consumée peu-à-peu. Lorsque l'on voulut faire l'ouverture du cadavre, la tumeur se dissipa entièrement après le premier coup de scalpel qui ouvrit la peau du ventre, & donna issue à l'air, qui sortit avec une puanteur insupportable; n'y ayant point eu de cause externe de cet *emphysème*, on ne peut guere l'attribuer qu'à la putréfaction, qui avoit dissous les humeurs, remis en liberté l'air qu'elle contenoit, ou fourni une matière flatueuse élastique, d'où avoit pu résulter le même effet que de l'air même. Halles dans sa *statique des végétaux*, établit par des expériences incontestables, que l'air ou toute autre substance élastique analogue, produit par ces sortes de mouvemens intestins, a toutes les propriétés essentielles de l'air commun.

On distingue l'*emphysème* de toute autre espece de tumeur, en ce que la partie qui en est affectée, étant pressée avec le doigt, il s'y fait une espece de bruit, de craquement; elle résiste quelquefois à la pression par ressort, & d'autres fois elle cede aisément, & se remet promptement dans son précédent état. D'ailleurs cette tumeur, même universelle, ne rend pas sensiblement le corps plus pesant.

L'*emphysème* qui est produit par une cause externe, est ordinairement sans danger, à moins que l'enflure ne soit si considérable, sur-tout au cou, qu'elle presse la trachée-artère, & menace de suffocation; & dans ce cas même, si on se hâte de donner issue à la matière élastique renfermée sous la peau, le danger cesse. L'*emphysème* qui est causé par une blessure du poulmon, n'est pas susceptible d'un traitement aussi aisé, parce que l'on ne peut pas aisément faire cesser l'épanchement de l'air dans la cavité du thorax, & tarir la source de l'*emphysème*. Celui qui peut survenir par l'introduction de l'air thorachique dans le tissu cellulaire, à la faveur d'une solution de continuité de la surface interne de cette cavité, est encore plus difficile à guérir; tant que l'air a cette issue, que l'on ne peut même connoître que par soupçon dans le cas où l'*emphysème* s'établit sans aucune cause externe connue, & sans que la putréfaction des humeurs ait lieu pour se former: celui qui est produit par cette dernière cause, est presque incurable; les tumeurs *emphysémateuses* de cause externe sont de peu de conséquence.

L'indication qui se présente pour le traitement de l'*emphysème*, de quelque nature qu'il soit, doit tendre à faire sortir du tissu cellulaire la matière élastique qui en distend les cavités: ce que l'on peut obtenir par des pressions ou des frictions modérées, qui fassent une dérivation de cette matière vers l'issue qui se trouve faite par une plaie, s'il y en a une, que l'on doit dilater, s'il est nécessaire, pour rendre la sortie de l'air plus facile; s'il n'y a point de plaie ou qu'elle ne suffise pas pour dégager promptement les parties tuméfiées, on a recours aux scarifications

qui pénètrent jusque dans la substance du tissu cellulaire. On trouve dans les œuvres d'Ambroise Paré, *liv. X. chap. xxx.* une très-belle observation sur le bon effet des scarifications.

Dans le traitement de l'*emphysème*, pendant l'effet de ce remède, on doit s'appliquer à empêcher que la matière de l'enflure *emphysémateuse* ne se renouvelle par la voie qui lui est ouverte dans le tissu cellulaire, en la fermant, autant qu'il est possible, selon les moyens que l'art fournit.

Si l'on ne peut pas employer des remèdes à cet égard, on doit s'occuper du soin de rendre l'enflure *emphysémateuse* aussi peu nuisible qu'il est possible: c'est ce que l'on peut faire avec succès par le moyen de la saignée, répétée autant que les forces du malade le permettent; elle produit le bon effet de diminuer la chaleur du corps, & par conséquent la cause de la raréfaction de l'air: d'où s'ensuit la diminution de son volume, le relâchement des tégumens, la cessation des distensions violentes qui peuvent causer de la douleur, des inflammations, &c. La matière élastique qui reste dans le tissu cellulaire, peut ensuite perdre son ressort par l'effet des exhalaisons du corps qui s'y mêlent inévitablement; propriété bien établie par les expériences de Halles, *statique des végétaux*. Cette matière ainsi décomposée, peut se dissiper avec celle de la transpiration à laquelle ses élémens peuvent s'unir, ou elle peut être reforcée avec celle-ci sans qu'il s'ensuive rien de nuisible; ainsi disparaissent l'enflure, & tous les symptômes qui l'accompagnent.

On trouve dans les observations de Ledran, *tome I.* la guérison d'un *emphysème* causé par la fracture de quelques côtes, sans solution de continuité à l'extérieur: cette cure fut opérée par la méthode qui vient d'être proposée sans aucun remède externe.

Dans le cas où l'*emphysème* est produit par l'effet de la putréfaction ou de la gangrene, on ne peut employer que les spiritueux & les antiseptiques, tant extérieurement qu'intérieurement, attendu que l'esprit-de-vin & la vapeur même ont la propriété de détruire aussi le ressort de l'air, quoique moins efficacement que les vapeurs animales. Cotes, *leçons de Physique*.

Les tumeurs *emphysémateuses* particulières ne diffèrent de l'*emphysème*, que du plus au moins; elles demandent le même traitement proportionné. Cet article est tiré en partie du *commentaire des aphorismes* de Boerhaave, par Wanswieten, & de la *thèse citée* de M. de la Mure. Nous mettons cet article sous deux lettres, parce que nous l'avons reçu de deux mains différentes, & traité à-peu-près de la même manière. (d, Y)

EMPHYSEME, (Maréchal.) c'est ainsi que l'on devoit appeler dans notre art, toute bouffissure, tout gonflement flatueux, toute tumeur produite par une collection ou un amas d'air retenu sous la peau dans les cellules des corps gras.

L'*emphysème* particulier est très-commun dans les chevaux.

Il est étonnant que dans une énorme quantité de volumes & d'écrits concernant le traitement de ces animaux, l'esprit ne rencontre pas un seul point sur lequel il puisse se fixer, & d'où il puisse partir; on n'y trouve que desordres, que troubles, que confusion. Les vraies définitions des maladies, leurs symptômes propres & communs, leurs causes, leurs especes, leurs différences, leurs tems, leurs complications, leurs terminaisons, tout semble avoir échappé à des auteurs dont la réputation n'a eu d'autre base qu'une crédulité non moins aveugle qu'eux-mêmes. Les plus accrédités ont été ceux qui se sont contentés de faire un vain usage de recettes & de remèdes, ou qui se sont efforcés d'en imposer d'ailleurs par des titres spécieux, par des promesses har-



dies, & par des succès douteux. Voyez le discours prélim. du second volume des élémens d'hippiat.

Dans cet état il n'est pas difficile de juger du peu de progrès que nous avons dû faire. Il s'agiroit, pour dissiper les ténèbres épaissées qui nous masquent la vérité, d'établir sur des fondemens inébranlables, c'est-à-dire sur des connoissances certaines & évidentes; & sur des observations raisonnées, la pratique du maréchal; de faire de l'art une espece de chaîne dont toutes les parties se tiendroient, & de rejeter avec une judicieuse sévérité tout ce qu'une ignorance audacieuse nous a présenté de faux. Les tumeurs sont, par exemple, innombrables de la manière dont nous les envisageons; car à mesure qu'elles se font montrées, on a assigné un nom particulier à chacune d'elles: de-là cette foule de mots bizarres qui rendent l'étude de l'hippiatrique d'autant plus fastidieuse, qu'ils n'expriment & n'apprennent rien. Il seroit donc à cet égard tres-important de les ranger, à l'exemple de la Chirurgie, sous différens genres auxquels on pourroit les rapporter. Les objets ainsi simplifiés, nous procéderions plus méthodiquement & plus sûrement, & nous ne nous perdriens pas dans un chaos monstrueux qui nous dérobe jusqu'aux moindres lueurs. Voyez TUMEUR.

En général on remédie aux tumeurs emphysemateuses en augmentant la force systaltique des fibres, à l'effet de parer à une trop grande dilatation, & de les empêcher de céder trop facilement à l'expansion de l'air; aussi employons-nous pour les dissiper, les médicamens confortatifs & spiritueux.

On les distingue des tumeurs œdémateuses, qui ne sont pareillement accompagnées ni de chaleur ni de douleur, en ce que dès qu'elles ont prêté à une pression quelconque du doigt, elles reviennent sur le champ à leur premier état; au lieu que dans l'œdémie cette impression ne s'efface pas aussi-tôt, & laisse un enfoncement à la peau: car cette tumeur est non-seulement molle, mais en quelque façon pâteuse. (c)

EMPHYTEUTAIRE, f. m. (*Jurisp.*) est la même chose qu'emphytéote. Voyez EMPHYTEOTE & EMPHYTEOSE. (A)

EMPHYTEOSE, f. f. (*Jurisprud.*) est un contrat par lequel le propriétaire d'un héritage en cede à quelqu'un la jouissance pour un tems, ou même à perpétuité, à la charge d'une redevance annuelle que le bailleur réserve sur cet héritage, pour marque de son domaine direct.

Ce contrat n'a lieu que pour des héritages, & non pour des meubles, ni même pour des immeubles fictifs.

Le terme d'emphytéose tire son étymologie du grec ἐμψυτεύω, qui signifie planter, améliorer une terre, parce que ces sortes de contrats ne se pratiquoient que pour des terres que l'on donnoit à défricher; & c'est de-là, selon quelques auteurs, que ce contrat s'appelle roture, quasi à rumpendis terris. Le complant & le bordelage usités dans quelques provinces, ont beaucoup de rapport avec l'emphytéose. Voyez BORDELAGE & COMPLANT.

On peut aussi donner à titre d'emphytéose une maison en ruine, à la charge de la réparer.

L'usage de l'emphytéose nous vient des Romains, chez lesquels elle ne donnoit d'abord au preneur qu'une jouissance à tems, comme pour 99 ans au plus; quelquefois pour la vie du preneur seulement; quelquefois aussi pour plusieurs générations, mais toujours pour un tems seulement, ainsi que l'a prouvé Dumolin sur la rubrique du titre ij. & sur l'article 55. gl. 4. C'est pourquoi dans les lois romaines le droit de l'emphytéote n'est point qualifié de seigneurie, si non dans les trois derniers livres du code, & depuis le tems de Constantin: il n'étoit qualifié jusque-là

que servitus ou jus fundi, l. iij. ff. de reb. cor. qui sub tutel. & leg. domus delegat. 1<sup>o</sup>. C'est aussi par cette raison que Cujas met l'emphytéose entre les especes d'usufruit.

L'emphytéose devint enfin perpétuelle, comme elle est encore réputée telle *in dubio*; au moyen de quoi l'emphytéote fut appelé dominus fundi. L. fundi & l. possess. c. de fund. patrim.

La contradiction apparente qui se trouve entre quelques lois sur cette matiere, vient de ce que les unes parlent de l'emphytéose perpétuelle, d'autres parlent de l'emphytéose temporelle.

On distinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie, en ce que dans celui-ci la redevance étoit ordinairement à-peu-près égale à la valeur des fruits; au lieu que dans l'emphytéose la redevance étoit modique, en considération de ce que le preneur s'obligeoit de défricher & améliorer l'héritage. Mais parmi nous on confond souvent l'emphytéose proprement dite, avec le bail à longues années ou à vie, qu'on appelle aussi bail emphytéotique: en Poitou on les appelle vicairies, quasi vice domini. Il y a de ces vicairies qui sont pour trois ou quatre générations, comme cela se pratiquoit souvent pour l'emphytéose chez les Romains. En Dauphiné & dans quelques autres pays de droit écrit, on les appelle albergemens.

Le contrat d'emphytéose différoit aussi chez les Romains du contrat libellaire, qui revenoit à notre bail à cens; & de certaines concessions à rentes foncières non seigneuriales, qui étoient usitées parmi eux, telles que la redevance appelée cloacarium: au lieu qu'en France, dans les pays de droit écrit, l'emphytéose faite par le seigneur de l'héritage, a le même effet que le bail à cens en pays coutumier; & l'emphytéose faite par le simple propriétaire de l'héritage, y est ordinairement confondue avec le bail à rente foncière: ces deux sortes d'emphytéoses y sont perpétuelles de leur nature.

La redevance que l'on stipule dans ces sortes de contrats en pays de droit écrit, y est ordinairement appelée canon emphytéotique.

Les lois décident que faute par l'emphytéote de payer ce canon ou redevance pendant trois ans, il peut être évincé par le preneur, qui est ce qu'on appelle tomber en commise.

Il y avoit encore une autre commise emphytéotique, lorsque le preneur vendoit l'héritage sans le consentement du bailleur.

Mais on a expliqué ci-devant au mot COMMISE EMPHYTEOTIQUE, de quelle manière ces lois sont observées. On peut encore voir à ce sujet ce que dit Boutaric en son *tr. des droits seigneuriaux*, ch. xiiij. où à l'occasion de la commise qui avoit lieu en cas de vente, il dit que présentement l'emphytéote peut vendre quand bon lui semble, sans être tenu de faire aucune dénonciation; que le seigneur a seulement le droit de retirer le fonds vendu, en remboursant le prix à l'acquéreur; que s'il ne veut pas user de ce droit de prélation, il ne peut, suivant les lois, exiger que la cinquantième partie du prix de la vente pour l'investiture du nouvel acquéreur; que toutes les coutumes du royaume se sont bien conformées à la disposition du droit, en ce qu'elles permettent toutes au seigneur d'exiger un droit à chaque mutation qui se fait par vente, mais qu'il n'y a aucune coutume qui ait fixé ce droit de mutation à un si bas pié que celui de la cinquantième partie du prix.

M. Guyot en son *tr. des fiefs*, tr. du quint, ch. viij. dit que les auteurs s'accordent assez pour conclure qu'il n'est point dû quint en fief ni lods & ventes en roture, pour bail emphytéotique à 99 ans ou à vie: il étend même cela à l'emphytéose perpétuelle, si par le bail il n'y a pas de deniers déboursés; au cas qu'il



y en eût, que les deniers en seroient dûs à proportion; ce qui est conforme aux coutumes d'Anjou & du Maine, qui décident aussi que le retrait y a lieu; quand il y a des deniers déboursés.

Le même auteur explique dans le chapitre suivant, en quoi l'emphytéose diffère du bail à locaterie perpétuelle. Voyez LOCATERIE PERPÉTUELLE.

En pays coutumier l'emphytéose est un bail à longues années d'un héritage, à la charge de le cultiver & améliorer; ou d'un fonds, à la charge d'y bâtir: ce qui a quelque rapport au contrat *superficiaire* des Romains; ou d'une maison, à condition de la rebâtir, moyennant une pension ou redevance annuelle modique, payable par le preneur.

On stipule aussi quelquefois que le preneur payera une certaine somme de deniers d'entrée pour ce bail.

Tout bail qui excède neuf années, est réputé bail emphytéotique ou à longues années.

L'emphytéose se fait ordinairement pour 20, 30, 40, 50, 60, ou 99 ans, qui est le terme le plus long que l'on puisse donner à ces sortes de baux.

Lorsque ce bail est fait pour un tems fixe, les héritiers du preneur en jouissent pendant tout le tems qui en reste à expirer, quoique le bail ne fasse pas mention d'eux.

On peut faire un bail emphytéotique, tant pour la vie du preneur que pour celle de ses enfans & petits-enfans. La coutume d'Anjou, art. 412, & celle du Maine, art. 413, appellent ces sortes de contrats, *baux à viage*.

Le bail à vie diffère néanmoins à cet égard des autres baux emphytéotiques, en ce que si le bail à vie ne nomme que le preneur & ses enfans, les petits-enfans n'y sont pas compris; au lieu que si c'est un bail emphytéotique simplement pour le preneur & ses enfans, les petits-enfans y sont aussi compris sous le nom d'*enfans*, suivant la règle ordinaire de droit.

L'emphytéose ressemble au bail à loyer ou à ferme, en ce que l'un & l'autre contrat est fait à la charge d'une pension annuelle; mais l'emphytéose diffère aussi du louage, en ce que l'emphytéote a la plupart des droits & des charges du propriétaire: & en effet le bail emphytéotique est une aliénation de la propriété utile au profit du preneur pendant tout le tems que doit durer le bail, la propriété directe demeurant réservée au bailleur.

Le preneur étant propriétaire, peut vendre, aliéner, échanger ou hypothéquer l'héritage, mais il ne peut pas donner plus de droit qu'il en a; & lorsque le tems de la concession est expiré, *resoluto jure dantis, resolvitur & jus accipientis*.

Ceux qui ne peuvent pas aliéner, ne peuvent pas non plus donner à titre d'emphytéose perpétuelle, ou à tems.

L'église & les communautés ne le peuvent faire qu'avec les solennités prescrites pour l'aliénation de ses biens; on tient même qu'elle ne peut faire d'emphytéose perpétuelle, mais seulement pour 99 ans au plus.

La pension ou redevance emphytéotique est tellement de l'essence de ce contrat, que s'il n'y en avoit pas une réserve, ce ne seroit point une emphytéose.

L'emphytéote ne peut pas, comme un simple locataire ou fermier, obtenir une remise ou diminution de la pension annuelle, pour cause de stérilité, parce que la pension emphytéotique est moins pour tenir lieu des fruits, qu'en signe de reconnaissance de la seigneurie directe.

Il n'est pas permis à l'emphytéote de dégrader le fonds, ni même d'en changer la surface, de manière que la valeur en soit diminuée: ainsi il ne peut pas convertir en terre labourable ce qui est en bois; mais

il peut couper les bois, même de haute-futaie, qui se trouvent en âge d'être coupés pendant la durée de son bail.

Il ne peut pas détruire les bâtimens qu'il a trouvés faits, ni même ceux qu'il a construits lorsqu'il étoit obligé de le faire; mais s'il en a fait volontairement quelques uns, il peut de même dans le courant de son bail les enlever, pourvu que ce soit sans dégrader l'héritage.

On stipule ordinairement, quand on donne une place à titre d'emphytéose, que le preneur sera tenu d'y bâtir: cette clause n'est pourtant pas de l'essence d'un tel contrat; mais si elle y est apposée, on peut contraindre le preneur à l'exécuter.

La lésion, telle qu'elle soit, n'est point un moyen de restitution contre l'emphytéose, excepté pour celles qui concernent l'église & les mineurs, qui peuvent être relevées quand la lésion est énorme.

La jouissance d'un bail emphytéotique peut être faisie & vendue, comme les immeubles, à la requête des créanciers.

En fait d'emphytéose, la tacite reconduction n'a point lieu.

Le preneur ne peut pas non plus prescrire le fonds; attendu qu'on ne peut pas changer la cause de sa possession; mais il peut prescrire les arrérages de sa redevance, qui sont échûs.

Toutes les réparations, tant grosses que menues, sont à la charge de l'emphytéote pendant la durée de son bail.

Il est aussi obligé d'acquitter toutes les charges réelles & foncières, telles que la dixme, le cens, champart, &c.

A l'expiration du terme porté par le bail emphytéotique, le preneur, ses héritiers ou ayans cause, doivent rendre les lieux en bon état, à l'exception des bâtimens qu'il a construits volontairement, lesquels on ne peut pas l'obliger à réparer; mais il ne peut pas non plus les démolir à la fin de son bail, en emporter aucuns matériaux, en répéter les impenses, ni obliger sous ce prétexte le bailleur à lui continuer le bail, soit pour la totalité de ce qui y étoit compris, soit même pour la jouissance de ces bâtimens; dans ce cas, *superficies solo cedit*.

Si le fonds donné en emphytéose vient à périr totalement; par exemple, si c'est une maison, & qu'elle soit entièrement ruinée par quelque force majeure, en ce cas le preneur est déchargé de la pension.

Il peut aussi, en déguerpissant l'héritage, se faire décharger en justice de la pension, quoiqu'il se fût obligé personnellement au paiement de cette pension, & qu'il y eût hypothéqué tous ses biens, l'obligation personnelle étant dans ce cas seulement accessoire à l'hypothécaire. Voyez DÉGUERPISSEMENT. Voyez au digeste, *si ager vectigalis, id est emphyteuticarius, petatur*; & au code de *jure emphyteutico*. Il y a aussi plusieurs traités de *jure emphyteutico*, par Julius Clarus, Guido de Suzaria, Corbulus, Rutherus, Ruland; & un petit traité de l'emphytéose, par Jovet, inféré dans le dictionnaire de Brillou, au mot *bail emphytéotique*. Voyez aussi Duclapier, *quest. j. cause 15*. Despeisses, *tome III. page 31*. Chorier sur Guipape, *p. 243*. Franc. Marc, *tome I. quest. 253*.

(A) EMPHYTÉOTE, f. m. (*Jurispr.*) est celui qui a pris un bien à titre d'emphytéose, c'est-à-dire à longues années ou à perpétuité. Voyez ci-devant EMPHYTÉOSE. (A)

EMPHYTÉOTIQUE, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui appartient à l'emphytéose, comme un bail emphytéotique, une redevance emphytéotique. Voyez EMPHYTÉOSE. (A)

EMPIÉTANT, adj. en termes de Blason, se dit de l'oiseau de proie qui est sur sa proie & qu'il tient avec ses serres.



Tarlet en Bourgogne, d'azur au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, bequée & onglée de gueules.

EMPIÉTER, v. neut. (*Fauconnerie.*) se dit d'un oiseau de proie, & particulièrement de l'autour qui *empiète*, c'est-à-dire qui enleve & emporte la proie avec les piés.

EMPIILER, v. act. (*Comm.*) mettre plusieurs marchandises d'une même ou de différentes sortes, les unes sur les autres, en faire une pile. *Voyez* PILE.

On *empile* des étoffes dans un magasin, du bois floté dans un chantier, des morues dans un navire ou dans un bateau. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.* (G)

EMPIRANCE, f. f. (*Marine.*) On se sert quelquefois de ce terme pour exprimer le *déchet*, *corruption* ou *diminution* qui arrive aux marchandises que la tempête ou quelque autre accident contraint de jeter de côté & d'autre dans le vaisseau. On dit aussi *empirance* & *empirer par son propre vice*, quand la corruption ou diminution arrive par la nature des choses, & que ce n'est point un accident qui le cause. (Z)

EMPIRE, AUTORITÉ, POUVOIR, PUISSANCE, syn. (*Gram.*) Outre les différences qu'on a remarquées entre ces mots à l'article AUTORITÉ, voici encore des nuances qui les distinguent, & que nous choisirons dans une même matière, pour les rendre plus frappantes. On dit l'*empire que Dieu exerce sur les hommes*, l'*autorité d'un concile*, le *pouvoir d'absoudre*, la *puissance ecclésiastique.* (O)

EMPIRE, f. m. (*Hist. anc.*) gouvernement monarchique où la souveraine puissance est réunie dans une seule personne. On connoît dans l'histoire ancienne quatre grandes monarchies ou quatre grands *empires*; celui des Babyloniens, Chaldéens & Assyriens; celui des Medes ou des Perfes; l'*empire des Grecs*, qui commence & finit à Alexandre, puisqu'à sa mort ses conquêtes furent divisées entre ses capitaines; & celui des Romains. Les deux premiers n'ont subsisté que dans l'Orient; le troisieme en Orient & partie en Occident; & l'*empire Romain* dans presque tout l'Occident connu pour lors, dans une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire des Assyriens*, depuis Nemrod qui le fonda l'an du monde 1800, selon le calcul d'Ussérius, a subsisté jusqu'à Sardanapale leur dernier roi, en 3257, & a par conséquent duré plus de quatorze cents cinquante ans.

L'*empire des Medes*, commencé par Arbace l'an du monde 3257, est réuni sous Cyrus avec celui des Babyloniens & des Perfes l'an 3468. C'est à cette époque que commence proprement l'*empire des Perfes*, qui finit deux cents soixante ans après à la mort de Darius-Codomane, l'an du monde 3674.

L'*empire des Grecs*, à ne le prendre que pour la durée du regne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire des Grecs* on entend non-seulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ses successeurs formerent des débris de son *empire*, tels que les royaumes d'Egypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace, & Bithynie, il faut dire que l'*empire des Grecs* s'est éteint successivement & par parties, le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine en 3836; & celui d'Egypte, qui se soutint le plus long-tems de tous, ayant fini sous Cléopâtre, l'an du monde 3974: ce qui donneroit précisément trois cents ans de durée à l'*empire des Grecs*, à commencer depuis Alexandre jusqu'à la destruction du royaume d'Egypte fondé par les successeurs.

L'*empire Romain* commence à Jules-César, lorsque victorieux de tous ses ennemis, il est reconnu dans Rome dictateur perpétuel l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jesus-Christ, & du monde l'an 3956. Le siège de l'*Empire* est transporté à Byzance par Constantin, l'an 334 de Jesus-Christ, onze cents quatre-vingts-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient se trouvent toujours réunis sous le titre d'*empire Romain*, & sous un seul ou sous deux princes Constantin & Irene, que les Romains proclament Charlemagne *empereur*, l'an 800 de Jesus-Christ. Depuis cette époque l'Orient & l'Occident ont formé deux *Empires* séparés; celui d'Orient, gouverné par les empereurs grecs, commence en 802 de Jesus-Christ; & après s'être affoibli par degrés, il a fini en la personne de Constantin-Paléologue, l'an 1453. L'*empire d'Occident*, qu'on appelle encore l'*empire Romain*, & plus communément l'*empire d'Allemagne*, après avoir été héréditaire sous quelques-uns des successeurs de Charlemagne, devint électif, & a déjà subsisté neuf cents quarante-sept ans. *Voyez* l'article suivant. (G)

EMPIRE, (*Hist. & Droit politique.*) c'est le nom qu'on donne aux états qui sont soumis à un souverain qui a le titre d'*empereur*; c'est ainsi qu'on dit l'*empire du Mogol*, l'*empire de Russie*, &c. Mais parmi nous, on donne le nom d'*Empire* par excellence au corps Germanique, qui est une république composée de tous les princes & états qui forment les trois collèges de l'Allemagne, & soumise à un chef qui est l'empereur.

L'*empire Germanique*, dans l'état où il est aujourd'hui, n'est qu'une portion des états qui étoient soumis à Charlemagne. Ce prince possédoit la France par droit de succession; il avoit conquis par la force des armes tous les pays situés depuis le Danube jusqu'à la mer Baltique; il y réunit le royaume de Lombardie, la ville de Rome & son territoire, ainsi que l'exarchat de Ravenne, qui étoient presque les seuls domaines qui restassent en Occident aux empereurs de Constantinople. Ces vastes états s'appellerent pour lors l'*empire d'Occident*, c'étoit une partie de celui qu'avoient autrefois possédé les empereurs romains. Par la suite des tems, & sur-tout après l'extinction de la race de Charlemagne, la France fut détachée de son *empire*, & les Allemands élurent pour chef Othon le Grand, qui reconquit de nouveau la ville de Rome & l'Italie, & les réunit à l'*empire d'Allemagne*. Enfin sous les successeurs d'Othon, un grand nombre de vassaux des empereurs, sous différents prétextes, profiterent des troubles que causoient les sanglans démêlés du Sacerdoce & de l'*Empire* pour envahir la possession des états dont ils n'étoient que les gouverneurs, & finirent par ne rendre qu'un hommage très-précaire aux empereurs, devenus trop foibles pour les réprimer, & qui même se trouverent forcés à leur confirmer la possession des terres qu'ils avoient usurpées. Non contents de cela, ceux qui s'étoient approprié ces biens, les rendirent héréditaires dans leurs familles: pour lors les empereurs, pour contrebalancer le pouvoir de ces vassaux, devenus quelquefois plus puissans qu'eux, donnerent beaucoup de terres aux églises, & accorderent liberté à plusieurs villes. Voilà la vraie origine de la puissance des états qui composent l'*empire d'Allemagne*. Il s'en fait beaucoup que ses limites soient aujourd'hui aussi étendues que du tems de Charlemagne ou d'Othon le Grand, il s'en est démembré depuis un très-grand nombre de royaumes & de provinces; & actuellement cet *Empire*, autrefois si vaste, ne comprend plus que ce qu'on appelle l'*Allemagne*, qui est divisée en dix cercles. *Voyez* ALLEMAGNE & CERCLES. Il est vrai que l'*empire* veu-



encore quelquefois faire revivre ses anciens droits sur Rome & sur l'Italie; mais de tous ces pays, il ne lui reste guere que de vains titres, sans aucune juridiction réelle. C'est ainsi que l'empire d'Allemagne continue toujours à s'appeller le *saint empire Romain, l'empire Romain-Germanique*, &c.

Il y a des auteurs qui ont trouvé très-difficile à déterminer le nom qu'il falloit donner au gouvernement de l'Empire. En effet, si on le considère comme ayant à sa tête un prince à qui les états de l'Empire sont obligés de rendre hommage, de jurer fidélité & obéissance, en recevant de lui l'investiture de leurs fiefs, on sera tenté de regarder l'Empire comme un état monarchique. Mais d'un autre côté l'empereur ne peut être regardé que comme le représentant de l'Empire, puisqu'il n'a point le droit d'y faire seul des lois : il n'a point non plus le domaine direct des fiefs, puisqu'il n'a que le droit d'en donner l'investiture, sans avoir celui d'en priver, sous aucun prétexte, ceux qui les possèdent, sans le consentement de l'Empire; d'ailleurs, en parlant des états, l'empereur les appelle toujours *nos vassaux & de l'Empire*. Si on considère la puissance & les prérogatives des états de l'Empire, la part qu'ils ont à la législation, les droits que chacun d'eux exerce dans les territoires qui leur sont soumis, & que l'on nomme la *supériorité territoriale*, on aura raison de regarder l'Empire comme un état aristocratique. Enfin, on trouvera la démocratie dans les villes libres qui ont voix & séance aux diètes de l'Empire. D'où il faut conclure que le gouvernement de l'Empire est celui d'une république mixte.

L'illustre président de Thou (*Annales de l'Empire, tome II. p. 332.* au sujet de la paix de Westphalie) en parlant de l'empire Germanique, dit qu'il est étonnant que tant de peuples puissans, sans y être forcés, ni par la crainte de leurs voisins, ni par la nécessité, aient pu concourir à former un état si puissant, & qui a subsisté pendant tant de siècles, & que jamais on n'a vu un corps plus robuste malgré la faiblesse de la plupart de ses membres. (*Voyez l'hist. du Président de Thou, liv. II.*) Mais on nous permettra de dire que cette observation n'est pas tout-à-fait juste; car si l'on fait attention à ce qui a été dit au commencement de cet article, on verra que ces peuples ne se sont point réunis pour faire un état, mais que des sujets puissans d'un même état se sont rendus souverains, sans pour cela se séparer de l'état auquel ils appartenoient; & c'est l'intérêt, le plus puissant mobile, qui les y a tenus attachés les uns aux autres; union qui leur a donné les moyens de se maintenir.

Il n'est point douteux que l'Empire, composé d'un grand nombre de membres très-puissans, ne dût être regardé comme un état très-respectable à toute l'Europe, si tous ceux qui le composent concouroient au bien général de leur pays. Mais cet état est sujet à de très-grands inconvéniens : l'autorité du chef n'est point assez grande pour se faire écouter : la crainte, la défiance, & la jalousie, regnent continuellement entre les membres : personne ne veut céder en rien à son voisin : les affaires les plus sérieuses & les plus importantes pour tout le corps sont quelquefois négligées pour des disputes particulières, de préséance, d'étiquette, de droits imaginaires & d'autres minuties. Les frontières sont mal gardées & mal fortifiées; les troupes de l'Empire sont peu nombreuses & mal payées; il n'y a point de fonds publics, parce que personne ne veut contribuer. Cette liberté du corps Germanique si vantée, n'est que l'exercice du pouvoir arbitraire dont jouit un petit nombre de souverains, sans que l'empereur puisse les empêcher de fouler & d'opprimer le peuple, qui n'est compté pour rien, quoique ce soit en lui que réside la force

d'une nation. Le commerce est dans des entraves continuelles par la multiplicité des droits qu'exigent ceux sur le territoire de qui les marchandises passent, ce qui rend presque inutiles ces beaux fleuves & ces rivières navigables dont l'Allemagne est arrosée. Les tribunaux destinés à rendre la justice sont mal salariés, & le nombre des juges insuffisant : dans les diètes de l'Empire les résolutions se prennent avec une lenteur insupportable, & rendent cet état ridicule aux yeux des autres peuples chez qui la *lenteur du corps Germanique* a presque passé en proverbe; c'est sur quoi l'on a fait anciennement ces mauvais vers latins qui peignent assez la vraie situation de l'Empire :

*Protestando convenimus,  
Conveniundo competimus,  
Competendo consulimus,  
In confusione concludimus,  
Conclusa rejicimus,  
Et salutem patriæ consideramus;  
Per consilia lenta, violenta, vinolenta.*

Voyez Vitriarii *Institut. juris publici, lib. IV. tit. xj.*  
Voyez les articles ALLEMAGNE, DIETE, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPEREUR, ETATS, &c. (—)

EMPIRE DE GALILÉE ou HAUT ET SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE, (*Jurisprud.*) est le titre que l'on donne à une juridiction en dernier ressort que les clercs de procureurs de la chambre des comptes ont pour juger les contestations qui peuvent survenir entr'eux.

Cette juridiction est pour les clercs des procureurs de la chambre des comptes ce que la basoche est pour ceux des procureurs au parlement.

L'institution en est sans doute fort ancienne, puisque l'on a vu à l'article de la CHAMBRE DES COMPTES que dès 1344 il y avoit dix procureurs, dont le nombre fut dans la suite augmenté jusqu'à vingt-neuf.

On ne fait pas au juste le tems auquel les procureurs de la chambre commencerent à avoir chez eux des clercs ou aides pour les soulager dans leurs expéditions. Ils en avoient déjà en 1454, suivant une ordonnance de cette année, rapportée au *mem. L. fol. 90. vº.* qui porte que les comptables feront ou feront faire par leurs procureurs ou clercs leurs comptes de bon & suffisant volume.

Il paroît même qu'il y avoit déjà des clercs de procureurs avant 1454, & que l'empire de Galilée subsistoit dès le commencement du quinzième siècle. En effet, dans le préambule d'un règlement fait par M. Barthelemi maître des comptes, en qualité de *procureur de l'empire* (dont on parlera plus amplement ci-après) il est dit que s'étant fait représenter les réglemens, comptes, titres & papiers dudit empire, il auroit reconnu, même par les anciens memoriaux de la chambre, que ledit empire y est établi depuis plus de 300 ans, composé de clercs de procureurs de la chambre, pour leur donner moyen, par leurs assemblées & conférences, de se rendre capables des affaires & matières de finances pour lesquelles ils sont élevés.

Ainsi, suivant le préambule de ce règlement, l'empire de Galilée étoit déjà formé dès avant 1405 : on trouve en effet des comptes fort anciens rendus par les trésoriers de l'empire, entr'autres un de l'année 1495.

Ces clercs tenant entr'eux des assemblées & conférences touchant leur discipline, formerent insensiblement une communauté qui fut ensuite autorisée par divers réglemens de la chambre des comptes, & les officiers de cette communauté ont été maintenus dans tous les tems dans l'exercice d'une juridiction en dernier ressort sur les membres & suppôts de cette communauté.



Le titre de *haut & souverain empire de Galilée* donné à cette communauté & juridiction, quelque singulier qu'il paroisse d'abord, n'a rien que de naturel.

On n'a pas prétendu par le terme d'*empire* donner l'idée d'un état gouverné par une puissance souveraine ; ce terme a été emprunté du latin *imperium*, lequel chez les Romains signifioit *jurisdiction* : on disoit *merum & mixtum imperium*, & anciennement en France *mere & mixte impere*, pour exprimer le pouvoir d'exercer toute justice, haute, moyenne & basse.

On ne doit donc pas être étonné si le chef de la juridiction des clercs de procureur de la chambre des comptes prenoit autrefois le titre d'*empereur*, d'autant qu'alors la plupart des chefs de communautés prenoient le titre de *roi*, tels que le roi des merciers, les rois de l'arbalète & de l'arquebuse, le roi de la basoche, &c.

Pour ce qui est du surnom de *Galilée* donné à l'*empire* ou juridiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes, il est constant qu'il vient de la petite rue de Galilée qui va de la cour du palais à l'hôtel du bailliage, & cotoye les bâtimens de la chambre des comptes ; elle est ainsi nommée dans les anciens plans de Paris & dans Sauval.

Il y a apparence qu'anciennement les clercs de procureurs de la chambre tenoient leurs assemblées dans le second bureau qui a des vitres sur cette rue de Galilée, & que c'est de-là qu'ils nommerent leur juridiction le *haut & souverain empire de Galilée* ; aujourd'hui cette juridiction se tient ordinairement en la chambre du conseil-lès-la chambre des comptes, & au grand bureau seulement le jour de S. Charlemagne, qui est la fête des clercs.

Le premier officier de l'*empire* conserva long-tems le titre d'*empereur*.

On voit dans les registres de la chambre, que le 5 Février 1500 elle fit emprisonner un clerc, empereur de Galilée, pour n'avoir pas voulu rendre le manteau d'un autre clerc auquel il l'avoit fait ôter. *3<sup>e</sup>. journ. Q. reg. 2<sup>e</sup>. part. fol. 37.*

Le *journ. 2. B. fol. 62.* fait mention que le 20 Décembre 1536, sur la requête de l'empereur & officiers de l'*empire de Galilée*, la chambre leur défendit de faire les cérémonies accoutumées à l'occasion des gâteaux des Rois.

Le titre d'*empereur de Galilée* fut sans doute aboli du tems d'Henri III. en conséquence de la défense qu'il fit à tous ses sujets de prendre le titre de *roi* ; le chancelier de l'*empire de Galilée* devint par-là le premier officier de l'*empire*. La communauté & juridiction des clercs de procureurs de la chambre, a cependant toujours conservé le titre d'*empire de Galilée*.

Dans un compte de l'ordinaire de Paris fini à la saint Jean 1519, le fermier porte en dépense ce qu'il avoit payé à Etienne le Fevre, trésorier & receveur général des finances de l'*empire de Galilée*, pour lui aider à soutenir & supporter les frais qu'il lui a convenu & conviendra faire, tant pour les gâteaux, jeux & états faits à l'honneur & exaltation du roi à la fête des Rois, que pour autres affaires, & aussi pour extraits touchant le domaine, par lettres de taxation des trésoriers de France, du 20 Janvier 1518 ; mais il n'explique pas quelle somme il avoit payé.

Dans le compte de l'ordinaire de 1532, il porte en dépense vingt-cinq livres parisis payées à Guillaume Rousseau empereur de l'*empire de Galilée* & suppôts d'icelui, clercs en la chambre des comptes, pour employer aux frais & charges dudit *empire*, même aux danses morisques, momeries & autres triomphes que le roi veut & entend être faits par eux pour l'honneur & récréation de la reine.

Enfin, le compte du domaine pour l'année finie à

la saint Jean 1537, fait mention que les clercs de l'*empire de Galilée* avoient vingt livres parisis pour les gâteaux qu'ils distribuoient la veille & le jour des Rois ès maisons de M<sup>rs</sup> les présidens & maîtres des comptes, trésoriers & généraux des finances.

Ces comptes de la prévôté de Paris sont rapportés dans les *Antiquités de Paris*, par Sauval,  *tome III. aux preuves.*

Cette communauté & juridiction a depuis long-tems pour chef, protecteur & conservateur né, le doyen des conseillers-maîtres des comptes, lequel de concert avec M. le procureur général de la chambre, que l'*empire* regarde pareillement comme son protecteur né, veille à tout ce qui intéresse cette juridiction de l'*empire*, spécialement commise aux soins de ces deux magistrats par la chambre.

La chambre des comptes a fait en divers tems plusieurs réglemens concernant l'*empire de Galilée*, & notamment au sujet des gâteaux des Rois qu'ils portoient avec pompe chez les officiers de la chambre.

Le 22 Décembre 1525, sur la requête des trésoriers-clercs de l'*empire*, afin d'avoir des fonds pour leurs gâteaux des Rois, la chambre leur défendit d'en faire pour cette année, *ni autres joyeusetés accoutumées*, à peine de privation de l'entrée. *Journal 10. fol. 267. vo.*

Le 8 Janvier 1529, la chambre fit taxe à un pâtissier & à un peintre, pour ce qui leur étoit dû par un trésorier de l'*empire*. *Journ. 2. fol. 243.*

Le 10 Novembre 1535, sur la requête des suppôts de l'*empire de Galilée*, la chambre ordonna qu'il seroit écrit au dos d'icelle *nilil* par le greffier, & qu'il leur seroit fait défenses de faire les gâteaux, selon la coutume ancienne, pour la solennité du jour des Rois. *Journ. 2. A. fol. 209.*

Le 20 Décembre 1536, la chambre, sur la requête de l'empereur & autres officiers de l'*empire de Galilée*, en ôtant & abolissant l'ancienne coutume, leur défendit de faire les gâteaux des Rois, & d'aller dans les maisons des officiers de la chambre, ni autour de la cour du roi, distribuer les gâteaux, ni donner des aubades, à peine de privation de l'entrée de la chambre pour toujours & de l'amende. *Journal 2. B. fol. 62.*

Cependant le 11 Décembre 1538, la chambre permit aux officiers de l'*empire* de faire les gâteaux des Rois, & d'en solenniser la fête *modestement*, comme il leur avoit été autrefois permis d'ancienneté. *Journ. 2. C. fol. 106.*

Mais le 27 Novembre 1542, la chambre leur fit de nouvelles défenses de faire les gâteaux & solennités dont on a parlé ; elle ordonna néanmoins que sur les deniers qui avoient coutume d'être pris à cet effet sur les menues nécessités, il seroit pris cinquante livres pour mettre dans la boîte des aumônes pour faire prier Dieu pour le roi ; ce qui fut ainsi ordonné, nonobstant les remontrances & oppositions sur ce faites par les auditeurs. *Journ. 2. D. fol. 48. vo.*

Au même endroit, *fol. 58. vo.* est rapportée une plainte du procureur général, portant que les clercs avoient contrevenu aux dernières défenses ; sur quoi la chambre les réitéra pour l'année suivante. *Folio 128. vo.*

Les protecteurs de l'*empire de Galilée* ont aussi fait divers réglemens concernant l'état & administration de l'*empire*. Les principaux réglemens sont des années 1608 & 1615, confirmés par des lettres du mois de Septembre 1676, & renouvelés par un autre réglement en forme d'édit, du mois de Janvier 1705.

Ces réglemens sont intitulés du nom & des qualités du protecteur, lequel dans le dispositif usé de ces termes, *ordonnons, voulons & nous plaît*, &c. l'adresse



dressé est, à nos amés & féaux chancelier & officiers de l'empire, à ce que les articles de reglement en forme d'édit, soient lûs, publiés & enregistrés. Ils sont contresignés par un secrétaire des finances de l'empire, & scellés du scel d'icelui; & à la fin il est dit: „ donné à ... l'an de grace ... & de notre protection „ le...

Pour l'enregistrement de ces reglemens, le procureur général de l'empire fait son requisitoire en la chambre du conseil lez la chambre des comptes, l'empire y seant, & il intervient arrêt conforme en la même chambre du conseil.

Le protecteur rend aussi quelquefois des arrêts qui sont pour ainsi dire des arrêts du conseil d'en-haut, par rapport à ceux de l'empire; ils sont intitulés comme les édits, & le dispositif est conçu en ces termes: à ces causes, le protecteur ordonne, &c.

Le dispositif des arrêts de l'empire est ainsi conçu: le haut & souverain empire de Galilée ordonne, &c. à la fin il est dit, fait audit empire; & toutes les expéditions que le greffier en délivre sont intitulées, extrait des registres de l'empire.

Les jugemens des officiers de l'empire sur les contestations qui surviennent entre les sujets & suppôts, sont tellement considérés comme des arrêts, que quelques clercs refractaires ayant voulu en différentes occasions éluder les peines auxquelles ils avoient été condamnés par ces arrêts, & s'étant pourvus à cet effet en différens tribunaux, même à la chambre des comptes, sans y avoir été écoutés; ils se pourvirent en cassation au conseil du roi, où par arrêt ils furent renvoyés devant MM. du grand bureau de la chambre des comptes comme commissaires du conseil en cette partie.

M. Barthélemy, maître ordinaire & doyen de la chambre des comptes, qui remplissoit la place de protecteur de l'empire depuis 1699, rendit le 17 Juillet 1704, un arrêt portant que le projet de reglement par lui fait, ensemble le tarif des droits accordés aux officiers de l'empire, seroient communiqués à la communauté des procureurs, ce qui fut exécuté; & le reglement en forme d'édit fut donné en conséquence au mois de Janvier 1705.

Suivant cet édit, le corps de l'empire est composé de quinze clercs; savoir le chancelier, le procureur général, six maîtres des requêtes, deux secrétaires des finances pour signer les lettres, un trésorier, un contrôleur, un greffier, & deux huissiers: tous ces officiers sont ordinaires & non par semestre. Il n'y a que le chancelier, les maîtres des requêtes & les secrétaires des finances, qui ayent voix délibérative.

Ce qui concerne le chancelier de l'empire de Galilée, ayant été expliqué ci-devant à l'article de CHANCELIER, on renvoie le lecteur à ce qui a été dit en cet endroit; on ajoutera seulement que lorsqu'il est reçu procureur en la chambre des comptes, il est dispensé de l'examen.

La nomination aux autres offices lorsqu'ils sont vacans, se fait par le chancelier, les maîtres des requêtes & les secrétaires des finances, à la requisition du procureur général de l'empire; & au cas que la place de procureur général fût vacante, c'est sur la requisition du dernier maître des requêtes.

On ne peut nommer aux charges de l'empire deux clercs d'une même étude, sans avoir obtenu à cet effet des lettres de dispense du protecteur.

Ceux qui sont nommés aux charges sont tenus de les accepter, à peine de 15 liv. d'amende payable sans déport; ils obtiennent des lettres de provisions signées du protecteur, expédiées par un des secrétaires des finances, & scellées & visées par le chancelier. Les nouveaux pourvus ne sont reçus qu'après

une information de leurs vie & mœurs; ils sont examinés par les officiers qui ont voix délibérative; & si on les trouve capables, ils prêtent serment.

L'empire s'assemble tous les jeudis matin après que MM. de la chambre des comptes ont levé; quand il est fête le jeudi, l'assemblée se tient la veille.

Aucun officier n'est dispensé du service, sur peine de 5 f. d'amende payable sans déport au trésorier des finances. Il faut dans la huitaine se purger par serment de l'empêchement, & en cas de maladie, quinzaine après la convalescence.

Les officiers qui s'absentent pendant six mois, ne peuvent plus prendre la qualité d'officiers de l'empire; même ceux qui passent un ou deux mois sans faire leur service & sans se purger par serment, sont déclarés indignes & incapables de posséder à l'avenir aucunes charges de l'empire, condamnés en 15 liv. d'amende, déchûs de leurs offices, obligés de remettre leurs provisions au protecteur, & on procede à l'élection d'un autre en leur place.

Lorsque ces officiers & les autres clercs de procureurs entrent en la chambre ou à l'empire, ils doivent avoir le bonnet de clerc qui est une espece de petit chapeau ou toque, le manteau percé, c'est-à-dire une robe noir qui ne leur va que jusqu'aux genoux; ceux qui se présentent autrement sont condamnés à une amende de 15 f. & en cas de récidive à 1 liv. 10 f. & pour la troisième fois un écu, ou plus grande peine s'il y échet.

Les officiers de l'empire vaquent d'abord au jugement des procès d'entre les clercs & suppôts.

Quand il n'y a pas de procès, ou après qu'ils sont jugés, un maître des requêtes propose quelque question de finance pour entretenir le bureau pendant une demi-heure, & alors on permet à tous les clercs & suppôts d'assister au conseil, de dire leur avis sur les difficultés, ou d'en proposer; mais c'est sans prendre rang ni séance avec les officiers de l'empire.

Lorsqu'un officier clerc ou suppôt fait quelque chose d'injurieux à l'empire, le procureur général informe contre lui, & sur le vû des charges le protecteur ordonne ce qui convient selon le délit.

Les officiers qui sont convaincus d'avoir révélé les délibérations du conseil, soit pour la première fois amendables de 60 f. & pour la seconde, privés de leurs charges & déclarés indignes de posséder aucun office de l'empire.

Suivant le tarif fait par M. Barthélemy le 30 Avril 1705, les officiers de l'empire de Galilée ont plusieurs droits en argent, tant pour l'entrée de certaines personnes en la chambre, que pour la réception de certaines personnes.

Les droits d'entrée à la chambre leur sont dûs.

1°. Par tous les clercs de procureurs de la chambre, lesquels sont tenus de faire enregistrer au greffe de l'empire le jour de leur entrée en la chambre, & de payer les droits dûs à l'empire dès qu'ils entrent chez les procureurs & viennent en la chambre; les fils des procureurs sont seuls exempts de ces droits.

2°. Il est aussi dû aux officiers de l'empire un droit par les commis des comptables qui entrent à la chambre.

Les droits qui leur appartiennent pour la réception en la chambre de certains officiers, sont dûs par les procureurs de la chambre (leurs enfans en sont exempts), les grands officiers de la couronne, savoir grand-maître d'hôtel, grand-écuyer, amiral, grand-maître de l'artillerie, contrôleur général des finances, le sur-intendant des poudres & salpêtres, le sur-intendant & commissaire général des postes, le sur-intendant des mines & minieres, le sur-intendant de la navigation & commerce, le sur-intendant des bâtimens du roi, & autres grands officiers.

Les autres officiers qui doivent aussi un droit de



réception, font les présidens, trésoriers, avocats & procureurs du roi des bureaux des finances, les grands-maîtres des eaux & forêts, leurs contrôleurs généraux & particuliers, tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux & leurs contrôleurs, & plusieurs autres officiers de finance dont on trouve l'énumération dans le tarif; il leur est aussi dû un droit pour la présentation des premiers comptes, lors de la réception d'iceux, pour l'enregistrement des commissions, & pour la présentation du compte d'icelle, & pour l'enregistrement du bail de chaque ferme particulière.

Par les anciens comptes du domaine, on voit que les officiers de l'empire avoient droit de prendre tous les ans 200 liv. sur le domaine; mais ils ne jouissent plus de ce droit.

On voit aussi par les anciens registres & mémoires de la chambre, que les privilèges de l'empire ne cédoient en rien à ceux de la basoche.

Les réglemens de l'empire contiennent beaucoup de dispositions pour l'administration des finances de l'empire, & les comptes qui en doivent être rendus. Les contestations qui peuvent s'élever au sujet de ces comptes entre personnes qui ne sont pas sujets de l'empire, doivent être portées en la chambre, suivant un arrêt par elle rendu le 4 Septembre 1719, & un jugement des commissaires du conseil du 5 Septembre 1722.

Il est défendu par les réglemens de l'empire à tous les clercs de procureurs de la chambre, de porter l'épée; & au cas qu'ils fussent trouvés en épée dans l'enclos de la chambre, ils sont condamnés en 32 f. d'amende pour la première fois, & à 3 liv. 4 f. pour la seconde, même à plus grande peine s'il y échet.

On fait tous les ans dans la chambre de l'empire la lecture des derniers réglemens, la veille de S. Charlemagne ou quelque un des jours suivans, en présence de tous les clercs & suppôts de l'empire.

Les officiers de l'empire & tous les sujets & suppôts célèbrent tous les ans dans la sainte chapelle basse du palais, la fête de l'empire le 28 Janvier jour de la mort de S. Charlemagne. Ce patron leur a sans doute paru plus convenable à l'empire, parce qu'il étoit empereur. On prétend que le jour de cette fête, l'empereur de Galilée avoit droit de faire placer deux canons dans la cour du palais, & de les faire tirer plusieurs fois; mais on ne trouve point de preuve de ce fait.

Voyez CHANCELIER DE GALILÉE, & au mot COMPTES, l'article chambre des comptes. Voyez aussi le mémoire historique que je donnai sur cet empire en 1739, & qui fut inséré au Mercure de Décembre; l'observation faite à ce sujet par M. l'abbé le Beuf, insérée au Mercure de Mars 1740, & la réponse que je fis à cette observation. Merc. de Mai 1741. (A)

EMPIRÉE, Voyez EMPYRÉE.

EMPIRER, v. neut. devenir pire, être en plus mauvais état. On dit en terme de Commerce que des marchandises empirent quand elles se gâtent & se corrompent, ce qui provient quelquefois de ce qu'on les garde trop long-tems: il est de l'habileté d'un marchand de s'en défaire avant qu'elles empirent. Dict. du Comm. de Trev. & Chambers. (G)

EMPIRIQUE, f. m. & adj. (Medec.) Ce terme dans le sens propre, a été donné de tout tems aux medecins qui se sont fait des regles de leur profession sur leur pratique, leur expérience, & non point sur la recherche des causes naturelles, l'étude des bons ouvrages, & la théorie de l'art. Voyez EMPIRIQUE (Secte), & EMPIRISME.

Mais le mot empirique se prend odieusement dans un sens figuré, pour désigner un charlatan, & se donne à tous ceux qui traitent les maladies par de

prétendus secrets, sans avoir aucune connoissance de la medecine. Voyez CHARLATAN.

EMPIRIQUE, secte (Med.) Cette célèbre secte qui fit autrefois une grande révolution dans la Medecine, commença environ 287 ans avant la naissance de J. C. Celse nous apprend que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'avisait de soutenir qu'il est nuisible de raisonner en Medecine, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce sentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embrassé, il se trouva chef de cette secte.

Quelques-uns racontent la même chose de Philinus de Cos, disciple d'Hérophile. D'autres ont aussi prétendu qu'Acron d'Agrigente étoit fondateur de cette secte; & les empiriques jaloux de l'emporter par l'antiquité sur les dogmatiques dont Hippocrate fut le chef, appuyoient cette dernière opinion.

Pour éclaircir le fait, il faut distinguer entre les anciens medecins empiriques, ceux qui exercerent la medecine, depuis qu'Esculape l'avoit réduite en art, jusqu'au tems de son union avec la philosophie. On peut regarder ces premiers medecins comme les premiers empiriques: mais il y a cette différence entre eux & les disciples de Sérapion ou de Philinus, qu'ils étoient empiriques sans en porter le titre, & qu'ils pouvoient d'autant moins passer pour sectaires, qu'il n'y avoit alors qu'une opinion; au lieu que les empiriques qui leur succéderent, choisirent eux-mêmes ce titre, & se séparèrent des dogmatiques: enfin l'empirisme des premiers étoit purement naturel; c'étoit au contraire dans les derniers un effet de méditation & d'amour de nouveaux systèmes qu'ils inventerent pour établir leur parti, & bannir le raisonnement de la Medecine, se conduisant en ce point comme quelques modernes qui méprisent toute pratique excepté la leur.

Quoi qu'il en soit, les empiriques proprement nommés ne connoissoient qu'un seul moyen de guérir les maladies qui étoit l'expérience. Le nom d'empirique ne leur venoit point d'un fondateur ou d'un particulier qui se fût illustré dans la secte, mais du mot grec *ἐμπειρία*, expérience.

L'expérience, disoient-ils, est une connoissance fondée sur le témoignage des sens: ils distinguoient trois sortes d'expériences. La première & la plus simple, disoient-ils, est produite par le pur hasard; c'est un accident imprévu, par lequel on guérit d'une maladie, comme dans le cas où quelqu'un auroit été soulagé d'un grand mal de tête par une hémorrhagie, ou de la fièvre par une diarrhée qu'on n'auroit point provoquée. La seconde espece d'expériences est de celles qui se font par essai, comme il arrive lorsque quelqu'un ayant été mordu par un animal venimeux, applique sur la blessure la première herbe qu'il trouve. La troisième espece d'expériences comprend celles que les empiriques appelloient imitatoires, ou dans lesquelles on répète dans l'espérance d'un pareil succès, ce que le hasard, l'instinct, ou l'essai, ont indiqué.

C'est la dernière espece d'expérience qui constituoit l'art: ils la nommoient observation; & la narration fidele des accidens, des remedes, & des effets, histoire. Or comme l'histoire des maladies ne peut jamais être complete faute de lumieres, ils avoient encore recours à la comparaison, qu'ils appelloient épilogisme, que M. le Clerc traduit par les mots de substitution d'une chose semblable. L'observation, l'histoire, la substitution d'une chose semblable, étoient les seuls fondemens de l'empirisme. Toute la medecine des empiriques se réduisoit donc à avoir vû, à se ressouvenir, & à comparer; ou pour me servir des termes de Glaucias, les sens, la mémoire, & l'épilogisme, formoient le trépied de leur medecine. Ajoutons qu'ils rejettoient toutes les cau-



ses diversifiées, occultes ou cachées des maladies, toute hypothèse, la recherche des actions naturelles, l'étude de la théorie de l'art, de la pharmacie, des mécaniques, & des autres sciences. Ils prétendoient encore qu'il étoit inutile de différer des cadavres, & que quand la dissection n'avoit rien de cruel, elle devoit être regardée comme malpropreté. Ce croquis peut suffire sur la doctrine des *empiriques*. Voyons ce que Celse en a pensé.

Il est vrai, dit ce judicieux écrivain, que sur les causes de la santé & des maladies, les plus savans ne peuvent faire que des conjectures; mais il ne faut pas pour cela négliger la recherche des causes cachées qui se trouvent quelquefois, & qui sans former le medecin, le disposent à pratiquer la médecine avec plus de succès. Il est vraisemblable que si l'application qu'Hippocrate & Erasistrate (qui ne se contentoient pas de panser des plaies & de guérir des fièvres) ont donnée à l'étude des choses naturelles, ne les a pas fait medecins à proprement parler, ils se sont du moins rendus par ce moyen de beaucoup plus grands medecins que leurs collegues. Ils n'auroient pas été l'ornement de leur profession, s'ils s'en étoient tenus à la simple routine. Si la similitude ou l'analogie apparente doit être le seul guide de l'art, comme le prétendent les *empiriques*, au moins faut-il raisonner pour distinguer entre toutes les maladies connues, quelle est celle dont les rapports à la maladie présente sont les plus grands, & pour déterminer par ces rapports les remedes qu'on doit employer. Il est constant que les maladies ont souvent des causes purement mécaniques faciles à distinguer; & en ce cas le medecin ne balancera jamais dans l'application des remedes. D'un autre côté, si les dogmatiques avoient raison de prétendre qu'on ne pouvoit appliquer les remedes convenables sans connoître les causes premières de la maladie, les malades & les medecins seroient dans un état bien déplorable, les uns se trouvant dans l'impossibilité de traiter la plupart des maladies dont les autres ne peuvent toutefois guérir sans le secours de l'art.

Tel est le précis du jugement impartial de Celse sur le grand procès des *empiriques* & des dogmatiques, procès dont M. le Clerc a fait le rapport avec tant d'exactitude. Mais il suffira de remarquer ici qu'on vit dans cette querelle (& on le présume sans peine) les mêmes passions, les mêmes écarts, les mêmes abus, qui sont inséparables de toutes les disputes, où l'on se propose toujours la victoire, & jamais la recherche de la vérité. Si quelqu'un est curieux de la seconde partie de cette histoire, il la trouvera dans l'empirisme & le dogmatisme modernes. Voyez donc EMPIRISME. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EMPIRISME, s. m. (*Med.*) médecine-pratique uniquement fondée sur l'expérience. Rien ne paroît plus sensé qu'une telle médecine: mais ne nous laissons pas tromper par l'abus du mot; démontrons-en l'ambiguïté avec M. Quesnai, qui l'a si bien dévoilée dans son ouvrage sur l'œconomie animale.

On confond volontiers & avec un plaisir secret, dans la pratique ordinaire de la Médecine, trois sortes d'exercices sous le beau nom d'*expérience*; savoir, 1°. l'exercice qui se borne à la pratique dominante dans chaque nation; 2°. l'exercice habituel d'un vieux praticien, qui privé de lumières, s'est fixé à une routine que l'*empirisme* ou ses opinions lui ont suggérée, ou qu'il s'est formé en suivant aveuglément les autres praticiens; 3°. enfin l'exercice des medecins instruits par une théorie lumineuse, & attentifs à observer exactement les différentes causes, les différens caractères, les différens états, les différens accidens des maladies, & les effets des remedes qu'ils prescrivent dans tous ces cas. C'est

de cette confusion que naissent toutes les fausses idées du public sur l'expérience des praticiens.

On rapporte à l'expérience, comme nous venons de le remarquer, l'exercice des medecins livrés aux pratiques qui dominent dans chaque nation: ce sont ces medecins mêmes qui croient s'être assurés par leur expérience, que la pratique de leur pays est préférable à celle de tous les autres: mais si cet exercice étoit une véritable expérience, il faudroit que ceux qui se sont livrés depuis plus d'un siècle à différentes pratiques dans chaque pays, eussent acquis des connoissances décisives, qui les eussent déterminés à abandonner, comme ils ont fait, la pratique générale & uniforme, que leurs maîtres suivoient dans les siècles précédens; cependant nous ne voyons pas dans leurs écrits, que l'expérience leur ait fourni de telles découvertes sur un grand nombre de maladies; seroit-ce donc les anciens medecins de chaque pays qui n'auroient acquis aucune expérience dans la pratique qu'ils suivoient? ou seroit-ce les modernes qui abandonnant les regles des anciens, auroient suivi différentes pratiques sans être fondés sur l'expérience?

On pensera peut-être que ces différentes méthodes de traiter les mêmes maladies en différens pays, sont le fruit des progrès de la théorie de la Médecine; mais si cette théorie avoit introduit & réglé les différentes méthodes de chaque pays, elle concilieroit aussi les esprits, tous les medecins des différens pays reconnoitroient les avantages de ces diverses pratiques: cependant ils sont tous bien éloignés de cette idée, ils croient dans chaque pays que leur pratique est la seule qu'on puisse suivre avec sûreté, & rejettent toutes les autres comme des pratiques pernicieuses, établies par la prévention. Or les Medecins mêmes, en se condamnant ainsi réciproquement, ne prouvent-ils pas qu'il seroit ridicule de confondre l'expérience avec l'exercice de ce nombreux cortège de praticiens, assujettis à l'usage, livrés à la prévention, & incapables de parvenir par des observations exactes, aux différentes modifications qui pourroient perfectionner la pratique dans les différens pays.

Si l'exercice de tant de medecins attachés à ces différentes pratiques, présente une idée si opposée à celle qu'on doit avoir d'une expérience instructive, ne sera-t-il pas plus facile encore de distinguer de cette expérience le long exercice d'un praticien continuellement occupé à visiter des malades à la hâte, qui se regle sur les événemens, ou se fixe à la méthode la plus accréditée dans le public, qui toujours distrait par le nombre des malades, par la diversité des maladies, par les importunités des assistans, par les soins qu'il donne à sa réputation, ne peut qu'entrevoir confusément les malades & les maladies? Un medecin privé de connoissances, toujours dissipé par tant d'objets différens, a-t-il le tems, la tranquillité, la capacité nécessaire pour observer & pour découvrir la liaison qu'il y a entre les effets des maladies, & leurs causes?

Fixé à un *empirisme* habituel, il l'exerce avec une facilité, que les malades attribuent à son expérience; il les entretient dans cette opinion par des raisonnemens conformes à leurs préjugés, & par le récit de ses succès: il parvient même à les persuader, que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le savoir ne peut former qu'un medecin spéculatif, ou pour parler leur langage, un *medecin de cabinet*.

Cependant ces empiriques ignorans & présomptueux se livrent aux opinions de la multitude, & n'apperçoivent les objets qu'à-travers leurs préjugés. C'est à des gens de cet ordre que M. de Voltaire répondit plaisamment, quand ils voulurent le traiter



avant qu'il vint à Genève : « Messieurs, je n'ai pas » assez de santé pour risquer avec vous le peu qui » me reste ». Mais il n'a pas hésité de confier ce reste de santé entre les mains de l'Esculape du pays, homme rare, né pour le bonheur des autres, joignant l'étude perpétuelle & la plus profonde théorie, aux observations d'une savante pratique, & ne connoissant d'expérience que celle de tous les lieux & de tous les siècles.

Aussi les vrais medecins ne se prévalent-ils jamais d'une routine habituelle ; ils croiroient deshonorer la Medecine, & se dégrader eux-mêmes, s'ils insinuoient dans le public que la capacité des Medecins s'acquiert comme celle des artisans, qui n'ont besoin que des sens & de l'habitude pour se perfectionner dans leurs métiers. En effet les praticiens qui ont une juste idée de la Medecine, & qui méritent leur réputation, ne se sont livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de savoir ; & malgré un exercice presque continuel, ils ménagent chaque jour une partie de leur tems, pour entretenir & augmenter leurs connoissances par l'étude, & ils ne se décident dans la pratique que par les lumieres d'une théorie solide.

Ainsi tous ceux qui ont réduit l'expérience à l'*empirisme* particulier de chaque praticien, c'est-à-dire à quelques connoissances insuffisantes, obscures, équivoques, séduisantes, dangereuses, n'ont pas compris que la véritable expérience, la seule digne de ce nom, est l'expérience générale qui résulte des découvertes physiques, chimiques, anatomiques, & des observations particulieres des Medecins de tous les tems & de tous les pays ; que cette expérience est renfermée dans la théorie, & que par conséquent l'expérience approfondie, & la théorie expérimentale ou la vraie théorie, ne sont pas deux choses différentes. Ce n'est donc point par l'exercice seul de la Medecine qu'on acquiert cette théorie, ou cette expérience lumineuse qui forme les vrais medecins.

On dira peut-être qu'un grand exercice de la Medecine procure du moins aux Medecins une habitude qui les rend plus expéditifs dans la pratique : mais ne doit-on pas comprendre que cette facilité ne les rend que plus redoutables, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment instruits ? & ne doit-on pas s'apercevoir aussi que la vraie habitude qu'on peut desirer d'un medecin, est la science théorique, puisque ce n'est que par le savoir qu'il peut se conduire facilement & sûrement dans la pratique.

Il est vrai que moins un praticien se livre à la routine, & que plus il est instruit, plus il connoît toutes les méprises dans lesquelles on peut tomber, plus aussi il hésite, plus il réfléchit, plus il délibère, parce qu'il apperçoit les difficultés : mais c'est toujours pour la sûreté des malades qu'il est si attentif & si circonspect dans ses jugemens. Ce sont les connoissances mêmes, & non le défaut d'expérience ou d'habitude, qui retiennent un medecin prudent, & qui l'obligent, dans les cas douteux, à démêler, à examiner, à balancer, avant que de se décider.

Si le public voyoit de près les Medecins, lorsqu'ils sont eux-mêmes attaqués de quelque maladie inquiétante, il ne retrouveroit plus en eux cet air de fermeté, ce ton décisif & imposant, si ordinaire à ceux qui traitent les malades par *empirisme* ; & il comprendroit alors combien l'assurance & la précipitation sont déplacées dans l'exercice d'un art si difficile & si dangereux.

Enfin, & nous ne saurions trop le répéter, ce n'est point la routine, quelque longue qu'elle puisse être, qui peut former un medecin chimique à la bonne méthode curative des maladies ; la routine ne sert qu'à multiplier ses fautes, son impéritie, & son aveu-

glement. Je fais bien que le public grossier établit follement sa confiance dans l'*empirisme* d'un vieux medecin, & que c'est la routine greffée sur l'âge, qui lui donne le crédit & la réputation. Aveugle & funeste préjugé. Le praticien le plus conformé sera fort ignorant, s'il a négligé (comme c'est la coutume) de s'approprier par une lecture perpétuelle des livres de son art, l'expérience des autres praticiens.

J'avoue qu'un medecin qui est simplement savant, qui n'a pas acquis l'habitude, & qui n'a pas observé par lui-même, est un medecin incomplet : mais il est beaucoup moins imparfait que le premier ; car les lumieres de la Medecine naissent presque toutes d'une expérience due aux observations d'une multitude d'hommes, & qui ne peut s'acquérir que par l'étude. Jamais un medecin ne réussira sans cette étude, & sans la profonde théorie de l'art qui doit lui servir de boussole, quoi qu'en disent les ignorans, qui ne font tort qu'à eux-mêmes en méprisant les connoissances, parce qu'elles sont au-dessus de leur portée. C'est par cette profonde théorie que Boerhaave a fixé les principes de la science medicinale, qui, à proprement parler, n'en avoit point avant lui, & qu'il a élevé par son génie & par ses travaux à ce haut degré de lumiere, qui lui a mérité le titre de *réformateur de l'art*.

En un mot on n'est habile dans la pratique qu'autant qu'on a les lumieres nécessaires pour déterminer la nature de la maladie qu'on traite, pour s'assurer de sa cause, pour en prévoir les effets, pour démêler les complications, pour appercevoir les dérangemens intérieurs des solides, pour reconnoître le vice des liquides, pour découvrir la source des accidens, pour saisir les vraies indications, & les distinguer des apparences qui peuvent jeter dans des méprises & dans des fautes très-graves. Or c'est uniquement par une science lumineuse qu'on peut saisir, pénétrer, discerner tous ces objets renfermés dans l'intérieur du corps, & réellement inaccessibles à l'*empirisme*. Voyez THÉORIE, PRATIQUE, PRATICIEN, & tout sera dit sur cette importante matiere. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EMPLACEMENT, s. m. *terme de Gabelle*, c'est la conduite & la décharge du sel dans les greniers, magasins, & lieux de dépôt. Voyez GABELLE.

EMPLACEMENT DES SELS, est aussi la maniere dont les masses sont disposées dans les greniers. Cet *emplacement* a paru si important, soit pour la garde & conservation des sels, soit pour la sûreté des droits du roi, qu'il est porté dans les réglemens que les officiers en feront des procès-verbaux, aussi bien que de la descente des sels & de leur mesurage. *Dict. de Comm. de Trév. & Chamb. (G)*

EMPLACER LE SEL, c'est le mettre dans les greniers destinés pour la décharge, conservation, & distribution du sel. Voyez GABELLE. (G)

EMPLAIGNER, voyez LAINER.

EMPLATRE, s. m. (*Pharmacie.*) remede topique d'une consistance solide, capable d'être ramolli par une très-legere chaleur, & qui dans cet état peut s'étendre aisément sur une peau ou sur une toile, s'appliquer exactement à la peau, & y adhérer plus ou moins. Voyez EMPLATRE, (*Chirurgie.*)

Les matériaux des *emplâtres* sont différentes matieres grasses & visqueuses, les graisses de divers animaux, les huiles, les résines, les baumes, la cire, la poix, les gommes résines. Les chaux de plomb qui sont solubles par les huiles, auxquelles elles donnent de la consistance, sont des matériaux fort ordinaires des *emplâtres*. On a fait entrer aussi dans la composition de quelques-uns diverses substances végétales pulvérisées, & même quelques matieres minérales, comme le mercure, le *magnes arsenicalis*, la pierre calaminaire, la pierre hématite, les vitriols, le bol,



les fleurs d'antimoine, le safran de Mars, la tuthie, le pompholix, &c.

Le manuel de la préparation des *emplâtres* diffère considérablement, selon la diverse nature des matériaux de chacun.

Les *emplâtres* qui ne contiennent que des graisses, des huiles, des résines, de la cire, des baumes, en un mot des matières très-analogues entre elles, & éminemment miscibles, sont ceux dont la préparation est la plus simple; car il ne s'agit pour ceux-là que de faire fondre tous les ingrédients à un feu léger, au bain-marie pour le plus sûr, & de les mêler intimement. L'*emplâtre* d'André de la Croix nous fournira un exemple pour cette première espèce.

*Emplâtre d'André de la Croix*, selon la pharmacopée de Paris: Prenez de poix-résine une livre, de gomme élémi quatre onces, de terebenthine de Venise, d'huile de laurier, de chacun deux onces; faites fondre le tout au bain-marie pour en faire un *emplâtre*, que vous garderez dans un vaisseau.

*Nota.* Qu'on demande ici que cet *emplâtre* soit gardé dans un pot, parce qu'il se ramollit facilement; on peut cependant le rouler en magdaléons. Voyez la fin de cet article.

On prépare encore par une manœuvre très-simple, les *emplâtres* qui ne contiennent que des substances miscibles par la simple liquéfaction, auxquelles on ajoute certaines poudres qui ne sont point solubles par les matières fondues, & qui ne se mêlent avec que par confusion. Voici la manière de procéder à la préparation d'un *emplâtre* de cette seconde espèce.

*Emplâtre de mucilages*, selon la pharmacopée de Paris: Prenez de l'huile de mucilages (qui n'est autre chose que de l'huile d'olive cuite, voy. HUILE), de l'huile de mucilages, dis-je, sept onces & demie, de la poix-résine trois onces, de la terebenthine une once; faites fondre dans l'huile la résine & la terebenthine sur un feu léger. Ce mélange étant presque refroidi, ajoutez de gomme ammoniac, de galbanum, d'opopanax, de sagapenum en poudre, de chacun demi-once; de safran en poudre deux gros, de cire jaune fondue suffisante quantité pour donner la consistance d'*emplâtre*.

Les gommes-résines qui ne se liquéfient pas au feu, & qui ne sont pas solubles par les huiles, sont solubles par le vinaigre; & on a tiré de cette qualité une autre méthode de les introduire dans les *emplâtres*: méthode à laquelle on a sur-tout recours pour les gommes-résines, qui ne se pulvérisent que très-difficilement, comme le sagapenum & le bdellium.

On dissout donc les gommes-résines dans du vinaigre, on filtre, on les rapproche à consistance d'*emplâtre*, ou seulement en consistance de miel, selon qu'il est requis pour la consistance même de l'*emplâtre*, & on mêle prestement ces gommes ainsi dissoutes & rapprochées, aux matières grasses fondues, & un tant-soit-peu refroidies.

On fait entrer quelquefois dans le même *emplâtre* des gommes-résines sous la forme de dissolution épaissie, & sous celle de poudre; on en a un exemple dans l'*emplâtre* suivant.

*Emplâtre de safran*, selon la pharmacopée de Paris: Prenez de colophone, de poix de Bourgogne, de cire jaune, de chacune quatre onces; de gomme ammoniac, de galbanum, de terebenthine, de chacun un once & trois gros: dissolvez les gommes (c'est-à-dire la gomme ammoniac & le galbanum, qui sont des gommes résines qu'on appelle simplement *gommes* dans le langage ordinaire des boutiques): dissolvez, dis-je, les gommes dans le vinaigre, cuisez à consistance de miel, mêlez les gommes épaissies avec la terebenthine; d'un autre côté faites fondre à feu doux la colophone, la poix, & la cire. Ces dernie-

res matières étant retirées du feu, & un tant-soit-peu refroidies, unissez-les promptement à votre premier mélange, & ajoutez-y sur le champ les poudres suivantes: de l'oliban, du mastic, qui sont des résines; de la myrrhe qui est une gomme-résine, de safran, de chacun une once & trois gros, que vous répandrez sur la masse avec un tamis, & que vous incorporerez avec soin, à mesure qu'elles tomberont.

On peut faire une troisième espèce d'*emplâtre* de ceux dans la composition desquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. Dans ce cas, ou on met une plante pilée dans une huile, ou une graisse qu'on fait cuire jusqu'à la dissipation de l'humidité, qu'on passe & qu'on emploie ensuite dans l'*emplâtre*, comme on le pratique dans la préparation de l'*emplâtre* de mélilot (voyez MÉLILLOT), où l'on emploie de la même façon le suc non déféqué d'une plante, comme on le fait pour l'*emplâtre* de cigue (voyez au mot CIGUE); les *emplâtres* qui contiennent cette fécule sont verts: cette partie est vraiment soluble dans les substances huileuses.

Il faut bien distinguer à cet égard les suc non déféqués des plantes d'avec leur décoction, qui ne contient point la partie colorante verte des plantes, mais seulement une partie extractive qui n'est pas soluble par les matières huileuses, & qui ne peut se mêler avec elles, qu'à la façon des poudres, ou plus imparfaitement encore. La cuite du vieux linge ou du charpis dans de l'huile, demandée même dans les pharmacopées modernes, pour la préparation d'un *emplâtre* qui doit son nom à ce ridicule ingrédient; la cuite de ce vieux linge, dis-je, est une opération dont la fin, si même elle a jamais été exécutée pour une fin, n'est plus un objet réel pour les artistes de ce siècle. On peut en dire à-peu-près autant des décoctions des substances animales. Une décoction chargée de parties animales & de parties végétales, demandée dans l'*emplâtre* de grenouilles ou de Vigo, est donc un ingrédient très-défectueux de cet *emplâtre* (voy. sa composition au mot VIGO); aussi les meilleurs artistes employent-ils de l'eau pure (qui est d'ailleurs nécessaire dans la préparation de cet *emplâtre*) à la place de cette décoction.

Les extraits rapprochés ou réduits en consistance solide, se mêlent très-difficilement encore avec les matériaux huileux des *emplâtres*; aussi l'union des extraits avec les autres ingrédients de l'*emplâtre diabolinum*, ne cause-t-elle pas un des moindres supplices des artistes dans l'exécution de cette pénible & fastueuse composition pharmaceutique.

Les *emplâtres* dans la composition desquels entrent les chaux de plomb, constituent une quatrième classe. La manœuvre par laquelle l'artiste dispose ces substances à la combinaison est très-chimique; & il n'est point de chimiste qui ne pût être flaté de la découverte de cette pratique, qui est sans doute dûe au hasard ou au tâtonnement, comme tant d'autres de la même classe, ou pour le moins dont l'inventeur est absolument inconnu.

Pour unir une chaux de plomb à une huile ou à une graisse; la litharge, par exemple, à l'huile d'olive ou au saindoux (voyez DIAPALME dans lequel entrent ces trois ingrédients), on prend de l'une & de l'autre de ces substances dans une proportion connue, environ une portion de litharge pour deux portions d'huile; on les met dans une bassine destinée à cet usage, dont le fond dégenere en un cône renversé & obtus, avec une bonne quantité d'eau, à-peu-près autant que d'huile; on fait bouillir en brassant exactement, c'est-à-dire remuant en tout sens avec une spatule de bois, jusqu'à ce que la combinaison soit achevée. On connoît qu'elle l'est, ou que la litharge est cuite, pour parler le langage des bouti-



ques, lorsqu'on n'aperçoit plus de grains de litharge, & que la masse de l'*emplâtre* est égale & liée. Si l'eau manque avant qu'on ait obtenu ce point, ce qu'on connoît à ce que la masse de l'*emplâtre* se boursoufle & s'éleve plus qu'au paravant, & qu'elle tombe & s'affaïsse ensuite presque tout-d'un-coup, on ajoute de l'eau bouillante qu'on doit avoir sous la main, ou qu'on doit faire chauffer, retirant la bassine du feu pendant ce tems-là. On ne sauroit employer de l'eau froide, parce que ce liquide s'introduisant sous la masse de l'*emplâtre*, qui est actuellement chaude au degré de l'eau bouillante, comme nous allons l'observer, & étant mis soudainement en expansion, feroit monter brusquement l'*emplâtre*, le répandroit, pourroit blesser l'artiste, & même occasionner un incendie.

Le merveilleux, ou plutôt le beau simple de cette opération, consiste en ceci: on traite proprement l'huile & la litharge au bain-marie, & cela, quoique l'eau qui fait le bain soit contenue dans le même vaisseau que les matieres qu'elle chauffe; & il est inutile en effet de la placer dans un vaisseau séparé, parce qu'elle n'a aucune action chimique sur ces matieres. Or il est utile de ne les exposer, ces matieres, qu'à ce degré de chaleur, parce qu'une partie de l'huile pourroit être brûlée à un degré de feu supérieur, & fournir par conséquent du charbon, & la chaux de plomb être réduite, ou du moins noircie: l'un & l'autre inconvénient ôteroit à l'élégance de l'*emplâtre*, supposé toutefois que l'élégance ne dépendît pas de la noirceur; car les lois sont ici fort bizarres & fort arbitraires. Un *emplâtre* de la classe de ceux dont nous parlons ici feroit manqué, si on brûloit le plomb; l'*emplâtre* noir ou de céruse brûlée, & l'onguent de la mere (qui est un *emplâtre*), seroient manqués au contraire, si on ne le brûloit pas. Voyez ONGUENT DE LA MERE, & la suite de cet article.

Je suppose que mes lecteurs n'ignorent pas que l'huile ne bout point au degré de l'eau bouillante, & que toutes les fois que deux liquides immiscibles se trouvent confondus en quelque proportion que ce soit, & exposés au feu, la chaleur ne peut jamais s'élever dans la masse entière au-dessus du plus haut degré dont est susceptible le liquide le plus volatil, ou celui des deux dont le degré de chaleur extrême est le plus foible, *ceteris paribus*; que par conséquent dans le cas dont il s'agit, l'huile ne peut contracter que le degré de chaleur de l'eau bouillante.

Secondement, il vaut mieux appliquer l'eau bouillante immédiatement, que d'interposer un vaisseau entre ce liquide & les corps à unir; parce qu'outre que cette méthode est plus commode & plus courte, elle sert encore, en ce que le bouillonnement de l'eau agite la masse de l'*emplâtre* dans toutes ses parties, & concourt très-efficacement au mouvement qu'on se propose d'exciter en brassant; mouvement qui hâte toutes les dissolutions. Voyez MENSTRUE.

Si on se propose de rendre noir ou brun un *emplâtre* qui contient une chaux de plomb, on n'a qu'à cuire à un feu fort & sans eau; c'est ainsi qu'on le pratique pour l'*emplâtre* suivant:

*Emplâtre noir ou de céruse brûlée*, selon la pharmacopée de Paris: Prenez de plomb blanc, c'est-à-dire de céruse, une livre; d'huile d'olive, deux livres: cuisez ensemble à feu fort, ajoutant de tems en tems quelques gouttes de vinaigre (pratique qui paroît assez inutile), jusqu'à ce que vous ayez obtenu la consistance d'*emplâtre* & la couleur noire: ajoutez enfin de cire jaune, quatre onces.

Il entre des huiles essentielles dans la composition de quelques *emplâtres*. On ne doit ajouter ces ingrédients volatils, que lorsque la masse de l'*emplâtre* est presque refroidie.

Les *emplâtres* se gardent dans les boutiques sous la forme de petits cylindres longs d'environ trois pouces, & du poids d'une once, qui sont connus dans l'art sous le nom de *magdalon*. Voyez MAGDALÉON.

Les Chirugiens demandent quelquefois des *emplâtres* composés, ou des onguens dans la composition desquels entrent un ou plusieurs *emplâtres*. Ces préparations sont extemporanées ou magistrales; on les exécute sur le champ en mêlant les divers *emplâtres* par la fusion sur un feu doux.

On fait une forte d'*emplâtre* avec la cire blanche, le blanc de baleine, & l'huile d'amandes douces, ou des semences froides majeures, qu'on doit regarder comme une préparation magistrale, parce qu'elle n'est pas de garde, & qu'on ne doit l'exécuter qu'au besoin.

De toutes les compositions pharmaceutiques, aucune n'a été si inutilement multipliée que les *emplâtres*. Outre le peu de secours qu'on en tire en général, & le manque absolu d'observations qui établissent les vertus particulières dans quelques-uns (voyez EMLATRE, Chirurgie); outre ces raisons tirées de l'expérience médicinale, on peut se convaincre de ce qu'on avance ici, en jettant simplement les yeux sur la dispensation des *emplâtres*, qu'on trouvera presque toujours la même, sur-tout si on examine celle des *emplâtres* les plus composés. (b)

EMLATRE, (*Matiere medicale interne*.) L'application de certains *emplâtres* passe pour un secours qu'il ne faut pas négliger dans certaines affections intérieures, comme dans les tumeurs du foie & de la rate; dans cette élévation rénitente de tout le bas-ventre des enfans, connue à Paris sous le nom de *carreau*, &c. ce sont sur-tout les *emplâtres de ciguë, de bétouine & de vigo*, qui sont renommés à ce titre. Voyez BÉTOINE, CIGUE, VIGO, & TOPIQUE. (b)

EMLATRE, *en Chirurgie*, c'est la composition pharmaceutique de ce nom, étendue sur du linge plus ou moins fin, sur du taffetas ou sur de la peau, suivant les différentes vues qu'on peut avoir dans son application, ou pour des raisons de propreté; tels sont ceux qu'on met au visage, & qui sont ordinairement de taffetas noir.

Les *emplâtres* sont d'un très-grand usage dans la pratique de la Chirurgie; on s'en sert aussi fort utilement dans plusieurs maladies internes.

On n'applique pas toujours les *emplâtres*, par rapport à la vertu des médicamens dont ils sont composés. La seule qualité glutineuse les fait employer dans plusieurs cas, comme dans la suture sèche pour la réunion des plaies. Voyez SUTURE. Un bandage fait avec méthode, peut tenir les levres de certaines plaies dans l'état d'approximation nécessaire pour qu'elles se réunissent; mais il y a des plaies qu'il est impossible de contenir par les bandages: telles sont la plupart des plaies obliques & transversales. Si elles sont superficielles, il sera inutile de les coudre avec les aiguilles & les fils. Cette suture est une opération douloureuse, qu'il n'est permis de faire que dans le cas de l'insuffisance démontrée des autres moyens qu'on auroit pu employer. Des *emplâtres* agglutinatifs grillés, ou des bandelettes emplâstiques, peuvent être disposées de façon à tenir les levres de la plaie dans le contact nécessaire, & empêcher qu'elles ne puissent s'éloigner l'une de l'autre. On se sert communément pour cela de l'*emplâtre d'André de la Croix*; il est composé avec la résine, la gomme-élémi, la terebenthine & l'huile de laurier, mêlées & cuites selon l'art. L'*emplâtre de bétouine* est aussi un très-bon agglutinatif. Si ces compositions sont nouvelles, elles se fondent par la chaleur de la partie, & alors les levres de la division ne sont plus maintenues. Presque tous les *emplâtres* tien-



nent très-bien s'ils sont anciens, & si l'on a la précaution de les étendre très-minces, & sur du gros linge presque neuf. Il faut aussi avoir soin que le linge soit coupé à droit fil.

La situation de la plaie & sa figure doivent déterminer la figure de ces *emplâtres*, & si un seul sera suffisant, ou s'il en faudra plusieurs. Les bandes emplastiques doivent être assez longues pour pouvoir soutenir la peau de loin : trop courtes, elles contiendroient mal les levres de la plaie, sur-tout si elle avoit un peu de profondeur. Quand on est obligé par quelque raison que ce soit de lever ces *emplâtres*, il faut avoir la précaution de ramollir le médicament par l'application d'une serviette chaude, ou avec un peu d'huile chauffée à un degré convenable, afin de ne déranger l'ouvrage de la nature par aucun tiraillement. On a soin aussi de lever l'*emplâtre* directement dans toute son étendue ; d'abord par un côté, en le tirant vers la plaie, près de laquelle on s'arrête pour en faire autant du côté opposé, afin d'être en garde contre le déchirement d'une cicatrice récente, que le moindre effort opposé à la réunion pourroit rompre.

Les *emplâtres* purement contentifs ne servent aussi que par la qualité glutineuse du médicament ; on les applique sur les plumaceaux qui recouvrent les plaies ou les ulcères, afin de les maintenir. On abuse un peu de ce moyen, qui a des inconvénients. L'adhérence de l'*emplâtre* aux environs de l'ulcère, bouche les pores, occasionne quelquefois un prurit érythémateux, rend la suppuration plus abondante par rapport à la transpiration supprimée, & retient les matières purulentes dans l'ulcère ou aux environs. Quoiqu'il soit démontré que rien n'est si sain que la propreté, cependant rien n'est si commun dans la plupart des hôpitaux, sur-tout dans ceux où il y a un très-grand nombre de malades ; rien, dis-je, n'y est si commun que de voir la circonférence des plaies & des ulcères fort mal-propres, par le peu d'attention des élèves auxquels les pansements sont confiés, & par l'abus des *emplâtres*. Leur usage rend ces mêmes élèves plus négligents sur la meilleure manière d'appliquer les bandes pour contenir l'appareil en situation d'un pansement à l'autre. Cette mal-propreté, contre laquelle on ne peut s'élever avec trop de force, contribue plus que toute chose à rendre les ulcères fœdés & de difficile guérison, & peut-être même à les rendre par la suite tout-à-fait incurables, quoiqu'on eût pu avec un peu de propreté, les guérir par l'application des remèdes les plus simples, tels que le vin miellé, &c. j'en ai fait plus d'une fois l'expérience. L'*emplâtre* de diapalme est celui dont on se sert le plus communément, comme contentif.

On peut couvrir d'un médicament emplastique le côté d'une compresse expulsive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement sur le fond du sinus dont on veut faire sortir la matière. On lit dans les observations communiquées par *Formi* célèbre chirurgien de Montpellier, à *Lazare Riviere* doyen des professeurs royaux de Médecine en l'université de cette ville, qu'un abcès considérable sur le sternum avoit été ouvert sans méthode à la partie supérieure. Suivant les règles de l'art, l'incision auroit dû être faite à la partie déclive (*voyez* ABCÈS, COMPRESSE, COMPRESSION, CONTRE-OUVERTURE) ; mais pour éviter une seconde opération, *Formi* conseilla l'application d'une compresse épaisse & agglutinative, sur laquelle un bandage ferré convenablement procura le recollement des parois du sac, en déterminant le pus à sortir par l'ouverture supérieure.

Il peut y avoir des indications qui exigent que la compresse expulsive soit enduite d'un médicament approprié au cas. Je me suis servi avec le plus grand

succès d'une compresse expulsive maintenue par un mélange d'*emplâtre* de ciguë & de vigo, sur un sinus accompagné de dureté & de callosités dans un ulcère scrophuleux.

Les *emplâtres* les plus efficaces contre la teigne n'agissent que par la qualité agglutinative ; & l'on a la précaution de les étendre sur de la toile neuve, pour qu'ils adhèrent plus fortement, afin d'arracher les cheveux jusqu'à leurs racines. *Voyez* TEIGNE.

Eu égard à la vertu des médicaments dont les *emplâtres* sont composés, il y en a d'émollients, comme ceux de mucilages & de mélilot. D'autres sont résolutifs & fondans ; tels sont les *emplâtres* de savon, de ciguë, de diabolonum, de vigo, &c. Les premiers sont plus émollients & discutifs ; ceux-ci sont plus stimulans. L'effet des *emplâtres* est relatif aux dispositions des fluides & des solides. Si l'humeur qui est en stagnation dans la tumeur qu'on veut résoudre est fort épaisse ; si les émollients ne l'ont pas préparée à la résolution, les remèdes résolutifs procureront une plus forte induration. Si au contraire il y a un commencement de chaleur dans la tumeur, les résolutifs, par leur qualité stimulante, accéléreront le jeu des vaisseaux, & la tumeur suppurera avec des résolutifs, qui deviennent alors les meilleurs maturatifs & attractifs dont on puisse se servir. On n'est guère trompé dans son attente lorsqu'on procède par principes & par raison, c'est-à-dire par une expérience réfléchie & raisonnée, bien différente de l'empirisme que le vulgaire honore du nom d'expérience, & qui n'est qu'une routine aveugle.

Le diachylon gommé est un des meilleurs *emplâtres* maturatifs dans les furoncles, les clous, & autres tumeurs de cette nature qui ont de la disposition à suppurer. Pour mondifier & déterger, l'*emplâtre* divin est fort recommandé ; & ceux de céruse, de minium, de Nuremberg, & principalement celui de pierre calaminaire, ont la vertu de dessécher & de cicatrifer.

Il y a des préparations emplastiques destinées particulièrement à certaines maladies & à certaines parties. L'*emplâtre* de bêteine est céphalique, & consacré pour la guérison des plaies de tête. Mais ne mondifieroit-il pas également les plaies des autres parties ? Les mêmes pharmacopées qui en vantent les propriétés pour les plaies de tête, ajoutent qu'on s'en sert aussi pour ramollir les cors des pieds.

L'*emplâtre* de blanc de baleine, dans lequel entre la gomme ammoniacque dissoute dans du vinaigre, est un bon remède pour les mammelles des femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas allaiter leurs enfans ; il dissipe le lait, apaise les douleurs qui en proviennent, & en résout les grumeaux & les duretés qui en résultent. Je ne crois pas qu'on puisse penser aussi favorablement des effets que peut produire l'application de l'*emplâtre* de nicotiane & de ciguë dans les indurations & les skirrhes du foie & de la rate. Suivant les auteurs de la pharmacopée d'Ausbourg, *Montanus* & *Bellacattus*, célèbres médecins de Padoue, faisoient un grand usage d'un *emplâtre* contre l'hydropisie, & l'on assure qu'il n'est pas sans efficacité. Il est composé de fiente de pigeon, de suc d'hyeble, de miel, de soufre vif, de nitre, de poudre d'iris, d'énula, de baies de laurier, d'aneth, de fleurs de camomille, de semence de cresson, de farine de fève, de suif de cerf, de terebenthine, & d'une suffisante quantité de cire. Quand on connoît la nature de l'hydropisie, & les différentes causes qui peuvent donner lieu à cette maladie, comment peut-on imaginer qu'on puisse la guérir par des applications extérieures ? Nous osons faire la même réflexion sur l'*emplâtre* fébrifuge, fait avec des araignées vivantes & leurs toiles, mêlées dans de la terebenthine avec du sel armoniac, &c. pour être appliqué



sur le poignet. Il y a cependant des remèdes qu'on applique extérieurement, & dont la vertu peut changer toute la disposition de la masse du sang. Tel est l'*emplâtre vésicatoire*. Son effet ne se borne pas à l'élevation des phlébotomies sur l'endroit où on l'a appliqué, ni à l'évacuation de la matière lymphatique qui coule de ces vésies; le sang en est altéré, les sels des cantharides qui y sont portés en détruisent la viscosité. Tout le monde fait que l'*emplâtre d'opium* appliqué sur l'artere temporale, calme efficacement la douleur des dents; & le docteur Nugent, dans une savante dissertation qu'il vient de donner sur l'hydrophobie, à la suite de l'histoire d'une personne mordue par un chien enragé, qui eut l'hydrophobie, & qui fut heureusement guérie par l'usage des antispasmodiques; le docteur Nugent, dis-je, a prouvé très-solument que dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des solides & de l'émotion spasmodique des fibres, il ne pouvoit y avoir de remède plus efficace que l'usage régulier des applications topiques, capable de calmer ces agitations.

On donne différentes figures aux *emplâtres*, suivant les parties sur lesquelles on doit les appliquer; il y en a de ronds, de carrés, d'ovales: on les taille en croissant ou en demi-lune pour la fistule à l'anus. On en fait de très-petits de la même figure pour les paupières; ceux qu'on applique dans le pli de l'aîne sont triangulaires; on les coupe en croix de Malte pour l'extrémité des doigts, & on les fend plus ou moins profondément dans leur circonférence, afin qu'on puisse les appliquer également sur les parties inégales. On roule des languettes d'*emplâtres* en forme de baguettes ou de verges, connues sous le nom de *bougies*, pour le traitement des maladies du canal de l'urethre. Voyez BOUGIE & CARNOSITÉ. (Y)

EMPLETE, f. f. (Com.) achat de marchandises. Voyez ACHAT. Ce mot paroît dérivé du latin *emere*, acheter. (G)

EMPLI, f. m. en terme de Raffinerie des sucres, se dit d'un lieu voisin des fourneaux où l'on plante les formes vuides. On se sert encore de ce terme pour signifier la quantité de formes qu'on a remplies. Ces formes, dit-on, sont du même empli: voilà l'empli d'hier, de ce matin, &c.

EMPLIR, en terme de Raffineur de sucre, est en général jeter la matière cuite dans des formes plantées dans l'empli. Voyez PLANTER & EMLI.

\* EMPLOCIES, f. f. (Mythol.) fêtes qu'on célébroit dans Athenes, & dont nous ne connoissons qu'une circonstance que l'étymologie nous a conservée: c'est que les femmes y paroissoient les cheveux treffés.

EMPLOI, (Jurisp.) ce terme a dans cette matière plusieurs significations différentes.

*Emploi*, dans un compte, signifie l'application que l'on fait d'une partie dans la recette ou la dépense; ainsi l'on dit employer une somme en recette, c'est-à-dire s'en charger en recette. Employer une somme en dépense, c'est la porter dans la dépense du compte. Employer en reprise, c'est reprendre & retirer une somme dont on s'est d'abord chargé en recette, mais que l'on reprend ensuite, parce que réellement on ne l'a pas touchée.

*Emploi de deniers*, c'est lorsqu'on se sert des deniers de quelqu'un, soit pour payer une dette, ou pour acquérir un héritage ou autre immeuble.

*Emploi de la dot*, c'est lorsque le mari place la dot qu'il a reçue de sa femme, en deniers, afin d'en assurer la répétition. Voyez DOT & RÉPÉTITION.

*Double emploi* dans un compte, est lorsqu'un même article est porté deux fois, soit en recette, dépense, ou reprise. L'erreur qui résulte d'un double emploi ne se couvre point. Voyez COMPTE.

*Faux emploi* se confond souvent avec le double

*emploi*; l'ordonnance de 1667 ne se sert même que du terme de *faux emploi*, en parlant des erreurs de cette espèce qui peuvent se glisser dans les comptes: il semble cependant que le *faux emploi* est différent du *double emploi*. L'un est ce qui est mal employé: par exemple, si un article de dépense est porté dans la recette, *aut vice versa*, ou si on porte en dépense quelque article qui ne regarde pas l'oyant; au lieu que le *double emploi* est un article qui est bon la première fois qu'on l'emploie, mais qui est vicieux dans l'endroit où on l'emploie pour la seconde fois.

*Emploi* dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle, est la mention que l'on fait d'une pièce dont on tire quelque induction, sans néanmoins produire la pièce même, soit parce qu'elle est déjà produite sous quelque autre cote, soit parce que celui qui fait cet *emploi*, n'a pas la pièce en sa possession.

On fait ainsi des *emplois*, non-seulement de pièces connues & qui existent, mais aussi de faits que l'on pose comme certains. Ces sortes d'*emplois* n'ont de force qu'autant que les faits sont constants & notoires, ou prouvés d'ailleurs, ou qu'ils sont avoués par la partie adverse; de sorte que si la partie ne convient pas de ces faits, on contredit les *emplois* de ces faits prétendus certains, de même que les *emplois* de pièces. Voyez CONTREDITS, INVENTAIRE DE PRODUCTION, PRODUCTION, PRODUCTION NOUVELLE. (A)

EMPLOYÉ, adj. pris subst. signifie quelquefois *commis*. Les directeurs des fermes du roi ont inspection sur les receveurs, contrôleurs & autres *employés*. (G)

EMPLOYER, dans le Commerce, se servir de quelque un ou de quelque chose. En fait de compte, ce terme signifie mettre quelque partie, quelque article en recette ou en dépense. Avez-vous employé ces mille écus dans votre compte? Voyez EMPLOI. (G)

EMPLURE, f. f. en terme de Batteur d'or; c'est une feuille qui se met au commencement des outils, pour garantir l'or de la trop grande force des coups, qu'elle amortit: les deux premières sont du double plus épaisses que les autres. Le nombre des *emplures* est toujours le même pour tous les outils. Voyez OUTILS & BATTEUR D'OR.

EMPOIGNÉ, adj. en termes de Blason, se dit des fleches, javelots & autres choses semblables de figure longue, quand elles sont au nombre de trois ou plus, l'une en pal, les autres en fautoir, assemblées & croisées au milieu de l'écu. Les fleches qui composent la devise des états de Hollande, sont de cette sorte.

Bons, comtes d'Entremont en Provence, d'or à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or, & empoignée par une patte de lion de sable, mouvante du flanc dextre de l'écu.

EMPOINTER, APPOINTER, ou POINTER une pièce d'étoffe, (Draperie.) c'est y faire quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle, pour la contenir dans la forme où elle a été pliée, & l'empêcher de prendre de mauvais plis.

On ne peut bien voir ni examiner une pièce d'étoffe, qu'elle ne soit *desempointée*, c'est-à-dire qu'on n'en ait coupé les points pour la déplier & l'étendre.

Par le règlement du 7 Avril 1693, concernant les toiles qui se fabriquent dans les généralités de Caën & d'Alençon, il est défendu aux tisserands & marchands d'*empointer* aucune pièce de toile pour l'exposer en vente.

On appelle *étoffe empointée*, celle dont les plis sont arrêtés par quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle. Voyez les dictionnaires de Trévoux, du Commerce, & les réglemens du Comm. (G)

EMPOIS, f. m. (Blanchissage du linge.) Prenez de l'amidon



l'amydon une demi-livre ; faites bouillir dans trois pintes d'eau bien nette ; remuez pendant l'ébullition , avec une spatule de bois ; ajoûtez une once d'émail de Hollande , ou de bleu ; gros comme une petite noix d'alun de roche , & autant de cire grommelée : faites cuire le tout à petit feu ; & quand vous vous appercevrez que l'eau commencera à se clarifier , ôtez le mélange de dessus le feu , & passez-le par un linge propre. *Voyez* AMYDON.

EMPOISONNEMENT, f. m. (*Jurisp.*) c'est l'action de faire prendre à quelqu'un du poison , ce qui est un crime capital : en termes de palais on dit plus communément *le crime de poison*. *Voyez* POISON.

(A) EMPOISSONNER, v. act. (*Pêche.*) Le mois de Mai est toujours le tems qu'on choisit pour *empoissonner* les étangs , à cause que c'est la saison de trouver beaucoup de petits poissons, ces animaux étant entrés en amour au commencement du printems.

En Bourgogne on appelle cet *empoissonnement* de l'*alvin* ; & par étymologie , le lieu où on le conserve s'appelle *alvinier*.

Pour *empoissonner* les étangs , il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

EMPOLI, (*Géogr. mod.*) ville de la Toscane en Italie ; elle est située sur l'Arne. *Long.* 28. 40. *lat.* 43. 42.

EMPORETIQUE, adj. est un terme de Pharmacie qui se dit du gros papier gris ou brouillard , qui boit , & dont on se sert pour filtrer des liqueurs.

\* EMPORIUM, (*Hist. anc.*) c'étoit à Rome un lieu où s'assembloient des marchands de miel , de fruits , & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troisième région , proche de la *metasudante* : il tenoit tous les neuf jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *trigemina* , près du *campus navalis* ; les bateaux y abordoient : il étoit situé dans la treizieme région , pavé , & entouré de palissades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome , lorsqu'il en étendit l'enceinte.

Il y avoit dans Athenes des *emporii curatores*, dont les fonctions étoient de veiller à ce qu'on ne distribuât aucune mauvaise denrée dans les marchés ; qu'on y vendît à bon poids & à bonne mesure , & qu'aucun particulier n'enlevât plus de vin & de blé qu'il ne lui en falloît pour sa consommation domestique : ce qui restoit étoit acheté par l'état , porté dans des magasins , & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPORTE-PIECE, f. m. en terme de Boutonnier ; c'est un fer gravé en creux , & tranchant , qui emporte de petits morceaux de vélin de la figure qu'il a lui-même , quand on le frappe avec le marteau sur les vélin.

EMPORTE-PIECE, chez les Bourreliers, est une espece de ciseau de fer rond dans toute sa longueur , creux par l'extrémité d'en-bas , & fort coupant , dont on se sert pour pratiquer des trous dans le cuir. Pour cet effet on pose la partie coupante de cet outil à l'endroit où on veut faire le trou ; & en frappant avec un maillet sur la tête de l'instrument , on coupe le cuir , de maniere que la piece ronde qui en sort , monte le long de la partie creuse de l'*emporte-piece* , & fort par une ouverture pratiquée vers le milieu de l'instrument.

Il y a chez les Bourreliers plusieurs sortes d'*emportes-piece*, qui ne different que par leur grosseur & par la grandeur des pieces qu'ils emportent. *Voyez* les figures dans la Planche du Bourrelier.

EMPORTE-PIECE, terme & outil de Ceinturier, qui sert pour faire des trous au cuir qu'ils employent.

Cet outil est fait à-peu-près comme le rivetier , est creux & tranchant par en-bas ; de façon qu'en l'appliquant sur un morceau de cuir , & frappant

dessus , il emporte la piece & forme un trou. *Voyez* la fig. Pl. du Ceinturier.

EMPORTE-PIECE, outil de Ferblantier ; c'est un poinçon long de trois pouces , gros de deux pouces , rond dans toute sa longueur , & qui est creux en-dehors par en-bas , & fort tranchant. Cet outil sert aux Ferblantiers pour former un gros trou rond dans une piece de fer-blanc. *Voyez* la figure , Planche du Ferblantier.

EMPORTE-PIECE, pour les fermoirs de livres ; c'est une espece de levier , à l'extrémité duquel on a pratiqué la figure en creux des fermoirs de livres. Les bords de cette figure sont fort tranchans : le levier est long ; il est arrêté à charniere sur un établi , vers le bout où l'on a pratiqué la figure en creux du fermoir. On expose à l'action de ce levier , sous la figure en creux , des feuilles de cuivre , d'argent , &c. On applique la main à l'extrémité du levier , & cette seule pression fait trancher les feuilles par les bords coupans de la figure en creux du fermoir. En très-peu de tems on parvient à couper ainsi un grand nombre de fermoirs. *Voyez* les figures.

EMPORTE-PIECE, (*Jardinage.*) c'est un outil de fer ou d'acier , très-tranchant , qui ampute , entaille & enleve à foi , lorsqu'on le retire , la piece qu'il a coupée. C'est une espece de fermoir ou ciseau de menuisier , avec lequel on fait dans le bois d'une tige étronçonnée , une entaille longue & large , à proportion de la grosseur de la greffe qu'on y veut insérer , de maniere qu'elle y soit enchâssée bien juste. On dit *greffer en emporte-piece*. *Voyez* GREFFE. (K)

EMPORTE-PIECE, (*Lutherie.*) sorte de poinçon à découper dont les Facteurs de clavecins se servent pour percer en quarré les registres & guides revêtus de peau de mouton. Le pelletier emporte d'un seul coup une piece parallélogramme , qui est la figure des trous des registres & du guide par où passent les fautereaux : les deux autres , marqués 2 & 3 dans la Planche , servent à faire en deux fois la même opération. Celui qui est marqué 2 , coupe les deux longs côtés des trous ; & le troisième , les deux petits côtés des mêmes trous. On se sert préférablement de ces derniers , quoiqu'il soit nécessaire de frapper deux fois , parce qu'ils sont plus faciles à faire & plus faciles à aiguïser. On coupe ces morceaux de peau sur un morceau de bois bien dressé , ou sur une lame de plomb. *Voyez* les figures 24 , 25 & 29 , Pl. XVII. de la Lutherie.

EMPORTE-PIECE, à la Monnoie , nom que les ouvriers donnent à l'instrument appelé *coupoir*. *Voyez* COUPOIR.

\* EMPORTER, v. act. se dit en général d'une action en conséquence de laquelle un corps auquel cette action est appliquée , passe d'un lieu dans un autre. On y joint pourtant cette vûe de l'esprit , que la cause qui transporte est regardée comme continuellement appliquée à la chose emportée. On se sert de ce terme au simple & au figuré , au moral & au physique ; mais le substantif *emportement* ne se prend qu'au moral , & marque une agitation violente de l'ame. Le participe *emporté* se prend au physique & au moral : on dit , *on a emporté cette armoire* , & c'est un *emporté*.

EMPORTER, REMPORTER, synonyme. On dit toujours *remporter la victoire* , & non pas *emporter la victoire* ; mais on dit au contraire *emporter le butin* , & non pas *remporter le butin*. Ces deux mots ont également leur bisarrerie d'usage , quand on les employe au figuré. *Art. de M. le Chevalier DE JAUCCOURT.*

EMPORTER, (*Marine.*) se dit de ce que le vent ou les coups de mer enlèvent du vaisseau. On a vû des voiles & des vergues *emportées* par le vent , des galeries *emportées* par des coups de mer , & quelquefois des mâts, (Z)



EMPORTER (s') v. pass. (*Manège.*) terme usité parmi nous pour désigner en général l'action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter, & qui fuit avec fougue & avec impétuosité malgré tous les efforts que l'on fait pour le retenir.

Ce défaut est plus ou moins considérable selon ses causes & sa source.

Il procède souvent de l'ignorance d'une main dure & cruelle, incapable de reconnoître & de sentir le fond de la bouche de l'animal, & qui, par un appui forcé & toujours constant dans le même degré, en échauffe tellement toutes les parties qu'elle les prive de toute sensibilité (*voyez MAIN*). Il peut être encore occasionné par tous les vices qui tendent à égayer une bouche (*voyez EGARER*), par l'habitude de forcer la main (*voyez FORCER*), par la gaieté du cheval qui s'émeut & s'excite lui-même à la vûe ou à l'ouïe d'un autre cheval qui galope; par sa timidité, lorsqu'à l'occasion de quelque bruit il fuit & s'échappe; par de mauvaises leçons; par la facilité avec laquelle le cavalier se fera laissé maîtriser, &c.

Il est certain que ce n'est qu'autant que toutes les portions de la bouche, & principalement les barres, n'auront point été véritablement endommagées, que nous pourrons remédier à ce vice d'autant plus essentiel, que les suites en peuvent être extrêmement funestes. Si ces mêmes portions sont en effet dans un état désespéré, & qu'il ne nous soit plus absolument permis d'y rappeler par aucun moyen le sentiment qu'elles ont perdu, vainement tenterions-nous d'en corriger l'animal. Ou cette action de fuir est tournée en habitude, ou elle n'est que passagère.

Dans le premier cas, il s'agira de travailler le cheval lentement & au pas, & avec toute l'attention que demande une bouche sujette à s'échauffer; du pas, on le conduira insensiblement au trot, & du trot on le ramènera au pas pour le remettre au trot, & successivement au galop, en le ralentissant toujours & en entremêlant prudemment ces différentes allures. Le galop étant incontestablement la plus vive & la plus prompte, est aussi très-communément celle dans laquelle il s'anime davantage, & où il est le plus sujet à s'emporter; on ne l'y exercera par conséquent que lorsque dans les autres il obéira exactement à toutes les impressions de la main, on en augmentera aussi la rapidité, on en diminuera de tems en tems la vitesse; & les arrêts multipliés selon le besoin, ainsi que la répétition de la leçon du reculer, étoufferont enfin en lui cette vivacité & cette ardeur, ou du moins le remettront sous les lois d'une entière obéissance.

L'emportement n'est-il que passager? n'a-t-il lieu que dans la circonstance d'un autre cheval qui court rapidement, ou à raison de la surprise & de la crainte que lui inspirent certains bruits auxquels ses oreilles ne sont point accoutumées? n'est-il, en un mot, suscité qu'à l'occasion des objets extérieurs dont il est frappé? on doit 1°. nécessairement l'habituer au son & à la vûe de ces mêmes objets: 2°. le retenir & le renfermer dans l'instant même du premier effort qu'il fait pour s'échapper, & rendre la main dans l'instant qui le fuit, sauf à le reprendre de nouveau s'il témoigne encore le moindre desir de fuir. Sans cette précision avec laquelle le cavalier saisit le moment, l'animal se dérobe toujours pendant un espace plus ou moins considérable de terrain; & cette espèce de victoire qu'il remporte l'enhardit, pour ainsi dire, & peut non-seulement le confirmer dans ce léger défaut, mais occasionner ces mouvemens fougueux auxquels on s'oppose inutilement. Il est même très-à-propos de joindre quelquefois le châtement à l'action, de saisir le tems, afin de faire sentir à l'animal renfermé & puni, que cette pas-

sion immodérée d'une course que le cavalier ne sollicite point, est une faute qui lui attire la correction qu'il redoute; ainsi ferrez vivement les deux talons en mettant la main près de vous, rendez & reprenez sur le champ, bientôt le cheval ne reconnoîtra plus rien qui puisse l'engager à s'emporter.

La plupart des hommes imaginent que la voie la plus sûre de retenir un cheval qui fuit, est de s'attacher à la main. Ils employent tout leur pouvoir & toutes leurs forces dans l'espérance de l'arrêter, mais leurs efforts sont toujours superflus & sans succès. La raison en est simple; d'une part, ces mêmes efforts exercés directement sur la bouche falsifient si considérablement l'appui, que le cheval méconnoît entièrement la main & tous les effets qui auroient pu résulter de celle qui n'auroit été que douce & légère. D'un autre côté, en supposant qu'il puisse encore rencontrer un sentiment quelconque, il est certain que l'impression de la main augmentera le pli ou la flexion du derrière; car telle est l'efficacité des renes mues & approchées de notre corps, qu'elles surchargent l'arrière-main: or ce même arrière-main chassant, & ne pouvant que continuellement chasser l'animal au moyen de la flexion répétée de ses parties, il s'enfuit que plus la tension des renes est constante & augmentée, plus les forces de l'animal qui s'emporte sont accrues & multipliées; ainsi bien loin de l'arrêter, on lui fournit les moyens de résister avec plus d'empire. Il est donc incontestablement assuré qu'on ne retient jamais plus aisément & plus véritablement un cheval, qu'en rendant & en cessant, pour ainsi dire, de le retenir, pourvu qu'on le reprenne dans la main successivement & de tems en tems. (e)

EMPORTER, (*Jardinage.*) on dit qu'un arbre s'emporte, quand il pousse avec trop de vivacité, & qu'il est à craindre que le trop de vivacité ne le fasse avorter. (K)

EMPOTER, v. act. en terme de Cuisine, c'est mettre une pièce dans un pot ou dans une terrine avec du bouillon, après l'avoir fait frire dans du beurre ou dans du sain-doux.

EMPOTER, (*Jardinage.*) est un terme employé par les Fleuristes, pour signifier qu'il est nécessaire de planter des fleurs ou arbrisseaux dans des pots. *Voyez POTS.* (K)

EMPOUILLES, f. f. (*Jurisprud.*) se dit dans quelques provinces pour exprimer les grains pendans par les racines. Ce terme est opposé à *dépouille*, qui signifie les grains séparés du fonds. (A)

EMPOULETTE, AMPOULETTE, f. f. (*Marine.*) c'est une petite machine composée de deux petites bouteilles faites en poire, & jointes ensemble par un col étroit; leur jonction est encore séparée par un parchemin fin, au milieu duquel on fait un petit trou propre à passer un sable très-fin, qui coule de la petite bouteille d'en-haut dans celle d'en-bas, & l'on en met la quantité qu'il en faut pour employer une demi-heure à passer. *Voyez HORLOGE.* (Z)

\* EMPREINTE, f. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) il se dit de l'image qu'un corps laisse de lui-même sur un autre auquel il a été appliqué; si le corps est en relief, l'empreinte est en creux; si le corps est creux, l'empreinte est en relief; l'empreinte du corps est plane, si la surface appliquée l'est aussi: mais à parler rigoureusement, ce dernier cas ne peut avoir lieu, si ce n'est peut-être lorsque le corps qu'on applique laisse son image tracée sur le corps auquel il est appliqué, par le moyen de quelqu'enduit qui se sépare de l'un pour s'attacher à l'autre; je dis *peut-être*, parce qu'alors l'enduit n'étant pas absolument sans épaisseur, on peut dire que l'empreinte est de relief.

EMPREINTE, f. f. en Anatomie, nom de petites



éminences superficielles, qui donnent attache à des ligamens ou à des muscles; c'est dans ce sens que l'on dit *empreinte musculaire*, *empreinte ligamenteuse*.

Voyez LIGAMENT & MUSCLE (L)

EMPREINTE, f. f. (*Gravûre.*) *Empreindre*, c'est graver, c'est imprimer une chose sur une autre pour lui en donner la figure. *Empreinte*, est donc la gravûre, l'impression même; & la chose gravée ou exprimée reçoit aussi le nom d'*empreinte*.

On tire des *empreintes* de médailles, de monnoies, de cachets, de pierres gravées, c'est-à-dire on en prend artistement la représentation semblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Cependant comme d'un côté on n'y fauroit parvenir sans en favoir la manœuvre, & que de l'autre il est aussi utile que satisfaisant pour un vrai curieux, d'avoir en sa possession le plus grand nombre qu'il est possible d'*empreintes* tirées sur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on sera bien aisé de favoir la maniere de les faire. Je vais l'apprendre aux lecteurs d'après M. Mariette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravûres en creux, toute personne, pour peu qu'elle ait d'adresse, en est capable; les matieres qu'on employe le plus ordinairement pour cette opération, sont la cire d'Espagne, le soufre, & le plâtre.

La premiere a cet avantage, que les *empreintes* se font sur le champ sans beaucoup de préparation, & que la matiere encore liquide s'insinuant exactement dans toutes les cavités de la gravûre, le relief qui sort est presque toujours très-complet & très-net; il s'agit seulement d'avoir de la meilleure cire de Graveur.

Au lieu de cartes à joier, il faut se servir d'une simple feuille de papier bien uni pour y appliquer la cire: mais pour le faire avec soin & avec propreté, on aura une assiette d'argent qu'on mettra sur un réchaud rempli de feu; & lorsqu'elle sera suffisamment échauffée, l'on y posera dans le fond un morceau de papier bien sec, sur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'exposant au feu, & non en la présentant à la flamme d'une bougie; on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il est ordinaire, au bâton de cire & n'en altere la couleur. On tiendra pendant quelque tems la cire en fusion, on la remuera; & quand on verra qu'elle est bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il est comme indubitable qu'il en sortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes ces précautions n'empêchent point la cire d'être une matiere cassante, qui se fend d'un rien, M. Mariette feroit d'avis qu'on renoncât aux *empreintes* de cette espece, à moins qu'une nécessité n'y obligât, je veux dire qu'il n'y eût aucune espérance de retrouver l'occasion de tirer autrement l'*empreinte* d'une belle pierre gravée qui se présente, & qu'il fallût absolument la faire sur le champ.

On trouve encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Espagne; elles ont un luisant qui ne permet pas de joier de la gravûre, & ôte le repos qui doit y regner; c'est pourquoi les connoisseurs préfèrent les *empreintes* qui se font avec le plâtre: la difficulté est de trouver du plâtre assez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de talc, les faire calciner soi même dans un feu ardent, & quand ils seroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre la plus fine qu'il seroit possible. Ensuite on passera plusieurs fois cette poussiere au tamis, & on l'employera comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire sur la surface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne se répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui se font en soufre méritent

Tome V.

encore la préférence, parce qu'il est plus aisé d'y réussir, & que la diversité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aspect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuillere de fer, sur un feu modéré, autant de soufre qu'on aura dessein d'en employer; & lorsque ce soufre sera liquéfié, on le jettera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de soufre on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les soufres seroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ocre jaune, le massicot, ainsi que le noir de fumée, sont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le soufre; mais si la jonction de ce dernier minéral se faisoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvérisée très-fin, ce seroit une des teintes des plus flatueuses à la vûe. Celle que donne le vermillon est aussi fort bonne; & quand on veut qu'il ait plus de brillant, on frotte à sec avec un pinceau & un peu de carmin la surface de l'*empreinte*.

La couleur jettée dans le soufre, on aura attention de tenir la cuiller dans une agitation continuelle, tant afin que le soufre ne s'attache point à la cuiller, & ne se brûle point, que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce tems-là il se forme sur la surface du soufre une espece de crasse ou d'écume, qu'il en faut séparer & enlever avec une spatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart d'heure, la cuiller étant toujours restée sur le feu, pour empêcher le soufre de figer, on verse le soufre par inclinaison, ou sur une feuille de papier huilée, ou sur une feuille de fer-blanc bien planée, & on l'y laisse refroidir: le soufre en sort ayant la forme d'un gateau. Cette premiere préparation est pour le colorier, & le purifier de ses ordures les plus grossieres.

Veut-on faire des *empreintes*? on coupe un morceau de ce gateau de soufre; on le fait fondre une seconde fois dans la cuiller de fer, toujours sur un feu modéré; on la remue pour l'empêcher de brûler; on en enleve encore la crasse, en cas qu'il en paroisse, & l'on en verse doucement sur la pierre gravée qu'on a préparée pour recevoir ce soufre liquéfié. On l'a enveloppée, ou plutôt on l'a environnée d'un morceau de carte fine ou d'un papier fort, qui étant assujetti avec un fil de laiton, & replié sous la pierre, de façon que le soufre ne pouvant échapper par aucune ouverture, prend la figure d'un petit godet: ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince, qui embrasse exactement la pierre. Ces différens moyens réussissent également, on choisira celui qui conviendra le mieux.

A peine le soufre aura-t-il été versé dans cette espece de petit moule, qu'il commencera à figer; mais sans lui en donner le tems, & lorsqu'on jugera qu'il se fera déjà formé sur la surface de la pierre une legere couche de soufre figé, qui, comme une peau, s'y fera étendue & la couvrira toute entiere, on survuidera promptement dans la cuiller le soufre encore liquide, pour le reverser tout de suite & en remplir le même moule, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour donner du corps à l'*empreinte*. C'est ainsi qu'on évite les soufflures.

Quelque tems après, le soufre étant figé, on l'ôtera de dessus la pierre gravée, qui s'en détachera aisément & sans le moindre effort; & il ne faut point douter, si l'on a usé de toutes les précautions qu'on vient d'indiquer, que l'*empreinte* ne soit exacte & parfaite: mais pour peu qu'elle manque en quelque endroit, on ne doit pas balancer d'en recommencer une seconde; le même soufre reservira, & l'opération n'est ni assez coûteuse ni assez fatigante pour craindre de la répéter.

FF ff ij



Telles sont les différentes pratiques qu'il faut observer toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux ; & rien, comme l'on voit, n'est plus simple. Il n'en est pas de même des gravures en relief, dont on voudra pareillement avoir des *empreintes* : celles-ci exigent une double opération ; car la première *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux, & il s'agit d'avoir un relief semblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief, & par en tirer un creux qui servira à faire l'*empreinte* de relief ; & c'est ce qui est presque toujours accompagné de grandes difficultés, & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief est plat ou en très-basse taille, le moule se fera aisément avec du plâtre fin ; mais pour peu que les objets ayent de la faillie, & qu'il y ait des parties éminentes, travaillées & feuillées en-dessous, ce qui ne peut guere manquer de se rencontrer dans un relief, le plâtre dont on se sert pour faire le moule, se loge dans les cavités ; & quand on vient à le vouloir séparer de la pierre gravée, non-seulement il en reste dans ces petits creux où il s'étoit insinué, mais ces arrachemens en entraînent souvent d'autres plus considérables encore : le moule demeure imparfait, & ne peut point servir.

Après avoir fait plusieurs tentatives, l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules, que la mie de pain & la colle-forte. Voici la maniere de procéder.

Il faut avoir de la mie de pain très-tendre, d'un pain qui soit peu cuit ; ce qu'on appelle *du pain cuit-gras*. On la prend entre ses doigts ; on la manie & remanie à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuse : on y mêle alors tant-soit-peu de vermillon ou de carmin : on la repaîtrit encore ; & quand on est parvenu à la rendre bien molle & bien souple, on y imprime le relief, qu'on retire sur le champ, & le moule se trouve fait & assez bien formé : car cette pâte a une espèce de ressort naturel, qui fait qu'elle se prête sans se déchirer ; & comme elle embrasse assez exactement un relief dans toutes ses parties, elle s'en sépare aussi sans former aucune résistance.

Si en se détachant de la gravure quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités, ont été obligées de céder à des parties saillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin, & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de tems cette pâte se durcit, & elle acquiert assez de consistance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le soufre liquide qu'on y veut couler. Mais elle a un défaut essentiel : quelque bien paîtrie qu'elle soit, elle ne s'insinue jamais assez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours grasse & pâteuse ; de sorte que les reliefs qui sortent de ces sortes de moules, n'ont aucune finesse, & sont privés de tous ces détails qui donnent l'ame & l'esprit à un ouvrage.

C'est ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'employer plutôt la colle-forte. Il est un instant où sortant d'être mise en fusion, elle a la même souplesse, le même ressort que la mie de pain réduite en pâte ; & rendue à son premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant séchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle-forte dont se servent les Menuisiers, la verse encore toute chaude sur le relief qu'il veut mouler, en usant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de soufre ; & quand la colle entièrement prise, est encore molle, il retire légèrement sa gravure, qui reste imprimée dans la masse de la colle. Celle-ci se durcit promptement, & produit un moule aussi net & aussi exact qu'il est possible, dans lequel on peut couler du plâ-

tre ou du soufre, & l'on en tire un relief assez juste. Mais si le trop de faillie d'une gravure a rendu l'opération du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule, rencontreront encore plus d'obstacles, & il ne faut pas même espérer qu'elles réussissent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui ne pouvant se dépouiller, restera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces sortes de gravures trop saillantes & trop évidées.

Les *empreintes* faites, on en abat les balevres ; on les rogne, on les lime, on leur donne une forme régulière. Pour dernière façon on les environne de petits morceaux de carton doré sur la tranche, où elles se trouvent renfermées comme dans une bordure ; & qui, outre cette propreté qu'ils y mettent, leur servent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre ; & pour les pouvoir considérer plus commodément, on les colle sur des cartons ou sur des planches, qui, comme autant de layettes, se rangent dans une petite armoire, ainsi qu'on l'observe par rapport aux médailles.

Il est encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées ; mais qui ne pouvant pas être de longue durée, n'est que pour le moment où l'on est bien aise de juger du travail d'une gravure en creux. Ce sont les *empreintes* qui se font avec la cire molle. L'on ne voit guere de curieux qui ne veuille avoir à la main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne porte pour cela de la cire sur lui. Ils en font remplir de petites boîtes qui se ferment à vis, & auxquelles on donne assez volontiers la figure d'un petit œuf. La composition de cette cire est particulière, & je ne doute point qu'on ne me sache gré d'en donner ici la recette, telle qu'une personne de l'art l'a communiquée à M. Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaisseau de terre vernissé, sans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un gros de sucre-candi broyé très-fin, qui en accélère la fusion, on jette (la cire étant tout-à-fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraisser, & une goutte de terebenthine : on remue le tout, se servant d'une spatule, jusqu'à ce que toutes les drogues soient parfaitement incorporées ; & après l'avoir tenu un peu sur le feu, on retire la cire, on la laisse refroidir, on en fait un pain.

Pour ce qui est des pâtes ou *empreintes* de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui moulées dessus, en font des copies fideles, voyez PATE.

Voilà les manœuvres connues de tirer des *empreintes* de toutes sortes de pierres gravées en creux & en relief, même de tous les beaux ouvrages d'un Pyrgotele, d'un Cronius, d'un Apollonide, d'un Dioscoride, d'un Solon, d'un Hyllus. Eh quel plaisir que de pouvoir se procurer des richesses sans embarras & sans remords ! Les *empreintes* fournissent à un particulier l'agrément de jouir par des images parfaites, de ces morceaux rares gravés sur des pierres précieuses, qu'il n'appartient qu'aux rois & aux gens riches de posséder dans leurs cabinets.

Si les pierres gravées représentent les actions des hommes illustres de Grece & de Rome ; si elles peuvent servir à éclaircir plusieurs faits importants de la Mythologie, de l'Histoire & des coutumes anciennes ; si elles ornent l'esprit de grandes & magnifiques idées ; en un mot, si elles sont la source d'une infinité de connoissances, comme on n'en sauroit douter, les représentations fideles de ces pierres ne procureront-elles pas les mêmes avantages ? Qu'importe pour l'utilité le prix de la matière, l'émeraude



& le rubis, le soufre ou la cire d'Espagne ? Qu'importe alors que ce soit la pierre gravée même qu'on possède, ou sa parfaite ressemblance ? Qu'importe enfin la valeur de l'original ? ce n'est presque qu'une valeur idéale & fictive, comme de tant d'autres choses de la vie. *Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.*

En général le mot *empreinte* peut avoir deux sens différens : l'un, lorsqu'il signifie *une chose gravée pour en imprimer d'autres*, comme est un cachet ; l'autre, lorsqu'il signifie *la marque & la figure tirée de la première*, comme est la cire imprimée par le cachet. Quand on veut faire des médailles d'or, d'argent ou de cuivre, l'on imprime une plaque de plomb ou d'étain entre les deux quarrés ou creux de la médaille ; & ce morceau de plomb ayant reçu la figure, s'appelle *l'empreinte*, & sert pour être imprimé dans le sable, où l'on fait ensuite des médailles de tel métal qu'on veut. *Voyez GRAVURE EN CACHETS & SUR L'ACIER.*

*EMPREINTE ou CALIBRE*, outil de bois, du métier de l'otier d'étain, & qui sert à tenir les pièces qu'on doit tourner. Quelques-uns nomment ceux qui servent à tourner la vaisselle, *empreintes* ; & ceux qui servent à tourner les pots ou les pièces de menuiserie, *calibres* : & d'autres les nomment tous en général, *empreintes*. Ceux qui servent pour la vaisselle, doivent être de bois de travers : le noyer en table est le meilleur. Ils doivent être creusés de la grandeur & de la forme des pièces qui s'emboîtent dedans, & qui y tiennent par le moyen de trois crampons de fer qui prennent la pièce sur le dehors du bord. Il faut avoir autant d'*empreintes* différentes, que l'on a de différentes grandeurs de moules. Ces *empreintes*, ainsi que les *calibres*, tiennent sur l'arbre du tour, par le moyen d'une gaine, qui est un trou quarré dans lequel entre le mandrin de l'arbre du tour. *Voyez GAÏNE & MANDRIN.* Ceux qui servent à tourner la poterie ou menuiserie, sont de bois de long, & tournés sur le tour à proportion de la grosseur des pièces qu'il faut tourner dessus. Toutes ces *empreintes* s'ôtent & se remettent selon le besoin. *Voyez TOURNER L'ÉTAIN.*

*Empreinte à couteaux ou empreinte plate*, c'est une *empreinte* qui sert à tourner les bas de pots à l'eau avant de les fonder, & les bouches après qu'ils sont soudés, les dedans d'aigüeres, de port-dinés, &c. Ce qui lui fait donner ce nom, c'est qu'il y a trois vis qui se traversent avec chacune un écrou par-derrière. Ces écrous lâchent ou serrent trois crampons plats qu'on appelle *couteaux*, qui prennent le pied des pièces qu'on dresse dessus l'*empreinte*, pour les tourner en les serrant, & qu'on ôte en les desserrant.

*EMPRIMERIE*, f. f. (*Tannerie.*) c'est le nom d'une grande cuve où l'on met les cuirs en coudrement. *Voyez l'article TANNER.*

*EMPROSTOTHONOS*, f. m. (*Medecine.*) c'est un mot grec composé de *εμπροσθεν*, devant, & de *τόνος*, roideur, tension. Il sert à désigner une espèce de maladie spasmodique, dans laquelle tout le corps est tellement plié, courbé en avant, que les pieds s'approchent de la tête, en sorte qu'il prend la forme d'un arc. Les malades sont forcés à rester immobiles dans cette posture, leur respiration est très-gênée.

Cette maladie dépend d'une contraction tonique des muscles fléchisseurs de la tête, du cou, du thorax & des lombes, mais sur-tout de celle des mastoïdiens, qui sont quelquefois seuls affectés dans l'*emprostothonos*, qui ne consiste alors que dans la flexion de la tête qui est fortement tirée sur la poitrine, de manière que le menton est constamment appliqué contre le sternum. Il en est de même lorsque le spasme s'étend à tous les muscles mentionnés.

L'*emprostothonos* est quelquefois causé, selon Gesner, par la ciguë aquatique, & par les vapeurs métalliques.

Cette espèce de spasme est très-familier aux Indiens, selon Bartius, *de med. ind.* Elle fait passer ceux qui en sont atteints, pour des maniaques. Elle est accompagnée de vives douleurs par tout le corps, avec difficulté d'avaler, de respirer. Ils ont le visage violet, le regard féroce. Ils ont de fréquents grincemens de dents. On les entend murmurer comme si la voix venoit d'un lieu souterrain.

Cette maladie demande le même traitement que le tétane, c'est-à-dire le spasme universel. Les copieuses & fréquentes saignées sont ordinairement indiquées. On peut employer avec succès les ligatures, les frictions, les onctions spiritueuses sur l'épine du dos, les ventouses, les lavemens acrés. Le *laudanum* & l'extrait de safran produisent aussi de bons effets, s'ils sont placés dès le commencement de la maladie. M. Lazenne professeur & célèbre praticien de Montpellier, recommande l'usage de l'antimoine diaphorétique, dont il a éprouvé plusieurs fois de très-bons effets dans le traitement de cette maladie. *Voyez CONVULSION, SPASME, TÉTANE.* (d)

*EMPRUNT*, (*Jurisprud.*) terme relatif à celui de prêt. Celui qui a besoin d'argent, fait un *emprunt* : celui qui lui fournit l'argent, fait un *prêt*. *Voyez PRÊT.*

*Emprunt à constitution de rente*, c'est lorsque celui qui emprunte une somme de deniers, se charge envers le prêteur de lui payer jusqu'au remboursement une rente, pour lui tenir lieu des intérêts ou fruits de cette somme.

*Emprunt au denier vingt, trente, quarante, &c.* c'est lorsque l'on emprunte à constitution de rente, & que le denier ou taux de la rente est fixé au vingtième, trentième ou quarantième du principal. *Voyez CONSTITUTION DE RENTE & RENTE CONSTITUÉE.*

*Emprunt de territoire*, c'est lorsqu'une juridiction tient ses séances ordinaires, ou fait quelque autre acte dans un territoire qui n'est pas le sien, & qui dépend d'une autre juridiction. C'est ainsi que le parlement de Dombes, créé par François I. en 1523, dans le tems qu'il jouissoit de la principauté de Dombes par droit de conquête, tint ses séances à Lyon par *emprunt de territoire*, non-seulement jusqu'en 1560 que la Dombes fut restituée à ses légitimes souverains, mais même encore depuis ce tems jusqu'en 1693, qu'il fut transféré à Trévoux, où il est présentement ; en sorte que dans le premier tems il y avoit *emprunt de territoire* dans une autre juridiction, & dans le second ce même *emprunt* étoit fait tout-à-la-fois & dans une autre juridiction & dans une autre souveraineté. *Voyez TERRITOIRE EMPRUNTÉ.* (A)

*EMPRUNT*, (*Finance.*) c'est une prompte ressource pour se procurer des fonds, lorsque l'on a la confiance publique. Dans les tems malheureux les *emprunts* sont difficiles, & l'on ne les propose plus ouvertement ; c'est toujours sous des formes différentes qui font illusion, mais le prestige ne dure pas longtemps : alors le crédit se perd, on est obligé d'avoir recours à des expédiens forcés & onéreux.

Les *emprunts* engagent l'état & le chargent de dettes, & de l'emprunt résultent les intérêts & usures. *Voyez INTÉRÊTS.*

Il y a de deux espèces d'*emprunts* ; les uns se font sur des effets dont le fonds est exigible, & les autres sur des rentes ou gages dont le fonds est aliéné.

Les premiers sont pour être remboursés à volonté, comme étoient anciennement les billets de la caisse des *emprunts*, les billets de monnaie, de Legendre,



de l'état, de la banque, & beaucoup d'autres. *Voyez BILLETS.*

Les autres, dont le capital se rembourse par partie d'année en année, ou au bout d'un certain nombre d'années en entier, sont les annuités, les contrats, les rentes viagères & tontines, les rentes perpétuelles, les billets d'amortissemens, les loteries. *Voyez ces mots à leur article.*

Lorsqu'on est obligé d'avoir recours à cette ressource, c'est un mal pour l'état, quoique ces moyens fournissent promptement des fonds; parce que ces fortes de fonds, au lieu de soulager l'état, le chargent d'intérêts annuels, & obligent le gouvernement d'emprunter de plus grosses sommes afin de payer l'intérêt des emprunts précédens. Ce seroit peut-être peu de chose de n'avoir que des intérêts à payer, il faut en outre rembourser annuellement une portion du capital.

Rien n'est si nécessaire que d'acquitter des dettes faites d'aussi bonne-foi; & quelles que soient les dettes de l'état, il faut les payer exactement: le retard dans le paiement est plus que suffisant pour ôter la confiance. D'ailleurs le crédit de l'état dépend de tant de circonstances, qu'il faut que les emprunts soient faits avec beaucoup de précaution. Un ministre qui ne se sert de cette branche de crédit que pour se la ménager comme une ressource dans l'occasion, est sans doute habile. M. Colbert trouva le moyen de fournir en même tems aux frais de la guerre qui fut terminée en 1678 par le traité de Nimègue, & aux dépenses immenses des somptueux bâtimens & des différens établissemens faits par Louis XIV. & l'état n'étoit point endetté à la mort de ce ministre en 1683. Mais celui qui est capable de porter le poids immense d'une administration que de longues guerres rendent aussi pénible qu'importante; qui est capable de réparer les desordres, de faire des emprunts dans des tems difficiles, sans interrompre la circulation & le commerce, sans altérer le crédit, est assurément le plus habile. Le crédit de l'état dans les tems de guerre, dépend beaucoup du fort des armes. Après la bataille d'Hochstet chacun s'empressa de retirer son argent de la caisse des emprunts, ce qui obligea le conseil de faire surseoir au paiement des capitaux. Par arrêt du 17 Septembre 1704, on accorda dix pour cent sur les deniers qui seroient apportés à la caisse des emprunts; mais le crédit se perdit de plus en plus, & on supprima la caisse, rien ne pouvant ranimer la confiance, les promesses perdant sur la place quatre-vingts pour cent.

Dans tous les tems le crédit du roi sur ses peuples, est fondé sur l'amour des peuples pour leur souverain, sur la confiance dans le ministre entre les mains duquel se trouve l'administration des finances, & dans ceux qui régissent les autres parties. Il faut peu de chose pour faire perdre ce crédit si difficile à établir, & nous voyons que le premier ébranlement vient presque toujours d'une faute commise dans l'administration. Depuis M. Colbert, plusieurs ministres ont su rétablir ce crédit perdu, & à peine en voyons-nous un qui ait su le conserver. Les billets de monnoie étoient en faveur; la grande confiance du public donna lieu au ministre de se servir de cet expédient prompt & facile, pour subvenir aux besoins pressans. On multiplia ces billets avec si peu de précaution, qu'il ne fut plus possible de faire face aux payemens: de-là vint leur décadence.

Souvent lorsque l'esprit s'accrédite trop dans le gouvernement, il fait oublier les maximes les plus sages, l'imagination prend le dessus, on se livre sans prudence à des effets dangereux; alors l'état incertain & sans principe, ne se conduit plus que par faillies: c'est ce qui arriva à l'auteur du système. *Voyez*

SYSTÈME DE M. LAW. Loin d'employer les facilités qu'il avoit pour tempérer le feu des actions, il s'en servit pour l'attiser, & fit ordonner par arrêts des 13 & 28 Septembre, & 2 Octobre 1719, la création de 150 millions de nouvelles actions, qui seroient de même nature & jouiroient des mêmes avantages que les précédentes. On ajouta encore, par un ordre particulier du 4 Octobre, 24 mille actions, ce qui faisoit 164 mille actions; & quoiqu'elles ne fussent créées que sur le fonds réel de 500 liv. on les fit cependant acquérir à raison de 5000 liv. Il est vrai que l'augmentation des actions sembloit être une suite naturelle de la suppression des rentes, chacun cherchant un emploi pour remplacer les contrats.

Le crédit de l'état dépend toujours de l'assurance sur les conventions publiques; sitôt qu'elle devient incertaine, le crédit chancelle, & les opérations pour faire des emprunts ne réussissent que par le fort intérêt qu'on y attache, & qui est presque toujours un moyen sûr. Les hommes ne se conduisent que par l'appas du gain; mais ce moyen utile pour le moment, ne fait qu'accélérer la chute du crédit, qui n'est jamais que l'effet de la liberté & de la confiance; & lorsque les effets publics ont reçu quelque atteinte dans leur crédit, on s'épuise en vains efforts pour le soutenir: il est nécessaire de changer de batterie, & de présenter d'autres objets. On peut dire que la confiance est en proportion avec les dettes: si l'on voit que l'état s'acquitte, elle renaît; sinon, elle se perd. Il semble pourtant, à en juger par les exemples passés, que la confiance publique dépende moins des retranchemens dans les dépenses & de l'ordre dans les recettes, que des idées que le gouvernement imprime. Le calcul des recettes & dépenses est la science de tout le monde: celle du ministre est une arithmétique qui fait calculer les effets des opérations & des différens réglemens. Il y a des biens de confiance autant que de réalité; c'est au ministre habile à les faire valoir sans les prodiguer, à favoir par le calcul politique apprécier les hommes, & vérifier toutes les parties de l'état. Il ne seroit pas étonnant que la France, avec un revenu plus fort que celui des autres états, trouvât un crédit plus abondant qu'aucun souverain de l'Europe. *Article de M. DUFOUR.*

EMPRUNT, *terme de Riviere*, se dit d'un passage qui mène à la travure d'un bateau foncet.

EMPRUNTER, v. act. c'est en général se procurer un usage momentané d'un effet, quel qu'il soit, qui est censé appartenir à un autre. *On emprunte de l'argent, une épée, un habit, &c.*

EMPRUNTER, (*Rubanier.*) c'est, lorsque l'on passe les rames d'un patron, se servir des mêmes bouclettes des hautes lisses, lorsque cela se peut. La première des neuf rames (parce que l'on passe par neuf, comme il a été dit. *Voyez PASSAGE DES RAMES*) étant passée, la seconde rame empruntera sur cette première lorsqu'il y aura lieu, & ainsi jusqu'à la neuvième. Exemple: supposons que la seconde rame fasse un pris sur la dix-septième haute lisse; si par hasard la première rame faisoit aussi un pris sur cette dix-septième haute lisse, cette seconde rame se passeroit dans la même bouclette de la première, & ainsi des autres jusqu'à la neuvième, qui toutes peuvent emprunter sur la première. Cet emprunt sert à ménager les bouclettes des hautes lisses; si l'on n'empruntoit pas, les hautes lisses étant limitées, elles ne pourroient contenir une assez grande quantité de bouclettes, en mettant chaque rame dans sa bouclette particulière.

\* EMPUSE, f. f. (*Mythol. & Divinat.*) phantôme sous lequel Hécate apparoissoit à ceux qui évoquoient; c'étoit la figure ou d'un chien, ou d'un bœuf, ou d'une femme. On ne voyoit de distinct à l'Empuse que ses parties supérieures, le reste finis-



soit comme ces statues qui ornent nos jardins, & qui n'ont qu'un long pié ; & c'est de-là qu'on a fait le mot *empyémé*.

**EMPYÈME**, f. f. terme de Chirurgie qui se prend pour une maladie, ou pour une opération. L'*empyémé*, maladie, est en général un amas de pus dans quelque cavité du corps, dans la tête, dans le bas-ventre, ou ailleurs. Mais parce que cet amas se fait plus souvent dans la poitrine que dans toute autre cavité, on a donné particulièrement le nom d'*empyémé* à la collection du pus dans la capacité de la poitrine. L'*empyémé*, opération, est une ouverture qu'on fait entre deux côtes, pour donner issue aux matieres épanchées dans la poitrine.

Ce mot est grec ; il vient de la particule *ἐν, in*, dans, & de *πῦρ, pus*, pus ; *ἐπιπύημα, collectio puris*, amas de pus.

L'épanchement de matieres dans la poitrine peut se faire par cause externe, à la suite d'une plaie ou d'un coup ; ou par cause interne, à la suite de quelque maladie. Une plaie qui ouvre quelques vaisseaux sanguins, ou un coup violent qui en cause la rupture, occasionnent un épanchement de sang. L'ouverture de l'oesophage ou du canal thorachique cause l'épanchement des matieres alimentaires ou du chyle, voyez PLAIES DE POITRINE. L'épanchement d'eau est l'effet d'une hydropisie de poitrine, voyez HYDROPIESIE, & celui du pus est la suite d'une pleurésie ou d'une péripneumonie terminées par suppuration. Voyez PLEURÉSIE & PÉRIPNEUMONIE.

On ne doit faire l'opération de l'*empyémé* que lorsqu'on a des signes certains d'un épanchement dans la cavité de la poitrine. Il y en a qui nous font connoître qu'il y a épanchement, & d'autres nous désignent l'espece de matiere épanchée. Ceux qui dénotent l'épanchement, sont 1°. la respiration courte & laborieuse, parce que le liquide qui remplit une partie de la poitrine, empêche que le poumon ne subisse toute la dilatation dont il est susceptible. 2°. L'inspiration est beaucoup plus facile que l'expiration ; parce que dans ce dernier mouvement, il faut que le diaphragme souleve le liquide épanché, dont le poids est capable d'aider l'inspiration. 3°. Le malade, en se remuant, sent quelquefois le flot du liquide épanché. 4°. Lorsque l'épanchement n'est que d'un côté, ce côté de la poitrine a plus d'étendue que l'autre, ce qu'on reconnoît par l'examen du dos du malade qu'on met sur son séant. 5°. Le côté où est l'épanchement, est souvent œdémateux. 6°. Le malade respire mieux couché sur un plan horizontal que debout ou assis, & il ne peut rester couché que du côté de l'épanchement ; par ce moyen, les matieres épanchées ne compriment point ce côté du poumon, & lui laissent quelque liberté qu'il n'auroit point si le malade se couchoit sur le côté sain. Ce signe prouve l'épanchement ; mais son défaut ne prouve pas qu'il n'y en a point, parce que le poumon pourroit être adhérent au médiastin & à la plevre. Dans ce cas, le malade pourroit se coucher sur le côté de la poitrine où il n'y auroit point d'épanchement, sans que les matieres épanchées dans le côté opposé augmentassent la difficulté de respirer. 7°. S'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine, le malade ne peut rester couché d'aucun côté ; il faut qu'il soit debout ou assis, de façon que son dos décrive un arc. Dans cette situation, les matieres épanchées se portent vers la partie antérieure & supérieure du diaphragme, & laissent quelque liberté au poumon.

On jugera de la nature de la liqueur épanchée par les maladies ou les accidens qui auront précédé ou qui accompagnent l'épanchement. Si les signes de l'épanchement paroissent peu de tems après que le malade a reçu une plaie pénétrante à la poitrine, &

s'il a des foiblessees fréquentes, on ne peut pas douter que ce ne soit le sang qui soit épanché. S'il y a eu maladie inflammatoire à la poitrine, accompagnée des signes ordinaires de suppuration ; si la fièvre qui étoit aigue est devenue lente ; si la douleur vive est un peu appaisée, mais qu'il subsiste un malaise à la partie ; si le malade a des frissons irréguliers & des sueurs de mauvais caractère, & qu'avec tous ces symptomes il paroisse des signes d'épanchement, il n'est pas douteux que ce ne soit du pus qui en soit la matiere. Il y a tout lieu de croire que l'épanchement est lymphatique, si l'on remarque les signes de l'hydropisie de poitrine. Voyez HYDROPIESIE DE POITRINE.

On ne peut guérir le malade qu'en évacuant les matieres épanchées. La nature aidée des médicamens peut quelquefois y parvenir sans opération : on a vû des épanchemens de sang rentrer dans le torrent de la circulation, & se vuider par les urines, & même, ce qui est encore plus rare, par les selles. L'usage des remedes diurétiques, des hydragogues & des sudorifiques a souvent dissipé les épanchemens d'eau ; voyez la cure des hydropistes de poitrine. Lorsque le régime & les médicamens ne soulagent point le malade, & que les accidens persistent, il faut faire l'opération de l'*empyémé*.

Si l'épanchement de sang dans la poitrine est la suite d'une plaie, il faut, avant que d'en venir à l'opération, essayer de donner issue à ce fluide, en situant le malade de façon que la plaie soit la partie la plus déclive de la poitrine ; on lui ordonne alors de retenir un peu son haleine, & de se pincer le nez ; on peut aussi tâcher de pomper les matieres épanchées avec une seringue dont la cannule est courbe. Si par ces moyens on n'a pû vuider la poitrine, il faut faire une ouverture pour donner issue au fluide épanché. Il y a deux façons pour y parvenir ; l'une, en dilatant la plaie, & l'autre, en faisant une contre-ouverture.

Pour dilater la plaie, on fait avec un bistouri une incision longitudinale d'un pouce de longueur perpendiculairement à la partie inférieure de la plaie : cette incision qui ne doit intéresser que la peau & la graisse, forme une gouttiere qui procure la facilité de la sortie du sang ; on introduit ensuite une sonde cannelée dans l'ouverture de la poitrine, & on dilate cette plaie avec un bistouri dont la pointe coule le long de la cannelure de la sonde, ayant soin d'éviter l'artere intercostale. On peut mettre une sonde de poitrine dans l'ouverture, pour que le sang s'écoule avec plus de facilité, observant de mettre le malade dans une situation convenable & qui favorise cette sortie.

Si la plaie n'étoit pas située favorablement, ou qu'elle fût déjà cicatrisée lorsque les signes d'épanchement se manifestent, il seroit plus à propos de faire l'opération de l'*empyémé* par forme de contre-ouverture, de même qu'elle se pratique dans le cas où il y a des matieres épanchées sans plaie, comme dans les suppurations de poitrine, & c'est ce qu'on appelle *opération de l'empyémé dans le lieu d'élection*.

On fait asseoir le malade sur une chaise ou sur le bord de son lit, le dos tourné du côté de l'opérateur & des assistans ; on lui met dans ce dernier cas un coussin sous les fesses pour qu'il soit plus commodément ; deux serviteurs le soutiennent sur les côtés, & lui relevent sa chemise. Le chirurgien doit examiner l'endroit où il fera l'incision ; ce doit être entre la troisième & la quatrième des fausses côtes, en comptant de bas en haut, & à quatre ou cinq travers de doigts de l'épine du dos. (On entend que les doigts du malade seront la mesure de cette distance.) Si l'embonpoint du malade ou l'œdématie des tégumens empêchent de compter les côtes, on fait l'opé-



ration à quatre travers de doigts de l'angle inférieur de l'omoplate. Le lieu étant choisi pour opérer, le chirurgien pince la peau transversalement avec les doigts indicateurs & les pouces de chaque main; un aide prend le pli que l'opérateur tient avec les doigts de sa main droite; ils soulevent ensemble la peau ainsi pincée, & le chirurgien l'incise avec un bistouri droit qu'il tient de sa main droite; on lâche ensuite les tégumens qui se trouvent divisés longitudinalement; on porte le bout du doigt indicateur de la main gauche à l'endroit du bord supérieur de la troisième fausse côte, & on incise le muscle grand dorsal, en portant le bistouri à plat sur l'ongle; on avance ensuite l'extrémité de ce doigt, & on en appuie l'ongle immédiatement sur le bord supérieur & suivant la direction de la côte; & avec le bistouri tenu à plat de la main droite comme une plume à écrire, on pénètre dans la poitrine, en perçant les muscles intercostaux & la plevre. Le doigt appuyé sur la côte sert de guide à l'instrument tranchant, & on est sûr de ne pas toucher à l'artere intercostale. L'incision des muscles intercostaux & de la plevre doit avoir cinq à six lignes de longueur. Lorsque l'incision est faite, on porte le doigt indicateur gauche dans la plaie pour s'assurer de l'ouverture; on le retire, & on procure le plus promptement qu'on le peut l'issue des matieres. On peut les délayer avec quelque injection, introduite à l'aide de la sonde de poitrine. Lorsque l'opération est faite, & qu'on a tiré le plus de matiere qu'il a été possible, on panse le malade, en faisant entrer dans la plaie une bandelette de linge en forme de féton; elle est préférable à une tente de charpie qui s'oppose à l'issue des matieres, & qui cause de la douleur au malade, parce qu'elle écarte & irrite les parties au-travers desquelles elle passe, ce qui est suivi d'inflammation, & quelquefois de la carie des côtes. On panse le reste de la plaie à plat; on applique deux ou trois compresses graduées & un bandage de corps soutenus du scapulaire. (*Voy. BANDAGE & SCAPULAIRE.*) Les pansemens se continuent jusqu'à ce que les matieres soient totalement évacuées; on est souvent obligé de les réitérer deux & trois fois par jour quand l'abondance de la suppuration l'exige. Lorsqu'il s'agit de consolider la plaie, on supprime la bandelette qui entre dans la poitrine, & on couvre la plaie avec un linge fin sur lequel on met une pelote de charpie soutenue des compresses & du bandage, alors on cicatrise l'ulcere suivant les regles de l'art. *Voyez ULCERE.*

On fait l'opération de l'*empyeme* dans le lieu de nécessité, lorsqu'on ouvre un abcès à la poitrine dans le lieu où la matiere se présente. Le foyer de ces abcès se trouve ordinairement dans le tissu cellulaire qui unit la plevre aux muscles intercostaux internes; il faut ménager cette cloison postérieure pour empêcher l'épanchement du pus dans la cavité de la poitrine, ce qui arrive assez souvent par l'érosion de la plevre, lorsqu'on differe trop à faire l'ouverture de ces abcès. *Voyez ABCÈS. (Y)*

*EMPYEME, opération, (Manège, Maréchallerie.)* L'anatomie des animaux, trop négligée parmi nous, a frayé le chemin de l'anatomie de l'homme. La nature éclipsée, pour ainsi dire, dans les cadavres, se montre à découvert dans le vivant; & le scalpel en des mains aussi intelligentes que celles des Hérophile, des Pecquet, des Harvey, &c. a été un instrument d'autant plus utile que nous ne devons qu'aux comparaisons exactes qu'ils ont faites & aux différences qu'ils ont observées, les grandes découvertes dans lesquelles consistent aujourd'hui les principales richesses de la Medecine du corps humain.

Après ces avantages, dont la réalité est généralement avouée, la Chirurgie pourroit-elle méconnoître la source des biens dont elle jouit, & nous en

refuser le partage? Il doit nous être sans doute d'autant plus permis d'y prétendre, que nous pouvons profiter du jour qui l'éclaire, sans lui en dérober la lumiere, & sans nous rendre coupables de la moindre usurpation.

Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'*empyeme*, peuvent se présenter au maréchal. L'animal n'est pas moins exposé que l'homme à des pleurésies, à la péripneumonie, à des épanchemens de pus, à des épanchemens d'eau, conséquemment à une hydropisie, enfin à des épanchemens de sang causés par quelques plaies pénétrantes dans la poitrine, ou par l'ouverture d'une artere intercostale: mais de toutes ces circonstances, celles où l'opération dont il s'agit me paroît d'une plus grande efficacité, sont assurément les blessures suivies d'une effusion dans la capacité.

Supposons donc un épanchement de sang produit par les dernieres causes que je lui ai assignées.

Je reconnoîtrai d'abord la plaie pénétrante par sa circonférence emphisémateuse, par le moyen de la sonde & du doigt, par l'air qui frappera ma main au moment que j'en approcherai, par le sifflement qui accompagnera la sortie de ce même air, par la vacillation de la flamme d'une bougie que je lui présenterai, par le sang écumeux qui, poussé au-dehors avec plus ou moins d'impétuosité, me prouvera encore d'une maniere sensible que le poumon est intéressé, & dont la quantité m'apprendra de plus s'il y a réellement ouverture de quelques vaisseaux considérables. Je serai enfin convaincu de l'épanchement, dès qu'outre ces symptomes j'observerai un violent battement de flanc & une grande difficulté de respirer. Il est vrai que, vû la situation horizontale de l'animal, le diaphragme ne se trouve pas ainsi que dans l'homme surchargé par le poids de la matiere épanchée; mais elle gêne constamment l'action des poumons, qui, dans une cavité proportionnée à leur jeu, ne peuvent que souffrir d'une humeur contre nature, toujours capable de s'opposer à leur libre dilatation. Du reste, tous les autres signes qui attestent l'effusion dans le thorax humain, ne peuvent nous être d'aucune indication relativement à un animal qui ne sauroit nous rendre compte du siège des douleurs qu'il ressent, & que par cette raison nous placerions vainement dans des attitudes différentes, quand même nous en aurions la facilité & le pouvoir.

Quoi qu'il en soit, l'épanchement étant certain, & la ligature dans le cas où l'effusion a été provoquée par l'ouverture d'une artere intercostale, étant faite (*voyez LIGATURE*), il faut nécessairement vider le thorax.

La plaie suffiroit à cet effet, si sa situation étoit telle qu'elle fût à la partie inférieure de la poitrine; on pourroit alors, à l'imitation du chirurgien, en augmenter l'étendue, en la dilatant à l'aide de la sonde crénelée & du bistouri, selon le besoin, & pour faciliter l'écoulement hors de la capacité, après quoi on le hâteroit en comprimant les naseaux de l'animal, sur-tout si les vaisseaux du poumon avoient été attaqués, parce que ce viscere contenant ensuite de cette compression une plus grande abondance d'air, chasseroit avec plus de force le fluide dévoyé; on passeroit de-là aux injections chaudes & douces, &c. mais dès que la plaie a été faite à la partie supérieure, il n'est possible de dégager la cavité du sang qui y nage, qu'en pratiquant une contr'ouverture, & c'est ce qu'on appelle proprement l'*empyeme*.

La différence de la position de l'homme & du cheval en établit une relativement au lieu où nous devons contr'ouvrir. Dans le premier, attendu sa situation & eu égard à l'inclinaison du diaphragme, l'humeur stagnante se porte en-bas & en-arriere, & dé-



note l'endroit où l'on doit lui frayer une issue. Dans le cheval, l'obliquité de cette cloison musculieuse n'est pas moindre; mais elle ne fauroit guider ainsi le maréchal, parce que l'animal étant situé horizontalement, sa direction est verticale, & que la partie la plus basse du thorax est fixée précisément aux derniers cartilages des côtes & à leur jonction au sternum. C'est aussi cette même partie que nous arrêtons pour opérer, en choisissant du côté affecté l'intervalle des cartilages de la huitième & de la neuvième côte de devant en-arrière & à cinq ou six pouces du sternum; car nous ne saurions nous adresser avec succès plus près de cet os, parce que les cartilages y sont trop voisins les uns des autres. Remarquons ici que tout concourt à favoriser notre entreprise. 1°. Il est certain que sans forcer l'animal d'abandonner sa situation naturelle, les humeurs ne trouveront aucun obstacle à leur évacuation, puisque leur pente répondra à l'ouverture pratiquée. 2°. Nous ne craignons pas sans cesse d'intéresser l'artere intercostale en incisant, parce que là elle est divisée en des rameaux d'un diamètre peu considérable.

Commençons donc à nous saisir de la peau à l'endroit désigné, & faisons-y, avec le secours d'un aide, un pli qui soit transversal par rapport au corps. Coupons ce pli, il en résultera une plaie longitudinale qui comprendra les deux cartilages, au milieu desquels nous nous proposerons d'ouvrir, car telle doit être l'étendue de la première incision. Faisons-en une seconde dans la même direction à la partie du muscle grand oblique de l'abdomen qui est au-dessous, nous découvrirons les cartilages des côtes & des intervalles. Incisons enfin transversalement les muscles intercostaux & la plevre jusqu'à ce que nous ayons pénétré dans la cavité, ce dont nous serons assurés par l'inspection de l'humeur qui s'écoulera, ou si nous avons eu le malheur de nous tromper, par le vuide que nous appercevrons; car dès que la plevre est ouverte, l'air extérieur oblige le poumon à s'affaisser sur le champ, ce qui préserve ce viscere des offenses de l'instrument dont nous servons. Cette dernière ouverture aura au moins un pouce de largeur, à l'effet de fournir un passage & au sang vraiment liquide & à celui qui se présenteroit en grumeau.

Du reste je ne m'étendrai point ni sur les pansements, ni sur toute la conduite que l'on doit tenir dans la suite du traitement (voyez ci-dessus EMPYREME relativement au corps humain; voyez les différens cours d'opérations de Chirurgie, voyez PLAIE). Je me contenterai de faire observer que le bandage propre à maintenir l'appareil dans cette circonstance, ne doit être autre chose qu'un surfaix armé de couffinets à l'endroit de l'opération pratiquée, opération dont je n'ai prétendu d'ailleurs que démontrer la possibilité, les différences, & les effets. (e)

EMPYRÉE, f. m. en Théologie, le plus haut des cieus, le lieu où les saints jouissent de la vision béatifique. On l'appelle aussi le ciel empyrée, & paradis. Voyez CIEL.

Ce mot est formé du grec *εἶς*, dans, & *πῦρ*, feu, pour marquer l'éclat & la splendeur de ce ciel.

Quelques peres ont pensé que l'empyrée avoit été créé avant le ciel que nous voyons. Comme ils supposent que c'est la demeure de Dieu, ils soutiennent qu'elle doit être extrêmement lumineuse, suivant cette parole de S. Paul, *lucem habitat inaccessibilem*. Mais une difficulté les arrête: c'étoit d'expliquer l'obscurité qui régnoit dans le monde avant la création du Soleil. Pour la résoudre, ils ont eu recours à cette hypothèse: que les cieus que nous voyons, étant une espece de rideau, déroberent à la terre & aux eaux la lumière de l'empyrée. Au reste, ni cette supposition, ni l'opinion qui l'a occasionnée, n'ont

pas paru assez fondées aux Théologiens pour les élever au-dessus du rang de simples conjectures.

M. Derham a cru que les taches qu'on apperçoit dans certaines constellations, sont des trous du firmament, à-travers lesquels on voit l'empyrée. Voilà une idée bien extraordinaire, pour ne rien dire de plus. Voyez ETOILE, FIRMAMENT, &c. (G)

EMPYREUME, (Chimie.) veut dire odeur de feu. Le mot *empyreume* vient du grec *εμπυρευμα*, qui signifie enflammer, ou brûler.

*Empyreume* ne se dit que de l'odeur désagréable que le feu peut donner; en sorte que ce qui sent le brûlé sans être désagréable, comme les amandes grillées, le sucre brûlé, le café, &c. n'est point appelé *empyreumatique*.

La plupart des eaux distillées, soit spiritueuses, soit purement aqueuses, ont une odeur d'empyreume lorsqu'elles sont récentes: c'est pourquoi on laisse toujours quelque tems ces liqueurs communiquer avec l'air, pour leur faire perdre ce qui leur donne l'odeur du feu, qui est toujours une matière volatile & peu adhérente aux liqueurs dont il s'agit.

On laisse les eaux simples pendant quelques jours exposées au soleil dans des bouteilles, dont on couvre seulement l'ouverture avec un papier qu'on perce de plusieurs trous.

Pour ce qui est des eaux spiritueuses nouvellement distillées, on ne bouche pas d'abord autrement l'ouverture des bouteilles qui les contiennent, & on les laisse dans cet état pendant quelques heures dans un lieu frais. Chambers.

L'odeur de feu est beaucoup plus inhérente aux huiles appellées *empyreumatiques*; on ne l'en sépare pas entièrement par la rectification même réitérée, & par le secours des intermedes. Voyez HUILE.

EMS, (Géog. mod.) fleuve d'Allemagne; il a sa source au comté de la Lippe, passe dans l'Oest-Frise, & se jette dans la mer au-dessus d'Embsden.

EMULATION, f. f. (Morale.) passion noble, généreuse, qui admirant le mérite, les belles choses, & les actions d'autrui, tâche de les imiter, ou même de les surpasser, en y travaillant avec courage par des principes honorables & vertueux.

Voilà le caractère de l'émulation, & ce qui la distingue d'une ambition desordonnée, de la jalousie, & de l'envie: elle ne tient rien du vice des unes ni des autres. En recherchant les dignités, les charges, & les emplois, c'est l'honneur, c'est l'amour du devoir & de la patrie qui l'anime.

L'émulation & la jalousie ne se rencontrent guere que dans les personnes du même art, de mêmes talents, & de même condition. Un homme d'esprit, dit fort bien la Bruyere, n'est ni jaloux, ni émule d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure; il fait qu'il y a dans ces arts des regles & une méthode qu'on ne devine point; qu'il y a des outils à manier dont il ne connoît ni l'usage, ni le nom, ni la figure; & il lui suffit de penser qu'il n'a point fait l'apprentissage d'un certain métier, pour se consoler de n'y être point maître.

Mais quoique l'émulation & la jalousie aient lieu d'ordinaire dans les personnes d'un même état, & qu'elles s'exercent sur le même objet, la différence est grande dans leur façon de procéder.

L'émulation est un sentiment volontaire, courageux, sincere, qui rend l'ame féconde, qui la fait profiter des grands exemples, & la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire; la jalousie, au contraire, est un mouvement violent, & comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle, & qui va même quelquefois jusqu'à le nier dans les sujets où il existe. Vice honteux, qui par son excès rentre toujours dans la vanité & dans la préomption!



L'émulation ne diffère pas moins de l'envie : elle pense à surpasser un rival par des efforts louables & généreux. L'envie ne songe à l'abaisser que par des routes opposées. L'émulation toujours agissante & ouverte se fait un motif du mérite d'autrui, pour rendre à la perfection avec plus d'ardeur : l'envie froide & sèche s'en attriste, & demeure dans la nonchalance ; passion stérile qui laisse l'homme envieux dans la position où elle le trouve, ou dont le vice qui le caractérise est l'unique aiguillon ! Quand on est rempli d'émulation, le manque de succès fait qu'on se reproche seulement de demeurer en-arrière ; mais dès qu'on est mortifié des progrès & de l'élévation de ses rivaux pleins de mérite, on a passé de l'émulation à l'envie.

Voulez-vous connoître encore mieux l'émulation ? Elle ne tâche d'imiter & même de surpasser les actions des autres, que parce qu'elle en fait le prix, & qu'elle les respecte ; elle est prudente, car celui qui imite, doit avoir mesuré la grandeur de son modèle & l'étendue de ses forces ; loin d'être fier & présumptueuse, elle se manifeste par la douceur & la modestie, elle augmente en même tems ses talens & ses progrès par le travail & l'application ; pleine de courage, elle ne se laisse point abattre par les disgrâces, & si elles sont méritées, elle répare ses fautes : enfin quoi qu'il arrive, elle ne veut réussir que par des moyens légitimes, & par la voie de la vertu.

Ceux qui font profession des Sciences & des Arts ; les Savans de tout ordre, les Orateurs, les Peintres, les Sculpteurs, les Musiciens, les Poètes, & tous ceux qui se mêlent d'écrire, ne devoient être capables que d'émulation ; ils devoient tous penser & agir de la même manière que Corneille agissoit & pensoit : « Les succès des autres, dit-il dans la préface qui est au-devant d'une de ses pièces ( la suivante ), ne produisent en moi qu'une vertueuse émulation qui me fait redoubler mes efforts, afin d'en obtenir de pareils ».

*Je vois d'un œil égal croître le nom d'autrui,  
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui,  
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.  
La gloire a des trésors qu'on ne peut épuiser ;  
Et plus elle en prodigue à nous favoriser,  
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.*

Des sentimens si beaux, si nobles, & si bien peints, mettent le comble au mérite du grand Corneille.  
*Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EMULGENS, adj. plur. en Anatomie, se dit des vaisseaux qui aboutissent aux reins. *Voyez les Planches d'Anatomie.*

Les artères émulgentes partent du tronc descendant de l'aorte pour se rendre aux reins, & les veines émulgentes en sortent pour se terminer au tronc ascendant de la veine-cave. (L)

EMULSION, f. f. (Pharmacie & Mat. méd.) c'est ainsi qu'on nomme en Médecine une liqueur laiteuse formée par l'union de l'eau, & d'une substance végétale particulière, contenue dans les semences appelées émulsives. *Voyez SEMENCES ÉMULSIVES.*

La liqueur connue de tout le monde sous le nom d'orgeat, n'est autre chose que l'émulsion dont il s'agit ici.

Les semences dont on tire le plus ordinairement les émulsions, & qui en font proprement la base, sont les amandes douces, les pignons, & les quatre semences froides majeures. *Voyez AMANDES, PIGNONS, & SEMENCES FROIDES.* Plusieurs médecins demandent aussi assez souvent la semence de pavot, celle de laitue, celle de violette, & quelques autres de la même nature : mais comme ces dernières semences, qui sont fort petites, fournissent moins de parties émulsives que les premières,

qu'elles donnent ces parties plus difficilement, & qu'il n'est pas possible d'appuyer sur la moindre observation leurs prétendues vertus particulières, qu'il est démontré, par exemple, que la partie émulsive de la semence de pavot ne participe du tout point de la vertu calmante de cette plante ; pour ces raisons, dis-je, on ose avancer avec confiance que c'est une pratique louable de prescrire toujours par préférence les premières semences que nous avons nommées, & de ne pas multiplier inutilement les matériaux de l'émulsion.

Plusieurs auteurs ont des prétentions sur l'émulsion tirée de la semence de chanvre. *Voyez CHANVRE.*

On employe aussi quelquefois les amandes amères, mais toujours mêlées en petite dose à une quantité plus considérable de l'une des semences que nous avons dit devoir faire la base du remède, & seulement dans la vue d'en relever un peu le goût.

On édulcore les émulsions avec une quantité de sucre ou de sirop, déterminée par le médecin ; on les aromatise aussi quelquefois avec quelque eau distillée.

On employe plus ou moins d'eau, selon qu'on veut avoir une émulsion plus ou moins chargée.

Pour faire une émulsion, c'est-à-dire pour unir à l'eau la substance végétale particulière, que nous connoissons sous le nom d'émulsive, on s'y prend de la manière suivante.

Prenez, par exemple, vingt-quatre amandes douces mondées (*voyez MONDER, Pharm.*), ou bien de l'une des grandes semences froides mondées, ou des quatre ensemble, six gros, & cinq ou six amandes douces mondées ; écrasez-les dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, d'abord à sec, mais bientôt versez sur ces semences une ou deux cuillères d'eau, & continuez à piler en ajoutant peu-à-peu toute l'eau que vous avez dessein d'employer (la quantité des semences demandées dans cet exemple suffit pour charger suffisamment deux liv. d'eau) ; dissolvez votre sucre (une once suffit pour deux livres d'émulsion), passez à-travers un linge serré, & exprimez légèrement. Si c'est un sirop que vous employez au lieu de sucre, vous ne l'ajouterez qu'après la colature, avec l'eau distillée destinée à aromatiser l'émulsion. Dans l'émulsion que nous venons de décrire, on pourra dissoudre, au lieu de sucre, une once & demie de sirop de capillaire, de violette, de tussilage, de guimauve, ou bien une once de l'un de ces sirops, & trois gros ou demi-once de sirop de diacode, si on veut rendre l'émulsion narcotique. Une pinte de cette liqueur est aromatisée à un point très-agréable par l'addition d'une demi-once d'eau de fleurs d'orange, ou d'eau de canelle appelée orgée.

S'il nage de l'huile sur la surface d'une émulsion qu'on vient de préparer, l'émulsion a été mal faite ou manquée. Cet inconvénient est dû à ce qu'on a séparé une huile qui est un des principes du suc émulsif, d'avec une matière muqueuse qui en est un autre principe, & à laquelle l'huile doit sa miscibilité avec l'eau. *Voyez SEMENCES ÉMULSIVES.* On prévient ce défaut en appliquant de bonne heure de l'eau aux semences que l'on pile, & même en les triturant avec une partie du sucre qu'on veut employer dans l'émulsion ; car le sucre est un moyen d'union entre les huiles & l'eau. *Voyez HUILE & SUCRE.*

Les Chimistes ont aperçu beaucoup d'analogie entre les émulsions & le lait des animaux ; on verra avec combien de fondement, à l'article SEMENCES ÉMULSIVES. *Voyez cet article.* Nous nous contenterons d'observer ici que, comme le lait, les émulsions tournent & s'aigrissent après un certain tems, en moins de vingt-quatre heures dans un lieu, ou par



un tems chaud ; & que les acides & les esprits fermentés les coagulent comme le lait. On ne préparera donc des *émulsions* que pour quelques heures, surtout en été ; on ne les mêlera point avec des sirops, ou des sucres acides, & on ne les aromatisera point avec des eaux spiritueuses.

L'*émulsion* se décompose par l'ébullition ; ce qu'on appelle dans quelque pays une *émulsion cuite*, c'est-à-dire à laquelle on a fait prendre quelques bouillons, est donc une préparation monstrueuse, un remède altéré & dégénéré autant qu'il est possible. La vaine prétention de corriger par cette cuisson une prétendue crudité de l'*émulsion*, est trop vaine pour pouvoir autoriser une pratique si directement contraire aux règles de l'art.

Les *émulsions* ont toutes les propriétés des remèdes appelés *rafraîchissans*, *tempérans*, *détayans* ; voyez DÉLAYANT, RAFRAÎCHISSANT, & TEMPÉRANT : & de plus elles sont nourrissantes. On les ordonne très-utilement pour boisson ordinaire dans toutes les maladies inflammatoires, & sur-tout lorsqu'elles affectent principalement les viscères du bas-ventre, dans les diarrhées par irritation, dans les ardeurs d'urine, dans le commencement de la curation des chaudepiffes, dans les chaleurs d'entrailles, & même dans certaines fleurs blanches. Voyez ces articles.

Dans tous ces cas on doit prescrire les *émulsions* à grande dose, à deux ou trois livres par jour au moins ; & c'est avoir une idée fort imparfaite de l'action de ce remède, que d'attendre quelque effet utile d'un seul verre d'*émulsion* donné dans la journée, ou le soir.

On se sert fort ordinairement de l'*émulsion* comme d'un véhicule commode, pour donner certains sels neutres étendus dans une grande quantité de liquide ou en lavage, comme on s'exprime communément. On dissout, par exemple, un gros ou un gros & demi de nitre purifié dans une pinte d'*émulsion*, pour faire ce qu'on appelle une *émulsion nitrée* ; c'est un usage fort ordinaire aussi de faire fondre trois ou quatre grains de tartre émétique dans une pinte d'*émulsion*, qu'on donne par verre pendant le cours de la journée, pour entretenir les évacuations abdominales dans plusieurs maladies aiguës. Voy. FIEVRE.

On prépare une *émulsion* purgative qui agit assez doucement, & qui n'a point le dégoût des potions purgatives ordinaires, en unissant intimement par une longue trituration dix ou douze grains de résine de jalap à une once de sucre, que l'on employe ensuite dans la composition d'une *émulsion* ordinaire : non-seulement le suc *émulsif* sert dans ce cas à masquer le goût de la résine, mais il concourt aussi avec le sucre à en corriger l'activité. Le sucre est le dissolvant des résines, & il forme avec elles un composé savonneux, miscible à l'eau. Voyez SUCRE & RÉSINE. Le suc *émulsif* possède la même propriété, quoiqu'avec un degré très-inférieur. On fait entrer aussi la résine de scammonée dans ces *émulsions*, à la dose de deux ou trois grains, avec huit, dix, ou douze grains de résine de jalap. Voy. SCAMMONÉE & JALAP.

Si l'on dispose une résine ou un baume à être dissous par l'eau en unissant ces substances au jaune d'œuf, & qu'on applique de l'eau à ce composé selon l'art, il en résulte aussi une liqueur laiteuse, que quelques auteurs ont appelé du nom d'*émulsion* ; celle-ci est vulnérable, détersive, & cicatrisante ou purgative, selon la propriété de la résine ou du baume qu'on y a employé. Voyez les articles VULNÉRAIRE, DÉTERSIF, & PURGATIF RÉSINEUX, au mot PURGATIF.

La liqueur connue de tout le monde sous le nom

Tome V.

de lait de poule, est parfaitement analogue à l'*émulsion*. Voyez ŒUF, Diète. (b)

EMUNCTOIRE, se dit des canaux qui déchargent les humeurs superflues du corps. Voyez HUMEUR. (L)

## E N

EN & DANS, prépositions qui ont rapport au lieu & au tems. *En France, en un an, en un jour, dans la ville, dans la maison, dans dix ans, dans la semaine.* M. l'abbé Girard dans ses *synonymes*, Vaugelas, le P. Bouhours, & quelques autres grammairiens ont fait des observations particulières sur ces deux prépositions ; en effet, dans l'élocution usuelle il y a bien des occasions où l'une n'a pas le même sens que l'autre.

On peut recueillir de M. l'abbé Girard & des autres grammairiens, que *dans* emporte avec soi une idée accessoire, ou de singularité ou de détermination individuelle, & voilà pourquoi *dans* est toujours suivi de l'article devant les noms appellatifs, au lieu que *en* emporte un sens qui n'est point référé à une idée singulière. C'est ainsi qu'on dit d'un domestique, *il est en maison*, c'est-à-dire *dans une maison quelconque* ; au lieu que si l'on disoit qu'*il est dans la maison*, on désigneroit une maison individuelle déterminée par les circonstances.

On dit, *il est en France*, c'est-à-dire *en quelque lieu de la France* : *il est en ville*, cela veut dire qu'*il est hors de la maison*, mais qu'on ne sait pas en quel endroit particulier de la ville il est allé. On dit, *il est en prison*, ce qui ne désigne aucune prison quelconque ; mais on dit *il est dans la prison du fort-l'évêque ou de saint-Martin*, voilà une idée plus précise ; *il est dans les cachots*, c'est ajouter une idée plus particulière à l'idée d'*être en prison* ; aussi exprime-t-on l'article en ces occasions. *Il est en liberté, il est en fureur, il est en apoplexie* : toutes ces expressions marquent un état, mais bien moins déterminé que lorsqu'on dit, *il est dans une entière liberté, il est dans une extrême fureur*. On dit, *il est en Espagne*, & on dit *il est dans le royaume d'Espagne* ; *il est en Languedoc*, & *il est dans la province de Languedoc*.

Cette distinction d'idée vague & indéterminée ou de sens général pour *en*, & de sens plus individuel & plus particulier pour *dans* ; cette distinction, dis-je, a son usage ; mais on trouve des occasions où il paroît qu'on n'y a aucun égard, ainsi l'on dit bien *il est en Asie*, sans déterminer dans quelle contrée ou dans quelle ville de l'Asie il est ; mais on ne dit pas *il est en Chine, en Pérou, &c.* on dit à la Chine, au Pérou, &c. Il semble que l'éloignement & le peu d'usage où nous sommes de parler de ces pays lointains, nous les fasse regarder comme des lieux particuliers.

Le P. Bouhours a fait sur ces deux prépositions des remarques conformes à l'usage, & qui ont été répétées par tous les grammairiens qui ont écrit après cet habile observateur, même par Thomas Corneille sur Vaugelas. Il me semble pourtant que le P. Bouhours commence par une véritable pétition de principe (*Remarques, tom. I. p. 67*). *On met toujours EN, dit-il, devant les noms, lorsqu'on ne leur donne point d'article* : j'en conviens, mais c'est là précisément en quoi consiste la difficulté. Un étranger qui apprend le françois, ne manquera pas de demander en quelles occasions il trouvera le nom avec l'article ou sans l'article.

Outre ce que nous avons dit ci-dessus du sens vague & du sens particularisé ou individuel, voici des exemples tirés, pour la plupart, du P. Bouhours, & des autres observateurs qui l'ont suivi.



EN ou DANS suivis d'un nom sans article, parce que le mot qui suit la préposition n'est pas pris dans un sens individuel, qu'il est pris dans un sens général d'espece ou de sorte.

En repos. En mouvement. En colere. En bon état. En belle humeur. En santé. En maladie. En réalité. En songe. En idée. En fantaisie. En goût. En gras. En maigre. En peinture. En blanc. En rouge. En émail. En or. En arlequin. En capitaine. En roi. En maison. En ville. En campagne. En province. En figure. En chair & en os. Et autres en grand nombre pris dans un sens de sorte, qui n'est pas le sens individuel. On dit aussi par imitation, en Europe & dans l'Europe, en France & dans la France, en Normandie & dans la Normandie, &c. Despreaux a dit :

Dans Florence jadis vivoit un medecin.  
Art poët. liv. IV.

Peut-être diroit-il aujourd'hui à Florence.

EN ou DANS suivis d'un nom avec l'article, à cause du sens individuel.

Dans le royaume de Naples. Dans la France. Dans la Normandie. Dans le repos où je suis. Dans le mouvement, ou dans l'agitation, ou dans l'état où je me trouve ; on dit aussi en l'état où je suis. Dans la misere ou en la misere où je suis. Dans la belle humeur ou en la belle humeur où vous êtes. Dans la fleur de l'âge ou en la fleur de l'âge. Il m'est venu dans l'esprit. Il est allé en l'autre monde, pour dire il est mort : en ce sens le P. Bouhours ne veut pas qu'on dise il est allé dans l'autre monde ; car alors l'autre monde se prend, dit-il, pour le nouveau monde ou l'Amérique. Dans l'extrémité ou en l'extrémité où je suis. Dans la bonne humeur ou en la bonne humeur où il est. Dans tous les lieux du monde ou en tous les lieux du monde. En tout tems, en tout pays. Dans tous les tems, dans tous les pays. J'ai lu cela en un bon livre ou dans un bon livre. En mille occasions ou dans mille occasions. En chaque âge ou dans chaque âge. En quelque pensée ou dans quelque pensée que vous soyez. En des livres ou dans des livres. En de si beaux lieux ou dans de si beaux lieux. (F)

ÉNALLAGE, s. f. (Gramm.) ἐναλλαγὴ, changement, permutation. R. ἐναλλάττω, permuto ; ainsi pour conserver l'orthographe & la prononciation des anciens, il faudroit prononcer *énallague*. C'est une prétendue figure de construction, que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent point, mais que les grammaticiens célèbrent. Selon ceux-ci, l'énallage est une sorte d'échange qui se fait dans les accidens des mots ; ce qui arrive, disent-ils, quand on met un tems pour un autre, ou un tel genre pour un genre différent ; il en est de même à l'égard des modes des verbes, comme quand on employe l'infinitif au lieu de quelque mode fini : c'est ainsi que dans Térence lorsque le parasite revient de chez Thais, à laquelle il venoit de faire un beau présent de la part de Thrason, celui-ci vient au-devant de lui en disant :

Magnas verò agere gratias Thais mihi ?  
Ter. eun. iij. 1.

Thais me fait de grands remerciemens sans doute ? Qui ne voit que *agere* est là pour *agit*, disent les grammaticiens ?

Ceux au contraire qui tirent de l'analogie les regles de l'élocution, & qui croient que chaque signe de rapport n'est le signe que du rapport particulier qu'il doit indiquer, selon l'institution de la langue ; qu'ainsi l'infinitif n'est jamais que l'infinitif, le signe du tems passé n'indique que le tems passé, &c. ceux-là, dis-je, soutiennent qu'il n'y a rien de plus déraisonnable que ces sortes de figures. Qui ne voit que si ces changemens étoient aussi arbitraires, dit l'auteur

de la méthode latine de Port-Royal (des fig. ch. vij. p. 562.) toutes les regles deviendroient inutiles, & il n'y auroit plus de fautes qu'on ne pût justifier en disant que c'est une énallage, ou quelque autre figure pareille ? Que les jeunes écoliers perdent de connoître trop tard cette figure, & de n'avoir pas encore l'art d'en tirer tous les avantages qu'elle offre à leur paresse & à leur ignorance !

En effet, pourquoi un jeune écolier à qui l'on fait un crime d'avoir mis un tems ou un genre pour un autre, ne pourra-t-il pas représenter humblement avec Horace, que ses maîtres ne devoient pas lui refuser une liberté que le siècle même d'Auguste a approuvée dans Térence, dans Virgile, & dans tous les autres auteurs de la bonne latinité ?

..... Quid autem,  
Cecilio, Plautoque dabit Romanus, ademtum  
Mi, socioque ? Horat. ars poet. v. 55.

Ainsi la seule voie raisonnable est de réduire toutes ces façons de parler à la simplicité de la construction pleine, selon laquelle seule les mots font un tout qui présente un sens. Un mot qui n'occupoit dans une phrase que la place d'un autre, sans en avoir ni le genre ni le cas, ni aucun des accidens qu'il devoit avoir selon l'analogie & la destination des signes ; un tel mot, dis-je, seroit sans rapport, & ne seroit que troubler, sans aucun fruit, l'économie de la construction.

Mais expliquons l'exemple que nous avons donné ci-dessus de l'énallage, *magnas verò agere gratias Thais mihi* ? l'ellipse suppléée va réduire cette phrase à la construction pleine. Thrason plus occupé de son présent que Thais même qui l'a voit reçu, s'imagine qu'elle en est transportée de joie, & qu'elle ne cesse de l'en remercier : *Thais verò non cessat agere mihi magnas gratias*, où vous voyez que *non cessat* est la raison de l'infinitif *agere*.

L'infinitif ne marque ce qu'il signifie que dans un sens abstrait ; il ne fait qu'indiquer un sens qu'il n'affirme ni ne nie, qu'il n'applique à aucune personne déterminée : *hominem esse solum*, ne dit pas que l'homme soit seul, ou qu'il prenne une compagne ; ainsi l'infinitif ne marquant point par lui-même un sens déterminé, il faut qu'il soit mis en rapport avec un autre verbe qui soit à un mode fini, & que ces deux verbes deviennent ainsi le complément l'un de l'autre.

Telle est sans doute la raison de la maxime jv. que la méthode latine de P. R. établit au chapitre de l'ellipse, en ces termes : « Toutes les fois que l'infinitif » est seul dans l'oraison, on doit sous-entendre un » verbe qui le gouverne comme *capit*, *solebat*, ou » autre : *ego illud sedulò negare factum* (Terent.), » suppléez *capit* : *facile omnes perferre ac pati* (idem.), » suppléez *solebat*. Ce qui est plus ordinaire aux Poètes & aux Historiens . . . . ou l'on doit toujours » sous-entendre un verbe sans prétendre que l'infinitif soit là pour un tems fini, par une figure qui » ne peut avoir aucun fondement ». (F)

ENARBRE, en Horlogerie, signifie faire tenir une roue sur son arbre ou sa tige, ce qui se fait de plusieurs façons ; dans les montres & dans les pendules, c'est ordinairement en les rivant tous les deux ensemble.

On dit qu'une roue est bien *enarbree*, lorsqu'elle tourne bien droit & bien rond sur son arbre. Voyez ROUE, PIGNON, &c. (T)

ENARRHEMENT ou ARRHEMENT, sub. m. (Comm.) convention d'acheter une marchandise à un certain prix, pour sûreté de quoi on donne par avance quelque chose sur le prix convenu. Il y a des *enarrhemens* permis par les lois, & d'autres qu'elles prohibent, tels que ceux qui vont à assurer à un particulier une très-grande quantité, ou même



toute une espece de marchandises, pour y mettre la cherté. Voyez ARRÈS & ARRHER. *Dict. du Comm. de Trév. & de Chambers.* (G)

ENARRHER, convenir du prix d'une chose, donner des arrhes pour la sûreté de l'exécution du marché.

ÉNARTHROSE, f. f. (*Anat.*) c'est une des trois especes de diarthrose, c'est-à-dire d'articulation osseuse avec mouvement : les deux autres sont l'*arthrodie* & le *ginglyme*.

L'*énarthrose* se fait, dit-on, lorsqu'une grosse tête d'os est reçue dans une cavité profonde, comme la tête du fémur dans la cavité des os innominés ; l'*arthrodie* a lieu lorsqu'une tête plate est reçue dans une cavité superficielle, comme la tête de l'os du bras dans la cavité glénoïde de l'omoplate ; le *ginglyme* consiste dans la réception mutuelle de deux os, comme est celle de l'humerus & du cubitus. Voici maintenant l'origine de ces mots grecs, & de tous ceux des articulations.

Les anciens considérant que les os du corps humain sont joints ensemble de diverses manieres, les uns avec mouvement & les autres sans mouvement, ont inventé plusieurs termes pour spécifier la différence de ces assemblages ; cependant malgré les soins qu'ils se sont donnés, & l'obligation qu'on leur doit d'avoir ouvert cette carrière épineuse, ils ont fait de vains efforts pour accommoder à leurs termes toutes les articulations qui se présentent dans le corps de l'homme, outre que les termes qu'ils ont employés expriment quelquefois assez mal les choses auxquelles ils ont voulu les consacrer. Les modernes s'en étant aperçus, ont ajouté par supplément de nouvelles subdivisions aux anciennes ; mais loin d'éclaircir cette matiere, ils l'ont rendue plus abstraite & plus inintelligible.

Ces réflexions ont engagé M. Lieutaud à abandonner l'ancienne méthode sur les noms des articulations, & à lui substituer une nouvelle théorie, qui nous paroît plus simple, plus naturelle que celle qu'on suit ordinairement, & qui du moins a l'avantage d'être proportionnée aux connoissances de ceux qui commencent. On trouvera dans son *Anatomie* l'exposition de sa méthode ; car il ne s'agit pas ici d'entrer dans ce détail : il nous suffira de remarquer avec cet auteur, que c'est parler improprement, de donner le nom de *connexion* à l'*énarthrose*, à l'*arthrodie*, & au *ginglyme*.

En effet, qu'on coupe dans un squelette frais les ligamens de l'articulation du fémur, comme le dit M. Lieutaud, on ne détruit point l'*énarthrose* ; cependant les os se séparent, & on ne sauroit les rassembler, si on ne les attache par des liens artificiels : concluons que ce sont les ligamens dans le squelette frais, & le fil de laiton dans le sec, qui font la connexion du fémur avec les os innominés, & non pas l'*énarthrose*, qui ne sert tout au plus qu'à marquer le mouvement que doit avoir la partie, de même que l'*arthrodie* & le *ginglyme*. Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.

ENAUCHER, en terme d'*Epinglier*, c'est former sur l'enclume, la place de la branche de l'épingle, avant celle de la tête ; sans cette précaution il est aisé de concevoir qu'elle seroit écrasée. Voyez les *entailles pratiquées aux enclumes, figures & Planches de l'Epinglier*. On fait ces entailles avec une lime à trois quarrés. *Fig. des mêmes Planches.*

ENCABANEMENT, f. m. (*Marine.*) on appelle ainsi la partie du côté du navire, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat bord. Voyez *Marine, Planche V.* la coupe d'un vaisseau dans sa largeur, où la partie comprise entre la ligne du fort & le plat bord est aisée à distinguer. (Z)

ENCADRER, v. act. c'est mettre dans un cadre ; on encadre un tableau, une estampe.

ENCAISSÉ, adj. (*Comm.*) marchandise ou effet qu'on a mis dans une caisse pour en faciliter le transport. Voyez CAISSE.

ENCAISSEMENT, f. m. action d'encaisser.

ENCAISSEMENT ; c'est tout un ouvrage de charpente, dans lequel on coule à fond perdu de la maçonnerie pour faire une crèche.

ENCAISSER, mettre des marchandises ou des effets dans une caisse, pour les envoyer dehors.

ENCAISSER, se dit aussi de l'argent qu'on met dans une caisse ou coffre fort à part, pour le garder & l'employer dans le tems aux frais & dépenses de quelqu'entreprise. *Dictionn. du Comm. de Trévoux, & Chambers.* (G)

ENCAISSER, (*Jard.*) est l'action de remettre dans de nouvelles caisses, des arbres à fleurs qui en ont besoin. Voyez RENCAISSER.

ENCAN, f. m. (*Jurisp.*) est une vente de meubles qui se fait par autorité de justice, ou du moins publiquement par le ministère d'un huissier ou sergent, au plus offrant & dernier enchérisseur. Ce mot vient du latin *in quantum*, d'où l'on a fait *inquant*, terme qui est encore usité dans quelques provinces ; & en d'autres, par corruption, on a dit *encan*. Menage & Duncange font venir ce mot d'*incantare*, qui signifie crier ; mais l'autre étymologie paroît plus naturelle. Les meubles vendus à l'*encan*, ne peuvent plus être revendiqués après les huit jours de recousse, dans les coutumes qui accordent au faisi ce droit de recousse ou forgage. Voyez RECOUSSE. (A)

ENCANTHIS, f. m. (*Medec. Chir.*) terme grec ; transmis dans notre langue parce qu'on ne peut le rendre que par une périphrase ; il est composé de la particule *en*, dans, & *νανθός*, angle de l'œil.

L'*encanthis* est une excroissance charnue, ou si l'on veut un tubercule qui se forme dans l'angle interne de l'œil.

Pour connoître positivement le lieu de cette excroissance, il faut rappeler 1°. à sa mémoire la petite masse rougeâtre, grenue, & oblongue, nommée *caroncule lacrymale*, qui est située entre l'angle interne des paupieres, & le globe de l'œil. Cette espece de glande conglomérée, dont on doit la meilleure description à Morgagni, sépare une partie de l'humeur sébacée de Meibomius. 2°. Il faut encore se rappeler, que sur le globe de l'œil, à côté de ce petit corps glanduleux, se trouve une cuticule rouge, ou plutôt un pli sémi-lunaire, formé par la conjonctive en maniere de croissant, dont la cavité regarde l'uvée, & la convexité le nez. Or c'est précisément ou dans la *caroncule lacrymale*, ou dans la cuticule rouge qui lui est contiguë, que l'*encanthis* a son siège.

Ce tubercule, quelle qu'en soit la cause, vice interne des humeurs ou accident externe, grossit quelquefois jusqu'à couvrir les points lacrymaux, & la plus grande partie de la prunelle : alors la vûe s'affoiblit, les yeux s'enflamment, défigurent le visage, & larmoyent continuellement.

Les gens de l'art distinguent avec raison deux especes d'*encanthis* ; l'une douce, bénigne, fongueuse, rougeâtre, n'est accompagnée ni de douleur, ni de dureté ; l'autre dure, blanchâtre ou plombée, cause une douleur piquante, & tient de la nature du cancer.

Pour guérir l'*encanthis*, on tâche de consumer & dessécher cette excroissance fongueuse, en mettant dessus trois ou quatre fois par jour une poudre très-subtile, faite avec quinze grains de verdet brûlé, dix grains d'alun calciné, un scrupule d'iris, & une dragme de sucre candi, lavant l'œil une demi-heure après avec quelqu'eau ophthalmique.



Quelques auteurs conseillent de se servir du verdet ou de l'alun, d'autres du précipité rouge, quelques autres ne craignent point de toucher cette excroissance avec l'esprit de vitriol; mais l'usage de tous ces cathérétiques est dangereux, parce que l'application n'en peut pas être assez juste pour ne pas s'étendre un peu aux environs, ce qui peut occasionner des accidens; il est plus prudent de les étendre avec d'autres remèdes plus doux, pour affaiblir leur action. *L'encanthis* résiste souvent à tous les remèdes; il faut alors en faire l'extirpation de la manière suivante. On passe à-travers de l'excroissance une aiguille courbe, enfilée d'un fil ciré, avec lequel on fait une anse que le chirurgien tient avec sa main gauche, tandis qu'avec la droite il tient une lancette ou un petit bistouri dont il cerne la base de la tumeur, ou bien il la coupe avec la pointe des ciseaux. On met ensuite un peu de poudre de sucre candi dans l'œil, & par-dessus des compresses trempées dans un collyre rafraîchissant. S'il survenoit inflammation, on saignerait le malade, & on y remédieroit par les moyens convenables. *Voy. OPTHALMIE. (Y)*

\* **ENCANTRER**, terme de Fabrique des étoffes de soie; c'est ranger les canons dans la cantre, passer les brins de soie dans les boucles de verre, de façon que l'ourdiffeuse soit prête d'ourdir sa chaîne.

*Encantrer* se dit encore des roquetins servant au velours, lorsqu'on les distribue dans la cantre, & le mot *encantrer* est proprement affecté à cette opération; au lieu que quand il s'agit d'ourdissage, on dit *embanquer*. *Voyez EMBANQUER.*

**ENCAPÉ**, adj. (*Marine.*) terme dont se servent les Marins pour dire qu'ils sont avancés entre les caps dans de certains parages, par exemple entre Ouessant & Finisterre; comme ils disent *décapé*, lorsqu'ils s'éloignent de certaines terres ou golfes, & qu'ils sont hors des caps les plus avancés. (*Z*)

**ENCAPUCHONNER**, (*S'*) **S'ARMER**, v. pass. & termes synonymes, (*Manège.*) L'un & l'autre expriment l'action d'un cheval qui, pour ne point consentir à l'effet des renes, déplace sa tête & baisse le nez, en le ramenant en-arrière de la ligne perpendiculaire sur laquelle il devoit être.

Je crains fort que M. de la Broue n'ait erré, lorsqu'il a voulu remonter aux raisons de l'application du mot *armer* usité dans ce sens. Il prétend que cette expression n'a été employée que parce que le cheval, dans cette position, présentant le haut du front, doit donner dans une troupe ferrée avec beaucoup plus d'assurance que s'il avoit le nez légèrement en avant: *car il semble*, dit-il, *que le cheval se met en garde pour vouloir heurter ou soutenir un choc; c'est pourquoi on nomme cette posture s'armer.* Quelque respectable que puisse être l'autorité de cet homme aussi malheureux que célèbre, je ne puis m'empêcher de penser que nous n'avons adopté en pareil cas le terme dont il s'agit, que parce que l'animal, dans cette attitude, *s'arme* précisément contre le cavalier, puisque dès-lors il défend ses barres, ses levres, sa langue, sa barbe, & se soustrait à tous les mouvemens de la main.

En effet, en baissant ainsi la tête, il appuie les branches du mors ou contre son encolure, ou contre son poitrail; or comme la main n'a de pouvoir & d'empire qu'autant qu'elle peut transmettre ses impressions jusque dans la bouche, & qu'elles ne fauroient y parvenir & s'y manifester que par le moyen des branches, qui sont le levier qu'elle doit mouvoir, il suit de leur appui & de leur fixation contre ces parties du corps de l'animal, que toutes ses opérations sont inutiles, & qu'elles se trouvent constituées dans une entière impuissance.

Les chevaux dont l'encolure est foible & débile, sont plus portés à *s'encapuchonner* que les autres.

Il est assez difficile de remédier à cette imperfection, sur-tout quand le cheval en a contracté l'habitude, & qu'il a reconnu tous les avantages qu'il peut retirer d'une semblable défense; car il n'est, pour ainsi dire, aucune action de la main qui puisse véritablement porter le nez de l'animal en-avant, elles paroissent toutes plutôt propres à le ramener. Nous trouvons cependant une ressource contre le cheval qui *s'arme*, lorsque nous rendons l'angle que forment l'extrémité inférieure des renes & le bas des branches, beaucoup plus aigu par l'élevation & par le port de notre main en-avant. L'effet de ce changement de position est tel, que l'embouchure, non-seulement en appuyant sur les barres, mais en remontant & en les froissant, contraint l'animal de se relever, & le *desarme*. Cette voie une fois découverte, il s'agit encore de l'employer dès que le cheval tend à *s'armer* de nouveau, & avant qu'il se soit *encapuchonné*: une grande attention à pratiquer ainsi, pourroit peut-être corriger entièrement ce défaut, qui a engagé nombre d'écuyciers à chercher vainement dans des embouchures de plusieurs especes, dans des billots cannelés & arrêtés dans les sous-gorges, dans des boules de bois placées à l'angle de l'os maxillaire inférieur, dans des pointes fixées au bas des branches, &c. des moyens qui ne leur ont jamais réussi.

Le bridon peut être aussi, dans de pareilles circonstances, d'une véritable utilité. (*e*)

**ENCARDIA**, f. f. (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il distingue trois especes; dans la première on voit la figure d'un cœur tout noir & en relief; la seconde représente un cœur verd; dans la troisième on voit un cœur noir, tandis que le reste de la pierre est blanc. Boëtius de Boot, *de lapid. & gemmis.*

**ENCASSURE**, f. f. terme de Charronnage. Les Charrons se servent de ce mot pour exprimer une entaille qu'ils font au livoir de derrière & à la sellette de devant, pour y placer les essieux des roues, qui s'y trouvent ainsi enchâssées. *Voy. Planche du Charron, la figure qui représente un avant-train de charrosse.*

**ENCASTELÉ**, adj. cheval *encastelé*, (*Manège.*) On doit distinguer le cheval *encastelé* de celui qui tend à l'*encastelure*; les talons du premier sont extrêmement resserrés, les talons du second ont du penchant à se retrécir. Les piés de devant *s'encastellent*, & non ceux de derrière, parce que ceux-ci sont continuellement exposés à l'humidité de la fiente & de l'urine de l'animal. *Voyez ENCASTELURE. (e)*

**ENCASTELURE**, f. f. (*Man. Maréch.*) maladie dont sont atteints les piés de devant des chevaux.

Elle consiste dans un retrécissement extrême des talons auprès de la fente de la fourchette; ils se rapprochent si intimement, qu'ils semblent, en rentrant l'un dans l'autre, n'en former qu'un seul. Alors les parties molles situées entre l'ongle & l'os du petit pié, souffrent tellement de la compression occasionnée par ce resserrement, que non-seulement il en résulte une douleur très-vive, qui est décelée par la chaleur du pié & par la claudication, mais des suites & des accidens funestes, tels que des suppurations intérieures, des reflux de la matière à la couronne, la corruption des portions ligamenteuses, tendineuses, aponévrotiques, &c.

L'*encastelure* est plus commune dans les chevaux fins & de legere taille, que dans tous les autres: les chevaux d'Espagne y sont très-sujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon, & dans ce cas le resserrement est plus ordinairement dans celui de de-



dans que dans celui de dehors, parce que le quartier de ce côté est toujours plus foible.

Nous observons que le trop de hauteur des talons est un acheminement à cette maladie; les talons bas néanmoins n'en font point absolument exempts. Elle s'annonce encore dans un pié qui s'allonge trop, & qui *outrépasse en talon* sa rondeur ordinaire.

Si la sécheresse & l'aridité de l'ongle, si les mains ignorantes des Maréchaux font les uniques causes de l'*encastelure*, il est sans doute très-aisé de la prévenir, soit en humectant souvent les piés, soit en en confiant le soin à des artistes éclairés, s'il en est & si l'on en trouve.

Les preuves de l'aridité & de la constitution trop sèche de l'ongle, se tirent de la disposition des talons au resserrement, des cercles ou des rainures qui se rencontrent extérieurement autour du sabot, des fuyes que l'on y apperçoit, de la petiteffe, de la maigreur, de l'altération de la fourchette, &c. Ce défaut naturel augmentant par notre négligence, précipite insensiblement l'animal dans une foule de maux que nous pourrions lui éviter, si nous avions l'attention d'assouplir par le moyen de quelques topiques gras & onctueux les fibres de cette partie.

Prenez cire jaune, sain-doux, huile d'olive, parties égales; faites fondre le tout; retirez du feu, & ajoutez ensuite pareille quantité de miel commun; mêlez-les sur le champ, en agitant toujours la matière, jusqu'à ce qu'en refroidissant elle acquière une consistance d'onguent: servez-vous-en ensuite pour graisser l'ongle sur tous les environs de la couronne, à sa naissance jusqu'aux talons, en relevant le poil, que vous rabatrez ensuite: garnissez le dessous du pié avec de la terre-glaife. Ces sortes d'applications faites régulièrement deux ou trois fois dans la semaine, plus ou moins souvent, selon le besoin & le genre de l'ongle, préserveront l'animal de ces événements fâcheux qui le rendent enfin incapable d'être utile.

Mais tous ces soins seroient superflus, si l'on ne fixoit ses regards sur le maréchal chargé d'entretenir les piés. Il est une méthode de les parer & d'y ajuster des fers, dont on ne peut s'écarter sans danger; & de plus on doit craindre, même de la part de ceux qui font les mieux conformés, le retrécissement dont il s'agit, lorsque l'on n'est pas en état de guider la plupart des ouvriers qui gâtent la configuration de l'ongle, & qui le coupent de manière à en provoquer les défauts. Voyez FERRURE, FER, PANTOUFLE.

Cette méthode indiquée dans ces articles est véritablement telle, que nul cheval ne peut s'*encasteler* dès qu'on s'y conformera scrupuleusement; mais si l'*encastelure* existe réellement, & que les moyens prescrits, dans le cas de son existence relativement à la ferrure, ne produisent aucun effet ou ne dégagent pas assez promptement les parties comprimées & plus ou moins souffrantes, le parti le plus sûr est de dessoler l'animal (voyez SOLE), sans perdre un tems précieux à affoiblir les quartiers en les *renettant* (voyez RENETTES), & à donner vainement des raies de feu (voyez FEU). Cette opération par le feu secours de laquelle nous pouvons élargir à notre gré les talons, étant bien pratiquée, il n'est pas douteux que nous procurerons la guérison entière d'une maladie qui reparoîtra bien-tôt, si nous ne parons à une rechûte par des soins assidus. (e)

ENCASTER, v. a&t. terme de Fayencier; c'est placer les piéces à enfourner dans les gazettes, de manière que le poids des supérieures n'écrase point & ne déforme pas les inférieures.

ENCASTILLAGE, s. m. (Marine.) c'est l'élevation de l'arrière & de l'avant, & tout ce qui est construit dans un vaisseau, depuis la liste de vibord jusqu'au haut. Voyez ACASTILLAGE. (Z)

ENCASTRER, en Architecture, c'est enchâsser ou joindre. On enchâsse par entaille ou par feuillure une pierre dans une autre, ou un crampon de son épaisseur dans deux pierres, pour les joindre. On dit aussi *construire par encastrement*. (P)

ENCASTRER, voyez EMBOÏTER. (P)

ENCAUSTIQUE, adject. pris subst. (Peinture.) espece de peinture pratiquée par les anciens, & qu'on cherche à ressusciter aujourd'hui.

Quelle étoit la manœuvre des anciens? les méthodes qu'on propose en approchent-elles, ou valent-elles mieux? Il ne reste d'eux aucun monument en ce genre: on n'en peut donc juger que d'après les auteurs.

Pline dit, liv. XXXV. chap. xj. *Ceris pingere ac picturam inurere, quis primus excogitaverit, non constat. Quidam Aristidis inventum putant, postea consummatum à Praxitele; sed aliquantid vetustiores encausticæ picturæ extiterent, ut Polygnoti, & Nicanoris, & Arcefilai, Pariorum. Lysippus quoque, Eginæ, picturæ suæ inscripsit ἐνκαυστικῶν; quod profecto non fecisset, nisi encaustica inventa. Pamphilus quoque Apellis præceptor non pinxisset tantum encaustica, sed etiam docuisset traditur Pausaniam Syconium, primum in hoc genere nobilem.* « On ne fait pas qui le premier imagina de peindre avec des cires & de brûler la peinture. Quelques-uns croient que c'est une invention d'Aristide, de, ensuite perfectionnée par Praxitele; mais il y a eu des peintures *encaustiques* un peu plus anciennes, comme de Polygnote, de Nicanor, & d'Arcefilaüs, de Paros. De plus, Lysippe d'Egine écrit sur au bas de sa peinture, *il a brûlé*; ce qu'il n'eût assurément pas fait, si l'*encaustique* n'eût été dès lors inventé. On dit aussi que Pamphile maître d'Apelle, non-seulement peignit des *encaustiques*, mais en donna des leçons à Pausias, le premier qui se distingua en ce genre ».

Nicias, qui s'y distingua aussi, mit à ses tableaux la même inscription qu'Apelle, *ἐνκαυστικῶν*, selon Pline, au même livre.

Voilà les inventeurs de l'*Encaustique*; en voici les especes: on a trop négligé de les distinguer. Dans les recherches difficiles il faut s'aider de tout.

Pline dit, l. XXXV. c. xj. *Encausto pingendi duo fuisse antiquitus genera constat, cerâ & in ebore, cestro, id est, viriculo; donec classes pingi capere. Hoc tertium accessit, resolutis igni ceris, penicillo utendi; quæ picturæ in navibus nec sole, nec sale, ventisque corrumpitur.* « Il est certain qu'il y avoit anciennement deux sortes de peintures *encaustiques* en cire, & en ivoire, au cestre, c'est-à-dire au touret (espece de burin), jusqu'à ce qu'on eût commencé à peindre les vaisseaux. On en a ajouté une troisième, qui est d'employer au pinceau les cires fondues au feu. Cette peinture pratiquée dans les vaisseaux, ne s'altere ni par le soleil, ni par l'eau, ni par les vents ».

Il paroît qu'avant tout cela l'on avoit déjà une manière d'employer la cire au feu & à la brosse, & que ces trois sortes de peintures *encaustiques* n'en font qu'une extension. Voici ce qu'en dit Vitruve, livre VII. chap. jx. *Cum paries expolitus & aridus fuerit, tunc ceram puniceam igni liquefactam, pauld oleo temperatam, setâ inducat. Deinde postea carbonibus in ferreo vase compositis, eam ceram cum pariete calefaciendo sudare cogat, fiatque ut peræquetur. Postea cum candelâ lintisque puris subigat, uti signa marmorea nuda curantur. Hæc autem raris græcè dicitur.* « Quand le mur sera poli & sec, qu'on l'enduisse à la brosse, de cire de Carthage fondue au feu, & mêlée d'un peu d'huile. Après cela qu'on mette des charbons dans un vase de fer; qu'en chauffant on fasse suer la cire avec le mur, jusqu'à ce que tout soit égal. Ensuite qu'on le frote avec une toile cirée, & qu'on le polisse avec des linges nets, comme on fait aux sta-



» tues de marbre. C'est ce que les Grecs appellent  
» *causis*, ustion ».

Voilà un vernis *encaustique* & à la cire, dans toute la rigueur des termes. Cette manœuvre, ignorée sans doute des restaurateurs de l'ancien *encaustique*, répand, ce me semble, du jour sur l'obscurité de Pline, puisqu'elle décide à-la-fois & la réalité de l'ustion, & sa maniere. Elle s'applique d'elle-même à la Peinture, & ne permet plus de dispute, ni au grammairien sur le sens d'*urere*, ni au peintre sur le procédé. Pline fait mention de ce vernis au *livre XXXIII*, mais il ne dit pas un mot de l'ustion : or on s'en est rapporté à Pline, & voilà d'où est venu l'embaras.

Ce n'est qu'en supposant une ustion réelle, que le dystique suivant a un sens net :

*Encaustus Phaëton tabulâ depictus in istâ est :*

*Quid tibi vis, Dipyron qui Phaëtona facis ?*

Martial, *liv. IV. Epigr. xlvij.*

» Ce tableau est un Phaëton brûlé : pourquoi Phaëton est-il brûlé deux fois ? »

Preuve que l'ustion ne se faisoit qu'après la peinture.

Autre observation. Aussi-tôt qu'ils s'agit des anciens, on n'imagine que du parfait, sans suivre les progrès de l'art. Cela est fort à leur honneur ; mais ce n'est point la marche de l'esprit humain, & il n'est pas absurde que les anciens, avec d'excellens sculpteurs, n'ayent eu que de médiocres peintres.

Ils avoient un vernis *encaustique* à la cire : ils imaginèrent de teindre la cire, pour la substituer à la détrempe ; mais il ne faut pas croire qu'ils en eussent de trente-six couleurs. Pline, *liv. XXXV. chap. vij.* en nomme quelques-unes, & dit : *Ceræ tinguntur iisdem his coloribus ad eas picturas, quæ inuruntur.* « C'est » avec ces couleurs qu'on teint les cires pour les » peintures qui se brûlent ».

Il dit plus positivement ailleurs, qu'autrefois les peintres, & Polygnote entr'autres, n'employoient que quatre couleurs, le blanc, le jaune, le rouge, & le noir, & toutes très-communes. Ils n'avoient ni bleu, ni verd.

Ce ne fut pas d'abord des peintures au pinceau ; ils gravoient ; ils imaginèrent d'enluminer leurs gravures. La détrempe avoit peu de consistance ; ils employèrent leurs cires colorées, & l'ustion en fit des *encaustiques*. Quelle que fût d'ailleurs leur manœuvre, car faute de guide on ne peut faire ici que des conjectures hasardées, on conçoit que ces manieres dûrent précéder l'*encaustique* au pinceau, qui évidemment étoit plus difficile. On conçoit encore que ces peintures devoient être assez grossieres, & ceci n'est point une idée de système.

Quintilien en parle ainsi, *liv. X. Primi quorundem opera non vetustatis modo gratiâ visenda sunt, clari pictores fuisse dicuntur Polygnotus atque Aglaophon, quorum simplex color tam sui studiosos adhuc habet, ut illa propè rudia, ac velut futuræ mox artis primordia maximis qui post eos extiterunt auctoribus præferantur, proprio quodam intelligendi (ut mea fert opinio) ambitu.* « Les premiers peintres célèbres dont on doit voir » les ouvrages, non pas seulement parce qu'ils sont » anciens, sont Polygnote & Aglaophon. Leur coloris simple a encore des partisans si zélés, qu'ils » préfèrent ces préludes grossiers de l'art qui alloit » naître, aux ouvrages des plus grands maîtres qui » ont paru après eux ; & cela, je pense, par une » certaine affectation d'intelligence qui leur est particulière ».

Zeuxis qui, selon le même Quintilien, inventa le premier l'art des ombres & des clairs, montra un art qui vraisemblablement ne fut pas fort cultivé ; car le même auteur dit, *liv. VIII. ch. v. Nec pictura in quâ nihil circumlitum est, eminet, Idedque artifices,*

*etiâ cùm plura in unam tabulam opera contulerunt, spatiis distinguunt, ne umbræ in corpora cadant.* « La » peinture ne fort point, si les entours des corps ne » sont ombrés. Aussi les artistes qui ont mis plusieurs » figures dans un tableau, laissent entr'elles des intervalles, pour que les ombres ne tombent pas sur » les figures ». C'est-à-dire qu'ils n'entendoient guere ni le clair-obscur, ni les reflets, ni la dégradation des teintes, & toutes les fineses de la perspective, qui font le charme de la peinture : aussi leurs compositions n'étoient pas chargées, & tout devoit y être distribué sur les devans, comme dans leurs bas-reliefs.

Cela devoit être encore plus dans l'*encaustique* au pinceau, par l'embaras de manier les cires. De-là vient que Pausias ne faisoit guere que de petits tableaux, & sur-tout des enfans. Ses envieux en donnoient pour raison, que cette espece de peinture étoit lente ; c'est pourquoi voulant donner de la célébrité à son art, il acheva dans un jour un tableau qui représentoit encore un enfant. Cette production parut singuliere, puisqu'on lui donna un nom, *ἡμεροποιος*, *peinture d'un jour*. Pline qui rapporte ces faits, *livre XXXV. chap. xj.* ajoûte, comme quelque chose de remarquable, que Pausias peignit aussi de grands tableaux ; & il fait ailleurs la même observation sur Nicias : *fecit & grandes picturas.*

En effet la difficulté étoit toute autre. On conçoit qu'en petit, le peintre pouvoit donner au bois par-dessous, un degré de chaleur capable de maintenir à un certain point la liquidité des cires, pour fondre ses teintes, & donner aux couleurs leur ton ; au lieu qu'en grand il falloit travailler à grands coups de brosse & avec une main sûre, comme dans la fresque, sans autre ressource pour retoucher son tableau, que le moment même de l'ustion ; laquelle ne pouvant se faire que par-devant, devoit gêner la main de l'artiste.

Cet *encaustique* étoit sans doute bien plus praticable dans les vaisseaux, où il falloit plutôt de grandes & bonnes ébauches, que des peintures finies avec le dernier soin ; car ce n'étoit pas seulement des couleurs appliquées, mais des figures ; quand Pline ne l'auroit pas dit, Ovide le prouveroit :

*Et picta coloribus ustis*

*Cælestium matrem concava puppis habet.*

*Fast. liv. IV. vers. 274.*

» Et la poupe représente la mere des dieux peinte » en couleurs brûlées ».

Qu'on ne dise point que si ces tableaux *encaustiques* avoient été imparfaits, les Romains n'en auroient pas fait si grand cas. Ils étoient estimables sans doute ; mais c'étoit par la noblesse des idées & l'élégance du dessein, sur-tout dans un tems où le faux brillant & le mauvais goût faisoient abandonner la nature, au moment que les Grecs l'avoient à peine faisie. Je parle d'après Vitruve, *livre VII. ch. v.* Et de son tems, avec des couleurs plus fines & plus cheres, on ne voyoit que des idées fausses & sans art, telles à-peu-près que ces ornemens bizarres dont sont chargés nos anciens manuscrits. Nous les traitons de *gothiques*, & c'est du goût romain, & du meilleur siecle. De plus, cette peinture avoit sur la détrempe l'avantage d'une vigueur & d'une solidité à l'épreuve de l'air, du soleil & des vers ; comme elle en a un autre fort considérable sur notre peinture à l'huile, celui d'un mat uniforme : d'où résulte une harmonie flateuse, & indépendante des jours.

On doit voir à-présent ce que c'étoit que l'*encaustique* des anciens. Ceux qui ont travaillé à nous le restituer, paroissent n'avoir pas seulement pensé aux deux premieres especes, & vraisemblablement il n'y a pas grand mal, Ne nous occupons donc, comme



me eux, que de la troisième, de l'encastique au pinceau. Voici le résultat de tout ce qui précède, & l'ordre des opérations.

1°. Il avoient des cires colorées, *ceræ tinguntur iisdem his coloribus*. Ces cires étoient peut-être mêlées d'un peu d'huile, pour les rendre plus fusibles & moins cassantes, *pauid oleo temperatam*; & ils les conservoient dans des boîtes à compartimens, dit Varron, *liv. II. de re rust. Pictores loculatas habent arculas, ubi discolors sunt ceræ*; si cependant ces boîtes n'étoient pas pour les tenir en fusion.

2°. Ils faisoient fondre ces cires, & les employoient au pinceau, *resolutis igni ceris, penicillo utendi*; soit qu'ils fissent leurs teintes dans des godets chauds, soit au bout du pinceau, comme font quelquefois nos peintres.

3°. Ils fixoient leur tableau par l'inustion, *picturam inurere*. Je dis leur tableau, parce que le mot *pictura* ne signifie point des couleurs, mais ou l'art de peindre, ou le tableau. Ils les fixoient avec un réchaut plein de charbons, qu'ils promenoient à la surface: *carbonibus in ferreo vase compositis*, comme dit Vitruve. Ce ferreum vas, ce réchaut étoit sans doute le même instrument dont il est fait mention dans le digeste sous le nom de *cauteria*.

4°. Enfin ils frotoient & polissoient le tout avec des linges nets, *linteis puris subigat*; opération qui doit donner l'éclat du vernis, sans en avoir les défauts.

Toute peinture qui ne remplira pas ces conditions, les trois premières sur-tout, ou qui ne les remplira pas dans cet ordre, pourra égaler, surpasser même l'encastique des anciens, mais ne sera jamais leur encastique.

C'est l'art de peindre avec des cires colorées, & de fixer la peinture par l'inustion; & ce n'est que cela. Ce même art qu'on appelloit communément *encastique*, inustion, Callixene de Rhodes, dans Athènes, le nomme *υπογραφία*, *peinture en cire*. Il n'y en avoit qu'un.

Voilà, je crois, des principes incontestables, & suffisans pour apprécier sûrement toutes les manières de peindre à la cire connues jusqu'à présent. Nous les devons à M. le comte de Caylus, & à M. Bachelier, peintre; ce sont les seuls qui puissent prétendre au titre d'inventeurs ou de restaurateurs de l'encastique. Ceux qui nous ont donné des ouvrages dans ce genre, ne sont que leurs disciples, puisqu'ils n'ont travaillé que d'après eux.

M. le comte de Caylus a publié cinq manières, dont les quatre premières sont, selon lui, autant de vrais encastiques.

*Première manière de peindre en cire, selon M. de Caylus.*

Couleurs, teintes, peinture, tout se prépare & se finit au bain-marie.

1°. Au lieu de pierre à broyer, faites construire une espèce de coffre de fer-blanc de seize pouces quarrés sur deux & demi de hauteur, bien soudé partout, & sans autre ouverture qu'un goulot un peu élevé, pour le remplir d'eau. Sur la surface quarrée du côté de laquelle le goulot s'élève, faites appliquer & attacher avec huit tenons de fer-blanc, une glace de l'épaisseur ordinaire, qui ne soit qu'adoucie, & qui conserve assez de grain pour broyer les couleurs: elles glisseroient sur une glace polie. Remplissez à-peu-près ce coffre d'eau, mettez-le sur le feu, chargez la glace de cire & de couleurs; la cire fondra, & vous broyerez avec une molette de marbre, que vous aurez eu la précaution de faire chauffer. Enlevez la couleur broyée avec un couteau pliant d'ivoire; mettez-la refroidir, & préparez de même les autres couleurs.

2°. Au lieu de godets ordinaires, ayez un autre

coffre de fer-blanc avec son goulot, de la même hauteur, & assez grand pour y percer symétriquement dix-huit trous ronds, de quinze lignes de diamètre. Dans ces trous, soudez autant de godets de fer-blanc d'un pouce de profondeur, de façon qu'ils plongent dans le coffre. Dans ces godets, mettez-en d'autres de crystal, pour n'avoir rien à craindre de l'étain du fer-blanc. Remplissez le coffre d'eau bouillante; les cires colorées fondront, & seront en état d'être employées.

3°. Au lieu de palette, ayez un troisième coffret couvert d'une glace adoucie, & toute semblable à la machine à broyer; remplissez-le d'eau bouillante, & formez vos teintes.

4°. Au lieu de chevalet, ayez encore un coffre de fer-blanc semblable au premier, mais plus grand, & dont la face supérieure soit de cuivre d'une ligne d'épaisseur, avec une coulisse de chaque côté, pour recevoir & assujettir la planche sur laquelle vous allez peindre (car il ne s'agit point ici de peindre sur toile). Seulement à l'angle opposé au goulot, vous ferez souder un robinet, pour pouvoir vider & remplir, quand il faudra renouveler l'eau bouillante, sans cependant exposer les cires à couler.

5°. Enduisez le côté de la planche sur lequel vous devez peindre, de plusieurs couches de cire blanche, dont vous fondrez les premières avec une poêle pleine d'un brasier ardent, pour les faire entrer dans le bois, comme le pratiquent les Ebénistes. Pour plus grande précaution, & de peur que la planche ne se voile par la chaleur, composez-la de trois petites planches d'une ligne d'épaisseur, collées l'une sur l'autre, de façon que leurs fibres se croisent à angles droits.

6°. Enfin ajustez la planche dans les coulisses, & peignez.

Voilà des cires colorées. On peint avec ces cires colorées, mais on ne brûle point la peinture; il n'y a point d'inustion, la troisième condition manque: c'est donc une peinture en cire, & non l'encastique des Grecs.

D'ailleurs la multiplicité des machines, d'une part, de l'autre la difficulté d'avoir & d'entretenir toujours de l'eau au degré de chaleur convenable, rendent cette manière rebutante, & les effets ne satisfont point un goût difficile, quoique peut-être la manière des Grecs fût encore plus imparfaite.

Ajoutez qu'on ne peut peindre qu'en bois, & en petit, ce qui borne trop l'art. M. de Caylus, qui porte lui-même ce jugement de cette première manière de peindre, s'est déterminé par ces raisons, à chercher des moyens plus faciles & plus sûrs.

*Seconde manière de peindre en cire, selon M. de Caylus.*

Prenez des cires colorées, préparées comme dans la manière précédente: faites-les fondre dans l'eau bouillante; une once de cire, par exemple, dans huit onces d'eau. Quand elles seront fondues, battez-les avec une spatule d'ivoire ou avec des osiers blancs, jusqu'à ce que l'eau soit refroidie. La cire par cette manœuvre se divisera en petites molécules, & fera une espèce de poudre qui nagera dans l'eau, & que l'on conservera toujours humide dans un vase bouché; parce que si elle étoit sèche, les molécules se colleroient, & ne pourroient servir.

Ces cires ainsi préparées, mettez dans des godets une portion de chacune, & travaillez avec des pinceaux ordinaires, comme si vous peigniez en détrempe. Vous ne formerez cependant point les teintes sur la palette avec le couteau, car la cire seroit exposée à se peloter; mais au bout du pinceau. Il convient de peindre sur le bois à crû; mais on peut aussi opérer sur un enduit de cire.

Le tableau étant achevé, vous viendrez à l'inus-



tion, & vous fixerez la peinture avec le réchaut de Doreur.

Voilà tout ce que prescrit M. de Caylus. Les trois conditions sont observées; c'est un véritable *encaustique*: il n'y a point d'objection à faire là-dessus. Voici seulement une difficulté.

Un artiste très-versé dans la peinture en cire, croit cette manière impraticable; parce que l'ayant essayée avec toutes fortes d'attentions, il n'a jamais pu y réussir. Il y a sans doute quelque omission de pratique qu'il n'a pu suppléer, & qui fait tout son embarras. Si l'on pouvoit honnêtement proposer que M. Vien, qui connoît tout l'art de M. de Caylus, & M. Bachelier, travaillaient ensemble dans un atelier commun & ouvert à tout le monde, chacun selon sa manière, le public pourroit savoir sans équivoque, je ne dis pas ce qu'il y a de vrai dans leurs manœuvres, mais à quel point elles sont possibles. Dans les inventions nouvelles les doutes doivent paroître pardonnables; plus on estime une découverte, plus il est naturel de vouloir s'éclaircir. Nous pouvons assurer que M. Bachelier ne s'y refusera pas.

Au reste M. de Caylus juge lui-même cette manière embarrassante & bornée, & il en a cherché d'autres.

Il faut observer pour ces deux premières, que les différentes couleurs ne prennent pas la même quantité de cire: on en verra les rapports & les doses dans le détail de la cinquième manière. Je le diffère, pour ne point me répéter ni m'interrompre.

*Troisième manière de peindre en cire.*

Ayez une planche, cirez-la en la tenant horizontalement sur un brasier ardent, & en frottant la surface chauffée avec un pain de cire blanche. Continuez cette opération jusqu'à ce que les pores du bois aient absorbé autant de cire qu'ils en peuvent prendre: continuez encore, jusqu'à ce qu'il y en ait par-dessus environ l'épaisseur d'une carte. Voilà une planche imprimée à l'*encaustique*.

Cela fait, ayez des couleurs dont on fait usage à l'huile, mais préparées à l'eau pure, ou légèrement gommées. Ces couleurs ne prendront point sur la cire, ou ne s'attacheront que par plaques irrégulières.

Pour remédier à cet inconvénient, prenez quelque terre crétacée, par exemple du blanc d'Espagne; répandez-en sur la cire en poudre très-fine; frottez-la légèrement avec un linge, il restera sur la cire une poussière de ce blanc: peignez ensuite, & les couleurs prendront. La peinture achevée, présentez-la au feu, & faites l'inustion.

Voilà un procédé très-ingénieux; il peut être commode, s'il est possible de retoucher son ouvrage, du moins sans répéter l'intermède de la poussière blanche, ce qui laisseroit toujours de l'embarras: c'est un *encaustique*, c'est même, si l'on veut, un *double encaustique*. Mais il paroît mal répondre aux conditions nécessaires pour l'*encaustique* des anciens. La première de ces conditions est que *cera tingantur coloribus*: ici ce ne sont point des cires teintes de couleurs avec lesquelles on peint, *ad eas picturas quæ inuruntur*; mais des couleurs fondues par l'inustion dans des cires qui ont déjà souffert l'inustion elles-mêmes. Mais qu'importe, si cette peinture a les vrais avantages de l'ancien *encaustique*, le beau mat, la vigueur, & la solidité?

*Quatrième manière de peindre en cire, selon M. de Caylus.*

Cette manière n'est qu'un renversement de la précédente. Dans l'autre, la cire est placée avant & sous les couleurs: dans celle-ci on la met après & dessus; elle a les mêmes avantages, & aussi le même défaut, si c'en est un.

Peignez à gouache, à la façon ordinaire, sur une planche très-unie: le tableau terminé, faites chauffer de la cire blanche, assez pour pouvoir l'étendre avec un rouleau sur une glace ou sur un marbre humide un peu échauffé, jusqu'à ce qu'elle soit mince comme une carte à jouer; couvrez le tableau de ces lames de cire, & faites l'inustion.

Ces deux manières ont suggéré à M. de Caylus une nouvelle façon de peindre à l'huile: c'est de travailler à gouache sur une toile à cru, en observant seulement de n'employer que les couleurs dont on se sert à l'huile; & les couleurs séchées, d'humecter le tableau par-dessus avec de l'huile de pavot appelée *d'oliette*, laquelle jaunit moins que les autres: cette huile s'étendra, pénétrera les couleurs, fera corps avec elles; & le tableau fera aussi solide que de la façon ordinaire, & peut-être sans aucuns luisans. Au lieu d'huile, on pourroit employer un vernis blanc gras, siccatif. C'est aux artistes & à l'expérience, dit M. de Caylus, à juger du mérite de cette petite nouveauté.

*Cinquième manière de peindre en cire, selon M. de Caylus, laquelle n'est ni encaustique, ni donnée pour telle.*

Cette méthode consiste à composer des vernis avec des résines solubles dans l'essence de térébenthine, & avec un corps gras; à faire fondre la cire dans ces vernis, à ajouter des couleurs à ce mélange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainsi préparées.

On fait plusieurs vernis, pour s'accommoder plus aisément aux différentes espèces de couleurs. Ces vernis se réduisent à cinq:

1°. Vernis blanc très-gras: 2°. vernis blanc moins gras: 3°. vernis blanc sec: 4°. vernis le moins doré: 5°. vernis le plus doré.

*Préparation des vernis.*

Pour le vernis blanc très-gras, prenez de la résine appelée mastic; mettez-en 2 onces 6 gros dans 20 onces d'essence de térébenthine; dissolvez dans un matras à long cou, au bain de sable; ajoutez à la dissolution 6 gros d'huile d'olive, que vous aurez fait bouillir dans un matras très-mince, & que vous aurez filtrée: filtrez votre mélange; ajoutez-y autant d'essence qu'il en faut pour que le tout fasse un poids de 24 onces, & vous aurez le vernis blanc très-gras.

Pour le vernis blanc moins gras, tout de même, sinon qu'au lieu de 6 gros d'huile, vous n'y en mettez que 4.

Pour le vernis blanc sec, seulement 2 gros d'huile; le reste de même.

Pour les vernis dorés: prenez de l'ambre jaune, le plus beau; faites-le fondre à feu modéré dans une cornue, ou encore mieux, dans un pot de terre neuf & vernissé. Il faut que l'ambre soit entier, & n'occupe que le tiers, ou tout au plus la moitié du vase, parce qu'il se gonfle & s'élève en fondant. L'ambre étant bien fondu & ensuite refroidi, vous le mettez en poudre. Pour lors faites-en dissoudre 2 onces 6 gros dans 20 onces d'essence de térébenthine; ajoutez 7 gros d'huile d'olive cuite, comme ci-dessus: filtrez le mélange avec un papier gris; remplacez ce qui sera évaporé d'essence; ajoutez-en assez pour que le tout pese 24 onces; & conservez-le dans une bouteille bien fermée.

Pour faire le vernis le plus doré, vous observerez seulement de laisser l'ambre sur le feu trois ou quatre heures de plus, pour lui donner une couleur plus haute. Il n'y a point d'autre différence.

*Préparation des couleurs, & proportion des ingrédients.*

Remarquez que les rapports que vous allez voir entre les doses de couleurs & de cire, sont les mêmes qu'il faut employer pour les deux premières méthodes.



Céruse 8 onces; cire  $4\frac{1}{2}$ ; vernis blanc très-gras 9.  
Blanc de plomb 8 onces; cire  $4\frac{1}{2}$ ; même vernis 8.  
Mafficot, comme le blanc de plomb.  
Jaune de Naples 8 onces; cire 4; vernis blanc le moins gras 8.

Ochre jaune 5 onces; cire 5; vernis le moins doré 9; & 10 du même pour l'ochre de rue.

Stile de grain jaune le plus léger 4 onces; cire 5; vernis blanc le moins gras 9.

Stile de grain d'Angleterre mêmes doses, mais avec le vernis le plus doré.

Orpin jaune ou rouge 6 onces; cire 2; vernis blanc le moins gras  $3\frac{1}{2}$ .

Laque très-fine 4 onces; cire 5; vernis moins doré  $9\frac{1}{2}$ .

Carmin pur comme la laque.

Vermillon 6 onces; cire 2; vernis moins doré  $3\frac{1}{2}$ .

Rouge brun d'Angleterre 6 onces; cire  $4\frac{1}{2}$ ; vernis le plus doré 8.

Terre d'Italie 5 onces; cire 5; vernis le plus doré 9.

Outre-mer 1 once; cire 6 gros; vernis blanc le moins gras 10 à 11 gros.

Bleu de Prusse le plus beau  $2\frac{1}{2}$  onces; cire 5; vernis blanc le moins gras 9.

Cendre bleue 4 onces; cire  $2\frac{1}{2}$ ; vernis blanc le moins gras  $4\frac{1}{2}$ .

Email bleu 6 onces; cire 3; vernis blanc le moins gras  $5\frac{1}{2}$ .

Bistre 4 onces; cire 5; vernis le plus doré  $9\frac{1}{2}$ .

Terre de Cologne, comme pour le bistre.

Terre d'ombre, de même.

Laque verte 4 onces; cire  $4\frac{1}{2}$ ; vernis blanc le moins gras 8.

Noir de pêche 3 onces; cire  $4\frac{1}{2}$ ; vernis blanc sec 8.

Noir d'ivoire 4 onces; cire  $4\frac{1}{2}$ ; vernis blanc sec 8.

Noir de fumée 1 once; cire 8; vernis blanc sec 15.

On peut voir aux différens articles de ce Dictionnaire, ce que c'est que les matieres dont on parle ici.

M. de Caylus abandonne aux Peintres le soin de déterminer les doses pour les autres couleurs.

Quant à la préparation de ces couleurs, elle consiste ou à broyer la couleur avec la cire sur la pierre chaude dont on a parlé ci-dessus, & à faire fondre les cires colorées dans leur vernis propre; ou à fondre la cire dans les vernis, & y ajoûter la couleur.

M. de Caylus préfere la seconde maniere comme plus prompte & plus facile. Pour la pratiquer, mettez la cire & le vernis dans un bocal de verre mince; faites fondre la cire dans un de ces coffres de fer-blanc dont le dessus est percé de trous, & dont on a parlé ci-dessus: quand elle sera fondue, remuez le mélange pour allier la cire avec le vernis: ajoûtez la couleur bien broyée à sec; mêlez-la avec la cire: retirez le bocal de la machine; remuez le mélange jusqu'à ce qu'il soit froid, & conservez-le bien bouché.

La machine à préparer les couleurs ne differe de la machine à godets, qu'en ce que celle-là devant contenir des pots de verres inégaux en diametre & hauteur, doit avoir des ouvertures ou loges proportionnées à ces verres.

Il convient de ne préparer que deux ou trois couleurs à la fois, de peur qu'elles ne se figent hors du feu, ou que le vernis ne s'évapore sur le feu, tandis qu'on est occupé à en remuer une jusqu'à ce qu'elle soit froide.

Les instrumens, outre ceux dont on vient de parler, sont des pinceaux & des brosses ordinaires, la palette de bois, ou pour le mieux d'écaille; un couteau d'ivoire plutôt que d'acier, avec lequel il faut passer les couleurs l'une après l'autre, pour qu'il n'y

reste rien de grumeleux; un pincelier avec de l'essence de térébenthine, pour humecter les couleurs & laver les pinceaux.

M. de Caylus assure que cette espece de peinture en cire est praticable sur le bois, la toile, & le plâtre.

Si l'on peint sur bois, il faut préférer le moins compact, le plus uni, celui qui se déjette le moins & que les vers attaquent peu, comme le cedre: après le cedre, c'est le sapin d'Hollande, ensuite le chêne. Le poirier convient pour les tableaux d'un grand fini. Si l'on veut que le cedre & le chêne happent mieux la couleur, on y pratiquera des inégalités avec un instrument à-peu-près semblable au berceau des Graveurs en maniere noire (*Voyez l'article GRAVURE*); & si le grain étoit trop fort, on l'adouciroit avec la pierre ponce. On peindra à cru sur tous les bois.

Si l'on peint sur toile, on choisira celles qui ont le grain uni & ferré. On leur donnera à la brosse deux ou trois couches de cire dissoute dans le double de son poids d'essence de térébenthine, ou dans la même quantité de vernis blanc le moins gras; on laissera sécher chaque couche séparément: quand la dernière sera sèche, on présentera la toile à un brasier ardent, afin qu'elle s'imbibe de cire. On pourra aussi la cirer simplement sans essence ni vernis, en la faisant chauffer. On peut encore coller du papier sur la toile, le poncer, & donner l'apprêt de cire, de maniere qu'elle pénètre la toile & le papier. Cette façon est bonne pour les ouvrages d'un grand fini.

Si l'on peint sur plâtre; pour que la couleur prenne & ne s'écaille point, il faut lui donner un enduit de cire comme à la toile, mais plus fort. On en fera autant pour la pierre.

M. de Caylus avertit que sa troisieme maniere de peindre peut aussi être pratiquée sur le plâtre & la pierre, en observant d'en boucher les pores contre l'humidité & l'embue de la cire; & cela avec un vernis gras liquéfié dans l'essence de térébenthine: quand cet enduit sera sec, on mettra l'enduit de cire aussi dissoute dans l'essence de térébenthine, ou dans le vernis blanc le moins gras; on le laissera sécher, ensuite l'on peindra à l'eau avec les couleurs dont on use communément à l'huile, & on fixera la peinture avec le réchaut de doreur.

Si l'on veut appliquer un blanc d'œuf sur les tableaux en cire, on commencera par les laver légèrement à l'eau pure, avec une brosse à peindre, neuve & très-propre, jusqu'à ce que l'eau ait pris par-tout. On en ôtera le superflu avec un linge doux & humide; & avant que le tableau soit sec, on étendra le blanc-d'œuf, comme on le pratique sur les tableaux à l'huile.

La peinture en cire n'a point de luisans; c'est un de ses avantages. Si cependant on vouloit lui donner l'éclat du vernis, on pourroit en faire un avec l'esprit-de-vin & le mastic. Cette résine qui est soluble dans l'essence de terebenthine, n'empêche point la retouche du tableau: mais le blanc-d'œuf vaut mieux.

Pour retoucher les tableaux & y mettre l'accord dans toutes ces manieres, on pourra se servir des couleurs préparées au vernis. M. de Caylus les préfere même aux couleurs à l'huile, pour restaurer les vieux tableaux.

Enfin il laisse au tems à juger de tous ces genres de peinture, & de leur solidité respective. Mais dès à-présent il a bien lieu d'être content de ses recherches; il a travaillé à étendre les limites de l'art: & je ne fais pourquoi le public n'a pas fait plus d'accueil au mémoire où il les lui communique: seroit-ce qu'en fait d'arts on a des yeux pour voir, & de l'avidité pour joüir, mais trop de paresse pour s'instruire?



Passons maintenant aux découvertes & aux procédés de M. Bachelier, & parlons-en avec la même impartialité. Pour cela rappellons les principes : colorer des cires, peindre avec ces cires colorées, fixer la peinture par l'inustion ; sans quoi une peinture ne peut être l'*encaustique* des anciens.

*Première maniere de peindre en cire sur toile ou sur bois, selon M. Bachelier.*

Il ne s'agit que de substituer à l'huile, de la cire blanche dissoute dans l'essence de térébenthine.

Imprimez votre toile avec cette cire : prenez des couleurs en poudre, broyez-les sur le porphyre en les délayant avec cette cire ; formez-en votre palette ; entretenez la fluidité des teintes avec quelques gouttes de la même essence ; peignez avec la brosse & le pinceau comme à l'ordinaire.

Il est évident que cette peinture n'est nullement un *encaustique*. Premièrement, on y employe l'essence de térébenthine : or il n'y a pas la moindre apparence que les anciens connussent aucune essence distillée ; c'est un produit chimique. La Chimie nous vient des Arabes, & même on ne peut guère la dater que du tems d'Avicenne. Secondement, on ne brûle point le tableau quand il est achevé : or l'inustion est le caractère distinctif de la peinture *encaustique*. Ajoutons, si on veut, que les anciens ne peignoient point sur toile ; mais outre qu'avec cette maniere on peut peindre aussi sur bois, on ne voit pas ce que cette différence peut ajouter ou ôter à ce genre de peinture.

*Seconde maniere de peindre en cire, particulièrement sur toile, selon M. Bachelier.*

Ayez une toile forte & ferrée de telle grandeur qu'il vous plaira ; lavez-la pour en ôter l'apprêt ; tendez-la sur un châssis, & disposez-le de maniere que vous puissiez tourner autour : ayez des couleurs telles qu'on les employe dans la peinture à la détrempe, & peignez ; mais à mesure que vous peindrez, faites humecter par derrière votre toile, avec une éponge : par ce moyen vous retoucherez votre ouvrage, vous y mettrez l'accord, vous le travaillerez, & le finirez aussi parfaitement que vous êtes capable de le faire.

Ayez ensuite de la cire vierge très-pure ; faites-la fondre simplement, ou dissolvez-la par le moyen que nous indiquerons dans la maniere suivante : prenez des brosses, & donnez au derrière de votre toile une, deux, ou trois couches de cire plus ou moins fortes, selon l'épaisseur de la toile & la force des teintes : laissez sécher, ou plutôt essuyer vos couches.

Ayez ensuite des réchauds de doreur, remplis de charbons ardents ; faites-les promener au derrière du tableau ; & cependant placé vis-à-vis la peinture, examinez les effets de l'inustion & de la fusion de la cire, laquelle pénétrera la toile & les couleurs : dirigez le mouvement des réchauds, en commandant qu'ils haussent, ou baissent, ou s'arrêtent, &c. jusqu'à ce que tout le tableau soit suffisamment brûlé. Il ne faut pas plus d'un jour pour brûler un tableau de vingt à trente piés quarrés de surface. Représenter cette manœuvre comme pénible, c'est montrer qu'on ne l'a jamais pratiquée.

Il peut arriver de deux choses l'une, ou que le tableau soit tel que l'artiste le desire, ou qu'il faille le retoucher. On le retouchera, soit avec des couleurs préparées, comme nous allons l'indiquer ; soit avec des pastels faits de ces mêmes couleurs ; soit avec de la cire dissoute par l'essence de térébenthine ou une autre. Tous ces moyens sont au choix du peintre.

Cette maniere est un excellent *encaustique* ; mais ce n'est point celui des anciens. La première condition n'est pas remplie, *cera tinguntur coloribus ad picturas*. On y employe la cire, on y brûle ; mais les

couleurs ne sont pas des cires colorées, & de plus on est dans le cas d'y employer autre chose que de la cire & des couleurs. A cela près, on peut dire sans témérité, que de toutes les manieres de peindre en cire connues jusqu'à ce jour, c'est la plus avantageuse, la plus sûre, la plus prompte ; puisqu'outre la vigueur & la solidité que la cire & l'inustion donnent à la détrempe, on peut faire des chefs d'œuvre sur toile, & de telle grandeur qu'on voudra, & finir les tableaux les plus étendus avec autant de perfection & d'aisance, qu'on feroit à l'huile les plus petits morceaux de chevalet. Quelque idée qu'on ait de l'*encaustique* des anciens, il n'est pas croyable qu'il eût ces avantages.

*Troisième maniere de peindre en cire, selon M. Bachelier.*

Prenez du sel de tartre ; faites-en dissoudre dans de l'eau tiède jusqu'à saturation ; filtrez cette eau saturée à-travers un papier gris, & recevez-la dans un vaisseau de terre neuf & vernissé ; mettez ce vaisseau sur un feu doux ; jetez-y des morceaux de cire vierge blanche les uns après les autres, à mesure qu'ils s'y dissoudront : cette solution se gonflera, montera comme le lait, se répandra même si le feu est trop poussé. On fournira de la cire à cette eau alcaline, tant qu'elle en pourra dissoudre ; on s'assurera que la dissolution est parfaite & uniforme, en la remuant doucement avec une spatule de bois ; & pour lors on aura une masse d'une blancheur éblouissante, une espèce de savon d'une consistance de bouillie qui se dissoudra dans l'eau pure en aussi grande & en aussi petite quantité qu'on voudra ; & ce savon dissous vous donnera une eau de cire. Servez-vous de cette eau pour délayer & broyer vos couleurs.

Ayez une toile tendue sur un châssis ; dessinez votre sujet avec des crayons blancs : tenez vos couleurs dans des godets, & entretenez-les dans une fluidité convenable, en les humectant avec quelques gouttes d'eau pure, ou d'eau de cire. Servez-vous des pinceaux & autres instrumens ordinaires. Préparez seulement votre palette, en la trempant dans la cire bouillante pour qu'elle s'en pénètre, & en la ferrant sous une presse de peur qu'elle ne s'envoie ; ratifiez-en le superflu, & formez vos teintes sur cette palette.

Ayez à côté de vous deux vaisseaux de terre pleins d'eau, pour nettoyer de l'un à l'autre vos pinceaux & les décharger de couleurs, & essuyez-les sur une éponge au sortir de la seconde eau.

Ayez un petit matelas fait de deux ou trois serviettes ; humectez-le d'eau pure, & le tenez appliqué derrière votre toile à l'endroit où vous peindrez. Si vous trouvez ce matelas incommode, ayez une éponge, imprégnez-la d'eau de cire, & faites-en arroser votre toile par derrière, deux ou trois fois par jour en hyver, & trois ou quatre en été. Peignez, & continuez votre ouvrage jusqu'à ce qu'il soit achevé.

Au reste le matelas & l'éponge ne sont nécessaires qu'à ceux qui n'ayant pas la pratique de la détrempe, ne savent pas fondre une teinte humide avec une teinte sèche ; ils feront bien de tenir leur toile fraîche.

Cela fait, brûlez le tableau ; cette opération est indispensable. Pour cet effet, allumez un grand feu qui forme une nappe ardente ; présentez-y votre tableau par le côté opposé à la peinture ; approchez-le à mesure qu'il cessera de fumer : vous verrez la cire se gonfler, le gonflement se promener sur la surface, & disparaître quand il sera devenu général ; alors le tableau sera brûlé. Retirez-le peu-à-peu comme vous l'avez approché, de peur que la surface ne reste inégale par un refroidissement brusque & irrégulier. L'inustion loin de détruire la peinture, la rend solide & fixe. D'un enduit sans consistance & sans



corps que le frottement le plus léger pourroit emporter, elle fait une couche dure, compacte, adhérente, mince, flexible, & capable de prendre du poli.

Si le tableau étoit grand, on le brûleroit par parties en promenant par-derrière le réchaut du doreur, comme dans la méthode qui précède.

Le tableau étant brûlé, tout est fait, à moins que l'artiste n'y veuille retoucher; & pour cela il faut l'humecter d'eau de cire. Mais il convient de glacer sa couleur; c'est-à-dire que si l'endroit est trop brun, on y étendra une teinte plus claire, & on y répétera l'inustion: elle rétablira l'accord contre l'attente du peintre. On pourra aussi, pour retoucher l'ouvrage, se servir des pastels dont nous allons parler.

Il est évident que cette manière est un véritable *encaustique*, qu'elle satisfait aux trois conditions requises, & dans l'ordre prescrit. Les cires sont colorées, on peint avec ces cires, & on brûle le tableau. Cette invention est certainement heureuse, & les effets en sont sûrs.

*Quatrième manière de peindre en cire, selon M. Bachelier.*

Prenez de l'eau de cire dont vous venez de voir la préparation; donnez-en aux couleurs la quantité convenable; broyez-les, transportez-les du porphyre sur un papier gris qui en boive l'humidité: appliquez dessus un morceau de carton, avant qu'elles soient entièrement seches; donnez-leur la forme ordinaire de pastels en les roulant, & laissez-les ensuite sécher lentement à l'air libre: ces pastels seront tendres & mous à s'étendre sous le doigt; travaillez avec, & fixez la peinture par l'inustion.

C'est un *encaustique* du même genre que le précédent; d'ailleurs on en sent la commodité.

Ces mêmes pastels peuvent devenir fermes & durs comme la sanguine; il ne faut qu'avoir un petit fourneau d'émailleur avec une moufle, les mettre sous la moufle, entretenir dans le fourneau le même degré de chaleur que celui auquel on acheve de brûler un tableau, & les-y laisser exposés environ un quart-d'heure: on en pourra faire des desseins colorés qu'il n'est pas nécessaire de brûler, & que rien n'altère.

L'eau de cire de M. Bachelier a encore d'autres propriétés. Il la donne comme un excellent vernis qui n'a point les défauts des autres, & même pour le pastel. On peut l'appliquer à la brosse sur les plafonds, les lambris, le plâtre, le marbre, les boiseries des appartemens, les parquets, les équipages, &c. Quand elle est sèche, il faut employer l'inustion avec le réchaut de doreur, pour l'incorporer avec les substances; & quand elle est froide, la froter avec une brosse rude pour lui donner de l'éclat: c'est-à-dire que M. Bachelier, vraisemblablement sans le savoir, redonne le vernis *encaustique* de Vitruve, ou l'équivalent.

Il prétend aussi que c'est un bon mordant pour la dorure; d'autant plus que ne faisant point d'épaisseur, elle laisse paroître tout l'art & la délicatesse de la sculpture. Il veut même qu'on puisse l'employer avec avantage pour l'or faux, en passant ensuite par-dessus une seconde couche de la même eau: tellement que la dorure étant sale, on la nettoieroit comme de l'or fin, & qu'on pourroit y employer l'eau-forte.

Observons que les couleurs sortent de la boutique du marchand impures & mêlées de substances hétérogènes, qui venant à se combiner avec le savon de cire, produiroient peut-être des effets nuisibles. M. Bachelier les purifie de la manière suivante.

Délayez la couleur dans l'eau pure; partie demeurera suspendue dans l'eau, partie tombera au fond; décantez la partie suspendue, & délayez celle qui est tombée au fond; & ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne

tombe au fond de l'eau qu'un dépôt de matière non-colorante. A chaque opération, la partie suspendue se déposera; on réitérera sur ce dépôt les lotions prescrites, cinq ou six fois, & l'on aura enfin des couleurs aussi pures qu'il le faut pour être délayées avec l'eau de cire sans aucun inconvénient.

Cependant ce lavage des couleurs n'a pas paru sans difficulté, & l'eau de cire en a essuyé de plus fortes encore. Il ne s'agit pas de les dissimuler, mais d'y répondre.

Quant au lavage des couleurs, l'expérience du peintre fait face à toutes les théories qu'on lui oppose; on fait qu'il excelle à peindre les fleurs, nul genre n'exige des couleurs plus fraîches & plus brillantes: néanmoins il lave ses couleurs, & le carmin sur-tout, & ses teintes n'en sont que plus riches; il ne prétend pas en enlever l'excès de la partie grasse, mais les sables, les sels, & d'autres parties non colorantes. On lui démontrera, si l'on veut, que cela ne doit pas être; mais il le pratique ainsi, & il réussit.

Quant au savon & à l'eau de cire, on dit 1<sup>o</sup>. « que » regarder ce savon comme une découverte singulière, c'est montrer qu'on n'a aucune connoissance de des livres de Chimie; qu'il n'y a pas un de ces » livres qui n'apprenne que toute substance grasse » est propre à faire du savon; & l'on cite les mémoires » que M. Geoffroi donna il y a environ quinze ans à » l'académie, sur les savons de toute espèce! ». L'on répond à cette objection & à cette citation très-imprudente, pour n'en rien dire de plus, qu'il n'y a pas un chimiste qui ait parlé d'un savon de cire; que dans le mémoire de M. Geoffroi on ne trouve pas seulement le mot de cire; & que si cette découverte n'étoit ni impossible ni singulière en elle-même, elle est du moins toute neuve & très-singulière par l'usage que le peintre en fait.

On objecte 2<sup>o</sup>. « que tout savon en général étoit » inconnu aux anciens; qu'on ne trouve parmi eux » aucun vestige de cette composition; que tous les » Chimistes conviennent que c'est une découverte » moderne; qu'elle ne peut donc avoir servi à leur » peinture *encaustique* ». On répond qu'ils peuvent n'y avoir point employé de savon, & encore moins ce savon de cire; mais qu'ils ne connoissent aucun savon, & qu'on n'en trouve parmi eux aucun vestige, c'est ce qu'on n'a garde d'avoüer; & les Chimistes auroient grand tort d'en convenir.

L'interprete de Théocrite rend le mot *σμήγμα* par *σαπώνιον*, qui est le *sapo* des Latins, du savon.

On lit dans Paul d'Egine, *σαπών ρυατικῆς ἐστὶ δυνάμειος*, le savon a une vertu détergitive.

Pline plus ancien qu'eux est tout autrement précis. Il dit (*l. XXVIII. c. 12.*) *Prodest & sapo: Gallorum hoc inventum est rutilandis capillis: Fit ex sebo & cinere: Optimus sagino & caprino: Duobus modis, spissus ac liquidus: Uterque apud Germanos majore est usu viris quam feminis.* » On se sert aussi du savon. C'est » une invention des Gaulois pour rendre les cheveux » blonds. On le fait de suif & de cendre. Le meilleur » est de cendre de hêtre & de suif de chevre. Il y » en a de deux sortes, du dur & du liquide. Les Ger- » mains emploient l'un & l'autre, mais les hommes » plus que les femmes ». Voilà le nom du savon, son origine, sa composition, ses espèces, ses usages. En est-ce assez?

On croit 3<sup>o</sup>. « que le savon de cire a tous les in- » convéniens de la détrempe; qu'on ne peut ni la- » ver les tableaux peints en cette manière, ni les » exposer dans des endroits humides; que ce savon » s'humecterait & se fondroit facilement, parce que » l'alkali fixe qui entre dans sa composition, a tout- » jours une disposition prochaine à s'humecter, & » que ce sel n'étant point décomposé dans le savon,



« il y conserve toutes ses propriétés ». D'abord on ignore également si jamais l'alkali se décompose, & en quoi il pourroit se décomposer. Secondement, il n'est pas vrai en général que le savon ait toujours une disposition prochaine à s'humecter; puisque le savon commun, loin d'attirer l'humidité, est au contraire un des corps qui exposés à l'air, y perdent le plus facilement de la leur: d'ailleurs ce qui pourroit être vrai d'un alkali en général, ne le seroit pas pour cela d'un alkali enveloppé de cire, & d'une cire qui aura souffert l'action du feu. Enfin les faits parlent; & les tableaux de M. Bachelier peints de cette manière se lavent comme la cire pure, & résistent comme elle à l'humidité.

4°. L'on craint que cet alkali ne décompose plusieurs couleurs, sur-tout les blancs de plomb & de céruse, à cause de l'acide du vinaigre qui y entre. On a fait cette objection dès le commencement, & M. Bachelier la croit suffisamment réfutée par son expérience. Il employe toutes ces couleurs, & même le verd-de-gris, sans en appercevoir aucun mauvais effet. On fait bien que si le savon qu'on employe à nettoyer les tableaux séjournoit sur la peinture, elle s'enleveroit totalement lorsqu'on viendroit à les laver: mais il n'en est pas ainsi d'un savon de cire. On peut l'employer sans risque & sans crainte qu'il ne s'écaille.

Enfin on a reproché à M. Bachelier, ou plutôt à l'auteur de *l'histoire & du secret de la peinture en cire*, de n'avoir point donné les proportions des mélanges de la cire avec les couleurs, comme si cela étoit possible; & comme si M. Bachelier n'avoit pas été dans le cas où s'est trouvé M. le comte de Caylus, par rapport à ses troisieme & quatrieme manieres pour lesquelles il n'a eu garde de donner ces proportions. Ce reproche est aussi sensé que celui qu'on feroit à un auteur qui décriroit la manière de peindre à l'huile, de ne pas donner la proportion de l'huile pour chaque couleur.

Voilà jusqu'où ont été les recherches de l'ancien *encaustique*. Toutes ces inventions paroissent assez intéressantes pour qu'on ne soit pas fâché d'en savoir l'histoire. Nous nous en rapporterons par-tout à la vraisemblance.

En 1749, un hasard apprit à M. Bachelier que la cire se dissolvoit dans l'essence de terebenthine. Cet événement lui fit naître l'idée de l'appliquer à la peinture. Il fit donc dissoudre de la cire, s'en servit au lieu d'huile à délayer ses couleurs, & se mit à peindre sur une toile imprimée à l'huile, telle qu'on l'achete chez le marchand. Son tableau représentoit Zéphire & Flore. Il l'avoit travaillé avec soin, & néanmoins il eut peine à s'en défaire à un prix fort modique. Cela le fit renoncer à une invention qui ne lui parut favorable ni aux progrès de l'art, ni à l'intérêt de l'artiste: il ne s'en vanta même pas. Ce tableau fut emporté en Alsace.

Cependant M. le comte de Caylus, qui aime les arts, & les cultive, & qui depuis long-tems s'applique à éclaircir tout ce que Pline en a écrit, avoit été conduit successivement à la recherche de la peinture *encaustique*.

En 1753, il annonça à l'académie de Peinture son travail & ses vûes. Il lut à l'académie des Belles-Lettres des dissertations sur cette peinture; il fit des essais, il les multiplia: il tenta tout pour la recouvrer.

En 1754, il fit exécuter par M. Vien un tableau en cire & sur bois, représentant une tête de Minerve d'après l'antique. Ce tableau fut montré, promené, & reçû comme une nouveauté digne d'attention. On vouloit savoir comment il étoit fait; mais on étoit réduit à deviner, parce que M. de Caylus se réservoir son secret. On crut généralement qu'il étoit simplement peint à la cire dissoute dans l'essence de téré-

benthine, & en conséquence quelques-uns jugerent que ce n'étoit ni ne pouvoit être l'*encaustique* des anciens.

Un homme qui a pris parti pour M. de Caylus, avec autant de passion que si son protecteur en avoit besoin, s'est attaché avec toute la mal-adresse possible à accréditer cette opinion, sur-tout quand il renvoye décidément à *la tête de Minerve* de M. Vien, pour prouver que l'essence de terebenthine ne noircit pas les couleurs. Mais enfin le dernier mémoire de M. de Caylus, publié en Août 1755, a bien surpris en annonçant que tout le monde avoit tort & raison; car cette tête a été, dit-on, commencée selon la première méthode, continuée selon la seconde, & terminée selon la cinquieme, où entre l'essence de terebenthine.

Au bruit que faisoit cette tête, M. Bachelier se réveilla. M. Cochin fils, auquel il parla de son premier essai en 1749, l'engagea à y revenir; & il exécuta dans huit jours en cire dissoute & sur toile, sans avoir vû la *Minerve*, une grisaille qui représente une fille de huit ans. Ce morceau ne fut pas regardé sans surprise. Sa toile étoit imprimée avec de la cire pure; mais s'étant apperçû que l'essence des couleurs agissoit trop sur cette cire, & les empêchoit de sécher promptement, il imprima une autre toile avec des couleurs détremées à la cire dissoute, & fit un troisieme tableau. Il alla plus loin: il considéra que l'inustion étoit le caractère distinctif de l'*encaustique* des anciens, & que son opération n'y répondoit point. Il fit de nouvelles tentatives; il parvint à dissoudre sa cire par le sel de tartre; il trouva son savon & son eau de cire, en un mot la troisieme manière, que nous avons décrite.

Ce fut alors qu'un auteur zélé pour les arts & les artistes, & impatienté de ce que M. de Caylus différoit tant à se découvrir, publia ce qu'il en pensoit & ce qu'il en favoit; c'est-à-dire tout ce qu'en favoit M. Bachelier lui-même, & tout ce qu'on pouvoit en favoir alors: & il est très-à-propos de remarquer que cet écrit a paru long-tems avant l'ouvrage de M. de Caylus.

Il paroît par ce précis historique, que M. Bachelier est le premier qui ait peint en cire (en 1749), comme M. de Caylus est le premier qui en ait parlé (en 1753); & que quant à l'inustion, qui est le principal caractère de l'*encaustique*, M. Bachelier est le premier qui en ait parlé, & qui ait appris au public & aux artistes comment se pratiquoit cette manœuvre.

Après avoir rendu à chacun la gloire qui lui appartient, nous allons finir par dire un mot des tableaux dont leurs découvertes nous ont enrichis.

Outre le buste de Minerve, qui est le premier connu, & qui appartient à M. de la Live de July, M. Vien a fait un tableau de trois piés sur quatre, représentant dans un paysage une nymphe de Diane occupée de l'Amour endormi.

Une tête d'Anacréon, sur toile.

Deux tableaux représentant, l'un Zéphyre, & l'autre Flore.

Une petite tête de Vierge.

M. Roslin a fait son portrait.

M. le Lorrain a fait un tableau de fleurs, & une jeune personne en habit de masque.

Ces différens morceaux sont d'après M. de Caylus, mais on ne fait pas selon quelle manière; cependant comme il dit lui-même que tous les artistes qu'il a consultés, ont préféré sa cinquieme, il est à présumer qu'au moins la plupart sont exécutés dans le genre que M. de Caylus dit n'être point *encaustique*.

M. Bachelier, outre les tableaux dont nous avons parlé, a fait des fleurs dans un vase de porcelaine.

Une jeune fille caressant une levrette.

Une tête de profil sur taffetas, & quelques autres.



Mais son chef-d'œuvre est un grand tableau de douze piés & demi de large sur neuf & demi de haut, représentant des animaux de grandeur naturelle : c'est la fable du loup & du cheval. Il est d'une manière grande, d'un pinceau ferme, d'une couleur vraie, & d'un effet surprenant; ce qui a fait dire au public que *ce n'étoit pas seulement au loup que ce cheval donnoit un coup de pié*. Le commencement de cet éloge est d'après un écrivain qu'on ne soupçonnera pas de favoriser M. Bachelier: aussi l'a-t-il tempéré, en ajoutant qu'on craignoit que ce tableau ne s'écaillât. C'est comme s'il eût dit : *nous ne pouvons empêcher qu'il ne soit beau; empêchons qu'on ne l'achete. Cet article nous a été communiqué par M. MONNOYE*. Les gens de Lettres y verront sur l'encaustique des recherches & des connoissances qui auroient pû se trouver & qui ne se trouvent néanmoins dans aucun des écrits qu'on a publiés sur cette matière. Ceux qui auront gardé la neutralité dans la contestation de l'encaustique, ne pourront disconvenir que l'auteur n'ait montré autant d'impartialité que de jugement, en réduisant à leur juste valeur les prétentions réciproques des parties opposées, & qu'il n'ait parlé dans ce morceau avec un soin qui peut instruire tout le monde, & une vérité qui ne doit offenser personne.

ENCAVURE, f. m. (*Medecine.*) maladie particulière des yeux, que les Grecs ont nommé *κοιλωμα*, & les auteurs latins, *cavitas*.

L'encavure est un des ulcères profonds de la cornée, dur, semblable à celui qu'on appelle *fossette*; excepté qu'il est plus large & qu'il semble moins profond, parce que la cornée se trouvant émincée, est un peu poussée au-dedans de l'ulcère par l'humeur aqueuse. Voyez FOSSETTE.

Cependant dans les ulcères des yeux il faut peu se mettre en peine des noms qu'on leur a donnés, parce qu'ils ne doivent point changer la méthode curative. L'important est de tâcher de connoître la nature de ces ulcères, en former le prognostic, & travailler à la guérison de ceux qui en sont susceptibles. La vûe est trop précieuse pour négliger l'étude de toutes les maladies qui peuvent causer sa perte; mais pour éviter les répétitions qui se présenteroient souvent dans cet ouvrage, nous rassemblerons brièvement ce qui concerne les diverses especes d'ulcères des yeux, sous le mot général ULCÈRE DE L'ŒIL. Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.

ENCEINTE, f. f. terme de Fortification, signifie la circonférence ou le contour du rempart d'une place fortifiée, soit qu'elle soit composée de bastions, ou non. Chambers. (Q)

ENCEINTE, (*Venerie.*) c'est le lieu où le valet de limier détourne les bêtes avec son limier.

\* ENCENIES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la consécration d'une chapelle, à la réédification d'une maison. C'étoient des festins & des danses. Les jeunes filles s'y couronnoient de fleurs. Nous avons aussi nos encenies, les Juifs ont eu les leurs: elles ont passé de la synagogue dans l'Eglise sous le pape Félix. Voyez CONSÉCRATION, TEMPLE, DÉDICACE, &c. Voyez l'article suivant.

ENCENIES, f. f. pl. (*Hist. sacrée.*) restauration ou rénovation, formé de *καιός*, nouveau.

C'est le nom que les Juifs donnoient à une fête très-solennelle qu'ils célébroient le 25 de leur neuvième mois, qui répond à nos mois de Novembre & Décembre. Elle avoit été instituée en mémoire de la restauration ou purification du temple, faite par Judas-Machabée.

Les Juifs avoient encore deux encenies; savoir la dédicace du temple par Salomon, & celle que fit Zorobabel après le retour de la captivité.

Encenie se dit aussi dans l'histoire ecclésiastique &

dans les ouvrages des peres, de la dédicace des églises chrétiennes. Voyez DÉDICACE.

ENCENS, f. m. (*Hist. nat. des drogues.*) en latin *thus masculum*, *olibanum* off. *λίβανος*, Théophr. & Diosc. *λίβανωτόν*, Hippoc. substance résineuse, d'un jaune-pâle ou transparent, en larmes semblables à celles du mastic, mais plus grosses. Voici ce qu'en dit M. Geoffroy, qui en a parlé avec le plus de brièveté & de vérité.

L'encens est sec & dur, d'un goût un peu amer, modérément acre & résineux, non désagréable, & d'une odeur pénétrante. Lorsqu'on le jette sur le feu, il devient aussitôt ardent, & répand une flamme vive qui a peine à s'éteindre: il ne coule pas comme le mastic. Si on le met sous les dents, il se brise aussitôt en petits morceaux; mais il ne se réunit point comme le mastic, & on ne peut pas le rouler comme lui dans la bouche, parce qu'il s'attache aux dents.

Les gouttes d'encens sont transparentes, oblongues & arrondies; quelquefois elles sont seules, quelquefois il y en a deux ensemble, & elles ressemblent à des testicules ou à des mammelles, selon qu'elles sont plus ou moins grosses: c'est de-là que viennent les noms ridicules d'encens mâle & d'encens femelle. Quelquefois il y a quatre ou cinq gouttes d'encens de la grosseur d'un pois ou d'une aveline, qui sont par hasard attachées à l'écorce de l'arbre d'où elles ont décollé. On estime l'encens qui est blanchâtre, transparent, pur, brillant, sec.

L'encens a été connu non-seulement des Grecs & des Arabes, mais aussi de presque toutes les nations, & dans tous les tems. Son usage a été très-célébré & très-fréquent dans les sacrifices; car autrefois on les faisoit avec de l'encens, & on s'en servoit, comme l'on s'en sert encore à-présent, pour exciter une odeur agréable dans les temples. Cette coutume a presque passé parmi toutes les nations, dans toutes les religions, & dans tous les lieux.

Les auteurs ne conviennent pas du pays natal de l'encens. Quelques-uns prétendent qu'il n'y a que l'Arabie qui le produit; & encore que ce n'est pas ce pays-là tout entier, mais seulement la partie que l'on appelle *Saba*. D'autres veulent que l'Éthiopie, dont quelques peuples s'appellent *Sabéens*, porte aussi cette racine odoriférante.

Nous sommes encore moins certains de l'arbre qui fournit l'encens. Plin en parle fort obscurément, & suppose que c'est le terebinthe. Théophraste assure qu'il est haut de cinq coudées, branchu, & que ses feuilles ressemblent à celles du poirier. D'autres cependant, dit-il, soutiennent qu'il est semblable au lentisque; & d'autres, qu'il a l'écorce & les feuilles du laurier. Diodore de Sicile lui donne la figure de l'acacia d'Égypte, & les feuilles de saule. Garzias assure que l'arbre de l'encens n'est pas fort haut, & que ses feuilles sont semblables à celles du lentisque. Thevet au contraire soutient qu'il ressemble aux pins qui fournissent de la résine.

Ce que quelques-uns appellent *parfum* ou *encens des Juifs* (parce qu'ils s'en servoient souvent dans leurs temples), est une masse sèche, un peu résineuse, rougeâtre en écorce, qui a l'odeur pénétrante du storax liquide. Cette masse est faite des écorces de l'arbre appelé *rosa-mallas*, que l'on fait bouillir, & que l'on exprime après que l'on en a tiré le storax liquide: elle n'est bonne qu'à brûler.

La manne d'encens n'est autre chose que les miettes ou les petites parties qui se sont formées de la collision des grumeaux d'encens, par le mouvement de la voiture ou autrement.

La suie d'encens est cette manne d'encens, brûlée de la manière qu'on brûle l'arcanson pour faire du noir de fumée.

L'écorce d'encens est l'écorce de l'arbre thurifère.



Elle a presque les mêmes qualités & la même odeur que l'*encens*, aussi fait-on entrer cette écorce dans la composition des parfums inflammables; mais on n'en apporte plus guere, & l'on substitue à sa place l'*encens des Juifs*.

Le galipot s'appelle *gros encens* ou *encens commun*, à la différence de l'*oliban*, qu'on nomme *encens fin*.

L'*encens marbré* est une des especes de barras. Voyez BARRAS.

L'*encens des Indes*, qu'on appelle vulgairement *encens de Mocha*, quoiqu'il ne vienne point de cette ville d'Arabie, arrive en Europe par les vaisseaux des compagnies des Indes; on l'apporte en masse, quelquefois en petites larmes, mais toujours fort chargé d'ordure. Il est rougeâtre, & d'un goût un peu amer. Quelques épiciers-droguistes le vendent pour vrai oliban: c'est de leur part une erreur ou une tromperie.

L'*encens de Thuringe* est, comme on le dit dans le dictionnaire de Trévoux, la résine que fournissent les pins de la Thuringe, & sur-tout du territoire de Saxe, qui abonde en forêts de ces sortes d'arbres. Les fourmis sauvages en retirent de petits grumeaux qu'elles enfoiissent dans la terre quelquefois jusqu'à quatre piés de profondeur. Là cette poix, par la chaleur souterraine, reçoit un nouveau degré de coccion, & se réduit en masse: on la tire ensuite de terre par gros morceaux, & c'est ce qu'on appelle *encens de Thuringe*, qu'on vend hardiment pour de l'*encens*. Voyez l'*Oricographie* de M. Schut. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENCENS, (Pharmacie & Mat. méd.) Cette résine entre dans beaucoup de compositions pharmaceutiques officinales. Les Grecs, & les Arabes sur-tout, l'employoient fréquemment; ils regardoient l'*encens* pris intérieurement, comme bon contre différentes maladies de la tête, de la poitrine, le flux de ventre, & les fleurs blanches: ils le recomandoient pour la toux, le crachement de sang, la diarrhée, & la dysenterie.

*Quercetanus* (Duchêne), in arte med. pract. vante beaucoup contre la pleurésie, une pomme creusée dans laquelle on a mis une dragme d'*encens* en poudre, & que l'on fait cuire au feu; il la fait prendre au malade, & lui donne trois onces d'eau de chardon beni: ensuite il le fait bien couvrir pour le faire suer. Riviere assure qu'il a vû plusieurs personnes guéries par ce remede.

Quelques auteurs recommandent l'*encens* dans les fumigations de la tête, pour les catarrhes, le vertige, le corryza, & celles de l'anus pour la chute de cette partie.

Les anciens brûloient l'*encens*, & en recevoient la suie ou le noir de fumée, qu'ils estimoient beaucoup dans les inflammations des yeux.

Mathiolo recommande pour la chassie & la rougeur des yeux, de l'eau-rose dans laquelle on a éteint en différentes fois trente grains d'*encens* allumés à une bougie. On passe cette eau à-travers un linge blanc, & on frote le coin des yeux avec une plume.

Quelques personnes se servent d'un grain d'*encens* qu'ils appliquent sur une dent douloureuse, dans l'intention de la faire pourrir.

Nous employons aujourd'hui fort rarement l'*encens*, & on ne s'en sert guere dans les boutiques que pour les préparations officinales où il est demandé. Il entre dans les eaux antinéphrétiques & thériacales, dans le mithridate, dans les trochisques de karahé, dans les pilules de cynoglosse & de styrax, dans les baumes de Fioraventi & du Commandeur, & dans un grand nombre d'emplâtres. (b)

ENCENSEMENT, s. m. (Hist. ecclési.) c'est dans l'Eglise romaine l'action d'encenser pendant l'office divin, à l'autel, au clergé, & au peuple.

On voit, dit M. Aubry, par les anciens ordres romains, que l'*encens* a été introduit comme un parfum pour purifier l'air & les personnes. L'on a commencé de s'en servir dans les tems où les fideles obligés de se cacher, s'assembloient en secret dans des lieux souterrains, humides & mal-sains; l'haléine d'un si grand nombre de personnes renfermées produisoit une mauvaise odeur, que l'on tâchoit de dissiper par le moyen de l'*encens*, ou de quelques autres parfums: telle est l'origine de l'*encens* dans l'Eglise.

En effet, il seroit aisé d'établir, que l'*encensement* n'est point une partie du culte, mais qu'il a été durant plusieurs siècles une simple purification de l'air & des personnes, occasionnée par la nécessité dans les lieux de leurs assemblées religieuses. Tertullien le dit positivement dans son *apologétique*, chap. xxx. il remarque encore dans un autre endroit, que les anciens chrétiens n'usoient point d'*encens* pendant l'office divin, & que l'on ne s'en servoit que dans les funérailles: au témoignage de Tertullien, on pourroit joindre ceux d'Athénagore, de Lactance & autres peres, s'il s'agissoit de confirmer cette vérité.

Quand le christianisme fut établi sur les ruines du paganisme, l'usage de l'*encens* continua dans les temples; ce ne fut plus alors par le besoin absolu de la purification de l'air, des personnes & des lieux, moins encore pour honorer les hommes; ce fut pour imiter l'exemple des mages, qui présenterent de l'or & de l'*encens* à Notre-Seigneur, afin de lui marquer leurs respects & leur soumission; l'on se servit aussi de ce moyen pour inviter les chrétiens à détacher leurs pensées de la terre, & à les porter au ciel avec la fumée de l'*encens*.

Mais ce qui n'étoit qu'un type dans la religion, & qu'un hommage d'oblation au Sauveur du monde, changea bien-tôt de nature, & devint une oblation honorifique aux princes de la terre & aux ministres de l'autel. Le premier exemple eut lieu en faveur des empereurs de Constantinople. Codin nous apprend que dans les fêtes solennelles, le patriarche encensoit à deux différentes fois l'empereur, lorsqu'il assistoit aux offices, & qu'il remettoit après cela l'encensoir à son diacre, pour aller donner l'*encensement* au clergé.

Dans la suite des tems, les grands seigneurs pour se distinguer de la foule, affecterent de s'attribuer l'*encensement*; & voulant de plus en plus marquer leur rang & leur dignité dans l'Eglise même, ils exigerent deux coups d'*encensement*, tandis qu'on n'en donneroit qu'un seul à tous les autres assistans pendant le sacrifice.

Voilà comme il est arrivé que le plus ou le moins de coups d'*encensement* désignent aujourd'hui la qualité de la personne encensée; & l'on fait bien que les usages fondés sur l'orgueil & l'ambition ne s'abolissent guere: aussi l'honneur futile de l'*encensement* produit tous les jours en France des procès que l'on juge ordinairement par les titres & les coutumes des lieux; c'est pourquoi l'on ne manque point d'arrêts fort singuliers sur cette matiere. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

\* ENCENSOIR, s. m. vase qui a passé du temple des Juifs dans nos temples. Il est divisé en deux parties: l'inférieure est une espece de grande saliere revêtue d'une taule, qui contient le feu sur lequel on met l'*encens*; & la supérieure, une espece de dôme qui couvre la partie inférieure, & qui est percé d'un grand nombre de petites ouvertures par lesquelles la fumée de l'*encens* peut s'échapper: l'inférieure est à pié; il en part trois ou quatre longues chaînes, qui traversent autant de tenons, ou anneaux, ou petites douilles fixées sur la partie supérieure.



rière. Ces chaînes vont se réunir à une petite pièce plate ou bombée qui sert comme de poignée à l'encensoir. Cette pièce est percée dans son milieu, & traversée d'une chaîne qui se rend au sommet de la partie supérieure de l'encensoir. Cette chaîne y est attachée, & elle est retenue sur la pièce plate de l'encensoir qu'elle traverse par un arrêt à anneau. Entrant cet anneau, on fait monter en glissant la partie supérieure de l'encensoir entre les autres chaînes; cette partie cesse de couvrir la partie inférieure, & l'on peut mettre dans celle-ci du feu & de l'encens. Quand on y a mis du feu & de l'encens, on lâche l'anneau; la partie supérieure retombe sur la partie inférieure, & la couvre; alors l'ecclésiastique qui doit se servir de l'encensoir, embrasse dans sa main droite toutes les chaînes; la pièce à laquelle elles aboutissent est appliquée ou sur son pouce & son index, & les chaînes sortent par la partie opposée de la main, ou contre cette partie opposée; & les chaînes sortent entre le pouce & l'index, & se recourbent sur l'index. Le prêtre en faisant osciller par le mouvement du bras & du poignet le corps de l'encensoir, la fumée de l'encens est portée par-tout où il lui plaît de la diriger. Les Juifs avoient dans leur temple un grand nombre de ces encensoirs. On dit que Salomon en avoit fait fondre 20000 d'or, & 50000 d'argent. Cela est presque incroyable: il est rare qu'il y en ait plus d'une douzaine dans nos plus riches Eglises; ils sont tous d'argent, & je ne crois pas qu'on en ait jamais fait aucun d'or. On prétend que les encensoirs des Juifs différoient des nôtres, en ce qu'ils étoient sans chaînes, & qu'ils se portoient à la main comme des réchaux ou grandes castolettes à piés.

ENCEPHALE, adj. m. & f. (Médecine.) ce mot est grec; il est composé de *en*, dans, & de *κεφαλή*, tête; il peut donc convenir à tout ce qui est renfermé dans la tête: mais l'usage que l'on en fait, est particulièrement pour désigner différentes espèces de vers qui naissent en différentes parties de la tête.

Ethmuller fait mention, en traitant de la *cephalalgie*, de plusieurs observations par lesquelles il compte qu'elle peut être causée par des vers engendrés dans le cerveau, ou plus vraisemblablement dans les sinus frontaux, ou dans les cellules de l'os ethmoïde, puisque l'on en a vû sortir par les narines, au grand soulagement des malades; c'est ce que Schenknius, de *febre hicugarita*, dit avoir observé plusieurs fois dans une fièvre qui regnoit en Hongrie, que l'on appelloit *cephalalgie vermiculaire*; parce que la douleur de tête qui étoit le symptôme dominant & le plus violent de cette fièvre, étoit causé par des vers. Bartholin, *cent. 6, obs. 3.* fait aussi mention d'une douleur de tête très-opiniâtre guérie par l'excrétion de quelques vers par les narines: on trouve une semblable observation dans Forestus, *lib. XXI, obs. 28.*

Il compte cependant qu'il y a eu des maladies pestilentiennes, dans lesquelles il s'engendroient des vers dans le cerveau même, lorsqu'elles n'avoient pas d'autre cause que la disposition à cette production. Voyez ce qui est dit à ce sujet dans le *Dict. de Trevoux*, article ENCEPHALE. Voyez aussi sur le même sujet plusieurs choses très-singulières & très-utiles, dans le traité de la génération des vers dans le corps humain, par M. Andry; & dans ce Dictionnaire, l'article VERS. (d)

ENCHAINEMENT, ENCHAINURE (Synon.) Le premier ne se dit bien qu'au figuré; on commence à employer le second en parlant des ouvrages de l'art, & il faut encourager ces sortes d'usages tant qu'il est possible. Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.

Tome V.

ENCHANTELER, v. act. (Commerce de Vin.) c'est mettre en chantier.

ENCHANTEMENT, f. m. (Sortilege & Divinat.) paroles & cérémonies dont usent les magiciens pour évoquer les démons, faire des malélices, ou tromper la simplicité du peuple. Voyez MAGIE, FASCINATION, MALÉFICE, SORCELLERIE.

Ce mot est dérivé du latin *in*, & *canto*, je chante; soit que dans l'antiquité les magiciens eussent coutume de chanter leurs conjurations & exorcismes magiques, soit que les formules de leurs enchantemens fussent conçues en vers, & l'on fait que les vers étoient faits pour être chantés. Cette dernière conjecture paroît d'autant plus vraisemblable, qu'on donnoit aussi aux enchantemens le nom de *carmina*, vers, d'où nous avons fait *charme*. Voyez CHARME.

Rien, selon M. Pluche, n'est plus simple que l'origine des enchantemens. Les feuillages ou les herbes dont on couronna dans les premiers tems la tête d'Isis, d'Osiris, & des autres symboles, n'étoient eux-mêmes que des symboles de la récolte abondante, & les paroles que prononçoient les prêtres, que des formules de remerciement pour les dons de la divinité. Peu-à-peu ces idées s'affoiblirent dans l'esprit des peuples, s'effacèrent & se perdirent entièrement, « & ils prirent l'idée de l'union de certaines plantes » & de quelques paroles devenues surannées & intelligibles, pour des pratiques mystérieuses éprouvées par leurs peres. Ils en firent une collection, & un art par lequel ils prétendoient pourvoir presqu'infailliblement à tous leurs besoins. L'union qu'on faisoit de telle ou telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé sur la tête d'Isis autour d'un croissant de lune ou d'une étoile, introduisit cette opinion insensée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles on pouvoit faire descendre du ciel en terre la lune & les étoiles :

*Carmina vel caelo possunt deducere lunam.*

« Ils avoient des formules pour tous les cas, même pour nuire à leurs ennemis; on en voit du moins la preuve dans les poètes. La connoissance de plusieurs simples, bien ou mal-faisans, vint au secours de ces invocations & imprécations assurément très-impuissantes; & les succès de la médecine ou de la science des poisons aiderent à mettre en vogue les chimères de la magie. » *Hist. du Ciel, t. I. p. 450. & 451.*

Il s'ensuit de ce sentiment, 1°. que l'enchantement est composé de deux choses; savoir, d'herbes ou autres instrumens magiques, comme des cadavres humains, du sang ou des membres d'animaux, tels qu'on en employoit dans la Nécromancie, mais ce n'est-là que l'appareil, le matériel, & pour ainsi dire le corps de l'enchantement. 2°. Que ce qui en faisoit la force, & déterminoit cet appareil à l'utilité ou au détriment de l'objet pour ou contre lequel étoit destinée l'opération magique, c'étoient les paroles & les formules que prononçoient les enchanteurs. C'est sur ce fondement que les démonographes, dans les récits qu'ils donnent des sortilèges, font toujours mention de certaines paroles, certains mots, que les forciers & forcieres prononcent tout-bas & grommelant entre leurs dents. 3°. Qu'il y avoit deux sortes d'enchantemens, les uns favorables ou utiles, & les autres contraires & pernicieux.

« Quant à ces derniers, l'humanité, poursuit le même auteur, inspirant naturellement de l'horreur pour les pratiques qui tendent à la destruction de nos semblables, les incantations magiques qu'on croyoit meurtrières furent abhorrées & punies chez tous les peuples policés. Mais cette sévérité n'a pas empêché que dans tous les tems & chez tous les peuples il n'y ait eu des imposteurs qui n'ayent fait le



métier d'enchanteurs, ou des hommes assez scélérats pour espérer parvenir à leurs fins par les *enchantemens*. Entre plusieurs especes dont parlent ou les historiens ou les auteurs qui ont traité en particulier de la magie, nous ne nous arrêterons qu'à ces figures de cire par le moyen desquelles on s'imaginoit faire périr ceux qu'on haïssoit. On appelloit autrefois en France ces figures un *volt* ou un *voust*, & l'usage qu'on en prétendoit faire, *envouster* quelqu'un; terme que Ménage dérive d'*invotare*, dévouer quelqu'un aux puissances infernales, mais qui, selon Ducange, vient d'*invulturare*, *vultum effingere*, mot employé dans la moyenne latinité pour exprimer cette représentation de quelqu'un en cire ou en terre glaise. Quoi qu'il en soit de l'étymologie du mot, il est certain que dans l'usage qu'on en prétendoit faire, il entroit des paroles qu'on se persuadoit ne pouvoir être prononcées efficacement par toutes sortes de personnes. C'est ce que nous apprenons par quelques particularités du procès de Robert d'Artois sous Philippe de Valois; procès dont M. Lancelot, de l'académie des Belles-Lettres, nous a donné une histoire si intéressante dans les mémoires de cette académie. Cet auteur dit que Robert d'Artois & son épouse userent d'*enchantemens* contre le roi & la reine; & que l'an 1313, entre la S. Remi & la Toussaints, Robert manda frere Henri Sagebrand, de l'ordre de la Trinité, son chapelain; & après beaucoup de caresses, & l'avoir obligé de jurer qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de la confession, ce que le moine jura, Robert ouvrit un petit écriin, & en tira une image de cire, enveloppée en un *querre-chief* crespé, laquelle image estoit à la semblance d'une figure de jeune homme, & estoit bien de la longueur d'un pied & demi, ce li semble (c'est la déposition de frere Henri), & si le vit bien clerement par le *querre-chief* qui étoit moult déliéz, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief. Le moine voulut y toucher: *N'y touchiez, frere Henry*, lui dit Robert, *il est tout fait, icesuy est tout baptisiez; l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout baptisiez. Il n'y faut rien à cestuy, & est fait contre Jehan de France & en son nom & pour le grever. . . . mais je en vouldroye avoir un autre que je vouldroye qu'il fust baptisiez. Et pour qui est-ce, dit frere Henri? C'est contre une deableffe*, dit Robert; *c'est contre la royne. . . . si vous prie que vous me le baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faut que le baptesme; je ai tout prêt les parains & les marraines, & quant que il y a metier, fors le baptesment. . . . Il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptiser & dire les noms qui y appartiennent*. Frere Henri refusa constamment son ministere pour de pareilles opérations, & dit à Robert d'envoyer chercher celui qui avoit baptisé l'autre. Il fit également & aussi inutilement solliciter Jean Aymeri, prêtre du diocèse de Liège, de baptiser son *voust* ou son image de cire. *Mem. de l'acad. des Inscript. tome X. p. 627. & 629.*

Il paroît par ce récit, qu'outre la prophanation sacrilège qu'on exigeoit, la forme de baptême & l'imposition du nom par les parrains & marraines passoit pour nécessaire, afin qu'au moyen de la figure on pût nuire à ses ennemis.

Ce n'est pas seulement parmi les anciens ni en Europe que ces sortes d'*enchantemens* ont eu lieu, ils étoient connus des sauvages d'Amérique. Chez les Illinois & chez d'autres nations, dit le P. Charlevoix, on fait de petits marmousets pour représenter ceux dont on veut abrégér les jours, & qu'on perce au cœur. Il ajoûte, que d'autres fois on prend une pierre; & par le moyen de quelques invocations, on prétend en former une semblable dans le cœur de son ennemi. Toutes ces pratiques, quelques impies ou ridicules qu'elles soient, concourent à prouver ce que nous avons observé, que l'*enchantement* est un

assemblage d'actions & de paroles, dans la vûe d'opérer quelque effet extraordinaire & communément pernicieux. *Journ. d'un Voyage d'Amériq. lett. xxv. p. 360. (G)*

ENCHANTEMENT, (*Medec.*) maniere de guérir les maladies, soit par des amulettes, des talismans, des philacteres, des pierres précieuses, & des mots barbares, qu'on porte sur sa personne, soit par des préparations superstitieuses de simples, soit enfin par d'autres moyens aussi frivoles.

Il n'est pas difficile d'en découvrir l'origine; c'est l'ignorance, l'amour de la vie & la crainte de la mort qui leur ont donné naissance. Les hommes voyant que les secours naturels qu'ils connoissoient pour se guérir, étoient souvent inutiles, ils s'attachèrent à tout ce qui s'offrit à leur esprit, à tout ce que leur imagination vint à leur suggérer.

Les amulettes, les talismans, les philacteres, les pierres précieuses, les os de mort qu'on mit sur soi, dans certains cas extraordinaires, parurent peut-être d'abord comme des remèdes indifférens, qu'on pouvoit d'autant mieux employer, que s'ils ne faisoient point de bien, du moins ne causoient-ils point de mal. Ne voyons-nous pas encore tous les jours une infinité de gens se conduire par les mêmes principes?

Ces remèdes n'étoient d'ailleurs ni rebutans, ni douloureux, ni desagréables. On s'y livra volontiers; l'exemple & l'imagination, quelquefois utiles pour suppléer à la vertu qui manquoit aux remèdes de cette espece, les accréditerent, la superstition les autorisa, & vraissemblablement la fourberie des hommes y mit le sceau.

Quoi qu'il en soit, les *enchantemens* se sont si bien introduits & de si bonne heure dans la Medecine, que toutes les nations les ont pratiqués de temps immémorial, & qu'ils subsistent encore dans les trois plus grandes parties du monde; l'Asie, l'Afrique & l'Amérique.

Hammon, Hermès, Zoroastre, passoient parmi les payens pour les auteurs de cette pratique médicale. Hammon, qu'on compte entre les premiers rois de la premiere dynastie d'Egypte, a été regardé pour l'inventeur de l'art de faire sortir le fer d'une plaie, & de guérir les morsures des serpens par des *enchantemens*.

Pindare dit que Chiron le centaure traitoit toutes sortes de maladies par le même secours, & Platon raconte que les sages-femmes d'Athenes n'avoient pas d'autres secrets pour faciliter les accouchemens; mais je ne sache point de peuple chez qui cet usage ait trouvé plus de sectateurs que chez les Hébreux.

Leur loi ne put venir à bout d'arrêter le cours du desordre; c'est pourquoi Jérémie (*chap. vij. v. 17.*) les menaça au nom du Seigneur de leur envoyer des serpens contre la morsure desquels l'enchanteur ne pourroit rien.

Hippocrate contribua merveilleusement par ses lumieres à effacer de l'esprit des Grecs les idées qu'ils pouvoient avoir sucées sur la vertu des *enchantemens*. Ce n'est pas que leurs philosophes, & ceux qui étoient nourris dans leurs principes, donnassent dans ces niaiseries; l'histoire nous prouve bien le contraire. J'aime à lire dans Plutarque ce que Périclès, instruit par Anaxagore, pensoit de tous ces vains remèdes: « Vous voyez, dit-il à un de ses amis qui vint le visiter dans le tems qu'il étoit attaqué de la peste dont il mourut, » vous voyez mon état de langueur; » mais regardez sur-tout, ajoûta-t-il, cette espece » de charme que des femmes ont pendu à mon col, » & jugez après cela si j'ai eu l'esprit bien affoibli. »

Cependant les Romains gémissent long-tems sous le poids de cette superstition. Tite-Live nous apprend qu'une maladie épidémique régna à Rome l'an 326 de sa fondation, on épuisa vainement tous les remè-



des connus de la Médecine, après quoi on eut recours aux *enchantemens*, & à toutes les extravagances dont l'esprit de l'homme est capable. On en poussa si loin la manie, que le sénat fut obligé de les défendre par de sévères ordonnances; c'étoit aux Pnylles, peuples de la Lybie, & aux Marfes, peuples d'Italie, qu'ils s'adressoient, à cause de leur célébrité dans la science des *enchantemens*. Enfin Asclépiade, qui vivoit du tems de Mithridate & de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine maniere de traiter les maladies. Peut-être aussi qu'Asclépiade parut dans le tems favorable où l'on commençoit à s'en lasser, parce qu'on n'en voyoit aucun effet.

Les premiers Chrétiens n'ont pas été exemts de cette folie, puisque les papes & les conciles prirent le parti de condamner les phylacteres que les nouveaux convertis au christianisme portoient sur leur personne, pour se préserver de certains dangers. En un mot, les ténèbres de l'erreur ne se dissipèrent que quand les arts & les sciences, ensevelis pendant plusieurs siècles, reparurent en Europe. Alors la Médecine, de plus en plus éclairée, rejeta toutes les applications superstitieuses des remedes ridicules, opéra la guérison des maladies par les secours de l'art, & nous remit à peu-près au même point où Hippocrate avoit laissé les Grecs à sa mort. Tout le monde fait que dans ce tems-là les Thessaliens l'emportoient sur toutes les nations dans la pratique des *enchantemens*, & que Philippe étant tombé malade, fit venir à sa cour une Thessalienne pour le guérir; mais la curieuse Olympias appella secrettement la Thessalienne dans son cabinet, où ne pouvant se lasser d'admirer ses graces & sa beauté: « N'écoutez plus, s'écria-t-elle, les vains discours du peuple; les charmes dont vous vous servez sont dans vos yeux ». Cet article est de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENCHANTEMENT, (*Belles-Lettres.*) terme d'Opéra. Le merveilleux est le fonds de l'opéra françois. Cette premiere idée que Quinault a eue en créant ce genre, est le germe des plus grandes beautés de ce spectacle. (*V. OPÉRA.*) C'est le théâtre des *enchantemens*; toute sorte de merveilleux est de son ressort, & on ne peut le produire que par l'intervention des dieux de la fable & par le secours de la féerie ou de la magie.

Les dieux de la fable développent sur ce théâtre la puissance furnaturelle que l'antiquité leur attribuoit. La féerie y fait voir un pouvoir surprenant sur les créatures sans mouvement, ou sur les êtres animés: la magie par ses *enchantemens* y amene des changemens qui étonnent, & tous ces différens ressorts y produisent des beautés qui peuvent faire illusion, lorsqu'ils sont conduits par une main habile.

Il y a un *enchantement* dans l'opéra d'Amadis, qui est le fonds d'un divertissement très-bien amené, & fort agréable; il a été copié dans Tancrede, & la copie est bien au-dessous de l'original. Amadis, dans le premier, croit voir dans une magicienne Ariane qu'il adore; il met à ses piés ses armes, & l'*enchantement* produit un effet raisonnable & fondé sur la passion de ce héros.

Des nymphes paroissent dans Tancrede; elles dansent autour de lui, & les armes lui tombent des mains, sans autre motif apparent aux yeux du spectateur. Suffit-il de danser pour enchaîner la valeur d'un héros, bien sûr d'ailleurs dans cette occasion que tout ce qu'il voit n'est qu'un *enchantement*? car il est dans la forêt enchantée, & les flammes qui l'ont retenu sont un *enchantement*, à ce qu'il dit lui-même, &c.

Cette critique sur un ouvrage très-estimable d'ailleurs, & dont l'auteur n'est plus, a pour seul motif le progrès de l'art. Quelque peu fondés en raison que soient les *enchantemens*, quoiqu'ils soient contradictoires avec le bon sens, & qu'enfin, sans être trop philosophe, on puisse avec confiance en nier la

possibilité, l'opinion commune suffit pour donner la liberté aux poètes de les introduire dans un genre consacré à la fiction; mais ils ne doivent s'en servir qu'en leur conservant les motifs capables de les occasionner, & les effets qu'ils produiroient réellement s'ils étoient possibles.

Tout *enchantement* qui ne naît pas du sujet qu'on traite, qui ne sert point au développement de la passion, & qui n'en est pas l'effet, est donc vicieux, & ne sauroit produire qu'une beauté hors de place; cette espece de merveilleux ne doit être employé à l'opéra qu'à propos. Il n'est qu'un ressort de plus dans la main du poète pour faire agir la passion, & pour lui faire créer des moyens plus forts d'étonner, d'ébranler, de séduire, de troubler le spectateur. *Voyez* FÉERIE, MAGIE, OPÉRA. (B)

ENCHANTEUR, s. m. terme d'Opéra. Il y a des rôles d'*enchanteur*. Tous ceux qui font des *enchantemens*, ne sont pas appelés de ce nom; on leur donne plus communément celui de *magiciens*, & on les fait basse-tailles. *Voyez* MAGICIENS.

Dans Tancrede il y a un *enchanteur* au prologue, qui est haute-contre. Danchet a donné le nom d'*enchanteur* à son Ismenor. De l'*enchanteur* le trépas est certain. M. de Moncrif appelle ainsi Zelindor, roi des Silphes. *Voyez* FÉERIE.

En général, le nom d'*enchanteur* ne convient qu'aux rôles de *magiciens* bienfaisans. On appelle *magiciens* tous les autres. *Voyez* ENCHANTEMENT, MAGICIEN, FÉERIE, OPÉRA. (B)

ENCHAPER, v. act. (*Comm.*) c'est donner à un barril une chape, ou une chemise, ou une double futaille. Il se dit particulièrement des tonneaux qu'on remplit de poudre à canon.

ENCHAPERONER, v. act. (*Fauc.*) c'est mettre le chaperon sur la tête de l'oiseau.

ENCHARNER, en terme de Layetier, c'est attacher le couvercle d'une boîte au derriere, avec des crochets de fil-de-fer qui se prennent les uns dans les autres en forme de charniere.

ENCHASSURE, s. f. dans l'Imprimerie, est un morceau de bois de noyer de dix-huit pouces de long, de dix à onze pouces de large, & de deux pouces d'épaisseur, très-uni d'un côté, & creusé & entaillé de l'autre, de façon à recevoir une platine, soit de fer, soit de cuivre; aux platines de fer, les *enchassures* sont presque inevitables pour réparer leur peu de justesse; à celles de cuivre, on y met moins d'*enchassures*, néanmoins elles sont utiles, dans le cas où la platine a acquis quelque défautosité, ou, ce qui est le plus général, quand on veut augmenter la portée d'une platine dans toutes ses dimensions. *Voyez* PLATINE.

ENCHAUSSE, adj. terme de Blason; il se dit de l'écu qui est taillé depuis le milieu d'un de ses côtés, en tirant vers la pointe du côté opposé. Il y a des écus *enchassés* à dextre, & d'autres à senestre, suivant le côté où la taille commence. Liectestain, d'argent *enchassé* d'azur.

ENCHERE, s. f. (*Jurisprud.*) ce terme qui vient d'*enchérir*, ne devrait, selon la signification propre, s'entendre que de l'offre qui est faite au-dessus du prix qu'un autre a offert: néanmoins dans l'usage, on comprend sous le terme d'*enchere*, toute mise à prix, même celle qui est faite la premiere pour quelque meuble ou immeuble, ou pour un bail ou autre exploitation.

Dans quelques pays, les *encheres* sont appellées *mises à prix*; & en d'autres, *surdites*.

Les *encheres* sont reçues dans toutes les ventes de meubles qui se font à l'encan, soit à l'amiable, ou forcées. Dans ces sortes de ventes, c'est l'huissier qui fait la premiere *enchere*, ou mise à prix.

On reçoit aussi les *encheres* pour les ventes des



coupes de bois, pour les baux des fermes, baux judiciaires, adjudications d'ouvrages, ou autres entreprises.

À l'égard des immeubles qui se vendent par decret volontaire ou forcé, ou par licitation en justice, c'est le poursuivant qui met au greffe la premiere *enchere*, qu'on appelle *enchere de quarantaine*. Ceux qui se présentent pour acquérir, ont chacun la liberté de mettre leur *enchere* jusqu'à ce que l'adjudication soit faite.

L'*enchere* est un contrat que l'enchérisseur passe avec la justice, & par lequel il s'oblige de prendre la chose pour le prix par lui offert, au cas qu'il ne se trouve point d'*enchere* plus forte. Ce contrat oblige dès le moment même de l'*enchere*; & on ne peut la retracter, quand même l'enchérisseur prouveroit une lésion d'outre moitié: mais dès que l'*enchere* est couverte par une autre plus forte, le précédent enchérisseur est déchargé de son engagement, lequel contient toujours tacitement cette condition.

Lorsqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchérisseur peut demander d'être déchargé de son *enchere*, n'étant pas obligé d'attendre l'événement de l'adjudication, & de garder en attendant son argent oisif.

Dans les adjudications de bois ou de fermes du roi, on reçoit encore des *encheres* après l'adjudication; mais il faut que ce soit par tiercement & par doublement. Voy. DOUBLEMENT & TIERCEMENT.

Les enchérisseurs en faisant leur *enchere*, doivent nommer leur procureur & élire chez lui domicile, autrement l'*enchere* ne seroit pas reçue.

Dans les ventes d'immeubles qui se font par autorité de justice, l'usage est que les *encheres* se font par des procureurs fondés de procuration spéciale de leurs parties.

Les procureurs ne peuvent enchérir au-dessus de la somme portée par la procuration; s'ils vont au-delà, ils sont responsables de leur *enchere*.

Mais quoique le constituant ne se trouve pas en état de payer, le procureur n'est pas responsable de l'*enchere*, à moins que l'insolvabilité du constituant ne fût notoire & apparente. Il y a un arrêt conforme du 24 Janvier 1687, rapporté dans le recueil des procureurs, pag. 218.

Tout enchérisseur doit, à peine de nullité, faire signifier son *enchere* au dernier enchérisseur, c'est-à-dire à celui qui a enchéri immédiatement avant lui. Mais la dernière *enchere* qui se fait dans la dernière remise, n'a pas besoin d'être signifiée.

Toutes personnes capables d'acquérir sont reçues à enchérir, à l'exception de ceux qui par des considérations particulières, ne peuvent acquérir les biens ou droits dont on fait l'adjudication; tels que les juges devant lesquels se fait l'adjudication, les conseillers du même siège, les avocats & procureurs du roi, les greffiers-commis: ce qui a été sagement établi, pour empêcher que ces personnes n'abusent de leur ministère pour écarter les autres enchérisseurs, & se rendre adjudicataires à vil prix. Voy. *tr. de la vente des immeubles par decret*, de M. d'Héricourt.

*Enchere couverte*, est celle au-dessus de laquelle un autre enchérisseur a fait sa mise.

*Derniere enchere*, signifie quelquefois l'*enchere* qui est actuellement la dernière dans l'ordre, mais qui peut être couverte d'un moment à l'autre, ou dans une remise suivante, par un autre enchérisseur, au moyen de quoi elle cesseroit d'être la dernière. Souvent aussi on entend par *derniere enchere*, celle sur laquelle l'adjudication définitive a été faite.

*Enchere à l'extinction de la chandelle*. Voy. CHANDELLE ÉTEINTE.

*Folle enchere*, est celle qui est faite par un enchérisseur insolvable, ou par un procureur qui ne con-

noît pas sa partie, ou qui n'a pas d'elle de pouvoir en bonne forme, ou qui excède ce pouvoir, ou enfin qui se charge d'enchérir pour un homme notoirement insolvable.

Faute par l'adjudicataire de consigner le prix de son adjudication dans le tems prescrit, on fait ordonner qu'il sera procédé à une nouvelle adjudication à sa *folle enchere*, & comme on dit quelquefois pour abréger, on poursuit la *folle enchere*, en quoi l'on confond la cause avec l'effet.

S'il ne se présente personne qui porte la chose à si haut prix que celui pour lequel elle avoit été adjudagée; en ce cas celui sur lequel se poursuit la *folle enchere*, est tenu de fournir ce qui manque pour faire le prix de son adjudication, avec tous les frais faits pour parvenir à une nouvelle adjudication; c'est ce que l'on appelle *payer la folle enchere*: & celui qui la doit peut être contraint à payer par saisie & vente de ses biens, meubles & immeubles, & même quelquefois par corps, selon les circonstances.

On peut aussi conclure contre lui aux intérêts du prix, du jour de l'adjudication.

Si le prix de la nouvelle adjudication monte plus haut que celui de la précédente, cet excédent doit être employé, comme le reste du prix, à payer les créanciers.

La *folle enchere* n'a point lieu contre ceux qui ne peuvent aliéner, lesquels par conséquent sont non-recevables à enchérir.

Dans le cas de *folle enchere*, on ne peut pas forcer le précédent enchérisseur de tenir son *enchere*. Il ne peut pas non plus obliger le poursuivant, ni la partie saisie, de lui céder le bien sur le pié de la dernière; mais s'il veut bien tenir cette dernière *enchere*, & que le poursuivant & la partie saisie y consentent, on ne poursuit point la *folle enchere*.

Il n'est point dû de droits seigneuriaux pour la premiere adjudication d'un héritage qui est résolue à cause de la *folle enchere*, à moins que le premier adjudicataire ne les eût payés, auquel cas il ne pourroit les répéter; mais il est dû des droits pour la dernière adjudication, ainsi que l'établit Henrys, *rome II. liv. III. quest. 3. (A)*

*Enchere par licitation*, est un acte que le procureur de celui qui poursuit une licitation, fait afficher, publier, & mettre au greffe, pour annoncer qu'un tel héritage sera vendu par licitation; qu'il l'a mis à tel prix, & autres charges, clauses, & conditions: on y détaille aussi la consistance des biens; faute d'enchérisseurs, on remet à quinzaine, jour auquel on reçoit les *encheres*; & on adjuge par licitation après trois remises différentes. (A)

*Enchere au profit commun*, est une *enchere* ordinaire à laquelle on donne ce nom dans la province de Normandie; parce que la totalité de ces sortes d'*encheres* tourne au profit de tous les créanciers, à la différence de l'*enchere* au profit particulier, qui va être expliquée dans l'article suivant.

*Enchere au profit particulier*, est une *enchere* d'une espece singulière, qui n'est usitée qu'en Normandie. C'est une grace que l'on accorde dans les adjudications par decret, aux derniers créanciers & tiers acquéreurs, qui prévoient qu'ils ne seront point mis en ordre utile, si on se tient à la dernière *enchere* faite à l'ordinaire, & qu'on appelle dans ce pays *enchere au profit commun*, à cause qu'elle tourne au profit de tous les créanciers: dans ce cas, tout créancier privilégié ou hypothécaire dont la créance est antérieure à la saisie réelle, peut enchérir à son profit particulier à telle somme que bon lui semble; ce qui s'entend toujours à condition que le quart de ce dont il a augmenté sa dernière *enchere*, tournera au profit commun des autres créanciers, & que les trois autres quarts seront par lui imputés sur ce qui lui est dû.



Pour pouvoir enchérir à son profit particulier, il faut 1°. être créancier privilégié ou hypothécaire sur les biens saisis avant la saisie réelle; 2°. que la dette soit légitime & fondée en un titre paré & exécutoire; 3°. que l'enchère ait profit particulier soit faite avant l'adjudication finale; 4°. qu'elle soit mise au greffe du siège où se fait le décret, quinze jours avant l'adjudication; 5°. qu'elle soit lûe publiquement aux plaids, c'est-à-dire l'audience tenant.

Aux plaids suivans où on la relit encore, s'il ne se présente personne qui veuille porter au profit commun le prix du bien decreté jusqu'à la somme à laquelle le créancier ou tiers acquéreur l'a porté à son profit particulier, & qu'il n'y ait point d'autre créancier antérieur à la saisie réelle qui veuille surenchérir à son profit particulier; en ce cas on adjuge le bien purement & simplement, sans que personne soit admis par la suite à enchérir, soit au profit commun, ou à son profit particulier.

Lorsque le décret se poursuit sur un tiers détenteur qui n'est pas débiteur personnel, il n'y a que les créanciers antérieurs à son acquisition qui soient admis à enchérir au profit particulier.

Si le bien vendu par décret consiste en plusieurs pièces, le créancier qui enchérit à son profit particulier, peut déclarer sur quelle pièce il veut appliquer son enchère au profit particulier; mais si la répartition n'en a point été faite à l'audience, en ce cas elle se fait de plein droit au fou la livre du prix de l'adjudication, & cela suffit afin de prévenir les fraudes, notamment celle qui pourroit se faire contre le retrait féodal ou lignager, parce que si on différoit plus long-tems à faire l'application de l'enchère au profit particulier, on ne manqueroit pas de l'appliquer toute entière sur l'héritage pour lequel on craindroit quelque retrait.

Le receveur des consignations est tenu de prendre pour argent comptant, les titres valables de créance de celui qui a enchéri à son profit particulier, & ce jusqu'à concurrence de la somme dont il a augmenté la dernière enchère.

Si celui qui a ainsi enchéri se croyant créancier ne l'est point effectivement, il doit payer le prix entier de son adjudication au profit commun. Voyez les articles 549, 577, & 582 de la coutume de Normandie, ce que les commentateurs ont dit sur ces articles, & le tr. de la vente des immeubles par décret, de M. d'Héricourt, ch. x. n. 17. & suiv. (A)

Enchère de quarantaine, est un acte que le procureur du poursuivant met au greffe après le congé d'adjuger: pour annoncer que l'on procédera à la vente & adjudication des biens saisis réellement sur un tel, on énonce la consistance des biens auxquels le poursuivant met un prix, & il détaille les autres charges, clauses, & conditions de l'adjudication. Cette enchère est surnommée de quarantaine; parce que l'on y déclare qu'il sera procédé à l'adjudication quarante jours après que l'enchère est mise au greffe.

Elle ne se fait qu'après le congé d'adjuger, & après que les oppositions à fin d'annuler, de charge & de distraire ont été jugées; attendu que si l'opposition à fin d'annuler avoit lieu, il n'y auroit plus de décret à faire, & que l'enchère doit faire mention des héritages qui seront distraits de l'adjudication & des charges dont l'adjudicataire sera tenu.

Cette enchère étant reçue au greffe, doit être lûe & publiée à l'audience, tant de la juridiction où se poursuit le décret, que de celles où les biens sont situés. La quarantaine ne commence que du jour de la dernière publication.

On affiche cette enchère aux portes des juridictions où elle se publie, aux églises paroissiales de ces juridictions, des parties saisies, aux portes des villes par où l'on sort pour aller aux biens saisis, & dans

les autres endroits où l'on a coutume de les afficher, suivant l'usage de chaque lieu.

L'enchère doit être signifiée au procureur de la partie saisie, & aux procureurs des opposans.

Après la quarantaine on procède sur cette enchère à l'adjudication, qui ne se fait que sauf quinzaine; & ensuite après plusieurs remises, on adjuge définitivement. Voyez ADJUDICATION, CRIÉES, DECRET, REMISES. (A)

Enchère au rabais, est celle qui se fait dans les adjudications au rabais; c'est-à-dire que l'un ayant offert de faire une chose pour un certain prix, un autre enchérisseur offre de la faire pour un moindre prix. Voyez RABAIS.

Renchère se dit en Normandie & dans quelques autres lieux, pour seconde ou autre enchère. (A)

Sur-enchère est aussi la même chose que renchère; c'est la mise qu'un second, troisième, ou autre enchérisseur fait par-dessus les autres. Voyez ADJUDICATION, DECRET, SAISIE RÉELLE, LICITATION. (A)

ENCHÉRIR, v. neut. (Comm.) a diverses significations dans le commerce.

Il signifie 1°. offrir d'une marchandise que l'on crie à l'enchère au-dessus du prix qu'en a offert le dernier enchérisseur:

2°. Augmenter de prix, ou devenir plus cher. On dit que des étoffes ou des draps *enchérissent*, suivant leur rareté, ou celle de la matière & des ouvriers.

3°. *Enchérir* signifie encore vendre à plus haut prix que l'on n'a de coutume. On dit aussi en ce sens *renchérir*. Voyez l'article ENCHÈRE. (G)

ENCHÉRISSEUR, s. m. (Comm.) celui qui enchérit, ou qui met son enchère sur une marchandise qu'on crie publiquement pour la vendre. Voyez ENCHÈRE & ENCHÉRIR.

L'huissier-priseur est obligé dans ces ventes de délivrer les marchandises criées au plus offrant & dernier *enchérisseur*, après avoir plusieurs fois averti ou fait avertir à haute voix par son crieur, que c'est pour la troisième & dernière fois qu'il les crie, & qu'il va les adjuger. (G)

ENCHEVALLEMENT, s. m. (Charpente.) c'est une des façons d'étayer une maison, pour y faire des reprises en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHURE, s. f. en Architecture, la jonction par recouvrement ou feuillure de quelques parties avec quelqu'autre, comme l'anchevauchure d'une plate-forme ou d'une dalle sur une autre, qui se fait ordinairement par feuillure de la demi-épaisseur du bois ou de la pierre. Les tuiles & ardoises se recouvrent aussi par *anchevauchure*. (P)

ENCHEVÊTRÉ, adj. (Manège.) un cheval *enchêvêtré* est celui dont un des piés de derrière est pris dans une des longes de son licol. Ce mot d'*enchêvêtrure* dérive du terme de *chevêtre*, qui désignoit autrefois un licou. Ce n'est qu'à l'occasion de quelque demangeaison dans le voisinage de la tête, ou de quelqu'autre perception qui l'importune, que l'animal s'*enchêvêtre*. Il s'efforce de s'en délivrer, en y portant un de ses piés de derrière, mais sa jambe peut se trouver embarrassée dans la longe; & dans les mouvemens qu'il fait pour la dégager, il arrive très-souvent que le frottement violent qui en résulte, cause une écorchure ou une plaie plus ou moins profonde dans le pli du pâturon. Voy. ENCHEVÊTRURE. Des boules de bois suspendues à l'extrémité des longes, & dont le poids les tient toujours dans un degré de tension convenable, sans les empêcher de couler librement dans les anneaux, préviennent ces sortes d'accidens qui, eu égard à des chevaux extrêmement vifs & impatiens, ont quelquefois des suites beaucoup plus fâcheuses. (e)



**ENCHEVÊTRURE**, f. f. (*Manège & Maréchal.*) nous appellons de ce nom toute écorchure, toute contusion, toute plaie qui affecte le pli du paturon des jambes postérieures du cheval, conséquemment à un frottement plus ou moins violent de cette partie, sur les longes du licou dans lesquelles l'animal s'est embarrassé par quelque cause que ce soit, & de manière ou d'autre. *Voyez ENCHEVÊTRÉ.*

L'écorchure est-elle simple & sans inflammation? on bassinera le lieu affecté avec du vin, & on desséchera insensiblement en saupoudrant avec de la céruse. L'érosion, au contraire, est-elle accompagnée d'inflammation, est-elle vive? on recourra d'abord aux cataplasmes émolliens; & les accidens apaisés, on leur substituera les dessiccatifs. S'il arrive que la jambe s'engorge, que la douleur persévère, & qu'il y ait une véritable plaie; on saignera l'animal, on pansera la plaie ainsi que toutes les autres (*voyez PLAIE*), & l'on appliquera des émolliens résolutifs sur la jambe, tels que les feuilles de mauve, guimauve, mêlées avec l'une des quatre farines résolutives. (e)

**ENCHEVÊTRURE**, en Architecture; c'est dans un plancher un assemblage de deux fortes solives & d'un chevêtre, qui laisse un vuide carré long contre un mur, pour porter un âtre sur des barres de trémie, ou pour faire passer un ou plusieurs tuyaux d'une fouche de cheminée. (P)

**ENCHIFREMENT**, f. m. (*Medecine.*) est une espece de fluxion catarrheuse qui a son siège dans la membrane pituitaire; c'est la maladie qu'on appelle vulgairement *rhûme de cerveau*.

Le mot *enchifrement* vient vraisemblablement, selon le dictionnaire de Trévoux, de *sifern*, qui signifie *rhûme* en langage celtique ou bas breton; & de *sifern* a été formé *sifernet*, enrhumé. Les Grecs appellent cette maladie *corysa*, & les Latins *gravedo*.

L'*enchifrement* est un véritable catarrhe qui ne diffère de celui qui affecte la gorge & la poitrine, que par la différence de la partie affectée, qui d'une même cause prochaine produit cependant des symptômes différens.

Cette cause consiste dans l'engorgement des vaisseaux & des glandes, qui servent à séparer du sang la mucosité des narines; elle est donc semblable à celle qui établit le catarrhe dans quelque partie que ce soit, puisqu'il dépend toujours de l'obstruction des organes, par le moyen desquels se fait la sécrétion de l'humeur muqueuse destinée à défendre des impressions de l'air ou des alimens toutes les voies par lesquelles ils passent. *Voyez MUCOSITÉ.*

Tout ce qui peut relâcher le tissu de la membrane pituitaire & les couloirs de la mucosité qui entrent dans sa composition, enforte qu'il s'y en porte une plus grande quantité; ou ce qui peut au contraire resserrer ce tissu, & conséquemment ces mêmes couloirs; de manière que le cours de cette humeur ne soit pas libre; qu'elle soit forcée à séjourner plus long-tems dans ses follicules; qu'elle s'y épaisse plus qu'il n'est nécessaire pour l'usage auquel elle est destinée; qu'il ne puisse d'abord sortir de ces conduits, que la partie la plus fluide, pendant que la grossière reste: tout ce qui peut produire ces effets donne lieu à l'*enchifrement*. Ainsi on peut dire avec les anciens, qu'il peut être produit par intempérie froide & par intempérie chaude, non pas du cerveau, comme ils le pensoient, mais de toutes les parties molles de la cavité des narines, des sinus frontaux, des cellules de l'os ethmoïde, &c.

Les causes éloignées sont toutes celles qui peuvent produire le catarrhe en général, telles que l'insolation, l'air ambiant, chaud ou froid, sec ou humide, qui produisent subitement, selon leur différente manière d'agir, quelqu'un des effets ci-dessus

mentionnés; la pléthore, la mauvaise digestion, les crudités d'estomac, la trop grande boisson de vin, ou autres liqueurs spiritueuses, le trop grand exercice des parties supérieures pour ceux qui n'y sont pas accoutumés, la lotion de la tête, la diminution de la transpiration en général, & la constipation, disposent beaucoup au catarrhe des narines: tout cela concourt avec l'âge, le tempérament, l'habitude, la saison, la constitution de l'air, & le régime différent.

Cette maladie, lorsqu'elle est causée par la contraction de la membrane pituitaire, s'annonce par un sentiment de chaleur dans l'intérieur du nez & dans toutes les cavités, ou la plupart qui y ont communication, accompagnée de demangeaisons & de fréquens éternuements. Les narines qui dans l'état de santé ne laissent pas échapper une goutte d'humeur aqueuse sous forme sensible dans un air tempéré, commencent à fournir la matière d'un écoulement d'une humeur claire, âcre, salée, en quoi consiste proprement le *corysa*; elle excorie quelquefois & fait enfler les bords du nez & les parties voisines qui en sont humectées; le visage devient rouge; si l'on porte la main au front ou à la tête, on trouve ces parties plus chaudes qu'à l'ordinaire; on y sent aussi une légère douleur gravative, ou au moins une pesanteur inquiétante, les oreilles bourdonnent; la soif, l'inappétence, le dégoût même, se joignent ordinairement à tous ces symptômes; la fièvre survient aussi quelquefois, & ne diminue pas ce mal. Il arrive ensuite, souvent dès le second jour, qu'il se fait une copieuse évacuation de mucosité épaisse, qui se ramasse dans les cavités des narines, & excite à se moucher continuellement par sentiment de plénitude ou d'irritation qu'elle y cause. Les enchifrenés sont obligés de tenir la bouche ouverte, sur-tout pendant le sommeil, soit à cause de la tuméfaction des membranes qui tapissent l'intérieur des narines vers leurs tissus externes & internes, soit à cause de la matière visqueuse qui se trouve au passage de l'air, & le ferme; d'où s'ensuit que la transpiration ne se faisant que par la bouche, celle-ci se dessèche, ce qui contribue beaucoup à exciter la soif: c'est aussi par la même raison que le ton de la voix est changé, & que le malade parle du nez; c'est à-dire que l'air modifié pour la voix qui devrait passer librement par les narines, pour la prononciation de certaines lettres, trouvant le passage embarrassé frappe l'intérieur du nez sans en sortir, & y produit conséquemment un son différent. On a aussi l'odorat émoussé dans cette maladie, parce que les corpuscules propres à exercer l'organe de ce sens, ne peuvent pas pénétrer la couche de mucosité trop tenace & trop épaisse, dont il est enduit.

L'*enchifrement* produit par le relâchement des parties susceptibles d'être affectées dans cette maladie, est presque accompagné des mêmes symptômes, excepté qu'on n'y sent pas autant de chaleur; que l'humeur du *corysa* & la mucosité viciée ne sont pas si âcres, si irritantes; qu'il n'y a pas de douleur de tête, mais beaucoup de pesanteur, avec disposition pressante au sommeil: la fièvre qui survient dans ce cas est ordinairement salutaire, hâte l'excrétion de l'humeur peccante, & rend plus prompt le dégorgeement des vaisseaux pituitaires.

Les vents froids & secs produisent souvent l'*enchifrement* de la première espece; & celui de la seconde est souvent l'effet des vents chauds, humides, pluvieux. L'automne est la saison de l'année où cette maladie est plus commune, à cause des grands & fréquents changemens qui surviennent dans la température de l'air; ce qui dispose en général à toutes sortes de fluxions catarrheuses; celle des narines est presque toujours d'une cause externe. Cette mala-



Elle se guérit souvent par la seule opération de la nature, sans aucun secours de l'art ; & elle se termine en peu de tems, sur-tout dans les jeunes gens d'un bon tempérament, pourvu qu'on n'aigrisse pas le mal par le mauvais régime & par le défaut de ménage : elle est plus rebelle dans les vieillards & dans les personnes d'un tempérament froid & humide ; elle peut quelquefois produire un osène ou un polype, lorsqu'elle dure long-tems, ou qu'elle revient souvent.

Si l'*enchiffrement* est de nature à exiger des remèdes, ils doivent être prescrits différemment selon la différente cause qui l'a produit. Si la chaleur & l'acrimonie des humeurs sont dominantes, il faut prescrire une diète rafraîchissante, adoucissante ; recommander la boisson abondante d'eau de ris, de poulet, d'infusion de pavot rouge ; faire user de juleps hypnotiques.

Si la fièvre est de la partie avec douleur de tête, on peut avoir recours à la saignée ; les lavemens & même quelques légers purgatifs peuvent aussi être employés avec succès dans ce cas. La vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir quelques plantes résolatives, comme la fleur de sureau reçue par le nez, pendant quelques minutes, à plusieurs reprises, ne peuvent que produire de bons effets.

Pour l'*enchiffrement* qui dépend d'un relâchement des vaisseaux muqueux, joint au tempérament froid & humide, il convient d'employer des remèdes plus actifs, des purgatifs plus forts, des atténuans, des apophlegmatiques, des masticatoires, des errhins, des sternutatoires, des suffumigations faites avec des parfums de différente espèce. Il est très-rare qu'il y ait indication de placer la saignée dans l'*enchiffrement* dont il s'agit. Il convient d'employer des confortatifs, des corroborans pris intérieurement, la diète sèche & analeptique, des sachets de plantes aromatiques appliqués sur la tête rasée, quelquefois les vésicatoires appliqués derrière les oreilles à la nuque. Voyez CATARRHE, CORYSE, FLUXION, RHÛME. (d)

ENCHUYSE, (*Géogr. mod.*) ville de la Hollande septentrionale ; elle est située sur le Zuiderzée. Long. 22. 53. lat. 52. 59.

ENCIS, (*Jurispr.*) c'est le meurtre de la femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle porte. Ce terme se trouve dans la coutume d'Anjou, art. 44 ; Maine, art. 51, & dans la somme rurale, titre d'action criminelle : *mulier inciens qua uterum gerit*. Voyez le *glossaire de M. de Laurière*. (A)

ENCLAVE, f. f. (*Jurispr.*) On appelle *enclave* ou *droit d'enclave*, le droit qu'un seigneur a de prétendre la mouvance d'un héritage qui se trouve renfermé dans l'enceinte d'un territoire circonscrit & limité, dont ce seigneur a la directe. Le seigneur dont le fief n'est point un fief volant, mais qui a un territoire ainsi limité, n'a pas besoin d'autre que l'*enclave* pour prétendre la directe sur l'héritage qui se trouve compris au-dedans des limites de sa directe.

La question est ainsi décidée par Dumolin sur l'article 46 de l'ancienne coutume de Paris, qui est le 68<sup>e</sup> de la nouvelle ; par Loiseau, *tr. des seigneuries*, ch. xij. n. 50. Choppin sur Anjou, liv. II. chap. du franc-aleu.

Le Grand sur la coutume de Troyes, gl. j. n. 12. & 13. dit que dans les coutumes de franc-aleu l'*enclave* est bon d'un seigneur à un autre, pour obliger celui qui n'a pas l'*enclave*, à rapporter des titres péremptoires ; mais il prétend qu'il n'en est pas de même contre le détempteur, qu'il faut à son égard un titre précis. M. Guyot en son *traité des fiefs*, traité des prescriptions, rapporte cependant un arrêt du 4 Septemb. 1727, qui paroît avoir jugé pour l'*enclave* ; mais dans la coutume de Vitry il peut avoir eu pour

motif que la coutume n'a pas été considérée comme allodiale. (A)

ENCLAVE se dit d'une portion de place qui forme un angle ou un pan, & qui anticipe sur une autre par une possession antérieure ou par un accommodement ; en sorte qu'elle en diminue la superficie & en ôte la régularité. On dit aussi qu'une cage d'escalier dérobé, qu'un petit cabinet, ou qu'un ou plusieurs tuyaux de cheminée font *enclave* dans une chambre, quand par leur avance ils en diminuent la grandeur. *Dict. de Trévoux & Chambers*. (P)

ENCLAVES, (*Hydraulique*) sont des enfoncemens qu'on a ménagés en bâtissant les faces des bajoyers d'une écluse pour y loger les grandes portes, lorsqu'on est obligé de les ouvrir pour le passage des bâtimens. Rien n'est mieux imaginé, non-seulement pour la conservation de ces portes, mais encore pour ne point faire d'obstacle au passage des bâtimens. (K)

ENCLAVÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre en forme quarrée, comme un tenon de menuiserie. Voyez TENON.

Pelckhofen en Allemagne, parti *enclavé* d'argent en gueules à fenestre.

ENCLAVER, v. act. en Architecture, c'est encastrier les bouts des solives d'un plancher dans les entailles d'une poutre. C'est aussi arrêter une pièce de bois avec des clés ou boulons de fer. *Enclaver* une pierre, c'est la mettre en liaison après-coup avec d'autres, quoique de différentes hauteurs, comme il se pratique dans les racordemens. (P)

ENCLIQUETAGE, f. m. en Horlogerie, signifie la mécanique que l'on employe ordinairement, lorsqu'on veut qu'une roue puisse tourner dans un sens, & qu'elle ne le puisse pas dans le sens contraire. L'*encliquetage* est composé de trois pièces (voyez cc, la fig. 7. Planche III. de l'Horlogerie) ; du rochet 7, du cliquet cc, & du ressort rr. Leur manière d'agir est si simple, qu'elle se concevra facilement par la seule figure ; car on voit que le cliquet cc mobile autour de la vis uu, est continuellement poussé dans les dents du rochet 7 par le ressort rr, & par conséquent que le rochet ne peut tourner de 14 en 7 ; mais qu'il le peut facilement de 7 en 14, le cliquet ne s'opposant point à son mouvement dans ce sens. Par ce dernier mouvement le cliquet est élevé par le talus des dents ; & à chacune de celles qui échappent, il retombe, par la force du ressort, au fond de la dent qui lui a succédé, ce qui cause ce bruit que l'on entend lorsque l'on monte une pendule ou une montre. Certaines gens, lorsque ce bruit est fort sensible, disent qu'ils ont un bon ressort à leur montre, tandis que le ressort, comme on voit, n'y a aucune part. Pour peu que le cliquet fasse bien son effet, il faut qu'il s'oppose de la manière la plus avantageuse au mouvement du rochet, & par conséquent qu'il soit poussé sur le centre du mouvement rr, dans une ligne de direction de la tangente au rochet.

*Encliquetage* se dit encore du tout composé du rochet, du cliquet, & de son ressort. Voyez CLIQUET, ROCHET, RESSORT, &c. (T)

ENCLIQUETER, v. act. se dit, en Horlogerie, de la manière dont un cliquet s'engage dans les dents d'un rochet. On dit qu'un cliquet *encliquete* bien, lorsqu'il s'engage suffisamment dans les dents du rochet, & qu'il s'oppose à leur mouvement de la manière la plus avantageuse. Voyez CLIQUET, ROCHET, &c. (T)

ENCLITIQUE, adj. féminin pris subst. terme de Grammaire, & sur-tout de Grammaire grecque, par rapport à la lecture & à la prononciation. Ce mot vient de l'adjectif grec ἐγκλιτικός, *incliné*. R. ἐγκλιω, *inclino*. Ce mot est une expression métaphorique.



Une *enclitique* est un petit mot que l'on joint au mot qui le précède, en appuyant sur la dernière syllabe de ce mot; c'est pour cela que les Grammairiens disent que l'*enclitique* renvoie l'accent sur cette dernière syllabe, & s'y appuie: l'on baisse la voix sur l'*enclitique*: c'est par cette raison qu'elle est appelée *enclitique*, c'est-à-dire *enclinée, appuyée*. Les monosyllabes *que, ne, ve*, sont des *enclitiques* en latin: *rectè, beatè-que vivendum; terra-que, pluit-ne? alter-ve*. C'est ainsi qu'en françois, au lieu de dire *aime-je*, en séparant *je* de *aime*, & faisant sentir les deux mots, nous disons *aimé-je*, en joignant *je* avec *aime*: *je* est alors une *enclitique*. En un mot être *enclitique*, dit la méthode de Port-royal, à l'avertissement de la règle xxij. *n'est autre chose que s'appuyer tellement sur le mot précédent, qu'on ne fasse plus que comme un seul mot avec lui*.

Les Grammairiens aiment à personnifier les mots: les uns gouvernent, régissent, veulent; les autres, comme les *enclitiques*, s'inclinent, panchent vers un certain côté. Ceux-ci, dit-on, renvoient leur accent sur la dernière syllabe du mot qui les précède; ils s'y unissent & s'y appuient, & voilà pourquoi, encore un coup, on les appelle *enclitiques*.

Il y a, sur-tout en grec, plusieurs de ces petits mots qui étoient *enclitiques* lorsque dans la prononciation ils paroissent ne faire qu'un seul & même mot avec le précédent; mais si dans une autre phrase la même *enclitique* suivoit un nom propre, elle cessoit d'être *enclitique* & gardoit son accent; car l'union de l'*enclitique* avec le nom propre, auroit rendu ce nom méconnoissable: ainsi *τι*, *aliquid*, est *enclitique*; mais il n'est pas *enclitique* dans cette phrase, *ὅτι τίς καταρατὶ τὴν ἡμαρτον*, act. 25. *je n'ai rien fait contre César*. Si *τι* étoit *enclitique*, on prononceroit tout de suite *καταρατὶ*, ce qui défigureroit le nom grec de César.

Les personnes qui voudroient avoir des connoissances pratiques les plus détaillées sur les *enclitiques*, peuvent consulter le jx<sup>e</sup> livre de la méthode grecque de Port-royal, où l'on traite de la quantité des accens & des *enclitiques*. Ces connoissances ne regardent que la prononciation du grec avec l'élévation & l'abaissement de la voix, & les inflexions qui étoient en usage quand le grec ancien étoit encore une langue vivante. Sur quoi il est échappé à la méthode de Port-royal de dire, p. 348, « qu'il est bien » difficile d'observer tout cela exactement, n'y ayant » rien de plus embarrassant que de voir un si grand » nombre de règles accompagnées d'un nombre » core plus grand d'exceptions ». Et à l'avertissement de la règle xxij. l'auteur de cette méthode dit » qu'une marque que ces règles ont été souvent for- » gées par les nouveaux grammairiens, ou accom- » modées à leur usage, c'est que non-seulement les » anciens, mais ceux du siècle passé même, ne s'ac- » cordent pas toujours avec ceux-ci, comme on » voit dans Vergare, l'un des plus habiles, qui vi- » voit il y a environ 150 ans ». Je me fers de l'édition de la méthode grecque de Port-royal, à Paris, 1696.

Il y avoit encore à Paris à la fin du dernier siècle, des savans qui prononçoient le grec en observant avec une extrême exactitude la différence des accens; mais aujourd'hui il y a bien des gens de Lettres qui prononcent le grec, & même qui l'écrivent sans avoir égard aux accens, à l'exemple du P. Sanadon, qui dans sa préface sur Horace dit: « J'écris » le grec sans accens; le mal n'est pas grand, je » pourrois même prouver qu'il seroit bon qu'on ne » l'écrivît point autrement ». Préface, p. 16. C'est ainsi que quelques-uns de nos beaux esprits entendent fort bien les livres anglois; mais ils les lisent comme s'ils lisoient des livres françois. Ils voyent écrit

*peuple*, ils prononcent *people* au lieu de *piple*; & disent, avec le P. Sanadon, que *le mal n'est pas grand*, pourvu qu'ils entendent bien le sens. Il y a pourtant bien de la différence, par rapport à la prononciation, entre une langue vivante & une langue morte depuis plusieurs siècles. (F)

ENCLOS, adj. en termes de Blason, se dit du lion d'Ecosse. Ce royaume porte d'or au lion de gueules, *enclos* dans un double trecheur, fleuré & contre-fleuré de même.

ENCLOS, en terme d'Épinglier, est un demi-cercle de bois qui environne la place des entêteurs, pour que chacun puisse reconnoître son ouvrage. Voyez les Planches & les figures de l'Épinglier.

ENCLOUÉ, (Manège & Maréch.) cheval *encloüé*. Voyez ENCLOUEURE.

ENCLOUER, v. act. (Gramm.) c'est ficher un clou. On *enclove* un canon, un cheval *s'enclove*. Voyez les articles suivans.

ENCLOUER UNE PIÈCE D'ARTILLERIE, (Art militaire.) c'est en boucher la lumière avec un clou carré d'acier, qu'on y fait entrer à grands coups de marteau, de manière qu'il la remplisse exactement. Lorsque le clou ne peut plus s'enfoncer, on donne un coup de marteau sur son côté, afin de casser sa partie supérieure, & qu'il ne reste aucune prise hors de la lumière, pour l'en tirer ou arracher.

On trempe dans du suif les clous dont on se sert pour cette opération, afin qu'ils se rompent plus aisément après avoir été enfoncés dans les lumières des pièces. Quand on en a le tems, on introduit le refouloir dans la pièce, pour plier ou river la pointe du clou en-dedans, ce qui augmente la difficulté de le tirer. La lumière étant ainsi bouchée, le canon est hors de service jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de faire sauter le clou, ou qu'on lui ait repercé une nouvelle lumière.

On peut encore empêcher le service du canon, en faisant entrer à force dans la pièce, lorsqu'elle n'est pas chargée, un boulet d'un plus grand calibre que celui qui lui convient. Pour cela on augmente le calibre de son boulet, en le mettant dans un chapeau, ou dans quelqu'autre chose qui donne le moyen de faire tenir fortement le boulet dans la pièce.

Il y a plusieurs expédiens pour remédier à l'encloüage des pièces, mais on n'en a point encore trouvé pour remédier à cette dernière pratique; c'est pourquoi elle est plus avantageuse que l'encloüage ordinaire, mais elle a le défaut d'être d'une exécution moins prompte & moins facile.

On *enclove* les pièces, lorsque dans un siège ou dans une bataille on s'est emparé du canon de l'ennemi, & que l'on manque de tems ou de chevaux pour l'emmenner. On en use de même pour le rendre inutile à l'ennemi, lorsque dans certaines circonstances on se trouve forcé de le lui abandonner. On peut encore l'empêcher de s'en servir, au moins pendant quelque tems, en brisant les affûts.

On rapportera ici une méthode singulière qu'on trouve dans l'Art de la guerre, par M. Vautier officier d'Artillerie, pour rendre dans un siège les pièces hors de service, & les faire crever: l'effet en paroît infailible, mais l'exécution souffre de grandes difficultés. Quoi qu'il en soit, voici en quoi consiste ce moyen.

« On prend un coin de fer, qu'on fait jeter pendant une nuit obscure dans l'ame d'une pièce. Le » bout de ce coin, qui doit être très-mince & en ta- » lud, est poussé dans la pièce; dès qu'on la tire, le » boulet ferré par le coin, s'élève, & fait à la pièce » un effort si prodigieux, qu'elle creve infailiblement. Les canonniers chargés de cette périlleuse » expédition, prennent soin d'envelopper chaque » coin dans un sac de toile bien juste, afin qu'il ne » fasse



» fasse point de bruit en le plaçant avec une perche  
 » dans l'ame de la piece. Pendant ce tems la mouf-  
 » queterie de la place redouble son feu sans charger  
 » à balle, & elle dérobe quelquefois à l'ennemi, par  
 » cet artifice, la connoissance de cette entreprise,  
 » qui peut réussir quand elle est exécutée par des ca-  
 » nonniers habiles, & assez déterminés pour arriver  
 » aux embrasures de batterie des assiégeans ».

Il est évident que cette très-périlleuse expédition ne peut se tenter que quand les batteries de l'ennemi sont proches de la place; & pour que le coin fasse son effet, il faut qu'il soit introduit dans la piece avant qu'elle soit chargée: c'est pourquoi le canonier doit profiter du moment que l'assiégeant remet la piece dans l'embrasure, ce qu'il fait après l'avoir chargée.

La méthode de rendre le canon hors de service en l'enclouant, est fort ancienne. Le chevalier Deville prétend que le premier qui trouva cet expédient, fut un certain Vimercatus de Breme, qui encloua le canon de Sigismond Malatesta; mais Juvenal des Ursins fait mention d'un canon encloué au siège de Compiègne par Charles VI. en 1415, c'est-à-dire environ un an avant la naissance de Malatesta. Les assiégés ayant fait une sortie sur le camp du roi, « pas-  
 » serent outre, dit cet auteur, jusqu'au lieu où l'on  
 » avoit assis les canons, & au plus gros, nommé bour-  
 » geoise; mirent au trou par où on boutoit le feu, un  
 » clou, tellement que devant ladite ville oncques ne  
 » put jetter, &c. »

Il y a deux manieres de remédier à l'enclouage du canon. La premiere consiste à mettre une charge de poudre dans la piece, & à la bien comprimer avec un tampon de bois. On y met le feu par une meche imbibée d'une composition d'artifice qui passe dans le tampon, dont un des bouts communique avec la charge de poudre, & l'autre sort de la piece. Il arrive quelquefois, sur-tout lorsque le clou n'est pas rivé, que la poudre en s'enflammant fait assez d'effort sur le clou pour le faire sauter de la lumiere.

Une simple charge de poudre sans tampon peut aussi produire le même effet; on en trouve un exemple dans les *mémoires de M. de Puysegur*, qui fait voir que cette pratique n'est pas nouvelle: c'est au siège d'Hesdin en 1639. Les ennemis ayant dans une fortie encloué une batterie de quatre pieces de canon, M. de la Meilleraye, alors grand-maître de l'artillerie, en fit ôter les boulets, & il fit mettre le feu à ces pieces par leur embouchure, & la poudre en s'enflammant fit sauter les clous des lumieres.

Lorsque cet expédient ne réussit pas, il faut nécessairement percer une nouvelle lumiere aux pieces: c'est le second moyen de remédier à l'enclouage, & celui dont le succès est plus certain. Il y a long-tems qu'on a trouvé l'expédient de remédier à l'enclouage du canon, sans le refondre. Juvenal des Ursins qui nous apprend, comme nous venons de le dire, qu'il y eut un canon encloué au siège de Compiègne sous Charles VI. nous apprend aussi qu'on trouva le moyen de le desenclouer, en marquant « qu'on y avoit mis tel remede, qu'on en ouvroit &  
 » travailloit très-bien ».

Louis Collado ingénieur du roi d'Espagne dans le Milanois, qui a écrit sur l'Artillerie long-tems avant Diégo Ufana, parle aussi de la maniere de remettre un canon encloué en état de servir, en lui perçant une nouvelle lumiere. Lorsqu'une piece se trouve enclouée, on peut, sans lui mettre un grain, lui percer une nouvelle lumiere; opération d'environ deux ou trois heures. Mais comme la poudre pourroit à la fin faire sauter le clou de la premiere lumiere, & qu'alors il lui faudroit nécessairement un grain, il est plus convenable de le mettre d'abord, pour s'assurer du service de la piece, & pour n'être point obligé de

lui percer deux lumieres au lieu d'une. Voy. GRAIN, *mém. d'Artillerie de S. Remy, troisieme édition.* (Q)

ENCLOUER UN CHEVAL, (*Manège & Maréchal.*) accident qui arrive conséquemment à la négligence & à l'ignorance du maréchal. Voyez ENCLOUEURE, FERRURE, FERRER. (e)

ENCLOUEURE, (*Manège & Maréchal.*) blessure faite au pié du cheval par le maréchal qui le ferre.

Brocher de façon que le clou, au lieu de traverser simplement l'ongle, entre & pénètre dans le vif, c'est enclouer. Brocher de maniere que la lame presse seulement la partie vive, c'est *ferrer*. La premiere faute donne toujours lieu à une plaie plus ou moins dangereuse selon la profondeur de la blessure, & selon le genre des parties blessées; & la seconde occasionne une contusion plus ou moins forte.

Dans les unes & les autres de ces circonstances, le cheval feint ou boite, plus ou moins bas, aussitôt après la ferrure, & c'est à cette marque que l'on reconnoît un cheval encloué, ou dont le pié a été ferré.

Le moyen de discerner le clou qui le pique ou qui le ferre, est de frapper avec un brochoir sur la tête des uns & des autres des cloux. Celui d'où résultera l'enclouure étant frappé, la douleur que ressentira l'animal se manifestera par un mouvement de contraction dans les muscles du bras, mouvement qui annonce la sensibilité de la partie frappée. Ceux qui s'arrêtent, pour en juger, à celui du pié de l'animal ensuite du coup de brochoir, sont souvent trompés & recourent à un indice très-faux & très-équivoque; car la plupart des chevaux font à chaque coup que le maréchal donne, un leger effort pour retirer le pié, le tout à raison de la surprise & de la crainte, & non à raison d'une douleur réelle. Pour s'assurer encore plus positivement de son véritable siège, il est bon de déferrer l'animal, de presser ensuite avec des triquoises tout le tour du pié, en appuyant un des côtés de ces triquoises vers les rivets, & l'autre vers l'entrée des cloux, & dès-lors il sera facile de reconnoître précisément le lieu affecté. Ce lieu reconnu, on découvrira le mal, soit avec le boutoir, soit avec une petite gouge, en creusant & en suivant jusqu'à ce que l'on n'aperçoive plus les vestiges ou les traces qu'aura laissé la lame.

On ne doit jamais craindre de pratiquer une ouverture trop large & trop profonde, parce qu'il faut nécessairement se convaincre de l'état de l'enclouure, & que d'ailleurs s'il y a épanchement de sang, ou s'il y a de la matiere suppurée, on ne sauroit se dispenser de frayer une issue dans la partie déclive; autrement ce fluide ou cette matiere séjournant dans le pié, corromproit bien-tôt toutes les parties intérieures, se feroit jour en refluant à la couronne, & dessouderoit inévitablement le sabot. Voy. REFLUX & PIÉ.

A mesure cependant que l'on pénètre dans l'ongle, on doit prendre garde d'offenser ces mêmes parties.

Si le pié n'a été que ferré, & que la contusion n'ait occasionné aucune dilacération; si en un mot on ne rencontre point de matiere, on se contentera d'appliquer sur la partie une remolade (*voyez REMOLADE*), ou de faire sur toute la sole une fondue d'onguent de pié (*voyez ENCASTELURE*); on garnira ensuite d'étoupes le dessous du pié, & on maintiendra cette étoupe avec des éclisses (*voy. ECLISSES*). On ne fixera pas le fer, on l'arrêtera simplement en brochant deux cloux de chaque côté, après quoi on oindra de ce même onguent la paroi extérieure, à l'endroit où la lame a ferré. Cet onguent, fondu sur la sole & mis sur cette paroi, détendant & donnant plus de souplesse à l'ongle, calmera & dissipera enfin la douleur.



Mais dès que, l'ouverture étant pratiquée, on fera convaincu par l'inspection de la matiere de la certitude de l'*enclouëure*, on nettoiera exactement la plaie, & l'on aura recours aux remedes capables de s'opposer aux progrès du mal. Ces remedes sont les liqueurs spiritueuses, telles que l'esprit-de-vin, l'essence de terebenthine, la teinture de myrthe & d'aloès, &c. & non des remedes graisseux, qui ne fauroient convenir dans les plaies des parties tendineuses & aponévrotiques. On vuidera sur la partie suppurante une quantité proportionnée des unes ou des autres de ces liqueurs; on les couvrira d'un plumaceau que l'on en baignera aussi, & l'on garnira le dessous du pié avec les étoupes & avec les éclisses, comme dans le premier cas. Il est plusieurs attentions à faire dans ces pansemens, qui doivent avoir lieu tous les jours.

1°. On tiendra la plaie toujours nette; 2°. on la garantira des impressions de l'air; 3°. on comprimera soigneusement le plumaceau à l'effet de prévenir une régénération trop abondante, c'est-à-dire, pour me servir des expressions des Maréchaux, afin d'éviter des cerises, & d'empêcher que la chair ne surmonte; cette compression ne fera pas néanmoins telle qu'elle puisse attirer une nouvelle inflammation & de nouvelles douleurs; elle fera conséquemment modérée, & ne donnera pas lieu à tous ces inconvéniens qui obligent d'employer les consommifs, & qui étonnent & allarment l'ouvrier qui les a occasionnés par son ignorance.

Le cheval peut encore être piqué & ferré en conséquence d'une retraite (*voyez RETRAITE, voyez FERRER*): on ne peut en espérer la guérison, que l'on n'ait fait l'extraction de ce corps étranger; extraction quelquefois difficile, & souvent funeste, si elle est tentée par un ouvrier qui n'ait aucune lumière sur le tissu & sur le genre des parties, qu'il ne peut s'empêcher de détruire en opérant. Lorsque cette retraite a été chassée dans le vif, il y a plaie compliquée. Souvent aussi la matiere suppurée entraîne ce corps dans son cours; c'est ainsi que la nature trouve en elle-même des ressources & des moyens par lesquels elle supplée à notre impuissance. (e)

CLOU DE RUE, c'est une espece d'*enclouëure*, qui fait tantôt une piquûre simple, tantôt une plaie compliquée, ou souvent une plaie contuse, selon la nature & la configuration du corps qui a fait cette lésion. Quoique ce ne soit point le lieu de parler du clou de rue, néanmoins comme cette blessure & l'*enclouëure* ont beaucoup d'analogie, & qu'il n'est rien de plus fréquent que cet accident, ni rien de plus rare que la guérison parfaite, lorsqu'il est grave, le peu qu'on en a dit en son article nous engage à en donner succinctement la description, ainsi que les moyens que nous employons pour parvenir plus sûrement & plus promptement à une cure radicale; moyens d'autant plus avantageux, qu'ils nous font éviter la dessolure, opération douloureuse, abusive, & le plus souvent pernicieuse pour le traitement du clou de rue, comme l'expérience journaliere ne le prouve que trop bien.

Pour nous, quelque grave que soit la plaie du clou de rue, nous ne dessolons jamais; nous retirons de cette pratique des avantages qui concourent promptement & efficacement à la guérison de cet accident. 1°. En ne dessolant point, la sole nous sert de point d'appui pour contenir les chairs & l'appareil. 2°. Nous avons la liberté de panser la plaie aussi-tôt & si souvent que le cas l'exige, sans craindre ni hémorrhagie, ni que la sole surmonte, ni qu'il s'y forme des inégalités. 3°. Nous épargnons de grandes souffrances à l'animal, tant du côté des nouvelles irritations que la dessolure causeroit à la partie affectée,

que du côté des secouffes violentes que le cheval se donne dans le travail; espece de torture qui lui cause ordinairement la fièvre, & qui par conséquent met obstacle à la formation des liqueurs balsamiques, propres à une loüable suppuration. Quoique notre opinion soit fondée sur les succès constans & multipliés d'une pratique de plus de vingt ans, que nous avons suivie, tant à l'armée qu'ailleurs, sans qu'aucune de ces expériences que nous avons faites ait trompé notre attente, nous ne doutons pas que cette méthode n'éprouve des contradictions, puisqu'elle a le préjugé le plus général à combattre, & la plus longue habitude à vaincre. On peut nous objecter que beaucoup de chevaux guérissent par le moyen de la dessolure: nous répondons 1°. que s'il en guérit beaucoup, beaucoup en sont estropiés, & qu'en ne dessolant pas, la méthode que nous pratiquons les sauve tous: 2°. que ceux qu'on guérit avec la dessolure, ne sont le plus souvent que legerement piqués, & qu'il en échappe très-peu de ceux qui sont blessés dans les parties susceptibles d'irritation, au lieu que les uns & les autres sont conservés par notre méthode: 3°. que ceux qui sont traités par la dessolure, sont quelquefois six mois, quelquefois des années entières abandonnés dans un pré, ou envoyés au labourage, d'où ils reviennent comme ils y ont été, boiteux & hors d'état de servir; au lieu que les plaies les plus dangereuses & les cures les plus lentes dans ce genre, ne nous ont jamais coûté plus de six semaines: 4°. que les accidens qui suivent la dessolure, demandent souvent que l'on repete la même opération; au lieu que les chevaux traités selon notre méthode, sont guéris sans aucun retour.

Si l'on est surpris de la différence que nous mettons entre ces deux pratiques; si l'on révoque en doute notre expérience, notre témoignage, & la notoriété publique, qui en est garant, on se rendra du moins à la force de l'évidence, & nous croyons pouvoir nommer ainsi la preuve qui résulte de la seule comparaison des deux traitemens.

Nous supposons, pour abréger, que l'on connoît la composition anatomique du pié du cheval, & nous renvoyons pour cela à l'excellent *traité d'hippiatrique* de M. Bourgelat: nous rappellerons seulement que le pié du cheval est composé de chair, de vaisseaux sanguins, lymphatiques, & nerveux, de tendons, de ligamens, de cartilages, & d'os, de l'aponévrose, du périoste, & de la corne qui renferme toutes ces parties, la plupart susceptibles d'irritation, de corruption, & de douleur à la moindre atteinte qu'elles reçoivent de quelque corps étranger; combien à plus forte raison doivent-elles être affectées par le clou de rue, quand le cas est grave, & combien plus par la dessolure? c'est bien alors qu'on peut dire que le remede est pire que le mal.

Voici le contraste qui résulte de la dessolure appliquée au clou de rue, & la démonstration que nous avons promise du danger de cette méthode: après la dessolure, les regles de l'art nous prescrivent six jours au moins avant de lever l'appareil, pour donner le tems à la nature de faire la régénération de la sole unie & bien conformée; les mêmes regles de l'art nous prescrivent de lever tous les jours l'appareil du clou de rue, pour procurer l'évacuation du pus, & prévenir la corruption des parties saines & affectées. Si l'on suit les regles de l'art à l'égard de la dessolure, la plaie du clou de rue est négligée, la matiere par son séjour ne manque point de s'enflammer, & de produire des engorgemens, & quelquefois des abcès qui corrodent, tantôt les tendons, tantôt l'aponévrose, tantôt le périoste, quelquefois l'os & la capsule qui laisse échapper la synovie, quelquefois même enfin elle se fraye des routes vers la



couronne, d'où fuit un délabrement dans le pié, un desséchement, une difformité dans le sabot, qui rendent le plus souvent, comme nous l'avons dit, l'animal inutile.

Si au contraire on fuit les regles de l'art à l'égard du clou de rue, on panse la plaie toutes les 24 heures; mais en ôtant l'appareil, il arrive dans la partie déchirée par la dessolure une hémorrhagie qui dérober au Maréchal l'état de la plaie, & l'empêche d'en observer les accidens & les progrès; l'inflammation redouble par les nouvelles secousses & compressions que reçoivent les parties affectées, la sole surmonte par l'inégalité des compressions, la plaie s'irrite, la fièvre survient, les liqueurs s'aigrissent, enfin à chaque pansement l'on aggrave la maladie au lieu de la modérer. Il s'ensuit qu'on ne peut traiter la plaie du clou de rue comme elle doit l'être, sans manquer à ce qu'exige le traitement de la dessolure, ou qu'on ne peut traiter la dessolure comme elle doit l'être, sans manquer à ce qu'exige le traitement du clou de rue, ce qui démontre le danger d'une méthode qui complique deux maladies dont les pansemens sont incompatibles.

*Cure du clou de rue simple.* Le clou de rue est plus ou moins difficile à guérir, selon la partie que cette blessure a affectée: il y en a de superficielles qui n'intéressent que la substance des chairs, soit à la fourchette, soit à la sole; quoiqu'elles fournissent beaucoup de sang, elles se guérissent facilement en y procurant une prompte réunion par le secours de quelques huiles, baumes, onguens, vulnéraires, tels que nous les avons indiqués dans le traitement des *enclouures simples*, & même en y fondant du suif, de la cire à cacheter, ou de l'huile bouillante, ou quelque liqueur spiritueuse, & le plus souvent elles se guérissent d'elles-mêmes sans aucun médicament: c'est de cette facilité de guérison, que beaucoup de gens se croient en possession d'un remède spécifique à cet accident; dans tous les cas ils le croient merveilleux, & le soutiennent tel avec d'autant plus de confiance qu'ils l'ont vû éprouver ou qu'ils l'ont éprouvé eux-mêmes avec succès; ils ne sont pas obligés de savoir que l'accident que ce remède a guéri, se seroit guéri sans remède.

*Cure pour le clou de rue grave & compliqué.* 1°. Le jour qu'on a fait l'extraction du corps étranger, on doit déferer le pié boiteux, le bien parer, amincir la sole, fondre dans le trou de la piquûre (sans y faire aucune incision) quelques médicamens propres à prévenir ou calmer les accidens qui doivent suivre le genre de blessure, & mettre une emmiellure dans le pié, après avoir rattaché le fer. 2°. Deux ou trois jours après que l'accident est arrivé, tems auquel la suppuration est établie, on doit faire une ouverture à l'endroit du clou de rue, & enlever simplement de la corne (sans faire venir du sang) une partie proportionnée à la gravité du mal; cette ouverture doit être faite & conduite avec beaucoup d'adresse & d'intelligence pour éviter les accidens qu'un instrument mal conduit, ou des remèdes mal appliqués, peuvent causer dans une partie aussi délicate & aussi composée, & c'est de quoi mille exemples nous ont appris à ne pas nous rendre garants. Les remèdes que l'on peut employer avec le plus de fruit au traitement du clou de rue compliqué, sont l'huile rouge de terebenthine dulcifiée, que l'on doit faire un peu chauffer, le baume du Pérou ou de Copahu, l'un ou l'autre de ces médicamens mêlé avec de l'huile, des jaunes d'œufs; on trempe dans l'un de ces remèdes des plumaceaux mollement faits, que l'on introduit dans l'ouverture; on met une éclisse par-dessus pour contenir l'appareil, un défensif autour du sabot, comme nous l'avons indiqué dans le traitement des *enclouures*; l'on doit tenir la plaie ou-

verte tant qu'elle ne présente point d'indication à la réunion; répéter ce pansement chaque jour, & changer de médicamens selon le cas: par exemple, s'il y a quelque partie à exfolier, on doit se servir des exfoliatifs, les uns propres à exfolier les os, & les autres le tendon (*voyez EXFOLIATIF*). On ne doit pas négliger la saignée, plus ou moins répétée, suivant les circonstances; enfin lorsque la plaie est en voie de guérison, que les grands accidens sont calmés, on doit éloigner le pansement, pour éviter les compressions de l'air.

Telle est cette méthode, aussi simple qu'elle est peu dangereuse; nous observons en finissant, que nous n'employons point au clou de rue compliqué, non plus qu'à l'*enclouure grave*, les digestifs, les suppuratifs, ni la teinture de myrrhe, ni celle d'aloès, ni tous ces baumes & onguens vulnéraires, que tant de praticiens appliquent à cette blessure avec si peu de fruit & avec un danger certain. Toutes les fois que le clou de rue a piqué ou contus le tendon, l'aponévrose, le périoste, ou enfin quelque cordon de nerf, ces sortes de médicamens qui contiennent des sels âcres, ne manquent pas d'augmenter la douleur, l'inflammation, & les autres accidens qui accompagnent ces lésions, & font souvent une maladie incurable, d'un accident qu'un traitement doux & simple auroit guéri en peu de jours. *Cet article nous a été fourni par M. GENSON.*

\* **ENCLUME**, f. f. instrument commun à presque tous les ouvriers qui employent les métaux; on y distingue plusieurs parties dont nous ferons mention. Il faut la considérer en général comme une masse plus ou moins considérable de fer acieré, sur laquelle on travaille au marteau différens ouvrages en fer, en acier, en or, en argent, en cuivre, &c. Il y a des *enclumes* de toutes grosseurs. Il y en a de coulées; il y en a de forgées. *Voyez* dans nos planches l'atelier & les différentes manoeuvres d'un forgeron d'*enclumes*.

Pour forger une *enclume*, on commence par avoir une masse de fer telle qu'on la voit en *a*; cette masse s'appelle *mise*. On voit vignette de la planche en *a a*, la forge à forger les mises. La figure première représente un enfant qui fait aller le soufflet.

On a une barre *b* qu'on appelle ringale; on soude cette barre à la mise, comme on le voit en *c*: par ce moyen, on a une espee de poignée ou de queue à l'aide de laquelle on meut l'ouvrage commodément. On voit en *e d*, deux mises avec leurs ringales soudées ensemble; & en *f*, un corps d'*enclume* formé de quatre mises.

Comme les parties dont on forme un corps d'*enclume*, sont des masses de fer considérables qu'on auroit de la peine à remuer, soit à la forge, soit sur l'*enclume*; pour se soulager dans ce travail, les ouvriers se servent d'un long instrument de bois, au bout duquel est une barre de fer arrêtée; c'est si l'on veut la queue d'une mise. On voit dans la vignette *fig. 2 & 3*, la forge & l'*enclume* à forger les corps; un des forgerons est assis sur la jauge, & meut la masse qui est à la forge, par le poids de son corps & l'action de ses jambes; un autre forgeron travaille cette masse en attisant le feu; d'autres font aller les soufflets avec leurs piés. On voit autour de la forge & de l'*enclume*, *m, n, o, p, q, x*, les marteaux à forger & la tranche; *r r*, est un étang où l'on trempe les *enclumes*.

Lorsque l'*enclume* ne s'acheve pas dans l'endroit où le corps ou billot s'est forgé, on prend ce billot, on le met à la forge, on le fait chauffer; & on le prépare à recevoir les autres parties qui forment l'*enclume*, en le refoulant par les deux bouts; & s'il a conservé assez de chaleur, en y pratiquant quatre trous quarrés, un au milieu de chaque bout, & un



au milieu de chaque côté. Ces trous sont destinés à recevoir l'extrémité de la jauge, ou de cette perche qui sert à mouvoir l'enclume à la forge & sous le marteau. Ces trous quarrés ont environ trois pouces au plus ; les trous percés, on remet le corps à la forge pour y fonder la poitrine.

Le morceau *g*, formera ce qu'on appelle l'estomac ou la poitrine de l'enclume : on la fait chauffer dans la forge *a a* de la vignette. Un forgeron l'apporte de-là quand il est tems de la fonder ; alors le corps est posé sur le tas ; on fixe la poitrine perpendiculairement sur le milieu du corps ; on la serre & fait attacher au corps à coups de marteau. La poitrine est une piece de fer large d'environ deux pouces, ou deux pouces & demi suivant la force de l'enclume : elle est de même épaisseur par le bas ; mais elle va en diminuant & perd par le bout d'en haut, environ le tiers de son épaisseur ; sa longueur est d'environ les deux tiers du corps de l'enclume.

On voit en *h*, le corps ou billot auquel la poitrine est soudée. Lorsque la poitrine sera bien soudée & corroyée avec le corps, on reportera la piece à la forge pour recevoir la paroïre qu'on fait aussi chauffer à part dans la forge *a a*, vignette. Quand le corps & la paroïre sont chauds, on met le corps sur le tas, & on apporte la paroïre.

On place sur l'estomac la piece *ii*, qu'on appelle la paroïre ; elle s'y soude pareillement, & forme des arcades avec la poitrine qui lui sert comme de pilier. On voit en *ikl*, l'assemblage de ces pieces soudées ; la paroïre est comme on voit, le long du haut du corps, & forme avec la poitrine une espece de *T* ; la paroïre est une piece de fer plat, qui a pour largeur environ le tiers de la hauteur du corps, & qui a d'épaisseur selon la force de l'enclume environ un pouce ou un pouce & demi : elle sert à donner plus de largeur à la table ; les arcades qu'on lui a données, fortifient toute la masse.

Cela fait, il s'agit de former les piés de l'enclume ; ce sont les pieces qu'on aperçoit en *mm*, où l'enclume est représentée renversée. Pour donner des piés à l'enclume, on reporte le corps à la forge ; on fait chauffer les piés à part ; ce sont des pieces de fer de deux à trois pouces en quarré, toujours relativement à la grosseur de l'enclume ; on les soude aux deux côtés au bas du corps ; il faut trois chaudes pour chaque pié. Lorsque les enclumes sont très-grosses, pour leur donner plus de solidité, on ajoute à côté des piés d'autres mises de fer quarré de la moitié moins fort ; c'est-à-dire que si les mises des premiers piés ont trois pouces en quarré, les mises des seconds piés n'auront que dix-huit lignes. Ces seconds piés se soudent sur les premiers, comme ceux-ci sur l'enclume : il faut autant de chaudes pour souder un premier pié qu'un second.

Quand l'enclume a ses piés, on lui donne la saillie ou le talon. On voit en *no*, une enclume portée en cet état. La saillie ou le talon est composé de trois mises de différentes grosseurs ; il y en a quelquefois moins lorsque l'enclume n'est pas d'une force à l'exiger. Ces mises sont soudées ensemble, & forment un talon quarré dont la largeur est la même que l'épaisseur du corps de l'enclume, y compris l'épaisseur de la paroïre qui ne fait plus qu'une masse avec le corps. On fait chauffer la saillie ou le talon à part, comme on l'a dit des autres pieces ; on la soude au côté droit.

Il y a des enclumes à deux talons. *p* est la piece ou morceau destiné à former l'un ou l'autre ; & la figure *q* montre une de ces enclumes à deux talons.

Quand l'enclume a son talon, on la dispose à recevoir sa bigorne. La bigorne se place à l'autre côté, comme on voit en *ik*. Avant que de souder la bigorne, on commence à adapter à l'endroit où elle

doit être placée, une piece qui doit lui servir de racine. Cette racine de bigorne ou mise de fer étant soudée, il faut travailler à sa partie la plus importante, celle d'où dépend seule la qualité bonne ou mauvaise de l'enclume : on l'appelle la table. La table de l'enclume est sa partie supérieure, sa surface, à prendre depuis la racine de la bigorne, jusqu'à l'extrémité de la saillie ou du talon.

Pour former la table, on a une mise ou masse de fer *r* ; on en forge une table *rs*, un peu plus longue que la surface de l'enclume. On y pratique des hachures ; on a de petites billes d'acier ; on fixe ces billes sur la table par le moyen des hachures ; c'est ce qu'on voit en *trvvt* ; on remplit l'intervalle de ces billes d'acier par d'autres, comme il est représenté en *aaaz* ; on fixe cet assemblage de billes d'acier sur la table, par le moyen d'un étrier *b*, & l'on soude le tout. Au reste cette maniere de contenir les billes d'acier sur la table, n'est pas la seule ; on se sert quelquefois d'un étrier rond ; cet étrier contient les billes sur la plaque, comme on voit dans la figure *ccd* ; on remplit les intervalles vuides avec de petits quarrés d'acier *f*, qu'on enleve de la barre d'acier *g* ; on aciere la table avec une, deux, ou même trois mises d'acier ; les billes dont ces mises sont faites, sont du meilleur acier.

Quand la table est forgée, on coupe avec la tranche tout le fer de l'étrier qui entouroit ou contenoit les billes ; on n'y réserve que la queue qui servira à porter la table sur l'enclume quand on voudra la fonder, & qu'on en séparera après cette manœuvre. On soude la table avec le reste de l'enclume, & cet ouvrage est achevé : il ne restera plus qu'à attacher la bigorne *l*, à sa racine. On la soude comme les autres pieces ; on observe seulement de placer à la partie supérieure de la bigorne de petits lardons d'acier qui font liaison entre la table & la bigorne ; le bout de la bigorne n'est pas communément aciéré, il en seroit trop cassant.

Voilà l'enclume formée, toutes ses pieces sont soudées ; cependant elle n'est pas tout-à-fait achevée ; on lui donne encore plusieurs chaudes, ce qu'on appelle la *reparer*. Quand elle est réparée, il s'agit de la tremper.

Quand on ne trempe point l'enclume en paquet, on la fait chauffer convenablement, ni trop rouge ni pas assez. C'est à l'expérience à instruire l'ouvrier de la couleur que doit avoir son enclume au sortir de la forge, pour qu'elle sorte de l'étang bien trempée, & on la plonge dans de l'eau la plus fraîche.

Quant à la trempe en paquet, chaque ouvrier a sa composition ; voyez à l'article TREMPÉ, celle qui est le plus en usage.

Il y a des enclumes à deux bigornes, une ronde & une quarrée ; la bigorne quarrée est à droite, à la place du talon ; les enclumes des éperonniers sont à deux bigornes.

Mais il y a des especes d'enclumes qui retiennent le nom de bigornes, & en effet, ce ne sont proprement que deux bigornes dont les bases seroient soudées, sans un petit espace en table qui les separe ; voici comment on les forge.

Ayez une barre de fer plus ou moins forte selon la bigorne que vous voudrez forger. Donnez lui à la forge la forme que vous lui voyez en *mn* ; la virole *n* marquera l'embase ; la figure *n*, le corps de la bigorne paré ; la figure *qr*, la tige de la bigorne avec une amorçure *r*, ou une refente destinée à recevoir la masse *s* destinée à former la bigorne.

Mettez la piece *s* dans l'amorçure *r* ; soudez & vous aurez la piece *st* ; achevez votre ouvrage à la forge, & vous aurez la bigorne *vx* ; cette bigorne sera quarrée en *v*, & ronde en *x*.



Ayez de l'acier roulé comme vous le voyez en y ; cela vous servira à former la table de votre bigorne.

Mettez cet acier sur une barre de fer z, soudez cette barre & cet acier ; donnez ensuite à votre morceau la forme de la table de votre bigorne ; soudez cette table à votre bigorne : trempez ensuite , & l'ouvrage sera achevé.

ENCLUME , f. m. (*Anat.*) un des quatre osselets qu'on rencontre dans la caisse du tambour.

L'enclume est situé dans la partie la plus postérieure de la caisse ; on y remarque son corps , & deux jambes ou apophyses ; une courte qui est supérieure , l'autre longue qui est inférieure : son corps ou sa base présente une face inégale assez approchante de celle d'une dent molaire ; c'est par cet endroit que l'enclume est articulé avec le marteau. Sa jambe courte a une situation horizontale ; sa pointe est attachée par de petits ligamens au-dessous des ouvertures des cellules mastoïdiennes ; sa jambe longue est parallèle au manche du marteau , dont elle est éloignée d'environ une ligne ; la pointe de cette jambe se recourbe un peu en se relevant pour soutenir l'os orbiculaire , & par conséquent l'étrier. *Voy. les Planches de Duverney.*

L'enclume suivant le témoignage de Massa , a été connu dès le tems d'Alexandre Achillinus , auquel il donne la découverte de cet osselet ; du moins est-il certain qu'il ne faut point l'attribuer avec Schellhammer , à Jacob de Carpi , puisque lui-même convient que d'autres en avoient déjà fait mention.

L'enclume de même que les autres osselets de l'oreille , est revêtu d'un fin périoste arrosé de vaisseaux nombreux qui s'y distribuent , sur-tout à sa plus courte jambe. *Voyez OSSELETS DE L'OREILLE. Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENCLUME , (*Clout.*) C'est une masse de fer dont se servent tous les forgerons , & sur laquelle ils placent le fer rouge pour le battre à chaud , & lui donner la forme nécessaire aux différens ouvrages qu'ils en veulent fabriquer. L'enclume des Cloutiers est toute semblable à celle des Taillandiers , & ils s'en servent pour forger du fer & en former les baguettes qu'ils employent à la fabrique des clous. *Voyez Pl. du Cloutier , vignette.*

ENCLUME , en terme d'Aiguilletier , est une espèce de tas , ou de bigorne plate , dont la surface est couverte de plusieurs fentes plus ou moins grandes , & profondes , dans lesquelles on travaille les ferrets , pour les arrondir au-tour du lacet auquel on les adapte. *Voyez Planche de l'Aiguilletier.*

ENCLUME EN BIGORNE , outil d'Arquebusier. Cette enclume en bigorne est à-peu-près faite comme l'enclume en bigorne des Serruriers , & sert aux arquebusiers pour forger en rond plusieurs pièces de leur métier.

ENCLUME QUARRÉE , outil d'Arquebusier. C'est une masse de fer dont la surface est aciérée , plus longue & plus large qu'épaisse , qui peut avoir six pouces d'épaisseur , & quatorze ou quinze pouces de hauteur & de largeur ; que l'on pose sur un billot de bois , & qui s'y soutient par son propre poids ; qui sert aux Arquebusiers pour forger les pièces dont ils ont besoin.

ENCLUME , terme & outil de Ceinturier , qui leur sert pour river les rivets. Cette enclume est faite comme une bigorne plate ; des deux côtés elle est longue environ de six pouces , large d'un demi-pouce , & montée sur un pié qui entre dans le billot. *Voy. Planche du Ceinturier , la fig. qui représente l'enclume montée sur son billot.*

ENCLUME RONDE , instrument de Chauderonnier. *Voyez BOULE & les figures du Chauderonnier.*

ENCLUME , outil des Cloutiers d'épingles. *Voyez les Planches du Cloutier d'épingles.*

ENCLUME , (*Coutelier.*) cette enclume n'a rien de particulier.

ENCLUME DES COUVREURS , celle sur laquelle ils taillent l'ardoise , est faite en forme de T , dont la branche de dessous est un peu ceintrée sur le champ , & pointue.

ENCLUME , outil de Maréchal , servant à placer leur ouvrage , pour le marteler ou forger ; la face ou la surface la plus élevée de l'enclume , doit être plate & polie , sans paille , & si dure qu'une lime n'y puisse mordre. Elle a quelquefois une bigorne à l'un de ses bouts pour arrondir l'ouvrage creux ; le tout est ordinairement monté sur un bloc de bois solide.

ENCLUME , en terme d'Orfèvre , est un instrument sur lequel ils forgent leurs métaux : il y en a de différentes grosseurs. La masse est de fer , & la surface d'acier ; elle est de même grosseur tant en-bas qu'en-haut. Sa superficie est convexe , & pour être bonne , il faut que l'acier soit bien soudé au fer , trempé & poli. Elles ont ordinairement huit pans , quatre grands , & quatre petits ; elles portent à-peu-près le double de hauteur que de largeur : elles entrent des deux tiers dans le billot. *Voy. BILLOT.* L'on met dessous ce billot un paillason , *voyez PAILLASSON. Voyez les figures.*

\* ENCLUME , (*Teint.*) c'est un bloc dont la base est de fer & la surface aciérée. Les Teinturiers sont obligés par les réglemens d'avoir chacun un pareil instrument sur lequel soit gravé leur nom & furnom , afin que le marchand préposé aux visites , appliquant son plomb à la tête des pièces des marchandises , le nom du teinturier qui les aura teintes , y soit imprimé par le dessous au même tems que la marque des drapiers le fera par le dessus , quand elle sera posée sur le plomb , & frappée d'un coup de marteau sur l'enclume.

ENCLUMEAU , ou ENCLUMOT , f. m. (*Art. mech.*) petite enclume posée sur un pié de bois ou de plomb , que l'on met sur l'établi pour que l'ouvrier ne soit pas obligé de sortir de sa place à tous momens , pour aller forger de petites parties à la grande enclume.

L'enclumot est à l'usage des Orfèvres , des Metteurs-en-œuvre , des Chauderonniers , des Horlogers , & d'un grand nombre d'autres ouvriers en métaux.

ENCLUMEAU , (*Chauderonnier.*) petite enclume à main dont les Chauderonniers se servent pour redresser les chauderons , & autres ustensiles de cuisine , ou pour river leurs clous. L'enclumeau est carré ; sa tête est plate , d'environ un pouce & demi de superficie ; la queue par où on le tient a trois ou quatre pouces de longueur. Lorsqu'on s'en sert pour redresser , on l'appuie contre la fosse du chauderon ou autre pièce de chaudronnerie , & l'on frappe de l'autre côté avec le maillet de buis. Pour river , on se sert d'un marteau de fer. *Voyez les Pl. du Chauderonn.* L'enclumeau de ces ouvriers est quelquefois percé dans le milieu.

ENCLUMETTE , f. f. est en Boissellerie , un morceau de fer court & gros , un peu écrasé par les deux bouts , dont les Boisseliers se servent pour soutenir les planches qu'ils veulent clouer ensemble , & river leurs clous. *Voyez la Planche du Boisselier.*

ENCLUMETTE , (*Metteur en œuvre , &c.*) petite enclume de fer , montée sur une buche qui lui sert de billot , & que l'ouvrier met entre ses jambes pour forger de petites parties. *Voyez Pl. du Metteur en œuvre.*

\* ENCOCHE , f. f. (*Art. mech.*) si l'on frappe avec un instrument ou tranchant , ou qui en fasse la fonction , sur un corps moins dur que cet instrument , de manière que le corps frappé n'en soit di-



visé qu'en partie; cette division s'appelle une *encoche*. On fait avec la carne du marteau une *encoche* au fer; on fait avec le tranchant du couteau, une *encoche* au bois. L'*encoche* devient une espece d'arrêt.

ENCOCHÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit du trait qui est sur un arc, soit que celui-ci soit bandé ou non.

L'archet coupé d'or & de gueules, à deux arcs tendus & *encochés* de l'un à l'autre.

ENCOCHER, v. act. (*Vannier.*) c'est planter des chevilles dans les trous qu'on a pratiqués au fond de tout vaisseau qui doit être fait d'osier, & où les chevilles sont destinées à ferrer & à soutenir les osiers.

ENCOCURE, (*Marine.*) Voyez ENCOQUURE.

ENCOGNURE, s. f. *en Architecture*, se dit autant des coins principaux d'un bâtiment, que de ceux de ses avant-corps; & lorsque ces avant-corps sont flanqués de pilastres, on les nomme *antes*, voyez ANTES. (P)

\* ENCOLLER, v. act. terme commun à plusieurs artistes, aux manufacturiers en soie, laine, fil, coton, &c. aux doreurs; c'est, chez les premiers, donner un apprêt de gomme ou de colle; chez les seconds, c'est placer une couche de la matiere qui doit servir d'assiette à l'or.

ENCOLLER, *terme de Doreur*, préparation qu'on donne au bois dont on veut se servir pour dorer; ce qui se fait en y appliquant une ou plusieurs couches de la colle préparée pour cet effet. On l'emploie toute bouillante, parce qu'elle pénètre mieux; on l'affoiblit avec un peu d'eau si elle est trop forte; & on la couche avec une brosse de poil de sanglier, en adoucissant, si c'est un ouvrage uni. S'il y a de la sculpture, on met la colle en tapant avec la brosse, ce qui s'appelle *encoller*. Voyez l'article DORURE. *Dict. de Trev.*

ENCOLLER, *terme de Tisserand*, &c. c'est gommer ou enduire de colle; les Tisserands *encollent* le fil de leurs chaînes, c'est-à-dire la frotent avec une composition de gomme, ou de colle pour la rendre plus ferme. Voyez TISSERAND.

\* ENCOLPE, s. f. (*Hist. eccl.*) mot formé de *en* & de *κόλπος*, *sur le sein*; petite boîte qui contenoit quelque relique de saint, & qu'on portoit suspendue à son cou.

ENCOLURE, s. f. (*Man. Maréchal.*) partie du corps du cheval qui répond à celle que dans l'homme nous désignons par le terme de *cou*.

Elle donne à l'animal dans son avant-main, des graces, de la beauté & de l'agrément, lorsqu'elle monte dès sa sortie du garrot; qu'elle s'élève jusqu'à la tête en diminuant imperceptiblement, & en se contournant à mesure qu'elle en approche, & que sa partie inférieure descend jusqu'au poitrail en forme de talud.

L'*encolure* est dite & appelée *fausse*, lorsque cette même partie inférieure ne montre aucune obliquité & tombe à-plomb; *renversée*, quand le contour, l'arc ou la rondeur se trouvent en-dessous; & *penchante*, si sa partie supérieure tombe & se verse d'un côté ou d'un autre.

Les *encolures* renversées sont semblables à celles des cerfs; elles ne partent point directement du garrot, elles semblent naître d'une espece d'enfoncement vulgairement nommé *coup de hache*, & ne donnent pas moins au cheval la facilité de s'armer ou de s'encapuchonner, que celles qui sont trop *rouées*, c'est-à-dire dont la rondeur à leur partie supérieure est trop considérable & trop marquée.

Les *encolures* penchantes sont ordinairement trop chargées de chair près de la criniere, où elles devroient être tranchantes, & c'est le poids de cette

chair qui occasionne leur deversement & leur chute. Nous voyons ce défaut dans la plupart des chevaux entiers d'un certain âge.

Quant à l'épaisseur & à la longueur de cette partie, on doit desirer qu'elles soient en proportion avec le total de la machine. Voyez PROPORTIONS.

Sa bonne ou mauvaise conformation décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. L'*encolure* est-elle molle & effilée? sa foiblesse influe tellement sur sa bouche, que l'animal ne pourra soutenir un appui ferme; il bégayera sans cesse, il battra fréquemment à la main: est-elle courte, épaisse & chargée? il pesera inévitablement, & il sera infiniment plus difficile de l'amener au pli dans lequel on voudra le mettre. Les barbes, les jumens & les chevaux d'Espagne nous font communément souhaiter un peu plus d'épaisseur dans leur *encolure*; celle de ces derniers diminue visiblement à mesure qu'ils vieillissent.

Les premières leçons que l'on doit donner à tout cheval que l'on entreprend, ne tendent véritablement qu'à le déterminer & à le résoudre. Vainement néanmoins auroit-il acquis l'habitude d'embrasser le terrain franchement & sans contrainte, si l'on ne s'attache ensuite à le dénoier entièrement, en mettant insensiblement en jeu toutes ses parties, & en les sollicitant à tous les mouvemens qui leur sont possibles. Les moyens de les accomplir ont été accordés à l'animal par la nature même; mais elle a pour ainsi dire réservé à l'exercice & à l'art, le droit de lui en procurer la liberté & la facilité, & c'est cette liberté & cette facilité qui constituent ce que nous appellons proprement *la souplesse*.

Il suffit de considérer d'une part la proximité de l'*encolure* & de la tête du cheval, & de l'autre les attaches & les usages des muscles divers qui concourent à leurs actions, pour être convaincu de leur étroite correspondance & de leur intimité mutuelle & réciproque. On ne voit presqu'aucun de ces instrumens destinés à abaisser, à fléchir, à étendre, à élever, à mouvoir latéralement & semi-circulairement la tête, qui ne se propagent & qui n'aboutissent par l'une de leurs extrémités dans une multitude de points différens du cou du cheval; j'en apperçois même plusieurs de ce même cou qui, lorsqu'ils en operent l'extension, contribuent en même tems à certains mouvemens de la tête. Dans cet état, il n'est pas permis de douter que l'aptitude & l'aisance avec lesquelles l'*encolure* se prêtera dans tous les sens divers, aideront incontestablement à la juste position de cette partie, à la franchise & à la sûreté de la bouche, & conséquemment à l'exacte précision des effets des renes.

De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'*encolure* est aussi la première que nous devons tenter d'affouplir. Je dis la première; car tout homme digne du nom d'*homme de cheval*, doit être persuadé par l'expérience autant que par la théorie, de l'indispensable nécessité d'opérer successivement & séparément sur chacune d'elles. La plupart des dérèglemens & des desordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent, n'ont d'autre source en effet que l'indiscrétion & la profonde ignorance du cavalier qui agit indifféremment, sans distinction, sans choix, sans ordre & sans mesure, & qui confondant toutes les parties ensemble, exige d'elles une union & une harmonie dont elles ne peuvent être parfaitement capables qu'autant qu'elles y ont été préalablement disposées & préparées en particulier, & que la souplesse des unes & des autres a prévenu l'accord dans lequel il s'efforce inutilement de les mettre.

Supposons d'abord qu'ensuite des différentes opérations d'une main également ferme, douce & active, le cavalier soit déjà parvenu, dans une allure tran-



quille & en quelque maniere écoutée, à déterminer l'encolure, selon la nature de l'animal, à des mouvemens de flexion ou d'extension, tels qu'il a dû les lui suggérer pour commencer à se placer, & pour reconnoître l'appui (voyez PLACER, voyez TÊTE), il ne me restera à examiner ici que les moyens de consommer l'ouvrage, & d'assouplir entierement cette partie, en lui imprimant les autres actions qui lui sont permises, c'est-à-dire en la dirigeant dans le sens des flexions latérales, qui ne sont autre chose que ce que nous entendons dans nos manéges par le terme de *plis*.

Ces actions imprimées par la voie de la force, lorsqu'on employe à cet égard le caveçon, n'en demandent aucune de la part du cavalier, qui pour y parvenir n'a recours qu'à la puissance de la bride; elles ne doivent être produites au contraire que conséquemment à la subtilité & au tempérament de la main savante qui travaille, & nous avons dès-lors l'avantage, non-seulement d'inspirer à l'animal une forte de goût pour le pli auquel nous l'invitons, mais de l'amener enfin à une position régulière, agréable, & très-différente d'une attitude toujours fautive, quand elle n'est due qu'à la contrainte & à la violence.

Il est certain que les effets des renes portés sur le champ jusqu'au point d'opérer le mouvement latéral dont il s'agit, falsifieroient par une impression trop vive, l'appui que ce même mouvement justement & peu-à-peu incité, facilite & perfectionne, & exciteroient le cheval à se roidir ou à ne céder qu'imparfaitement. Ils ne doivent donc point se manifester d'abord au-delà de la tête; & tout ce que l'on doit en désirer & en attendre dans les commencemens, se borne à mouvoir cette partie; de maniere que sans abandonner la ligne perpendiculaire qu'elle décrit, & sans fausser cette ligne par l'obliquité la plus légère, elle puisse être détournée de côté & d'autre, & fixée de façon que l'animal soit libre dans sa marche d'entrevoir le dedans.

Son intelligence une fois frappée du souhait & de la volonté du cavalier, & l'habitude de cheminer ainsi étant acquise, il est tems que ces mêmes effets s'exercent sur l'encolure déjà émue, s'il m'est permis d'user de cette expression, par la premiere action consentie; mais si l'on vouloit, aussi-tôt après ce consentement gagné, vaincre tout-à-coup encore l'inflexibilité du cou, en négligeant inconsidérément d'observer les degrés divers par lesquels on doit successivement passer pour le conduire au période de souplesse auquel il importe nécessairement de le résoudre, il n'est pas douteux que l'on s'exposeroit également à la résistance de l'animal, & même à la perte totale du fruit de la premiere opération.

Il seroit assez difficile de déterminer en général la mesure précise du pli à suggérer, parce qu'elle varie selon la structure des chevaux, & selon la conformation de l'encolure. Elle peut être néanmoins connue relativement à chacun d'eux en particulier; car il est constant que dès que l'effet de la main du cavalier qui agit avec connoissance & en suivant les gradations, c'est-à-dire en augmentant toujours imperceptiblement la flexion, se transmet jusque sur l'épaule & l'entreprend, cette mesure est outre-passée.

Il faut cependant faire attention à la direction de la rene qui opere.

Imaginons, pour nous rendre plus intelligibles, que notre intention est de plier la tête ou l'encolure à droite; la rene de ce côté doit effectuer le pli. 1°. J'en proportionnerai la force au plus ou moins de sensibilité de l'animal: 2°. dès que je m'apercevrai que la résistance est à un certain point, je céderai, pour reprendre aussi-tôt après que j'aurai rendu, afin de ne pas endommager la bouche par une opposition indif-

crete: 3°. j'accompagnerai l'action de ma main, s'il en est besoin, d'une legere action de ma jambe droite, qui, en chassant la partie droite de l'arriere-main seulement en-avant, & non de côté, invitera l'animal à se prêter avec plus d'aisance: 4°. je tempérerai l'effet de ma rene droite par l'effet de ma rene gauche, que je modérerai de maniere qu'elle ne nuise point à mon dessein; & je ne la laisserai point absolument oisive, dans la crainte que la puissance de la premiere n'étant point contre-balancée, elle ne détermine la tête dans le sens oblique & defectueux dont j'ai parlé: 5°. la direction de cette même rene gauche fera mixte; c'est-à-dire qu'en même tems que je lui imprimerai une foible tension, par le port insensible de ma main à moi, je la croiserai imperceptiblement du côté de dedans, pour maintenir d'une part, ainsi que je viens de le dire, la tête dans son à-plomb, & pour aider à seconder de l'autre le port de cette même partie & de l'encolure à droite: 6°. enfin la direction de ma rene droite fera telle, que dans sa tension elle répondra toujours, dans le plan incliné qu'elle décrit, directement à la branche qu'elle meut, sans se détourner de la ligne, ou sans être croisée; parce que dès que l'animal est dans le pli, pour peu qu'elle soit portée en-dehors, elle opere sur son épaule, & ne le met pas moins dans une sujétion qui le révolte, si le cou n'est point suffisamment assoupli, qu'une flexion trop excessive & trop outrée.

Quelqu'efficaces que soient les unes & les autres des aides que je viens de détailler, il s'agit néanmoins de distinguer encore celles qui conviennent aux diverses especes de chevaux. Ceux qui se plient avec le plus de facilité, communément s'encapuchonnent; on les defarmera en éloignant la main du corps, & par le moyen des deux renes ensemble. Il en est d'autres, & le nombre en est considérable, qui dans cette attitude pesent ou tirent, s'abaissent sur le devant, ou portent bas. Le premier de ces défauts est le plus souvent occasionné par le cavalier, qui ne cesse de tenir le cheval asservi, tandis qu'il devroit toujours rendre subtilement aussi-tôt qu'il l'a soumis au pli; & reprendre doucement & moëlleusement, au moment où l'animal tente d'en sortir: c'est très-fréquemment aussi la contrainte de la main, plutôt que la contrainte de la situation dans laquelle, lorsque nous soulageons savamment les barres, le cheval semble même se plaire, qui fait naître en lui l'aversion & la répugnance qu'il témoigne pour cette action. Les chevaux qui portent bas, doivent être travaillés sur les lignes droites, & peu exercés sur les cercles; & l'on peut encore imputer au cavalier cette position desagréable, puisqu'il étoit en son pouvoir de s'y opposer & de la prévenir, en dirigeant l'effet de ses renes en-avant, & en relevant l'animal par le secours & par l'action répétée de celle de dehors. Enfin il en est qui montrent beaucoup plus de liberté à une main qu'à l'autre: ceux-là demandent un travail plus constant sur la main qui leur est plus difficile.

Du reste je ne prononcerai point ici entre les écuyers qui prétendent qu'il suffit d'amener le bout du nez du cheval en-dedans, & ceux qui soutiennent que le pli ne sauroit être trop considérable. Les premiers sont sans doute peu éclairés sur les avantages qui résultent de la souplesse de l'encolure, & ne devoient pas ignorer que *qui peut le plus, peut le moins*; & les seconds n'ont jamais apparemment connu ce milieu si difficile à saisir en toutes choses, & d'où dépendent dans notre art la justesse, la finesse, & la grace de l'exécution. (e)

ENCOMBOMATE, f. m. (*Antiq.*) sorte d'habit blanc à l'usage des jeunes filles. Les uns prétendent qu'il n'étoit porté que par les esclaves: d'autres le confondent avec l'étole, *stola*.



ENCOMBRE, f. f. (*Archit.*) ruines entassées les unes sur les autres, & faisant embarras dans quelques passages.

ENCOMBRÉ, adj. (*Jurispr.*) signifie *embarrassé*. *Mariage encombré* se dit en Normandie, lorsque le mari a aliéné quelque héritage de sa femme. *Voyez MARIAGE ENCOMBRÉ.* (A)

ENCOMBREMENT, f. m. (*Marine.*) c'est l'embarras que causent dans un vaisseau les marchandises qui sont d'un gros volume & tiennent beaucoup de place, comme des balles de plumes, de chanvre, du liège, &c. Lorsqu'il s'agit du fret des marchandises, on en fait l'évaluation suivant l'*encombrement*, c'est-à-dire par rapport à l'embarras qu'elles peuvent causer, ou à la place qu'elles peuvent occuper dans le vaisseau. (Z)

ENCOQUER, v. act. (*Marine.*) c'est faire couler un anneau de fer ou la boucle de quelque cordage, le long de la vergue pour l'y attacher. L'étrépe des pendans de chaque bras est *encoqué* dans le bout de la vergue. (Z)

ENCOQUURE ou ENCOCURE, f. m. (*Marin.*) c'est cet enfilement qui fait entrer le bout de la vergue dans une boucle ou dans un anneau, pour y suspendre quelque poulie ou quelque boute-dehors.

C'est aussi l'endroit du bout de chaque vergue où l'on amarre les bouts des voiles par en-haut. L'*enco-cure* du fer des boute-hors est à-peu-près à un quart de distance du milieu de la vergue. (Z)

ENCORBELLEMENT, subst. m. en *Architecture*, toute saillie portant à faux au-delà du nud du mur, comme console-corbeau, &c. (P)

ENCORNAIL, TROU ou TROUS DU CLAN, (*Marine.*) c'est un trou ou une mortoise qui se pratique dans l'épaisseur du sommet d'un mât le long duquel court la vergue, par le moyen d'un rouet de poulie dont l'*encornail* est garni; l'étague y passe & fait le milieu de la vergue, pour la faire courir le long du mât. (Z)

ENCORNÉ, adj. (*Manège, Maréchal.*) *javart encorné*, atteinte *encornée*; épithète dont nous servons pour désigner la situation plus dangereuse de l'une & de l'autre de ces maladies, c'est-à-dire leur position dans le voisinage de la couronne: alors elles peuvent donner lieu à de vrais ravages, sur-tout si la suppuration qui doit en résulter, se creuse des sinus, & si la matière suppurée flue & descend dans l'ongle même. *Voyez JAVART.* (e)

ENCOUDER, v. act. (*Agricult.*) il se dit d'un cep de vigne; c'est lui faire faire un coude en l'attachant à l'échalas. *Voyez VIGNE.*

ENCOURAGER, v. act. *donner du courage.* *Voyez COURAGE.*

\* ENCOURIR, v. act. ne se prend jamais qu'en mauvaise part; c'est *s'attirer, mériter, subir*. Certains écrivains ont encouru la haine de tous les gens de Lettres, par la manière outrageante dont ils en ont traité quelques-uns; le mépris des gens sensés, par le spectacle indécent de leurs convulsions; & la sévérité du gouvernement, par les troubles qu'on en craignoit.

ENCOURIR, (*Jurispr.*) signifie *s'attirer, subir quelque peine*: par exemple, *encourir une amende*, c'est se mettre dans le cas de la devoir. L'amende est *encourue*, lorsque la contravention est commise. On dit de même *encourir la mort civile, une censure, une excommunication*. Il y a des peines qui sont encourues *ipso facto*, c'est-à-dire de plein droit; d'autres qui ne le sont qu'après un jugement qui les déclare *encourues*. *Voyez AMENDE, MORT CIVILE, CENSURE, EXCOMMUNICATION.* (A)

ENCOUTURÉ, adj. (*Mar.*) *bordages encouturés* l'un sur l'autre; il se dit des bordages qui passent l'un sur l'autre, au lieu de se joindre quarrément. Les bateaux chalands de la Loire sont fort légers & vont

à la voile; ils ne sont bâtis que de planches *encouturées* l'une sur l'autre, jointes à des pièces de liure qui n'ont ni plats-bords ni matières pour les tenir fermes.

ENCRAINÉ, adj. (*Maréchal.*) *cheval encrainé*, pour dire *égaroté*. Ce mot n'est plus d'usage. *Voyez EGAROTÉ.*

ENCRATITES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques qui s'élevèrent dans le deuxième siècle. L'auteur de cette secte étoit Tatien disciple de S. Justin martyr, homme éloquent, & qui avoit même écrit en faveur de la religion chrétienne; mais après la mort de son maître, il tomba dans les erreurs de Valentin, de Marcion & de Saturnin. Il soutenoit entr'autres choses qu'Adam n'étoit pas sauvé, & traitoit le mariage de corruption & de débauche, en attribuant l'origine au démon. De-là ses sectateurs furent nommés *Encratites* ou *Continens*. Ils s'abstenoient de la chair des animaux & du vin, dont ils ne se servoient pas même dans l'Eucharistie, ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Aquariens* & d'*Hydroparastates*.

Ils fondoient cette averfion pour le vin sur ce qu'ils s'imaginoient que cette liqueur étoit une production du diable, alléguant en preuve l'ivresse de Noé & la nudité qui en fut la suite; ce n'est pas qu'ils respectassent fort l'autorité de l'ancien Testament; ils n'en admettoient que quelques passages qu'ils tournoient à leur fantaisie. Fleury, *Hist. ecclési.* tome I. liv. IV. tit. viij. p. 436. (G)

ENCRE à ÉCRIRE, f. f. (*Arts.*) en latin *atramentum scriptorium*, liqueur noire composée d'ordinaire de vitriol romain & de noix de galle concassées, le tout macéré, infusé, & cuit dans suffisante quantité d'eau, avec un peu d'alun de roche ou de gomme arabique, pour donner à la liqueur plus de consistance.

Entre tant de recettes d'*encre à écrire*, nous nous contenterons d'indiquer celles de MM. Lémery & Geoffroy; le lecteur choisira, ou même les perfectionnera.

Prenez, dit M. Lémery, eau de pluie, six livres; noix de galle concassées, seize onces. Faites-les bouillir à petit feu dans cette eau jusqu'à réduction des deux tiers, ce qui formera une forte décoction jaunâtre, dans laquelle les noix de galle ne furnageront plus; jetez-y gomme arabique pulvérisée, deux onces, que vous aurez fait dissoudre auparavant dans du vinaigre en quantité suffisante. Mettez ensuite dans la décoction, couperose ou vitriol romain, huit onces; donnez encore à votre décoction, devenue noire, quelques légers bouillons; laissez-la reposer. Enfin versez-la doucement & par inclination dans un autre vaisseau pour votre usage.

Prenez, dit M. Geoffroy, eau de rivière, quatre livres; vin blanc, deux livres; noix de galle d'Alep pilées, six onces. Macérez pendant vingt-quatre heures, en remuant de tems en tems votre infusion. Faites-la bouillir ensuite pendant une demi-heure, en l'écumant avec un petit bâton fourchu, élargi par le bas; retirez le vaisseau du feu. Ajoûtez à votre décoction, gomme arabique, deux onces; vitriol romain, huit onces; alun de roche, trois onces. Digérez de nouveau pendant vingt-quatre heures; donnez-y maintenant quelques bouillons: enfin passez la décoction refroidie au travers d'un linge.

On fait même de l'*encre* sur le champ, ou du moins une liqueur noire, par le mélange du vitriol verd avec la teinture de noix de galle. Cette couleur noire vient de la prompte revivification du fer contenu dans ce vitriol; & cela est si vrai, que la noix de galle sans vitriol, mais seulement jointe avec de la limaille de fer, donne une pareille teinture, dès qu'elle a eu le tems de diviser ce fer qui est en limaille. Ainsi le vitriol dont on fait l'*encre*, est du fer dissous par un acide



acide avec lequel il est intimement mêlé; la noix de galle est un alkali qui s'unit avec les acides, & leur fait lâcher le fer qui reparoît dans sa noirceur naturelle. Voilà la mécanique de l'encre; aussi des cinq especes de vitriol, celui qu'on appelle *vitriol de Chypre* ou de *Hongrie*, est le seul qui ne fasse point d'encre, parce que c'est le seul dont la base soit de cuivre, au lieu que dans les autres c'est du fer.

Si, après que l'encre est faite, on y jette quelques gouttes d'esprit de vitriol, la couleur noire disparaît, parce que le fer se réunit au nouvel acide, & redevient vitriol; par la même raison les acides effacent les taches d'encre. C'est avec les végétaux tels que le fumac, les roses, les glands, &c. que se fait l'encre commune. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

**ENCRE NOIRE à l'usage de l'Imprimerie.** Celle dont on se sert pour l'impression des livres, est un mélange d'huile & de noir; on convertit cette huile en vernis par la cuisson: le noir se tire de la poix-résine; on retient artistement toutes les parties qu'exhale la fumée de cette sorte de poix quand on vient à la brûler dans une bâtisse faite exprès, nommée dans la profession *fac à noir*: on le décrira dans la suite de cet article.

Le vaisseau dans lequel l'on veut faire le vernis d'Imprimerie, peut être de fer, de fonte ou de cuivre; de ce dernier métal il est fait assez ordinairement en forme de poire, & on le nomme ainsi: les autres sont tout simplement de la figure & forme d'une chaudière ordinaire. De quelque matière que soit le vaisseau, & quelque forme qu'on lui suppose, il doit avoir un couvercle de cuivre, avec lequel on puisse à volonté le boucher très-exactement. Le corps de ce vaisseau doit être armé vers le milieu de deux anneaux de fer, un peu plus hauts que le niveau du couvercle qui a aussi le sien: ces anneaux servent à passer un ou deux batons, au moyen desquels un homme à chaque bout peut sans risquer, porter & transporter ce vaisseau, lorsqu'on veut le retirer de dessus le feu, ou l'y remettre.

Pour se précautionner contre tous les accidens qui peuvent arriver, il est de la prudence, pour faire ce vernis, de choisir un lieu spacieux, tel qu'un jardin, & même d'éviter le voisinage d'un bâtiment.

Si, comme je le suppose, on veut faire cent livres de vernis, réduction faite; mettez dans votre poire ou chaudière cent dix à cent douze livres d'huile de noix; observez que cette quantité, ou que celle que peut contenir votre vaisseau, ne le remplisse qu'au deux tiers au plus, afin de donner de l'aisance à l'huile, qui s'élève à mesure qu'elle s'échauffe.

Votre vaisseau en cet état, bouchez-le très-exactement, & le portez sur un feu clair que vous entretiendrez l'espace de deux heures. Ce premier tems donné à la cuisson, si l'huile est enflammée, comme cela doit arriver, en ôtant votre poire de dessus le feu, chargez le couvercle de plusieurs morceaux de vieux linge ou étoffes imbibées d'eau. Laissez brûler quelque tems votre huile, à laquelle il faut procurer ce degré de chaleur, quand elle ne le prend pas par elle-même, mais avec ménagement & à différentes fois. Ce feu ralenti, découvrez votre vaisseau avec précaution, & remuez beaucoup votre huile avec la cuillère de fer: ce remuage ne peut être trop répété, c'est de lui d'où dépend en très-grande partie la bonne cuisson. Ces choses faites, remettez votre vaisseau sur un feu moins vif; & dès l'instant que votre huile reprendra chaleur, jetez dans cette quantité d'huile une livre pesant de croustes de pain seches & une douzaine d'oignons, ces choses accélèrent le dégraissage de l'huile; puis recouvrez votre vaisseau, & le laissez bouillir à très-

Tome V.

petit feu trois heures consécutives ou environ: dans cet espace de tems votre huile doit parvenir à un degré parfait de cuisson. Pour le connoître & vous en assurer, vous trempez la cueillère de fer dans votre huile, & vous faites égoutter la quantité que vous avez puisée sur une ardoise ou une tuile: si cette huile refroidie est gluante, & file à peu-près comme feroit une foible glue, c'est une preuve évidente qu'elle est à son point, & dès-lors elle change son nom d'huile en celui de vernis.

Le vernis ainsi fait, doit être transféré dans des vaisseaux destinés à le conserver; mais avant qu'il perde sa chaleur, il faut le passer à plusieurs reprises dans un linge de bonne qualité, ou dans une chausse faite exprès, afin qu'il soit net au point d'être parfaitement clarifié.

L'on doit avoir de deux sortes de vernis: l'un foible, pour le tems froid; l'autre plus fort, pour le tems chaud. Cette précaution est d'autant plus indispensable, que souvent on se trouve obligé de modifier ou d'accroître la qualité de l'un par celle de l'autre.

On peut faire le vernis foible au même feu que le vernis fort, mais dans un vaisseau séparé: on peut aussi employer, & c'est mon avis, pour ce vernis l'huile de lin, parce qu'à la cuisson elle prend une couleur moins brune & moins chargée que celle de noix, ce qui la rend plus propre à l'encre rouge dont nous allons parler.

Le vernis foible, pour sa perfection, exige les mêmes soins & précautions que le vernis plus fait: toute la différence consiste à ne lui donner qu'un moindre degré de feu, mais ménagé de telle sorte néanmoins, qu'en lui faisant acquérir proportionnellement les bonnes qualités du vernis fort, il soit moins cuit, moins épais, & moins gluant que le fort.

Si l'on veut faire ce demi-verniss de la même huile de noix dont on se sert pour le vernis fort, ce qui n'est qu'un petit inconvénient, lorsqu'il s'agit de l'employer pour faire l'encre rouge, ou s'épargner la peine de le faire séparément & de différente huile; il est tout simple de saisir l'occasion de la première cuisson de l'autre à l'instant qu'on lui reconnoît les qualités requises, & d'en tirer la quantité désirée, & même de celle qui est sur le feu.

Les huiles de lin & de noix sont les seules propres à faire le bon vernis d'Imprimerie; celle de noix mérite la préférence à tous égards: quant aux autres fortes, elles ne valent rien, parce qu'on ne peut les dégraisser parfaitement, & qu'elles font maculer l'impression en quelque tems qu'on la batte, ou qu'elle jaunit à mesure qu'elle vieillit.

Cependant dans quelques imprimeries on use de celles de navette & de chanvre, mais c'est pour imprimer des livres de la bibliothèque bleue: ce ménage est de si peu de conséquence, que l'on peut assurer que c'est employer de propos délibéré de mauvaise marchandise.

Il y a des imprimeurs qui croient qu'il est nécessaire de mettre de la terebenthine dans l'huile pour la rendre plus forte, & afin qu'elle seche plutôt. Elle fait ces effets, mais il en résulte nombre d'inconvéniens. La première difficulté est de la faire cuire si précisément, qu'elle n'épaississe pas trop le vernis, ce qu'il est très-rare d'éviter; alors le vernis est si fort & si épais, qu'il effleure le papier sur la forme & la remplit en fort peu de tems: si la terebenthine est cuite à son point, elle forme une pâte assez liquide, mais remplie de petits grains durs & comme de sable qui ne se broient jamais.

La terebenthine, ainsi que la litharge, dont quelques-uns usent, & font un secret précieux, ont encore le défaut de s'attacher si fort au caractère, qu'il est presque impossible de bien laver les formes,

I<sup>c</sup> L L II



quelque chaude que soit la lessive; d'ailleurs elles sechent & durcissent si promptement, qu'outre qu'elles nuisent à la distribution des lettres, tant elles sont collées les unes contre les autres, elles en remplissent encore l'œil au point qu'il n'y a plus d'espérance de le vuider, ce qui met un caractère qui a peu servi, dans l'état fâcheux d'être remis à la fonte.

Dans le cas où par défaut de précaution l'on emploieroit pour faire du vernis, de l'huile très-nouvellement faite, la terebenthine est d'un usage forcé, parce qu'alors il est inévitable que l'impression ne macule pas; dans cette conjoncture on peut mettre la dixième partie de terebenthine que l'on fera cuire séparément, dans le même tems, en lieu pareil que le vernis & avec les mêmes précautions. On la fera bouillir deux heures environ: pour reconnoître son degré de cuisson, on y trempe un morceau de papier; & s'il se brise net comme la poussière, sans qu'il reste rien d'attaché dessus ce papier en le frotant si-tôt qu'il sera sec, la terebenthine est assez cuite. Votre vernis hors de dessus le feu, vous versez dans le même vaisseau cette terebenthine en remuant beaucoup avec votre cuillère de fer, ensuite on remet le tout sur le feu l'espace d'une demi-heure au plus sans cesser de remuer, afin que le vernis se mélange avec la terebenthine. Le moyen de se dispenser de l'usage de la terebenthine & de la litharge, & de se garantir des inconvéniens qu'elles produisent, c'est de n'employer que de l'huile très-vieille.

Le sac à noir est construit de quatre petits soliveaux de trois ou quatre pouces d'équarrissage & de sept à huit piés de hauteur, soutenus de chaque côté par deux traverses; ses dimensions en tout sens dépendent de la volonté de celui qui le fait construire; le dessus est un plancher bien joint & bien fermé; le fond ou rez-de-chaussée, pour plus grande sûreté & propreté, doit être ou pavé ou carrelé: vous réservez à cette espèce de petite chambre une porte basse pour entrer & sortir; vous tapissez tout le dedans de cette chambre d'une toile bonne, neuve, & ferrée, le plus tendue qu'il est possible avec des clous mis à distance de deux pouces les uns des autres: cela fait, vous collez sur toute votre toile du papier très-fort, & vous avez attention de calfeutrer les jours que vous appercevrez, afin que la fumée ne puisse sortir d'aucun endroit. Un sac à noir ainsi tapissé est suffisant, mais il est de plus de durée & bouche beaucoup plus exactement garni avec des peaux de mouton bien tendues.

C'est dans ce sac que se brûle la poix-résine dont on veut tirer le noir de fumée: pour y parvenir, on prépare une quantité de poix-résine, en la faisant bouillir & fondre dans un ou plusieurs pots, suivant la quantité; avant qu'elle soit refroidie, on y pique plusieurs cornets de papier ou des meches souffrées, on pose les pots avec ordre au milieu du sac, enfin on met le feu à ces meches, & on ferme exactement la petite porte en se retirant.

La poix-résine consommée, la fumée sera attachée à toutes les parties intérieures du sac à noir; & quand ce sac sera refroidi, vous irez couvrir les pots & refermer la porte; puis frappant avec des baguettes sur toutes les faces extérieures, vous ferez tomber tout le noir de fumée, alors vous le ramassez & vous le mettez dans un vaisseau de terre ou autre. Comme il arrive qu'en le ramassant avec un balai il s'y mêle quelque ordure, vous avez la précaution de mettre au fond du vaisseau une quantité d'eau; & quand elles sont précipitées, vous relevez votre noir avec une écumoire, ou au moyen de quelque autre précaution, pour le mettre dans un vaisseau propre à le conserver. Ce noir de fumée est sans contredit le meilleur que l'on puisse employer pour

l'encre d'imprimerie, il en entre deux onces & demie sur chaque livre de vernis; je suppose la livre de seize onces: cependant c'est à l'œil à déterminer par la teinte de l'encre la quantité de noir.

Pour bien amalgamer le noir de fumée avec le vernis, il suffit d'être très-attentif en les mêlant ensemble, de les mêler à différentes reprises, & de les remuer à chaque fois beaucoup, & de façon que le tout forme une bouillie épaisse, qui produise une grande quantité de fils quand on la divise par parties.

Il est d'usage dans quelques Imprimeries de ne mêler le noir de fumée dans le vernis que sur l'encrier; le coup-d'œil décide également de la quantité des deux choses. Je ne vois à la composition de cette encre aucun inconvénient, si ce n'est celui de craindre que l'on ne broye pas assez ce mélange, parce que cela demande du tems; ou que l'encre ainsi faite par différentes mains, ne soit pas d'une teinte égale dans la même Imprimerie: d'où j'infererai qu'il vaut mieux avoir son encre également préparée, sans se fier trop aux compagnons.

*Encre rouge*: on se sert de cette encre assez fréquemment, & presque indispensablement dans l'impression des brevaires, diurnaux, & autres livres d'église; quelquefois pour les affiches des livres, & par élégance aux premières pages.

Pour l'encre rouge, le vernis moyen est le meilleur que l'on puisse employer; il doit être fait d'huile de lin en force & nouvelle, parce qu'elle ne noircit pas en cuisant comme celle de noix, & que ce vernis ne peut être trop clair. On supplée au noir de fumée le cinnabre ou vermillon bien sec & broyé le plus fin qu'il est possible. Vous mettez dans un encrier réservé à ce seul usage, une petite quantité de ce vernis, sur lequel vous jetez partie de vermillon; vous remuez & écrasez le tout avec le broyon; vous relevez avec la palette de l'encrier cette première partie d'encre au fond de l'encrier; vous répétez cette manœuvre à plusieurs reprises, jusqu'à ce que vous ayez employé par supposition une livre de vernis & une demi-livre de vermillon. Plusieurs personnes mêlent dans cette première composition, trois ou quatre cuillerées ordinaires d'esprit-de-vin ou d'eau-de-vie, dans laquelle on a fait dissoudre vingt-quatre heures avant, un morceau de colle de poisson de la grosseur d'une noix. J'ai reconnu par expérience que ce mélange ne remplissant pas toutes les vues que l'on se proposoit, il étoit plus certain d'ajouter pour la quantité donnée d'encre rouge, un gros & demi de carmin le plus beau; il rectifie la couleur du vermillon, qui souvent n'est pas aussi parfaite qu'on la souhaiteroit; il ajoute à son éclat, & l'empêche de ternir: cela est plus dispendieux, je l'avoue, mais plus satisfaisant. Quand donc vous aurez ajouté ces choses, vous recommencerez de broyer votre encre de façon qu'elle ne soit ni trop forte, ni trop foible, l'encre rouge forte étant très-sujette à empêcher l'œil de la lettre. Si vous ne consommez pas, comme cela arrive, tout ce que vous avez fait d'encre rouge; pour la conserver, relevez votre encrier par le bord, & remplissez-le d'eau que vous entretenez, afin que le vermillon ne seche pas & ne se mette pas en petites écailles sur la surface du vernis, dont il se sépare par l'effet du hâle & de la sécheresse.

Quoiqu'on n'emploie ordinairement que les deux fortes d'encre dont nous venons de parler, on peut probablement en faire de différentes couleurs, en substituant au noir de fumée & au vermillon les ingrédients nécessaires, & qui produisent les différentes couleurs. On pourroit, par exemple, faire de l'encre verte avec le verd-de-gris calciné & préparé; de la bleue, avec du bleu de Prusse aussi préparé;



de la *jaune*, avec de l'orpin; de la *violette*, avec de la laque fine calcinée & préparée, en broyant bien ces couleurs avec du vernis pareil à celui de notre *encre rouge*. La préparation du verd-de-gris, du bleu de Prusse, & de la laque fine, consiste à y mêler du blanc de céruse pour les rendre plus claires; sans cela ces couleurs rendroient l'*encre* trop foncée. *Cet article est de M. LE BRETON.*

ENCRE DE LA CHINE, est une composition en pain ou en bâton, qui délayée avec de l'eau ou de la gomme arabique, & quelquefois un peu de bistre ou de sanguine, sert à tracer & laver les desseins.

Elle se prépare avec du fain-doux. Mettez-en deux livres dans une terrine; placez au milieu une meche allumée; couvrez le tout d'un plat vernissé, ne laissant que le moins d'ouverture qu'il sera possible entre la terrine & le plat. Lorsque vous aurez laissé brûler votre meche pendant un certain tems, ramassez le noir de fumée qui se fera formé au plat; calcinez-le, ou le dégraissez.

ENCRE SYMPATHIQUE, (*Physiq. Chim.*) on appelle *encres sympathiques*, toutes liqueurs avec lesquelles on trace des caractères auxquels il n'y a qu'un moyen secret qui puisse donner une couleur autre que celle du papier. On les distribue de la manière suivante.

Faire passer une nouvelle liqueur, ou la vapeur d'une nouvelle liqueur sur l'écriture invisible. Exposer la première écriture à l'air, pour que les caractères se teignent. Passer légèrement sur l'écriture une matière colorée réduite en poudre subtile. Exposer l'écriture au feu.

Pour faire la première liqueur, prenez une once de litharge ou de minium plus ou moins, que vous mettez dans un matras, versant dessus cinq ou six onces de vinaigre distillé; faites digérer à froid pendant cinq ou six jours, ou sept ou huit heures au bain de sable; le vinaigre dissoudra une partie de la litharge ou du minium, & s'en saoulera: après quoi vous filtrerez par le papier, & le garderez dans une bouteille. Cette dissolution est connue en Chimie sous le nom de *vinaigre de Saturne*.

Pour préparer la seconde liqueur, prenez une once d'orpiment en poudre, deux onces de chaux vive; mettez-les ensemble dans un matras, ou tel autre vase de verre convenable; versez par-dessus une chopine d'eau commune; faites digérer le tout à une chaleur douce l'espace de sept ou huit heures, agitant de tems en tems le mélange, une partie de l'orpiment, & une partie de la chaux s'uniront & formeront avec l'eau une liqueur jaunâtre, connue dans l'art sous le nom de *foie d'arsenic*. Vous pouvez filtrer cette liqueur, ou bien la laisser clarifier d'elle-même par le repos, la décanter & l'enfermer dans une bouteille.

Si vous versez un peu de cette seconde liqueur sur une petite quantité de la première, ces deux liqueurs de claires & de limpides qu'elles étoient, se troubleront & deviendront d'un noir-brun foncé: c'est cette propriété du foie d'orpiment qui le rend propre à découvrir les vins lithargirés. *Voyez VIN.*

Mais ces deux liqueurs nous présentent un phénomène beaucoup plus surprenant. Prenez une plume neuve, écrivez avec la première liqueur sur du papier; les caractères que vous aurez formés ne paroîtront pas, ou du moins ne paroîtront que comme si on eût écrit avec de l'eau, c'est-à-dire que le papier sera mouillé par-tout où la plume aura passé: vous pouvez le laisser sécher de lui-même, ou le présenter au feu, marquant seulement l'endroit où vous aurez passé la plume. Couvrez l'écriture de deux ou trois feuilles de nouveau papier, & passez légèrement avec la barbe d'une plume ou une petite éponge, un peu de la seconde liqueur sur la feuille de papier la plus éloignée

Tome V.

de celle où vous avez tracé les caractères, à l'endroit qui répond aux caractères formés avec l'autre liqueur; sur le champ les caractères d'invisibles qu'ils étoient paroîtront très-bien, & seront presque aussi noirs que s'ils eussent été formés avec de l'encre ordinaire. Bien plus, si vous enfermez le papier écrit avec la première liqueur entre plusieurs mains de papier, que vous frotiez la feuille avec la seconde liqueur, & que vous mettiez ces mains de papier à la presse sous quelque gros livre, quelque tems après vous pouvez retirer votre papier dont les caractères seront devenus noirs. Deux cents feuilles de papier interposées entre elles, ne sont pas capables d'empêcher leur effet; elles ne font que le retarder.

Autre exemple de la première classe. On fait dissoudre dans de l'eau régale tout l'or qu'elle peut dissoudre, & l'on affoiblit cette dissolution par cinq ou six fois autant d'eau commune. On fait dissoudre à part de l'étain fin dans de l'eau régale: lorsque le dissolvant en est bien chargé, on y ajoute une mesure égale d'eau commune.

Ecrivez avec la dissolution d'or sur du papier blanc; laissez-le sécher à l'ombre, & non au Soleil; l'écriture ne paroitra pas, du moins pendant les sept ou huit premières heures. Trempez un pinceau dans la dissolution d'étain, & passez ce pinceau sur l'écriture d'or, dans le moment elle paroitra de couleur pourpre. On peut effacer la couleur pourpre de l'écriture d'or, en la mouillant d'eau régale. On la fera reparoître une seconde fois, en repassant dessus la solution d'étain.

Les caractères qui ont été écrits avec une matière qui a perdu sa couleur par être dissoute, reparoissent en trouvant le précipitant de ce qui l'a dissoute; car alors elle se révivifie, renaît, & se rencontre avec sa couleur. Le dissolvant la lui avoit ôtée, le précipitant la lui rend.

Sur cela est fondé un jeu d'*encre sympathique* qui a dû surprendre, quand il a été nouveau, il étoit bien imaginé pour écrire avec plus de mystère & de sûreté. Sur une écriture invisible, on met une écriture visible, & l'on fait disparoître l'écriture visible & fausse, & paroître l'invisible & vraie.

La seconde classe comprend les *encres sympathiques* dont l'écriture invisible devient colorée, en l'exposant à l'air. Ajoutez, par exemple, à une dissolution d'or dans l'eau régale, assez d'eau pour qu'elle ne fasse plus de taches jaunes sur le papier blanc; ce que vous écrirez avec cette liqueur, ne commencera à paroître qu'après avoir été exposé au grand air pendant une heure ou environ; l'écriture continuera à se colorer lentement, jusqu'à ce qu'elle soit devenue d'un violet foncé presque noir.

Si au lieu de l'exposer à l'air, on la garde dans une boîte fermée ou dans du papier bien plié, elle restera invisible pendant deux ou trois mois; mais à la fin elle se colorera, & prendra la couleur violette obscure.

Tant que l'or reste uni à son dissolvant, il est jaune; mais l'acide de son dissolvant étant volatil, la plus grande partie s'en évapore, & il n'en reste que ce qu'il en faut pour colorer la chaux d'or qui est demeurée sur le papier.

La dissolution de l'argent fin dans de l'eau-forte, qu'on a affoiblie ensuite par l'eau de pluie distillée comme on a affoibli celle de l'or, fait aussi une écriture invisible, qui tenue bien enfermée, ne devient visible qu'au bout de trois ou quatre mois; mais elle paroît au bout d'une heure si on l'expose au Soleil, parce qu'on accélère l'évaporation de l'acide. Les caractères faits avec cette solution sont de couleur d'ardoise; parce que l'eau-forte est un dissolvant toujours un peu sulfureux, & que tout ce qui est sulfureux noircit l'argent. Cependant comme ce

1<sup>re</sup> L L l i j



fulphureux est volatil, il s'évapore; & dès qu'il est entièrement évaporé, les lettres reprennent la véritable couleur de l'argent, sur-tout si celui qu'on a employé dans l'expérience est extrêmement fin, & si l'expérience se fait dans un endroit exempt de vapeurs.

On peut mettre encore dans cette classe plusieurs autres dissolutions métalliques, comme du plomb dans le vinaigre, du cuivre dans l'eau-forte, &c. mais elles rongent & percent le papier.

La troisième classe est celle des *encres sympathiques* dont l'écriture invisible paroît en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. Cette classe comprend presque tous les sucs glutineux & non-colorés, exprimés des fruits & des plantes, le lait des animaux, ou autres liqueurs grasses & visqueuses. On écrit avec ces liqueurs; & quand l'écriture est sèche, on fait passer dessus légèrement & en remuant le papier, quelque terre colorée réduite en poudre subtile, ou de la poudre de charbon. Les caractères resteront colorés, parce qu'ils sont formés d'une espèce de glu qui retient cette poudre subtile.

Enfin la quatrième classe est celle de ces écritures qui ne sont visibles qu'en les chauffant. Cette classe est fort ample, & comprend toutes les infusions & toutes les dissolutions dont la matière dissoute peut se brûler à très-petit feu, & se réduire en une espèce de charbon. En voici un exemple qui suffira.

Dissolvez un scrupule de sel ammoniac dans deux onces d'eau pure; ce que vous écrirez avec cette solution ne paroîtra qu'après l'avoir échauffé sur le feu, ou après avoir passé dessus un fer un peu chaud. Il y a grande apparence que la partie grasse & inflammable du sel ammoniac, se brûle & se réduit en charbon à cette chaleur, qui ne suffit pas pour brûler le papier. Au reste cette écriture étant sujette à s'humecter à l'air, elle s'étend, les lettres se confondent, & au bout de quelque tems elles ne sont plus distinguées ou séparées les unes des autres.

Quand l'écriture invisible a une fois paru par un de ces quatre moyens, elle ne disparoît plus, à moins qu'on ne verse dessus une liqueur nouvelle, qui fasse une seconde dissolution de la matière précipitée.

L'*encre sympathique* de M. Hellot après avoir paru, disparoît & reparoît ensuite de nouveau tant que l'on veut, sans aucune addition, sans altération de couleur, & pendant un très-long tems, si elle a été faite d'une matière bien conditionnée. C'est en l'exposant au feu & en lui donnant un certain degré de chaleur, qu'on la fait paroître; refroidie elle disparoît, & toujours ainsi de suite.

Cette *encre* n'a la singularité de disparoître après avoir paru, que quand on ne l'a exposée au feu que le tems qu'il falloit pour la faire paroître, ou un peu plus; si on l'y tient trop long-tems, elle ne disparoît plus en se refroidissant, tout ce qui faisoit le jeu des alternatives d'apparition & de disparition a été enlevé: elle rentre donc alors dans la classe des *encres sympathiques* communes qui se rapportent au feu. Cette *encre* est susceptible d'une poussière colorée, & enfin il y a une liqueur ou une vapeur qui agit sur elle. Quand elle est dans sa perfection, elle est d'un verd mêlé de bleu, d'une belle couleur de lilas: alors cette couleur est fixe, c'est-à-dire toujours la même de quelque sens qu'on la regarde, quelque soit la position de l'œil par rapport à l'objet & à la lumière. Mais il y a des cas où cette couleur est changeante, selon que l'œil est différemment posé; tantôt elle est lilas sale, tantôt feuille-morte; & ce qui prouve que cela doit être compté pour une imperfection & non pour un agrément, c'est que l'*encre* à couleur changeante ne pourra paroître ou disparoître, que quinze ou seize fois: au lieu que celle de couleur

fixe soutiendra un bien plus grand nombre de pareilles alternatives.

Si l'on veut que cette *encre* devienne de la classe qui se rapporte à l'air, alors il faudra tenir l'écriture exposée à l'air pendant huit ou dix jours; elle sera de couleur de rose. On altérera aussi le plus souvent la couleur, en la faisant passer dans les autres classes; mais il paroît que ces deux couleurs extrêmes ou les plus différentes, sont celle de lilas & celle de rose. M. Hellot qui vit de cette *encre* pour la première fois entre les mains d'un artiste allemand, trouva dans les minéraux de bismuth, de cobalt, & d'arsenic, qui contiennent de l'azur, la matière colorante qui étoit son objet; & l'on croira sans peine, comme le dit M. de Fontenelle, que M. Hellot a tiré de cette matière tout ce qu'elle a de plus caché. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

\* ENCRENÉE, adj. f. pris subst. (*Grosses forges.*) C'est ainsi qu'on appelle dans quelques ateliers, l'état que le fer prend sous le marteau, lorsqu'il y est porté pour la seconde fois, au sortir de l'affinerie. *Voyez FORGES.*

ENCRIER D'IMPRIMERIE: c'est une planche de bois de chêne sur laquelle sont attachées trois autres planches du même bois, dont une forme un dosseret, & les deux autres deux joues coupées & taillées en diminuant du côté ouvert, & opposé au dosseret. L'ouvrier de la presse met son encre dans un des coins, & en étend avec son broyon une petite quantité vers le bord du côté ouvert, sur lequel il appuie légèrement une de ses balles quand il veut prendre de l'encre. L'*encrier* se pose sur le train de derrière de la presse, à côté des chevilles. *Voyez les Planches d'Imprimerie, & l'article IMPRIMERIE.*

ENCRINUS ou ENCRINITE, f. f. (*Hist. nat. fossil.*) Quelques naturalistes donnent ce nom à une pétrification qui représente assez bien la figure d'un lis à cinq ou six pétales qui ne sont point encore épanouies, ce qui est cause que quelques auteurs allemands la nomment *lilien-stein*, pierre de lis. Ces cinq pétales partent d'une tige composée d'un assemblage de petites pierres ou arrondies ou anguleuses, qui se séparent les unes des autres. Celles qui sont arrondies, se nomment *trochites* ou *entochites*; celles qui sont angulaires ou de la forme d'une étoile, se nomment *astéries*. M. Wallerius & d'autres naturalistes conjecturent que l'*encrinus* n'est qu'une étoile de mer pétrifiée. Agricola, *lib. V. de nat. fossil.* dit qu'il s'en trouve dans les fossés qui regnent autour des murs de la ville d'Hildesheim en Westphalie. (—)

\* ENCROISER, (*Manuact. en soie, en laine, en fil, &c.*) C'est la façon de donner de l'ordre aux différens brins de soie, de laine, de fil, &c. qui composent la chaîne. *Voyez ENCROIX.* Les brins doivent être passés suivant le rang de cet encroix; d'abord dans les lisses, & ensuite dans le peigne: ordre absolument nécessaire, puisque sans lui il seroit impossible de s'y reconnoître, & tout seroit en danger d'être perdu. On verra à l'article OURDIR, qu'il faut *encroiser* à deux brins lorsqu'on est en-haut de l'ourdissage; ce qui arrive quand le brin se trouve vis-à-vis de l'endroit où a commencé l'ourdissage. Voici comment se fait l'encroix. L'ourdisseur introduit le doigt *index* de la main dont il *encroise* (les uns se servant de la droite, les autres de la gauche), sur les deux brins, le pouce étant dessous ces deux brins: il passe le pouce sur un des deux; l'*index* alors est dessous: il continue de suite & de même alternativement: il reprend toujours dans le même ordre, jusqu'à ce qu'il finisse, observant bien de ne se pas tromper à cette alternative. Les brins ainsi placés deux à deux sur ses doigts, sont posés sur les chevilles de l'encroix, d'où ils sont ensuite conduits pêle-mêle sur la cheville voisine de celle-ci, où est



fixé le bout de la piece. On les laisse pendre pour être encroisés de nouveau, & pour être de même placés sur les chevilles. Voyez l'article OURDIR.

ENCROIX, f. m. (*Manufactur. en soie, fil, laine, &c.*) Ce sont trois chevilles placées à demeure sur les traverses de deux des ailes du moulin, en-haut. Ces chevilles sont boutonnées par le bout, pour retenir les soies, qui sans cela s'échapperoient. Une de ces chevilles est fixée sur une autre aile, & c'est ordinairement sur l'aile la plus prochaine des deux dont on vient de parler. Cette dernière cheville reçoit le bout de la piece; les deux autres qui sont auprès, portent les soies encroisées, ainsi qu'on verra aux articles OURDIR & ENCROISER. Ces chevilles se trouvent répétées au bas de ce moulin, puisqu'il faut aussi encroiser en-bas. Si l'on ourdit de l'un à l'autre de ces encroix, la piece contiendra 144 aulnes de long; c'est la mesure la plus ordinaire, & l'étendue des ourdissoirs. Il y a encore un encroix mobile, qui consiste en une tringle de même forme que les traverses qui portent les encroix fixes dont on vient de parler. Celui-ci n'est pas plus long qu'il ne faut pour pouvoir entrer entre deux ailes du moulin: il est chantourné par les bouts, suivant le contour des ailes, qui étant les mêmes dans tout l'ourdissoir, on posera où l'on voudra. Il doit être fait de façon qu'il entre juste, & même un peu ferré. Les ailes par leur délicatesse pouvant aisément reculer un peu pour lui faire place, il est mis communément au milieu; en ce cas ses bouts reposent sur les traverses de ce milieu: mais si on le vouloit mettre ailleurs, il faudroit avoir soin de lier les deux bouts avec les ailes qui le porteroient, de crainte qu'ils n'échappassent malgré la petite gêne avec laquelle ils sont entrés. Cet encroix mobile donne la facilité d'ourdir de telle longueur que l'on veut au-dessous de 144 aulnes; mais lorsqu'on emplit l'ourdissoir en totalité, cet encroix est vacant, & doit être ôté de dessus le moulin, où il nuirait.

ENCROUÉ, adj. (*Jurispr.*) terme d'eaux & forêts, qui se dit d'un arbre lequel en tombant s'embarasse dans les branches d'un autre arbre qui est sur pied. L'ordonnance des eaux & forêts, tit. xv. art. 43. porte que les arbres seront abattus, en sorte qu'ils tombent dans les ventes sans endommager les arbres retenus, à peine de dommages & intérêts contre le marchand; que s'il arrivoit que les arbres abattus demeurassent encroués, les marchands ne pourront faire abattre l'arbre sur lequel celui qui sera tombé se trouvera encroué, sans la permission du grand-maître ou des officiers, après avoir pourvû à l'indemnité du roi. (A)

\*ENCYCLOPÉDIE, f. f. (*Philosoph.*) Ce mot signifie enchaînement de connoissances; il est composé de la préposition greque εν, en, & des substantifs κύκλος, cercle, & παιδεία, connoissance.

En effet, le but d'une Encyclopédie est de rassembler les connoissances éparées sur la surface de la terre; d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, & de le transmettre aux hommes qui viendront après nous; afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même tems plus vertueux & plus heureux, & que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain.

Il eût été difficile de se proposer un objet plus étendu que celui de traiter de tout ce qui a rapport à la curiosité de l'homme, à ses devoirs, à ses besoins, & à ses plaisirs. Aussi quelques personnes accoutumées à juger de la possibilité d'une entreprise, sur le peu de ressources qu'elles apperçoivent en elles-mêmes, ont prononcé que jamais nous n'acheverions la nôtre. Voyez le Dict. de Trévoux, der-

niere édit. au mot Encyclopédie. Elles n'entendront de nous pour toute réponse, que cet endroit du chancelier Bacon, qui semble leur être particulièrement adressé. *De impossibilitate ita statuo; ea omnia possibilia & præstabilia esse censenda quæ ab aliquibus perfici possunt, licet non à quibusvis; & quæ à multis conjunctim, licet non ab uno; & quæ in successione sæculorum, licet non eodem ævo; & denique quæ multorum curâ & sumptû, licet non opibus & industriâ singulorum.* Bac. lib. II. de augment. scient. cap. j. pag. 103.

Quand on vient à considérer la matiere immense d'une Encyclopédie, la seule chose qu'on apperçoive distinctement, c'est que ce ne peut être l'ouvrage d'un seul homme. Et comment un seul homme, dans le court espace de sa vie, réussiroit-il à connoître & à développer le système universel de la nature & de l'art? tandis que la société savante & nombreuse des académiciens de la Crusca a employé quarante années à former son vocabulaire, & que nos académiciens françois avoient travaillé soixante ans à leur dictionnaire, avant que d'en publier la première édition! Cependant, qu'est-ce qu'un dictionnaire de langue? qu'est-ce qu'un vocabulaire, lorsqu'il est exécuté aussi parfaitement qu'il peut l'être? Un recueil très-exact des titres à remplir par un dictionnaire encyclopédique & raisonné.

Un seul homme, dira-t-on, est maître de tout ce qui existe; il disposera à son gré de toutes les richesses que les autres hommes ont accumulées. Je ne peux convenir de ce principe; je ne crois point qu'il soit donné à un seul homme de connoître tout ce qui peut être connu; de faire usage de tout ce qui est; de voir tout ce qui peut être vû; de comprendre tout ce qui est intelligible. Quand un dictionnaire raisonné des sciences & des arts ne feroit qu'une combinaison méthodique de leurs élémens, je demanderois encore à qui il appartient de faire de bons élémens; si l'exposition élémentaire des principes fondamentaux d'une science ou d'un art, est le coup d'essai d'un élève, ou le chef-d'œuvre d'un maître. Voyez l'article ÉLÉMENTS DES SCIENCES.

Mais pour démontrer avec la dernière évidence, combien il est difficile qu'un seul homme exécute jamais un dictionnaire raisonné de la science générale, il suffit d'insister sur les seules difficultés d'un simple vocabulaire.

Un vocabulaire universel est un ouvrage dans lequel on se propose de fixer la signification des termes d'une langue, en définissant ceux qui peuvent être définis, par une énumération courte, exacte, claire & précise, ou des qualités ou des idées qu'on y attache. Il n'y a de bonnes définitions que celles qui rassemblent les attributs essentiels de la chose désignée par le mot. Mais a-t-il été accordé à tout le monde de connoître & d'exposer ces attributs? L'art de bien définir est-il un art si commun? Ne sommes nous pas tous, plus ou moins, dans le cas même des enfans, qui appliquent avec une extrême précision, une infinité de termes à la place desquels il leur seroit absolument impossible de substituer la vraie collection de qualités ou d'idées qu'ils représentent? De-là, combien de difficultés imprévues, quand il s'agit de fixer le sens des expressions les plus communes? On éprouve à tout moment que celles qu'on entend le moins, sont aussi celles dont on se sert le plus. Quelle est la raison de cet étrange phénomène? C'est que nous sommes sans cesse dans l'occasion de prononcer qu'une chose est telle; presque jamais dans la nécessité de déterminer ce que c'est qu'être tel. Nos jugemens les plus fréquens tombent sur des objets particuliers, & le grand usage de la langue & du monde suffit pour nous diriger. Nous ne faisons que répéter ce que nous avons en-



tendu toute notre vie. Il n'en est pas ainsi, lorsqu'il s'agit de former des notions générales qui embrassent, sans exception, un certain nombre d'individus. Il n'y a que la méditation la plus profonde & l'étendue de connoissances la plus surprenante qui puissent nous conduire sûrement. J'éclaircis ces principes par un exemple : nous disons, sans qu'il arrive à aucun de nous de se tromper, d'une infinité d'objets de toute espece, qu'ils sont de *luxe* ; mais qu'est-ce que ce *luxe* que nous attribuons si infailliblement à tant d'objets ? Voilà la question à laquelle on ne satisfait avec quelqu'exactitude, qu'après une discussion que les personnes qui montrent le plus de justesse dans l'application du mot *luxe*, n'ont point faite, ne font peut-être pas même en état de faire.

Il faut définir tous les termes, excepté les radicaux, c'est-à-dire ceux qui désignent des sensations simples ou les idées abstraites les plus générales. V. l'article DICTIONNAIRE. En a-t-on omis quelques-uns ? le vocabulaire est incomplet. Veut-on n'en excepter aucun ? qui est-ce qui définira exactement le mot *conjugué*, si ce n'est un géometre ? le mot *conjugaison*, si ce n'est un grammairien ? le mot *azimuth*, si ce n'est un astronome ? le mot *épopée*, si ce n'est un littérateur ? le mot *change*, si ce n'est un commerçant ? le mot *vice*, si ce n'est un moraliste ? le mot *hypostasie*, si ce n'est un théologien ? le mot *métaphysique*, si ce n'est un philosophe ? le mot *gouge*, si ce n'est un homme verté dans les arts ? D'où je conclus que, si l'académie françoise ne réunissoit pas dans ses assemblées toute la variété des connoissances & des talens, il seroit impossible qu'elle ne négligât beaucoup d'expressions qu'on cherchera dans son dictionnaire, ou qu'il ne lui échappât des définitions fausses, incomplètes, absurdes, ou même ridicules.

Je n'ignore point que ce sentiment n'est pas celui de ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne savent rien ; qui ne sont point de nos académies ; qui n'en seront pas, parce qu'ils ne sont pas dignes d'en être ; qui se mêlent cependant de désigner aux places vacantes ; qui, osant fixer les limites de l'objet de l'académie françoise, se font presque indignés de voir entrer dans cette compagnie les Mairans, les Maupertuis, & les d'Alemberts, & qui ignorent que la première fois que l'un d'eux y parla, ce fut pour rectifier la définition du terme *midi*. On diroit, à les entendre, qu'ils prétendroient borner la connoissance de la langue & le dictionnaire de l'académie à un très-petit nombre de termes qui leur sont familiers. Encore, s'ils y regardoient de plus près ; parmi ces termes, en trouveroient-ils plusieurs, tels qu'arbre, animal, plante, fleur, vice, vertu, vérité, force, loi, pour la définition rigoureuse desquels ils seroient bien obligés d'appeller à leur secours le philosophe, le juriconsulte, l'historien, le naturaliste ; en un mot celui qui connoit les qualités réelles ou abstraites qui constituent un être tel, & qui le spécifie ou qui l'individualisent, selon que cet être a des semblables ou qu'il est solitaire.

Concluons donc qu'on n'exécutera jamais un bon vocabulaire sans le concours d'un grand nombre de talens, parce que les définitions de noms ne diffèrent point des définitions de choses (Voyez l'art. DÉFINITION), & que les choses ne peuvent être bien définies ou décrites que par ceux qui en ont fait une longue étude. Mais, s'il en est ainsi, que ne faudra-t-il point pour l'exécution d'un ouvrage où, loin de se borner à la définition du mot, on se proposera d'exposer en détail tout ce qui appartient à la chose ?

Un Dictionnaire universel & raisonné des Sciences & des Arts ne peut donc être l'ouvrage d'un homme seul. Je dis plus ; je ne crois pas que ce puisse être l'ouvrage d'aucune des sociétés littéraires ou savantes qui subsistent, prises séparément ou en corps.

L'académie françoise ne fourniroit à une *Encyclopédie* que ce qui appartient à la langue & à ses usages ; l'académie des inscriptions & belles-lettres, que des connoissances relatives à l'Histoire profane, ancienne & moderne, à la Chronologie, à la Géographie & à la Littérature ; la Sorbonne, que de la Théologie, de l'Histoire sacrée, & des Superstitions ; l'académie des sciences, que des Mathématiques, de l'Histoire naturelle, de la Physique, de la Chimie, de la Médecine, de l'Anatomie, &c. l'académie de Chirurgie, que l'art de ce nom ; celle de Peinture, que la Peinture, la Gravure, la Sculpture, le Dessin, l'Architecture, &c. l'Université, que ce qu'on entend par les Humanités, la Philosophie de l'école, la Jurisprudence, la Typographie, &c.

Parcourez les autres sociétés que je peux avoir omises, & vous vous appercevrez, qu'occupées chacune d'un objet particulier, qui est sans doute du ressort d'un dictionnaire universel, elles en négligent une infinité d'autres qui doivent y entrer ; & vous n'en trouverez aucune qui vous fournisse la généralité de connoissances dont vous aurez besoin. Faites mieux ; imposez-leur à toutes un tribut ; vous verrez combien il vous manquera de choses encore, & vous serez forcé de vous aider d'un grand nombre d'hommes répandus en différentes classes, hommes précieux, mais à qui les portes des académies n'en sont pas moins fermées par leur état. C'est trop de tous les membres de ces savantes compagnies pour un seul objet de la science humaine ; ce n'est pas assez de toutes ces sociétés pour la science de l'homme en général.

Sans doute, ce qu'on pourroit obtenir de chaque société savante en particulier seroit très-utile, & ce qu'elles fourniroient toutes avanceroit rapidement le Dictionnaire universel à sa perfection. Il y a même une tâche qui rameneroit leurs travaux au but de cet ouvrage & qui devoit leur être imposée. Je distingue deux moyens de cultiver les sciences : l'un d'augmenter la masse des connoissances par des découvertes ; & c'est ainsi qu'on mérite le nom d'*inventeur* : l'autre de rapprocher les découvertes & de les ordonner entre elles, afin que plus d'hommes soient éclairés, & que chacun participe, selon sa portée, à la lumière de son siècle ; & l'on appelle *auteurs classiques*, ceux qui réussissent dans ce genre qui n'est pas sans difficulté. J'avoue que, quand les sociétés savantes répandues dans l'Europe s'occuperoient à recueillir les connoissances anciennes & modernes, à les enchaîner, & à en publier des traités complets & méthodiques, les choses n'en seroient que mieux ; du moins jugeons-en par l'effet. Comparons les quatre-vingts volumes in-4°. de l'académie des sciences, compilés selon l'esprit dominant de nos plus célèbres académies, à huit ou dix volumes exécutés, comme je le conçois, & voyons s'il y auroit à choisir. Ces derniers renfermeroient une infinité de matériaux excellents dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils restent sans produire aucune sensation utile, comme des charbons épars qui ne formeront jamais un brasier ; & de ces dix volumes, à peine la collection académique la plus nombreuse en fourniroit-elle quelques-uns. Qu'on jette les yeux sur les mémoires de l'académie des inscriptions, & qu'on calcule combien on en extrairait de feuilles pour un traité scientifique. Que dirai-je des Transactions philosophiques, & des Actes des curieux de la nature ? Aussi tous ces recueils énormes commencent à chanceler ; & il n'y a aucun doute que le premier abrégiateur qui aura du goût & de l'habileté ne les fasse tomber. Ce devoit être leur dernier sort.

Après y avoir sérieusement réfléchi, je trouve que l'objet particulier d'un académicien pourroit être de



perfectionner la branche à laquelle il se feroit attaché, & de s'immortaliser par des ouvrages qui ne seroient point de l'académie, qui ne formeroient point ses recueils, qu'il publieroit en son nom; mais que l'académie devoit avoir pour but de rassembler tout ce qui s'est publié sur chaque matiere, de le digérer, de l'éclaircir, de le ferrer, de l'ordonner & d'en publier des traités où chaque chose n'occupât que l'espace qu'elle mérite d'occuper, & n'eût d'importance que celle qu'on ne lui pourroit enlever. Combien de mémoires, qui grossissent nos recueils, ne feroient pas une ligne à de pareils traités!

C'est à l'exécution de ce projet étendu, non-seulement aux différents objets de nos académies, mais à toutes les branches de la connoissance humaine, qu'une *Encyclopédie* doit suppléer; Ouvrage qui ne s'exécutera que par une société de gens de lettres & d'artistes, épars, occupés chacun de sa partie, & liés seulement par l'intérêt général du genre humain, & par un sentiment de bienveillance réciproque.

Je dis une *société de gens de lettres & d'artistes*, afin de rassembler tous les talens. Je les veux épars, parce qu'il n'y a aucune société subsistante d'où l'on puisse tirer toutes les connoissances dont on a besoin, & que, si l'on vouloit que l'ouvrage se fit toujours & ne s'achevât jamais, il n'y auroit qu'à former une pareille société. Toute société a ses assemblées, ces assemblées laissent entr'elles des intervalles, elles ne durent que quelques heures, une partie de ce tems se perd en discussions, & les objets les plus simples consomment des mois entiers; d'où il arrivera, comme le disoit un des Quarante, qui a plus d'esprit dans la conversation que beaucoup d'auteurs n'en mettent dans leurs écrits, que les douze volumes de l'*Encyclopédie* auront paru que nous en ferons encore à la premiere lettre de notre vocabulaire; au lieu, ajoutoit-il, que si ceux qui travaillent à cet ouvrage avoient des séances encyclopédiques, comme nous avons des séances académiques, nous verrions la fin de notre ouvrage, qu'ils en feroient encore à la premiere lettre du leur; & il avoit raison.

J'ajoute, *des hommes liés par l'intérêt général du genre humain & par un sentiment de bienveillance réciproque*, parce que ces motifs étant les plus honnêtes qui puissent animer des ames bien nées, ce sont aussi les plus durables. On s'applaudit intérieurement de ce que l'on fait; on s'échauffe; on entreprend pour son collegue & pour son ami, ce qu'on ne tenteroit par aucune autre considération; & j'ose assurer, d'après l'expérience, que le succès des tentatives en est plus certain. L'*Encyclopédie* a rassemblé ses matériaux en assez peu de tems. Ce n'est point un vil intérêt qui en a réuni & hâté les auteurs; ils ont vû leurs efforts secondés par la plupart des gens de lettres dont ils pouvoient attendre quelques secours; & ils n'ont été importunés dans leurs travaux que par ceux qui n'avoient pas le talent nécessaire pour y contribuer seulement d'une bonne page.

Si le gouvernement se mêle d'un pareil ouvrage, il ne se fera point. Toute son influence doit se borner à en favoriser l'exécution. Un monarque peut d'un seul mot faire sortir un palais d'entre les herbes; mais il n'en est pas d'une société de gens de lettres, ainsi que d'une troupe de manouvriers. Une *Encyclopédie* ne s'ordonne point. C'est un travail qui veut plutôt être suivi avec opiniâtreté, que commencé avec chaleur. Les entreprises de cette nature se proposent dans les cours, accidentellement, & par forme d'entretien; mais elles n'y intéressent jamais assez pour n'être point oubliées à-travers le tumulte & dans la confusion d'une infinité d'autres affaires plus ou moins importantes. Les projets littéraires conçus par les grands sont comme les feuilles qui naissent aux printems, se sechent tous les autom-

nes, & tombent sans cesse les unes sur les autres au fond des forêts, où la nourriture qu'elles ont fournie à quelques plantes stériles, est tout l'effet qu'on en remarque. Entre une infinité d'exemples en tout genre, qui me sont connus, je ne citerai que celui-ci. On avoit projeté des expériences sur la dureté des bois. Il s'agissoit de les écorcer, & de les laisser mourir sur pié. Les bois ont été écorcés, sont morts sur pié, apparemment ont été coupés; c'est-à-dire que tout s'est fait, excepté les expériences sur la dureté des bois. Et comment étoit-il possible qu'elles se fissent? Il devoit y avoir six ans entre les premiers ordres donnés, & les dernières opérations. Si l'homme sur lequel le souverain s'en est reposé vient à mourir, ou à perdre la faveur, les travaux restent suspendus, & ne se reprennent point, un ministre n'adoptant pas communément les desseins d'un prédécesseur, ce qui lui mériteroit toutefois une gloire, sinon plus grande, du moins plus rare que celle de les avoir formés. Les particuliers se hâtent de recueillir le fruit des dépenses qu'ils ont faites; le gouvernement n'a rien de cet empressement économique. Je ne fais par quel sentiment très-repréhensible, on traite moins honnêtement avec le prince, qu'avec ses sujets. On prend les engagements les plus légers, & on en exige les récompenses les plus fortes. L'incertitude que le travail soit jamais de quelque utilité, jette parmi les travailleurs une indolence inconcevable; & pour ajouter aux inconvéniens toute la force possible, les ouvrages ordonnés par les souverains ne se conçoivent jamais sur la raison de l'Utilité, mais toujours sur la dignité de la Personne, c'est-à-dire qu'on embrasse la plus grande étendue; que les difficultés se multiplient; qu'il faut des hommes, des talens, du tems à proportion pour les surmonter, & qu'il survient presque nécessairement une révolution qui vérifie la fable du Maître d'école. Si la vie moyenne de l'homme n'est pas de vingt ans, celle d'un ministre n'est pas de dix ans. Mais ce n'est pas assez que les interruptions soient plus communes, elles sont plus funestes encore aux projets littéraires, lorsque le gouvernement est à la tête de ces projets, que quand ils sont conduits par des particuliers. Un particulier recueille au moins les débris de son entreprise: il renferme soigneusement des matériaux qui peuvent lui servir dans un tems plus heureux; il court après ses avances. L'esprit monarchique dédaigne cette prudence. Les hommes meurent; & les fruits de leurs veilles disparaissent, sans qu'on puisse découvrir ce qu'ils sont devenus.

Mais ce qui doit donner le plus grand poids aux considérations précédentes, c'est qu'une *Encyclopédie*, ainsi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée, & finie dans un certain intervalle de tems, & qu'un intérêt fardé s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. Si l'on employoit à un dictionnaire universel & raisonné les longues années que l'étendue de son objet semble exiger, il arriveroit par les révolutions, qui ne sont guere moins rapides dans les Sciences, & sur-tout dans les Arts, que dans la langue, que ce dictionnaire seroit celui d'un siecle passé, de même qu'un vocabulaire qui s'exécuteroit lentement, ne pourroit être que celui d'un regne qui ne seroit plus. Les opinions vieillissent, & disparaissent comme les mots; l'intérêt que l'on prenoit à certaines inventions, s'affoiblit de jour en jour, & s'éteint; si le travail tire en longueur, on se fera étendu sur des choses momentanées, dont il ne sera déjà plus question; on n'aura rien dit sur d'autres, dont la place sera passée; inconvénient que nous avons nous-mêmes éprouvé, quoiqu'il ne se soit pas écoulé un tems fort considérable entre la date de cet ouvrage, & le moment où j'écris.



On remarquera l'irrégularité la plus defagréable dans un ouvrage destiné à représenter, selon leur juste proportion, l'état des choses dans toute la durée antérieure; des objets importants étouffés; de petits objets boursoufflés: en un mot, l'ouvrage se défigurera sans cesse sous les mains des travailleurs; se gâtera plus par le seul laps de tems, qu'il ne se perfectionnera par leurs soins; & deviendra plus défectueux & plus pauvre par ce qui devoit y être ou racourci, ou supprimé, ou rectifié, ou suppléé, que riche par ce qu'il acquerrera successivement.

Quelle diversité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue des Arts, dans les machines & dans les manœuvres? Qu'un homme consume une partie de sa vie à la description des Arts; que dégoûté de cet ouvrage fatiguant, il se laisse entraîner à des occupations plus amusantes & moins utiles, & que son premier ouvrage demeure renfermé dans ses porte-feuilles: il ne s'écoulera pas vingt ans, qu'à la place de choses nouvelles & curieuses, piquantes par leur singularité, intéressantes par leurs usages, par le goût dominant, par une importance momentanée, il ne retrouvera que des notions incorrectes, des manœuvres surannées, des machines ou imparfaites, ou abandonnées. Dans les nombreux volumes qu'il aura composés, il n'y aura pas une page qu'il ne faille retoucher; & dans la multitude des planches qu'il aura fait graver, presque pas une figure qu'il ne faille redessiner. Ce sont des portraits dont les originaux ne subsistent plus. Le luxe, ce pere des Arts, est comme le Saturne de la fable, qui se plait à détruire ses enfans.

La révolution peut être moins forte & moins sensible dans les Sciences & dans les Arts libéraux, que dans les arts mécaniques; mais il s'y en fait une. Qu'on ouvre les dictionnaires du siècle passé, on n'y trouvera à *aberration*, rien de ce que nos Astronomes entendent par ce terme; à peine y aura-t-il sur *l'électricité*, ce phénomène si fécond, quelques lignes qui ne seront encore que des notions fausses & de vieux préjugés. Combien de termes de *Minéralogie* & d'*Histoire naturelle*, dont on en peut dire autant? Si notre Dictionnaire eût été un peu plus avancé, nous aurions été exposés à répéter sur la *nielle*, sur les maladies des grains, & sur leur commerce, les erreurs des siècles passés, parce que les découvertes de M. Tillet & le système de M. Herbert sont récents.

Quand on traite des êtres de la nature, que peut-on faire de plus, que de rassembler avec scrupule toutes leurs propriétés connues dans le moment où l'on écrit? Mais l'observation & la physique expérimentale multipliant sans cesse les phénomènes & les faits, & la philosophie rationnelle les comparant entr'eux & les combinant, étendent ou resserrent sans cesse les limites de nos connoissances, font en conséquence varier les acceptions des mots institués; rendent les définitions qu'on en a données inexactes, fausses, incomplètes, & déterminent même à en instituer de nouveaux.

Mais ce qui donnera à l'ouvrage l'air suranné, & le jettera dans le mépris, c'est sur-tout la révolution qui se fera dans l'esprit des hommes, & dans le caractère national. Aujourd'hui que la Philosophie s'avance à grands pas; qu'elle soumet à son empire tous les objets de son ressort; que son ton est le ton dominant, & qu'on commence à secouer le joug de l'autorité & de l'exemple pour s'en tenir aux lois de la raison, il n'y a presque pas un ouvrage élémentaire & dogmatique dont on soit entièrement satisfait. On trouve ces productions calquées sur celles des hommes, & non sur la vérité de la nature. On ose proposer ses doutes à Aristote & à Platon; & le tems est arrivé, où des ouvrages qui jouissent encore de la plus haute réputation, en per-

dront une partie, ou même tomberont entièrement dans l'oubli; certains genres de littérature, qui, faute d'une vie réelle & de mœurs substantielles qui leur servent de modèles, ne peuvent avoir de poétique invariable & sentée, seront négligés; & d'autres qui resteront, & que leur valeur intrinsèque soutiendra, prendront une forme toute nouvelle. Tel est l'effet des progrès de la raison; progrès qui renversera tant de statues, & qui en relevera quelques-unes qui sont renversées. Ce sont celles des hommes rares, qui ont devancé leur siècle. Nous avons eu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des contemporains sous le siècle de Louis XIV.

Le tems qui a émouffé notre goût sur les questions de critique & de controverse, a rendu insipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait plus gagné dans d'autres. Mais si tel a été le sort de Bayle, qu'on juge de ce qui seroit arrivé à l'*Encyclopédie* de son tems. Si l'on en excepte ce Perrault, & quelques autres, dont le versificateur Boileau n'étoit pas en état d'apprécier le mérite, la Mothe, Terrasson, Boindin, Fontenelle, sous lesquels la raison & l'esprit philosophique ou de doute a fait de si grands progrès; il n'y avoit peut-être pas un homme qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Car, qu'on ne s'y trompe pas, il y a bien de la différence entre enfanter, à force de génie, un ouvrage qui enlève les suffrages d'une nation qui a son moment, son goût, ses idées & ses préjugés, & tracer la poétique du genre, selon la connoissance réelle & réfléchie du cœur de l'homme, de la nature des choses, & de la droite raison, qui sont les mêmes dans tous les tems. Le génie ne connoît point les règles; cependant il ne s'en écarte jamais dans ses succès. La Philosophie ne connoît que les règles fondées dans la nature des êtres, qui est immuable & éternelle. C'est au siècle passé à fournir des exemples; c'est à notre siècle à prescrire les règles.

Les connoissances les moins communes sous le siècle passé, le deviennent de jour en jour. Il n'y a point de femmes, à qui l'on ait donné quelque éducation, qui n'employe avec discernement toutes les expressions consacrées à la Peinture, à la Sculpture, à l'Architecture, & aux Belles-Lettres. Combien y a-t-il d'enfans qui ont du Dessin, qui savent de la Géométrie, qui sont Musiciens, à qui la langue domestique n'est pas plus familière que celle de ces arts, & qui disent, un accord, une belle forme, un contour agréable, une parallèle, une hypothénuse, une quinte, un triton, un arpègement, un microscope, un télescope, un foyer, comme ils diroient une lunette d'opera, une épée, une canne, un carrosse, un plumet? Les esprits sont encore emportés d'un autre mouvement général vers l'Histoire naturelle, l'Anatomie, la Chimie, & la Physique expérimentale. Les expressions propres à ces sciences sont déjà très-communes, & le deviendront nécessairement davantage. Qu'arrivera-t-il delà? c'est que la langue, même populaire, changera de face; qu'elle s'étendra à mesure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureuses qu'on en fera. Car si l'on y réfléchit, la plupart de ces mots techniques, que nous employons aujourd'hui, ont été originairement du *néologisme*; c'est l'usage & le tems qui leur ont ôté ce vernis équivoque. Ils étoient clairs, énergiques, & nécessaires. Le sens métaphorique n'étoit pas éloigné du sens propre. Ils peignoient. Les rapports sur lesquels le nouvel emploi en étoit appuyé, n'étoient pas trop recherchés; ils étoient réels. L'acception figurée n'avoit point l'air d'une subtilité: le mot étoit d'ailleurs harmonieux & coulant. L'idée principale en étoit liée

avec



avec d'autres que nous ne nous rappellons jamais sans instruction ou sans plaisir. Voilà les fondemens de la fortune que ces expressions ont faite ; & les causes contraires sont celles du discredit, où tomberont & sont tombées tant d'autres expressions.

Notre langue est déjà fort étendue. Elle a dû, comme toutes les autres, sa formation au besoin, & ses richesses à l'essor de l'imagination, aux entraves de la poésie, & aux nombres & à l'harmonie de la prose oratoire. Elle va faire des pas immenses sous l'empire de la Philosophie ; & si rien ne suspendoit la marche de l'esprit, avant qu'il fût un siècle, un dictionnaire oratoire & poétique du siècle de Louis XIV, ou même du nôtre, contiendrait à peine les deux tiers des mots qui seront à l'usage de nos neveux.

Dans un vocabulaire, dans un dictionnaire universel & raisonné, dans tout ouvrage destiné à l'instruction générale des hommes, il faut donc commencer par envisager son objet sous les faces les plus étendues, connoître l'esprit de sa nation, en pressentir la pente, le gagner de vitesse, en sorte qu'il ne laisse pas votre travail en arrière ; mais qu'au contraire il le rencontre en avant ; se résoudre à ne travailler que pour les générations suivantes, parce que le moment où nous existons passe, & qu'à peine une grande entreprise sera-t-elle achevée, que la génération présente ne sera plus. Mais pour être plus longtemps utile & nouveau, en avançant de plus loin l'esprit national qui marche sans cesse, il faut abréger la durée du travail, en multipliant le nombre des collègues ; moyen qui toutefois n'est pas sans inconvénient, comme on le verra dans la suite.

Cependant les connoissances ne deviennent & ne peuvent devenir communes, que jusqu'à un certain point. On ignore, à la vérité, quelle est cette limite. On ne sait jusqu'où tel homme peut aller. On fait bien moins encore jusqu'où l'espèce humaine iroit, ce dont elle seroit capable, si elle n'étoit point arrêtée dans ses progrès. Mais les révolutions sont nécessaires ; il y en a toujours eu, & il y en aura toujours ; le plus grand intervalle d'une révolution à une autre est donné : cette seule cause borne l'étendue de nos travaux. Il y a dans les Sciences un point au-delà duquel il ne leur est presque pas accordé de passer. Lorsque ce point est atteint, les monumens qui restent de ce progrès, sont à jamais l'étonnement de l'espèce entière. Mais si l'espèce est bornée dans ses efforts, combien l'individu ne l'est-il pas dans les siens ? L'individu n'a qu'une certaine énergie dans ses facultés, tant animales qu'intellectuelles ; il ne dure qu'un tems ; il est forcé à des alternatives de travail & de repos ; il a des besoins & des passions à satisfaire, & il est exposé à une infinité de distractions. Toutes les fois que ce qu'il y a de négatif dans ces quantités formera la plus petite somme possible, ou que ce qu'il y a de positif formera la somme possible la plus grande ; un homme appliqué solitairement à quelque branche de la science humaine, la portera aussi loin qu'elle peut être portée par les efforts d'un individu. Ajoutez au travail de cet individu extraordinaire, celui d'un autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce que vous ayez rempli l'intervalle d'une révolution, à la révolution la plus éloignée ; & vous vous formerez quelque notion de ce que l'espèce entière peut produire de plus parfait, sur-tout si vous supposez en faveur de son travail, un certain nombre de circonstances fortuites qui en auroient diminué le succès, si elles avoient été contraires. Mais la masse générale de l'espèce n'est faite ni pour suivre, ni pour connoître cette marche de l'esprit humain. Le point d'instruction le plus élevé qu'elle puisse atteindre, a ses limites : d'où il s'ensuit qu'il y aura des ouvrages qui resteront toujours au-dessus de la portée com-

mune des hommes ; d'autres qui descendront peu à peu au-dessous, & d'autres encore qui éprouveront cette double fortune.

A quelque point de perfection qu'une *Encyclopédie* soit conduite, il est évident par la nature de cet ouvrage, qu'elle se trouvera nécessairement au nombre de ceux-ci. Il y a des objets qui sont entre les mains du peuple, dont il tire sa subsistance, & à la connoissance pratique desquels il s'occupe sans relâche. Quelque traité qu'on en écrive, il viendra un moment où il en saura plus que le livre. Il y a d'autres objets sur lesquels il demeurera presque entièrement ignorant, parce que les accroissemens de sa connoissance sont trop foibles & trop lents, pour former jamais une lumière considérable, quand on les supposeroit continus. Ainsi l'homme du peuple & le savant auront toujours également à désirer & à s'instruire dans une *Encyclopédie*. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, ce seroit celui qui succéderoit immédiatement à quelque grande révolution qui auroit suspendu les progrès des Sciences, interrompu les travaux des Arts, & replongé dans les ténèbres une portion de notre hémisphère. Quelle reconnoissance la génération, qui viendrait après ces tems de trouble, ne porteroit-elle pas aux hommes qui les auroient redoutés de loin, & qui en auroient prévenu le ravage, en mettant à l'abri les connoissances des siècles passés ? Ce seroit alors (j'ose le dire sans ostentation, parce que notre *Encyclopédie* n'atteindra peut-être jamais la perfection qui lui mériteroit tant d'honneurs) ; ce seroit alors qu'on nommeroit avec ce grand ouvrage le règne du Monarque sous lequel il fut entrepris ; le Ministre auquel il fut dédié ; les Grands qui en favorisèrent l'exécution ; les Auteurs qui s'y consacrerent ; tous les hommes de lettres qui y concoururent. La même voix qui rappelleroit ces secours n'oublieroit pas de parler aussi des peines que les auteurs auroient souffertes, & des disgrâces qu'ils auroient essuyées ; & le monument qu'on leur éleveroit, seroit à plusieurs faces, où l'on verroit alternativement des honneurs accordés à leur mémoire, & des marques d'indignation attachées à la mémoire de leurs ennemis.

Mais la connoissance de la langue est le fondement de toutes ces grandes espérances ; elles resteront incertaines, si la langue n'est fixée & transmise à la postérité dans toute sa perfection ; & cet objet est le premier de ceux dont il convenoit à des *Encyclopédistes* de s'occuper profondément. Nous nous en sommes aperçus trop tard ; & cette inadvertance a jeté de l'imperfection sur tout notre ouvrage. Le côté de la langue est resté foible (je dis de la langue, & non de la Grammaire) ; & par cette raison ce doit être le sujet principal, dans un article où l'on examine impartialement son travail, & où l'on cherche les moyens d'en corriger les défauts. Je vais donc traiter de la Langue, spécialement & comme je le dois. J'oserai même inviter nos successeurs à donner quelque attention à ce morceau ; & j'espère que des autres hommes à l'usage desquels il est moins destiné, qu'ils en avoueront l'importance, & qu'ils en excuseront l'étendue.

L'institution de signes vocaux qui représentassent des idées, & de caractères tracés qui représentassent des voix, fut le premier germe des progrès de l'esprit humain. Une science, un art, ne naissent que par l'application de nos réflexions aux réflexions déjà faites, & que par la réunion de nos pensées, de nos observations & de nos expériences, avec les pensées, les observations & les expériences de nos semblables. Sans la double convention qui attachait les idées aux voix, & les voix à des caractères, tout restoit au-dedans de l'homme & s'y éteignoit ; sans les Grammaires



& les dictionnaires, qui font les interpretes universels des peuples entr'eux, tout demouroit concentré dans une nation, & disparoiffoit avec elle. C'est par ces ouvrages que les facultés des hommes ont été rapprochées & combinées entr'elles; elles restoient ifolées fans cet intermede: une invention, quelque admirable qu'elle eût été, n'auroit représenté que la force d'un génie folitaire, ou d'une société particuliere, & jamais l'énergie de l'efpece. Un idiome commun feroit l'unique moyen d'établir une correspondance qui s'étendit à toutes les parties du genre humain, & qui les liguât contre la Nature, à laquelle nous avons fans cefse à faire violence, foit dans le physique, foit dans le moral. Supposé cet idiome admis & fixé, aufsitôt les notions deviennent permanentes; la distance des tems disparoît; les lieux fe touchent; il fe forme des liaifons entre tous les points habités de l'efpace & de la durée, & tous les êtres vivans & pensans s'entretiennent.

La langue d'un peuple donne fon vocabulaire, & le vocabulaire est une table assez fidele de toutes les connoiffances de ce peuple: sur la feule comparaiſon du vocabulaire d'une nation en différens tems, on fe formeroit une idée de ſes progrès. Chaque science a fon nom; chaque notion dans la science a le ſien: tout ce qui est connu dans la Nature est désigné, ainſi que tout ce qu'on a inventé dans les arts, & les phénomènes, & les manœuvres, & les instrumens. Il y a des expressions & pour les êtres qui ſont hors de nous, & pour ceux qui ſont en nous: on a nommé & les abstraits & les concrets, & les choses particulieres & les générales, & les formes & les états, & les exiſtences & les ſucceſſions & les permanences. On dit *l'univers*; on dit *un atome*: l'univers est le tout, l'atome en est la partie la plus petite. Depuis la collection générale de toutes les cauſes juſqu'à l'être folitaire, tout a fon ſigne, & ce qui excède toute limite, foit dans la Nature, foit dans notre imagination; & ce qui est poſſible & ce qui ne l'est pas; & ce qui n'est ni dans la Nature ni dans notre entendement, & l'infini en petitesse, & l'infini en grandeur, en étendue, en durée, en perfection. La comparaiſon des phénomènes s'appelle Philoſophie. La Philoſophie est pratique ou ſpéculative: toute notion est ou de ſenſation ou d'induction; tout être est dans l'entendement ou dans la Nature: la Nature s'emploie, ou par l'organe nud, ou par l'organe aidé de l'instrument. La langue est un ſymbole de cette multitude de choses hétérogenes: elle indique à l'homme pénétrant juſqu'ou l'on étoit allé dans une science, dans les tems mêmes les plus reculés. On apperçoit au premier coup d'œil que les Grecs abondent en termes abstraits que les Romains n'ont pas, & qu'au défaut de ces termes il étoit impoſſible à ceux-ci de rendre ce que les autres ont écrit de la Logique, de la Morale, de la Grammaire, de la Métaphyſique, de l'Hiſtoire naturelle, &c. & nous avons fait tant de progrès dans toutes ces sciences, qu'il ſeroit difficile d'en écrire, foit en grec, foit en latin, dans l'état où nous les avons portées, fans inventer une infinité de ſignes. Cette obſervation ſeule démontre la ſupériorité des Grecs ſur les Romains, & notre ſupériorité ſur les uns & les autres.

Il ſurvient chez tous les peuples en général, relativement au progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légeres, d'évenemens peu remarqués, qui ne ſe transmettent point: on ne peut ſ'appercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains; ton ou modifié ou donné par ces circonſtances paſſageres. Quel est, par exemple, le lecteur attentif qui, rencontrant dans un auteur ce qui ſuit, *cantus autem & organa pluribus diſtantiis utuntur, non tantum diapente, ſed ſumpto initio à diapafon, conſiſtunt per diapente & diateſſaron; & unitionum, & ſe-*

*mitonium, ita ut & quidam putent ineſſe & dieſin qua ſenſu percipiatur, ne ſe diſe ſur le champ à lui-même, voilà les routes de notre chant; voilà l'incertitude où nous ſommes ſur la poſſibilité ou l'impoſſibilité de l'intonation du quart de ton. On ignoroit donc alors ſi les anciens avoient eu ou non une gamme enharmonique? Il ne reſtoit donc plus aucun auteur de muſique par lequel on pût réſoudre cette difficulté? On agitoit donc, au tems de Denis d'Halicarnaſſe, à-peu-près les mêmes queſtions que nous agitions ſur la mélodie? Et ſ'il vient à rencontrer ailleurs que les auteurs étoient très-partagés ſur l'énumération exacte des ſons de la langue grecque; que cette matiere avoit excité des diſputes fort vives, *ſed talium rerum conſiderationem grammatices & poetices eſſe; vel etiam, ut quibusdam placet, philoſophiæ, n'en conclura-t-il pas qu'il en avoit été parmi les Romains ainſi que parmi nous? c'est-à-dire qu'après avoir traité la science des ſignes & des ſons avec aſſez de légéreté, il y eut un tems où de bons eſprits reconnoient qu'elle avoit avec la science des choses plus de liaiſon qu'ils n'en avoient d'abord ſouſçonné, & qu'on pouvoit regarder cette ſpéculacion comme n'étant point du-tout indigne de la Philoſophie. Voilà précifément où nous en ſommes; & c'est en recueillant ainſi des mots échappés par haſard, & étrangers à la matiere traitée ſpécialement dans un auteur où ils ne caractériſent que ſes lumieres, ſon exactitude & ſon indéciſion, qu'on parviendroit à éclaircir l'hiſtoire des progrès de l'eſprit humain dans les ſiecles paſſés.**

Les auteurs ne ſ'apperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impreſſion des choses qui ſe paſſent au-tour d'eux; mais cette impreſſion n'en est pas moins réelle. Les Muſiciens, les Peintres, les Architectes, les Philoſophes, &c. ne peuvent avoir des conteſtations, fans que l'homme de lettres n'en ſoit inſtruit: & réciproquement, il ne ſ'agitera dans la littérature aucune queſtion, qu'il n'en paroiffe des veſtiges dans ceux qui écriront ou de la Muſique, ou de la Peinture, ou de l'Architecture, ou de la Philoſophie. Ce ſont comme les reſlets d'une lumiere générale qui tombe ſur les Artistes & les Lettrés, & dont ils conſervent une lueur. Je ſai que l'abus qu'ils font quelquefois d'expressions dont la force leur est inconnue, décele qu'ils n'étoient pas au courant de la philoſophie de leur tems; mais le bon eſprit qui recueille ces expressions, qui ſaiſit ici une métaphore, là un terme nouveau, ailleurs un mot relatif à un phénomène, à une obſervation, à une expérience, à un ſyſtème, entrevoit l'état des opinions dominantes, le mouvement général que les eſprits commençoient à en recevoir, & la teinte qu'elles portoient dans la langue commune. Et c'est là, pour le dire en paſſant, ce qui rend les anciens auteurs ſi difficiles à juger en matiere de goût. La perſuaſion générale d'un ſentiment, d'un ſyſtème, un uſage reçu, l'inſtitution d'une loi, l'habitude d'un exercice, &c. leur fournisſoient des manieres de dire, de penſer, de rendre, des comparaiſons, des expressions, des figures dont toute la beauté n'a pû durer qu'autant que la chose même qui leur ſervoit de baſe. La chose a paſſé, & l'éclat du diſcours avec elle. D'où il ſ'enſuit qu'un écrivain qui veut aſſûrer à ſes ouvrages un charme éternel, ne pourra emprunter avec trop de réſerve ſa maniere de dire des idées du jour, des opinions courantes, des ſyſtèmes regnans, des arts en vogue; tous ces modes ſont en viciffitude: il ſ'attachera de préférence aux êtres permanens, aux phénomènes des eaux, de la terre & de l'air, au ſpectacle de l'Univers, & aux paſſions de l'homme, qui ſont toujours les mêmes; & telle ſera la vérité, la force, & l'immuabilité de ſon coloris, que ſes ouvrages ſeront l'étonnement des ſiecles, malgré le deſordre des ma-



rières, l'absurdité des notions, & tous les défauts qu'on pourroit leur reprocher. Ses idées particulières, ses comparaisons, ses métaphores, ses expressions, ses images ramenant sans cesse à la nature qu'on ne se lasse point d'admirer, feront autant de vérités partielles par lesquelles il se soutiendra. On ne le lira pas pour apprendre à penser; mais jour & nuit on l'aura dans les mains pour en apprendre à bien dire. Tel fera son sort, tandis que tant d'ouvrages qui ne seront appuyés que sur un froid bon sens & sur une pesante raison, seront peut-être fort estimés, mais peu lus, & tomberont enfin dans l'oubli, lorsqu'un homme doué d'un beau génie & d'une grande éloquence les aura dépouillés, & qu'il aura reproduit aux yeux des hommes des vérités, auparavant d'une austérité sèche & rebutante, sous un vêtement plus noble, plus élégant, plus riche & plus séduisant.

Ces révolutions rapides qui se font dans les choses d'institution humaine, & qui auront tant d'influence sur la manière dont la postérité jugera des productions qui lui seront transmises, sont un puissant motif pour s'attacher dans un ouvrage, tel que le nôtre, où il est souvent à-propos de citer des exemples, à des morceaux dont la beauté soit fondée sur des modèles permanens: sans cette précaution les modèles passeront; la vérité de l'imitation ne sera plus sentie, & les exemples cités cesseront de paroître beaux.

L'art de transmettre les idées par la peinture des objets, a dû naturellement se présenter le premier: celui de les transmettre en fixant les voix par des caractères, est trop délié; il dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Ce ne fut qu'après de longs essais qu'il entrevit que les voix sensiblement différentes n'étoient pas en aussi grand nombre qu'elles paroissent, & qu'il osa se promettre de les rendre toutes avec un petit nombre de signes. Cependant le premier moyen n'étoit pas sans quelque avantage, ainsi que le second n'est pas resté sans quelque défaut. La peinture n'atteint point aux opérations de l'esprit; l'on ne distingueroit point entre des objets sensibles distribués sur une toile, comme ils seroient énoncés dans un discours, les liaisons qui forment le jugement & le syllogisme; ce qui constitue un de ces êtres sujet d'une proposition; ce qui constitue une qualité de ces êtres, attribut; ce qui enchaîne la proposition à une autre pour en faire un raisonnement, & ce raisonnement à un autre pour en composer un discours; en un mot il y a une infinité de choses de cette nature que la peinture ne peut figurer; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure: & si au contraire le discours écrit les désigne toutes, il n'en montre aucune. Les peintures des êtres sont toujours très-incomplètes; mais elles n'ont rien d'équivoque, parce que ce sont les portraits mêmes d'objets que nous avons sous les yeux. Les caractères de l'écriture s'étendent à tout, mais ils sont d'institution; ils ne signifient rien par eux-mêmes. La clé des tableaux est dans la nature, & s'offre à tout le monde: celle des caractères alphabétiques & de leur combinaison est un pacte dont il faut que le mystère soit révélé; & il ne peut jamais l'être complètement, parce qu'il y a dans les expressions des nuances délicates qui restent nécessairement indéterminées. D'un autre côté, la peinture étant permanente, elle n'est que d'un état instantané. Se propose-t-elle d'exprimer le mouvement le plus simple, elle devient obscure. Que dans un trophée on voye une Renommée les ailes déployées, tenant sa trompette d'une main, & de l'autre une couronne élevée au-dessus de la tête d'un héros, on ne fait si elle la donne ou si elle l'enlève: c'est à l'Histoire à lever l'équivoque. Quelle que soit au contraire la variété d'une action, il y a toujours une certaine collection de termes qui la représente; ce qu'on ne peut dire de quelque suite ou

groupe de figures que ce soit. Multipliez tant qu'il vous plaira ces figures, il y aura de l'interruption: l'action est continue, & les figures n'en donneront que des instans séparés, laissant à la sagacité du spectateur à en remplir les vuides. Il y a la même incommensurabilité entre tous les mouvemens physiques & toutes les représentations réelles, qu'entre certaines lignes & des suites de nombres. On a beau augmenter les termes entre un terme donné & un autre; ces termes restant toujours isolés, ne se touchant point, laissant entre chacun d'eux un intervalle, ils ne peuvent jamais correspondre à certaines quantités continues. Comment mesurer toute quantité continue par une quantité discrète? Pareillement, comment représenter une action durable par des images d'instans séparés? Mais ces termes qui demeurent dans une langue nécessairement inexplicables, les radicaux, ne correspondent-ils pas assez exactement à ces instans intermédiaires que la peinture ne peut représenter? & n'est-ce pas à-peu-près le même défaut de part & d'autre? Nous voilà donc arrêtés dans notre projet de transmettre les connoissances, par l'impossibilité de rendre toute la langue intelligible. Comment recueillir les racines grammaticales? quand on les aura recueillies, comment les expliquer? Est-ce la peine d'écrire pour les siècles à venir, si nous ne sommes pas en état de nous en faire entendre? Résolvons ces difficultés.

Voici premièrement ce que je pense sur la manière de discerner les radicaux. Peut-être y a-t-il quelque méthode, quelque système philosophique, à l'aide duquel on en trouveroit un grand nombre: mais ce système me semble difficile à inventer; & quel qu'il soit, l'application m'en paroît sujette à erreur, par l'habitude bien fondée que j'ai de suspecter toute loi générale en matière de langue. J'aimerois mieux suivre un moyen technique, d'autant plus que ce moyen technique est une suite nécessaire de la formation d'un Dictionnaire *Encyclopédique*.

Il faut d'abord que ceux qui coopèreront à cet ouvrage, s'imposent la loi de tout définir, tout, sans aucune exception. Cela fait, il ne restera plus à l'éditeur que le soin de séparer les termes où un même mot sera pris pour genre dans une définition, & pour différence dans une autre: il est évident que c'est la nécessité de ce double emploi qui constitue le cercle vicieux, & qu'elle est la limite des définitions. Quand on aura rassemblé tous ces mots, on trouvera, en les examinant, que des deux termes qui sont définis l'un par l'autre, c'est tantôt le plus général, tantôt le moins général qui est genre ou différence; & il est évident que c'est le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. D'où il s'ensuit que le nombre des racines grammaticales sera précisément la moitié de ces termes recueillis; parce que de deux définitions de mots, il faut en admettre une comme bonne & légitime, pour démontrer que l'autre est un cercle vicieux.

Passons maintenant à la manière de fixer la notion de ces radicaux: il n'y a, ce me semble, qu'un seul moyen, encore n'est-il pas aussi parfait qu'on le desireroit; non qu'il laisse de l'équivoque dans les cas où il est applicable, mais en ce qu'il peut y avoir des cas auxquels il n'est pas possible de l'appliquer, avec quelqu'adresse qu'on le manie. Ce moyen est de rapporter la langue vivante à une langue morte: il n'y a qu'une langue morte qui puisse être une mesure exacte, invariable & commune pour tous les hommes qui sont & qui seront, entre les langues qu'ils parlent & qu'ils parleront. Comme cet idiome n'existe que dans les auteurs, il ne change plus; & l'effet de ce caractère, c'est que l'application en



est toujours la même, & toujours également connue.

Si l'on me demandoit de la langue grecque ou latine quelle est celle qu'il faudroit préférer, je répondrois ni l'une ni l'autre : mon sentiment seroit de les employer toutes deux ; le grec par tout où le latin ne donneroit rien, ou ne donneroit pas un équivalent, ou en donneroit un moins rigoureux : je voudrois que le grec ne fût jamais qu'un supplément à la difette du latin ; & cela seulement, parce que la connoissance du latin est la plus répandue : car j'avoue que s'il falloit se déterminer par la richesse & par l'abondance, il n'y auroit pas à balancer. La langue grecque est infiniment plus étendue & plus expressive que la latine ; elle a une multitude de termes qui ont une empreinte évidente de l'onomatopée : une infinité de notions qui ont des signes en cette langue, n'en ont point en latin, parce qu'il ne paroît pas que les Latins se fussent élevés à aucun genre de spéculation. Les Grecs s'étoient enfoncés dans toutes les profondeurs de la Métaphysique des Sciences, des Beaux-Arts, de la Logique & de la Grammaire. On dit avec leur idiome tout ce qu'on veut ; ils ont tous les termes abstraits, relatifs aux opérations de l'entendement : consultez là-dessus Aristote, Platon, Sextus Empiricus, Apollonius, & tous ceux qui ont écrit de la Grammaire & de la Rhétorique. On est souvent embarrassé en latin par le défaut d'expressions : il falloit encore des siècles aux Romains pour posséder à la langue des abstractions, du moins à en juger par le progrès qu'ils y ont fait pendant qu'ils ont été sous la discipline des Grecs ; car d'ailleurs un seul homme de génie peut mettre en fermentation tout un peuple, abrégé les siècles de l'ignorance, & porter les connoissances à un point de perfection & avec une rapidité qui surprendroient également. Mais cette observation ne détruit point la vérité que j'avance : car si l'on compte les hommes de génie, & qu'on les répande sur toute la durée des siècles écoulés, il est évident qu'ils feront en petit nombre dans chaque nation & pour chaque siècle, & qu'on n'en trouvera presque aucun qui n'ait perfectionné la langue. Les hommes créateurs portent ce caractère particulier. Comme ce n'est pas seulement en feuilletant les productions de leurs contemporains qu'ils rencontrent les idées qu'ils ont à employer dans leurs écrits, mais que c'est tantôt en descendant profondément en eux-mêmes, tantôt en s'élançant au-dehors, & portant des regards plus attentifs & plus pénétrants sur les natures qui les environnent, ils sont obligés, sur-tout à l'origine des langues, d'inventer des signes pour rendre avec exactitude & avec force ce qu'ils y découvrent les premiers. C'est la chaleur de l'imagination & la méditation profonde qui enrichissent une langue d'expressions nouvelles ; c'est la justesse de l'esprit & la févérité de la Dialectique qui en perfectionnent la Syntaxe ; c'est la commodité des organes de la parole qui l'adoucit ; c'est la sensibilité de l'oreille qui la rend harmonieuse.

Si l'on se détermine à faire usage des deux langues, on écrira d'abord le radical françois, & à côté le radical grec ou latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, & où il est employé, selon l'acception la plus approchée pour le sens, l'énergie, & les autres idées accessoires qu'il faut déterminer.

Je dis le radical ancien, quoiqu'il ne soit pas impossible qu'un terme premier, radical & indéfinissable dans une langue, n'ait aucun de ces caractères dans une autre : alors il me paroît démontré que l'esprit humain a fait plus de progrès chez un des peuples que chez l'autre. On ne fait pas encore, ce me semble, combien la langue est une image rigoureuse & fidèle de l'exercice de la raison. Quelle prodigieuse supériorité une nation acquiert sur une autre, sur-tout dans les sciences abstraites & les Beaux-Arts, par cette seule différence ! & à quelle

distance les Anglois sont encore de nous par la considération seule que notre langue est faite, & qu'ils ne songent pas encore à former la leur ! C'est de la perfection de l'idiome que dépendent & l'exactitude dans les sciences rigoureuses, & le goût dans les Beaux-Arts, & par conséquent l'immortalité des ouvrages en ce genre.

J'ai exigé la citation de l'endroit où le synonyme grec & latin étoit employé, parce qu'un mot a souvent plusieurs acceptions ; que le besoin, & non la Philosophie, ayant présidé à la formation des langues, elles ont & auront toutes ce vice commun ; mais qu'un mot n'a qu'un sens dans un passage cité, & que ce sens est certainement le même pour tous les peuples à qui l'auteur est connu. *Mâin acide, beu, &c. arma virumque cano*, &c. n'ont qu'une traduction à Paris & à Peking : aussi rien n'est-il plus mal imaginé à un françois qui fait le latin, que d'apprendre l'anglois dans un dictionnaire anglois-françois, au lieu d'avoir recours à un Dictionnaire anglois-latin. Quand le dictionnaire anglois-françois auroit été ou fait ou corrigé sur la mesure invariable & commune, ou même sur un grand usage habituel des deux langues, on n'en sauroit rien ; on seroit obligé à chaque mot de s'en rapporter à la bonne foi & aux lumières de son guide ou de son interprete : au lieu qu'en faisant usage d'un dictionnaire grec ou latin, on est éclairé, satisfait, rassuré par l'application ; on compose soi-même son vocabulaire par la seule voie, s'il en est une, qui puisse suppléer au commerce immédiat avec la nation étrangère dont on étudie l'idiome. Au reste, je parle d'après ma propre expérience : je me suis bien trouvé de cette méthode ; je la regarde comme un moyen sûr d'acquérir en peu de tems des notions très-approchées de la propriété & de l'énergie. En un mot, il en est d'un dictionnaire anglois-françois & d'un dictionnaire anglois-latin, comme de deux hommes, dont l'un vous entretenant des dimensions ou de la pesanteur d'un corps, vous assureroit que ce corps a tant de poids ou de hauteur, & dont l'autre, au lieu de vous rien assurer, prendroit une mesure ou des balances, & le peseroit ou le mesureroit sous vos yeux.

Mais quel sera la ressource du nomenclateur dans les cas où la mesure commune l'abandonnera ? Je répons qu'un radical étant par sa nature le signe ou d'une sensation simple & particulière, ou d'une idée abstraite & générale, les cas où l'on demeurera sans mesure commune ne peuvent être que rares. Mais dans ces cas rares, il faut absolument s'en rapporter à la sagacité de l'esprit humain : il faut espérer qu'à force de voir une expression non définie, employée selon la même acception dans un grand nombre de définitions où ce signe sera le seul inconnu, on ne tardera pas à en apprécier la valeur. Il y a dans les idées, & par conséquent dans les signes (car l'un est à l'autre comme l'objet est à la glace qui le répète) une liaison si étroite, une telle correspondance ; il part de chacun d'eux une lumière qu'ils se réfléchissent si vivement, que quand on possède la Syntaxe, & que l'interprétation fidèle de tous les autres signes est donnée, ou qu'on a l'intelligence de toutes les idées qui composent une période, à l'exception d'une seule, il est impossible qu'on ne parvienne pas à déterminer l'idée exceptée ou le signe inconnu.

Les signes connus sont autant de conditions données pour la solution du problème ; & pour peu que le discours soit étendu & contienne de termes, on ne conçoit pas que le problème reste au nombre de ceux qui ont plusieurs solutions. Qu'on en juge par le très-petit nombre d'endroits que nous n'entendons point dans les auteurs anciens : que l'on examine ces endroits, & l'on sera convaincu que l'obscurité



naît ou de l'écrivain même qui n'avoit pas des idées nettes, ou de la corruption des manuscrits, ou de l'ignorance des usages, des lois, des mœurs, ou de quelqu'autre semblable cause; jamais de l'indétermination du signe, lorsque ce signe aura été employé selon la même acception en plusieurs endroits différens, comme il arrivera nécessairement à une expression radicale.

Le point le plus important dans l'étude d'une langue, est sans doute la connoissance de l'acception des termes. Cependant il y a encore l'ortographe ou la prononciation sans laquelle il est impossible de sentir tout le mérite de la Prose harmonieuse & de la Poésie, & que par conséquent il ne faut pas entièrement négliger, & la partie de l'ortographe qu'on appelle *la ponctuation*. Il est arrivé par les altérations qui se succèdent rapidement dans la manière de prononcer, & les corrections qui s'introduisent lentement dans la manière d'écrire, que la prononciation & l'écriture ne marchent point ensemble, & que quoiqu'il y ait chez les peuples les plus policés de l'Europe, des sociétés d'hommes de lettres chargés de les modérer, de les accorder, & de les rapprocher de la même ligne, elles se trouvent enfin à une distance inconcevable; en sorte que de deux choses dont l'une n'a été imaginée, dans son origine, que pour représenter fidelement l'autre, celle-ci ne diffère guere moins de celle-là, que le portrait de la même personne peinte dans deux âges très-éloignés. Enfin l'inconvénient s'est accru à un tel excès qu'on n'ose plus y remédier. On prononce une langue, on en écrit une autre; & l'on s'accoutume tellement pendant le reste de la vie à cette bisarrerie qui a fait verser tant de larmes dans l'enfance, que si l'on renonçoit à sa mauvaise ortographe pour une plus voisine de la prononciation, on ne reconnoitroit plus la langue parlée sous cette nouvelle combinaison de caractères.

Mais on ne doit point être arrêté par ces considérations si puissantes sur la multitude & pour le moment. Il faut absolument se faire un alphabet raisonné, où un même signe ne représente point des sons différens, ni des signes différens un même son, ni plusieurs signes une voyelle ou un son simple. Il faut ensuite déterminer la valeur de ces signes par la description la plus rigoureuse des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des sons attachés à chaque signe; distinguer avec la dernière exactitude les mouvemens successifs & les mouvemens simultanés; en un mot ne pas craindre de tomber dans des détails minutieux. C'est une peine que des auteurs célèbres qui ont écrit des langues anciennes, n'ont pas dédaigné de prendre pour leur idiome; pourquoi n'en ferions-nous pas autant pour le nôtre qui a ses auteurs originaux en tout genre, qui s'étend de jour en jour, & qui est presque devenu la langue universelle de l'Europe? Lorsque Molière plaisantoit les grammairiens, il abandonnoit le caractère de philosophe, & il ne savoit pas, comme l'auroit dit Montagne, qu'il donnoit des soufflets aux auteurs qu'il respectoit le plus, sur la joue du Bourgeois-Gentilhomme.

Nous n'avons qu'un moyen de fixer les choses fugitives & de pure convention; c'est de les rapporter à des êtres constans: & il n'y a de base constante ici que les organes qui ne changent point, & qui, semblables à des instrumens de musique, rendront à-peu-près en tout tems les mêmes sons, si nous savons disposer artistement de leur tension ou de leur longueur, & diriger convenablement l'air dans leur capacité; la trachée artère & la bouche composent une espece de flûte, dont il faut donner la tablature la plus scrupuleuse. J'ai dit à-peu-près, parce qu'entre les organes de la parole il n'y en a pas un qui n'ait mille fois

plus de latitude & de variété qu'il n'en faut pour répandre des différences surprenantes & sensibles dans la production d'un son. A parler avec la dernière exactitude, il n'y a peut-être pas dans toute la France, deux hommes qui ayent absolument une même prononciation. Nous avons chacun la nôtre; elles sont cependant toutes assez semblables, pour que nous n'y remarquions souvent aucune diversité choquante; d'où il s'ensuit que si nous ne parvenons pas à transmettre à la postérité notre prononciation, nous lui en ferons passer une approchée que l'habitude de parler corrigera sans cesse; car la première fois que l'on produit artificiellement un mot étranger, selon une prononciation dont les mouvemens ont été prescrits, l'homme le plus intelligent, qui a l'oreille la plus délicate, & dont les organes de la parole sont les plus souples, est dans le cas de l'élève de M. Pereire. Forçant tous les mouvemens & séparant chaque son par des repos, il ressemble à un automate organisé: mais combien la vitesse & la hardiesse qu'il acquérera peu-à-peu n'affoibliront-elles pas ce défaut? bien-tôt on le croira né dans le pays, quoiqu'au commencement il fût, par rapport à une langue étrangère, dans un état pire que l'enfant par rapport à sa langue maternelle, il n'y avoit que sa nourrice qui l'entendit. L'enchaînement des sons d'une langue n'est pas aussi arbitraire qu'on se l'imagine; j'en dis autant de leurs combinaisons. S'il y en a qui ne pourroient se succéder sans une grande fatigue pour l'organe, ou ils ne se rencontrent point, ou ils ne durent pas. Ils sont chassés de la langue par l'euphonie, cette loi puissante qui agit continuellement & universellement sans égard pour l'étymologie & ses défenseurs, & qui tend sans intermission à amener des êtres qui ont les mêmes organes, le même idiome, les mêmes mouvemens prescrits, à-peu-près à la même prononciation. Les causes dont l'action n'est point interrompue, deviennent toujours les plus fortes avec le tems, quelque foibles qu'elles soient en elles-mêmes.

Je ne dissimulerai point que ce principe ne souffre plusieurs difficultés, entre lesquelles il y en a une très-importante que je vais exposer. Selon vous, me dira-t-on, l'euphonie tend sans cesse à approcher les hommes d'une même prononciation, sur-tout lorsque les mouvemens de l'organe ont été déterminés. Cependant les Allemans, les Anglois, les Italiens, les François, prononcent tous diversement les vers d'Homere & de Virgile; les Grecs écrivent *μῆνιν ἀειδέεσσι*, & il y a des Anglois qui lisent *mi, nine, a, i, de, zi, è*; des François qui lisent *mè, nine, a, ei, ye, de, thé, a* (*ei*, comme dans la première de *neige* & *ye*, comme dans la dernière de *paye*; cet *y* est un *yeu* consonne qui manque dans notre alphabet, quoiqu'il soit dans notre prononciation). (*voyez les notes de M. Duclos sur la gramm. génér. raisonn.*)

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils sont tous également admirateurs de l'harmonie de ce début: c'est le même enthousiasme, quoiqu'il n'y ait presque pas un son commun. Entre les François la prononciation du grec varie tellement, qu'il n'est pas rare de trouver deux savans qui entendent très-bien cette langue, & qui ne s'entendent pas entr'eux; ils ne s'accordent que sur la quantité. Mais la quantité n'étant que la loi du mouvement de la prononciation, la hâtant ou la suspendant seulement, elle ne fait rien ni pour la douceur ni pour l'aspérité des sons. On pourra toujours demander comment il arrive que des lettres, des syllabes, des mots ou solitaires ou combinés soient également agréables à plusieurs personnes qui les prononcent diversement. Est-ce une suite du préjugé favorable à tout ce qui nous vient de loin, le prestige ordinaire de la distance des tems & des lieux, l'effet d'une longue tra-



dition ? Comment est-il arrivé que parmi tant de vers grecs & latins, il n'y ait pas une syllable tellement contraire à la prononciation des Suédois, des Polonois, que la lecture leur en soit absolument impossible ? Disons-nous que les langues mortes ont été si travaillées, sont formées d'une combinaison de sons si simples, si faciles, si élémentaires, que ces sons forment dans toutes les langues vivantes où ils sont employés, la partie la plus agréable & la plus mélodieuse ? que ces langues vivantes en se perfectionnant toujours ne font que rectifier sans cesse leur harmonie & l'approcher de l'harmonie des langues mortes ? en un mot que l'harmonie de ces dernières, factice & corrompue par la prononciation particulière de chaque nation, est encore supérieure à l'harmonie propre & réelle de leurs langues.

Je répondrai premièrement, que cette dernière considération aura d'autant plus de force, qu'on sera mieux instruit des soins extraordinaires que les Grecs avoient pris pour rendre leur langue harmonieuse : je n'entrerai point dans ce détail ; j'observerai seulement en général, qu'il n'y a presque pas une seule voyelle, une seule diphthongue, une seule consonne, dont la valeur soit tellement constante que l'euphonie n'en puisse disposer, soit en altérant le son, soit en le supprimant : secondement que, quoique les anciens aient pris quelques précautions pour nous transmettre la valeur de leurs caractères, il s'en faut beaucoup qu'ils aient été là-dessus aussi exacts, aussi minutieux qu'ils auroient dû l'être : troisièmement, que le savant qui possédera bien ce qu'ils nous en ont laissé, pourra toutefois se flater de réduire à une prononciation fort approchée de la sienne tout homme raisonnable & conséquent : quatrièmement, qu'on peut démontrer sans réplique à l'Anglois, qu'en prononçant *mi*, *nine*, *a*, *i*, *dé*, *zi*, *è*, il fait six fautes de prononciation sur sept syllabes. Il rend la syllabe *mi* par *mi* ; mais un auteur ancien nous apprend que les brebis rendoient en bêlant le son de l'*n*. Dira-t-on que les brebis grecques bêloient autrement que les nôtres, & disoient *bi*, *bi*, & non *bè*, *bè*. Nous lisons d'ailleurs dans Denis d'Halicarnasse : *infra basim linguæ allidit sonum consequentem, non supra, ore moderatè aperto*, mouvemens que n'exécute en aucune manière celui qui rend *n* par *i*. Il rend *ei* qui est une diphthongue, par un *i*, voyelle & son simple. Il rend le *θ* par un *z* ou par une *s* grassée, tandis que ce n'est qu'un *t* ordinaire aspiré : il rend *θi* par *zi*, c'est-à-dire qu'au lieu de déterminer vivement l'air vers le milieu de la langue pour former l'*è* fermé bref, *allidit spiritum circa dentes, ore parùm adaperto, nec labris sonitum illustrantibus*, ou qu'il prononce le caractère *i*. Il rend *à* par *è*, c'est-à-dire que *allidit sonum infra basim linguæ, ore moderatè aperto* ; tandis qu'il étoit prescrit pour la juste prononciation de ce caractère *à*, *spiritum extendere, ore aperto, & spiritu ad palatum vel supra elato*.

Celui au contraire qui prononce ces mots grecs *μῆνιν, ἀειδὲς, θεῶν, μέ, nine, a, ei, ye, dé, thé, a*, remplit toutes les lois enfreintes par la prononciation angloise. On peut s'en assurer en comparant les caractères grecs avec les sons que j'y attache, & les mouvemens que Denis d'Halicarnasse prescrit pour chacun de ces caractères, dans son ouvrage admirable de *collocatione verborum*. Pour faire sentir l'utilité de ses définitions, je me contenterai de rapporter celles de l'*r* & de l'*s*. L'*r* se forme, dit-il, *linguæ extremo spiritum reperiunt, & ad palatum propè dentes sublato* : & l'*s*, *linguâ adductâ supra ad palatum, spiritu per mediam longitudinem labente, & circa dentes cum tenui quodam & angusto sibilo exeunte*. Je demande s'il est possible de satisfaire à ces mouvemens, & de donner à l'*r* & à l'*s* d'autres valeurs que celles que nous leur attachons. Il n'est pas moins précis sur les autres lettres.

Mais, insistera-t-on, si les peuples subsistans qui lisent le grec se conformoient aux règles de Denis d'Halicarnasse, ils prononceroient donc tous cette langue de la même manière, & comme les anciens grecs la prononçoient.

Je réponds à cette question par une supposition qu'on ne peut rejeter, quelque extraordinaire qu'elle soit dans ce pays-ci ; c'est qu'un Espagnol ou un Italien pressé du désir de posséder un portrait de sa maîtresse, qu'il ne pouvoit montrer à aucun peintre, prit le parti qui lui restoit d'en faire par écrit la description la plus étendue & la plus exacte ; il commença par déterminer la juste proportion de la tête entière ; il passa ensuite aux dimensions du front, des yeux, du nez, de la bouche, du menton, du cou ; puis il revint sur chacune de ces parties, & il n'épargna rien pour que son discours gravât dans l'esprit du peintre la véritable image qu'il avoit sous les yeux ; il n'oublia ni les couleurs, ni les formes, ni rien de ce qui appartient au caractère : plus il compara son discours avec le visage de sa maîtresse, plus il le trouva ressemblant ; il crut sur-tout que plus il chargeroit sa description de petits détails, moins il laisseroit de liberté au peintre ; il n'oublia rien de ce qu'il pensa devoir captiver le pinceau. Lorsque sa description lui parut achevée, il en fit cent copies, qu'il envoya à cent peintres, leur enjoignant à chacun d'exécuter exactement sur la toile ce qu'ils lisoient sur son papier. Les peintres travaillent, & au bout d'un certain tems notre amant reçoit cent portraits, qui tous ressemblent rigoureusement à sa description, & dont aucun ne ressemble à un autre, ni à sa maîtresse. L'application de cet apologue au cas dont il s'agit, n'est pas difficile ; on me dispensera de la faire en détail. Je dirai seulement que, quelque scrupuleux qu'un auteur puisse être dans la description des mouvemens de l'organe lorsqu'il produit différens sons, il y aura toujours une latitude, légère en elle-même, infinie par rapport aux divisions réelles dont elle est susceptible, & aux variétés sensibles, mais inappréhiables, qui résulteront de ces divisions. On n'en peut pas toutefois inférer, ni que ces descriptions soient entièrement inutiles, parce qu'elles ne donneront jamais qu'une prononciation approchée, ni que l'euphonie, cette loi à laquelle une langue ancienne a dû toute son harmonie, n'ait une action constante dont l'effet ne tende du moins autant à nous en rapprocher qu'à nous en éloigner. Deux propositions que j'avois à établir.

Je ne dirai qu'un mot de la ponctuation. Il y a peu de différence entre l'art de bien lire & celui de bien ponctuer. Les repos de la voix dans le discours, & les signes de la ponctuation dans l'écriture, se correspondent toujours, indiquent également la liaison ou la disjonction des idées, & suppléent à une infinité d'expressions. Il ne fera donc pas inutile d'en déterminer le nombre selon les règles de la Logique, & d'en fixer la valeur par des exemples.

Il ne reste plus qu'à déterminer l'accent & la quantité. Ce que nous avons d'accent, plus oratoire que syllabique, est inappréhiable ; & l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, & à des moins breves ; en quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens qui distinguoient jusqu'à quatre sortes de breves, sinon dans la versification, au moins dans la prose, qui l'emporte évidemment sur la poésie, pour la variété de ses nombres. Ainsi ils disoient que dans *ὀδὸς, ῥόδος, τρῶπος, σῦρος*, les premières qui sont breves, n'en avoient pas moins une quantité sensiblement inégale. Mais c'est encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du soin de réparer ces négligences.

Voici donc les conditions praticables & néces-



faïres, pour que la langue, sans laquelle les connoissances ne se transmettent point, se fixe autant qu'il est possible de la fixer par sa nature, & qu'il est important de la fixer pour l'objet principal d'un Dictionnaire universel & raisonné. Il faut un alphabet raisonné, accompagné de l'exposition rigoureuse des mouvemens de l'organe & de la modification de l'air dans la production des sons attachés à chaque caractère élémentaire, & à chaque combinaison syllabique de ces caractères; écrire d'abord le mot selon l'alphabet usuel, l'écrire ensuite selon l'alphabet raisonné, chaque syllabe séparée & chargée de sa quantité; ajouter le mot grec ou latin qui rend le mot françois, quand il est radical seulement, avec la citation de l'endroit où ce mot grec ou latin est employé dans l'auteur ancien; & s'il a différens sens, & que parmi ces sens il devienne quelquefois radical, le fixer autant de fois par le radical correspondant dans la langue morte; en un mot le définir quand il n'est pas radical, car cela est toujours possible, & le synonyme grec ou latin devient alors superflu. On voit combien ce travail est long, difficile, épineux. Quel usage il faut avoir de deux ou trois langues, afin de comparer les idées simples représentées par des signes différens qui ayent entre eux un rapport d'identité, ou ce qui est plus délicat encore, les collections d'idées représentées par des signes qui doivent avoir le même rapport; & dans les cas fréquens où l'on ne peut obtenir l'identité de rapport, combien de finesse & de goût pour distinguer entre les signes ceux dont les acceptions sont les plus voisines; & entre les idées accessoires, celles qu'il faut conserver ou sacrifier. Mais il ne faut pas se laisser décourager. L'académie de la Crusca a levé une partie de ces difficultés dans son célèbre vocabulaire. L'Académie Françoisse rassemblant dans son sein l'universalité des connoissances, des poètes, des orateurs, des mathématiciens, des physiciens, des naturalistes, des gens du monde, des philosophes, des militaires, & étant bien déterminée à écouter dans ses élections que le besoin qu'elle aura d'un talent plutôt que d'un autre, pour la perfection de son travail, il seroit incroyable qu'elle ne suivît pas ce plan général, & que son ouvrage ne devînt pas d'une utilité essentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner la foible esquisse que nous publions.

Elle n'aura pas oublié sans doute de désigner nos gallicismes, ou les différens cas dans lesquels il arrive à notre langue de s'écarter des lois de la grammaire générale raisonnée; car un idiotisme ou un écart de cette nature, c'est la même chose. D'où l'on voit encore qu'en tout il y a une mesure invariable & commune, au défaut de laquelle on ne connoît rien, on ne peut rien apprécier, ni rien définir; que la grammaire générale raisonnée est ici cette mesure; & que sans cette grammaire, un dictionnaire de langue manque de fondement, puisqu'il n'y a rien de fixe à quoi on puisse rapporter les cas embarrassans qui se présentent; rien qui puisse indiquer en quoi consiste la difficulté; rien qui désigne le parti qu'il faut prendre; rien qui donne la raison de préférence entre plusieurs solutions opposées; rien qui interprète l'usage, qui le combatte, ou le justifie, comme cela se peut souvent. Car ce seroit un préjugé que de croire que la langue étant la base du commerce parmi les hommes, des défauts importans puissent y subsister long-tems, sans être apperçûs & corrigés par ceux qui ont l'esprit juste & le cœur droit. Il est donc vraisemblable que les exceptions à la loi générale qui resteront, seront plutôt des abréviations, des énergies, des euphonies, & autres agrémens légers, que des vices considérables. On parle sans cesse; on écrit sans cesse; on combine les idées & les signes en une infinité de manières différentes;

on rapporte toutes ces combinaisons au joug de la syntaxe universelle; on les y assujettit tôt ou tard, pour peu qu'il y ait d'inconvénient à les en affranchir; & lorsque cet asservissement n'a pas lieu, c'est qu'on y trouve un avantage qu'il est quelquefois difficile, mais qu'il seroit toujours impossible de développer sans la grammaire raisonnée, l'analogie & l'étymologie que j'appellerai les ailes de l'Art de parler, comme on a dit de la Chronologie & de la Géographie, que ce sont les yeux de l'Histoire.

Nous ne finirons pas nos observations sur la langue, sans avoir parlé des synonymes. On les multiplieroit à l'infini, si on ne commençoit par chercher quelque loi qui en fixât le nombre. Il y a dans toutes les langues des expressions qui ne diffèrent que par des nuances très-déliées. Ces nuances n'échappent ni à l'orateur ni au poète qui connoissent leur langue; mais ils les négligent à tout moment, l'un contraint par la difficulté de son art, l'autre entraîné par l'harmonie du sien. C'est de cette considération qu'on peut déduire la loi générale dont on a besoin. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que la Poésie prend pour tels; afin de remédier à la confusion qui s'introduiroit dans la langue par l'indulgence que l'on a pour la rigueur des lois de la versification. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que l'art oratoire substitue indistinctement les uns aux autres; afin de remédier à la confusion qui s'introduiroit dans la langue, par le charme de l'harmonie oratoire qui tantôt préfère & tantôt sacrifie le mot propre, abandonnant le jugement du bon sens & de la raison, pour se foûmettre à celui de l'oreille; abandon qui paroît d'abord l'extravagance la plus manifeste & la plus contraire à l'exactitude & à la vérité; mais qui devient, quand on y réfléchit, le fondement de la finesse, du bon goût, de la mélodie du style, de son unité, & des autres qualités de l'élocution, qui seules assurent l'immortalité aux productions littéraires. Le sacrifice du mot propre ne se faisant jamais que dans les occasions où l'esprit n'en est pas trop écarté par l'expression mélodieuse, alors l'entendement le supplée; le discours se rectifie; la période demeure harmonieuse; je vois la chose comme elle est; je vois de plus le caractère de l'auteur, le prix qu'il a attaché lui-même aux objets dont il m'entretient, la passion qui l'anime; le spectacle se complique, se multiplie, & en même proportion, l'enchantement s'accroît dans mon esprit; l'oreille est contente, & la vérité n'est point offensée. Lorsque ces avantages ne pourront se réunir, l'écrivain le plus harmonieux, s'il a de la justesse & du goût, ne se résoudra jamais à abandonner le mot propre pour son synonyme. Il en fortifiera ou affoiblira la mélodie à l'aide d'un correctif; il variera les tems, ou il donnera le change à l'oreille par quelque autre finesse. Indépendamment de l'harmonie, il faut encore laisser le mot propre pour un autre, toutes les fois que le premier réveille des idées petites, basses, obscures, ou rappelle des sensations désagréables. Mais dans les autres circonstances, ne seroit-il pas plus à-propos, dira-t-on, de laisser au lecteur le soin de suppléer le mot harmonieux que celui de suppléer le mot propre? Non; quand il seroit aussi facile à l'oreille, le mot propre étant donné, d'entendre le mot harmonieux, qu'à l'esprit, le mot harmonieux étant donné, de trouver le mot propre. Il faut, pour que l'effet de la musique soit produit, que la musique soit entendue: elle ne se suppose point; elle n'est rien, si l'oreille n'en est pas réellement affectée.

On recueillera toutes les expressions que nos grands poètes & nos meilleurs orateurs auront employées & pourront employer indistinctement. C'est sur-tout la postérité qu'il faut avoir en vûe. C'est en-



core une mesure invariable. Il est inutile de nuancer les mots qu'on ne fera point tenté de confondre, quand la langue fera morte. Au-delà de cette limite, l'art de faire des synonymes devient un travail aussi étendu que puérile. Je voudrais qu'on eût deux autres attentions dans la distinction des mots synonymes. L'une de ne pas marquer seulement les idées qui différent, mais celles encore qui sont communes. M. l'abbé Girard ne s'est asservi qu'à la première partie de cette loi; cependant celle qu'il a négligée n'est ni moins essentielle, ni moins difficile à remplir. L'autre, de choisir ses exemples de manière qu'en expliquant la diversité des acceptions, on exposât en même tems les usages de la nation, ses coutumes, son caractère, ses vices, ses vertus, ses principales transactions, &c. & que la mémoire de ses grands hommes, de ses malheurs, & de ses prospérités, y fût rappelée. Il n'en coûtera pas plus de rendre un synonyme utile, sensé, instructif & vertueux, que de le faire contraire à l'honnêteté ou vuide de sens.

Ajoutons à ces observations, un moyen simple & raisonnable d'abrèger la nomenclature & d'éviter les redites. L'Académie françoise l'avoit pratiqué dans la première édition de son dictionnaire; & je ne pense pas qu'elle y eût renoncé en faveur des lecteurs bornés, si elle eût considéré combien il étoit facile de les secourir. Ce moyen d'abrèger la nomenclature, c'est de ne pas distribuer en plusieurs articles séparés, ce qui doit naturellement être renfermé sous un seul. Faut-il qu'un dictionnaire contienne autant de fois un mot, qu'il y a de différences dans les vûes de l'esprit? l'ouvrage devient infini, & ce sera nécessairement un cahos de répétitions. Je ne ferois donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, & de toute autre expression semblable, qu'un article auquel je renverrois dans tous les endroits où l'ordre alphabétique m'offriroit des expressions liées par une même idée générale & commune. Quant aux différences, le substantif désigne ou la chose, ou la personne, ou l'action, ou la sensation, ou la qualité, ou le tems, ou le lieu; le participe, l'action, considérée ou comme possible, ou comme présente, ou comme passée; l'infinitif, l'action relativement à un agent, à un lieu, & à un tems quelconque indéterminé. Multiplier les définitions selon toutes ces faces, ce n'est pas définir les termes; c'est revenir sur les mêmes notions à chaque face nouvelle qu'un terme présente. N'est-il pas évident que ce qui convient à une expression considérée une fois sous ces points de vûe différens, convient à toutes celles qui admettront dans la langue la même variété? Je remarquerai que pour la perfection d'un idiome, il seroit à souhaiter que les termes y eussent toute la variété dont ils sont susceptibles. Je dis *dont ils sont susceptibles*, parce qu'il y a des verbes, tels que les neutres, qui excluent certaines nuances; ainsi *aller* ne peut avoir l'adjectif *allable*. Mais combien d'autres dont il n'en est pas ainsi, & dont le produit est limité sans raison, malgré le besoin journalier, & les embarras d'une disette qui se fait particulièrement sentir aux écrivains exacts & laconiques? Nous disons *accusateur*, *accuser*, *accusation*, *accusant*, *accusé*, & nous ne disons pas *accusable*, quoiqu'*inexcusable* soit d'usage. Combien d'adjectifs qui ne se meuvent point vers le substantif, & de substantifs qui ne se meuvent point vers l'adjectif? Voilà une source féconde où il reste encore à notre langue bien des richesses à puiser. Il seroit bon de remarquer à chaque expression les nuances qui lui manquent, afin qu'on osât les suppléer de notre tems, ou de crainte que trompé dans la suite par l'analogie, on ne les regardât comme des manières de dire, en usage dans le bon siècle.

Voilà ce que j'avois à exposer sur la langue. Plus cet objet avoit été négligé dans notre ouvrage, plus il étoit important relativement au but d'une *Encyclopédie*; plus il convenoit d'en traiter ici avec étendue; ne fût-ce, comme nous l'avons dit, que pour indiquer les moyens de réparer la faute que nous avons commise. Je n'ai point parlé de la Syntaxe, ni des autres parties du rudiment françois; celui qui s'en est chargé, n'a rien laissé à désirer là-dessus; & notre Dictionnaire est complet de ce côté.

Mais après avoir traité de la langue, ou du moyen de transmettre les connoissances, cherchons le meilleur enchaînement qu'on puisse leur donner.

Il y a d'abord un ordre général, celui qui distingue ce Dictionnaire de tout autre ouvrage où les matières sont pareillement soumises à l'ordre alphabétique; l'ordre qui l'a fait appeler *Encyclopédie*. Nous ne dirons qu'une chose de cet enchaînement considéré par rapport à toute la matière encyclopédique, c'est qu'il n'est pas possible à l'architecte du génie le plus fécond d'introduire autant de variété dans la construction d'un grand édifice, dans la décoration de ses façades, dans la combinaison de ses ordres, en un mot, dans toutes les parties de sa distribution, que l'ordre encyclopédique en admet. Il peut être formé soit en rapportant nos différentes connoissances aux diverses facultés de notre ame, (c'est ce système que nous avons suivi), soit en les rapportant aux êtres qu'elles ont pour objet; & cet objet est ou de pure curiosité, ou de luxe, ou de nécessité. On peut diviser la science générale, ou en science des choses & en science des signes, ou en science des concrets ou en science des abstraits. Les deux causes les plus générales, l'Art & la Nature, donnent aussi une belle & grande distribution. On en rencontrera d'autres dans la distinction ou du physique & du moral; de l'existant & du possible; du matériel & du spirituel; du réel & de l'intelligible. Tout ce que nous savons ne découle-t-il pas de l'usage de nos sens & de celui de notre raison? N'est-il pas ou naturel ou révélé? Ne font-ce pas ou des mots, ou des choses, ou des faits? Il est donc impossible de bannir l'arbitraire de cette grande distribution première. L'univers ne nous offre que des êtres particuliers, infinis en nombre, & sans presque aucune division fixe & déterminée; il n'y en a aucun qu'on puisse appeler ou le premier ou le dernier; tout s'y enchaîne & s'y succède par des nuances insensibles; & à-travers cette uniforme immensité d'objets, s'il en paroît quelques-uns qui, comme des pointes de rochers, semblent percer la surface & la dominer, ils ne doivent cette prérogative qu'à des systèmes particuliers, qu'à des conventions vagues, qu'à certains événemens étrangers, & non à l'arrangement physique des êtres & à l'intention de la nature. *Voyez le Prospectus.*

En général la description d'une machine peut être entamée par quelque partie que ce soit. Plus la machine sera grande & compliquée, plus il y aura de liaisons entre ses parties, moins on connoitra ces liaisons; plus on aura de différens plans de description. Que sera-ce donc si la machine est infinie en tout sens; s'il est question de l'univers réel & de l'univers intelligible, ou d'un ouvrage qui soit comme l'empreinte de tous les deux? L'univers soit réel soit intelligible a une infinité de points de vûe sous lesquels il peut être représenté, & le nombre des systèmes possibles de la connoissance humaine est aussi grand que celui de ces points de vûe. Le seul, d'où l'arbitraire seroit exclu, c'est comme nous l'avons dit dans notre *Prospectus*, le système qui existoit de toute éternité dans la volonté de Dieu. Et celui où l'on descendroit de ce premier être éternel, à tous les êtres qui dans le tems émanerent de son sein, ressembleroit à l'hypothèse



l'hypothese astronomique dans laquelle le philosophe se transporte en idée au centre du soleil, pour y calculer les phénomènes des corps célestes qui l'environnent; Ordonnance qui a de la simplicité & de la grandeur, mais à laquelle on pourroit reprocher un défaut important dans un ouvrage composé par des philosophes, & adressé à tous les hommes & à tous les tems; le défaut d'être lié trop étroitement à notre Théologie, science sublime, utile sans doute par les connoissances que le Chrétien en reçoit, mais plus utile encore par les sacrifices qu'elle en exige, & les récompenses qu'elle lui promet.

Quant à ce système général d'où l'arbitraire seroit exclu, & que nous n'aurons jamais; peut-être ne nous seroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les ressorts de l'univers seroient développés, & l'étude même de l'univers? presque aucune: nous ne serions toujours capables d'entendre qu'une certaine portion de ce grand livre; & pour peu que l'impatience & la curiosité qui nous dominent & interrompent si communément le cours de nos observations, jettassent de desordre dans nos lectures, nos connoissances deviendroient aussi isolées qu'elles le sont; perdant la chaîne des inductions, & cessant d'apercevoir les liaisons antérieures & subséquentes, nous aurions bien-tôt les mêmes vuides & les mêmes incertitudes. Nous nous occupons maintenant à remplir ces vuides, en contemplant la nature; nous nous occuperions à les remplir, en méditant un volume immense qui n'étant pas plus parfait à nos yeux que l'univers, ne seroit pas moins exposé à la témérité de nos doutes & de nos objections.

Puisque la perfection absolue d'un plan universel ne remédieroit point à la foiblesse de notre entendement, attachons-nous à ce qui convient à notre condition d'homme, & contentons-nous de remonter à quelque notion très-générale. Plus le point de vue d'où nous considérerons les objets sera élevé; plus il nous découvrira d'étendue, & plus l'ordre que nous suivrons sera instructif & grand. Il faut par conséquent qu'il soit simple, parce qu'il y a rarement de la grandeur sans simplicité; qu'il soit clair & facile; que ce ne soit point un labyrinthe tortueux où l'on s'égare, & où l'on n'aperçoit rien au-delà du point où l'on est; mais une grande & vaste avenue qui s'étende au loin, & sur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres également bien distribuées, qui conduisent aux objets solitaires & écartés par le chemin le plus facile & le plus court.

Une considération sur-tout qu'il ne faut point perdre de vue, c'est que si l'on bannit l'homme ou l'être pensant & contemplateur de dessus la surface de la terre; ce spectacle pathétique & sublime de la nature n'est plus qu'une scene triste & muette. L'univers se tait; le silence & la nuit s'en emparent. Tout se change en une vaste solitude où les phénomènes inobservés se passent d'une manière obscure & sourde. C'est la présence de l'homme qui rend l'existence des êtres intéressante; & que peut-on se proposer de mieux dans l'histoire de ces êtres, que de se soumettre à cette considération? Pourquoi n'introduisons-nous pas l'homme dans notre ouvrage, comme il est placé dans l'univers? Pourquoi n'en ferons-nous pas un centre commun? Est-il dans l'espace infini quelque point d'où nous puissions avec plus d'avantage faire partir les lignes immenses que nous nous proposons d'étendre à tous les autres points? Quelle vive & douce réaction n'en résultera-t-il pas des êtres vers l'homme, de l'homme vers les êtres?

Voilà ce qui nous a déterminé à chercher dans les facultés principales de l'homme, la division générale à laquelle nous avons subordonné notre tra-

vail. Qu'on suive telle autre voie qu'on aimera mieux, pourvu qu'on ne substitue pas à l'homme un être muet, insensible & froid. L'homme est le terme unique d'où il faut partir, & auquel il faut tout ramener, si l'on veut plaire, intéresser, toucher jusque dans les considérations les plus arides & les détails les plus secs. Abstraction faite de mon existence & du bonheur de mes semblables, que m'importe le reste de la nature?

Un second ordre non moins essentiel que le précédent, est celui qui déterminera l'étendue relative des différentes parties de l'ouvrage. J'avoue qu'il se présente ici une de ces difficultés qu'il est impossible de surmonter, quand on commence, & qu'il est difficile de surmonter à quelque édition qu'on parvienne. Comment établir une juste proportion entre les différentes parties d'un si grand tout? Quand ce tout seroit l'ouvrage d'un seul homme, la tâche ne seroit pas facile; qu'est-ce donc que cette tâche, lorsque le tout est l'ouvrage d'une société nombreuse? En comparant un Dictionnaire universel & raisonné de la connoissance humaine à une statue colossale, on n'en est pas plus avancé, puisqu'on ne sait ni comment déterminer la hauteur absolue du colosse, ni par quelles sciences, ni par quels arts, ses membres différens doivent être représentés. Quelle est la matière qui servira de module? sera-ce la plus noble, la plus utile, la plus importante, ou la plus étendue? préférera-t-on la Morale aux Mathématiques, les Mathématiques à la Théologie, la Théologie à la Jurisprudence, la Jurisprudence à l'Histoire naturelle, &c. Si l'on s'en tient à certaines expressions génériques que personne n'entend de la même manière, quoique tout le monde s'en serve sans contradiction, parce que jamais on ne s'explique; & si l'on demande à chacun ou des élémens, ou un traité complet & général, on ne tardera pas à s'apercevoir combien cette mesure nominale est vague & indéterminée. Et celui qui aura crû prendre avec ses différens collègues des précautions telles que les matériaux qui lui seront remis quadreront à peu près avec son plan, est un homme qui n'a nulle idée de son objet, ni des collègues qu'il s'associe. Chacun a sa manière de sentir & de voir. Je me souviens qu'un artiste à qui je croyois avoir exposé assez exactement ce qu'il avoit à faire pour son art, m'apporta d'après mon discours, à ce qu'il prétendoit, sur la manière de tapiffer en papier, qui demandoit à peu près un feuillet d'écriture & une demie planche de dessin, dix à douze planches énormément chargées de figures, & trois cahiers épais, *in-folio*, d'un caractère fort menu, à fournir un à deux volumes in-douze. Un autre au contraire à qui j'avois prescrit exactement les mêmes règles qu'au premier, m'apporta sur une des manufactures les plus étendues par la diversité des ouvrages qu'on y fabrique, des matières qu'on y employe, des machines dont on se sert, & des manœuvres qu'on y pratique, un petit catalogue de mots sans définition, sans explication, sans figure, m'assurant bien fermement que son art ne contenoit rien de plus: il supposoit que le reste ou n'étoit point ignoré, ou ne pouvoit s'écrire. Nous avions espéré d'un de nos amateurs les plus vantés, l'article *Composition en Peinture*, (M. Watelet ne nous avoit point encore offert ses secours). Nous reçûmes de l'amateur, deux lignes de définition, sans exactitude, sans style, & sans idées, avec l'humiliant aveu, qu'il n'en savoit pas davantage; & je fus obligé de faire l'article *Composition en Peinture*, moi qui ne suis ni amateur ni peintre. Ces phénomènes ne m'étonnerent point. Je vis avec aussi peu de surprise la même diversité entre les travaux des savans & des gens de lettres. La preuve en subsiste en cent endroits de cet Ouvrage. Ici nous sommes boursofflés & d'un





volume exorbitant ; là maigres , petits , mesquins , secs & décharnés. Dans un endroit , nous ressemblons à des squeletes ; dans un autre , nous avons un air hydropique ; nous sommes alternativement nains & géants , colosses & pigmées ; droits , bienfaits & proportionnés ; bossus , boiteux & contrefaits. Ajoûtez à toutes ces bifarreries celle d'un discours tantôt abstrait , obscur ou recherché , plus souvent négligé , traînant & lâche ; & vous comparerez l'ouvrage entier au monstre de l'art poétique , ou même à quelque chose de plus hideux. Mais ces défauts sont inséparables d'une premiere tentative , & il m'est évidemment démontré qu'il n'appartient qu'au tems & aux siècles à venir de les réparer. Si nos neveux s'occupent de l'*Encyclopédie* sans interruption , ils pourront conduire l'ordonnance de ses materiaux à quelque degré de perfection. Mais , au défaut d'une mesure commune & constante , il n'y a point de milieu ; il faut d'abord admettre sans exception tout ce qu'une science comprend , abandonner chaque matiere à elle-même , & ne lui prescrire d'autres limites que celles de son objet. Chaque chose étant alors dans l'*Encyclopédie* ce qu'elle est en soi , elle y aura sa vraie proportion , sur-tout lorsque le tems aura pressé les connoissances , & réduit chaque sujet à sa juste étendue. S'il arrivoit après un grand nombre d'éditions successivement perfectionnées , que quelque matiere importante restât dans le même état , comme il pourroit aisément arriver parmi nous à la Minéralogie & à la Métallurgie , ce ne sera plus la faute de l'Ouvrage , mais celle du genre humain en général , ou de la nation en particulier , dont les vûes ne se feront pas encore tournées sur ces objets.

J'ai fait souvent une observation , c'est que l'émulation qui s'allume nécessairement entre des collegues , produit des dissertations au lieu d'articles. Tout l'art des renvois ne peut alors remédier à la diffusion ; & au lieu de lire un article d'*Encyclopédie* , on se trouve embarqué dans un mémoire académique. Ce défaut diminuera à mesure que les éditions se multiplieront ; les connoissances se rapprocheront nécessairement ; le ton emphatique & oratoire s'affoiblira ; quelques découvertes devenues plus communes & moins intéressantes occuperont moins d'espace ; il n'y aura plus que les matieres nouvelles , les découvertes du jour qui feront enflées. C'est une sorte de condescendance qu'on aura dans tous les tems , pour l'objet , pour l'auteur , pour le public , &c. Le moment passé , cet article subira la circoncision comme les autres. Mais en général les inventions & les idées nouvelles introduisant une disproportion nécessaire ; & la premiere édition étant celle de toutes qui contient le plus de choses , sinon récemment inventées , du-moins aussi peu connues que si elles avoient ce caractère , il est évident & par cette raison & par celles qui précèdent , que c'est l'édition où il doit régner le plus de désordre ; mais qui en revanche montrera à-travers ses irrégularités un air original qui passera difficilement dans les éditions suivantes.

Pourquoi l'ordre encyclopedique est-il si parfait & si régulier dans l'auteur anglois ? c'est que se bornant à compiler nos dictionnaires & à analyser un petit nombre d'ouvrages , n'inventant rien , s'en tenant rigoureusement aux choses connues , tout lui étant également intéressant ou indifférent , n'ayant ni d'acception pour aucune matiere , ni de moment favorable ou défavorable pour travailler , excepté celui de la migraine ou du spleen ; c'étoit un laboureur qui traçoit son sillon , superficiel , mais égal & droit. Il n'en est pas ainsi de notre ouvrage. On se pique. On veut avoir des morceaux d'appareil. C'est même peut-être en ce moment ma vanité. L'exemple de l'un en entraîne un autre. Les éditeurs

se plaignent , mais inutilement. On se prévaut de leurs propres fautes contre eux-mêmes , & tout se porte à l'excès. Les articles de Chambers sont assez régulièrement distribués ; mais ils sont vuides. Les nôtres sont pleins , mais irréguliers. Si Chambers eût rempli les siens , je ne doute point que son ordonnance n'en eût souffert.

Un troisieme ordre est celui qui expose la distribution particuliere à chaque partie. Ce sera le premier morceau qu'on exigera d'un collegue. Cet ordre ne me paroît pas entierement arbitraire ; il n'en est pas d'une science ainsi que de l'univers. L'univers est l'ouvrage infini d'un Dieu. Une science est un ouvrage fini de l'entendement humain. Il y a des premiers principes , des notions générales , des axiomes donnés. Voilà les racines de l'arbre. Il faut que cet arbre se ramifie le plus qu'il sera possible ; qu'il parte de l'objet général comme d'un tronc ; qu'il s'éleve d'abord aux grandes branches ou premieres divisions ; qu'il passe de ces maîtresses branches à de moindres rameaux ; & ainsi de suite , jusqu'à ce qu'il se soit étendu jusqu'aux termes particuliers qui feront comme les feuilles & la chevelure de l'arbre. Et pourquoi ce détail seroit-il impossible ? chaque mot n'a-t-il pas sa place , ou , s'il est permis de s'exprimer ainsi , son pédicule & son insertion ? Tous ces arbres particuliers seront soigneusement recueillis ; & pour présenter les mêmes idées sous une image plus exacte , l'ordre encyclopedique général sera comme une mappemonde où l'on ne rencontrera que les grandes régions ; les ordres particuliers , comme des cartes particulieres de royaumes , de provinces , de contrées ; le dictionnaire , comme l'histoire géographique & détaillée de tous les lieux , la topographie générale & raisonnée de ce que nous connoissons dans le monde intelligible & dans le monde visible ; & les renvois serviront d'itinéraires dans ces deux mondes , dont le visible peut être regardé comme l'Ancien , & l'intelligible comme le Nouveau.

Il y a un quatrieme ordre moins général qu'aucun des précédens , c'est celui qui distribue convenablement plusieurs articles différens compris sous une même dénomination. Il paroît ici nécessaire de s'assujettir à la génération des idées , à l'analogie des matieres , à leur enchainement naturel , de passer du simple au figuré , &c. Il y a des termes solitaires qui sont propres à une seule science , & qui ne doivent donner aucune sollicitude. Quant à ceux dont l'acception varie & qui appartiennent à plusieurs sciences & à plusieurs arts , il faut en former un petit système dont l'objet principal soit d'adoucir & de pallier autant qu'on pourra la bifarrerie des comparates. Il faut en composer le tout le moins irrégulier & le moins découfu , & se laisser conduire tantôt par les rapports , quand il y en a de marqués , tantôt par l'importance des matieres ; & au défaut des rapports , par des tours originaux qui se présenteront d'autant plus fréquemment aux éditeurs qu'ils auront plus de génie , d'imagination & de connoissances. Il y a des matieres qui ne se séparent point ; telles que l'Histoire sacrée & l'Histoire profane ; la Théologie & la Mythologie ; l'Histoire naturelle , la Physique , la Chimie & quelques arts , &c. La science étymologique , la connoissance historique des êtres & des noms , fourniront aussi un grand nombre de vûes différentes qu'on pourra toujours suivre sans crainte d'être embarrassé , obscur , ou ridicule.

Au milieu de ces différens articles de même dénomination à distribuer , l'éditeur se comportera comme s'il en étoit l'auteur ; il suivra l'ordre qu'il eût suivi s'il eût eu à considérer le mot sous toutes ses acceptions. Il n'y a point ici de loi générale à prescrire ; on en connoîtroit une , que le moindre incon-



venient qu'il y auroit à la suivre, ce seroit l'ennui de l'uniformité. L'ordre encyclopedique général jetteroit de tems en tems dans des arrangemens bisarres. L'ordre alphabétique donneroit à tout moment des contrastes burlesques; un article de Théologie se trouveroit relégué tout au-travers des arts mécaniques. Ce qu'on observera communément & sans inconvénient, c'est de débiter par l'acception simple & grammaticale; de tracer sous l'acception grammaticale un petit tableau en raccourci de l'article entier; d'y présenter en exemples autant de phrases différentes, qu'il y a d'acceptions différentes; d'ordonner ces phrases entr'elles, comme les différentes acceptions du mot doivent être ordonnées dans le reste de l'article; à chaque phrase ou exemple, de renvoyer à l'acception particulière dont il s'agit. Alors on verra presque toujours la Logique succéder à la Grammaire, la Métaphysique à la Logique, la Théologie à la Métaphysique, la Morale à la Théologie, la Jurisprudence à la Morale, &c. malgré la diversité des acceptions, chaque article traité de cette manière formera un ensemble; & malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura ni trop d'uniformité, ni monotonie. J'insiste sur la liberté & la variété de cette distribution, parce qu'elle est en même tems commode, utile & raisonnable. Il en est de la formation d'une *Encyclopedie* ainsi que de la fondation d'une grande ville. Il n'en faudroit pas construire toutes les maisons sur un même modèle, quand on auroit trouvé un modèle général, beau en lui-même & convenable à tout emplacement. L'uniformité des édifices, entraînant l'uniformité des voies publiques, répandroit sur la ville entière un aspect triste & fatigant. Ceux qui marchent ne résistent point à l'ennui d'un long mur, ou même d'une longue forêt qui les a d'abord enchantés.

Un bon esprit (& il faut supposer au moins cette qualité dans un éditeur) saura mettre chaque chose à sa place, & il n'y a pas à craindre qu'il ait dans les idées assez peu d'ordre, ou dans l'esprit assez peu de goût pour entremêler sans nécessité des acceptions disparates. Mais il y auroit aussi de l'injustice à l'accuser d'une bisarrerie qui ne seroit que la suite nécessaire de la diversité des matières, des imperfections de la langue, & de l'abus des métaphores, qui transporte un même mot de la boutique d'un artisan sur les bancs de la Sorbonne, & qui rassemble les choses les plus hétérogènes sous une commune dénomination.

Mais quel que soit l'objet dont on traite, il faut exposer le genre auquel il appartient; sa différence spécifique, ou la qualité qui le distingue, s'il y en a une; ou plutôt l'assemblage de celles qui le constituent, (car il résulte de cet assemblage une différence nécessaire, sans quoi deux ou plusieurs êtres physiques étant absolument les mêmes au jugement de tous nos sens, nous ne les distinguerions pas); ses causes, quand on les connoît; ce qu'on fait de ses effets; ses qualités actives & passives; son objet; sa fin; ses usages; les singularités qu'on y remarque; sa génération; son accroissement; ses vicissitudes; ses dimensions; son dépérissement, &c. d'où il s'ensuit qu'un même objet considéré sous tant de faces doit souvent appartenir à plusieurs sciences, & qu'un mot pris sous une seule acception fournira plusieurs articles différens. S'il s'agit, par exemple, de quelque substance minérale, c'est communément le grammairien ou le naturaliste qui s'en empare le premier; il la transmet au physicien; celui-ci au chimiste; le chimiste au pharmacien; le pharmacien au médecin, au cuisinier, au peintre, au teinturier, &c.

D'où naît un cinquième ordre qui sera d'autant

plus facile à instituer, que les collègues se feront renfermés plus rigoureusement dans les bornes de leurs parties, & qu'ils auront bien saisi le point de vue sous lequel ils avoient à considérer la chose individuelle dont il s'agit. Une énumération méthodique & raisonnée des qualités déterminera ce cinquième & dernier ordre qui sera aussi susceptible d'une grande variété. La suite des procédés par lesquels on fait passer une substance, selon l'usage auquel on la destine, suggérera la place que chaque notion doit occuper. Au reste, je pense qu'il faut laisser les collègues s'expliquer séparément. Le travail des éditeurs seroit infini, s'ils avoient à fondre tous leurs articles en un seul; il convient d'ailleurs de réserver à chacun l'honneur de son travail, & au lecteur la commodité de ne consulter que l'endroit d'un article dont il a besoin.

J'exige seulement de la méthode, quelle qu'elle soit. Je ne voudrois pas qu'il y eût un seul article capital, sans division & sans sous-division. C'est l'ordre qui soulage la mémoire. Mais il est difficile qu'un auteur prenne cette attention pour le lecteur, qu'elle ne tourne à son propre avantage. Ce n'est qu'en méditant profondément sa matière qu'on trouve une distribution générale. C'est presque toujours la dernière idée importante qu'on rencontre. C'est une pensée unique qui se développe, qui s'étend & qui se ramifie, en se nourrissant de toutes les autres qui s'en rapprochent comme d'elles-mêmes. Celles qui se refusent à cette espèce d'attraction, ou sont trop éloignées de sa sphère, ou elles ont quelquel autre défaut plus considérable; & dans l'un & l'autre cas, il est à propos de les rejeter. D'ailleurs un dictionnaire est fait pour être consulté; & le point essentiel, c'est que le lecteur remporte nettement dans sa mémoire le résultat de sa lecture. Une marche à laquelle il faudroit s'affujettir quelquefois, parce qu'elle représente assez bien la méthode d'invention, c'est de partir des phénomènes individuels & particuliers, pour s'élever à des connoissances plus étendues & moins spécifiques; de celles-ci à de plus générales encore, jusqu'à ce qu'on arrivât à la science des axiomes ou de ces propositions que leur simplicité, leur universalité, leur évidence, rendent indémonstrables. Car en quelque matière que ce soit, on n'a parcouru tout l'espace qu'on avoit à parcourir, que quand on est arrivé à un principe qu'on ne peut ni prouver, ni définir, ni éclaircir, ni obscurcir, ni nier, sans perdre une partie du jour dont on étoit éclairé, & faire un pas vers des ténèbres qui finiroient par devenir très-profondes, si on ne mettoit aucune borne à l'argumentation.

Si je pense qu'il y a un point au-delà duquel il est dangereux de porter l'argumentation, je pense aussi qu'il ne faut s'arrêter, que quand on est bien sûr de l'avoir atteint. Toute science, tout art a sa métaphysique. Cette partie est toujours abstraite, élevée & difficile. Cependant ce doit être la principale d'un dictionnaire philosophique; & l'on peut dire que tant qu'il y reste à défricher, il y a des phénomènes inexplicables, & réciproquement. Alors l'homme de lettres, le savant & l'artiste marchent dans les ténèbres; s'ils font quelques progrès, ils en font redevables au hasard; ils arrivent comme un voyageur égaré qui suit la bonne voie sans le savoir. Il est donc de la dernière importance de bien exposer la métaphysique des choses, ou leurs raisons premières & générales; le reste en deviendra plus lumineux & plus assuré dans l'esprit. Tous ces prétendus mystères tant reprochés à quelques sciences, & tant allégués par d'autres pour pallier les leurs, discutés métaphysiquement, s'évanouissent comme les phanômes de la nuit à l'approche du jour. L'art éclairé



dès le premier pas s'avancera sûrement, rapidement, & toujours par la voie la plus courte. Il faut donc s'attacher à donner les raisons des choses, quand il y en a; à assigner les causes, quand on les connoît; à indiquer les effets, lorsqu'ils sont certains; à résoudre les nœuds par une application directe des principes; à démontrer les vérités; à dévoiler les erreurs; à décréditer adroitement les préjugés; à apprendre aux hommes à douter & à attendre; à dissiper l'ignorance; à apprécier la valeur des connoissances humaines; à distinguer le vrai du faux, le vrai du vraisemblable, le vraisemblable du merveilleux & de l'incroyable, les phénomènes communs des phénomènes extraordinaires, les faits certains des douteux, ceux-ci des faits absurdes & contraires à l'ordre de la nature; à connoître le cours général des événemens, & à prendre chaque chose pour ce qu'elle est, & par conséquent à inspirer le goût de la science, l'horreur du mensonge & du vice, & l'amour de la vertu; car tout ce qui n'a pas le bonheur & la vertu pour fin dernière n'est rien.

Je ne peux souffrir qu'on s'appuie de l'autorité des auteurs dans les questions de raisonnement; & qu'importe à la vérité que nous cherchons, le nom d'un homme qui n'est pas infallible? Point de Vers sur-tout; ils ont l'air si foible & si mesquin au-travers d'une discussion philosophique. Il faut renvoyer ces ornemens légers aux articles de littérature; c'est-là que je peux les approuver, pourvu qu'ils y soient placés par le goût, qu'ils y servent d'exemple, & qu'ils fassent sortir avec force le défaut qu'on reprend, ou qu'ils donnent de l'éclat à la beauté qu'on recommande.

Dans les traités scientifiques, c'est l'enchaînement des idées ou des phénomènes qui dirige la marche; à mesure qu'on avance, la matière se développe, soit en se généralisant, soit en se particularisant, selon la méthode qu'on a préférée. Il en fera de même par rapport à la forme générale d'un article particulier d'*Encyclopédie*, avec cette différence que le dictionnaire ou la co-ordination des articles aura des avantages qu'on ne pourra guère se procurer dans un traité scientifique, qu'aux dépens de quelque qualité; & de ces avantages, elle en fera redevable aux renvois, partie de l'ordre encyclopédique la plus importante.

Je distingue deux sortes de renvois: les uns de choses, & les autres de mots. Les renvois de choses éclaircissent l'objet, indiquent ses liaisons prochaines avec ceux qui le touchent immédiatement, & ses liaisons éloignées avec d'autres qu'on en croiroit isolés; rappellent les notions communes & les principes analogues; fortifient les conséquences; entrelacent la branche au tronc, & donnent au tout cette unité si favorable à l'établissement de la vérité & à la persuasion. Mais quand il le faudra, ils produiront aussi un effet tout contraire; ils opposeront les notions; ils feront contraster les principes; ils attaqueront, ébranleront, renverseront secrètement quelques opinions ridicules qu'on n'oseroit insulter ouvertement. Si l'auteur est impartial, ils auront toujours la double fonction de confirmer & de réfuter; de troubler & de concilier.

Il y auroit un grand art & un avantage infini dans ces derniers renvois. L'ouvrage entier en recevrait une force interne & une utilité secrète, dont les effets sourds seroient nécessairement sensibles avec le tems. Toutes les fois, par exemple, qu'un préjugé national méritoit du respect, il faudroit à son article particulier l'exposer respectueusement, & avec tout son cortège de vraisemblance & de séduction; mais renverser l'édifice de fange, dissiper un vain amas de poussière, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. Cette manière de détromper les hommes opere très-

promptement sur les bons esprits, & elle opere infailliblement & sans aucune fâcheuse conséquence, secrètement & sans éclat, sur tous les esprits. C'est l'art de déduire tacitement les conséquences les plus fortes. Si ces renvois de confirmation & de réfutation sont prévus de loin, & préparés avec adresse, ils donneront à une *Encyclopédie* le caractère que doit avoir un bon dictionnaire; ce caractère est de changer la façon commune de penser. L'ouvrage qui produira ce grand effet général, aura des défauts d'exécution; j'y consens. Mais le plan & le fond en seront excellens. L'ouvrage qui n'opérera rien de pareil, fera mauvais. Quelque bien qu'on en puisse dire d'ailleurs, l'éloge passera, & l'ouvrage tombera dans l'oubli.

Les renvois de mots sont très-utiles. Chaque science, chaque art a sa langue. Où en seroit-on, si toutes les fois qu'on employe un terme d'art, il falloit en faveur de la clarté, en répéter la définition? Combien de redites? & peut-on douter que tant de digressions & de parenthèses, tant de longueurs ne rendissent obscur. Il est aussi commun d'être diffus & obscur, qu'obscur & ferré; & si l'un est quelquefois fatigant, l'autre est toujours ennuyeux. Il faut seulement, lorsqu'on fait usage de ces mots & qu'on ne les explique pas, avoir l'attention la plus scrupuleuse de renvoyer aux endroits où il en est question, & auxquels on ne seroit conduit que par l'analogie, espece de fil qui n'est pas entre les mains de tout le monde. Dans un Dictionnaire universel des Sciences & des Arts, on peut être contraint en plusieurs circonstances à supposer du jugement, de l'esprit, de la pénétration; mais il n'y en a aucune où l'on ait dû supposer des connoissances. Qu'un homme peu intelligent se plaigne, s'il le veut, ou de l'ingratitude de la nature, ou de la difficulté de la matière, mais non de l'auteur, s'il ne lui manque rien pour entendre, ni du côté des choses ni du côté des mots.

Il y a une troisième sorte de renvois à laquelle il ne faut ni s'abandonner, ni se refuser entièrement; ce sont ceux qui en rapprochant dans les sciences certains rapports, dans des substances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres semblables, conduiroient ou à de nouvelles vérités spéculatives, ou à la perfection des arts connus, ou à l'invention de nouveaux arts, ou à la restitution d'anciens arts perdus. Ces renvois sont l'ouvrage de l'homme de génie. Heureux celui qui est en état de les appercevoir. Il a cet esprit de combinaison, cet instinct que j'ai défini dans quelques-unes de mes *persées sur l'interprétation de la nature*. Mais il vaut encore mieux risquer des conjectures chimériques, que d'en laisser perdre d'utiles. C'est ce qui m'enhardit à proposer celles qui suivent.

Ne pourroit-on pas soupçonner sur l'inclinaison & la déclinaison de l'aiguille aimantée, que son extrémité décrit d'un mouvement composé une petite ellipse semblable à celle que décrit l'extrémité de l'axe de la terre?

Sur les cas très-rares où la nature nous offre des phénomènes solitaires qui soient permanens, tels que l'anneau de Saturne; ne pourroit-on pas faire rentrer celui-ci dans la loi générale & commune, en considérant cet anneau, non comme un corps continu, mais comme un certain nombre de satellites mus dans un même plan, avec une vitesse capable de perpétuer sur nos yeux une sensation non-interrompue d'ombre ou de lumière? C'est à mon collègue M. d'Alembert à apprécier ces conjectures.

Où pour en venir à des objets plus voisins de nous, & d'une utilité plus certaine; pourquoi n'exécuteroit-on pas des figures de plantes, d'oiseaux, d'animaux & d'hommes, en un mot des tableaux, sur le métier des ouvriers en soie, où l'on exécute déjà des fleurs & des feuilles si parfaitement nuancées?



Quelle impossibilité y auroit-il à remplir sur les mêmes métiers les fonds de ces tapisseries en laine qu'on fait à l'aiguille, & à ne laisser que les endroits du dessin à nuancer, vuides & prêts à être achevés à la main, soit en laine, soit en soie? ce qui donneroit pour la célérité de l'exécution de ces sortes d'ouvrages au métier, celle qu'on a dans la machine à bas pour la façon des mailles. J'invite les Artistes à méditer là-dessus.

Ne pourroit-on pas étendre le petit art d'imprimer en caracteres percés, à l'impression ou à la copie de la Musique? On auroit du papier réglé. Les portées de ce papier seroient aussi tracées sur les petites lames des caracteres. A l'aide de ces traits & des jours mêmes des caracteres, on les rangeroit facilement sur les portées. Les barres qui séparent les mesures, celles qui lient les notes, & tous les autres signes de la Musique seroient au nombre des caracteres. On donneroit aux lames des largeurs qui seroient entr'elles comme les valeurs des notes; conséquemment les notes occuperoient sur une portée des espaces proportionnés à leurs valeurs, & les mesures se correspondroient rigoureusement les unes aux autres, sur différentes portées, sans la moindre attention de la part du musicien. Cela fait, on auroit un chassi qui contiendrait chaque portée, qu'on appliqueroit successivement sur autant de papiers différens qu'on voudroit, ce qui donneroit autant de copies d'un même morceau. La seule peine qu'il faudroit prendre, ce seroit de hausser & baisser avec un petit instrument les petites lames mobiles les unes entre les autres, dans les endroits où elles ne correspondroient pas aussi exactement qu'il le faut, soit aux lignes, soit aux entre-lignes. J'abandonne le jugement de cette idée à mon ami M. Rousseau.

Enfin une dernière sorte de renvoi qui peut être ou de mot, ou de chose, ce sont ceux que j'appellerois volontiers satyriques ou épigrammatiques; tel est, par exemple, celui qui se trouve dans un de nos articles, où à la suite d'un éloge pompeux on lit, *voyez CAPUCHON*. Le mot burlesque *capuchon*, & ce qu'on trouve à l'article *capuchon*, pourroit faire soupçonner que l'éloge pompeux n'est qu'une ironie, & qu'il faut lire l'article avec précaution, & en peser exactement tous les termes.

Je ne voudrois pas supprimer entièrement ces renvois, parce qu'ils ont quelquefois leur utilité. On peut les diriger secrètement contre certains ridicules, comme les renvois philosophiques contre certains préjugés. C'est quelquefois un moyen délicat & léger de repousser une injure, sans presque se mettre sur la défensive, & d'arracher le masque à de graves personnages, *qui curios simulant & bacchanalia vivunt*. Mais je n'en aime pas la fréquence; celui-même que j'ai cité ne me plaît pas. De fréquentes allusions de cette nature couvriroient de ténèbres un ouvrage. La postérité qui ignore de petites circonstances qui ne méritoient pas de lui être transmises, ne sent plus la finesse de l'à-propos, & regarde ces mots qui nous égayent, comme des puérités. Au lieu de composer un dictionnaire sérieux & philosophique, on tombe dans la pasquinade. Tout bien considéré, j'aimerois mieux qu'on dit la vérité sans détour, & que, si par malheur ou par hasard on avoit à faire à des hommes perdus de réputation, sans connoissances, sans mœurs, & dont le nom fût presque devenu un terme deshonnête, on s'abstint de les nommer ou par pudeur, ou par charité, ou qu'on tombât sur eux sans ménagement, qu'on leur fît la honte la plus ignominieuse de leurs vices, qu'on les rappellât à leur état & à leurs devoirs par des traits sanglans, & qu'on les poursuivît avec l'amertume de Perse & le fiel de Juvénal ou de *Buckanan*.

Je sai qu'on dit des ouvrages où les auteurs se sont abandonnés à toute leur indignation: *Cela est horrible! On ne traite point les gens avec cette dureté-là! Ce sont des injures grossières qui ne peuvent se lire*, & autres semblables discours qu'on a tenus dans tous les tems & de tous les ouvrages où le ridicule & la méchanceté ont été peints avec le plus de force, & que nous lisons aujourd'hui avec le plus de plaisir. Expliquons cette contradiction de nos jugemens. Au moment où ces redoutables productions furent publiées, tous les méchans allarmés craignirent pour eux: plus un homme étoit vicieux, plus il se plaignoit hautement. Il objectoit au satyrique, l'âge, le rang, la dignité de la personne, & une infinité de ces petites considérations passageres qui s'affoiblisent de jour en jour & qui disparaissent avant la fin du siècle. Croit-on qu'au tems où Juvénal abandonnoit Messaline aux portefaix de Rome, & où Perse prenoit un bas valet, & le transformoit en un grave personnage, en un magistrat respectable, les gens de robe d'un côté, & toutes les femmes galantes de l'autre ne se récrierent pas, ne dirent pas de ces traits qu'ils étoient d'une indécence horrible & punissable? Si l'on n'en croit rien, on se trompe. Mais les circonstances momentanées s'oublient; la postérité ne voit plus que la folie, le ridicule, le vice & la méchanceté, couverts d'ignominie, & elle s'en réjouit comme d'un acte de justice. Celui qui blâme le vice légèrement ne me paroît pas assez ami de la vertu. On est d'autant plus indigné de l'injustice, qu'on est plus éloigné de la commettre; & c'est une foiblesse reprehensible que celle qui nous empêche de montrer pour la méchanceté, la bassesse, l'envie, la duplicité, cette haine vigoureuse & profonde que tout honnête homme doit ressentir.

Quelle que soit la nature des renvois, on ne pourra trop les multiplier. Il vaudroit mieux qu'il y en eût de superflus que d'omis. Un des effets les plus immédiats, & des avantages les plus importans de la multiplicité des renvois, ce sera *premierement*, de perfectionner la nomenclature. Un article essentiel a rapport à tant d'articles différens, qu'il seroit comme impossible, que quelqu'un des travailleurs n'y eût pas renvoyé. D'où il s'ensuit qu'il ne peut être oublié; car tel mot qui n'est qu'accessoire dans une matiere, est le mot important dans une autre. Mais il en fera des choses ainsi que des mots. L'un fait mention d'un phénomène, & renvoie à l'article particulier de ce phénomène; l'autre d'une qualité, & renvoie à l'article de la substance; celui-ci d'un système, celui-là d'un procédé, & chacun fait son renvoi à l'endroit convenable, non sur ce qu'il contient, car il ne lui a point été communiqué, mais sur ce qu'il présume y devoir être contenu, pour éclaircir & compléter l'article qu'il travaille. Ainsi à tout moment la Grammaire renverra à la Dialectique, la Dialectique à la Métaphysique, la Métaphysique à la Théologie, la Théologie à la Jurisprudence, la Jurisprudence à l'Histoire, l'Histoire à la Géographie & à la Chronologie, la Chronologie à l'Astronomie, l'Astronomie à la Géométrie, la Géométrie à l'Algebre, l'Algebre à l'Arithmétique, &c. Une précaution de la dernière conséquence, c'est de n'avoir pas assez bonne opinion de son collègue pour croire qu'il n'aura rien omis. Il y a tant d'autres raisons que la mauvaise foi, soit pour passer un article, soit pour n'y pas traiter tout ce qui est de son objet, qu'on ne peut être trop scrupuleux à y renvoyer.

Ce sera *secondement*, d'éviter les répétitions. Toutes les Sciences empiètent les unes sur les autres: ce sont des rameaux continus & partant d'un même tronc. Celui qui compose un ouvrage, n'entre pas dans son sujet d'une manière abrupte, ne s'y renferme pas en rigueur, n'en sort pas brusquement:



il est contraint d'anticiper sur un terrain voisin du sien d'un côté ; ses conséquences le portent souvent dans un autre terrain contigu du côté opposé ; & combien d'autres excursions nécessaires dans le corps de l'ouvrage ? Quelle est la fin des avant-propos, des introductions, des préfaces, des exordes, des épisodes, des digressions, des conclusions ? Si l'on séparoit scrupuleusement d'un livre, ce qui est hors du sujet qu'on y traite, on le réduiroit presque toujours au quart de son volume. Que fait l'enchaînement encyclopédique ? cette circonscription sévère. Il marque si exactement les limites d'une matière, qu'il ne reste dans un article, que ce qui lui est essentiel. Une seule idée neuve engendre des volumes sous la plume d'un écrivain ; ces volumes se réduisent à quelques lignes sous la plume d'un encyclopédiste. On y est asservi, sans s'en apercevoir, à ce que la méthode des Géomètres a de plus ferré & de plus précis. On marche rapidement. Une page présente toujours autre chose que celle qui la devance ou la suit. Le besoin d'une proposition, d'un fait, d'un aphorisme, d'un phénomène, d'un système, n'exige qu'une citation en *Encyclopédie*, non plus qu'en Géométrie. Le géometre renvoie d'un théorème ou d'un problème à un autre, & l'encyclopédiste d'un article à un autre. Et c'est ainsi que deux genres d'ouvrages, qui paroissent d'une nature très-différente, parviennent par un même moyen, à former un ensemble très-ferré, très-lié, & très-continu. Ce que je dis est d'une telle exactitude, que la méthode selon laquelle les Mathématiques sont traitées dans notre Dictionnaire, est la même qu'on a suivie pour les autres matières. Il n'y a sous ce point de vue aucune différence entre un article d'Algebre, & un article de Théologie.

Par le moyen de l'ordre encyclopédique, de l'universalité des connoissances & de la fréquence des renvois, les rapports augmentent, les liaisons se portent en tout sens, la force de la démonstration s'accroît, la nomenclature se complète, les connoissances se rapprochent & se fortifient ; on aperçoit ou la continuité, ou les vuides de notre système, ses côtés foibles, ses endroits forts, & d'un coup-d'œil quels sont les objets auxquels il importe de travailler pour sa propre gloire, & pour la plus grande utilité du genre humain. Si notre Dictionnaire est bon, combien il produira d'ouvrages meilleurs ?

Mais comment un éditeur vérifiera-t-il jamais ces renvois, s'il n'a pas tout son manuscrit sous les yeux ? Cette condition me paroît d'une telle importance que je prononcerai de celui qui fait imprimer la première feuille d'une *Encyclopédie*, sans avoir prélu vingt fois sa copie, qu'il ne sent pas l'étendue de sa fonction ; qu'il est indigne de diriger une si haute entreprise ; ou qu'enchaîné, comme nous l'avons été, par des événemens qu'on ne peut prévoir, il s'est trouvé inopinément engagé dans ce labyrinthe, & contraint par honneur d'en sortir le moins mal qu'il pourroit.

Un éditeur ne donnera jamais au tout un certain degré de perfection, s'il n'en possède les parties que successivement. Il seroit plus difficile de juger ainsi de l'ensemble d'un dictionnaire universel, que de l'ordonnance générale d'un morceau d'architecture, dont on ne verroit les différens ordres que séparés, & les uns après les autres. Comment n'omettra-t-il pas des renvois ? Comment ne lui en échappera-t-il pas d'inutiles, de faux, de ridicules ? Un auteur renvoie en preuve, du moins c'est son dessein, & il se trouve qu'il a renvoyé en objection. L'article qu'un autre aura cité, ou n'existera point du tout, ou ne renfermera rien d'analogue à la matière dont il s'agit. Un autre incon-

venient ; c'est qu'il ne manque quelque portion du manuscrit, que parce que l'auteur la compose à mesure que l'ouvrage s'imprime ; d'où il arrivera qu'abusant des renvois pour consulter son loisir, ou pour écouter sa paresse, la matière sera mal distribuée, les premiers volumes en seront vuides, les derniers surchargés, & l'ordre naturel entièrement perverti. Mais il y a pis à craindre, c'est que ce travailleur, à la fin accablé sous une multitude prodigieuse d'articles renvoyés d'une lettre à une autre, ne les estropie, ou même ne les fasse point du tout, & ne les remette à une autre édition. Il balancera d'autant moins à prendre ce dernier parti, qu'alors la fortune de l'ouvrage sera faite, ou ne se fera point. Mais dans quel étrange embarras ne tombera-t-on pas, s'il arrive que le collègue, qui ne marche dans son travail qu'avec l'impression, meure ou soit surpris d'une longue maladie ! L'expérience nous a malheureusement appris à redouter ces événemens, quoique le public ne s'en soit point encore aperçu.

Si l'éditeur a tout son manuscrit sous ses mains, il prendra une partie, il la suivra dans toutes ses ramifications. Ou elle contiendra tout ce qui est de son objet, ou elle sera incomplete ; si elle est incomplete, il est bien difficile qu'il ne soit pas instruit des omissions, par les renvois qui se feront des autres parties à celle qu'il examine, comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui sera dans ces dernières, ou ce qu'il y faudra suppléer. Si un mot étoit tellement isolé, qu'il n'en fût mention dans aucune partie, soit en discours, soit en renvoi, j'ose assurer qu'il pourroit être omis presque sans conséquence. Mais pense-t-on qu'il y en ait beaucoup de cette nature, même parmi les choses individuelles & particulières ? il faudroit que celle dont il s'agit, n'eût aucune place remarquable dans les Sciences, aucune espèce utile, aucun usage dans les Arts. Le maronnier d'Inde, cet arbre si fécond en fruits inutiles, n'est pas même dans ce cas. Il n'y a rien d'existant dans la nature ou dans l'entendement, rien de pratiqué ou d'employé dans les ateliers, qui ne tienne par un grand nombre de fils au système général de la connoissance humaine. Si au contraire la chose omise étoit importante ; pour que l'omission n'en fût ni aperçue ni réparée, il faudroit supposer au moins une seconde omission, qui en entraîneroit au moins une troisième, & ainsi de suite, jusqu'à un être solitaire, isolé, & placé sur les dernières limites du système. Il y auroit un ordre entier d'êtres ou de notions supprimé, ce qui est métaphysiquement impossible. S'il reste sur la ligne un de ces êtres, ou une de ces notions, on sera conduit de-là, tant en descendant qu'en montant, à la restitution d'une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce que tout l'intervalle vuide soit rempli, la chaîne complète, & l'ordre encyclopédique continu.

En détaillant ainsi comment une véritable *Encyclopédie* doit être faite, nous établissons des règles bien sévères, pour examiner & juger celle que nous publions. Quelqu'usage qu'on fasse de ces règles, ou pour ou contre nous, elles prouveront du moins que personne n'étoit plus en état que les auteurs de critiquer leur ouvrage. Reste à savoir si nos ennemis, après avoir donné jusqu'à présent d'assez fortes preuves d'ignorance, ne se résoudront pas à en donner de lâcheté, en nous attaquant avec des armes que nous n'aurons pas craint de leur mettre à la main.

La prélecture réitérée du manuscrit complet, obviroit à trois sortes de supplémens, de choses, de mots, & de renvois. Combien de termes, tantôt définis, tantôt seulement énoncés dans le courant d'un article, & qui rentreroient dans l'ordre alphabétique ? Combien de connoissances annoncées



dans un endroit où on ne les cherchoit pas inutilement ? Combien de principes qui restent isolés, & qu'on auroit rapprochés par un mot de réclame ? Les renvois font dans un article, comme ces pierres d'attente qu'on voit inégalement séparées les unes des autres, & faillantes sur les extrémités verticales d'un long mur, ou sur la convexité d'une voûte, & dont les intervalles annoncent ailleurs de pareils intervalles & de pareilles pierres d'attente.

J'insiste d'autant plus fortement sur la nécessité de posséder toute la copie, que les omissions font, à mon avis, les plus grands défauts d'un dictionnaire. Il vaut encore mieux qu'un article soit mal fait, que de n'être point fait. Rien ne chagrine tant un lecteur, que de ne pas trouver le mot qu'il cherche. En voici un exemple frappant, que je rapporte d'autant plus librement, que je dois en partager le reproche. Un honnête homme achete un ouvrage auquel j'ai travaillé : il étoit tourmenté par des crampes, & il n'eut rien de plus pressé que de lire l'article *crampe* : il trouve ce mot, mais avec un renvoi à *convulsion* ; il recourt à *convulsion*, d'où il est renvoyé à *muscle*, d'où il est renvoyé à *spasme*, où il ne trouve rien sur la crampe. Voilà, je l'avoue, une faute bien ridicule ; & je ne doute point que nous ne l'ayons commise vingt fois dans l'*Encyclopédie*. Mais nous sommes en droit d'exiger un peu d'indulgence. L'ouvrage auquel nous travaillons, n'est point de notre choix : nous n'avons point ordonné les premiers matériaux qu'on nous a remis, & on nous les a, pour ainsi dire, jetés dans une confusion bien capable de rebuter quiconque auroit eu ou moins d'honnêteté, ou moins de courage. Nos collègues nous font témoins des peines que nous avons prises & que nous prenons encore : personne ne fait comme eux, ce qu'il nous en a coûté, & ce qu'il nous en coûte, pour répandre sur l'ouvrage toute la perfection d'une première tentative ; & nous nous sommes proposés, sinon d'obvier, du moins de satisfaire aux reproches que nous aurons encourus ; en relisant notre Dictionnaire, quand nous l'aurons achevé, dans le dessein de compléter la nomenclature, la matière, & les renvois.

Il n'y a rien de minutieux dans l'exécution d'un grand ouvrage : la négligence la plus légère a des suites importantes : le manuscrit m'en fournit un exemple : rempli de noms personnels, de termes d'arts, de caractères, de chiffres, de lettres, de citations, de renvois, &c. l'édition fourmillera de fautes, s'il n'est pas de la dernière exactitude. Je voudrois donc qu'on invitât les Encyclopédistes, à écrire en lettres majuscules, les mots sur lesquels il seroit facile de se méprendre. On éviteroit par ce moyen, presque toutes les fautes d'impression ; les articles seroient corrects, les auteurs n'auroient point à se plaindre, & le lecteur ne seroit jamais perplexe. Quoique nous n'ayons pas eu l'avantage de posséder un manuscrit tel que nous l'aurions pu désirer ; cependant il y a peu d'ouvrages imprimés avec plus d'exactitude & plus d'élégance que le nôtre. Les soins & l'habileté du Typographe l'ont emporté sur le désordre & les imperfections de la copie ; & nous n'offenserons aucun de nos collègues, en assurant que dans le grand nombre de ceux qui ont eu quelque part à l'*Encyclopédie*, il n'y a personne qui ait mieux satisfait à ses engagements, que l'Imprimeur. Sous cet aspect, qui a frappé & qui frappera dans tous les tems les gens de goût & les bibliomanes, les éditions subséquentes égaleront difficilement la première.

Nous croyons sentir tous les avantages d'une entreprise telle que celle dont nous nous occupons. Nous croyons n'avoir eu que trop d'occasions de connoître combien il étoit difficile de sortir avec

quelque succès d'une première tentative, & combien les talens d'un seul homme, quel qu'il fût, étoient au-dessous de ce projet. Nous avions là-dessus, long-tems avant que d'avoir commencé, une partie des lumières & toute la défiance qu'une longue méditation pouvoit inspirer. L'expérience n'a point affaibli ces dispositions. Nous avons vu, à mesure que nous travaillions, la matière s'étendre, la nomenclature s'obscurcir, des substances ramenées sous une multitude de noms différens, les instrumens, les machines & les manœuvres se multiplier sans mesure, & les détours nombreux d'un labyrinthe inextricable se compliquer de plus en plus. Nous avons vu combien il en coûtoit pour s'assurer que les mêmes choses étoient les mêmes, & combien, pour s'assurer que d'autres qui paroissent très-différentes, n'étoient pas différentes. Nous avons vu que cette forme alphabétique, qui nous ménageoit à chaque instant des repos, qui répandoit tant de variété dans le travail, & qui sous ces points de vue, paroissoit si avantageuse à suivre dans un long ouvrage, avoit ses difficultés qu'il falloit surmonter à chaque instant. Nous avons vu qu'elle exposoit à donner aux articles capitaux, une étendue immense, si l'on y faisoit entrer tout ce qu'on pouvoit assez naturellement espérer d'y trouver ; ou à les rendre secs & appauvris, si, à l'aide des renvois, on les élaguoit, & si l'on en excluait beaucoup d'objets qu'il n'étoit pas impossible d'en séparer. Nous avons vu combien il étoit important & difficile de garder un juste milieu. Nous avons vu combien il échappoit de choses inexactes & fausses ; combien on en omettoit de vraies. Nous avons vu qu'il n'y avoit qu'un travail de plusieurs siècles, qui pût introduire entre tant de matériaux rassemblés, la forme véritable qui leur convenoit ; donner à chaque partie son étendue ; réduire chaque article à une juste longueur ; supprimer ce qu'il y a de mauvais ; suppléer ce qui manque de bon, & finir un ouvrage qui remplît le dessein qu'on avoit formé, quand on l'entreprit. Mais nous avons vu que de toutes les difficultés, une des plus considérables, c'étoit de le produire une fois, quelque informe qu'il fût, & qu'on ne nous raviroit pas l'honneur d'avoir surmonté cet obstacle. Nous avons vu que l'*Encyclopédie* ne pouvoit être que la tentative d'un siècle philosophe ; que ce siècle étoit arrivé ; que la renommée, en portant à l'immortalité les noms de ceux qui l'achèveroit, peut-être ne dédaigneroit pas de se charger des nôtres ; & nous nous sommes sentis ranimés par cette idée si consolante & si douce, qu'on s'entretiendroit aussi de nous, lorsque nous ne serions plus ; par ce murmure si voluptueux, qui nous faisoit entendre dans la bouche de quelques-uns de nos contemporains, ce que diroient de nous des hommes à l'instruction & au bonheur desquels nous nous immolions, que nous estimions & que nous aimions, quoiqu'ils ne fussent pas encore. Nous avons senti se développer en nous ce germe d'émulation, qui envie au trépas la meilleure partie de nous-mêmes, & ravit au néant les seuls momens de notre existence dont nous soyons réellement flatés. En effet, l'homme se montre à ses contemporains & se voit tel qu'il est, composé bizarre de qualités sublimes & de faiblesses honteuses. Mais les faiblesses suivent la dépouille mortelle dans le tombeau, & disparaissent avec elle ; la même terre les couvre : il ne reste que les qualités éternisées dans les monumens qu'il s'est élevés à lui-même, ou qu'il doit à la vénération & à la reconnaissance publiques ; honneurs dont la conscience de son propre mérite lui donne une jouissance anticipée ; jouissance aussi pure, aussi forte, aussi réelle qu'aucune autre jouissance, & dans laquelle il ne peut y avoir d'imaginaire, que les titres sur lesquels on



fonde ses prétentions. Les nôtres sont déposés dans cet ouvrage ; la postérité les jugera.

J'ai dit qu'il n'appartenoit qu'à un siecle philosophe, de tenter une *Encyclopédie* ; & je l'ai dit, parce que cet ouvrage demande par-tout plus de hardiesse dans l'esprit, qu'on n'en a communément dans les siecles pusillanimes du goût. Il faut tout examiner, tout remuer sans exception & sans ménagement : oser voir, ainsi que nous commençons à nous en convaincre, qu'il en est presque des genres de littérature, ainsi que de la compilation générale des lois, & de la premiere formation des villes ; que c'est à un hasard singulier, à une circonstance bizarre, quelquefois à un essor du génie, qu'ils ont dû leur naissance ; que ceux qui sont venus après les premiers inventeurs, n'ont été, pour la plupart, que leurs esclaves ; que des productions qu'on devoit regarder comme le premier degré, prises aveuglément pour le dernier terme, au lieu d'avancer un art à sa perfection, n'ont servi qu'à le retarder, en réduisant les autres hommes à la condition servile d'imitateurs ; qu'aussi-tôt qu'un nom fut donné à une composition d'un caractère particulier, il fallut modeler rigoureusement sur cette esquisse, toutes celles qui se firent ; que s'il parut de tems en tems un homme d'un génie hardi & original, qui, fatigué du joug reçu, osa le secouer, s'éloigner de la route commune, & enfanter quelque ouvrage auquel le nom donné & les lois prescrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli, & y resta très-long-tems. Il faut fouler aux piés toutes ces vieilles puérilités ; renverser les barrières que la raison n'aura point posées ; rendre aux Sciences & aux Arts une liberté qui leur est si précieuse, & dire aux admirateurs de l'antiquité, appelez le *Marchand de Londres*, comme il vous plaira, pourvu que vous conveniez que cette piece étincelle de beautés sublimes. Il falloit un tems raisonnable, où l'on ne cherchât plus les regles dans les auteurs, mais dans la nature, & où l'on sentit le faux & le vrai de tant de poétiques arbitraires : je prends le terme de *poétique* dans son acception la plus générale, pour un système de regles données, selon lesquelles, en quelque genre que ce soit, on prétend qu'il faut travailler pour réussir.

Mais ce siecle s'est fait attendre si long-tems, que j'ai pensé quelquefois qu'il seroit heureux pour un peuple, qu'il ne se rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, sous lequel un art naissant fit ses premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompit le mouvement insensible & naturel. Les ouvrages de cet homme seront nécessairement des composés monstrueux, parce que le génie & le bon goût sont deux qualités très-différentes. La nature donne l'un en un moment : l'autre est le produit des siecles. Ces monstres deviendront des modeles nationaux ; ils décideront le goût d'un peuple. Les bons esprits qui succéderont, trouveront en leur faveur une prévention qu'ils n'oseront heurter ; & la notion du Beau s'obscurcira, comme il arriveroit à celle du Bien de s'obscurcir chez des barbares qui auroient pris une vénération excessive pour quelque chef d'un caractère équivoque, qui se seroit rendu recommandable par des services importants & des vices heureux. Dans le moral, il n'y a que Dieu qui doive servir de modele à l'homme ; dans les Arts, que la nature. Si les Sciences & les Arts s'avancent par des degrés insensibles, un homme ne différera pas assez d'un autre pour lui en imposer, fonder un genre adopté, & donner un goût à la nation ; conséquemment la nature & la raison conserveront leurs droits. Elles les avoient perdus ; elles sont sur le point de les recouvrer ; & l'on va voir combien il nous importoit de connoître & de saisir ce moment.

Tandis que les siecles s'écoulent, la masse des ouvrages s'accroît sans cesse, & l'on prévoit un moment où il seroit presque aussi difficile de s'instruire dans une bibliothèque, que dans l'univers, & presque aussi court de chercher une vérité subsistante dans la nature, qu'égarée dans une multitude immense de volumes ; il faudroit alors se livrer, par nécessité, à un travail qu'on auroit négligé d'entreprendre, parce qu'on n'en auroit pas senti le besoin.

Si l'on se représente la face de la Littérature dans les tems où l'impression n'étoit pas encore, on verra un petit nombre d'hommes de génie occupés à composer, & un peuple innombrable de manouvriers occupés à transcrire. Si l'on anticipe sur les siecles à venir, & qu'on se représente la face de la Littérature, lorsque l'impression, qui ne se repose point, aura rempli de volumes d'immenses bâtimens ; on la trouvera partagée derechef en deux classes d'hommes. Les uns liront peu & s'abandonneront à des recherches qui seront nouvelles ou qu'ils prendront pour telles, (car si nous ignorons déjà une partie de ce qui est contenu dans tant de volumes publiés en toutes sortes de langues, nous saurons bien moins encore ce que renfermeront ces volumes augmentés d'un nombre d'autres cent fois, mille fois plus grand) ; les autres, manouvriers incapables de rien produire, s'occuperont à feuilleter jour & nuit ces volumes, & à en séparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli & conservé. Cette prédiction ne commence-t-elle pas à s'accomplir ? & plusieurs de nos littérateurs ne sont-ils pas déjà employés à réduire tous nos grands livres à de petits où l'on trouve encore beaucoup de superflu ? Supposons maintenant leurs analyses bien faites, & distribuées sous la forme alphabétique en un nombre de volumes ordonnés par des hommes intelligens, & l'on aura les matériaux d'une *Encyclopédie*.

Nous avons donc entrepris aujourd'hui pour le bien des Lettres, & par intérêt pour le genre humain, un Ouvrage auquel nos neveux auroient été forcés de se livrer, mais dans des circonstances beaucoup moins favorables ; lorsque la surabondance des livres leur en auroit rendu l'exécution très-pénible.

Qu'il me soit permis, avant que d'entrer plus avant dans l'examen de la matiere encyclopédique, de jeter un coup d'œil sur ces auteurs qui occupent déjà tant de rayons dans nos bibliothèques, qui gagnent du terrain tous les jours, & qui dans un siecle ou deux rempliront seuls des édifices. C'est, ce me semble, une idée bien mortifiante pour ces volumineux écrivains, que de tant de papiers qu'ils ont couverts d'écriture, il n'y aura pas une ligne à extraire pour le dictionnaire universel de la connoissance humaine. S'ils ne se soutiennent par l'excellence du coloris, qualité particulière aux hommes de génie, je demande ce qu'ils deviendront.

Mais il est naturel que ces réflexions qui nous échappent sur le sort de tant d'autres, nous fassent rentrer en nous-mêmes, & considérer le sort qui nous attend. J'examine notre travail sans partialité ; je vois qu'il n'y a peut-être aucune sorte de faute que nous n'ayons commise, & je suis forcé d'avouer que d'une *Encyclopédie* telle que la nôtre, il en entreroit à peine les deux tiers dans une véritable *Encyclopédie*. C'est beaucoup, sur-tout si l'on convient qu'en jettant les premiers fondemens d'un pareil ouvrage, l'on a été forcé de prendre pour base un mauvais auteur, quel qu'il fût, Chambers, Alstedius, ou un autre. Il n'y a presque aucun de nos collegues qu'on eût déterminé à travailler, si on lui eût proposé de composer à neuf toute sa partie ; tous auroient été effrayés, & l'*Encyclopédie* ne se seroit point faite. Mais en présentant à chacun un rouleau de papiers, qu'il ne s'agissoit que de revoir, corriger, augmenter ; le travail de création, qui est toujours celui



celui qu'on redoute, disparoissoit, & l'on se laissoit engager par la considération la plus chimérique. Car ces lambeaux découfus se sont trouvés si incomplets, si mal composés, si mal traduits, si pleins d'omissions, d'erreurs, & d'inexactitudes, si contraires aux idées de nos collegues, que la plupart les ont rejettés. Que n'ont-ils eu tous le même courage? Le seul avantage qu'en ayant retiré les premiers, c'est de connoître d'un coup d'œil la nomenclature de leur partie, qu'ils auroient pû trouver du moins aussi complete dans des tables de différens ouvrages, ou dans quelque dictionnaire de langue.

Ce frivole avantage a coûté bien cher. Que de tems perdu à traduire de mauvaises choses? que de dépenses pour se procurer un plagiat continuel? combien de fautes & de reproches qu'on se feroit épargnés avec une simple nomenclature? Mais eût-elle suffi pour déterminer nos collegues? D'ailleurs cette partie même ne pouvoit guere se perfectionner que par l'exécution. A mesure qu'on exécute un morceau, la nomenclature se développe, les termes à définir se présentent en foule; il vient une infinité d'idées à renvoyer sous différens chefs; ce qu'on ne fait pas est du moins indiqué par un renvoi, comme étant du partage d'un autre: en un mot, ce que chacun fournit & se demande réciproquement, voilà la source d'où découlent les mots.

D'où l'on voit 1°. qu'on ne pouvoit, à une premiere édition, employer un trop grand nombre de collegues; mais que si notre travail n'est pas tout-à-fait inutile, un petit nombre d'hommes bien choisis suffiroit à l'exécution d'une seconde. Il faudroit les préposer à différens travailleurs subalternes, auxquels ils feroient honneur des secours qu'ils en auroient reçus, mais dont ils seroient obligés d'adopter l'ouvrage, afin qu'ils ne pussent se dispenser d'y mettre la dernière main; que leur propre réputation se trouvât engagée, & qu'on pût les accuser directement ou de négligence ou d'incapacité. Un travailleur qui ose demander que son nom ne soit point mis à la fin d'un de ses articles, avoue qu'il le trouve mal fait, ou du moins indigne de lui. Je crois que, selon ce nouvel arrangement, il ne seroit pas impossible qu'un seul homme se chargeât de l'Anatomie, de la Medecine, de la Chirurgie, de la Matière médicale, & d'une portion de la Pharmacie; un autre de la Chimie, de la partie restante de la Pharmacie, & de ce qu'il y a de chimique dans des Arts, tels que la Métallurgie, la Teinture, une partie de l'Orfèvrerie, une partie de la Chaudronnerie, de la Plomberie, de la préparation des couleurs de toute espece, métalliques ou autres, &c. Un seul homme bien instruit de quelque art en fer, embrasseroit les métiers de Cloutier, de Coutelier, de Serrurier, de Taillandier, &c. Un autre versé dans la Bijouterie se chargeroit des arts du Bijoutier, du Diamantaire, du Lapidair, du Metteur en œuvre. Je donnerois toujours la préférence à un homme qui auroit écrit avec succès sur la matière dont il se chargeroit. Quant à celui qui prépareroit actuellement un ouvrage sur cette matière, je ne l'accepterois pour collegue que s'il étoit déjà mon ami, que l'honnêteté de son caractère me fût bien connue, & que je ne pusse, sans lui faire l'injure la plus grande, le soupçonner d'un dessein secret de sacrifier notre ouvrage au sien.

2°. Que la premiere édition d'une *Encyclopédie*, ne peut être qu'une compilation très-informe & très-incomplete.

Mais, dira-t-on, comment avec tous ces défauts vous est-il arrivé d'obtenir un succès qu'aucune production aussi considérable n'a jamais eu? A cela je réponds, que notre *Encyclopédie* a presque sur tout autre ouvrage, je ne dis pas de la même étendue, mais quel qu'il soit, composé par une société ou par un seul

homme, l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles, & qu'on chercheroit inutilement ailleurs. C'est la suite naturelle de l'heureux choix de ceux qui s'y sont consacrés.

Il ne s'est point encore fait, & il ne se fera de long tems une collection aussi considérable & aussi belle de machines. Nous avons environ mille planches. On est bien déterminé à ne rien épargner sur la gravure. Malgré le nombre prodigieux de figures qui les remplissent, nous avons eu l'attention de n'en admettre presque aucune qui ne représentât une machine subsistante & travaillant dans la société. Qu'on compare nos volumes avec le recueil si vanté de Ramelli, le théâtre des machines de Lupold, ou même les volumes des machines approuvées par l'académie des Sciences, & l'on jugera si de tous ces volumes fondus ensemble, il étoit possible d'en tirer vingt planches dignes d'entrer dans une collection telle que nous avons eu le courage de la concevoir & le bonheur de l'exécuter. Il n'y a rien ici ni de superflu, ni de suranné, ni d'idéal: tout y est en action & vivant. Mais indépendamment de ce mérite, & quelque différence qu'il puisse & qu'il doive nécessairement y avoir entre cette premiere édition & les suivantes, n'est-ce rien que d'avoir débuté? Entre une infinité de difficultés qui se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit, qu'on pese seulement celle d'avoir rassemblé un assez grand nombre de collegues, qui, sans se connoître, semblent tous concourir d'amitié à la production d'un ouvrage commun. Des gens de Lettres ont fait pour leurs semblables & leurs égaux, ce qu'on n'eût point obtenu d'eux par aucune autre considération. C'est là le motif auquel nous devons nos premiers collegues; & c'est à la même cause que nous devons ceux que nous nous associons tous les jours. Il regne entre eux tous une émulation, des égards, une concorde qu'on auroit peine à imaginer. On ne s'en tient pas à fournir les secours qu'on a promis, on se fait encore des sacrifices mutuels, chose bien plus difficile! De-là tant d'articles qui partent de mains étrangères, sans qu'aucun de ceux qui s'étoient chargés des sciences auxquelles ils appartenoient en ayant jamais été offensés. C'est qu'il ne s'agit point ici d'un intérêt particulier; c'est qu'il ne regne entre nous aucune petite jalousie personnelle, & que la perfection de l'ouvrage & l'utilité du genre humain, ont fait naître le sentiment général dont on est animé.

Nous avons joui d'un avantage rare & précieux qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une seconde édition. Les hommes de Lettres de la plus grande réputation, les Artistes de la premiere force, n'ont pas dédaigné de nous envoyer quelques morceaux dans leur genre. Nous devons *Eloquence*, *Élégance*, *Esprit*, &c. à M. de Voltaire. M. de Montesquieu nous a laissé en mourant des fragmens sur l'article *Goût*; M. de la Tour nous a promis ses idées sur la *Peinture*; M. Cochin fils ne nous refuseroit pas l'article *Gravure*, si ses occupations lui laissoient le tems d'écrire.

Il ne seroit pas inutile d'établir des correspondances dans les lieux principaux du monde lettré, & je ne doute point qu'on n'y réussît. On s'instruira des usages, des coutumes, des productions, des travaux, des machines, &c. si on ne néglige personne, & si l'on a pour tous ce degré de considération que l'on doit à l'homme desintéressé qui veut se rendre utile.

Ce seroit un oubli inexcusable, que de ne se pas procurer la grande *Encyclopédie allemande*, le recueil des réglemens sur les Arts & Métiers de Londres & des autres pays; les ouvrages appellés en anglois *the mysteries*, le fameux réglement des Piémontois sur leurs manufactures, des registres des doïanes, plu-



fieurs inventaires de maisons de grands seigneurs & de bourgeois ; tous les traités sur les Arts en général & en particulier, les réglemens du Commerce, les statuts des Communautés, tous les recueils des Académies, sur-tout la collection académique dont le discours préliminaire & les premiers volumes viennent de paroître. Cet ouvrage ne peut manquer d'être excellent, à en juger par les sources où l'on se propose de puiser, & par l'étendue des connoissances, la fécondité des idées, & la fermeté de jugement & de goût de l'homme qui dirige cette grande entreprise. Le plus grand bonheur qui pût arriver à ceux qui nous succéderont un jour dans l'*Encyclopédie*, & qui se chargeront des éditions suivantes, c'est que le dictionnaire de l'Académie françoise, tel que je le conçois, & qu'il est conçu par les meilleurs esprits de cette illustre compagnie, ait été publié, que l'histoire naturelle ait paru toute entière, & que la collection académique soit achevée. Combien de travaux épargnés !

Entre les livres dont il est encore essentiel de se pourvoir, il faut compter les catalogues des grandes bibliothèques ; c'est-là qu'on apprend à connoître les sources où l'on doit puiser : il seroit même à souhaiter que l'éditeur fût en correspondance avec les bibliothécaires. S'il est nécessaire de consulter les bons ouvrages, il n'est pas inutile de parcourir les mauvais. Un bon livre fournit un ou plusieurs articles excellens ; un mauvais livre aide à faire mieux. Votre tâche est remplie dans celui-ci, l'autre l'abrege. D'ailleurs, faute d'une grande connoissance de la Bibliographie, on est exposé sans cesse à composer médiocrement, avec beaucoup de peine, de tems, & de dépense, ce que d'autres ont supérieurement exécuté. On se tourmente pour découvrir des choses connues. Observons qu'excepté la matiere des Arts, il n'y a proprement du ressort d'un dictionnaire que ce qui est déjà publié, & que par conséquent il est d'autant plus à souhaiter que chacun connoisse les grands livres composés dans sa partie, & que l'éditeur soit muni des catalogues les plus complets & les plus étendus.

La citation exacte des sources seroit d'une grande utilité : il faudroit s'en imposer la loi. Ce seroit rendre un service important à ceux qui se destinent à l'étude particulière d'une science ou d'un art, que de leur donner la connoissance des bons auteurs, des meilleures éditions, & de l'ordre qu'ils doivent suivre dans leurs lectures. L'*Encyclopédie* s'en est quelquefois acquité, elle auroit dû n'y manquer jamais.

Il faut analyser scrupuleusement & fidelement tout ouvrage auquel le tems a assuré une réputation constante. Je dis le tems, parce qu'il y a bien de la différence entre une *Encyclopédie* & une collection de journaux. Une *Encyclopédie* est une exposition rapide & désintéressée des découvertes des hommes dans tous les lieux, dans tous les genres, & dans tous les siècles, sans aucun jugement des personnes ; au lieu que les journaux ne sont qu'une histoire momentanée des ouvrages & des auteurs. On y rend compte indistinctement des efforts heureux & malheureux, c'est-à-dire que pour un feuillet qui mérite de l'attention, on traite au long d'une infinité de volumes qui tombent dans l'oubli avant que le dernier journal de l'année ait paru. Combien ces ouvrages périodiques seroient abrégés, si on laissoit seulement un an d'intervalle entre la publication d'un livre & le compte qu'on en rendroit ou qu'on n'en rendroit pas : tel ouvrage dont on a parlé fort au long dans le journal, n'y seroit pas même nommé. Mais que devient l'extrait quand le livre est oublié ? Un dictionnaire universel & raisonné est destiné à l'instruction générale & permanente de l'espece humaine ; les écrits périodiques, à la satisfaction momen-

tanée de la curiosité de quelques oisifs. Ils sont peu lus des gens de lettres.

Il faut particulièrement extraire des auteurs les systêmes, les idées singulieres, les observations, les expériences, les vûtes, les maximes, & les faits.

Mais il y a des ouvrages si importans, si bien médités, si précis, en petit nombre à la vérité, qu'une *Encyclopédie* doit les engloûtir en entier. Ce sont ceux où l'objet général est traité d'une maniere méthodique & profonde, tels que l'*essai sur l'entendement humain*, quoique trop diffus ; les *considérations sur les mœurs*, quoique trop serrées ; les *institutions astronomiques*, bien qu'elles ne soient pas assez élémentaires, &c.

Il faut distribuer les observations, les faits, les expériences, &c. aux endroits qui leur sont propres.

Il faut savoir dépecer artistement un ouvrage, en ménager les distributions, en présenter le plan, en faire une analyse qui forme le corps d'un article, dont les renvois indiqueront le reste de l'objet. Il ne s'agit pas de briser les jointures, mais de les relâcher ; de rompre les parties, mais de les désassembler & d'en conserver scrupuleusement ce que les Artistes appellent les repères.

Il importe quelquefois de faire mention des choses absurdes ; mais il faut que ce soit légèrement & en passant, seulement pour l'histoire de l'esprit humain, qui se dévoile mieux dans certains travers singuliers, que dans l'action la plus raisonnable. Ces travers sont pour le moraliste, ce qu'est la dissection d'un monstre pour l'historien de la Nature : elle lui sert plus que l'étude de cent individus qui se ressemblent. Il y a des mots qui peignent plus fortement & plus complètement que tout un discours. Un homme à qui on ne pouvoit reprocher aucune mauvaise action, disoit un mal infini de la nature humaine. Quelqu'un lui demanda : mais où avez-vous vû l'homme si hideux ? en moi, répondit-il. Voilà un méchant qui n'avoit jamais fait de mal ; puisse-t-il mourir bien-tôt ! Un autre disoit d'un ancien ami : un tel est un très-honnête-homme ; il est pauvre, mais cela ne m'empêche pas d'en faire un cas singulier. Il y a quarante ans que je suis son ami, & il ne m'a jamais demandé un sou. Ah, Moliere, où étiez-vous ? ce trait ne vous eût pas échappé, & votre Avare n'en offriroit aucun ni plus vrai ni plus énergique.

Comme il est au moins aussi important de rendre les hommes meilleurs, que de les rendre moins ignorans, je ne serois pas fâché qu'on recueillît tous les traits frappans des vertus morales. Il faudroit qu'ils fussent bien constatés : on les distribueroit chacun à leurs articles qu'ils vivifieroient. Pourquoi seroit-on si attentif à conserver l'histoire des pensées des hommes, & négligerait-on l'histoire de leurs actions ? celle-ci n'est-elle pas la plus utile ? n'est-ce pas celle qui fait le plus d'honneur au genre humain ? Je ne veux pas qu'on rappelle les mauvaises actions ; il seroit à souhaiter qu'elles n'eussent jamais été. L'homme n'a pas besoin de mauvais exemples, ni la nature humaine d'être plus décriée. Il ne faudroit faire mention des actions deshonnêtes, que quand elles auroient été suivies, non de la perte de la vie & des biens, qui ne sont que trop souvent les suites funestes de la pratique de la vertu, mais que quand elles auroient rendu le méchant malheureux & méprisé au milieu des récompenses les plus éclatantes de ses forfaits. Les traits qu'il faudroit sur-tout recueillir, ce seroit ceux où le caractère de l'honnêteté est joint à celui d'une grande pénétration, ou d'une fermeté héroïque. Le trait de M. Pelisson ne seroit sûrement pas oublié. Il se porte accusateur de son maître & de son bienfaiteur : on le conduit à la bastille : on le confronte avec son accusé, qu'il charge de quelque malversation chimérique. L'accusé lui en demande la preuve. La preuve, lui répond Pelisson ?



hé Monsieur, elle ne se peut tirer que de vos papiers, & vous savez-bien qu'ils sont tous brûlés : en effet ils l'étoient. Peliffon les avoit brûlés lui-même, mais il falloit en instruire le prisonnier ; & il ne balançoit pas de recourir à un expédient, sûr à la vérité, puisque tout le monde y fut trompé ; mais qui exposoit sa liberté, peut-être sa vie, & qui, s'il eût été ignoré, comme il pouvoit l'être, attachoit à son nom une infamie éternelle, dont la honte pouvoit réjaillir sur la république des lettres, où Peliffon occupoit un rang distingué. M. Gobinot de Reims supporte pendant quarante ans l'indignation publique qu'il encourroit par une excessive parcimonie dont il tiroit les sommes immenses qu'il destinoit à des monumens de la plus grande utilité. Associons-lui un prélat respectable par ses qualités apostoliques, ses dignités, sa naissance, la noble simplicité de ses mœurs, & la solidité de ses vertus. Dans une grande calamité, ce prélat, après avoir soulagé par d'abondantes distributions gratuites en argent & en grains la partie de son troupeau qui laissoit voir toute son indigence, songe à secourir celle qui cachoit sa misère, en qui la honte étouffoit la plainte, & qui n'en étoit que plus malheureuse, contre l'oppression de ces hommes de sang, dont l'ame nage dans la joie au milieu du gémissement général, & il fait porter sur la place des grains qu'on y distribua à un prix fort au-dessous de celui qu'ils avoient coûté. L'esprit de parti qui abhorre tout acte vertueux qui n'est pas de quelqu'un des siens, traite sa charité de monopole, & un scélérat obscur inscrit cette atroce calomnie parmi celles dont il remplit depuis si long-tems ses feuilles hebdomadaires. Cependant il survient de nouvelles calamités ; le zèle inaltérable de ce rare pasteur continue de s'exercer, & il se trouve enfin un honnête homme qui élève la voix, qui dit la vérité, qui rend hommage à la vertu, & qui s'écrit transporté d'admiration : quel courage ! quelle patience héroïque ! qu'il est consolant pour le genre humain que la méchanceté ne soit pas capable de ces efforts ! Voilà les traits qu'il faut recueillir ; & qui est-ce qui les liroit sans sentir son cœur s'échauffer ? Si l'on publioit un recueil qui contint beaucoup de ces grandes & belles actions, qui est-ce qui se refoudroit à mourir sans y avoir fourni la matière d'une ligne ? Croit-on qu'il y eût quelque ouvrage d'un plus grand pathétique ? Il me semble, quant à moi, qu'il y auroit peu de pages dans celui-ci, qu'un homme né avec une ame honnête & sensible n'arrosât de ses larmes.

Il faudroit singulièrement se garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injustice à ne les accorder qu'à la cendre insensible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre : l'équité qui doit les dispenser, le cederat-elle à la modestie qui les refuse ? L'éloge est un encouragement à la vertu ; c'est un pacte public que vous faites contracter à l'homme vertueux. Si ses belles actions étoient gravées sur une colonne, perdrait-il un moment de vûe ce monument imposant ? ne seroit-il pas un des appuis les plus forts qu'on pût prêter à la foiblesse humaine ; il faudroit que l'homme se déterminât à briser lui-même sa statue. L'éloge d'un honnête homme est la plus digne & la plus douce récompense d'un autre honnête homme : après l'éloge de sa conscience, le plus flatteur est celui d'un homme de bien. O Rousseau, mon cher & digne ami, je n'ai jamais eu la force de me refuser à ta louange : j'en ai senti croître mon goût pour la vérité, & mon amour pour la vertu. Pourquoi tant d'oraisons funebres, & si peu de panégyriques des vivans ? Croit-on que Trajan n'eût pas craint de démentir son panégyriste ? Si on le croit, on ne connoit pas toute l'autorité de la considération générale. Après les bonnes actions qu'on

à faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre, c'est la notoriété des premières ; c'est cette notoriété qui donne à l'homme un caractère public auquel il lui est difficile de renoncer. Ce secret innocent n'est-il pas même un des plus importans de l'éducation vertueuse ? Mettez votre fils dans l'occasion de pratiquer la vertu ; faites-lui de ses bonnes actions un caractère domestique ; attachez à son nom quelque épithète qui les lui rappelle ; accordez-lui de la considération : s'il franchit jamais cette barrière, j'ose assurer que le fond de son ame est mauvais ; que votre enfant est mal né, & que vous n'en ferez jamais qu'un méchant ; avec cette différence qu'il se fût précipité dans le vice tête baissée, & qu'arrêté par le contraste qu'il remarquera entre les dénominations honorables qu'on lui a accordées, & celles qu'il va encourir, il se laissera glisser vers le mal, mais par une pente qui ne fera pas assez insensible pour que des parens attentifs ne s'aperçoivent point de la dégradation successive de son caractère.

Je hais cent fois plus les satyres dans un ouvrage, que les éloges ne m'y plaisent : les personnalités sont odieuses en tout genre d'écrire ; on est sûr d'amuser le commun des hommes, quand on s'étudie à repaître sa méchanceté. Le ton de la satyre est le plus mauvais de tous pour un dictionnaire ; & l'ouvrage le plus impertinent & le plus ennuyeux qu'on pût concevoir, ce seroit un dictionnaire satyrique : c'est le seul qui nous manque. Il faut absolument bannir d'un grand livre ces à-propos légers, ces allusions fines, ces embellissemens délicats qui feroient la fortune d'une historiette : les traits qu'il faut expliquer, deviennent fades, ou ne tardent pas à devenir intelligibles. Ce seroit une chose bien ridicule, que le besoin d'un commentaire dans un ouvrage, dont les différentes parties seroient destinées à s'interpréter réciproquement. Toute cette légèreté n'est qu'une mousse qui tombe peu-à-peu ; bien-tôt la partie volatile s'en est évaporée, & il ne reste plus qu'une vase insipide. Tel est aussi le sort de la plupart de ces étincelles qui partent du choc de la conversation : la sensation agréable, mais passagère, qu'elles excitent, naît des rapports qu'elles ont au moment, aux circonstances, aux lieux, aux personnes, à l'événement du jour ; rapports qui passent promptement. Les traits qui ne se remarquent point, parce que l'éclat n'en est pas le mérite principal, pleins de substance, & portant en eux le caractère de la simplicité jointe à un grand sens, sont les seuls qui se soutiendroient au grand jour : pour sentir la frivolité des autres, il n'y a qu'à les écrire. Si l'on me montroit un auteur qui eût composé ses mélanges d'après des conversations, je serois presque sûr qu'il auroit recueilli tout ce qu'il falloit négliger, & négligé tout ce qu'il importoit de recueillir. Gardons-nous bien de commettre avec ceux que nous consulterons, la même faute que cet écrivain commettoit avec les personnes qu'il fréquenteroit. Il en est des grands ouvrages ainsi que des grands édifices ; ils ne comportent que des ornemens rares & grands. Ces ornemens doivent être répandus avec économie & discernement, ou ils nuiront à la simplicité en multipliant les rapports ; à la grandeur, en divisant les parties & en obscurcissant l'ensemble ; & à l'intérêt, en partageant l'attention, qui sans ce défaut qui la distrait & la disperse, se rassembleroit toute entière sur les masses principales.

Si je proscriis les satyres, il n'en est pas ainsi ni des portraits, ni des réflexions. Les vertus s'enchaînent les unes aux autres, & les vices se tiennent, pour ainsi dire, par la main. Il n'y a pas une vertu, pas un vice qui n'ait son cortège : c'est une sorte d'association nécessaire. Imaginer un caractère, c'est trouver d'après une passion dominante donnée, bon-



ne ou mauvaise, les passions subordonnées qui l'accompagnent, les sentimens, les discours & les actions qu'elle suggere, & la sorte de teinte ou d'énergie que tout le système intellectuel & moral en reçoit: d'où l'on voit que les peintures idéales, conçues d'après les relations & l'influence réciproque des vertus & des vices, ne peuvent jamais devenir chimériques; que ce sont elles qui donnent la vraisemblance aux représentations dramatiques & à tous les ouvrages de mœurs; & qu'il se rencontrera éternellement dans la société des individus qui auront le bonheur & le malheur de leur ressembler. C'est ainsi qu'il arrive à un siècle très-éloigné d'élever des statues hideuses ou respectables, au bas desquelles la postérité écrit successivement différens noms: elle écrit Montesquieu où l'on avoit gravé Platon; Desfontaines, où on lisoit auparavant Erostrate ou Zoile: avec cette différence affligeante, qu'on ne manquera jamais de noms de plus en plus deshonorés pour remplacer celui d'Erostrate ou de Zoile; au lieu qu'on n'ose espérer de la succession des siècles, qu'elle nous en offre quelques-uns de plus en plus illustres pour succéder à Montesquieu, & pour être le troisième ou le quatrième depuis Platon. Nous ne pouvons élever un trop grand nombre de ces statues dans notre ouvrage: elles devroient être en bronze dans nos places publiques & dans nos jardins, & nous inviter à la vertu sur ces pié-d'estaux, où l'on a exposé à nos yeux & aux regards de nos enfans les débauches des dieux du Paganisme.

Après avoir traité de la matière *Encyclopédique* en général, on desireroit sans doute que nous entrassions dans l'examen de chacune de ses parties en particulier; mais c'est au public, & non pas à nous, qu'il appartient de juger du travail de nos collègues & du nôtre.

Nous répondrons seulement à ceux qui auroient voulu qu'on supprimât la Théologie, que c'est une science; que cette science est très-étendue & très-curieuse, & qu'on auroit pu la rendre plus intéressante que la Mythologie, qu'ils auroient regrettée si nous l'eussions omise.

A ceux qui excluent de notre Dictionnaire la Géographie; que les noms, la longitude & la latitude des étoiles qu'ils y admettent, n'ont pas plus de droit d'y rester que les noms, la longitude & la latitude des villes qu'ils en rejettent.

A ceux qui l'auroient désirée moins sèche: qu'il étoit nécessaire de s'en tenir à la seule connoissance géographique des villes qui fût scientifique, à la seule qui nous suffiroit pour construire de bonnes cartes des tems anciens, si nous l'avions, & qui suffira à la postérité pour construire de bonnes cartes de nos tems, si nous la lui transmettons; & que le reste, étant entièrement historique, est hors de notre objet.

A ceux qui y ont regardé avec dégoût certains traits historiques, la cuisine, les modes, &c. qu'ils ont oublié combien ces matières ont engendré d'ouvrages d'érudition; que le plus succinct de nos articles en ce genre épargnera peut-être à nos descendants des années de recherches & des volumes de dissertations; qu'en supposant les savans à venir infiniment plus réservés que ceux du siècle passé, il est encore à présumer qu'ils ne dédaigneront pas d'écrire quelques pages pour expliquer ce que c'est qu'un *salbala* ou qu'un *pompon*; qu'un écrit sur nos modes, qu'on traiteroit aujourd'hui d'ouvrage frivole, seroit regardé dans deux mille ans, comme un ouvrage savant & profond, sur les habits François; ouvrage très-instructif pour les Littérateurs, les Peintres & les Sculpteurs; quant à notre cuisine, qu'on ne peut lui disputer d'être une branche importante de la Chimie.

A ceux qui se sont plaints que notre Botanique n'étoit ni assez complète ni assez intéressante: que ces reproches sont sans aucun fondement; qu'il étoit

impossible de s'étendre au-delà des genres, sans compiler des *in-folio*; qu'on n'a omis aucune des plantes usuelles; qu'on les a décrites; qu'on en a donné l'analyse chimique, les propriétés, soit comme remèdes, soit comme alimens; que la seule chose qu'on auroit pu ajouter, qui fût scientifique & qui n'auroit pas occupé un espace bien considérable, c'eût été d'indiquer à l'article du genre combien on comptoit d'espèces, & combien de variétés: & quant à la partie des arbres qui est si importante, qu'elle a dans l'*Encyclopédie*, à commencer au troisième volume, toute l'étendue qu'on lui peut desirer.

A ceux qui sont mécontents de la partie des Arts, & à ceux qui en sont satisfaits: qu'ils ont raison les uns & les autres, parce qu'il y a des choses dans cette matière immense qui sont on ne peut pas plus mal-faites, & d'autres qu'il seroit peut-être difficile de mieux faire.

Mais comme les Arts ont été l'objet principal de mon travail, je vais m'expliquer librement, & sur les défauts dans lesquels je suis tombé, & sur les précautions qu'il y auroit à prendre pour les corriger.

Celui qui se chargera de la matière des Arts, ne s'acquittera point de son travail d'une manière satisfaisante pour les autres & pour lui-même, s'il n'a profondément étudié l'histoire naturelle, & sur-tout la Minéralogie; s'il n'est excellent Mécanicien; s'il n'est très-versé dans la Physique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait plusieurs cours de Chimie.

Naturaliste, il connoîtra d'un coup d'œil les substances que les Artistes employent, & dont ils font communément tant de mystère.

Chimiste, il possédera les propriétés de ces substances: les raisons d'une infinité d'opérations lui seront connues; il éventera les secrets; les Artistes ne lui en imposeront point; il discernera sur le champ l'absurdité de leurs mensonges; il saisira l'esprit d'une manœuvre: les tours de mains ne lui échapperont point; il distinguera sans peine un mouvement indifférent, d'une précaution essentielle; tout ce qu'il écrira de la matière des Arts sera clair, certain, lumineux; & les conjectures sur les moyens de perfectionner ceux qu'on a, de retrouver des arts perdus, & d'en inventer de nouveaux, se présenteront en foule à son esprit.

La Physique lui rendra raison d'une infinité de phénomènes dont les ouvriers demeurent étonnés toute leur vie.

Avec de la mécanique & de la géométrie, il parviendra sans peine au calcul vrai & réel des forces; il ne lui restera que l'expérience à acquérir, pour tempérer la rigueur des suppositions mathématiques; qualité qui distingue, sur-tout dans la construction des machines délicates, le grand artiste de l'ouvrier commun à qui on ne donnera jamais une juste idée de ce tempérament, s'il ne l'a point acquise, & en qui on ne la rectifiera jamais, s'il s'en est fait de fausses notions.

Muni de ces connoissances, il commencera par introduire quelque ordre dans son travail, en rapportant les arts aux substances naturelles: ce qui est toujours possible; car l'histoire des Arts n'est que l'histoire de la nature employée. Voyez l'Arbre encyclopédique.

Il tracera ensuite pour chaque artiste un canevas à remplir; il leur imposera de traiter de la matière dont ils se servent, des lieux d'où ils la tirent, du prix qu'elle leur coûte, &c. des instrumens, des différens ouvrages, & de toutes les manœuvres.

Il comparera les mémoires des Artistes avec son canevas; il conférera avec eux; il leur fera suppléer de vive voix ce qu'ils auront omis, & éclaircir ce qu'ils auront mal expliqué.

Quelque mauvais que ces mémoires puissent être;



quand ils auront été faits de bonne foi, ils comprendront toujours une infinité de choses que l'homme le plus intelligent n'apercevra pas, ne soupçonnera point, & ne pourra demander. Il y en desirera d'autres à-la-vérité; mais ce seront celles que les Artistes ne ceilent à personne: car j'ai éprouvé que ceux qui s'occupent sans cesse d'un objet, avoient un penchant égal à croire que tout le monde favoit ce dont ils ne faisoient point un secret; & que ce dont ils faisoient un secret n'étoit connu de personne: en sorte qu'ils étoient toujours tentés de prendre celui qui les questionnoit, ou pour un génie transcendant ou pour un imbécille.

Tandis que les Artistes seront à l'ouvrage, il s'occupera à rectifier les articles que nous lui aurons transmis, & qu'il trouvera dans notre dictionnaire. Il ne tardera pas à s'apercevoir que malgré tous les soins que nous nous sommes donnés, il s'y est glissé des bévues grossières (voyez l'article BRIQUE), & qu'il y a des articles entiers qui n'ont pas l'ombre du sens commun (voyez l'article BLANCHISSERIE DE TOILES): mais il apprendra, par son expérience, à nous savoir gré des choses qui seront bien, & à nous pardonner celles qui seront mal. C'est sur-tout quand il aura parcouru pendant quelque tems les ateliers, l'argent à la main, & qu'on lui aura fait payer bien chèrement les faussetés les plus ridicules, qu'il connoitra quelle espece de gens ce sont que les Artistes, sur-tout à Paris, où la crainte des impôts les tient perpétuellement en méfiance, & où ils regardent tout homme qui les interroge avec quelque curiosité comme un émissaire des fermiers généraux, ou comme un ouvrier qui veut ouvrir boutique. Il m'a semblé qu'on éviteroit ces inconvéniens, en cherchant dans la province toutes les connoissances sur les Arts qu'on y pourroit recueillir: on y est connu; on s'adresse à des gens qui n'ont point de soupçon; l'argent y est plus rare, & le tems moins cher. D'où il me paroît évident qu'on s'instruira plus facilement & à moins de frais, & qu'on auroit des instructions plus sûres.

Il faudroit indiquer l'origine d'un art, & en suivre pié-à-pié les progrès quand ils ne seroient pas ignorés, ou substituer la conjecture & l'histoire hypothétique à l'histoire réelle. On peut assurer qu'ici le roman seroit souvent plus instructif que la vérité.

Mais il n'en est pas de l'origine & des progrès d'un art, ainsi que de l'origine & des progrès d'une science. Les Savans s'entretiennent: ils écrivent: ils font valoir leurs découvertes: ils contredisent: ils font contredits. Ces contestations manifestent les faits & constatent les dates. Les Artistes au contraire vivent ignorés, obscurs, isolés; ils font tout pour leur intérêt, ils ne font presque rien pour leur gloire. Il y a des inventions qui restent des siècles entiers renfermées dans une famille: elles passent des peres aux enfans; se perfectionnent ou dégènerent, sans qu'on sache précisément ni à qui, ni à quel tems il faut en rapporter la découverte. Les pas insensibles par lesquels un art s'avance à la perfection, confondent aussi les dates. L'un recueille le chanvre; un autre le fait baigner; un troisieme le tisse: c'est d'abord une corde grossiere; puis un fil; ensuite une toile: mais il s'écoule un siècle entre chacun de ces progrès. Celui qui porteroit une production depuis son état naturel jusqu'à son emploi le plus parfait, seroit difficilement ignoré. Comment seroit-il impossible qu'un peuple se trouvât tout-à-coup vêtu d'une étoffe nouvelle, & ne demandât pas à qui il en est redevable? Mais ces cas n'arrivent point, ou n'arrivent que rarement.

Communément le hasard suggère les premieres tentatives; elles sont infructueuses & restent ignorées: un autre les reprend; il a un commencement de succès, mais dont on ne parle point: un troisie-

me marche sur les pas du second: un quatrieme sur les pas du troisieme; & ainsi de suite, jusqu'à ce que le dernier produit des expériences soit excellent: & ce produit est le seul qui fasse sensation. Il arrive encore qu'à peine une idée est-elle éclose dans un atelier, qu'elle en sort & se répand. On travaille en plusieurs endroits à la fois: chacun manœuvre de son côté; & la même invention, revendiquée en même tems par plusieurs, n'appartient proprement à personne, ou n'est attribuée qu'à celui qu'elle enrichit. Si l'on tient l'invention de l'étranger, la jalousie nationale tait le nom de l'inventeur, & ce nom reste inconnu.

Il seroit à souhaiter que le gouvernement autorisât à entrer dans les manufactures, à voir travailler, à interroger les ouvriers, & à dessiner les instrumens, les machines, & même le local.

Il y a des circonstances où les Artistes sont tellement impénétrables, que le moyen le plus court, ce seroit d'entrer soi-même en apprentissage, ou d'y mettre quelqu'un de confiance.

Il y a peu de secrets qu'on ne parvint à connoître par cette voie: il faudroit divulguer tous ces secrets sans aucune exception.

Je fais que ce sentiment n'est pas celui de tout le monde: il y a des têtes étroites, des ames mal nées, indifférentes sur le sort du genre humain, & tellement concentrées dans leur petite société, qu'elles ne voyent rien au-delà de son intérêt. Ces hommes veulent qu'on les appelle bons citoyens; & j'y consens, pourvu qu'ils me permettent de les appeler *méchans hommes*. On diroit, à les entendre, qu'une *Encyclopédie* bien faite, qu'une histoire générale des Arts ne devroit être qu'un grand manuscrit soigneusement renfermé dans la bibliothèque du monarque, & inaccessible à d'autres yeux que les siens; un livre de l'Etat, & non du peuple. A quoi bon divulguer les connoissances de la nation, ses transactions secretes, ses inventions, son industrie, ses ressources, ses mysteres, sa lumière, ses arts & toute sa sagesse! ne sont-ce pas là les choses auxquelles elle doit une partie de sa supériorité sur les nations rivales & circonvoisines? Voilà ce qu'ils disent; & voici ce qu'ils pourroient encore ajouter. Ne seroit-il pas à souhaiter qu'au lieu d'éclairer l'étranger, nous pussions répandre sur lui des ténèbres, & plonger dans la barbarie le reste de la terre, afin de le dominer plus sûrement? Ils ne font pas attention qu'ils n'occupent qu'un point sur ce globe, & qu'ils n'y dureront qu'un moment; que c'est à ce point & à cet instant qu'ils sacrifient le bonheur des siècles à venir & de l'espece entiere. Ils savent mieux que personne que la durée moyenne d'un empire n'est pas de deux mille ans, & que dans moins de tems peut-être, le nom *François*, ce nom qui durera éternellement dans l'histoire, seroit inutilement cherché sur la surface de la terre. Ces considérations n'étendent point leurs vûes; il semble que le mot *humanité* soit pour eux un mot vuide de sens. Encore s'ils étoient conséquens! mais dans un autre moment ils se déchaineront contre l'impénétrabilité des sanctuaires de l'Egypte; ils déploreront la perte des connoissances anciennes; ils accuseront la négligence ou le silence des auteurs qui se sont tûs ou qui ont parlé si mal d'une infinité d'objets importans; & ils ne s'apercevront pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui, & qu'ils blament les autres d'avoir été ce qu'ils se font honneur d'être.

Ces bons citoyens sont les plus dangereux ennemis que nous ayons eus. En général, il faut profiter des critiques, sans y répondre, quand elles sont bonnes; les négliger, quand elles sont mauvaises. N'est-ce pas une perspective bien agréable pour tous ceux qui



s'opiniâtrent à noircir du papier contre nous, que si l'*Encyclopédie* conserve dans dix ans la réputation dont elle jouit, il ne fera plus question de leurs écrits, & qu'il en sera bien moins question encore, si elle est ignorée.

J'ai entendu dire à M. de Fontenelle, que son appartement ne contiendrait pas tous les ouvrages qu'on avoit publiés contre lui. Qui est-ce qui en connoît un seul? L'esprit des lois & l'histoire naturelle ne font que de paroître, & les critiques qu'on en a faites sont entièrement ignorées. Nous avons déjà remarqué que parmi ceux qui se sont érigés en censeurs de l'*Encyclopédie*, il n'y en a presque pas un qui eût les talens nécessaires pour l'enrichir d'un bon article. Je ne croirois pas exagérer, quand j'ajouterois que c'est un livre dont la très-grande partie seroit à étudier pour eux. L'esprit philosophique est celui dans lequel on l'a composé, & il s'en faut beaucoup que la plupart de ceux qui nous jugent, soient à cet égard seulement au niveau de leur siècle. J'en appelle à leurs ouvrages. C'est par cette raison qu'ils ne dureront pas, & que nous osons présumer que notre Dictionnaire sera plus lû & plus estimé dans quelques années, qu'il ne l'est encore aujourd'hui. Il ne nous seroit pas difficile de citer d'autres auteurs qui ont eu, & qui auront le même sort. Les uns (comme nous l'avons déjà dit plus haut) élevés aux cieux, parce qu'ils avoient composé pour la multitude, qu'ils s'étoient assujettis aux idées courantes, & qu'ils s'étoient mis à la portée du commun des lecteurs, ont perdu de leur réputation, à mesure que l'esprit humain a fait des progrès, & ont fini par être oubliés. D'autres au contraire, trop forts pour le tems où ils ont paru, ont été peu lûs, peu entendus, point goûtés, & sont demeurés obscurs, long-tems, jusqu'au moment où le siècle qu'ils avoient devancé fût éconlé, & qu'un autre siècle dont ils étoient avant qu'il fût arrivé, les atteignit, & rendit enfin justice à leur mérite.

Je crois avoir appris à mes concitoyens à estimer & à lire le chancelier Bacon; on a plus feuilleté ce profond auteur depuis cinq à six ans, qu'il ne l'avoit jamais été. Nous sommes cependant encore bien loin de sentir l'importance de ses ouvrages; les esprits ne sont pas assez avancés. Il y a trop peu de personnes en état de s'élever à la hauteur de ses méditations; & peut-être le nombre n'en deviendra-t-il jamais guere plus grand. Qui sait si le *novum organum*, les *cogitata & visa*, le livre de *augmento scientiarum*, ne sont pas trop au-dessus de la portée moyenne de l'esprit humain, pour devenir dans aucun siècle, une lecture facile & commune? C'est au tems à éclaircir ce doute.

Mais ces considérations sur l'esprit & la matière d'un Dictionnaire encyclopédique nous conduisent naturellement à parler du style qui est propre à ce genre d'ouvrage.

Le laconisme n'est pas le ton d'un dictionnaire; il donne plus à deviner qu'il ne le faut pour le commun des lecteurs. Je voudrois qu'on ne laissât à penser que ce qui pourroit être perdu, sans qu'on en fût moins instruit sur le fond. L'effet de la diversité, outre qu'il est inévitable, ne me paroît point ici déplaisant. Chaque travailleur, chaque science, chaque art, chaque article, chaque sujet a sa langue & son style. Quel inconvénient y a-t-il à le lui conserver? s'il falloit que l'éditeur fût reconnoître sa main par-tout, l'ouvrage en seroit beaucoup retardé, & n'en seroit pas meilleur. Quelqu'instruit qu'un éditeur pût être, il s'exposeroit souvent à commettre une erreur de chose, dans l'intention de rectifier une faute de langue.

Je renfermeroie le caractère général du style d'une *Encyclopédie*, en deux mots, *communia, propria*;

*propria, communiter*. En se conformant à cette règle, les choses communes seroient toujours élégantes; & les choses propres & particulières, toujours claires.

Il faut considérer un dictionnaire universel des Sciences & des Arts, comme une campagne immense couverte de montagnes, de plaines, de rochers, d'eaux, de forêts, d'animaux, & de tous les objets qui font la variété d'un grand paysage. La lumière du ciel les éclaire tous; mais ils en sont tous frappés diversement. Les uns s'avancent par leur nature & leur exposition, jusque sur le devant de la scène; d'autres sont distribués sur une infinité de plans intermédiaires; il y en a qui se perdent dans le lointain; tous se font valoir réciproquement.

Si la trace la plus légère d'affectation est insupportable dans un petit ouvrage, que seroit-ce au jugement des gens de Lettres, qu'un grand ouvrage où ce défaut dominerait? Je suis sûr que l'excellence de la matière ne contrebalanceroit pas ce vice de style, & qu'il seroit peu lû. Les ouvrages de deux des plus grands hommes que la nature ait produits, l'un philosophe, & l'autre poète, seroient infiniment plus parfaits & plus estimés, si ces hommes rares n'avoient été doués dans un degré très-extraordinaire, de deux talens qui me semblent contradictoires, le génie & le bel esprit. Les traits les plus brillans & les comparaisons les plus ingénieuses y départent à tout moment les idées les plus sublimes. La nature les auroit traités beaucoup plus favorablement, si leur ayant accordé le génie, elle leur eût refusé le bel esprit. Le goût solide & vrai, le sublime en quelque genre que ce soit, le pathétique, les grands effets de la crainte, de la commisération & de la terreur, les sentimens nobles & relevés, les grandes idées rejettent le tour épigrammatique & le contraste des expressions.

Si toutefois il y a quelquel'ouvrage qui comporte de la variété dans le style, c'est une *Encyclopédie*; mais comme j'ai désiré que les objets les plus indifférens y fussent toujours secrètement rapportés à l'homme, y prissent un tour moral, respirassent la décence, la dignité, la sensibilité, l'élevation de l'âme, en un mot qu'on y discernât par-tout le souffle de l'honnêteté; je voudrois aussi que le ton répondît à ces vûes, & qu'il en reçût quelque austérité, même dans les endroits où les couleurs les plus brillantes & les plus gaies n'auroient pas été déplacées. C'est manquer son but, que d'amuser & de plaire, quand on peut instruire & toucher.

Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage. Je ne fais d'où vient l'indulgence injurieuse qu'on a pour les grands livres & sur-tout pour les dictionnaires. Il semble qu'on ait permis à l'*in-folio* d'être écrit pesamment, négligemment, sans génie, sans goût & sans finesse. Croit-on qu'il soit impossible d'introduire ces qualités dans un ouvrage de longue haleine? ou seroit-ce que la plupart des ouvrages de longue haleine qui ont paru jusqu'à présent, ayant communément ces défauts, on les a regardés comme un appanage du format?

Cependant on s'apercevra, en y regardant de près, que s'il y a quelquel'ouvrage où il soit facile de mettre du style, c'est un dictionnaire; tout y est coupé par articles; & les morceaux les plus étendus le sont moins qu'un discours oratoire.

Mais voici ce que c'est. Il est rare que ceux qui écrivent supérieurement, veuillent & puissent continuer long-tems une tâche si pénible; d'ailleurs dans les ouvrages de société où la gloire du succès est partagée, & où le travail d'un homme est confondu avec le travail de plusieurs, on se désigne en soi-même un associé pour émule; on compare son travail avec le sien; on rougiroit d'être au-des-



fous ; on se soucie peu d'être au-dessus ; on n'emploie qu'une partie de ses forces ; & l'on espere que ce qu'on aura négligé disparaîtra dans l'immenité des volumes.

C'est ainsi que l'intérêt s'affoiblit dans chacun , à mesure que le nombre des associés augmente ; & que , l'ouvrage d'un seul se distinguant d'autant moins qu'il a plus de collègues , le livre se trouve en général d'une médiocrité d'autant plus grande , qu'on y a employé plus de mains.

Cependant le tems leve le voile ; chacun est jugé selon son mérite. On distingue le travailleur négligent du travailleur honnête ou qui a rempli son devoir. Ce que quelques-uns ont fait , montre ce qu'on étoit en droit d'exiger de tous ; & le public nomme ceux dont il est mécontent , & regrette qu'ils ayent si mal répondu à l'importance de l'entreprise , & au choix dont on les avoit honorés.

Je m'explique là-dessus avec d'autant plus de liberté , que personne ne fera plus exposé que moi à cette espece de censure , & que , quelque critique qu'on fasse de notre travail , soit en général soit en particulier , il n'en restera pas moins pour constant qu'il seroit très-difficile de former une seconde société de gens de Lettres & d'Artistes aussi nombreuse & mieux composée que celle qui concourt à la composition de ce Dictionnaire. S'il étoit facile de trouver mieux que moi pour auteur & pour éditeur , il faudra que l'on convienne qu'il étoit , sous ces deux aspects , infiniment plus facile encore de rencontrer moins bien que M. d'Alembert. Combien je gagnerois à cette espece d'énumération où les hommes se compenseroient les uns par les autres ! Ajoutons à cela qu'il y a des parties pour lesquelles on ne choisit point , & que cet inconvénient sera de toutes les éditions. Quelqu'honoraire qu'on proposât à un homme , il n'acquitteroit jamais le tems qu'on lui demanderoit. Il faut qu'un Artiste veille dans son atelier ; il faut qu'un homme public soit à ses fonctions. Celui-ci est malheureusement trop occupé , & l'homme de cabinet n'est malheureusement pas assez instruit. On se tire de-là comme on peut.

Mais s'il est facile à un dictionnaire d'être bien écrit , il n'est guere d'ouvrages auxquels il soit plus essentiel de l'être. Plus une route doit être longue , plus il seroit à souhaiter qu'elle fût agréable. Au reste , nous avons quelque raison de croire que nous ne sommes pas restés de ce côté sans succès. Il y a des personnes qui ont lu l'*Encyclopédie* d'un bout à l'autre ; & si l'on en excepte le dictionnaire de Bayle qui perd tous les jours un peu de cette prérogative , il n'y a guere que le nôtre qui en ait jouï & qui en jouisse. Nous souhaitons qu'il la conserve peu , parce que nous aimons plus les progrès de l'esprit humain que la durée de nos productions , & que nous aurions réussi bien au-delà de nos espérances , si nous avions rendu les connoissances si populaires , qu'il falloit au commun des hommes un ouvrage plus fort que l'*Encyclopédie* , pour les attacher & les instruire.

Il seroit à souhaiter , quand il s'agit de style , qu'on pût imiter Petrone , qui a donné en même tems l'exemple & le précepte , lorsqu'ayant à peindre les qualités d'un beau discours , il a dit , *grandis , & ut ita dicam pudica oratio neque maculosa est neque turgida , sed naturali pulchritudine exsurgit*. La description est la chose même.

Il faut se garantir singulierement de l'obscurité , & se ressouvenir à chaque ligne qu'un dictionnaire est fait pour tout le monde , & que la répétition des mots qui offenseront dans un ouvrage leger , devient un caractère de simplicité qui ne déplaira jamais dans un grand ouvrage.

Qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expression. Il seroit mal dans un livre philosophique d'employer les termes les plus usités , lorsqu'ils n'empor-

tent avec eux aucune idée fixe , distincte & déterminée ; & il y a de ces termes , & en très-grand nombre. Si l'on pouvoit en donner des définitions , selon la nature qui ne change point , & non selon les conventions & les préjugés des hommes qui changent continuellement ; ces définitions deviendroient des germes de découvertes. Observons encore ici le besoin continuel que nous avons d'un modele invariable & constant auquel nos définitions & nos descriptions se rapportent , tel que la nature de l'homme , des animaux , ou des autres êtres subsistans. Le reste n'est rien , & celui qui ne fait pas écarter certaines notions particulieres , locales & passageres , est gêné dans son travail & sans cesse exposé à dire , contre le témoignage de sa conscience & la pente de son esprit , des choses inexactes pour le moment , & fausses ou du moins obscures & hasardées pour l'avenir.

Les ouvrages des génies les plus intrépides & les plus élevés , des plus grands philosophes de l'antiquité sont un peu défigurés par ce défaut. Il s'en manque beaucoup que ceux de nos jours en soient exempts. L'intolérance , le manque de la double doctrine , le défaut d'une langue hieroglyphique & sacrée , perpétueront à jamais ces contradictions , & continueront de tacher nos plus belles productions. On ne fait souvent ce qu'un homme a pensé sur les matieres les plus importantes. Il s'enveloppe dans des ténèbres affectées ; ses contemporains mêmes ignorent ses sentimens ; & l'on ne doit pas s'attendre que l'*Encyclopédie* soit exempte de ce défaut.

Plus les matieres seront abstraites , plus il faudra s'efforcer de les mettre à la portée de tous les lecteurs.

Un Editeur qui aura de l'expérience , & qui sera maître de lui-même , se placera dans la classe moyenne des esprits. Si la nature l'avoit élevé au rang des premiers génies , & qu'il n'en descendit jamais ; conversant sans cesse avec les hommes de la plus grande pénétration , il lui arriveroit de considérer les objets d'un point de vûe où la multitude ne peut atteindre. Trop au-dessus d'elle , l'ouvrage deviendroit obscur pour trop de monde. Mais s'il se trouvoit malheureusement , ou s'il avoit la complaisance de s'abaisser fort au-dessous ; les matieres traitées comme pour des imbécilles deviendroient longues & fastidieuses. Il considérera donc le Monde comme son école , & le Genre humain comme son pupile ; & il dictera des leçons qui ne fassent pas perdre aux bons esprits un tems précieux , & qui ne rebutent point la foule des esprits ordinaires. Il y a deux classes d'hommes , à-peu-près également étroites , qu'il faut également négliger. Ce sont les génies transcendans & les imbécilles , qui n'ont besoin de maîtres ni les uns ni les autres.

Mais s'il n'est pas facile de saisir la portée commune des esprits , il l'est beaucoup moins encore à l'homme de génie de s'y fixer. Le génie tend naturellement à s'élever ; il cherche la région des nues ; s'il s'oublie un moment , il est emporté d'un vol rapide ; & bien-tôt les yeux ordinaires cessent de l'apercevoir & de le suivre.

Si chaque encyclopédiste s'étoit bien acquitté de son travail , l'attention principale d'un éditeur se réduiroit à circonscrire rigoureusement les différens objets ; à renfermer les parties en elles-mêmes , & à supprimer des redites , ce qui est toujours plus facile que de remplir des omissions ; les redites s'aperçoivent & se corrigent d'un trait de plume ; les omissions se dérobent & ne se suppléent pas sans travail. Le grand inconvénient , c'est que quand elles se montrent , c'est si brusquement , que l'éditeur se trouvant pressé entre une matiere qui demande du tems , & la vitesse de l'impression qui n'en accorde point , il faut que l'ouvrage soit estro-



pié, ou l'ordre pervers; l'ouvrage estropié, si l'on remplit sa tâche selon le tems; l'ordre pervers, si on la renvoie à quelqu'endroit écarté du dictionnaire.

Où est l'homme assez versé dans toutes les matieres, pour en écrire sur le champ, comme s'il s'en étoit long-tems occupé? Où est l'éditeur qui aura les principes d'un auteur assez présens, ou des notions assez conformes aux siennes, pour ne tomber dans aucune contradiction?

N'est-ce pas même un travail presque au-dessus de ses forces, que d'avoir à remarquer les contradictions qui se trouveront nécessairement entre les principes & les idées de ses associés? S'il n'est pas de sa fonction de les lever quand elles sont réelles, il le doit au moins quand elles ne sont qu'apparentes: & dans le premier cas, peut-il être dispensé de les indiquer, de les faire sortir, d'en marquer la source, de montrer la route commune que deux auteurs ont suivie, & le point de division où ils ont commencé à se séparer; de balancer leurs raisons; de proposer des observations & des expériences pour & contre; de désigner, le côté de la vérité, ou celui de la vraisemblance? Il ne mettra l'ouvrage à-couvert du reproche, qu'en observant expressément que ce n'est pas le dictionnaire qui se contredit, mais les Sciences & les Arts qui ne sont pas d'accord. S'il alloit plus loin; s'il résolvoit les difficultés, il seroit homme de génie: mais peut-on exiger d'un éditeur qu'il soit homme de génie? Et ne seroit-ce pas une folie que de demander qu'il fût un génie universel?

Une attention que je recommanderai à l'éditeur qui nous succédera, & pour le bien de l'ouvrage, & pour la sûreté de sa personne, c'est d'envoyer aux censeurs les feuilles imprimées, & non le manuscrit. Avec cette précaution, les articles ne seront ni perdus, ni dérangés, ni supprimés; & le paraphe du censeur, mis au bas de la feuille imprimée, sera le garant le plus sûr qu'on n'a ni ajoûté, ni altéré, ni retranché, & que l'ouvrage est resté dans l'état où il a jugé à-propos qu'il s'imprimât.

Mais le nom & la fonction de censeur me rappellent une question importante. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une *Encyclopédie* fût permise tacitement, qu'expressément approuvée: ceux qui soutenoient l'affirmative, disoient: «alors les auteurs jouiroient de toute la liberté nécessaire pour en faire un excellent ouvrage. Combien on y traiteroit de sujets importants! les beaux articles que le droit public fourniroit! Combien d'autres qu'on pourroit imprimer à deux colonnes, dont l'une établirait le pour, & l'autre le contre! L'historique que seroit exposé sans partialité; le bien loué hautement; le mal blâmé sans réserve; les vérités assurées; les doutes proposés; les préjugés détruits, & l'usage des renvois politiques fort restreint».

Leurs antagonistes répondoient simplement «qu'il valoit mieux sacrifier un peu de liberté, que de s'exposer à tomber dans la licence; & d'ailleurs, ajoûtoient-ils, telle est la constitution des choses qui nous environnent, que si un homme extraordinaire s'étoit proposé un ouvrage aussi étendu que le nôtre, & qu'il lui eût été donné par l'Être suprême de connoître en tout la vérité, il faudroit encore pour sa sécurité, qu'il lui fût assigné un point inaccessible dans les airs, d'où ses feuilles tombassent sur la terre».

Puisqu'il est donc si à-propos de subir la censure littéraire, on ne peut avoir un censeur trop intelligent: il faudra qu'il sache se prêter au caractère général de l'ouvrage; voir sans intérêt ni pusillanimité; n'avoir de respect que pour ce qui est vraiment respectable; distinguer le ton qui convient à chaque personne & à chaque sujet; ne s'effaroucher ni des propos cyniques de Diogene, ni des termes techni-

ques de Winslou, ni des syllogismes d'Anaxagoras; ne pas exiger qu'on réfute, qu'on affoiblisse ou qu'on supprime, ce qu'on ne raconte qu'historiquement; sentir la différence d'un ouvrage immense & d'un *in-douze*; & aimer assez la vérité, la vertu, le progrès de connoissances humaines & l'honneur de la nation, pour n'avoir en vûe que ces grands objets.

Voilà le censeur que je voudrois: quant à l'homme que je desirerois pour auteur, il seroit ferme, instruit, honnête, véridique, d'aucun pays, d'aucune secte, d'aucun état; racontant les choses du moment où il vit, comme s'il en étoit à mille ans, & celles de l'endroit qu'il habite, comme s'il en étoit à deux mille lieues. Mais à un si digne collègue, qui faudroit-il pour éditeur? Un homme doûté d'un grand sens, célèbre par l'étendue de ses connoissances, l'élevation de ses sentimens & de ses idées, & son amour pour le travail: un homme aimé & respecté par son caractère domestique & public; jamais enthousiaste, à moins que ce ne fût de la vérité, de la vertu, & de l'humanité.

Il ne faut pas imaginer que le concours de tant d'heureuses circonstances ne laissât aucune imperfection dans l'*Encyclopédie*: il y aura toujours des défauts dans un ouvrage de cette étendue. On les réparera d'abord par des supplémens, à mesure qu'ils se découvriront: mais il viendra nécessairement un tems où le public demandera lui-même une refonte générale; & comme on ne peut favoir à quelles mains ce travail important sera confié, il reste incertain si la nouvelle édition sera inférieure ou préférable à la précédente. Il n'est pas rare de voir des ouvrages considérables, revûs, corrigés, augmentés par des mal-adroits, dégénérer à chaque réimpression, & tomber enfin dans le mépris. Nous en pourrions citer un exemple récent, si nous ne craignons de nous abandonner au ressentiment, en croyant céder à l'intérêt de la vérité.

L'*Encyclopédie* peut aisément s'améliorer; elle peut aussi aisément se détériorer. Mais le danger auquel il faudra principalement obvier, & que nous aurons prévu, c'est que le soin des éditions subséquentes ne soit pas abandonné au despotisme d'une société, d'une compagnie, quelle qu'elle puisse être. Nous avons annoncé, & nous en attestons nos contemporains & la postérité, que le moindre inconvénient qui pût en arriver, ce seroit qu'on supprimât des choses essentielles; qu'on multipliât à l'infini le nombre & le volume de celles qu'il faudroit supprimer; que l'esprit de corps, qui est ordinairement petit, jaloux, concentré, infectât la masse de l'ouvrage; que les Arts fussent négligés; qu'une matiere d'un intérêt passager étouffât les autres; & que l'*Encyclopédie* subît le sort de tant d'ouvrages de controverse. Lorsque les Catholiques & les Protestans, las de disputes & rassasiés d'injures, prirent le parti du silence & du repos; on vit en un instant une foule de livres vantés, disparaître & tomber dans l'oubli, comme on voit tomber au fond d'un vaisseau, le sédiment d'une fermentation qui s'appaise.

Voilà les premières idées qui se sont offertes à mon esprit sur le projet d'un Dictionnaire universel & raisonné de la connoissance humaine; sur sa possibilité; sa fin; ses matériaux; l'ordonnance générale & particulière de ces matériaux; le style; la méthode; les renvois; la nomenclature; le manuscrit; les auteurs; les censeurs; les éditeurs, & le typographe.

Si l'on pese l'importance de ces objets, on s'apercevra facilement qu'il n'y en a aucun qui ne fournisse la matiere d'un discours fort étendu; que j'ai laissé plus de choses à dire que je n'en ai dites; & que peut-être la prolixité & l'adulation ne seront pas au nombre des défauts qu'on pourra me reprocher.



ENDECAGONE, voyez HENDECAGONE.

ENDECASYLLABE, (*Belles-Lett.*) Voyez HENDECASYLLABE.

ENDEMIQUE, adj. m. & f. d'ενδημῖος, ενδημῖος, vernaculus, populaire, terme de Médecine; épithète que l'on donne à certaines maladies particulières à un pays, à une contrée, où elles attaquent un grand nombre de personnes en même tems, & continuellement ou avec des intervalles, après lesquels la même maladie reparoit de la même nature, avec les mêmes symptômes à-peu-près.

Ainsi le *plica* en Pologne, les *écrouelles* en Espagne, le *goëtre* dans les pays voisins des Alpes, sont des maladies *endémiques*; les *fièvres intermittentes* dans les endroits marécageux, &c. parce qu'il y a toujours un grand nombre de personnes dans chacun de ces lieux, qui sont affectées de ces maladies respectives.

La cause des maladies de ce caractère doit être commune à tous les habitans du lieu où elles regnent constamment; par conséquent on ne peut la trouver que dans la situation & le climat particulier du pays, dans les qualités de l'air & des eaux qui lui sont propres, & dans la manière de vivre. Voyez l'admirable traité d'Hippocrate, qui est relatif à ce sujet, de *aëre, locis & aquis*. Voyez EPIDÉMIE. (d)

ENDENTÉ, adj. en termes de *Blason*, se dit d'un pal, d'une bande, d'une fasce, & autres pièces de triangles alternés de divers émaux. On appelle *croix endentée*, celle dont les branches sont terminées en façon de croix ancrée, & qui a une pointe comme un fer de lance entre les deux crochets.

Guaschi en Piémont, tranché, *endenté* d'or & d'azur.

ENDENTURE, f. f. (*Jurispr.*) du latin *indentatura*. C'étoit un papier partagé en deux colonnes, sur chacune desquelles le même acte étoit écrit; ensuite on coupoit ce papier par le milieu, non pas tout droit, mais en formant à droite & à gauche des espèces de dents, afin que quand on rapporteroit un des doubles de l'acte, on pût vérifier si c'étoit le véritable, en le rapprochant de l'autre, & observant si toutes les dents se rapportoient parfaitement: c'est ce que l'on appelloit *charta partita*, *charta indentata*, & en françois *chartie* ou *indenture*. Voyez CHARTE PARTIE. (A)

ENDETTÉ, adj. (*Comm.*) qui doit beaucoup, qui a contracté quantité de dettes. Voyez DETTES. (G)

ENDETTER une compagnie, verb. act. (*Comm.*) une société; c'est contracter en leur nom des dettes considérables. Les directeurs d'une compagnie sont souvent plus propres à l'endetter & à la ruiner, qu'à l'enrichir.

ENDETTER, (s') c'est faire des dettes en son propre & privé nom. (G)

ENDIVE, f. f. (*Bot. Mat. méd. & Jard.*) en latin *endivia* ou *intybus*, espèce de chicorée: cependant Ray l'en distingue, tant à cause de ses feuilles qui sont plus courtes, & non découpées, que parce que cette plante est annuelle, au lieu que la chicorée est vivace. Il y a trois sortes d'endives en usage; savoir l'endive à feuilles larges ou commune, la petite endive, & l'endive ou chicorée frisée.

L'endive à feuilles larges, ou commune, autrement dite *chicorée blanche*, est nommée par les Botanistes *endivia latifolia*, *scariola latifolia*, *endivia vulgaris*, &c.

Ses racines sont fibreuses & laiteuses: ses feuilles sont couchées sur terre avant qu'elle monte en tige; elles sont longues, larges, semblables à celles de la laitue, crénelées quelquefois à leur bord, un peu amères. Les feuilles qui sont sur la tige, sont sem-

blables à celles du lierre, mais plus petites. La tige est haute d'une coudée, ou d'une coudée & demie; lisse, cannelée, creuse, branchue, tortue, donnant du lait quand on la blesse. Ses fleurs naissent à l'aisselle des feuilles; elles sont bleues, semblables à celles de la chicorée sauvage, aussi-bien que les graines.

La petite endive, en latin *endivia minor*, seu *angustifolia*, off. ne diffère de la précédente que par ses feuilles qui sont plus étroites, plus amères au goût; & par sa tige qui est plus branchue.

L'endive ou chicorée frisée, *endivia crispa* seu *romana*, *cicorium crispum*, off. a ses feuilles plus grandes que celles de l'endive commune. Elles sont crépues, & sinuées à leur fond. Sa tige est plus élevée, plus grosse & plus tendre que celle des autres endives. Sa graine est noire. Il y a long-tems que les Jardiniers ont l'art de rendre frisée l'endive commune, quoique Ray regarde ces deux plantes comme étant d'une espèce différente.

On sème l'endive dans les jardins, pour l'usage de la cuisine. Lorsqu'on la sème au printemps, elle croît promptement, fleurit, porte des graines en été, & meurt ensuite; mais quand on la sème en été, elle dure l'hiver, pourvu qu'on la couvre de terre au commencement de l'automne, après avoir lié auparavant ses feuilles: elle devient alors blanche comme de la neige, agréable au goût, & peut tenir lieu de salade en hiver. Voyez dans Miller l'art de sa culture.

Les feuilles fraîches d'endive verte paroissent contenir un sel essentiel, nitreux, ammoniacal, mêlé avec un peu d'huile subtile & de terre. Elles ne donnent dans les épreuves chimiques aucune marque d'acide, à cause de la grande quantité de sel urinaire. Les feuilles d'endive que l'on a blanchies en les liant, donnent quelqu'acide, mais moins de sel volatil & de terre. Leur suc, quand on les lie pour les blanchir, fermente un peu intérieurement; & par-là les sels volatils, qui sont en grande quantité dans cette plante, sont un peu développés, s'envolent en partie, & il reste de l'acide & de l'eau: la terre est, par cette même fermentation, mêlée plus intimement avec les autres principes. Ces feuilles ainsi blanchies, sont plus tendres & plus agréables au goût, que lorsqu'elles sont vertes, à cause de la partie acide, qui est plus développée avec les sels alkalis & les huiles. Les feuilles vertes sont amères, à cause de la grossièreté des molécules salines, & de leur différent mélange avec l'huile & la terre.

Les endives ne sont guère moins connues dans les boutiques d'apothicaires que dans les cuisines; on les y employe vertes & blanchies, sur-tout les feuilles, rarement les graines, & presque jamais les racines. Toutes les endives sont rafraîchissantes, détersives & apéritives, en vertu de leur sel nitreux, ammoniacal, subtil, délayé dans beaucoup de flegme. Elles rafraîchissent encore, en emportant les humeurs retenues dans les viscères; elles amollissent & détachent la bile visqueuse; elles divisent la férosité gluante ou la pituite épaisse. Elles sont donc utiles dans la jaunisse, dans les fièvres ardentes & bilieuses, dans les obstructions du foie, dans toutes les inflammations & les hémorrhagies: en un mot, ses vertus sont les mêmes que celles de la chicorée. On les employe dans les bouillons, les aposemes tempérans, rafraîchissans & apéritifs. On les joint commodément aux feuilles de bourache, de buglose, de laitue, de pourpier, de pimprenelle, d'aigremoine, de scolopendre, de fumeterre. On en donne aussi le suc clarifié, ou la décoction, à la dose que l'on veut. Enfin la graine d'endive est mise au nombre des quatre petites semences froides, & entre dans les émulsions, au défaut des autres graines. Voyez



Ray, Tournefort, Bradley, Herman, Miller, Geoffroy ; ils vous instruiront complètement sur cette plante. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENDNIG, (*Géogr. mod.*) ville de Suabe en Allemagne ; elle appartient au Brisgaw.

ENDORMI, adj. (*Marine.*) Quelques-uns disent un vaisseau endormi, lorsqu'il perd son erre, soit lorsqu'il prend vent de vent, soit lorsqu'il met côté entravers, soit pour avoir mis les voiles sur le mât. (Z)

ENDOSSEMENT, f. m. (*Jurispr.*) est l'écriture que l'on met au dos d'un acte, & qui y est relatif ; ainsi on appelle *endossement*, la quittance qu'un créancier met au dos de l'obligation ou promesse de son débiteur, de ce qu'il a reçu en l'acquit ou déduction de son dû. On appelle aussi *endossement*, la quittance que le seigneur ou son receveur donne au dos d'un contrat d'acquisition, pour les droits seigneuriaux à lui dûs pour cette acquisition. *Coûtume de Peronne, art. 260.* Enfin le terme d'*endossement* se dit principalement de l'ordre que quelqu'un passe au profit d'un autre, au dos d'une lettre ou billet de change qui étoit tiré au profit de l'endosseur. On peut faire consécutivement plusieurs de ces *endossements*, c'est-à-dire que celui au profit de qui la lettre est endossée, met lui-même son *endossement* au profit d'un autre. Tous ceux qui mettent ainsi leur ordre sont appelés *endosseurs*, & le dernier porteur d'ordre a pour garans solidaires tous les endosseurs, tireurs & accepteurs. *Voyez CHANGE, BILLET DE CHANGE, & LETTRE DE CHANGE, PROTÊT, TIREUR.* (A)

ENDOSSER, (*Relieur.*) *Endosser* le livre lorsqu'il est passé en parchemin, c'est prendre deux ais que l'on place à chaque côté du dos, que l'on nomme *le mord*. On met le livre avec ses ais en presse, en ayant soin que les parchemins sortent de moitié hors du dos ; après quoi on prend un poinçon & un petit marteau avec lequel on arrange les cahiers du livre, le mord bien égalisé & le dos bien droit. On ferre la presse le plus qu'on peut, après quoi on lie le livre avec une ficelle cablée. *Voyez la presse à endosser dans nos Planches de Reliure. Voyez aussi l'art. RELIURE.*

ENDOZZINNER, en terme de Boyaudier, c'est l'action de tourner les cordes en rond, & de les assembler par douzaines.

ENDRACHENDRACH, (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbre qui croît dans l'île de Madagascar. Son bois est si dur & si compact, qu'il ne se corrompt jamais, même sous la terre. Cet arbre est fort élevé ; son bois est jaunâtre, pesant, & dur comme du fer. Son nom en langue du pays signifie *durable*. Hubner, *dictionn. universel.*

ENDROIT, LIEU, fynon. (*Gramm.*) Ces mots désignent en général *la place* de quelque chose. Voici les nuances qui les distinguent. *Lieu* semble désigner une place plus étendue qu'*endroit*, & *endroit* désigne une place plus déterminée & plus limitée ; ainsi on peut dire : *tel bourg est un lieu considérable, il commence à l'endroit où on a bâti telle maison.* On dit aussi *le lieu des corps, un homme de bas lieu, un endroit remarquable dans un auteur, un beau lieu, un vilain endroit, &c.* (O)

ENDROMIS, f. f. (*Hist. anc.*) nom que les Grecs donnoient, selon Pollux le Grammairien, à la chaussure de Diane, qui, en qualité de *chasseresse*, devoit en porter une fort légère ; aussi nommoit-on ainsi celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une espèce de botine ou de cothurne, qui couvroit le pié & une partie de la jambe, & qui laissoit à l'un & à l'autre toute la liberté de leurs mouvemens. Les Latins avoient attaché à ce mot une signification toute différente, puisqu'ils désignoient par-là une sorte de robe épaisse &

grossière dont les athlètes se couvroient après la lutte, le pugilat, la course, la paume & les autres exercices violens, pour se garantir du froid ; au moins Martial dans une épigramme attribue-t-il toutes ces propriétés au vêtement qu'il nomme *endromida*. Chambers. (G)

ENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) c'est étendre sur la surface d'un corps une épaisseur plus ou moins considérable d'une substance molle.

ENDUIRE UN BASSIN, (*Hydraul.*) On *enduit un bassin* neuf de ciment d'un bon pouce de mortier fin, que l'on frote avec de l'huile. Si ce bassin a été gâté par la gelée, ou long-tems sans eau, on peut le repiquer au vif, & l'*enduire* de trois à quatre pouces de cailloutage, & d'un enduit général de ciment. (K)

ENDUIRE, v. neut. (*Fauconn.*) se dit de l'oiseau quand il digere bien sa chair. Cet oiseau *enduit* bien, c'est-à-dire qu'il digere bien.

ENDUIT, en *Architecture*, composition faite de plâtre, ou de mortier de chaux & de sable, ou de chaux & de ciment, pour revêtir les murs. Il faut entendre dans les auteurs, par *albarium opus*, l'*enduit* de lait de chaux à plusieurs couches ; par *arenatum*, le crépi où le sable est mêlé avec la chaux ; par *marmoratum*, le stuc ; & par *tectorium opus*, tout ouvrage qui sert d'*enduit*, d'incrustation & de revêtement aux murs de maçonnerie. (P)

ENDUIT, en *Peinture*, se dit des couches qu'on applique sur les toiles, sur les murailles, le bois, &c. On ne se sert guere de ce terme ; on dit *couche*.

ENDYMATIES, (LES) *Littérat.* Les *endymaties* étoient des danses vêtues qui se dansoient en Arcadie au son de certains airs composés pour la flûte. Plutarque en parle dans son traité de la Musique, mais si laconiquement que l'on n'en fait pas davantage ; ainsi l'on ignore si ces danses entroient dans le culte religieux, si elles étoient militaires, ou si elles n'avoient lieu que dans les divertissemens, soit publics, soit particuliers. Quelle qu'en ait pu être la destination, il est toujours certain que les danseurs y étoient vêtus ; au lieu que les Lacédémoniens voisins des Argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, dansoient tout nus dans leurs gymnopédies. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENEMIE, (SAINTE) *Géogr. mod.* petite ville du Gévaudan en France.

ENEORÊME, f. m. (*Medecine.*) *ενασπύμα* ; c'est, selon Hippocrate & les autres medecins grecs, la partie hétérogene des urines gardées un certain tems, qui paroît distinguée par plus d'opacité, & qui est comme suspendue entre la surface de ce fluide excrémentiel, & le fond du vase dans lequel il est contenu.

Si la matiere de l'*éneorème* se tient à la partie supérieure de l'urine, elle est appelée par cet auteur, *Epid. lib. III. μετεσπον, sublimamentum* : si elle se soutient dans le milieu, sous la forme de nuage, il la nomme *νεβηλη, nubecula* : si elle est plus pesante, & tend vers le fond du vase ; si elle paroît avoir plus de consistance, & ressemble à la matiere spermatique, il lui donne le nom de *γνοσίδης, genitura similis*.

Ces différens *éneorèmes* sont composés de parties huileuses, & d'un sable plus ou moins atténué, de sorte qu'il est plus ou moins léger, & se tient plus ou moins élevé dans l'urine. Selon Boerhaave, *Comment. institut. §. 382.* la nubécule est principalement formée de sel muriatique. Il dit avoir observé que ceux qui ont vécu pendant long-tems d'alimens salés, & n'ont pas bû beaucoup, comme les matelots après des voyages de long cours, rendent des urines dans lesquelles on voit toujours la nubécule. Si on la considère avec le microscope, on y distingue les parties du sel marin.

Pour ce qui est des présages que l'on peut tirer de



*Pénerème*, par rapport à ses différences de consistance & de couleur, voyez URINE. (d)

ENEOSTIS, (*Hist. nat.*) pierres qui ressemblent à des os pétrifiés. Boëce de Boot les regarde comme une espèce de la pierre nommée *ossifragus lapis*. Voy. Boëtius de Boot, de *lapidib.* &c. Il y en a qui sont d'une grandeur extraordinaire, & qu'on croit avoir appartenu à des éléphants dont les os ont été pétrifiés sous terre. (—)

ENERGETIQUES, f. m. pl. terme dont on s'est servi quelquefois dans la Physique. On a appelé corps ou particules énergétiques, les corps ou particules qui paroissent avoir, pour ainsi dire, une force & une énergie innée, & qui produisent des effets différens, selon les différens mouvemens qu'elles ont; ainsi, dit-on, on peut appeler les particules du feu & de la poudre à canon, des corpuscules énergétiques. Au reste ce mot n'est plus en usage. (O)

ENERGIE, FORCE, synonyme. (*Gramm.*) Nous ne considérerons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'appliquent au discours; car dans d'autres cas leur différence fautive aux yeux. Il semble qu'énergie dit encore plus que force; & qu'énergie s'applique principalement aux discours qui peignent, & au caractère du style. On peut dire d'un orateur qu'il joint la force du raisonnement à l'énergie des expressions. On dit aussi une peinture énergique, & des images fortes. (O)

ENERGIQUES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom qu'on a donné dans le xvj. siècle à quelques sacramentaires, disciples de Calvin & de Melancton, qui soutenoient que l'Eucharistie n'étoit que l'énergie, c'est-à-dire la vertu de Jesus-Christ, & ne contenoit pas réellement son corps & son sang. Voyez CALVINISME. (G)

ENERGUMENE, subst. m. terme usité parmi les Théologiens & les Scholastiques, pour signifier une personne possédée du démon, ou tourmentée par le malin esprit. Voyez DÉMON.

Papias prétend que les énergumenes sont ceux qui contrefont les actions du diable, & qui opèrent des choses surprenantes qu'on croit surnaturelles. Il ne paroît pas fort persuadé de leur existence; mais l'Eglise l'admet, puisqu'elle les exorcise. Le concile d'Orange les exclut de la prêtrise, ou les prive des fonctions de cet ordre, quand la possession est postérieure à leur ordination. Chambers. (G)

ENERVATION, f. f. terme dont on se sert en Anatomie pour exprimer les tendons qui se remarquent dans les différentes parties des muscles droits du bas-ventre. Voyez DROIT.

Les fibres des muscles droits de l'abdomen ne vont pas d'une extrémité de ce muscle à l'autre, mais elles sont entre-coupées par des endroits nerveux que les anciens ont appelés *énervations*, quoiqu'ils soient de véritables tendons. Voyez TENDON.

Leur nombre n'est pas toujours le même, puisque les uns en ont trois, d'autres quatre, &c. (L)

ENERVATION, *enervatio*, est plus un terme de Médecine que de l'usage ordinaire; il signifie à-peu-près la même chose que *débilisation*, *affoiblissement*. On emploie en françois le verbe *énervé* plus communément que son substantif, pour exprimer les effets de la débauche du vin, des femmes, qui rend les hommes qui s'y adonnent, foibles, débiles, énervés. Voyez DÉBILITÉ, FOIBLESSE.

Le mot *énervation* est composé de *nerf*, *nervus*, & de *e* privatif. *Nerf* est là pris dans le sens du vulgaire, qui appelle de ce nom les tendons & les muscles même; ainsi on dit d'un homme musculéux qu'il est *nerveux*: on dit par conséquent d'un homme nerveux, qu'il est fort, vigoureux; & au contraire d'un homme exténué, usé, qu'il est *énervé*, sur-tout quand l'affoiblissement provient des excès mentionnés.

*Enervation*, dans cette signification, est donc ce

Tome V.

que les Grecs appellent *ἐνδυναις*, *virium prostratio*. C'est un abattement de forces, une langueur dans l'exercice des fonctions. On restreint même quelquefois encore plus le sens du mot *énervé*, pour exprimer l'action d'affoiblir, qu'opère une trop grande & trop fréquente répétition de l'acte vénérien, ou de l'effusion de la liqueur séminale, excitée par quelque moyen que ce soit; & on se sert du mot *énervé*, pour indiquer celui qui est affoibli par ces causes: ainsi on dit d'une femme voluptueuse qui a un commerce assidu de galanterie, & qui excite son amant à des excès fréquens, qu'elle *énervé cet homme*. On dit aussi de bien des jeunes gens qu'ils *s'énervent par la masturbation*, lorsqu'ils se livrent avec excès à ce pernicieux exercice. Voyez SEMENCE, MASTUPRATION. (d)

ENERVER, v. act. (*Man. Maréchal.*) opération pratiquée dans l'intention de diminuer le volume de l'extrémité inférieure de la tête du cheval, & dans le dessein de remédier à l'imperfection de ses yeux.

Il n'est question que de le priver à cet effet d'une partie que la nature ne lui a pas sans doute accordée en vain, mais que les Maréchaux extirpent malgré l'utilité dont elle peut lui être.

Cette partie n'est autre chose que les muscles releveurs de la levre antérieure. Leur attache fixe est au-dessous de l'orbite, dans l'endroit où se joignent l'os angulaire, l'os maxillaire, & l'os zygomatique. De-là ils descendent le long des naseaux, & dès la partie moyenne ils se changent chacun en un tendon qui à son extrémité s'unit avec celui du côté opposé, en formant une espèce d'aponévrose qui se termine dans le milieu de la levre. Ils diffèrent de tous les autres muscles destinés à mouvoir ces portions de la bouche, en ce qu'ils composent un corps rond qui n'est point cutané, & qui n'a aucune adhérence à la peau.

Quoi qu'il en soit, on ouvre les tégumens dès l'origine de chaque tendon, on les soulève ensuite avec la corne de chamois; après quoi on les insère l'un & l'autre dans un morceau de bois fendu, ou dans un instrument de fer imaginé pour cet usage. On pratique de plus d'autres ouvertures un peu au-dessus de leur réunion: là on incise; & en tournant les deux bâtons, ou l'instrument dans lequel ils sont pris & arrêtés, on attire en-dehors la portion coupée, & on les coupe de même dans le haut. Quelques maréchaux font d'abord leur incision en-haut, & les retirent par les ouvertures inférieures.

Je tenterois vainement de vanter ici l'étendue du génie & des lumières de ceux qui ont eu la première idée de cette opération; & je crois que le détail que j'en ai fait prouveroit plutôt au contraire que l'ignorance seule ose tout, & que les chevaux ne doivent point être compris dans la catégorie des animaux, qu'un homme d'esprit de ce siècle félicitoit de n'avoir point de médecin. (e)

ENFAITER, v. act. en *Architecture*; c'est couvrir de plomb le faite des combles d'ardoise; ou arrêter des tuiles faitières avec des arrêtes, sur ceux qui ne sont couverts que de tuile. (P)

ENFAITEMENT, f. m. terme de *Plombier*; ce sont des morceaux de plomb de différentes figures & garnis de divers ornemens, que les Plombiers placent sur les couvertures d'ardoises, pour en garnir les faites. Les *enfaitemens* contiennent plusieurs pièces, comme des brifiers, des bourseaux, des membrons, des bavettes, des amufures, & autres.

ENFANCE, f. f. (*Medecine.*) C'est la première partie de la vie humaine, selon la division que l'on en fait en différens âges, eu égard à ce qu'elle peut durer naturellement; ainsi on appelle *enfance* l'espace de tems qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à ce que l'homme soit parvenu à avoir l'usage de la

NN n n ij



raison, c'est-à-dire à l'âge de sept à huit ans. *Voyez* ENFANT, AGE.

Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde, se réduit à avoir l'esprit bien réglé & le corps en bonne disposition : *mens sana in corpore sano*, dit Juvenal, *sat. x.* ainsi comme il faut posséder ces deux avantages, qui renferment tous les autres, pour n'avoir pas grand'chose à désirer d'ailleurs, on ne sauroit trop s'appliquer, pour le bien de l'humanité, à rechercher les moyens propres à en procurer la conservation ; lorsqu'on en jouit, à les perfectionner autant qu'il est possible, & à les rétablir lorsqu'on les a perdus.

C'est à l'égard de l'esprit que l'on trouve bien des préceptes concernant l'éducation des enfans : il en est peu concernant les soins que l'on doit prendre du corps pendant l'enfance : cependant quoique l'esprit soit la plus considérable partie de l'homme, & qu'on doive s'attacher principalement à le bien régler, il ne faut pas négliger le corps, à cause de l'étroite liaison qu'il y a entr'eux. La disposition des organes a le plus de part à rendre l'homme vertueux ou vicieux, spirituel ou idiot.

Il est donc du ressort de la Médecine de prescrire la conduite que doivent tenir les personnes chargées d'élever les enfans, & de veiller à tout ce qui peut contribuer à la conservation & à la perfection de leur fanté ; à leur faire une constitution qui soit le moins qu'il est possible sujette aux maladies. C'est dans ce tems de la vie, où le tissu des fibres est plus délicat, où les organes sont les plus tendres, que l'économie animale est le plus susceptible des changemens avantageux ou nuisibles conséquemment au bon ou au mauvais effet des choses nécessaires, dont l'usage ou les impressions sont inévitables ; ainsi il est très-important de mettre de bonne heure à profit cette disposition, pour perfectionner ou fortifier le tempérament des enfans, selon qu'ils sont naturellement robustes ou foibles.

Tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, s'accordent à-peu-près à proposer dans cette vûe une méthode, qui se réduit à ce peu de regles très-faciles à pratiquer ; savoir, de ne nourrir les enfans que de viandes les plus communes ; de leur défendre l'usage du vin & de toutes les liqueurs fortes ; de ne leur donner que peu ou point de médecines ; de leur permettre de rester souvent au grand air ; de les laisser s'exposer eux-mêmes au soleil, aux injures du tems ; de ne pas leur tenir la tête couverte ; d'accoutûmer leurs piés au froid, à l'humidité ; de leur faire prendre de l'exercice ; de les laisser bien dormir, sur-tout dans les premières années de leur vie ; de les faire cependant lever de bon matin ; de ne leur pas faire des habits trop chauds & trop étroits ; de leur faire contracter l'habitude d'aller à la selle régulièrement ; de les empêcher de se livrer à une trop forte contention d'esprit, de ne l'exercer d'abord que très-moderément, & d'en augmenter l'application par degrés. En se conformant à ces regles jusqu'à l'habitude, il n'y a presque rien que le corps ne puisse endurer, presque point de genre de vie auquel il ne puisse s'accoutûmer. C'est ce que l'on trouve plus amplement établi dans l'article HYGIENE, où sont expliquées les raisons sur lesquelles est fondée cette pratique. *Voyez* aussi l'ouvrage de Locke sur l'éducation des enfans, traduit de l'anglois par M. Coste. (d)

\* ENFANCE DE JESUS-CHRIST, (*Filles de l'*) *Hist. ecclési.* congrégation dont le but étoit l'institution de jeunes filles, & le secours des malades. On n'y recevoit point de veuves : on n'épousoit la maison qu'après deux ans d'essai : on ne renonçoit point aux biens de famille en s'attachant à l'institut : il n'y avoit que les nobles qui pussent être supérieures. Quant aux autres emplois, les roturieres y pouvoient

prétendre ; il y en avoit cependant plusieurs d'abaissées à la condition de suivantes, de femmes de chambre, & de servantes. Cette communauté bizarre commença à Toulouse en 1657. Ce fut un chanoine de cette ville qui lui donna dans la fuite des réglemens qui ne réparèrent rien ; on y observa au contraire d'en bannir les mots de *dortoir*, de *chauffoir*, de *refectoire*, & autres qui sentent le monastere. On ne s'appelloit point *sœurs*. Les filles de l'enfance de Jesus prenoient des laquais, des cochers ; mais il falloit que ceux-ci fussent mariés, & que les autres n'eussent point servi de filles dans le monde. Elles ne pouvoient choisir un régulier pour confesseur. Le chanoine de Toulouse s'opposant contre toute remontrance la sagesse profonde de ses réglemens, & n'en voulant pas démordre, le roi Louis XIV. cassa l'institut, & renvoya les filles de l'enfance de Jesus-Christ chez leurs parens. Elles avoient alors cinq ou six établissemens, tant en Provence qu'en Languedoc.

ENFANT, f. m. *fil* ou *fille*, (*Droit nat. Morale.*) relation de fils ou de fille à ses pere & mere, quoique dans le droit romain le nom d'enfant comprenne aussi les petits-fils, soit qu'ils descendent des mâles ou des femelles.

Les enfans ayant une relation très-étroite avec ceux dont ils ont reçu le jour, la nourriture & l'éducation, sont tenus par ces motifs à remplir vis-à-vis de leurs pere & mere des devoirs indispensables, tels que la déférence, l'obéissance, l'honneur, le respect ; comme aussi de leur rendre tous les services & leur donner tous les secours que peuvent inspirer leur situation & leur reconnoissance.

C'est par une suite de l'état de foiblesse & d'ignorance où naissent les enfans, qu'ils se trouvent naturellement assujettis à leurs pere & mere, auxquels la nature donne tout le pouvoir nécessaire pour gouverner ceux dont ils doivent procurer l'avantage.

Il résulte de-là que les enfans doivent de leur côté honorer leurs pere & mere en paroles & en effets. Ils leur doivent encore l'obéissance, non pas cependant une obéissance sans bornes, mais aussi étendue que le demande cette relation, & aussi grande que le permet la dépendance où les uns & les autres sont d'un supérieur commun. Ils doivent avoir pour leurs pere & mere des sentimens d'affection, d'estime & de respect, & témoigner ces sentimens par toute leur conduite. Ils doivent leur rendre tous les services dont ils sont capables, les conseiller dans leurs affaires, les consoler dans leurs malheurs, supporter patiemment leurs mauvaises humeurs & leurs défauts. Il n'est point d'âge, de rang, ni de dignité, qui puisse dispenser un enfant de ces sortes de devoirs. Enfin un enfant doit aider, assister, nourrir son pere & sa mere, quand ils sont tombés dans le besoin & dans l'indigence ; & l'on a loüé Solon d'avoir noté d'infamie ceux qui manqueroient à un tel devoir, quoique la pratique n'en soit pas aussi souvent nécessaire que celle de l'obligation où sont les peres & meres de nourrir & d'élever leurs enfans.

Cependant pour mieux comprendre la nature & les justes bornes des devoirs dont nous venons de parler, il faut distinguer soigneusement trois états des enfans, selon les trois tems différens de leur vie.

Le premier est lorsque leur jugement est imparfait, & qu'ils manquent de discernement, comme dit Aristote.

Le second, lorsque leur jugement étant mûr, ils sont encore membres de la famille paternelle ; ou, comme s'exprime le même philosophe, qu'ils n'en sont pas encore séparés.

Le troisieme & dernier état, est lorsqu'ils sont sortis de cette famille par le mariage dans un âge mûr.

Dans le premier état, toutes les actions des enfans sont soumises à la direction de leurs pere & mes



re : car il est juste que ceux qui ne sont pas capables de se conduire eux-mêmes, soient gouvernés par autrui ; & il n'y a que ceux qui ont donné la naissance à un *enfant*, qui soient naturellement chargés du soin de le gouverner.

Dans le second état, c'est-à-dire lorsque les *enfants* ont atteint l'âge où leur jugement est mûr, il n'y a que les choses qui sont de quelque importance pour le bien de la famille paternelle ou maternelle, à l'égard desquelles ils dépendent de la volonté de leurs pere & mere ; & cela par cette raison, qu'il est juste que la partie se conforme aux intérêts du tout. Pour toutes les autres actions, ils ont alors le pouvoir moral de faire ce qu'ils trouvent à propos ; en sorte néanmoins qu'alors même ils doivent toujours tâcher de se conduire, autant qu'il est possible, d'une manière agréable à leurs parens.

Cependant comme cette obligation n'est pas fondée sur un droit que les parens ayent d'en exiger à la rigueur les effets, mais seulement sur ce que demandent l'affection naturelle, le respect & la reconnaissance envers ceux de qui on tient la vie & l'éducation, si un *enfant* vient à y manquer, ce qu'il fait contre le gré de ses parens n'est pas plus nul pour cela, qu'une donation faite par un légitime propriétaire contre les regles de l'économie, ne devient invalide par cette seule raison.

Dans le troisieme & dernier état, un *enfant* est maître absolu de lui-même à tous égards ; mais il ne laisse pas d'être obligé à avoir pour son pere & pour sa mere, pendant tout le reste de sa vie, les sentimens d'affection, d'honneur & de respect, dont le fondement subsiste toujours. Il suit de ce principe, que les actes d'un Roi ne peuvent point être annullés, par la raison que son pere ou sa mere ne les ont pas autorisés.

Si un *enfant* n'acqueroit jamais un degré de raison suffisant pour se conduire lui-même, comme il arrive aux innocens & aux lunatiques de naissance, il dépendroit toujours de la volonté de son pere & de sa mere ; mais ce sont-là des exemples rares, & hors du cours ordinaire de la nature : ainsi les liens de la sujétion des *enfants* ressemblent à leurs langes, qui ne leur sont nécessaires qu'à cause de la foiblesse de l'enfance. L'âge qui amene la raison, les met hors du pouvoir paternel, & les rend maîtres d'eux-mêmes ; en sorte qu'ils sont alors aussi égaux à leur pere & à leur mere, par rapport à l'état de liberté, qu'un pupille devient égal à son tuteur après le tems de la minorité réglé par les lois.

La liberté des *enfants* venus en âge d'hommes faits, & l'obeissance qu'ils doivent avant ce tems à leur pere & à leur mere, ne sont pas plus incompatibles que ne l'est, selon les plus zélés défenseurs de la monarchie absolue, la sujétion où se trouve un prince pendant sa minorité, par rapport à la reine régente, à sa nourrice, à ses tuteurs ou à ses gouverneurs, avec le droit qu'il a à la couronne qu'il hérite de son pere, ou avec l'autorité souveraine dont il sera un jour revêtu, lorsque l'âge l'aura rendu capable de se conduire lui-même & de conduire les autres.

Quoique les *enfants*, dès-lors qu'ils se trouvent en âge de connoître ce que demandent d'eux les lois de la nature, ou celles de la société civile dont ils sont membres, ne soient pas obligés de violer ces lois pour satisfaire leurs parens ; un *enfant* est toujours obligé d'honorer son pere & sa mere, en reconnaissance des soins qu'ils ont pris de lui, & rien ne sauroit l'en dispenser. Je dis qu'il est toujours obligé d'honorer son pere & sa mere, parce que la mere a autant de droit à ce devoir que le pere ; jusque-là que si le pere même ordonnoit le contraire à son *enfant*, il ne doit point lui obéir.

Mais j'ajoute en même tems ici, & très-expressé-

ment, que les devoirs d'honneur, de respect, d'attachement, de reconnaissance, dûs aux peres & meres, peuvent être plus ou moins étendus de la part des *enfants*, selon que le pere & la mere ont pris plus ou moins de soin de leur éducation, & s'y sont plus ou moins sacrifiés ; autrement un *enfant* n'a pas grande obligation à ses parens, qui, après l'avoir mis au monde, ont négligé de pourvoir selon leur état à lui fournir les moyens de vivre un jour heureusement ou utilement, tandis qu'eux-mêmes se sont livrés à leurs plaisirs, à leurs goûts, à leurs passions, à la dissipation de leur fortune, par ces dépenses vaines & superflues dont on voit tant d'exemples dans les pays de luxe. « Vous ne méritez rien de la patrie, » dit avec raison un poëte romain, pour lui avoir donné un citoyen, si par vos soins il n'est utile à la république dans la guerre & dans la paix, & s'il n'est propre à faire valoir nos terres » :

*Gratum est, quod patriæ civem, populoque dedisti ;  
Si facis ut patriæ sit idoneus, utilis agris,  
Utilis & bellorum, & pacis rebus agendis.*

Juven. sat. xv. 70 & seqq.

Il est donc aisé de décider la question long-tems agitée, si l'obligation perpétuelle où sont les *enfants* envers leurs pere & mere, est fondée principalement sur la naissance, ou sur les bienfaits de l'éducation. En effet, pour pouvoir raisonnablement prétendre que quelqu'un nous ait grande obligation d'un bien qu'il reçoit par notre moyen, il faut avoir scû à qu'il l'on donnoit ; considérer si ce que l'on a fait a beaucoup coûté ; si l'on a eû intention de rendre service à celui qui en a profité, plutôt que de se procurer à soi-même quelque utilité ou quelque plaisir ; si l'on s'y est porté par raison plutôt que par les sens, ou pour satisfaire ses desirs ; enfin si ce que l'on donne peut être utile à celui qui le reçoit, sans que l'on fasse autre chose en sa faveur. Ces seules réflexions convaincront aisément, que l'éducation est d'un tout autre poids, pour fonder les devoirs des *enfants* envers leurs pere & mere, que ne l'est la naissance.

On agite encore sur ce sujet plusieurs questions importantes, mais dont la plupart peuvent être résolues par les principes que nous avons établis : voici néanmoins les principales.

1°. On demande si les promesses & les engagements d'un *enfant* sont valides. Je réponds que les promesses & les engagements d'un *enfant* qui se trouve dans le premier état d'enfance dont nous avons parlé, sont nulles ; parce que tout consentement suppose 1°. le pouvoir physique de consentir ; 2°. un pouvoir moral, c'est-à-dire l'usage de la raison ; 3°. un usage sérieux & libre de ces deux sortes de pouvoir. Or les *enfants* qui n'ont pas l'usage de la raison, ne sont point dans ce cas ; mais quand le jugement est parfaitement formé, il n'est pas douteux que dans le droit naturel, l'*enfant* qui s'est engagé librement à quelque chose où il n'a point été surpris ni trompé, comme à quelque emprunt d'argent, ne doit payer cet emprunt sans se prévaloir du bénéfice des lois civiles.

2°. On demande, si un *enfant* parvenu à un âge mûr, ne peut pas sortir de sa famille, sans l'acquiescement de ses pere & mere. Je réponds que dans l'indépendance de l'état de nature, les chefs de famille ne peuvent pas retenir un tel *enfant* malgré lui, lorsqu'il demande à se séparer de ses parens pour vivre en liberté, & par des raisons valables.

Il suit de ce principe, que les *enfants* en âge mûr peuvent se marier sans le consentement de leur pere & de leur mere, parce que l'obligation d'écouter & de respecter les conseils de ses supérieurs n'ôte pas par elle-même le droit de disposer de son bien & de sa personne. Je sai que le droit des peres & meres



est légitimement fondé sur leur puissance, sur leur amour, sur leur raison; tout cela est vrai, tant que les *enfants* sont dans l'état d'ignorance, & les passions dans l'état d'ivresse: mais quand les *enfants* ont atteint l'âge où se trouve la maturité de la raison, ils peuvent disposer de leur personne dans l'acte où la liberté est la plus nécessaire, c'est-à-dire dans le mariage; car on ne peut aimer par le cœur d'autrui. En un mot, le pouvoir paternel consiste à élever & gouverner ses *enfants*, pendant qu'ils ne sont pas en état de se conduire eux-mêmes, mais il ne s'étend pas plus loin dans le droit de nature. Voyez PERE, MERE, POUVOIR PATERNEL.

3°. On demande si les *enfants*, ceux-là même qui sont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conserver un droit de propriété sur les biens qu'on leur transfère. Les nations civilisées l'ont ainsi établi; de plus, la raison & l'équité naturelle autorisent cet établissement.

4°. Enfin on demande, si les *enfants* peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Mais c'est-là une demande honteuse: personne ne peut être puni raisonnablement pour un crime d'autrui, lorsqu'il est lui-même innocent. Tout mérite & démerite est personnel, ayant pour principe la volonté de chacun, qui est le bien le plus propre & le plus incommunicable de la vie; ce sont donc des lois humaines également injustes & barbares, que celles qui condamnent les *enfants* pour le crime de leur pere. C'est la fureur despotique, dit très-bien l'auteur de l'esprit des lois, » qui a voulu, que la disgrâce du » pere entraînant celle des *enfants* & des femmes: ils » sont déjà malheureux sans être criminels; & d'ail- » leurs il faut que le prince laisse entre l'accusé & lui » des supplians, pour fléchir sa clémence ou pour » éclairer sa justice. Article de M. le Chevalier DE » JAUCOURT.

ENFANT, (*Jurisprudence.*) Outre celui qui doit la naissance à quelqu'un; sous le nom d'*enfants* on comprend encore les petits-*enfants* & arriere-petits-*enfants*.

La principale fin du mariage est la procréation des *enfants*, c'est la seule voie légitime pour en avoir. Ceux qui naissent hors le mariage ne sont que des *enfants* naturels ou bâtards. Chez les Romains il y avoit une autre sorte d'*enfants* légitimes qui étoient les *enfants* adoptifs: mais parmi nous il reste peu de vestige des adoptions. Voyez ADOPTION.

C'étoit une maxime chez les Romains, que l'*enfant* suivoit la condition de sa mere & non celle du pere, ce que les lois expriment par ces termes, *partus sequitur ventrem*: ainsi l'*enfant* né d'une esclave étoit aussi esclave, quoique le pere fût libre; & vice versa, l'*enfant* né d'une femme libre l'étoit pareillement, quoique le pere fût esclave, ce qui a encore lieu pour les esclaves que nous avons dans les îles.

Mais en France, dans la plupart des pays où il reste encore des serfs & gens de main-morte, le ventre n'affranchit pas; les *enfants* suivent la condition du pere.

Il en est de même par rapport à la noblesse; autrefois en Champagne le ventre anoblissoit, mais cette noblesse utérine n'a plus lieu.

Le droit naturel & le droit positif ont établi plusieurs droits & devoirs réciproques entre les pere & mere & les *enfants*.

Les pere & mere doivent prendre soin de l'éducation de leurs *enfants*, soit naturels ou légitimes, & leur fournir des alimens, du moins jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie, ce que l'on fixe communément à l'âge de 7 ans.

Les biens des pere & mere décedés *ab intestat*, sont dévolus à leurs *enfants*; où s'il y a un testament, il faut du moins qu'ils aient leur légitime, & les en-

fans naturels peuvent demander des alimens.

Les *enfants* de leur part doivent honorer leurs pere & mere, & leur obéir en tout ce qui n'est pas contraire à la religion & aux lois. Ils sont en la puissance de leurs pere & mere jusqu'à leur majorité; & même en pays de droit écrit, la puissance paternelle continue après la majorité, à moins que les *enfants* ne soient émancipés.

Suivant l'ancien droit romain, les peres avoient le pouvoir de vendre leurs *enfants* & de les mettre dans l'esclavage; ils avoient même sur eux droit de vie & de mort, & par une suite de ce droit barbare ils avoient aussi le pouvoir de tuer un *enfant* qui naissoit avec quelque difformité considérable: mais ce droit de vie & de mort fut réduit au droit de correction modérée, & au pouvoir d'exhérer les *enfants* pour de justes causes: il en est de même parmi nous, quoique les Gaulois eussent aussi droit de vie & de mort sur leurs *enfants*. Voyez PUISSANCE PATERNELLE & ÉMANCIPATION.

Les mineurs n'étant pas réputés capables de gouverner leur bien, on leur donne des tuteurs & curateurs; ils tombent aussi en garde noble ou bourgeoise. Voyez GARDE, TUTELLE, CURATELLE.

Les *enfants* mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs pere & mere; les fils ne peuvent leur faire les sommations respectueuses qu'à 30 ans, & les filles à 25, à peine d'exhérédation.

Si les pere & mere & autres ascendants tombent dans l'indigence, leurs *enfants* leur doivent des alimens; ils doivent même en pays de droit écrit, une légitime à leurs ascendants.

Le nombre des *enfants* excuse le pere de la tutelle; trois *enfants* suffisoient à Rome, il en falloit quatre en Italie, & cinq dans les provinces: ceux qui avoient ce nombre d'*enfants* jouissoient encore de plusieurs autres privilèges. Parmi nous trois *enfants* excusent de tutelle & curatelle.

Par deux Edits de 1666 & de 1667, il avoit été accordé des pensions & plusieurs autres privilèges à ceux qui auroient dix ou douze *enfants* nés en loyal mariage, non prêtres, ni religieux ou religieuses, & qui seroient vivans ou décedés en portant les armes pour le service du roi; mais ces privilèges ont été révoqués par une déclaration du 13 Janvier 1683.

Les *enfants* ne peuvent être obligés de déposer contre leur pere, & le témoignage qu'ils donnent en sa faveur est rejeté: un notaire ou autre officier public ne peut même prendre les *enfants* pour témoins instrumentaires.

Le pere est civilement responsable du délit de ses *enfants* étant en sa puissance; anciennement les *enfants* étoient aussi punis pour le délit de leur pere. Taffillon roi de Baviere ayant été condamné par le Parlement en 788, fut renfermé dans un monastere avec son fils, qui fut jugé coupable par le malheur de sa seule naissance.

Présentement les *enfants* ne sont point punis pour le délit du pere, si ce n'est pour crime de lèse-majesté: lorsque Jacques d'Armagnac duc de Nemours eut la tête tranchée le 4 Août 1477 sous Louis XI. on mit sous l'échaffaut les deux *enfants* du coupable, afin que le sang de leur pere coulât sur eux.

Chez les Romains, les *enfants* des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere, qui étoit une charge très-onéreuse; au lieu que parmi nous il est libre aux *enfants* d'embrasser tel état que bon leur semble, &c. Voyez le traité des minorités, tutelles & curatelles, ch. xj. (A)

ENFANT ADOPTIF, est celui qui est considéré comme l'*enfant* de quelqu'un, quoiqu'il ne le soit pas réellement, au moyen de l'adoption que le pere adoptif a fait de lui. Voyez ADOPTION. (A)

ENFANT ADULTÉRIN, est celui qui est né d'un



commerce adultérin, soit que l'adultère soit simple ou double, c'est-à-dire des deux côtés. (A)

ENFANT AGÉ ou EN AGE, signifie celui qui est majeur, soit de majorité parfaite, ou de majorité féodale ou coutumière; ce qui doit s'entendre *secundum subjectam materiam*. (A)

ENFANT EN BAS AGE, est celui qui est au-dessous de l'âge de puberté. (A)

ENFANT BATARD, c'est celui qui est né hors le mariage. Voyez ADULTERE, BATARDISE & INCESTE. (A)

ENFANT CONÇU, est celui qui est dans le sein de la mere, & qui n'est pas encore né. (A)

ENFANT ÉMANCIPÉ. Voyez ci-dessus EMANCIPATION.

ENFANT EXPOSÉ, ou comme on l'appelle vulgairement, un *enfant trouvé*, est un *enfant* nouveau-né ou en très-bas âge & hors d'état de se conduire, que ses parens ont exposé hors de chez eux, soit pour ôter au public la connoissance qu'il leur appartient, soit pour se débarrasser de la nourriture, entretien & éducation de cet *enfant*.

Cette coutume barbare est fort ancienne; car il étoit fréquent chez les Grecs & les Romains que les peres exposoient leurs *enfants*: cette exposition fut même permise sous l'empire de Diocletien, de Maximien & de Constantin, & cela sans doute, pour empêcher les peres qui n'auroient pas le moyen de nourrir leurs *enfants*, de les vendre.

Néanmoins Constantin voulant empêcher que l'on n'exposât les *enfants* nouveau-nés, permit aux peres qui n'auroient pas le moyen de les nourrir, de les vendre, à condition que le pere pourroit racheter son fils, ou que le fils pourroit dans la suite se racheter lui-même.

Les empereurs Valens, Valentinien & Gratien défendirent absolument l'exposition des *enfants*. Il étoit permis aux peres qui n'avoient pas le moyen de les nourrir, de demander publiquement.

L'exposition de part ou des *enfants* est aussi défendue en France par les ordonnances. Voyez ci-après EXPOSITION.

Il y avoit anciennement devant la porte des églises une coquille de marbre où l'on mettoit les *enfants* que l'on vouloit exposer; on les portoit en ce lieu afin que quelqu'un touché de compassion se chargeât de les nourrir. Ils étoient levés par les marguilliers qui en dressoient procès-verbal & cherchoient quelqu'un qui voulût bien s'en charger, ce qui étoit confirmé par l'autorité de l'évêque, & l'*enfant* devenoit serf de celui qui s'en chargeoit.

Quelques-uns prétendoient que ces *enfants* devoient être nourris aux dépens des marguilliers; d'autres, que c'étoit à la charge des habitans: mais les reglemens ont enfin établi que c'est au seigneur haut-justicier du lieu à s'en charger, comme jouissant des droits du fief sur lequel cette charge doit être prise; & par cette raison, dans les coutumes telles que celle d'Anjou & autres, où les moyens & bas-justiciers prennent les épaves, les deshérénces & la succession des bâtards, la nourriture des *enfants exposés* doit être à leur charge.

Dans les endroits où il y a des hôpitaux établis pour les *enfants trouvés* ou *exposés*, on y reçoit non-seulement ceux qui sont exposés, mais aussi tous *enfants* de pauvres gens quoiqu'ils aient leurs pere & mere vivans; à Paris on n'en reçoit guere au-dessus de quatre ans.

Les *enfants exposés* ne sont point réputés bâtards; & comme il y en a souvent de légitimes qui sont ainsi exposés, témoin l'exemple de Moÿse, on présume dans le doute pour ce qui est de plus favorable.

On pousse encore cette présomption plus loin en Espagne; car à Madrid les *enfants exposés* sont bour-

geois de cette ville & réputés gentilshommes, tellement qu'ils peuvent entrer dans l'ordre d'*Habito*. Voyez Feyret de l'abus, liv. VII. ch. jx. n. 7. le traité des minorités de M. Mélé, p. 193; le traité des fiefs de Poquet de Livonieres, liv. VI. ch. v. (A)

ENFANS DE FAMILLE, sont les fils & filles qui sont en la puissance de leur pere. Voyez PUISSANCE PATERNELLE. (A)

ENFANS DE FRANCE, sont les *enfants* & petits-*enfants* mâles & femelles des rois: les freres & sœurs du roi regnant & leurs *enfants* jouissent de ce titre, mais il ne s'étend point au-delà; leurs petits-*enfants* ont seulement le titre de *princes du sang*.

Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne; mais sous les deux premières races de nos rois, tous les fils partageoient également le royaume entr'eux, sans que l'aîné eût aucune prérogative de plus que les autres. Les bâtards avoués héritoient même avec les fils légitimes; chacun des fils, soit légitimes ou naturels, tenoit sa part en titre de royaume, & ces différens états étoient indépendans les uns des autres.

Le premier fils puîné de France qui n'eut point le titre de *roi*, ni même de *légitime*, fut Charles de France surnommé le jeune, qui fut duc de Lorraine.

Sous la troisième race, fut introduite la coutume de donner des apanages aux puînés. Les femelles en furent exclues. Voyez APANAGES.

Les filles & petites-filles de France sont dotées en argent. Voyez ci-dessus au mot DOT.

Les *enfants de France* avoient autrefois droit de prise. Voyez PRISE. (A)

ENFANT IMPUBERE, est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. (A)

ENFANT INCESTUEUX, est celui qui est né du commerce illicite du frere & de la sœur, ou du pere & de la fille, de la mere & du fils; ou qui est provenu d'un inceste spirituel, c'est-à-dire du commerce que quelqu'un a eu avec une religieuse. Voyez INCESTE. (A)

ENFANT LÉGITIME, est celui qui est provenu d'un mariage légitime, ou qui a été légitimé par mariage subséquent. Voyez MARIAGE.

ENFANT LÉGITIMÉ, est celui qui étant né dans l'état de bâtardise, a depuis été légitimé, soit par mariage subséquent ou par lettres de prince. Voyez LÉGITIMATION. (A)

ENFANT MAJEUR ou MAJEUR D'ANS, est celui qui a atteint l'âge de majorité, soit parfaite, soit féodale ou coutumière. Voyez MAJORITÉ. (A)

ENFANT MASLE, est celui qui est du sexe masculin: les *enfants* mâles descendans des mâles sont préférés en plusieurs cas à ceux qui descendent des femelles; par exemple, pour la succession à la couronne, il n'y a que les mâles descendans par mâles, qui soient habiles à succéder. Dans les substitutions graduelles, on appelle ordinairement les mâles descendans par mâles avant les mâles descendans des femelles. Voyez SUBSTITUTION. (A)

ENFANT MINEUR, est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité, soit parfaite, féodale ou coutumière: quand on dit *mineur de 25 ans*, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore atteint cet âge qui est la majorité parfaite. Voyez MAJORITÉ. (A)

ENFANT MORT-NÉ, est celui qui est mort lorsqu'il vient au monde: ces sortes d'*enfants* sont considérés comme s'ils n'avoient jamais été, ni nés, ni conçus, tellement que les successions qui leur étoient échues pendant qu'ils vivoient dans le sein de leur mere, passent aux personnes à qui elles auroient appartenu si ces *enfants* n'eussent pas été conçus; & ils ne les transmettent pas à leurs héritiers, parce que le droit qu'ils avoient à ces successions n'étoit qu'une espérance qui renfermoit la condition qu'ils



fussent vivans en venant au monde. *Voyez la loi 2. au cod. de posthum. hered. instit. (A)*

**ENFANS A NAÏSTRE.** On comprend sous ce terme non seulement ceux qui sont déjà conçus, mais même ceux qui ne sont ni nés ni conçus : on peut faire une institution, soit contractuelle ou par testament, ou une substitution, ou un legs au profit des *enfants à naître* ; mais l'Ordonnance de 1735 pour les testamens, déclare, *art. 49*, que l'institution d'héritier faite par testament ne pourra valoir en aucun cas, si celui ou ceux au profit de qui elle aura été faite, n'étoient ni nés ni conçus lors du décès du testateur. On donne un tuteur aux *enfants à naître* lorsqu'ils ont quelques intérêts à soutenir. *Voyez Furgole, tr. des testamens, tom. I. chap. vj. sect. 1. n. 5. & suiv.*

**ENFANT NATUREL**, est celui qui est procréé selon la nature seule, c'est-à-dire hors le mariage. *Voyez BATARD & BATARDISE. (A)*

**ENFANT NATUREL ET LÉGITIME**, est celui qui est procréé d'un mariage légitime : les *enfants légitimes* sont ainsi appelés dans quelques provinces, pour les distinguer des *enfants adoptifs* qui sont mis au rang des *enfants légitimes*, & ne sont pas en même tems *enfants naturels*. *(A)*

**ENFANS EN PUISSANCE DE PERE ET DE MERE**, sont ceux qui sont encore mineurs & non émancipés, & même en pays de droit écrit, les *enfants majeurs* non émancipés. *Voyez FILS DE FAMILLE & PUISSANCE PATERNELLE. (A)*

**ENFANS (Petits)** sont les *enfants des enfants*. On comprend aussi sous ce nom les *arriere-petits-enfants* en quelque degré qu'ils soient. *(A)*

**ENFANS POSTHUMES** sont ceux qui naissent après le décès de leur pere, *quasi post humatum patrem*. *Voyez POSTHUME. (A)*

**ENFANT DU PREMIER LIT**, c'est-à-dire du premier mariage ; *enfant du second lit*, c'est du second mariage, & ainsi des autres. *(A)*

**ENFANS PUBERE**, est celui qui a atteint l'âge de puberté, sçavoir 14 ans pour les mâles & 12 ans pour les filles. *Voyez PUBERTÉ. (A)*

**ENFANT PUTATIF**, est celui qui est réputé être procréé de quelqu'un, quoiqu'il ne le soit pas réellement, tel qu'un *enfant adoptif* ou un *enfant supposé*. *(A)*

**ENFANT DU SECOND LIT.** *Voyez ci-dessus ENFANT DU PREMIER LIT.*

**ENFANT SUPPOSÉ**, est celui que l'on suppose fausement être né de deux personnes, quoiqu'il provienne d'ailleurs. *Voyez PART & SUPPOSITION DE PART. (A)*

**ENFANS TROUVÉS.** *Voyez ci-dessus ENFANS EXPOSÉS. (A)*

\* **ENFANS**, (*Hist. anc.*) Ils étoient ou légitimes, ou naturels & illégitimes. Les légitimes étoient nés d'un ou de plusieurs mariages ; les illégitimes étoient ou d'une concubine, ou d'une fille publique, ou d'une fille ou d'une veuve galante ; ou d'une femme mariée à un autre, & adultérins ; ou d'une proche parente, & incestueux.

Les Juifs desiroient une nombreuse famille ; la stérilité étoit en opprobre. On disoit d'un homme qui n'avoit point d'*enfants* : *non est edificator, sed dissipator*. On mettoit le nouveau-né à terre ; le pere le levait ; il étoit défendu d'en celer la naissance ; on le lavait ; on l'enveloppoit dans des langes. Si c'étoit un garçon, le huitieme jour il étoit circoncis. *Voyez l'article CIRCONCISION.* On faisoit un grand repas le jour qu'on le sevroit. Lorsque son esprit commençoit à se développer, on lui parloit de la loi ; à cinq ans, il entroit dans les écoles publiques : on le conduisoit à douze ans aux fêtes de Jérusalem ; on l'accoutumoit au jeûne ; on lui donnoit un talent : à treize ans, on l'assujettissoit à la loi ; il devenoit ensui-

te majeur. Les filles apprenoient le ménage de leur mere ; elles ne fortoient jamais seules ; elles étoient toujours voilées ; elles n'étoient point obligées à s'instruire de la loi. Les *enfants* étoient tenus sous une obéissance sévère. S'ils s'échappoient jusqu'à maudire leurs parens, ils étoient lapidés. L'*enfant* qui perdoit son pere pendant la minorité, étoit mis en tutelle : lorsqu'il étoit devenu majeur, il étoit tenu d'observer les 613 préceptes de Moÿse : le pere déclaroit sa majorité en présence de dix témoins ; alors il devenoit son maître : mais il ne pouvoit contracter juridiquement avant l'âge de vingt ans. Tout le bien du pere passoit à ses *enfants mâles*. Les filles étoient dotées par leurs freres, pour qui c'étoit un si grand devoir qu'ils se privoient quelquefois du nécessaire ; la dot étoit communément de la dixieme partie du bien paternel. Au défaut d'*enfants mâles*, les filles étoient héritieres ; on comptoit les hermaphrodites au nombre des filles. Un pere réduit à la dernière indigence pouvoit vendre sa fille, si elle étoit mineure, & qu'il y eût apparence de mariage entre elle & l'acheteur ou le fils de l'acheteur : alors l'acheteur ne l'abaïssoit à aucun service bas & vil ; ce n'étoit point une esclave ; elle vivoit libre, & on lui faisoit des dons convenables.

Chez les Grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorsqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le pere & la mere devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit celer la naissance des filles, mais non celle des garçons. A Lacédémone, on présentoit les *enfants* aux anciens & aux magistrats, qui faisoient jeter dans l'Apothete ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation. Il étoit défendu, sous peine de mort, chez les Thébins, de celer un *enfant*. S'il arrivoit qu'un pere fût trop pauvre pour nourrir son *enfant*, il le portoit au magistrat qui le faisoit élever, & dont il devenoit l'esclave ou le domestique. Cependant la loi enjoignoit à tous indistinctement de se marier : elle punissoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop long-tems le célibat, & ceux qui le gardoient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'*enfants*. Les meres nourrissoient, à moins qu'elles ne devinssent enceintes avant le tems de sevrer ; alors on prenoit deux nourrices. Lorsqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maison, on mettoit à la porte une couronne d'olivier ; on y attachoit de la laine, si c'étoit une fille. A Athenes, aussitôt que l'*enfant* étoit né, on l'alloit déclarer au magistrat, & il étoit inscrit sur des registres destinés à cet usage ; le huitieme jour, on le promenoit autour des foyers ; le dixieme, on le nommoit & l'on régaloit les conviés à cette cérémonie ; lorsqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à quelque chose d'utile. On resserroit les filles ; on les assujettissoit à une diete austere ; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & legere : on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur montroient les Beaux-arts, la Morale, la Musique, les exercices des Armes, la Danse, le Dessin, la Peinture, &c. Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient se marier ; il leur falloit alors le consentement de leurs parens ; ils en étoient les héritiers *ab intestat*.

Les Romains accordoient au pere trente jours pour déclarer la naissance de son *enfant* ; on l'annonçoit de la province par des messagers. Dans les commencemens on n'inscrivoit sur les registres publics que les *enfants* des familles distinguées. L'usage de faire un présent au temple de Junon Lucine étoit très-ancien ; on le trouve institué sous Servius Tullius. Les bonnes meres élevoient elles-mêmes leurs filles ; on confioit les garçons à des pédagogues qui les conduisoient aux écoles & les ramenoient à la maison ; ils pai-



soient des écoles dans les gymnases, où ils se trouvoient dès le lever du Soleil, pour s'exercer à la course, à la lutte, &c. Ils mangeoient à la table de leurs parens; ils étoient seulement assis & non couchés; ils se baignoient séparément. Il étoit honorable pour un pere d'avoir beaucoup d'enfans: celui qui en avoit trois vivans dans Rome ou quatre vivans dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit dispensé de tutelle. Il falloit le consentement des parens pour se marier; & les enfans n'en étoient dispensés que dans certains cas. Ils pouvoient être deshérités. Les centum-virs furent chargés d'examiner les causes d'exhérédation; & ces affaires étoient portées devant les préteurs qui les décidoient. L'exhérédation ne dispensoit point l'enfant de porter le deuil. Si la conduite d'un enfant étoit mauvaise, le pere étoit en droit ou de le chasser de sa maison, ou de l'enfermer dans ses terres, ou de le vendre, ou de le tuer; ce qui toutefois ne pouvoit pas avoir lieu d'une maniere despotique.

Chez les Germains, à peine l'enfant étoit-il né, qu'on le portoit à la riviere la plus voisine; on le lavoit dans l'eau froide; la mere le nourrissoit; quand on le sevroit, ce qui se faisoit assez tard, on l'accoutumoit à une diete dure & simple; on le laissoit en toute saison aller nud parmi les bestiaux; il n'étoit aucunement distingué des domestiques, ni par conséquent eux de lui; on ne l'en séparoit que quand il commençoit à avancer en âge; l'éducation continuoît toujours d'être austere; on le nourrissoit de fruits crus, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, &c. on l'exerçoit à sauter nud parmi des épées & des javelots. Pendant tout le tems qu'il avoit passé à garder les troupeaux, une chemise de lin étoit tout son vêtement, & du pain bis toute sa nourriture. Ces mœurs durèrent long-tems. Charlemagne faisoit monter ses enfans à cheval; ses fils chassoient & ses filles filoient. On attendoit qu'ils eussent le tempérament formé & l'esprit mûr, avant que de les marier. Il étoit honteux d'avoir eu commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans. On ne peut s'empêcher de trouver dans la comparaison de ces mœurs & des nôtres, la différence de la constitution des hommes de ces tems & des hommes d'aujourd'hui. Les Germains étoient forts, infatigables, vaillans, robustes, chasseurs, guerriers, &c. De toutes ces qualités, il ne nous reste que celles qui se soutiennent par le point d'honneur & l'esprit national. Les autres, auxquelles on exhorteroit inutilement, telles que la force du corps, sont presque entièrement perdues: & elles iront toujours en s'affoiblissant, à moins que les mœurs ne changent; ce qui n'est pas à presumer.

ENFANS. *Naissance des enfans, (Hist. nat. & Phys.)* M. Derham a calculé que les mariages produisoient, l'un portant l'autre, quatre enfans, non-seulement en Angleterre, mais encore dans d'autres pays. Il est dit dans l'histoire généalogique de Toscane de Gamarini, qu'un noble de Sienne, nommé *Pichi*, a eu de trois de ses femmes cent-cinquante enfans légitimes & naturels, & qu'il en emmena quarante-huit à sa suite, étant ambassadeur vers le pape & l'empereur.

Dans un monument de l'Eglise des S. S. Innocens de Paris, en l'honneur d'une femme qui a vécu quatre-vingt-huit ans, on rapporte qu'elle avoit pu voir jusqu'à deux cens quatre-vingt-huit de ses enfans, issus d'elle directement; ce qui est au-dessus de ce que M. Hakewell rapporte de la dame Henoywood, femme de condition du comté de Kent, qui étoit née en 1527, avoit été mariée à seize ans au seul mari qu'elle ait eu, le S<sup>r</sup> R. Henoywood de Kent, & mourut dans sa quatre-vingt-unieme année; elle eut seize enfans, dont trois moururent jeunes, & un quatrieme n'eut

point de postérité; cependant sa postérité montoit à sa seconde génération à 114, & à la troisieme à deux cens vingt-huit, quoiqu'à la quatrieme elle retombât à neuf. Le nombre total d'enfans qu'elle avoit pu voir dans sa vie, étoit donc de trois cens soixante-sept, sçavoir  $16 + 114 + 288 + 9 = 367$ : de façon qu'elle pouvoit dire, comme dans les lettres de madame de Sévigné; *Ma fille, allez dire à votre fille que la fille de sa fille crie: le distique suivant va encore plus loin.*

1                    2                    3                    4  
Mater ait nata, dix nata, filia, natam  
5                    6  
Ut moneat, nata plangere, filiulam.

ENFANS (MALADIES DES) L'homme est exposé tant qu'il subsiste, à une infinité de maux; mais il l'éprouve d'une maniere plus marquée en naissant & pendant les premiers tems de sa vie, puisqu'à peine a-t-il respiré, qu'il commence à annoncer ses miseres par ses cris, & qu'il est en danger continuel de perdre une vie qui semble ne lui être donnée que pour souffrir: c'est donc avec raison que l'on peut dire, d'après Pline, dans l'avant-propos du septieme livre de son histoire naturelle, que l'homme ne commence à sentir qu'il existe, que par les supplices au milieu desquels il se trouve, sans avoir commis d'autre crime que celui d'être né.

Ainsi quoique les maladies soient communes à tous les hommes, dans quelque tems de la vie que l'on les considere, il est évident que les enfans y sont plus particulièrement sujets, à cause de la foiblesse de leur constitution & de la délicatesse de leurs organes, qui rendent leurs corps plus susceptibles des altérations que peuvent causer les choses qui l'affectent inévitablement; & ce qui est encore bien plus triste, c'est que plus ils ont de disposition à souffrir davantage que lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, moins il leur est donné de se préserver des maux qui les environnent, & d'y apporter remede lorsqu'ils en sont affectés: ils ne peuvent même faire connoître qu'ils souffrent, que par des pleurs & des gémissemens, qui sont des signes très-équivoques & très-peu propres à indiquer le siège, la nature, & la violence de leurs souffrances; ensorte qu'ils semblent, à cet égard, être presque sans secours & livrés à leur malheureux sort.

Il est donc très-important au genre humain dont la conservation est comme confiée aux Medecins, qu'ils se chargent, pour ainsi dire, de la défense des enfans, contre tout ce qui porte atteinte à leur vie; qu'ils s'appliquent à étudier les maux auxquels ils sont particulièrement sujets; à découvrir les signes par lesquels on peut connoître la nature de ces maux, & en prévoir les suites; à rechercher les moyens, les précautions par lesquels on peut les écarter; & enfin à trouver les secours propres à les en délivrer.

Hippocrate, dans le III. Liv. de ses aphorismes, n<sup>o</sup>. xxxiv. xxv. & xxvj. fait ainsi, avec sa précision ordinaire, l'énumération des maladies qui sont particulieres aux enfans. Ceux qui sont nouveau-nés, dit-il, sont principalement sujets aux aphtes, aux vomissemens, à différentes especes de toux, aux insomnies, aux frayeurs, aux inflammations du nombril, aux amas de crasse humide dans les oreilles, aux douleurs de ventre: lorsqu'ils commencent à avoir des dents, ils éprouvent particulièrement de fortes irritations dans les gencives, des agitations fébriles, des convulsions, des cours de ventre, surtout lors de la sortie des dents canines; & cette dernière maladie arrive principalement aux enfans d'un gros volume & à ceux qui sont ordinairement constipés. Lorsqu'ils sont parvenus à un âge plus avancé, qui s'étend depuis deux ans jusqu'à dix & au-de-



là, ils sont affligés par des inflammations des amygdales, des oppressions asthmatiques, des graviers, des vers ronds, ascarides, des excroissances verruqueuses, des parotides enflées, des ardeurs d'urine, des écrouelles, & d'autres tubercules, des luxations des vertèbres du cou: ainsi il paroît, d'après cette exposition, que les *maladies des enfans* ne sont pas les mêmes dans les différens tems plus ou moins éloignés de la naissance, & qu'elles ne les affectent pas toujours de la même maniere; qu'elles sont de plus ou moins longue durée, & qu'elles sont plus ou moins dangereuses, attendu que la différence de l'âge change le tissu des parties du corps, leur donne plus de fermeté. La différente nourriture & la diverse façon de vivre, ne contribuent pas peu aussi à changer la disposition des sujets à contracter différentes maladies.

Parmi celles qui viennent d'être rapportées d'après le pere de la Medecine, il en est qui se font d'abord connoître par elles mêmes; mais il en est d'autres que l'on ne peut connoître que difficilement. C'est pourquoi il est à propos d'en donner ici le diagnostic le plus exact qu'il est possible, quoique les signes soient souvent si cachés & si équivoques, que les medecins les plus pénétrants y sont quelquefois trompés; car les *enfans* qui ne parlent pas ne peuvent pas faire connoître, par le rapport de ce qu'ils sentent, la nature de la maladie & jusqu'à quel point les fonctions sont lésées: on ne peut pas en juger par l'urine, avec quelque soin qu'on l'examine, ni par le pouls touché avec le plus d'attention, ni par les apparences extérieures qui sont très-souvent & très-facilement variables en bien & en mal: on ne peut s'assurer de rien par tous ces signes; car l'urine des enfans, soit qu'ils se portent bien ou qu'ils soient malades, est presque toujours épaisse & trouble; & il n'est pas facile d'en avoir à part, parce qu'ils la rendent ordinairement avec les gros excréments. Le pouls peut changer par une infinité de causes, être rendu ou plus fréquent ou plus lent; en sorte qu'il pourroit en imposer à celui qui le touche, s'il portoit son jugement sur l'état du moment présent: d'ailleurs il est souvent très-difficile de s'assurer, deux secondes de suite, du bras des *enfans*, qui ne cessent ordinairement de remuer & d'empêcher qu'on ne puisse fixer ses doigts sur le corps.

Cependant le medecin, pour ne pas rester dans l'incertitude, puisqu'il ne peut tirer aucun indice de ces deux signes, doit s'informer des assistans, & particulièrement des femmes au soin desquelles les *enfans* sont remis, s'ils font des cris, s'ils sont agités, inquiets, & s'ils passent le jour & la nuit sans dormir; s'ils font par la bouche des vents aigres ou nidoreux; s'ils font des efforts pour vomir; s'ils vomissent en effet, & quelles matieres ils rendent par le vomissement; s'ils ont le hocquet; & s'ils sont fatigués par des mouvemens convulsifs; s'ils toussent & s'ils sont oppressés; s'ils se voident librement des ventosités & des matieres fécales; quelle en est la consistance & la couleur; & il fera d'autres questions de cette nature; il n'omettra pas d'examiner attentivement toute la surface du corps de l'*enfant* malade, de la tête aux piés, pour sçavoir s'il ne paroît pas en quelque partie extérieure des rougeurs inflammatoires, ou quelque espece d'exanthème: il tâchera aussi de lui faire ouvrir la bouche, & de sentir si son haleine est bien chaude; s'il a des pustules dans la bouche; s'il a les gencives enflées ou enflammées: on peut tirer de toutes ces choses, comme de principes connus, des conséquences par lesquelles on peut parvenir à découvrir ce qui est plus caché, comme la nature de la maladie, &c.

De tout ce qui vient d'être dit sur les moyens de connoître les *maladies des enfans*, de ceux sur-tout

qui sont encore à la mammelle, il suit que quelque difficile qu'il soit d'en porter son jugement d'après l'inspection des malades, il est cependant possible de suppléer à ce qui manque de ce côté-là; ainsi la plainte de ceux qui s'excusent du mauvais succès du traitement, sur l'incertitude du diagnostic, n'est pas tant fondée sur le défaut de symptôme, que sur la précipitation & l'irrégularité de la méthode que l'on suit.

Boerhaave dans ses *préleçons de Pathologie*, publiées par le docteur Haller, en recherchant les causes des *maladies des enfans*, insiste sur ce qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus considérables à proportion du reste du corps, que les adultes. Un homme nouveau-né, qui ne pese pas plus de douze livres, a la tête du poids de trois livres. Les adultes ont cette partie respectivement moins grosse à proportion qu'ils avancent plus en âge. Il conclut de-là que les maladies propres aux *enfans* sont presque toutes de la classe des convulsives, parce que le système des nerfs étant plus étendu dans les premiers tems de la vie que dans la suite, il est plus susceptible d'irritabilité, plus exposé à tout ce qui peut l'affecter. De mille *enfans* qui périssent, continue-t-il, à peine en voit-on mourir un sans que des mouvemens convulsifs ayent précédé. La plus petite fièvre, une dent qui a de la peine à sortir, une legere douleur de ventre, une foible difficulté d'uriner; tout mal de cette espece, qui n'affecteroit pas, pour ainsi dire, un homme de trente ans, fait tomber un *enfant* dans de violentes convulsions. Tout ce qui peut troubler l'économie dans cette petite machine, dispose à cet effet.

Car comme dans l'âge tendre les parties solides, à cause de leur débilité, n'agissent que foiblement sur les fluides, & ne les poussent qu'avec peine dans les extrémités des vaisseaux, il s'ensuit que le cours du sang & des autres humeurs peut être facilement ralenti, & que les sécrétions doivent être conséquemment arrêtées. Cela étant, non-seulement les fluides augmentent en quantité de plus en plus, mais encore ils deviennent épais, & ils contractent des qualités absolument étrangères & nuisibles. De cette plénitude non-seulement il se forme des engorgemens & des dégénération ultérieures d'humeurs, mais encore il s'excite des mouvemens spasmodiques, par la pression, le tiraillement & l'irritation des nerfs des parties contenant; & la violence de ces spasmes affectant tous les solides & tous les fluides, toutes les fonctions en sont troublées, & les corps délicats des *enfans*, qui sont très-disposés à recevoir même les plus petites impressions, contractent aisément & promptement, par tous ces effets, de très-violentes maladies.

Il n'est par conséquent pas difficile, d'après toutes ces altérations, d'établir les véritables causes des principales *maladies des enfans*. En supposant, par exemple, une abondance d'humeurs pituiteuses, susceptibles de produire des engorgemens, on conçoit aisément comment ce vice dominant peut rendre les *enfans* sujets aux fréquentes fluxions catarrhales, aux douleurs rhumatismales, aux embarras des poumons; d'où les oppressions, les affections rheumatiques, asthmatiques, les déjections liquides, les diarrhées, les tumeurs des glandes, les amas d'ordures humides dans les oreilles, & autres semblables maladies. En supposant la dépravation & l'acrimonie des humeurs, il est aisé de voir pourquoi les *enfans* ont de la disposition à avoir fréquemment des aphthes & différentes affections exanthémateuses. Et enfin en supposant une très grande sensibilité dans le genre nerveux, il paroît évidemment pourquoi ils sont tourmentés par de si violentes douleurs des parties internes, & de si fortes secousses convulsives des parties externes, pour peu qu'il se fasse d'irritation



dans les nerfs. C'est à cause de la sensibilité du tissu des intestins & de toutes les entrailles, que ces petites créatures sont si souvent attaquées de fortes tranchées, de douleurs d'estomac & de boyaux très-aiguës; ce qui les met dans un état déplorable, quelquefois très-dangereux. L'irritabilité dont sont si susceptibles les membranes qui enveloppent le cerveau & la moëlle épiniere, les fait fréquemment souffrir, par des mouvemens convulsifs, épileptiques des membres; par des agitations spasmodiques, subites, instantanées, mais fréquentes des extrémités. La distribution abondante de nerfs au cardia, au diaphragme, aux organes de la respiration, qui sont très-susceptibles d'irritation, par les matieres viciées contenues dans l'estomac, par la pituite acree qui se ramasse dans la trachée-artere, & dans toutes les voies pulmonaires de l'air, rend encore les *enfants* très-sujets à la toux, soit stomacale, soit pectorale, & à l'asthme convulsif, avec danger de suffocation. Et enfin le sentiment exquis des tunique qui tapissent la bouche & les gencives, leur fait aussi souffrir des symptomes violens, par l'effet de la dentition difficile. Voilà un détail suffisant pour juger de tous les effets que peut produire dans les *enfants* la sensibilité du genre nerveux, qui doit par conséquent être regardée comme la cause matérielle principale des maladies auxquelles ils sont sujets; mais elle n'est pas l'unique.

L'acide dominant dans leurs humeurs, auquel le docteur Harris, qui a si bien expliqué cette matiere, attribue tant d'effets dans ces maladies, qu'il ne craint pas d'avancer qu'elles sont presque toutes produites par cette cause particuliere, doit aussi être regardée comme une source principale d'une grande partie des maux qui surviennent aux *enfants*. C'est ce que prouvent dans un grand nombre de ces petits malades, les rapports & les vomissemens qui répandent une odeur tirant sur l'aigre, ou même bien aigre, & les matieres fécales, qui affectent l'odorat de la même maniere. On peut encore s'en convaincre, non-seulement par la facilité avec laquelle s'aigrit & se coagule le lait dont les *enfants* sont nourris, mais encore parce que la partie lymphatique de leurs humeurs ne contracte aucune mauvaise qualité aussi facilement que l'acidité, vû que leur nourriture, d'abord unique, & ensuite principale pendant les premiers tems de leur vie, consiste dans l'usage du lait de femme, auquel on joint des préparations alimentaires faites avec le lait des animaux, telles que des bouillies, des potages de farine, de pain; toutes choses très-susceptibles de s'aigrir, ou de fournir matiere aux sucres aigres: vû encore qu'ils ne font point ou presque point d'exercice, qu'ils ne font même que très-peu de mouvement. Ainsi il n'y a pas lieu de douter que l'intempérie acide ne devienne aisément & promptement dominante dans le corps des *enfants*; d'où peuvent naître un très-grand nombre de maladies. Voyez ACIDE & ACIDITÉ.

Les causes éloignées de la débilité & de la sensibilité des solides dans les *enfants*, sont principalement la disposition naturelle, eu égard à l'âge, & par conséquent la foiblesse du tempérament: mais comme cette foiblesse & cette sensibilité ne sont pas un vice, tant qu'elles ne sont pas excessives, puisqu'elles sont une suite nécessaire des principes de la vie, il s'agit de savoir ce qui les rend particulièrement défectueuses, & propres à troubler l'économie animale; enforte qu'il en résulte de plus mauvais effets dans les uns, & de moins mauvais effets dans les autres. Rien ne paroît pouvoir contribuer davantage à établir ce vice dominant, que cette disposition héréditaire qui est transmise aux *enfants* par l'un des deux parens, ou par le pere & la mere ensemble; c'est pourquoi il arrive souvent que des personnes d'une foible fanté, ou qui sont épuisées par des excès de

l'acte vénérien, par des débauches, par de trop grands travaux d'esprit, par la vieillesse, mettent au monde des *enfants* qui dès leur naissance menent une vie infirme, & sont sujets à des maladies dont la cause, qui vient de premiere origine, ne peut être détruite ni corrigée par aucun secours de l'art; tels sont pour la plûpart ceux qui sont affectés de la goutte, du calcul, qui cherchent inutilement dans la Medecine quelque soulagement à leurs maux.

C'est encore plus particulièrement des meres que viennent ces vices héréditaires, à cause des erreurs qu'elles commettent pendant leur grossesse, dans l'usage des choses qui influent le plus sur l'économie animale; car on ne sauroit dire combien la plûpart des femmes grosses sont susceptibles de la dépravation d'appétit, & combien elles sont portées à s'y livrer, à moins qu'elles ne se contiennent par une grande force d'esprit, qui est extrêmement rare parmi elles, sur-tout dans ce cas. On ne pourroit exprimer combien elles ont de disposition à s'occuper de soins inutiles, de desirs vagues, d'imagination déréglées; combien elles se laissent frapper aisément par la crainte, la terreur, les frayeurs; combien elles ont de penchant à la tristesse, à la colere, à la vengeance, & à toute passion forte, vive; ce qui ne contribue pas peu à troubler le cours des humeurs, & à faire des impressions nuisibles dans les tendres organes des *enfants* renfermés dans la matrice. On doit craindre le même effet de l'intempérance des femmes qui se remplissent d'une grande quantité d'alimens, & souvent de mauvaise qualité; qui sont dans l'habitude d'user immodérément de boissons spiritueuses, dont l'effet rend la pléthore occasionnée par la grossesse, encore plus considérable, & n'est pas même corrigé par des saignées, qu'elles ne veulent pas souffrir. On peut encore mettre dans la classe des femmes qui nuisent considérablement aux *enfants* qu'elles portent, par leur indisposition personnelle, celles qui sont sujettes aux affections hystériques, qui sont fort avides du commerce des hommes, & s'y livrent fréquemment après la fécondation & pendant le cours de leur grossesse. Le coït trop fréquent pendant ce tems, est réellement, au sentiment de plusieurs auteurs, une puissante cause pour rendre les *enfants* infirmes & valétudinaires. Ce qui contribue principalement encore à détruire leur fanté dans le ventre de la mere, c'est souvent les fatigues qu'ils essuient, les forces qu'ils épuisent dans les travaux de l'accouchement, soit lorsqu'elle n'agit pas assez, ne fait pas assez d'efforts pour l'expulsion du foetus, par indolence ou par foiblesse; soit lorsqu'elle se presse trop, & force l'accouchement par impatience ou par trop de vigueur, ou par l'effet des remedes chauds employés mal-à-propos pour exciter les forces expulsives.

Les sages-femmes nuisent aussi très-souvent aux *enfants*, soit en employant imprudemment leur ministère pour faire l'extraction violente du foetus, qui fortiroit en bonne fanté sans leur secours; soit en le blessant de toute autre maniere, comme en comprimant si fort les os du crane, dont les sutures ne sont unies que foiblement, qu'elles établissent par ce traitement imprudent, la cause de différentes maladies considérables, telles que l'épilepsie, la paralysie, la stupidité, qui sont suivies d'une mort prochaine, ou qui produisent de fâcheux effets pendant toute la vie.

Les accidens qui surviennent aux *enfants* après leur naissance & pendant les premiers tems de leur vie, contribuent aussi beaucoup à rendre les *enfants* d'un tempérament plus foible & plus sensible, tels que les frayeurs auxquelles ils peuvent être exposés, les cris inattendus, les bruits frappans, les interruptions subites du sommeil avec surprise; le lait qui leur est donné par leur nourrice trop promptement après



quelque violente émotion de l'ame, quelque paroxysme de colere, de terreur, &c. toutes ces choses sont très-propres à produire différens genres de spasmes, de piquotemens dans les nerfs, des ardeurs, des douleurs, des gonflemens d'entrailles, &c. qui se manifestent par des inquiétudes, des insomnies, par des agitations de membres, par des cris, des tremblemens, des sursauts convulsifs, & même par des mouvemens épileptiques. Toute forte d'intempérie de l'air, mais sur-tout le froid & les changemens prompts de celui-ci au chaud, & réciproquement, qui affectent les adultes, sur-tout ceux qui ont quelque foiblesse de nerfs, à cause des dérangemens dans la transpiration, qui en surviennent, sont encore bien plus d'impression sur les *enfans*, & altèrent bien plus considérablement leur santé, & produisent en eux de très-mauvais effets. Les trop grandes précautions que l'on prend pour les garantir des injures de l'air, pour les tenir chauds, peuvent au contraire leur être aussi très-nuisibles, de même qu'un régime trop recherché, & l'usage trop fréquent de remèdes; tout cela tend à affoiblir leur tempérament, parce qu'ils ne peuvent pas ensuite supporter les moindres erreurs dans l'usage des choses nécessaires, sans en éprouver de mauvais effets, des impressions fâcheuses; c'est pourquoi les *enfans* des personnes riches, qui sont élevés trop délicatement, sont ordinairement d'une santé plus foible que ceux pour lesquels on n'a pas pris tant de soin, tels que ceux des gens de la campagne, des pauvres. C'est cette considération qui a fait dire à Loke dans son excellent ouvrage sur l'éducation des *enfans*, qu'il croiroit pouvoir renfermer dans cette courte maxime, « que les gens de qualité devroient traiter leurs *enfans* » comme les bons payfans traitent les leurs », tous les conseils qu'il pourroit donner sur la maniere de conserver & augmenter la santé de leurs *enfans*, ou du moins pour leur faire une constitution qui ne soit point sujete à des maladies; & qu'il ne penseroit pas pouvoir donner une regle générale plus assurée à cet égard que celle-ci, « qu'on gâte la constitution des *enfans* par trop d'indulgence & de tendresse », s'il n'étoit persuadé que les meres pourroient trouver cela un peu trop rude, & les peres un peu trop cruel. Il explique donc en faveur des uns & des autres sa pensée plus au long, dans la premiere section de l'ouvrage dont il s'agit, qui est sans contredit une des meilleures sources dans lesquelles on puisse puiser des préceptes salutaires pour l'éducation des *enfans*, soit physique, soit morale. Voyez ENFANCE.

Après avoir traité des causes qui contribuent à augmenter la foiblesse du tempérament des *enfans*, en augmentant la sensibilité du genre nerveux, il reste à dire quelque chose de celles qui produisent le même effet, en disposant ultérieurement leurs humeurs à l'acrimonie acide, qui est si souvent dominante dans leurs maladies. Ces causes sont très-différentes entr'elles: il en est plusieurs dont il a été fait mention ci-dessus. Les principales sont celles qui corrompent le lait ou dans le sein des nourrices, ou dans le corps des *enfans*; le rendent épais, grossier, ou le font entierement cailler; ce qui peut arriver de différentes manieres de la part des nourrices sur-tout. Si elles sont sujettes à de violentes passions, & qu'elles s'y livrent souvent; si elles se nourrissent principalement de fruits ou de fromage, de différentes préparations au vinaigre, d'alimens aigres, acres, salés; si elles usent pour leur boisson de beaucoup de vin qui ne soit pas bien mûr, ou de toute autre liqueur spiritueuse, il ne peut se former de toutes ces différentes matieres qu'un lait de mauvaise qualité, visqueux, grossier, acre, &c. qui s'aigrit facilement dans les premieres voies des *enfans*, d'où naissent non-seulement des obstructions dans les visceres du

bas-ventre, & sur-tout dans les intestins & dans le méfentere, mais encore du gravier, des calculs dans la vessie; ce qui n'est pas rare à cet âge: & même lorsque le lait se trouve chargé de parties actives fournies par les alimens, il s'échauffe aisément; & étant porté dans le sang des *enfans*, il y excite des agitations fébriles, des fievres ardenttes. Ce n'est pas seulement la qualité des alimens dont usent les meres, qui peut nuire à leurs nourrissons; c'en est aussi la quantité, même des meilleurs, lorsqu'elles ne font pas de l'exercice, qu'elles menent une vie trop sédentaire, parce qu'il ne peut résulter de cette façon de vivre que des humeurs épaisses, grossieres, qui fournissent un lait aussi imparfait; germe de bien des maladies. Le froid des mammelles, en resserrant les vaisseaux *galactoferes*, peut aussi contribuer beaucoup à l'épaississement du fluide qu'ils contiennent. Le coït trop fréquent des nourrices, les menstrues qui leur surviennent, les attaques de passion hysterique, la constipation, les spasmes, les ventosités des premieres voies; toutes ces altérations dans l'économie animale, corrompent leur lait, & les *enfans* qui s'en nourrissent deviennent foibles, languissans, pleureux, & indiquent assez par leur mauvais état le besoin qu'ils ont d'une meilleure nourriture; ainsi l'on peut assurer que leurs maladies sont le plus souvent produites par le mauvais régime & la mauvaise santé des nourrices, en tant qu'elles ne peuvent en conséquence leur fournir qu'un lait de très-mauvaise qualité. Elles peuvent aussi leur nuire, lors même qu'elles n'ont qu'une bonne nourriture à leur donner: si elles les remplissent trop, soit que ce soit du lait, soit des soupes, ou d'autres alimens les mieux préparés; la quantité dont ils sont farcis surcharge leur estomac, sur-tout pendant qu'ils sont le plus foibles & petits; ils ne peuvent pas la digérer, elle s'aigrit, & dégénere en une masse caillée ou plâtreuse qui distend ce viscere, en tire les fibres, en détruit le ressort; d'où suivent bien de mauvais effets, tels que les enflures du ventricule, les cardialgies, les oppressions, les vomissemens, les diarrhées, & autres semblables altérations qui détruisent la santé de ces petites créatures. C'est ce qui a fait dire à Ethmuller, d'après Hippocrate, que les nourrices, en donnant trop de lait à la fois, ou de toute autre nourriture aux *enfans*, les font mourir par trop d'empressement à leur fournir les moyens de vivre, *dum lactant, maclant*; car comme toute réplétion excessive est mauvaise, sur-tout de pain pour les adultes, on peut dire la même chose de celle de lait pour les *enfans*. On fait encore bien plus de tort à leur santé, lorsqu'on leur donne des alimens trop variés, & souvent de mauvaise qualité, aigres, salés, acres; lorsqu'on leur fait manger beaucoup de viande; qu'on leur donne de la nourriture, sans attendre que celle qu'ils ont prise auparavant soit digérée; qu'on les fait user de vin, de liqueurs spiritueuses, sous prétexte de ranimer leur appétit, ou de les fortifier, ou de les tranquilliser. Toutes ces fautes de régime sont très-pernicieuses aux *enfans*; ces différentes matieres alimentaires, ou sont propres à faire cailler le lait, avec lequel elles se mêlent, elles affoiblissent l'estomac; ou elles suivent leur tendance naturelle à la corruption, ou elles portent l'acrimonie, l'incendie dans le sang doux & balsamique de ces tendres éleves; d'où naissent un grand nombre de maladies différentes. On peut joindre à toutes ces causes le changement trop fréquent de nourrices, & par conséquent de lait. Les qualités des alimens trop variées nuisent aux adultes, à plus forte raison aux *enfans*, non-seulement pendant qu'ils tetent, mais encore après qu'ils sont sevrés.

Pour ce qui est du prognostic à porter sur les maladies des *enfans*, il faut d'abord chercher à savoir



s'ils sont nés de parens robustes, de bonne fanté de corps & d'esprit, sur-tout à l'égard des meres, parce qu'ils ne sont pas ordinairement si délicats; ils ne sont pas conséquemment si sujets à être affectés par les mauvaises impressions des choses nécessaires à la vie: ils ne deviennent pas si facilement malades, & ils n'ont pas autant de disposition à succomber aux maladies qui leur surviennent. On peut dire la même chose de ceux qui ne sont pas élevés si délicatement, qui sont accoutumés à supporter impunément les effets des changemens d'air, d'alimens qui seroient pernicious à tous autres, qui sont endurcis par un régime tel que celui qu'observent les payfans à l'égard de leurs *enfans*. Il est aussi certain en général que les *maladies des enfans*, quoiqu'innombrables, pour ainsi dire, sont plus faciles à guérir que celles des adultes, pourvu qu'elles soient bien traitées; parce que comme ils sont plus susceptibles des altérations qui troublent en eux l'économie animale par de très-legeres causes, de même les moindres remedes placés à-propos, & différentes autres choses convenables à leur nature, peuvent en rétablir aisément les desordres; ensorte que la plupart ne meurent que parce que l'on employe souvent une trop grande quantité de secours, ou de trop puissans moyens pour leur rendre la fanté, qui auroit pu être rétablie ou d'elle-même, ou avec très-peu de soins. Les Medecins ont peut-être plus nui au genre humain en médicamentant les *enfans*, qu'ils ne lui ont été utiles à cet égard. On observe constamment que les *enfans* gros, gras, charnus, & ceux qui tent beaucoup, ceux qui ont des nourrices d'un grand embonpoint, pleines de sang, sont plus sujets à être malades, & à l'être plus fréquemment que d'autres; ils sont plus communément affectés du rachitis, de la toux convulsive, des aphtes. Les *enfans* maigres sont ordinairement affligés de fievres, d'inflammations; ceux qui ont le ventre libre, sont aussi mieux portans que ceux qui l'ont serré: & enfin comme la plupart périssent par les douleurs de ventre, les tranchées & les mouvemens convulsifs, par les symptomes d'épilepsie, c'est toujours un mauvais signe que ces différens maux se joignent avec les insomnies, aux différentes maladies dont ils sont affectés.

Les douleurs d'entrailles, les coliques, sont ordinairement épidémiques pour les *enfans*, depuis la mi-Juillet jusqu'à la mi-Septembre; & il en meurt plus alors dans un mois, que dans quatre de toute autre partie de l'année, parce que les grandes chaleurs, qui se font principalement sentir dans ce tems-là, épuisent leurs forces, & les font aisément succomber à tous les maux qu'elles produisent, ou qui surviennent par toute autre cause. Les tranchées sont plus dangereuses à proportion qu'elles sont plus violentes, qu'elles durent davantage, ou qu'elles reviennent plus souvent, à cause des fievres, des affections asthmatiques, convulsives, épileptiques qu'elles peuvent occasionner, si on n'y apporte pas promptement remede. Celles qui sont causées par les vers, ne cessent pas qu'ils ne soient chassés du corps.

Les aphtes qui n'affectent qu'en petit nombre la surface de la bouche des *enfans*, qui ne causent pas beaucoup de douleur, qui sont rouges & jaunâtres, cedent plus facilement aux remedes que ceux qui s'étendent en grand nombre dans toute la bouche, qui sont noirâtres, de mauvaise odeur, & qui forment des ulceres profonds: ceux qui proviennent de cause externe, sont moins fâcheux que ceux qui sont produits par un vice de sang, par la corruption des humeurs. Les aphtes qui sont accompagnés d'inflammation, de difficulté d'avaler & de respirez, sont ordinairement très-funestes.

La maigreur & la consomption des *enfans*, sont toujours des maladies très-dangereuses, sur-tout

lorsqu'elles sont invétérées, & causées par des obstructions au mésentere & aux autres visceres du bas-ventre ou de la poitrine. Si la diarrhée s'y joint, & que les malades rendent par le fondement une matiere purulente, sanglante, de fort mauvaise odeur, le mal est incurable: il y a au contraire à espérer, si les digestions étant rectifiées, l'appétit revient, se soutient régulièrement; si l'enflure du ventre diminue, & que les forces se rétablissent. Il conste par un grand nombre d'observations, que les fievres intermittentes ont souvent guéri des *enfans* de la consomption.

Pour ce qui est de la curation des *maladies des enfans*, on ne peut en donner ici qu'une idée fort en raccourci: la plupart d'entr'elles, soit qu'elles leur soient propres, soit qu'elles leur soient communes avec les adultes, sont traitées chacune en son lieu; ainsi voyez, par exemple, VÉROLE (*petite*), ROUGEOLE, CHARTRE, RACHITIS, EPILEPSIE, CARDIALGIE, VERS, DENTITION, TEIGNE, &c. On peut dire en général que comme les principales causes des *maladies des enfans* consistent principalement dans le relâchement des fibres naturellement très-déliçates, & la foiblesse des organes augmentée par l'humidité trop abondante dont ils sont abreuvés, & dans l'acidité dominante des humeurs, on doit combattre ces vices par les contraires: ainsi les astringens, les absorbans, les antiacides, qui conviennent pour corriger l'état contre nature des solides & des fluides; & les legers purgatifs, pour évacuer l'humide superflu & corrompu, employés avec prudence, selon les différentes indications qui se présentent, sont les remedes communs à presque toutes les curationes des *maladies des enfans*. C'est ce qu'a parfaitement bien établi le docteur Harris dans sa dissertation sur ce sujet, en bannissant de la pratique, dans ce cas, l'usage des remedes chimiques, diaphorétiques, incendiaires, & de toute autre qualité, dont elle étoit surchargée. Il est certain même, indépendamment de la considération des causes de ces maladies, que la maniere de traiter ces petits malades ne fauroit être trop simplifiée, vû la difficulté qu'il y a à les soumettre à prendre des drogues, & à leur faire observer un régime convenable, sur-tout avant qu'ils ayent atteint l'âge de connoissance.

A peine l'homme est-il mis au monde, qu'il se trouve souvent dans le cas d'avoir besoin des secours de la Medecine, & de payer le tribut à cet art, pour éviter de le payer si-tôt à la nature. En effet, dans le cas où les *enfans* nouveau-nés ont pour la plupart des mucosités gluantes dans la bouche, l'œsophage, l'estomac, les intestins, & quelquefois des matieres nourricieres imparfaitement digérées, avant de sortir du ventre de leurs meres, qui ont pu s'échauffer dans les parties qui les contiennent, s'y corrompre par l'agitation excitée pendant le travail de l'accouchement, dont s'ensuivent des cardialgies, des douleurs de ventre, des tranchées, & autres symptomes fâcheux; si après avoir fait prendre aux *enfans* ainsi affectés, quelques gorgées du premier lait de la mere, qui est ce qu'on appelle *colostrum*, que la nature semble avoir destiné à cet usage, attendu qu'il est très-laxatif, l'évacuation de ces matieres ne se fait pas, ou s'il est impossible de leur faire prendre le teton tant que le mal dure, il est à-propos d'ouvrir doucement la bouche au nouveau-né, & de répandre peu-à-peu & à différentes reprises dans l'intervalle de dix à douze heures, de l'eau en petite quantité, dans laquelle on a dissous du sucre ou délayé du miel, pour détremper ces différentes matieres, en purger les premieres voies, & en favoriser l'expulsion. Si ces impuretés sont si abondantes dans l'estomac & les intestins, qu'elles causent des



nausées, des vomissemens, des tranchées, & même des mouvemens convulsifs, dans ce cas on peut employer quelque chose de plus laxatif que le miel & le sucre, lorsqu'ils ne sont pas suffisans: on fait usage de l'huile d'amandes douces récente, avec du sirop rosat solutif; ou même s'il y a une plus grande indication de purger, on peut se servir du sirop de chicorée, avec la rhubarbe. Chacun de ces remèdes doit être donné à très-petite dose, & à différentes reprises. On peut aussi appliquer quelqu'épithème aromatique, spiritueux, sur l'estomac & le ventre; ce qui produit souvent de bons effets, en excitant l'action des viscères du bas-ventre.

Ces différens secours, qui viennent d'être mentionnés, employés selon les différens besoins, sont aussi très-utiles pour favoriser l'expulsion de l'humeur épaisse, noirâtre & excrémentielle, qui est comme le marc de la nourriture du fœtus, qui s'est ramassé dans les gros boyaux, dans le *cæcum* surtout & son appendice, dont la cavité est par cette raison plus considérable à proportion que dans l'adulte. Voyez *MECONIUM*, *CÆCUM*. Cette matière fécale doit être évacuée promptement, parce que quand elle est retenue après la naissance, soit à cause de sa trop grande consistance ou quantité, soit à cause de la sécheresse des voies par lesquelles elle doit être portée hors du corps, ou de la foiblesse de l'enfant, elle devient acrimonieuse & se corrompt facilement, par l'effet de la chaleur que produit la respiration dans tout le corps, & par le contact de l'air qui pénètre dans les intestins. On corrige la dureté des matières en faisant prendre à l'enfant de tems en tems quelques gorgées de petit-lait avec du miel délayé, dont on peut aussi donner en lavement. On procure l'évacuation par les laxatifs dont il a été parlé ci-devant, employés en potion & en clystère; par quelque doux suppositoire, par des linimens onctueux faits sur l'abdomen. On ranime les forces, pour soutenir l'expulsion de ces excréments, par quelque léger cordial, comme le vin chaud avec le miel & la cannelle; & si l'acide domine, comme il est ordinaire, ce que l'on connoît par l'odeur de la bouche, on unit les cordiaux avec les absorbans. On doit éviter soigneusement tout ce qui est trop atténuant, spiritueux, volatil. On ne doit employer qu'avec beaucoup de circonspection les opiatiques dans les mouvemens convulsifs qui proviennent de la rétention du *meconium*; & en général on ne doit en user que rarement dans toutes les *maladies des enfans* qui semblent les indiquer.

Celles qui sont produites par la coagulation du lait dans les premières voies, & tous les symptômes qui en sont l'effet, doivent être traités avec des acides fixes, unis à de doux purgatifs; des lavemens de même qualité, de légers carminatifs, des huileux propres à corriger l'acrimonie qui irrite le genre nerveux; & à détruire, si elle en est susceptible, la cause des attaques d'épilepsie, qui surviennent souvent dans ce cas.

Comme la plupart des fièvres, dont la cause est particulière aux *enfans*, sont l'effet de l'acide dominant dans les humeurs; on ne peut pas employer, pour les combattre, de meilleurs & de plus sûrs remèdes que ceux que l'on vient de proposer contre la coagulation du lait, vû qu'elle est aussi toujours causée par l'acidité qui infecte les premières voies; il convient par conséquent de mettre en usage ces moyens de corriger ce vice dominant, non-seulement pour les *enfans*, mais encore pour les nourrices. Elles doivent faire usage de remèdes de même qualité, pour que le lait qu'elles fournissent en étant imprégné, ne soit pas autant disposé à s'aigrir qu'il l'est de sa nature, ou plus encore, par une suite de l'usage des alimens acéscens, comme les fruits, &c.

Elles doivent s'interdire ces fortes d'alimens, & ne se nourrir que de ceux qui sont d'une nature balsamique; & en un mot *vivre de régime*, selon les règles de l'art, à l'égard desquelles on peut consulter l'article *NOURRICE*.

Il en est de même de la curation des aphtes. S'il y a lieu de soupçonner ou de croire que le lait ou la qualité des humeurs de la nourrice ont contribué à les produire, il faut lui prescrire l'usage des laxatifs, des infusions de rhubarbe, des tisanes tempérantes, diaphorétiques, faites avec l'infusion de false-paireille, la décoction de scorfonere, & autres semblables; ou changer de lait, si celui dont l'enfant se nourrit n'est pas susceptible d'être corrigé. Si la cause des aphtes vient de l'enfant, on doit aussi le traiter avec de doux purgatifs, tels que la manne, le sirop de chicorée, composé avec la rhubarbe, le sirop de fleurs de pêcher, & autres doux laxatifs. On doit aussi mettre en usage les remèdes convenables pour empêcher que le lait ne devienne acre, & éviter soigneusement tout ce que l'on a lieu de croire avoir procuré les aphtes: on peut encore dans ce cas employer les crèmes de ris, d'avoine, &c. pour corriger l'acrimonie des humeurs en général. On ne doit pas négliger les remèdes topiques, pour émousser la qualité corrosive des sucs dont les aphtes sont abreuvés; on use avec succès, dans ce cas, de quelques loocs faits, par exemple, avec le suc de grenade & le miel, le sirop de mûres délayé dans une suffisante quantité d'eau tiède, le suc de raves battu avec un jaune-d'œuf & un peu de nitre, &c. On applique ces différens lénitifs avec le bout du doigt garni d'un linge imbu de ces préparations. Si les aphtes sont symptomatiques, il faut détruire la cause qui les a fait naître, avant que de les attaquer topiquement: il ne faut point troubler la nature dans ses opérations; on doit se borner à faire usage de quelques légers diaphorétiques, de quelques émulsions tempérantes, avec les semences froides, & un peu de celle de pavot. Voyez *APHTHE*.

L'épilepsie des *enfans* doit aussi être traitée par des remèdes donnés ou aux nourrices, si c'est d'elles que vient ce mal, ou aux *enfans* mêmes, si la cause ne leur est pas étrangère. Dans le premier cas, lorsque quelque frayeur, quelqu'accès de colère, ou toute autre agitation de l'âme, a corrompu le lait dans sa source, il convient d'éviter soigneusement tous les remèdes spiritueux, acres, irritans, & de ne prescrire que ceux qui sont propres à calmer les tensions spasmodiques du genre nerveux, tels que les lavemens émolliens, carminatifs, les poudres anti-convulsives préparées avec celle de guttete, de cannelle, & un peu de musc, données dans quelques eaux appropriées, telles que celle de tilleul. Lorsque la cause est dans l'enfant même, & qu'elle dépend du lait, ou de tout autre aliment devenu acre, corrosif dans les premières voies, il faut employer les délayans laxatifs, huileux, qui peuvent évacuer les matières viciées, ou les émousser; & ensuite faire promptement usage des mêmes remèdes indiqués ci-dessus contre les spasmes, à dose proportionnée, auxquels on peut ajouter le *castoreum*. La décoction un peu épaissie de corne de cerf donnée pour boisson, produit de bons effets dans ce cas. Si le vice du lait ou des autres alimens ne consiste qu'en ce qu'il est trop épais, trop grossier, il faut lui donner peu à teter ou à manger, & ne lui faire prendre qu'une nourriture propre à rendre plus fluides les matières contenues dans les premières voies; & dans le cas où il y a lieu de croire qu'elles sont fort engorgées, on peut, après le paroxysme, donner une petite dose de quelqu'émétique, comme le sirop de Charas, de Glaubert, ou un demi-grain de tartre Stibié dans le sirop de violettes, & quelqu'eau appropriée. Si la



maladie est causée par quelques exanthèmes rentrés, tels que la gale, la teigne, il faut employer les moyens qui peuvent en rappeler la matière à l'extérieur, tels que les vésicatoires appliqués à la nuque, les cauterés, les sétons : si elle dépend des vers, il faut la traiter convenablement à sa cause. Voyez VERS, & sur-tout l'article EPILEPSIE.

L'atrophie des enfans pouvant être produite par des causes bien différentes, elle demande par conséquent un traitement aussi varié, qui doit être le même à proportion que celui qui convient aux adultes pour cette maladie. Voyez ATROPHIE ou CONSOMPTION.

Il en est de même des autres maladies auxquelles les enfans sont sujets, qui leur sont communes avec les personnes d'un âge plus avancé, telles que la diarrhée, la dysenterie, la cardialgie, la suppression d'urine, &c. Voyez en son lieu chacune de ces maladies : consultez aussi Ethmuller, Harris, Hoffman, Boerhaave, dans la partie de leurs ouvrages où ils traitent des maladies des enfans, *ex professo*. C'est d'Hoffman principalement & de Boerhaave qu'a été tiré ce qui a été dit ici à ce sujet. (d)

ENFANS DES DIEUX (Mythol.) Voyez FILS DES DIEUX.

ENFANS PERDUS, (Art milit.) terme de guerre, qui signifie des soldats qui marchent à la tête d'un corps de troupes, commandés pour le soutenir, & qu'on employe pour commencer quelque attaque, donner un assaut ou forcer quelque poste. Ils tirent ce nom du danger auquel ils sont exposés : les Anglois les appellent *les abandonnés & les désespérés*, ce sont à présent les grenadiers qui commencent ces sortes d'attaques, ou les dragons. Chambers. (Q)

ENFANS DE LANGUE. (Comm.) On nomme ainsi de jeunes François que le Roi fait d'abord élever à Paris, puis entretient dans le Levant pour y apprendre les langues turque, arabe & grecque, & servir ensuite de drogman à la nation, & surtout aux consuls & aux négocians. Ces enfans sont élevés en France par les jésuites, & se perfectionnent au Levant chez les capucins. Voyez DROGMAN. (G)

ENFANTEMENT, s. m. (Méd. & Chirurg.) Voyez ACCOUCHEMENT ; mais comme cette opération naturelle a de grands besoins du secours de l'art, & que les chirurgiens qui s'y destinent, ne sauroient trop joindre à leur pratique & à leurs lumières, l'étude des auteurs qui se sont attachés à la même profession, nous allons indiquer ici par supplément les principaux ouvrages de notre connoissance qui ont paru sur cette matière en diverses langues, afin que ceux qui savent ces langues, & qui ne veulent rien négliger pour s'instruire, puissent se former une bibliothèque un peu complète des livres de leur métier : *nocturnâ versate manu, versate diurnâ*.

AUTEURS LATINS. Becheri (Joh. Cour.) *De puerperâ inculpatâ ad servandam puerperam tract.* Gissæ, 1729. 4°. bon sur l'opération césarienne.

Cypriani (Abraham) *historia fetus humani post xxj. menses ex uteri tubâ, matre salvâ ac superstite excisi.* Lugd. Bat. 1700. 8°. c. f. c'est l'histoire d'un cas important en faveur de l'opération césarienne.

Deventer (Henrici) *Ars obstetricandi.* Lugd. Bat. 1701 & 1724. in-4°. *ibid.* 1725. fig. en François à Paris, 1733 & 1738, in-4°. avec fig. en Allemand Jena, 1717 in-8°. fig. & en d'autres langues. C'est ici le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur l'art des accouchemens dans aucun pays.

Hoffmanni (Daniel) *Annotationes de partu tam naturali quàm violento.* Francof. 1710 in-8°. il faut lire ces remarques en medecin, & non pas en sévère législateur.

Prato (Jafonis) *de pariente & partu liber.* Basil. 1527.

8°. Amstel. 1657. 12. il ne méritoit pas d'être réimprimé chez Blaeu.

Rhodionis (Eucharii) *de partu hominis.* Paris, 1536. in-12. &c. Francof. 1554. 8°. c. f. ce petit ouvrage a été autrefois fort recherché, & souvent réimprimé.

Rueff (Jacob.) *de conceptu & generatione hominis, lib. jv. cum icon.* Tiguri, 1554. fig. 1580. 4°. & Francof. 1587. in-4°. *Auctior in Gynæciorum libris à Spacchio.* Argent. 1597. edit. fol. en haut Allemand à Francfort, 1660. 4°.

Solingen (Cornel.) *de obstetricantium officiis & opere.* Francof. 1693. in-4°. avec ses œuvres chirurgicales. L'original écrit en Hollandois, parut à Amst. en 1684. in-4°. & c'est un assez bon auteur.

Spachius (Israel) *Gynæciorum libri illustrati.* Argentorati, 1597. fol. Collection qui doit entrer dans la bibliothèque des Accoucheurs & des Medecins.

AUTEURS FRANÇOIS. Amand (Pierre) *Nouvelles observations sur la pratique des accouchemens.* Paris 1714. in-8. premiere édit. fig.

Bienassis (Paul) des divers travaux & enfantelement des femmes, traduit du latin d'Eucharius Rhodion. Paris 1586. in-16.

Bourgeois (Louise) dite *Boursier.* Observations sur la stérilité, pertes de fruit, fécondité, les accouchemens, maladies de femmes, & enfans nouveau-nés. Paris, 1626. in-8. 1653. traduit en Hollandois & en Allemand, il est devenu rare.

Bury (Jacques) *Le propagatif de l'homme, & secours des femmes en travail d'enfant.* Paris, 1623. in-12. fig. mauvais ouvrage.

Dionis (Pierre) *Traité des accouchemens.* Paris, 1718. 1724. in-8. fig.

Du tertre (Marguerite) *Instruction des Sages-femmes.* Paris, 1677. in-12. très-médiocre.

Duval (Jacques) *Traité des Hermaphrodites, & de l'accouchement des femmes.* Rouen, 1612. in-8. il est rare.

Fournier (Denis) *l'Accoucheur méthodique.* Paris, 1677. in-12. il ne mérite aucune estime.

Gervais de la Touche. *L'industrie naturelle de l'enfantement contre l'impéritie des Sages-femmes.* Paris, 1587. in-8. On le lisoit avant que Mauriceau parût.

Guillemeau (Jacques) de la grosseffe & accouchement des femmes. Paris, 1621. in-8. fig. 1643. in-8. fig. Il y a du savoir dans cet ouvrage.

*Instruction familiere & utile aux sages-femmes pour bien pratiquer les accouchemens.* Paris, 1710. in-12. bon.

Levret (André) *Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux, avec des remarques, &c.* Paris, 1747. in-8. c. f. 1750. seconde édit. Il faut qu'un praticien se munisse de livres de ce genre.

Marche (la Dame de la) *Instructions utiles aux Sages-femmes.* Paris 1710. & 1723. in-12. bon à recommander aux Accoucheurs.

Mauriceau (Fr.) *Traité des maladies des femmes grosses.* Paris, 1681. in-4. premiere édit. 1728. 2 vol. in-4. fixieme édit. Voilà le premier praticien du monde, celui à qui toute l'Europe est redevable de l'art des accouchemens & de ses progrès. Son ouvrage est traduit dans toutes les langues, & le mérite bien.

Mesnard (Jacques) *le guide des accouchemens.* Paris, 1743. in-8. avec fig.

Motte (Guillaume Mauquest de la) *Traité des accouchemens.* Paris, 1715. premiere édit. in-4. Ce livre est plein d'excellentes observations.

Peu (Philippe) *Pratique des accouchemens.* Paris, 1694. in-8.

Portal (Paul) *la pratique des accouchemens.* Paris, 1685. avec fig. premiere édit. in-8. fig. & Amst. 1690. in-8. en Hollandois.



Recueil général des caquets de l'accouchée. *Paris*, 1623. in-8. Ce recueil ne nous a rien appris, & il falloit nous instruire.

*Roussel (François)* Traité nouveau de l'Hysterotomochie ou de l'enfantement césarien. *Paris*, 1581. in-8. premiere édit. en Allemand, par Melchior Sebifius. *Strasb.* 1583. in-8. en latin, par Casp. Bauhin, avec des additions. *Basil.* 1589. in-8. *ibid.* 1591. in-8. c. f. *Francof.* 1601. in-8. c. f. rare & curieux.

*Ruleau (J.)* Traité de l'opération césarienne, & des accouchemens difficiles & laborieux. *Paris*, 1704. in-12. premiere édit. curieux aussi.

*S. Germain (Charles de)* Traité des Fausses-couches. *Paris*, 1655. in-8.

*Viardel (Cosme)* Observations sur la pratique des accouchemens. *Paris*, 1681. Auteur médiocre qu'on a pourtant traduit en Allemand.

**AUTEURS ANGLAIS.** *Braken (Henrici)* A Treatise of Midwifery. *London*, 1737. in-8. bon à consulter.

*Chamberlain.* Practice of Midwifery. *London*, 1665. in-8. C'est le Mauriceau d'Angleterre, un des premiers qui ait acquis de la célébrité sur la pratique des accouchemens ; mais on l'a beaucoup perfectionné depuis.

*Chapman (Edmund)* A Treatise on the improvement of Midwifery, chiefly with regard to the operation. *London*, 1733. in-8. premiere édit. *ibid.* 1738, in-8. bon à consulter.

*Giffard (William)* Two hundred and twenty five cases in Midwifery. *London*, 1733. in-8. bon parce que ce sont des observations.

*Hody (Edward)* Cases in Midwifery by William Giffard revis'd. *London*, 1734. in-8. c. f. bon encore par la même raison.

*J. P.* The compleat Midwife's Practice. *London*, 1699, in-8. c. f.

*Manningham (Richard)* Artis obstetricandi compendium theoriam & praxim spectans. *London*, 1739, in-4. *Hamb.* 1746. in-4. c. f. avec des augmentations C'est ici la meilleure édit. pour les choses.

*Mowbray (John)* The Female Physician, &c. *London*, 1725. in-8. With Copper-plates.

*Ould (Thielding)* A Treatise of Midwifery in three parts. *London*, 1720. in-8. fig. C'est un des livres médiocres d'Angleterre sur cette matiere.

*Sermon (William)* The english Midwife. *London*, 1671. in-8. c. f. Traité tombé dans l'oubli, quoiqu'il ait paru après celui de Chamberlain.

*Sharp (Mrs.)* The compleat Midwife's Companion. *London*, 1737. in-8. malgré le titre, c'est peu de chose.

*Stone (Sarah)* A complete Practice of Midwifery. *London*, 1737. in-8. On a encore plus promis dans le titre de ce livre, qu'on n'a tenu dans l'exécution.

**AUTEURS ALLEMANDS.** *Boëkelman (André)* Controverses sur l'extraction du fœtus mort, en Allemand, mais originairement en Hollandois. *Amst.* 1697. in-8. bon.

*Eckhardi, unvorsichtige Hebamme*, c'est-à-dire, la sage-femme imprudente. *Lips.* 1715. in-8. utile.

*Homburgen (Anna Elyf.)* Unterricht der Hebammen ; c'est-à-dire, instruction des sages-femmes. *Hannov.* 1700. in-8.

*Hoor. (Joh. Von.)* Art des accouchemens, en Suédois. *Stockolm*, 1697 & 1726. in-8. avec fig. C'est un des bons manuels qu'on ait en langue Suédoise, pour instruire les accoucheuses.

*Richters (É. C.)* Allezeit vorsichtige Web-mutter. *Francof.* 1738. in-8. bon.

*Sigemundi (Justina)* Brandenburgische Hoff-Web-mutter. *Berolini* 1689 & 1708. in-4. Fort bon ouvrage, & je crois le meilleur qui ait paru en langue Allemande.

*Sommers (Joh. Georg.)* Hebammen Schul, c'est-à-

dire, école des accoucheuses. *Coburg.* 1664. in-12. *ibid.* 1691. 1715. in-12. avec fig.

*Sterren (Dyonisius Van-der)* Traité de l'accouchement césarien, originairement en Hollandois à Leyden. 1682. in-12. Tout ce qui a été dit sur l'opération césarienne doit être recueilli.

*Voëlters (Christophor.)* Hebammen Schul ; c'est-à-dire, l'école des accouchemens ; *Stutgard.* 1679. in-8. On peut aller à meilleure école qu'à celle de cet Auteur.

*Welschens (Gottfred)* Kinder-mutter, und Hebammen-Buch. *Witteb.* 1671. in-4. Ouvrage très-médiocre

*Widmannia (Barbara)* anweisung Christlichen Hebammen ; c'est-à-dire, la sage-femme Chrétienne éclairée. *Augusta Vindel.* 1735. in-8. utile aux accoucheuses.

**AUTEURS ITALIENS.** *Melli (Sebastiano)* La Commare levatrice istruita del suo officio. con fig. *Venet.* 1721. in-4. bon.

*Mercurio (Scipione)* la Commare, o, Riccostrice in Venez. 1604. in-4. premiere édit. in *Milano* 1618. in-8. in *Verona* 1641. in-4. avec fig. sur bois. *ibidem* 1662. in-4. avec fig. en Allemand. *Witteb.* 1671. & à *Lipsig.* 1692. avec fig. curieux & fort rare.

*Santorini (Giovan Domenico)* Historia d'un Feto felicemente estratto. *Venezia*, 1727. in-4. On peut compter sur les observations de cet habile Anatomiste.

Je n'ai pas besoin de remarquer en finissant ma liste, qu'on trouve sur les accouchemens d'excellentes observations semées dans les mém. de l'Acad. des sciences & de chirurgie de Paris ; les Transactions philosophiques de Londres, les actes de la société d'Edinbourg, & autres semblables. Il seroit à souhaiter que le tout fût réuni en un seul corps pour l'utilité des gens de l'art. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

**ENFANTEMENT, douleurs de l' (Medec.)** ce sont celles qui sont particulieres à la femme grosse, qui annoncent & qui précèdent sa prochaine délivrance ; état bien touchant & bien intéressant pour l'humanité.

C'est dans cet état que la femme grosse devient ordinairement très-attentive à toutes les révolutions qui se font en elle. On ne peut raisonnablement blâmer ses frayeurs & sa prévoyance ; personne ne doit être plus intéressé qu'elle à la conservation de sa vie, & à celle du fruit qu'elle porte dans son sein. Elle va joüir le rôle le plus grave & le plus pénible dans l'action qui s'approche. En conséquence, les moindres douleurs qu'elle souffre ne manquent pas de l'allarmer, sur-tout dans sa premiere grossesse ; & le sentiment ou la connoissance du péril qu'elle peut courir, la presse d'appeler à son aide une habile accoucheuse, ou, ce qui vaut encore mieux, un accoucheur consommé.

Ceux-ci instruits par leurs lumieres & par leur expérience, commencent d'abord par examiner soigneusement & très-scrupuleusement l'espece de douleurs de la femme grosse. Cet examen est de la dernière importance ; parce que d'un côté il seroit très-imprudent de retarder un travail réel, & de l'autre ce seroit exposer la vie de la femme & celle de son enfant que de hâter, par les secours de l'art, une opération qui n'est pas encore préparée par les secrets de la nature. Je sai bien que les femmes qui ont eu plusieurs enfans, se croient capables de distinguer les vraies douleurs de l'enfantement de celles qui proviennent de toute autre cause ; mais outre qu'elles s'abusent d'ordinaire, l'accoucheur lui-même, quoique très-éclairé dans son art, s'y trompe quelquefois. Il importe donc de parcourir les signes ici les plus distinctifs auxquels on peut reconnoître les fausses douleurs des véritables.

Les douleurs qui ne partent point de la matrice, qui



qui ne la dilatent point, qui ne portent point en embas, qui paroissent long-tems avant le terme, qui ne sont pas précédées de l'écoulement des eaux, sont ce qu'on appelle *douleurs fausses*, c'est-à-dire qui ne caractérisent point l'*enfantement* prochain. Ces douleurs fausses proviennent quelquefois des vents renfermés dans les intestins, que l'on reconnoît au murmure qui se fait dans le bas-ventre; quelquefois de tenesmes, d'envies continuelles d'aller à la selle par la compression de l'uterus sur le rectum: d'autres fois une grande émotion ou des passions vives suffisent pour exciter sur la fin de la grossesse des douleurs violentes, sans qu'elles annoncent la délivrance prochaine.

Les douleurs vraies de l'*enfantement* commencent dans la région lombaire, s'étendent du côté de la matrice, rendent le pouls plus plein, plus fréquent, & plus élevé; elles donnent de la couleur, parce que le sang est porté au visage avec plus de vitesse & en plus grande quantité; elle se ralentissent & redoublent par intervalles. La douleur qui suit, est toujours plus grande que celle qui l'a précédée, en sorte qu'on peut dire que c'est par un accroissement successif des douleurs qu'une femme est conduite à l'*enfantement* qui les termine.

Les douleurs vraies se distinguent encore des douleurs de colique, en ce que ces dernières se dissipent ou du moins reçoivent quelque soulagement par l'application des linges chauds sur l'abdomen, l'usage interne des émoulliens onctueux, la saignée, les lavemens adoucissans, &c. au lieu que tous ces moyens semblent exciter plus fortement les véritables douleurs de l'*enfantement*.

Un autre signe assez distinctif, est le lieu de la douleur; dans les coliques venteuses, l'endroit de la douleur est vague: dans l'inflammation il est fixe, & a pour siège les parties enflammées; mais les douleurs de l'*enfantement* sont alternatives, déterminées vers la matrice avec resserrement & dilatation successive, & répondent toujours en-embas.

On soupçonne toutes les douleurs qu'une femme souffre avant le neuvième mois, d'être fausses, & par conséquent on ne doit pas chercher à les augmenter: s'il arrivoit néanmoins qu'au septième mois de la grossesse une femme entrât réellement en travail, il faudroit non seulement ne le point retarder, mais le hâter avec prudence.

Au surplus, ce qu'il y a de mieux à faire, pour n'être point trompé dans cette occasion, c'est de toucher l'orifice de la matrice; & son état fournira les notions les plus certaines sur la nature des douleurs, & les signes caractéristiques du futur accouchement. Si les douleurs sont fausses, l'orifice de la matrice se refermera plus étroitement qu'auparavant dès qu'elles seront passées; si elles sont vraies, elles augmenteront la dilatation de l'orifice de la matrice. Ainsi l'on décidera du caractère des douleurs, en touchant l'utérus avant & après; en effet, lorsque la matrice agit sur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à surmonter la résistance de l'orifice qui se dilate peu-à-peu. Si l'on touche cet orifice dans le tems des douleurs, on sent qu'il se resserre; & lorsque la douleur est dissipée, l'orifice se dilate de nouveau. Ainsi par l'augmentation des souffrances, & par le progrès de la dilatation de l'orifice, lorsqu'elles seront cessées, on peut s'assurer de la nature des douleurs, juger assez bien du tems de l'accouchement prochain, & diriger sa conduite en conséquence.

Les douleurs avant-courrières de l'*enfantement*, sont celles qui se font sentir à l'approche du travail pendant quelques heures, & même quelquefois pendant plusieurs jours: on les appelle *mouches*. Quoique les femmes en soient très-fatiguées, elles leur

sont extrêmement salutaires; ce sont elles qui produisent la dilatation successive de l'orifice de la matrice; elles contribuent à la formation des eaux; elles poussent l'enfant dans une situation propre à sortir; elles préparent les passages qui se trouvent enduits d'une humeur émoulliente & mucilagineuse qu'elles expriment de la matrice; & peut-être servent-elles encore à détacher le placenta de la surface intérieure de l'utérus, détachement qui précède immédiatement la naissance de l'enfant. Je dis que la femme grosse éprouve quelquefois de pareilles douleurs pendant plusieurs jours; c'est pourquoi l'accoucheur seroit imprudent de la mettre en travail, avant que les autres raisons décisives & réunies ensemble ne l'y déterminassent.

Enfin, comme il se fait souvent dans les femmes prêtes d'accoucher des mouvemens violens, soit dans le visage, les yeux, les levres, soit dans les bras, soit dans les organes de la respiration, soit dans le bas-ventre, soit dans les parties inférieures du corps; ces mouvemens impétueux & presque convulsifs sont la voix de la nature même, qui apprend, qui crie à l'accoucheur, que les vraies douleurs de la femme grosse sont parvenues au degré de violence nécessaire pour l'expulsion de l'enfant, lequel à son tour aura besoin en naissant de secours de toute espèce, incapable de faire aucun usage de ses organes, & de se servir de ses sens; image de misère, de souffrances & d'imbécillité! *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENFER, s. m. (*Théologie.*) lieu de tourmens où les méchans subiront après cette vie la punition due à leurs crimes.

Dans ce sens le mot d'*enfer* est opposé à celui de ciel ou paradis. Voyez CIEL & PARADIS.

Les Payens avoient donné à l'*enfer* les noms de tartarus ou tartara, hades, infernus, inferna, inferi, orcus, &c.

Les Juifs n'ayant point exactement de nom propre pour exprimer l'*enfer* dans le sens où nous venons de le définir (car le mot hébreu *scheol* se prend indifféremment pour le lieu de la sépulture, & pour le lieu de supplice réservé aux réprouvés), ils lui ont donné le nom de *Gehenna* ou *Gehinnon*, vallée près de Jérusalem, dans laquelle étoit un *tophet* ou place où l'on entretenoit un feu perpétuel allumé par le fanatisme pour immoler des enfans à Moloch. De-là vient que dans le nouveau Testament l'*enfer* est souvent désigné par ces mots *Gehenna ignis*.

Les principales questions qu'on peut former sur l'*enfer* se réduisent à ces trois points: son existence, sa localité, & l'éternité des peines qu'y souffrent les réprouvés. Nous allons les examiner séparément.

1°. Si les anciens Hébreux n'ont pas eu de terme propre pour exprimer l'*enfer*, ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. Les auteurs inspirés en ont peint les tourmens avec les couleurs les plus terribles: Moïse, dans le Deutéronome, chap. xxxij. vers. 22. menace les Israélites infidèles, & leur dit au nom du Seigneur: *Un feu s'est allumé dans ma fureur, & il brûlera jusqu'au fond de l'enfer; il dévorera la terre & toutes les plantes, & il brûlera les fondemens des montagnes.* Job, chap. xxjv. vers. 19. réunit sur la tête des réprouvés les plus extrêmes douleurs: *Que le méchant, dit-il, passe de la froideur de la neige aux plus excessives chaleurs; que son crime descende jusque dans l'enfer; & au chap. xxvj. vers. 6. L'enfer est découvert aux yeux de Dieu, & le lieu de la perdition ne peut se cacher à sa lumière.* Enfin, pour ne pas nous jeter dans des citations infinies, Isaïe, chap. lxxvj. vers. 24. exprime ainsi les tourmens intérieurs & extérieurs que subiront les réprouvés: *Videbunt cadavera virorum qui prevaricati sunt in me, vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur, & erunt*



*usque ad satietatem visionis omni carni ; c'est-à-dire , comme porte l'Hébreu , ils seront un sujet de dégoût à toute chair , tant leurs corps seront horriblement défigurés par les tourmens.*

Ces autorités suffisent pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que les anciens Hébreux n'ont eu nulle connoissance des châtimens de la vie future , parce que Moÿse ne les menace ordinairement que de peines temporelles. Les textes que nous venons de citer énoncent clairement des punitions qui ne doivent s'infliger qu'après la mort. Ce qu'on objecte encore , que les écrivains sacrés ont emprunté ces idées des poètes grecs , n'a nul fondement : Moÿse est de plusieurs siècles antérieur à Homère. Soit que Job ait été contemporain de Moÿse , ou que son livre ait été écrit par Salomon , comme le prétendent quelques critiques , il auroit vécu , vers le tems du siège de Troÿe , qu'Homère n'a décrit que quatre cents ans après. Isaïe , à la vérité , étoit à-peu-près contemporain d'Hésiode & d'Homère ; mais quelle connoissance a-t-il eu de leurs écrits , dont les derniers sur-tout n'ont été recueillis que par les soins de Pisistrate , c'est-à-dire fort long-tems après la mort du poète grec , & celle du prophète qu'on suppose avoir été le copiste d'Homère.

Il est vrai que les Esséniens , les Pharisiens , & les autres sectes qui s'éleverent parmi les Juifs depuis le retour de la captivité , & qui depuis les conquêtes d'Alexandre avoient eu commerce avec les Grecs , mêlèrent leurs opinions particulières aux idées simples qu'avoient eu les anciens Hébreux sur les peines de l'enfer. « Les Esséniens , dit Joseph dans son *Hist. de la guerre des Juifs*, liv. II. chap. xij. » tiennent que » l'ame est immortelle , & qu'aussi-tôt qu'elle est sortie du corps , elle s'élève pleine de joie vers le ciel , » comme étant dégagée d'une longue servitude & » délivrée des liens de la chair. Les ames des justes » vont au-delà de l'Océan , dans un lieu de repos & » de délices , où elles ne sont troublées par aucune » incommodité ni dérangement des saisons. Celles » des méchans au contraire sont reléguées dans des » lieux exposés à toutes les injures de l'air , où elles » souffrent des tourmens éternels. Les Esséniens ont » sur ces tourmens à peu-près les mêmes idées que » les poètes nous donnent du Tartare & du royaume » de Pluton ». Voyez ESSENIENS.

Le même auteur , dans ses *antiquités judaïques*, liv. XVIII. chap. ij. dit « que les Pharisiens croient » aussi les ames immortelles , & qu'après la mort du » corps celles des bons jouissent de la félicité , & » peuvent aisément retourner dans le monde animer » d'autres corps ; mais que celles des méchans sont » condamnées à des peines qui ne finiront jamais. » Voyez PHARISIENS.

Philon , dans l'opuscule intitulé *de congressu querende eruditionis causâ*, reconnoît , ainsi que les autres Juifs , des peines pour les méchans & des récompenses pour les justes : mais il est fort éloigné des sentimens des Payens & même des Esséniens au sujet de l'enfer. Tout ce qu'on raconte de Cerbere , des Furies , de Tantale , d'Ixion , &c. tout ce qu'on en lit dans les poètes , il le traite de fables & de chimères. Il soutient que l'enfer n'est autre chose qu'une vie impure & criminelle ; mais cela même est allégorique. Cet auteur ne s'explique pas distinctement sur le lieu où sont punis les méchans , ni sur le genre & la qualité de leur supplice ; il semble même le borner au passage que les ames font d'un corps dans un autre , où elles ont souvent beaucoup de maux à endurer , de privations à souffrir , & de confusion à effuyer : ce qui approche fort de la métempsychose de Pythagore. Voyez MÉTEMPSYCOSE.

Les Sadducéens qui nioient l'immortalité de l'ame , ne reconnoissoient par conséquent ni récompenses

ni peines pour la vie future. V. SADDUCÉENS.

L'existence de l'enfer & des supplices éternels est attestée presque à chaque page du nouveau Testament. La sentence que Jésus-Christ prononcera contre les reprobés au Jugement dernier , est conçue en ces termes : Matth. XXV. v. 34. *Ite maledicti in ignem aeternum qui paratus est diabolo & angelis ejus.* Il représente perpétuellement l'enfer comme un lieu ténébreux où regnent la douleur , la tristesse , le dépit , la rage , & comme un séjour d'horreur où tout retentit des grincemens de dents & des cris qu'arrache le desespoir. S. Jean , dans l'Apocalypse , le peint sous l'image d'un étang immense de feu & de soufre , où les méchans seront précipités en corps & en ame , & tourmentés pendant toute l'éternité.

En conséquence , les Théologiens distinguent deux sortes de tourmens dans l'enfer : savoir , la peine du *dam*, *pœna damni seu damnationis* ; c'est la perte ou la privation de la vision béatifique de Dieu , vision qui doit faire le bonheur éternel des saints : & la peine du *sens*, *pœna sensûs*, c'est à-dire , tout ce qui peut affliger le corps , & sur-tout les douleurs cuisantes & continuelles causées dans toutes ses parties par un feu inextinguible.

Les fausses religions ont aussi leur enfer : celui des Payens , assez connu par les descriptions qu'en ont faites Homère , Ovide & Virgile , est assez capable d'inspirer de l'effroi par les peintures des tourmens qu'ils y font souffrir à Ixion , à Prométhée , aux Danaïdes , aux Lapythes , à Phlégius , &c. mais parmi les Payens , soit corruption du cœur , soit penchant à l'incrédulité , le peuple & les enfans même traitoient toutes ces belles descriptions de contes & de rêveries ; du moins c'est un des vices que Juvenal reproche aux Romains de son siècle.

*Esse aliquos manes & subterranea regna ,  
Et contum , & Stygio ranas in gurgite nigras ,  
Atque unâ transfire vadum tot millia cimbrâ ,  
Nec pueri credunt , nisi qui nondum ære lavantur ,  
Sed tu vera puta.* Satyr. II.

Voyez ENFER , (Mythologie.)

Les Talmudistes , dont la croyance n'est qu'un amas ridicule de superstitions , distinguent trois ordres de personnes qui paroîtront au jugement dernier. Le premier , des justes ; le second , des méchans ; & le troisième , de ceux qui sont dans un état mitoyen , c'est-à-dire , qui ne sont ni tout-à-fait justes ni tout-à-fait impies. Les justes seront aussi-tôt destinés à la vie éternelle , & les méchans au malheur de la gêne ou de l'enfer. Les mitoyens , tant Juifs que Gentils , descendront dans l'enfer avec leurs corps , & ils pleureront pendant douze mois , montant & descendant , allant à leurs corps & retournant en enfer. Après ce terme , leurs corps seront consumés & leurs ames brûlées , & le vent les dispersera sous les piés des justes : mais les hérétiques , les athées , les tyrans qui ont desolé la terre , ceux qui engagent les peuples dans le péché , seront punis dans l'enfer pendant les siècles des siècles. Les rabbins ajoutent que tous les ans au premier jour de Tisri , qui est le premier jour de l'année judaïque , Dieu fait une espèce de révision de ses registres , ou un examen du nombre & de l'état des ames qui sont en enfer. *Talmud in Gemar. Tract. Rosch. haschana c. j. fol. 16.*

Les Musulmans ont emprunté des Juifs & des Chrétiens , le nom de *gehennem* ou *gehim* , pour signifier l'enfer. *Gehenem* , en arabe , signifie un puits très-profond ; & *gehim* , un homme laid & difforme ; *ben gehennem* , un fils de l'enfer , un reprobé. Ils donnent le nom de *thabeck* à l'ange qui préside à l'enfer. D'Herbelot , *Biblioth. orient.* au mot *Gehennem*.



Selon l'alcoran, au chap. *de la priere*, les Mahométans reconnoissent sept portes de l'enfer, ou sept degrés de peines; c'est aussi le sentiment de plusieurs commentateurs de l'alcoran, qui mettent au premier degré de peine, nommé *gehennem*, les Musulmans qui auront mérité d'y tomber; le second degré, nommé *ladha*, est pour les Chrétiens; le troisième, appelé *hothama*, pour les Juifs; le quatrième, nommé *fair*, est destiné aux Sabiens; le cinquième, nommé *sacar*, est pour les mages ou Guebres, adorateurs du feu; le sixième, appelé *gehim*, pour les Payens & les Idolâtres; le septième, qui est le plus profond de l'abyssme, porte le nom de *haoviath*; il est réservé pour les hypocrites qui déguisent leur religion, & qui en cachent dans le cœur une différence de celle qu'ils professent au-dehors.

D'autres interpretes mahométans expliquent différemment ces sept portes de l'enfer. Quelques-uns croient qu'elles marquent les sept péchés capitaux. D'autres les prennent des sept principaux membres du corps dont les hommes se servent pour offenser Dieu, & qui sont les principaux instrumens de leurs crimes. C'est en ce sens qu'un poëte Persan a dit :

« Vous avez les sept portes d'enfer dans votre corps ;  
 » mais l'ame peut faire sept serrures à ces portes :  
 » la clef de ces serrures est votre libre arbitre , dont  
 » vous pouvez vous servir pour fermer ces portes ,  
 » si bien qu'elles ne s'ouvrent plus à votre perte » .  
 Outre la peine du feu ou du sens, les Musulmans reconnoissent aussi comme nous celle du dam.

On dit que les Cafres admettent treize enfers, & vingt-sept paradis, où chacun trouve la place qu'il a méritée suivant ses bonnes ou mauvaises actions.

Cette persuasion des peines dans une vie future, universellement répandue dans toutes les religions, même les plus fausses, & chez les peuples les plus barbares, a toujours été employée par les législateurs comme le frein le plus puissant pour arrêter la licence & le crime, & pour contenir les hommes dans les bornes du devoir.

II. Les auteurs sont extrêmement partagés sur la seconde question : savoir, s'il y a effectivement quelque enfer local, ou quelque place propre & spécifique où les réprouvés souffrent les tourmens du feu. Les prophètes & les autres auteurs sacrés parlent en général de l'enfer comme d'un lieu souterrain placé sous les eaux & les fondemens des montagnes, au centre de la terre, & ils le désignent par les noms de *puits* & d'*abyssme* : mais toutes ces expressions ne déterminent pas le lieu fixe de l'enfer. Les écrivains prophanes tant anciens que modernes ont donné carrière à leur imagination sur cet article; & voici ce que nous en avons recueilli d'après Chambers.

Les Grecs, après Homère, Hésiode, &c. ont conçu l'enfer comme un lieu vaste & obscur sous terre, partagé en diverses régions, l'une affreuse où l'on voyoit des lacs dont l'eau bourbeuse & infecte exhaloit des vapeurs mortelles; un fleuve de feu, des tours de fer & d'airain, des fournaies ardentes, des monstres & des furies acharnées à tourmenter les scélérats. (Voyez Lucien, *de luctu*, & Eustathe, *sur Homère*) : l'autre riante, destinée aux sages & aux héros. Voyez ELYSÉE.

Parmi les poëtes latins, quelques-uns ont placé l'enfer dans les régions souterraines situées directement au-dessous du lac d'Averne, dans la Campagne de Rome, à cause des vapeurs empoisonnées qui s'élevoient de ce lac. *Æneïde*, liv. VI. Voy. AVERNE.

Calipso dans Homère parlant à Ulysse, met la porte de l'enfer aux extrémités de l'Océan. Xenophon y fait entrer Hercule par la péninsule achériade, près d'Héraclée du Pont.

D'autres se sont imaginé que l'enfer étoit sous le Ténare, promontoire de Laconie, parce que c'étoit

un lieu obscur & terrible, environné d'épaisses forêts, d'où il étoit plus difficile de sortir que d'un labyrinthe. C'est par-là qu'Ovide fait descendre Orphée aux enfers. D'autres ont crû que la rivière ou le marais du Styx en Arcadie étoit l'entrée des enfers, parce que ses exhalaisons étoient mortelles. Voyez TÉNARE & STYX.

Mais toutes ces opinions ne doivent être regardées que comme des fictions des poëtes, qui, selon le génie de leur art, exagérant tout, représenterent ces lieux comme autant de portes ou d'entrées de l'enfer, à l'occasion de leur aspect horrible, ou de la mort certaine dont étoient frappés tous ceux qui avoient le malheur ou l'imprudence de s'en trop approcher. Voyez ENFER, (*Mythol.*)

Les premiers Chrétiens, qui regardoient la terre comme un plan d'une vaste étendue, & le ciel comme un arc élevé ou un pavillon tendu sur ce plan, crurent que l'enfer étoit une place souterraine & la plus éloignée du ciel, de sorte que leur enfer étoit placé où sont nos antipodes. Voyez ANTIPODES.

Virgile avoit eu avant eux une idée à-peu-près semblable.

tum Tartarus ipse  
 Bis patet in præceptis tantum, tenditque sub umbras,  
 Quantum ad æthereum cæli suspectus Olympum.

Tertullien, dans son livre *de l'ame*, représente les Chrétiens de son tems comme persuadés que l'enfer étoit un abyssme situé au fond de la terre; & cette opinion étoit fondée principalement sur la croyance de la descente de Jésus-Christ aux Lymbes. *Matth. XII. v. 40. V. LYMBES*, & l'article suivant ENFER.

Whiston a avancé, sur la localité de l'enfer, une opinion nouvelle. Selon lui, les comètes doivent être considérées comme autant d'enfers destinés à voiturer alternativement les damnés dans les confins du Soleil, pour y être grillés par ses feux, & les transporter successivement dans des régions froides, obscures, & affreuses, au-delà de l'orbite de Saturne. Voyez COMETE.

Swinden, dans ses recherches sur la nature & sur la place de l'enfer, n'adopte aucune des situations cy-dessus mentionnées; & il en assigne une nouvelle. Suivant ses idées, le Soleil lui-même est l'enfer local; mais il n'est pas le premier auteur de cette opinion: outre qu'on pourroit en trouver quelques traces dans ce passage de l'Apocalypse, *chap. xvj. v. 8 & 9. Et quartus angelus effudit phialam suam in Solem, & datum est illi æstu affligere homines & igni, & astuaverunt homines æstu magno*. Pythagore paroît avoir eu la même pensée que Swinden en plaçant l'enfer dans la sphere du feu, & cette sphere au milieu de l'univers. D'ailleurs Aristote de *cælo*, lib. II, fait mention de quelques philosophes de l'école italique ou pythagoricienne, qui ont placé la sphere du feu dans le Soleil, & l'ont même nommée *la prison de Jupiter*. Voyez PYTHAGORICIENS.

Swinden, pour soutenir son système, entreprend de déplacer l'enfer du centre de la terre. La première raison qu'il en allègue, c'est que ce lieu ne peut contenir un fond ou une provision de soufre ou d'autres matières ignées, assez considérable pour entretenir un feu perpétuel & aussi terrible dans son activité que celui de l'enfer; & la seconde, que le centre de la terre doit manquer de particules nitreuses qui se trouvent dans l'air, & qui doivent empêcher ce feu de s'éteindre: « Et comment, ajoute-t-il, un tel feu » pourroit-il être éternel & se conserver sans fin dans » les entrailles de la terre, puisque toute la substan- » ce de la terre en doit être consumée successivement » & par degrés » ?

Cependant il ne faut pas oublier ici que Tertulien a prévenu la première de ces difficultés, en



mettant une différence entre le feu caché ou interne & le feu public ou extérieur. Selon lui, le premier est de nature non-seulement à consumer, mais encore à réparer ce qu'il consume. La seconde difficulté a été levée par S. Augustin, qui prétend que Dieu, par un miracle, fournit de l'air au feu central. Mais l'autorité de ces peres, si respectable en matiere de doctrine, n'est pas irréfragable quand il s'agit de Physique : aussi Swinden continue à montrer que les parties centrales de la terre sont plutôt occupées par de l'eau que par du feu ; ce qu'il confirme par ce que dit Moysé des eaux souterraines, *Exode*, chap. xx. v. 4. & par le *Pseaume XXXIII*. v. 2. *Quia super maria fundavit eum ( orbem ), & super flumina preparavit eum*. Il allegue encore qu'il ne se trouveroit point au centre de la terre assez de place pour contenir le nombre infini de mauvais anges & d'hommes réprouvés. Voyez ABYSME.

On fait que Drexelius, de *damnatorum carcere & rogo*, a confiné l'enfer dans l'espace d'un mille cubique d'Allemagne, & qu'il a fixé le nombre des damnés à cent mille millions : mais Swinden pense que Drexelius a trop ménagé le terrain ; qu'il peut y avoir cent fois plus de damnés ; & qu'ils ne pourroient qu'être infiniment pressés, quelque vaste que soit l'espace qu'on pût leur assigner, au centre de la terre. Il conclut qu'il est impossible d'arranger une si grande multitude d'esprits dans un lieu si étroit, sans admettre une pénétration de dimension ; ce qui est absurde en bonne philosophie, même par rapport aux esprits : car si cela étoit, il dit qu'il ne voit pas pourquoi Dieu auroit préparé une prison si vaste pour les damnés, puisqu'ils auroient pû être entassés tous dans un espace aussi étroit qu'un four de Boulanger. On pourroit ajoûter que le nombre des réprouvés devant être très-étendu, & les réprouvés devant un jour brûler en corps & en ame, il faut nécessairement admettre un enfer plus spacieux que celui qu'a imaginé Drexelius, à moins qu'on ne suppose qu'au jugement dernier Dieu en créera un nouveau assez vaste pour contenir les corps & les ames. Nous ne sommes ici qu'historiens. Quoi qu'il en soit, les argumens qu'allegue Swinden, pour prouver que le Soleil est l'enfer local, sont tirés :

1°. De la capacité de cet astre. Personne ne pouvant nier que le Soleil ne soit assez spacieux pour contenir tous les damnés de tous les siècles, puisque les Astronomes lui donnent communément un million de lieues de circuit : ainsi ce n'est pas la place qui manque dans ce système. Le feu ne manquera pas non plus, si nous admettons le raisonnement par lequel Swinden prouve, contre Aristote, que le Soleil est chaud, page 208 & suiv. « Le bon-homme », dit-il, est saisi d'étonnement à la vûe des Pyrenées de soufre & des océans athlantiques de bitume ardent, qu'il faut pour entretenir l'immensité des flammes du Soleil. Nos *Æthnas* & nos *Vésuves* ne sont que des vers luisans ». Voilà une phrase plus digne d'un gafcon que d'un savant du nord.

2°. De la distance du Soleil, & de son opposition à l'empyrée, que l'on a toujours regardé comme le ciel local. Une telle opposition répond parfaitement à celle qui se trouve naturellement entre deux places, dont l'une est destinée au séjour des anges & des élus, & l'autre à celui des démons & des réprouvés, dont l'une est un lieu de gloire & de bénédictions, & l'autre est un lieu d'horreur & de blasphèmes. La distance s'accorde aussi très-bien avec les paroles du mauvais riche, qui dans S. Luc, chap. xvj. v. 23. voit Abraham dans un grand éloignement, & avec la réponse d'Abraham dans ce même chap. v. 26. & *in his omnibus inter nos & vos chaos magnum firmatum est, ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possint, neque inde huc transire*. Or Swin-

den, par ce chaos ou ce goufre, entend le tourbillon solaire. Voyez TOURBILLON.

3°. De ce que l'empyrée est le lieu le plus haut, & le Soleil le lieu le plus bas de l'univers, en considérant cette planete comme le centre de notre système, & comme la premiere partie du monde créé & visible ; ce qui s'accorde avec cette notion, que le Soleil a été destiné primitivement non-seulement à éclairer la terre, mais encore à servir de prison & de lieu de supplice aux anges rebelles, dont notre auteur suppose que la chute a précédé immédiatement la création du monde habité par les hommes.

4°. Du culte que presque tous les hommes ont rendu au feu ou au Soleil ; ce qui peut se concilier avec la subtilité malicieuse des esprits qui habitent le Soleil, & qui ont porté les hommes à adorer leur throne, ou plutôt l'instrument de leur supplice.

Nous laissons au lecteur à apprécier tous ces systèmes ; & nous nous contentons de dire qu'il est bien singulier de vouloir fixer le lieu de l'enfer, quand l'Écriture, par son silence, nous indique assez celui que nous devrions garder sur cette matiere.

III. Il ne conviendrait pas également de demeurer indécis sur une question qui intéresse essentiellement la foi : c'est l'éternité des peines que les damnés souffriront en enfer. Elle paroît expressément décidée par les Écritures, & quant à la nature des peines du sens, & quant à leur durée qui doit être interminable. Cependant, outre les incrédules modernes qui rejettent l'un & l'autre point, tant parce qu'ils imaginent l'ame mortelle comme le corps, que parce que l'éternité des peines leur semble incompatible avec l'idée d'un Dieu essentiellement & souverainement bon & miséricordieux ; Origene, dans son traité intitulé, *περί αρχών*, ou de *principiis*, donnant aux paroles de l'Écriture une interprétation métaphorique, fait consister les tourmens de l'enfer, non dans des peines extérieures ou corporelles, mais dans les remords de la conscience des pécheurs, dans l'horreur qu'ils ont de leurs crimes, & dans le souvenir qu'ils conservent du vuide de leurs plaisirs passés. S. Augustin fait mention de plusieurs de ses contemporains qui étoient dans la même erreur. Calvin & plusieurs de ses sectateurs l'ont soutenu de nos jours ; & c'est le sentiment général des Sociniens, qui prétendent que l'idée de l'enfer, admis par les Catholiques, est empruntée des fictions du paganisme. Nous trouvons encore Origene à la tête de ceux qui nient l'éternité des peines dans la vie future : cet auteur, au rapport de plusieurs peres, mais sur-tout de S. Augustin, dans son traité de la  *cité de Dieu*, liv. XXI. chap. xvij. enseigne que les hommes, & les démons même, après qu'ils auront essuyé des tourmens proportionnés à leurs crimes, mais limités toutefois quant à la durée, en obtiendront le pardon & entreront dans le ciel. M. Huet, dans ses *remarques sur Origene*, conjecture que la lecture de Platon avoit gâté Origene à cet égard.

L'argument principal sur lequel se fondeoit Origene, est que toutes les punitions ne sont ordonnées que pour corriger, & appliquées comme des remèdes douloureux, pour faire recouvrer la santé aux sujets à qui on les inflige. Les autres objections sur lesquelles insistent les modernes sont tirées de la disproportion qui se rencontre entre des crimes passagers & des supplices éternels, &c.

Les phrases qu'emploie l'Écriture pour exprimer l'éternité, ne signifient pas toujours une durée infinie, comme l'ont observé plusieurs interpretes ou critiques, & entre autres Tillotson, archevêque de Cantorbéry.

Ainsi dans l'ancien Testament, ces mots, à jamais, ne signifient souvent qu'une longue durée, & en particulier jusqu'à la fin de la loi judaïque. Il est dit, par



exemple, dans l'Épître de S. Jude, v. 7. que les villes de Sodome & Gomorre ont servi d'exemple, & qu'elles ont été exposées à la vengeance d'un feu éternel, *ignis æterni pœnam sustinentes*, c'est-à-dire d'un feu qui ne pouvoit s'éteindre avant que ces villes fussent entièrement réduites en cendres. Il est dit aussi, dans l'Écriture, que les générations se succèdent, mais que la terre demeure à jamais ou éternellement; *terra autem in æternum stat*. En effet, M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot hébreu qui exprime proprement l'éternité; le terme *holam* n'exprime qu'un tems dont le commencement ou la fin sont inconnus, & se prend dans un sens plus ou moins étendu, suivant la matière dont il est question. Ainsi quand Dieu dit, au sujet des lois judaïques, qu'elles doivent être observées *laholam*, à jamais, il faut sous-entendre qu'elles le feront aussi long-tems que Dieu le jugera à propos, ou pendant un espace de tems dont la fin étoit inconnue aux Juifs avant la venue du Messie. Toutes les lois générales, ou celles qui ne regardent pas des espèces particulières, sont établies à perpétuité, soit que leur texte renferme cette expression, soit qu'il ne la renferme pas; ce qui toutefois ne signifie pas que la puissance législative & souveraine ne pourra jamais les changer ou les abrégier.

Tillotson soutient, avec autant de force que de fondement, que dans les endroits de l'Écriture où il est parlé des tourmens de l'enfer, les expressions doivent être entendues dans un sens étroit & d'une durée infinie; & ce qu'il regarde comme une raison décisive, c'est que dans un seul & même passage (en S. Matth. chap. xxv.), la durée de la punition des méchans se trouve exprimée par les mêmes termes dont on se sert pour exprimer la durée du bonheur des justes, qui, de l'aveu de tout le monde, doit être éternel. En parlant des réprouvés, il y est dit qu'ils iront au supplice éternel, ou qu'ils seront livrés à des tourmens éternels: & en parlant des justes, il est dit qu'ils entreront en possession de la vie éternelle; & *ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam*.

Cet auteur entreprend de concilier le dogme de l'éternité des peines avec ceux de la justice & de la miséricorde divine; & il s'en tire d'une manière beaucoup plus satisfaisante que ceux qui avoient tenté avant lui de sauver les contrariétés apparentes qui résultent de ces objets de notre foi.

En effet, quelques Théologiens, pour résoudre ces difficultés, avoient avancé que tout péché est infini, par rapport à l'objet contre lequel il est commis, c'est-à-dire par rapport à Dieu; mais il est absurde de prétendre que tous les crimes sont aggravés à ce point par rapport à l'objet offensé, puisque dans ce cas le mal & le démerite de tout péché seroient nécessairement égaux, en ce qu'il ne peut y avoir rien au-dessus de l'infini que le péché offense. Ce seroit renouveler un des paradoxes des Stoïciens; & par conséquent on ne pourroit fonder sur rien les degrés de punition pour la vie à venir: car quoiqu'elle doive être éternelle dans sa durée, il n'est pas hors de vraisemblance qu'elle ne sera pas égale dans sa violence, & qu'elle pourra être plus ou moins vive, à proportion du caractère ou du degré de malice qu'auront renfermé tels ou tels péchés. Ajoutez que pour la même raison le moindre péché contre Dieu étant infini, par rapport à son objet, on peut dire que la moindre punition que Dieu inflige est infinie par rapport à son auteur, & par conséquent que toutes les punitions que Dieu infligeroit seroient égales, comme tous les péchés commis contre Dieu seroient égaux; ce qui répugne.

D'autres ont prétendu que si les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne cesseroient jamais de pécher. « Mais c'est là, dit Tillotson, une pure spé-

» culation, & non pas un raisonnement: c'est une » supposition gratuite & dénuée de fondement. Qui » peut assurer, ajoute-t-il, que si un homme vivoit » si long-tems, il ne se repentiroit jamais? » D'ailleurs la justice vengeresse de Dieu ne punit que les péchés commis par les hommes, & non pas ceux qu'ils auroient pu commettre; comme sa justice rémunérative ne couronne que les bonnes œuvres qu'ils ont faites réellement, & non celles qu'ils auroient pu faire, ainsi que le prétendoient les Semi-Pélagiens. Voyez SEMI-PÉLAGIENS.

C'est pourquoi d'autres ont soutenu que Dieu laisse à l'homme le choix d'une félicité ou d'une misère éternelle, & que la récompense promise à ceux qui lui obéissent, est égale à la punition dont il menace ceux qui refusent de lui obéir. On répond à cela, que s'il n'est point contraire à la justice de porter trop loin la récompense, parce que cette matière est de pure faveur, il peut être contraire à la justice de porter la punition à l'excès. On ajoute que dans ce cas l'homme n'a pas sujet de se plaindre, puisqu'il ne doit s'en prendre qu'à son propre choix. Mais quoique cette raison fuffise pour imposer silence au pécheur, & lui arracher cet aveu, qu'il est la cause de son malheur, *perditio tua ex te, Israel*; on sent qu'elle ne résout pas pleinement l'objection tirée de la disproportion entre le crime & le supplice.

Voyons comment Tillotson, mécontent de tous ces systèmes, a entrepris de résoudre cette difficulté.

Il commence par observer que la mesure des punitions par rapport aux crimes, ne se règle pas seulement ni toujours sur la qualité & sur le degré de l'offense, & moins encore sur la durée & sur la continuation de l'offense, mais sur les raisons d'économie ou de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à observer les lois, & de les détourner d'y donner atteinte. Parmi les hommes, on ne regarde point comme une injustice de punir le meurtre & plusieurs autres crimes qui se commettent souvent en un moment, par la perte ou privation perpétuelle de l'état de citoyen, de la liberté, & même de la vie du coupable; de sorte que l'objection tirée de la disproportion entre des crimes passagers & des tourmens éternels, ne peut avoir ici aucune force.

En effet, la manière de régler la proportion entre les crimes & les punitions, est moins l'objet de la justice, qu'elle n'est l'objet de la sagesse & de la prudence du législateur, qui peut appuyer ses lois par la menace de telles peines qu'il juge à propos, sans qu'on puisse à cette occasion l'accuser de la plus légère injustice: cette maxime est indubitable.

La première fin de toute menace n'est point de punir, mais de prévenir ou faire éviter la punition. Dieu ne menace point afin que l'homme pèche & qu'il soit puni, mais afin qu'il s'abstienne de pécher & qu'il évite le châtement attaché à l'infraction de la loi; de sorte que plus la menace est terrible & imposante, plus il y a de bonté dans l'auteur de la menace.

Après tout, il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace se réserve le pouvoir de l'exécuter lui-même. Il y a cette différence entre les promesses & les menaces, que celui qui promet donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter sa parole, que la justice & la fidélité ne lui permettent pas de violer: mais il n'en est pas de même à l'égard des menaces; celui qui menace se réserve toujours le droit de punir quand il le voudra, & n'est point obligé à la rigueur d'exécuter ses menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raisons, & les fins de son gouvernement. C'est ainsi que Dieu menaça la ville de Ninive d'une destruction totale, si elle ne faisoit pénitence dans un



tems limité : mais comme il connoissoit l'étendue de son propre droit, il fit ce qu'il voulut ; il pardonna à cette ville, en considération de sa pénitence, se relâchant du droit de la punir.

Tels sont les raisonnemens de Tillotson, auxquels nous n'ajouterons qu'une réflexion pour prévenir cette fausse conséquence qu'on en pourroit tirer : savoir, que ce qu'on lit dans l'Écriture sur les peines de l'enfer, n'est simplement que comminatoire, comme le prétendent les Sociniens. Sans doute tant que l'homme est en cette vie, il peut les éviter ces peines ; mais après la mort, lorsque l'iniquité est consommée, & qu'il n'y a plus lieu au mérite pour fléchir le courroux d'un Dieu outragé & justement irrité, le pécheur peut-il l'accuser d'injustice, de lui infliger des peines éternelles ? puisque pendant la vie il étoit à son choix de les éviter, & de parvenir à une éternelle félicité. D'ailleurs, il est également révélé, & que ces menaces ont déjà été accomplies réellement dans les anges rebelles, & qu'elles seront réellement accomplies dans les réprouvés à la fin des siècles ; ce qui prouve que la raison seule ne suffit pas pour décider cette question, & qu'il faut nécessairement avoir recours à la révélation, pour démontrer l'éternité & la justice des peines de la vie future. (G)

ENFER, *ades* ou *hades*, (Théologie.) se prend aussi quelquefois, dans le style de l'Écriture, pour la mort & pour la sépulture, parce que les mots hébreux & grecs signifient quelquefois l'enfer, où le lieu dans lequel sont les réprouvés, & quelquefois la sépulture des morts. V. TOMBEAU & SEPULCRE.

Les Théologiens sont divisés sur l'article du symbole des apôtres où il est dit que Notre Seigneur a été crucifié, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, & qu'il est descendu aux enfers, *hades* ; quelques-uns n'entendent par cette descente aux enfers, que la descente dans le tombeau ou dans le sepulcre. Les autres leur objectent que dans le symbole même, ces deux descentes se trouvent expressément distinguées, & qu'il y est fait mention de la descente du Sauveur dans le sepulcre, *sepultus est*, avant qu'il soit parlé de sa descente aux enfers, *descendit ad inferos*. Ils soutiennent donc que l'âme de Jesus-Christ descendit effectivement dans l'enfer souterrain ou local, & qu'il y triompha des démons. Autrement les expressions du symbole seroient une pure tautologie.

Les Catholiques ajoutent que Jesus-Christ descendit dans les lymbes, c'est-à-dire dans les lieux bas de la terre, où étoient détenues les âmes des justes morts dans la grace de Dieu avant l'avenement & la passion du Sauveur, & qu'il les emmena avec lui dans le paradis, suivant ces passages d'Osée : *ero mors tua, ô mors, & morsus tuus ero, inferne*. Et de S. Paul : *ascendens Christus in altum, captivam duxit captivitatem*. Voyez LYMBES & ASCENSION. (G)

ENFER, (Poétique.) ou ENFERS, s. m. pl. (Myth.) nom général, qui, dans la théologie du Paganisme, désignoit les lieux souterrains où alloient les âmes des hommes, pour y être jugées par Minos, Éaque, & Rhadamanthe. Pluton en étoit le dieu & le roi ; Proserpine son épouse en étoit la déesse & la reine.

Cet endroit contenoit, entre autres demeures, les champs Elysées, & le Tartare environné de cinq fleuves, qu'on nomme le Styx, le Cocyte, l'Achéron, le Léthé, & le Phlégéon. Cerbere, chien à trois têtes & à trois gueules, admirablement dépeint par Virgile, étoit toujours à la porte des enfers, pour empêcher les hommes d'y entrer & les âmes d'en sortir. Avant que d'arriver à la cour de Pluton & au tribunal de Minos, il falloit passer l'Achéron dans une barque conduite par Caron, à qui les ombres donnoient une pièce de monnoie pour leur passage. Virgile fait encore de ce batelier un portrait inimitable : « Un air mal-propre, une barbe longue & né-

» gligée, la parole rude, des yeux étincelans, les  
» traits d'une vieille robuste & vigoureuse ». Tel étoit Caron ; mais lisez les vers de l'original ; je n'en donne qu'une foible esquisse.

*Portitor has horrendus aquas & flumina servat,  
Terribili squalore Charon, cui plurima mento  
Canities inculta jacet, stant lumina flamma ;  
Sordidus ex humeris nodo dependet amictus ;  
Jam senior, sed cruda deo, viridisque senectus.*

Presque tous les peuples du monde ont imaginé un paradis & un enfer, conformément à leur génie ; détail immense de la folie des humains, dans lequel nous n'entrerons point ici ! On peut lire là-dessus Thomas Hyde, Vossius, Marsham, & M. Huet. Borné présentement à la Mythologie, je remarquerai seulement que c'est Orphée, qui au retour de ses voyages d'Égypte, jetta en Grèce le plan d'un nouveau système sur ce sujet, & que c'est de lui qu'est venu l'idée des champs Elysées & du Tartare, que tous les auteurs ont suivi, quoiqu'ils aient extrêmement varié sur la situation des lieux destinés à punir les méchants, & à récompenser les bons.

C'est pourquoi l'on trouve dans les Poètes tant d'entrées différentes qui conduisent aux enfers. Voyez sur cela l'article précédent.

En un mot, chacun a choisi pour l'endroit de la position des enfers, dont la religion payenne n'apprenoit rien de certain, le lieu qui lui a paru le plus propre à devenir le séjour du malheur ; & en conséquence, chacun a décrit ce lieu diversement, suivant le caractère de son imagination.

Mais aucun poète n'a mieux réussi que Virgile. Il a mis dans le plus beau jour tout ce qu'Homère, & après lui Platon, avoient enseigné sur cet article. La description des enfers, du chantre de Mantoue, est supérieure à celle de l'auteur de l'Odyssée, & encore plus au-dessus de celle de Sylvius Italicus, de Claudien, de Lucain, & de tous les autres qui ont travaillé après lui : c'est une topographie parfaite de l'empire de Pluton ; c'est le chef-d'œuvre de l'art ; c'est le plus beau morceau de l'Énéide.

Dans cette admirable carte topographique, le poète divise le séjour des ombres en sept demeures. La première est celle des enfans morts en naissant, qui gémissent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumière du jour.

*Infantumque animæ flentes in limine primo,  
Quos dulcis vitæ exortes, & ab ubere raptos  
Abstulit atra dies, & funere merfit acerbo.*

Énéid. Liv. VI.

Ceux qui avoient été injustement condamnés à perdre la vie, occupent la seconde demeure.

*Hos juxta, falso damnati crimine mortis. Ibid.*

Dans la troisième, sont ceux qui, sans être coupables, mais vaincus par le chagrin & les misères d'ici-bas, se font eux-mêmes donné la mort.

*Proxima deinde tenent mæsti loca, qui sibi lethum  
Insontes peperere manu, lucemque perost  
Projecere animas : quam vellent æthere in alto  
Nunc & pauperiem & duros perferre labores ! &c.  
Fata obstant tristisque palus inamabilis undâ  
Alligat, & novies styx interfusa coerct.*

M. de Voltaire, dans ses mélanges de Littérature & de Philosophie, a traduit ces vers ainsi :

*Là sont ces insensés, qui d'un bras téméraire  
Ont cherché dans la mort un secours volontaire ;  
Ils n'ont pu supporter, foibles & furieux,  
Le fardeau de la vie imposé par les dieux.  
. . . Ils regrettent le jour, ils pleurent ; & le sort,  
Le sort pour les punir les enchaîne à la mort,  
L'abyssme du Cocyte & l'Achéron terrible  
Met entr'eux & la vie un obstacle invincible.*



La quatrième, appelée *le champ des larmes*, est le séjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour; Phedre, Procris, Pasiphaë, Didon, &c.

*Hic, quos durus amor crudeli tabe peredit ;  
Secreti celant calles, & myrthea circum  
Sylva tegit ; curæ non ipsâ in morte relinquunt.  
His, Phædræ, Procrinque locis, mæstamque  
Eriphylem,  
Crudelis gnati monstrantem vulnera cernit,  
Evadnenque, & Papsiphæen, &c.*

La cinquième, est le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats; Tydée, Adraсте, Polybure, &c.

*Hic illi occurrit Tydeus, hic inclytus armis  
Parthenopæus, & Adraasti pallentis imago, &c.*

L'affreux Tartare, prison des scélérats, fait la sixième demeure, environnée du bourbeux Cocyte & du brûlant Phlégéon. Là regnent les Parques, les Furies, &c. & c'est là aussi que Virgile se surpasse lui-même.

*tum Tartarus ipse  
Bis patet in præcepsum tantum, tenditque sub umbras,  
Quantus ad æthereum cœli suspectus Olympum.  
Hic genus antiquum terræ, Titania pubes,  
Fulmine dejecti fundo volvuntur in imo. &c.*

Enfin la septième demeure fait le séjour des bienheureux, les Champs Elysées.

*His demùm exactis, perfecto munere divæ,  
Devenère locos lætos, & amœna vireta  
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas, &c.*

Je supprime à regret les autres détails admirables que Virgile nous donne des *enfèrs*, & je ne pense point à mettre à leur place ceux des auteurs qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi; il vaut beaucoup mieux nous attacher à ramener le système des fictions poétiques à leur véritable origine; & en recherchant celle de la fable des *enfèrs*, démontrer en général qu'elle vient d'Égypte; après quoi l'on jugera sans peine que la plupart des circonstances dont on l'a embellie dans la suite, sont le fruit de l'imagination des poètes grecs & romains.

Non-seulement Hérodote nous apprend que presque tous les noms des dieux sont venus d'Égypte dans la Grèce, mais Diodore de Sicile nous explique, par le secours des traditions égyptiennes, la plupart des fables qu'on a débité sur les *enfèrs*.

Il y a, dit cet excellent auteur, (*liv. I.*) un lac en Égypte au-delà duquel on entéroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portoit sur le bord de ce lac. Les juges préposés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux qu'on devoit faire passer de l'autre côté, s'y rendoient au nombre de quarante; & après une longue délibération, s'ils jugeoient celui dont on venoit de faire l'information, digne de la sépulture, on mettoit son cadavre dans une barque, dont le batelier se nommoit *Caron*. Cette coutume étoit même pratiquée à l'égard des rois; & le jugement qu'on portoit contre eux étoit quelquefois si sévère, qu'il y en eut qui furent réputés indignes de la sépulture.

La fable rapporte que le Caron des Grecs est toujours sur le lac; celui des Égyptiens avoit établi sa demeure sur les bords du lac Querron. Le Caron des poètes grecs exigeoit impitoyablement son péage: celui des Égyptiens ne vouloit pas même faire grace au fils du roi; il devoit justifier au prince régnant, qu'il n'amassoit tant de richesses que pour son service. Le lac des *enfèrs* étoit formé d'un fleuve: celui du Querron étoit formé des eaux du Nil. Le premier faisoit neuf fois le tour des *enfèrs*, *novies Styx interfusa*; jamais pays n'a été plus arrosé que

l'Égypte; jamais fleuve n'a eu plus de canaux que le Nil.

L'idée de la prison du Tartare, dont une partie, selon Virgile, étoit aussi avant dans la terre que le ciel en est éloigné, ne paroît-elle pas prise du fameux labyrinthe d'Égypte, qui étoit composé de deux bâtimens, dont l'un étoit sous terre? Les crocodiles sacrés que les Égyptiens nourrissoient dans des chambres souterraines, désignent assez clairement les monstres affreux qu'on met dans le royaume de Pluton.

En un mot, il semble qu'aux circonstances près, on trouve en Égypte tout ce qui compose l'*enfèr* des poètes de la Grèce & de Rome. Homère dit que l'entrée des *enfèrs* étoit sur le bord de l'Océan; le Nil est appelé par ce même poète *Ὠκεανὸς*. C'est en Égypte qu'on voit les portes du soleil; elles ne sont autre chose que la ville d'Héliopolis. Les demeures des morts sont marquées par ce grand nombre de pyramides & de tombeaux, où les momies se sont conservées pendant tant de siècles. Caron, sa barque, l'obole qu'on donnoit pour le passage; tout cela est encore tiré de l'histoire d'Égypte. Il est même très-probable que le nom de l'*Achéron* vient de l'égyptien *Achoucherron*, qui signifie *les lieux marécageux de Caron*; que le Cerbere a pris sa dénomination de quelqu'un des rois d'Égypte, appelé *Chebrès* ou *Kébron*; qu'enfin le nom du *Tartare* vient de l'égyptien *Dardarot*, qui signifie *habitation éternelle*; qualification que les Égyptiens donnoient par excellence à leurs tombeaux.

Mais sans trop appuyer sur ces étymologies, & moins encore sans compter sur de plus recherchées, par lesquelles Bochart, le Clerc, & autres savans, trouvent chez les Égyptiens le système complet des *enfèrs* & des champs élysées; c'est assez d'en connoître la première origine, il n'en faut pas demander davantage: *de minimis non curandum*.

Quant aux voyages que les poètes font faire à leurs héros dans les *enfèrs*, je crois qu'ils n'ont d'autre fondement que les évocations, auxquelles eurent autrefois recours les hommes superstitieux pour s'éclaircir de leur destinée. Orphée, qui avoit été lui-même dans la Thesprotie pour évoquer le phantôme d'Eurydice sa chère épouse, nous en parle comme d'un voyage aux *enfèrs*, & prend occasion de-là de nous débiter tous les dogmes de la théologie payenne sur cette matière. Les autres poètes ne manquèrent pas de suivre son exemple. Bayle, *réponse aux questions d'un provincial*. Voyez *ÉVOCATION*, *MANES*.

Quoi qu'il en soit, il arriva que les Grecs, contents d'avoir saisi en général les idées des Égyptiens sur l'immortalité des âmes, & leur état après la mort, donnerent carrière à leur génie, & inventèrent sur ce sujet quantité de fables dont ils n'avoient aucun modèle. L'Italie suivit l'exemple des Grecs, & ajoûta de nouvelles fictions aux anciennes; telles sont celles du rameau d'or, des furies, des parques, & des illustres scélérats que leurs poètes placèrent dans le Tartare.

Enfin, tant d'auteurs travaillèrent successivement & en différens lieux à former le système poétique des *enfèrs*, que ce système produisit un mélange monstrueux de fables ridicules, dont tout le monde vint à se moquer. Cicéron rapporte que de son tems il n'y avoit point de vieilles assez sottes pour y ajoûter la moindre foi. *Dic, quæso, nùm, te illa tenent, triceps apud inferos Cerberus, Cocyti fremitus, & transfretio Acherontis? Adedne me delirare censés, ista ut credam? . . . Quæ anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta, extimescat? De nat. deor.* Juvenal nous assure de son côté, que les enfans mêmes croyoient à peine l'ancienne doctrine des *enfèrs*. Voyez l'article précédent.



Cependant, malgré ce changement dans les opinions des particuliers, la pratique du culte public ne changea point de face, ni du tems de Cicéron, ni du tems de Juvénal. On vit subsister les mêmes fêtes, les mêmes processions & les mêmes sacrifices en l'honneur de Pluton, de Proserpine, & des autres divinités infernales, auxquelles personne ne croyoit plus. Tant il est vrai que les particuliers peuvent en matière de religion se trouver defabusés, & le même culte public subsister. Polybe fait à ce sujet une réflexion par laquelle je finirai cet article.

« Le plus grand avantage, dit ce judicieux historien, qu'ait eu le gouvernement de Rome sur tous les autres états, est une chose généralement décriée, l'idolâtrie & la superstition. Si une société, ajoute-t-il, étoit formée seulement de gens sages, un tel plan n'auroit pas été nécessaire; mais puisqu'il y a une multitude est toujours agitée de desirs illi-cites & de passions violentes, il n'y avoit pas d'autre moyen plus sûr de les réprimer que ce secret de fictions & de terreurs. C'étoit donc prudemment & sagement que les Romains inculquèrent dans les esprits le culte de leurs dieux, & la crainte des punitions du Tartare ». *Liv. VI. p. 497. Voyez SUPERSTITION. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENFER DE BOYLE, (*Chimie.*) vaisseau circulaire d'un verre fort, composé de plusieurs pièces, qui toutes ensemble font une espèce de matras, ayant le col long & étroit & le globe très-applati, imaginé par le célèbre Anglois dont il porte le nom, pour faire ce qu'on appelle le mercure fixé perle. *Voy. nos Planches. Voyez MERCURE. (b)*

\* ENFERMER, v. act. Nous disons qu'un corps est enfermé dans un autre, lorsque celui-ci forme en tous sens un obstacle entre le premier & notre toucher ou nos yeux.

ENFERRURE, f. f. c'est une des opérations de l'exploitation de l'ardoise dans sa mine. *Voyez l'article ARDOISE.*

ENFICELER UN CHAPEAU, terme de Chapelier, c'est ferrer le bas de la forme avec une ficelle ou cordon à l'endroit que les Chapeliers appellent le lien. *Voyez CHAPEAU.*

ENFILADE, f. f. (*Gramm.*) suite ou continuation de plusieurs choses disposées dans une même ligne, ou sur un même fil, comme une *enfilade* de chambres, de portes, de bâtimens, &c.

ENFILADE, en terme de Guerre, se dit des tranchées ou autres lignes qui sont droites, qui peuvent être nettoyées & balayées par le canon de l'ennemi en longueur ou dans leur propre direction, & qui par-là sont incapables de défense.

Il faut avoir soin que les tranchées ne soient point *enfilées*, au contraire la ligne de contre-approche doit être *enfilée*, afin qu'on en puisse chasser l'ennemi. Les derniers boyaux des tranchées, c'est-à-dire ceux qui se font au pied du glacis & sur le glacis, sont sujets à être *enfilés*, à cause de leur proximité du chemin couvert. *Voyez TRANCHÉES. (Q)*

ENFILADE, en Architecture, c'est l'alignement de plusieurs portes de suite dans un appartement. *Voy. APPARTEMENT. (P)*

ENFILADE, (*Jardinage.*) se dit de plusieurs salles de verdure qui se communiquent, & qui font un point de vue. (*K*)

ENFILÉ, ad. en termes de Blason, se dit des couronnes, annelets, & autres choses rondes & ouvertes qui sont passées dans des fasces, bandes, lances, &c. On dit aussi *enfilant*.

Du Faure en Dauphiné, d'azur à trois couronnes d'or, *enfilées* dans une bande d'azur.

ENFILEMENT DU CABLE. *Voyez ENFILER.*

ENFILER, v. act. (*Gramm.*) Il a deux acceptions

assez différentes; il se dit de l'aiguille, & il se dit de plusieurs objets où il y a ouverture. *Enfiler* une aiguille, c'est passer un fil dans son œil; *enfiler* des objets, c'est passer ou un fil ou une verge dans l'ouverture qui y est pratiquée. Ainsi on *enfile* des anneaux; les Chandeliers *enfilent* des meches.

ENFILER, (*Marine.*) On dit que le cabestan *enfile* les cables en virant, lorsque le cable tourne en rond autour du cabestan. (*Z*)

ENFILER, en terme d'Épinglier, se dit de l'action de passer la tête de l'épingle à l'endroit où elle doit être sertie ou rivée. *Voyez ÉPINGLE.*

\* ENFILER, (*Trictrac.*) Lorsque un des deux joueurs A, ayant fait son plein, le garde assez long-tems pour que le joueur B ou soit forcé d'empiler toutes ses dames sur la dernière case, ou ne puisse jouer sans battre à faux, ou ne puisse ni passer ses dames, ni les lever, ou ne puisse les lever sans les découvrir, en sorte que perdant presque à chaque coup qu'il joue un nombre de points plus ou moins grand; & son adversaire A en gagnant à chaque coup qu'il joue un nombre plus ou moins grand, soit en battant les dames découvertes, soit en gardant son plein, celui-ci marque un grand nombre de trous tout de suite; ce nombre de trous s'appelle une *enfilade*; on dit que le joueur B est *enfilé*, & cela lui arrive assez souvent pour avoir tenu mal-à-propos.

ENFILEUR, f. m. en terme d'Épinglier, se dit de l'ouvrier qui est occupé à passer les têtes dans les branches, & à les préparer à être pressées entre les deux têtes.

\* ENFLAMMER, v. act. (*Gramm.*) c'est appliquer le feu à un corps combustible d'une manière sensible pour les yeux au-delà de la surface du corps; le corps seroit seulement échauffé, si le feu n'y étoit sensible que pour le toucher; il seroit seulement ardent ou embrasé, si le feu n'y étoit pas sensible pour les yeux au-delà de sa surface.

ENFLECHURES, FIGURES, FIGULES, f. f. pl. (*Marine.*) ces deux derniers ne sont guère d'usage.

Les *enflechures* sont des cordes qui traversent les haubans en forme d'échelons, elles servent à monter aux hunes & au haut des mâts. *Voyez Marine, Pl. I. no. 40. (Z)*

ENFLER, v. act. c'est en général augmenter le volume d'un corps. Il se prend au physique & au moral, au simple & au figuré.

ENFLER DES PARTIES, ENFLER UN MÉMOIRE, (*Commerce.*) c'est y mettre les marchandises qu'on a livrées, à un plus haut prix qu'elles ne valent, ou qu'on n'en est convenu.

On dit aussi *enfler* la dépense d'un compte, pour signifier qu'on y emploie des articles qui n'y peuvent ou n'y doivent point entrer. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, de Chambers. (G)*

ENFLER, (*Orfèvre.*) opération de la retraite; c'est l'action d'agrandir au marteau sur la bigorne les parties inférieures des pièces d'argenterie, qui doivent former le ventre des pièces, comme aux pots à l'eau, caffetieres, chocolateries, &c.

ENFLURE, f. f. (*Medecine.*) Ce terme est employé pour exprimer en général toute élévation contre nature qui se forme sur la surface du corps, par quelque cause & quelque matière que ce soit; ainsi on peut dire de toutes les tumeurs, qu'elles sont des *enflures*. Les parties externes affectées de phlegmon, d'érysipèle, de skirrhe, sont toujours plus ou moins *enflées*; quelquefois même l'affection des parties internes cause une *enflure* qui se montre à l'extérieur, comme l'inflammation, & autre tumeur du ventricule; les météorismes qui poussent en-dehors les tégumens, & les font paroître *enflés*: on dit aussi de la grossesse qu'elle fait *enfler* le ventre, qu'elle cause une *enflure* de neuf mois. Le trop d'embonpoint peut aussi



aussi être regardé comme une *enflure* produite par la trop grande abondance de graisse qui soulève les ré-gumens, & forme comme une anasarque adipeuse. Voyez TUMEUR.

L'usage a cependant restreint la signification du mot *enflure*; on s'en sert particulièrement pour désigner un amas de fluides aériens ou aqueux, qui élevent la peau au-dessus de son niveau ordinaire dans l'état de santé, soit que cet amas s'étende à toute la surface du corps, soit qu'elle n'ait lieu que dans quelque-une de ses parties. Si c'est l'air renfermé sous la peau, qui est la matière de l'*enflure*, on l'appelle *emphyseme*, qui peut être universel ou particulier: si cette espece d'*enflure* n'est pas fort étendue, on lui donne le nom de *tumeur emphysemateuse*: si la matière aérienne est renfermée dans le ventre, & en distend considérablement les parois, on nomme cette sorte d'*enflure tympanite*, parce que lorsqu'on la frappe, elle raisonne comme un tambour (voyez EMPHYSEME TYMPANITE): si c'est la sérosité ou toute autre humeur aqueuse, qui gonfle le tissu cellulaire, on appelle l'*enflure* qui en est formée, *leucophlegmatie*, *anasarque*: si elle est étendue sur toute la surface du corps, on l'appelle *bouffissure*: si elle n'affecte que le visage, *œdeme*: si elle n'occupe qu'une petite partie: on donne le nom d'*enflure* simplement aux tumeurs aqueuses ou séreuses, qui affectent les extrémités du corps, & particulièrement les inférieures.

Si l'*enflure* est produite par un amas d'eau épanchée renfermée dans la capacité du bas-ventre, ou dans toute autre cavité particulière, on la nomme en général *hydropisie*, qui est aussi distinguée par différens noms, selon que les liquides épanchés occupent telle ou telle partie. Ainsi l'*enflure* aqueuse de la cavité de l'abdomen est appelée *ascites*, celle du scrotum est appelée *hydroïde*, &c. Voyez ANASARQUE, LEUCOPHLEGMATIE, ŒDEME, HYDROPI-SIE, ASCITE, HYDROÏDE, &c. (d)

ENFLURE, (*Manège, Maréchal.*) terme communément & indéfiniment appliqué à toutes les maladies qui se montrent extérieurement par l'augmentation du volume naturel d'une partie quelconque, ou d'une portion de cette partie; mais quoique ce mot semble embrasser toutes les especes de tumeurs, nous dirons, pour le réduire à sa véritable signification, qu'il désigne un gonflement non circonscrit, accompagné de plus ou de moins de dureté, quelquefois mou, sans inflammation & sans douleur, ou suivi de l'une & de l'autre.

Toutes les parties extérieures du corps sont sujettes à l'*enflure*, il faut néanmoins convenir qu'il en est qui y paroissent plus exposées: les unes, à cause de la contexture plus lâche de leur tissu qui permet plus facilement le séjour des humeurs, ainsi que nous le voyons dans les paupieres, au fourreau, au scrotum, &c. les autres, attendu leur éloignement du centre du mouvement circulaire; car les liqueurs ne pouvant y participer entièrement de sa force, leur retour est beaucoup plus pénible: telles sont à cet égard les quatre extrémités, dont la position perpendiculaire est encore un surcroît d'obstacle à la liberté de ce même retour, puisque là les humeurs sont obligées de remonter contre leur propre poids.

L'*enflure* peut provenir de cause interne ou de cause externe. On doit l'envisager quelquefois comme une maladie particulière, quelquefois aussi comme un symptôme de maladie. Elle est formée par l'air dans les emphysemes, par des humeurs, c'est-à-dire par le sang seul dans les contusions, par de la sérosité dans les œdemes, &c.

L'*enflure* essentielle étant une maladie particulière, ne demande qu'à être terminée par la résolution, de quelque espece qu'elle soit; quant à celle qui est un symptôme de maladie, on y remédie en traitant la

maladie qu'elle annonce différemment, selon son génie & son caractère.

On ne peut par conséquent prescrire un traitement qu'en égard à l'*enflure* essentielle. S'il y a douleur & inflammation, la saignée, un régime modéré & humectant, des topiques anodins ou légèrement résolutifs, un breuvage purgatif enfin administré dans le tems de la résolution de l'humeur, suffiront & rempliront parfaitement notre objet. Si nous n'apercevons ni l'un ni l'autre de ces accidens, nous mettrons d'abord en usage des résolutifs qui auront beaucoup plus d'activité, tels que les spiritueux; & nous réitérerons les purgatifs, à moins qu'il ne s'agisse d'une *enflure* emphysemateuse, car en ce cas ces derniers remèdes ne sont pas d'une aussi grande nécessité. (e)

ENFLURE, (*Rhétoriq.*) vice du discours & de ses pensées; fausse image du grand, du pathétique, que le bon sens réproûve: *Tout doit tendre au bon sens...*

L'on peut distinguer deux sortes d'*enflure*: l'une consiste dans des pensées qui n'ont rien d'élevé en elles-mêmes, & qu'un esprit faux s'efforce de rendre grandes, ou par le tour qu'il leur donne, ou par les mots dont il les masque; c'est le nain qui se hausse sur la pointe des piés, ou qui se guinde sur des échasses pour paroître d'une plus haute taille.

L'autre sorte d'*enflure* est le sublime outré, ou ce que nous appellons assez communément le *gigantesque*. Les choses qui vont au-delà du ton de la nature, que l'expression rend avec obscurité, ou qu'elle peint avec plus de fracas que de force, sont une pure *enflure*.

L'*enflure* est dans les mots ou dans la pensée, & le plus souvent dans l'une & dans l'autre: c'est ce que quelques exemples font sentir.

Médée dans la tragédie qui porte son nom chez Seneque, s'excitant elle-même à se venger de Jason, & des complices de son infidélité, s'écrie: *Quoi, l'auteur de notre race, le soleil voit ce qui se passe, il le voit, & se laisse voir! Il parcourt sa route ordinaire dans le ciel, qu'aucun nuage n'obscurcit, ne retourne pas en arriere, & ne reporte pas le jour aux lieux qui l'ont vu naître. O, mon pere, laisse, laisse-moi voler dans les airs! Confie les renes de ton char à mes mains! Permetts qu'avec tes guides enflammées, je conduise tes coursiers qui portent le feu de toutes parts! On sent par ces puérilités, que Médée débite avec bien plus d'emphase dans l'original que dans cette traduction, ce que c'est que l'*enflure* du style.*

Dans la Pharsale (*liv. VIII. v. 793.*) Cordus couvre d'une pierre la fosse dans laquelle il vient de brûler à demi le corps de Pompée. Là-dessus Lucain s'écrie: *Il te plaît donc, ô Fortune, d'appeller le tombeau de Pompée, cet indigne endroit où son beau-pere même aime mieux qu'il soit enfermé, que s'il manquoit de sépulture! O, main téméraire, pourquoi bornes-tu Pompée dans un sépulcre? Pourquoi renfermes-tu ses manes errans? Il gît dans l'univers, & le remplit jusqu'où la terre manque à la vue de l'Océan qui l'entoure. Renverse ces pierres accusatrices des dieux. Si le mont Oeta tout entier est le sépulcre d'Hercule; si Bacchus a pour lui celui de Nise, pourquoi le grand Pompée n'a-t-il qu'une seule pierre? Il peut remplir toutes les campagnes de Lagus, pourvu qu'aucun gazon n'offre son nom aux yeux des voyageurs. Peuples, éloignons-nous, & que par respect pour ses cendres nos piés ne foulent aucun endroit des sables arrosés par le Nil.*

Voilà ce que c'est que l'*enflure* du style & des pensées: voilà de plus des jeux de mots qui y sont réunis, & dans quelques endroits des *Non-senses*, si je puis me servir d'un terme anglois qui nous manque. En effet le corps d'un homme est nécessairement borné dans un tombeau de six à sept piés d'étendue, & celui de Pompée ne pouvoit remplir toutes les campa-



gues de *Lagus*. Mais Pompée, le grand Pompée avoit rempli l'univers du bruit de ses exploits, & l'immortalité de son nom étoit assurée dans la mémoire des hommes. C'est donc là le monument que Lucain devoit faire valoir dans son ouvrage à la gloire du héros.

Ce que ce poëte dit dans un vers au sujet des Romains tués à la bataille de Pharsale, dont César voulut qu'on laissât pourrir les corps sur la terre, *le ciel couvre celui qui n'a point de sépulcre*, a fourni une réflexion judicieuse au P. Bouhours. « Cette pensée, » dit-il, a un éclat qui frappe d'abord; car c'est quelque chose de plus noble en apparence d'être couvert du ciel, que d'être enfermé dans une tombe: » mais au fond le seul usage des monumens est de couvrir des cadavres pour les garantir des injures de l'air & des animaux, ce que ne fait pas le ciel, » qui est destiné à tout autre ministère ».

Balzac qui fonda le premier un prix d'éloquence, & qui en a si bien connu la partie qui consiste dans la cadence des mots & l'harmonie des périodes; Balzac, dis-je, tombe ordinairement dans l'*enflure*, lorsqu'il recherche le grand & le pathétique; & c'est toujours ce qu'il recherche. Il mandoit de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur, *je me fave à la nage dans ma chambre au milieu des parfums; pure enflure de style*. Il écrivoit au premier cardinal de Retz, lors de sa promotion au cardinalat, *vous venez de prendre le sceptre des rois & la livrée des roses; exemple d'enflure dans le style & dans la pensée*.

Enfin un grand poëte moderne qui s'est élevé au sublime dans sa paraphrase de quelques psaumes; un poëte dont les odes sont si belles, si variées, si remplies d'images; un poëte encore chez qui le jugement ne le cède point à l'imagination: en un mot Rousseau lui-même n'a pu éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit: ne fût-ce que dans son ode sur la naissance du duc de Bourgogne.

Où suis-je? Quel nouveau miracle  
Tient encore mes sens enchantés!  
Quel vaste, quel pompeux spectacle  
Frappe mes yeux épouvantés!  
Un nouveau monde vient d'éclorre,  
L'univers se reforme encore  
Dans les abysses du chaos!  
Et pour réparer ses ruines,  
Je vois des demeures divines  
Descendre un peuple de héros.

Cette strophe entière n'est qu'une véritable *enflure* dans la pensée & dans l'élocution. *Des yeux épouvantés* par la pompe d'un spectacle miraculeux, tandis que tous les autres sens sont enchantés; ensuite *l'univers se reformant* dans un abysme de confusion, après qu'un nouveau monde est venu éclorre; enfin un nouvel univers reformé a-t-il des ruines à réparer, pour lesquelles il faille qu'un peuple de héros descende des demeures divines?

On voit présentement, que de toutes les espèces d'*enflure*, les plus mauvaises sont, ou celles qui consistent dans des idées inintelligibles, parce qu'il faut se faire entendre; ou celles qui consistent dans la fausseté des pensées, parce qu'on fait tort à son jugement: au lieu que les autres espèces d'*enflure*, comme celle qui est contenue dans le passage que j'ai rapporté ci-devant de Seneque, roulent sur un fond réel, sur des pensées qui ont quelque chose de vrai. Voyez là-dessus les additions au traité du sublime de Longin.

Tirons de tout ceci deux conséquences: la première, que ceux qui cherchent le pathétique, & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou fecs, sont librement & naturellement portés vers ce vice de l'*enflure*, persuadés que c'est une faute noble de ne tomber que par ce qu'on s'élève.

La seconde conséquence, est que les plus grands orateurs & les premiers poëtes, lorsqu'ils veulent traiter le grand & le sublime, ont bien de la peine à se garder de l'*enflure*, & à l'éviter dans la chaleur de l'enthousiasme; c'est pour cela qu'ils doivent ensuite se délier d'eux-mêmes, relire leurs écrits de sens froid & en juges sévères, avant que de les publier: enfin, s'il est possible, consulter des amis propres à censurer, à éclairer, & sur-tout (comme le dit l'auteur de l'art poétique)

*A réprimer des mots l'ambitieuse emphase.*

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENFLURE, (*Manufact. de draps.*) c'est ainsi qu'on appelle dans les manufactures de draps d'Aumale une espèce de fil.

ENFONCAGE, *terme de Tonnelier*; c'est l'action de mettre le fond à une futaille, quand elle est tout-à-fait remplie de marchandises.

ENFONCEMENT, *f. m. en Architecture*, se dit de la profondeur des fondations d'un bâtiment; c'est pourquoi on a coutume de marquer dans un devis, que les fondations auront tant d'*enfoncement*. Ce mot se dit aussi de la profondeur d'un puits, dont la fouille se doit faire jusqu'à un certain nombre de piés au-dessous de la superficie des plus basses eaux.

On appelle aussi *enfoncement*, la partie reculée d'une façade qui forme arriere-corps derrière un pavillon, un restaut, un arriere-corps, &c. (P)

\* ENFONCER, *v. act.* C'est déplacer dans un corps d'une forme donnée, une certaine portion de sa surface, de manière que les parties de cette portion soient après le déplacement, plus voisines d'un point quelconque pris au-dedans du corps, qu'elles ne l'étoient auparavant. La différence qu'il y a entre *enfonce* & *creuser*, c'est que pour *enfonce*, il ne s'agit pas d'enlever au corps quelques-unes de ses parties, au lieu qu'il faut lui en enlever pour le creuser. D'ailleurs l'action d'*enfonce* suppose de la part du corps plus de résistance que l'action de creuser; on *enfonce* une porte, on *creuse* un fossé.

ENFONCER les éperons à un cheval, (*Maréchal.*) c'est les lui faire sentir avec violence.

ENFONCER, (*Fauconnerie.*) se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie, en la poussant jusqu'à la remise; l'épervier vient d'*enfonce* la perdrix.

ENFONCER (*Jardinage.*) s'emploie quand les arbres se plantent un peu avant dans la terre, c'est le même terme à peu-près qu'*ensouir*.

ENFONCER *en terme de Layetterie*, c'est joindre ensemble le fond, les côtés, le devant, le dessus & le derrière d'un ouvrage.

ENFONCER *en terme d'Orfèvre*, c'est creuser une pièce, & lui donner une certaine capacité, de plate qu'elle étoit, ou distinguer le fond d'avec les autres parties; ce terme revient à celui d'*emboutir*, & est la première opération de la retraite.

ENFONCER *en terme de Planeur*, signifie l'action de faire sortir le bouge du fond, & de le faire distinguer de lui & de l'arrête. On se sert de ce terme *apparemment*, parce que le fond ne paroît tel que quand le bouge est fait.

ENFONCURE, *f. f. (Chirug.)* terme général qui signifie un affaiblissement de plusieurs pièces du crâne qui a été fracassé par quelque coup violent.

Les medecins grecs distinguent trois espèces d'*enfonceures* du crâne; savoir, l'*ecpieisme*, l'*engiffome*, & le *camarose*. L'*ecpieisme* que les François appellent *enfonceure avec esquilles*, est une *enfonceure* du crâne, où les esquilles piquent & blessent la dure mere. L'*engiffome* nommée par nos Chirurgiens *embarure*, est une *enfonceure* de quelques esquilles détachées, qui s'insinuent entre le crâne & la dure-mere. Le *camarose*, que nous appellons *vouture*, est une *en-*



*fonçure* de quelques pieces d'os, dont le milieu s'éleve & forme une espece de voûte. Il est nécessaire de connoître la différente signification de ces termes de l'art, pour entendre les auteurs grecs & françois, lorsqu'ils employent les uns ou les autres dans leurs écrits, en parlant des diverses blessures du crane; il est vrai que la connoissance des mots ne fait pas la sience, mais elle y conduit, elle y sert d'entrée. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

**ENFONÇURE** de mangeoire. Voyez MANGEOIRE.  
**ENFONÇURE**, terme de Tonnelier. C'est ainsi qu'on appelle les douves qu'on employe à faire les fonds des tonneaux. Le mairrain qui sert à la Tonnelerie se distingue en mairrain d'enfonçure, & mairrain à faire des douves; ce dernier est le plus long, le premier est le plus large. Voyez MAIRRAIN.

**ENFONÇURE**, c'est chez les *Vanniers* un aire qui remplit le fond d'une piece depuis son centre jusqu'à la circonférence.

**ENFORCIR**, v. n. (*Maréchal.*) prendre des forces, devenir fort & vigoureux, ce cheval *enforcit* tous les jours, il a *enforci* de moitié & *enforcira* encore.

**ENFORESTER**, (*Hist. ancienne & moderne.*) suivant l'usage d'Angleterre, c'est mettre une terre en forêt royale. Voyez FORÊT.

En ce sens, *enforester* est opposé à *desenforester*. Voyez DESENFESTER.

Guillaume le conquérant & ses successeurs continuerent pendant plusieurs regnes d'*enforester* les terres de leurs sujets; jusqu'à ce qu'enfin la lésion devint si notoire & si universelle, que toute la nation demanda qu'on remit les choses dans l'état où elles étoient d'origine, ce qui fut enfin accordé, & en conséquence il y eut des commissaires nommés pour faire la visite & l'arpentage des terres nouvellement *enforestées*, desquelles on restitua le libre usage aux propriétaires, & ces terres *desenforestées* furent appelées *purlieux*. *Chambers.* (G)

**ENFORMER**, en terme de *Chauderonnier*, c'est donner en gros à une piece, la forme qu'elle doit avoir quand elle sera finie. C'est proprement ébaucher & distinguer les parties les unes d'avec les autres sans les finir.

**ENFOUIR**, v. act. (*Jardinage.*) se dit du fumier qu'on enterre pour faire des couches fourdes, ou des lits qu'on met au fond des terrains qui doivent être effondrés.

**ENFOURCHEMENT**, f. m. (*coupe des pierres.*) est l'angle formé par la rencontre de deux douilles de voûte qui se rencontrent; les voussoirs qui les lient ont deux branches, dont l'une est dans une voûte, & l'autre dans la contigue. Voyez VOÛTE D'ARRESTE. (D)

\***ENFOURCHURE**, f. f. (*Venerie.*) Il se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois se divisant en deux pointes, forme la fourche.

**ENFOURER**, c'est, en terme de *battreur*, l'action d'envelopper les outils dans des fourreaux. Voyez FOURREAUX, pour les empêcher de prendre des formes & des situations desavantageuses.

**ENFOURNER**, en terme de *Boulangier*, c'est mettre le pain au four après qu'il est levé pour l'y faire cuire. La grosseur & l'épaisseur du pain détermine le tems qu'on doit l'y laisser; les pains de quatre, de huit & de douze livres n'y doivent rester que trois quarts-d'heure, ou une heure tout au plus.

**ENFUMER**, v. act. (*Gramm.*) c'est exposer à la fumée.

**ENFUMER**, noircir un tableau. *Enfumé* se dit en Peinture d'un tableau fort vieux que le tems a noirci. Quelquefois on *enfume* des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. C'est une ruse de brocanteur pour tirer parti de la manie de ceux qui ne

veulent pas qu'il y ait rien de beau que ce qui est ancien, ni de vigoureux que ce qui est noir. (R)

**ENGADME**, (*Géog. mod.*) vallée de Suisse située dans le pays des Grisons; elle se divise en haute & basse; elle est dans la ligne de la Maison-Dieu.

**ENGAGE**, ou **VIF GAGE**, f. m. (*Jurisprud.*) dont parlent les articles 54 & 55 de la coutume de Bretagne, est un contrat par lequel le débiteur donne à son créancier la jouissance d'un héritage à condition d'en imputer les fruits sur le principal qui lui est dû: ce qui est opposé à l'*antichrèse* ou *mort-gage*, dans lequel les fruits sont donnés au créancier en compensation des intérêts à lui dûs. M. Hevin a fait une savante dissertation pour établir cette distinction de l'*engage* d'avec l'*antichrèse*, où il relève l'erreur dans laquelle est tombé M. d'Argentré, qui dit que l'*engage* est la même chose que l'*antichrèse* du droit Romain. Voyez les arrêts de Bretagne, par Frain, avec les notes d'Hevin, tome I. plaidoyer 77. observation 33. p. 312. Cet *engage* paroît être la même chose que l'*engagement*. Voyez ci-après ENGAGEMENT. (A)

**ENGAGÉ**. (*Commerce*) On nomme ainsi aux antilles ceux qui s'engagent avec les habitans des îles pour les servir pendant trois ans. On les appelle plus communément *trente-six mois* à cause des trois années composées de douze mois chacune pour lesquelles ils s'engagent.

Comme notre commerce d'Amérique, tant dans les îles que dans la terre ferme, ne peut se soutenir que par le travail de ces *engagés*, il y a sur cette matière plusieurs reglemens, & particulièrement ceux du 16 Novembre 1716, du 20 Mai 1721, & du 15 Février 1724.

Celui de 1716 assujettit les négocians françois qui envoient des vaisseaux dans nos colonies, d'y embarquer un certain nombre d'*engagés* à proportion de la force de leur bâtiment, à peine de deux cents livres d'amende contre ceux qui ne rapporteroient pas des certificats de la remise de ces *engagés* dans les colonies; permettant au surplus de compter pour deux *engagés* tout homme qui fauroit un métier; comme de maçon, tailleur, charpentier, &c.

L'ordonnance de 1721 convertit le reglement de 1716 dans l'alternative d'envoyer un certain nombre d'*engagés*, ou de payer pour chacun d'eux la somme de soixante livres à l'Amirauté. Mais les négocians ayant abusé de cette indulgence, en présentant aux bureaux des classes du port de leur embarquement, des particuliers qu'ils disoient *engagés*, quoiqu'il n'en fût rien, qu'ils renvoyoient après les avoir fait passer en revue, & pour la décharge desquels ils se contentoient de rapporter des certificats de desertion. Le reglement de 1724 ordonne, que sans nul égard à ces certificats de desertion, les negocians & capitaines de vaisseaux assujettis au transport des *engagés* payeront 60 livres pour chaque *engagé*, & cent vingt livres pour chaque *engagé* de métier qu'ils n'auront pas remis aux îles & dont ils ne rapporteront pas un certificat. *Diction. de Comm. de Trev. & Chambers, & reglemens du Comm.* (G)

**ENGAGÉ**, ou *trente-six mois*. (*Marine.*) On donnoit ce nom en France à ceux qui veulent passer aux îles de l'Amérique pour chercher à travailler & y faire quelque chose, & n'ayant pas le moyen de payer leur passage, s'engagoient avec un capitaine pour trois années entieres, & ce capitaine cédoit l'*engagé* à quelque habitant des îles qui l'employoit & le faisoit travailler pendant les trois années, après lesquelles il étoit libre. Ce marché ne se fait plus aujourd'hui. Les Anglois passioient aussi des *engagés* dans leurs colonies, mais l'*engagement* étoit de sept ans.

**ENGAGEMENT**, f. m. (*Droit nat. Morale.*) obligation que l'on contracte envers autrui.

Les *engagemens* que l'on prend de soi-même envers



autrui, sont des stipulations positives, par lesquelles on contracte quelque obligation où l'on n'étoit point auparavant.

Le devoir général que la loi naturelle prescrit ici, c'est que chacun tienne inviolablement sa parole, & qu'il effectue ce à quoi il s'est engagé par une promesse ou par une convention verbale. Sans cela, le genre humain perdrait la plus grande partie de l'utilité qui lui revient d'un tel commerce de services. D'ailleurs, si l'on n'étoit pas dans une obligation indispensable de tenir sa promesse, personne ne pourroit compter sur les secours d'autrui; on appréhenderoit toujours un manque de parole qui arriveroit aussi très-souvent. De-là naîtroient mille sujets légitimes de querelles & de guerres.

On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part seulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés; c'est-à-dire que tantôt il n'y a qu'une seule personne qui entre dans quelque engagement envers une ou plusieurs autres, & tantôt deux ou plusieurs personnes s'engagent les unes envers les autres. Dans le premier cas, c'est une promesse gratuite, & dans l'autre une convention. Voyez PROMESSE, CONVENTION.

Il y a une chose absolument nécessaire, pour rendre valables & obligatoires les engagements où l'on entre envers autrui, c'est le consentement volontaire des parties. Aussi tout engagement est nul, lorsqu'on y est forcé par une violence injuste de la part de celui à qui l'on s'engage; mais le consentement d'une partie ne lui impose actuellement aucune obligation, sans l'acceptation réciproque de l'autre.

Pour former un engagement valable, il faut en général, que ce à quoi l'on s'engage, ne soit pas au-dessus de nos forces, ni de plus défendu par la religion ou par la loi; autrement on est, ou fou, ou criminel. Personne ne peut donc s'engager à une impossibilité absolue. Il est vrai que l'impossibilité en matière d'engagement n'est telle pour l'ordinaire, que par rapport à certaines personnes, ou par l'effet de certains accidens particuliers, mais cela n'importe, l'engagement n'en est pas moins nul. Par exemple, s'il se trouve qu'une maison de campagne qu'on avoit louée, ait été consumée par le feu sans qu'on en sût rien de part ni d'autre, on n'est tenu à rien, & l'engagement tombe.

Il est clair encore que personne ne peut s'engager valablement à une chose illicite; mais il n'y a que les choses illicites en elles-mêmes, soit de leur nature ou à cause de la prohibition des lois civiles entre concitoyens qui les connoissent, qui ayent la vertu de rendre nulle une convention, d'ailleurs revêtue des qualités requises.

Il n'est pas moins certain que l'on ne sauroit s'engager valablement, au sujet de ce qui appartient à autrui, ou de ce qui est déjà engagé à quelqu'autre personne.

Il y a des engagements absolus & des engagements conditionnels; c'est-à-dire, que l'on s'engage ou absolument & sans réserve, ou en sorte que l'on attache l'effet & la validité de l'engagement à quelque événement, qui est, ou purement fortuit, ou dépendant de la volonté humaine; ce qui a lieu surtout en matière de simple promesse.

Enfin, on s'engage non-seulement par soi-même, mais encore par l'entremise d'un tiers que l'on établit pour interprète de notre volonté, & porteur de notre parole auprès de ceux à qui l'on promet ou avec qui l'on traite; lorsqu'un tel entremetteur ou procureur a exécuté de bonne foi & exactement la commission qu'on lui avoit donnée, on entre par là dans un engagement valide envers l'autre partie, qui a regardé ce procureur & qui a eu lieu de le regarder comme agissant en notre nom & par notre ordre.

Voilà des principes généraux de droit naturel sur les engagements. Leur observation est sans contredit un des plus grands & des plus incontestables devoirs de la Morale. Si vous demandez à un chrétien qui croit des récompenses & des peines après cette vie, pourquoi un homme doit tenir son engagement, il en rendra cette raison, que Dieu qui est l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous le recommande. Un disciple d'Hobbes à qui vous ferez la même question, vous dira que le public le veut ainsi, & que le *Léviathan* vous punira si vous faites le contraire. Enfin un philosophe payen auroit répondu à cette demande, que de violer sa promesse, c'étoit faire une chose deshonnête, indigne de l'excellence de l'homme & contraire à la vertu, qui élève la nature humaine au plus haut point de perfection où elle soit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien, le payen, le citoyen, reconnoissent également par différens principes le devoir indispensable des engagements qu'on contracte; quoique l'équité naturelle & la seule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs engagements, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la religion, à la morale; la corruption des mœurs a prouvé de tout temps, que la pudeur & la probité n'étoient pas d'assez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promesses. Voilà l'origine de tant de lois au sujet des conventions dans tous les pays du monde. Voilà ce qui dans le Droit françois, accable la Justice de tant de clauses, de conditions & de formalités sur cet article, que les parchemins inventés avec raison pour faire convenir ou pour convaincre les hommes de leurs engagements, ne sont malheureusement devenus que des titres pour se ruiner en procédures, & pour faire perdre le fond par la forme. Si les hommes sont justes, ces formules sont d'ordinaire inutiles; s'ils sont injustes, elles le sont encore très-souvent, l'injustice étant plus forte que toutes les barrières qu'on lui oppose. Aussi pouvons-nous justement dire de nos engagements ce qu'Horace disoit de ceux de son temps:

*Adde Cicuta  
Nodosi tabulas centum, mille adde catenas,  
Effugiet tamen hæc sceleratus vincula Proteus.  
Lib. II. Sat. 3. 69.*

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, (*Jurispr.*) Il y a des engagements fondés sur la nature; tels que les devoirs réciproques du mariage, ceux des pères & mères envers les enfans, ceux des enfans envers les pères & mères, & autres semblables qui résultent des liaisons de parenté ou alliance, & des sentimens d'humanité.

D'autres sont fondés sur la religion; tels que l'obligation de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, le respect dû à ses ministres, la charité envers les pauvres.

D'autres engagements encore sont fondés sur les lois civiles; tels sont ceux qui concernent les devoirs respectifs du souverain & des sujets, & généralement tout ce qui concerne différens intérêts des hommes, soit pour le bien public, soit pour le bien de quelqu'un en particulier.

Les engagements de cette dernière classe résultent quelquefois d'une convention expresse, ou tacite; d'autres se forment sans convention directe, avec la personne qui y est intéressée, mais en vertu d'un contrat fait avec la justice, comme les engagements des tuteurs & curateurs: d'autres ont lieu absolument sans aucune convention; tels que les engagements réciproques des co-héritiers & co-légataires qui se trouvent avoir quelque chose de commun ensemble, sans aucune convention: d'autres encore naissent d'un délit ou quasi-délit, ou d'un cas fortuit: d'au-



tres enfin naissent du fait d'autrui ; tels que les *engagemens* des peres par rapport aux délits & quasi-délits de leurs enfans ; & ceux des maîtres, par rapport aux délits & quasi-délits de leurs esclaves ou domestiques ; & les *engagemens* dont peuvent être tenus ceux dont un tiers a géré les affaires à leur insû.

Tous ces différens *engagemens* sont volontaires, ou involontaires : les premiers sont ceux qui résultent d'une convention expresse, ou tacite : les autres sont ceux qui naissent d'un délit ou quasi-délict, d'un cas fortuit.

Enfin, toutes sortes d'*engagemens* sont simples ou réciproques : les premiers n'obligent que d'un côté : les autres sont synallagmatiques, c'est-à-dire obligatoires des deux côtés. *Voyez* CONTRAT & OBLIGATION ; *voyez aussi* l'auteur des lois civiles, en son traité des lois, chap. ij. & suiv. & liv. II. de la prem. partie. (A)

ENGAGEMENT D'UN BIEN : ce terme pris dans le sens le plus étendu, peut s'appliquer à tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre personne, comme à titre de gage ou d'hypothèque. *Voyez* GAGE & HYPOTHEQUE.

Ce même terme *engagement* signifie aussi l'acte par lequel on en cede à quelqu'un la jouissance pour un tems.

Il y a deux sortes d'*engagemens* pour les biens.

Les uns sont faits par le débiteur au profit du créancier, pour sûreté de sa créance ; & ces *engagemens* se font en deux manieres différentes ; savoir, par forme d'antichrèse, ou par forme de contrat pignoratif. *Voyez* ANTICHRÈSE & CONTRAT PIGNORATIF.

L'autre sorte d'*engagement* est celle qui contient une espece d'aliénation faite sous la condition expresse ou tacite, que l'ancien propriétaire pourra exercer la faculté de rachat, soit pendant un certain tems, ou même à perpétuité.

Les ventes à faculté de rémeré, & les baux emphytéotiques, ne sont proprement que des *engagemens*.

Mais dans l'usage, on ne donne guere ce nom qu'aux antichrèses, contrats pignoratifs, & aux aliénations que le roi fait en certains cas de quelques portions du domaine de la couronne. *Voyez* ENGAGEMENT DU DOMAINE. (A)

ENGAGEMENT DU DOMAINE DE LA COURONNE, est un contrat par lequel le roi cede à quelqu'un un immeuble dépendant de son domaine, sous la faculté de pouvoir lui & ses successeurs, le racheter à perpétuité toutes fois & quantes que bon leur semblera.

L'étymologie du mot *engagement* vient de *gage*, & de ce que l'on a comparé ces sortes de contrats aux *engagemens* ou antichrèses, que le débiteur fait au profit de son créancier.

Il y a néanmoins cette différence entre l'*engagement* ou antichrèse que fait un débiteur, & l'*engagement du domaine du roi*, que le premier, dans les pays où il est permis, ne peut être fait qu'au profit du créancier, lequel ne gagne pas les fruits ; ils doivent être imputés sur le principal, l'*engagement* n'étant à son égard qu'une simple sûreté : au lieu que l'*engagement du domaine du roi* peut être fait tant à prix d'argent, que pour plusieurs autres causes ; & l'engagiste gagne les fruits jusqu'au rachat, sans les imputer sur le prix du rachat, au cas qu'il lui en soit dû.

Le domaine de la couronne, soit ancien ou nouveau, grand ou petit, est inaliénable de sa nature ; c'est pourquoi les actes par lesquels le roi cede à quelqu'un une portion de son domaine, ne sont considérés que comme des *engagemens* avec faculté de rachat.

Ce grand principe a été long-tems ignoré : les *engagemens du domaine* proprement dit étoient cependant déjà connus dès l'an 1311, comme il paroît par une ordonnance de Philippe-le-Bel ; mais on admettoit aussi alors plusieurs autres manieres d'aliéner le domaine ; savoir, la concession à titre d'apanage, l'affiete des terres pour les dots & douaires des reines & filles de France, & l'inféodation qui étoit alors différente de l'*engagement*.

Présentement les apanages ne passent plus, comme autrefois, à tous les héritiers mâles ou femelles indistinctement ; ils sont reversibles à la couronne à défaut d'hoirs mâles.

Les terres du domaine ne sont plus données purement & simplement en mariage, mais seulement en paiement des deniers dotaux, & comme un *engagement* ou espece de vente à la faculté de rachat. Les terres données pour le douaire des reines, ne sont qu'en usufruit : ainsi il n'y a point d'aliénation.

Les inféodations du domaine faites à prix d'argent, ou pour récompense de services réels & exprimés dans l'acte avant l'ordonnance de 1566, ne sont pas sujettes à révocation comme les simples dons. Il y a d'autres inféodations du domaine qui ont été faites depuis cette ordonnance, en conséquence des édits du mois d'Avril 1574, Mars 1587, Septembre 1591, 4 Septembre & 23 Octobre 1592, 25 Février 1594, Mars 1619, Mars 1635, Mars 1639, Septembre 1645, Décembre 1652, Avril 1667, 1669 ; 7 Avril 1672, Mars & 19 Juillet 1695, 13 Mars, 3 Avril & 4 Septembre 1696, 13 Août 1697, Avril 1702, 2 Avril & 26 Septembre 1703, Août 1708, & 9 Mars 1715 : mais quoique plusieurs de ces édits & déclarations ayent ordonné la vente des domaines à titre d'inféodation & de propriété incommutable & à perpétuité, on tient pour maxime que toutes ces inféodations faites moyennant finance, & qui emportent diminution du domaine, en quelques termes qu'elles soient conçues, ne sont toujours que des *engagemens* sujets au rachat perpétuel ; comme il est dit par les édits de 1574, 1587, & plusieurs autres édits & déclarations postérieurs : à plus forte raison quand les inféodations participent de l'*engagement*, & qu'elles sont faites en rentes & en argent.

On distingue néanmoins les *engagemens* qui sont faits à titre d'inféodation, de ceux qui ne sont point faits à ce titre, & que l'on appelle *engagemens simples*. Les premiers donnent aux seigneurs engagistes un droit un peu plus étendu ; ils jouissent *quasi domini*, des domaines qui leur sont engagés, & participent à certains droits de fief & honorifiques : au lieu que les simples engagistes ne sont proprement que des créanciers antichrésistes, qui jouissent du domaine engagé pour l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté au roi ; du reste, ceux qui ont acquis un bien du domaine à titre d'inféodation, ne sont toujours qualifiés que d'*engagistes* comme les autres, ainsi qu'on le voit dans tous les édits & déclarations intervenus sur cette matiere depuis 1667.

On ne doit pas confondre avec les *engagemens* les inféodations des domaines du roi, lorsqu'elles sont faites sans aucun paiement de finance, sous la condition par l'inféodataire d'améliorer le domaine inféodé, comme de défricher ou dessécher un terrain, d'y bâtir ou planter, &c. & sous la reserve de la fuzeraineté, emportant foi & hommage, droits seigneuriaux & féodaux ; ou de la directe, cens & surcens, emportant lods & ventes, saisine, & autres droits dûs aux mutations des fiefs ou des rotures, suivant qu'ils sont fixés par les coutumes, ou stipulés par les contrats d'inféodation.

Ce qui a donné lieu quelquefois de confondre ces sortes d'inféodations avec les *engagemens*, est que par différens édits qui ont ordonné l'aliénation des do-



maines du roi à titre d'*engagement*, pour accrédi-  
ter ces *engagemens*, on les a assimilé aux inféodations,  
en ordonnant que les engagistes jouïroient des do-  
maines engagés à titre d'inféodation; on y a même  
souvent ajouté la réserve au roi, de la fuzeraineté &  
de la directe. La plus grande partie des aliénations  
des justices a été faite à ce titre d'inféodation & sous  
ces réserves; & quoiqu'il y ait eu des finances payées  
lors de ces aliénations, on doute encore si l'on doit  
considérer les aliénations de ces justices, faites de-  
puis plus d'un siecle sous la réserve de la fuzeraineté  
& du ressort, comme des aliénations des autres por-  
tions utiles du domaine du roi. Si on admettoit un  
pareil principe, on exposeroit la plus grande partie  
des propriétaires des terres & fiefs à être privés de  
leurs justices, dans lesquelles le roi auroit droit de  
rentrer comme n'étant possédées qu'à titre d'*engage-  
ment*: ce qui auroit bien des inconvéniens.

Sans entrer dans cette question, il est constant  
que toutes ces aliénations des portions des domai-  
nes du roi, faites sans finance & au seul titre d'in-  
féodation, sous la réserve de la fuzeraineté, de la  
féodalité, de la directe, censive & furens, empor-  
tant droits seigneuriaux, lods & ventes aux muta-  
tions, ne sont point compris dans la classe des *enga-  
gemens des domaines*.

L'objet de l'inféodation est toujours, que l'inféo-  
dataire étant propriétaire incommutable améliorera  
le domaine inféodé, & que par ces améliorations,  
les droits qui seront payés au roi lors des ventes &  
autres mutations deviennent si considérables, que le  
roi soit plus qu'indemnifié de la valeur du fonds qu'il  
a inféodé.

Il y a lieu de présumer que c'est par des inféoda-  
tions que se sont faits les établissemens des fiefs, de  
la directe, & des censives; toutes les directes qui ap-  
partiennent au roi sur les maisons de la ville de Pa-  
ris, ne proviennent que d'inféodations faites des ter-  
reins qui appartenoient à sa majesté, & qui ont été  
par elle inféodés. Sans remonter aux tems reculés,  
il a été fait dans le dernier siecle plusieurs de ces in-  
féodations par le roi, de semblables terreins; tels que  
sont ceux que l'on comprend sous la dénomination  
d'*île du Palais*, où sont situées la rue Saint-Louis, la  
rue de Harlay, le quai des Orfevres, la place Dau-  
phine, les salles neuves du Palais, les cours qui les  
environnent, appelées l'une la *cour neuve*, l'autre  
la *cour de la Moignon*: tous ces terreins ont été con-  
cédés à titre d'inféodation, sous la réserve de directe  
& de censives: toutes les fois que les propriétaires  
ont été inquiétés pour taxes; ou sous d'autres pré-  
textes, comme détempteurs de terreins du domaine  
du roi aliénés, ils ont été déchargés par des arrêts du  
conseil.

Les inféodations ne peuvent donc en général être  
mises dans la classe des *engagemens du domaine*, que  
quand elles sont faites moyennant finance, & qu'el-  
les emportent une véritable aliénation & diminution  
du domaine.

Toute aliénation du domaine & droits en dépen-  
dans, à quelque titre qu'elle soit faite, excepté le  
cas d'apanage ou d'échange, n'est donc véritable-  
ment qu'un *engagement*, soit que l'acte soit à titre  
d'*engagement*, ou à titre d'inféodation, que ce soit à  
titre de vente, donation, bail à cens ou à rente, bail  
emphytéotique, ou autrement: & quand même le  
titre porteroit que *c'est pour en jouir à perpétuité &  
incommutablement*, sans parler de la faculté de ra-  
chat; cette faculté y est toujours sousentendue, &  
elle est tellement inhérente au domaine du roi, qu'on  
ne peut y déroger, & qu'elle est imprescriptible com-  
me le domaine.

L'ordonnance de Blois, art. 333 & 334, distin-  
gue à la vérité la vente du domaine d'avec le simple

*engagement*: mais il est sensible que les principes de  
cette matiere n'étoient point encore développés  
alors comme il faut; & selon les principes qui résul-  
tent des ordonnances postérieures, il est constant  
que l'aliénation du domaine, faite à titre de vente,  
ne peut pas avoir plus d'effet que celle qui est faite  
simplement à titre d'*engagement*.

L'engagiste a même moins de droit qu'un acqué-  
reur ordinaire à charge de rachat. En effet celui qui  
peut faire tous les actes de propriétaire jusqu'à ce  
que le rachat soit exercé, & ce quand le tems du ra-  
chat est expiré, il devient propriétaire incommuta-  
ble: au lieu que l'engagiste du domaine n'est en tout  
tems qu'un simple acquéreur d'usufruit, qui a le pri-  
vilège de transmettre son droit à ses héritiers ou  
ayans cause.

La propriété du domaine engagé demeurant tou-  
jours pardevers le roi, il s'ensuit par une conséquen-  
ce naturelle, que l'engagiste ne doit point de foi &  
hommage, ni de droits seigneuriaux, soit pour la pre-  
miere acquisition, soit pour les autres mutations qui  
surviennent de la part du roi, ou de celle de l'enga-  
giste. Quelque clause qu'il y ait au contraire dans  
l'*engagement*, les chambres des comptes ne doivent  
jamais admettre les engagistes à l'hommage des do-  
maines engagés, si ce n'est par rapport aux justices;  
comme on l'a expliqué ci-devant pour les autres *enga-  
gemens*: cela seroit d'une trop dangereuse consé-  
quence, & la chambre des comptes de Paris ne s'é-  
carte jamais de ce principe.

Il ne peut pas, comme l'apanager, se qualifier duc,  
comte, marquis, ou baron d'une telle terre, mais  
seulement *seigneur par engagement* de cette terre, si ce  
n'est que l'*engagement* contient permission de prendre  
ces qualités.

Quand le chef-lieu d'une grande seigneurie est  
engagé, les mouvances féodales qui en dépendent  
& la justice royale qui est attachée au chef-lieu, &  
tous les droits honorifiques, demeurent réservés au  
roi; la justice s'y rend toujours en son nom: on y  
ajoute seulement en second celui du seigneur enga-  
giste, mais celui-ci n'a point collation des offices, il  
n'en a que la nomination, & les officiers sont tou-  
jours officiers royaux; s'il fait mettre un poteau en  
signe de justice, les armes du roi doivent y être mar-  
quées: il peut seulement mettre les siennes au-des-  
sous. Il n'a point droit de litre, ou de ceinture fune-  
bre; il ne peut recevoir les foi & hommage, aveux  
& déclarations, ni donner les ensaisinemens: il a  
seulement tous les droits utiles du domaine engagé,  
excepté les portions qui ont été aliénées aux officiers  
du domaine, antérieurement aux *engagemens*, con-  
formément à plusieurs réglemens, & notamment à  
l'édit du mois de Décembre 1743.

Mais quand le roi engage seulement quelque dé-  
pendance du chef-lieu de la seigneurie, & qu'il en-  
gage aussi la justice, alors c'est une nouvelle justice  
seigneuriale qui s'exerce au nom du seigneur; il a la  
collation des offices, & tous les droits utiles & ho-  
norifiques, à l'exception néanmoins des droits qui  
sont une suite des mouvances du chef-lieu, lesquel-  
les dans ce cas demeurent réservées au roi, confor-  
mément à l'édit du 15 Mai 1715.

Les droits de patronage, droits honorifiques,  
droits de retrait féodal, ne sont point comptés au  
nombre des droits utiles; de sorte que l'engagiste ne  
les a point, à moins qu'ils ne lui ayent été cédés nom-  
mément.

Tout contrat d'*engagement* doit être enregistré en la  
chambre des comptes.

Les acquisitions que l'engagiste fait dans la mou-  
vance du domaine qui lui est engagé, soit par voie  
de retrait, ou autrement, ne sont point réunies au  
domaine.



L'engagiste peut pendant sa jouissance sous-inféoder, ou donner à cens ou rente quelque portion du domaine qu'il tient par *engagement* : mais en cas de rachat de la part du roi, toutes ces aliénations faites par l'engagiste sont révoquées, & le domaine rente franc de toute hypothèque de l'engagiste.

Cependant jusqu'au rachat, l'engagiste peut disposer comme bon lui semble du domaine ; il est considéré comme propre dans sa succession ; le fils aîné y prend son droit d'aînesse ; le domaine engagé peut être vendu par l'engagiste, ses héritiers ou ayans cause ; il peut être saisi & decreté sur eux : mais tout cela ne préjudicie point au rachat.

Tant que l'*engagement* subsiste, l'engagiste doit acquitter les charges du domaine ; telles que les gages des officiers, & autres prestations annuelles, pour fondation ou autrement, entretenir les bâtimens, prisons, ponts, chemins, chauffées, fournir le pain des prisonniers, payer les frais de leur transport, & généralement tous les frais des procès criminels où il n'y a point de partie civile ; gages d'officiers, rentes, revenant-bons, décharges & épices des comptes des domaines : mais cet édit n'a pas été par-tout pleinement exécuté. L'édit d'Octobre 1705 a ordonné que les engagistes remboursent les charges locales, telles que le paiement des fiefs & aumônes ; à l'effet de quoi il est obligé d'en remettre le fonds au receveur des domaines & bois, lequel rapporte au jugement de son compte, les pièces justificatives de l'acquiescement desdites charges.

Loyseau en son *traité des offices*, & Chopin en son *traité du domaine*, ont parlé des *engagemens* ; mais quoique ces auteurs ayent dit d'excellentes choses, il faut prendre garde que leurs principes ne sont pas toujours conformes au dernier état de la jurisprudence sur cette matière.

On peut aussi voir ce que Guyot en a dit en son *traité des fiefs*, tome VI. & en ses *observations sur les droits honorifiques*. Voyez DOMAINE. (A)

ENGAGEMENT, s. m. (*Hist. mod.*) nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte-Palaye, & seulement pour crayonner une des plus singulières extravagances dont l'homme soit capable.

Les chevaliers qui formoient des entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire meurtrieres, chargeoient leurs armes de chaînes, ou d'autres marques attachées par la main des dames, qui leur accordoient souvent un baiser, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la fiemme.

Cette chaîne ou ce signe, quel qu'il fût, qu'ils ne quittoient plus, étoit le gage de l'entreprise dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, sur les Evangiles. Ils se préparoient ensuite à cette exécution par des abstinences & par des actes de piété qui se faisoient dans une église où ils se confessoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis.

On pourroit faire remonter l'origine de ces espèces d'enchaînemens jusqu'au tems de Tacite, qui rapporte quelque chose de semblable des Cattes dans ses *mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des siècles postérieurs, où les débiteurs insolubles devenant esclaves de leurs créanciers, & proprement esclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaînes de même que les autres serfs, avec cette seule distinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pèlerinages auxquels ils se vouoient, également débiteurs envers

l'église, porteroient aussi des chaînes pour marque de leur esclavage ; & c'est de-là sans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour acquitter ce vœu qu'ils faisoient d'accomplir leurs entreprises d'armes.

Ces emprises une fois attachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, suivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui s'offrant de faire arme contre lui, le délivrât en lui levant son emprise, c'est-à-dire en lui ôtant les chaînes ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pièces différentes d'une armure, des visières de heaumes, des gardes-bras, des rondelles, &c.

Vous trouverez dans Olivier de la Marche les formalités qui s'observoient pour lever ces emprises, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en lisant l'histoire de cet étrange fanatisme des nobles, qui régna si long-tems dans le midi de l'Europe, & qui n'a cessé dans un royaume voisin que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Miguel Cervantes Saavedra, lorsqu'il mit au jour, en 1605, son incomparable roman de don Quichote. Voyez ECUYER, CHEVALIER, & les *mémoires de M. de Sainte-Palaye*, dans le *recueil de l'académie des Belles-Lettres*. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, c'est dans l'*Art militaire*, un acte que signe un particulier, par lequel il s'engage pour servir dans les troupes en qualité de soldat ou de cavalier. Tout *engagement* doit être au moins de six ans, à peine de cassation contre les officiers qui en auront fait pour un moindre tems. Voy. DESERTEUR. (Q)

ENGAGEMENT D'UN MATELOT, (*Marine*.) c'est la convention qu'il fait avec le capitaine, ou le maître d'un navire, pour le cours du voyage. (Z)

ENGAGEMENT DES MARCHANDISES, (*Comm.*) est une espèce de commerce ou de négociation très-commune à Amsterdam, & qui se fait ordinairement lorsque le prix des marchandises diminue considérablement, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu. Dans ces deux cas, les marchands qui ont besoin d'argent comptant, & qui cependant veulent éviter une perte certaine, en donnant à trop bas prix ce qui leur a coûté fort cher, ou s'assurer du gain qu'ils espèrent de l'augmentation de leurs denrées, ont recours à l'*engagement de leurs marchandises* qui se fait en la manière suivante.

Le marchand qui veut les engager, s'adresse à un courtier, & lui en donne une note. On convient de l'intérêt, qui est ordinairement depuis trois ou trois & demi jusqu'à six pour cent par an, selon l'abondance ou la rareté de l'argent ; on règle ce qu'il en doit coûter pour le magasinage, &c. L'accord fait, le courtier en écrit l'obligation sur un sceau, c'est-à-dire sur un papier scellé du sceau de l'état, à peu près comme ce que nous appellons du *papier timbré*, dans une forme à peu près semblable à la suivante, que Jean Pierre Ricard, dans son *traité du Négoce d'Amsterdam*, donne comme une formule de ces sortes d'*engagemens*, & dans laquelle il suppose que les marchandises engagées sont huit mille livres de café, valant lors de l'*engagement* vingt sols la livre, qu'on engage sur le pié de vingt-cinq sols la livre pour six mois, à raison de quatre pour cent d'intérêt par an, & à trois sols par balle par mois de magasinage.

Formule d'un engagement de marchandises.

« Je soussigné, confesse par la présente, devoir loyalement à M. NN. . . la somme de dix mille florins argent courant, pour argent comptant reçu de lui à ma satisfaction ; laquelle somme de dix



» mille florins je promets payer en argent courant  
 » dans six mois après la date de la présente, franc  
 » & quitte de tous frais audit Sieur NN... ou au  
 » porteur de la présente, avec intérêt d'icelle, à  
 » raison de quatre pour cent par an ; & en cas de  
 » prolongation, jusqu'au paiement effectif du capi-  
 » tal & de l'intérêt, engageant pour cet effet ma  
 » personne & tous mes biens, sans exception d'au-  
 » cun, les soumettant à tous juges & droits. En foi  
 » de quoi j'ai signé la présente de ma propre main.  
 » A Amsterdam, le 2 Novembre 1718. J. P. R.

*On ajoute ensuite :*

» Et pour plus grande assurance du contenu ci-  
 » dessus, j'ai délivré & remis au pouvoir dudit Sieur  
 » NN... comme un gage volontaire, seize balles de  
 » café marqués J. P. R. de numero 1 à 16, pesant  
 » huit mille livres ou environ, desquels je le rends  
 » & fais maître dès-à-présent, l'autorisant de les  
 » vendre & faire vendre comme il trouvera à pro-  
 » pos, même sans en demander aucune permission  
 » en justice, si je ne lui paye pas la susdite somme  
 » avec les intérêts & les frais au jour de l'échéance ;  
 » & au cas de prolongation, jusqu'à son entier rem-  
 » boursement. Promettant de plus de lui payer trois  
 » sols par livre à chaque fois que le café pourra baif-  
 » ser de deux ou trois sols par livre, & trois sols par  
 » chaque balle par mois pour le magasinage, & tous  
 » autres frais qu'il pourra faire sur lesdites balles,  
 » l'affranchissant bien expressément de la perte ou  
 » dommage qui pourroit arriver audit café, soit par  
 » eau, soit par feu, par vol, ou par quelque autre  
 » accident prévu ou imprévu. A Amsterdam, ce 2  
 » Novembre 1718. J. P. R. »

Quand l'intérêt est trop haut, comme de six pour cent par an, on se garde bien de le spécifier dans l'obligation, parce qu'il est usuraire ; mais on met qu'il sera payé à un demi par mois, ce qui revient au même, mais qu'on tolere, parce que l'emprunteur est censé pouvoir retirer sa marchandise tous les mois.

Si un emprunteur veut retirer sa marchandise avant le terme stipulé, il n'en paye pas moins l'intérêt convenu pour tout le tems, parce qu'en ce cas on suppose qu'il trouve sur sa marchandise un bénéfice considérable qui suffit pour payer l'intérêt.

Si l'on convient d'une prolongation, on en fait mention au bas de l'obligation. Enfin si le prêteur, après avoir averti l'emprunteur, veut avoir son argent à terme, & que celui-ci ne paye pas, les marchandises peuvent être vendues par autorité de justice en faveur du premier, jusqu'à concurrence du remboursement de la somme prêtée & des intérêts, l'excédant du prix qu'on en retire tournant au profit de celui qui a engagé la marchandise. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, & de Chambers. (G)*

ENGAGEMENT, en fait d'escrime, c'est l'effort réciproque de deux épées qui se touchent. Il y a engagement, lorsqu'un escrimeur place le fort ou le talon de son épée sur le foible de celle de son ennemi, & la force de façon qu'il ne peut plus la détourner.

ENGAGER, v. act. *mettre en gage. (Commerce.)*

ENGAGER, (Commerce.) signifie aussi disposer d'une chose : *j'ai engagé mes fonds.*

ENGAGER, (Commerce.) joint au pronom personnel ou réciproque *se*, veut quelquefois dire *s'endetter*, quelquefois *entrer dans une affaire*, dans une société, d'autres fois *cautionner quelqu'un*, & souvent *prendre parti avec un maître.*

Dans toutes ces significations, on dit en termes de commerce, qu'un marchand s'est engagé de tous côtés, qu'on s'engage dans une entreprise, qu'un jeune homme s'est engagé en qualité d'écrivain avec la compagnie des Indes, qu'un tel s'est engagé de dix mille

écus pour tirer son associé d'affaire, qu'un compagnon s'est engagé chez un maître pour tel tems & à telles conditions. *Diction. de Com. de Trévoux, & de Chambers. (G)*

ENGAGER, (Escrime.) c'est faire toucher son épée à celle de l'ennemi. On dit *engagez quarte & tirez quarte*, ou *engagez quarte & tirez tierce*, &c. On entend aussi par *engager*, saisir du fort ou du talon de son épée le foible de celle de l'ennemi, de manière qu'il ne puisse plus détourner l'épée de son adversaire de sa direction. *Voyez ENGAGEMENT.*

ENGAGISTE, (Jurisprud.) est celui qui jouit d'un bien à titre d'engagement : il y a deux sortes d'engagistes.

Les uns qui jouissent d'un bien par forme d'antichrèse pour sûreté de leurs créances.

Les autres sont ceux qui jouissent d'un domaine de la couronne à titre d'engagement.

L'engagiste qui jouit à titre d'antichrèse, peut retenir le fonds qui lui a été engagé jusqu'à ce que le débiteur lui ait payé toutes les sommes qu'il lui doit, même au-delà du prix de l'engagement.

Aucune vente, soit pure & simple, ou à faculté de rachat, ou simplement des fruits, ne peut préjudicier au droit acquis antérieurement à l'engagiste.

Suivant le droit romain, l'engagiste peut stipuler qu'il retiendra les fruits de l'héritage, pour lui tenir lieu des intérêts de ses créances, ce qui s'observe au parlement de Toulouse ; mais au parlement de Paris cela n'est jamais permis, à moins que les fruits de l'héritage ne fussent fixes & certains ; comme si c'est une rente en argent, auquel cas l'engagiste seroit tenu d'imputer l'excédent, s'il y en a, sur le principal.

Ce ne sont pas seulement les fruits perçus par l'engagiste dont il doit rendre compte, mais aussi ceux qu'il a pu percevoir.

Il est de son devoir de jouir comme un bon pere de famille, & par conséquent de faire toutes les réparations : mais aussi en cas de rachat, il est en droit de répéter toutes les dépenses utiles & nécessaires qu'il a faites à la chose engagée ; & jusqu'à ce qu'il en soit remboursé, il peut retenir le bien engagé. A l'égard des dépenses voluptuaires, il ne peut les répéter, à moins qu'il ne les eût faites de l'ordre du débiteur.

Les cas fortuits ne sont pas à la charge de l'engagiste, *nisi culpa casum processit.*

L'engagiste ne peut par aucun tems prescrire le fonds contre le débiteur, à moins que l'engagement ne fût coloré du nom de *vente à faculté de rachat*, auquel cas il pourroit prescrire par trente ans.

Il peut aussi, par une jouissance de trente ans, prescrire l'hypothèque contre les créanciers antérieurs de son débiteur.

S'il vend, comme propriétaire, le bien à lui engagé, le tiers acquéreur pourra prescrire de son chef, n'ayant pas succédé à son vendeur à titre d'engagement.

Les créanciers, soit antérieurs ou postérieurs à l'engagement, ne peuvent faire saisir sur l'engagiste les fruits du fonds engagé par leur débiteur ; ils ne peuvent s'en prendre qu'au fonds par la voie de la saisie réelle.

Tant que l'engagiste n'a pas encore prescrit l'hypothèque, le créancier antérieur peut agir directement sur le fonds engagé, sans être obligé de discuter les autres biens du débiteur ; mais les créanciers postérieurs au contrat d'engagement ne peuvent déposséder l'engagiste qu'en le remboursant de son principal, frais & loyaux coûts.

Pour savoir quel peut être l'effet du pacte commissaire à l'égard de l'engagiste, voyez PACTE COMMISSOIRE.

*Voyez*



Voyez ff. de pignorat. act. & de pign. & hypoth. lib. I. & cod. etiam ob chirograph. pecun. pign. retin. poss. Decis. de Fromental, au mot Engagement. (A)

ENGAGISTE DU DOMAINE, est celui qui tient à titre d'engagement, c'est-à-dire sous faculté perpétuelle de rachat, quelque portion du domaine de la couronne.

Lorsque le domaine, ainsi aliéné, est tenu & cédé en fief, celui qui en jouit est ordinairement qualifié de seigneur-engagiste, ou engagiste simplement; mais quand le domaine est cédé en roture, le possesseur ne peut prendre d'autre titre que celui d'engagiste. Voyez ci devant ENGAGEMENT DU DOMAINE. (A)

ENGALADE, f. m. (Teinture.) c'est l'action de teindre ou de préparer une étoffe avec la noix de gale, ou le rodoul, ou le fonic. On donne cet apprêt aux étoffes qui doivent être mises en noir; il consiste à les faire bouillir dans une décoction de ces ingrédients; on use ensuite de la couperose. On éprouve l'engalage par le débouilli.

ENGASTREMITHE, ENGASTRIMYTHUS ou ENGASTREMANDE, f. m. ενγαστριμυθος, personne qui parle sans ouvrir la bouche, ou sans desserrer les lèvres; de manière que le son de la parole semble retentir dans le ventre, & en sortir.

Le nom d'engastremithe est composé du grec εν, dans, γαστηρ, ventre, & μυθος, parole. Les Latins disent par la même raison, ventriiloquus, quasi ex ventre loquens. Voyez VENTRILOQUES.

Les philosophes anciens sont fort divisés sur le sujet des engastremithes; Hippocrate parle de leur état comme d'une maladie. D'autres prétendent que c'est une espèce de divination, & en donnent l'origine & la première invention à un certain Euriclus dont personne n'a jamais rien su; d'autres l'attribuent à l'opération ou à la possession d'un esprit malin, & d'autres à l'art & au mécanisme.

Les plus fameux engastremithes ont été les pythies ou les prêtresses d'Apollon, qui rendoient les oracles de l'intérieur de leur poitrine, sans proférer une parole, sans remuer la bouche ou les lèvres. Voyez PYTHIE.

S. Chrysofome & Eucumenius font expressément mention de certains hommes divins que les Grecs appelloient engastrimandri, dont les ventres prophétiques rendoient des oracles. Voyez ORACLE.

M. Scott, bibliothécaire du roi de Prusse, soutient dans une dissertation qu'il a faite sur l'apothéose d'Homère, que les engastremithes des anciens n'étoient autre chose que des poètes, qui, lorsque les prêtresses ne pouvoient parler en vers, suppléaient à leur défaut, en expliquant ou rendant en vers ce qu'Apollon disoit dans la cavité du bassin qui étoit placé sur le sacré trépié. Voyez TRÉPIÉ.

Léon Allatius a fait un traité exprès sur les engastremithes, qui a pour titre de engastremithis syntagma. Dictionn. de Trévoux & Chambers.

Il est très-vraisemblable que les prétendus ventriiloques n'étoient que des fourbes; parce que le mécanisme de la voix ne comporte pas que l'on puisse prononcer des paroles, sans que l'air qui est modifié pour en produire le son, sorte par la bouche & par le nez, sur-tout par la première de ces deux voies; d'ailleurs en supposant même qu'il y ait moyen de parler, en retirant l'air dans les poumons, le son retentiroit dans la poitrine & non pas dans le ventre; ainsi ceux qui produiroient cette voix artificieuse, seroient improprement nommés ventriiloques, parce qu'il ne pourroit jamais se faire qu'ils parussent parler du ventre. Voyez VOIX.

On pourroit donner le nom d'engastremithe ou ventriiloque aux enfans, que quelques auteurs prétendent avoir fait des cris dans le ventre de leurs mères. On trouve parmi les observations sur la Physique générale

rale (vol. II.) un extrait du journal des savans, (répub. des Lettres, Août 1686, tom. VII.) dans lequel on atteste un fait de cette espèce, & on ajoûte que quelque extraordinaire que soit ce phénomène, on en lit plusieurs exemples dans le livre intitulé Medicina septentrionalis collatitia.

Mais ces prétendus faits sont-ils croyables, dès que l'on est bien assuré que l'enfant ne respire point, & ne peut respirer dans la matrice, où il est toujours plongé dans l'eau de l'amnios; sans autre air que celui qui est résolu en ses élémens dans la substance du fluide aqueux, qui n'a par conséquent aucune des propriétés nécessaires pour produire des sons? Si la chose dont il s'agit est jamais arrivée, ce ne peut être qu'après l'écoulement de cette eau & la communication établie de l'intérieur des membranes avec l'atmosphère, de manière que l'air ait pu pénétrer en masse jusque dans les poumons de l'enfant, & le faire respirer avant qu'il soit sorti de la matrice: mais, dans ce cas, il faut qu'il en sorte bien-tôt pour survivre, autrement les membranes flotantes venant à s'appliquer à sa bouche & à son nez, pourroient le suffoquer avant qu'il fût sorti du ventre de sa mère. Voyez RESPIRATION, FŒTUS. (d)

ENGEL, (Docimast.) poids fictif usité en Angleterre. Voyez POIDS.

ENGELURE, f. f. (Medecine.) est une espèce d'enflure inflammatoire qui survient en hyver, & qui affecte particulièrement les talons, les doigts des pieds & des mains; & dans les pays bien froids, le bout du nez même & les lobes des oreilles. Les Grecs appellent cette maladie χειμωλον, de χείμα, hyems; les Latins pernio. Les François lui donnent le nom de mule, lorsqu'elle a son siège au talon.

La cause prochaine de cette maladie est, comme celle de l'inflammation en général, l'empêchement du cours libre des fluides dans les vaisseaux de ces parties: cet empêchement est dans les engelures l'effet du froid, qui resserre les solides & qui condense les fluides. Quoique la chaleur du corps humain en santé surpasse celle de l'air qui l'environne, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été, selon ce que prouvent les expériences faites à ce sujet par le moyen du thermometre, & qu'il faille par conséquent, pour que les parties de notre corps soient engourdies par le froid, qu'il soit bien violent: cependant comme le mouvement des humeurs & conséquemment la chaleur est moins considérable, tout étant égal dans les extrémités, dans les parties qui sont le plus éloignées du cœur que dans les autres; il s'ensuit que ces parties doivent être à proportion plus susceptibles de ressentir les effets du froid; les vaisseaux rendus moins flexibles par cette cause, agissent moins sur le sang, qui n'est fluide que par l'agitation qu'il éprouve de l'action des solides, & celle-ci étant diminuée, il s'épaissit & circule avec peine: d'ailleurs les parties aqueuses qui lui servent de véhicule, se figent & se gèlent, pour ainsi dire, par l'absence des particules ignées, & peut-être aussi par la pénétration des particules frigorigènes qui remplissent leurs pores, & leur font perdre la mobilité qui leur est ordinaire, d'où résulte une cause suffisante d'inflammation. Voyez FROID, GLACE.

Le tempérament pituiteux, les humeurs naturellement épaisses, la pléthore, le peu de soin à se garantir des rigueurs de l'hyver par les vêtemens & autres moyens, le passage fréquent du chaud au froid, sont les causes qui disposent aux engelures; les enfans & les jeunes personnes y sont plus sujets que les autres, à cause de la viscosité dominante dans leurs fluides & de la débilité de leurs solides.

La pâleur des parties mentionnées, suivie de chaleur, de demangeaison, de gonflement même, qui sont



très-incommodes ; la rougeur & la tension qui accompagnent cette affection, qui n'a lieu qu'en tems froid, ne laisse aucun doute sur la nature & la cause du mal.

Les engelures n'exposent ordinairement à aucun danger ; cependant, si on n'y apporte promptement remède, elles deviennent difficiles à guérir ; elles exulcerent souvent les parties où elles ont leur siège ; elles peuvent même attirer la suppuration, la gangrene, & le sphacele, que l'on voit souvent, dans les pays du Nord, survenir en très-peu de tems, & la corruption fait des progrès si rapides, qu'elles tombent & se détachent entièrement ; en sorte que les effets du froid sur le corps humain, dans ces cas, sont presque semblables à ceux du feu actuel qui les détruit subitement. Les engelures de cette malignité sont très-rare dans ces climats : celles qui se voyent ordinairement, qu'elles soient ulcérées ou non ulcérées, disposent les parties à en être affectées tous les hyvers ; ou plutôt les personnes qui en ont été attaquées par une disposition des humeurs, y deviennent sujettes pendant presque toute leur vie, lorsque cette cause prédisposante subsiste toujours.

Tous ceux qui sont dans ce cas, ne doivent donc pas moins chercher à se préserver de cette incommodité, qu'à s'en guérir lorsqu'elle a lieu : dans cette vue on doit s'exposer le moins qu'il est possible au froid, & s'en garantir, pour ce qui regarde les piés, par de bons chaussons de lin ou de laine humectés d'esprit-de-vin ; on peut aussi en porter de peaux de lievre ou autres semblables : on peut encore appliquer sur les parties un emplâtre défensif, tel que celui de diapalme, auquel on joint le bol, l'huile rosat, & le vinaigre ; Turner dit s'en être bien trouvé pour lui-même.

On doit observer de ne pas se présenter tout-à-coup à un grand feu, lorsqu'on se sent les extrémités affectées d'un grand froid, parce qu'on met trop tôt en mouvement les humeurs condensées, qui ne pouvant pas couler librement dans leurs vaisseaux, les engorgent davantage, causent des douleurs violentes, & accélèrent par-là l'inflammation & quelquefois la mortification. Il est convenable dans ce cas, de ne réchauffer les parties froides que par degrés, de les laver pour cet effet dans de l'eau tiède pour détacher les solides, ouvrir les pores, détremper les fluides.

On est dans l'usage parmi les habitans des pays septentrionaux, lorsqu'ils viennent de s'exposer au froid, de ne pas entrer dans les étuves qu'on ne se soit frotté les piés, les mains, le visage, & les oreilles avec de la neige ; cette pratique qui passe pour un sûr préservatif contre les engelures, sembleroit confirmer l'opinion des Physiciens, qui attribuent la gelée à quelque chose de plus que l'absence ou la diminution des particules ignées, savoir à des corpuscules aigus, qui pénètrent les fluides & fixent le mouvement de raréfaction qui établit leur liquidité. La neige employée dans ce cas, ne semble pouvoir produire d'autre effet que d'attirer au-dehors ces aiguillons frigorifiques. Voyez sur cela ce qu'en dit le baron Wanswieten, dans son commentaire sur les aphorismes de Boerhaave, dans le chapitre de la gangrene : on trouve aussi dans les œuvres de Guillaume Fabricé, *prax. lib. V. part. I.* de très-belles observations à ce sujet, qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Pour ce qui est de la curation des engelures, lorsqu'elles sont formées & que la peau n'est cependant ni ulcérée ni ouverte, la première attention qu'on doit avoir est d'employer les remèdes convenables pour résoudre ou donner issue, par les voies de la transpiration, à l'humeur arrêtée : on se sert pour cet effet d'une fomentation appropriée, appliquée

sur la partie affectée avec des morceaux de flanelle. Quelques auteurs conseillent la saumure de bœuf, ou de cochon, ou l'eau salée simplement ; le jus ou la décoction de navets, qu'ils regardent presque comme un spécifique contre le mal dont il s'agit. La pulpe de rave cuite sous la braise & appliquée chaudement, produit le même effet que le remède précédent : l'huile de pétrole, dont on frote la partie malade, peut servir aussi de remède, tant pour préserver que pour guérir : l'encens formé en liniment avec la graisse de porc, est aussi fort recommandé.

Lorsque les engelures viennent à s'ouvrir, s'ulcérer, on doit les panser avec l'onguent pompholix ou l'onguent blanc de Rhafis : mais de quelque remède qu'on se serve dans ce cas, il y a certaines engelures (sur-tout celles des enfans qui ne peuvent s'empêcher de marcher, de courir,) qui ne peuvent être guéries avant le retour de la saison où la chaleur commence à se faire sentir.

Si la gangrene succède à l'exulcération, elle doit être traitée selon les règles prescrites dans les cas de gangrene en général. Voyez GANGRENE.

Si elle survient subitement après que l'engelure est formée, & qu'elle soit considérable, le commentateur de Boerhaave ci-dessus cité recommande très-fort de ne pas se presser d'employer des remèdes spiritueux, qui rendroient le mal plus considérable en hâtant le sphacele : toujours fondé sur l'expérience des peuples du Nord, il conseille de frotter la partie gangrenée avec de la neige, ou de la plonger dans l'eau froide pour en tirer les corpuscules frigorifiques, & d'employer ensuite les moyens propres à rétablir la circulation des humeurs & la chaleur dans la partie affectée, tels que les frictions douces, les fomentations avec le lait dans lequel on ait fait une décoction de plantes aromatiques, & de faire user ensuite au malade, tenu chaudement dans le lit, de quelques légers sudorifiques, tels que l'infusion du bois sassafras prise en grande quantité, &c. Voyez Sennert, Turner sur les autres différens remèdes qui peuvent convenir dans cette maladie. (d)

ENGEN, (*Géog. mod.*) ville de Suabe, en Allemagne ; elle appartient au comte de Furstemberg : elle est située sur un ruisseau.

ENGENCEMENT, *f. m. en Peinture*, se dit des draperies ou autres ajustemens, ou d'un assemblage d'objets qui se trouvent rarement réunis, & dont la composition est à la fois singulière & piquante. On dit : ces choses sont belles, singulièrement engencées ; l'engencement des draperies, des draperies bien engencées, singulièrement engencées. (R)

ENGENDRER, *v. act. (Physiq.)* désigne l'action de produire son semblable par voie de génération. Voyez GÉNÉRATION.

Ce terme s'applique aussi à d'autres productions de la nature ; c'est ainsi qu'on dit que les météores sont engendrés dans la moyenne région de l'air. Voyez MÉTÉORES, &c. Voyez aussi CORRUPTION.

En Géométrie on se sert du mot engendré, pour désigner une ligne produite par le mouvement d'un point, une surface produite par le mouvement d'une ligne, un solide produit par le mouvement d'une surface, ou bien encore pour désigner une ligne courbe produite dans une surface courbe par la section d'un plan. Ainsi on dit que les sections coniques sont engendrées dans le cône. Voyez CONIQUES & GÉNÉRATION.

On dit aussi qu'une courbe est engendrée par le développement d'une autre. Voyez DÉVELOPPÉE. On a proposé à cette occasion de trouver les courbes qui s'engendrent elles-mêmes par leur développement. Voici une solution bien simple de ce problème. 1°. Soit que la courbe développée s'engendre elle-même dans une situation directe ou dans une situation renversée, il est évident que la développée de



la développée sera précisément située de la même manière que la développante. 2°. Le petit côté de la développante sera parallèle au petit côté qui lui correspond dans la développée de la développée (que j'appelle *sous-développée*); une figure très-simple peut aisément le faire voir. Donc, puisque la développante & la sous-développée sont semblables & égales (*hyp.*), & qu'outre cela leurs petits côtés correspondans sont parallèles, il est aisé d'en conclure que ces petits côtés sont égaux; or nommant  $ds$  le petit côté de la développante ou courbe cherchée, &  $R$  le rayon de la développée, il est aisé de voir que le rayon osculateur de cette développée sera  $\frac{RdR}{ds}$ : savoir — si la courbe se développe dans une situation renversée, & + si elle se développe dans une situation directe. Donc, puisque le petit côté de la sous-développée est égal à  $ds$ , & que ce petit côté est égal à la différence du rayon osculateur, on aura  $d\left(\frac{RdR}{ds}\right) = ds$ , &  $\frac{RdR}{ds} = ds + a ds$ , &  $\frac{RdR}{ds} = s + 2as + bb$ ; c'est l'équation générale des courbes qui s'engendrent elles-mêmes par leur développement. Voyez le reste au mot OSCULATEUR.

Si l'on vouloit que la courbe génératrice fût non pas égale, mais semblable à la courbe engendrée, en ce cas la différence de  $\frac{RdR}{ds}$  devroit être en raison constante avec  $ds$ . Cela se prouve comme dans le cas précédent. On aura donc  $\frac{RdR}{ds} = ms + es + F$ . (O)

ENGERBER, v. act. (*Agricult.*) il se dit du blé après qu'il a été moissonné; c'est mettre les javelles en gerbe: il se dit aussi des muids ou tonneaux vuides; les *engerber*, c'est les mettre les uns sur les autres, comme on voit les gerbes dans une grange.

ENGHIEN ou ANGUIEN, (*Géog.*) ville du comté de Hainaut, dans les Pays-Bas. Long. 21. 40. latit. 50. 40.

ENGIA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, située dans une île de même nom. Cette île a cinq lieues de long sur trois lieues de large. Il y a le golfe d'Angia. Long. 41. 44. lat. 37. 45.

ENGIN, f. m. (*Mécaniq.*) machine composée, dans laquelle il en entre plusieurs autres simples, comme des roues, des vis, des leviers, &c. combinés ensemble, & qui sert à enlever, à lancer, ou à soutenir un poids, ou à produire quelqu'autre effet considérable, en épargnant ou du tems ou de la force. Voyez MACHINE.

Il y a des engins d'une infinité de sortes: les uns sont propres à la guerre, comme autrefois les ballistes, les catapultes, les scorpions, les béliers, &c. Ces machines étoient fort en usage parmi les anciens, & elles avoient beaucoup de force; on ne s'en sert plus aujourd'hui depuis l'invention de la poudre. D'autres servent dans les Arts, comme des moulins, des grues, des pressoirs. Voyez MOULIN, ROUE, PRESSEIR, POMPE, &c.

Le mot d'*engin* n'est plus guere en usage, du moins dans le sens qu'on vient de lui donner, c'est-à-dire de machine composée: celui de *machine* tout court a pris sa place, & on ne se sert guere du mot *engin* que pour désigner des machines simples, comme le levier, encore s'en sert-on rarement. (O)

ENGIN, (*Arts méchaniq.*) il se dit en général de toute machine qui sert à enlever, à porter, à traîner.

En Pêche, il se dit de toutes sortes de filets.

En Chasse, il se dit de l'équipage nécessaire en filets & autres outils pour la prise de quelques oiseaux.

Dans les Mines, il se dit de toutes les machines employées à vuider les eaux, à enlever les matieres hors de la mine, &c. Voyez l'article ARDOISE.

Tome V.

ENGIN, en Architecture, machine en triangle, composée d'un arbre soutenu de ses arcs-boutans, & potencé d'un fauconneau par le haut, laquelle par le moyen d'un treuil à bras qui dévide un cable, enleve les fardeaux. Le *gruau* n'est différent de l'*engin*, que par sa piece de bois d'en-haut appelée *gruau*, qui est posée en rampant pour avoir plus de volée. Voici les pieces de l'*engin*.

1°. La folle. 2°. La fourchette. 3°. Le poinçon. 4°. La jambette. 5°. Les moises. 6°. Le treuil ou tour. 7°. Les bras. 8°. Le ranchet ou escalier. 9°. Les ranches ou chevilles. 10°. La fellette. 11°. Les liens. 12°. Le fauconneau ou étourneau. 13°. Les poulies. 14°. Le chable. 15°. Piece de bois à monter. 16°. Le hallement. 17°. Le verboquet. Voyez les figures de la Pl. du Charpentier. Voyez GRUE, &c.

ENGIN, en terme d'Aiguillier & de Cloutier d'épingle; il se dit d'une planche couverte de clous d'épingles plus ou moins forts, & plantés de distance en distance, entre lesquels on tire le fil-de-fer pour le redresser. Voyez TIRER. Voyez Planche de l'Aiguillier Bonnetier, fig. 1.

ENGISOME, f. m. (*Chirurgie.*) espece de fracture du crane, dans laquelle l'une des deux extrémités de l'os fracturé avance intérieurement sur la dure-mere, & l'autre extrémité s'élève extérieurement faisant le pont-le-vis. Dans ce cas si l'on a pû avec des pincettes convenables faire l'extraction de la piece d'os, on traite le trepan accidentel comme s'il étoit artificiel, ayant soin d'emporter avec le couteau lenticulaire toutes les inégalités contre lesquelles la dure-mere pourroit heurter dans les mouvemens que le cerveau lui imprime: si au contraire la portion d'os engagée sous le crane, & pressant la dure-mere, formoit une embarrure, il faudroit appliquer une couronne de trépan, & même en multiplier l'application, s'il étoit nécessaire, pour dégager cette piece d'os & en permettre l'extraction. Voyez EMBARRURE & TRÉPAN. (Y)

ENGLANTÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'un écu chargé d'un chêne, dont le gland est d'un autre émail que l'arbre.

Missirinen en Bretagne, d'argent au chêne de synople, *englanté* d'or, au canton dextre de gueules chargé de deux haches d'armes adossées d'argent.

ENGLECCERIE, f. f. (*Hist.*) terme fort significatif chez les anciens Anglois, quoiqu'à présent il ne soit guere en usage: il signifioit proprement la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois.

Autrefois quand un homme étoit tué ou assassiné en secret, on le réputoit *francigent* (ce qui comprenoit toutes sortes d'étrangers, & particulièrement les Danois); cette imputation subsistoit jusqu'à ce que l'on eût prouvé son *engleccerie*, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on eût démontré qu'on étoit naturel Anglois.

Voici l'origine de cette coutume. Le roi Canut ayant conquis l'Angleterre, renvoya, à la requête des nobles, son armée en Danemark, & ne réserva qu'une garde de Danois pour sa personne: il fit une loi qui portoit que, si un Anglois tuoit un Danois, on lui feroit son procès comme à un meurtrier; ou s'il arrivoit que le meurtrier prît la fuite, le village où se feroit commis le meurtre seroit obligé de payer à l'échiquier 66 marcs. Suivant cette loi, toutes les fois qu'il se commettoit quelque meurtre, il falloit prouver que l'homme assassiné étoit Anglois, afin que le village ne fût pas chargé de l'amende des 66 marcs. Chambers. (G)

ENGONASIS, en Astronomie, est le nom qu'on donne à Hercule, l'une des constellations boréales. Voyez HERCULE. (O)

ENGORGEMENT, f. m. se dit, en Médecine, des vaisseaux du corps humain remplis, distendus par

RR r r ij



des fluides trop abondans ou trop épais pour pouvoir y couler avec facilité. L'engorgement a lieu dans toute sorte d'obstructions. Voy. OBSTRUCTION. (d)

ENGORGEMENT, (*Jardinage.*) se dit quand il se fait des obstructions dans la nourriture d'un arbre par surabondance d'humeurs; alors la sève s'engorge, elle s'arrête, & est interceptée dans son cours, soit par quelque vice qui lui est particulier, soit par trop de plénitude dans les conduits, ce qui arrive quand on ne coupe point par-derrrière la ligature de la greffe. Cet accident cause alors un engorgement, une obstruction, & c'est ce qu'on appelle *strangulation* ou *étranglement*, qui fait périr la greffe en peu de tems. (K)

ENGORGEMENT, (*Hydr.*) se dit d'une conduite où il est entré assez d'ordures pour la boucher. On y remédie en ôtant les tampons, les robinets, & lâchant toute l'eau qui entraîne ces ordures. (K)

ENGORGER, *en termes d'Artificiers*, c'est remplir de composition le trou vuide, ou l'ame qu'on a laissée à l'orifice d'un jet, ou tel autre artifice. *Dict. de Trévoux.*

ENGOULÉ, *adj. terme de Blason*, qui se dit des bandes, croix, fautoirs, & autres pieces, dont les extrémités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, &c. comme les armoiries de Guichenon. Il y a aussi des musles de lions qui engoulent le casque, comme dans les anciennes armoiries des ducs de Savoie.

Touar en Espagne, d'azur à la bande d'or engoulée de deux têtes de lion de même.

ENGOURDISSEMENT, *sub. m. (Medecine.)* ce terme est employé pour signifier la diminution de la faculté d'exercer le sentiment attaché à toute la surface du corps; dans ce sens l'engourdissement est particulièrement une lésion du tact, *torpa.*

Il peut être causé par le froid, qui resserre tellement la peau & les houppes nerveuses, que le fluide qui coule dans les nerfs des parties affectées, ne peut pas parvenir jusqu'à leurs extrémités, en sorte que le tact semble se faire avec l'interposition d'un corps étranger. L'engourdissement de cette espece est aussi quelquefois l'effet de la compression des nerfs qui se distribuent à un membre, comme dans le cas où on est assis sur une cuisse dans une situation genée; elle empêche le cours libre du fluide dans ces nerfs, d'où doit résulter nécessairement le défaut, ou au moins la diminution du sentiment & même du mouvement de cette partie. C'est par cette raison que l'inflammation des reins cause aussi quelquefois l'engourdissement des cuisses.

Si l'engourdissement est général, & que l'exercice du sentiment & du mouvement ne puisse se faire que très-imparfaitement, c'est alors l'effet d'un vice dans le cerveau, qui diminue la distribution du fluide nerveux; c'est souvent un avant-coureur de l'apoplexie dans les personnes qui n'étoient pas malades auparavant. Hippocrate, *vij. coac. præf. sect. 2.* Voyez APOPLEXIE. Ce peut être aussi une paralysie imparfaite. Voyez PARALYSIE.

L'engourdissement & la surdité qui surviennent dans les maladies aiguës, sont un très-mauvais signe, selon l'auteur des présages de *cos*, à moins qu'ils ne soient causés par un dépôt critique de la matiere morbifique sur le principe des nerfs, & dans ce cas-là même c'est un symptôme fâcheux.

L'engourdissement, *torpor*, peut aussi être accompagné d'une sorte de sentiment douloureux, comme on l'éprouve par l'attouchement d'un corps élastique actuellement agité par de très-prompts & très-nombreuses vibrations: l'effet que l'on attribue à la torpille est aussi de cette nature, & provient vraisemblablement d'une cause approchante. Voyez TORPILLE.

ENGOURDISSEMENT, se dit aussi de l'esprit, *stupor*, & dans ce sens il peut presque signifier la même chose que l'anasthene de Boerhaave, *instit. med. symptomatolog. §. 839.* il en est comme le premier degré. C'est une affection au *sensorium commune*, qui le rend moins propre à recevoir les impressions qui constituent les sensations internes, ou à les transmettre à l'ame les ayant reçues; l'engourdissement de l'esprit est aussi un symptôme très-funeste dans les maladies aiguës, selon Hippocrate dans les *coacques*, 374. d'autant plus qu'elles deviennent mortelles, sans qu'on s'en aperçoive pour ainsi dire, le malade paroissant simplement être dans un état tranquille. Voyez SENSATION. (d)

ENGRAINER un Cheval. (*Manege, Maréchal.*) C'est ajoûter à sa nourriture ordinaire, des alimens consistant dans les grains des végétaux qui lui sont propres. On ne sauroit être trop circonspect eu égard à la quantité de grains, quand il s'agit de l'entretien des poulains, du rétablissement des chevaux qui ont été malades & qui en ont été privés pendant quelque tems, &c. Voyez NOURRITURE. (e)

ENGRAIS, *f. m. (Econ. rustique.)* On comprend sous ce nom toutes les choses qui, répandues sur la terre, servent à la féconder, comme sont les fumiers, les terres, &c.

Les engrais sont en général la plus grande ressource qu'ait l'Agriculture. Ils suppléent, jusqu'à un certain point, aux défauts des labours, & corrigent même l'intempérie des saisons. C'est un objet de dépense; mais ce qu'il en coûte est pour le cultivateur un fonds placé au plus haut intérêt; usure honnête que les lois & les mœurs devroient encourager de concert.

Quelques écrivains qui ont traité de l'Agriculture, ont paru vouloir affoiblir la nécessité des engrais. Ils disent que les plantes se nourrissant des parties les plus déliées de la terre, il suffit de les atténuer pour rendre celle-ci féconde. Ils ajoûtent que le fumier le fait par fermentation, mais qu'on y parvient beaucoup plus sûrement par la fréquence des labours; que la charrue brise mécaniquement les molécules à une plus grande profondeur & beaucoup mieux. Nous connoissons dans toute son étendue l'utilité des labours; & nous savons que la division des molécules de la terre est nécessaire à sa fécondité: mais cette division qu'operent les labours ne peut être que momentanée; une pluie longue & violente l'anéantit. Quelque bien labourée qu'ait été une terre, si l'on y sème du blé sans l'avoir fumée, on la trouvera totalement affaissée à la fin de l'hiver, & ordinairement les racines du blé seront à la superficie. Un engrais, par sa fermentation continuelle, l'auroit défendu de l'affaissement. Il est difficile de se persuader qu'une division faite mécaniquement puisse fournir aux plantes assez de parties déliées pour leur nourriture. Une production continuelle doit épuiser ces parties, & les engrais en réparent l'épuisement: on doit attendre d'autant plus sûrement ce bien de ceux qu'on employe le plus, comme sont les fumiers, qu'eux-mêmes ne sont que les parties un peu altérées des plantes, qu'ils aident à reproduire. Ils contiennent des sels & des huiles qui sûrement, indépendamment de leur action, concourent, avec la terre proprement dite, à la nourriture des plantes.

Parmi les engrais que l'expérience a mis en usage, il en est dont l'effet dure un grand nombre d'années. Nous ne connoissons en France que la marne qui soit de ce genre. Les Anglois ont de plus leurs glaises, dont l'effet est excellent, & que peut-être nous pourrions avoir comme eux. Nous osons même assurer, sans avoir fait là-dessus d'expériences directes, que le mélange de certaines glaises réussiroit dans nos terres legeres & chaudes. Tout mélange de terres de différente nature a toujours eu des effets si heureux, que



le succès de celui-là paroît démontré : il n'est question que d'éprouver si nous avons ici, comme en Angleterre, des mines de glaise à portée des terres auxquelles elles conviendroient. L'éloignement rendroit la dépense excessive. Voyez CULTURE.

La marne est une espece de terre blanchâtre & cretacée, qui se trouve quelquefois presque à la superficie, mais plus souvent à une assez grande profondeur. Elle contient beaucoup de fels : de leur quantité dépend en partie la durée de son effet ; mais elle dépend aussi de la qualité de la terre. Les Laboureurs disent de certaines terres, qu'elles usent leur marne plus promptement que d'autres. La durée la plus ordinaire est entre dix-huit & vingt-cinq ans ; il est rare que cette impression de fécondité se fasse sentir jusqu'à trente. La marne convient à toutes les terres froides, & elle est sur-tout excellente dans les terres appellées *blanches*, qui sont très-communes. La chaleur & l'activité qu'elle leur communique les rend aussi propres à rapporter du blé, qu'aucune terre que ce soit. Il n'est pas possible de déterminer d'une manière précise la quantité de marne dont un arpent a besoin, puisque cela dépend & de sa qualité & de celle de la terre : cependant on peut l'évaluer à peu près à quatre cents minots, mesure de Paris, pour un arpent à 20 piés pour perche ; c'est une quantité moyenne sur laquelle on peut se régler, mais en consultant toujours l'expérience pour chaque endroit. Les deux excès doivent être évités avec le plus grand soin ; ne pas marnier assez, c'est s'exposer à recommencer bien-tôt une dépense considérable. Il y auroit encore plus de danger à marnier trop. L'effet de cet *engrais* est d'échauffer ; il brûleroit, si l'on passoit certaines bornes.

Pendant les deux premières années après qu'une terre est marnée, on doit y semer de l'avoine ; les récoltes de ce grain équivalent alors à des récoltes ordinaires de blé, soit par leur abondance, soit par le peu de frais qu'exige la culture : d'ailleurs le blé n'y réussiroit pas dans ces premiers momens du feu de la marne. La fermentation qu'elle excite le laisseroit trop long-tems verd ; il mûriroit tard, & par-là seroit exposé à la rouille, qui est un des plus grands maux que le bled ait à craindre. L'avoine au contraire court moins de risque à proportion de ce qu'elle mûrit plus tard. Après deux récoltes de ce dernier grain, on peut en faire deux très-bonnes de bled, sans qu'il soit besoin d'employer d'autre *engrais*. Cependant quelques laboureurs, qu'on ne peut qu'approuver, craignant d'épuiser trop tôt leurs terres, y répandent du fumier en petite quantité, & du fumier le moins chaud, pour tempérer un peu le feu de la marne : quatre ou cinq années étant passées, on reprend le cours de la culture ordinaire, & une terre marnée devient alors dans le cas de toutes celles qui n'ont jamais eu besoin de l'être. Le bon effet de la marne se fait sentir, comme nous l'avons dit, pendant un tems plus ou moins long ; mais un inconvénient auquel il faut s'attendre, c'est que la terre devient plus stérile à la fin que si on ne l'avoit pas contrainte à cet effort de fécondité : il est peut-être dans la nature qu'une fermentation extraordinaire soit suivie d'un repos proportionné. Quoi qu'il en soit, il est aisé de distinguer une terre marnée trop anciennement : son aspect est triste ; la pluie qui semble ouvrir toutes les autres terres, bat celle-ci, & en rapproche toutes les parties ; le Soleil la durcit plus qu'il ne l'échauffe ; les mauvaises herbes, & sur-tout le pavot sauvage, y dominent ; le grain y jaunit. Il n'est pas possible de la méconnoître à ces marques de stérilité. Le remède se trouve dans la marne même ; & alors elle devient absolument nécessaire : cela fait dire à quelques laboureurs, qu'elle enrichit le pere & ruine les enfans. On peut dire aussi

qu'elle paye d'avance avec usure ce qu'il en coûte pour la renouveler. Nous devons ajouter ici qu'avec l'aide des fumiers, on prolonge pendant plusieurs années l'effet de la marne ; mais il faut ne pas les épargner, & savoir s'exécuter sur la dépense : cette prolongation est même utile à la terre, & la pratique en est à conseiller. Enfin lorsqu'on renouvelle la marne, ce ne doit pas être sans y apporter des précautions : elle seroit pour une terre ainsi épuisée, ce que sont certains remèdes actifs pour un estomac usé ; ils ne le raniment d'abord, que pour le laisser bien-tôt plus languissant. Il est donc presque nécessaire de donner du repos à la terre, avant de la marnier une seconde fois : mais afin que ce tems de repos ne soit pas perdu, on peut y semer de la luzerne, du fain-foin, &c. comme nous le dirons ci-dessous, en parlant des terres fatiguées de rapporter du grain.

De tous les *engrais*, les fumiers sont ceux dont l'usage est le plus généralement reçu ; mais tous ne sont pas indifféremment propres à toutes fortes de terres. Le fumier de mouton, sur-tout celui qui est ramassé dans le fond de la bergerie, doit être réservé pour les terres froides & médiocrement fortes. Le fumier de cheval, pour les terres froides & fortes en même tems. Le fumier de vache est le meilleur *engrais* des terres chaudes & legeres : ces différens fumiers mêlés & consommés ensemble conviennent aux terres d'une qualité moyenne entre celles-là ; & ce sont les plus communes. Le plus chaud de tous les fumiers, est celui que donnent les pigeons ; mais il n'est jamais possible de s'en procurer beaucoup : il ne convient non plus qu'aux terres extrêmement froides. Loin d'en couvrir la terre, comme on doit faire des autres fumiers, on le sème legerement avec la main ; sa chaleur en rendroit la quantité dangereuse.

Le parcage des moutons a cela d'avantageux, que l'*engrais* est porté sur les terres par ces animaux mêmes. Par cette raison, il est à préférer à tous les autres pour tous les endroits éloignés de la ferme, & où la dépense des charrois seroit grande. Dans quelques provinces, les laboureurs intelligens empruntent les moutons de ceux qui ne le font pas. Ils achètent le droit de les faire vivre pendant un certain tems sur leurs terres ; & l'abondance des récoltes est toujours le fruit de cette location.

Une terre fumée habituellement conserve plus long-tems le principe de sa fécondité que celle qui ne l'est qu'en passant ; mais en général on ne peut guere évaluer qu'à deux ou trois ans la durée des effets du fumier. On fume ordinairement sur la jachere ; on en recueille le premier fruit par une abondante moisson de blé : celle d'avoine ou d'orge qui la suit se sent encore des bons effets de l'*engrais*. Après cela on laisse une année de repos à la terre, pour la façonner & la fumer de nouveau, avant de lui redemander une récolte de blé. C'est là le train commun de la culture pour la plus grande partie des terres ; mais cette année que l'on voit perdue, peut être employée dans les terres grasses par elles-mêmes, ou dans celles qui ont été bien engraisées ; on peut, on doit même y semer des pois ou de la vesce, qui donnent un fourrage excellent : ces plantes extirpent l'herbe, rendent la terre leger, sans l'épuiser beaucoup, & la disposent, peut-être mieux que les labours, à recevoir la semence du blé. Les pois ou la vesce étant recueillis, un seul labour, avec un leger *engrais*, devient une préparation suffisante. Une attention nécessaire dans ce cas là, & toutes les fois que l'on fume sur le dernier labour d'une jachere, c'est de n'employer que du fumier presque entièrement consommé : s'il étoit trop crud, il tiendrait d'abord soulevées les parties de la terre ; elle s'af-



faïsseroit ensuite pendant l'hyver, & laisseroit à découvert les racines du blé.

Si les fumiers ne sont pour les terres qu'un engrais passager, on peut dire aussi que c'est celui dont les effets sont les plus heureux & les plus sûrs. Il n'arrive presque jamais que la récolte soit mauvaise dans une terre fumée assidûment & depuis long-tems : on ne s'aperçoit pas non plus que la fermentation excitée par le fumier étant passée, les terres soient moins fertiles qu'auparavant, comme nous l'avons remarqué de la marne. Celle-ci ne fait guere que mettre en mouvement les parties de la terre; le fumier, outre son action, augmente ses parties propres à nourrir, de toutes les fiennes. On ne peut donc assez chercher les moyens de procurer à ses terres une grande quantité de cet engrais. Outre son excellence, c'est celui qui se trouve le plus aisément sous la main de tous les cultivateurs : les engrais dispendieux & dont l'effet est durable, comme est la marne, & comme pourroient être les glaises, devroient être réservés aux soins des propriétaires. Les fumiers doivent être l'objet & la ressource des fermiers, parce qu'il en retire promptement le fruit. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & les fumiers, à leur tour, procurent des récoltes qui mettent à même de nourrir une plus grande quantité de bétail. Les Anglois nous ont donné sur ce point l'exemple le plus encourageant : depuis que les pâturages artificiels ont multiplié chez eux les troupeaux & les engrais, leurs moissons sont augmentées à un point dont on douteroit, si l'on pouvoit se refuser aux témoins qui en font foi. Nous le savons; & les moyens qui ont été employés sont connus de tout le monde : mais l'ignorance est moins à craindre dans ce genre, que la langueur. Un souffle de vie répandu sur la pratique pénible de ce qu'on fait, développeroit des connoissances qui ne sont étouffées que par le peu d'intérêt qu'on trouve à les employer. Dans tous les arts, une routine languissante est le partage du plus grand nombre des praticiens : l'activité & l'industrie en distinguent quelques-uns; & ce sont elles qui paroissent multiplier les ressources entre leurs mains. Il en est ainsi dans l'Agriculture : un laboureur attentif trouvera des moyens d'engraisser ses terres, qui, quoique rarement employés, n'en sont pas moins connus de tout le monde; & son exemple ne réveillera peut-être pas la stupidité de ses voisins.

La marne ne convient pas à toutes les terres; l'engrais des fumiers est nécessairement borné; certaines terres n'acquerreroient avec beaucoup de dépense, qu'une fécondité médiocre. Il suppléera de différentes manières au défaut des fumiers. Nous avons dit que le mélange des terres étoit excellent. La campagne en offre quelquefois des monceaux qui restent inutiles par la négligence des Laboureurs. On cherche de l'or en fouillant dans le sein de la terre : on y trouveroit des richesses plus réelles, en répandant sur sa superficie la plus grande partie des terres que l'on tire du fond. Toutes, excepté le sable pur, deviennent d'excellens engrais; celles même qui paroissent stériles, comme la craie, ont leur utilité. Sur les terres froides elle fait presque l'effet de la marne : des parties de ruines, celles qui peuvent se dissoudre feront le même effet sur les mêmes terres, & les fertiliseront pendant quelques années. Tout le monde sait que ces amas d'ordures qui incommode les villes peuvent enrichir les campagnes : il faut seulement que ceux qui les emploient les laissent fermenter en dépôt pendant quelques tems, avant de les répandre sur les terres. Il est nécessaire aussi, dans l'usage de cet engrais, de multiplier les labours. Il contient les graines d'une infinité de plantes qui couvriroient la terre si on ne les arrêtoit pas.

Outre les choses qui sont communes à tous les pays, il en est quelques-unes qui sont particulières à chaque endroit. Toutes les cendres, celles de tourbe, celles de charbon de terre, celle de bruyere, sont d'excellens engrais. Dans quelques provinces on brûle la terre même, ou du moins le gazon qui la couvre; & la pratique en a des effets très-heureux. Le marc d'olives est une ressource dans les pays où elles croissent. On peut dire en général que les secours ne manquent guere à l'activité qui les cherche & à l'industrie qui les fait valoir. Les plus mauvaises terres ne seront pas toujours incultes pour l'homme intelligent. Leur défrichement lui donnera, pendant plusieurs années, des récoltes assez bonnes, au moins en menus grains : si elles ont un peu de fond, il prolongera cette fécondité par la culture; si elles en manquent, il attendra qu'un nouveau repos leur ait donné de nouvelles forces. Il y a des lieux où l'on ne fait rapporter les terres que tous les deux ans; mais cette oisiveté périodique est un grand mal, & ne peut être envisagée comme une ressource que quand toutes les autres manquent. Nous avons dit qu'il y en avoit une également sûre & avantageuse pour les bonnes terres épuisées, savoir le changement de plantes. Nous sommes bien éloignés de vouloir décider ici si les plantes se nourrissent indifféremment de tous les suc; ou si avec beaucoup de principes communs, chaque plante n'en a pas de particuliers qui ne passent jamais dans d'autres. Nous savons seulement que les plantes qui vont chercher leur nourriture à une grande profondeur, comme la luzerne, le sainfoin, le trefle, servent de repos & d'engrais à la terre fatiguée de rapporter du grain. Ces plantes donnent beaucoup d'herbe, & d'une herbe excellente pour les bestiaux. La luzerne demande une terre qui ait beaucoup de fond, & elle y dure jusqu'à 15 ans. Le sainfoin exige moins de profondeur, & ne va guere jusqu'à dix ans. Le trefle ne dure tout au plus que 3 ans : aussi ne le sème-t-on ordinairement qu'avec de la graine de luzerne. Il donne de l'herbe pendant que celle-ci croît en racines, & il meurt lorsqu'elle devient en état de produire. Le tems étant arrivé auquel ces plantes commencent à languir, on défriche la terre, & elle est améliorée. Sa vigueur est telle qu'il faut prendre les mêmes précautions que pour une terre marnée, & y faire deux ou trois récoltes d'avoine consécutives, avant que d'y semer du blé.

Voilà tout ce qu'il est essentiel de savoir sur l'engrais des terres. Les prés méritent une attention particulière; ils en ont qui leur sont spécialement propres. Les prés sur lesquels on peut détourner l'eau des rivières, trouvent dans cette eau seule un engrais plus sûr & meilleur qu'aucun autre. Il est surtout excellent, si cette eau est un peu limoneuse. On la répand ordinairement vers le 15 d'Avril pour la première fois, & dans les premiers jours de Mai pour la seconde. On ne fait alors qu'arroser les prés; mais il n'est pas inutile de les noyer tout-à-fait pendant l'hyver, & d'y laisser séjourner l'eau pendant quelques jours. Cette précaution fait périr entièrement les taupes, les mulots, & tous les insectes qui nuisent à la racine de l'herbe. Il ne faut cependant jamais risquer cette inondation sans être sûr de pouvoir retirer l'eau dès qu'on le voudra. Loin de féconder les prés, elle les détruiroit par un trop long séjour. Il est si peu dispendieux de procurer cet engrais aux prés voisins des rivières, que c'est un soin rarement négligé. Arroser les prés, c'est les fertiliser sûrement : retirer l'eau d'un grand nombre de marais, ce seroit en faire sûrement des prés fertiles; mais cette opération exige ordinairement beaucoup plus de dépense & d'industrie que l'autre. Dans les lieux où cela est facile, on ne peut que conseiller aux particu-



liers de s'y prêter. Dans ceux où l'objet seroit important & l'opération trop dispendieuse, un avantage aussi sûr mériteroit peut-être l'attention & le concours du gouvernement. Nous avons fait sentir l'influence que les paturages ont sur toute l'agriculture, par la multiplication des troupeaux & des engrais. Souvent une seule chaufée pourroit faire d'un marais inutile & malsain, une prairie féconde & un étang bien empoisonné.

Les prés ont cet avantage sur les terres, que l'engrais est la seule culture qu'ils demandent. Dans tous les lieux voisins des grandes villes, où la consommation des fourrages est sûre, on les regarde comme précieux; mais ils le sont aussi dans les endroits les plus reculés, par toutes les ressources que fournit le bétail qu'ils nourrissent.

Les terres de toute espèce, excepté le sable pur, sont un très bon engrais pour les prés. Nous n'entendons parler ici que des terres proprement dites; il n'est pas d'usage d'y répandre de la marné ni de la craie. Nous croyons cependant que dans les prés extrêmement froids, ces deux engrais mis en petite quantité pourroient réussir; mais nous n'avons pas d'expériences là-dessus. Le parcage des moutons est excellent dans les prés un peu froids, & le fumier de vache dans ceux qu'on appelle *haut-prés*. Le parcage qui comme nous l'avons dit est très-utile aux terres, nous paroît avoir encore du côté de l'abondance un meilleur effet pour les prés. Nous disons du côté de l'abondance, parce que tous les fumiers, & surtout celui des moutons, donnent la première année au fourrage une odeur & un goût qui rebute le bétail au premier abord; mais il s'y accoutume peu-à-peu. L'abondance doit d'ailleurs être le premier & peut-être le seul objet des cultivateurs. En voilà assez pour que l'on soit instruit de l'importance dont les engrais sont dans l'agriculture, & de la manière dont ils doivent être employés. Les jardins de fleurs, les potagers, les serres où l'on force un grand nombre de plantes à croître sous un ciel étranger, ont aussi des préparations d'engrais qui leur sont propres; mais nous n'entrerons point ici dans les détails de cette culture particulière. Cet article est de M. le Roy, lieutenant des chasses de Versailles.

ENGRAISSER un cheval. (Manège, Maréchal.) Voyez NOURRITURE.

ENGRELÉ, ad. en terme de Blason, se dit des pièces honorables de l'écu, qui sont bordées de petites dents fort menues dont les côtés s'arrondissent un peu. Gadagne à Florence, de gueules à la croix engrelée d'or.

\*ENGRELURE, f. f. (Dentelle.) C'est ainsi qu'on appelle le pié de la dentelle. L'engrelure se fait en même tems que la dentelle. Voyez l'art. DENTELLE.

On donne le même nom à une espèce d'ouvrage qui se fait comme la dentelle au fuseau, avec le fil de Malines & sur le couffin, qui a depuis la largeur la plus petite jusqu'à la plus grande de la dentelle.

On se sert de cette dernière engrelure, soit pour redonner un pié à la dentelle lorsqu'elle passe par cet endroit, soit pour lui servir de monture, soit pour unir deux dentelles, &c.

ENGRENAGE, f. m. (Horlogerie.) en général, signifie en mécanique la manière dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & dont elles agissent sur ces ailes pour le faire tourner. V. DENT ROUE, PIGNON, AILE, &c.

C'est une chose d'une grande importance dans les machines, que la perfection des engrenages. Car s'ils ne sont pas faits avec précision, il en résulte de grands frottemens, beaucoup d'usure, & quelquefois même des arrêts. Comme ceci est traité plus au long à l'article DENT, nous y renvoyons.

Deux grands défauts qu'on doit éviter dans un

engrenage, c'est qu'il soit trop fort ou trop foible. Dans le premier cas, les dents de la roue sont sujettes à quoter, c'est-à-dire, que les deux pointes de deux dents voisines vont toucher les deux faces opposées des deux ailes du pignon; de sorte que ni la roue ni le pignon ne peuvent se mouvoir. Dans le second, les extrémités des ailes du pignon sont sujettes à toucher & à arc-bouter lorsqu'elle se présente à la dent qui les doit pousser; d'où il résulte très-souvent des arrêts: il est à propos même de remarquer que c'est le défaut le plus ordinaire des engrenages. Ces deux défauts ont encore un autre inconvénient; c'est qu'il est impossible que la roue mene le pignon uniformément, avantage très-important dans un engrenage; car sans cela, dans une montre par exemple, les roues agissant sur les pignons, tantôt plus, tantôt moins avantageusement; on est forcé d'employer une puissance capable de vaincre les résistances des frottemens, &c. dans les cas les plus désavantageux de l'action des roues sur les pignons, & par conséquent supérieure, & quelquefois de beaucoup, à celle que l'on auroit employée si cette action s'étoit faite uniformément. Voyez CHÛTE, ENGRENER.

Les engrenages sont sujets à varier, & surtout à devenir plus foibles, par l'usure des trous dans lesquels roulent les pivots des roues & des pignons; mais c'est à quoi on doit tâcher de remédier par la disposition respective de ces roues. V. CALIBRE. (T)

\*ENGRENAGE, machine à (Horloger.) C'est une machine à l'aide de laquelle on résout avec facilité le problème qui auroit l'énoncé suivant. Une roue à dent étant donnée de position, trouver tous les points sur lesquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un engrenage déterminé.

Voyez cet instrument parmi ceux de l'Horlogerie, fig. 75. les parties  $ABba$ ,  $ABba$ , sont assemblées & se meuvent librement sur l'axe  $Bb$  qui les traverse; elles forment toujours dans quelque position qu'elles soient deux angles égaux  $AAB$ ,  $aab$ . Les baguettes de fer ou parties  $Cc$ , &  $Cc$ , sont parallèles & mobiles horizontalement. Pour résoudre le problème soit le pignon  $d$  pris entre les baguettes  $c c$ ; ouvrez l'angle  $AAB$  à discrétion; prenez la roue  $D$  entre les baguettes  $C, C$ ; rendez les baguettes immobiles, par le moyen des vis  $A, A, a, a$ ; refermez l'angle  $AAB$  jusqu'à ce que la roue  $D$  fasse avec le pignon  $d$ , ou le pignon  $d$  avec la roue  $D$ , l'engrenage cherché. Fixez alors l'angle  $AAB$ , en serrant la vis  $E$  sur le quart du cercle qui traverse les branches  $ab, ab$ . Cela fait, portez l'extrémité  $C$  sur un plan en quelque point donné; & de ce point  $C$  comme centre, & de l'intervalle  $Cc$ , décrivez avec l'extrémité  $c$  une circonférence. Il est évident que si le centre du pignon  $d$  est placé sur cette circonférence en quelque point que ce soit, il formera l'engrenage cherché avec la roue  $D$  donnée de position. Ou du point  $c$  donné sur un plan, du centre  $c$  & de l'intervalle  $Cc$ , décrivez avec l'extrémité  $C$  une circonférence. Il est évident que si le centre de la roue  $D$  est placé sur cette circonférence en quelque point que ce soit, elle formera l'engrenage cherché avec le pignon  $d$ , qui dans ce cas est donné de position.

ENGRENER la pompe, (Marine) c'est faire monter dans la pompe l'eau qui reste au fond du vaisseau pour faire sortir dehors ce qui peut être resté. (Z)

ENGRENER, voyez ENGRAINER.

ENGRENER, v. neut. (Horlogerie) se dit en mécanique, de la manière dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & de celle dont elles agissent sur ces ailes pour le faire tourner. Voyez ROUE, DENT, PIGNON, AILE, ENGRENAGE, MACHINE À ENGRENAGE, &c.

On dit qu'une roue engrene trop lorsque la quantité



dont ses dents entrent dans les ailes de son pignon est trop grande : & au contraire qu'elle n'engrene pas assez lorsque cette quantité est trop petite. Voyez ENGRENAGE, DENT, &c. (T)

ENGROSSIR, v. act. en terme de Boyaudier. C'est l'action d'assembler les cordes à boyau en paquets de douze douzaines chacun.

ENGUAMBA, f. m. (Hist. nat. botan.) arbre qui croît dans l'Amérique septentrionale, dans la province de Mechoacan, dans un terrain pierreux : ses feuilles sont longues & découpées ; les fleurs en sont verdâtres & attachées les unes aux autres en bouquets ; le fruit est noir & plein de graine dont on tire une huile d'une couleur jaune très-propre à la guérison des playes. Hubner, dictionn. universel.

ENGUICHÉ, adj. terme de Blason. Il se dit du col & des trompes dont l'embouchure est d'un émail différent.

Base en Danemark, d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un cors de chasse de synople, lié, virolé & enguiché d'or.

ENGUICHURE, f. f. (Vénérerie) c'est l'entrée de la trompe.

ENGYSOPE, f. m. (Optique) machine qui est plus connue sous le nom de microscope. Ce mot vient des mots grecs *σκέπτομαι*, je vois, & *εγγύς* proche, parce que l'engysope ou microscope sert à faire distinguer des objets fort petits qu'on ne verroit pas à la vûe simple, & qu'on approche de l'œil en mettant l'engysope ou la loupe entre deux.

Il semble que le télescope ou lunette d'approche qui sert à rapprocher les objets, mériteroit encore mieux le nom d'engysope que le microscope. Au reste ce mot n'est presque plus en usage. V. LOUPE, MICROSCOPE, TELESCOPE. (O)

ENHARMONIQUE, adj. pris subst. (Musique.) un des trois genres de la musique des Grecs, appelé aussi très-fréquemment *harmonie* par Aristoxene & ses sectateurs.

Il résulteroit d'une division particulière des tétracordes, selon laquelle l'intervalle qui se trouvoit entre le *lichanos* ou la troisième corde, & la *mesè* ou la quatrième, étant d'un diton ou d'une tierce majeure, il ne restoit pour achever le tétracorde qu'un semiton à partager en deux intervalles ; savoir, de l'hy-pate à la parypate, & de la parypate au lichanos. Nous expliquerons au mot GENRE, la manière dont se faisoit cette division.

Le genre *enharmonique* étoit le plus doux des trois au rapport d'Aristide Quintilien ; il passoit pour très-ancien, & la plupart des auteurs en attribuent l'invention à Olympe. Mais son tétracorde, ou plutôt son diatésaron de ce genre, étoit composé seulement de trois cordes ; & ce ne fut qu'après lui qu'on s'avisa d'en inférer une quatrième entre les deux premières, pour faire la division dont je viens de parler.

Ce genre si merveilleux, si loué des anciens auteurs, ne demeura pas long-tems en vigueur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des musiciens, & Plutarque témoigne que de son tems il étoit entièrement hors d'usage.

Nous avons aujourd'hui une espèce de genre *enharmonique* entièrement différent de celui des Grecs. Il consiste comme les deux autres, dans une progression particulière de l'harmonie qui engendre dans les parties des intervalles *enharmoniques* en employant à la fois, entre deux notes qui sont à un ton l'une de l'autre, le dièse de l'inférieure & le bémol de la supérieure. Mais quoique selon la rigueur des rapports, ce dièse & ce bémol dûssent former un intervalle entre eux, cet intervalle se trouve nul, au moyen du temperament, qui dans le système établi, fait servir le même son à ces deux usages : ce qui n'empêche pas qu'un tel passage ne produise par la force de la

modulation & de l'harmonie, une partie de l'effet qu'on cherche dans les transitions *enharmoniques*.

Comme ce genre est assez peu connu, & que nos auteurs se sont contentés d'en donner quelques notions trop générales, nous croyons devoir l'expliquer ici un peu plus clairement.

Il faut d'abord remarquer que l'accord de septième diminuée, est le seul sur lequel on puisse pratiquer des passages *enharmoniques*, & cela, en vertu de cette propriété singulière qu'il a de diviser juste l'octave entière en quatre intervalles égaux. Qu'on prenne dans les quatre sons qui composent cet accord celui qu'on voudra pour fondamental, on trouvera toujours également que les trois autres sons forment sur celui-ci un accord de septième diminuée. Or le son fondamental de l'accord de septième diminuée est toujours une note sensible, de sorte que sans rien changer à cet accord, on pourroit le faire servir successivement sur quatre différentes fondamentales, c'est-à-dire sur quatre différentes notes sensibles.

Supposons l'accord sur *ut* dièse dans le ton naturel de *ré* : car cet accord ne peut avoir lieu que dans le mode mineur ; supposons, dis-je, l'accord de septième diminuée sur *ut* dièse note sensible : si je prens la tierce *mi* pour fondamentale, elle deviendra note sensible à son tour, & annoncera par conséquent le mode mineur de *fa* : or cet *ut* dièse reste bien dans l'accord pris de cette manière, mais c'est en qualité de *ré* bémol, c'est-à-dire, de sixième note du ton, & de septième diminuée de la note sensible ; ainsi cet *ut* dièse qui, comme note sensible, étoit obligé de monter dans le ton de *ré*, devenu *ré* bémol dans le ton de *fa*, est obligé de descendre comme septième diminuée : voilà une transition *enharmonique*. Si au lieu de la tierce, on prend la fausse quinte *sol*, dans le même accord, pour nouvelle note sensible, l'*ut* dièse deviendra encore *ré* bémol en qualité de quatrième note : autre passage *enharmonique*. Enfin si l'on prend pour note sensible la septième diminuée elle-même au lieu de *si* bémol, il faudra nécessairement la considérer comme la dièse, ce qui fait un troisième passage *enharmonique* sur le même accord.

A la faveur donc de ces deux différentes manières d'envisager successivement le même accord, on passe d'un ton à un autre qui en paroît fort éloigné, on donne aux parties des progrès différens de celui qu'elles auroient dû avoir en premier lieu ; & ces passages ménagés à propos sont capables, non-seulement de surprendre, mais de ravir l'auditeur quand ils sont bien rendus ; le mal est qu'il faut changer si brusquement d'idées sur les mêmes notes, & les appliquer à des modulations si différentes, à des rapports si éloignés, que ce genre paroît absolument impraticable pour les voix telles qu'elles sont dressées par la musique d'aujourd'hui. C'est du moins de quoi l'on a vû il y a plusieurs années, un exemple mémorable à l'opéra de Paris. (S)

Quart de ton *enharmonique*. On appelle ainsi la différence du semi-ton majeur  $\frac{11}{16}$  au semi-ton mineur  $\frac{24}{37}$  ; ou pour parler plus exactement, quoique d'une manière différente des musiciens ordinaires, c'est le rapport de  $\frac{11}{16}$  à  $\frac{24}{37}$ , c'est-à-dire, de 125 à 128. Voici comment on forme ce quart de ton. Soit la basse fondamentale par tierces majeures, *ut*, *mi*, *sol* ✕, & au-dessus d'elle ce chant *ut*, *mi*, *si* ✕, on trouvera que le *si* ✕ diffère de l'*ut* d'un quart de ton *enharmonique*. Voyez mes élémens de musique, p. 87.

M. Rameau observe 1°. que le genre diatonique, qui est le plus simple & le plus facile de tous, vient de la progression de la basse fondamentale par quintes, progression qui est en effet la plus simple & la plus immédiatement indiquée par la nature. Voyez ECHELLE, DIATONIQUE & GAMME.

2°. Que le genre chromatique ou le semi-ton mineur



neur qui est le plus simple après le précédent, vient de la progression de la basse fondamentale par tierces majeures, progression aussi indiquée par la nature, mais moins naturelle néanmoins que la progression par quintes. V. HARMONIE. En effet, si on forme cette basse fondamentale *ut mi*, on pourra mettre au-dessus ce chant *sol sol* ✕, qu'on trouvera former un semi-ton mineur. 3°. enfin le genre *enharmonique* le moins naturel des trois, a son origine dans une basse *ut mi sol* ✕, dont les deux extrêmes *ut, sol* ✕, qui donnent le quart de ton *enharmonique*, forment une progression non naturelle. (O)

*Diatonique enharmonique.* On appelle ainsi un chant qui procède par une suite de semi-tons tous majeurs, qui se succèdent immédiatement; ce chant est diatonique parce que chaque semi-ton y est majeur (V. DIATONIQUE & CHROMATIQUE); & il est *enharmonique*, parce que deux semi-tons majeurs de suite forment un ton trop fort d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette espèce de chant il faut faire une basse fondamentale qui monte alternativement de quinte & de tierce, comme *fa ut mi si*, & cette basse donnera le chant *fa mi mi ré* ✕, où tous les semi-tons sont majeurs. Une partie du trio des Parques de l'opéra d'Hyppolite est dans ce genre; mais il n'a jamais pu être exécuté à l'opéra; il l'avoit été ailleurs par des musiciens très-habiles & de bonne volonté, & M. Rameau assure que l'effet en est surprenant. (O)

*Chromatique enharmonique.* On appelle ainsi un chant qui procède par une suite de semi-tons mineurs, qui se succèdent immédiatement. Ce chant est chromatique, parce que chaque semi-ton y est mineur (V. CHROMATIQUE); il est *enharmonique*, parce que les deux semi-tons mineurs consécutifs forment un ton trop foible d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette espèce de chant, il faut avoir une basse fondamentale composée de tierces mineures & majeures en cette sorte, *ut ut la ut* ✕ *ut* ✕, & mettre au-dessus ce chant *mi b mi mi mi mi* ✕; on trouvera par le calcul que *mi b, mi, mi, mi, mi* ✕ forment des semi-tons mineurs. M. Rameau nous apprend qu'il avoit fait dans ce genre de musique un tremblement de terre au second acte des Indes galantes en 1735, mais qu'il fut si mal servi qu'il fut obligé de le changer en une musique commune. Voyez mes *Elémens de Musique*. p. 91. 92, 93, & 116. (O)

ENHARNACHER, HARNACHER, (*Manège, Maréchal.*) mettre les harnois sur le corps d'un cheval; expressions synonymes. V. HARNACHER. (e)

ENHENDÉ, adj. *terme de Blason.* On appelle *croix enhendée* celle dont le pié est *enhendé*, c'est-à-dire refendu, du mot espagnol *enhendido*, qui signifie la même chose. Ces croix à refente sont communes en Allemagne.

ENHUCHE. (*Marine*) Voyez HUCHE.

ENHYDRUS, f. m. (*Hist. natur. Minéralogie*) Ce mot est composé de *en, in*, & de *υδωρ, aqua*: quelques naturalistes désignent par ce mot une *atite* ou pierre d'aigle qui contient de l'eau. L'*enhydrus* est donc une pierre qui ressemble parfaitement aux autres pierres d'aigle qui sont ferrugineuses: elle est de différentes grandeurs & varie pour la figure, est composée de plusieurs couches ou enveloppes appliquées les unes sur les autres; les couches extérieures sont d'un jaune d'ochre; la couche qui tapisse l'intérieur est presque toujours noirâtre, & plus compacte que les couches extérieures. Lorsqu'on casse cette pierre, on trouve qu'elle a une cavité comme les autres *atites*; avec cette différence, qu'il en sort une liqueur qui est ordinairement épaisse, & quelquefois blanchâtre comme de la crème, dont elle a à peu-près la consistance: mais ce cas est rare; elle est plus communément d'un blanc bleuâtre ou limpide, lorsqu'elle n'a

point été salie par la matière ochracée dont la pierre est composée; cette liqueur est souvent entièrement insipide, cependant elle a quelquefois un goût ferrugineux & astringent, & même nauséux. Il y a de ces pierres en Angleterre & ailleurs. (—)

ENJABLER, v. act. *terme de Tonnellier.* C'est enfoncer les futailles ou y mettre des fonds, en arrêtant les douves d'enfonçures dans la rainure qui regne tout autour du jable en-dedans. Voyez JABLE.

ENJALER une ancre, (*Marine.*) c'est attacher à l'ancre deux pièces de bois qu'on appelle *jas*, & les empater ensemble vers l'organeau. Le *jas* sert à contrebalancer dans l'eau la patte de l'ancre pour la faire tomber sur le bon côté: quelques matelots disent *enjaler une ancre*. Voyez JAS. (Z)

ENJAMBEMENT, f. m. (*Poésie.*) construction vicieuse, principalement dans les vers alexandrins. On dit qu'un vers *enjambe* sur un autre, lorsque la pensée du poète n'est point achevée dans le même vers, & ne finit qu'au commencement ou au milieu du vers suivant. Ainsi ce défaut existe toutes les fois qu'on ne peut point s'arrêter naturellement à la fin du vers alexandrin, pour en faire sentir la rime & la pensée, mais qu'on est obligé de lire de suite & promptement l'autre vers, à cause du sens qui est demeuré suspendu. Les exemples n'en sont pas rares: en voici un seul.

*Craignons qu'un Dieu vengeur ne lance sur nos têtes  
La foudre inévitable.*

Il y a ici un *enjambement*, parce que le sens ne permet pas qu'on se repose à la fin du premier vers.

Ce n'est pas assez d'éviter l'*enjambement* d'un vers à l'autre, il faut de plus éviter d'*enjamber* du premier hémistiche au second; c'est-à-dire, que si l'on porte un sens au-delà de la moitié du vers, il ne faut pas l'interrompre avant la fin, parce qu'alors le vers paroît avoir deux repos & deux césures, ce qui est très-désagréable. Il est encore bien moins permis d'*enjamber* d'une stance à l'autre. Voyez les auteurs sur la versification française.

Mais si l'*enjambement* est défendu dans les vers alexandrins, comme nous venons de le dire, il est autorisé dans les vers de dix syllabes, & il y produit même quelquefois un agrément, parce que cette espèce de vers faite pour la poésie familière souffre quelques licences, & ne veut pas être assujettie à une trop grande gêne.

Les poètes du siècle passé ne s'embarassoient guère de laisser *enjamber* leurs vers les uns sur les autres; c'est à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut de la versification. *Par ce sage écrivain, par ce guide fidèle*, dit Despréaux,

*Les Stances avec grace apprennent à marcher,  
Et le vers sur le vers n'osa plus enjambrer.*

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENIGME, f. m. & plus souvent f. (*Littér. Poésie.*) c'étoit chez les anciens une sentence mystérieuse, une proposition qu'on donnoit à deviner, mais qu'on cachoit sous des termes obscurs, & le plus souvent contradictoires en apparence. L'*énigme* parmi les modernes, est un petit ouvrage ordinairement en vers, où sans nommer une chose, on la décrit par ses causes, ses effets & ses propriétés, mais sous des termes & des idées équivoques pour exciter l'esprit à la découvrir.

Souvent l'*énigme* est une suite de comparaisons qui caractérisent une chose, par des noms tirés de plusieurs sujets différens entre eux qui ressemblent à celui de l'*énigme* chacun à sa manière, & par des rapports particuliers. Quelquefois pour la rendre plus difficile à deviner, on l'embarasse, en mêlant le style simple au style figuré, en empruntant des métaphores, ou en personnifiant exprès le sujet de l'*énigme* afin de donner le change.



En général, pour constituer la bonté de nos *énigmes* modernes, il faut que les traits employés ne puissent s'appliquer tous ensemble qu'à une seule chose, quoique séparément ils conviennent à plusieurs.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter les autres règles qu'on prescrit dans ce jeu littéraire, parce que mon dessein est bien moins d'engager les gens de Lettres à y donner leurs veilles, qu'à les détourner de semblables puérilités. Qu'on ne dise point en faveur des *énigmes*, que leur invention est des plus anciennes, & que les rois d'Orient se sont fait très-long tems un honneur d'en composer & d'en résoudre: je répondrais que cette ancienneté même n'est ni à la gloire des *énigmes*, ni à celle des rois orientaux.

Dans la première origine des langues, les hommes furent obligés de joindre le langage d'action à celui des sons articulés, & de ne parler qu'avec des images sensibles. Les connoissances aujourd'hui les plus communes étoient si subtiles pour eux, qu'elles ne pouvoient se trouver à leur portée qu'autant qu'elles se rapprochoient des sens. Ensuite, quand on étudia les propriétés des êtres pour en tirer des allusions, on vit paroître les paraboles & les *énigmes*, qui devinrent d'autant plus à la mode, que les sages ou ceux qui se donnoient pour tels, crurent devoir cacher au vulgaire une partie de leurs connoissances. Par-là, le langage imaginé pour la clarté fut changé en mystères: le style dans lequel ces prétendus sages renfermoient leurs instructions, étoit obscur & énigmatique, peut-être par la difficulté de s'exprimer clairement; peut-être aussi à dessein de rendre les connoissances d'autant plus estimables qu'elles seroient moins communes.

On vit donc les rois d'Orient mettre leur gloire dans les *propositions obscures*, & se faire un mérite de composer & de résoudre des *énigmes*. Leur sagesse consistoit en grande partie dans ce genre d'étude. Un homme intelligent, dit Salomon, parviendra à comprendre un proverbe, à pénétrer les paroles des sages & leurs *sentences obscures*. C'étoit chez eux l'usage pour éprouver leur sagesse, de se présenter ou de s'envoyer les uns aux autres des *énigmes*, & d'y attacher des peines & des récompenses.

Entre plusieurs exemples que je pourrais alléguer, je n'en rapporterai qu'un seul, tiré de l'Écriture-sainte, & je me servirai de la traduction des rhéologiens de Louvain, quoiqu'en vieux langage, parce que je n'ai présentement que cette traduction sous les yeux. Voici les propres paroles du Texte sacré, chap. xiv du livre des Juges, vers. 12 & suivans.

Samson dit: *Je vous proposerai quelques propositions: que si vous me baillez la solution dedans les sept jours du convive, je vous donnerai trente fines chemises, & autant de robes.*

Vers. 13. *Mais si vous ne pouvez me bailler la solution, vous me donnerez trente fines chemises, & autant de robes. Lesquels lui répondirent: Propose ta proposition, afin que l'oyons.*

Vers. 14. *Et il leur dit: De celui qui mangeoit est sorti la viande, & du fort est venu la douceur. Et ne purent par trois jours donner la solution de la proposition.*

Vers. 15. *Et quand le septième jour fut venu, ils dirent à la femme de Samson: Flatte ton mari, & lui persuade qu'il te déclare quelle chose signifie la proposition.*

Vers. 17. *Et ainsi tous les jours du convive, elle pleuroit devant lui; & finalement au septième jour, comme elle le molestoit, il lui exposa: laquelle incontinent le fit savoir à ceux de son peuple.*

Vers. 18. *Et iceux lui dirent au septième jour devant le soleil couchant: Quelle chose est plus douce que le miel, & quelle chose est plus forte que le lion? Lors Samson leur dit: Si vous n'eussiez labouré avec ma génisse, vous n'eussiez point trouvé ma proposition.*

Un savant Jurisconsulte met cette *énigme* au rang des gageures, en matière de jeux d'esprit; & il pourroit bien avoir raison, car il y a une stipulation de part & d'autre, de trente fines chemises, & autant de robes. Cependant les Philistins agirent de mauvaise foi, en obligeant la femme de Samson de tirer de la bouche de son mari l'explication de l'*énigme*, & à la leur apprendre, au lieu de la deviner par eux-mêmes.

Au reste, dans notre siècle, l'*énigme* proposée par Samson ne seroit point dans les règles, parce qu'elle ne rouloit pas sur une chose ordinaire, ou un événement commun, mais sur un fait particulier; c'est-à-dire sur un de ces cas qu'il est ordinairement presque impossible de deviner.

Quoi qu'il en soit, dans ce tems-là on n'étoit pas si scrupuleux; on ne cherchoit qu'à attraper ceux à qui on présentoit des *énigmes* à expliquer: & c'est un fait si vrai, que l'intelligence des *énigmes*, ou des *sentences obscures*, devint un proverbe parmi les Hébreux, pour signifier l'adresse à tromper, comme on le peut conclure du portrait que Daniel fait d'Antiochus Epiphanés. « Lorsque les iniquités se feront » accrues, dit-il, il s'élèvera un roi qui aura l'im- » pudence sur le front, & qui comprendra les *sen- » tences obscures* ».

Le voile mystérieux de cette sorte de sagesse la rendit, comme il arrivera toujours, le plus estimé de tous les talens: c'est pourquoi dans un psaume, où il s'agit d'exciter fortement l'attention, le psalmiste débute en ces termes: « Vous peuples, écou- » tez ce que je vais dire. Que tous les habitans de la » terre, grands & petits, riches & pauvres, prêtent » l'oreille; ma bouche publiera la sagesse... je dé- » couvrirai sur la harpe mon *énigme* ».

Outre les causes que nous avons rapportées, qui contribuèrent à conserver long-tems les *énigmes* en vogue, je croirois volontiers que l'usage des hiéroglyphes y concourut aussi pour beaucoup: en effet, quand on vint à oublier la signification des hiéroglyphes, on perdit peu-à-peu, quoique très-lentement, l'usage des *énigmes*.

Enfin elles reparurent, lorsqu'on devoit le moins s'y attendre; je veux dire, dans le xvij. siècle: & ce n'est pas, ce me semble, par cet endroit qu'il mérite le plus qu'on le vante. Il est vrai qu'on habilla pour lors en Europe les *énigmes* avec plus d'art, de finesse & de goût, qu'elles ne l'avoient été dans l'Asie: on les soumit, comme tous les autres poèmes, à des lois & à des règles étroites, dont le pere Menestrier même a publié un traité particulier. Mais quelque décoration qu'on ait donnée aux *énigmes*, elles ne seront presque jamais que de folles dépenses d'esprit, des jeux de mots, des écarts dans le langage & dans les idées.

Les gens de lettres un peu distingués du siècle passé, qui ont eu la foiblesse de donner dans cette mode, & de se laisser entraîner au torrent, seroient bien honteux aujourd'hui de lire leurs noms dans la liste de toutes sortes de gens oisifs, & de voir qu'un tems a été qu'ils se faisoient un honneur de deviner des *énigmes*; & plus encore d'annoncer à la France, qu'ils avoient eu assez d'esprit pour exprimer, sous un certain verbiage, sous un jargon mystérieux & des termes équivoques, une flûte, une fleche, un éventail, une horloge.

Mais il faut bien se garder de confondre de telles inepties, avec les *énigmes* d'un autre genre; j'entends ces fameux problèmes de la Géométrie transcendante, qui, sur la fin du même siècle, exercèrent des génies d'un ordre supérieur. La solution de ces dernières sortes d'*énigmes* peut avoir de grands usages; elle demande du moins beaucoup de sagesse, & prouve qu'on s'est rendu familière la connoissance



de cette Géométrie sublime, dont Newton a la gloire d'être le premier inventeur. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENJOLIVER, v. aët. (*Arts mécaniques.*) c'est répandre sur le fond d'un ouvrage de petits ornemens qui lui ôtent sa lourdeur & sa simplicité.

ENISKILLING, (*Géog. mod.*) ville de la province d'Ulster en Irlande; elle appartient au comte de Fermanagh: elle est située sur le lac Earne. *Long. 9. 55. lat. 54. 18.*

ENKAFATRAHE, f. m. (*Hist. nat. bot.*) c'est le nom d'un arbre qui se trouve dans l'île de Madagascar, dont le bois est verdâtre & rempli de veines; on dit qu'il répand une odeur fort agréable & semblable à celle de la rose. On prétend qu'en l'écrasant sur une pierre avec de l'eau, & appliquant ce mélange extérieurement sur le cœur ou sur la poitrine, c'est un remède souverain contre les foiblesses & palpitations. Hubner, *dictionn. universel.*

ENKISTÉ, ÉE, adj. *terme de Chirurgie*, ce qui est renfermé dans un kiste, c'est-à-dire dans une membrane ou issue en forme de poche. On appelle *tumeurs enkistées, abcès enkistés*, des tumeurs & des abcès qui sont enveloppés d'une membrane: tels sont l'athéome, le méliceris, le stéatome, &c. Ce mot est formé du grec *en, in*, en, dans, & de *κύστις, cystis*, sac, vessie.

La membrane qui fait cette poche n'est pas nouvellement formée dans la partie, comme on pourroit le déduire de la théorie de quelques auteurs sur cette maladie. On connoît un tissu folliculeux qui sépare toutes les parties les unes des autres, & qui en est le lien. S'il se fait un amas contre nature d'une humeur quelconque dans une de ces cellules, par son accroissement il étendra les parois de cette cellule, & les collera aux parois membraneuses des cellules circonvoisines qu'il oblitérera. C'est ainsi que commence le kiste, toujours formé par la cohérence de plusieurs feuillettes de la membrane cellulaire. A mesure que la tumeur augmente, la poche membraneuse s'épaissit par la réunion d'un plus grand nombre de feuillettes. Le kiste est formé de la substance préexistente de la partie. Ces connoissances justifient le dogme pratique des anciens. L'expérience, qui est la même dans tous les siècles aux yeux des bons observateurs, leur avoit montré que pour la guérison de ces fortes de tumeurs, il ne falloit pas se contenter de les ouvrir, mais qu'il falloit extirper la poche ou sac qui renfermoit la matière. Pour y parvenir, on fait communément une incision cruciale aux tégumens de la tumeur; on les disseque sans intéresser le kiste, qu'on emporte en totalité, s'il est possible. Ses adhérences à quelques parties qu'il seroit important de ménager, est une raison pour s'abstenir d'une dissection trop recherchée. Alors on attend de la suppuration la chute ou plutôt le détachement de la portion membraneuse qui reste du kiste. Quand les humeurs *enkistées* sont d'un volume considérable, l'extirpation, suivant la méthode décrite, seroit une plaie énorme. Si le kiste n'est pas trop épais, on peut, par un procédé plus doux, se contenter de fendre la tumeur des deux côtés, & de passer une bandelette de linge effilé en forme de sêton, d'une ouverture à l'autre, pour conduire dans tout le trajet les médicamens nécessaires pour faire suppurer le kiste.

Il y a des pierres *enkistées* dans la vessie. M. Houtet de l'Académie royale de Chirurgie, a donné dans le premier volume des mémoires de cette compagnie des observations particulières qu'il a jointes à celles qui avoient été communiquées précédemment à l'Académie, sur cette matière. L'existence de ces fortes de pierres est constatée; & l'auteur rend son mémoire aussi utile qu'il est curieux, en traitant des

opérations qu'on peut tenter, & de celles qui ont été pratiquées pour faire l'extraction de ces pierres.

La fig. 4. de la Planche V. de Chirurgie représente une vessie ouverte par sa partie antérieure, derrière les os pubis qui sont renversés en-devant: on y voit une pierre logée dans une cellule formée par la membrane interne de la vessie. (Y)

ENLARMER, v. aët. (*Chasse & Pêche.*) On dit, *enlarmier un filet*; c'est un terme dont se servent ceux qui font des filets propres pour la Pêche ou pour la Chasse; & ce n'est autre chose que pratiquer de grandes mailles à côté du filet avec de la ficelle.

ENLAYER ou ENLOYER, *déséfer le serment*, (*Jurispr.*) Dans l'article 153 de la très-ancienne coutume de Bretagne, le serment est appelé *lai* ou *loi*; d'où sont venus les termes *enlayer* & *enloyer*, pour dire *déséfer le serment*: termes qui étoient fort usités dans l'ancien style judiciaire de la province, & qui le sont encore dans les juridictions inférieures, même dans quelques sièges royaux & présidiaux. *Voyez les arrêts du parlement de Bretagne, par Frain, tome II. plaid. 112. page 689. (A)*

ENLASSER, v. aët. (*Charpent.*) c'est, après que les tenons & mortoises sont faits, percer un trou au-travers pour les cheviller.

ENLASSURE, f. f. (*Charpent.*) c'est le trou percé avec le laceret à-travers des mortoises & des tenons, pour les cheviller ensemble.

ENLEVÉ, adj. *terme de Blason*; il se dit des pièces qui paroissent enlevées, comme aux armoiries d'Anglure en Champagne, qui sont d'or à pièces enlevées à angles ou croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent dont tout l'écu est semé.

Anglure en Champagne, d'or à pièces enlevées à angles ou en croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent dont tout l'écu est semé.

ENLEVEMENT, f. m. (*Jurisprud.*) se dit d'une voie de fait dont on use pour ravir quelqu'un ou s'emparer de quelque chose. L'enlèvement des personnes est plus communément nommé *rapt* ou *crime de rapt*. *Voyez RAPT.*

*Enlèvement* signifie aussi quelquefois *transport*: par exemple, les adjudicataires des coupes de bois doivent enlever les bois coupés dans le tems porté par le marché. Une partie saisie s'oppose à l'enlèvement de ses meubles, en donnant bon & solvable gardien. (A)

ENLEVER LES CHAUDERONS, *terme de Chauderonnier*; c'est en faire le fond avec le marteau rond. On donne cette façon sur la grande bigorne.

*Enlever* signifie aussi *redresser un chauderon*, en ôter les bossés, ce qu'on fait avec le marteau de buis & l'enclumeau. *Voyez les Planches du Chauderonnier.*

ENLEVER, *en terme d'Eperonnier*, se dit de l'action de séparer sur l'enclume à coups de marteau, la branche d'un mors, d'un barreau de fer de dix à onze lignes d'épaisseur. Cette branche s'appelle *branche d'enlevûre*, parce qu'elle est effectivement enlevée de ce barreau: on *enleve* aussi du même barreau l'embouchure du mors; & cette embouchure s'appelle *enlevûre* pour la même raison. On *enleve* ces parties d'un mors au moyen d'un ciseau appelé *tranché*, que l'on frappe sur le barreau à demi-chaud pour les en séparer. *Voyez TRANCHE, & les figures de l'Eperonnier.*

ENLEVER, *terme de Serrurier & de Taillandier*; c'est d'une barre de fer en faire la pièce commandée; & au lieu de dire *forger* une clé, une coignée, ils disent *enlever* une clé, une coignée.

ENLEVER LA MEUTE, (*Vénerie.*) c'est, lorsqu'au lieu de laisser chasser les chiens, on les entraîne par le plus court chemin au lieu où un chasseur a vu le cerf, & où on retrouve la voie.

ENLEVURE, f. f. (*Ouvriers en fer.*) Tous les ou-



vriers en fer donnent ce nom à toute pièce forgée, lorsqu'elle est séparée de la barre dont on l'a tirée.

ENLIER, v. act. en Architecture, c'est dans la construction engager les pierres & les briques ensemble en élevant les murs; en sorte que les unes soient posées sur leur largeur comme les carreaux, & les autres sur leur longueur ainsi que les boutisses, pour faire liaison avec le garni ou remplissage. (P)

ENLIGNER, (Charpent.) c'est donner à une pièce de bois exactement la même forme qu'à une autre; en sorte que mis bout à bout, l'une ne paroisse que la continuation de l'autre: cela s'appelle *enligner*; parce qu'on dispose les bois à cet état en se servant de la règle ou du cordeau pour tracer les lignes.

ENLISSERONNÉ, (Rubannier.) Voyez LISSE-  
RONS.

ENLOYER, (Jurispr.) est la même chose qu'*en-layer*. Voyez ci-devant ENLAYER. (A)

ENLUMINER, v. act. c'est l'art de mettre des couleurs à la gomme avec le pinceau, sur les estampes & les papiers de tapisserie; & par conséquent l'enlumineur & l'enlumineuse est celui & celle qui y travaille: ces ouvriers & ouvrières y appliquent aussi quelquefois de l'or & de l'argent moulu; c'est ce qu'ils appellent *rehausser*, & ils le brunissent avec la dent de loup. L'enluminure est libre, & n'a point de maîtrise; c'est en quelque façon une dépendance de la Gravure: & l'enlumineur peut tenir boutique ouverte, & vendre des estampes & des papiers de tapisserie. Ces commerçans s'honorent du titre de *Graveurs en bois*, ou *en cuivre*, ou *d'images*, quoique souvent ils n'ayent jamais manié le burin, ni la pointe. Article de M. PAPILLON.

ENMANCHE, adj. c'est-à-dire *entre dans la Manche*. (Marine.) Les navigateurs se servent de ce terme, lorsqu'ils entrent dans ce canal qui sépare la France de l'Angleterre, que l'on appelle *la Manche*. (Z)

ENNÉADÉCATÉRIDE, f. f. en Chronologie, est un cycle ou période de dix-neuf années solaires. Voyez CYCLE. Ce mot est grec, formé d'*ἐννέα*, neuf, *δέκα*, dix, & *ἔτος*, année.

Tel est le cycle lunaire inventé par Methon, à la fin duquel la Lune revient à-peu près au même point d'où elle est partie; c'est pour cette raison que les Athéniens, les Juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*ennéadécatéride* en faisant pendant dix-neuf ans sept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

L'*ennéadécatéride* des Juifs est proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'est-à-dire à la nouvelle Lune que les Juifs supposent être arrivée un an avant la création. Chacune des 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, &c. années de ce cycle sont embolismiques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres communes, ou de 354 jours huit heures. Voyez AN. L'*ennéadécatéride* des Juifs est donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'ensuit que l'*ennéadécatéride* des Juifs diffère de l'*ennéadécatéride* julienne, ou de dix-neuf années juliennes d'environ deux heures; car dix-neuf années juliennes font 6939 jours 18 heures. Wolf, *élém. de Chronol.* & Chambers. Voyez EMBOLISMIQUE. (O)

ENNÉAGONE, f. f. en Géométrie; figure de neuf angles, & de neuf côtés. Voyez POLIGONE. Ce mot est formé de *ἐννέα*, neuf, & *γωνία*, angle.

Pour tracer dans un cercle l'*ennéagone* régulier, il ne s'agit que de diviser en trois parties égales l'angle au centre du triangle équilatéral: ainsi ce problème se réduit à celui de la trisection de l'angle. Voyez TRISECTION.

Un *ennéagone*, en Fortification, signifie une place qui a neuf bastions. Voyez FORTERESSE. (O)

ENNEEMIMERIS, (Belles-Lettres.) est une espèce de césure d'un vers latin, où après le quatrième pié il y a une syllabe irrégulière qui finit le mot & qui aide à former le pié qui suit dans le mot d'après, comme dans cet exemple:

*Ille latus niveum molli fultus hyacintho.*

Qu'on scande ainsi:

*Ille la|tus nive|um mol|li ful|tus hya|cintho.*

Où il faut remarquer que la syllabe *tus*, breve de sa nature, devient longue en vertu de la césure. Voyez CÉSURE. Ce mot est très-peu en usage. (G)

ENNEMI, f. m. (Droit des Gens.) celui qui nous fait la guerre, ou à qui nous la faisons, en conséquence d'un ordre du souverain. Tous les autres contre qui on prend les armes, sont qualifiés de *brigands*, de *voleurs*, ou de *corsaires*. Au reste on ne regarde pas seulement comme *ennemis* ceux qui nous attaquent actuellement sur mer ou sur terre, mais encore ceux qui font des préparatifs pour venir nous attaquer, & qui dressent des batteries contre nos ports, nos villes, & nos citadelles, quoiqu'ils ne soient pas encore aux mains avec nous.

Il est certain que l'on peut tuer innocemment un *ennemi*; je dis *innocemment*, tant selon la justice extérieure de toutes les nations, que selon la justice intérieure & les lois de la conscience. En effet, le but de la guerre veut de nécessité que l'on ait ce pouvoir; autrement ce seroit en vain que l'on prendroit les armes, & que les lois de la nature le permettroient.

Mais le pouvoir de tuer l'*ennemi* s'étend-il sur tous les sujets de cet *ennemi*, sur les vieillards, les femmes, les enfans...? Dans les cas où il est permis d'ôter la vie à un ennemi, peut-on employer indifféremment toutes sortes de moyens, le fer, le feu, la ruse, le poison...? Peut-on profiter du ministère d'un traître pour se défaire de notre *ennemi*, lorsque...?

Je frémis; & pour couper court à toutes ces questions & à d'autres semblables, je réponds en général & en particulier, que l'on ne sauroit trop limiter, trop adoucir les droits cruels de la guerre; je réponds, dis-je, que l'on ne sauroit trop inspirer, ni étendre trop loin les principes de la modération, de l'honneur, de la générosité, & si l'on peut parler ainsi, de l'humanité même dans les propres actes d'hostilité, que les usages de la guerre les plus reçus paroissent autoriser.

A l'égard des vieillards, des femmes, & des enfans, loin que le droit de la guerre exige que l'on pousse la barbarie jusqu'à les tuer, c'est une pure cruauté, une atrocité d'en user ainsi; même lorsque le feu de l'action emporte le soldat, pour ainsi dire, malgré lui à commettre des actions d'inhumanité; comme, par exemple, dans le dernier assaut à la prise d'une ville, qui par sa résistance a extrêmement irrité les troupes.

Je dis plus: le droit des gens est fondé sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire dans la paix autant de bien, & dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts: c'est pourquoi, tant qu'on peut l'éviter, les lois même de la guerre demandent que l'on s'abstienne du carnage, & que l'on ne répande pas du sang sans une pressante nécessité. L'on ne doit donc jamais ôter la vie à ceux qui demandent quartier, à ceux qui se rendent, à ceux qui ne sont ni d'un âge ni d'une profession à porter les armes, & qui n'ont d'autre part à la guerre que de se trouver dans le pays ou le parti ennemi. En un mot le droit de la guerre ne va pas au-delà de notre propre conservation. Un état fait la guerre, parce que sa conservation est juste; mais nous n'avons plus de droit de tuer, dès que



nous ne sommes plus dans le cas de la défense naturelle & de notre propre conservation vis-à-vis de l'ennemi.

L'on comprend à plus forte raison que les droits de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à autoriser ni à souffrir les outrages contre l'honneur des femmes : car outre qu'un tel attentat ne fait rien ni à notre conservation, ni à notre défense, ni à notre sûreté, ni au maintien de nos droits, il révolte la nature & ne peut servir qu'à satisfaire la brutalité du soldat, qu'il faut au contraire réprimer & punir très-severement.

Qu'on ne s'imagine pas aussi que les moyens d'ôter la vie à l'ennemi soient indifférens. Les coutumes reçues chez les peuples civilisés, regardent comme une execrable lâcheté, non-seulement de faire donner à l'ennemi quelque breuvage mortel, mais d'empoisonner les sources, les fontaines, les puits, les fleches, les épées, les dards, les balles, & toutes autres especes d'armes. Les nations qui se font piquées de générosité, ne se font point écartées de ces fortes de maximes. On fait que les consuls romains, dans une lettre qu'ils écrivirent à Pyrrhus, lui marquerent qu'il étoit de l'intérêt de tous les peuples qu'on ne donnât point d'exemples différens de ceux qu'ils pratiquoient à son égard.

C'est une convention tacite dont l'intérêt des deux partis exige également l'observation ; ce sont de justes assurances que les hommes se doivent respectivement pour leur propre intérêt ; & certainement il est de l'avantage commun du genre humain que les périls ne s'augmentent pas à l'infini.

Ainsi pour ce qui regarde la voie de l'affassinat, facile à exécuter par l'occasion d'un traître, je ne dis pas qu'on suborneroit, mais qui viendroit s'offrir de lui-même par haine, par espérance de sa fortune, par fanatisme, ou par tout autre motif possible ; aucun homme, aucun souverain, qui aura la conscience un peu délicate, n'embrassera cette indigne ressource, quelque avantage qu'il puisse s'en promettre. L'état d'hostilité qui dispense du commerce des bons offices, & qui autorise à nuire, ne rompt pas pour cela tout lien d'humanité, & n'empêche point qu'on ne doive éviter de donner lieu à quelque mauvaise action de l'ennemi, ou de quelqu'un des siens. Or un traître commet sans contredit une action également honteuse & criminelle, à laquelle il n'est pas permis de condescendre.

Il n'est pas plus permis de manquer de foi à un ennemi :

*Optimus ille*

*Militiæ, cui postremum est, primumque tueri*

*Inter bella fidem. Punic. lib. XIV. v. 169.*

C'est-à-dire « le guerrier qui est homme de bien, n'a rien tant à cœur que de garder religieusement sa parole à l'ennemi ». Belle sentence de Silius Italicus, écrivain de mérite, & digne consul de Rome !

D'ailleurs, suivant la remarque de Cicéron, tout le monde chérit cette disposition d'esprit qui porte à garder la foi, lors même qu'on trouveroit son avantage à y manquer. N'y a-t-il pas entre les ennemis, quels qu'ils soient, une société établie par la nature ? N'est-ce pas de cette société fondée sur la raison & la faculté de parler qui sont communes à tous les humains, que résulte l'obligation inaltérable de tenir les promesses qu'ils se sont faites ? C'est la foi publique, dit Quintilien, qui procure à deux ennemis, pendant qu'ils ont encore les armes à la main, le doux repos d'une trêve : c'est elle qui assure aux villes rendues les droits qu'elles se sont réservés : enfin c'est elle qui est le lien le plus ferme & le plus sacré qui soit parmi les hommes.

Voilà ce que je crois d'essentiel à observer touchant les bornes qu'il faut mettre aux droits de la

guerre sur les personnes des ennemis ; & quant à ce qui regarde leurs biens, j'en ai parlé au mot DÉGAT. Ce sont les mêmes principes d'humanité & de raisons d'intérêt, qui doivent conduire les hommes à ces deux égards ; s'ils violent ces principes sans pudeur & sans remords, tout est perdu ; les représailles feront affreuses, les cris & les gémissemens se perpétueront de race en race, & des flots de sang inonderont la terre. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENNEMI, en Peinture ; on appelle couleurs ennemies, celles qui s'accordent mal & qui ne peuvent subsister ensemble sans offenser la vûe, ou sans se détruire en très-peu de tems. Le bleu & le vermillon sont des couleurs ennemies ; leur mélange produit une couleur aigre, rude, & defagréable.

Les habiles peintres se font quelquefois un jeu de vaincre les difficultés qu'on prétend résulter de l'association des couleurs ennemies : ce qui seroit chez les ignorans une témérité, qui ne produiroit que des effets maussades, devient chez les habiles une hardiesse louable, qui n'enfante que des prodiges. Dictionn. de Peint. (R)

ENNUI, f. m. (Morale philos.) espece de déplaisir qu'on ne sauroit définir : ce n'est ni chagrin, ni tristesse ; c'est une privation de tout plaisir, causée par je ne sai quoi dans nos organes ou dans les objets du dehors, qui au lieu d'occuper notre ame, produit un mal-aise ou dégoût, auquel on ne peut s'accoutûmer. L'ennui est le plus dangereux ennemi de notre être, & le tombeau des passions ; la douleur a quelque chose de moins accablant, parce que dans les intervalles elle ramene le bonheur & l'espérance d'un meilleur état : en un mot l'ennui est un mal si singulier, si cruel, que l'homme entreprend souvent les travaux les plus pénibles, afin de s'épargner la peine d'en être tourmenté.

L'origine de cette triste & fâcheuse sensation vient de ce que l'ame n'est ni assez agitée, ni assez remuée. Dévoilons ce principe de l'ennui avec M. l'abbé du Bos, qui l'a mis dans un très-beau jour, en instruisant les autres de ce qui se passe en eux, & qu'ils ne sont pas en état de démêler, faute de savoir remonter à la source de leurs propres affections.

L'ame a ses besoins comme le corps, & l'un de ses plus grands besoins est d'être occupée. Elle l'est par elle-même en deux manieres ; ou en se livrant aux impressions que les objets extérieurs font sur elle, & c'est ce qu'on appelle sentir ; ou bien en s'entretenant par des spéculations sur des matieres, soit utiles, soit curieuses, soit agréables, & c'est ce qu'on appelle réfléchir & méditer.

La premiere maniere de s'occuper est beaucoup plus facile que la seconde : c'est aussi l'unique ressource de la plupart des hommes contre l'ennui ; & même les personnes qui savent s'occuper autrement sont obligées, pour ne point tomber dans la langueur qui suit la durée de l'occupation, de se prêter aux emplois & aux plaisirs du commun des hommes. Le changement de travail & de plaisir remet en mouvement les esprits qui commencent à s'appesantir : ce changement semble rendre à l'imagination épuisée une nouvelle vigueur.

Voilà pourquoi nous voyons les hommes s'embarrasser de tant d'occupations frivoles & d'affaires inutiles ; voilà ce qui les porte à courir avec tant d'ardeur après ce qu'ils appellent leur plaisir, comme à se livrer à des passions dont ils connoissent les suites fâcheuses, même par leur propre expérience. L'inquiétude que les affaires causent, ni les mouvemens qu'elles demandent, ne sauroient plaire aux hommes par eux-mêmes. Les passions qui leur donnent les joies les plus vives, leur causent aussi des peines durables & douloureuses ; mais les hommes



craignent encore plus l'ennui qui fuit l'inaction, & ils trouvent dans les mouvemens des affaires & dans l'ivresse des passions, une émotion qui les remue. Les agitations qu'elles excitent, se réveillent encore durant la solitude; elles empêchent les hommes de se rencontrer tête à tête, pour ainsi dire, avec eux-mêmes, sans être occupés, c'est-à-dire de se trouver dans l'affliction ou dans l'ennui.

Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la résolution d'y renoncer, il est rare qu'ils puissent la tenir. Dès qu'ils ont connu l'inaction, dès qu'ils ont comparé ce qu'ils souffroient par l'embarras des affaires & par l'inquiétude des passions avec l'ennui de l'indolence, ils viennent à regretter l'état tumultueux dont ils étoient si las. On les accuse souvent à tort d'avoir fait parade d'une modération feinte, lorsqu'ils ont pris le parti de la retraite, ils étoient alors de bonne-foi: mais comme l'agitation excessive leur a fait souhaiter une pleine tranquillité, un trop grand loisir leur a fait regretter le tems où ils étoient toujours occupés. Les hommes sont encore plus légers qu'ils ne sont dissimulés; & souvent ils ne sont coupables que d'inconstance, dans les occasions où on les accuse d'artifice. « Je crois des hommes plus mal aisément la constance, que toute autre chose, & rien plus aisément & plus communément que l'inconstance », dit Montagne.

En effet l'agitation où les passions nous tiennent, même durant la solitude, est si vive, que tout autre état est un état de langueur auprès de cette agitation. Ainsi nous courons, par instinct, après les objets qui peuvent exciter nos passions, quoique ces objets fassent sur nous des impressions qui nous coûtent souvent des nuits inquietes & des journées pleines d'amertume: mais les hommes en général souffrent encore plus à vivre sans passions que les passions ne les font souffrir.

L'ame trouve pénible, & même souvent impraticable la seconde maniere de s'occuper, qui consiste à méditer & à réfléchir, principalement quand ce ce n'est pas un sentiment actuel ou récent, qui est le sujet des réflexions. Il faut alors que l'ame fasse des efforts continuels pour suivre l'objet de son attention; & ces efforts rendus souvent infructueux, par la disposition présente des organes du cerveau, n'aboutissent qu'à une contention vaine & stérile, où l'imagination trop allumée ne présente plus distinctement aucun objet; & une infinité d'idées sans liaisons & sans rapport, s'y succèdent tumultueusement l'une à l'autre. Alors l'esprit las d'être tendu, se relâche; & une rêverie morne & languissante, durant laquelle il ne jouit précisément d'aucun objet, est l'unique fruit des efforts qu'il a faits pour s'occuper lui-même.

Il n'est personne qui n'ait éprouvé l'ennui de cet état, où l'on n'a pas la force de penser à rien; & la peine de cet autre état où, malgré soi, on pense à trop de choses, sans pouvoir se fixer à son gré sur aucune en particulier. Peu de personnes mêmes sont assez heureuses pour n'éprouver que rarement un de ces états, & pour être ordinairement à elles-mêmes une bonne compagnie. Un petit nombre peut apprendre cet art, qui, pour me servir de l'expression d'Horace, fait vivre en amitié avec soi-même, *quod te tibi reddat amicum*.

Il faut, pour en être capable, avoir un certain tempérament qui rend ceux qui l'apportent en naissant très-redevables à la Providence; il faut encore s'être adonné dès la jeunesse à des études & à des occupations, dont les travaux demandent beaucoup de méditation: il faut que l'esprit ait contracté l'habitude de mettre en ordre ses idées, & de penser sur ce qu'il lit; car la lecture où l'esprit n'agit point, & qu'il ne soutient pas en faisant des réflexions sur ce

qu'il lit, devient bien-tôt sujette à l'ennui. Mais à force d'exercer son imagination, on la dompte; & cette faculté rendue docile, fait ce qu'on lui demande. On acquiert, à force de méditer, l'habitude de transporter à son gré sa pensée d'un objet sur un autre, ou de la fixer sur un certain objet.

Cette conversation avec soi-même met ceux qui la savent faire à l'abri de l'état de langueur & de misère, dont nous venons de parler. Mais, comme on l'a dit, les personnes qu'un sang sans aigreur & des humeurs sans venin ont prédestinées à une vie intérieure si douce, sont bien rares; la situation de leur esprit est même inconnue au commun des hommes, qui, jugeant de ce que les autres doivent souffrir de la solitude, par ce qu'ils en souffrent eux-mêmes, pensent que la solitude est un mal douloureux pour tout le monde.

Puisqu'il est si rare & comme impossible de pouvoir toujours remplir l'ame par la seule méditation, & que la maniere de l'occuper, qui est celle de sentir, en se livrant aux passions qui nous affectent, est une ressource dangereuse & funeste, cherchons contre l'ennui un remède praticable, à portée de tout le monde, & qui n'entraîne aucun inconvénient; ce sera celui des travaux du corps réunis à la culture de l'esprit, par l'exécution d'un plan bien concerté que chacun peut former & remplir de bonne heure, suivant son rang, sa position, son âge, son sexe, son caractère, & ses talens.

Il est aisé de concevoir comment les travaux du corps, même ceux qui semblent demander la moindre application, occupent l'ame; & quand on ne concevroit pas ce phénomène, l'expérience apprend qu'il existe. L'on fait également que les occupations de l'esprit produisent alternativement le même effet. Le mélange de ces deux especes d'occupations, fournissant un objet qu'on remplit avec soin chaque jour, mettra les hommes à couvert des amertumes de l'ennui.

Il faut donc éviter l'inaction & l'oïveté, tant par remède que pour son propre bonheur. La Bruyere dit très-bien que l'ennui est entré dans le monde par la paresse, qui a tant de part à la recherche que les hommes font des plaisirs de la société, c'est-à-dire des spectacles, du jeu, de la table, des visites, & de la conversation. Mais celui qui s'est fait un genre de vie, dont le travail est à la fois l'aliment & le soutien, a assez de soi-même, & n'a pas besoin des plaisirs dont je viens de parler pour chasser l'ennui, parce qu'alors il ne le connoît point. Ainsi le travail de toute espece est le vrai remède à ce mal. Quand même le travail n'auroit point d'autre avantage; quand il ne seroit pas le fonds qui manque le moins, comme dit la Fontaine, il porteroit avec lui sa récompense dans tous les états de la vie, autant chez le plus puissant monarque, que chez le plus pauvre laboureur.

Qu'on ne s'imagine point que la puissance, la grandeur, la faveur, le crédit, le rang, les richesses, ni toutes ces choses jointes ensemble, puissent nous préserver de l'ennui; on s'abuseroit grossièrement. Pour convaincre tout le monde de cette vérité, sans nous attacher à la prouver par des réflexions philosophiques qui nous meneroient trop loin, il nous suffira de parler d'après les faits, & de transcrire ici, des anecdotes du siècle de Louis XIV. un seul trait d'une des lettres de madame de Maintenon à madame de la Maisonfort: il est trop instructif & trop frappant pour y renvoyer le lecteur.

« Que ne puis-je, dit madame de Maintenon, vous peindre l'ennui qui dévore les grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune ne qu'on auroit eu peine à imaginer? Je suis ve-



» nue à la plus haute faveur, & je vous proteste ;  
 » ma chere fille, que cet état me laisse un vuide af-  
 » freux ». Elle dit un autre jour au comte d'Aubi-  
 gné son frere : « Je ne peux plus tenir à la vie que  
 » je mene, je voudrois être morte ». On fait quelle  
 réponse il lui fit.

Je conclus que si quelque chose étoit capable de  
 détromper les hommes du bonheur prétendu des  
 grandeurs humaines, & les convaincre de leur vain  
 appareil contre l'ennui, ce seroit ces trois mots de  
 madame de Maintenon : *Je n'y peux plus tenir, je  
 voudrois être morte.* Article de M. le Chevalier DE  
 JAUCOURT.

ENO, ENOS, ÆNOS, (*Géogr. mod.*) ville de la  
 Romanie dans la Turquie européenne ; elle est située  
 proche du golfe de même nom. *Long. 43. 50. latit.  
 40. 46.*

ÉNONCÉ, f. m. (*Logique & Géométrie.*) Ce mot  
 s'applique aux propositions & aux termes dans les-  
 quels elles sont présentées. Ainsi on dit, cette pro-  
 position est obscure dans son énoncé, voici l'énoncé  
 de la proposition, &c. (O)

ÉNONCIATION, f. f. (*Logique.*) expression sim-  
 ple d'une chose en termes d'affirmation ou de négation.

Les philosophes scholastiques distinguent ordinairement  
 trois opérations de l'esprit ; l'appréhension ou  
 perception, l'énonciation ou jugement, & le raisonnement.  
*Voyez ces mots.*

Énonciation, en *Logique*, signifie la même chose  
 que proposition. *Voyez PROPOSITION.*

\* ÉNOPTÉ, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit dans les repas  
 une espece d'inspecteur qui veilloit à ce que chacun  
 bût également ; apparemment afin que le bon sens  
 s'affoiblissant dans chacun en même proportion, il  
 n'y eût pas la moitié d'une table enivrée qui servît  
 d'amusement & de spectacle à l'autre moitié qui se-  
 roit restée sobre.

\* ÉNOPTROMANTIE, f. f. (*Divination.*) espece  
 de divination par le miroir. Ce miroir magique mon-  
 troit les événements à venir ou passés, même à ce-  
 lui qui avoit les yeux bandés. L'énoptromant étoit  
 ou un jeune garçon ou une femme. Les Thessaliennes  
 écrivoient leurs réponses sur le miroir en caractères  
 de sang ; & ceux qui les avoient consultées, li-  
 soient leurs destins, non sur le miroir, mais dans la  
 lune, qu'elles se vantoient de faire descendre du  
 ciel : ce qu'il faut entendre apparemment, ou du mi-  
 roir même qu'elles faisoient prendre pour la lune  
 aux superstitieux qui recouroient à cette sorte d'in-  
 cantation, ou de l'image de la lune qu'elles leur  
 montraient dans ce miroir.

ÉNORCHIS, f. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) Les  
 Naturalistes ont donné ce nom à une pierre dont la  
 figure ressemble aux testicules ; ordinairement ce  
 n'est autre chose que deux pyrites sphériques jointes  
 ensemble par un de leurs côtés ; cependant il y  
 en a qui sont seules & détachées : celles-là sont com-  
 munément de la grosseur d'un œuf de pigeon, &  
 contiennent intérieurement une autre pierre qui est  
 adhérente à l'enveloppe intérieure, & dont elle  
 remplit la capacité. Cette espece d'énorchis est d'un  
 gris de cendre à l'extérieur ; la pierre intérieure est  
 d'une couleur obscure & foncée, & n'est point  
 luisante. Boece de Boot la regarde comme une es-  
 pece de géode, & dit qu'il s'en trouve près de Pra-  
 gue en Bohême. (—)

ÉNOINTER, v. act. en terme d'Épinglier, se dit  
 de l'action de faire la pointe d'une épingle, sans  
 avoir égard à sa finesse, ni à l'ébauchage. On se  
 fert, pour énointer les épingles, d'une meule d'a-  
 cier taillée sur toute sa surface. *Voyez MEULE.*  
 Cette meule est plus ou moins grosse, selon que l'on

fait dessus les pointes fines ou les grosses. *Voy. POIN-  
 TES FINES & POINTES GROSSES. Voy. l'article EPIN-  
 GLE, & les figures des Planches de l'Épinglier.*

ENQUÊTE, f. f. *inquisitio*, ou suivant l'ancien  
 style du palais *inquestu*, (*Jurisprud.*) est un procès-  
 verbal rédigé par ordre & en présence d'un juge ou  
 commissaire, contenant des dépositions de témoins  
 sur des faits dont quelqu'un veut avoir la preuve,  
 soit par cette voie seule, soit pour faire concourir  
 cette preuve testimoniale avec quelque preuve par  
 écrit.

Autrefois sous le terme d'enquête on comprenoit  
 également les enquêtes proprement dites, c'est-à-dire  
 celles qui se font en matière civile, & les informa-  
 tions qui sont des especes d'enquêtes en matière cri-  
 minelle ; mais présentement on ne donne le nom d'en-  
 quête à ces sortes d'actes, qu'en matière civile.

L'usage des enquêtes, ou du moins de la preuve  
 par témoins, est de tous les tems & de tous les pays ;  
 mais les formalités des enquêtes ne sont pas par-tout  
 uniformes, & elles ont souffert plusieurs change-  
 mens en France.

Les enquêtes sont verbales ou par écrit : les pre-  
 mières sont la même chose que ce qu'on appelle en-  
 quête sommaire. *Voyez ci-apr. ENQUÊTE SOMMAIRE.*

On appelle enquêtes par écrit, celles qui ont été or-  
 données par un jugement en vertu duquel elles sont  
 rédigées avec toutes les formalités ordinaires.

Ces formalités ont été réglées par l'ordonnance  
 de 1667, tit. xxij. suivant lequel dans les matières  
 où il échet de faire enquête, le même jugement qui  
 les ordonne doit contenir les faits dont les parties  
 pourront respectivement informer, sans autres in-  
 terdits & réponses, jugemens ni commissions. *Voyez  
 INTERDITS.*

Lorsque l'enquête est faite au même lieu où le ju-  
 gement a été rendu, ou dans la distance de dix lieues,  
 elle doit être commencée dans la huitaine du jour de  
 la signification du jugement faite à la partie ou à son  
 procureur, & achevée dans la huitaine suivante. Si  
 la distance est plus grande, le délai augmente d'un  
 jour pour dix lieues ; le juge peut néanmoins, si le  
 cas le requiert, donner une autre huitaine pour la  
 confection de l'enquête, sans que le délai puisse être  
 prorogé.

Après que les reproches ont été fournis contre les  
 témoins, ou que le délai d'en fournir est passé, on  
 porte la cause à l'audience, sans faire aucun acte ou  
 procédure pour la réception de l'enquête.

Il n'est plus d'usage comme autrefois de faire la  
 publication de l'enquête, c'est-à-dire d'en faire la lec-  
 ture publique à l'audience ; la communication de l'en-  
 quête tient lieu de cette publication ; on ne fournit  
 plus aussi de moyens de nullité par écrit après les re-  
 proches, sauf à les proposer en l'audience ou par  
 contredits, si c'est en procès par écrit.

Si l'enquête d'une partie n'est pas achevée dans  
 les délais de l'ordonnance, l'autre partie peut pour-  
 suivre l'audience sur un simple acte, sans qu'il soit  
 besoin de faire déclarer l'autre partie forclosse de  
 faire enquête, comme cela se pratiquoit autrefois,  
 ce qui est abrogé par l'ordonnance.

Les témoins doivent être assignés à personne ou  
 domicile, pour déposer, & les parties au domicile  
 de leur procureur, pour voir prêter serment aux té-  
 moins : cela se fait en vertu d'ordonnance du juge,  
 sans commission du greffe.

Le jour & l'heure pour comparoir doivent être  
 marqués dans les assignations données aux témoins  
 & aux parties ; & si les assignés ne comparent, on  
 diffère d'une autre heure, après laquelle les témoins  
 présens prêtent serment & sont ouïs, à moins que  
 les parties ne consentent la remise à un autre jour.

Les témoins doivent comparoir à l'heure de l'af-





signation, ou au plus tard dans l'heure suivante, à peine de dix livres, au paiement de laquelle ils peuvent être contraints par saisie & vente de leurs biens, mais non pas par emprisonnement, à moins que cela ne fût ainsi ordonné par le juge, en cas de manifeste desobéissance. Les ordonnances des juges sont exécutoires contre les témoins, nonobstant opposition ou appelation; celles des commissaires-enquêteurs le sont aussi pour la peine de dix livres seulement.

Soit que la partie compare, ou non, au jour indiqué, le juge ou commissaire prend le serment des témoins qui sont présents, & procède à la confection de l'enquête, nonobstant & sans préjudice de toutes oppositions ou appellations, sauf au défaillant à proposer ses reproches ou moyens après l'enquête.

Si le juge fait l'enquête dans le lieu de sa résidence, & qu'il soit refusé ou pris à partie, il est tenu de surseoir jusqu'à ce que les recusations & prises à parties ayent été jugées.

L'édit de Novembre 1578 & une déclaration du 14 Décembre 1580, avoient créé des adjoints aux enquêtes, dont la fonction étoit d'assister aux enquêtes; mais l'ordonnance de 1667 a supprimé la fonction de ces adjoints; & la déclaration du mois de Novembre 1717 a pareillement supprimé les substitués-adjoints, qui avoient été créés en 1696.

Le juge ou commissaire, en quelque cour ou juridiction que ce soit, doit recevoir lui-même le serment & la déposition de chaque témoin, sans que le greffier ni autre puisse les recevoir, ni les rédiger par écrit hors la présence du juge ou commissaire.

On doit faire mention au commencement de la déposition, du nom, surnom, âge, qualité, & demeure du témoin, du serment par lui prêté; s'il est serviteur, parent ou allié de l'une ou l'autre des parties, & en quel degré.

Les témoins ne peuvent déposer en la présence des parties, ni même en présence des autres témoins, excepté lorsque les enquêtes se font à l'audience; hors ce cas, ils doivent être ouïs chacun séparément, sans qu'il y ait aussi personne que le juge ou commissaire & le greffier qui écrit l'enquête.

La déposition achevée, on la doit lire au témoin, & l'interpeller de déclarer si elle contient vérité; s'il y persiste, il doit signer sa déposition, ou s'il ne le peut faire, il doit le déclarer, & on en doit faire mention sur la minute & sur la grosse.

Le juge ou commissaire doit faire écrire tout ce que le témoin veut dire touchant le fait dont il s'agit entre les parties, sans en rien retrancher.

Si le témoin augmente, diminue ou change quelque chose à sa déposition, on doit l'écrire par apostilles & renvois en marge, qui doivent être signés par le juge, & le témoin s'il fait signer. On n'ajoute point foi aux interlignes, ni même aux renvois qui ne sont point signés; & si le témoin ne fait pas signer, on en doit faire mention, comme il a déjà été dit.

Le juge doit demander au témoin s'il requiert taxe; & si elle est requise, le juge la doit faire eu égard à la qualité, voyage, & séjour du témoin.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici doit être observé à peine de nullité.

L'ordonnance défend en outre aux parties de faire ouïr, en matière civile, plus de dix témoins sur un même fait, & aux juges ou commissaires d'en entendre un plus grand nombre; autrement la partie ne peut prétendre le remboursement des frais qu'elle aura avancés pour les faire ouïr, encore que tous les dépens lui fussent adjugés en fin de cause.

Le procès-verbal d'enquête doit être sommaire, & ne contenir que le jour & l'heure des assignations

données aux témoins pour déposer, & aux parties pour les voir jurer; le jour & l'heure des assignations échues, leur comparution ou défaut, la prestation de serment des témoins, si c'est en la présence ou absence de la partie, le jour de chaque déposition, le nom, surnom, âge, qualité & demeure des témoins, les requisiions des parties, & les actes qui en seront accordés.

Les greffiers ou autres qui ont écrit l'enquête & le procès-verbal, ne peuvent prendre d'émolumens que pour l'expédition de la grosse, selon le nombre de rôles, au cas que l'enquête ait été faite au lieu de leur demeure, & si elle a été faite ailleurs, ils ont le choix de prendre leurs journées, qui sont taxées aux deux tiers de celles du juge ou commissaire.

Les expéditions & procès-verbaux des enquêtes ne doivent être délivrés qu'aux parties, à la requête desquelles l'enquête a été faite. Voyez ENQUÊTE D'OFFICE.

Ceux que l'on prend pour greffiers en des commissions particulières, n'ayant point de dépôt, doivent remettre la minute des enquêtes & procès-verbaux aux greffes des juridictions où le différend est pendant, trois mois après la commission achevée; autrement ils peuvent y être contraints, sauf à eux de prendre exécutoire de leur salaire contre la partie. Voyez l'article 25.

L'usage qui s'observoit autrefois d'envoyer des expéditions des enquêtes dans un sac clos & scellé, a été abrogé par l'ordonnance, de même que les publications & receptions d'enquête, & tous jugemens portant que l'on donnera moyens de nullité par rapport aux reproches que l'on peut fournir contre les témoins. Voyez REPROCHES.

Si celui qui a fait l'enquête refuse ou néglige d'en faire signifier le procès-verbal & donner copie, l'autre partie pourra le sommer par un simple exploit de le faire dans trois jours, après quoi il pourra lever le procès-verbal; & le greffier sera tenu de lui en délivrer expédition, en lui représentant l'acte de sommation & lui payant ses salaires de la grosse, dont il sera délivré exécutoire contre la partie qui en devoit donner copie.

La partie qui a fourni des reproches, ou renoncé à en fournir, peut demander copie de l'enquête; & en cas de refus, l'enquête doit être rejetée, & l'on procède au jugement.

Si celui contre qui l'enquête a été faite en veut prendre avantage, il peut la lever en satisfaisant à ce qui a été dit dans l'article précédent.

Celui qui leve ainsi l'enquête au refus de son adversaire d'en donner copie, a huitaine pour lever le procès-verbal, & autant pour lever l'enquête; & si elle a été faite hors du lieu où le différend est pendant, on donne un autre délai à raison d'un jour pour dix lieues.

Ces délais de huitaine ne sont que pour les cours & pour les bailliages, sénéchauffées, & prévôtaux; dans les autres sièges chaque délai n'est que de trois jours.

Avant de pouvoir demander copie du procès-verbal de sa partie, il faut donner copie du sien; il en est de même pour l'enquête.

Celui qui a eu copie du procès-verbal & de l'enquête, ne peut, en cause principale ou d'appel, faire ouïr à sa requête aucun témoin, ni fournir des reproches contre ceux de sa partie.

Si l'enquête a été ordonnée à l'audience sans appointer les parties, les enquêtes doivent être rapportées à l'audience pour y être jugées sur un simple acte.

Lorsque l'enquête est déclarée nulle par la faute du juge ou commissaire, on en fait une nouvelle aux dépens du juge ou commissaire, dans laquelle la partie



ne peut faire oïr de nouveau les mêmes témoins. Voyez COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, & ci-après ENQUÊTEUR, PREUVE PAR TÉMOINS, REPROCHES, TÉMOINS; Franc. Marc, tome I. quest. 901; le traité de la preuve par témoins, de Danty; la bibliothèque de Bouchel, au mot témoins; le traité des enquêtes & témoins, de Guillaume Jaudin, inseré dans Bouchel, loc. cit. (A)

ENQUÊTES D'EXAMEN À FUTUR, étoit celle qui se faisoit d'avance & avant la contestation en cause, même avant que le procès fût commencé, lorsqu'on craignoit le dépérissement de la preuve, soit que les témoins fussent vieux, ou valétudinaires, ou sur le point de s'absenter.

Cette forme de procéder avoit été tirée par les docteurs & praticiens, tant du droit civil que du droit canonique, notamment de la loi 40, ff. ad leg. aquiliam, l. 32. ff. de furtis, l. 3. §. duæ. ff. de Carboniano edito, & des décrétales; suivant le chapitre quoniam 5. in princip. extra; ut lite non contest. & cap. cum dilecta, 4. ext. de confirmat. utilit. vel inutilit.

Elle fut aussi autorisée par les anciennes ordonnances, comme il paroît par celle de Charles VIII. de l'an 1493, art. 38, qui défend néanmoins d'en faire en matière de récréance; & la raison est que cette procédure n'avoit lieu qu'en matière civile, & non en matière bénéficiale ou criminelle.

Quand le procès étoit déjà commencé, il falloit assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins.

Lorsqu'on vouloit faire enquête avant qu'il y eût procès commencé, il falloit des lettres en chancellerie adressées au juge pour faire oïr témoins; & dans ce cas le juge tenoit sa procédure close & secrète jusqu'à ce qu'il fût nécessaire de la produire: mais la partie qui avoit fait faire cette enquête devoit former sa demande dans un an au plus tard, à compter de la confection de l'enquête, autrement l'enquête étoit nulle; à l'égard du défendeur qui avoit fait une telle enquête pour appuyer sa défense, l'enquête duroit 30 ans.

Les inconvéniens qu'on a reconnus dans cette procédure prématurée, qui excitoit souvent une prévention dans l'esprit des juges, ont été cause qu'elle a été abrogée par l'ordonnance de 1667, tit. xiiij.

Les auteurs qui en parlent, sont le style du parlement, à la fin; Joannes Ferrarius, cap. quando testes prod. ad ætern. rei mem. Masuer, in prax. tit. de testibus; Imbert, en ses instit. for. liv. I. ch. xljv. Papon, en ses not. liv. X. tit. des lettres incid. Rebuff. tract. de caus. benef. art. 2. glos. unic. n. 8. Bornier, sur l'ordonnance de 1667.

ENQUÊTE ou INFORMATION, ces termes étoient autrefois souvent confondus; il y a encore certaines enquêtes civiles que l'on qualifie d'information, telle que l'information de vie & mœurs. (A)

ENQUÊTE JUSTIFICATIVE; quelques praticiens donnent ce nom à l'enquête que l'accusé fait pour prouver son innocence, lorsqu'on l'a admis à la preuve de ses faits justificatifs. Voyez la pratique de Masuer, p. 292. & FAITS JUSTIFICATIFS. (A)

ENQUÊTE D'OFFICE, est une information que le juge ordonne & fait de son propre mouvement & sans y être provoqué par personne, pour instruire sa religion sur certains faits qui ont rapport à quelque affaire dont la connoissance lui appartient: quoique ces sortes d'enquêtes se fassent à la requête du ministère public, on ne laisse pas de les appeler toujours enquêtes d'office, pour dire qu'il n'y a point de partie privée qui les ait demandées.

Les avis de parens & amis que le juge ordonne à l'occasion des tutelles, curatelles, émancipations,

interdictions, sont des enquêtes d'office, lorsqu'il n'y a aucun parent qui les provoque.

C'est aussi une enquête d'office, lorsque le juge avant de procéder à l'enregistrement de quelques statuts, privilèges, & lettres patentes, ordonne qu'il sera informé de la commodité ou incommodité de ce dont il s'agit, ce que l'on appelle vulgairement une enquête de comodo vel incommodo.

Ces sortes d'enquêtes sont quelquefois qualifiées d'information, comme celle qui se fait de l'âge & des vie & mœurs d'une personne qui se présente pour être reçue dans quelque fonction publique, ce que l'on appelle communément une information de vie & mœurs.

Il y a des formalités prescrites pour les enquêtes ordinaires, qui paroissent inutiles pour les enquêtes d'office, quoique l'ordonnance ne le dise point; par exemple, on ne peut pas assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins, n'y ayant point de contradicteur dans ces sortes d'enquêtes.

Le terme d'enquête d'office n'est guere usité qu'en matière civile: cependant quelques auteurs l'appliquent aussi en matière criminelle aux informations qui se font à la requête du ministère public seul, sans qu'il y ait de partie civile privée. Voyez le style de Cayron, p. 221.

L'ordonnance de 1667, tit. xxij. art. 24. fait mention de ces sortes d'enquêtes, & ordonne qu'elles seront seulement délivrées à la partie publique qui les aura fait faire. Voyez aussi Loiseau, des offices, liv. I. ch. jv. n. 9. (A)

ENQUÊTES DU PARLEMENT. Voyez PARLEMENT à l'article CHAMBRE DES ENQUÊTES.

ENQUÊTES ou PIÈCES; on comprenoit anciennement sous le terme d'enquêtes, non-seulement les enquêtes proprement dites, mais généralement toutes sortes de titres & pièces qui servoient à la preuve des faits. (A)

ENQUÊTES ou PROCÈS; ces termes étoient autrefois synonymes, sur-tout pour les affaires de fait & procès par écrit, dont la décision dépendoit des titres & pièces que l'on comprenoit alors sous le terme d'enquêtes: il est dit dans des lettres de Philippe de Valois, du mois de Juin 1338, & dans d'autres du roi Jean, du mois de Janvier 1351, qu'il ne sera point fait d'enquête en matière criminelle qu'après l'information, ce qui se trouve expliqué encore plus clairement dans d'autres lettres du roi Jean, du 12 Janvier 1354, où il est dit, non obstante quod processus seu inquestæ inchoatæ fuerint in nostrâ dictâ curiâ parlamenti. On trouve encore quelque chose de semblable dans des lettres du mois de Mai 1358, données par le dauphin, qui fut depuis le roi Charles V. (A)

ENQUÊTES DE SANG, signifioit autrefois information en matière criminelle; elles étoient ainsi nommées à cause que dans ces matières elles tendent souvent à faire infliger à l'accusé quelque peine qui emporte effusion de sang. L'ordonnance de Philippe V. dit le Long, du mois de Décembre 1320, pour le parlement, porte que les enquêtes seront remises en trois huches ou coffres; savoir, en l'une les enquêtes à juger, en l'autre les enquêtes jugées, & en la troisième les enquêtes de sanc. (A)

ENQUÊTE SECRÈTE; les informations en matière criminelle étoient quelquefois ainsi nommées, parce qu'une des principales différences qu'il y a entre ces sortes de preuves & les enquêtes civiles, c'est que les informations sont pièces secrètes. (A)

ENQUÊTE SOMMAIRE, est celle qui se fait sommairement & sans beaucoup de formalité, lorsque le juge entend les témoins à l'audience, comme il se pratique dans les matières sommaires.

L'ordonnance de 1667, tit. xvij. art. 8. dit que si



les parties se trouvent contraires en faits dans les matieres sommaires, & que la preuve par témoins en soit reçue, les témoins seront ouïs en la prochaine audience, en la présence des parties si elles comparant, sinon en l'absence des défaillans; & que néanmoins, à l'égard des cours, des requêtes de l'hôtel & du palais & des présidiaux, les témoins pourront être ouïs au greffe par un conseiller, le tout sommairement, sans frais, & sans que le délai puisse être prorogé.

L'article 9 ajoute que les reproches seront proposés à l'audience avant que les témoins soient entendus, si la partie en présente; qu'en cas d'absence, il sera passé outre à l'audition, & qu'il sera fait mention sur le plunitif ou par le procès-verbal, si c'est au greffe, des reproches & de la déposition des témoins. *Voyez aussi l'art. 25. de l'ordonnance.* (A)

ENQUÊTES PAR TURBES, étoit une espece d'acte de notoriété ou information que les cours souveraines ordonnoient quelquefois, lorsqu'en jugeant un procès il se trouvoit de la difficulté, soit sur une coutume non écrite, soit sur la maniere d'user pour celle qui étoit rédigée par écrit, ou sur le style d'une juridiction, ou enfin concernant des limites ou une longue possession, ou sur quelqu'autre point de fait important.

On les appelloit ainsi, parce que les dispositions étoient données *per turbas*, & non l'une après l'autre, comme il se pratique dans les enquêtes ordinaires & dans les informations.

Ces sortes d'enquêtes ne pouvoient être ordonnées que par les cours souveraines; les présidiaux même n'en pouvoient pas ordonner.

La cour ordonnoit qu'un conseiller se transporteroit dans la juridiction principale de la coutume ou du lieu.

Le commissaire y faisoit assembler, en vertu de l'arrêt, les avocats, procureurs & praticiens du bailliage; il leur donnoit les faits & articles; & les turbiers après être convenus de leurs faits, envoyoit au commissaire leur avis ou déclaration par un député d'entr'eux.

Chaque turbe devoit être composée au moins de dix témoins; & il falloit du moins deux turbes pour établir un fait, chaque turbe n'étant comptée que pour un, suivant les ordonnances de Charles VII. en 1446, art. 22; de Louis XII. en 1498, art. 13; de François I. en 1535, chap. vij. art. 4 & 7.

Ces enquêtes occasionnoient de grands frais; elles étoient souvent inutiles à cause de la diversité des opinions, & toujours dangereuses à cause des factious qui s'y pratiquoient, c'est pourquoi elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, tit. xiiij.

Il y en a cependant eu depuis une confirmée par arrêt du conseil du 7 Septembre 1669; mais elle avoit été ordonnée dès 1666, & il y avoit eu arrêt en 1668, qui avoit permis de la continuer.

Présentement lorsqu'il s'agit d'établir un usage ou un point de jurisprudence, on ordonne des actes de notoriété, ou bien on employe des jugemens qui ont été rendus dans des cas semblables à celui dont il s'agit. *Voyez NOTORIÉTÉ.* (A)

ENQUÊTE VERBALE. *Voyez ENQUÊTE SOMMAIRE.*

ENQUÊTE VIEILLE, c'est-à-dire une enquête faite anciennement avec d'autres parties: elle ne laisse pas de faire preuve quand elle est en bonne forme; mais étant *res inter alios acta*, elle n'a pas la même force que celle qui est faite contre la même partie. *Voyez Peleus, quest. 46.* (A)

ENQUÊTEURS, f. m. pl. (*Jurisp.*) sont des officiers établis pour faire les enquêtes & informations; on les appelle aussi *examinateurs*, parce qu'ils font l'examen des comptes, & ces deux titres sont ordi-

nairement précédés de celui de *commissaire*, parce que ces offices ne sont proprement que des commissions particulieres établies pour décharger le juge d'une partie de l'instruction. Ce qui concerne ces officiers a déjà été expliqué *aux mots COMMISSAIRE AU CHATELET & COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS*, auxquels nous renvoyons. (A)

ENQUÊTEURS DES FORÊTS, *inquisitores forestarum*, étoient des commissaires envoyés par le roi dans les provinces, pour connoître des abus qui se commettoient dans l'usage ou exploitation des bois. Il y a dans le tabulaire de S. Victor à Paris (*cap. xiiij.*) un jugement fort ancien, dont la date ne peut se lire, rendu par M<sup>e</sup> Philippe le Convers, trésorier de S. Etienne de Troyes, clerc du roi, & Guillaume de Saint-Michel, *enquêteurs des forêts.* (A)

ENQUIS, adj. (*Jurispud.*) Ce terme qui vient d'*enquerir*, signifie à peu-près la même chose qu'*interrogé*. Il est usité principalement dans les enquêtes; le procès-verbal dit, en parlant d'un témoin, *enquis de ses nom, surnom, âge & qualités, a répondu, &c.* *Voyez ENQUÊTE.* (A)

ENRAYER, v. neut. (*Manège, Maréchal.*) expression en usage, en parlant d'une voiture quelconque à deux ou à quatre roues, pour désigner l'action de fixer une ou deux d'entr'elles, de maniere que la voiture étant mise en mouvement, elles demeurent immobiles, & glissent sur le terrain au lieu d'y rouler.

Cette précaution est extrêmement prudente, lorsqu'il est question de descendre une montagne rapide. Par ce moyen on soulage considérablement des chevaux qui pourroient succomber sous le poids du fardeau qui les pousse, & qu'ils sont obligés de retenir avec une force qui met à des épreuves cruelles leurs reins & leurs jarrets. On conçoit sans doute les accidens qui pourroient arriver, si ce même poids, à la chute duquel ils s'opposent, l'emportoit sur leur résistance. *Voyez ENRAYURE.* (e)

ENRAYURE, f. f. (*Manège, Marechal.*) On appelle de ce nom toute corde, toute longe, tout lien destiné à enrayer une voiture. Une simple corde propre à tout autre usage, est nommée ainsi, lorsqu'on s'en sert à cet effet. Communément celles qui y sont consacrées, sont repliées en boucle à l'une de leurs extrémités; on les passe d'abord dans un des brancards, & on les y fixe, en introduisant l'extrémité non repliée dans l'anneau fait à l'autre. Après les y avoir fermement arrêtées, on fait plusieurs tours, en embrassant deux rais de la roue & le même brancard en avant de la bande de cette même roue, & l'on termine toutes ces circonvolutions par un double nœud coulant. Il en est d'autres que l'on passe de même dans le brancard, mais l'extrémité qui répond aux roues est garnie d'un crochet de fer très-gros & très-fort que l'on accroche à un rais seulement. Celle-ci est plus ordinairement faite d'un cuir, ayant la même force que les traits des harnois; on arrête ce cuir par le moyen d'une boucle au brancard qu'il embrasse, tandis que le crochet attaché à ce cuir par le moyen d'un anneau de fer tient pareillement à un des rais.

L'*enrayure* ordinaire des voituriers, des charretiers & des rouliers consiste dans une grande perche qu'ils attachent par un bout à l'extrémité postérieure du brancard, en arriere de la bande de la roue, & à l'extrémité antérieure en avant de la même bande, pour que cette même perche, par son appui forcé contre les jantes de la roue, occasionne un frottement qui tient lieu de l'*enrayure*, & fatigue moins le rouage. (e)

ENRAYURES, f. f. pl. (*Charpente.*) c'est l'assemblage de toutes les pieces qui composent une ferme.

ENREGISTREMENT, f. m. (*Jurispud.*) signifie



en général la transcription d'un acte dans un registre, soit en entier ou par extrait. Cette formalité a pour objet de conserver la teneur d'un acte dont il peut importer au Roi, ou au public, ou à quelque particulier, d'avoir connoissance.

Les marchands & négocians, banquiers & agens de change sont obligés, suivant l'ordonnance du commerce, d'avoir des livres ou registres, & d'y enregistrer (ou écrire) tout leur négoce, leurs lettres de change, dettes actives & passives.

On enregistre les baptêmes, mariages & sépultures, vêtures, professions en religion, en inscrivant les actes sur des registres publics destinés à cet effet.

Les actes sujets au contrôle, insinuation, centième denier ou autre droit, sont enregistrés, c'est-à-dire transcrits en entier ou par extrait sur les registres destinés pour ces formalités.

On enregistre aussi les saisies réelles, les criées, les substitutions, des bulles & provisions, &c. (A)

ENREGISTRMENT des ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres patentes, pris dans le sens littéral, n'est autre chose que la transcription de ces nouveaux réglemens que le greffier des juridictions, soit supérieures ou inférieures, fait sur les registres du tribunal en conséquence de la vérification qui en a été faite précédemment par les tribunaux supérieurs qui ont le droit & le pouvoir de vérifier les nouvelles lois.

Néanmoins dans l'usage, on entend aussi par le terme d'enregistrement la vérification que les cours font des nouvelles ordonnances, l'arrêt ou jugement qui en ordonne l'enregistrement, l'admission qui est faite en conséquence par le greffier, du nouveau réglemeut au nombre des minutes du tribunal, le procès-verbal qu'il dresse de cet enregistrement, la mention qu'il en fait par extrait sur le repli des lettres: on confond souvent dans le discours toutes ces opérations, quoiqu'elles soient fort différentes les unes des autres.

La vérification est un examen que les cours font des lettres qui leur sont adressées par le Roi, tant pour vérifier par les formes nationales si le projet de loi qui est présenté est émané du prince, ou si au contraire les lettres ne sont point supposées ou falsifiées, que pour délibérer sur la publication & enregistrement d'icelles, & consentir au nom de la nation que le projet de loi soit enregistré & exécuté, au cas qu'il y ait lieu de l'approuver.

L'arrêt d'enregistrement est le jugement qui, en conséquence de la vérification qui a été faite & du consentement donné à l'exécution de la loi, ordonne qu'elle sera mise au nombre des minutes du tribunal, & transcrite dans ses registres.

L'admission du nouveau réglemeut au nombre des minutes du tribunal, & qui est le véritable enregistrement, a pour objet de marquer que la loi a été vérifiée & reçue, & en même tems de constater cette loi, en la conservant dans un dépôt public où elle soit permanente, & où l'on puisse recourir au besoin & vérifier sur l'original la teneur de ses dispositions. Elle est différente de la transcription qui se fait de ce même réglemeut sur les registres en parchemin pour en mieux assurer la conservation.

Le procès-verbal d'enregistrement est la relation que fait le greffier de ce qui s'est passé à l'occasion de la vérification & enregistrement, & de l'admission qui a été faite en conséquence du nouveau réglemeut entre les minutes du tribunal.

La mention de l'enregistrement que le greffier met sur le repli des lettres, est un certificat sommaire par lequel il atteste qu'en conséquence de l'arrêt de vérification & enregistrement, il a mis le réglemeut au nombre des minutes & registres du tribunal.

La transcription sur les registres en parchemin

Tome V.

n'est qu'une suite de l'enregistrement, & une opération qui ne se fait quelquefois que long-tems après, pour la police du greffe & pour suppléer au besoin la minute du réglemeut.

On conçoit, par ce qui vient d'être dit, combien la vérification est différente de la simple transcription qui se fait dans les registres; mais comme le style des cours, lorsqu'elles ont vérifié une loi, est d'ordonner qu'elle sera enregistrée dans leur greffe, il est arrivé de-là que dans l'usage, lorsqu'on veut exprimer qu'une loi a été vérifiée, on dit communément qu'elle a été enregistrée; ce qui dans cette occasion ne signifie pas simplement que la loi a été insérée dans les registres, on entend principalement par-là que la vérification qui précède nécessairement cet enregistrement a été faite.

Toutes les différentes opérations dont on vient de parler, se rapportent à deux objets principaux; l'un est la vérification du nouveau réglemeut, l'autre est son admission dans les registres du tribunal: c'est pourquoi l'on se fixera ici à ces deux objets; c'est-à-dire que l'on expliquera d'abord ce qui concerne l'enregistrement en tant qu'il est pris pour la vérification, & ensuite l'enregistrement en tant qu'il signifie l'admission ou transcription du réglemeut dans les minutes & registres du tribunal.

Avant d'expliquer de quelle maniere on procede à la vérification & enregistrement d'une loi, il est à propos de remonter à l'origine des vérifications & enregistrements, & de rappeler ce qui se pratiquoit auparavant pour donner aux nouvelles lois le caractère d'autorité nécessaire pour leur exécution.

On a toujours eu l'attention chez toutes les nations policées, de faire examiner les nouvelles lois que le prince propose, par ceux qu'il a lui-même chargés du soin de les faire exécuter. La loi viij. au code de legibus, fait mention que les nouvelles lois devoient être proposées en présence de tous les grands officiers du palais & des sénateurs: Vopiscus dit de l'empereur Probus qu'il permit aux sénateurs *ut leges quas ipse ederet senatus consultis propriis consecrarent*, ce qui ressemble parfaitement à nos arrêts d'enregistrement.

En France on a pareillement toujours reconnu la nécessité de faire approuver les nouvelles lois par la nation, ou par les cours souveraines qui la représentent en cette partie, & qui étant dépositaires de l'autorité royale, exercent à cet égard un pouvoir naturel, émané du Roi même par la force de la loi; c'est ainsi que s'expliquoit le chancelier Olivier dans un discours fait au parlement en 1559.

Il est vrai que jusqu'au treizieme siecle il n'est point parlé de vérifications ni d'enregistrements, mais il y avoit alors d'autres formes équipolentes.

Sous les deux premieres races, lorsque nos rois vouloient faire quelque loi nouvelle, ils la proposoient ou faisoient proposer par quelque personne de considération dans un de ces parlemens généraux ou assemblées de la nation, qui se tenoient tous les ans, d'abord au mois de Mars, & que Pepin transféra au mois de Mai.

Ces assemblées étoient d'abord composées de toute la nation, des grands & du peuple; mais sous ce nom de peuple, on ne comprenoit que les Francs, c'est-à-dire ceux qui composoient originairement la nation françoise, ou qui étoient descendus d'eux, & ceux qui étoient ingénus, c'est-à-dire libres.

Chacun dans ces assemblées avoit droit de suffrage: on frappoit sur ses armes pour marquer que l'on agréoit la loi qui étoit proposée; ou s'il s'élevoit un murmure général, elle étoit rejetée.

Lorsque l'on écrivit & que l'on réforma la loi salique sous Clovis, cette affaire fut traitée dans un parlement, de concert avec les Francs, comme le



marque le préambule de cette loi : *Clodoveus una cum Francis pertractavit ut ad titulos aliquid amplius adderet* ; c'est aussi de-là qu'on lui donna le nom de *paëte de la loi salique*. On voit en effet que n'est qu'un composé d'arrêts faits successivement dans les différens parlemens : elle porte entr'autres choses, que les Francs seroient juges les uns des autres avec le prince, & qu'ils décerneroient ensemble les lois à l'avenir, selon les occasions qui se présenteroient, soit qu'il fallût garder en entier ou réformer les anciennes coutumes venues d'Allemagne.

Aussi Childebert en usa-t-il de cette sorte, lorsqu'il fit de nouvelles additions à cette loi : *Childebertus tractavit*, est-il dit, *cum Francis suis*.

Ce même prince, dans un décret qui contient encore d'autres additions, déclare qu'elles sont le résultat d'un parlement composé des grands & des personnes de toutes conditions, ce qui ne doit néanmoins être entendu que de personnes franches & libres : *Cum nos omnes, calendis Martii (congregati) de quibuscumque conditionibus, una cum nostris optimatibus pertractavimus*. Ces additions furent même faites en différens parlemens ; l'une est datée du champ de Mars d'Atigny, l'autre du champ de Mars suivant, une autre du champ de Mars tenu à Maestricht, &c.

Les autres lois anciennes furent faites de la même manière : celle des Allemands, par exemple, porte en titre dans les anciennes éditions, qu'elle a été établie par ses princes ou juges, & même par tout le peuple : *Quæ temporibus Clotarii regis, una cum principibus suis, id sunt 34 episcopis, & 34 ducibus, & 72 comitibus, vel cætero populo constituta est*.

On lit aussi dans la loi des Bavaois, qui fut dressée par Thierry, & revue successivement par Childebert, Clotaire & Dagobert, qu'elle fut résolue par le roi & ses princes, & par tout le peuple : *Hoc decretum est apud regem & principes ejus, & apud cunctum populum christianum, qui intra regnum Mervengorum constant*.

Toutes les autres lois de ce tems font mention du consentement général de la nation, à peu-près dans les mêmes termes : *Placuit atque convenit inter Francos & eorum proceres ; ita convenit & placuit leudis nostris*. Ce terme *leudes* comprenoit alors non seulement les grands, mais en général tous les Francs, comme il est dit dans l'appendix de Grégoire de Tours, *in universis leudis, tam sublimibus quam pauperibus*. Pour ce qui est de l'ancienne formule, *ita placuit & convenit nobis*, il est visible que c'est de là qu'est venue cette clause de style dans les lettres patentes, *car tel est notre plaisir*, &c.

Les assemblées générales de la nation étant devenues trop nombreuses, on n'y admit plus indistinctement toutes les personnes franches : on assembloit les Francs dans chaque province ou canton pour avoir leur suffrage, & le vœu de chaque assemblée particulière étoit ensuite rapporté par des députés à l'assemblée générale, qui n'étoit plus composée que des grands du royaume & des autres personnes qui avoient caractère pour y assister, tels que les premiers sénateurs ou conseillers.

C'est ainsi que Charlemagne, l'un de nos plus grands & de nos plus puissans monarques, en usa, lorsqu'il voulut faire une addition à la loi salique ; il ordonna que l'on demanderoit l'avis du peuple, & que s'il consentoit à l'addition nouvellement faite, chaque particulier y mit son feing ou son sceau : *Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita sunt, & postquam omnes consenserint, suscriptiones vel manu firmationes suas in ipsis capitulis faciant*. Cette ordonnance fut insérée dans la loi salique, & autorisée de nouveau par Charles le Chauve, lequel la fit insérer dans l'épître qu'il donna de cette loi.

Plusieurs des capitulaires de Charles le Chauve portent pareillement qu'ils ont été faits *ex consensu populi & constitutione regis*, notamment ceux des années 844 & 864.

C'est donc de ces assemblées générales de la nation que se sont formés les anciens parlemens tenus sous la seconde race ; lesquels, d'ambulatoires qu'ils étoient d'abord, furent rendus sédentaires à Paris sous la troisième race, du tems de Philippe le Bel.

Lorsque les parlemens généraux furent réduits aux seuls grands du royaume, & autres personnes qui avoient caractère pour y assister, tous les Francs étoient censés y délibérer par l'organe de ceux qui les y représentoient.

Les nouvelles ordonnances étoient alors délibérées en parlement, le roi y séant, ou autre personne qualifiée de par lui, c'est-à-dire qu'elles étoient dressées dans le parlement même, au lieu que dans la suite on en a rédigé le projet dans le conseil du roi.

La délibération en parlement tenoit lieu de la vérification & enregistrement, dont l'usage a été introduit depuis. Cette délibération étoit d'autant plus nécessaire pour donner force aux nouvelles lois, que suivant la police qui s'observoit alors pour les fiefs, les barons ou grands vassaux de la couronne qui étoient tous membres du parlement, étoient chacun maîtres dans leurs domaines, qui composoient au moins les deux tiers du royaume ; ils s'étoient même arrogé le droit d'y faire des réglemens ; & le roi n'y pouvoit rien ordonner que de leur consentement, c'est pourquoi il en fait mention dans plusieurs ordonnances qui devoient avoir lieu dans les terres de ces barons.

Tels sont deux établissemens ou ordonnances faites par Philippe-Auguste ; l'une du premier Mai 1209, touchant les fiefs du royaume, où il est dit que le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de Saint-Paul, le seigneur de Dompierre, & plusieurs autres grands du royaume, convinrent unanimement de cet établissement : *convenrunt & assensu publico formaverunt, ut a primo die Maii in posterum ita sit de feodalibus tenementis* ; l'autre ordonnance, qui est sans date, est un accord entre le roi, les clercs, & les barons.

On trouve aussi un établissement de Louis VIII. en 1223, où il est dit : *Noveritis quod per voluntatem & assensum archiepiscoporum, episcoporum, comitum, baronum & militum regni Franciæ . . . fecimus stabilimentum per judæos*.

Joinville, en son histoire de S. Louis, fait mention des parlemens que tenoit ce prince pour faire ses nouveaux établissemens. Il suffit d'en donner quelques exemples, tels que son ordonnance du mois de Mai 1246, où il est dit : *Hæc autem omnia . . . de communi consilio & assensu dictorum baronum & militum, volumus & præcipimus, &c. . .* & ce qu'il fit touchant le cours des esterlins, à la fin de laquelle il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento omnium Sane-torum, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto*.

Le regne de Philippe III. dit *le Hardi*, nous offre une foule d'ordonnances faites par ce prince en parlement, notamment celles qu'il fit aux parlemens de l'Ascension en 1272, de l'octave de la Toussaints de la même année, de la Pentecôte de l'année suivante, de l'Assomption en 1274, de la Toussaints ou de Noël en 1275, de l'Épiphanie en 1277, & de la Toussaints en 1283. Les ordonnances ainsi délibérées en parlement, étoient regardées en quelque sorte comme son ouvrage, de même que ses arrêts ; c'est pourquoi on les inscrivoit au nombre des arrêts de la cour, comme il est dit à la fin des ordonnances de 1283 : *Hæc ordinatio registrata est inter judicia, con-*



*filia & arresta expedita in parlamento omnium Sancto- rum, anno Domini 1283.* La même chose se trouve à la fin d'une ordonnance de 1287, & aussi de deux autres de 1327 & de 1331, & de plusieurs autres.

Philippe le Bel fit aussi plusieurs ordonnances en parlement dans les années 1287, 1288, 1290, 1291, 1296. La première de ces ordonnances, qui est celle de 1287, commence par ces mots, *c'est l'ordonnance faite par la cour de notre seigneur le Roi & de son commandement*; & à la fin il est dit qu'elle fut faite au parlement, & qu'elle seroit publiée en chaque baille en la première assise, &c.

A la fin de celle de 1288, il est dit que si quelqu'un y trouve de la difficulté, on consultera la cour du roi & les maîtres (du parlement).

Il s'en trouve aussi plusieurs du même prince, faites en parlement depuis qu'il eut rendu cette cour sédentaire à Paris en 1302; entr'autres celle du 3 Octob. 1303, faite avec une partie seulement des barons; parce que, dit Philippe le Bel, il ne pouvoit pas avoir à ce conseil & à cette délibération les autres prélats & barons si-tôt que la nécessité le requerroit; & les barons dans leur souscription s'énoncent ainsi: *nous, parce que ladite ordonnance nous semble convenable & profitable à la besogne, & si peu greueuse . . . que nul ne la doit refuser, nous y consentons.* L'ordonnance de ce prince du 28 Février 1308, deux autres du jeudi avant les Rameaux de la même année, & une autre du premier Mai 1313, sont faites en plein parlement.

Il s'en trouve de semblables de Philippe VI. dit de Valois, des 24 Juillet 1333, 10 Juillet 1336, 17 Mai 1345, & après la S. Martin d'hyver en 1347.

Il y a encore bien d'autres ordonnances du tems de ces mêmes princes, lesquelles furent aussi délibérées en parlement, quoique cela n'y soit pas dit précisément; mais il est aisé de le reconnoître à l'époque de ces ordonnances, qui sont presque toutes datées des tems voisins des grandes fêtes auxquels on tenoit alors le parlement.

On trouve encore, du tems de Charles VI. un exemple de lettres du 5 Mars 1388, qui furent données en parlement.

Quelques-uns croient que l'on en usa ainsi jusqu'au regne du roi Jean, par rapport à la manière de former les nouvelles lois dans l'assemblée du parlement, & que ce fut ce prince qui changea cet usage par une de ses ordonnances, portant que les lois ne seroient plus délibérées au parlement, lorsque l'on en formoit le projet. Le chancelier Olivier, dans un discours qu'il prononça au parlement en 1559, cite cette ordonnance sans la dater; il y a apparence qu'il avoit en vûe l'ordonnance faite le 27 Janvier 1359, pendant la captivité du roi, par Charles régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V. il dit (*art. 29.*) que dorénavant il ne fera plus aucune ordonnance, ni n'octroiera aucun privilège, que ce ne soit par délibération de ceux de son conseil.

Mais l'usage de former les nouvelles ordonnances dans le conseil du roi est beaucoup plus ancien que celle de 1359; il s'étoit introduit peu-à-peu dès le tems de Philippe III. & de ses successeurs. La plupart des nouvelles ordonnances commencerent à être délibérées dans le conseil du roi, qui étoit aussi appelé *le grand conseil du roi*, & on les envoyoit ensuite au parlement pour les vérifier & enregistrer, comme il se pratique encore présentement.

Il faut néanmoins prendre garde que dans les premiers tems où les ordonnances commencerent à être délibérées dans le conseil, plusieurs des ordonnances qui sont dites faites ainsi, *par le roi ou son conseil*, ou *par le conseil le roi présent*, ne laissoient pas d'être délibérées en parlement, attendu que le roi tenoit souvent son conseil en parlement. C'est ainsi que l'or-

donnance de Philippe III. dit le Hardi, touchant les amortissemens qui seroient accordés par les pairs, commence par ces mots: *ordinatum fuit per consilium de regis, rege presente*; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait été faite au parlement de l'Epiphanie en 1277.

On a déjà vû que dès l'année 1283, il est fait mention d'*enregistrement* au bas de quelques ordonnances. Il est vrai que la plupart de celles où cette mention se trouve avoient été délibérées en parlement; de sorte que cet *enregistrement* exprimé par le mot *registrata*, se rapportoit moins à une vérification telle qu'on l'entend aujourd'hui par le terme d'*enregistrement*, qu'à une simple transcription de la pièce sur les registres; la délibération faite en parlement tenoit lieu de vérification.

La plus ancienne ordonnance que j'aye trouvée du nombre de celles qui n'avoient pas été délibérées en parlement, & où il soit fait mention d'un *enregistrement* qui emporte en même tems la vérification de la pièce; c'est l'ordonnance de Philippe-de-Valois, du mois d'Octobre 1334, touchant la régale. Ce prince mande à ses amés & féaux les gens qui tiendront le prochain parlement, & aux gens des comptes, que à perpétuelle mémoire ils fassent ces présentes enregistrer es chambres de parlement & des comptes, & garder pour original au trésor des chartes.

On lit aussi au bas des lettres du même prince, du 10 Juillet 1336, concernant l'évêque d'Amiens, *lecta per cameram, registrata in curia parlamenti in libro ordinationum regiarum, fol. 50, anno nono.* Ce mot *lecta* fait connoître qu'il étoit dès-lors d'usage de faire la lecture & publication des lettres avant de les enregistrer: celles-ci à la vérité furent données en parlement. Et les autres mots *registrata . . . in libro ordinationum*, justifient qu'il y avoit déjà des registres particuliers destinés à transcrire les ordonnances.

L'usage de la lecture & publication qui précède l'*enregistrement*, continua de s'affermir sous les regnes suivans. Il paroît par une ordonnance du roi Jean, du mois de Mai 1355, par laquelle il confirme pour la seconde fois celle de Philippe-le-Bel, du 23 Mars 1302, pour la réformation du royaume. Il est fait mention au bas de ces lettres, qu'elles ont été lûes & publiées solennellement en parlement, en présence de l'archevêque de Rouen chancelier, de plusieurs autres prélats, barons, présidens, & conseillers du roi au parlement, & en présence de tous ceux qui voulurent s'y trouver; ce qui justifie que cette lecture se faisoit publiquement.

Charles V. dans une ordonnance du 14 Août 1374, mande aux gens de son parlement, afin que personne ne prétende cause d'ignorance de ladite ordonnance, de la faire publier & enregistrer tant à ladite cour, que dans les lieux principaux & accoutumés des séances où cette ordonnance fait mention.

Dans le même mois fut enregistrée la fameuse ordonnance qui fixe la majorité des rois de France à l'âge de quatorze ans. Il est dit qu'elle fut lûe & publiée en la chambre du parlement, en présence du roi tenant son lit de justice, & en présence de plusieurs notables personnages, dont les principaux sont dénommés; qu'elle fut écrite & mise dans les registres du parlement, & que l'original fut mis au trésor des chartes.

On trouve encore beaucoup d'autres exemples d'*enregistrements* du même regne: mais nous nous contenterons d'en rapporter encore un du tems de Charles VI. dont il est parlé dans son ordonnance du 5 Février 1388, touchant le parlement; le roi lui-même ordonne aux gens de son parlement que cette présente ordonnance ils fassent lire & publier, & icelle enregistrer afin de perpétuelle mémoire.

Il seroit inutile de rapporter d'autres exemples



plus récents de semblables *enregistremens*, cette formalité étant devenue dès-lors très-commune.

La forme des vérifications & *enregistremens* fut donc ainsi substituée au droit dont le parlement avoit toujours jouï, de concourir avec le souverain à la formation de la loi. Le parlement conserva pour les vérifications la même liberté de suffrages qu'il avoit, lorsque les ordonnances étoient délibérées en parlement; & si le régent dans son ordonnance du 27 Janvier 1359, n'a pas expliqué que cette liberté étoit conservée au parlement, c'est que la chose étoit assez sensible d'elle-même, étant moins un droit nouveau qu'une suite du premier droit de cette compagnie. C'eût été d'ailleurs une entreprise impraticable à ce prince, sur-tout dans un tems de régence, d'abroger entièrement des usages aussi anciens que précieux pour la nation & pour les intérêts même du roi; on ne peut présumer une telle idée dans un prince encore entouré de vassaux qui disputoient de puissance avec leur souverain: ce fut assez pour le régent d'affranchir le roi de l'espece d'esclavage où étoient ses prédécesseurs de ne pouvoir former le projet d'aucune loi sans le concours du parlement; il se contenta de recouvrer la vraie prérogative du sceptre, & dont nos premiers rois usoient en dirigeant seuls ou avec leur conseil particulier, les lois qu'ils propoisoient ensuite aux champs de Mars & de Mai.

Le roi Jean, & Charles son fils en qualité de régent du royaume, envoyerent donc leurs lois toutes dressées au parlement, qui les vérifia & *enregistra* avec toute liberté de suffrages. On fit des remontrances selon l'exigence des cas, pour justifier les motifs de son refus, ainsi que cela s'est toujours pratiqué depuis: en quoi nos rois ont de leur part suivi cette belle parole que Cassiodore rapporte de Thierry roi d'Italie, *pro aequitate servandâ etiam nobis patimur contradici*.

L'*enregistrement* des nouvelles ordonnances n'est pas comme l'on voit un simple cérémonial; & en insérant la loi dans les registres, l'objet n'est pas seulement d'en donner connoissance aux magistrats & aux peuples, mais de lui donner le caractère de loi, qu'elle n'auroit point sans la vérification & *enregistrement*, lesquels se font en vertu de l'autorité que le roi lui-même a confiée à son parlement.

Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de rapporter deux témoignages non-suspects à ce sujet; l'un de Louis XI. lequel disoit que c'est la coutume de publier au parlement tous accords, qu'autrement ils seroient de nulle valeur; l'autre de Charles IX. lequel en 1561 faisoit dire au pape par son ambassadeur, qu'aucun édit, ordonnance, ou autres actes n'ont force de loi publique dans le royaume, qu'il n'en ait été délibéré au parlement.

Nos rois en parlant de l'examen que les cours font des nouveaux réglemens qui leur sont présentés, l'ont eux-mêmes souvent qualifié de *vérification* ou *enregistrement* comme termes synonymes.

C'est ainsi que Charles régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V. s'explique dans une ordonnance du dernier Novembre 1358; il défend aux gens des comptes qu'ils ne passent, vérifient, ou *enregistrent* en la chambre aucunes lettres contraires à cette ordonnance.

L'ordonnance de Rouffillon, *article 35*, porte que les vérifications des cours de parlement sur les édits, ordonnances, & lettres patentes, seront faites en françois.

Celle qui fut faite au mois d'Octobre pour la Bretagne, porte que la cour procédera en toute diligence à la vérification des édits & lettres patentes.

L'édit d'Henri IV. du mois de Janvier 1597, *art. 2*. veut que si-tôt que les édits & ordonnances ont été

renvoyés aux cours souveraines, il soit promptement procédé à la vérification, &c.

Il est vrai que pour l'ordinaire, dans l'adresse qui est faite des lettres aux cours, le roi leur mande seulement qu'ils ayent à les faire lire, publier, & *enregistrer*: mais cela est très-naturel; parce que quand il envoie une loi, il présume qu'elle est bonne, & que la vérification ne fera aucune difficulté: d'ailleurs la lecture même qu'il ordonne être faite du réglemeut, est pour mettre les membres de la compagnie en état de délibérer sur la vérification.

Les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres patentes contenant réglemeut général, ne sont point *enregistrées* au conseil du roi, attendu que ce n'est pas une cour de justice; elles ne sont adressées par le roi qu'aux cours souveraines & aux conseils supérieurs qui font les mêmes fonctions.

Lorsqu'on les adresse à différentes cours, elles sont d'abord vérifiées & *enregistrées* au parlement de Paris; c'est une des prérogatives de ce parlement: c'est pourquoi Charles IX. ayant été déclaré majeur à 13 ans & jour au parlement de Roüen en 1563, le parlement de Paris n'*enregistra* cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondées sur le droit qu'il a de vérifier les édits avant tous les autres parlemens & autres cours.

Les ordonnances & les édits sont *enregistrés* toutes les chambres assemblées; & si c'est dans une compagnie semestre, on assemble pour cet effet les deux semestres. Les déclarations données en interprétation de quelque édit, sont ordinairement *enregistrées* par la grand-chambre seule, apparemment pour en faire plus prompt expédition, & lorsque les déclarations sont moins de nouvelles lois, qu'une suite nécessaire & une simple explication de lois déjà *enregistrées*.

Il y a quelquefois de nouveaux réglemens qui ne sont adressés qu'à certaines cours, qu'ils concernent seules: mais quand il s'agit de réglemens généraux, ils doivent être *enregistrés* dans tous les parlemens & conseils souverains.

On les fait aussi *enregistrer* dans les autres cours souveraines, lorsqu'il s'agit de matieres qui peuvent être de leur compétence. C'est ainsi que dans une ordonnance de Charles V. du 24 Juillet 1364, il est dit que ces lettres seront publiées par-tout où il appartiendra, & *enregistrés* en la chambre des comptes & en celle du thrésor à Paris.

Quand on refusoit d'*enregistrer* des lettres à la chambre des comptes, on les mettoit dans une armoire qui étoit derriere la porte de la grand-chambre (c'étoit apparemment le grand bureau), avec les autres chartes refusées & non-expédiées, & l'on en faisoit mention en marge des lettres. Il y en a un exemple dans des lettres de Charles V. du mois de Mars 1372. La chambre ayant refusé en 1595 d'*enregistrer* un édit portant création de receveurs provinciaux des parties casuelles, ordonna qu'il seroit informé contre ceux qui administrent mémoires & inventions d'édits préjudiciables à la grandeur & autorité du roi; elle fit le 21 Juin des remontrances à ce sujet, & l'édit fut retiré.

Les généraux des aides dès les premiers tems de leur établissement, *enregistroient* aussi les lettres qui leur étoient adressées; tellement que Charles V. par une ordonnance du 13 Novembre 1372, défend au receveur général de payer sur aucunes lettres ou mandemens, s'ils ne sont vérifiés en la chambre ou ailleurs, où les généraux seront assemblés; & il est dit que dorénavant les notaires mettront es vérifications le lieu où elle aura été faite; qu'en toutes lettres & mandemens refusés en la chambre (des généraux), il sera écrit au dos signé des notaires, que les lettres ont été refusées, & cela quand même les généraux au lieu de les refuser absolument, pren-



dront un long délai pour faire réponse ; & il ordonne, non pas que les lettres mêmes, mais que la teneur (c'est-à-dire la substance) des lettres sera *enregistrée* en la chambre ; ce qui signifie en cet endroit que l'on fera mention de ces lettres sur le registre, & que l'on y expliquera au long les causes du refus.

La cour des aides qui tire son origine de ces généraux des aides, est pareillement en possession de vérifier & *enregistrer* toutes les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres qui lui sont adressées, & d'en envoyer des copies aux sièges de son ressort, pour y être lûes, publiées, & *registrées*.

L'ordonnance de Moulins & l'édit du mois de Janvier 1597, enjoignent aux cours de procéder incessamment à la vérification des ordonnances, toutes autres affaires cessantes. L'ordonnance de 1667 ajoute même la visite & jugement des procès criminels, ou affaires particulières des compagnies.

Mais comme il peut échapper à nos rois de signer des ordonnances dont ils n'auroient pas d'abord reconnu le défaut, ils ont plusieurs fois défendu eux-mêmes aux cours d'*enregistrer* aucunes lettres qui feroient scellées contre la disposition des ordonnances. Il y a entre autres des lettres de Charles VI. du 15 Mai 1403, pour la révocation des dons faits sur le domaine, qui sont défenses aux gens des comptes & trésoriers à Paris, présents & à venir, supposé qu'il fût scellé quelques lettres contraires à celles-ci, d'en passer ni vérifier aucunes, quelques mandemens qu'ils eussent du roi, soit de bouche, ou autrement, sans en avertir le roi ou la reine, les oncles & frères du roi, les autres princes du sang, & gens du conseil.

Charles IX. par son édit du mois d'Octobre 1562, pour la Bretagne, dit que si la cour trouvoit quelque difficulté en la vérification des édits, elle enverra promptement ses remontrances par écrit, ou députera gens pour les faire.

La même chose est encore portée dans plusieurs autres déclarations postérieures.

Le parlement & les autres cours ont dans tous les tems donné au roi des preuves de leur attachement, en s'opposant à la vérification des ordonnances, édits, & déclarations, qui étoient contraires aux véritables intérêts de S. M. ou au bien public ; & pour donner une idée de la fermeté du parlement dans ces occasions, il suffit de renvoyer à ce que le premier président de la Vacquerie répondit à Louis XI. comme on le peut voir dans Pasquier, en ses recherches, liv. VI. chap. xxxjv.

Lorsque les nouveaux réglemens adressés aux cours sont seulement susceptibles de quelque explication, les cours les *enregistrent* avec des modifications. On en trouve des exemples dès le tems du roi Jean, notamment à la fin de deux de ses ordonnances du mois d'Avril 1361, où il est dit qu'elles ont été *vûes, corrigées, & lûes en parlement*. La possession des cours à cet égard est constante, & leur droit a été reconnu en différentes occasions, notamment par un régleme-ment du conseil du 16 Juin 1644.

Les particuliers ne peuvent pas former opposition à l'*enregistrement* des ordonnances, édits, & déclarations, ni des lettres patentes portant régleme-ment général, mais seulement aux lettres qui ne concernent que l'intérêt de quelques corps ou particuliers.

Le procureur-général du roi peut aussi s'opposer d'office à l'*enregistrement* des lettres patentes obtenues par des particuliers, ou par des corps & communautés, lorsque l'intérêt du roi ou celui du public s'y trouve compromis. On trouve dès 1390 une opposition de cette espèce formée à l'*enregistrement* de lettres patentes, du mois de Juin de ladite année, à la requête du procureur-général du roi, lequel fit proposer ses raisons à la cour par l'avocat du roi ; il

fut plaidé sur son opposition, & l'affaire fut appointée. Le chapitre de Paris qui avoit obtenu ces lettres, se retira pardevers le roi, & en obtint d'autres, par lesquelles le roi enjoignit au parlement d'*enregistrer* les premières. Le procureur-général du roi s'opposa encore à l'*enregistrement* de ces nouvelles lettres ; & lui & le chapitre ayant fait un accord sous le bon plaisir du parlement, & étant convenus de certaines modifications, le parlement *enregistra* les lettres à la charge des modifications.

Quoique les particuliers ne puissent pas former opposition à l'*enregistrement* des ordonnances, édits, déclarations, cette voie est néanmoins permise aux compagnies qui ont une forme publique, lorsque la loi que l'on propose paroîtblesser leurs droits ou privilèges. Cela s'est vû plusieurs fois au parlement.

Pour ce qui est de la forme en laquelle se fait dans les cours l'*enregistrement*, c'est-à-dire l'inscription des nouveaux réglemens sur les registres, c'est une dernière opération qui est toujours précédée de la lecture & vérification des réglemens ; elle étoit aussi autrefois précédée de leur publication, qui se faisoit à l'audience.

Il paroît que dès le tems de la seconde race, les comtes auxquels on envoyoit les nouveaux réglemens pour les faire publier dans leur siège, en gardoient l'expédition dans leur dépôt, pour y avoir recours au besoin ; mais il y avoit dès-lors un dépôt en chef dont tous les autres n'étoient qu'une émanation : ce dépôt étoit dans le palais du roi.

En effet Charles le Chauve ordonna en 803 que les capitulaires de son pere seroient derechef publiés ; que ceux qui n'en auroient pas de copie enverroient, selon l'usage, leur commissaire & un greffier, avec du parchemin, au palais du roi, pour en prendre copie sur les originaux qui seroient, dit-il, pour cet effet tirés de *armario nostro* ; c'est-à-dire du trésor des chartres de la couronne : ce qui fait connoître que l'on y mettoit alors l'original des ordonnances. C'est ce dépôt que S. Louis fit placer à côté de la sainte chapelle, où il est présentement, & dans lequel se trouve le registre de Philippe-Auguste, qui remonte plus haut que les registres du parlement, & contient plusieurs anciennes ordonnances de ce tems.

L'ancien manuscrit de la vie de S. Louis, que l'on conserve à la bibliothèque du Roi, fait mention que ce prince ayant fait plusieurs ordonnances, les fit *enregistrer & publier* au châtelet. C'est la première fois que l'on trouve ce terme, *enregistrer*, pour exprimer l'inscription qui se faisoit des réglemens entre les actes du tribunal ; ce qui vient de ce que jusqu'alors on n'usoit point en France de registres pour écrire les actes des tribunaux ; on les écrivoit sur des peaux, que l'on rouloït ensuite : & au lieu de dire *les minutes & registres* du tribunal, on disoit les rouleaux, *rotula* ; & lorsque l'on inscrivoit quelque chose sur ces rouleaux, cela s'appelloit *inrotulare*, comme il est dit dans deux ordonnances, l'une de Philippe-Auguste, de l'an 1218. art. 6. l'autre de Louis VIII. du mois de Novembre 1223. On trouve cependant au troisième registre des *olim*, fol. 151 & 152, ensuite de deux arrêts, ces termes, *ita registratum in rotulo istius parlamenti*. Ainsi la mention que l'on faisoit d'un arrêt sur les rouleaux, s'appelloit aussi *enregistrement*.

Étienne Boileau, prévôt de Paris sous S. Louis, fut le premier qui fit écrire en cahiers ou registres, les actes de sa juridiction.

Jean de Montluc, greffier du parlement, fit de même un registre des arrêts de cette cour, qui commence en 1256 : cet usage fut continué par ses successeurs.

Le plus ancien registre de la chambre des comp-



res, appellé registre de *S. Just*, du nom de celui qui l'a écrit, fait mention qu'il a été copié par Jean de Saint Just, clerc des comptes, sur l'original à lui communiqué par Robert d'Artois.

Cet établissement de registres dans tous les tribunaux, a donné lieu d'appeller *enregistrement*, l'inscription qui est faite sur ces registres, des reglemens qui ont été vérifiés par les cours : & dans la suite on a aussi compris, sous le terme d'*enregistrement*, la vérification qui précède l'inscription sur les registres ; parce que cette inscription suppose que la vérification a été faite.

Dans les premiers tems où le parlement fut rendu sédentaire à Paris, il ne portoit guere dans ses registres que ses arrêts, ou les ordonnances qui avoient été délibérées ; c'est-à-dire dressées dans le parlement même : c'est de-là qu'au bas de quelques-unes il est dit, *registrata est inter judicia, consilia & arresta expedita in parlamento*, comme on l'a déjà remarqué, en parlant d'une ordonnance de 1283. Le dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles V. dans une ordonnance qu'il fit au mois de Mars 1356, en qualité de lieutenant-général du royaume, pendant la captivité du roi Jean, dit, *art. 14*, qu'il seroit fait une ordonnance du nombre de gens qui tiendroient la chambre du parlement, les enquêtes & requêtes, &c. & que cette ordonnance tiendroient, seroit publiée & enregistrée. Le parlement faisoit inscrire ces ordonnances dans ses registres, comme étant en quelque sorte son ouvrage, aussi-bien que ses arrêts.

Quoiqu'il y eût alors plusieurs ordonnances qui n'étoient pas inscrites dans ses registres, il ne laissoit pas de les vérifier toutes, ou de les corriger, lorsqu'il y avoit lieu de le faire. L'expédition originale, qui avoit été ainsi vérifiée, étoit mise au nombre des actes du parlement ; ensuite il faisoit publier la nouvelle ordonnance à la porte de la chambre, ou à la table de marbre du palais : on en publioit aussi à la fenêtre, qui est apparemment le lieu où l'on délivre encore les arrêts. Voyez PUBLICATION.

Lorsque l'usage des vérifications commença à s'établir, on ne faisoit pas registre de cet examen, ni de la publication des ordonnances ; de sorte que l'on ne connoît guere si celles de ces tems ont été vérifiées, que par les corrections que le parlement y faisoit, lorsqu'il y avoit lieu, ou par les notes que le secrétaire du roi, qui avoit expédié les lettres, y ajoûtoit quelquefois.

Mais bien-tôt on fit registre exact de tout ce qui se passoit à l'occasion de la vérification & *enregistrement*, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Pour parvenir à la vérification d'une loi, on en remet d'abord l'original en parchemin, & scellé du grand sceau, entre les mains du procureur général, lequel donne ses conclusions par écrit ; la cour nomme un conseiller, qui en fait le rapport en la chambre du conseil : sur quoi, s'il y a lieu à l'*enregistrement*, il intervient arrêt, en ces termes : « Vu par » la cour l'édit ou déclaration du tel jour, signé, » scellé, &c. portant, &c. vu les conclusions du procureur general, & oui le rapport du conseiller » pour ce commis ; la matiere mise en délibération, » la cour a ordonné & ordonne que l'édit ou déclaration sera enregistré au greffe d'icelle, pour être » exécuté selon sa forme & teneur, ou bien pour » être exécuté sous telles & telles modifications. » Cet arrêt d'*enregistrement* renferme en soi la vérification & approbation de la loi, qu'il ordonne être enregistrée ; & c'est sans doute la raison pour laquelle on confond la vérification avec l'*enregistrement*.

Le greffier fait mention de l'*enregistrement* sur le repli des lettres, en ces termes : « Registré, oüi le procureur general du roi, pour être exécuté selon sa » forme & teneur, ou bien suivant les modifica-

» tions portées par l'arrêt de ce jour. Fait en parlement le... signé, tel, &c. » C'est proprement un certificat, ou attestation, que le greffier met sur le repli des lettres de l'*enregistrement*, qui a été ordonné par l'arrêt.

Outre ce certificat, le greffier fait un procès verbal, soit de l'assemblée des chambres, si c'est un édit, ou de l'assemblée de la grand-chambre seule, si c'est une déclaration dont elle fasse seule l'*enregistrement* : ce procès verbal fait mention que la cour a ordonné l'*enregistrement* de tel édit, pour être exécuté selon sa forme & teneur, ou avec certaines modifications.

Aussi-tôt que l'arrêt de vérification & *enregistrement* est rendu, & que le procès verbal en est dressé, le greffier fait tirer une expédition en papier timbré, sur l'original en parchemin, de l'ordonnance, édit, déclaration, ou autres lettres que l'on a enregistrées : au bas de cette expédition, il fait mention de l'*enregistrement*, de même que sur l'original, & ajoûte seulement ce mot, collationné, c'est-à-dire comparé avec l'original, & il signe. Cette expédition, qui doit servir de minute, & l'arrêt & le procès verbal d'*enregistrement*, sont placés par le greffier entre les minutes de la cour ; & l'*enregistrement* est censé accompli dès ce moment, quoique la transcription de ces mêmes pieces sur les registres en parchemin, destinés à cet effet, ne se fasse quelquefois que plusieurs années après : car cette transcription sur les registres en parchemin n'est pas le véritable *enregistrement*, c'est seulement une opération prescrite par la police du greffe ; & les registres des ordonnances ne sont que des grosses, ou copies des minutes, un peu moins authentiques que l'original, & faites pour le suppléer au besoin : c'est pourquoi, sans attendre cette transcription, qui est censée faite dans le tems même de la vérification, le greffier met, comme on l'a dit, sur le repli de l'original, & sur l'expédition des lettres qui ont été vérifiées, son certificat de la vérification & *enregistrement*.

Ces différentes opérations faites, le greffier remet l'original des lettres enregistrées à M. le procureur général, lequel le renvoie à M. le chancelier, ou au secrétaire d'état qui les lui a adressées ; & au bout de quelque tems, le secrétaire d'état qui a ce département, envoie les ordonnances enregistrées dans le dépôt des minutes du conseil, qui est dans le monastere des religieux Augustins, près la place des Victoires.

Autrefois les arrêts de vérification & *enregistrements*, & les certificats d'iceux, se rédigeoient en latin : cet usage avoit même continué depuis l'ordonnance de 1539, qui enjoit de rédiger en françois tous les jugemens & actes publics : le certificat d'*enregistrement*, qui se met sur le repli des pieces, étoit conçu en ces termes : *lecta, publicata & registrata, audito & requirente procuratore generali regis, &c.* Mais Charles IX, par son ordonnance de Roussillon, *art. 35*, ordonna que les vérifications des édits & ordonnances seroient faites en françois.

Depuis ce tems, le greffier mettoit ordinairement son certificat en ces termes : *lû, publié & enregistré, &c.* on disoit *publié*, parce que c'étoit alors la coutume de publier tous les arrêts à l'audience, comme cela se pratique encore dans quelques parlemens : mais dans celui de Paris on ne fait plus cette publication à l'audience, à moins que cela ne soit porté par l'arrêt de vérification ; auquel cas le greffier met encore dans son certificat, *lû, publié & enregistré* : quand il n'y a pas eu de publication à l'audience, le certificat du greffier porte seulement que le reglement a été enregistré, oui, & ce requerant le procureur général du roi, &c.

Ces sortes de certificats du greffier, ou mention qui est faite sur le repli des lettres de la vérification &



& *enregistrement*, étoient d'usage dès le tems de Philippe de Valois, comme on le voit sur les lettres du 10 Juillet 1336, dont on a déjà parlé, où on lit ces mots : *lecta per cameram, registrata in curia parliamenti, in libro ordinationum, fol. 50, in anno nono*. Ces termes, *in anno nono*, semblent annoncer que ce livre, ou registre des ordonnances, étoit commencé depuis neuf années : ce qui remonteroit jusqu'en 1328, tems où Philippe de Valois monta sur le throne. On ne connoît point cependant de registre particulier des ordonnances qui remonte si haut.

Les plus anciens registres du parlement, appelés *les olim*, contiennent, il est vrai, des ordonnances depuis 1252 jusqu'en 1273 : mais ces registres n'étoient pas destinés uniquement pour les *enregistrements* ; ils contiennent aussi des arrêts rendus entre particuliers, & des procédures.

Mais peu de tems après on fit au parlement des registres particuliers pour les *enregistrements* des ordonnances, édits, déclarations & lettres patentes, que l'on a appelés *registre des ordonnances*.

Le premier de ces registres, cotté A, & intitulé *ordinationes antiquae*, commence en 1337 : il contient néanmoins quelques ordonnances antérieures, dont la plus ancienne, ce sont des lettres patentes de S. Louis, du mois d'Août 1229, qui confirment les privilèges de l'université de Paris.

Quand on transcrit une piece dans les registres du tribunal, en conséquence du jugement qui en a ordonné l'*enregistrement*, elle doit y être copiée toute au long, avec le jugement qui en ordonne l'*enregistrement*, & non pas par extrait seulement, ni avec des *& cætera*.

Ce fut sur ce fondement que le recteur & l'université de Paris exposèrent, par requête au parlement en 1552, que quelqu'un de leurs suppôts ayant voulu lever un extrait du privilège accordé en 1336 aux écoliers étudiants en l'université, il s'étoit trouvé quelques omissions faites sous ces mots *& cætera*, pour avoir plutôt fait, par celui qui fit le registre ; que ces omissions étoient de conséquence ; & que si l'original du privilège se perdoit, le recours au registre ne seroit pas sûr : c'est pourquoi ils supplierent la cour d'ordonner que ce qui étoit ainsi imparfait sur le registre, par ces mots *& cætera*, fût rempli par collation qui se feroit du registre à l'original. Sur quoi la cour ayant ordonné que l'original seroit mis pardevers deux conseillers de la cour, pour le collationner avec le registre ; oïi le rapport desdits conseillers, la cour, par arrêt du 18 Août 1552, ordonna que l'original du privilège seroit de nouveau *enregistré* dans les registres d'icelle, pour être par le greffier délivré aux parties qui le requereroient.

Les arrêts de vérification ou *enregistrement*, faits au parlement, portent ordinairement, que copies collationnées du nouveau reglement & de l'arrêt seront envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lûes, publiées & enregistrées : l'arrêt enjoint au substitut du procureur général du roi d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans un mois, suivant ledit arrêt.

Le procureur général de chaque parlement envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens à tous les bailliages, sénéchaussées & autres justices royales ressortissantes nuement au parlement.

A l'égard des pairies du ressort, quoique régulièrement elles dûssent tenir du juge royal la connoissance des nouveaux réglemens ; néanmoins, pour accélérer, M. le procureur général leur en envoie aussi directement des copies collationnées.

Si l'*enregistrement* est fait en la cour des aides, l'arrêt de vérification porte que l'on enverra des copies collationnées aux élections & autres sièges du ressort.

Lorsque les nouveaux réglemens, qui ont été vérifiés par les cours, sont envoyés dans les sièges de leur ressort pour y être *enregistrés*, cet *enregistrement* s'y fait sur les conclusions du ministère public, de même que dans les cours ; mais avec cette différence, que les cours ont le droit de délibérer sur la vérification, & peuvent admettre le projet de reglement, ou le refuser, s'il ne paroît pas convenable aux intérêts du roi, ou au bien public : au lieu que les juges inférieurs sont obligés de se conformer à l'arrêt de vérification, & en conséquence de rendre un jugement, portant que la nouvelle loi sera inscrite dans leurs registres, purement & simplement, sans pouvoir ajoûter aucunes modifications ; en sorte que cet *enregistrement* n'est proprement qu'une simple transcription dans leurs registres, & non une vérification.

Il faut néanmoins observer, que dans les provinces du ressort qui ont quelques privilèges particuliers, les juges inférieurs pourroient faire des représentations au parlement avant d'*enregistrer*, si le nouveau reglement étoit contraire à leurs privilèges. Du reste, les juges inférieurs n'ont pas droit de délibérer sur le fond de l'*enregistrement* ; mais ils ont la liberté de délibérer sur la forme en laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur est fait ; c'est-à-dire, d'examiner si cette forme est légitime & régulière. Ils peuvent aussi, après avoir procédé à l'*enregistrement* de la nouvelle loi, faire sur cette loi (s'il y a lieu pour ce qui les concerne) faire des représentations au parlement, ou autre cour dont ils relevent, qu'ils adressent au procureur général.

Il paroît même, suivant l'ordonnance de Charles VII. de 1453, art. 66 & 67, & l'ordonnance de Louis XII. du 22 Décembre 1499, que les juges inférieurs peuvent, en certain cas, suspendre l'exécution des lois qu'on leur envoie, en représentant les inconvéniens qui peuvent en résulter, relativement à leurs provinces & aux réglemens antérieurs. Ces cas, selon les ordonnances de Charles VII & de Louis XII. sont lorsque les lois qui leur sont envoyées peuvent être contraires aux ordonnances, & produire du trouble dans le royaume ; tel que seroit, par exemple, quelque établissement tendant à anéantir la forme du gouvernement.

Au châtelet de Paris, les nouvelles ordonnances sont *enregistrées* sur un registre particulier, appelé *registre des bannieres* ; ce qui signifie la même chose que registre des publications.

Tous les juges auxquels le procureur général envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens, sont obligés d'envoyer dans le mois un certificat de l'*enregistrement*. Depuis environ 35 ans, il est d'usage de garder tous ces certificats dans les minutes du parlement, pour y avoir recours au besoin, & connoître la date de l'*enregistrement* dans chaque siège.

Les nouvelles ordonnances doivent être exécutées, à compter du jour de la vérification qui en a été faite dans les cours souveraines, ou après le délai qui est fixé par l'ordonnance ou par l'arrêt d'*enregistrement*, comme cela se fait quelquefois, afin que chacun ait le tems de s'instruire de la loi.

Elle doit aussi être exécutée à compter du même jour, pour les provinces du ressort, & non pas seulement du jour qu'elle y a été *enregistrée* par les juges inférieurs. Néanmoins s'il s'agit de quelque disposition qui doit être observée par les juges, officiers, ou particuliers, la loi ne les lie que du jour qu'ils ont pû en avoir connoissance ; comme on voit que la nouvelle 66 de Justinien sur l'observation des constitutions impériales avoit ordonné que les nouvelles lois seroient observées à Constantinople dans deux mois, à compter de leur date ; & à l'égard



des provinces, à deux mois après l'insinuation qui y seroit faite de la loi : ce tems étant suffisant, dit la nouvelle, pour que la loi fût connue des tabellions & de tous les sujets.

Il n'est pas d'usage de faire *enregistrer* les nouveaux reglemens dans les justices seigneuriales, ni de leur en envoyer des copies, ces justices étant en trop grand nombre, pour que l'on puisse entrer dans ce détail : de sorte que les officiers de ces justices sont présumés instruits des nouveaux reglemens par la notoriété publique, & par l'*enregistrement* fait dans le siège royal auquel elles ressortissent.

Sur les *enregistremens* des ordonnances, voyez *Martianus Capella, lib. I. part. xv. Cujas, lib. I. observ. cap. xix. La Rocheflavin, des parlemens, liv. XIII. ch. xxviii. Pasquier, recherch. de la France, liv. VI. ch. xxxiv. Papon, liv. IV. tit. vj. n. 23. Bouchel, Bibliotiq. du Droit franç. au mot lois. (A)*

**ENREGISTREMENT** des privilèges ou permissions pour l'impression des livres. Les privilèges que le roi accorde pour l'impression des livres, & les permissions simples du sceau, doivent être *enregistrés* à la chambre syndicale de la Librairie, par les syndic & adjoints, dans le terme de trois mois, à compter du jour de l'expédition. C'est une des conditions auxquelles ces lettres sont accordées; & faute de la remplir, elles deviennent nulles. Ce règlement paroît avoir singulièrement pour objet de mettre tous propriétaires d'ouvrages littéraires à l'abri du préjudice auquel ils pourroient être exposés par les surprises faites à la religion du roi, dans l'obtention des privilèges ou permissions simples : en ce que 1°. il met les syndic & adjoints de la Librairie en état d'arrêter ces lettres à l'*enregistrement*, s'ils jugent qu'elles soient préjudiciables aux intérêts de quelque tiers : 2°. en ce qu'il fournit aux particuliers, auxquels elles sont préjudiciables, le moyen de s'opposer judiciairement à leur *enregistrement*, & d'en demander le rapport. Pour entendre comment & dans quelles circonstances ces lettres peuvent être préjudiciables à un tiers, il faut nécessairement lire dans le présent volume le mot **DROIT DE COPIE**; nous y avons expliqué dans un assez grand détail quels sont les droits des auteurs & des libraires sur les ouvrages littéraires, & quel a été l'esprit de la loi dans l'établissement des privilèges. Nous y renvoyons pour éviter les longueurs & répétitions.

**ENREGISTRER.** Voyez **ENREGISTREMENT**.

**ENRÊNER**, v. act. (*Maneg. Maréch.*) terme par lequel on exprime relativement aux chevaux de carrosse, de chaise & de charrete, l'action d'arrêter & de nouer les renes.

Elles sont fixées, pour les chevaux de carrosse, par le moyen de deux bouts de cuir placés sur le milieu du couffinet; pour le cheval de brancard, par le moyen d'une couroye, qu'on nomme la troussure, & qui passe dans un trou pratiqué à cet effet dans l'arçon de devant; tandis qu'à l'égard des chevaux de charrete elles montent par-dessus la croisée du collier, & s'unissent à une longe de cuir garnie d'un culeron, & qui sert de croupiere.

Rien n'est plus capable d'endurcir la bouche des chevaux, de leur rendre l'appui sourd, & de leur endommager les barres, que de les *enrêner* trop court. C'est sans doute par cette considération, & pour remédier aux inconvéniens qui naissent de la confiance avec laquelle les cochers gênent & contraignent leurs chevaux en les *enrénant*, que l'on a imaginé, depuis quelque tems, de placer un anneau quarré à chaque arc du banquet. Les renes passent dans ces anneaux; & comme elles ne peuvent alors tirer le bas des branches en arriere, lorsque le cheval s'appuie, ou badine avec son mors, le point de résistance de la gourmette n'a plus lieu, & les par-

ties de la bouche, sur lesquelles porte l'embouchure, sont extrêmement foulagées. Je préférerois néanmoins un bridon à ces anneaux; & je crois qu'il seroit plus sûr & plus avantageux de débarrasser entièrement l'embouchure, ou le mors, de toute action des renes.

Les cochers qui *enrêneroient* trop court de jeunes chevaux, s'exposeroient à des accidens, qui les puniroient peut-être de leur imprudence & de leur opiniâtreté.

On s'est encore servi de l'expression d'*enrêner*, en parlant de l'arrangement & de la division des guides, & pour distinguer, à cet égard, notre maniere de celle des Italiens. Selon l'usage françois, chaque guide est divisée en deux sur le dos de chaque cheval; elle passe par deux anneaux situés sur le couffinet. Les branches, ou les longes de dedans, sont distribuées de façon qu'elles vont, en se croisant, se boucler; savoir, celle qui part du cheval hors la main, à la branche de dedans du mors du cheval qui est sous la main; & celle qui part de celui-ci, à la branche de dedans du mors de l'autre: par ce moyen le cocher, agissant de la guide droite, opere sur le cheval hors la main, qui se trouve mû en ce sens, parce qu'il y est attiré, ainsi que le cheval sous la main, par la branche de dedans de cette guide: mais alors les impressions de la main du cocher se manifestent sur les deux bouches ensemble; & s'il y a en elles inégalité de légereté, de sensibilité & de force, celle en qui réside le bon tempérament & la finesse, ne peut que souffrir des efforts que demande nécessairement l'autre.

La méthode des Italiens obvie à cette difficulté. Il n'est parmi eux aucune communication des branches des guides; chacune d'elles n'est relative qu'à la bouche d'un seul & même cheval: telle est la première différence que nous offre leur maniere. La seconde consiste dans deux courroies qui se croisent d'un cheval à l'autre: chacune de ces courroies est arrêtée, par l'une de ses extrémités, à la branche de dedans du mors de chaque cheval, & va se terminer, savoir, celle qui est fixée à la branche du mors du cheval hors la main, à un anneau placé à côté du couffinet du cheval sous la main, & *vice versa*; en sorte que l'un & l'autre s'attirent réciproquement, selon les opérations du cocher, dont la main peut influer sur chaque bouche séparément.

Il faut convenir néanmoins que dans le nombre prodigieux des cochers qui ont adopté cette pratique, il en est peu qui, vû leur ignorance, ne nous y laissent appercevoir d'autres inconvéniens, qu'il seroit sans doute trop long de détailler ici, & parmi lesquels les hommes les moins clairvoyans ont dû remarquer ceux qui résultent d'un écartement considérable, qui mettant les chevaux hors de la ligne sur laquelle ils devroient tirer, augmente & multiplie le poids de la masse qu'ils traînent; les oblige, en leur demandant une force plus grande, de se précipiter sur les épaules; contraint celle de dehors à pousser beaucoup plus que l'autre contre le poitrail; place, par conséquent, chaque cheval de travers, &c. (e)

**ENRIMER**, en terme d'*Epinglier*, c'est pousser le poinçon directement au-dessus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte, plus ou moins, avec le pousse-broche. V. **BROCHE** & **POUSSE-BROCHE**.

**ENROLEMENT**, s. m. (*Art. milit.*) action de lever, d'engager, de prendre des hommes, pour servir dans les troupes de terre, ou dans les armées navales.

Les Romains faisoient leurs *enrolemens* avec beaucoup de précautions & de formalités. Il n'étoit pas permis à tous les citoyens de porter les armes; & pour être *enrôlé* au service de la république, il falloit avoir certaines qualités dont on ne dispensoit



que dans des occasions importantes, & qui demandoient des secours prompts & extraordinaires.

Les préposés aux enrôlemens faisoient un examen rigoureux des personnes qui se présentoient pour être enrôlés. (Liv. II. §. 1. ff. de re militari.) Ils s'informerent d'abord de la naissance de chacun; car il n'y avoit que des hommes libres à qui il fût permis de porter les armes, & les esclaves en étoient exclus. Il falloit donc prouver sa liberté par des témoignages non suspects, & de plus il falloit établir le lieu de sa naissance.

On avoit aussi beaucoup d'attention à la taille; & tous ceux à qui elle manquoit, étoient rejetés de l'honneur de servir. De-là vient que lorsqu'on vouloit louer un homme, on disoit qu'il avoit une taille militaire; c'est ce qui n'a pas échappé à Lampride dans son éloge de l'empereur Sévere. Cette taille militaire est marquée par une loi qui est dans le code théodosien, au titre de *tyronibus*; elle nous apprend qu'alors un soldat devoit avoir cinq pieds sept pouces, *quinque pedibus & septem uncis usualibus*.

Vegece a remarqué que du tems de Marius on n'enrôloit que des gens de cinq piés dix pouces, parce que dans le grand nombre qui se présentoit, on pouvoit choisir; mais depuis ce tems-là il fallut rabattre de cette mesure, les hommes étant devenus rares par les guerres civiles, le luxe, la débauche, & le changement de gouvernement.

Cependant l'on ne connoissoit point encore ce moyen nouveau, & contraire à toutes les lois de l'humanité, d'enrôler par la force, la fraude, le stratagème, & pareilles horreurs sur lesquelles, dans quelques pays, les princes & les ministres ferment les yeux en tems de guerre. « Les hommes, dit la Bruyere, sont au souverain comme une monnoie, dont il achete une place, ou une victoire. S'il fait en sorte qu'il lui en coûte moins, s'il épargne les hommes, il ressemble à celui qui marchandé, & qui connoît mieux qu'un autre le prix de l'argent ». Aussi tout prospère sous un tel souverain, & dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'état avec ceux du monarque. Or j'ajoute ici que les intérêts de l'état s'opposent à la violence & à l'artifice dans les enrôlemens; non seulement parce que de telles pratiques blessent les droits de l'humanité, mais de plus parce que la peine capitale portée contre les deserteurs, devient alors une injustice qui révolte la nature. Voyez DESERTEUR. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENROUEMENT, f. m. (Medecine.) Ce terme est ordinairement employé pour signifier la maladie même, dont il n'est proprement qu'un symptôme. Cette maladie est une espece de fluxion catarrheuse, qui a son siège dans le larynx, la trachée artère, & principalement dans les parties qui constituent l'organe de la voix.

Ces parties étant engorgées ou enduites d'une trop grande quantité d'humeurs pituiteuses, c'est-à-dire de la mucosité naturelle trop épaisse, ont leurs surfaces inégalement tuméfiées, mal unies, en sorte qu'elles rendent les collisions de l'air rudes, & sur-tout les vibrations de la glotte lourdes, lentes, très-peu & desagréablement sonores, d'où résulte le symptôme dont il s'agit, l'enrouement, mot qui vient du Latin *ravis*, dont on a formé *raucitas*, *raucedo*, voix rauque.

Ce défaut peut aussi être produit par le relâchement des muscles qui servent à tendre les cordes vocales qui forment les bords de la glotte, & par le desséchement ou la trop grande tension de ces mêmes cordes. Voyez VOIX.

Pour ce qui est du traitement de cette maladie, si la cause est catarrheuse, il est le même que celui du catarrhe en général, de l'enchiffrement dont il

a été fait mention ci-devant, & du rhume: voyez CATARRHE, ENCHIFFREMENT, RHUME. Si le relâchement des muscles du larynx qui cause l'enrouement, dépend de la fibre lâche en général, les remèdes contre ce vice universel conviennent aussi contre le particulier dont il est ici question: voyez FIBRE, LEUCOPHLEGMATIE. Si ce relâchement est un effet de la paralysie, il n'est pas susceptible d'une cure particulière: voyez PARALYSIE. Le desséchement & la roideur de la glotte n'est pas ordinairement un vice propre à cette partie; il tient à celui des solides en général, qui est de la même nature: on peut de plus employer la vapeur des décoctions de plantes émollientes, reçue dans la bouche ouverte & dirigée vers la trachée-artère par de fréquentes inspirations, par lesquelles l'air chargé de cette humidité médicameuteuse est souvent appliqué aux parties viciées. Si la tension spasmodique, hystérique ou mélancholique, ou de toute autre espece, produit l'enrouement, il ne peut être traité que par les remèdes propres contre les maladies dont il est un symptôme: voyez SPASME, HYSTÉRICITÉ, MÉLANCHOLIE, MANIE, &c. La voix devenue rauque, par un accès de colere, se guérit par le repos du corps & de l'esprit, ou par les anodins. (d)

ENROUILLER, v. neut. (Jardinage.) se dit d'un pré où le torrent a pénétré & a couvert l'herbe, ce qui s'appelle *enrouiller l'herbe*. (K)

ENROULEMENT, f. m. (Jardinage.) que quelques-uns appellent *rouleau*, est une plate-bande de buis ou de gazon contournée en ligne spirale. Cet ornement se confond avec les massifs & les volutes des parterres. (K)

ENS, (Chimie.) Paracelse & ses disciples ont donné à ce mot différentes significations; ils l'ont employé sur-tout pour exprimer la force, la puissance d'un agent, &c. ou pour désigner les parties d'un corps dans lesquelles résident proprement leur efficacité ou leur vertu médicinale. C'est dans le premier sens que Paracelse employe ce mot dans les expressions suivantes, *ens Dei*, *ens astrorum*, *ens naturale*, &c. qui sont familières à cet auteur; & dans le second, qu'il faut prendre l'*ens primum* des minéraux, des animaux, des végétaux, & l'*ens appropriatum* de ces derniers.

C'est à cet *ens primum* des végétaux que les disciples de Paracelse, & sur-tout notre célèbre le Febvre, ont attribué tant de vertus, celle entr'autres de rajeunir, ou de renouveler le corps, auxquelles M. Boyle, tout porté qu'il étoit à douter en Chimie, paroît avoir ajouté foi, mais sur lesquelles au contraire nous avons poussé aujourd'hui notre incredulité jusqu'à un point où elle est peut-être aussi peu sage que la confiance aveugle des philosophes. (b)

ENS VENERIS. Boyle a célébré sous ce nom un remède chimique, qui n'est autre chose que la chaux douce du vitriol [ou le résidu de sa distillation lessivé avec de l'eau bouillante jusqu'à insipidité], sublimée avec partie égale de sel ammoniac. Le produit de cette sublimation est un mélange de fleurs de mars & de fleurs de cuivre; car Boyle demande pour cette opération un vitriol de mars très-cuivreux. Ce remède n'est absolument d'aucun usage parmi nous, & c'est avec raison que nous l'avons rejeté, des expériences réitérées nous ayant démontré que l'usage intérieur du cuivre n'étoit jamais exempt de danger. Voyez CUIVRE. (b)

ENS, (Géogr. mod.) ville de la haute Autriche, en Allemagne; elle est située dans le pays & sur la rivière d'Ens. Long. 32. 22. lat. 48. 12.

\* ENSABATÉS, adj. pris subst. (Hist. ecclésiast.) hérétiques Vaudois qui parurent dans le treizième siècle. Ils prétendoient que le ferment étoit toujours illicite; qu'on ne devoit de l'obéissance à aucun su-



périeur séculier ou ecclésiastique, & que tout châtement infligé pour cause de religion étoit un acte de tyrannie. On les appella *Ensatés*, d'une marque que les plus parfaits portoient sur le haut de leurs souliers, & qu'ils appelloient *sabbatas*.

ENSADA ou ENZADA, f. m. (*Hist. nat. botan.*) nom qu'on donne aux Indes à l'arbre des Banians. *Voyez cet article.*

ENSAISEMENT, f. m. (*Jurisprud.*) signifie mise en possession civile. *Ensaïser un contrat*, c'est mettre l'acquéreur en saisine, c'est-à-dire en possession de l'héritage sur lequel le contrat lui accorde quelque droit.

La formalité de l'ensaïsement vient de ce que par l'ancien usage du châtelet de Paris & de toute la prévôté, & dans plusieurs autres provinces coutumières, aucune saisie ou possession n'étoit acquise de droit ni de fait sans qu'il y eût *dévest & vest*, c'est-à-dire qu'il falloît que le vendeur se fût dessaisi entre les mains du seigneur-censier, & que ce même seigneur eût ensuite investi l'acquéreur, c'est-à-dire qu'il lui eût donné la *saisine* ou possession, d'où est venu le terme d'ensaïsement, lequel néanmoins ne s'applique qu'aux mises en possession des biens en roture, car la même formalité à l'égard des fiefs s'appelle *inféodation*.

Quoique l'ensaïsement ne soit en effet qu'une mise en possession civile & fictive, il étoit néanmoins autrefois considéré comme une mise en possession réelle & de fait, ou du moins on doit entendre par-là qu'il étoit nécessaire pour autoriser le vendeur à se dessaisir, & l'acquéreur à prendre possession.

On étoit obligé de prendre du seigneur l'ensaïsement du tems que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées, c'est-à-dire depuis l'an 1300 jusqu'en 1387. Suivant l'art. 72 de ces coutumes, aucun ne pouvoit être propriétaire s'il n'étoit *ensaïsiné* réellement & de fait par le seigneur ou par ses gens. Cet article exceptoit néanmoins le bail à cens, parce que ce bail étant fait par le seigneur même, investit suffisamment le preneur, sans qu'il soit besoin de prendre autre *saisine*.

On payoit dès-lors douze deniers parisis pour la *saisine* ou *ensaïsement*, tel que fût le prix de la vente; & ce droit étoit appelé en Latin *revestitura*, comme on voit dans des lettres de S. Louis, du mois de Mars 1263.

Quelques seigneurs prétendoient avoir droit de prendre cinq sols pour l'ensaïsement, comme le dit l'auteur du grand coutumier: le roi, l'évêque de Paris, les abbés de sainte Geneviève, de saint Magloire & de saint Denis, prétendoient être en possession de recevoir cinq sols pour la *saisine*. Il y eut des oppositions faites à ce sujet, lors des deux rédactions de la coutume de Paris; mais cette prétention n'a pas prévalu, & le droit de *saisine* n'est encore communément que de douze deniers parisis.

L'obligation de prendre *saisine* tomba bien-tôt en non-usage, du moins dans la prévôté de Paris; car l'auteur du grand coutumier, qui écrivoit sous le règne de Charles VI. en parlant des lettres de *saisine* ou *ensaïsement* que l'on prenoit du seigneur ou de son baillif ou député, ajoute, *si ainsi est que le vendeur se veuille faire ensaïser*; car par la coutume de la prévôté de Paris il ne prend *saisine* qui ne veut, & le seigneur ne reçoit que les ventes; ce qui fut adopté dans plusieurs coutumes, & notamment dans celle de Paris, rédigée d'abord en 1510, & réformée en 1580 dans celles de Meaux, Sens, Auxerre, Etampes, Montfort, Dourdan, Mantes, Senlis, & Montargis.

La coutume de Clermont est la seule qui ait retenu l'ancien usage d'obliger l'acquéreur de se faire

*ensaïser*; l'art. 114 de cette coutume porte, que quand aucun a acquis quelque héritage roturier, il ne se peut mettre audit héritage sans *saisine* du seigneur, sur peine de soixante sols parisis d'amende.

Dans les autres coutumes, qui n'ont aucune disposition à ce sujet, l'acquéreur est réputé mis en possession civile par le seul effet des clauses du contrat, par lesquelles le vendeur se dessaisit au profit de l'acquéreur, & ce dernier n'a pas besoin d'autre titre pour prendre possession réelle & de fait; il peut pareillement disposer de l'héritage & le revendre, quoiqu'il n'ait point fait *ensaïser* son contrat.

Le seigneur ne peut saisir pour être payé du droit d'ensaïsement; il a seulement une action pour s'en faire payer, au cas que l'acquéreur ait pris *saisine*, & non autrement.

Il est néanmoins avantageux à l'acquéreur de faire *ensaïser* son contrat, parce que l'année du retrait lignager ne court que du jour de l'ensaïsement; & que si le contrat n'est pas *ensaïsiné*, l'action en retrait dure trente ans; & comme le seigneur a une action pour se faire exhiber le contrat d'acquisition & pour être payé des lods & ventes, on ne manque guère de faire *ensaïser* le contrat, en payant les droits seigneuriaux.

L'ensaïsement se met en marge du contrat, & se donne sous seing privé. Il peut être donné par le fermier ou receveur du seigneur, ou autre ayant charge de lui. Toute la formalité consiste en ces mots, *ensaïse l'acquéreur au présent contrat*, &c.

Le seigneur ne doit pas refuser l'ensaïsement à l'acquéreur qui le demande, en payant par celui-ci le droit de douze deniers pour la *saisine*, & tous les droits qui sont dûs au seigneur, tant pour la dernière acquisition que pour les précédentes: si le seigneur refusoit mal-à-propos l'ensaïsement, l'acquéreur peut le poursuivre devant le juge supérieur de celui du seigneur. *Voyez Brodeau sur l'article 82 de la coutume de Paris*, & les autres commentateurs des coutumes au titre des *censives*. (A)

ENSAISEMENT DE RENTES CONSTITUÉES est une formalité qui se pratique dans quelques coutumes, comme Senlis, Clermont, & Valois, pour donner la préférence aux contrats de rentes *ensaïsinés* sur ceux qui ne le sont point: cet *ensaïsement* est différent du *nantissement*. *Voyez* COÛTUMES DE SAISINE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, RENTES CONSTITUÉES, SAISINE. (A)

ENSAISEMENT DES ACTES D'ALIÉNATION DES BIENS DOMANIAUX, est une formalité établie par arrêt du conseil d'état, du 7 Août 1703, qui ordonne qu'à l'avenir tous les contrats de vente, échanges, adjudications par décret, licitations, & autres actes translatifs de propriété de terres & héritages tenus en fief ou en roture, tant des domaines qui sont ès mains de S. M. que de ceux qui sont engagés, seront *ensaïsinés* par les receveurs généraux des domaines & bois; & que ceux qui possèdent depuis 1685, seront tenus de faire *ensaïser* leurs titres de propriété dans les tems prescrits, & sous les peines portées par les arrêts.

Ce même *ensaïsement* a été ordonné par déclaration du 23 Juin 1705, soit que l'ensaïsement ait lieu par la coutume ou non.

La perception des droits pour cet *ensaïsement* a été réglée par plusieurs arrêts du conseil des 31 Janvier 1708 & premier Novembre 1735. *Voyez aussi* les édits de Décembre 1701 & 1727, sur la même matière. (A)

ENSAINGLANTÉ, adj. terme de Blason, qui se dit du pélican, & autres animaux sanglans.

Du Coin en Bretagne, d'or au pélican d'azur avec sa piété, le tout *ensanglanté* de gueules.

ENSEIGNE, f. m. (*Hist. anc. & mod.*) signe mili-



taire sous lequel se rangent les soldats, selon les différens corps dont ils font, ou les différens partis qu'ils suivent.

Dans la première antiquité, les *enseignes* militaires furent aussi simples que l'étoient les premières armes; & les diverses nations ou partis, pour se reconnoître dans les combats, employèrent pour signal des choses très-communes, comme des branches de verdure, des oiseaux en plume, des têtes d'animaux, des poignées de foin mises au haut d'une perche; mais à mesure qu'on se perfectionna dans la manière de s'armer & de combattre, on imagina des *enseignes* ou plus solides ou plus riches, & chaque peuple voulut avoir les siennes caractérisées par des symboles qui lui fussent propres. Les Grecs, par les termes génériques de *συμβολον* & de *πολύσμα*, & les Latins par ceux de *signum* & de *vexillum*, désignoient toutes sortes d'*enseignes*, soit qu'elles fussent en figure de relief, soit qu'elles fussent d'étoffe unie, peinte ou brodée; néanmoins chaque *enseigne* d'une forme particulière, avoit son nom propre, tant pour la donner à connoître sous sa forme, que pour montrer à quelle espèce de milice elle convenoit.

Le nom d'*enseigne* est donc générique; & parmi nous ce genre se subdivise en deux espèces, *drapeau* pour l'infanterie, & *étendard* pour la cavalerie.

Les Juifs eurent des *enseignes*, chacune des douze tribus d'Israel ayant une couleur à elle affectée, avoit un drapeau de cette couleur, sur lequel on voyoit, à ce qu'on prétend, la figure ou le symbole qui désignoit chaque tribu, selon la prophétie de Jacob. L'écriture parle souvent du lion de la tribu de Juda, du navire de Zabulon, des étoiles & du firmament d'Issachar. Mais quoique chaque tribu eût son *enseigne*, on prétend que sur les douze il y en avoit quatre prédominantes: savoir, celle de Juda, où l'on voyoit un lion; celle de Ruben, de Dan & d'Ephraïm, sur lesquelles on voyoit des figures d'hommes, d'aigles, d'animaux. L'existence des *enseignes* chez les Hébreux est attestée par l'écriture: *Singuli per turmas, signa atque vexilla castrametabuntur filii Israel*, dit Moïse, *chap. ij. des nombres*. Mais la représentation d'hommes & d'animaux sur ces *enseignes* n'est pas également prouvée; elle paroît même directement contraire à la défense que Dieu, dans les Écritures, réitére si souvent aux Israélites de faire des figures. On croit qu'après la captivité de Babylone, leurs drapeaux ne furent plus chargés que de quelques lettres qui formoient des sentences à la gloire de Dieu.

Il n'en étoit pas de même des nations idolâtres; leurs *enseignes* ou drapeaux portoient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ainsi les Egyptiens eurent le taureau, le crocodile, &c. Les Assyriens avoient pour *enseignes* des colombes ou pigeons; parce que le nom de leur fameuse reine Semiramis, originairement *Chemirmor*, signifie *colombe*. Jérémie, *chap. xlvj.* pour détourner les Juifs d'entrer en guerre avec les Assyriens, leur conseilla de fuir devant l'épée de la colombe, à *facie gladii columbæ fugiamus*, ce que les commentateurs ont entendu des drapeaux des Chaldéens.

Chez les Grecs, dans les tems héroïques, c'étoit un bouclier, un casque ou une cuirasse au haut d'une lance, qui servoient d'*enseignes* militaires. Cependant Homère nous apprend qu'au siège de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre & l'éleva en-haut avec la main, pour le faire remarquer aux soldats & les rallier à ce signal. Ce ne fut que peu-à-peu que s'introduisit l'usage des *enseignes* avec les devises. Celles des Athéniens étoient Minerve, l'olivier, & la choïette: les autres peuples de la Grèce avoient aussi pour *enseignes* ou les figures de leurs dieux tutélaires, ou des symboles particuliers élevés au bout

d'une pique. Les Corinthiens portoient un pégaïe ou cheval ailé, les Messéniens la lettre grecque M, & les Lacédémoniens le Λ, qui étoit la lettre initiale de leur nom.

Les Perses avoient pour *enseigne* principale une aigle d'or au bout d'une pique, placée sur un charriot, & la garde en étoit confiée à deux officiers de la première distinction, comme on le voit à la bataille de Thymbrée sous Cyrus; & Xénophon dans la *Cyropédie*, dit que cette *enseigne* fut en usage sous tous les rois de Perse. Les anciens Gaulois avoient aussi leurs *enseignes*, & juroient par elles dans les luges & les expéditions militaires; on croit qu'elles représentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion, & l'ours.

Il n'en est pas de même de celles des Romains; à ces premières *enseignes* grossières, ces manipules ou poignées de foin qu'ils portoient pour signaux lorsqu'ils n'étoient encore qu'une troupe de brigands, ils substituèrent, selon Pline, des figures d'animaux, comme de loup, de cheval, de sanglier, de minotaure; mais Marius les réduisit toutes à l'aigle, si connue sous le nom d'*aigle romaine*.

Elles furent d'abord en relief; les unes d'or, les autres d'argent, d'airain, ou de bois. Une légion étoit divisée en cohortes, la cohorte en manipules, & le manipule en centuries. Chaque cohorte étoit commandée par un tribun; il en étoit, pour ainsi dire, le colonel. C'étoit ces officiers qui avoient seuls le droit d'avoir une aigle dans la cohorte que chacun d'eux commandoit. Il n'y avoit que deux aigles par légion, & les *enseignes* des autres cohortes étoient d'une autre forme. Les aigles des légions étoient d'argent, à l'exception de la première aigle de la première légion, qui, dans une armée consulaire ou impériale, étoit d'or. Cette aigle d'or étoit regardée comme l'*enseigne* principale de la nation, & comme un symbole de Jupiter qu'elle reconnoissoit pour protecteur. Les autres *enseignes* inférieures aux aigles, telles que celles des manipules & des centuries, n'étoient que d'airain ou de bois.

Les *enseignes* romaines inférieures aux aigles étoient composées de plusieurs médaillons mis les uns sur les autres, attachés ou cloués sur le bois d'une pique, & surmontés par quelques signes, soit d'une main symbole de la justice, soit d'une couronne de laurier symbole de la victoire. Une *enseigne* à médailles en contenoit depuis une jusqu'à cinq ou six, sur lesquelles se voyoit le monogramme des quatre lettres majuscules S. P. Q. R. & les portraits des empereurs, tant du prince regnant que de celui de ses prédécesseurs qui avoit créé le corps à qui appartenoit l'*enseigne*. Elles contenoient aussi l'emblème ou l'image du dieu que ce corps avoit choisi pour son dieu tutélaire; mais les *enseignes* d'infanterie étoient chargées de plus de médaillons que celles de la cavalerie. *Voyez nos Planches d'antiquités.*

Dans toutes les *enseignes* au-dessous de la partie en relief étoit un petit morceau d'étoffe appelé *labarum*, qui pendoit en forme de bannière, & qui servoit, soit par sa couleur, soit par son plus ou moins de grandeur, à faire distinguer le manipule ou la centurie à qui l'*enseigne* appartenoit.

Quoique l'aigle d'or n'eût pas de *labarum* du tems de la république, il paroît qu'elle en a eu sous les empereurs, du moins du tems de Constantin; car on fait qu'après la conversion de ce prince au Christianisme les *enseignes* romaines changèrent de devises; au lieu des emblèmes ou des figures des dieux empreintes sur les médaillons, on grava des croix. Si la légion conserva une de ses aigles, l'autre fut supprimée, & l'une des deux *enseignes* surmontée d'une croix. De plus le prince & ses successeurs se donnerent une *enseigne* de corps ou d'accompagnement de leurs per-



sonnes dans les batailles; on la nomma *labarum*: elle étoit d'une riche étoffe & en forme d'une bannière, sur laquelle étoit brodé en pierreries le monogramme de Jesus-Christ ainsi figuré **X**, & qu'on avoit substitué à celui-ci S. P. Q. R. On ne portoit le *labarum* à l'armée que quand l'empereur y étoit en personne. Julien l'apostat rétablit le *labarum* dans sa première forme, & mit dans tous les autres drapeaux la figure de quelque divinité du paganisme: mais cette innovation ne dura pas plus long-tems que le regne de ce prince, & le *labarum* de Constantin fut remis en honneur.

En tems de paix, les légions qui n'étoient point campées sur les frontieres dépofoient leurs *enseignes* au thrésor public, qui étoit dans le temple de Saturne, & on les en tiroit quand il falloit ouvrir la campagne. On ne passoit pas devant les aigles sans les saluer; & on mettoit auprès, comme dans un asyle assuré, le butin & les prisonniers de guerre; les officiers & les soldats y portoient leur argent en dépôt, & le porte-aigle en étoit le gardien. Après une victoire on les ornoit de fleurs & de lauriers, & l'on brûloit devant elles des parfums précieux.

A l'exemple des Grecs & des Romains, & pour la même fin, les nations qui se sont établies en Europe sur les débris de la puissance romaine, ont eu des *enseignes* dans leurs armées. Nous parlerons ici principalement de celles des François, dont le nombre, la couleur, & la forme n'ont pas toujours été les mêmes. Ce que nous en dirons est extrait du commentaire qu'a donné sur cette matiere M. Beneton.

En remontant jusqu'à l'établissement de notre monarchie, on voit que les François qui entrèrent dans les Gaules avoient des *enseignes* chargées de divers symboles. Les Ripuaires avoient pour symbole une épée qui désignoit le dieu de la guerre, & les Sicambres une tête de bœuf, qui, selon cet auteur, désignoit Apis dieu de l'Egypte, parce que ces deux nations étoient originairement descendues des Egyptiens & des Troyens, si on l'en croit. Quoi qu'il en soit, on convient assez communément que nos premiers rois portoient des crapauds dans leurs étendards.

Depuis la conversion de Clovis au Christianisme, la nouvelle religion ne permettant plus ces symboles qui se ressentoient de l'idolatrie, ce prince ne voulut plus que sa nation fût désignée que par une livrée prise de la religion qu'il suivoit. Ainsi l'*enseigne* ou la bannière de S. Martin de Tours qui fut le premier patron de la France, & qui étoit d'un bleu uni, fut pour les troupes le premier étendard, comme le *labarum* l'avoit été pour les Romains depuis la conversion de Constantin. Dans le même esprit on avoit coutume de porter dans les armées des châffes & des reliquaires. Mais outre ces *enseignes de dévotion* destinées à exciter la piété, il y avoit encore des *enseignes de politique* faites pour exciter la valeur, c'est-à-dire des *enseignes ordinaires*.

Auguste Galland a cru que ce qui étoit porté autrefois dans nos armées sous le nom de *chape de S. Martin*, étoit effectivement le manteau de ce saint attaché au haut d'une pique pour servir d'*enseigne*. Mais par le mot *cappa*, il faut entendre ce qui est signifié par *capsa*, c'est-à-dire une châffe, un coffret renfermant des reliques de saint Martin, qu'on pouvoit porter à l'armée suivant l'usage de ces tems-là. La véritable *enseigne* étoit une bannière bleue faite comme nos bannières d'église. La cérémonie d'aller lever la bannière de S. Martin de dessus le tombeau du saint, où elle étoit mise, quand il étoit question de la porter à la guerre, étoit précédée d'un jeûne & de prieres. Les rois faisoient souvent cette levée eux-mêmes; & comme il ne convenoit pas à un gé-

néral de porter continuellement une *enseigne*, ils la confioient à quelque grand seigneur, duc, comte, ou baron pour la porter pendant l'expédition pour laquelle on la portoit. Les comtes d'Anjou comme advoüés de l'église de S. Martin de Tours avoient ordinairement cette commission. Voyez ADVOÜÉ.

La dévotion envers S. Martin ayant peu-à-peu diminué, & les rois depuis Hugues Capet ayant fixé leur séjour à Paris, S. Denis patron de leur capitale devint bientôt celui de tout le royaume; & le comté de Vexin, dont le comte étoit l'advoüé de l'abbaye de S. Denis, ayant été réuni à la couronne par Louis le Gros, ce prince mit la bannière de S. Denis au même crédit & au même rang qu'avoit eu celle de S. Martin sous ses prédécesseurs. On la nomma l'*oriflamme*; elle étoit rouge, couleur affectée aux martyrs: quelques-uns ont prétendu qu'elle étoit chargée de flammes d'or, & que de-là étoit venu son nom, mais c'est une tradition peu fondée. L'*oriflamme* consistoit en un morceau d'étoffe de soie couleur de feu, monté sur un bâton qui faisoit la croix au haut d'une lance; l'étoffe de l'*oriflamme* se terminoit en pointe, ou, selon des auteurs, étoit fendu par le bas comme pour former une flamme à plusieurs pointes. En tems de guerre, avant que d'entrer en campagne, le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard, qu'il confioit à un guerrier distingué par sa naissance & par sa valeur, chargé de garder cette *enseigne* & de la rapporter à l'abbaye à la fin de la guerre; mais les derniers portes-oriflamme négligerent cette dernière cérémonie, & la retinrent chez eux. On croit communément que l'*oriflamme* disparut à la bataille d'Azincourt sous Charles VI. du moins depuis cette époque il n'en est plus mention dans nos historiens.

Mais dans le tems même que cette *enseigne* étoit le plus en honneur dans nos armées, & qu'on la portoit à leur tête gardée par une troupe de cavalerie d'élite, il y avoit encore deux *enseignes* principales; savoir, la *bannière* ou l'*étendard de France*, qui étoit la première *enseigne* séculière de la nation, & qui tenoit la tête du corps de troupes le plus distingué qu'il y eût alors dans l'armée: 2<sup>o</sup>. le *pennon royal*, qui étoit une *enseigne* faite pour être inséparable de la personne du roi. Successivement les différens corps de troupes, infanterie & cavalerie & leurs divisions, ont eu leurs *enseignes*, qu'on a nommées *bannières*, *pennons*, *fanons*, *gonfanons*, *drapeaux*, *étendards*, *guidons*.

La bannière, qui vient du mot *ban* ou *pan*, & celui-ci de *pannus* en latin *drap* ou *étoffe*, étoit commune à la cavalerie & à l'infanterie, & de la même forme que nos bannières d'église, avec cette différence que celles des fantassins étoient plus grandes que celles des gens de cheval; qu'elles étoient toutes unies, au lieu que celles de la cavalerie étoient chargées de chiffres, de devises. La bannière de France étoit aussi plus remarquable que les autres par sa grandeur, elle étoit d'abord d'une étoffe bleue unie, qu'on chargea de fleurs de lis d'or quand elles eurent été introduites dans les armoiries de nos rois. On nomma les plus grandes bannières *gonfanons*. Depuis, le morceau d'étoffe qui composoit la bannière fut attaché au bois de la pique par un de ses côtés, sans traverse, comme on le voit aux drapeaux d'aujourd'hui qui ont succédé aux bannières de l'infanterie, comme l'*étendard* & le *pennon* aux bannières de cavalerie. Le *pennon* ou *fanon* étoit un morceau d'étoffe attaché le long de la pique aussi-bien que l'*étendard*, mais avec cette différence que celui-ci étoit quarré, & l'autre plus étroit, plus allongé, & terminé en pointe. Il y avoit des pennons à plus de pointes les uns que les autres. Le *pennon* d'un banneret fuserain, par exemple, n'avoit qu'une pointe, & les pennons des ban-



nerets ses vassaux en avoient deux. De plus, parmi les chefs de pennonies rangés sous une bannière, quelques-uns étoient chevaliers, d'autres n'étoient que bacheliers ou écuyers, & les pennons marquoient la distinction de tous ces grades, ce qui montrait des pennons à une, à deux, à trois pointes.

Sous Charles VII. le changement arrivé dans notre ancienne gendarmerie, dont on forma des compagnies d'ordonnance, en introduisit aussi dans toutes les *enseignes*; les bannières & les pennons disparurent pour faire place aux drapeaux de l'infanterie, aux étendards & aux guidons de la gendarmerie, & aux cornettes de la cavalerie légère.

Le drapeau qui vient encore de *pannus* ou *pennus*, d'où l'on a fait par corruption *pellus*, *pelletus*, *pellum*, *drapellum*, & nos ancêtres *drapel*, est un morceau d'étoffe carré, cloiié par un de ses côtés sur le bois d'une pique. L'usage d'y mettre des croix avoit commencé au tems des croisades, & ces croix furent rouges dans les *enseignes* de France jusqu'au tems de Charles VI. C'étoit alors la couleur de la nation, mais les Anglois qui avoient jusqu'alors porté dans leurs *enseignes* la croix blanche ayant pris la rouge à cause des prétendus droits qu'ils croyoient avoir au royaume de France, Charles VII. qui n'étoit alors que dauphin changea la croix rouge des *enseignes* de sa nation en une croix blanche; & pour marquer plus intelligiblement qu'il établissoit cette couleur pour être désormais celle de la nation, il se donna à lui-même une *enseigne* toute blanche qu'il nomma *cornette*, & la donna pour *enseigne* à la première des compagnies de gendarmerie qu'il créa, & c'est ce qu'on nomma *la cornette blanche*.

Depuis qu'il y a des croix sur les *enseignes*, la couleur dont est cette croix montre la nation à qui appartient l'*enseigne*; pour le fonds sur lequel est placée la croix, il fait partie de l'uniforme de la troupe à qui est l'*enseigne*. A mesure que les corps militaires qui subsistent aujourd'hui ont été créés, le premier commandant de chacun de ces corps a eu occasion de leur communiquer sa livrée dans ses *enseignes*, ce qui a tenu lieu d'uniforme jusqu'à ce que l'on ait imaginé l'uniforme des habits.

Depuis Charles VII. jusqu'à François I. il n'y eut en France que deux *enseignes* royales blanches; savoir, la cornette de France ou la cornette blanche dont nous venons de parler, & la cornette royale qui étoit comme l'étendard de corps du prince, qu'on portoit auprès de lui, soit dans les batailles, & quelquefois en tems de paix dans les grandes solennités, comme aux entrées publiques, &c. Mais depuis les guerres du Calvinisme, outre les cornettes blanches des généraux d'armée à qui le roi accordoit cette prérogative par distinction, il y eut en France, sur-tout sous Charles IX, autant d'*enseignes* blanches qu'il y avoit de colonels généraux des différentes milices. En ce tems-là l'infanterie françoise étoit partagée sous deux colonels, savoir celui de l'infanterie qui étoit dans le royaume, & celui de l'infanterie qui étoit en Italie, qu'on appelloit *colonel de l'infanterie de de-là les monts*. Chacun de ces colonels avoit son drapeau blanc: le colonel des Suisses au service de la France avoit le sien, & les colonels des Lansquenets & des Corfès avoient aussi les leurs. Chaque colonel mit son drapeau blanc dans sa compagnie colonelle; & par la suite lorsque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que cette compagnie eût un drapeau blanc; ce qui se pratique encore aujourd'hui pour toutes les compagnies colonelles, quoique la charge de colonel général de l'infanterie ne subsiste plus; le droit du drapeau blanc a passé de la compagnie colonelle générale à la compagnie colonelle, la première ayant été supprimée, chaque

mestre-de-camp ou colonel d'un corps particulier s'étant à cet égard arrogé les prérogatives du colonel général, usage qui a commencé sous Henri III. vers l'an 1580.

Les *enseignes* de la cavalerie ont été nommées *étendards* & *guidons*, au lieu de *bannière* & *pennon*, en sorte que l'étendard est au guidon ce que la bannière étoit au pennon; cependant cette distinction ne subsiste plus parce que l'étendard est commun à tous les corps de cavalerie, ainsi l'on dit un *étendard de cavalerie* & un *guidon de gendarmerie*; mais dans cette dernière troupe c'est la charge qu'on nomme *guidon* & non pas l'*enseigne*, on la nomme *étendard* comme dans les autres corps: ces deux *enseignes* avoient tiré leur nom par similitude de l'action à laquelle elles sont propres. Le guidon est propre à guider & à conduire, l'étendard est fait pour être vu *étendu*; car il est attaché à sa lance de soutien de manière à paroître tel, soit au moyen du vent, ou par le moyen d'une verge de fer à laquelle le chiffon qui fait proprement l'étendard peut être attaché comme il l'étoit autrefois: un étendard ainsi envergé restoit bien étendu au-haut de sa pique, & il y tournoit tout d'une pièce comme une giroïette. Depuis l'introduction de la cornette blanche royale, le premier régiment de cavalerie a pris une cornette blanche pour sa compagnie colonelle, & outre cela il se nomme *la cornette blanche*, comme on a autrefois désigné les compagnies de cavalerie par le nom de *cornettes*; ainsi l'on disoit qu'il y avoit dans une armée 100 cornettes de cavalerie, pour signifier 100 compagnies.

Les étendards des dragons ont quelque ressemblance avec les anciens pennons, en ce qu'ils sont plus longs que ceux de la cavalerie, & se terminent en double pointe. Les étendards sont chargés d'armes ou de devises & de légendes en broderie. Les *enseignes* d'infanterie ne sont qu'une grande pièce de fort taffetas, avec une croix dont les bras s'étendent jusqu'aux bords; le fonds est un champ peint de couleurs différentes, avec des fleurs de lis semées sans nombre dans quelques-uns, dans d'autres une couleur pleine, & dans quelques autres encore des flammes de diverses couleurs comme dans les drapeaux des Suisses.

Dans l'infanterie l'officier qui porte le drapeau s'appelle *enseigne*, & dans la cavalerie celui qui porte l'étendard s'appelle *cornette*. Chaque bataillon a trois drapeaux dans l'infanterie, la cavalerie a deux étendards par escadron, & les dragons n'en ont qu'un; il s'appelle *drapeau* lorsque les dragons sont en bataillon, & *étendard* lorsqu'ils sont en escadron. Quand l'armée est rangée en bataille, tous les étendards sont à la première ligne, portés chacun sur le front de leurs escadrons; & à droite & à gauche du porte-étendard sont deux cavaliers qu'on choisit parmi les plus braves pour le défendre, & empêcher que l'ennemi ne s'en faisisse. Chaque étendard porte d'un côté un soleil d'or brodé, avec la devise de Louis XIV. *nec pluribus impar* en lettres d'or, & de l'autre la devise du régiment.

Il y a à chaque drapeau & chaque étendard un morceau de taffetas noué entre l'étoffe de l'étendard ou drapeau & le bout de la lance: on appelle ce morceau de taffetas *la cravate*; sa couleur est ordinairement celle de la nation à laquelle appartient l'*enseigne* & la troupe; comme la France, blanc; l'Espagne, rouge; l'Empereur, verd; Bavière, bleu; Hollande, jaune, &c.

Chaque nation a aussi ses *enseignes* particulières.

Les *enseignes* des Turcs, comme celles de toutes les autres nations, sont attachées à une lance dont l'extrémité passe au-dessus de l'étendard même.

Leurs étendards en général sont d'une étoffe de soie de diverses couleurs, chargée d'une épée flam-



boyante, environnée de caractères arabes en broderie; une grosse pomme dorée, attachée au bout de la lance, & surmontée d'un croissant d'argent, termine l'étendard; ce qui, selon eux, représente le Soleil & la Lune. Si au-dessous de la pomme dorée & autour de la lance il n'y a que de gros flocons de queue de cheval à longs crins teints de diverses couleurs, on appelle ces étendards *tongs*. L'étendue du commandement règle le nombre de ces queues; plus on a droit d'en faire porter devant soi, & plus on a d'autorité. On dit, *un bacha à deux queues*, *un bacha à trois queues*, pour signifier que celui-ci a plus de pouvoir que le premier.

Le principal étendard des Turcs est celui qu'ils appellent *l'étendard du prophète*, soit que ce soit celui de Mahomet même, ou quelqu'autre fait à son imitation. Il est verd. Les Turcs supposent que le *salavat* ou confession de foi mahométane, y étoit autrefois écrit en lettres noires; mais il y a long-tems que toute cette écriture est effacée: pour toute inscription on y voit le mot *alem* au bout de la lance. Il paroît déchiré en beaucoup d'endroits; aussi, pour le ménager, ne le déploie-t-on jamais. On le porte roulé autour d'une lance devant le grand-seigneur, & il demeure ainsi exposé jusqu'à ce que les troupes se mettent en marche. Aussi-tôt que l'armée est arrivée à son premier campement, on met l'étendard dans une caisse dorée, où se conservent aussi l'alcoran & la robe de Mahomet; & toutes ces choses chargées sur un chameau, précèdent le sultan ou le grand-visir. Autrefois cet étendard étoit en si grande vénération, que lorsqu'il arrivoit quelque sédition à Constantinople ou dans l'armée, il suffisoit de l'exposer à la vue des rebelles pour les faire rentrer dans le devoir.

Le chevalier d'Arvieux, *tome IV.* en décrivant la marche du grand-seigneur pour se rendre à l'armée, dit qu'entre deux *tongs* qui le précédoient, étoit un autre cavalier qui portoit un grand drapeau de toile ou d'étoffe de laine verte, simple & sans ornement; que le haut de la pique où il étoit attaché, étoit garni d'une boîte d'argent doré en forme d'un as de pique, qui renfermoit un alcoran; & que ce drapeau uni & sans ornement, qui représentoit la pauvreté & la simplicité dont Mahomet faisoit profession, étoit suivi de deux autres fort grands de damas rouge ornés de passages de l'alcoran dont les lettres étoient formées de feuilles d'or appliquées à l'huile, après lequel suivoit un troisième de toile ou d'étoffe de laine légère, tout rouge & sans ornement, qui est l'étendard de la maison impériale.

Sept grands étendards ou *tongs* précèdent le grand-seigneur lorsqu'il va en campagne. Tous les gouverneurs de provinces ont aussi leurs étendards particuliers, comme des symboles de leur pouvoir, qui les accompagnent dans toutes leurs cérémonies, qu'ils placent dans un lieu remarquable de leur logis, & en guerre à la porte de leur tente.

S'il est question de lever une armée, tous les particuliers se rangent sous l'étendard du fanjac, chaque fanjac sous celui du bacha, & chaque bacha sous celui du beglerbeg. On arbore aussi à Constantinople les queues de cheval en différens endroits, pour marque de déclaration de guerre. Les bachas qui ne sont point d'un rang inférieur aux visirs, quoiqu'ils ne soient pas honorés de ce titre, ont deux queues de cheval, un *alem* verd, & deux autres étendards, aussi-bien que les princes de Moldavie & de Valachie; un beg ou fanjac a les mêmes marques d'honneur, excepté qu'il n'a qu'un *tong*. L'*alem* ou grand étendard du grand-visir, quand il est à la tête des troupes, est beaucoup plus distingué que ceux des autres officiers généraux. Celui qu'on trouva devant la tente du grand-visir à la levée du siège de

Vienne en 1683, étoit de crin de cheval marin travaillé à l'aiguille, brodé de fleurs & de caractères arabesques. La pomme étoit de cuivre doré, & le bâton couvert de feuilles d'or. Celui que le roi de Pologne envoya à Rome pour marque de cette victoire, étoit encore plus riche. Le milieu de cet étendard étoit de brocard d'or à fond rouge; le tout de brocard, argent, & verd, & les lambrequins de brocard incarnat & argent. On y voit ces paroles brodées en lettres arabes, *la illahe illa allah Mahamet reful allah*; ce qui signifie, *il n'y a point d'autre Dieu que le seul Dieu, & Mahomet envoyé de Dieu*. On li-soit encore dans les rebords d'autres caractères arabes, qui signifioient *plaise à Dieu nous assister avec un secours puissant; c'est lui qui a mis un repos dans le cœur des fideles pour fortifier leur foi*. Le bâton de l'étendard étoit surmonté d'une pomme de cuivre doré, avec des houppes de soie verte.

Les étendards ou drapeaux des jannissaires sont fort petits, & mi-partis de rouge & de jaune, surchargés d'une épée flamboyante en forme d'un éclat de foudre, vis-à-vis d'un croissant. Ceux des spahis sont rouges, & ceux des felictarlis sont jaunes. Tous les étendards des provinces sont à la garde d'un officier nommé *emir alem*, c'est-à-dire chef des drapeaux. Il a aussi la garde de ceux du sultan, qu'il précède immédiatement à l'armée, faisant porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd, pour marque de sa dignité.

Parmi les Tartares Monguls, ou Orientaux, chaque tribu a son *ki* ou étendard, qui consiste en un morceau d'étoffe appelé *kitaika*, qui est d'une aune en carré, attaché à une lance de douze piés de haut. Chez les Tartares mahométans, chaque *ki* a une sentence particulière avec son nom écrit en arabe sur cette *enseigne*: mais chez les Tartares idolâtres, tels que les Kalmouts, chaque horde ou tribu a un chameau, un cheval, ou quelqu'autre animal, & encore quelqu'autre marque distinctive, pour reconnoître les familles d'une même tribu. Les Tartares européens ont aussi des drapeaux & étendards, chargés de figures & de symboles: tels que celui d'un kam des Tartares de Crimée, pris par les Moscovites en 1738; il étoit verd portant une main ouverte, deux cimètres croisés, un croissant, & quelques étoiles, & le bouton d'en-haut étoit garni de plumes. Guer, *mœurs des Turcs*, *tome II. mém. du chevalier d'Arvieux*, *tome IV.* Beneton, *comm. sur les enseignes*.

Les Sauvages d'Amérique ont aussi des espèces d'*enseignes*. Ce sont, dit le P. de Charlevoix dans son journal d'un voyage d'Amérique, de petit morceau d'écorce coupée en rond, qu'ils mettent au bout d'une perche, & sur lesquels ils ont tracé la marque de leur nation, ou de leur village. Si le parti est nombreux, chaque famille ou tribu a son *enseigne* avec sa marque distinctive, qui leur sert à se reconnoître & à se rallier. (G)

ENSEIGNE DE VAISSEAU, (*Marine.*) c'est un officier qui a rang après le lieutenant, & qui lui doit obéir; mais en son absence, l'*enseigne* fait les fonctions du lieutenant. (Z)

ENSEIGNE DE POUPE, (*Marine.*) c'est le pavillon qui se met sur la poupe. L'*enseigne de poupe* dans les vaisseaux françois est blanche pour les vaisseaux de guerre, & bleue pour les vaisseaux marchands. (Z)

ENSEIGNE, f. f. petit tableau pendu à une boutique de marchand, ou à une chambre d'ouvrier pour le désigner. L'on appelle encore *enseigne*, un tableau qu'on met sous l'auvent d'une boutique, & qui tient toute sa longueur.

ENSEIGNEMENT, f. m. (*Jurisp.*) sont les preuves que l'on donne de quelque chose, tant par titres &



& pieces que par d'autres indications. Voyez PREUVE. (A)

ENSELLÉ, adj. (*Manège & Maréch.*) cheval *ensellé*: on désigne par ce mot un cheval dont le dos, au lieu d'être uni & égal dans toute son étendue, creuse dans son milieu, & y est, vû cette espece de concavité, infiniment plus bas que par-tout ailleurs.

Les chevaux ainsi conformés ont, il est vrai, l'encolure haute & relevée, la tête bien placée, l'avant-main, tout le bout de devant beau, nombre d'entre eux ont de la legereté; mais il en est aussi beaucoup qui sont foibles & qui se lassent aisément.

Il est extrêmement difficile d'ajuster la selle qu'on leur destine, & l'on est contraint de charpenter les arçons différemment, pour les approprier à leur tournure défectueuse. Voyez SELLE. (e)

ENSEMBLE, (*Peint.*) Voici un mot dont la signification vague en apparence, renferme une multitude de lois particulieres imposées aux Artistes; premierement par la nature, ou, ce qui revient au même, par la vérité; & ensuite par le raisonnement, qui doit être l'interprete de la nature & de la vérité.

L'*ensemble* est l'union des parties d'un tout.

L'*ensemble* de l'univers est cette chaîne presque entierement cachée à nos yeux, de laquelle résulte l'existence harmonieuse de tout ce dont nos sens jouissent. L'*ensemble* d'un tableau est l'union de toutes les parties de l'art d'imiter les objets; enchaînement connu des artistes créateurs, qui le font servir de base à leurs productions; tissu mystérieux, invisible à la plupart des spectateurs, destinés à jouir seulement des beautés qui en résultent.

L'*ensemble* de la composition dans un tableau d'histoire est de deux especes, comme la composition elle-même, & peut se diviser par conséquent en *ensemble pittoresque*, & en *ensemble poétique*.

Les acteurs d'une scene historique peuvent sans doute être fixés dans les ouvrages des auteurs qui nous l'ont transmise. La forme du lieu où elle se passe, peut aussi se trouver très-exactement déterminée par leur récit: mais il n'en restera pas moins au choix de l'artiste un nombre infini de combinaisons que peuvent éprouver entre eux les personnages essentiels & les objets décrits. C'est au peintre à créer cet *ensemble pittoresque*; & je crois qu'on doit moins craindre de voir s'épuiser la variété dans les compositions, que le talent d'embrasser toutes les combinaisons qui peuvent la produire.

Celle des combinaisons possibles à laquelle on s'arrête, est donc dans un tableau son *ensemble pittoresque*; il est plus ou moins parfait, selon que l'on a plus ou moins réussi à rendre les groupes vraisemblables, les attitudes justes, les fonds agréables, les draperies naturelles, les accessoires bien choisis & bien disposés.

L'*ensemble poétique* exige à son tour cet intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent. L'esprit, l'ame des spectateurs veulent être satisfaits, ainsi que leurs yeux; ils veulent que les sentimens dont l'artiste a prétendu leur faire passer l'idée, ayent dans les figures qu'il représente une liaison, une conformité, une dépendance, enfin un *ensemble* qui existe dans la nature. Car dans un événement qui occasionne un concours de personnes de différens âges, de différentes conditions, de différens sexes; le sentiment qui résulte du spectacle présent, semblable à un fluide qui tourbillonne, perd de son action en s'étendant loin de son centre: outre cela, il emprunte ses apparences différentes de la force, de la foiblesse, de la sensibilité, de l'éducation, qui sont comme différens milieux par lesquels il circule.

Tome V.

Dans cette multitude d'obligations qu'imposent les lois de l'*ensemble*, on juge bien que la couleur revendique ses droits.

Son union, son accord, sa dégradation insensible, forment son *ensemble*; le clair-obscur compose le sien des groupes de lumière & d'ombre, & de l'enchaînement de ses masses: mais ce sujet mérite bien que l'on consulte les articles qui sont plus particulièrement destinés à les approfondir; ainsi je renverrai entre autres, pour l'explication plus étendue de ce genre d'*ensemble*, au mot HARMONIE, qui l'exprime.

La couleur a des tons, des proportions, des intervalles; il n'est pas étonnant que la Peinture emprunte de la Musique le mot *harmonie*, qui exprime si bien l'effet que produisent ces différens rapports: & la Musique à son tour peut adopter le mot *coloris*; en nommant ainsi cette variété de style qui peut l'affranchir d'une monotonie, à laquelle il semble qu'elle s'abandonne parmi nous.

Si je ne me suis arrêté qu'à des réflexions générales sur le mot *ensemble*, on doit sentir que je l'ai fait pour me conformer à l'idée que présente ce terme: cependant il devient d'une signification moins vague & plus connue, lorsqu'il s'applique au dessin. Il est plus communément employé par les artistes; & de cet usage plus fréquent doit naturellement résulter une idée plus nette & plus précise: aussi n'est-il pas d'éleve qui ne sache ce qu'on entend par l'*ensemble* d'une figure, tandis que peut-être se trouveroit-il des artistes qui auroient peine à rendre compte de ce que signifie *ensemble poétique* & *ensemble pittoresque*.

Cet usage plus ou moins fréquent des termes de Sciences & d'Arts, est un des obstacles les plus difficiles à vaincre pour parvenir à fixer les idées des hommes sur leurs différentes connoissances. Les mots sont-ils peu usités? on ne connoît pas assez leur signification. Le deviennent-ils? bien-tôt ils le font trop; on les détourne, on en abuse au point qu'on ne fauroit plus en faire l'usage méthodique auquel ils sont destinés.

Mais sans m'arrêter à citer des exemples trop faciles à rencontrer, je reviens au mot *ensemble*. Lorsqu'il s'agit d'une figure, c'est l'union des parties du corps & leur correspondance réciproque. On dit un *bon* ou un *mauvais ensemble*; par conséquent le mot *ensemble* ne signifie pas précisément la perfection dans le dessin d'une figure, mais seulement l'assemblage vraisemblable des parties qui la composent.

L'*ensemble* d'une figure est commun & à la figure; & à l'imitation qu'on en fait. Il y a des hommes dont on peut dire qu'ils sont *mal ensemble*; parce que disgraciés dès leur naissance, leurs membres sont effectivement mal assemblés. Mais n'est-il pas étonnant que l'extravagance des modes & l'aveuglement des prétentions ayent souvent engagé plusieurs de ces êtres indéfinissables qu'on nomme *petits-maitres*, à défigurer un *ensemble* quelquefois très-parfait, ou au moins passable, dont ils étoient doués, pour y substituer une figure décomposée qui contredit désagréablement la nature?

Les graces sont plus respectées par la Peinture; & si on ne leur sacrifie pas toujours, au moins a-t-on toujours pour objet d'obtenir leur aveu par la perfection de l'*ensemble*. Les Grecs qui entre autres avantages ont sur nous celui de nous avoir précédés, ont fait une étude particuliere de ce qui doit constituer la perfection de l'*ensemble* d'une figure.

Ils ont trouvé dans leur goût pour les Arts, dans leur émulation, dans les ressources de leur esprit, & dans les usages qu'ils pratiquoient, des facilités & des moyens qui les ont menés à des succès que nous admirons. Je reprendrai ce fil, qui me conduiroit insensiblement à parler des proportions, & de la grace, aux mots PROPORTION, GRACE; voyez aussi

X X X X



BEAU; & je me contenterai de dire que la justesse de l'ensemble dépend beaucoup de la connoissance de l'Anatomie, puisqu'il est l'effet extérieur des membres mis en mouvement par les muscles & les nerfs, & soutenus dans ce mouvement par les os qui font la charpente du corps.

L'effet du *tout ensemble* est, comme on le sent bien, le résultat des *ensembles* dont je viens de parler, comme le mot *effet général* est le résultat des effets particuliers de chacune des parties de l'art de peindre, dont on fait usage dans un tableau. Voyez EFFET. Cet article est de M. WATELET.

ENSEMBLE, s. m. en Architecture, se dit de toutes les parties d'un bâtiment, qui étant proportionnées les unes avec les autres, forment un beau tout, ce qu'on entend quelquefois aussi par *masse*; on dit, la masse d'un tel édifice, ou bâtiment, fait un *bel ensemble*. (P)

ENSEMBLE, (Art militaire.) L'ensemble dans la tactique, c'est l'exacte exécution des mêmes mouvemens, de la même manière, & dans le même tems.

Ainsi l'ensemble dans la marche d'une troupe, ou d'un bataillon, c'est l'union de tous les hommes du bataillon, qui doivent agir comme s'ils étoient mûs par une seule & même cause qui agiroit également sur chacun d'eux. Une troupe dont tous les soldats marchent bien *ensemble*, garde toujours son même arrangement: ses rangs & ses files sont toujours en ligne droite, & aucune des parties ne va ni plus vite, ni plus lentement que l'autre.

Cet ensemble est d'une grande utilité dans les mouvemens des troupes; mais les soldats ne peuvent l'acquérir que par un exercice fréquent. (Q)

ENSEMBLE, (Manège.) L'ensemble n'est autre chose que la situation d'un cheval exactement contre-balancé sur ses quatre membres. Mettre un cheval ensemble, c'est l'obliger à rassembler les parties de son corps & ses forces, en les distribuant également sur ses quatre jambes, & en les réunissant pour ainsi dire. On prononce sans cesse le mot d'ensemble dans nos manèges; peu d'écuysers sont en état de le définir. On verra toute l'étendue de sa signification à l'article UNION. (e)

ENSEMENCER, v. act. On dit *ensemencer* une terre, un potager, une pépinière, quand on la fait labourer, fumer, & qu'on y a semé les plantes convenables. Voyez SEMENCE. (R)

ENSINIER, v. act. c'est chez les *Tondeurs de draps* un terme qui signifie *graisser* légèrement une étoffe avec du saindoux, pour la rendre plus aisée à être frisée.

ENSISHEIM, (Géog. mod.) ville de la haute Alsace, en France. Elle est située sur l'Ill. Long. 25<sup>d</sup>. 1'. 55". lat. 47<sup>d</sup>. 51'. 2".

ENSKIRREN, (Géog. mod.) ville de Westphalie, en Allemagne. Elle appartient au duché de Juliers. Long. 23. 56. lat. 50. 58.

ENSOUILLE, s. f. terme de rivière, petite corde servant à retenir le bout de la croûte d'un gouvernail d'un bateau foncet.

\* ENSOUFRER, v. act. c'est exposer les laines au soufre. L'endroit où on les expose s'appelle l'*ensouffroir*. Cette préparation se donne à tous les ouvrages en laine blanche. Pour cet effet, on prend une terrine bien vernissée; on en couvre le fond de cendre; on forme sur ces cendres un petit bucher de bâtons de soufre. On prend les ouvrages au sortir de la fouloire pour les bonnetiers, les couverturiers, les drapiers, &c. en un mot, pour tous les ouvriers en laine. On passe dans un des bouts un petit bout de fil en boucle; on passe la boucle dans des cordes tendues, auxquelles les ouvrages restent suspendus. On met le feu au soufre: la vapeur du soufre leur donne une blancheur éclatante, & les rend plus fa-

ciles à peigner. Mais il faut bien observer que la terrine soit de terre vernissée, & non pas de fer: le soufre détache, selon toute apparence, des particules qui empêchent le blanchiment; car il est d'expérience que cet effet en produit.

\* ENSUPLE, ENSUBLE, ENSOUBLE, ENSOUPLE, s. f. terme général d'Ourdisage. Tous les métiers des manufacturiers en soie, en laine, en fil, &c. ont des *ensuples*. Ce sont deux rouleaux de bois, dont l'un est placé au-devant du métier, & l'autre au derrière. La chaîne est portée sur ces rouleaux; elle se déroule de dessus l'*ensuple* de derrière, à mesure que l'étoffe se fabrique: & l'étoffe fabriquée s'enroule sur celle de devant.

Nous allons donner la description des *ensuples* du manufacturier en soie, du rubanier, du friseur d'étoffe, du tapissier & du tisserand; celles du gazier, du drapier, & des autres ouvriers ourdisseurs, en différent peu: & d'ailleurs nous en parlerons aux articles de leur métier. Voyez DRAP, GAZE, &c.

*Ensuple de devant, partie du métier de l'étoffe de soie.* L'*ensuple* de devant le métier est un rouleau de 6 à 7 pouces de diamètre, de 3 piés environ de longueur. Il a une chanée de 2 piés environ, de  $\frac{3}{4}$  de pouce de large, sur autant de profondeur, dans laquelle entre la verge & le composteur. Il a à un bout un cercle de fer qui est coché, pour servir à faire la chaîne tirante, au moyen du chien de fer qui mord dans les cochées dudit cercle. Il est de plus, & du même côté, percé à double; & au moyen de ces trous, dans lesquels entre la cheville de fer, on tourne l'*ensuple* avec la cheville, à force d'hommes, & on dévide l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique.

*Ensuple de derrière.* L'*ensuple* de derrière est un rouleau de bois de 7 pouces de diamètre & de 4 piés de long environ. Il est percé à double d'un côté, & il avoit jadis de l'autre un nerf de bœuf, cloîé tout-au-tour, pour fixer la corde du valet: mais les *ensuples* d'aujourd'hui ont des moulures qui tiennent lieu du nerf de bœuf dont on parle.

*Ensuple de velours uni.* L'*ensuple* du velours uni est fait comme celui des autres étoffes; il n'y a de différence que dans la chanée, qui est plus large à l'embouchure, & qui perce l'*ensuple* d'outre en outre.

*Ensuple de velours façonné.* L'*ensuple* du velours façonné est faite comme celles ci-dessus, avec cette différence, qu'il n'y a point de chanée: & pour contenir l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique, ces sortes d'*ensuples* sont garnies de petites pointes de fer très-aiguës, qui entrent dans l'étoffe à mesure qu'elle se roule dessus.

*Ensuple de poil.* L'*ensuple* de poil est faite comme l'*ensuple* de derrière, décrite ci-dessus, avec la seule différence, qu'elle est de moitié plus petite, & que les deux bouts sont proportionnés au rayon, dont l'ouverture est ordinairement très-petite.

*Ensuple de devant* est une pièce de bois ronde, d'environ 4 ou 5 pouces de diamètre, de toute la largeur du métier: elle est terminée à ses deux bouts par deux petits tourillons qui entrent dans deux petites mortaises pratiquées dans les deux barres de long du métier. La même *ensuple* est traversée diamétralement du côté de la main droite de l'ouvrier, à 5 ou 6 pouces de son extrémité, par deux menus bâtons, dont les bouts saillans servent à faire rouler ladite *ensuple*, lorsque l'ouvrier tire sa tirée. Il est bon de dire que lorsque l'on fait quelque ouvrage extrêmement lourd, ces deux bâtons croisés se trouvent répétés à l'autre bout de l'*ensuple*; ce qui fait que l'ouvrier, par cette double force réunie, vient plus aisément à bout de tirer sa tirée. Cette *ensuple* a encore à son bout, à main gauche, une roue dentelée: il y a un trou carré pratiqué dans le centre de cette roue, & qui sert à la tenir fixée.



sur la piece, aussi quarrée, de l'*ensuple*, qui lui sert d'axe. Cette roue ne doit pas être fixée à demeure dans ce tenon, attendu que si l'on vouloit que l'*ensuple* enroulât en-dessous, au lieu d'enrouler dessus, il n'y auroit qu'à retourner cette roue, dont les dents, se trouvant en sens contraire, arrêteront l'*ensuple* du côté que l'on jugera nécessaire. Cette roue est rendue stable, & fixe l'*ensuple*, au moyen d'une petite piece de bois, appelée *chien*, attachée sur la barre de long, du côté de la roue que l'on décrit, dont la machoire engrenant dans les dents de la roue, du sens opposé à son tirage, l'empêche de dérouler. L'usage de cet *ensuple* est de recevoir l'ouvrage fait, à mesure que l'ouvrier tire ce que l'on appelle *tirée*. Voyez TIRE.

ENSUPLE, (*Rubanier*) est une piece de bois faite au tour : les bouts qui la terminent sont menus, pour entrer dans les échancrures des potenceaux : les moulures servent, par leur éminence, à retenir les cordes des contre-poids, & les empêcher de glisser. Il y a une entaille pratiquée dans le corps de l'*ensuple*, pour recevoir le vergeon, passé lui-même dans les foies de la piece. Lorsque ce vergeon est placé dans cette entaille, on glisse sur lui deux ficelles, nommées *brasselets*, qui sont entortillées & nouées sur l'*ensuple* : ces ficelles venant sur ce vergeon, le retiennent & l'empêchent de sortir de sa place ; conséquemment les foies de la chaine se déroulent de dessus les *ensuples*, jusqu'à ce que le vergeon ainsi arrêté par les ficelles ci-dessus dites, qui servent à le retenir, l'*ensuple* ne pourra plus dérouler : pour lors on se sert de la corde à encorder, qu'il faut voir à son lieu. L'usage des *ensuples* est de porter tout ce qu'on appelle *chaine*.

ENSUPLE, (*Drapier*) est une partie de la machine à friser, sur laquelle tourne l'étoffe en sortant de dessous les tables. Elle est garnie de cardes de fer, pour empêcher l'étoffe de se chiffonner sous les tables, & soutenue sur un châssis sur le devant, dans deux petits collets à chaque montant. L'*ensuple* se termine à droite par un hérifson, qui reçoit son mouvement d'une petite lanterne placée vis-à-vis. Voyez HÉRIFSON, & les figures, Planches de la Draperie.

ENSUPLE, espece de gros & long cylindre ou rouleau de bois, placé en large sur le derriere du métier de ceux qui travaillent de la navette, tels que sont les Tisserands, Tisseurs ou Tissiers, &c. On l'appelle aussi *rouleau*. Voyez BASSE-LISSE.

ENSUPLE, piece du métier des Tisserands ; c'est un gros cylindre ou rouleau de bois long, placé en large sur le derriere du métier, sur lequel les fils qui composent la chaine d'une toile sont roulés, & d'où on les déroule à mesure que la toile se fabrique. Cette *ensuple* est percée, par les deux bouts, de plusieurs trous, dans lesquels on introduit un bâton, appelé le *bachelier*, pour l'arrêter & l'empêcher de se dérouler.

ENTABLEMENT, s. m. du latin *tabulatum*, plancher, (*Architecture*.) Sous ce mot on entend la partie qui couronne la colonne, ou le pilastre. Il a, selon Vignole, le quart de l'ordre ; selon Palladio, le cinquieme, & selon Scamozzi, entre le quart & le cinquieme. Les autres commentateurs de Vitruve sont aussi d'avis différent ; mais les trois que nous citons sont le plus généralement approuvés, & peuvent être employés avec succès suivant ces trois mesures, selon qu'ils couronnent un édifice qui a plus ou moins d'étendue, plus ou moins d'élévation, ou qui doit être apperçu d'un point de distance plus ou moins éloigné.

L'*entablement* est nommé improprement, par Vitruve & Vignole, *ornement* : il ne faut pourtant pas confondre ces deux mots ; car l'*entablement*, qui est une partie essentielle de l'ordre, est lui-même sus-

ceptible d'ornement, en plus ou moins grande quantité, selon qu'il appartient à un ordre viril ou délicat. On dit : cet *entablement* couronne bien cet édifice ; les ornemens qui y sont appliqués sont d'un beau choix : les ornemens sont donc les parties de détail de l'*entablement* ; celui-ci en est la totalité.

L'*entablement* en général est composé de trois parties ; savoir, de l'architrave (voyez ARCHITRAVE), de la frise (voyez FRISE), & de la corniche (voyez CORNICHE). Le rapport le plus parfait que l'on puisse donner à ces trois membres, est de faire en sorte que l'architrave soit à la frise, ce que la frise est à la corniche. Les *entablemens* toscan & ionique de Vignole sont disposés ainsi ; dans le premier l'architrave a 12 pouces, la frise 14, & la corniche 16 pouces : dans le second l'architrave 1 module  $\frac{1}{4}$ , la frise 1 module  $\frac{1}{2}$ , & la corniche 1 module  $\frac{3}{4}$  : les autres *entablemens* de cet auteur sont moins réguliers. Plusieurs architectes font leur corniche égale à leur architrave ; Serlio fait les trois membres de l'*entablement* toscan égaux. (Voyez le Parallele de M. de Chambray.) Rien n'est plus propre à diriger le goût que de constater les rapports qu'on doit observer entre les parties & le tout, non-seulement de l'*entablement* dont nous parlons, mais aussi de l'ordre en général, qui nécessairement doit donner le ton à toute la décoration d'un édifice, soit qu'on y emploie les ordres, soit qu'on veuille seulement n'en emprunter que l'expression. (P)

ENTABLER, v. act. (*Manège*) Quelques-uns ont très mal-à-propos confondu ce mot avec celui d'*acculer*, & ont employé cette dernière expression dans le sens qui naturellement ne convient qu'à la première. Nous expliquerons ici la différence de la signification de l'une & de l'autre.

Tout cheval *entablé* est celui dont les hanches dévancent les épaules, lorsqu'il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changemens de main, larges ou étroits.

Cette fausse position précipite le devant & le derriere dans une contrainte, qui non-seulement s'oppose à toute justesse, mais qui est capable de causer de véritables desordres. Les épaules, d'une part, trop en dehors, & de l'autre les hanches trop rapprochées du dedans, ou du centre, ne jouissent plus de cette liberté mutuelle & nécessaire qu'elles se communiquent ou se ravissent toujours réciproquement, attendu l'intimité de leur rapport & de leur correspondance : dès-lors l'animal ne sauroit avancer, ainsi qu'il le doit, un pas à chaque tems ; au contraire, il se resserre, il se retrécit du derriere ; & si on ne le tire de cette situation forcée, il est impossible qu'enfin il ne s'accule.

Ce défaut, qui se rencontre dans une multitude étonnante de chevaux, est naturel ou accidentel : naturel, quand on peut en accuser l'animal ; accidentel, quand il a pour principe des leçons prématurées, peu réfléchies, administrées sans jugement, ou quand il n'est que momentané, & qu'il ne peut être imputé qu'à une faute passagere du cavalier. On ne doit donc point être surpris qu'un cheval foible de reins, dont les jarrets n'ont point de solidité & sont atteints de divers maux, & dont le derriere est en proie à quelque douleur, ainsi que celui qui est né avec une si forte disposition à s'unir, que la nature l'a en quelque façon construit pour être ramingue, s'*entable* souvent & facilement. Nous devons l'être encore moins de le voir tomber dans ce vice, lorsque, sans avoir égard à son peu de souplesse, à la nécessité de le déterminer, de le résoudre, de l'élargir avec soin sur les voltes simples & par le droit (voyez ÉLARGIR), & sans penser à l'obligation de perfectionner son appui & de parer à l'incertitude de ses hanches fausses ou trop legeres, on



a cherché à l'assujettir précipitamment & tout-à-coup, ainsi que le pratiquent encore aujourd'hui nombre de maîtres, qui se persuadent que les aides forcées des jambes, & même les châtimens redoublés, sont la seule voie & l'unique moyen d'engager le derrière à accompagner le devant de l'animal, qu'ils mettent indistinctement sur deux pistes. Dans le premier cas, le cheval s'entable sans doute, à raison de sa foiblesse, ou des maux qu'il ressent; & si son derrière se resserre plutôt qu'il ne s'élargit, ce n'est que parce que l'épaule ne recevant pas de ce même derrière le secours dont elle auroit besoin pour embrasser beaucoup de terrain, & étant trop retenue sur le dehors, la hanche de ce même côté est surchargée, & par conséquent l'animal est obligé de jeter son extrémité postérieure dans le sens contraire, c'est-à-dire, dans celui où il est plus libre & moins contraint. Dans le second cas, il ne falsifie sa ligne que par la mauvaise habitude qu'on lui a suggérée; & l'on peut dire qu'il ne s'entable que pour avoir été trop entablé.

Il suffit de connoître la source de ce mouvement faux & desordonné, pour être instruit des moyens d'y remédier. Le derrière du cheval se meut toujours dans le sens opposé à celui où se meut le devant: ce principe est d'autant plus constant, qu'il est tiré de la structure de l'animal. Or lorsqu'il s'agira de maintenir la croupe en liberté, ou de l'assujettir proportionnellement à la capacité du cheval & au genre d'action, à laquelle je le sollicite, je déterminerai toujours plus ou moins l'épaule, selon ce genre d'action & son pouvoir: pour cet effet je croiserai plus ou moins ma rene de dehors, en la portant en-dedans; & l'épaule étant constamment libre, le derrière ne sera jamais trop asservi. De plus, si les hanches tendoient, attendu la grande facilité que je leur confère, à s'éloigner du centre, plutôt qu'à s'en approcher, c'est-à-dire, à s'élargir plutôt qu'à se retrécir, je les soutiendrais; non d'abord avec ma jambe de dehors, mais en croisant ma rene de dedans en-dehors, & en mettant en second lieu ma rene de dehors à moi, & je n'approcherois ma jambe qu'autant que les effets résultans de ma main seroient impuissans.

Mais il n'est pas question ici d'indiquer les moyens de commencer à mettre un cheval sur deux pistes, ce détail appartient à l'article qui concerne les voltes ou les changemens de main: je ne dois donc me proposer dans celui-ci, que de rechercher les voies de corriger l'animal qui s'entable. De quelque cause que provienne le retrécissement de son derrière, on y obviendra, 1<sup>o</sup> par le secours de la rene de dehors, qui étant croisée, renversera l'épaule en-dedans; 2<sup>o</sup> par celui de la rene de dedans à soi; 3<sup>o</sup> enfin par celui de la jambe de ce même côté, appliquée avec plus ou moins de ménagement au corps du cheval. Ces trois aides seront employées dans l'ordre où je les décris: elles ne doivent être mises en usage que successivement; car réunies & données ensemble, elles le surprendroient inévitablement. Il est néanmoins des chevaux qui ne peuvent être réduits à l'obéissance que par les châtimens & par le fer; tels sont les chevaux ramingues, coleres, obstinés, & dans lesquels cette habitude est invétérée. Il est bon, après avoir lassé & épuisé sa patience, d'en venir prudemment aux actes de rigueur; mais on ne sauroit traiter avec trop de douceur & trop d'égard, ceux qui ont une débilité naturelle, puisque l'exécution leur coûte plus qu'à d'autres, & ceux qui montrent beaucoup d'ardeur & de vivacité, parce qu'on courroit risque de les gendarmier & de les confirmer dans leur vice, plutôt que de les en guérir. Du reste la méthode la plus assurée, relativement au cheval qui s'entable conséquemment aux fausses leçons qu'il a

reçues, est de le remettre aux premiers principes de l'école, & de les lui faire entendre. Lorsqu'on l'aura conduit, & qu'on l'aura fait passer avec ordre par tous ceux qui peuvent le préparer à décrire des voltes ou des changemens de main larges & étroits, en observant les hanches, on tentera de le faire passer sur ces différentes formes de terrain: s'il persévère dans son retrécissement, & s'il se ressent toujours des anciennes impressions, on le châtierra selon son naturel & son inclination: on le soutiendra, on l'attaquera discrettement avec la jambe de dedans, on le fera marcher quelques pas par le droit; & lorsque les hanches seront élargies, on l'arrondira de nouveau, ou on le rappellera sur une diagonale. J'observerai encore que les chevaux s'entablent plus fréquemment dans les changemens de main, lorsqu'ils sont larges que lorsqu'ils sont étroits; la longueur de la ligne fatigue ceux qui sont foibles, & révolte les autres.

En coupant ou en interrompant souvent la marche du cheval qui travaille de deux pistes, pour ne le faire cheminer que sur une seule & droit devant lui, & en passant alternativement de l'une à l'autre de ces actions, on est en quelque façon assuré de l'empêcher enfin de s'entabler. Il est même à-propos, lorsqu'il s'entable avec précipitation, & qu'il jette violemment son derrière en-dedans, de le pincer vivement du talon du même côté, & de profiter du port ou de la situation actuelle de son épaule en-dehors, pour le contre-changer. Au bout de quelques pas on le remet par le droit; on le fait rentrer ensuite sur la ligne oblique, & on le contre-change de nouveau lorsqu'il commet la même faute.

Si le terme d'entabler, de s'entabler est uniquement restreint à la seule signification du retrécissement du derrière, quel sera le sens dans lequel nous employerons celui d'acculer, de s'acculer? Il me semble que cette question est facile à résoudre, d'autant plus que ce dernier mot présente en quelque sorte à l'esprit l'idée de l'action même qu'il désigne. Supposons que par une cause quelconque les jambes antérieures soient tellement rejetées en-arrière, ou les jambes postérieures tellement rejetées en-avant, que les pieds de derrière outre-passent le centre de gravité de l'animal, il est certain que dès-lors les hanches étant non-seulement surchargées, ainsi que les jarrets, mais étant hors de leur point de force & de soutien, elles fléchiront de manière que le cheval s'accroupira, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; & voilà ce que nous appelons en général être acculé. Que s'il demeurait un certain intervalle de tems dans cette fautive position, sa chute en-arrière seroit inévitable. Les chevaux qui ont peu de reins, des jarrets foibles & mous, & dont le derrière peche par quelque maladie, sont plus sujets à s'acculer que les autres. Lorsque pour élargir le derrière du cheval qui s'entable, & pour renverser l'épaule en-dedans, nous agissons de la main, de manière que l'effet de notre rene de dehors qui ne croise point assez, contraint la partie que nous voudrions dégager, nous acculons l'animal. Nous l'entablons & l'acculons encore en même tems, quand nous le renfermons si fort, que d'une part la sujétion dans laquelle il est obligé de se resserrer du derrière, & de l'autre de reculer du devant, ce même derrière étant immobile & fixé en-dedans. Enfin tout cheval peut être acculé dans les piliers, au parer, au reculer, &c. Voyez ces mots à leur place. On conçoit d'avance qu'il ne peut être tiré de cet état chancelant & incertain, qu'autant que les pieds antérieurs acquerront la liberté de s'éloigner de ceux de derrière; ou qu'enfin ceux de derrière, par un effort que n'accompagne jamais la grace, parviendront eux-mêmes à se dégager. (e)



\* **ENTACAGE**, f. m. (*Manuf. en velours.*) c'est un assemblage de différentes baguettes, qui se place en une chanée ou logement pratiqué à l'ensuple de devant des métiers à velours.

Cette ensuple étoit, avant l'invention de cette machine ingénieuse, garnie de petites pointes qui passoient à-travers le velours, & qui le tenoient appliqué sur l'ensuple. On étoit obligé d'employer ces pointes aux velours, parce que si l'on eût enroulé cette étoffe sur elle-même, comme les autres, son poil se seroit écrasé, n'auroit pû se redresser, & l'étoffe eût été gâtée; mais d'un autre côté les pointes l'érailloient, la cribloient de petits trous, & nuisoient beaucoup à sa qualité. Ce fut ce qui déterminâ un ouvrier à chercher un remède à ces inconvéniens; & il trouva l'*entacage*, qui consiste à faire faire plusieurs tours au velours, sur des baguettes auxquelles son envers est toujours appliqué, & contre lesquelles il est si fortement retenu par le seul frottement, qu'on déchireroit plutôt l'étoffe que de l'en séparer. Entre ces baguettes il y en a à la vérité une de fer assez large, & dont la surface est route hachée, afin d'augmenter le frottement par ces inégalités. On trouvera à l'article **VELOURS** une description plus détaillée de cette invention, & l'on en verra la figure & la coupe dans nos Planches de foierie. En attendant nous proposons à ceux qui voudront sentir tout le mérite de cette invention, de résoudre ce problème de Mécanique: *Substituer aux pointes de l'ensuple, une machine telle que l'étoffe soit tenue fortement & également tendue sur toute sa largeur, sans la percer de trous ni écraser son poil.*

**ENTAILLE**, f. f. *en Architecture*; c'est une ouverture qu'on fait pour joindre quelque chose avec une autre. Les *entailles* se font *quarrément* de la demi-épaisseur du bois, *par embrèvement à queue d'aronde, en adent*, &c. ainsi que les assemblages. On fait des *entailles* dans les incrustations de pierre ou de marbre, pour y placer les morceaux postiches. On fait encore des *entailles à queue d'aronde*, pour mettre un tenon de noëud de bois de chêne, ou un crampon de fer ou de bronze incrusté de son épaisseur, pour retenir un fil dans un quartier de pierre, ou dans un bloc de marbre. (P)

**ENTAILLES**, (*Lutherie.*) ce sont dans le sommier de l'orgue, ces vuides ou mortoises que l'on fait aux longs côtés du chassis, pour recevoir les barres qui forment les gravures. *Voyez SOMMIER DE GRAND ORGUE.*

**ENTAILLES**, ce sont aussi les ouvertures que l'on fait derrière les tuyaux de montre, pour les amener à leur ton. Ce sont de grands trous *a a b* (*figure 31. Planche d'Orgue*), dont l'usage est de déterminer la longueur du tuyau, lorsqu'on l'a fait plus long qu'il ne faut pour remplir la face du fust d'orgue. L'*entaille* ou ouverture inférieure *b*, qui met le tuyau à son ton, a plusieurs fentes à sa partie inférieure, qui forment plusieurs lambeaux qu'on n'ôte pas tout-à-fait, & avec lesquels, comme avec les oreilles, on accorde les tuyaux. *Voyez OREILLES.*

**ENTAILLOIRS DROITS & COURBES**, (*Luth.*) représentés *fig. 9 & 9. n. 2. Pl. X. de Lutherie-Musette*. sont des outils ou especes de petites équines dont les facteurs de musettes se servent pour séparer en deux les éminences qu'ils ont réservées au-dehors des chalumeaux, pour servir de tenons aux clés. *Voyez MUSETTE, & la figure des chalumeaux, dans nos Planches de Lutherie.*

**ENTALINGUER**, (*Mar.*) *voyez TALINGUER.*

\* **ENTAMER**, v. act. *au physique*, c'est séparer d'un corps qu'on considère comme un tout, une partie qu'on regarde comme la première, qu'on appelle l'*entamure*. Au figuré, il est synonyme à *commencer*; ainsi *entamer* une négociation, c'est la *commencer*.

**ENTAMER**, (*Manég.*) terme que nous employons en divers sens.

*Entamer un cheval*, ou commencer à lui faire comprendre les premières leçons du Manège, expressions synonymes: *ce cheval n'est qu'entamé.*

*Entamer une volte, un changement de main*, se dit pour désigner l'instant où l'on commence cette volte ou ce changement de main: *Vous n'avez pas saisi les tems justes par lesquels vous deviez entamer votre changement de main.*

*Entamer* se dit encore en parlant du terrain que l'animal embrasse, & de la jambe qui précède, ou qui est la première à l'embrasser. Au galop à droite la jambe de devant du hors-montoir, & au galop la jambe de devant du montoir, doivent *entamer*. *Voy. GALOP.* C'est-à-dire qu'à l'un la jambe droite doit précéder la gauche, & qu'à l'autre la jambe gauche doit devancer la droite. (e)

**ENTAMURE**, f. f. (*Chirurgie.*) division de continuité qui se fait avec les instrumens tranchans, tant sur les parties dures que sur les parties molles.

Les anciens ont distingué cinq manières de faire une *entamure* sur les parties dures; savoir en troissant ou trépanant, en raclant, en sciant, en limant, & en coupant.

On troue ou on trépane avec un instrument tranchant en forme de scie ronde, appelée *trépan*. On racle avec un instrument nommé *rugine*; cette opération emporte la superficie des os corrompus, ce qui rend plus prompt l'effet des remèdes appliqués. On scie les os des membres qu'on doit amputer. On lime les dents pour les séparer, pour les rendre égales, & pour en emporter la carie. On coupe avec des tenailles incisives les extrémités des os cassés, dont les pointes peuvent piquer certaines parties. On coupe les os mêmes dans leur continuité, lorsqu'on ne peut les scier, ou les séparer dans leur contiguité. *Voyez TRÉPAN, RUGINE, SCIE, LIME, & TENAILLES INCISIVES en Chirurgie.*

Les anciens ont aussi distingué douze manières de faire une *entamure* aux parties molles; l'aplotomie, la phlébotomie, l'artériotomie, l'oncotomie, le catacasmus, le périérèse, l'hypospatisme, le périscithisme, l'encopé, l'acrotériasme, l'angéiotomie, & la lithotomie. La définition de tous ces mots, que nous allons ajoûter ici contre notre coutume, ne tiendra guère plus d'espace que la désignation des renvois.

L'aplotomie est une simple ouverture faite à une partie molle; la phlébotomie est l'ouverture d'une veine; l'artériotomie, celle d'une artère; & l'oncotomie, celle d'un abcès. Le catacasmus est ce qu'on appelle en françois *scarification*: il y en a de trois sortes; savoir, la moucheture, qui ne va pas au-delà de la peau; l'incision, qui pénètre jusqu'aux muscles; & la taillade, qui va jusqu'aux os. La périérèse est une espece d'incision que les anciens faisoient autour des grands abcès; l'hypospatisme est une incision qu'ils pratiquoient au-devant de la tête, & qui pénéroit jusqu'à l'os; le périscithisme est une incision circulaire qu'ils continuoient depuis une tempe jusqu'à l'autre, & qui pénéroit jusqu'à l'os. La cruauté de ces trois especes d'opérations, & leur peu de succès, les ont proscrites. L'encopé est l'amputation d'une petite partie, par exemple, d'un doigt; l'acrotériasme est l'amputation d'un membre considérable, par exemple d'une jambe; l'angéiotomie est l'ouverture d'un vaisseau; la lithotomie est une ouverture qu'on fait à la vessie pour en tirer une pierre. *Principes de Chirurgie. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

**ENTAMURE**, *en Architecture*: ce mot se dit des premières pierres d'une carrière nouvellement découverte. (P)



ENTE, ENTER, ENTURE, (*Jardinage.*) est la même chose que greffer. Voyez GREFFE. (K)

ENTÉ, adj. *terme de Blason*, qui se dit des partitions, & des faces ou bandes qui entrent les unes dans les autres à ondes rondement.

Maillé-Brezé en Normandie, falcé, enté, ondoyé d'or & de gueules.

ENTÉES, f. f. (*Venerie.*) Ce sont des fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, & qui peuvent se séparer sans se rompre.

ENTER, v. act. *en Architecture*, se dit de deux pièces de bois assemblées bout-à-bout, posées perpendiculairement comme des poteaux-corniers & autres. (P)

ENTER, (*Fauconn.*) c'est lorsqu'un oiseau a une penne froissée, rompue, albrenée, la rejointre à une autre. Il se dit aussi de la penne qu'on raccommode à l'aiguille ou au tuyau.

ENTES, f. f. (*Chasse.*) peaux d'oiseaux remplies de foin ou de paille, qu'on fiche à un piquet planté en terre, pour servir d'appas aux autres oiseaux, & les attirer dans les rets qu'on leur a tendus.

ENTENDEMENT, f. m. (*Logique.*) n'est autre chose que notre ame même, en tant qu'elle conçoit ou reçoit des idées.

Quand je dis *affirmation, négation, desir, contentement, ennui, approuver*, &c. je ne prononce point des mots destitués de sens: cependant je ne me représente point ce dont je parle sous aucune forme corporelle. La puissance que nous avons de penser ainsi, s'appelle l'*entendement*, ou la *faculté intellectuelle*. A la vérité, dans le tems même que l'*entendement* pur s'exerce & s'applique sur ses idées, l'*imagination* présente aussi ses images & ses phantômes: mais bien loin de nous aider par ses soins, elle ne fait que nous retarder & nous troubler. Il faut donc mettre une grande différence entre les idées de l'*entendement*, & les phantômes de l'*imagination*. L'*entendement* conçoit avec netteté; mais dans ce que l'*imagination* présente, il n'y a le plus souvent que confusion. Je comprends fort bien ce que c'est qu'une figure formée de 120 ou de 124 côtés égaux; j'en démontrerai la génération & les propriétés: mais la peinture que l'*imagination* s'en fait, n'est point distincte. L'*entendement* détermine tous ces côtés, & les compte nettement; l'*imagination* n'oseroit l'entreprendre, elle n'en sauroit venir à bout. L'*entendement* & l'*imagination* ont l'un & l'autre des idées fort claires d'un triangle; mais celle de l'*imagination* est plus vive & plus frappante, parce qu'elle est accompagnée de sensations. Quant à une figure de 120 côtés, celle que l'*imagination* présente est confuse. Lorsque dans une histoire l'on me parle de 50 bataillons & de 53 escadrons, ces deux nombres sont très-précisément conçus par mon *entendement*; mais l'*imagination* s'embrouille, & ce qu'elle conçoit, elle se le représenteroit de même, si ce détail avoit été composé d'autres nombres.

Non-seulement l'*entendement* se forme des idées précises de ce que l'*imagination* ne présente que très-confusément, il en rectifie de plus les contradictions. L'*imagination* ne se représentera jamais les Antipodes que renversés; mais l'*entendement* se convainc qu'un homme n'a point cette situation, dès que ses piés sont plus près que sa tête du centre de la terre. Voyez ANTIPODES.

L'esprit a d'autant plus d'étendue, qu'il peut penser à un plus grand nombre de choses à la fois, passer plus rapidement d'une pensée à une autre, & en parcourir un grand nombre comme d'un seul coup-d'œil; de même qu'un bras est plus robuste, lorsqu'il agit avec plus de promptitude & qu'il soutient une plus grande quantité de poids en même tems. Or il en est de la force de l'*entendement*, comme de celle

du corps; elles croissent l'une & l'autre par l'exercice, mais par un exercice modéré, réglé, & dont les efforts s'augmentent insensiblement. Un esprit qui restera dans l'inaction, demeurera toujours étroit; & celui qui entreprendra tout-à-la-fois un trop grand nombre de choses, & se portera d'abord aux plus difficiles, loin de redoubler ses forces, les affoiblira & courra risque de les perdre entièrement. Il faut donc aller par ordre, c'est-à-dire commencer par le plus aisé, & des connoissances les plus simples ne passer jamais tout d'un coup aux plus difficiles; mais s'avancer par degrés des simples à celles qui ne sont que tant-soit-peu composées, & de-là s'élever à d'autres un peu plus difficiles à démêler, &c. Il n'en faut jamais quitter aucune sans l'avoir distinctement comprise, & se l'être rendue familière. Quand on étudie les Mathématiques avec cette précaution, les démonstrations les plus compliquées ne font guere plus de peine que les plus simples n'en faisoient au commencement. Un enfant n'attend pas six ans pour compter jusqu'à trois; qu'on lui apprenne à dire 3 & 1 c'est 4, 4 & 1 c'est 5; qu'un quart-d'heure après on le lui fasse répéter, il n'a plus besoin d'effort pour compter jusqu'à cinq. Qu'on mette toujours des intervalles entre les progrès qu'on lui fera faire; la seconde dixaine le fatiguera encore un peu: dès qu'il sera venu à 20, on lui rendra familiers peu-à-peu les noms des dixaines jusqu'à 100; & dès qu'il aura rempli l'intervalle de 20 à 30, il saura remplir les autres jusqu'à cent. Voy. les articles ÉVIDENCE, SENSATIONS, où l'on expose & l'on déduit par une méthode philosophique l'origine & le progrès de nos idées, c'est-à-dire des opérations de notre *entendement*. Cet article est tiré des papiers de M. FORMEY.

ENTENDRE LE NUMERO, (*Comm.*) c'est en terme de Commerce, connoître le véritable prix d'une marchandise, caché sous la marque que le marchand a coûtume d'y mettre, & dont il n'y a que lui & ses garçons qui ayent la clé. Voyez NUMERO, CHIFFRE, & MARQUE. Dictionn. de Commerce, de Trévoux, & Chambers. (G)

ENTENDRE LES TALONS, (*Manège.*) Voy. FUIR LES TALONS.

ENTENNES, f. f. (*Marine.*) Les entennes d'une machine à mâter font trois mâts plantés sur le côté de la machine, où sont frappées les caliournes qui servent à élever les mâts. (Z)

ENTENTE, f. f. On dit, *en Peinture*, ce tableau est bien *entendu*, est d'une belle *entente*; c'est-à-dire que l'ordonnance en est bien entendue, qu'il est conduit avec beaucoup d'*entente*, soit pour la disposition du sujet, soit pour les expressions, le contraste, ou la distribution de lumieres. *Entente* se dit aussi d'une partie d'un tableau seulement: ce groupe, cette figure font d'une belle *entente* de lumiere, de contraste, &c. Dictionn. de Peint. (R)

ENTER, f. f. (*Bas au métier.*) c'est doubler le fil sur un certain nombre d'aiguilles. Voyez, à l'article BAS AU MÉTIER, comment l'*enture* se pratique. Les réglemens veulent que les *entures* ayent au moins six mailles, & soient doubles & bien nettes.

ENTÉRINEMENT, f. f. (*Jurisprud.*) signifie la disposition d'un jugement, qui donne un plein & entier effet à quelque acte qui ne pouvoit valoir autrement. Ce terme vient du mot gaulois *enterin*, qui signifioit *entier*, & *entérinement* qui signifioit *entièrement*. On disoit *sief enterin*, pour *sief entier*. On demande en justice l'*entérinement* des lettres de rescision, & des lettres de requête civile; & lorsqu'elles paroissent bien fondées, le juge en ordonne l'*entérinement*, c'est-à-dire la pleine & entiere exécution. Ce terme paroît propre pour exprimer l'exécution qui est ordonnée de certaines lettres du prince; pour



les statuts, transactions, sentences arbitrales, on se fert du terme d'*homologation*. (A)

**ENTÉROCELE**, f. f. *en Chirurgie*, hernie ou descente des intestins dans le pli de l'aîne. Le mot est formé du grec *έντερον*, *intestin*, & *κήλη*, *tumeur*.

C'est ordinairement l'intestin iléon qui forme la tumeur herniaire dont il est question.

La cause prochaine de l'*entérocele* est la relaxation ou l'extension de la partie inférieure du péritoine, qui passe alors à-travers l'anneau du muscle oblique externe. Ses causes éloignées sont les grands efforts, les exercices trop rudes, la toux violente, le fréquent vomissement, les cris, &c. ce qui fait que les enfans y sont plus sujets que les autres. *Voyez HERNIE*. (Y)

**ENTÉROÉPIPLOCELE**, f. f. (*Chirurgie*) tumeur au pli de l'aîne, formée par l'intestin & l'épiploon. *Voyez HERNIE*.

Ses causes sont les mêmes que celles de l'*entérocele*. *Voyez ENTÉROCELE*. (Y)

**ENTÉROÉPLIPLOMPHALE**, f. f. (*Chirurgie*) espece d'exomphale ou de hernie, dans laquelle les intestins & l'épiploon forment une tumeur au nombril. *Voyez EXOMPHALE*.

Ce mot est composé de *έντερον*, *intestin*, *επίπλον*, *épiploon*, & *ομφαλός*, *nombril*. (Y)

**ENTÉRO-HYDROMPHALE**, f. f. *en Chirurgie*, espece d'exomphale dans laquelle, outre le déplacement de l'intestin qui lui est commun avec l'exomphale, il se ramasse encore une quantité d'humeur aqueuse. *Voyez EXOMPHALE*.

Ce mot est formé du grec *έντερον*, *intestin*, *ύδωρ*, *aqua*, eau, sérosité, & de *ομφαλός*, *nombril*. (Y)

**ENTÉROLOGIE**, f. f. (*Anatomie*) mot composé de *έντερον*, *intestin*, *viscere*, & *λόγος*, *sermo*, discours; c'est proprement un traité des viscères, quoique ce mot s'entende généralement des viscères des trois cavités, de la tête, de la poitrine, & du bas-ventre. *Voyez VISCERE*. (L)

**ENTEROMPHALE**, f. f. (*Chirurgie*) espece d'exomphale, dans laquelle les intestins sortent de leur place, & forment une tumeur dans le nombril. *Voyez EXOMPHALE*.

Ce mot est formé du grec *έντερον*, *intestin*, & *ομφαλός*, *nombril*. (Y)

**ENTÉROTOMIE**, f. f. *opération de Chirurgie*, incision à l'intestin pour en tirer des corps étrangers. Cette opération est un remede extrême, qu'on ne doit employer que dans des cas où il pourroit encore donner quelque espérance, & où, faute de recourir, la mort est inévitable.

L'expérience nous fournit la preuve de la possibilité de cette opération dans la guérison des plaies des intestins. L'*entérotomie* peut être très-nécessaire dans plusieurs circonstances, & principalement dans l'opération de la hernie, lorsque des corps étrangers se feront glissés dans la portion étranglée de l'intestin, & qu'ils en empêcheront la réduction: dans ce cas il faudra retenir l'intestin au bord de la plaie, pour éviter l'épanchement qui pourroit arriver si on le replaçoit dans le ventre après cette opération.

M. Hevin a traité de la possibilité & de la nécessité de l'*entérotomie*, dans un mémoire sur les corps étrangers de l'œsophage, inséré dans le I. volume de ceux de l'académie royale de Chirurgie. (Y)

**ENTERRAGE**, f. m. *terme de Fonderie*, est un massif de terre dont on remplit régulièrement la fosse autour du moule, pour le rendre plus solide & l'entretenir de tous côtés. On remplit les galeries jusqu'à l'effleurement du dessus des grais, au-dessous de la grille, avec du moilon maçonné avec du plâtre mêlé de terre cuite pilée. On comble la fosse avec de la terre mêlée de plâtre, qu'on bat avec des pilons de cuivre pour la rendre plus ferme. *Voyez les Fondries des figures en bronze*.

**ENTERREMENT**, f. m. (*Jurisprud.*) *Voyez SÉPULTURE*.

**ENTERRER LES FUTAILLES**, (*Mar.*) c'est-à-dire les mettre en partie, ou les enfoncer un peu dans le lest du vaisseau. (Z)

**ENTÊTER**, v. a&t. c'est, *en termes d'Epinglier*, attacher la tête à la hanse, de maniere qu'elle paroisse y avoir été soudée. Cela se fait dans le métier entre le poinçon & l'enclume. *Voyez MÉTIER, POINÇON, ENCLUME, EPINGLE, & les figures, Planche de l'Epinglier*.

**ENTHLASIS**, f. f. (*Chirurgie*) espece de fracture du crane faite par instrument contondant, dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pieces, avec dépression & plusieurs fentes qui se croisent. Ce mot est grec, *εὐθλασις*, *collisio*, *infractio*, fracture à plusieurs pieces, du verbe *εὐθλάω*, *infringo*, je brise. *Voyez TRÉPANNER*. (Y)

**ENTHOUSIASME**, f. m. (*Philos. & Belles-Lett.*) Nous n'avons point de définition de ce mot parfaitement satisfaisante: je crois cependant utile au progrès des beaux arts qu'on en cherche la véritable signification, & qu'on la fixe, s'il est possible. Communément on entend par *enthousiasme*, une espece de fureur qui s'empare de l'esprit & qui le maîtrise, qui enflamme l'imagination, l'éleve, & la rend féconde. C'est un transport, dit-on, qui fait dire ou faire des choses extraordinaires & surprenantes; mais quelle est cette fureur & d'où naît-elle? quel est ce transport, & quelle est la cause qui le produit? C'est-là, ce me semble, ce qu'il auroit été nécessaire de nous apprendre, & dont on a cependant paru s'occuper le moins.

Je crois d'abord que ce mouvement qui éleve l'esprit & qui échauffe l'imagination, n'est rien moins qu'une fureur. Cette dénomination impropre a été trouvée de *sang froid*, pour exprimer une cause dont les effets (quand on est dans cet état paisible) ne fauroient manquer de paroître fort extraordinaires. On a cru qu'un homme devoit être tout-à-fait hors de lui-même, pour pouvoir produire des choses qui mettoient réellement hors d'eux-mêmes ceux qui les voyoient ou qui les entendoient: ajoûtez à cette premiere idée l'*enthousiasme* feint ou vrai des prêtres du Paganisme, que la charlatanerie les engageoit à charger de grimace & de contorsion, & vous trouverez l'origine de cette fausse dénomination. Le peuple avoit appelé ce dernier enthousiasme, *fureur prophétique*; & les pédans de l'antiquité (autre partie du peuple peut-être encore plus bornée que la premiere) donnerent à leur tour à la verve des poètes, dont il n'est pas donné aux esprits froids de pénétrer la cause, le nom superbe de *fureur poétique*.

Les poètes flatés qu'on les crût des êtres inspirés, n'eurent garde de détromper la multitude; ils assurèrent dans leurs vers, au contraire, qu'ils l'étoient en effet, & peut-être le crurent-ils de bonne-foi eux-mêmes.

Voilà donc la fureur poétique établie dans le monde comme un rayon de lumiere transcendante, comme une émanation sublime d'en-haut, enfin comme une inspiration divine. Toutes ces expressions en Grece & à Rome étoient synonymes aux mots dont nous avons formé en françois celui d'*enthousiasme*.

Mais la fureur n'est qu'un accès violent de folie, & la folie est une absence ou un égarement de la raison; ainsi lorsqu'on a défini l'*enthousiasme*, une fureur, un transport, c'est comme si l'on avoit dit qu'il est un redoublement de folie, par conséquent incompatible pour jamais avec la raison. C'est la raison seule cependant qui le fait naître; il est un feu pur qu'elle allume dans les momens de sa plus grande supériorité. Il fut toujours de toutes ses opérations la plus prompte, la plus animée. Il suppose une mul-



ritude infinie de combinaisons précédentes, qui n'ont pu se faire qu'avec elle & par elle. Il est, si on ose le dire, le chef-d'œuvre de la raison. Comment peut-on le définir, comme on définiroit un accès de folie ?

Je suppose que, sans vous y être attendu, vous voyez dans son plus beau jour un excellent tableau. Une surprise subite vous arrête, vous éprouvez une émotion générale, vos regards comme absorbés restent dans une sorte d'immobilité, votre ame entière se rassemble sur une foule d'objets qui l'occupent à la fois ; mais bien-tôt rendue à son activité, elle parcourt les différentes parties du tout qui l'avoit frappée, sa chaleur se communique à vos sens, vos yeux lui obéissent & la préviennent : un feu vif les anime ; vous appercevez, vous détaillez, vous comparez les attitudes, les contrastes, les coups de lumière, les traits des personnages, leurs passions, le choix de l'action représentée, l'adresse, la force, la hardiesse du pinceau ; & remarquez que votre attention, votre surprise, votre émotion, votre chaleur, seront dans cette circonstance plus ou moins vives, selon le différent degré de connoissances antérieures que vous aurez acquis, & le plus ou le moins de goût, de délicatesse, d'esprit, de sensibilité, de jugement, que vous aurez reçu de la nature.

Or ce que vous éprouvez dans ce moment est une image (imparfaite à la vérité, mais suffisante pour éclaircir mon idée) de ce qui se passe dans l'ame de l'homme de génie, lorsque la raison, par une opération rapide, lui présente un tableau frappant & nouveau qui l'arrête, l'emeut, le ravit, & l'absorbe.

Observez que je parle ici de l'ame d'un homme de génie ; parce que j'entends par le mot *génie*, l'aptitude naturelle à recevoir, à sentir, à rendre les impressions du tableau supposé. Je le regarde comme le pinceau du peintre, qui trace les figures sur la toile, qui les crée en effet, mais qui est toujours guidé par des inspirations précédentes. Dans les livres, comme dans la conversation, on commence à partir du pinceau, comme s'il étoit le premier moteur. Le style figuré chez des peuples instruits, tels que le nôtre, devient insensiblement le style ordinaire ; & c'est par cette raison que le mot *génie*, qui ne désigne que l'instrument indispensable pour produire, a été successivement employé pour exprimer la cause qui produit.

Observez encore que je n'ai point employé le mot *imagination*, qu'on croit communément la source unique de l'*enthousiasme* ; parce que je ne la vois dans mon hypothèse que comme une des causes fécondes, & telle (pour m'aider encore d'une comparaison prise de la Peinture), telle, dis-je, qu'est la toile sous la main du peintre. L'imagination reçoit le dessin rapide du tableau qui est présenté à l'ame, & c'est sur cette première esquisse que le génie distribue les couleurs.

Je parle enfin, dans la définition que je propose, d'un tableau nouveau ; car il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. Il n'est point d'homme à qui elle ne rappelle souvent les différens objets qu'il a déjà vus : mais ce ne sont-là que de foibles esquisses qui passent devant son entendement, comme des ombres légères, sans surprendre, affecter, ou émouvoir son ame, ne supposent que quelques sensations déjà éprouvées, & point de combinaisons précédentes. Ce n'est-là peut-être qu'un des apanages de l'instinct ; j'entends développer ici un des plus beaux privilèges de la raison.

Il s'agit donc d'un tableau qui n'a point encore été vu, d'un tableau que la raison vient de créer, d'une image toute de feu qu'elle présente tout-à-coup à une ame vive, exercée, & délicate ; l'émotion qui la saisit est en proportion de sa vivacité, de ses connoissances, de sa délicatesse.

Or il est dans la nature que l'ame n'éprouve point de sentiment, sans former le desir prompt & vif de l'exprimer ; tous ses mouvemens ne sont qu'une succession continue de sentimens & d'expressions ; elle est comme le cœur, dont le jeu machinal est de s'ouvrir sans cesse pour recevoir & pour rendre : il faut donc qu'à l'aspect subit de ce tableau frappant qui occupe l'ame, elle cherche à répandre au-dehors l'impression vive qu'il fait sur elle. L'impulsion qui l'a ébranlée, qui la remplit, & qui l'entraîne, est telle que tout lui cede, & qu'elle est le sentiment prédominant. Ainsi, sans que rien puisse le distraire, ou l'arrêter, le peintre saisit son pinceau, & la toile se colore, les figures s'arrangent, les morts revivent ; le ciseau est déjà dans la main du sculpteur, & le marbre s'anime ; les vers coulent de la plume du poète, & le théâtre s'embellit de mille actions nouvelles qui nous intéressent & nous étonnent ; le musicien monte sa lyre, & l'orchestre remplit les airs d'une harmonie sublime ; un spectacle inconnu, que le génie de Quinault a créé, & qu'elle embellit, ouvre une carrière brillante aux Arts divers qu'il rassemble ; des mœurs dégoûtantes disparaissent, & la superbe façade du Louvre s'élève ; des jardins réguliers & magnifiques prennent la place d'un terrain aride, ou d'un marais empoisonné ; une éloquence noble & mâle, des accens dignes de l'homme, font retentir le barreau, nos tribunes, nos chaires ; la face de la France change ainsi rapidement comme une belle décoration de théâtre ; les noms des Corneille, des Molière, des Quinault, des Lully, des Lebrun, des Bossuet, des Perrault, des le Nôtre, volent de bouche en bouche, & l'Europe entière les répète & les admire : ils sont désormais des monumens immuables de la gloire de notre nation & de l'humanité.

L'*enthousiasme* est donc ce mouvement impétueux, dont l'effort donne la vie à tous les chefs-d'œuvre des Arts, & ce mouvement est toujours produit par une opération de la raison aussi prompt que sublime. En effet, que de connoissances précédentes ne suppose-t-il pas ? que de combinaisons l'instruction ne doit-elle pas avoir occasionnées ? que d'études antérieures n'est-il pas nécessaire d'avoir faites ? de combien de manières ne faut-il pas que la raison se soit exercée, pour pouvoir créer tout-à-coup un grand tableau auquel rien ne manque, & qui paroît toujours à l'homme de génie, à qui il sert de modèle, bien supérieur à celui que son *enthousiasme* lui fait produire ? D'après ces réflexions puisées dans une métaphysique peu abstraite, & que je crois fort certaine, j'oserois définir l'*enthousiasme* une émotion vive de l'ame à l'aspect d'un tableau NEUF & bien ordonné qui la frappe, & que la raison lui présente.

Cette émotion, moins vive à la vérité, mais du même caractère, se fait sentir à tous ceux qui sont à portée de jouir des diverses productions des beaux Arts. On ne voit point sans *enthousiasme* une tragédie intéressante, un bel opéra, un excellent morceau de peinture, un magnifique édifice, &c. ainsi la définition que je propose paroît convenir également, & à l'*enthousiasme* qui produit, & à l'*enthousiasme* qui admire.

Je crains peu d'objections de la part de ceux que l'expérience peut avoir éclairés, sur le point que je traite ; mais ce tableau spirituel, cette opération rapide de la raison, cet accord mutuel entre l'ame & les sens duquel naît l'expression prompte des impressions qu'elle a reçues, paroîtront chimériques peut-être à ces esprits froids, qui se souviennent toujours, & qui ne créeront jamais.

Pourquoi, diront-ils, dénaturer les choses ? à quoi bon des systèmes nouveaux ? on a cru jusqu'ici l'*enthousiasme* une espèce de fureur, l'idée reçue vaut bien la nouvelle ; & quand l'ancienne seroit une erreur,



reur, quel defavantage en réfulteroit-il pour les Arts? Les grands poètes, les bons peintres, les muficiens excellens qu'on a cru & qui fe font crus eux-mêmes des gens inspirés, ont été auffi loin fans tant de métaphyfique: on refroidit l'esprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines ou au moins inutiles des caufes; contentons-nous des effets. Nous favons que les gens de génie créent; que nous importe de favoir comment? Quand on aura découvert que la raifon est le premier moteur des opérations de leur ame, & non l'imagination, qu'on en a cru chargée jufqu'à préfent, penfe-t-on qu'on donnera du génie ou du talent à ceux à qui la nature aura refusé un don fi rare?

A ces objections générales je répondrai 1°. qu'il n'est point d'erreur dans les Arts, de quelque nature qu'elle foit, qu'il ne paroiffe évidemment utile de détruire.

2°. Que celle dont il s'agit est infiniment préjudiciable aux Artistes & aux Arts.

3°. Que c'est applanir des routes qui font encore affez difficiles, que de chercher, de trouver, d'établir les premiers principes. Les regles n'ont été faites que fur le mécanisme des Arts; & en paroiffant les gêner, elles les ont guidés jufqu'au point heureux où nous les voyons aujourd'hui. Que s'il est poffible de porter des lumières nouvelles fur leur partie purement spirituelle, fur le principe moteur duquel dérivent toutes leurs opérations, elles deviendront dès-lors auffi sûres que faciles. Il en est des Arts comme de la Navigation; on ne couroit les mers qu'en tatonnant avant la découverte de la bouffole.

4°. Ne craignons point d'affoiblir l'esprit, ou de refroidir le génie en les éclairant. Si tout ce que nous admirons dans les productions des Arts est l'ouvrage de la raifon, cette découverte élèvera l'ame de l'artiste, en lui donnant une opinion plus glorieufe encore de l'excellence de son être; & de cette élévation attendez de nouveaux miracles, fans en craindre un plus grand orgueil. La vanité n'est le grand ressort que des petites ames; le génie en fuppofe toujours une fupérieure.

5°. Les mots d'imagination, de génie, d'esprit, de talent, ne font que des termes trouvés pour exprimer les différentes opérations de la raifon: il en est d'eux à-peu-près comme des divinités inférieures du paganisme: elles n'étoient aux yeux des fages, que des noms commodes pour exprimer les divers attributs d'un Dieu unique; l'ignorance feule de la multitude leur fit partager les honneurs de la divinité.

6°. Si l'enthoufiafme, à qui feul nous fommes redevables des belles productions des Arts, n'est dû qu'à la raifon comme caufe première; fi c'est à ce rayon de lumière plus ou moins brillant, à cette émanation plus ou moins grande d'un Être fuprême, qu'il faut rapporter constamment les prodiges qui fortent des mains de l'humanité, dès-lors tous les préjugés nuisibles à la gloire des beaux Arts font pour jamais détruits, & les Artistes triomphent. On pourra désormais être poète excellent, fans cesser de passer pour un homme fage; un muficien fera sublime, fans qu'il foit indifpenfablement réputé pour fou. On ne regardera plus les hommes les plus rares comme des individus prefqu'inutiles, peut-être même s'imaginera-t-on un jour qu'ils peuvent penfer, vivre, agir comme le refte des hommes. Ils auront alors plus d'encouragement à eférer, & moins de dégoûts à foutenir. Ces têtes legeres, orgueilleufes & bruyantes, ces automates lourds & dédaigneux qui décident en maîtres dans la fociété, feront peut-être à la fin perfuadés qu'un artiste, qu'un homme de lettres tiennent dans l'ordre des choses un rang fupérieur à celui d'un intendant qui les a subjugués & qui les ruine, d'un vil complaifant qui les amufe & qui les joie, d'un caiffier qui leur refuse leur argent pour

Tome V.

le faire valoir à son profit, même d'un fecrétaire qui fait mal leur befoigne, & très-adroitement fa fortune.

Au refte foit que la vérité triomphe enfin de l'erreur, foit que le préjugé plus puiffant demeure le tyran perpétuel des opinions contemporaines, que nos illustres modernes fe consolent & fe raffurent: les ouvrages du dernier fiecle font regardés maintenant fans contradiction, comme des chefs-d'œuvre de la raifon humaine, & il n'est pas à craindre qu'on ofe prétendre qu'ils ont été faits fans enthoufiafme: tel fera le fort, dans le fiecle prochain, de tous ces divers monumens glorieux aux Arts & à la patrie, qui s'élevent fous nos yeux. La multitude en est frappée, il est vrai, fans les apprécier, les demi-connoiffeurs les discutent fans les fentir: on s'en occupe moins long-tems aujourd'hui que d'une parodie fans esprit, dont on n'a pas honte de rire: qu'importe, en feront-ils moins un jour l'école & l'admiration de tous les esprits & de tous les âges?

Mais la définition que je propofe convient-elle à toute forte d'enthoufiafme & à toutes les efpeces de talens? Quel est le tableau, dira-t-on peut-être, que la raifon peut offrir à peindre à l'art du muficien? Il ne s'agit là que d'un arrangement géométrique de tons, &c. L'éloquence d'ailleurs est sublime fans enthoufiafme, & il faut supprimer de cet article tout ce qui a été dit des orateurs du fiecle dernier.

Je répons 1°. qu'il n'exifte point de mufique digne de ce nom, qui n'ait peint une ou plusieurs images: fon but est d'émouvoir par l'exprefion, & il n'y a point d'exprefion fans peinture. V. la question plus au long aux art. EXPRESSION, MUSIQUE, OPÉRA.

2°. Mettre en doute l'enthoufiafme de l'orateur, c'est vouloir faire douter de l'exiftence de l'éloquence même, dont l'objet unique est de l'inspirer. Ce discours qui vous émeut, qui vous intérefse ou qui vous révolte; ces détails, ces images fucceffives qui vous attachent, qui ouvrent votre cœur d'une manière infenfible à celui des fentimens que l'on veut vous inspirer, tout cela n'est & ne peut être que l'effet de l'émotion vive qui a précédé dans l'ame de l'orateur celle qui fe gliffe dans la vôtre. On fait une déclamation, une harangue, peut-être même un discours académique fans enthoufiafme; mais ce n'est que de lui qu'on peut attendre un bon fermon, un plaidoyer transcendant, une oraison funebre qui arrache des larmes. Voyez ELOCUTION.

Je finis cet article par quelques observations utiles aux vrais talens, & que je fupplie tous ceux qui s'érigent en juges fouverains des Arts de me permettre.

Sans enthoufiafme point de création, & fans création les Artistes & les Arts rampent dans la foule des choses communes. Ce ne font plus que de froides copies retournées de mille petites façons différentes: les hommes difparoiffent; on ne trouve plus à leur place que des finges & des perroquets.

J'ai dit plus haut qu'il y a deux fortes d'enthoufiafme; l'un qui produit, l'autre qui admire; celui-ci est toujours la fuite & le falaire du premier, & la preuve certaine qu'il a été un enthoufiafme véritable.

Il y a donc de faux enthoufiafmes. Un homme peut fe croire des talens, du génie, & n'avoir que des réminifcences, une facilité malheureufe, & un penchant ridicule, qui en est prefque toujours la fuite, pour tel genre ou tel art.

Il n'est point d'enthoufiafme fans génie, c'est le nom qu'on a donné à la raifon au moment qu'elle le produit; ni fans talens, autre nom qu'on a donné à l'aptitude naturelle de l'ame à recevoir l'enthoufiafme & à le rendre. Voyez GÉNIE, TALENS.

L'enthoufiafme plonge les hommes privilégiés qui en font fufceptibles, dans un oubli prefque continuel de tout ce qui est étranger aux arts qu'ils profefsent.

Y Y y



Toute leur conduite est en général si peu ressemblante avec ce que nous regardons comme les manières d'être, adoptées dans la société, qu'on se trouve porté, presque sans le vouloir, à les regarder comme des espèces singulières; ce n'est rien moins qu'à la raison qu'on attribue ce qu'on appelle leurs *bisarreries* ou leurs *écarts*, de-là tous les préjugés établis, & que l'instruction a bien de la peine à détruire. Mais a-t-on vu encore quelque espèce d'hommes parfaite? en trouve-t-on beaucoup qui portent une raison supérieure dans plusieurs genres? qu'il nous fût de dire qu'on rencontre communément dans les vrais talents une bonne foi comme naturelle, une franchise de caractère, & sur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue, d'artifice, de cabale. Pense-t-on que ce soit-là un des moindres ouvrages de la raison? Aussi lorsque vous verrez un homme de lettres, un peintre, un musicien souple, rampant, fertile en détours, adroit courtisan, ne cherchez point chez lui ce que nous appelons le *vrai talent*. Peut-être aura-t-il des succès: il en est de passagers que la cabale procure. Ne soyez point surpris de le voir envahir toutes les places de son état, & celles même qui paroissent lui être le plus étrangères; il a la force de mérite qui les donne: mais un nom illustre, une gloire pure & durable, cette considération flatteuse, apanage honorable des talents distingués, ne seront jamais son partage. La charlatanerie trompe les sots, entraîne la multitude, éblouit les grands; mais elle ne donne que des jouissances de peu de durée. Pour produire des ouvrages qui restent, pour acquérir une gloire que la postérité confirme, il faut des ouvrages & des succès qui résistent aux efforts du tems, & à l'examen des sages; il faut avoir senti un *enthousiasme* vrai, & l'avoir fait passer dans tous les esprits; il faut que le tems l'entretienne, & que la réflexion, loin de l'éteindre, le justifie.

Il est de la nature de l'*enthousiasme* de se communiquer & de se reproduire; c'est une flamme vive qui gagne de proche en proche, qui se nourrit de son propre feu, & qui loin de s'affaiblir en s'étendant, prend de nouvelles forces à mesure qu'elle se répand & se communique.

Je suppose le public assemblé pour voir la représentation d'un excellent ouvrage; la toile se leve, les acteurs paroissent, l'action marche, un transport général interrompt tout-à-coup le spectacle; c'est l'*enthousiasme* qui se fait sentir, il augmente par degrés, il passe de l'ame des acteurs dans celle des spectateurs; & remarquez qu'à mesure que ceux-ci s'échauffent, le jeu des premiers devient plus animé; leur feu mutuel est comme une balle de paume que l'adresse vive & rapide des joueurs se renvoie; c'est-là où nous devons toujours être sûrs d'avoir du plaisir en proportion de la sensibilité que nous montrons pour celui qu'on nous donne.

Dans ces spectacles magnifiques, au contraire, que le zèle le plus ardent prépare, mais où le respect lie les mains, vous éprouvez une espèce de langueur à-peu-près vers le milieu de la représentation; elle augmente par degrés jusqu'à la fin, & il est rare que l'ouvrage le plus fait pour émouvoir ne vous laisse pas dans un état tranquille. La cause de cette sorte de phénomène est dans l'ame de l'acteur & du spectateur. On ne verra jamais de représentation parfaite, sans cette chaleur mutuelle qui entretient la vivacité de celui qui représente, & le charme de ceux qui l'écoutent; c'est un mécanisme constant établi par la nature. L'*enthousiasme* de ce genre le plus vif s'éteint, s'il ne se communique.

Il y a en nous une analogie secrète entre ce que nous pouvons produire & ce que nous avons appris. La raison d'un homme de *génie* décompose les différentes idées qu'elle a reçues, se les rend propres, &

en forme un tout, qui, s'il est permis de s'exprimer ainsi, prend toujours une physionomie qui lui est propre: plus il acquiert de connoissances, plus il a rassemblé d'idées; & plus ses momens d'*enthousiasme* sont fréquens, plus les tableaux que la raison présente à son ame sont hardis, nobles, extraordinaires, &c.

Ce n'est donc que par une étude assidue & profonde de la nature, des passions, des chefs-d'œuvre des Arts, qu'on peut développer, nourrir, réchauffer, étendre le *génie*. On pourroit le comparer à ces grands fleuves, qui ne paroissent le comparer à ces foibles ruisseaux: ils coulent, serpentent, s'étendent; & les torrens des montagnes, les rivières des plaines se mêlent à leur cours, grossissent leurs eaux, ne font qu'un seul tout avec elles: ce n'est plus alors un léger murmure, c'est un bruit imposant qu'ils excitent; ils roulent majestueusement leurs flots dans le sein de l'océan, après avoir enrichi les terres heureuses qui en ont été arrosées. Voilà l'examen philosophique de l'*enthousiasme*; voyez à l'article ECLECTISME, sur-tout à la page 276, un abrégé historique de quelques-uns de ses effets. (B)

ENTHOUSIASTE, f. m. (*Philos. & Beaux-Arts*) personne qui est dans l'*enthousiasme*. Voyez ENTHOUSIASME.

Ce mot, séparé du sens qu'on lui donne dans les Beaux-Arts, se prend souvent en mauvaise part pour désigner un fanatique. Voyez FANATIQUE. (G)

\* ENTHOUSIASTES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) nom d'anciens sectaires, les mêmes que ceux qui ont été appelés *Massaliens*, *Enchites*. On leur avoit donné ce nom, à ce que dit Théodoret, parce qu'étant agités du démon, ils croyoient avoir de véritables inspirations. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Enthoufiastes* aux Anabaptistes, aux Quakers ou Trembleurs, qui se croient remplis d'une inspiration divine, & soutiennent que la sainte Ecriture doit être expliquée par les lumières de cette inspiration. Voyez QUAKER, &c. (G)

\* ENTHRONISTIQUE, adj. pris sub. (*Hist. eccl.*) somme d'argent déterminée que les ecclésiastiques du premier ordre étoient obligés de payer pour être installés.

ENTHYMÈME, f. m. (*Logique*) est un argument qui ne comprend que deux propositions, l'antécédent, & le conséquent qu'on en tire. Il faut cependant observer que c'est un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression, parce qu'on y supprime quelque une des propositions, comme trop claire & trop connue, & comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui on parle. Cette manière d'argument est si commune dans les discours & dans les écrits, qu'il est rare, au contraire, qu'on y exprime toutes les propositions. L'esprit humain est flaté qu'on lui laisse quelque chose à suppléer; sa vanité est satisfaite qu'on se remette de quelque chose à son intelligence: d'ailleurs la suppression d'une proposition, assez claire pour être supposée, en abrégant le discours, le rend plus fort & plus vif. Il est certain, par exemple, que si de ce vers de la Médée d'Ovide, qui contient un *enthymème* très-élégant,

*Servare potui, perdere an possim rogas?*

on en avoit fait un argument en forme, toute la grace en seroit ôtée: & la raison en est, que comme une des principales beautés d'un discours est d'être plein de sens, & de donner occasion à l'esprit de former une pensée plus étendue que n'est l'expression, c'en est au contraire un des plus grands défauts d'être vuide de sens, & de renfermer peu de pensées; ce qui est presque inévitable dans les syllogismes philosophiques, où la même pensée est pesamment renfermée dans trois propositions. C'est ce qui



rend ces fortes d'argumens si rares dans le commerce des hommes ; parce que , sans même y faire réflexion , on s'éloigne de ce qui ennuie , & l'on se réduit à ce qui est précisément nécessaire pour se faire entendre.

Il arrive aussi quelquefois que l'on renferme les deux propositions de l'*enthymème* dans une seule proposition , qu'Arifote appelle pour ce sujet *sentence enthymématique*. Tel est ce vers qu'il cite lui-même d'Euridipe , si je ne me trompe :

*Mortel , ne garde pas une haine immortelle.*

Tel est encore ce vers de Racine :

*Mortelle , subissez le sort d'une mortelle.*

V. LOGIQUE, SYLLOGISME. Article de M. FORMEY.

\* ENTICHITES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) est le nom qu'on a donné à certains sectateurs de Simon le Magicien , dans le premier siècle. Ils célébroient des sacrifices abominables , dont la pudeur défend de rapporter la matière & les circonstances. (G)

ENTIENGIE, f. f. (*Hist. nat. Ornithologie.*) oiseau d'Afrique qui se trouve dans le royaume de Congo , & dont la peau est de différentes couleurs & mouchetée. On raconte , entr'autres merveilles de cet oiseau , que lorsqu'il pose le pié à terre il meurt aussi-tôt : ce qui fait qu'il vole d'arbre en arbre , ou se soutient dans l'air. Il est environné de petits animaux noirs , que les habitans du pays nomment *embis* ou *embas* , qui l'accompagnent comme des satellites quand il vole : on prétend qu'il y en a dix qui le précédent , & autant qui le suivent. Sa peau est regardée comme une chose si précieuse , qu'il n'est permis d'en porter qu'au roi , & aux princes à qui il accorde cette prérogative. Les autres rois du pays , tels que ceux de Loango , Cacongo & Goy , envoient des ambassades solennelles à celui de Congo , pour en obtenir des peaux de cet oiseau. Hubner, *Dictionn. univ.*

ENTIER, adj. (*Géométrie.*) Nombre entier. Voyez NOMBRE.

ENTIER, adj. (*Manège.*) Un cheval est dit entier , lorsque , parfaitement résolu & déterminé en avant & par le droit , il peche par le défaut d'une franchise absolue , en refusant de tourner à l'une ou à l'autre main , ou à toutes les deux ensemble.

Quelques auteurs ont cherché dans le plus ou le moins d'obstination de l'animal , les raisons d'une distinction qu'ils ont faite , mais qui n'a pas été généralement adoptée : ils fondent en effet la différence qu'ils nous proposent , sur la résistance que le cheval oppose au cavalier qui le sollicite à l'action dont il s'agit. Si l'animal obéit enfin , & cede à la force , ils le nomment entier ; mais s'il ne peut être vaincu , s'il persiste dans sa désobéissance , s'il se précipite en avant , ou du côté opposé à celui sur lequel on veut le mouvoir , ils le déclarent *rétif sur les voltes*.

Je ne prévois point les avantages que nous pourrions tirer de la considération de ces dénominations diverses ; & il seroit assez superflu d'élever ici une dispute de mots. Que l'opiniâtreté du cheval soit plus ou moins invincible , le vice étant toujours le même , il nous fera sans doute plus utile d'en rechercher les causes , & d'examiner quels peuvent être les moyens de l'en corriger.

En général , tous les chevaux se portent plus naturellement & plus volontiers à la main gauche qu'à la main droite. Les uns ont attribué cette inclination & cette facilité à la situation du poulain dans le ventre de la mère ; ils ont prétendu qu'il y est entièrement plié du côté gauche : les autres ont soutenu que le cheval , se couchant le plus souvent sur le côté droit , contracte l'habitude de plier le col & la tête à la

main opposée. Il me paroît plus simple de rapporter la plus grande liberté dont il est question , à l'habitude dans laquelle sont les palefreniers d'aborder & d'approcher l'animal du côté gauche dans toutes les occasions , soit qu'il s'agisse de l'attacher , de le brider , de le feller , ou de lui distribuer le fourrage : ainsi toutes ces raisons sont suffisantes pour nous autoriser à penser que , s'il lui est plus libre de tourner à cette main , il ne doit la franchise qu'il témoigne à cet égard , qu'aux soins que nous avons de la favoriser nous-mêmes. Une des plus fortes preuves qu'on en puisse donner encore , est la rareté des chevaux qui ont plus de pente à se porter sur la main droite : il en est néanmoins , & l'expérience nous a appris que ceux-ci sont d'une nature plus rebelle ; il faut beaucoup de tems & de patience pour les réduire & pour les soumettre.

Lorsque la résistance du cheval entier provient d'une douleur ou d'une foiblesse occasionnée par quelques maux qui affectent quelques parties , les ressources de l'art sont impuissantes , à moins qu'on ne puisse rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force : ainsi dans un cas où un accident à un pié , à une épaule , à une jambe , l'obligera à refuser de se prêter sur le côté sensible , & où un effort de reins , une courbe , des éparvins , &c. l'empêchant de s'appuyer sans crainte sur les jarrets , le porteront à redouter l'action de tourner dans le sens où il ne pourroit que souffrir , il est aisé de concevoir que la première tentative à laquelle on doit se livrer , est celle qui tendra à la cure & à la guérison des unes ou des autres de ces maladies. J'avoue qu'il est cependant des moyens de soulager les parties souffrantes , & de diminuer le poids dont elles doivent être chargées dans les mouvemens divers qu'on imprime à l'animal ; mais tout cheval dans lequel de pareils défauts subsistent , ne peut jamais jouir de cette facilité , d'où dépendent & son exacte obéissance , & la grace & la justesse de son exécution.

Quoiqu'il soit certain que tous les chevaux ne naissent pas avec une même disposition dans les membres , une même souplesse , une même aptitude & une même inclination , il en est très-peu qui soient naturellement entiers. Ils n'acquièrent ce vice que conséquemment à de mauvaises leçons ; & il suffiroit d'envisager les actions de la plupart de ceux qui les exercent , pour en dévoiler les causes les plus ordinaires , & de pratiquer le contraire de ces mêmes actions , pour en distraire l'animal.

Notre première attention , quand il s'agit de commencer à gagner le consentement des poulains , ainsi que des chevaux faits , doit être de les déterminer en avant , insensiblement & avec douceur : lorsqu'ils seront habitués à suivre les lignes droites , sur lesquelles nous les faisons cheminer , & qu'ils seront accoutumés aux objets qu'ils peuvent rencontrer sur ces mêmes lignes , nous pourrions les en détourner légèrement ; c'est-à-dire , non en les portant tout-à-coup sur une autre ligne droite , mais en attirant peu-à-peu leurs épaules , ou en-dedans , ou en-dehors , si rien ne nous gêne , de celles qu'ils décrivoient ; de manière qu'ils en tracent une diagonale , sur laquelle nous les maintiendrons quelque tems , pour leur en faire reprendre toujours de nouvelles. On doit remarquer qu'en en usant ainsi , nous leur suggérerons , sans les révolter par des mouvemens forcés , & sans qu'ils s'en aperçoivent , une action directement opposée à celle des chevaux entiers , qui ne se défendent & ne se soustraient aux effets de notre main , qu'en refusant de s'élargir du derrière , & qu'en roidissant & en présentant la croupe dans le sens où nous voudrions mouvoir leur avant-main. De cette leçon sur les diagonales , on revient à celles par lesquelles nous avons débuté : à celles-ci on sub-



titue d'autres lignes droites, sur lesquelles on entre en tournant à moitié l'animal : enfin on le travaille sur les cercles larges, que l'on resserre toujours par gradation, selon son plus ou moins de souplesse & de volonté, & l'on parvient, par ce moyen, à le rendre également libre & obéissant à toutes mains. Mais si, d'une part, cette distribution variée du terrain dégage le cheval de toute contrainte, & accroît sans cesse en lui la facilité d'exécuter, il faut nécessairement que, de l'autre, le cavalier, par la précision & la finesse avec laquelle il agira, obvie à la trop grande sujétion & à la surprise, qui ne naissent que trop souvent des aides fortes & précipitées ; car l'action violente de la main & des jambes est une des principales sources de l'obstination de l'animal : une impression subite sur les barres l'étonne & le blesse ; la tension forcée & continuée de la rene, jusqu'au moment où il devoit se rendre, l'engage plutôt à se roidir contre la main qu'à en reconnoître le pouvoir. Il est donc de la dernière importance que le cavalier, tenant les renes séparées dans l'une & l'autre de ses mains, attire la tête sur le côté où il se propose de le tourner, non dans un seul & même tems, & par un seul & même mouvement, mais en l'y incitant imperceptiblement & à diverses reprises ; c'est-à-dire, en diminuant le premier effort suivi & augmenté de la main, & en revenant successivement à ce même point d'effort, qui ne doit nullement être contredit par aucun effet de la rene opposée, puisque cet effet ne tendroit qu'à détruire celui de la rene qui est chargée d'opérer.

Les actions des jambes ne contribuent pas moins à susciter la révolte du cheval & à le confirmer, quand elles sont faites mal-à-propos, sans besoin, ou avec trop de dureté & de rigueur. 1°. Bien-loin d'aider l'animal, elles hâteront ses desordres & les lui suggéreront, lorsqu'elles s'effectueront sur l'arrière-main, de manière à le déterminer dans le sens où le cavalier veut mouvoir l'épaule : ce qui arriveroit, par exemple, si la jambe gauche étoit approchée du corps, lorsque la rene droite est tirée & éloignée du corps du cheval, dans l'intention de le tourner de ce même côté, &c. car, en ce cas, le port de la croupe à droite feroit le résultat de l'appui de cette jambe ; & il est incontestable que l'animal ne peut obéir à la main qui le tourne, que son extrémité postérieure ne soit sollicitée du côté contraire. Si, en second lieu, quoique nous trouvions dans la soumission de l'animal des raisons de ne point recourir à d'autre puissance que celle de notre main, nous nous servons indifféremment de la jambe ; car que ne peuvent pas la routine & l'habitude ? ou si l'aide qui en partira est violente & peu modérée, il n'est pas douteux que ces mouvemens inutiles & indiscrets feront naître dans le cheval une crainte capable de lui inspirer à la fin la haine & l'aversion de la volte ; ainsi en résumant en peu de mots tous les détails dans lesquels je viens d'entrer, pour indiquer les voies de résoudre l'animal aux deux mains, on verra que l'on ne doit, dans presque toutes les circonstances, accuser de son irrésolution, 1°. que la force & la dureté de la main du cavalier : 2°. la fausse application ou la rigueur des aides qu'il a employées : 3°. le peu d'attention qu'il a eu de faire passer insensiblement le cheval d'une action aisée à une action plus difficile, en diversifiant ses leçons, & en lui faisant parcourir différentes lignes : 4°. l'ignorance avec laquelle il a exigé de lui, en le retrecissant & en le tournant, pour ainsi dire, de côté & d'autre sur lui-même, des mouvemens dont il ne peut être vraiment & franchement susceptible, qu'autant qu'il a été en quelque façon assoupli, &c.

Les mêmes regles prescrites pour prévenir le défaut dont il s'agit, doivent être mises en usage pour

y remédier, eu égard aux chevaux qui l'ont contracté : j'ajouterai néanmoins ici quelques réflexions.

Il faut, lorsqu'on se propose de combattre ce vice, tâcher de reconnoître d'où il procede, & étudier le caractère de l'animal : les meilleurs moyens de le vaincre, sont ceux qui sont les moins contraires à son naturel : on ne risque rien de le ramener par la douceur ; on risque tout lorsqu'on tente de le subjuguier par les châtimens : s'il est mélancolique & flegmatique, il perd le courage & la vigueur ; s'il est colere, s'il est actif, il se desespere. Il s'agit donc de réformer avec patience la mauvaise habitude qu'il a prise, & de se persuader surtout que son obstination augmente toujours par la nôtre. On doit encore éviter de lui suggérer le désir de se défendre : travaillons-le d'abord par le droit & sur le côté où il est libre ; la facilité de cette main pourvoira à celle de l'autre, & nous l'attirerons, avec le tems, sur celle à laquelle il refuse d'obéir : plions-le dans une seule & même place à cette même main ; tirons l'encolure de cet état de roideur dans lequel elle peut être ; préférons les leçons du pas dans lesquelles il nous est plus aisé de dominer le cheval & de fortifier sa mémoire ; contrainsons-le, en un mot, de perdre jusque au moindre souvenir de ses déréglemens, par la voie des caresses ; & enfin, si nous y sommes forcés, par des moyens rigoureux, dont l'usage ne devoit néanmoins appartenir qu'à de véritables maîtres. (e)

**ENTIERCEMENT**, f. m. (*Jurisprud.*) terme de coutume qui signifie *enlèvement d'une chose mobilière & mise en main tierce*, ainsi que le dit du Molin sur l'art. 454. de la coutume d'Orléans.

Cet usage est fort ancien ; car on trouve dans les lois saliques & ripuaires, & dans les capitulaires de Charlemagne & de ses enfans, *intertiare & res intertiata*, pris dans le même sens que l'on entend ici l'*entiercement*.

La coutume d'Orléans, art. 454. dit que la chose mobilière étant vûe à l'œil, c'est-à-dire reconnue dans un marché, foire ou place publique, peut être *entiercée*, sauf le droit d'autrui, c'est-à-dire que sans qu'il soit besoin de permission de justice, elle peut être enlevée & mise en main tierce.

Ce droit de suite s'exerce ordinairement par ceux auxquels on a volé ou détourné quelque meuble, comme un cheval qu'on auroit détourné d'une métairie, & que l'on retrouve exposé en vente dans un marché ou foire publique.

Pour *entiercer* une chose dérobée ou perdue, il faut la faire voir à l'huissier ou sergent, lequel peut ensuite l'enlever, comme le dit la coutume.

Lorsque des meubles ont été vendus en justice, ou dans une foire ou marché, il n'y a plus lieu à l'*entiercement*.

Celui sur qui la chose est *entiercée*, & ceux qui peuvent y avoir intérêt, ont le droit de s'opposer à l'*entiercement* ; & sur l'opposition, c'est à celui qui *entierce*, comme étant demandeur, à prouver que la chose lui appartient.

Lorsqu'un créancier, en faisant saisir & arrêter les meubles & effets de son débiteur, reconnoît parmi les meubles saisis quelques effets appartenant à lui saisissant, alors, suivant le même article 454, il peut à cet égard convertir sa saisie en *entiercement*, pourvu que la chose ait été vûe à l'œil par le sergent qui a fait la saisie.

Au surplus, l'article 455 défend à tous sergens & autres personnes d'entrer en la maison d'autrui pour faire *entiercer* & enlever les biens étant en icelle, sans autorité de justice : la présence du juge est même quelquefois nécessaire. Voyez la coutume de Dunois, art. 93. & le gloss. de Lauriere au mot *Entiercement*. (A)



**ENTOILAGE**, f. m. (*Commerce.*) On donne en général ce nom dans tous les ajustemens en linge, en dentelle, &c. à tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque autre partie de l'ajustement d'un travail plus fin, plus délicat, & plus précieux. L'*entoilage* a lieu dans les tours-de-gorge, les garnitures, les manchettes, &c. C'est ou de la mouffeline qui soutient de la dentelle, ou une dentelle moins belle qui en soutient une plus belle, &c.

**ENTOILER**, v. act. c'est coller sur une toile une estampe, une these, un dessein; pour cet effet, on passe de la colle faite avec de l'eau & de la farine bouillie sur un toile tendue sur un chassis, sur laquelle on applique l'estampe ou dessein qu'on veut y coller, après quoi on met un papier dessus, sur lequel on frote en appuyant, pour que la colle prenne bien par-tout, & qu'il ne reste point de vent. (R)

**ENTOIRS**, (*Jardinage.*) Voyez GREFFOIRS.

**ENTOISER**, v. act. terme de Maçonnerie, c'est arranger quarrément des matériaux, comme moisons & platras, pour ensuite en mesurer le cube. (P)

**ENTONNER**, v. act. en Musique, c'est former juste avec la voix les sons & les intervalles que l'on s'est proposé. Les consonances simples & les petits intervalles sont faciles à entonner; mais il y a plus de difficulté à entonner de grands intervalles, sur-tout quand ils sont dissonans, parce qu'alors la glotte se modifie selon des rapports plus grands & plus composés.

*Entonner* est encore commencer le chant d'une hymne, d'un psaume, d'une antienne, pour en donner le ton à tout le chœur. (S)

**ENTONNER**, terme d'économie rustique, de marchand de vin & de brasseur, c'est remplir les tonneaux de vin ou de biere.

**ENTONNERIE**, f. f. terme de Brasseur; c'est un lieu placé au-dessous des cuves, où sont rangés des tonneaux qu'on remplit de biere à mesure qu'elle se fait.

**ENTONNOIR**, f. m. (*Anatomie.*) cavité ou fossette assez profonde, qu'on découvre dans la partie inférieure du troisieme ventricule du cerveau, & dont l'ouverture évasée, se rétrécissant insensiblement, aboutit à la glande pituitaire, qui est logée dans la cavité de la selle turcique. L'*entonnoir* a, dit-on, deux ouvertures; l'une, qu'on appelle aujourd'hui *ouverture antérieure commune*, parce qu'elle communique avec les ventricules latéraux, & l'autre, qu'on nomme *ouverture commune postérieure*, parce qu'elle communique au cervelet, suivant l'hypothèse généralement reçue.

Mais ces deux ouvertures de l'*entonnoir*, & les communications qu'on lui attribue, sont-elles bien certaines? Du moins tout le monde n'en convient pas: M. Lieutaud, par exemple, croit s'être assuré du contraire par des administrations multipliées; cet anatomiste, loin d'admettre aucune cavité dans l'*entonnoir*, a trouvé que cette partie du troisieme ventricule du cerveau (qu'il nomme *tige pituitaire*, à cause de sa solidité) est une espece de cylindre de deux à trois lignes de hauteur, formé par la substance cendrée, & recouvert de la pie-mere. Il a encore observé que ce cylindre est nourri dans son axe par de très-petits vaisseaux, lesquels communiquent avec ceux de la glande pituitaire, qui reçoit cette colonne ou qui la soutient.

Je ne prétends point ici que M. Lieutaud ait raison, & que les autres anatomistes soient dans l'erreur; je ne décide rien entre les maîtres de l'art, moi qui ne suis qu'un écolier. Je dis seulement que tout ce qui regarde la structure des diverses parties du cerveau, est entièrement sujet à un nouvel examen, non parce qu'il faut espérer, en s'y dévoiant,

de découvrir quelque chose de leurs fonctions, puisque la nature a pris à tâche de nous en voiler le mystere, mais parce qu'il est important de n'établir pour faits que ceux que les dissections démontrent clairement à tout le monde, sans aucune contradiction. Aussi nous garderons-nous bien d'exposer dans ce livre des opinions anatomiques, sans tracer en même tems l'histoire des doutes & des incertitudes. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

**ENTONNOIR**, instrument de Chirurgie dont on se sert pour conduire le caustere actuel sur l'os unguis dans l'opération de la fistule lacrymale, afin d'en détruire la carie. Cet *entonnoir* est d'acier, son pavillon a sept lignes de diametre, son extrémité inférieure deux & demie; cette extrémité est taillée en talus pour s'accommoder au plan incliné de l'os. La longueur de l'instrument est d'environ un pouce & demi; on le tient avec un manche plat de la même matiere, soudé sur le côté du pavillon. On ne se sert plus du caustere actuel, ni par conséquent de l'*entonnoir* dans cette maladie, à cause de l'inflammation & d'autres accidens fâcheux qui en résultent. Voyez FISTULE LACRYMALE. (Y)

**ENTONNOIR**, (*Pharmacie & Chimie.*) Outre l'usage ordinaire de l'*entonnoir* qui est connu de tout le monde, il y en a encore plusieurs autres, soit en Pharmacie, soit en Chimie; on s'en sert très-commodément pour filtrer, ou, pour mieux dire, pour soutenir les filtres (*Voyez FILTRE*), & pour séparer les huiles essentielles de l'eau qui les a accompagnées dans la distillation, &c. Voyez HUILE ESSENTIELLE.

Les *entonnoirs* dont on se sert le plus communément dans les laboratoires, sont de verre, & ce sont en effet les meilleurs pour la filtration des sels, des suc de plantes, de fruits, du petit lait, &c. Ceux qui sont faits d'étain ou de fer-blanc peuvent servir en bien des cas, mais il faut avoir soin de n'y point filtrer des liqueurs qui pourroient les attaquer. Ceux de fer-blanc sont les plus mauvais, ils sont trop sujets à la rouille, aussi s'en sert-on fort peu. On doit toujours leur préférer les *entonnoirs* de verre: ces derniers, à la vérité, sont fort sujets à se casser; & souvent même sans qu'on les touche, ils se fendent d'eux-mêmes d'un bout à l'autre, quelquefois en ligne droite, quelquefois en spirale: ils ne sont pas pour cela hors d'état de servir, on rapproche exactement leurs parties, & avec du blanc d'oeuf & de la chaux éteinte à l'air on fait une pâte liquide, qui étendue sur du linge, & appliquée de distance en distance sur les fêlures, les contient, & met l'*entonnoir* en état de servir comme auparavant. Voyez VAISSEAUX CHIMIQUES.

L'*entonnoir* est aussi mis en usage pour porter la fumée de certains remedes sur les dents, dans l'anus & dans le vagin. Voyez SUFFUMIGATION. (b)

**ENTONNOIR** (*Art milit.*) dans l'Artillerie, est l'incavation ou l'espece de trou que les mines font en sautant ou en jouant. On l'appelle ainsi, à cause de sa ressemblance à un *entonnoir* renversé. Voyez MINE. (Q)

**ENTONNOIR**, en terme de Blanchisserie, est un pot de cuivre évasé, ayant un bec & un manche: il n'est guere d'usage dans les blanchisseries.

**ENTONNOIR**, instrument de Tonnelier; c'est un vaisseau fait ordinairement de fer-blanc, en forme de cone, à la pointe duquel est un col plus ou moins long, suivant l'usage auquel on le destine: on s'en sert pour entonner du vin dans des futailles.

Il y a deux sortes d'*entonnoirs*: de petits, pour tirer le vin en bouteilles; & de grands, pour remplir les tonneaux de vin sans le troubler. Ceux-ci ont un long col bouché par l'extrémité, mais garni de petits trous dans sa longueur.

**ENTORSE**, f. f. terme de Chirurgie, mouvement



dans lequel une articulation est forcée, sans que les os souffrent de déplacement sensible. Les mouvemens des articulations ne peuvent être portés au-delà des bornes naturelles, sans que les ligamens destinés à borner ces mouvemens ne soient forcément allongés ou rompus. Ces extensions violentes & les ruptures plus ou moins considérables des tendons & même des muscles occasionnent plus ou moins d'accidens, parmi lesquels la douleur & le gonflement se manifestent d'abord. Les *entorses* du pié sont les plus communes; elles sont la suite des faux pas. Les douleurs sont très-vives, & l'inflammation proportionnée à la sensibilité des parties affectées & à l'effort qu'elles ont souffert. La rupture des ligamens & des capsules articulaires occasionne assez souvent l'épanchement de la synovie, dont l'altération peut ulcérer les parties, carier les os, & produire des maladies très-longues, souvent incurables, & même mortelles.

Pour prévenir ces fâcheux accidens, il faut, s'il est possible, dans l'instant que l'*entorse* est arrivée, plonger la partie dans un seau d'eau très-froide. Ce repercussif empêche l'épanchement de la synovie, prévient l'inflammation, & apaise la douleur.

Si l'on n'a pas employé ce moyen sur le champ, il faut saigner copieusement, prescrire une diète sévère, tenir le ventre libre, & appliquer sur la partie des linges trempés dans des liqueurs spiritueuses, coupées avec des décoctions résolatives. On met ensuite des cataplasmes fortifiants de mie de pain & de vin. Quand les accidens sont passés, on met la partie, si c'est la main ou le pié, dans le ventre ou dans la gorge d'un bœuf ou autre animal nouvellement tué. On fait des douches de différentes espèces; & s'il est besoin, on a recours aux eaux minérales de Bourbon, Bourbonne, Barege, Aix-la-Chapelle, &c. Voyez les maladies des os de M. Petit. (Y)

ENTORSE, (*Manège, Maréchal.*) maladie commune à l'homme & au cheval, & qui quelquefois est si rebelle dans l'un & dans l'autre, qu'elle est en quelque façon l'opprobre de ceux à qui le traitement en est confié.

On entend par le terme d'*entorse* tout mouvement dans lequel l'articulation est forcée, sans cependant que les os souffrent de déplacement sensible.

Quoiqu'elle soit infiniment moins dangereuse que la luxation, elle peut être accompagnée d'accidens très-graves. Les plus fâcheuses sont celles des parties qui ont un grand nombre de ligamens capables de s'opposer au déplacement, d'autant plus que ces ligamens doivent avoir beaucoup souffert, & qu'il a fallu un grand effort pour vaincre leur résistance. Ajoutons que non seulement elles sont d'autant plus funestes que les articles sont munis de ligamens plus multipliés; mais que les suites en sont terribles, si ces articulations sont encore recouvertes de plusieurs tendons, qui, de même que leur gaine, ne peuvent être violemment distendus qu'il ne survienne de vives douleurs & une inflammation proportionnée à la sensibilité des parties affectées. La synovie, cette humeur dont l'usage est de lubrifier & de faciliter le mouvement, s'accumulant ensuite dans ces gaines, augmente beaucoup les douleurs, tant par la distension & l'écartement de ces mêmes gaines, que par la compression des tendons.

Les symptômes de l'*entorse* sont la claudication, l'action de traîner la partie souffrante, la chaleur, la dureté & le gonflement causés par l'inflammation de toutes les parties distendues, & sur-tout conséquemment à l'amas de la synovie qui, rompant aussi quelquefois les gaines, s'épanche dans tout le voisinage de l'article, & forme même des tumeurs dans lesquelles on trouve une fluctuation sensible.

Ses causes sont constamment externes, & sont

renfermées dans le nom que nous lui donnons relativement aux chevaux, c'est-à-dire dans celui de *mémarchure*, terme qui nous en offre sur le champ une idée. En effet, un cheval fait un faux pas, il pose le pié à faux dans un lieu raboteux, il se trouve pris dans une ornière, & l'arrache sur le champ avec force, il se le détourne entre des pavés, ce qui arrive fréquemment par la faute des palefreniers, qui tournent l'animal trop court; & l'on conçoit que dès lors il peut en résulter une *entorse* plus ou moins formidable, selon le plus ou le moins d'extension des tendons & des ligamens dans l'articulation du boulet, ou dans celle du paturon, ou dans celle de la couronne. Je dois encore observer que celles dont sont atteintes les unes & les autres de ces parties dépendantes des extrémités postérieures, sont toujours plus à craindre que celles qui arrivent à ces articles des colonnes qui soutiennent l'avant-main, parce que les premières étant extrêmement travaillées dans toutes les différentes actions de l'animal, les humeurs y affluent avec plus d'abondance, & en rendent toujours les maladies plus compliquées & plus difficiles à vaincre.

En général, la marche du maréchal dans le traitement de celle-ci doit être différente selon le tems & ses degrés. Les remèdes repercussifs, restrictifs, conviennent dans ses commencemens, parce qu'ils préviennent l'épanchement qui pourroit se faire, & rendent aux parties leur ton naturel; ainsi on peut mener le cheval à l'eau, appliquer sur le lieu affecté des linges trempés dans de l'eau & du vinaigre, &c.

Dans le cas où il y a inflammation, douleur, épanchement, il faut nécessairement saigner à la jugulaire, appliquer en forme de cataplasmes des résolutifs doux & qui ne crispent pas, tels que celui des roses de Provins bouillies avec du gros son dans du gros vin, &c. & les réitérer soir & matin: j'ai été quelquefois obligé de mêler avec ces mêmes roses des plantes émoullientes, & je ne suis parvenu souvent à la guérison de ces maux, fréquemment opiniâtres, que par les applications répétées de ces derniers médicamens employés sans mélange.

J'ai de plus eu à combattre des dépôts ensuite de l'acrimonie & de la perversion des humeurs: j'ai été forcé d'en hâter la suppuration par les mêmes émoulliens, ou par l'onguent suppuratif, & de leur frayer ensuite une issue, en pratiquant une ouverture avec le fer plutôt qu'avec le feu, par la raison que la plaie en étoit plus aisément guérie.

Enfin les humeurs ayant acquis dans d'autres circonstances, & après des fautes encore commises par des maréchaux, un caractère d'induration, j'ai eu recours aux emplâtres fondans, tels que le diachylon, celui de mercure, de mucilage, dont j'ai fait usage séparément, ou en les mêlant les uns & les autres avec beaucoup de succès.

Dans tout le traitement de cette maladie l'animal doit jouir du repos; cependant, dans ce dernier cas d'endurcissement, quelques mouvemens modérés favoriseront l'atténuation & la résolution de l'humeur. (e)

\* ENTORTILLER, v. act. couvrir en tout ou en partie une chose avec une autre qui fait plusieurs tours sur celle-ci. On prend ce mot au physique & au moral. On dit un discours entortillé; le lierre s'entortille sur toutes les plantes qui lui sont voisines.

ENTOURER, v. act. en terme de Metteur en œuvre; c'est l'action d'environner une pierre de plusieurs autres, qui sont plus petites qu'elle. On dit entouré double, lorsque ce rang de petites pierres est doublé. D'entourer, on a fait le substantif entourage.

ENTR'ACTE, f. m. (*Belles-Lett.*) est en général l'espace de tems qui sépare deux actes d'une pièce de théâtre, soit qu'on remplisse cet espace de tems



par un spectacle différent de la piece, soit qu'on laisse cet espace absolument vuide.

*Entr'acte*, dans un sens plus limité, est un divertissement en dialogue ou en monologue, en chant ou en danse, ou enfin mêlé de l'un & de l'autre, que l'on place entre les actes d'une comédie ou d'une tragédie. L'objet de ce divertissement isolé & de mauvais goût, est de varier l'amusement des spectateurs, souvent de donner le tems aux acteurs de changer d'habits, & quelquefois d'allonger le spectacle; mais il n'en peut être jamais une partie nécessaire: par conséquent il n'est qu'une mauvaise ressource qui décele le manque de génie dans celui qui y a recours, & le défaut de goût dans les spectateurs qui s'en amusent.

Les Grecs avoient des *entr'actes* de chant & de danse dans tous leurs spectacles: il ne faut pas les en blâmer. L'art du théâtre, quoique traité alors avec les plus belles ressources du génie, ne faisoit cependant que de naître; ils ne l'ont connu que dans son enfance, mais c'étoit l'enfance d'Hercule qui jouïoit avec les lions.

Les Romains, en adoptant le théâtre des Grecs, prirent tous les défauts de leur genre, & n'atteignirent à presque aucune de leurs beautés. En France, lorsque Corneille & Moliere créèrent la tragédie & la comédie, ils profiterent des fautes des Romains pour les éviter; & ils eurent assez de génie & de goût pour se rendre propres les grandes beautés des Grecs, & pour en produire de nouvelles, que les Sophocles & les Aristophanes n'auroient pas laissé échapper, s'ils avoient vécu deux mille ans plus tard.

Ainsi le théâtre françois, dans les mains de ces deux hommes uniques, ne pouvoit pas manquer d'être à jamais débarrassé d'*entr'actes* & d'intermedes. Voyez INTERMEDE.

L'*entr'acte* à la comédie françoise, est composé de quelques airs de violons qu'on n'écoute point.

A l'opéra le spectacle va de suite; l'*entr'acte* est une symphonie que l'orchestre continue sans interruption, & pendant laquelle la décoration change. Cette continuité de spectacle est favorable à l'illusion, & sans l'illusion il n'y a plus de charme dans un spectacle en musique. Voyez ILLUSION.

Le grand ballet sert d'*entr'acte* dans les drames de collège. Voyez BALLET DE COLLÈGE.

L'opéra italien a besoin d'*entr'actes*; on les nomme en Italie *intermezzi*, intermedes. Oseroit-on le dire? auroit-on besoin de ce malheureux secours dans un opéra qu'un intérêt suivi ou qu'une variété agréable soutiendroient réellement? On parle beaucoup en France de l'opéra italien: croit-on le connoître? Voyez OPÉRA. Les Italiens eux-mêmes, toujours amoureux & jaloux de ce spectacle, l'ont-ils jamais examiné? On avance ici une proposition que l'expérience seule ne nous a pas suggérée; elle nous a été confirmée par des personnes sages & instruites, dont aucune nation ne peut récuser le suffrage. Il n'y a pas un homme en Italie qui ait écouté de suite une seule fois en sa vie tout l'opéra italien. On a eu recours aux intermedes de bouffons ou à des danses pantomimes, pour combattre l'ennui presque continu de plus de quatre heures de spectacle; & cette ressource est un défaut très-grand du génie, comme il sera démontré à l'article INTERMEDE. (B)

ENTRAGE, f. m. (*Jurispr.*) signifie quelquefois entrée ou commencement de possession & jouissance; plus souvent il signifie un droit en argent que le nouveau possesseur est obligé de payer au seigneur: il en est parlé dans la coutume de Nivernois, tit. xxij. art. 8. Bourbonnois, art. 274 & 442. Voyez ISSUE. (A)

ENTRAIGUES, (*Géog. mod.*) ville du comté du

Rouergue en France; elle est située à l'endroit où la Truyere se jette dans le Lot.

ENTRAILLES, f. f. plur. (*Anatomie.*) intestins, boyaux. Avoir les entrailles échauffées, rafraichir les entrailles. Il se prend quelquefois dans un sens plus général, pour tous les viscères, toutes les parties renfermées dans le corps des hommes & des animaux. L'inspection des entrailles des victimes a aidé à connoître la structure du corps sain.

L'oblation des victimes étoit une cérémonie religieuse de nos premiers parens, comme on le voit par l'histoire d'Abel dans la Genèse, & par les plus anciennes fables de l'âge d'or. On auroit crû déplaire à la divinité, & ne pouvoir appaiser sa colere, si la victime eût été souillée de la moindre maladie; c'est pourquoi nous lisons dans le Lévitique qu'on n'imoloit que les animaux les plus sains & les plus purs, & c'est ainsi que les prêtres commencerent à s'appliquer à connoître les marques distinctives de la santé & de la maladie. Voyez ANATOMIE. Chambers. (L)

\* ENTRAILLES, (*Mythol.*) c'étoient les parties des animaux que les aruspices consultoient particulièrement. Il faut voir avec quelle impiété Cicéron parle de cette pratique de sa religion. Il suit de son discours que l'inspection des entrailles est la dernière des extravagances; & que ceux qui en sont chargés, sont assez communément des imposteurs. C'est à cette occasion qu'il rapporte un mot de Caton, qui auroit pu avoir lieu dans une infinité d'autres cas, si la prévention n'eût point fasciné les yeux & les esprits. Caton disoit «qu'il étoit toujours étonné qu'un aruspice qui en rencontroit un autre, ne se mît pas à » rire ».

ENTRAIT, f. m. (*Charpent.*) est une poutre sur laquelle portent les solives des galetas, & les arbalétriers. Voyez les figures des Planches du Charpentier.

ENTRAIT, (*double*) il se dit de ceux qui sont dans les enrayures.

ENTRAVAILLÉ; adj. terme de Blason, qui se dit des oiseaux qui, ayant le vol éployé, ont un bâton ou quelque autre chose passée entre les ailes & les piés. Dictionn. de Trévoux.

ENTRAVER UN CHEVAL, (*Manège, Maréch.*) lui mettre des entraves; expressions également usitées dans un seul & même sens. Voyez ENTRAVES.

ENTRAVER, v. neut. (*Faucon.*) c'est raccommoder les jets de l'oiseau, de sorte qu'il ne peut se déchaperonner.

ENTRAVES, f. f. (*Man. Maréchall.*) espece de liens par le secours desquels nous pouvons nous assurer & nous rendre maîtres des chevaux, soit qu'il s'agisse de les retenir dans les pâturages, ou de leur ôter la liberté, dans l'écurie, d'élever leurs piés de devant sur l'auge ou contre les rateliers; soit que nous soyons dans l'obligation de les assujettir ou de les abattre pour leur faire quelques opérations.

Les entraves dont nous faisons usage dans le premier cas, sont composés de deux entravons qui sont unis par des anneaux ou par une chaîne de fer, ou quelquefois par une lanier non moins forte que celles qui forment les entravons. Voyez ENTRAVON. On doit avoir la précaution d'en délivrer l'animal, pour lui laisser plus de liberté lorsqu'il veut se coucher. Il est bon aussi de faire attention que les jambes du cheval entravé très-long-tems, peuvent insensiblement s'arquer, & que souvent par cette même raison l'animal devient panard.

Dans le second cas nous n'employons que des entravons non unis, mais séparés; nous les fixons, ainsi que les premières entraves, dans le pli des paturons des quatre jambes ensemble, ou d'une ou de deux seulement, selon le besoin; en observant de les boucler de façon que les boucles soient en-dehors.



Lorsque notre intention est d'empêcher uniquement le cheval de ruer, nous ne mettons nos entravons qu'aux extrémités postérieures, & nous passons une corde de chaque côté, dans l'anneau dont doit être pourvu chacun d'eux. Nous croisons ensuite chacune de ces cordes ou de ces longes sous le ventre de l'animal, & nous les arrêtons fermement par une seule boucle coulante, qu'il nous est facile de défaire promptement, aux deux côtés de l'encolure, & à des anneaux de fer dont est garni un colier de cuir que nous avons passé sur la tête & sur l'encolure du cheval. Est-il question de l'abattre & de le renverser ? les quatre paturons seront saisis des entravons; nous attacherons une longe à l'anneau de l'un de ceux de devant, nous en ferons passer l'autre extrémité dans celui de l'autre entravon de ce même devant, & ensuite dans les deux anneaux de ceux de derrière: nous repasserons une seconde fois dans le premier anneau auquel la longe est attachée; après quoi plusieurs hommes réunissant leurs forces, tireront cette longe, & rapprocheront ainsi les pieds de l'animal, qui ne pourra s'opposer à sa chute. C'est ainsi que nous devons nous précautionner contre les efforts qu'il feroit pour nous résister, & nous mettre en garde contre les coups dont il pourroit nous atteindre.

L'animal étant renversé, nous le plaçons dans la situation la plus convenable à l'opération que nous avons dessein de pratiquer. Au surplus, en indiquant les moyens de le soumettre en conséquence des liens dont il s'agit, je n'ai pas décrit ce que font la plupart des maréchaux dans ces sortes de cas: j'en ai dit assez pour instruire sur ce qu'ils devoient faire.

(e)

**ENTRAVESTISSEMENT DE SANG**, (*Jurif. prud.*) ou **RAVESTISSEMENT DE SANG**, dans les coutumes de Cambrai, Bethune, Arras & Bapaume, est la succession qui a lieu au profit du survivant des conjoints.

*Entravestissement par lettres*, est la succession qui a lieu en vertu d'une sentence du juge. Il en est fait mention dans la coutume particulière de Calloëuë, sous Artois. (A)

**ENTRAVON**, f. m. (*Manège, Maréchal.*) n'est autre chose que la partie de l'entrave qui entoure précisément le paturon du cheval. *Voy. ENTRAVER.* Il est fait d'un cuir fort & épais, d'une largeur proportionnée à son usage, & muni d'une boucle servant à l'attacher & à le fixer, ainsi que d'un anneau de fer, lorsqu'il n'est point destiné à compléter des entraves. On a de plus l'attention de le rembourrer dans sa surface intérieure, afin qu'il ne puisse causer aucune excoriation. (e)

**ENTREBAS** ou **DEMI-CLAIRES VOIES**, (*Manufacture en Drap.*) défaut du drap, qui vient de ce que la chaîne n'est pas aussi ferrée dans un endroit qu'elle le doit être; soit parce qu'elle a été mal distribuée, ou qu'il y manque un fil, ou que le fil est trop foible.

**ENTREBATTES**, f. f. (*Manuf. en Drap.*) c'est dans les étoffes de sayetterie, qui se fabriquent à Beauvais, une des marques du maître, sans laquelle il est défendu de vendre l'étoffe. Ce terme se dit aussi de deux barres ou bandes qu'on fait à chaque bout de la pièce, avec une trame de couleur différente de celle de l'étoffe.

**ENTRECHAT**, f. m. (*Danse.*) c'est un saut léger & brillant, pendant lequel les deux pieds du danseur se croisent rapidement, pour retomber à la troisième position. *Voyez POSITION.*

L'*entrechat* se prend en marchant, ou avec un coupé. Le corps s'élance en l'air, & les jambes passent également à la troisième position.

Il n'est jamais *entrechat* qu'il ne soit formé à quatre;

on le passe à six, à huit, à dix, & on a vu des danseurs assez vigoureux pour le passer à douze.

Ce dernier n'est point, & ne fauroit jamais être théâtral; on n'use pas même au théâtre de celui à dix. Quelque vigueur qu'on puisse supposer au danseur, les passages alors sont trop rapides pour qu'ils puissent être aperçus par les spectateurs.

Les excellens danseurs se bornent pour l'ordinaire à six, & le passent rarement à huit. Dupré se bornoit à six.

L'*entrechat* employe deux mesures; la première fert au coupé; la seconde à l'élancement du corps, au battement & au tomber.

Il se fait de face, en tournant, & de côté; & on lui donne alors ces noms différens.

Deruel danseur de l'opéra du dernier siècle, faisoit la capriole en montant, & l'*entrechat* en tombant.

Peu de danseurs, même fameux alors, faisoient l'*entrechat*, pas même celui à quatre, qu'on appelle improprement *demi-entrechat*.

J'ai vu naître les *entrechats* des danseuses; mademoiselle Salley ne l'a jamais fait sur le théâtre; mademoiselle Camargo le faisoit d'une manière fort brillante à quatre; mademoiselle Lany est la première danseuse en France qui l'ait passé au théâtre à six.

J'ai entendu dans les commencemens de grands murmures sur l'agilité de la danse moderne: *Ce n'est pas ainsi*, disoit-on, *que les femmes devoient danser. Que devient la décence? O tems! ô mœurs! Ah, la Prévôt! la Prévôt...!* Elle avoit les pieds en-dedans & des jupes longues, que nous trouverions encore aujourd'hui trop courtes. (B)

**ENTRE-COUPÉ**, f. f. (*Coupe des pierres.*) intervalle vuide entre deux voûtes qui sont l'une sur l'autre, en sorte que la doiville de la supérieure enveloppe l'extrados de l'inférieure, laquelle est quelquefois ouverte, comme au dome des Invalides à Paris.

On fait souvent des *entre-coupes* pour suppléer à la charpente d'un dome, en élevant une voûte pour la décoration extérieure au-dessus de la première, qui paroît trop écrasée au-dehors, comme à S. Pierre de Rome & en plusieurs autres églises d'Italie. (D)

**ENTRE-COUPER**, (S) **SE COUPER**, **S'ENTRE-TAILLER**, v. pass. *Manège, Maréchal.* expressions qui ne signifient qu'une seule & même chose, & par le moyen desquelles nous désignons l'action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à sa portion postérieure.

Les causes de ce vice sont, 1°. la foiblesse naturelle: l'animal dont les reins seront foibles & les membres peu proportionnés, s'*entre-coupera* infailliblement. 2°. Un vice de conformation: tout cheval mal planté & défectueusement situé sur ses jambes, soit qu'il soit ferré, soit qu'il soit cagneux ou panard (*voyez JAMBES*), soit enfin qu'il soit crochu en-dedans ou en-dehors (*voyez JARRETS*), ne pourra que *se couper*. 3°. La lassitude: aussi voyons-nous que nombre de chevaux s'*entre-tailent* à la suite d'un long voyage. 4°. La paresse: ainsi les barbes, dont l'allure est communément froide, s'*entre-couperont* quand on les mène en main. 5°. Le défaut d'habitude de cheminer: car des poulains qui n'ont pas été exercés, *se coupent* & même s'attrapent dans les commencemens qu'on les travaille. 6°. Enfin une vieille, une mauvaise ferrure, ou des rivets qui débordent, puisqu'il est incontestable que la source la plus ordinaire de l'*entre-tailleure*, est dans l'impéritie ou dans la négligence du maréchal.

Il faut au surplus considérer qu'il y a une très-grande différence entre un cheval qui s'*entre-taille*, &



& un cheval qui s'attrape : celui qui s'*entre-taille*, se frappe toujours au même lieu ; il y a communément entamure ou plaie, & le poil s'y montre toujours hérissé : celui qui s'attrape, s'atteint au contraire & se heurte en différens endroits ; & comme la partie contuse n'est pas toujours la même, le heurt n'y fait pas d'impression visible & apparente. Selon le plus ou le moins de sensibilité dans la partie sur laquelle a porté le coup, l'animal boite le pas qui suit, & ne boite plus après en avoir cheminé quelques autres. Quand il est las, il bronche en s'attrapant ; il tombe même, si son allure est pressée, ou s'il galope. Ce défaut doit faire rejeter un cheval ; il est d'autant plus essentiel, qu'il est comme impossible d'y remédier. Il provient de l'action des jambes qui se croisent sans cesse ; & il est certain que si la bonne école n'a pu rien opérer, il n'est produit que par une grande foiblesse, contre laquelle tous les secours de l'art seront toujours impuissans.

Il n'en est pas ainsi de l'*entre-taille* ; on peut y obvier par la voie de la ferrure, soit que l'animal s'*entre-taille* d'un pié, de deux, ou de tous les quatre ensemble. Voyez FERRURE. (c)

ENTRE-COURS, f. m. (*Jurisp.*) étoit anciennement une société contractée entre deux seigneurs, au moyen de laquelle les sujets d'un seigneur, qui alloient demeurer ou se marier dans la terre d'un autre seigneur, devenoient eux & leurs enfans sujets de ce dernier seigneur. C'est ainsi que le terme d'*entre-cours* est entendu dans quelques anciennes chartres, dont le *glossaire* de Ducange fait mention au mot *inter-cursus* : à quoi se rapporte encore le chap. 45 des coutumes de Beauvoisis, par Beaumanoir.

Il arrivoit souvent par-là qu'un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit serf dans un autre, parce qu'en transférant son domicile dans un lieu où les sujets du seigneur étoient serfs, & y demeurant par an & jour, le seigneur du lieu en acquéroit la faine, & l'homme franc devenoit de même condition que les autres sujets serfs. Pour parer à cet inconvénient, quelques seigneurs faisoient entr'eux des sociétés par rapport à leurs sujets, suivant lesquelles les sujets de l'un pouvoient librement & sans danger de perdre leur franchise, aller demeurer dans la seigneurie de l'autre seigneur, & même s'y marier avec une personne serve ou sujete de ce seigneur. Ces sociétés furent aussi nommées *entre-cours*, & le droit qui en résultoit en faveur des sujets, fut appelé *droit d'entre-cours*.

Au moyen de cet *entre-cours*, l'homme franc ou bourgeois qui passoit d'une seigneurie dans une autre, devenoit bien l'homme ou sujet du dernier seigneur, mais il conservoit sa franchise.

Il y avoit un pareil *entre-cours* entre les comtes de Champagne & les comtes de Bar, comme il se voit dans les articles 78 & 79 de la coutume de Vitry.

Le premier de ces articles porte que par l'*entre-cours* gardé & observé entre les pays de Champagne & Barrois, quand aucun homme ou femme né du Barrois, vient demeurer au bailliage de Vitry, il est acquis de ce même fait au roi, & lui doit sa jurée, comme les autres hommes & femmes de jurée demeurans audit bailliage ; que le roi est en possession & faine de la lever ainsi sur eux ; & que quand tels hommes ou femmes nés en Barrois, & demeurans au bailliage de Vitry, vont de vie à trépas sans héritier légitime demeurant avec eux audit pays, & qui soit regnicole à l'heure de leur trépas, le roi représente l'héritier absent, leur succède, & prend leurs biens au moyen dudit *entre-cours*.

L'article suivant porte que pareillement si quelqu'un du comté de Champagne va demeurer au duché de Bar, il est acquis au seigneur duc, au moyen dudit *entre-cours* ; que s'il y décède, ses enfans nés

avec lui audit pays & duché au jour de son trépas, ne succèdent en ses biens assis & situés audit bailliage, mais qu'ils appartiennent au roi par droit d'attrayere, qui représente lesdits enfans absens ; mais s'il y avoit des héritiers prochains, demeurans au bailliage de Vermandois, tels héritiers lui succédroient.

Les seigneurs dérogeoient aussi au droit de main-morte, par rapport au mariage de leurs serfs ; & par les traités d'*entre-cours* qu'ils faisoient entr'eux à ce sujet, le serf de l'un pouvoit librement, & sans peine de for-mariage, se marier avec une personne serve d'un autre seigneur. Voyez le *glossaire* de Lauriere, au mot *entre-cours*.

On trouve des exemples de ces *entre-cours*, tant par rapport au domicile que pour les mariages, dans l'histoire de Verdun, aux preuves, pag. 13 & 14.

Le droit d'*entre-cours* est quelquefois appelé *parcours*, quoique ce dernier terme s'applique plus ordinairement aux conventions qui ont trait à la réciprocité du pâturage entre deux seigneuries. Voyez PARCOURS. (A)

ENTRE-DUERO-E-MINHO, (*Géog. mod.*) c'est une des provinces du Portugal ; elle a environ dix-huit lieues de longueur sur autant de largeur. Braga en est la capitale.

ENTRE-DEUX, f. m. (*Drap.*) il se dit de quelques endroits d'une étoffe, où elle n'a pas été tondue assez ras. On ne répare ce défaut qu'en y repassant la force.

ENTRÉE, f. f. (*Grammaire.*) se dit généralement au simple, de toute ouverture qui conduit du dehors d'un lieu au-dedans de ce lieu. Ce mot se prend au figuré, pour le commencement, le début.

ENTRÉE, se dit, en *Astronomie*, du moment auquel le Soleil ou la Lune commence à parcourir un des signes du zodiaque. Ainsi on dit l'*entrée du Soleil* ou de la Lune dans le Bélier, dans le Taureau, &c. Voyez SIGNE, SOLEIL, &c.

On se sert aussi du mot *entrée* dans ces phrases : l'*entrée de la Lune dans l'ombre*, dans la pénombre, &c. Voyez ECLIPSE. (O)

ENTRÉES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) privilège accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes, dans certains tems & à certaines heures.

La coutume des rois, des princes, & des grands seigneurs, de distinguer leurs courtisans & les personnes qui leur sont attachées par les différentes *entrées* qu'ils leur donnent chez eux, est une coutume fort ancienne. Sénèque, dans son livre IV. des *bienfaits*, chap. xxjv. nous instruit que C. Gracchus & Livius Drusus, tribuns du peuple, en furent les auteurs à Rome. « Parmi nous, dit-il, Gracchus & après lui Livius Drusus, ont commencé à séparer la foule de leurs amis & de leurs courtisans, en recevant les uns en particulier, les autres avec plusieurs, & les autres avec tout le monde ».

Les premiers étoient appelés *propiores*, ou *primi amici*, ou *primæ admissionis* ; les amis de la première *entrée* : les seconds, *secundi amici*, ou *secundæ admissionis* ; les amis de la seconde : & les derniers, *inferiores amici*, ou *ultimæ admissionis* ; les amis qui n'avoient que les dernières *entrées*.

Cet usage qui avoit été long-tems interrompu, & qui ne subsistoit point à la cour d'Auguste, fut rétabli par Tibere, qui, comme Suétone nous l'apprend, partagea sa cour en ces trois classes, & appella la dernière la *classe des Grecs* ; parce que les Grecs étoient des gens dont on faisoit alors peu de cas, & qui n'entroient que les derniers chez cet empereur.

La coutume dont je parle se perdit encore après Tibere ; elle fut renouvelée par d'autres empereurs, & elle prit enfin de si fortes racines sous Constantin, qu'elle s'est toujours conservée depuis, & qu'il n'y a



pas d'apparence qu'on la laisse tomber : au fond, il est bien juste que les princes aient la même prérogative & la même liberté que se donnent les particuliers, de recevoir différentes personnes chez eux à différentes heures, les unes plutôt, les autres plutôt, selon qu'elles leur sont ou agréables, ou nécessaires. Cependant aujourd'hui ce qu'on appelle *entrées* dans les cours de l'Europe, est un privilège spécialement attaché à certains emplois & à certaines charges, d'entrer à certaines heures dans la chambre des rois, quand les autres n'y entrent pas. C'est donc un droit que donne la charge, & non la personne ; c'est une pure étiquette qui ne prouve point de confiance particulière du prince dans ceux qui jouissent de ce droit. *Voyez l'article ETIQUETTE. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENTRÉE, (*Hist. mod.*) réception solennelle qu'on fait aux rois & aux reines lorsqu'ils entrent la première fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphants de quelque grande expédition.

Ces sortes de cérémonies varient suivant le tems, les lieux, & les nations ; mais elles sont toujours un monument des usages des différens peuples, & de la diversité de ces usages dans une même nation, lesquels sont communément un excellent tableau de caractère : c'étoit, par exemple, un spectacle singulier que l'appareil de décorations profanes & de mascarades de dévotion qui se voyoit en France aux *entrées* des rois & des reines, dans le xv. siècle. L'auteur des *essais sur Paris* qui parurent l'année passée (1754, in-12.), en donne une esquisse tirée d'après l'histoire, qu'il suffira de rapporter pour exemple : il seroit trop long de transcrire ici, même par extrait, ce que j'ai recueilli sur cette matière avant & depuis Charles VII.

Comme les rois & les reines (dit l'auteur dont je viens de parler) faisoient leurs *entrées* par la porte Saint-Denis, on tapissoit toutes les rues sur leur passage, & on les couvroit en-haut avec des étoffes de soie & des draps camelotés ; des jets - d'eaux de fontaines parfumoient l'air, le lait & le vin couloient de plusieurs fontaines. Les députés des six corps de marchands portoient le dais. Les corps de métiers suivoient à cheval, représentant en habits de caractère les sept péchés mortels, les sept vertus, foi, espérance, charité, justice, prudence, force, & tempérance, la mort, le purgatoire, l'enfer, & le paradis.

Il y avoit de distance en distance des théâtres où des acteurs pantomimes, mêlés avec des chœurs de musique, représentoient des histoires de l'ancien & du nouveau Testament, le sacrifice d'Abraham, le combat de David contre Goliath, l'âneffe de Balaam prenant la parole pour la porter à ce prophète, des bergers avec leurs troupeaux dans un bocage, à qui l'ange annonçoit la naissance de Notre-Seigneur, & qui chantoient le *Gloria in excelsis Deo*, &c. & pour lors le cri de joie étoit Noël, Noël. *Voy. COMÉDIE SAINTE.*

A l'entrée de Louis XI, en 1461, on imagina un nouveau spectacle : *Devant la fontaine du Ponceau, dit Malingre, page 208 de ses antiquités & annales de Paris* (ouvrage plus passable que ceux qu'il a publiés depuis) étoient plusieurs belles filles en syrenes toutes nues, lesquelles en faisant voir leur beau sein, chantoient des petits motets de bergerettes, fort doux & charmans.

Il paroît qu'à l'entrée de la reine Anne de Bretagne, on poussa l'attention jusqu'à placer de distance en distance, de petites troupes de dix ou douze personnes, avec des pots-de-chambre pour les dames & demoiselles du cortège qui en auroient besoin.

Ajoutez sur-tout à ces détails, la description curieuse que le P. Daniel a donnée dans son histoire de France, de l'entrée de Charles VII. & vous convien-

dre en rassemblant tous les faits, que quoique ces sortes de réjouissances ne soient plus du goût, de la politesse, & des mœurs de notre siècle, cependant elles nous prouvent en général deux choses qui subsistent toujours les mêmes ; je veux dire 1°. la passion du peuple françois pour les spectacles quels qu'ils soient, 2°. son amour & son attachement inviolable pour nos rois & pour nos reines.

Je ne parle pas ici des cérémonies d'entrées de princes étrangers, légats, ambassadeurs, ministres, &c. ce n'est qu'une vaine étiquette de cérémonial dont toutes les cours paroissent lasses, & qui finira quand la principale de l'Europe jugera de son intérêt de montrer l'exemple. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ENTRÉE, (*Jurisprud.*) signifie dans cette matière acquisition, prise de possession. On appelle deniers d'entrée, ceux qui sont payés par le nouveau propriétaire au précédent, pour entrer en jouissance. *Voyez DENIERS. Entrage* est ce qui se paye au seigneur pour le droit d'entrée, c'est-à-dire pour la mutation. (A)

ENTRÉE, (*Comm.*) droit ou impôt qu'on leve au nom du souverain sur les marchandises qui entrent dans un état, soit par terre, soit par mer, suivant le tarif qui en est dressé, & qui doit être affiché en lieu apparent dans les bureaux où l'on exige ces droits.

Les droits d'entrée se payent aussi en France sur les marchandises qui entrent dans les provinces qui sont réputées étrangères ; & il y en a d'autres encore qui se levent à l'entrée de quelques villes.

Lorsque le droit d'entrée de quelque marchandise n'est pas réglé par le tarif, on le paye par estimation, c'est-à-dire à proportion de ce qu'une autre marchandise, à-peu près de même qualité, a coûté de payer.

Les droits d'entrée se payent y compris les caiffes, tonneaux, serpillières, cartons, pailles, toiles, & autres emballages, à la réserve des drogueries & épiceries, sur lesquelles les emballages sont déduits.

Toutes sortes de marchandises ne peuvent entrer en France par toutes sortes de villes & de ports, même en payant les droits, mais seulement pour certaines marchandises par les lieux qui leur sont marqués, ou par les ordonnances, ou par les arrêts du conseil, comme les drogueries & épiceries par la Rochelle, Rouen, & Calais, Bordeaux, Lyon, & Marseille ; les chevaux par Dourlens, Peronne, Amiens, &c. les manufactures étrangères par Saint-Valery, Calais, &c. & ainsi de quelques autres.

Les peines contre ceux qui veulent faire entrer des marchandises en fraude, sont la confiscation de ces marchandises & des équipages & harnois, & une amende statuée par les arrêts & ordonnances. *Voy. CONTREBANDE, DROIT & TARIF. Dict. de Comm. de Trév. & Chamb. (G)*

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. L'entrée du grand livre, c'est l'état des débiteurs & créiteurs portés par la balance ou le bilan du livre précédent. *Voyez LIVRES. (G)*

ENTRÉE, (*Danse.*) air de violon sur lequel les divertissemens d'un acte d'opéra entrent sur le théâtre. On donne aussi ce nom à la danse même qu'on exécute. Ce sont ordinairement les chœurs de danse qui paroissent sur cet air ; c'est pour cette raison qu'on les nomme corps d'entrée. Ils en dansent un commencement ; un danseur ou une danseuse danse un commencement & une fin, & les chœurs reprennent la dernière fin. Chaque danse qu'un danseur ou une danseuse exécute, s'appelle aussi entrée. On lui donne encore le nom de pas. *Voyez PAS.* Un maître fort supérieur avec qui j'ai conféré souvent sur cette matière, m'a confié un résultat de ses observations, qui peut être fort utile à l'art. Le voici.

Dans toute entrée de danse, le danseur, à qui on



suppose de la vigueur & de l'habileté, a trois objets principaux & indispensables à remplir. Le premier, les contrastes perpétuels de la force & de la grace, en observant que la grace suive toujours les coups de vigueur. Le second, l'esprit de l'air que ses pas doivent rendre; car il n'est point d'air de danse, quelque plat que le musicien puisse le faire, qui ne présente une sorte d'esprit particulier au danseur qui a de l'oreille & du goût. Le troisième, de former toujours sa danse de pas, & de ne les sacrifier jamais aux sauts: ceux-ci sont plus aisés à faire que les autres. Le mélange sage de tous les deux, forme la danse agréable & brillante.

Chaque partie séparée des ballets anciens étoit nommée *entrée*. Dans les modernes, on a conservé ce nom à chacune des actions séparées de ces poèmes. Ainsi on dit: l'*entrée* de Tibulle dans les fêtes grecques & romaines est fort ingénieuse, c'est une des meilleures *entrées* de ballet que nous ayons à l'opéra. Voyez BALLET.

Ce nom qu'on donne encore aux diverses parties de ces sortes d'ouvrages, doit faire connoître aux commençans & quelle est l'origine de ce genre difficile, & quelle doit être leur coupe pour qu'ils soient agréables au public; c'est sur-tout cette mécanique très-peu connue qui paroît fort aisée, & qui fourmille de difficultés qu'il faut qu'ils étudient. Voyez COUPE.

Il seroit ridicule que l'on y fit commencer l'action dans un lieu, & qu'on la dénoïât dans un autre. Le tems d'une *entrée de ballet* doit être celui de l'action même. On ne suppose point des intervalles; il faut que l'action qu'on veut représenter se passe aux yeux du spectateur, comme si elle étoit véritable. Quant à sa durée, on juge bien que puisque le ballet exige ces deux unités, il exige à plus forte raison l'unité d'action: c'est la seule qu'on regarde comme indispensable dans le grand opéra; on le dispense des deux autres. L'*entrée de ballet*, au contraire, est assainée à toutes les trois. Voyez BALLET, OPÉRA, POÈME LYRIQUE. (B)

ENTRÉE, (*Serrurerie.*) c'est l'ouverture par laquelle la clé entre dans la ferrure.

ENTRE-FERS ou ENTRE DEUX FERS, (*Comm.*) il se dit dans le poids des marchandises, de l'arrêt ou du repos de la lance ou du fleau exactement au milieu de la chape; si la lance ou le fleau incline un peu de l'un ou de l'autre côté des deux plats de la balance, on dit alors que le trait est forcé. Il faut que le trait fort ou forcé soit du côté de la marchandise, c'est-à-dire que la marchandise l'emporte un peu en pesanteur sur son poids.

ENTRE-FESSON, voyez PÉRINÉ.

ENTREJOU, f. m. (*Jurisprud.*) terme usité dans quelques coutumes & anciens titres, pour exprimer un certain espace nécessaire pour donner cours à l'eau. Suivant la coutume de Berri, t. xvj. art. 2. chacun peut en son héritage par lequel passe aucun fleuve ou rivière non navigable ni publique, faire édifier moulin, pourvu que le lieu soit disposé pour ce faire; à savoir qu'il y ait faut & *entrejou*, c'est-à-dire qu'il y ait de l'espace pour faire une abée ou lancière par où l'eau puisse avoir cours quand le moulin ne va pas. Voyez Cujas, *observ.* 24, chap. xxjv. & le *gloss.* de Lauriere, au mot *Entrejou*. Voyez aussi LANCIERE. (A)

ENTRELAS, f. m. *en Architecture*, ornement composé de listeaux & de fleurons liés & croisés les uns avec les autres, qui se taille sur les moulures & dans les frises. (P)

ENTRELAS D'APPUI, (*Sculp.*) ornemens à jour, de pierre ou de marbre, qui servent quelquefois au lieu de balustres pour remplir les appuis évidés des tribunes, balcons, & rampes d'escalier. (P)

ENTRELACÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit de trois croissans, de trois anneaux, & autres choses semblables, passées les unes dans les autres.

Bourgeois en Bourgogne, d'azur à trois annelets *entrelacés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRE-LIGNE, f. f. ou, comme on dit ordinairement, INTERLIGNE, c'est l'espace qui est entre deux lignes d'écriture. On ne doit rien ajouter dans les actes *entre-lignes*; il est plus convenable de faire des renvois & apostilles en marge: en tout cas, les *entre-lignes* ou *interlignes* ne sont valables qu'autant qu'ils sont approuvés par les parties, notaires, & témoins. (A)

ENTRE-METS, f. m. (*Hist. mod.*) Le mot *entre-mets* s'est dit pendant long-tems au lieu de celui d'*intermede*, dans nos piéces de théâtre; *entre-mets* de la tragédie de Sophonisbe dans les œuvres de Baif; il signifioit une espèce de spectacle muet, accompagné de machines; une représentation comme théâtrale où l'on voyoit des hommes & des bêtes exprimer une action; quelquefois des bateleurs & autres gens de cette espèce y faisoient leurs tours.

Ces divertissemens avoient été imaginés pour occuper les convives dans l'intervalle des services d'un grand festin, dans l'entre-deux d'un mets ou service à un autre mets; d'où le mot *entre-mets* a passé dans nos tables pour désigner simplement le service particulier qui est entre le rôti & le fruit, & les divertissemens se sont évanouïs.

Ces divertissemens anciens, qui méritoient bien mieux le nom d'*entre-mets* que le service de nos tables honoré aujourd'hui de cette qualification, étoient des spectacles fort singuliers qu'on donnoit du tems de l'ancienne chevalerie, le jour d'un banquet, pour rendre la fête plus magnifique & plus solennelle. Il faut lire tout ce qui concerne ces fêtes dans l'*histoire de la chevalerie* de M. de Sainte-Palaye; il en parle avec autant de connoissance que s'il eût vécu dans ces tems-là, & qu'il eût écrit son ouvrage en assistant aux banquets des preux-chevaliers.

On voyoit paroître dans la salle diverses décorations, des machines, des figures d'hommes & d'animaux extraordinaires, des arbres, des montagnes, des rivières, une mer, des vaisseaux; tous ces objets *entre-mêlés* de personnages, d'oiseaux, & d'autres animaux vivans, étoient en mouvement dans la salle ou sur la table, & représentoient des actions relatives à des entreprises de guerre & de chevalerie, sur-tout à celles des croisades.

Il est vraisemblable que l'usage des *entre-mets* dans les banquets s'étoit introduit avant le regne de saint Louis: aussi furent-ils employés aux noces de son frere Robert à Compiègne en 1237. Une chronique manuscrite de S. Germain fait une ample description des *entre-mets* qui se virent au festin que Charles V. donna en 1378 au roi des Romains, fils de l'empereur Charles de Luxembourg, que ses indispositions empêchèrent de s'y trouver. Mais rien n'est plus curieux que le détail que Matthieu de Couci & Olivier de la Marche nous ont laissé de la fête donnée à Lille en 1453, par Philippe-le-Bon duc de Bourgogne, à toute sa cour & à toute la noblesse de ses états, pour la croisade contre les Turcs qui venoient d'achever la conquête de l'empire d'Orient par la prise de Constantinople. Je pourrois citer un grand nombre d'autres représentations semblables, qui furent long-tems à la mode dans nos cours; mais ces citations seroient inutiles après les exemples que nous venons de rapporter.

On vit encore les restes de cette ancienne magnificence au mariage du prince de Navarre en 1572, avec la sœur du roi; de même qu'à la suite d'un autre festin, que la reine donna l'année suivante au duc d'Anjou roi de Pologne. Le goût de ces plaisirs s'est



conservé à Florence jusqu'en 1600, suivant la description du banquet donné dans cette ville pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV.

Enfin la mode des *entre-mets* s'évanouit entièrement au commencement du xvij. siècle. Louis XIV. fit succéder d'autres magnificences, mieux entendues, dignes de lui, & qui ont aussi cessé. Elles ont été remplacées par un genre de luxe plus général, plus voluptueux, qui se répète journellement, & qui présente à nos yeux toute la mollesse ou l'ennui des Sibarites. *Article de M. le Chevalier DE JAV-COURT.*

**ENTREMETTEUR**, f. m. dans le Commerce, est un médiateur qui intervient entre deux marchands, pour faciliter quelque marché ou négociation.

Les Commerçans se servent plus ordinairement du terme d'*agent de change*, si c'est pour des remises d'argent ou autres affaires de banque; & de celui de *courtier* lorsqu'il s'agit d'achat ou de vente de marchandises. *Voy. AGENT DE CHANGE & COURTIER. Dictionn. du Comm. de Trév. & Chambers. (G)*

**ENTREMISES**, f. f. (*Marine.*) ce sont de petites pièces de bois, qui étant posées dans un vaisseau entre les autres, les tiennent fujetes & servent aussi à les renforcer. *Voyez, Pl. IV. fig. 1. n. 127. les entremises du second pont au milieu entre les caillebotis; n. 148. entremises du gaillard derrière au milieu entre les caillebotis.*

*Entremises* emmortoisées dans les équillettes, & regnant le long des ferre-bouquieres.

*Entremises* se dit aussi de certaines pièces de bois qui sont posées entre les taquets ou fuseaux du cabestan, pour les tenir. (*Z*)

**ENTRE-NERFS**, f. m. pl. (*Reliure.*) ce sont les espaces que laissent entr'eux, sur le dos, les ficelles auxquelles les livres sont cousus. On remplit les *entre-nerfs* de dorure. *Voyez DORER.*

**ENTRE-PLANTER**, v. act. (*Agriculture.*) c'est planter du cherclu à la place des sèps qui ont manqué.

**ENTRE-POINTILLÉ**, adj. il se dit, chez les Graveurs en bois, des tailles entre lesquelles il y a du pointillé. *Tailles entre-pointillés. Article de M. PAILLON.*

**ENTREVAUX**, (*Géog.*) ville de Provence, en France; elle est située sur le Var. *Long. 24. 46. lat. 44. 1.*

**ENTR'OUVERT**, adj. (*Manège & Maréchallerie.*) cheval qui a fait un effort violent. *Voyez ÉCART.*

**ENTR'OUVERTURE**, f. f. (*Manège & Maréch.*) terme par lequel on désigne la maladie qui résulte d'un violent écart. *Voyez ÉCART. (e)*

**ENTRE-PAS**, f. m. (*Manège.*) allure défectueuse, train rompu du cheval. *Voyez MANÈGE. (e)*

**ENTRE-PILASTRE**, f. m. en *Architecture*, c'est l'espace qui est entre deux pilastres. (*P*)

**ENTREPOSER**, v. act. (*Commerce.*) mettre des marchandises dans un magasin d'entrepôt. *Voyez ENTREPÔT. (P)*

**ENTREPOSEUR**, f. m. (*Comm.*) commis qui a soin d'un magasin ou d'un bureau d'entrepôt.

L'auteur du dictionnaire de Commerce observe que ce terme est nouveau, & ne se trouve dans aucun acte public avant la déclaration du roi, du 10 Octobre 1723, qui accordant à la compagnie des Indes l'exploitation de la vente exclusive du café, porte qu'elle pourra établir des magasins, bureaux, & entrepôts, & y préposer tels receveurs, gardes-magasins, & *entrepôts*, en tel nombre & dans telles villes & lieux qu'elle jugera nécessaires. *Dict. de Comm. de Trév. & Chamb. (G)*

**ENTREPOT**, f. m. (*Commerce.*) lieu de réserve où l'on dépose quelque chose qui vient du dehors,

& où on le garde pendant quelque tems pour l'en tirer & pour l'envoyer ailleurs.

*Villes d'entrepôt*, sont des villes dans lesquelles arrivent des marchandises pour y être déchargées, mais non pas vendues, & d'où elles passent aux lieux de leur destination, en les chargeant sur d'autres voitures, soit par terre soit par eau. Smyrne est la principale ville du Levant où les François, les Anglois, les Hollandois, & les autres nations font l'entrepôt de leurs magasins pour la Perse & les états du grand-seigneur. Batavia est l'entrepôt de la compagnie de Hollande, pour le commerce des Indes orientales. Nous avons en France plusieurs *villes d'entrepôt*, tant pour les marchandises qui viennent de l'étranger, que pour celles du royaume qui doivent passer dans les états voisins.

*Commissionnaires d'entrepôt*; ce sont des facteurs qui résident dans les villes d'entrepôt, où ils ont soin de retirer les marchandises qui arrivent pour leurs commettans, & de les leur faire tenir. *Voyez COMMISSIONNAIRE.*

*Magasin d'entrepôt*, est un magasin établi dans quelques bureaux des cinq grosses fermes, en conséquence de l'ordonnance de 1664 & de celle de 1684, pour y recevoir les marchandises destinées pour les pays étrangers. Les villes où il y a de ces sortes de magasins sont la Rochelle, Ingrande, Roïen, le Havre-de-Grace, Dieppe, Calais, Abbeville, Guise, Troyes, & Saint-Jean de Losne. Les étrangers & les François ont également droit d'y *interposer* leurs marchandises, qui ne sont fujetes à aucun droit d'entrée & de sortie, pourvu qu'elles soient transportées hors du royaume dans six mois, par les mêmes lieux par lesquels elles sont entrées.

Ces magasins sont fermés à deux clés, dont une reste entre les mains du fermier, l'autre en celle d'un député des marchands. Pour y *interposer* des marchandises, les négocians ou voituriers doivent représenter leurs lettres de voiture ou connoissemens au commis, avec la déclaration en détail de ce qui est contenu dans les ballots & paquets, pour en être fait la vérification & être ensuite scellés & plombés. Aucune marchandise ne peut être *interposée*, à moins que la destination n'en soit faite par lesdites lettres de voiture & connoissemens, & ne peuvent être ensuite vendus dans le royaume, à peine de confiscation & de cinq cents livres d'amende.

Tout autre magasin d'entrepôt, hors ceux qui sont marqués ci-dessus, sont défendus dans les quatre lieues proche les frontières de la ferme, & dans les huit lieues près de la ville de Paris, à peine de confiscation & de trois cents livres d'amende.

*Entrepôt*, se prend aussi pour une personne *interposée*. Ecrire par *entrepôt*, c'est écrire par le moyen d'une personne dont on est convenu avec son correspondant. *Dictionn. du Comm. de Trév. & de Chambers. (G)*

**ENTREPRENDRE**, v. act. (*Gramm.*) c'est en général se charger de la réussite d'une affaire, d'un négoce, d'une manufacture, d'un bâtiment, &c. La compagnie de l'Assiente a *entrepris* la fourniture des negres pour l'Amérique espagnole. Le sieur Cadeau est le premier qui ait *entrepris* en France la manufacture des draps façon de Hollande. Ce maître maçon a *entrepris* ce bâtiment, & doit le rendre la clé à la main. *Voyez ENTREPRENEUR. (G)*

**ENTREPRENEUR**, f. m. (*Gramm.*) il se dit en général de celui qui se charge d'un ouvrage: on dit un *entrepreneur* de manufactures, un *entrepreneur* de bâtimens, pour un manufacturier, un maçon. *Voyez MANUFACTURIER, MAÇON.*

**ENTREPRENEUR EN BATIMENT**, est celui qui se charge, qui *entreprend*, & qui conduit un bâtiment



pour certaine somme, dont il est convenu avec le propriétaire, soit en bloc ou à la toise. (P)

ENTREPRENEUR, (*Marine.*) c'est celui qui s'engage à faire fabriquer & fournir un vaisseau tout construit, aux termes d'un certain devis qui se fait entre lui & l'acheteur, pour le prix dont ils sont convenus. (Z)

\* ENTREPRISE, f. f. (*Gramm.*) c'est en général ou le dessein d'exécuter quelque chose, ou l'exécution même de ce dessein. On dit d'un homme, qu'il ne voit pas tous les dangers de son entreprise; que son entreprise lui a réussi; qu'il y a gagné cent mille écus. *Entreprise*, dans un autre sens, est synonyme à *usurpation*, comme dans ces phrases: *la puissance civile peut former des entreprises sur la puissance ecclésiastique; la puissance ecclésiastique peut former des entreprises sur la puissance souveraine.* Le même terme a lieu, selon la même signification, dans les Arts & Métiers. Si les maîtres de quelque communauté s'immisçoient de faire des ouvrages qui fussent du ressort d'un autre communauté; comme si les Orfèvres vouloient débiter des pincettes de fer, ce qui appartient aux Serruriers; ces sortes d'entreprises occasionneroient infailliblement de grandes contestations.

ENTREPRISE, (*Art Milit.*) c'est, à la guerre, la résolution que l'on prend d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un siège, &c.

« Quand une entreprise a été une fois résolue dans un conseil de guerre, il est d'une extrême conséquence que les officiers & les soldats même ignorent le pour & le contre; car il y en a toujours un fort grand nombre qui comptent les avis plutôt qu'ils ne les pesent. Souvent dans les conseils ce ne sont pas les plus sages qui sont les plus écoutés & qui décident; mais ceux qui sont à la tête, à qui il est permis de faire & de dire tout ce qui leur plaît: outre que l'on a de l'éloignement dans ces sortes d'assemblées pour tout ce qui tend à éviter ou retarder le combat, de peur qu'on ne doute de leur courage. Il importe donc que ceux qui ont été d'un sentiment contraire, paroissent approuver ce qui s'y est déterminé, quelque mauvais qui puisse être, il faut qu'ils le maintiennent publiquement; ce qui fait que le général, ou celui qui en est l'auteur, perd cette crainte que cause ordinairement le doute où l'on est de ne pas réussir ». *Comment. sur Polybe*, de M. le chevalier Folard, tom. IV. pag. 162.

L'objet de l'auteur dans ces réflexions est d'empêcher, lorsqu'un général a une fois pris un parti qu'on croit dangereux, & dont on ne peut pas le distraire, de lui donner, ainsi qu'aux officiers & aux soldats de l'armée, aucune inquiétude sur l'événement; parce que, comme il l'observe avec beaucoup de raison, *la vérité qui frappe, & à laquelle on se refuse, nous laisse souvent dans une suspension d'esprit & une espèce de crainte de ne pas réussir, qui est toujours dangereuse.* (Q)

ENTRER DANS LES COINS, en terme de *Manège*, se dit du cavalier lorsqu'il tourne son cheval dans les quatre coins du manège, en suivant exactement la muraille.

ENTRE SABORS, f. m. (*Marine.*) bordages qui sont entre les ouvertures des sabors, ou dans la distance des sabors. *Voyez* BORDAGES. (Z)

ENTRE-SOL, f. m. petites pièces pratiquées au-dessus d'un petit appartement à rez-de-chaussée, ou au premier étage d'un bâtiment, pour se procurer quelques garde-robres ou cabinets de plus dans un château ou maison de plaisance. Ces *entre-sols* sont quelquefois destinés aussi à faire de petits appartemens d'hyver pour les maîtres, lorsque la cage du bâtiment est peu spacieuse, tels que sont ceux que l'on a pratiqués au château de Marly pour Mes-

dames & Madame la Dauphine; quelquefois aussi on y pratique des baigns, des cabinets de toilette, &c. Les *entre-sols* doivent être dégagés par des escaliers qui rendent leur communication facile avec les appartemens d'en-bas & avec ceux d'en-haut, en observant qu'ils soient éclairés, soit en lanternes, soit en abajour ou autrement.

Quelquefois aussi on pratique des *entre-sols* sans nécessité de logement, mais seulement pour corriger la trop grande élévation des planchers, qui, dans une pièce d'un petit diamètre, deviendroient désagréables, ce qu'on ne peut souvent éviter à cause de la grandeur des pièces de société, de parade, &c. *Voyez* FAUX-PLANCHER. (P)

ENTRE-TAILLES, sub. f. mot imaginé dans les principes de la *Gravure en bois*, pour désigner des tailles plus nourries à certains endroits que dans le reste de leur longueur; c'est ce que les Graveurs au burin appellent *tailles rentrées*: elles se font ordinairement à deux fois, c'est-à-dire que l'on repasse un burin plus gros dans chaque taille pour la rendre plus épaisse où il est nécessaire, tandis que celle de bois *entre-taillé* doit être gravée du premier coup comme il faut qu'elle reste, étant pour ainsi dire par endroit une taille entée sur une autre. *Voyez à l'art. GRAVURE EN BOIS* la façon de pratiquer les *entre-tailles*. Mellan, très-habile graveur au burin, & qu'aucun autre n'a osé imiter dans sa manière de graver, ne formoit ses ombres que par des tailles rentrées, ce qu'il faisoit d'un même coup de burin, tant il possédoit parfaitement le dessein; ainsi les Graveurs en bois trouveront dans ses ouvrages des *entre-tailles* de toutes façons: la sainte Face couronnée d'épines, de grandeur naturelle, est un de ses morceaux les plus admirables. La taille commençant au bout du nez, allant toujours en tournant sans discontinuer, & embrassant toute la grandeur de l'estampe, forme les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne, le linge, & jusqu'aux gouttes de sang, par les seules forces ou gras de cette taille rentrée à-propos aux endroits nécessaires: c'est un miracle de l'art. François Chauveau, aussi célèbre graveur en cuivre, est celui qui a le mieux approché de la manière de Mellan; on le peut voir dans les planches du carrousel, & dans celles qu'il a faites pour plusieurs romans & poèmes, tels que le Cyrus, la Cléopâtre, la Clélie, S. Louis ou la sainte couronne reconquise, Alaric, Clovis, & autres. *Cet article est de M. PAPILLON.*

ENTRE-TAILLE, se dit encore, dans la *Gravure en bois*, des tailles ménagées & faites entre d'autres tailles, & ordinairement plus fines & plus courtes que les autres; c'est ce que les Graveurs en cuivre appellent *entre-deux*, ou également *entre-tailles*: elles servent, tant dans l'une que dans l'autre Gravure, à donner du brillant aux étoffes, à l'eau, aux métaux, &c. *Voyez à l'article GRAVURE EN BOIS*, la manière de les exécuter. *Article de M. PAPILLON.*

ENTRETAILLER (S') S'ENTRE-COUPER, SE COUPER, (*Manège, Maréchal.*) termes synonymes. *Voyez* S'ENTRE-COUPER.

ENTRETAILLURE, f. f. (*Manège, Maréchal.*) c'est ainsi que quelques personnes appellent les écorchures, ou les érosions & les plaies, qui sont une suite des heurts & des frotemens du fer, ou du pié de l'animal contre le boulet de la jambe voisine de celle qui est en action, lorsqu'il chemine & qu'il s'entretaille (*voyez* S'ENTRE-COUPER). Ces blessures demandent à-peu-près le même traitement que celles qui naissent de l'enchevêtrement (*voyez* ENCHEVÊTURE). Mais on doit avoir attention d'entourer & de garnir la partie blessée, d'un cuir capable de la défendre de l'impression des nouveaux coups que le cheval pourroit se donner en travaillant; il est même nombre de gens qui pour prévenir l'entretailure,



ont à cet effet la précaution d'employer une espece de botte assez desagréable à la vûe, incommode pour les chevaux dans les commencemens, mais qui néanmoins est d'une réelle utilité. (e)

**ENTRETENU**, adj. *terme de Blason*, il se dit de plusieurs clés & autres choses liées ensemble par leurs anneaux.

Clugny, en Bourgogne, d'azur à deux clés d'or, adossées en pals, & entretenues par le bas.

**ENTRETOISE**, f. f. (*Charpent.*) il se dit en général d'une piece de bois placée entre deux autres, & est assemblée avec elles à tenon & mortoise.

L'entretoise forme chassis, & produit le même effet dans les ouvrages de charpente, que ce qu'on appelle *traverse* dans les ouvrages de menuiserie. Voyez l'article TRAVERSE.

**ENTRETOISE**, *terme de Charron*; c'est un morceau de bois qui surmonte les deux moutons de derriere, & qui y est enchâssé par des mortoises, & qui les tient en état. Voyez les figures de la Planche du Sellier.

**ENTREVAL**, f. m. (*Jurisprud.*) *quasi intervallum*, terme ancien qui se trouve dans quelques coutumes pour exprimer l'espace qui est entre deux maisons. Voyez la coutume de S. Sever, tit. de bâtir maisons, article 2. (A)

**ENTURE**, f. f. Voyez les articles ENTER & BAS AU MÉTIER.

**ENTURES**, (*Carrier.*) c'est ainsi qu'on appelle les différentes pieces de bois dont l'échelle des Carriers est composée. Le nombre des entures est d'autant plus grand, que la carrière est plus profonde; la premiere des entures est la plus grande, elle a dix piés; les autres sont moins hautes.

**ENVELOPPE**, f. f. (*Gram.*) se dit en général de tout ce qui sert de couverture artificielle à quelque chose; ainsi le papier ou la toile qui sert à emballer & à couvrir des marchandises, en est une enveloppe. On appelle même *papier d'enveloppe* & *toile d'enveloppe*, certaines sortes de papier & de toile qui servent à cet usage.

**ENVELOPPE**: les arbres, les graines ont plusieurs enveloppes qui changent de dénomination.

**ENVELOPPE**, *parmi les Boursiers*, est le morceau de cuir qui couvre le bois d'une cartouche.

**ENVELOPPÉE**, f. f. ou **SILLON**, *terme de Fortification*, par lequel on exprime une espece d'ouvrage construit dans le fossé, pour en diminuer la largeur. Voyez SILLON. (Q)

**ENVELOPPEMENT**, (*Comm.*) action d'envelopper. Ce terme n'est guere en usage.

\* **ENVELOPPER**, v. act. c'est couvrir une chose d'une autre qui s'applique exactement sur la premiere, en conséquence de sa flexibilité. Il se dit au simple & au figuré.

**ENVELOPPER**, (*Gramm.*) c'est couvrir d'une enveloppe de papier, de toile ou de carton, pour conserver ou mettre en paquet.

**ENVERGER**, v. act. *chez les Boisseliers*; c'est garnir les soufflets de plusieurs verges ou baguettes de bois, qui sont courbées selon la forme des soufflets, & sur lesquelles s'applique le cuir qui les couvre.

**ENVERGER**, *dans les Manufactures de soie*; c'est faire croiser les fils de soie sur ses doigts, de maniere que l'un ne puisse pas passer devant l'autre, pour les disposer ensuite sur des chevilles.

On *enverge* aussi les semples, le rame, le corps, &c. & le terme *enverger* n'a pas une acception autre, que quand il s'agit des fils de soie.

**ENVERGER UNE CORDE**, *terme de Riviere*; c'est la porter au-dessus d'un pont, pour le passage d'un bateau. Il y a un officier *enverger de corde* au pont-royal.

**ENVERGEURE** d'un oiseau, (*Hist. nat.*) c'est la longueur qu'occupent ses ailes déployées.

**ENVERGEURE**, *terme de la Fabrique des étoffes de soie*. Les *envergeures* sont de petits bouts de ficelle très-fine & très-douce, qui servent à enverger les chaînes avant de les lever de dessus l'ourdissioir.

Le même mot se dit aussi des ficelles de soie ou de fil qu'on passe dans les deux séparations des fils de soie, &c. quand on les a envergés.

**ENVERGUER UNE VOILE** ou **ENVERGUER LES VOILES**, (*Marine.*) c'est attacher & placer les voiles. *Envergue tout proche de la vergue, sans laisser de jour entre deux.* (Z)

**ENVERGURE**, f. m. (*Marine.*) c'est la position ou l'assortiment des vergues avec les mâts & les voiles. Ce mot se dit aussi de la largeur des voiles; ce qui s'entend par navire qui a beaucoup d'*envergure*, & navire qui a peu d'*envergure*. (Z)

\* **ENVERS**, f. m. (*Gramm.*) On donne généralement ce nom à la face la moins belle ou la moins commode dans tout ouvrage où l'on distingue deux faces, dont l'une est ou plus belle ou plus commode que l'autre; ainsi le drap a son *envers*, dont le côté opposé s'appelle l'*endroit*. S'il arrive que l'ouvrage soit aussi beau ou aussi commode à l'*envers* qu'à l'*endroit*, alors on dit qu'il a deux *envers*. On diroit plus exactement qu'il est sans *envers*, ou qu'il a deux *endroits*.

**ENVERSAIN**, f. m. (*Manufact. en drap.*) étoffes qu'on nomme autrement *cordillats de Crest*. Voyez CORDILLATS.

**ENVIE**, f. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, causée par la considération d'un bien que nous désirons, & dont jouit une autre personne.

Il résulte de cette définition de M. Locke, que l'*envie* peut avoir plusieurs degrés; qu'elle peut être plus ou moins malheureuse, & plus ou moins blâmable. En général elle a quelque chose de bas, car d'ordinaire cette sombre rivale du mérite ne cherche qu'à le rabaisser, au lieu de tâcher de s'élever jusqu'à lui: froide & sèche sur les vertus d'autrui, elle les nie, ou leur refuse les louanges qui leur sont dûes.

Si elle se joint à la haine, toutes deux se fortifient l'une l'autre, & ne sont reconnoissables entr'elles, qu'en ce que la dernière s'attache à la personne, & la premiere à l'état, à la condition, à la fortune, aux lumieres ou au génie. Toutes deux multiplient les objets, & les rendent plus grands qu'ils ne sont; mais l'*envie* est en outre un vice pusillanime, plus digne de mépris que de ressentiment.

Sans rassembler ici ce que les auteurs ont dit d'excellent sur cette passion, il suffiroit pour se préserver de sa violence, de considérer l'*envieux* dans ses chagrins, ses ressources, & ses délices.

Les objets qui donnent le plus de satisfaction aux ames bien nées, lui causent les plus vifs déplaisirs, & les bonnes qualités de ceux de son espece lui deviennent ameres: la jeunesse, la beauté, la valeur, les talens, le savoir, &c. excitent sa douleur. Triste état, d'être blessé de ce que l'on ne peut s'empêcher de goûter & d'estimer intérieurement!

Les ressources de l'*envie* se bornent à ces petites taches & à ces legers défauts qui se découvrent dans les personnes les plus illustres.

Sa joie & ses délices sont à-peu-près semblables à celles d'un géant de roman, qui met sa gloire à tuer des hommes, pour orner de leurs membres les murailles de son palais.

On ne fauroit trop présenter les malheureux effets de l'*envie*, lorsqu'elle porte les gens en place à regarder comme leurs rivaux & comme leurs ennemis, ceux dont les conseils pourroient les aider à remplir leur ambition. Agésilas, en mettant Lyfandre à la tête de ses amis, fournit un exemple sensible de sa sagesse.



L'envie est particulièrement la ruine des républiques. Tandis que les Achéens ne portèrent point d'envie à celui qui étoit le premier en mérite, & qu'ils lui obéirent, non-seulement ils se maintinrent libres au milieu de tant de grandes villes, de tant de grandes puissances, & de tant de tyrans, mais de plus par cette sage conduite ils affranchirent & fauverent la plûpart des villes grecques.

Quoi qu'il en soit des effets de l'envie contre les gens vertueux dans toutes sortes de gouvernemens, Pindare dit avec raison que pour l'appaiser il ne faut pas abandonner la vertu; ce seroit acheter trop cher la paix avec cette passion lâche & maligne, d'autant plus qu'elle illustre son objet, lorsqu'elle travaille à l'obscurcir: car à mesure qu'elle s'acharne sur le mérite supérieur qui la blesse, elle rehausse l'éclat de l'hommage involontaire qu'elle lui rend, & manifeste davantage la bassesse de l'ame qu'elle domine. C'est ce qui faisoit dire à Thémistocle qu'il n'envioit point le sort de qui ne fait point d'envieux; & à Cicéron, qu'il avoit toujours été dans ce sentiment, que l'envie acquise par la vertu, étoit de la gloire.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENVIE, (Medec.) φθόνος. Cette affection de l'ame, qui consiste dans une maligne tristesse que l'on ressent en considérant les avantages d'autrui, soit par rapport aux qualités de l'esprit, soit par rapport à la fortune, cette basse & vile passion, qui rend l'humeur chagrine, & n'occupe que de choses qui paroissent très-désagréables & très-fâcheuses, relativement à son objet, peut être tellement excessive, qu'elle constitue une sorte de délire mélancolique, & qu'elle peut produire les mêmes effets que cette maladie, & sur-tout la maigreur, l'atrophie; parce que les envieux sont rêveurs, éprouvent des ennuis mortels, des agitations continuelles, des insomnies; perdent l'appétit, & tombent dans un état de langueur qui est le plus souvent accompagné de fièvre lente, &c. C'est ce que donne à entendre fort judicieusement la description que font les poètes de l'envie. Entr'autres traits qui la caractérisent, selon eux, c'est un serpent qui lui ronge le sein. Ils donnent à entendre par-là que si elle fait du mal, elle n'en ressent pas moins, & qu'elle porte renfermé en elle-même le supplice de sa méchanceté.

Lorsque l'envie est poussée à ce degré qui la rend si nuisible à l'économie animale, qu'elle peut être regardée comme une vraie maladie, il faut la traiter comme l'affection hypocondriaque. Les bains domestiques, les eaux minérales, le laitage, les anodyns, peuvent produire de bons effets; mais à ces remèdes physiques il convient de joindre les remèdes moraux, que la philosophie & la religion fournissent, pour tâcher de guérir l'esprit en même tems que l'on travaille à changer la disposition du corps: sans ceux-ci, ceux-là sont ordinairement inefficaces. Voyez MÉLANCOLIE, MANIE, & autres affections spirituelles.

ENVIE, en sous-entendant *dérégulée*, est aussi le nom que l'on donne communément à la dépravation du sentiment, qui porte naturellement l'homme à manger, à user des choses qui doivent servir à sa nourriture. Cette dépravation consiste dans un desir immodéré de prendre des alimens solides ou fluides d'une espece particulière, de bonne ou de mauvaise qualité, qui ne sont pas d'usage ou de saison, préférentiellement à tous autres; ou d'employer comme alimens, des matieres absurdes, nuisibles par elles-mêmes, par la disposition des personnes qui en usent. Cet appétit dépravé a reçu indistinctement de quelques auteurs, tels que Riviere, le nom de *pica*, & celui de *malacia*.

Les affections désignées par ces différens termes, ne diffèrent, selon eux, que par l'intensité & la du-

rée. D'autres sont d'avis avec Sennert, qu'il convient de distinguer deux especes de dépravations de l'appétit; d'appeler *pica* celle qui excite ceux qui en sont affectés, tant hommes que femmes, à manger des choses d'une nature absolument différente, & contraire même à celle des alimens, comme de la craie, des charbons, des excréments, &c. & de donner le nom de *malacia* à celle qui affecte plus particulièrement les femmes grosses, & ne leur fait souhaiter de manger que des choses ordinaires & de bonne qualité; mais avec une ardeur & une impatience à se les procurer, qui tiennent de la passion, & qui sont quelquefois si demesurées, que celles qui éprouvent ces sentimens, tombent dans la langueur & dans l'abattement de corps & d'esprit, qui dégénere en une vraie mélancolie; ou qu'elles sont agitées par ce violent desir, au point de faire une fausse couche si elles ne sont pas satisfaites.

La dépravation d'appétit de la premiere espece, est commune parmi les filles & les femmes; les enfans des deux sexes y sont fort sujets: les hommes en sont très-rarement affectés. Il ne consiste presque par aucun exemple que les vieillards ayent éprouvé cette sorte d'indisposition. On ne voit guere que les femmes grosses qui ayent des envies passionnées pour certains alimens plutôt que pour d'autres, ce qui leur arrive ordinairement pendant les premiers mois de la grossesse; mais elles ne sont pas moins sujetes au vice d'appétit de la premiere espece, pour lequel elles ont une disposition qui leur est commune avec toutes les personnes de leur sexe.

Le sentiment naturel qui nous porte à prendre la nourriture convenable pour corriger le vice que contractent nos humeurs, lorsqu'elles ne sont pas renouvelées, & pour réparer les pertes qui se font par l'action de la vie, tant des parties solides que des parties fluides de notre corps; ce sentiment qui sert le plus à exciter nos sens pour la conservation de notre individu, nous fait avoir naturellement en horreur tout ce qui est connu de nature à pouvoir nuire à l'économie animale, étant pris en forme d'alimens; & il nous fait aussi répugner à manger des choses qui ne sont pas d'usage, dans la crainte qu'elles ne soient pas salutaires: ainsi le sentiment contraire, qui porte à faire usage des choses absurdes, de mauvaise qualité, ou de celles que l'on n'emploie pas ordinairement pour se nourrir, ne peut pas être produit par une disposition naturelle des organes, dont la fonction est d'exciter à manger. On ne peut pas même attribuer la cause prochaine de la dépravation de l'appétit, au vice des humeurs salivaires, stomacales, & autres de telle ou de telle nature, parce qu'il est certain que ce vice supposé, de quelque nature qu'il puisse être, ne peut suffire pour déterminer par lui-même cette dépravation, telle que l'observation l'a fait connoître, sans qu'il s'y joigne une autre condition essentielle pour l'établir.

Lorsqu'il s'est passé un certain tems depuis que l'on a pris de la nourriture, on se sent porté à en prendre de nouveau. L'homme le plus appliqué à l'étude, occupé des plus profondes méditations, peut à la vérité s'abstenir de manger pendant un tems considérable; mais il éprouve enfin, même contre son gré, & quelque résolution qu'il ait formée de prolonger encore l'abstinence, l'aiguillon de la faim qui le presse, l'inquiete, l'importune par quelque cause que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait pris des alimens. Le corps, la machine ont des droits dont il n'est pas au pouvoir de la volonté de les frustrer. Voyez FAIM.

Cependant, quel que puisse être le vice des organes ou des sucs digestifs, soit dans la bouche, soit dans l'estomac, qui concourent à exciter ce sentiment salutaire, il pourra bien former une cause dé-



terminante de la dépravation de l'appétit, mais il ne fera pas suffisant pour la produire immédiatement. Il n'y a vraisemblablement que la lésion de l'imagination (d'où naît un desir ardent de telle ou telle chose, absurde, nuisible, ou de quelqu'aliment de bonne qualité, mais qui n'est pas de saison, qu'il est souvent impossible de trouver) que l'on puisse regarder comme la cause prochaine de ce vice dans la faculté concupiscible. L'expérience de personnes qui ont été affectées de cette indisposition, l'observation que l'on a faite de ce qui peut la produire, prouvent constamment que l'on ne peut en imputer la cause efficiente qu'à la lésion de l'imagination.

Il est souvent arrivé à des personnes susceptibles de la dépravation d'appétit, d'en contracter le vice & l'habitude même, d'après une trop forte application à considérer dans un tableau quelque chose qui pût être l'objet de cette dépravation. On ne peut pas dire avec fondement, que dans ce cas l'humeur viciée reflue dans la bouche ou dans l'estomac, précisément à cause de l'attention que l'on donne à regarder une peinture. On ne peut pas dire non plus que la cause de cette affectation est engendrée subitement à cette occasion, si on la fait consister dans le vice de quelqu'humeur ou de quelqu'organe que ce puisse être; l'imagination ne s'est tournée à desirer ardemment telle ou telle chose, que conséquemment à ce que cette chose lui a été présentée dans ce tableau. Il ne paroît pas que l'on puisse rendre autrement raison de ce phénomène, d'autant plus que ce desir immodéré des choses absurdes ou autres, qui constitue la dépravation de l'appétit, subsiste quelquefois pendant long-tems, comme un objet fixe de délire, qui détourne l'esprit de toute autre pensée, qui ne l'occupe que de la chose desirée, soit pour se la procurer, soit pour s'en fournir & en continuer l'usage; en sorte que cette affection peut se faire sentir presque sans relâche, ou au moins par des retours très-fréquens.

Elle est tellement de la nature des maladies qui dépendent principalement du vice de l'imagination, que l'on a souvent guéri des personnes qui avoient l'appétit dépravé, en éloignant soigneusement tout ce qui pouvoit rappeler ou fixer l'idée de l'objet de cet appétit; en évitant même d'en faire mention, & en ne présentant que de bons alimens qui pussent effacer l'idée des mauvais dont on étoit occupé.

On ne doit pas être surpris de voir les femmes surtout très-sujetes à cette espece de maladie spirituelle, si l'on fait attention à ce qu'elles ont des organes beaucoup plus délicats & plus sensibles que les hommes; qu'elles mènent ordinairement une vie plus sédentaire; qu'elles ont l'imagination plus vive; qu'elles éprouvent pour la plupart de fréquens dérangemens dans leurs fonctions, à cause du flux menstruel, dont la diminution & la suppression, soit à l'égard des filles par maladie, soit à l'égard des femmes par la grossesse, font des changemens dans la circulation du sang, qui, après avoir croupi dans les vaisseaux utérins, reflue dans la masse des humeurs, s'y mêle, & la corrompt de maniere qu'il s'ensuit bien des troubles dans l'économie animale, que l'on ne sauroit attribuer à la seule quantité du sang excédente par le défaut d'évacuation périodique, puisque les saignées répétées, qui en enlèvent plus qu'il n'en est retenu de trop, ne font pas le plus souvent cesser ces desordres. Voyez OPILATION, GROSSESSE.

Il résulte par conséquent de toutes ces dispositions, que les personnes du sexe sont plus susceptibles d'engendrer de mauvaises humeurs, & de fournir matiere aux causes déterminantes & prochaines qui peuvent produire la dépravation de l'appétit. C'est dans cette idée que Riviere dit que les humeurs domi-

nantes peuvent être de nature à déterminer la fantaisie à desirer des choses absurdes, &c. ainsi il semble par-là reconnoître les mêmes causes des envies, que celles qui viennent d'être établies.

Si quelques hommes se trouvent avoir des dispositions approchantes de celles que l'on observe dans les femmes, ils sont aussi sujets qu'elles à l'affection dont il s'agit; c'est pourquoi on en a vû d'un tempérament délicat ressentir comme elles tous les effets de la dépravation de l'appétit. C'est par la même raison que quelques jeunes garçons ont aussi des envies, des fantaisies de manger certains alimens, ou autres choses qu'ils prennent comme alimentaires: mais il n'est pas aussi aisé de rendre raison d'un pareil vice dans les vieillards, qui n'est pas sans exemple: on en trouve un entr'autres dans Mangeret, *Bibl. med. pract. tom. III.* à l'égard d'un artisan d'un âge assez avancé, à qui il étoit arrivé plusieurs fois d'éprouver une dépravation d'appétit bien marquée, & des vomissemens très-fréquens & très-fatiguans, toutes les fois que sa femme devenoit enceinte. Ces symptomes ne pouvoient être vraisemblablement qu'une suite de la lésion de l'imagination de cet homme, dont la sensibilité sur l'état de sa femme, qui étoit sans doute la premiere affectée, changeoit la disposition des fibres de son cerveau, & établisoit la cause prochaine d'une sorte de délire mélancolique concernant les alimens, tel que celui de sa femme. Il n'est pas d'ailleurs rare, quant au vomissement de cet homme, que des personnes se sentent des nausées & vomissent même en voyant vomir quelqu'un.

La dépravation de l'appétit peut être facilement distinguée de toute autre maladie, par les signes caractéristiques mentionnés dans la définition de cette maladie, sous le nom d'envie. La différence des especes de cette affection a aussi été suffisamment établie au commencement de cet article: ainsi lorsque des femmes grosses n'ont des envies que pour des alimens d'usage ordinaire, cette dépravation d'appétit, qui ne consiste que dans le desir immodéré, & souvent hors de saison, de ces alimens, doit être distinguée, par le nom de *malacie*, du violent desir des choses absurdes, qui constitue la maladie appelée *pica*: celle-là se change souvent en celle-ci. En effet, on voit journellement des femmes enceintes qui ont les fantaisies les plus singulieres: plusieurs souhaitent de mordre des animaux, d'étrangler des oiseaux avec les dents; quelques-unes mangent même des animaux vivans. Drincavel rapporte de sa mere, qu'elle avoit mangé des écrevisses crues. Forestus, *liv. VIII. obs. 7.* fait mention de plusieurs femmes enceintes, qui avoient dévoré des anguilles vivantes: il parle aussi d'une qui avoit mangé toute la peau d'une brebis, avec sa laine. Il est même arrivé, selon Langius, *lib. II. epist. 12.* qu'une femme grosse avoit eu une forte envie de mordre le bras d'un jeune boulanger, & qu'il avoit fallu la satisfaire, à quelque prix que ce fût, pour éviter qu'elle ne se blessât. Une autre, selon le même auteur, avoit eu une fantaisie de cette espece, bien plus violente encore; c'étoit de se nourrir de la chair de son mari: quoiqu'elle l'aimât tendrement, elle ne laissa pas de le tuer, pour assouvir son cruel appétit; & après avoir mangé une partie de son corps, elle sala le reste, pour le conserver & s'en rassasier à plusieurs reprises. Ce sont là des exemples très-rares, au moins, s'ils sont bien certains.

Mais ce qui arrive plus communément, c'est que les femmes grosses ayent des envies de manger des choses absurdes & nuisibles, telles que du poivre en grande quantité. Nicolas Florentin, *sermon. V. trad. IV. cap. xxxvj.* dit en avoir vû une qui en avoit mangé près de vingt livres, sans que cet excès la



fit avorter : d'autres mangent du linge , de la chaux, du cuir, des excréments mêmes, selon l'observation de Borelli, *cent. III. observ. 2.* d'autres des cendres, du charbon, de la craie, du sel, du vinaigre, &c. & ne prennent aucun bon aliment avec goût, pendant qu'elles usent avec avidité de ces différentes ordures.

La plupart de ces choses sont aussi l'objet de l'appétit dépravé des filles ; mais il est rare qu'elles soient aussi excessives dans leurs desirs déréglés que les femmes grosses : la dépravation de l'appétit dans les filles est toujours accompagnée d'un vice des humeurs, qui peche par sa quantité ou par sa qualité, qui dispose le plus souvent à la suppression des règles, ou en est une suite. Ce vice est différent, selon la différence des objets absurdes de l'appétit dépravé : ce vice dominant se fait connoître par les nausées, les vomissemens, les douleurs que les personnes affectées rapportent à l'estomac, la pâleur du visage, & autres symptomes qui dépendent de ce vice, dont il n'est d'ailleurs pas possible de déterminer précisément la nature particulière, qui fait varier le goût pour les différentes matieres qui sont l'objet de l'appétit dépravé.

Il est plus aisé de juger des suites que peut avoir cette affection, & de prévoir si elle se terminera par le rétablissement de la santé, ou par la mort ; si elle dégénérera en quelqu'autre maladie. Lorsqu'elle est simple, il n'y a rien à en craindre, quand même elle auroit duré depuis long-tems. Les obstructions, la cachexie, les pâles-couleurs, l'hydropisie, la fièvre lente, &c. sont les maladies auxquelles elle se trouve souvent jointe, & qu'elle peut aussi produire par les effets de la mauvaise nourriture. Les femmes enceintes sont ordinairement délivrées du *malacia*, & même du *pica*, environ le quatrième mois de leur grossesse ; parce que l'enfant qu'elles portent dans leur sein, a acquis alors assez d'accroissement pour consommer toute la partie surabondante des humeurs qui se portent à la matrice ; par conséquent elle n'est plus dans le cas d'y engorger les vaisseaux, d'y croupir, de refluer dans la masse & d'y produire les mauvais effets mentionnés. Si la dépravation de l'appétit subsiste au-delà du quatrième mois, elle devient dangereuse, parce qu'elle dépend d'une autre cause que la simple grossesse, & qu'elle prive le fœtus de la nourriture ; alors elle ne peut qu'être extrêmement nuisible à la mere & à l'enfant. On a vu différentes sortes d'envies terminées par la mort ; mais, dans ces cas, elles n'étoient pas simples ; elles n'étoient que des symptomes de maladies plus considérables, qui sont devenues mortelles, sans qu'on pût en accuser les *envies* dont elles étoient accompagnées.

On doit en général se proposer deux objets dans la curation de l'appétit dépravé ; savoir, de corriger l'erreur de l'imagination, & le vice dominant du corps : si c'est l'esprit qui est le plus affecté, le medecin doit y faire beaucoup d'attention, & s'appliquer particulièrement à le remettre en bon état, par des remedes moraux : s'il y a indice de mauvais suc abondans dans les premières ou dans les secondes voies, on doit faire en sorte qu'ils soient évacués, ou qu'ils changent de qualité & s'améliorent : il faut presque toujours, dans cette affection, traiter en même tems le corps & l'esprit. Après avoir employé les remedes généraux, selon qu'ils sont indiqués, on doit ensuite avoir recours aux altérans appropriés au vice dominant des humeurs ; & comme elles sont le plus souvent épaissies, grossieres & disposées à former des obstructions, on fait usage avec succès de legers apéritifs, rendus plus actifs par degré, sous différentes formes. Les eaux minérales, celles de Balaruc, surtout, comme purgati-

ves, & celles de Vals comme altérantes, ou toutes autres de nature approchante, sont très-recommandées dans ce cas. Si le sang peche par acrimonie, comme lorsqu'il a contracté ce vice par l'usage excessif, qui a précédé, du poivre, du sel, de la chaux, & autres choses semblables, après avoir rempli les préalables convenables, on doit employer les humectans, les rafraichissans & les adoucissans, auxquels on pourra associer efficacement les legers apéritifs, les laitages, & les eaux minérales acidules.

Au reste, on doit avoir beaucoup d'égard dans le traitement de la dépravation de l'appétit, à la différence de l'âge, du sexe & du tempérament des personnes qui en sont affectées. Il est de la prudence du medecin de varier les remedes, conséquemment à ces diversités ; & dans le cas où cette affection ne dépend que de la grossesse, il doit se tenir oisif, ou au moins ne donner des secours qu'avec un extrême ménagement ; car il y a à craindre qu'en travaillant à guérir le *pica* ou le *malacia* des femmes grosses, on ne leur fasse faire des fausses couches, comme il est arrivé quelquefois : d'ailleurs il est très-rare que les choses dont elles usent, pour satisfaire leur appétit dépravé, leur soient nuisibles, selon ce que montre l'expérience journaliere.

On peut presque dire la même chose des filles ; dont les *envies* ridicules les portent à manger des choses si peu propres à être digérées, qui ne paroissent cependant pas produire les mauvais effets qu'elles produiroient, si elles en mangeoient en santé de même qualité, ou en aussi grande quantité ; elles prennent avec une extrême avidité du mortier, des scories de fer, ou seulement des croûtes de pain en abondance. Tout cela est extrêmement sec ; cependant quelques-unes ne boivent presque point, pour détremper ces matieres dans l'estomac : c'est que ce viscere est plus copieusement abreuvé dans ces cas des suc salivans, que dans l'état naturel ; ce qui supplée au défaut de la boisson, dissout ces matieres concressibles, & les empêche de se former en masse, qui sortiroit difficilement du ventricule, le tireroit par son poids, le blesseroit par ses aspérités, & produiroit les mêmes effets dans les boyaux, si elle pouvoit y être portée en détail. Ces filles, ainsi affectées, n'ont de l'appétit que pour des choses de cette espece, & leur appétit est excessif à cet égard : ce dont elles se rassassient semble en être le remede ; car celles qu'on empêche de se satisfaire, en suivant leur goût dépravé, ne sont que très-difficilement guéries, & l'auroient été beaucoup plutôt, si on les avoit laissées libres à cet égard.

Boerhaave rapporte, *pract. in instit. §. 803.* qu'un habitant d'Amsterdam, extrêmement riche, qui avoit un dégoût insurmontable pour toutes sortes d'alimens, & menoit une vie misérable avec tous ses biens, les remedes n'étant d'aucun effet, eut enfin idée de manger des anchois ; il s'en rassassa, & recouvra la santé. Les poules, qui ne se nourrissent que de grains, engendrent beaucoup d'acides ; ce qui les porte à manger souvent du gravier, & elles périssent si elles n'en trouvent pas : la raison en est évidente. Les enfans & les filles cachectiques débiles, sont fort sujets à engendrer des suc acides dans les premières voies ; c'est ce qui les porte naturellement à manger des matieres terreuses, crétaées, & autres propres à absorber les acides & à en corriger la mauvaise qualité, en faisant par ce mélange un corps neutre : & ces matieres ne nuisent point, tant que l'acide est le vice dominant. Les Medecins se proposent la même indication à remplir, lorsqu'ils employent les absorbans, surtout dans les maladies des enfans, &c. Tout cela prouve que les *envies*, qui portent à manger des choses qui paroissent



si absurdes, sont causées par quelque humeur dominante, dont le vice est d'une nature souvent incon nue, qui ne peut être corrigé que par les choses mêmes qui font l'objet de l'appétit dépravé. C'est sur ce fondement qu'Hippocrate recommande aux Médecins d'avoir égard aux fantaisies des malades pour des choses absurdes, quoiqu'elles paroissent con traires au caractère de la maladie.

Au reste, le *pica* & le *malacia* des filles & autres, étant presque toujours un symptôme de quelque ma ladie principale, comme des obstructions, des sup pressions de regles, des pâles-couleurs, ils doivent être traités conformément à la cause de la mala die dont ils dépendent. Voyez OBSTRUCTION, SUPPRESSION, PALES-COULEURS.

On a vû des personnes avoir des *envies* de choses qui ne sont point relatives à la nourriture. Salmuth, *observ.* fait mention d'une espèce de *pica*, dans lequel ceux qui en étoient affectés souhaitoient & se pro curoient ardemment de voir des choses blanches, & étoient tristes, mélancoliques, sans appétit, lorsqu'ils ne pouvoient pas se satisfaire. Ceux qui ont été piqués de la tarentule ont aussi des fureurs pour certaines couleurs: ils ont quelquefois la pas sion de se rouler dans la boue, de courir, de bat tre, &c. les danses, les divertissemens dissipent, dans ces cas, ces sortes de fantaisies. Certaines filles ont la passion d'aimer les mauvaises odeurs, comme celle des cuirs tannés, moisiss, de la fumée de la chaux, de la poussière des cendres. M. de Sauvages parle, dans ses *classes de maladies*, d'un homme d'es prit qui, étant affecté de mélancolie, s'occupoit principalement à compter le nombre des escaliers, des carreaux de vitre, des briques & autres choses semblables: il ne cessoit de répéter cette opération, & il s'y portoit avec passion; c'étoit-là son *envie*.

Ce mot se dit aussi des taches ou autres choses contre nature qui paroissent sur le corps des enfans nouveaux-nés, que l'on attribue au pouvoir de l'ima gination des femmes enceintes, d'imprimer sur le corps des enfans renfermés dans leur sein, les figu res des objets qui les ont frappées particulièrement, ensuite des fantaisies qu'elles ont eues pour certai nes choses, sans pouvoir se satisfaire; ce qui a fait donner proprement le nom d'*envie* à ces défauts. C'est mal-à-propos qu'elles sont nommées ainsi, lorsqu'elles sont réputées une suite de la crainte, de la frayeur, ou de tout autre sentiment de l'ame, qui n'est point agréable: ces marques sont appellées des Latins d'une manière plus générale, *navi*, & des Grecs *σπίλοι*, *σπιλόματα*. Voyez FŒTUS, GROSSESSE, IMAGINATION. (d)

\* ENVIE, (*Myth.*) Les poètes grecs & romains en ont fait une divinité infernale: ils ont dit qu'elle avoit les yeux louches, le corps décharné, le front pâle, l'air inquiet, la tête coiffée de serpens, &c.

ENVIEUX, JALOUX, synonymes. Voici les nuances par lesquelles ces mots different. 1°. On est *jaloux* de ce qu'on possède, & *envieux* de ce que possèdent les autres: c'est ainsi qu'un amant est *jaloux* de sa maîtresse, un prince *jaloux* de son autorité. 2°. Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possèdent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux*: le premier marque une disposition habituelle & de caractere; l'autre peut désigner un sentiment passager: le premier désigne aussi un sentiment actuel plus fort que le second. On peut être quelquefois *jaloux* sans être naturellement *envieux*; la *jaloussie*, surtout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre: l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge & tourmente celui qui en est pénétré. (O)

ÉNUMÉRATION. (*Art poétique.*) Cette figure de Rhétorique est admirable en Poésie, parce qu'elle

rassemble, dans un langage harmonieux, les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, afin de persuader, d'émouvoir & d'entraîner l'es prit, sans lui donner le tems de se reconnoître. Je n'en citerai qu'un seul exemple, tiré de la tragédie d'Athalie.

Jehu, qu'avoit choisi sa sagesse profonde;  
Jehu, sur qui je vois que votre espoir se fonde;  
D'un oubli trop ingrat a payé ses bienfaits.  
Jehu laisse d'Achab l'affreuse fille en paix;  
Suit des rois d'Israël les prophanes exemples;  
Du vil dieu de l'Egypte a conservé les temples.  
Jehu, sur les hauts lieux, osant enfin offrir  
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir;  
N'a, pour servir sa cause & venger ses injures;  
Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉNUMÉRATION, DÉNOMBREMENT, (*Hist. anc.*) l'action de compter ou de marquer le nombre des choses. Voyez NUMÉRATION.

Au tems de la naissance de Notre-Seigneur, César-Auguste avoit ordonné qu'on fit le *dénombrement* du monde, ou plutôt du peuple de son empire; quoique d'habiles auteurs croient que ce *census* ou *dénom brement*, dont parle S. Luc, ne s'étendit pas sur tout l'empire, mais qu'il fut particulier à la Judée. Voyez Perizonius, de *censu judaico*, & Berger, de *viis mi litaribus*.

On étoit à Rome dans l'usage de faire le *dénom brement* de toutes les familles. Ce fut Servius Tul lius qui fit le premier, lequel ne se trouva compren dre que 80 mille hommes: Pompée & Crassus en fi rent un second, qui fut de 400 mille hommes: celui de César ne fut que de 100 mille hommes; ainsi la guerre civile avoit fait périr 300 mille citoyens ro mains.

Sous Auguste, en l'an 725, les citoyens romains, dans toute l'étendue de l'empire, se trouverent monter à quatre millions soixante-trois mille. L'an 746 on fit encore le *dénombrement* des citoyens ro mains, qui se trouva monter à quatre millions deux cens trente-trois mille. L'an 766, qui fut le dernier de la vie d'Auguste, ce prince fit avec Tibere un autre *dénombrement* des citoyens romains, dont le nombre se trouva monter à quatre millions cent trente-sept mille personnes. Claude fit un nouveau *dénombrement* l'an 48 de Jesus-Christ; & suivant le rapport de Tacite, les citoyens romains répandus dans tout l'empire, se trouvoient monter alors à six millions soixante-quatre mille, quoique d'autres re présentent ce nombre comme beaucoup plus grand. Une médaille de Claude très-rare marque plus pré cisément le *dénombrement* fait par Claude, qu'elle ap pelle *ostensio*, & qu'elle fait monter à sept millions de personnes en état de porter les armes, sans parler des armées qui étoient sur pié, & qui montoient à cinquante légions, cinquante-sept cohortes & soixante soldats. Après cette *énumération*, nous n'en trouvons plus jusqu'à celle de Vespasien, qui a été la dernière. Voyez l'article DÉNOMBREMENT. Chambers. (G)

\* ENVOI, f. m. (*Gramm.*) action par laquelle on fait transporter une chose d'un lieu à un autre. On dit faire un *envoi* de marchandises par terre ou par eau, faire un *envoi* de lettres de change par un cou rier ou par un exprès. (G)

ENVOIE, (*Marine.*) terme de commandement que l'on fait au timonnier de pousser la barre du gouvernail, pour mettre le vaisseau vent devant. (Z)

\* ENVOILER, (s') v. pass. (*Art. méchan.*) il se dit de tout corps qui venant à se tourmenter, se fléchit, & dont les parties qui étoient auparavant dans un



même plan, se trouvent dans des plans différens. *S'envoiler* est synonyme à *se déjetter*; les planches *s'envoient* par l'action de l'humidité, les lames *se déjetent* à la trempe.

ENVOYÉ, adj. pris subst. (*Hist. mod.*) se dit d'une personne députée ou envoyée exprès pour négocier quelque affaire avec un prince étranger ou quelque république. Voyez MINISTRE.

Les ministres qui vont de la cour de France ou de celle d'Angleterre, à Genes, vers les princes d'Allemagne, & autres petits princes & états, n'ont point la qualité d'*ambassadeurs*, mais de simples *envoyés*. Joignez à cela que ceux que quelques grands princes envoient à d'autres de même rang, par exemple l'Angleterre à l'empereur, n'ont souvent que le titre d'*envoyé*, lorsque le sujet de leur commission n'est pas fort important. Voyez AMBASSADEUR.

Les *envoyés* sont ou ordinaires ou extraordinaires. Voyez ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE.

Les uns & les autres jouissent de toutes les prérogatives du droit des gens aussi-bien que les ambassadeurs, mais on ne leur rend pas les mêmes honneurs. La qualité d'*envoyé extraordinaire*, suivant l'observation de Wiquesfort, est très-moderne, & même beaucoup moins ancienne que celle de *résident*. Les ministres qui en ont été revêtus, ont voulu d'abord se faire considérer presque comme des ambassadeurs, mais on les a mis depuis sur un autre pié.

La cour de France en particulier déclara en 1654, qu'on ne feroit plus à ces ministres l'honneur de leur donner les carrosses du roi & de la reine pour les conduire à l'audience, & qu'on ne leur accorderoit plus divers autres honneurs.

Justiniani, le premier *envoyé extraordinaire* de la république de Venise à la cour de France, depuis que les honneurs y ont été réglés, prétendit se couvrir en parlant au roi, & cela lui fut refusé. Le roi déclara même à cette occasion qu'il n'entendoit point que l'*envoyé extraordinaire* qui est de sa part à Vienne fût regardé autrement qu'un *résident ordinaire*. Depuis ce tems, on a traité de la même manière ces deux especes de ministres. Voyez Wiquesfort, *Chamb.* & le *dictionn. de Trévoux*. (G)

ENVOYER, v. act. (*Gramm.*) faire l'envoi d'une chose. La compagnie des Indes *envoie* tous les ans un certain nombre de vaisseaux à Pondichery.

\* ENYALIUS, (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Mars, fils de Bellone, qu'on appelloit aussi *Enyo*.

## E O

EOLE, (*Mythol.*) c'est le roi, ou pour mieux dire le dieu des vents; car, suivant la remarque du P. Sanadon, les vents paroissent dans la Mythologie comme des especes de petits génies, volages, inquiets & mutins, qui semblent prendre plaisir à bouleverser l'univers. Ce sont eux qui ont donné entrée à la mer au milieu des terres, qui ont détaché quantité d'îles du continent, & qui ont causé une infinité d'autres ravages dans la nature.

Pour prévenir de pareilles entreprises dans la suite, la fable les resserra dans de certains pays, particulièrement dans les îles *éoliennes*, aujourd'hui les îles de Lipari, entre l'Italie & la Sicile; & en conséquence la même fable leur donna un roi nommé *Eole*.

Ce nouveau monarque, ou plutôt ce nouveau dieu, a joué un grand rôle dans la Poésie, pour élever les tempêtes, ou pour les calmer. Ulysse s'adresse à lui dans Homere, pour en obtenir une heureuse navigation: mais dans Virgile, la reine même des dieux ne dédaigne pas d'implorer son secours, pour traverser l'établissement de la colonie troyenne en

Tome V,

Italie, & l'on peut dire que le roi des vents a la gloire de commencer le nœud de cette grande action dans l'Enéide.

C'est lui qui, dans un antre vaste & profond, tient tous les vents enchaînés, il les gouverne par sa puissance; & se tenant assis sur la montagne la plus haute, il appaise à sa volonté leur furie, s'oppose à leurs efforts, les arrête dans leurs prisons, ou les met en liberté: s'il cessoit un moment de veiller sur eux, le ciel, la terre, la mer, tous les élémens seroient confondus.

..... *Celsà sedet Æolus arce  
Sceptra tenens, mollitque animos, & temperat iras.  
Ni faciat, maria, ac terras, cœlumque profundum  
Quippe serant rapidi secum, verrantque per auras.*

*Æneid. lib. I. v. 52. & sequ.*

Junon, pour l'engager à servir sa colere, lui offre en mariage une des quatorze nymphes de sa suite, & la plus belle de toutes, en un mot Déjopée:

*Sunt mihi bis septem præstanti corpore nympha:  
Quarum, quæ formâ pulcherrima, Dejopæiam  
Connubio jungam stabili, propriamque dicabo:  
Omnes ut tecum meritis pro talibus annos  
Exigat, & pulchrâ faciat te prole parentem.*

A ces mots, *Eole* enfonce sa lance dans le flanc de la montagne, & l'entr'ouvre: tous les vents à l'instant sortent impétueusement de leurs cavernes, & se répandent sur la terre & sur la mer:

*Hæc ubi dicta, cavum conversâ cuspide montem  
Impulit in latus. At venti, velut agmine facto,  
Quâ data porta, ruunt, & terras turbine perflant.*

Alors s'éleve une tempête affreuse, dont il faut lire la peinture admirable dans le poëme même, car elle n'a point de rapport direct à cet article. Voyez encore sur *Eole*, Diodore de Sicile, *lib. V.* Strabon, *lib. I.* Ovide, *Métamorph. lib. XI.* Pline, *lib. III. c. jx.* Bochart, l'abbé Banier, les *dictionn. de Mythologie*, &c. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EOLIE ou EOLIDE, f. f. (*Géogr.*) contrée de l'Asie mineure, qui s'appella *Mysie*, avant que les Eoliens vinssent l'habiter & lui donner leur nom. Elle est située sur la mer Egée, au midi de la Troade, & au septentrion de l'Ionie, entre ces deux pays.

EOLIEN ou EOLIQUE, adj. (*terme de Gramm.*) nom d'un des cinq dialectes de la langue grecque. Voy. GREC & DIALECTE.

Il fut d'abord en usage dans la Béotie, d'où il passa en Eolie. C'est dans ce dialecte que Sapho & Alcée ont écrit.

Le dialecte *éolien* rejette sur-tout l'accent rude ou âpre. Du reste il s'accorde en tant de choses avec le dorique, qu'on ne fait ordinairement de ces deux qu'un seul dialecte. C'est pourquoi la plupart des grammairiens ne comptent que quatre différens dialectes grecs, quoiqu'il y en ait réellement cinq, en en faisant deux de l'*éolien* & du dorique. Voyez DORIQUE & DIALECTE. (G)

EOLIEN, en *Musique*, est le nom que les anciens donnoient à un de leurs modes ou tons, duquel la corde fondamentale étoit immédiatement au-dessus de celle du mode phrygien. Voyez MODES.

Le mode *éolien* étoit grave, au rapport de Lafus. « Je chante, dit-il, Cérès & sa fille Mélibée épouse de Pluton, sur le mode *éolien*, rempli de gravité. » (S)

\* EOLIENS, f. m. pl. (*Géogr. Hist. anc.*) peuples de Grece, ainsi appelés d'*Eole* fils d'*Hellen*. Ils passerent dans l'Asie mineure, & s'établirent dans la Mysie, dont ils changerent le nom en celui d'*Eolie*. Voyez EOLIE.

\* EOLIENNES, adj. pris subst. (*Geogr. anc. Mythol.*) ce sont aujourd'hui les îles de Lipari. Les vol-

AA a a a ij



cans répandus dans la principale, avoient donné lieu aux prêtres d'en faire l'autre de Vulcain, & d'y placer ses forges ; ce fut de-là qu'elle s'appella *Vulcanie*.

ENVOYER. Voyez AVOYER.

EOLIPYLE, f. m. (*Phys.*) instrument hydraulique qui consiste dans une boule de métal creusée, ayant un cou ou un tuyau. Cette boule étant remplie d'eau & exposée au feu, il sort par le tuyau un vent violent. Descartes & d'autres se sont servis de cet instrument pour expliquer la cause & la génération du vent ; c'est pourquoi il est appelé *éolipyle*, comme qui diroit *pila Æoli*, boule d'Eole ; parce que Eole étoit le dieu des vents. On voit la forme de cet instrument (*Pl. de Physiq. fig. 28.*) A est la boule posée sur des charbons ardents B, & C est son cou, par lequel sort le vent ou la vapeur. On écrit ordinairement *éolipyle*, comme on prononce ; on devroit écrire *æolipyle*, suivant l'étymologie : mais il vaut encore mieux se conformer à la prononciation.

Quelquefois le cou de l'*éolipyle* est joint à la boule par une vis ; ce qui est plus commode, parce qu'alors on a plus de facilité à remplir d'eau la cavité. S'il n'y a pas de vis, on peut la remplir de la manière suivante : faites chauffer la boule jusqu'à ce qu'elle soit rouge, & jetez-la dans un vaisseau plein d'eau ; l'eau entrera par le tuyau, & remplira environ les deux tiers de la cavité.

Si on met ensuite l'*éolipyle* sur le feu, ou devant le feu, en sorte que l'eau & le vaisseau s'échauffent beaucoup ; l'eau étant alors raréfiée & convertie en vapeur, s'échappera avec beaucoup de bruit & de violence, mais par bonds, & non pas d'une manière égale & uniforme.

« En mettant l'*éolipyle* sur un brasier bien allumé, dit M. Formey, d'après la plupart des Physiciens, dans un article qu'il nous a communiqué sur ce sujet ; » le feu y dilate l'air, allant & venant au-travers des pores de la boule, sans aucun accident sensible ; parce que l'air qu'il chasse trouve à s'échapper par la sortie du goulot. Si cette boule rougie par le feu est plongée dans l'eau, l'air dilaté qui y demeure se resserre aux approches de celle-ci. Le vase se trouve peu-à-peu rempli d'eau & d'air, par portions à-peu-près égales. Remettez pour lors l'*éolipyle* sur les charbons en y enfonçant un peu le petit-bout, & en tournant à l'air l'ouverture du goulot, que l'eau remplit par ce moyen sans s'écouler ; dès que le brasier sera vivement allumé, le feu qui sembloit ne pas agir sur l'intérieur de cette poire quand elle étoit sans eau, & que rien ne le retenoit, commence par y dilater l'air. L'air débande tous ses ressorts contre l'eau qui l'enveloppe ; celle-ci, quoique naturellement sans activité, étant fortement poussée en tout sens & en même tems resserrée de toutes parts par les parois du vaisseau, ne trouve que l'issue du goulot vers laquelle se tourne toute la furie du feu & de l'air, & par conséquent de l'eau. L'eau en sort malgré la petitesse de l'issue, & malgré la résistance de l'air extérieur, en s'élançant à quinze & à vingt piés de distance. Ainsi le feu qui s'entretient paisiblement sous une masse de cendre par la liberté que mille petits sentiers lui laissent de s'échapper à l'air & d'en tirer quelque secours, vient-il à recevoir autour de lui quelques gouttes d'eau, il les étend, il les soulève, & soulève avec elles la braise & la cendre. C'est par cette raison que le feu souterrain qui étant seul rouleroit autour ou au-travers d'un petit caillou sans le déplacer, se joignant à l'air & à l'eau, soulève des masses énormes, ébranle les régions, perce les terres, & fait voler les rochers. Quand le feu, secondé de l'air, pousse devant lui des surfaces d'éléments durs & massifs, comme le

« fel & l'eau, qui ne peuvent être reçus par les ouvertures qui livreroient passage au fer, il fait alors des ravages épouvantables, & il renverse, brise, ou dissipe par ce secours ce qu'il auroit traversé par un écoulement continuél étant seul. Ainsi quoique l'élasticité du feu ne soit pas toujours sensible, elle est toujours réelle, & c'est de cette élasticité modifiée ou secondée par les autres éléments, qu'on peut déduire les différentes actions du feu ». M. Formey cite ici le *spectacle de la nature, tome IV.*

Cette expérience de l'*éolipyle* est une des plus fortes preuves que puissent alléguer en faveur de leur sentiment, ceux qui croient que l'air est la principale cause de l'ébullition des fluides. Il paroît vraisemblable au premier coup-d'œil, que le vent de l'*éolipyle* est produit par l'air renfermé dans l'eau. Mais lorsqu'on remplit d'eau l'*éolipyle*, il n'y avoit presque point d'air, & l'eau qu'on a fait entrer ne contient qu'une dixième partie d'air ; une si petite quantité d'air peut-elle être la matière de ce souffle impétueux ? De plus, lorsque le vent est dans sa plus grande force, plongez le cou de l'*éolipyle* dans un vaisseau plein d'eau froide, on ne voit point paroître à la surface les bulles que ce vent devroit produire, s'il étoit produit lui-même par l'air. Donc, conclut-on, la cause du vent de l'*éolipyle* est la même que celle de l'ébullition, la vapeur de l'eau dilatée 13 ou 14000 fois au-delà de son état naturel. Cette dernière raison est-elle bien convaincante ? car quand ce seroit la vapeur de l'eau qui produiroit le souffle de l'*éolipyle*, pourquoi cette vapeur exposée dans l'eau froide ne produiroit-elle pas des bulles d'air à la surface, comme on prétend qu'elle en produit dans l'ébullition ? Voyez EBULLITION, & les *mém. acad. 1748.* M. Musschenbroeck, *essais de Phys. art. 870*, paroît aussi attribuer le souffle de l'*éolipyle* à la vapeur de l'eau. Quoi qu'il en soit, voilà les raisons de part & d'autre, sur lesquelles on peut juger, & sur lesquelles on fera peut-être encore mieux de suspendre son jugement.

La vapeur ou l'air qui sort de l'*éolipyle*, a une chaleur sensible près de l'orifice ; mais à quelque distance de-là elle est froide, comme nous l'observons dans notre haleine. On ne convient pas de la cause de ce phénomène. Les partisans des corpuscules l'expliquent en disant, que le feu qui est contenu dans la vapeur raréfiée, quoique suffisant pour se faire sentir près de l'orifice, s'en débarrasse ensuite, & devient insensible avant que d'être arrivé à l'extrémité de la vapeur. Voyez FEU.

Les philosophes mécaniciens d'un autre côté prétendent que la vapeur en sortant de la boule, a une forte de mouvement circulaire en quoi consiste proprement la chaleur ; & qu'à mesure qu'elle s'éloigne de la boule, ce mouvement diminue de plus en plus par la réaction de l'air contigu, jusqu'à ce qu'enfin la chaleur devient insensible. Voy. CHALEUR. Pour nous, qui ne nous flatons pas de savoir en quoi consiste la chaleur & le froid, & qui croyons tous les Physiciens aussi peu avancés que nous sur ce point, nous avoions sans peine que la cause de ce phénomène nous est inconnue, ainsi que bien d'autres.

Quelques auteurs ont proposé différens usages de l'*éolipyle*. 1°. Ils croient qu'on pourroit l'employer au lieu de soufflet pour souffler le feu, lorsqu'on a besoin d'une très-grande chaleur. 2°. Si on ajustoit une trompette, un cor, ou quelque autre instrument sonore au cou de l'*éolipyle*, il pourroit les faire sonner. 3°. Si le cou étoit tourné perpendiculairement en-haut, & prolongé par le moyen d'un tube ou cylindre creux qu'on y adapteroit, & qu'on mit une boule creusée sur l'orifice du tube ; cette boule seroit élevée en l'air & y seroit soutenue en voltigeant, tantôt plus haut, tantôt plus bas, comme



dans un jet d'eau. Voyez FONTAINE. 4°. L'éolipyle étant rempli d'une eau de senteur, au lieu d'eau simple, pourroit servir à parfumer une chambre. Tous ces usages, comme l'on voit, ne sont pas fort importants; quelques-uns seroient tout au plus curieux. (O)

EONES, voyez EONS.

EONIENS, s. m. pl. (Hist. eccl.) on appella ainsi dans le xij. siècle les sectateurs d'Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, qui abusant de la manière dont on prononçoit alors ces paroles, *per eum* (on prononçoit *eon*) qui *venturus est judicare vivos & mortuos*, &c. prétendoit qu'il étoit le Fils de Dieu, devant juger un jour les vivans & les morts. Cette hérésie, ou plutôt cette ridicule extravagance, ne mérite de place dans l'histoire que par le trouble qu'elle causa. Plusieurs sectateurs de cet Eon se laissèrent brûler vifs, plutôt que de renoncer à une si étrange folie. *O miseris hominum mentes!* Mais notre siècle que nous croyons si éclairé, est-il plus sage? Voyez CONVULSIONNAIRES. (O)

EONS ou EONES, (Théologie.) mot tiré du grec *αιών*, qui signifie siècle, éternité. Voyez SIECLE.

Quelques anciens hérétiques ont attaché une autre idée au mot *αιών*; & partant des principes de la philosophie de Platon, qu'ils entendoient mal, ils donnerent de la réalité aux idées que ce philosophe avoit imaginées en Dieu; c'est-à-dire qu'ils les personnifierent, & les distinguèrent de Dieu même, prétendant qu'il les avoit produites les unes mâles & les autres femelles. Voyez IDÉE & PLATONISME.

Ils appelloient ces idées *éons* ou *éones*; & de leur assemblage complet ils formoient la Divinité, qu'ils nommoient *πληρώματα*, c'est-à-dire plénitude.

A commencer dès Simon le Magicien, tous les hérétiques des premiers siècles trouvant la doctrine de l'Eglise trop simple, & à force de vouloir relever plus haut le Dieu qu'ils reconnoissoient pour souverain, avoient ainsi confondu les idées corporelles avec les spirituelles, & formé une science mystérieuse qu'ils appelloient *Gnose*, qui leur fit donner à tous en général le nom de *Gnostiques*, c'est-à-dire plus parfaits ou plus éclairés que le commun des hommes.

« L'hérésiarque Valentin qui parut vers l'an 134 » de J. C. raffinant, dit M. Fleury, sur ceux qui l'avoient précédé, déduisoit une longue généalogie » de plusieurs *Eones* ou *Aiones*; il en faisoit des personnes. Le premier & le plus parfait étoit dans » une profondeur invisible & inexplicable, & il le nommoit *Proon*, préexistant, & de plusieurs autres noms; mais plus ordinairement *Bythos*, c'est-à-dire *profondeur*. Il étoit demeuré plusieurs siècles » inconnu en silence & en repos, ayant avec lui seulement *Ennoia*, c'est-à-dire la *pensée*, que Valentin nommoit aussi *Charis*, grace, ou *Sigé*, science, & dont il faisoit la femme. Enfin *Bythos* » avoit voulu produire le principe de toutes choses, » & avec *Sigé* il avoit engendré *Nous*, son fils unique, semblable & égal à lui, seul capable de le » comprendre. Ce fils étoit le pere & le principe de toutes choses. *Nous* en grec signifie *intelligence*, mais » il est du genre masculin, c'est pourquoi les Valentiniens en faisoient un fils; & quoiqu'il fût unique, ils lui donnoient une sœur *Aletheia*, c'est-à-dire la *vérité*. Ces deux premiers couples, *Bythos* » & *Sigé*, *Nous* & *Aletheia*, formoient un carré qui étoit comme la racine & le fondement de tout » le système: car *Nous* avoit engendré deux autres » personnages ou *Eones*, *Logos* & *Zoé*, le verbe & la vie, & ces deux en avoient encore produit deux » autres, *Anthropos* & *Ecclesia*, l'homme & l'église.

» Le Verbe & la Vie, continue le même auteur, voulant glorifier le pere, avoient encore produit dix autres *éones*, c'est-à-dire cinq couples; car ils

» étoient toujours deux à deux. L'Homme & l'Eglise » avoient produit douze autres *éones*, entre lesquelles étoit le paraclète, la foi, l'espérance, la charité. Les deux derniers étoient *Teletos*, le parfait, » & *Sophia*, la sagesse. Voilà les trente *éones*, qui tous ensemble faisoient le *pleroma* ou plénitude invisible & spirituelle ». *Hist. ecclésiast. tom. I. liv. III. pag. 443. & 444.*

Ces hérétiques croyoient trouver clairement tout cela dans quelques passages de l'Ecriture, auxquels ils donnoient des explications allégoriques & forcées. En voilà plus qu'il n'en faut sur ces extravagances. (G)

\* EORIES, adj. pris subst. (Myth.) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone, qui avoit attiré par ses prières une fâcheuse malédiction sur les filles des Athéniens; parce qu'ils avoient négligé de vanger la mort d'Icare son pere. Le ciel permit que les filles des Athéniens devinssent amoureuses d'hommes qui ne répondirent point à leur passion, & qu'elles s'en pendissent de desespoir. On consulta là-dessus l'oracle d'Apollon, qui ordonna les fêtes *éories* aux manes d'Erigone; & les filles des Athéniens continuèrent apparemment d'aimer, & quelquefois de n'être point aimées, mais ne s'en pendirent plus.

## E P

\* EPACHTES, s. f. (Hist. anc.) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Cérès, & en commémoration de la douleur qu'elle ressentit de l'enlèvement de Proserpine sa fille. Le mot *épactes* est composé de *ἐπι*, sur, & *ἀχος*, douleur.

EPACTE, s. f. en Chronologie, est proprement l'excès du mois solaire sur le mois synodique lunaire, ou de l'année solaire sur l'année lunaire de douze mois synodiques, ou de plusieurs mois solaires sur autant de mois synodiques, & de plusieurs années solaires sur autant de douzaines de mois synodiques.

Les *épactes* sont donc ou annuelles, ou menstruelles. Les *épactes menstruelles* sont les excès du mois civil, ou du mois du calendrier sur le mois lunaire. Voyez MOIS.

Supposons par exemple qu'il y ait nouvelle Lune le premier de Janvier; puisque le mois lunaire est de 29<sup>j</sup> 12<sup>h</sup> 44' 3" , & que le mois de Janvier contient 31<sup>j</sup>, l'*épacte menstruelle* est donc de 1<sup>j</sup> 11<sup>h</sup> 15' 57" .

Les *épactes annuelles* sont l'excès de l'année solaire sur la lunaire. Voyez AN.

Ainsi comme l'année julienne est de 365<sup>j</sup> 6<sup>h</sup>, & que l'année lunaire est de 354<sup>j</sup> 8<sup>h</sup> 48' 38" , l'*épacte annuelle* est de 10<sup>j</sup> 21<sup>h</sup> 11' 22" , c'est-à-dire de près de 11<sup>j</sup>; & par conséquent l'*épacte* de deux ans fera de 22<sup>j</sup>; celle de trois ans de 33<sup>j</sup>, ou plutôt de trois, puisque trente jours font un mois embolismique ou intercalaire. Voyez EMBOLISMIQUE. Par la même raison l'*épacte* de quatre ans fera de 14<sup>j</sup>, & ainsi des autres; & par conséquent l'*épacte* de chaque dix-neuvième année deviendra trente ou zéro. D'où il s'ensuit que la vingtième *épacte* fera encore 11, & qu'ainsi le cycle des *épactes* expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de dix-neuf ans, & recommence encore dans le même tems, comme on le voit dans la table suivante.

Nombre d'or.	Epactes.	Nombre d'or.	Epactes.	Nombre d'or.	Epactes.
1	xj.	7	xvij.	13	xxij.
2	xxij.	8	xxviiij.	14	ijv.
3	ijj.	9	ix.	15	xv.
4	xjv.	10	xx.	16	xxvj.
5	xxv.	11	j.	17	vij.
6	vj.	12	xij.	18	xix.
				19	xxx.



De plus comme les mois lunaires reviennent les mêmes tous les 19 ans, c'est-à-dire qu'après cette période ils recommencent aux mêmes jours; de même la différence entre l'année lunaire & l'année solaire, revient la même après dix-neuf ans; & comme il faut toujours ajouter cette différence à l'année lunaire, pour la concilier avec l'année solaire, ou la rendre égale à l'année solaire, on appelle ces différences, qui appartiennent respectivement à chaque année du cycle lunaire, *épaîte annuelle*, ou simplement *épaîte*. Ainsi le mot *épaîte* signifie, dans l'usage ordinaire, le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire, pour la faire correspondre à la solaire.

C'est sur ce rapport mutuel entre le cycle de la Lune & le cycle des *épaîtes*, qu'est fondée la règle qui enseigne à trouver l'*épaîte* convenable à une année quelconque du cycle lunaire; elle consiste à multiplier l'année donnée du cycle lunaire par onze; & si le produit est moindre que 30, il indique lui-même l'*épaîte* cherchée; s'il est plus grand que trente, il faudra le diviser par 30, & ce qui reste après la division sera l'*épaîte*. Par exemple je veux connoître l'*épaîte* de l'année 1712: comme c'est la troisième année du cycle lunaire, il s'ensuit de-là que 3 est l'*épaîte* de cette même année 1712; car  $11 \times 3 = 33$ ; & 33 étant divisé par 30, on trouve 3 pour reste de la division, c'est-à-dire pour l'*épaîte*. Il faut remarquer qu'il s'agit ici de l'*épaîte* julienne; le nombre 3, qui multiplie 11 dans le calcul précédent, indique que l'année 1712 est la troisième du cycle lunaire: or nous avons vu ci-dessus que la première année du cycle lunaire a 11 d'*épaîte*, la seconde 22 ou 2 fois 11, la troisième 33 ou 3 fois 11, & ainsi de suite. Nous enseignerons plus bas à trouver l'*épaîte* grégorienne. Voyez CYCLE.

On peut trouver par le moyen de l'*épaîte* à quel jour d'un mois & d'une année donnée, doit tomber la nouvelle Lune; on en vient à-bout en cette sorte. On ajoute l'*épaîte* de l'année donnée au nombre de mois, à compter depuis Mars inclusivement; si la somme est moindre que trente, il faudra la soustraire de 30; si elle est plus grande, il la faudra soustraire de 60, & le reste marquera dans les deux cas le jour de la nouvelle Lune.

Si on cherche la nouvelle Lune pour les mois de Janvier & de Mars, alors il ne faudra rien ajouter à l'*épaîte*; si c'est pour Février ou Avril, il ne faudra ajouter que l'unité.

Par exemple je veux connoître à quel jour de Décembre est tombée la nouvelle Lune en l'année 1711, dont l'*épaîte* étoit 22; je trouve par les règles précédentes que ce doit avoir été le 28 Décembre, car  $22 + 10 = 32$ , &  $60 - 32 = 28$ . Voyez LUNE.

La raison de cette pratique est évidente. L'*épaîte* étant 22 par l'hypothèse, la Lune a 22 jours au premier de Mars, à-peu-près 23 au premier d'Avril, 24 au premier de Mai, &c. car puisque l'*épaîte* croît de 11 jours par an, on peut supposer qu'elle croît à-peu-près d'un jour depuis Mars jusqu'en Décembre. Donc au premier Décembre la Lune a 32 jours, c'est-à-dire la nouvelle Lune a 2 jours. Donc pour avoir la nouvelle Lune de Décembre, il faut de 30 ôter 2, ou ce qui est la même chose, 32 de 60.

Ayant ainsi trouvé le jour auquel tombe la nouvelle Lune, il est aisé de conclure de-là quel est l'âge de la Lune pour un jour donné. Voyez LUNE & AGE.

Il y a d'ailleurs pour cela une autre règle particulière, & que voici.

Il faut ajouter ensemble l'*épaîte* de l'année, le nombre de mois depuis Mars inclusivement, & le jour donné dans le mois. Si le total est moins que 30, il marquera l'âge de la Lune; s'il est plus grand que 30, il faudra le diviser par 30, & le reste de la di-

vision montrera l'âge de la Lune, c'est-à-dire combien il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle Lune. Cette méthode ne peut jamais être sujette à un seul jour d'erreur.

Par exemple si l'on demande quel étoit l'âge de la Lune le 31 Décembre de l'année 1711, on trouvera par cette règle que la Lune avoit trois jours, c'est-à-dire qu'il s'étoit écoulé trois jours depuis la nouvelle Lune; car  $22 + 10 + 31 = 63$ , & 63 étant divisé par 30, il reste 3; ce qui convient exactement avec la règle précédente, par laquelle on a trouvé que la nouvelle Lune étoit arrivée la même année le 28 Décembre.

On peut encore abrégé cette pratique par le moyen d'une table, où l'on marquera les *épaîtes*, & qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle Lune. Voici comment cette table est formée. On écrit de suite tous les mois, chacun avec le nombre des jours qu'ils contiennent; on met au premier Janvier le nombre 30 ou \*, au second du même mois le nombre 29, au troisième le nombre 28, & ainsi de suite jusqu'à 1 inclusivement: après quoi on recommence le même ordre, & on forme de cette manière une suite de douze mois lunaires & de quelques jours, avec cette précaution qu'on met les nombres 25 & 24 au même jour dans les mois pairs lunaires.

La raison de cette pratique est que les mois lunaires sont alternativement de 30 & de 29 jours. Par le moyen de cette table, on trouvera facilement la nouvelle Lune de chaque mois; car il n'y aura qu'à chercher le jour du mois auquel est jointe l'*épaîte* de l'année proposée. Cependant il y a encore une précaution à prendre; car il faut distinguer entre l'*épaîte* julienne & la grégorienne: la différence de ces deux *épaîtes* vient de ce que l'année julienne commence plutôt que l'année grégorienne de 11 jours; c'est pourquoi après avoir trouvé, comme nous l'avons enseigné, l'*épaîte* julienne, on ôtera 11 de cette *épaîte*, qu'on augmentera de 30 jours s'il est nécessaire, & on aura l'*épaîte* grégorienne. Ainsi on trouvera que l'*épaîte* grégorienne de 1712 est 22; & les nouvelles Lunes dans l'année 1712, nouveau style, se trouveront 11 jours plutôt dans chaque mois, que dans l'année julienne, comme cela doit être en effet. Nous ne mettrons point ici cette table, qu'on peut voir dans un grand nombre d'ouvrages, entre autres dans les *éléments de Chronologie* de Wolf, dans le *traité du calendrier* de M. Rivard, &c.

Il se trouve par un hasard heureux, que le nombre des jours dont l'année grégorienne diffère de l'année julienne, est précisément le même que le nombre des jours dont l'année solaire surpasse l'année lunaire: car il arrive par-là que l'*épaîte* grégorienne pour une année, est la même que l'*épaîte* julienne de l'année précédente.

Il faut observer que comme le cycle de dix-neuf années anticipe sur les nouvelles Lunes d'un jour en 312 ans, de même aussi le cycle des *épaîtes* n'a pas toujours lieu, la proemptose diminuant les différentes *épaîtes* d'un jour en 312 ans. V. PROEMPTOSE.

Il faut donc pour avoir les *épaîtes*, diminuer alors d'une unité celles qu'on devoit avoir par la règle ci-dessus. Ainsi l'*épaîte* que donne alors le calendrier n'est pas exacte; de sorte que si elle est 22 suivant le calendrier, il faudra prendre 21, parce que la nouvelle Lune au lieu de tomber au jour du mois où est marqué 22, tombe au jour précédent: c'est pourquoi au bout de ce tems l'ordre des *épaîtes* change, & au bout de 312 autres années il change encore, & ainsi de suite. Une autre raison qui fait changer le cycle des *épaîtes* dans le calendrier grégorien, c'est que sur quatre années seculaires, il y en a trois qui ne sont point bissextiles; de sorte que ces an-



nées-là les nouvelles Lunes au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après : car si le 10 de Mars, par exemple, il doit y avoir nouvelle Lune, en supposant l'année augmentée d'un jour, cette nouvelle Lune ne tombera que le 11, en supposant que cette année ne soit point ainsi augmentée. *V. MÉTEMPTOSE.* On a donc été obligé de former deux autres tables pour les *épaques*, dont nous allons tâcher de donner une idée.

Voici comment on construit la première. On écrit d'abord horizontalement, les uns à côté des autres, tous les nombres d'or successifs, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 1, 2; ensuite sous le premier chiffre 3, on écrit dans une colonne verticale les chiffres 30 ou \*, 29, 28, 27, &c. jusqu'à 1 inclusivement; puis à côté de chacun de ces chiffres on écrit horizontalement, sous les chiffres des nombres d'or, les chiffres des *épaques*, en supposant que la première *épaque* soit le nombre qui est le plus à gauche dans chaque rangée horizontale: ainsi à côté de 30 ou de \*, on écrit les *épaques* 11, 22, 3, 14, &c. à côté de 29 on écrit les *épaques* 10, 21, 2, 13, &c. & ainsi de suite. On peut voir cette table dans les *éléments de Chronologie* de Wolf déjà cités.

Outre cette table, on en forme une seconde par le moyen de laquelle on voit quel doit être le cycle des *épaques* pour chaque siècle; & cette table se voit encore dans les *éléments de Chronologie* de Wolf: ainsi on voit que le cycle des *épaques* pour le siècle où nous sommes est 22, 3, 14, &c. c'est-à-dire que l'année dont le nombre d'or est 3, a pour *épaque* grégorienne 22, que l'année suivante a pour *épaque* grégorienne 3, &c. Ce même ordre durera dans le siècle qui suivra celui-ci; mais en 1900 il changera, & l'ordre des *épaques* dans ce siècle & dans les trois autres consécutifs, sera 21, 2, 13, 24, &c. & ainsi de suite. *Voyez* aussi, sur cette matière, l'*abrégé du calendrier* par M. Rivard, & le grand ouvrage que prépare M. Coucicault ancien échevin, & que nous croyons sous presse. Ce dernier ouvrage nous a paru fait avec beaucoup d'intelligence, de soin, & de détail.

Par l'ordre des cycles des *épaques*, il paroît que le même cycle peut avoir à la fois les *épaques* 24 & 25; comme on le verra facilement dans le cycle qui commence par le nombre 24, dans celui qui commence par le nombre 10, &c. Or nous avons dit ci-dessus que dans le calendrier des *épaques* on met les nombres 24 & 25 au même jour, & cependant les nouvelles Lunes ne peuvent tomber au même jour dans le cours de dix-neuf ans. Pour obvier à l'erreur qui pourroit résulter de-là, on écrit dans tous les mois pairs lunaires les nombres 26 & 25 à côté l'un de l'autre, mais le dernier en plus petit caractère; & toutes les fois que les *épaques* 24 & 25 se trouvent ensemble dans le même cycle, alors il faut se servir de l'*épaque* 25, écrite en petit caractère; & on ne doit point craindre de confusion de la combinaison des *épaques* 24, 25, 26, parce que ces trois *épaques* ne peuvent jamais se trouver ensemble dans un même cycle. A l'égard des *épaques* 26 & 25, lorsqu'elles se rencontrent dans un même cycle, il faut se servir de l'*épaque* 25, qui est jointe au même jour avec 24. Enfin dans ce même calendrier on met l'*épaque* 19 au dernier Décembre, avec l'*épaque* 20; parce que la nouvelle Lune tombe au dernier Décembre toutes les fois que l'*épaque* 19 répond au nombre d'or 19. De plus, les *épaques* sont disposées de manière qu'elles donnent la nouvelle Lune environ un jour trop tard; la raison que Clavius apporte de cette disposition, c'est qu'il vaut mieux que les *épaques* donnent les nouvelles Lunes, & par conséquent les pleines Lunes, trop tard, que trop tôt, afin qu'on ne soit

point en risque de célébrer la fête de Pâque avant la pleine Lune, ce qui seroit contraire au décret du concile de Nicée.

Cependant quelque soin que le pape Grégoire XIII. & les astronomes dont il s'est servi, ayent employé pour la détermination des nouvelles Lunes par les *épaques*, & pour fixer la Pâque, il faut avouer que la méthode de trouver ainsi les nouvelles Lunes n'a pas toute l'exacritude qu'on pourroit désirer. En premier lieu, la fixation de l'équinoxe du printemps au 21 de Mars, est fautive, puisque cet équinoxe peut arriver quelquefois le 19, & quelquefois le 23, comme nous l'avons remarqué dans l'article CALENDRIER. On trouve de plus dans le tome IV. des œuvres de M. Jean Bernoulli, imprimées à Lausanne en 1743, une pièce curieuse sur ce sujet, où l'on voit l'erreur dans laquelle l'*épaque* peut induire quelquefois. En 1724, suivant le calcul de ce savant géomètre, la vraie pleine Lune paschale a dû tomber le samedi 8 Avril à 4<sup>h</sup> 21' du soir, l'équinoxe étant arrivé le 20 Mars. Or suivant le calcul par l'*épaque*, on trouve que la pleine Lune paschale de 1724 a dû tomber le 9 Avril, qui étoit un dimanche; de sorte que par la règle établie, Pâque n'a été que le 16 Avril, au lieu qu'il auroit dû être le 9. La même chose est arrivée en 1744, où Pâque s'est trouvé 8 jours plûtard qu'il n'auroit dû être: car on verra dans les almanachs de cette année-là, que la pleine Lune paschale est arrivée le samedi 28 Mars, ainsi Pâque devoit être le lendemain 29; au lieu que par le calcul de l'*épaque*, la pleine Lune n'a dû être que le 29, qui étoit un dimanche, ce qui a fait remettre Pâque au 5 Avril suivant. Il en arrivera autant, selon M. Bernoulli, en 1778 & 1798, par l'erreur de l'*épaque*. *Voyez* PÂQUE.

Dans la préface de l'*art de vérifier les dates*, pag. 38 & suiv. on trouvera des observations utiles sur l'usage du calcul des *épaques* pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. (O)

\* EPACTROCELE, f. m. (*Hist. anc.*) bâtiment léger à l'usage des pirates anciens. Ce mot, composé du grec, signifie *bâtiment chargé de butin*.

EPAGNEULS, f. m. pl. (*Venerie.*) *Voyez* l'article CHIENS. Les chiens *épagnouls* ou *espagnouls* sont plus chargés de poil que les braques, & conviennent mieux dans les pays couverts; ils chassent de gueule, & forcent le lapin dans les broussailles: quelquefois ils rident, & suivent la piste de la bête sans crier. Ils sont bons aussi pour la plume, & chassent le nez bas.

\* EPAGOGES, f. m. (*Hist. anc.*) magistrats d'Athènes, institués pour juger les différends qui survenaient entre les marchands.

EPAGOMENES, adj. pl. (*Hist. anc. & Chronol.*) On appelloit ainsi les cinq jours qu'on ajoutoit à la fin de l'année égyptienne, dont chaque mois avoit trente jours: ces cinq jours ajoutés faisoient 365. *Voyez* AN. (O)

EPAILLER, v. act. (*Bijoutier, Metteur en œuvre, Orfèvre, &c.*) c'est avec l'échope à *épailer* (dont nous avons décrit la forme), enlever de l'or toutes les saletés, doublures & porures qui proviennent de la fonte ou du mal-forgé. Quand l'or est à une certaine épaisseur, on enlève à l'échope plate toute la superficie; ensuite on le ploye & reploye avec un marteau de bois. Cette courbure découvre toutes les cavités qui sont dans l'or, & on les enlève avec l'échope à *épailer*. L'or étant plus sujet aux saletés que l'argent, à cause de son alliage, cette opération est de plus grande conséquence pour le *Bijoutier* que pour tout autre artiste, d'autant plus que le poli de l'or demande une grande netteté dans le métal.

\* EPAIS, adj. (*Gramm.*) Il se prend ou relativement à la dimension, ou relativement au nombre,



ou relativement à la consistance. Dans le premier cas on dit *un livre épais, un bloc épais*; dans le second on dit *des bataillons épais*; dans le troisième on dit *une encre épaisse, un vin épais, &c.* Il se prend aussi au figuré, & l'on dit *un homme épais, une machoire épaisse.*

Un livre *épais* est celui qui contient un trop grand nombre de feuillets, eu égard à son format; car un *in-folio* pourroit être trop mince avec le même nombre de feuillets qu'un *in-douze* trop *épais*: d'où l'on voit que le mot *épais* est un terme relatif. Le substantif d'*épais* est *épaisseur*. Si la dimension d'un corps qu'on aura appelée sa *largeur*, est parallèle à l'horizon, son *épaisseur* sera perpendiculaire à sa *largeur*.

EPAIS, adject. en *Musique*: genre *épais* ou *dense*, πυκνός; est, selon la définition d'Aristoxène, celui où dans chaque tétracorde la somme des deux premiers intervalles est toujours moindre que le troisième: ainsi le genre enharmonique est *épais*, parce que les deux premiers intervalles, qui font d'un quart de ton chacun, ne forment ensemble qu'un demi-ton; somme beaucoup moindre que le troisième intervalle, qui est une tierce majeure. Le genre chromatique est aussi un genre *épais*; car ses deux premiers intervalles ne forment qu'un ton, moindre encore que la tierce mineure qui suit. Mais le genre diatonique n'est point *épais*, car ses deux premiers intervalles forment un ton & demi; somme plus grande que le ton qui suit. Voyez TÉTRACORDE, GENRE, &c. (S)

EPAISSISSANT, (Thérapeutique.) Voyez INCRASSANT.

EPAISSISSEMENT, f. m. (Médecine.) se dit ordinairement des humeurs du corps humain qui ont trop de consistance.

Toutes les parties élémentaires qui constituent le composé des corps fluides, ont une certaine force de cohésion entr'elles; il en est par conséquent de même de ceux qui se trouvent dans les animaux: & pour que ceux-ci puissent couler dans la cavité des plus petits conduits, il est nécessaire que les molécules qui y sont portées sous une forme plus ou moins volumineuse, se séparent les unes des autres, pour pouvoir passer chacune en particulier avec un diamètre proportionné à celui du canal; il faut par conséquent que les puissances qui font mouvoir ces masses fluides, & les poussent vers les dernières filières des vaisseaux, ayent une force supérieure à celle de la cohésion des molécules, qui les tient unies entre elles jusqu'à un certain point, & leur donne le degré de consistance convenable à leur nature & à leurs usages.

S'il arrive donc par quelque cause que ce soit, que la cohésion des parties élémentaires qui composent les humeurs du corps humain, soit augmentée, de manière que ne pouvant pas être séparées les unes des autres par l'action du cœur & des vaisseaux, ces particules restent unies; & que conservant un volume trop considérable, respectivement à la capacité des vaisseaux dans lesquels elles doivent être distribuées, elles trouvent de la résistance à couler dans leurs extrémités, & y causent des engorgemens, des obstructions de différente nature, selon la différence des humeurs épaissies. La plupart d'entr'elles, comme le sang, la lymphe, n'étant fluides que par accident, c'est-à-dire à cause des parties aqueuses qui entrent dans leur composition, qui leur servent de véhicule, & du mouvement de la vie saine, qui s'oppose continuellement à leur concrétion, sont par conséquent naturellement très-disposées à contracter ce vice, & à devenir par-là moins propres à circuler, à être distribuées dans leurs vaisseaux respectifs. Le mouvement & le repos, la chaleur & le froid, la force & la faiblesse du corps, favorisent également cette disposition, & produisent l'épaississement de ces

différens fluides: comme aussi bien d'autres causes, telles que les coagulans acides, spiritueux; les visqueux, les huileux mêlés avec la masse des humeurs.

Ainsi on doit employer pour corriger ce vice, des moyens aussi différens que ses causes. Si le sang trop épais occasionne des engorgemens inflammatoires dans le poulmon, dans le foie, la saignée & les délayans sont les remèdes que l'on met en usage avec succès dans ce cas: ce même traitement ne pourroit que produire de très-mauvais effets, si on l'employoit pour combattre la viscosité pituiteuse. Voyez SANG, & ses vices; OBSTRUCTION, INFLAMMATION. (d)

EPANADIPLOSE, f. f. figure de diction, επανδιπλωσις. Ce mot est composé de la préposition επι, & de ἀναδιπλωσις, reduplicatio. R. διπλῶς, duplex. Il y a anadiplose & épanadiplose; ce sont deux espèces de répétitions du même mot. Dans l'anadiplose, le mot qui finit une préposition, est répété pour commencer la préposition suivante:

Sequitur pulcherrimus Astur;  
Astur equo fidens. Æneid. l. X. v. 180.

& dans Ovide, au second livre des Métam. v. 206,

Sylvæ cum montibus ardent;  
Ardet Athos, Taurusque, &c.

& en françois, Henriade, liv. I.

Il apperçoit de loin le jeune Telnigny;  
Telnigny, dont l'amour a mérité sa fille.

au lieu que dans l'épanadiplose le même mot qui commence une préposition, est répété pour finir le sens total:

Ambo florentes ætæibus, Arcades ambo. Virg. ég. 7.

& Ovide, au liv. II. des Fastes, v. 233. dit:

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes;  
Ad bellum missos perdidit una dies.

On trouve le dytique suivant dans deux anciennes inscriptions rapportées par Gruter; l'une au tome I. p. 613. & l'autre au tome II. p. 912.

Balnea, vina, Venus, corrumpunt corpora nostra;  
Sed vitam faciunt balnea, vina, Venus.

L'épanadiplose est aussi nommée épanaplesé par Donat & par quelques autres grammairiens.

Pour moi je trouve qu'il suffit d'observer qu'il y a répétition, & de sentir la grace que la répétition apporte au discours, ou le dérangement qu'elle cause. Il est d'ailleurs bien inutile d'appeler la répétition, ou anadiplose, ou épanadiplose, selon les diverses combinaisons des mots répétés. Ceux qui se sont donné la peine d'inventer ces sortes de noms sur de pareils fondemens, ne sont pas ceux qui ont le plus enrichi la république des Lettres. (F)

EPANCHEMENT, f. m. (Médec.) Ce terme est employé à-peu-près dans le même sens qu'*effusion, extravasation*; il semble cependant plus particulièrement affecté pour exprimer l'écoulement considérable d'un fluide dans quelqu'espace du corps humain qui n'est pas destiné à en contenir, comme lorsque la sérosité du sang sort de ses vaisseaux, & se répand dans la cavité du bas-ventre: d'où résulte une hydropisie ascite, &c. Voyez EFFUSION, EXTRAVASATION, HYDROPIE, &c. (d)

EPANNELER, v. act. terme de Sculpture; c'est couper à pans. Le sculpteur-statuaire, après avoir déterminé la base du bloc de marbre qu'il veut employer, & avoir fait faire le lit pour la plinthe, épannele le bloc; c'est-à-dire qu'après avoir dessiné avec le crayon sur ce bloc, & arrêté les masses principales de son sujet, il fait donner plusieurs trait de scie ou de ciseau



ciseau pour jeter en-bas les superfluités, & dégager de sa masse la tête, les bras & autres parties, suivant son modele, & les traits qu'il a formés sur le marbre. Cette opération, qui rend le bloc plus maniable & plus aisé à manœuvrer, se fait alternativement sur ses quatre faces. Voyez LIT, PLINTHE, BLOC, & SCULPTURE.

EPANORTHOSE, f. f. (*Belles-Lettres*.) figure de Rhétorique, par laquelle l'orateur rétracte ou corrige quelque chose de ce qu'il a déjà avancé, & qui lui paroît trop foible : il y ajoute quelque chose de plus énergique, & de plus conforme à la passion qui l'occupe ou le transporte. Voyez CORRECTION.

Cicéron employe cette figure dans son oraison pour Cælius, lorsqu'il dit : *O stultitiam ! stultitiam-ne dicam ? an impudentiam singularem ?* & dans sa première catilinaire : *Quamquam quid loquor ? te ut ulla res frangat ? tu ut unquam te corrigas ? tu ut ullam fugam meditere ? tu ut ullum exilium cogites ? utinam tibi illam mentem dii immortales donarent !*

Ainsi Térence, dans son *heautontimorumenos*, fait dire au vieillard Menedeme :

*Filium unicum adolescentulum  
Habeo. Ah ! quid dixi habere me ? imo habui,  
Chreme ;  
Nunc habeam, nec-ne, incertum est.* (G)

EPANOUIR, (s') *Gram.* il se dit de l'accroissement qui suit la sortie du bouton d'une fleur ; ce bouton sorti, la fleur commence à se former par l'épanouissement du bouton. Il se dit aussi de la fleur, lorsqu'elle a pris toute sa beauté & toute son étendue : *cette fleur est entièrement épanouie*. Il se prend quelquefois activement & passivement, & l'on dit : *vous vous épanouissez, épanouissez votre cœur*.

EPARER, v. neut. (*Manège*.) terme par lequel nous désignons l'action d'un cheval qui détache ses ruades avec une telle force, que ses jarrets parfaitement & vigoureusement étendus, font souvent entendre un bruit à-peu-près semblable à celui d'un léger coup de fouet.

Cette action est principalement requise dans l'air des caprioles, & le distingue des airs relevés que nous nommons *croupades* & *ballotades*. Voyez RELEVÉS (*airs.*) (e)

EPARGNE, f. f. (*Morale*.) signifie quelquefois *le trésor du prince, le trésorier de l'épargne, les deniers de l'épargne, &c.*

*Epargne* en ce sens n'est plus guère d'usage ; on dit plutôt aujourd'hui *trésor royal*.

*Epargne, la loi de l'épargne*, expression employée par quelques physiciens modernes, pour exprimer le décret par lequel Dieu règle de la manière la plus simple & la plus constante tous les mouvemens, toutes les altérations, & les autres changemens de la nature. Voyez ACTION, COSMOLOGIE, &c.

*Epargne*, dans le sens le plus vulgaire, est une dépendance de l'économie ; c'est proprement le soin & l'habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues, & pour faire à peu de frais celles qui sont indispensables. Les réflexions que l'on va lire ici, auroient pu entrer au mot ECONOMIE, qui a un sens plus étendu, & qui embrasse tous les moyens légitimes, tous les soins nécessaires pour conserver & pour accroître un bien quelconque, & sur-tout pour le dispenser à-propos. C'est en ce sens que l'on dit *économie d'une famille, économie des abeilles, économie nationale*. Au reste les termes d'*épargne* & d'*économie* énoncent à-peu-près la même idée ; & on les employera indifféremment dans ce discours, suivant qu'ils paroîtront plus convenables pour la justesse de l'expression.

L'*épargne* économique a toujours été regardée comme une vertu, & dans le Paganisme, & parmi les

Chrétiens ; il s'est même vu des héros qui l'ont constamment pratiquée : cependant, il faut l'avouer, cette vertu est trop modeste, ou, si l'on veut, trop obscure pour être essentielle à l'héroïsme ; peu de héros sont capables d'atteindre jusque-là. L'économie s'accorde beaucoup mieux avec la politique ; elle en est la base, l'appui, & l'on peut dire en un mot qu'elle en est inséparable. En effet, le ministère est proprement le soin de l'économie publique : aussi M. de Sully, ce grand ministre, cet économiste si sage & si zélé, a-t-il intitulé ses mémoires, *Economies royales, &c.*

L'*épargne* économique s'allie encore parfaitement avec la piété, elle en est la compagne fidèle ; c'est-là qu'une âme chrétienne trouve des ressources assurées pour tant de bonnes œuvres que la charité prescrit.

Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas de peuple aujourd'hui moins amateur ni moins au fait de l'*épargne*, que les François ; & en conséquence il n'en est guère de plus agité, de plus exposé aux chagrins & aux misères de la vie. Au reste, l'indifférence ou plutôt le mépris que nous avons pour cette vertu, nous est inspiré dès l'enfance par une mauvaise éducation, & sur-tout par les mauvais exemples que nous voyons sans cesse. On entend louer perpétuellement la somptuosité des repas & des fêtes, la magnificence des habits, des appartemens, des meubles, &c. Tout cela est représenté, non-seulement comme le but & la récompense du travail & des talens, mais sur-tout comme le fruit du goût & du génie, comme la marque d'une âme noble & d'un esprit élevé.

D'ailleurs, quiconque a un certain air d'élégance & de propreté dans tout ce qui l'environne ; quiconque fait faire les honneurs de sa table & de sa maison, passe à coup sûr pour homme de mérite & pour galant homme, quand même il manqueroit essentiellement dans le reste.

Au milieu de ces éloges prodigués au luxe & à la dépense, comment plaider la cause de l'*épargne* ? Aussi ne s'avise-t-on pas aujourd'hui dans un discours étudié, dans une instruction, dans un prône, de recommander le travail, l'*épargne*, la frugalité, comme des qualités estimables & utiles. Il est inouï qu'on exhorte les jeunes gens à renoncer au vin, à la bonne-chère, à la parure, à s'en priver des vaines superfluités, à s'accoutumer de bonne heure au simple nécessaire. De telles exhortations paroîtroient basses & mal-sonnantes ; elles sont néanmoins bien conformes aux maximes de la sagesse, & peut-être feroient-elles plus efficaces que toute autre morale, pour rendre les hommes réglés & vertueux. Malheureusement elles ne sont point à la mode parmi nous, on s'en éloigne même tous les jours de plus en plus ; par-tout on infinie le contraire, la mollesse & les commodités de la vie. Je me souviens que dans ma jeunesse on remarquoit avec une sorte de mépris les jeunes gens trop occupés de leur parure ; aujourd'hui on regarderoit avec mépris ceux qui auroient un air simple & négligé. L'éducation devoit nous apprendre à devenir des citoyens utiles, sobres, désintéressés, bienfaisans : qu'elle nous éloigne aujourd'hui de ce grand but ! elle nous apprend à multiplier nos besoins, & par-là elle nous rend plus avides, plus à charge à nous-mêmes, plus durs & plus inutiles aux autres.

Qu'un jeune homme ait plus de talent que de fortune, on lui dira tout au plus d'une manière vague ; qu'il doit songer tout de bon à son avancement ; qu'il doit être fidèle à ses devoirs, éviter les mauvaises compagnies, la débauche, &c. mais on ne lui dira pas, ce qu'il faudroit pourtant lui dire & lui répéter sans cesse, que pour s'assurer le nécessaire & pour s'avancer par des voies légitimes, pour de-



venir honnête homme & citoyen vertueux, utile à foi & à sa patrie, il faut être courageux & patient, travailler sans relâche, éviter la dépense, mépriser également la peine & le plaisir, & se mettre enfin au-dessus des préjugés qui favorisent le luxe, la dissipation & la mollesse.

On connoît assez l'efficacité de ces moyens : cependant comme on attache mal-à-propos certaine idée de bassesse à tout ce qui sent l'épargne & l'économie, on n'oseroit donner de semblables conseils, on croiroit prêcher l'avarice ; sur quoi je remarque en passant, que de tous les vices combattus dans la morale, il n'en est pas de moins déterminé que celui-ci.

On nous dépeint souvent les avares comme des gens sans honneur & sans humanité, gens qui ne vivent que pour s'enrichir, & qui sacrifient tout à la passion d'accumuler ; enfin comme des insensés, qui, au milieu de l'abondance, écartent loin d'eux toutes les douceurs de la vie, & qui se refusent jusqu'au rigide nécessaire. Mais peu de gens se reconnoissent à cette peinture affreuse ; & s'il falloit toutes ces circonstances pour constituer l'homme avaré, il n'en feroit presque point sur la terre. Il suffit pour mériter cette odieuse qualification, d'avoir un violent desir des richesses, & d'être peu scrupuleux sur les moyens d'en acquérir. L'avarice n'est point essentiellement unie à la lésine, peut-être même n'est-elle pas incompatible avec la faste & la prodigalité.

Cependant, par un défaut de justesse, qui n'est que trop ordinaire, on traite communément d'avare l'homme sobre, attentif & laborieux, qui, par son travail & ses épargnes, s'élève insensiblement au-dessus de ses semblables ; mais plût au ciel que nous eussions bien des avares de cette espece ! la société s'en trouveroit beaucoup mieux, & l'on n'essuyeroit pas tant d'injustices de la part des hommes. En général ces hommes resserrés, si l'on veut, mais plutôt ménagés qu'avares, sont presque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatissants ; & si on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins assez équitables. Avec eux enfin on ne perd presque jamais, au lieu qu'on perd le plus souvent avec les dissipateurs. Ces ménagers en un mot sont dans le système d'une honnête épargne, à laquelle nous prodiguons mal-à-propos le nom d'avarice.

Les anciens Romains plus éclairés que nous sur cette matière, étoient bien éloignés d'en user de la sorte ; loin de regarder la parcimonie comme une pratique basse ou vicieuse, erreur trop commune parmi les François, ils l'identifioient, au contraire, avec la probité la plus entière ; ils jugeoient ces vertueuses habitudes tellement inséparables, que l'expression connue de *vir frugi*, signifioit tout à la fois, chez eux, l'homme sobre & ménager, l'honnête homme & l'homme de bien.

L'Esprit-Saint nous présente la même idée ; il fait en mille endroits l'éloge de l'économie, & partout il la distingue de l'avarice. Il en marque la différence d'une manière bien sensible, quand il dit d'un côté qu'il n'est rien de plus méchant que l'avarice, ni rien de plus criminel que d'aimer l'argent (*Ecclésiast. x. 9. 10.*) & que de l'autre il nous exhorte au travail, à l'épargne, à la sobriété, comme aux seuls moyens d'enrichissement ; lorsqu'il nous représente l'aisance & la richesse comme des biens désirables, comme les heureux fruits d'une vie sobre & laborieuse.

Allez, dit-il au paresseux, allez à la fourmi, & voyez comme elle ramasse dans l'été de quoi subsister dans les autres saisons. *Prov. vj. 6.*

Celui, dit-il encore, qui est lâche & négligent dans son travail, ne vaut guere mieux que le dissipateur. *Prov. xvij. 9.*

Il nous assure de même, que le paresseux qui ne veut pas labourer pendant la froidure, sera réduit à mendier pendant l'été. *Prov. xx. 4.*

Il nous dit dans un autre endroit : pour peu que vous cediez aux douceurs du repos, à l'indolence, à la paresse, la pauvreté viendra s'établir chez vous, & s'y rendra la plus forte : mais, continue-t-il, si vous êtes actif & laborieux, votre moisson sera comme une source abondante, & la disette fuira loin de vous. *Prov. vj. 10. 11.*

Il rappelle une seconde fois la même leçon, en disant que celui qui laboure son champ sera rassasié ; mais que celui qui aime l'oïveté sera surpris par l'indigence. *Prov. xxvij. 19.*

Il nous avertit en même tems, que l'ouvrier sujet à l'ivrognerie ne deviendra jamais riche. *Ecclésiastique, xxix. 1.*

Que quiconque aime le vin & la bonne chère, non-seulement ne s'enrichira point, mais qu'il tombera même dans la misère. *Prov. xxj. 17.*

Il nous défend de regarder le vin lorsqu'il brille dans un verre, de peur que cette liqueur ne fasse sur nous des impressions agréables mais dangereuses, & qu'ensuite semblable à un serpent & à un basilic, elle ne nous tue de son poison. *Prov. xxij. 31. 32.*

Retranchez, dit-il ailleurs, retranchez le vin à ceux qui sont chargés du ministère public, de peur qu'enivrés de cette boisson traîtresse, ils ne viennent à oublier la justice, & qu'ils n'alterent le bon droit du pauvre. *Prov. xxxj. 4. 5.*

Contentez-vous, dit-il encore, du lait de vos chevres pour votre nourriture, & qu'il fournisse aux autres besoins de votre maison, &c. *Prov. xxvij. 27.*

Que d'instruction & d'encouragement à l'épargne & aux travaux économiques, ne trouve-t-on pas dans l'éloge qu'il fait de la femme forte ! Il nous la dépeint comme une mere de famille attentive & ménagere, qui rend la vie douce à son mari & lui épargne mille sollicitudes ; qui forme des entreprises importantes, & qui met elle-même la main à l'œuvre ; qui se leve avant le jour pour distribuer l'ouvrage & la nourriture à ses domestiques ; qui augmente son domaine par de nouvelles acquisitions ; qui plante des vignes ; qui fabrique des étoffes pour fournir sa maison & pour commercer au-dehors ; qui n'a d'autre parure qu'une beauté simple & naturelle ; qui met néanmoins dans l'occasion les habits les plus riches ; qui ne profere que des paroles de douceur & de sagesse ; qui est enfin compatissante & secourable pour les malheureux. *Prov. xxxj. 10. 11. 12. 13. 14. 15. &c.*

A ces préceptes, à ces exemples d'économie si bien tracés dans les livres de la Sagesse, joignons un mot de S. Paul, & confirmons le tout par un trait d'épargne que J. C. nous a laissé. L'apôtre écrivant à Timothée, veut entr'autres qualités dans les évêques, qu'ils soient capables d'élever leurs enfans & de regler leurs affaires domestiques, en un mot qu'ils soient de bons économes ; en effet, dit-il, s'ils ne savent pas conduire leur maison, comment conduiront-ils les affaires de l'Eglise ? *Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo ecclesiæ Dei diligentiam habebit ?* I. épître à Timothée, ch. iij. v. 4. 5.

Le Sauveur nous donne aussi lui-même une excellente leçon d'économie, lorsqu'ayant multiplié cinq pains & deux poissons au point de rassasier une foule de peuple qui le suivoit, il fait ramasser ensuite les morceaux qui restent & qui remplissent douze corbeilles, & cela, comme il le dit, pour ne rien laisser perdre : *colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.* Jean, vj. 12.

Malgré ces autorités si respectables & si sacrées, le goût des vains plaisirs & des folles dépenses est chez nous la passion dominante, ou plutôt c'est une espece de manie qui possède les grands & les petits,



les riches & les pauvres, & à laquelle nous sacrifions souvent une bonne partie du nécessaire.

Au reste il faudroit n'avoir aucune expérience du monde, pour proposer sérieusement l'abolition totale du luxe & des superfluités; aussi n'est-ce pas là mon intention. Le commun des hommes est trop foible, trop esclave de la coutume & de l'opinion, pour résister au torrent du mauvais exemple; mais s'il est impossible de convertir la multitude, il n'est peut-être pas difficile de persuader les gens en place, gens éclairés & judicieux, à qui l'on peut représenter l'abus de mille dépenses inutiles au fond, & dont la suppression ne gêneroit point la liberté publique; dépenses qui d'ailleurs n'ont proprement aucun but vertueux, & qu'on pourroit employer avec plus de sagesse & d'utilité: feux d'artifice & autres feux de joie, bals & festins publics, entrées d'ambassadeurs, &c. que de momeries, que d'amusemens puérides, que de millions prodigués en Europe, pour payer tribut à la coutume! tandis qu'on est pressé de besoins réels, auxquels on ne fauroit satisfaire, parce qu'on n'est pas fidele à l'économie nationale.

Mais que dis-je? On commence à sentir la futilité de ces dépenses, & notre ministère l'a déjà bien reconnue, lorsque le ciel ayant comblé nos vœux par la naissance du duc de Bourgogne, ce jeune prince si cher à la France & à l'Europe entière, on a mieux aimé pour exprimer la joie commune dans cet heureux événement, on a mieux aimé, dis-je, allumer de toutes parts le flambeau de l'hyménée, & présenter aux peuples ses ris & ses jeux pour favoriser la population par de nouveaux mariages, que de faire, suivant la coutume, des prodigalités mal entendues, que d'allumer des feux inutiles & dispendieux qu'un instant voit briller & s'éteindre.

Cette pratique si raisonnable rentre parfaitement dans la pensée d'un sage suédois, qui donnant une somme, il y a deux ans, pour commencer un établissement utile à sa patrie, s'exprimoit ainsi dans une lettre qu'il écrivoit à ce sujet: « Plût au ciel que la » mode pût s'établir parmi nous, que dans tous les » événemens qui causent l'allégresse publique, on » ne fit éclater sa joie que par des actes utiles à la » société! on verroit bientôt nombre de monumens » honorables de notre raison, qui perpétueroient » bien mieux la mémoire des faits dignes de passer » à la postérité, & seroient plus glorieux pour l'humanité que tout cet appareil tumultueux de fêtes, » de repas, de bals, & d'autres divertissemens usités » en pareilles occasions ». *Gazette de France, 8 Décembre 1753. Suede.*

La même proposition est bien confirmée par l'exemple d'un empereur de la Chine qui vivoit au dernier siècle, & qui dans l'un des grands événemens de son regne, défendit à ses sujets de faire les réjouissances ordinaires & consacrées par l'usage, soit pour leur épargner des frais inutiles & mal placés, soit pour les engager vraisemblablement à opérer quelque bien durable, plus glorieux pour lui-même, plus avantageux à tout son peuple, que des amusemens frivoles & passagers, dont il ne reste aucune utilité sensible.

Voici encore un trait que je ne dois pas oublier: « Le ministère d'Angleterre, dit une gazette. . . . » de l'année 1754, a fait compter mille guinées à » M. Wal, ci-devant ambassadeur d'Espagne à Londres; ce qui est, dit-on, le présent ordinaire que » l'état fait aux ministres étrangers en quittant la » Grande-Bretagne ». Qui ne voit que mille guinées ou mille louis forment un présent plus utile & plus raisonnable que ne seroit un bijou, uniquement destiné à l'ornement d'un cabinet?

Après ces grands exemples d'épargne politique, oseroit-on blâmer cet ambassadeur hollandais, qui

recevant à son départ d'une cour étrangère le portrait du prince enrichi de diamans, mais qui trouvant bien du vuide dans ce présent magnifique, demanda bonnement ce que cela pouvoit valoir. Comme on l'eut assuré que le tout coûtoit quarante mille écus: que ne me donnoit-on, dit-il, une lettre-de-change de pareille somme à prendre sur un banquier d'Amsterdam? Cette naïveté hollandaise nous fait rire d'abord; mais en examinant la chose de près, les gens sensés jugeront apparemment qu'il avoit raison, & qu'une bonne lettre de quarante mille écus est bien plus de service qu'un portrait.

En suivant le même goût d'épargne, que de retranchemens, que d'institutions utiles & praticables en plusieurs genres différens! Que d'épargnes possibles dans l'administration de la justice, police, & finances, puisqu'il seroit aisé, en simplifiant les régies & les autres affaires, d'employer à tout cela bien moins de monde qu'on ne fait à présent! Cet article est assez important pour mériter des traités particuliers; nous en avons sur cela plusieurs qu'on peut lire avec beaucoup de fruit.

Que d'épargnes possibles dans la discipline de nos troupes, & que d'avantages on en pourroit tirer pour le roi & pour l'état, si l'on s'attachoit comme les anciens à les occuper utilement! J'en parlerai dans quelque autre occasion.

Que d'épargnes possibles dans la police des Arts & du Commerce, en levant les obstacles qu'on trouve à chaque pas sur le transport & le débit des marchandises & denrées, mais sur-tout en rétablissant peu-à-peu la liberté générale des métiers & négoce, telle qu'elle étoit jadis en France, & telle qu'elle est encore aujourd'hui en plusieurs états voisins; supprimant par conséquent les formalités onéreuses des brevets d'apprentissage, maîtrises & réceptions, & autres semblables pratiques, qui arrêtent l'activité des travailleurs, souvent même qui les éloignent tout-à-fait des occupations utiles, & qui les jettent ensuite en des extrémités funestes; pratiques enfin que l'esprit de monopole a introduites en Europe, & qui ne se maintiennent dans ces tems éclairés que par le peu d'attention des législateurs. Nous n'avons déjà, tous tant que nous sommes, que trop de répugnance pour les travaux pénibles; il ne faudroit pas en augmenter les difficultés, ni faire naître des occasions ou des prétextes à notre paresse.

De plus, indépendamment des maîtrises, il y a parmi les ouvriers mille usages abusifs & ruineux qu'il faudroit abolir impitoyablement; tels sont, par exemple, tous droits de compagnonage, toutes fêtes de communauté, tous frais d'assemblée, jettons, bougies, repas & buvettes; occasions perpétuelles de fainéantise, d'excès & de pertes, qui retombent nécessairement sur le public, & qui ne s'accordent point avec l'économie nationale.

Que d'épargnes possibles enfin dans l'exercice de la religion, en supprimant les trois quarts de nos fêtes, comme on l'a fait en Italie, dans l'Autriche, dans les Pays-Bas, & ailleurs: la France y gagneroit des millions tous les ans; outre que l'on épargneroit bien des frais qui se font ces jours-là dans nos églises. Qu'on pardonne sur cela les détails suivans, à un citoyen que l'amour du bien public anime.

Quel soulagement & quelle épargne pour le public, si l'on retranchoit la distribution du pain-beni! C'est une dépense des plus inutiles, dépense néanmoins considérable & qui fait crier bien des gens. On dit que certains officiers des paroisses font sur cela de petites concussions, ignorées sans doute de la police, & que la loi n'ayant rien fixé là-dessus, ils rançonnent les citoyens impunément selon qu'ils les trouvent plus ou moins faciles. Quoi qu'il en soit, il est démontré par un calcul exact, que le pain-beni coûte



en France plusieurs millions par an ; il n'est cependant d'aucune nécessité , il y a même des contrées dans le royaume où l'on n'en donne point du tout : en un mot , il ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on employe pour le benir ; & par conséquent on pourroit s'en tenir à l'eau qui ne coûte rien , & supprimer la dépense du pain-beni comme onéreuse à bien du monde.

Après avoir indiqué la suppression du pain-beni , je ne crois pas devoir épargner davantage la plupart des quêtes usitées parmi nous , & sur-tout la location des chaïses. Tous négoce sont défendus dans le temple du Seigneur ; lui-même les a proscrits hautement , & je ne vois rien dans l'évangile sur quoi il ait parlé avec tant de force. *Domus mea domus orationis est, vos autem fecistis illam speluncam latronum.* Luc, xx. 46. Il me semble que c'est une leçon & pour les pasteurs & pour les magistrats.

Rien de plus indécent que de vendre la place à l'église ; MM. les ecclésiastiques ont grand soin de s'y mettre à l'aise & proprement , assis & à genoux : il conviendrait que tous les fideles y fussent de même commodément , & sans jamais financer. Pour cela il y faudroit mettre des bancs appropriés à cette fin , bancs qui rempliroient la nef & les côtés , & n'y laisseroient que de simples passages. J'ai vû quelque chose d'approchant dans une province du royaume , mais beaucoup mieux en Angleterre & en Hollande , où l'on est assis dans les temples sans aucuns frais , & sans être interrompu par des mendiants , par des quêteurs , ni par des loueurs de chaïses. En quoi les Protestans nous donnent un bel exemple à suivre , si nous étions assez raisonnables , assez desintéressés pour cela.

Mais , dira-t-on sans doute , cette recette retranchée , comment fournir aux dépenses ordinaires ? En voici le moyen sûr & facile , c'est de retrancher tout-à-fait une bonne partie de ces dépenses , & de modérer , comme il est possible , celles que l'on croit les plus indispensables. Quelle nécessité d'avoir tant de chantres & autres officiers dans les paroisses ? A quoi bon tant de luminaire , tant d'ornemens , tant de cloches , &c. Si l'on étoit un peu raisonnable faudroit-il tant d'étalage , tant de cire & de sonnerie pour enterrer les morts ? On en peut dire autant de mille autres superfluités onéreuses , & qui dénotent plus dans les uns l'amour du lucre , dans les autres l'amour du faste , que le zèle de la religion & de la vraie piété.

Au surplus , il n'est pas possible que de simples particuliers remédient jamais à de pareils abus ; chacun sent la tyrannie de la coutume , chacun même en gemit dans son particulier ; cependant tout le monde porte le joug. L'homme enfant craint la censure & le qu'en dira-t-on , & personne n'ose résister au torrent. C'est donc au gouvernement à déterminer une bonne fois , suivant la différence des conditions , tous frais funéraires , frais de mariage & de baptême , &c. & je crois qu'on pourroit , au grand bien du public , les réduire à-peu-près au tiers de ce qu'il en coûte aujourd'hui ; en sorte que ce fût une règle constante pour toutes les familles , & qu'il fût absolument défendu aux particuliers & aux curés de faire ou de souffrir aucune dépense au-delà.

Quelques politiques modernes ont sagement observé que le nombre surabondant des gens d'église étoit visiblement contraire à l'opulence nationale , ce qui est principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre sexe. En effet , excepté ceux qui ont un ministère utile & connu , tous les autres vivent aux dépens des vrais travailleurs , sans rien produire de profitable à la société ; ils ne contribuent pas même à leur propre subsistance , *fruges consumere nati* ; Hor. l. I. ep. ij. v. 29. & bien qu'issus la plupart des conditions les plus médiocres , bien qu'assujettis par

état aux rigueurs de la pénitence , ils trouvent moyen d'é luder l'antique loi du travail , & de mener une vie douce & tranquille sans être obligés d'effuyer la sueur de leur visage.

Pour arrêter un si grand mal politique , il ne faudroit admettre aux ordres que le nombre de sujets nécessaires pour le service de l'église. A l'égard des reclus qui ont un ministère public , on ne peut que louer leur zèle à remplir leurs fonctions pénibles , & on doit les regarder comme des sujets précieux à l'état. Pour les autres qui n'ont pas d'occupations importantes , il paroît à-propos d'en diminuer le nombre à l'avenir , & de chercher des moyens pour les rendre plus utiles.

Voilà plusieurs moyens d'épargne que les politiques ont déjà touchés ; mais en voici un autre qu'ils n'ont pas encore effleuré , & qui est néanmoins des plus intéressans : je parle des académies de jeu , qui sont visiblement contraires au bien national ; mais je parle sur-tout des cabarets si multipliés , si nuisibles parmi nous , que c'est pour le peuple la cause la plus commune de sa misère & de ses desordres.

Les cabarets , à le bien prendre , sont une occasion perpétuelle d'excès & de pertes ; & il seroit très-utile , dans les vûes de la religion & de la politique , d'en supprimer la meilleure partie à mesure qu'ils viendroient à vaquer. Il ne seroit pas moins important de les interdire pendant les jours ouvrables à tous les gens établis & connus en chaque paroisse ; de les fermer sévèrement à neuf heures du soir dans toutes les saisons , & de mettre enfin les contrevenans à une bonne amende , dont moitié aux dénonciateurs , moitié aux inspecteurs de police.

Ces réglemens , dira-t-on , bien qu'utiles & raisonnables , diminueroient le produit des aides ; mais premièrement le royaume n'est pas fait pour les aides , les aides au contraire sont faites pour le royaume ; elles sont proprement une ressource pour subvenir à ses besoins : si cependant par quelque occasion que ce puisse être , elles devenoient nuisibles à l'état , il n'est pas douteux qu'il ne fallût les rectifier ou chercher des moyens moins ruineux , à-peu-près comme on change ou qu'on cesse un remède lorsqu'il devient contraire au malade.

D'ailleurs les réglemens proposés ne doivent point allarmer les financiers , par la grande raison que ce qui ne se consommeroit pas dans les cabarets , se consommeroit encore mieux , & plus universellement , dans les maisons particulières , mais pour l'ordinaire sans excès & sans perte de tems ; au lieu que les cabarets , toujours ouverts , dérangent si bien nos ouvriers , qu'on ne peut d'ordinaire compter sur eux , ni voir la fin d'un ouvrage commencé. Nous nous plaignons sans cesse de la dureté des tems ; que ne nous plaignons-nous plutôt de notre imprudence , qui nous porte à faire & à tolérer des dépenses & des pertes sans nombre ?

Autre proposition qui tient à l'épargne publique ; ce seroit de fonder des monts de piété dans toutes nos bonnes villes , pour faire trouver de l'argent sur gage & sans intérêt ; si ce n'est peut-être qu'on pourroit tirer deux pour cent par année , pour fournir aux frais de la régie. On sait que les prêteurs-usuraires sont très-nuisibles au public , & qu'ainsi l'on éviteroit bien des pertes si l'on pouvoit se passer de leur ministère. Il seroit donc à souhaiter que les âmes pieuses & les cœurs bienfaisans songeassent sérieusement à effectuer les fondations favorables dont nous parlons.

Outre la commodité générale d'un emprunt gratuit & facile pour les peuples , je regarde comme l'un des avantages de ces établissemens , que ce seroit autant de bureaux connus où l'on pourroit



déposer avec confiance des sommes qu'on n'est pas toujours à portée de placer utilement, & dont on est quelquefois embarrassé. Combien d'avares qui, craignant pour l'avenir, n'osent se défaire de leur argent; & qui malgré leurs précautions, ont toujours à redouter les vols, les incendies, les pillages, &c. Combien d'ouvriers, combien de domestiques & d'autres gens isolés, qui ayant épargné une petite somme, dix pistoles, cent écus, plus ou moins, ne savent actuellement qu'en faire, & appréhendent avec raison de les dissiper ou de les perdre? Je trouve donc qu'il seroit avantageux dans tous ces cas de pouvoir déposer sûrement une somme quelconque, avec liberté de la retirer à son gré. Par-là on feroit circuler dans le public une infinité de sommes petites ou grandes qui demeurent aujourd'hui dans l'inaction. D'un autre côté, les particuliers déposans éviteroient bien des inquiétudes & des filouteries; outre qu'ils seroient moins exposés à prêter leur argent mal-à-propos, ou à le dépenser follement. Ainsi chacun retrouveroit ses fonds ou ses épargnes, lorsqu'il se présenteroit de bonnes affaires, & la plupart des ouvriers & des domestiques deviendroient plus économes & plus rangés.

Cette habitude d'économie dans les moindres sujets est plus importante qu'on ne croit au bien général; & c'est en quoi nous sommes fort au-dessous des nations voisines, qui presque toutes sont plus accoutumées que nous à l'épargne & aux attentions économiques. Voici sur cela un trait qui est particulier aux Anglois, & qui mérite d'être rapporté. On assure donc qu'il y a chez eux, dans la plupart des grandes maisons, ce qu'ils appellent *a saving-man*, c'est-à-dire un domestique attentif & ménager qui veille perpétuellement à ce que rien ne traîne, à ce que rien ne se perde ou ne s'égaré. Son unique emploi est de roder à toute heure dans tous les recoins d'une grande maison, depuis la cave jusqu'au grenier, dans les cours, écuries, jardins, & autres dépendances, de remettre en son lieu tout ce qu'il trouve déplacé, & d'emporter dans son magasin tout ce qu'il rencontre épars & à l'abandon, de la ferraille de toute espèce, des bouts de planche & autres bois, des cordes, du cuir, de la chandelle, toute sorte de hardes, meubles, ustensiles, outils, &c.

Outre une infinité de choses, chacune de peu de valeur, mais dont l'ensemble est important, & dont cet économe prévient la perte, il conserve aussi bien souvent des choses de prix, que des maîtres, des domestiques ou des ouvriers laissent traîner par oubli, ou par quelque autre raison que ce puisse être. Sa vigilance réveille l'attention des autres, & il devient par état l'antagoniste de la friponnerie & le réparateur de la négligence.

J'ai déjà marqué ci-devant qu'il n'étoit ici question que d'épargne publique, & que je ne touchois presque point à la conduite des particuliers. Plusieurs néanmoins ne m'ont opposé que de prétendus inconvéniens contre la suppression totale de notre luxe, ce qui n'attaque point ma thèse, & porte par conséquent à faux: cependant je tâcherai de répondre à l'objection, comme si je lui trouvois quelque fondement solide.

Si l'on suivoit, dit-on, tant de projets de perfection & de réformes; que d'un côté l'on supprimât les dépenses inutiles; que de l'autre, on se livrât de toutes parts à des entreprises fructueuses; en un mot, que l'économie devînt à la mode parmi les François, on verroit bien-tôt, à la vérité, notre opulence sensiblement accrue; mais que seroit-on de tant de richesses accumulées? D'ailleurs la plupart des sujets, moins employés aux arts de somptuosité, n'auroient guère de part à tant d'opulence,

& languiroient apparemment au milieu de l'abondance générale.

Il est aisé de répondre à cette difficulté. En effet, si l'épargne économique s'établisoit parmi nous; qu'on donnât plus au nécessaire & moins au superflu, il se feroit, j'en conviens, moins de dépenses frivoles & mal-placées, mais aussi s'en feroit-il beaucoup plus de raisonnables & de vertueuses. Les riches & les grands, moins obérés, payeroient mieux leurs créanciers: d'ailleurs plus puissans & plus pécunieux, ils auroient plus de facilité à marier leurs enfans; au lieu d'un mariage, ils en feroient deux; au lieu de deux, ils en feroient quatre, & l'on verroit ainsi moins de renversement & moins d'extinctions dans les familles. On donneroit moins au faste, au caprice, à la vanité; mais on donneroit plus à la justice, à la bienfaisance, à la véritable gloire; en un mot, on employeroit beaucoup moins de sujets à des arts stériles, arts d'amusement & de frivolité, mais beaucoup plus à des arts avantageux & nécessaires; & pour lors, s'il y avoit moins d'artisans du luxe & des plaisirs, moins de domestiques inutiles & desœuvrés, il y auroit en récompense plus de cultivateurs, & d'autres précieux instrumens de la véritable richesse.

Il est démontré, pour quiconque réfléchit, que la différence d'occupation dans les sujets produit l'opulence ou la disette nationale, en un mot le bien ou le mal de la société. On sent parfaitement que si quelqu'un peut tenir un homme à ses gages, il lui fera plus avantageux d'avoir un bon jardinier que d'entretenir un domestique de parade. Il y a donc des emplois infiniment plus utiles les uns que les autres; & si l'on occupoit la plupart des hommes avec plus d'intelligence & d'utilité, la nation en feroit plus puissante, & les particuliers plus à leur aise.

D'ailleurs la pratique habituelle de l'épargne produisant, au moins chez les riches, une surabondance de biens qui ne s'y trouve presque jamais, il en résulteroit pour les peuples un soulagement sensible, en ce que les petits alors seroient moins inquiétés & moins foulés par les grands. Que le loup cesse d'avoir faim, il ne désolera plus les bergeries.

Quoi qu'il en soit, les propositions & les pratiques énoncées ci-dessus nous paroissent plus intéressantes, si une mauvaise coutume, si l'ignorance & la mollesse ne nous avoient rendus indifférens sur les avantages de l'épargne, & sur-tout si cette habitude précieuse n'étoit confondue le plus souvent avec la fardive avarice. Erreur dont nous avons un exemple connu dans le jugement peu favorable qu'on a porté de nos jours d'un citoyen vertueux & désintéressé, feu M. Godinot, chanoine de Reims.

Amateur passionné de l'Agriculture, il consacroit à l'étude de la Physique & aux occupations champêtres tout le loisir que lui laissoit le devoir de sa place. Il s'attacha spécialement à perfectionner la culture des vignes, & plus encore la façon des vins, & bien-tôt il trouva l'art de les rendre si supérieurs & si parfaits, qu'il en fournit dans la suite à tous les potentats de l'Europe; ce qui lui donna moyen dans le cours d'une longue vie, d'accumuler des sommes prodigieuses, sommes dont ce philosophe chrétien méditoit de longue-main l'usage le plus noble & le plus digne de sa bienfaisance.

Du reste, il vivoit dans la plus grande simplicité; dans la pratique fidele & constante d'une épargne visible, & qui sembloit même outrée. Aussi les esprits vulgaires qui ne jugent que sur les apparences, & qui ne connoissoient pas ses grands desseins, ne le regardèrent pendant bien des années qu'avec une sorte de mépris; & ils continuèrent toujours sur le même ton, jusqu'à ce que plus instruits & tout-à-fait subjugués par les établissemens & les constructions



utiles dont il décora la ville de Reims, & sur-tout par les travaux immenses qu'il entreprit à ses frais pour y conduire des eaux abondantes & salubres qui manquoient auparavant, ils lui prodiguerent enfin avec le reste de la France le tribut d'éloges & d'admiration qu'ils ne pouvoient refuser à son généreux patriotisme.

Un si beau modele touchera sans doute le cœur des François, encouragés d'ailleurs par l'exemple de plusieurs sociétés établies en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, sociétés uniquement occupées de vûes économiques, & qui de leurs propres deniers font tous les ans des largesses considérables aux laboureurs & aux artistes qui se distinguent par la supériorité de leurs travaux & de leurs découvertes. Le même goût s'est répandu jusqu'en Italie. On apprit l'an passé le nouvel établissement d'une académie d'Agriculture à Florence.

Mais c'est principalement en Suede que la science économique semble avoir fixé le siège de son empire. Dans les autres contrées elle n'est cultivée que par quelques amateurs, ou par de foibles compagnies encore peu accréditées & peu connues : en Suede, elle trouve une académie royale qui lui est uniquement dévouée; qui est formée d'ailleurs & soutenue par tout ce qu'il y a de plus savant & de plus distingué dans l'état; académie qui écartant tout ce qui n'est que d'érudition, d'agrément & de curiosité, n'admet que des observations & des recherches tendantes à l'utilité physique & sensible.

C'est de ce fonds abondant que s'enrichit le plus souvent notre journal économique, production nouvelle digne par son objet de toute l'attention du ministère, & qui l'emporterait par son utilité sur tous nos recueils d'académies, si le gouvernement commettoit à la direction de cet ouvrage des hommes parfaitement au fait des sciences & des arts économiques, & que ces hommes précieux, animés & conduits par un supérieur éclairé, ne fussent jamais à la merci des entrepreneurs, jamais frustrés par conséquent des justes honoraires si bien dûs à leur travail.

Ce seroit en effet une vûe bien conforme à la justice & à l'économie publique, de ne pas abandonner le plus grand nombre des sujets à la rapacité de ceux qui les employent, & dont le but principal, ou pour mieux dire unique, est de profiter du labeur d'autrui sans égard au bien des travailleurs. Sur quoi j'observe que dans ce conflit d'intérêts le gouvernement devoit abroger toute concession de droits privés, fermer l'oreille à toute représentation qui, colorée du bien public, est au fond suggérée par l'esprit de monopole, & qu'il devoit opérer sans ménagement ce qui est équitable en soi, & favorable à la franchise des arts & du commerce.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons féliciter la France de ce que parmi tant d'académiciens livrés à la manie du bel esprit, mais peu touchés des recherches utiles, elle compte des génies supérieurs, des hommes consommés en tout genre de sciences, lesquels ont toujours allié la beauté du style, les graces même de l'éloquence avec les études les plus solides, & qui s'étant consacrés depuis bien des années à des travaux & à des essais économiques, nous ont enrichis, comme on fait, des découvertes les plus intéressantes.

Il paroît enfin que depuis la paix de 1748, le goût de l'économie publique gagne insensiblement l'Europe entière. Les princes aujourd'hui, plus éclairés qu'autrefois, ambitionnent beaucoup moins de s'aggrandir par la guerre. L'histoire & l'expérience leur ont également appris que c'est une voie incertaine & destructive. L'amélioration de leurs états leur en présente une autre plus courte & plus assurée; aussi tous s'y livrent comme à l'envi, & ils paroissent plus disposés

que jamais à profiter de tant d'ouvrages publiés de nos jours sur le commerce, la navigation, & la finance, sur l'exploitation des terres, sur l'établissement & le progrès des arts les plus utiles; dispositions favorables, qui contribueront à rendre les sujets plus économes, plus sains, plus fortunés, & je crois même plus vertueux.

En effet, la véritable économie également inconnue à l'avare & au prodigue, tient un juste milieu entre les extrêmes opposés; & c'est au défaut de cette vertu si déprimée, qu'on doit attribuer la plupart des maux qui couvrent la face de la terre. Le goût trop ordinaire des amusemens, des superfluités & des délices entraîne la mollesse, l'oisiveté, la dépense, & souvent la disette, mais toujours au moins la soif des richesses, qui deviennent d'autant plus nécessaires qu'on s'assujettit à plus de besoins; ce qui produit ensuite les artifices & les détours, la rapacité, la violence, & tant d'autres excès qui viennent de la même source.

Je prêche donc hautement l'épargne publique & particulière; mais c'est une épargne sage & desintéressée, qui donne du courage contre la peine, de la fermeté contre le plaisir, & qui est enfin la meilleure ressource de la bienfaisance & de la générosité; c'est cette honnête parcimonie si chère autrefois à Pline le jeune, & qui le mettoit en état, comme il le dit lui-même, de faire dans une fortune médiocre, de grandes libéralités publiques & particulières. *Quidquid mihi pater tuus debuit, acceptum tibi ferri jubeo; nec est quod verearis ne sit mihi ista onerosa donatio. Sunt quidem omnino nobis modicæ facultates, dignitas sumptuosa, reditus propter conditionem agellorum nescio minor an incertior; sed quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur, ex quâ velut à fonte liberalitas nostra decurrit.* Lettres de Pline, livre II, lettre jv. On trouve dans toutes ces lettres mille traits de bienfaisance. Voyez sur-tout liv. III, lett. xj. liv. IV, lett. xiiij. &c.

Rien ne devoit être plus recommandé aux jeunes gens que cette habitude vertueuse, laquelle devroit pour eux un préservatif contre les vices. C'est en quoi l'éducation des anciens étoit plus conséquente & plus raisonnable que la nôtre. Ils accoutumoient les enfans de bonne-heure aux pratiques du ménage, tant par leur propre exemple que par le pécule qu'ils leur accordoient, & que ceux-ci, quoique jeunes & dépendans, faisoient valoir à leur profit. Cette légère administration leur donnoit un commencement d'application & de sollicitude, qui devenoit utile pour le reste de la vie.

Que nous pensons là-dessus différemment des anciens! on n'oseroit aujourd'hui tourner les jeunes gens à l'économie; & ce seroit, comme l'on pense, n'avoir pas de sentimens que de leur en inspirer l'estime & le goût. Erreur bien commune dans notre siècle, mais erreur funeste qui nuit infiniment à nos mœurs. On a fondé en mille endroits des prix d'éloquence & de poésie; qui fondera parmi nous des prix d'épargne & de frugalité?

Au reste, ces propositions n'ont d'autre but que d'éclairer les hommes sur leurs intérêts, de les rendre plus attentifs sur le nécessaire, moins ardens sur le superflu, en un mot d'appliquer leur industrie à des objets plus fructueux, & d'employer un plus grand nombre de sujets pour le bien moral, physique & sensible de la société. Plût au ciel que de telles mœurs prissent chez nous la place de l'intérêt, du luxe & des plaisirs; que d'aisance, que de bonheur & de paix il en résulteroit pour tous les citoyens! *Cet article est de M. FAIGUET.*

EPARGNE, (*Hydr.*) Voyez AJUTAGE.

\* EPARS. (*Gramm.*) Il se dit en général d'un grand nombre d'objets de la même espèce, distri-



bués sur un espace beaucoup plus grand que celui qu'ils devroient naturellement occuper : ainsi *épars* est encore un terme relatif ; & les deux termes de la comparaison sont le nombre & le lieu, ou les distances des objets les uns à l'égard des autres.

EPARTS, f. m. pl. *terme de Charron*, sont des morceaux de bois plat, de l'épaisseur d'un bon pouce, long environ de cinq piés, qui joignent les deux limons & les assujettissent à pareille distance : c'est dessus les *éparts* que l'on assujettit les planches du fond.

EPARVIN ou EPERVIN, f. m. (*Manège. Maréch.*) tumeur qui affecte les jarrets, & qui ne doit être regardée que comme un gonflement de l'éminence osseuse qui est à la partie latérale interne & supérieure de l'os du canon : les anciens ont donné à cette éminence le nom d'*éparvin* ou d'*épervin* ; & c'est en conséquence de cette dénomination que l'on a appelé ainsi la tumeur dont il s'agit, & sur laquelle je ne peux me dispenser de m'étendre dans cet article.

Presque tous les auteurs ont distingué trois sortes d'*éparvins* ; l'*éparvin sec*, l'*éparvin de bœuf*, & l'*éparvin calleux*.

Par l'*éparvin sec* ils ont prétendu désigner une maladie qui consiste dans une flexion convulsive & précipitée de la jambe qui en est attaquée lorsque l'animal marche. Ce mouvement irrégulier que nous exprimons, d'un commun accord, par le terme *harper*, est très-visible dès les premiers pas que fait le cheval, & continue jusqu'à ce qu'il soit échauffé ; après quoi on ne l'aperçoit plus : si néanmoins la maladie est à un certain période, l'animal *harpe* toujours. Un cheval crochu avec ce défaut doit être absolument rejeté : ceux dans les deux jambes desquels il se rencontre, n'ont pas été rebutés & profcrits des manéges, quand ils ont eu des qualités d'aillieurs ; parce qu'au moyen de ces deux prétendus *éparvins*, leurs courbettes ont paru plus trides, & leurs battues plus sonores. On doit encore observer que ce mal ne suscite aucune claudication ; & s'il arrive que l'animal boite au bout d'un certain tems, c'est en conséquence de quelque autre maladie qui survient au jarret, fatigué par la continuité de l'action forcée qui résulte de la flexion convulsive dont j'ai parlé.

On ne doit chercher la raison de cette flexion que dans les muscles mêmes qui servent à ce mouvement, c'est-à-dire dans les muscles fléchisseurs, ou dans les nerfs qui y aboutissent ; car les nerfs sont les renes, par le moyen desquelles les corps sont mûs, tournés & agités en divers sens, & ce n'est qu'à eux que les parties doivent véritablement leur action & leur jeu. C'est aussi dans leur tension irrégulière, & dans la circulation précipitée des esprits animaux, que nous découvrons le principe & la source des convulsions & des mouvemens convulsifs : mais alors ces mouvemens se remarquent indistinctement dans plusieurs parties, & ont lieu de différentes manières & en toutes sortes de tems ; tandis qu'ici ils se manifestent constamment, & toujours dans les seuls muscles fléchisseurs de la jambe, & qu'ils ne sont sensibles qu'autant que l'animal chemine. Or pour déterminer quelque chose dans une matière aussi abstraite & aussi embarrassante, je dirai que cette maladie arrivera, lorsqu'en conséquence d'un exercice violent & réitéré, ces muscles, & même le tissu des fibres nerveuses qui en font partie, auront souffert une distention telle qu'il en résultera une douleur plus ou moins vive, au moindre mouvement de contraction qu'ils seront sollicités de faire ; & c'est précisément cette douleur que l'animal ressent dans le moment qui l'oblige à hâter, à précipiter son mouvement, à *harper* : que si la maladie n'est pas parvenue à un degré considérable, cette sensation douloureuse n'existera que

pendant les premiers mouvemens, c'est-à-dire dans les premiers instans où ces muscles entreront en contraction, après lesquels elle cessera, & l'action de la partie s'opérera dans l'ordre naturel, comme si l'on pouvoit dire que les fibres souffrantes s'accoutument & se font à ce mouvement. Nous avons un exemple de cette diminution & de cette cessation de sensibilité & de douleur dans certains chevaux qui boitent de l'épaule, & qui sont droits après un certain tems de travail, c'est-à-dire lorsque cette partie est échauffée.

Il est donc de toute impossibilité d'assigner raisonnablement à cette maladie une place dans le jarret ou dans les parties qui l'environnent. 1°. Son siège n'est point apparent, & elle ne s'annonce par aucun signe extérieur. 2°. J'ai vu trois chevaux *harper* du devant, au moment où ils fléchissoient le genou. 3°. Dans ce cas l'animal boiteroit infailliblement, & retarderoit son action, loin de la hâter. Que le jeu d'une articulation quelconque soit en effet traversé par quelque obstacle d'où puisse résulter une impression douloureuse ; qu'il y ait dans le jarret une courbe accrue à un certain point ; qu'un osselet ou boulet gêne & contraigne les tendons dans leur passage, le cheval, pour échapper à la douleur, & pour diminuer la longueur du moment où il la ressent, ne précipitera point son mouvement, ou s'il le précipite, ce ne sera qu'en se rejettant promptement sur la partie qui n'est point affectée, pour soulager celle qui souffre, & non en hâtant & en forçant l'action à laquelle il étoit déterminé. C'est aussi ce qui me confirme dans l'idée que je me suis formée des causes de la flexion convulsive dont il est question. Le premier moment de la contraction des muscles est l'instans de la douleur, & la preuve en est palpable, si l'on fait attention qu'avant l'influx des esprits animaux qui produisent la contraction, les fibres dans une situation ordinaire n'étoient point agitées, & l'animal ne souffroit point : or si le premier moment de la contraction est celui de la douleur, il faut donc conclure que le siège du mal est dans la partie qui se contracte, c'est-à-dire dans la portion charnue des muscles, & non dans les tendons qui sont simplement tirés par le moyen de la contraction, ainsi que les autres parties auxquelles ces muscles ont leurs attaches ; & conséquemment cette flexion convulsive, ce mouvement irrégulier & extraordinaire ne peut être imputé à un vice dans les jarrets.

Les deux autres espèces d'*éparvin* peuvent véritablement affecter cette partie, mais les idées que l'on en a conçues jusqu'ici ne sont pas exactement distinctes.

Le premier est appelé *éparvin de bœuf*, parce que les bœufs d'un certain âge, & après un certain tems de travail, y sont extrêmement sujets. Dans ces animaux, selon la dissection que j'en ai faite moi-même, on aperçoit une tumeur humorale d'un volume extraordinaire, située à la partie latérale interne du jarret, & qui occupe presque toute cette portion : elle est produite par des humeurs lymphatiques arrêtées dans les ligamens de l'articulation, & notamment dans le ligament capsulaire. Cette humeur molle dans son origine, mais s'endurcissant par son séjour, devient platreuse ; de manière que la tumeur qu'elle forme est extrêmement dure. Il s'agiroit donc de savoir si dans le cheval c'est cette même tumeur que l'on appelle *éparvin* : pour cet effet considérons-en la situation, le volume & la consistance, soit dans son principe, soit dans ses progrès. Quant à sa situation, elle occupe, ainsi que je viens de le remarquer, toute la partie latérale interne du jarret : son volume est donc plus considérable dans le bœuf que dans le cheval, & son siège n'est pas précisément le même, puisque nous ne lui en as-



signons d'autre dans celui-ci que l'éminence, qui est à la partie latérale interne & supérieure du canon. Quant à sa consistance, j'avoue ingénument que jamais l'éparvin ne m'a paru mol dans son commencement & lors de sa naissance: ainsi, sans prétendre nier la possibilité de l'existence de cette tumeur humorale dans le jarret du cheval, si elle s'y rencontre, je l'envisagerai comme une tumeur d'une nature qui n'a rien de particulier, & qui peut arriver indistinctement à d'autres parties.

Je nommerai par conséquent seulement *éparvin* la tumeur ou le gonflement de l'éminence osseuse même dont j'ai parlé; & dans le cas où le jarret sera affecté d'une tumeur pareille à celle qui se montre quelquefois sur le jarret du bœuf, je la considérerai comme une maladie totalement différente de l'*éparvin*, soit qu'elle soit molle, soit qu'elle soit endurcie; parce que ce qui caractérise l'*éparvin* est sa situation, & que dans la maladie que je reconnois pour telle, je ne vois de gonflement qu'à la portion de l'os du canon, que l'on a nommée ainsi; & c'est un mal dont le siège, ainsi que celui de la courbe, est dans l'os même.

La courbe n'est en effet autre chose qu'une tumeur ou un gonflement du tibia: elle est située supérieurement à l'*éparvin*, à la partie interne inférieure de cet os; c'est-à-dire, qu'elle en occupe le condyle de ce même côté, & elle en suit la forme, puisqu'elle est oblongue & plus étroite à sa partie supérieure & à son origine qu'à sa partie inférieure. Le gonflement, en augmentant, ne peut que gêner l'articulation; ce qui produit insensiblement & peu-à-peu la difficulté du mouvement: il contraint aussi les tendons & les ligamens qui l'environnent; ce qui, outre la difficulté du mouvement, excitera & occasionnera la douleur. Aussi voyons-nous que l'animal qui est attaqué de cette maladie boite plus ou moins, selon les degrés & les progrès du mal: sa jambe est roide, la flexion du jarret n'est point facile, & il souffre, de manière enfin qu'elle est presque entièrement interrompue; cette indisposition dégénère alors en fausse ankylose. Il faut encore observer qu'elle paroît souvent accompagnée d'un gonflement au pli du jarret, à l'endroit où surviennent les varices: mais, en premier lieu, ce gonflement peut n'être qu'une tension plus grande de la peau; tension qui résulte de l'élévation formée par la courbe ou par la tumeur de l'os: en second lieu, il peut être une suite du gênement de la circulation.

Le véritable *éparvin* & la courbe ont un même principe; les causes en sont communément externes, & peuvent en être internes: quelquefois les unes & les autres se réunissent.

Les premières seront des coups, un travail violent & forcé; & les secondes seront produites par le vice de la masse.

Les coups donneront lieu à ces tumeurs ou à ces gonflemens, parce qu'ils occasionneront une dépression, qui sera suivie de l'extravasation des sucs & de la perte de la solidité des fibres osseuses: ces sucs répandus, non-seulement la partie déprimée se relèvera, mais elle augmentera en volume, selon l'abondance des liqueurs.

Le trop grand exercice, un travail violent & forcé contribueront aussi à leur arrêt & à leur stagnation: 1°. par le frottement fréquent de ces os, avec lesquels ils sont articulés; frottement suffisant pour produire le gonflement: 2°. par la disposition que des humeurs éloignées du centre de la circulation, & obligées de remonter contre leur propre poids, ont à séjourner, sur-tout celles qui sont contenues dans des veines & dans des canaux qui ne sont point exposés à l'action des muscles; action capable d'en accélérer le mouvement progressif & le cours, &

telles sont celles qui sont dans les os & dans les extrémités inférieures de l'animal.

Enfin si à défaut des causes externes nous croyons ne devoir accuser que le vice du sang, nous trouverons que des sucs épaissis ne pourront que s'arrêter dans les petites cellules qui composent les têtes ou le tissu spongieux des os, qu'ils écarteront les fibres osseuses à mesure qu'ils s'y accumuleront, qu'ils s'y durciront par leur séjour; & de-là l'origine & l'accroissement de la courbe & de l'*éparvin*, lorsque ces tumeurs ne reconnoissent que des causes internes.

L'une & l'autre cedent à l'efficacité des mêmes médicamens. Si elles sont le résultat de ces dernières causes, on débutera par les remèdes généraux, c'est-à-dire par la saignée, le breuvage purgatif, dans lequel on fera entrer l'*aquila alba*: on mettra ensuite l'animal à l'usage du *crocus metallorum*, à la dose d'une once, dans laquelle on jettera quarante grains d'éthiops minéral, que l'on augmentera chaque jour de cinq grains, jusqu'à la dose de soixante.

A l'égard du traitement extérieur, borné jusqu'à présent à l'application inutile du caustère actuel, application qui, n'outrant pas le tégument, ne peut rien contre une tumeur résidente dans l'os, on aura soin d'exercer sur le gonflement un frottement continué, par le moyen d'un corps quelconque dur, mais lissé & poli, afin de commencer à diviser l'humour retenue. Aussi-tôt après on y appliquera un emplâtre d'onguent de vigo, au triple de mercure, & on y maintiendra cet emplâtre avec une plaque de plomb très-mince, qui sera elle-même maintenue par une ligature, ou plutôt par un bandage fait avec un large ruban de fil: on renouvellera cet emplâtre tous les trois jours, & ces tumeurs s'évanouiront & se résoudront incontestablement. Il est bon de raser le poil qui les recouvre, avant d'y fixer le résolutif que je prescris, & dont j'ai constamment éprouvé les admirables effets.

Le même topique doit être employé dans le cas où ces gonflemens devroient leur naissance aux causes externes; la saignée néanmoins sera convenable, mais on pourra se dispenser d'ordonner la purgation, le *crocus metallorum*, & l'éthiops minéral.

La cure de la tumeur humorale, en supposant qu'elle se montre dans le cheval, n'aura rien de différent de celle de toutes les autres tumeurs: ainsi, ensuite des remèdes généraux, & après avoir, selon l'inflammation & la douleur, eu recours aux anodyns, aux émoulliens, on tentera les résolutifs. Si néanmoins la tumeur se dispose à la suppuration, & paroît fuir la voie première que nous avons voulu lui indiquer, on appliquera des suppurans, après quoi on procédera à son ouverture: & si elle incline à se terminer par induration, on usera des émoulliens, qui seront suivis par degrés des médicamens destinés à résoudre, lorsqu'on s'apercevra de leurs effets, &c. On ne doit point aussi oublier le régime que nous avons prescrit en parlant des maladies qui demandent un traitement intérieur & méthodique.

Celui du prétendu *éparvin sec*, que j'ai démontré n'exister en aucune façon dans le jarret, n'est pas encore véritablement connu. J'ai vainement eu recours à tous les remèdes innombrables que j'ai trouvé décrits dans les ouvrages des auteurs anciens & modernes de toutes les nations, & qu'ils conseillent dans cette circonstance, aucun d'eux ne m'a réussi: j'y ai substitué, conformément à la saine pratique, les topiques, les médicamens gras, adoucissans, émoulliens: j'ai employé ensuite la graisse de cheval, la graisse humaine, la graisse de blaireau, de castor, de vipères, auxquelles j'ai ajouté les huiles distillées de rue, de lavande, de marjolaine, de muscade, de romarin, & que j'ai cherché à rendre plus pénétrantes,



tes, en les aiguissant avec quelques gouttes de sel volatil armoniac ; tous mes efforts n'ont eu aucun succès. Quelquefois cette maladie, qui d'ailleurs n'influe en aucune façon sur le fond de la santé de l'animal, a paru céder à ces remèdes ; mais leur efficacité n'a été qu'apparente, & l'action de harper n'a cessé que pour quelque tems. Je ne peux donc point encore indiquer des moyens sûrs pour la vaincre ; mais j'espère que les expériences auxquelles je me livre sans cesse, aux dépens de tout, & sans espoir d'autre récompense que celle d'être utile, m'en suggéreront d'autres, que je publierai dans mes *Elémens d'Hippiatrique* : ce n'est que du travail & du tems que nous devons attendre les découvertes. (e)

*L'objet de l'Hippiatrique est maintenant d'une telle importance, qu'après avoir vu ce que M. Bourgelat pense de l'éparvin, on ne sera pas fâché de trouver à la suite de ses idées celles qui nous ont été communiquées par M. Genson.*

*C'est un avantage bien précieux pour l'Encyclopédie, d'avoir pu se procurer en même tems sur cette matière les secours & les lumières des deux hommes de France qui la connoissent le mieux.*

*Ceux pour qui l'objet de l'Hippiatrique est intéressant, trouveront ici de quoi se satisfaire ; & les hommes qui courent la même carrière remarqueront, dans ce que nous allons ajouter de M. Genson, un exemple de cette équité, avec laquelle il seroit toujours à souhaiter qu'on se traitât réciproquement, autant pour l'intérêt de l'art que pour l'honneur de l'humanité.*

Les différens symptômes de l'éparvin ont fait diviser cette maladie en plusieurs especes : les uns prétendent en distinguer trois, l'éparvin de bœuf, l'éparvin sec, & l'éparvin calleux : les autres n'en admettent que de deux ; l'éparvin sec, & l'éparvin calleux. Les plus expérimentés n'en reconnoissent qu'un proprement dit, qui est le calleux. C'est, comme on l'a vu par ce qui précède, le sentiment de M. Bourgelat, que l'expérience nous a confirmé. On entend par l'éparvin de bœuf, une tumeur osseuse, semblable à celle qui se trouve au jarret de cet animal ; mais nous pouvons attester avec M. Bourgelat, que nous n'avons jamais rien trouvé de la nature de cet éparvin dans le jarret du cheval. On entend par éparvin sec, un mouvement convulsif que le jarret du cheval éprouve, mais qu'il faut distinguer de l'éparvin, comme ayant des causes, des accidens, & un siège différent.

Quoique l'éparvin calleux ou la tumeur osseuse contre nature, qu'on désigne par ce nom, tire sa cause principale des violentes extensions que le jarret du cheval a souffert, dont nous parlerons dans la suite, elle en reconnoît encore d'autres qui sont internes ou héréditaires, comme une mauvaise conformation des os, des ligamens, des muscles ; d'où résultent des jarrets étroits, mal-faits, crochus, trop ou trop peu arqués. Cette difformité dans le cheval vient le plus souvent de l'étalon ou de la jument qui l'ont produit, & l'éparvin est presque inséparable de ce vice de conformation : les parties qui en sont affectées n'ayant point leur juste proportion ni le degré de solidité, sont peu propres à soutenir le poids énorme du cheval, encore moins à résister aux différens mouvemens que l'on lui fait faire dans de certains cas ; d'où s'ensuit que le suc nourricier des os pressé par la tension & la collision des parties encore tendres, s'épanche sur la surface supérieure latérale & interne du canon. Ce suc se durcit, & gêne plus ou moins le mouvement du jarret, selon qu'il est plus ou moins proche de l'articulation. Tantôt cette concrétion osseuse soude le canon avec quelques-uns des os voisins : pour lors elle fait boiter l'animal dès le commencement de la formation de la tumeur, & de tous

les tems. Tantôt cette tumeur ne fait que pincer l'articulation : dans ce cas l'animal boite jusqu'à ce que la surface intérieure de la tumeur étant usée par le frottement de l'os voisin, laisse un mouvement libre à l'articulation ; & c'est alors qu'on dit improprement que l'éparvin est sorti.

Ce qu'on appelle proprement éparvin sec, est, comme nous l'avons dit, un mouvement convulsif dans les jarrets du cheval. M. Bourgelat en fixe le siège dans les muscles fléchisseurs, propres aux jarrets de cet animal, & la cause dans la distension de ces parties organiques, & des nerfs qui entrent dans leur composition : mais nous croyons que le siège en est aussi dans les ligamens du jarret ; car ces parties qui attachent les os ensemble, ne sont pas simples, & destinées seulement à les assujettir, comme l'ont imaginé les anciens. Ces ligamens sont des parties composées, qui par leur vertu élastique contribuent bien plus au mouvement des membres, que les muscles : or les petits tuyaux qui les composent étant fort ferrés & fort étroits, pour peu que leur calibre vienne à changer dans les mouvemens violens que l'animal éprouve, les esprits animaux qui passent dans les pores de ces tuyaux retrécis, font effort pour changer & redresser ces petits tubes, & les remettre dans l'état où ils étoient ; ce qui ne peut s'exécuter sans causer à cette partie un mouvement convulsif que nous appellons harper ou trousser.

Il est inutile de proposer des remèdes pour ces genres de maladies, puisque la cure en est jusqu'à présent inconnue. Ceux qui se flatent d'avoir guéri les éparvins, s'approprient mal-à-propos les effets de la nature, qui seule, pendant leurs traitemens inutiles, travaille par le frottement à lever l'obstacle que la tumeur oppose à l'articulation : aussi ces cures prétendues n'arrivent-elles que dans les cas où l'éparvin est superficiel, c'est-à-dire dans le cas où le frottement suffit pour rendre aux parties voisines la liberté de leur mouvement. Mais le vrai remède pour l'éparvin, est d'en connoître, d'en prévenir & éviter les causes primitives. Ces causes sont, 1° dans la génération du poulain, 2° dans l'éducation, 3° dans le maquignonage, 4° dans l'usage que l'on fait des chevaux.

Essayons de combattre tous ces abus, de faire sentir pourquoi les éparvins sont plus communs aux chevaux en ce tems-ci, qu'ils ne l'étoient autrefois, & d'où vient que les beaux & bons chevaux sont si rares de nos jours. 1°. De l'abondance des bons chevaux avant que les abus en eussent altéré l'espece, résulteroit que l'on pouvoit faire facilement choix des bons étalons & jumens propres à multiplier : on ne les employoit point à la propagation qu'ils n'eussent atteint l'âge de six ou sept ans, & par-là presque tous les poulains étoient bien conformés. 2°. Le particulier qui avoit des poulains, ne trouvant à les vendre qu'à un certain âge, ne s'empressoit point de les dresser : ces jeunes sujets ainsi ménagés, acquéroient dans toutes leurs parties, & nommément au jarret, un parfait degré de solidité, qui les garantissoit des éparvins. 3°. Les maquignons du tems passé ignoroient la méthode de mettre continuellement leurs chevaux sur les hanches ; ignorance avantageuse pour la conservation des jarrets de ces animaux, qui semblent aujourd'hui n'être faits que pour servir de victime à ces pernicieux écuyers, qui les sacrifient à leur cupidité. 4°. Anciennement le travail que l'on faisoit faire aux chevaux, étoit des plus modérés ; ceux de carrosse étoient menés tranquillement, & ceux de selle avoient dans toutes leurs parties la bonne conformation & la solidité nécessaire pour soutenir les courses auxquelles on les destinoit. Il résulteroit de cette propagation, de cette éducation, de cette ignorance des maquignons, & de cet emploi



opportun, que l'espece s'en conservoit dans la beauté & la bonté.

1°. Aujourd'hui les propriétaires des poulains, pour peu qu'ils soient beaux & bien faits, avant l'âge de trois ans en veulent tirer de la race avant de les vendre, & les employent non-seulement à la propagation, mais encore au travail. Cette avarice économe les ruine, tant mâles que femelles; & les parties qui souffrent le plus dans ces jeunes chevaux, sont les jarrets, où il se forme des *éparvins*, comme il est aisé de le comprendre en se rappelant les causes immédiates de cette maladie. 2°. Avant de les vendre on veut les rétablir, ou, pour mieux dire, continuer de les user, en les montant & les rassemblant pour leur donner plus de grace, & pour séduire les demi-connoisseurs. 3°. Les marchands qui les achètent, contribuent encore à leur ruiner les jarrets, en les mettant continuellement sur la montre, un énorme fouet à la main. Un garçon qui les tient vigoureusement assujettis, armé d'un bridon long de branche de plus d'un pié, enlève le cheval pardevant, tandis que le maître qui est par-derrière, le fustige sans pitié. L'animal ne fait à qui répondre; on diroit, à voir ces réformateurs de la nature, qu'ils veulent accoutumer ces animaux à marcher sur les deux piés de derrière, comme les singes: or est-il possible que les chevaux qui ont tout au plus quatre ans, comme presque tous ceux que les marchands vendent aujourd'hui, soient en état de supporter jusqu'à vingt fois par jour ces cruels exercices, sans que leurs jarrets soient affectés d'*éparvins*? 4°. Enfin, autrefois les chevaux mouroient sans être usés, ils le sont aujourd'hui avant d'être formés. On fait à quels exercices ils sont destinés, sur-tout les plus fringans & les plus beaux: autrefois le maître étoit esclave de son cheval, aujourd'hui le cheval est esclave du maître; usage plus raisonnable, mais plus pernicieux aux chevaux. De ces différences résulte la raison pour laquelle les chevaux finissoient autrefois leur carrière sans *éparvins*, au lieu qu'ils en ont souvent aujourd'hui avant même de la commencer. Ce sont les *éparvins* qui font la difette des bons chevaux, & cette difette à son tour occasionne les *éparvins*. Cet article est de M. GENSON.

ÉPAUFRURE, f. f. en Architecture; c'est l'éclat du bord du parement d'une pierre, emporté par un coup de tête mal donné: & *encornure*, c'est un autre éclat qui se fait à l'arrête de la pierre lorsqu'on la taille, qu'on la conduit, qu'on la monte, ou qu'on la pose. (P)

\* ÉPATE, adject. (Gramm.) se dit en général de toute partie d'un corps qui a moins de faille qu'elle n'en doit avoir, enforte que son applatiffement lui donne alors la figure d'un pié de pot qui a peu de hauteur, eu égard à sa base. On dit que le nez des Negres est *épaté*. Voyez NEGRE.

ÉPATÉ, (Metteur en œuvre.) On appelle *sertiffure épatée*, celle dont la circonférence est plus large d'enbas que d'en-haut. On employe ces sortes de sertiffures aux pierres roboles & inégales, pour masquer leurs inégalités & grossir leur étendue.

ÉPAVES, f. f. pl. (Jurisp.) sont les choses mobilières égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire.

Quelques-uns tirent l'origine de ce terme du grec *ἀδρόμορα*, qui signifie choses égarées & perdues.

Mais il paroît que ce mot vient plutôt du latin *expavescere*, parce que les premières choses que l'on a considérées comme *épaves*, étoient des animaux effarouchés qui s'enfuyoient au loin, *expavescentia animalia*.

On a depuis compris sous le terme d'*épaves*, toutes les choses mobilières perdues, & dont on ne connoît point le véritable propriétaire.

Il y a même des personnes qu'on appelle *épaves*, & *épaves foncières & immobilières*, comme on le dira dans les subdivisions suivantes; mais communément le terme d'*épaves* ne s'entend que de choses mobilières, telles qu'animaux égarés, ou autres choses perdues.

En Normandie on les appelle *choses gayves*. Voyez GAYVES.

Les biens vacans sont différens des *épaves*, en ce que ces sortes de biens sont ordinairement des immeubles, ou une universalité de meubles, & que d'ailleurs on en connoît l'origine, & le dernier propriétaire qui n'a point d'héritier connu; au lieu que les *épaves* sont des choses dont on ignore le propriétaire.

Il y a aussi beaucoup de différence entre un trésor & une *épave*. Le trésor est *vetus pecuniæ depositio, cujus memoria non extat*. L'*épave* est toute chose mobilière qui se trouve égarée & perdue: l'un & l'autre se reglent par des principes différens. Voyez TRÉSOR.

Les lois romaines veulent que ceux qui trouvent quelques bestiaux égarés, les fassent publier par affiches, afin de les rendre à ceux qui les réclameront justement.

Dans notre usage les *épaves* appartiennent au seigneur haut-justicier, & non au propriétaire du fonds où elles sont trouvées, ni même au seigneur féodal, ni au seigneur moyen-justicier.

Celui qui trouve une *épave*, est obligé d'en faire la déclaration au seigneur haut-justicier dans les vingt-quatre heures: la coutume de Nivernois l'ordonne ainsi.

Après la déclaration de celui qui a trouvé l'*épave*, le seigneur doit la faire publier par trois dimanches consécutifs, afin qu'elle puisse être réclamée. Ces publications se faisoient autrefois au prône; mais depuis l'édit de 1695, toutes publications pour ces sortes d'affaires temporelles doivent être faites par un huissier à la porte de l'église.

La plupart des coutumes donnent au propriétaire de l'*épave* quarante jours pour la réclamer, à compter du jour de la première publication, en justifiant par lui de son droit, & en payant les frais de garde & autres.

Les publications faites & les quarante jours expirés, le seigneur haut-justicier ne devient pas encore de plein droit propriétaire de l'*épave*; il faut qu'elle lui soit adjugée en justice, comme l'ordonne la coutume d'Orléans, article 156.

Après l'expiration des quarante jours, & l'adjudication faite en bonne forme au seigneur, le propriétaire de l'*épave* n'est plus recevable à la réclamer.

On n'exige pas tant de formalités ni de délais, quand l'*épave* est de peu de valeur, ou qu'il s'agit de quelqu'animal dont la nourriture absorberoit le prix. La coutume de Sens, article 11, permet en ce cas de la faire vendre après la première quinzaine, & après deux criées ou proclamations, à la charge de garder l'argent pour le rendre au propriétaire.

On distingue plusieurs sortes d'*épaves*, dont il sera parlé dans les subdivisions suivantes.

Les coutumes qui contiennent quelques dispositions sur cette matière, sont Meaux, Melun, Sens, Montfort, Mantes, Senlis, Troyes, Chaumont, Châlons, Chauny, Boulenois, Artois, les deux Bourgognes, Nivernois, Montargis, Orléans, Loudunois, Dunois, Amiens, Auxerre, Grand-Perche, Bourbonnois, Auvergne, la Marche, Poitou, Bordeaux, Montreuil, Beauquesne, Peronne, Berry, Cambrai, S. Pol sous Artois, Bar, Lille, Hefdin, Lorraine.

Les auteurs qui traitent des *épaves*, sont Bouthil-



lier, en sa somme rurale; Conan, en ses commentaires de droit civil, lib. III. cap. de thesauris & rebus adespotis; Bacquet, des droits de justice, ch. xxxiiij. le gloss. de M. de Lauriere; & les commentateurs des coutumes dont on a parlé. (A)

ÉPAVES D'ABEILLES ou AVETTES, sont des ef-fains de mouches à miel qui viennent se poser dans le fonds de quelqu'un, & ne sont poursuivies par personne. Ces épaves appartiennent au seigneur haut-justicier du fonds où les mouches sont venues se po-fer, & non pas au premier occupant, ni même au propriétaire du fonds. Voyez la coutume de Tours, art. 17 & 54. la coutume locale de Preully, ressort de Tours; celle de Lodunois, ch. j. art. 13. & ch. iij. art. 3. Anjou, art. 12. Maine, art. 13. Ce der-nier article porte que les épaves des avettes, nonobstant qu'elles soient mouvantes, tenant & étant en aucun arbre, ou autrement assises au fief d'aucun, appartiennent pour le tout au seigneur du fonds où elles sont assises, si ledit seigneur du fonds y a justice fon-ciere en nueffe; & s'il n'a justice en son fonds, elles lui appartiennent pour la moitié, & au justicier en nueffe pour l'autre moitié. Mais si lesdites avettes sont poursuivies avant qu'elles soient encore logées & pris leur nourrissage aud. lieu où elles sont assises, celui à qui elles appartiennent les peut poursuivre, & les doit avoir comme siennes. (A)

ÉPAVES D'AUBAINS. En quelques coutumes, comme Vermandois & autres, on appelle épaves les hommes & femmes nés hors le royaume en pays si lointain, que l'on ne peut avoir connoissance du lieu de leur naissance; à la différence de ceux dont le lieu de la naissance est connu, que l'on appelle sim-plement aubains ou étrangers. Voyez Bacquet, du droit d'aubaine, premiere partie, ch. jv. n°. 20. (A)

ÉPAVES D'AVETTES ou ABEILLES, voyez ci-dev. ÉPAVES D'ABEILLES.

ÉPAVE DU DESTRIER, qu'on devoit écrire dex-trier; est le droit qui appartient au seigneur baron, d'avoir à titre d'épave le destrier ou grand cheval de guerre, appelé aussi coursier ou cheval de lance, qui se trouve égaré sur sa terre, sans être réclamé par celui auquel il appartenoit: les coutumes d'Anjou, art. 47. & Maine, art. 55. lui attribuent ce droit. Voyez la note de Bodreau sur les articles de la coutume du Maine. (A)

ÉPAVE DU FAUCON, est le droit qui appartient au seigneur baron dans les coutumes d'Anjou & du Maine, de prendre à titre d'épave tout faucon ou au-tre oiseau de leurre ou de proie qui se trouve égaré dans sa terre, sans être réclamé par celui auquel il appartenoit. Voyez la coutume d'Anjou, art. 47. & celle du Maine, art. 55. & Bodreau sur cet article. (A)

ÉPAVES FONCIERES, sont les immeubles qui échent au seigneur à titre d'épave, pour droit de bâtardise ou de deshérence. Quelques coutumes y comprennent aussi les immeubles délaissés par les au-bains; mais dans l'usage ces sortes d'épaves aubania-les appartiennent au roi, & non au seigneur, quoi qu'en disent au contraire la coutume d'Anjou, art. 40. & celle du Maine, art. 11. (A)

ÉPAVES MARINES ou MARITIMES, sont tous les effets que la mer pousse & jette à terre, qui se trou-vent sur les bords, & ne sont réclamés par aucun légitime propriétaire.

On les nommoit en vieux langage herpes marines, du gaulois harpir, qui signifioit prendre. Ce nom leur fut donné, parce que ces sortes d'épaves appartiennent au roi ou aux seigneurs des lieux, selon les dif-férentes coutumes; & que les officiers des justices royales ou seigneuriales les peuvent faire prendre & enlever.

Les poissons qui viennent échouer, ou qui sont

pouffés par la violence des flots sur les bords de la mer, sont du nombre des épaves maritimes; personne ne peut les réclamer, si ce n'est le roi ou le seigneur, selon la coutume du lieu. Le droit naturel qui donne au premier occupant les poissons qui sont pêchés & pris dans les eaux, cesse à l'égard de ceux-ci, attendu que ce n'est point par l'effet d'aucune industrie que le premier occupant les peut avoir en sa pos-session.

Les jugemens d'Oleron, qui font partie des an-ciennes coutumes de la mer, ne comprennent au nombre des épaves maritimes que les poissons à lard, tels que les baleines, veaux marins, &c. Il est dit que le seigneur en doit avoir sa part, suivant la cou-tume du pays, & non en autre poisson; que si un navire trouve en pleine mer un poisson à lard, il fera totalement à ceux qui l'ont trouvé, s'il n'y a poursuite; & que nul seigneur n'y doit prendre part; encore qu'on l'apporte à sa terre: qu'en toutes cho-ses trouvées à la côte de la mer, lesquelles autre-fois ont été possédées, comme vin, huile & autres marchandises, quoiqu'elles ayent été jetées & dé-laissées des marchands, & qu'elles doivent être au premier occupant, toutefois la coutume du pays doit être gardée, comme des poissons; que s'il y a présomption qu'ils soient d'un navire qui ait péri, en ce cas le seigneur ou l'inventeur ne doivent rien prendre pour les retenir, mais en doivent faire du bien aux pauvres nécessiteux; qu'autrement ils en-courent le jugement de Dieu. Voyez Clairac sur les jugemens d'Oleron, ch. xxxvj.

La coutume de Normandie, chap. xxiiij. appelle varech ce que l'on appelle ailleurs épaves maritimes. Voyez VARECH.

L'ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, ch. vij. déclare les dauphins, esturgeons, faumons & truites être poissons royaux, & en cette qualité appartenir au roi, quand ils sont trouvés échoués sur le bord de la mer, en payant les salaires de ceux qui les auront rencontrés & mis en lieu de sûreté.

Les baleines, marsoiins, veaux de mer, thons, souffleurs, & autres poissons à lard, échoués & trou-vés sur les greves de la mer, doivent, suivant la mê-me ordonnance, être partagés comme épaves, de même que les effets échoués.

Mais lorsque les poissons royaux & à lard ont été pris en pleine mer, ils appartiennent à ceux qui les ont pêchés; sans que les receveurs du roi, ni les sei-gneurs particuliers, & leurs fermiers, y puissent prétendre aucun droit, sous quelque prétexte que ce soit. (A)

ÉPAVE MOBILIAIRE, est celle qui consiste dans quelque effet mobilier, comme un animal, un pois-son, &c. Ces sortes d'épaves sont surnommées mobi-liaires, pour les distinguer des épaves foncières, qui consistent en immeubles. Il en est parlé dans la cou-tume de Tours, art. 47 & 52; & en la coutume lo-cale de Maizieres, ressort de Tours; Lodunois, ch. iij. art. 9. ch. iij. art. 1. Anjou, art. 40, 41, 130. le Maine, art. 47, 48, 183. Blois, art. 26 & 32. (A)

ÉPAVE DE PERSONNE, est la même chose qu'é-pave d'aubains; ce qui ne s'entend que de ceux dont le lieu de la naissance n'est point connu. Voyez ci-devant ÉPAVE D'AUBAIN. Voyez aussi ci-devant EN-FANS EXPOSÉS. (A)

ÉPAVE DE RIVIERE: on appelle ainsi tout ce qui est trouvé abandonné sur les rivières, soit par nau-frage, débordement, inondation, chute de pont, ou autres accidens, & qui n'est point réclamé par le lé-gitime propriétaire.

L'ordonnance des eaux & forêts, tit. xxxj. de la pêche, art. 16, veut que toutes les épaves qui seront pêchées sur les fleuves & rivières navigables, soient garrées sur terre, & que les pêcheurs en donnent



avis aux sergens & gardes-pêche, qui seront tenus d'en donner procès-verbal, & de les donner en garde à des personnes solvables, qui s'en chargeront, dont le procureur du roi prendra communication au greffe, aussi-tôt qu'il y aura été porté par le sergent ou garde-pêche, & qu'il en soit fait lecture à la première audience: surquoi le maître particulier, ou son lieutenant, doit ordonner que si dans un mois les épaves ne sont demandées & réclamées, elles seront vendues au profit du roi, au plus offrant & dernier enchérisseur, & les deniers en provenans mis à mains des receveurs de S. M. sauf à les délivrer à celui qui les réclamera, un mois après la vente, s'il est ainsi ordonné en connoissance de cause.

L'article suivant défend de prendre & enlever les épaves sans la permission des officiers des maîtrises, après la reconnaissance qui en aura été faite, & qu'elles auront été adjudgées à celui qui les aura réclamées. (A)

EPAVITÉ, f. f. (*Jurisprud.*) se dit, en quelques coutumes, pour aubaine; de même que les aubains ou étrangers y sont appelés épaves. La coutume de Vitri, art. 72, dit qu'épavité ne gât en noblesse, d'autant que, suivant cette coutume, les nobles nés & demeurant hors le royaume, doivent succéder à leurs parens décédés dans le royaume, ou ailleurs, en tous leurs biens meubles ou immeubles, nobles ou roturiers. Mais Bacquet, en son traité du droit d'aubaine, ch. xxx, dit que cette coutume ne préjudicie point aux droits que le roi a sur la succession des aubains. Suivant les ordonnances du duc de Bouillon, art. 617, le droit d'épavité appartient audit sieur duc, par le décès d'un étranger qui n'est point son sujet, & a délaissé des biens meubles ou immeubles, en ses terres & seigneuries, & il est dit qu'il a quitté & remis ce droit aux bourgeois de Sedan. Voyez EPAVES & AUBAINE. (A)

EPAULARD, f. m. orca, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson cétacé, que l'on appelle dorgue en Languedoc. Il est presque rond. Il a, comme le dauphin, un conduit pour tirer l'air, & il lui ressemble par le museau, les nageoires, & la queue: mais il est vingt fois plus gros. Ses dents sont larges & pointues; il mord la baleine, & la fait mugir comme un taureau & fuir sur les côtes, ce qui est très-favorable aux pêcheurs: aussi empêchent-ils autant qu'ils peuvent qu'on ne blesse les épaulards. Rondelet, *histoire des poissons*, liv. XVI. chap. jx. Voyez POISSON. (I)

EPAULE, f. f. (*Anat.*) partie double du corps humain, située à l'extrémité supérieure, & qui est composée de deux pièces osseuses; l'une antérieure appelée clavicule, & l'autre postérieure dite omoplate. Voyez CLAVICULE, OMOPLATE.

On fait que c'est principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'épaule; car la clavicule ne fait que suivre les mouvemens de l'omoplate, en bornant néanmoins ces mouvemens dans certaines attitudes: aussi la clavicule n'a d'autre muscle que le souclavier, tandis que l'omoplate en a cinq considérables qui servent à la lever, à l'abaisser, à la porter en-arrière, à la ramener en-devant, en un mot à tous les mouvemens de l'épaule.

Les épaules sont plus hautes ou plus basses, plus larges ou plus étroites dans différentes personnes, ce qui dépend des deux pièces qui forment cette partie: mais par leur substance cartilagineuse & flexible dans la première enfance, elles sont susceptibles de prendre de mauvaises conformations, comme de s'arrondir ou de se voûter, de produire l'engoncement, & même de contracter une inégalité de hauteur; trois difformités principales qui gâtent entièrement la beauté de la taille. Indiquons donc les moyens de prévenir ou de corriger ces sortes de dé-

fauts, d'après les bons auteurs d'Orthopédie.

Les épaules s'arrondissent & se voûtent en les serrant par-devant, en creusant la poitrine, ou amenant les bras sur l'estomac, comme font quelques personnes dans leurs prières, s'imaginant que cette posture est essentielle à la dévotion: il faut au contraire, pour éviter une vouffure, qui ne croît que trop avec l'âge, engager les enfans à avancer la poitrine en-devant, à retirer les épaules en-arrière, à porter leurs coudes sur les hanches.

Une seconde précaution nécessaire pour conserver aux enfans le dos plat, c'est de les empêcher, quand ils sont assis, qu'ils ne se renversent sur leur siège, & les obliger de se tenir à-plomb sur leur séant: en effet quand on est assis renversé, le dos prend nécessairement une courbure creusée en-dehors.

Une troisième précaution, c'est de faire en sorte que la tablette du siège sur laquelle les enfans s'assèyent, au lieu d'être enfoncée dans le milieu, soit absolument plate; parce que quand on est assis dans un enfoncement, l'effort que l'on fait naturellement & sans dessein pour ramener le corps à l'équilibre, oblige la taille à se voûter encore davantage: c'est cependant dans des sièges enfoncés que l'on assied les enfans dès leurs plus tendres années, au lieu de leur donner des fauteuils ou des chaises dont le siège soit d'une planche de bois bien unie. On peut remédier à l'enfoncement des chaises ou fauteuils de paille dans lesquels on assied les enfans, en mettant sous cet enfoncement une vis de bois qui monte & descend, sur laquelle sera posée une petite planche; en sorte qu'en tournant la vis selon un certain sens, elle pousse la planche & élève en-haut la paille qui est sous la chaise. Comme cette vis doit porter sur quelque chose qui lui serve d'appui, on la pose sur le milieu d'une petite traverse de bois, dont on cloue en-bas les deux bouts à deux bâtons de la chaise.

Enfin une quatrième précaution est de coucher l'enfant pendant la nuit le plus à-plat qu'il sera possible; & si une de ses épaules se trouve plus grosse que l'autre, on le fera coucher sur le côté opposé à cette épaule, parce que l'épaule sur laquelle on se couche s'élève toujours sur la surface du dos.

Passons à la seconde difformité, qui consiste dans l'engoncement, c'est-à-dire dans le cou enfoncé dans les épaules.

Les nourrices, les seveuses, les gouvernantes, qui suspendent sans cesse un enfant par la lisière en le soulevant en l'air, l'exposent à avoir le cou enfoncé dans les épaules. Les maîtres ou les maîtresses à lire & à écrire, qui font manger, lire, ou écrire dans leurs pensions, un enfant sur une table trop haute, & qui monte au-dessus des coudes de l'enfant (au lieu qu'elle doit être deux doigts plus basse), l'exposent pareillement à avoir le cou enfoncé dans les épaules.

Cet inconvénient est difficile à éviter dans les écoles publiques, où il n'y a d'ordinaire qu'une même table pour tous les enfans de quelque taille qu'ils soient: ainsi cette table proportionnée seulement pour quelques-uns, se trouve trop haute ou trop basse pour un grand nombre d'autres; alors ceux pour qui la table est trop haute, sont obligés d'élever les épaules plus qu'il ne faut, ce qui à la longue les rend engoncés; & ceux pour qui la table est trop basse, sont obligés de se voûter & d'avancer les épaules en-arrière, ce qui ne peut que contribuer à les leur arrondir. Mais dans les maisons domestiques les enfans qui mangent à la même table que leurs pères & mères, ne seront point exposés aux inconvéniens dont on vient de parler, dès qu'on leur donnera des sièges proportionnés à la hauteur de la table, avec un marche-pié pour appuyer leurs jambes.



Un autre moyen seroit de ne point asseoir les enfans dans des sièges, ou dans des roulettes qui ont des accoudoirs un peu hauts; parce que de pareils accoudoirs sur lesquels les enfans s'appuient toujours, leur font nécessairement lever les *épaules*. Le remede, si le défaut est contracté, consiste à se servir des avis que nous venons de donner, & à y joindre tous les moyens qui peuvent tendre à mettre les deux *épaules* au niveau, où elles doivent être à l'égard de la partie inférieure du cou.

Parlons à présent du surjettement d'une *épaule* au-dessus de l'autre, ou de l'inégalité de leur hauteur, qui fait que l'une s'élève trop, ou que l'autre baisse trop.

Un bon moyen pour corriger un enfant qui leve ou qui baisse trop une *épaule*, c'est de lui mettre quelque chose d'un peu lourd sur l'*épaule* qui baisse, & de ne point toucher à celle qui leve; car le poids qui sera sur l'*épaule* qui baisse, la fera lever, & obligera en même tems celle qui leve à baisser.

L'*épaule* qui porte un fardeau, monte toujours plus haut que celle qui n'est pas chargée; & alors la ligne centrale de toute la pesanteur du corps & du fardeau, passe par la jambe qui soutient le poids: si cela n'étoit pas, le corps tomberoit; mais la nature y pourvoit, en faisant qu'une égale partie de la pesanteur du corps se jette du côté opposé à celui qui porte le fardeau, & produit ainsi l'équilibre; car alors le corps est obligé de se pencher du côté qui n'est pas chargé, & de s'y pencher jusqu'à ce que ce côté non chargé participe au poids du fardeau qui se trouve de l'autre côté: d'où il résulte que l'*épaule* chargée se hausse, & que celle qui ne l'est pas se baisse. Cette mécanique de la nature démontre l'erreur de ceux qui, pour obliger un enfant à baisser l'*épaule* qui leve trop, lui mettent un plomb sur cette *épaule*, s'imaginant que ce poids la lui fera baisser; c'est au contraire le vrai moyen de la lui faire lever davantage.

On peut se contenter, au lieu de lui mettre un poids sur l'*épaule* qu'on veut faire lever, de faire porter par l'enfant, avec la main qui est du côté de cette *épaule*, quelque chose d'un peu pesant, il ne manquera point alors de lever l'*épaule* de ce côté-là, & de baisser l'autre; ce dernier expédient est sur-tout d'une grande utilité, quand un enfant a la taille considérablement plus tournée d'un côté que de l'autre; car dans ce cas, soit qu'on lui fasse porter quelque poids sous le bras, ou qu'on lui fasse lever par exemple une chaise, un tabouret, avec la main qui est du côté vers lequel sa taille panche, il ne manquera point de se pencher du côté opposé. Un autre moyen, c'est d'amuser l'enfant en l'exerçant à porter une petite échelle faite exprès; en sorte qu'il la soutienne d'une *épaule* qu'il posera sous un échelon; l'*épaule* sur laquelle sera l'échelon, levera, & l'autre baissera.

Nous venons de dire que lorsqu'on souleve d'un bras une chaise ou un tabouret, l'*épaule* de ce côté-là hausse, & l'autre baisse. Mais il faut observer que si l'on porte avec la main pendante un vase qui ait une anse posée de niveau avec le bord du vase, & que l'on porte ce vase par l'anse, en sorte 1° que le second doigt entre dans l'anse & la soutienne par le haut, 2° que le doigt du milieu aille sous l'anse & en soutienne le bas, 3° que le pouce passe sur l'anse, & que le pouce appuyant en cet endroit sur le bord du vase même, entre un peu dans le vase, alors l'*épaule* du bras qui porte le vase ne se hausse pas comme dans les cas précédens, mais se baisse au contraire: ainsi c'est un autre moyen dont on peut facilement se servir à l'égard d'une jeune personne qui leve trop une *épaule*.

Voici deux autres expédiens très-simples & très-ai-

sés. Premier expédient. Si l'enfant leve trop une *épaule*, faites-le marcher appuyé de ce côté-là sur une canne fort basse; & si au contraire il la baisse trop, donnez-lui une canne un peu haute; ensuite lorsqu'il voudra se reposer, faites-le asseoir dans une chaise à deux bras, dont l'un soit plus haut que l'autre, en sorte que le bras haut soit du côté de l'*épaule* qui baisse, & l'autre du côté de celle qui leve. Deuxième expédient. Comme personne n'ignore que lorsqu'on se carre d'un bras, c'est-à-dire qu'on plie le bras en forme d'anse, en appuyant le poing sur la hanche du même côté, l'*épaule* de ce côté-là leve, & l'autre baisse; & que si l'on couche alors l'autre bras le long du corps, en sorte qu'il pende jusqu'à l'endroit de la cuisse auquel il peut atteindre, l'*épaule* de ce côté-là baissera encore davantage: servez-vous de ce moyen simple, & répétez-le, pour rectifier dans un enfant le défaut de l'*épaule* qui leve ou qui baisse trop.

Enfin quelquefois un enfant panche trop l'*épaule* sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit; s'il panche trop l'*épaule* du côté gauche, faites-le soutenir sur le pié droit; car se soutenant alors sur ce pié à l'exclusion de l'autre, qui dans ce tems-là demeure oisif, il arrivera nécessairement que l'*épaule* droite qui levoit trop, baissera, & que l'*épaule* gauche qui baïssoit trop, levera: cela se fait naturellement en vertu de l'équilibre, sans quoi le corps seroit en risque de tomber; parce que quand on se soutient sur un seul pié, la jambe opposée, qui alors est un peu pliée, ne soutient point le corps, elle demeure sans action & comme morte, ainsi qu'on le voit dans les enfans qui jouent à cloche-pié; de sorte qu'il faut nécessairement que le poids d'en-haut qui porte sur cette jambe, renvoie le centre de sa pesanteur sur la jointure de l'autre jambe qui soutient le corps. Si donc l'enfant panche trop l'*épaule* sur le côté droit, dites-lui de se soutenir sur le pié gauche; s'il la panche trop sur le côté gauche, dites-lui de se soutenir sur le pié droit.

Je laisse à imaginer d'autres moyens analogues à ceux-ci, & de meilleurs encore; je remarquerai seulement que tous ceux que nous avons indiqués demandent pour le succès une longue continuation, guidée par des regards attentifs de la part des peres & des meres sur leurs enfans, & ce n'est pas communément la branche de l'éducation dont ils sont le moins occupés; il est vrai cependant que malgré l'intérêt qu'ils y prennent, l'art orthopédique le plus savant ne corrige les difformités des *épaules* que dans ces premières années de l'enfance, où les pieces cartilagineuses qui composent les *épaules*, sont encore tendres & flexibles.

Au reste l'Anatomie, la Chirurgie, & la Mécanique, se prêtent de mutuels secours pour guérir les graves accidens auxquels cette partie du corps humain se trouve exposée. D'un autre côté la Physiologie, *Tantum scientiarum cognatio, juncturaque pollet!* tâche d'expliquer les causes de quelques symptômes singuliers, que le hasard offre quelquefois à nos regards surpris; & pour en citer un seul exemple, c'est par les lumieres de cette science qu'on peut comprendre pourquoi l'on a vû des personnes qui, après avoir été blessées à l'*épaule*, ont perdu tout-à-coup l'usage de la parole, & ne l'ont recouvert que par la guérison de la plaie. Ce phénomène dépend de la communication d'un des muscles de l'os hyoïde avec l'*épaule*; ce muscle qui a deux ventres & un tendon au milieu est le coraco-hyoïdien, qu'on pourroit nommer à plus juste titre *omoplato-hyoïdien*, parce qu'il a son attache fixe à la côte supérieure de l'omoplate, & finit à la corne de l'os hyoïde. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPAULE, (*Manège.*) partie de l'avant-main du cheval.



Accoûtumés à n'envisager cet animal que par le dehors & par la superficie, nous avons jusqu'à présent compris dans la dénomination de l'épaule, toute l'étendue qui se trouve depuis la fommité du garrot jusqu'à la portion supérieure de la jambe. On a donc indistinctement confondu cette partie, qui n'est proprement composée que de l'omoplate, avec le bras qui est formé par l'humerus; & par une suite de cette erreur, on a donné à la partie résultante du cubitus, le nom de *bras*, tandis qu'elle devoit être appelée *l'avant-bras*.

Il importoit cependant essentiellement à ceux qui s'érigent en connoisseurs, & qui font profession de dresser des chevaux, ainsi qu'aux personnes qui se livrent au traitement de leurs maladies, de se former une idée juste de la structure de cet animal. Comment en effet décider de la franchise & de la beauté de ses mouvemens, si on ignore d'où ils doivent partir? comment juger de la possibilité des actions qu'on lui demande, & mettre en jeu ses ressorts, si l'on n'a acquis la connoissance du lieu & de l'espece des articulations, à la faveur desquelles ses parties doivent se mouvoir? d'ailleurs, s'il arrive fréquemment des écarts, des entre-ouvertures, &c. comment y remédier dès qu'on sera hors d'état de s'orienter en quelque façon, relativement aux différens articles, & de parler des ligamens, des muscles, des cartilages, de la synovie, & des vaisseaux des parties qui souffrent?

Ces considérations m'ont suggéré la division que j'ai faite, & dont je m'écarterois indiscrettement, si je ne rapportois aux bras toutes les observations qui ont été adoptées & qui ont paru ne concerner que l'épaule: ainsi je dirai que le bras ne doit point être recouvert par des muscles trop épais & trop charnus, & que cette partie doit conséquemment être petite, plate, libre, & mouvante. Pour distinguer si elle est douée des deux premières qualités, il suffit de considérer 1°. cette saillie visible formée par l'articulation de l'humerus avec l'omoplate, saillie que l'on appelle encore *la pointe de l'épaule*; le muscle commun recouvre cette articulation: or si ce muscle est d'une épaisseur considérable, cette partie au lieu d'être plate sera grosse, ronde, & charnue, & dès-lors le cheval sera pesant, il se lassera aisément, il bronchera, les jambes de devant étant en quelque façon surchargées, ne pourront être que bientôt ruinées; la grosseur demesurée des os articulés, peut encore occasionner ce défaut. On examinera, en second lieu, le vuide ou l'interfection qui est entre le muscle commun & le grand pectoral. Cette interfection marque la séparation du bras & du poitrail, & le grand pectoral forme cette élévation qui est à la partie antérieure de la poitrine de l'animal: or si le repli ou pli que nous appercevons ordinairement, & que je nomme *interfection*, n'est point distinct, s'il n'est point apparent, attendu le trop de chair ou l'épaisseur des muscles, il en résultera que le cheval sera chargé & ne sera propre qu'au tirage. Enfin, en supposant de la contrainte dans le mouvement de cette partie, l'animal ne marchera jamais agréablement & sûrement; parce que son action ne partant en quelque sorte que de la jambe, elle sera hors de la nature de celle à laquelle le membre étoit destiné, & sera inévitablement privée de fermeté, de solidité, & de grace. Aussi voyons-nous que tels chevaux se fatiguent aisément, pesent à la main, & rasent continuellement le tapis.

Ce défaut de liberté peut se réparer par l'art & par l'exercice, pourvu que cette partie ne soit que noyée & entreprise; mais si elle se trouve chevillée, ou froide, ou desséchée, ce seroit une témérité que de former une pareille espérance.

On reconnoitra qu'elle est chevillée, à un défaut

de jeu que les meilleures leçons ne sauroient lui rendre. J'entens par *défaut de jeu*, une inaction véritable, qui n'a sa source que dans la conformation défectueuse de l'animal, dont les bras sont tellement serrés, qu'ils semblent attachés l'un à l'autre par une cheville.

Nous disons qu'elle est froide, lorsqu'elle est dépourvue de sentiment & de mouvement. Il est rare qu'on y remédie avec efficacité, à moins qu'on ne tente cette cure dès le commencement & dès l'origine du mal. Il provient de plusieurs causes. Premièrement, de la structure naturelle du cheval: ainsi celui dans lequel cette partie sera trop décharnée, sera plus sujet à cette froideur, que celui dans lequel elle sera exactement proportionnée. Que l'on considère, en effet, que les muscles sont les organes du mouvement, & que de leur seule petitesse naît le décharnement dont il s'agit; comme ils ne peuvent être plus petits, qu'autant que leur tissu est composé d'une moins grande quantité de fibres, ou que ces fibres sont plus minces, dès-lors la force ne peut être que moins grande dans la partie, qui deviendra nécessairement débile après un certain tems de travail. On observera néanmoins que dans ce cas il n'y a que difficulté de mouvement, sans douleur.

Une seconde cause, est le passage subit de la chaleur au froid. Un cheval sue; loin de lui abattre la sueur, on le laisse refroidir. Dès-lors les pores se resserrent, & en conséquence de ce resserrement & de cette constriction, la transpiration est interceptée. Cette humeur arrêtée ne peut que contracter de mauvaises qualités & un caractère d'acrimonie, par le moyen duquel elle picote les membranes de l'articulation & des muscles; ce qui donne lieu à la douleur, à la roideur, & à la difficulté du mouvement dans cette partie.

Une troisième cause sera encore le séjour de l'animal dans un lieu trop humide. En ce cas les vaisseaux se relâcheront insensiblement, principalement les vaisseaux lymphatiques, dans lesquels le cours des liqueurs est toujours plus lent. Ce relâchement produira un engorgement qui sera dans les ligamens de l'article, où ces vaisseaux lymphatiques sont en plus grand nombre. De-là la douleur & la difficulté dans le mouvement, comme nous le voyons dans les rhumatismes; que si quelquefois nous appercevons de l'enflure, c'est que l'engorgement est plus considérable, & qu'il occupe le tissu cellulaire ou les membranes des muscles.

Enfin, une quatrième cause que l'on peut admettre & reconnoître, est un obstacle quelconque dans la circulation des esprits animaux. Leur cours étant intercepté, la diastole & la systole des artères, ainsi que la contraction des muscles, ne peuvent que diminuer; ce sont néanmoins autant d'agens nécessaires pour aider au suc nourricier à se porter dans les parties les plus intimes; aussi l'expérience démontre-t-elle que ces mouvemens étant diminués & abolis par la continuation de l'interception, cette partie tombe bientôt dans l'atrophie & dans le dessèchement.

Ce dessèchement peut provenir du défaut d'exercice. Ainsi, par exemple, si nous supposons un effort, ou un écart, ou quelque mal considérable à un pied, il est constant que l'animal, tant que la maladie subsistera dans toute sa force, ne sauroit mouvoir la partie affectée. Or s'il ne peut la mouvoir, & que la maladie soit longue, la circulation ne s'y fera jamais parfaitement; parce que les liqueurs ne pénétreront plus dans les dernières & dans les plus petites ramifications des vaisseaux, & que c'est précisément dans ces mouvemens les plus tenus que s'exécute la nutrition.

Les signes auxquels on reconnoitra que la partie



dont il s'agit est froide ou prise, sont le défaut ou la difficulté du mouvement, quelquefois la douleur que l'animal ressent, & la difficulté du mouvement tout ensemble, selon la différence des causes de la froideur. Les symptômes du dessèchement sont une inégalité manifeste, & qui frappe dès qu'on examine les deux bras en même tems; & leur diminution apparente & sensible, ainsi que l'impossibilité de les mouvoir, lorsque l'une & l'autre s'atrophient, ce qui n'arrive que rarement.

Il est certain que si l'on prévient les progrès de ces maladies par des résolutifs spiritueux & aromatiques, & par un exercice modéré, on pourra attirer dans ces parties les sucs qui les entretiennent & qui les nourrissent, & elles feront bientôt ranimées; mais dès que le mal est ancien, nos tentatives sont infructueuses. On ne peut, en effet, se livrer raisonnablement à l'espoir de faire circuler des liqueurs dans des vaisseaux totalement obstrués & oblitérés. J'ai dit que la nutrition s'exécute dans les dernières & dans les plus petites ramifications. Imaginons donc une partie privée depuis long-tems de la faculté d'agir, la circulation s'y ralentira; & les liqueurs ne parvenant plus dès-lors dans les dernières séries des canaux, ces mêmes canaux, naturellement élastiques & disposés par conséquent à la contraction, se resserreront insensiblement & s'oblitéreront à la fin. Or par quel moyen r'ouvrira-t-on aux fluides cette voie, qui, une fois fermée, leur est à jamais interdite? C'est assurément tenter l'impossible & faire profession d'ignorance, que de l'entreprendre.

L'épaule ou l'omoplate peut être portée en-avant, en-arrière, en-haut; elle peut être encore rapprochée des côtes. A l'égard du bras ou de l'humerus joint avec l'omoplate par une articulation très-libre, c'est-à-dire par genou, il peut se mouvoir en tout sens, en-avant, en-arrière, en-dedans, en-dehors, & en rond, en maniere de pivot, & en maniere de fronde. La libre exécution de tous les mouvemens permis à l'une & à l'autre de ces parties, est sans doute ce que tous les auteurs qui ont écrit sur le Manège, & principalement le duc de Newcastle, ont appelé *la souplesse des épaules*.

La nécessité de les faciliter à l'animal a été regardée, avec raison, par cet écrivain illustre, comme la base de toutes les actions auxquelles nous pouvons solliciter l'animal; & ce n'est sans doute qu'à la force & à la solidité de cette maxime, toujours présente à son esprit, que nous devons une foule de répétitions sur ce point, qui rendent son ouvrage prolix sans le rendre plus instructif. Je tâcherai d'éviter ce défaut, & de ne pas mériter ce reproche.

Dès que nous connoissons les mouvemens dont l'épaule & le bras sont capables, & dès que nous sommes convaincus, qu'assouplir les parties d'un cheval quelconque n'est autre chose que leur faire acquérir par l'habitude la liberté de se mouvoir dans tous les sens qui leur sont possibles, il est aisé de juger par les effets qui peuvent résulter des leçons que nous donnons à l'animal, de celles qui sont les plus propres & les plus convenables à notre objet.

Toute action en-avant, en-arrière, & par le droit, opere nécessairement la flexion, l'élévation, l'extension, l'abaissement, & le port en-arrière des omoplates & des humerus, qui sont les principaux & les uniques agens d'où dépend réellement la translation de l'animal d'un lieu à un autre (*voyez MANÈGE*). Ainsi le pas, le reculer, & principalement le trot déterminé & délié, qui excite ses parties à de grands mouvemens, sont des moyens très-éfficaces pour les dénouer & pour en faciliter le jeu dans les uns & dans les autres de ces sens; ces allures sur des cercles, ou quoi qu'il en soit en tournant pour reprendre d'autres lignes droites, influe encore sur el-

les relativement au mouvement circulaire dont le bras est doilé; mais elles ne suscitent pas ce même mouvement dans toute son étendue; & leur impression n'étant que foible & legere, & ne pouvant animer tous les ressorts qui l'effectuent, l'animal ne fau- roit acquérir l'entiere facilité par cette voie.

Le duc de Newcastle est le premier qui nous en a ouvert une, en nous indiquant diverses leçons à donner sur les cercles larges & d'une piste; je ne me propose ici, ni de les extraire, ni d'apprécier sa méthode. M. de la Guerinierie, à l'imitation de *la Broue*, a préféré les leçons données sur les quarrés, & admet celles des voltes, qu'il blâme d'ailleurs, parce qu'il croit qu'elles mettent le cheval sur le devant, dans la circonstance, ou pour éviter la trop grande sujétion de ce qu'il nomme *l'épaule en-dedans*, l'animal y porte trop cette même *épaule* ou y jette la croupe; ainsi, d'un côté il improuve la pratique des cercles, & de l'autre il la présente comme une ressource dans le cas où la pratique des quarrés porte l'animal à se défendre. C'est sans doute d'après sa propre expérience, que M. de la Guerinierie a connu que la tête dedans, la croupe dehors, contraint & asservit beaucoup moins le cheval qui trace une figure ronde, que la tête dedans & la croupe dehors sur des lignes droites; & c'est apparemment aussi d'après cette vérité dont il s'est convaincu, qu'il veut bien permettre de recourir au cercle pour procurer aux chevaux la première souplesse. Sans m'abandonner à l'examen de tous les raisonnemens auxquels il se livre, & sans perdre un tems précieux à marquer les contradictions qui en résultent, il me suffit que l'action sur la volte soit moins pénible, moins difficile à l'animal, pour que je lui donne la préférence sur toute autre.

On ne doit point oublier que mon unique intention est d'assouplir l'omoplate & l'humerus, & que je ne dois avoir à présent d'autre but que de solliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou son articulation sphéroïde, est susceptible; pénétré de l'importance dont il est de ne travailler d'abord toutes les portions dont la machine entiere est formée, que séparément & non ensemble (*voyez ENCOLURE*); mon premier soin sera de diviser en quelque façon celles que j'ai déjà mises en jeu, & celles que je me propose de dénouer ici, des côtes & de la croupe, sur lesquelles je ne dois rien encore entreprendre directement, & que je ne contraindrai dans mes opérations, qu'autant que leur connexion avec la tête, l'encolure, & les *épaules* pourra m'y obliger.

Les leçons par lesquelles j'ai provoqué les flexions latérales du cou & le port de la tête de côté & d'autre, m'offrent tous les moyens de parvenir à mes vûes. Je trouve en elles non-seulement l'avantage que je desire, eu égard à l'action circulaire, mais celui d'augmenter la facilité du pli, dont ces deux premières parties ont déjà contracté l'habitude; & c'est ainsi qu'une seule route me conduit à tout, assûre toujours de plus en plus mes succès, & que j'ôte, en un mot, tout prétexte & toute idée de défense à l'animal, puisque je ne le soumets à l'obéissance que par la liberté que je lui donne d'obeir.

Détournez legerement, au moyen du port de la rene de dehors en-dedans, & de l'approche de la jambe de ce même dedans, si la rene déterminante a besoin de ce secours, le cheval dont l'encolure est pliée, & qui par le droit & au pas regarde dans le centre (*voyez ENCOLURE*), à l'effet de lui faire décrire des cercles d'une étendue proportionnée à son plus ou moins de disposition & de volonté. Aussi-tôt qu'il a quitté la ligne droite sur laquelle il cheminoit, augmentez subitement l'action de la rene de dedans à vous, & maintenant la rene de dehors dans un degré de tension, non aussi fort, mais seulement en rais-



fon du soutien qui doit en résulter; croisez-la imperceptiblement & pour seconder simplement celle qui plie. Dans cet état si vous parcourez la ligne de la volte, en élargissant insensiblement le cheval, il est certain que sa jambe de dedans dans chacune de ses foulées se trouvera précisément au-devant de la piste de la jambe de dehors sa voisine; or elle ne peut s'y placer, qu'autant que les parties supérieures dont elle est une dépendance, & auxquelles elle doit ses mouvemens, sont rapprochées du corps de l'animal & mûes dans un sens oblique; d'où nous devons conclure que cette leçon convient parfaitement à notre projet, puisqu'elle suscite dans l'humerus & dans l'omoplate une partie de l'action que nous nous proposons de leur imprimer, & que cette même action n'apportant aucun changement dans la piste du derrière, ne trouble en aucune manière l'ordre des jambes postérieures, dont la marche s'effectue sans qu'elles se resserrent ou se retrécissent.

Le cheval habitué à cheminer aux deux mains, librement & dans cette position où il aura été entretenu par la puissance constamment combinée des deux renes confiées à une main habile, & par des aides modérées de la jambe de dedans, si elles ont été nécessaires, le cavalier pourra tenter de porter les parties qu'il doit dénouer à faire un plus grand effort. Il croisera donc la rene de dehors, dont il cherchera à assurer les effets par l'approche de sa jambe de dedans, de façon que la jambe de dehors du cheval avoisine davantage le centre, & soit dans une opposition plus ou moins forte, selon les progrès de l'animal, avec l'extrémité antérieure de dedans; alors, & dans chacun des instans où la jambe dirigée vers la volte sera posée ou dans son appui, & ou l'autre extrémité sera élevée ou dans son soutien (voyez MANÈGE), il croisera la rene de dedans qui opere principalement le pli par sa tension, & qui opérera encore, par son obliquité, le port de cette même extrémité vers le dehors & au-delà de la piste qu'elle marquoit, lorsque l'une & l'autre étoient moins assujettis; ainsi au lieu de se placer simplement dans sa battue au-devant de la jambe de dehors, elle chevalera & passera sur cette même jambe. Or si dans la première action nous avons observé que l'omoplate & l'humerus accomplissoient une partie du mouvement que notre unique dessein est de solliciter, il est visible que, dans celle-ci, qui demande de la part du maître qui travaille une précision, une justesse & une attention singulière, nous obtenons de l'animal tout ce qu'il peut nous accorder, & tout ce que nous devons en attendre, dès qu'en nous conformant scrupuleusement à cette sage maxime qui nous astringe à détacher, pour ainsi dire, du corps du cheval les parties que nous voulons assouplir, avant d'entreprendre de les mettre toutes ensemble & d'accord, nous nous bornons à n'exercer ici que le bras & l'épaule, indépendamment des côtés & des hanches, de la souplesse desquelles nous ne sommes point encore occupés.

J'avoue que les extrémités postérieures reçoivent néanmoins dans ce dernier cas une impression dont je ne peux douter, puisque je vois que la jambe de derrière de dedans est pressée & rapprochée de la jambe de derrière de dehors, & que leur piste est à-peu-près marquée comme celle des jambes antérieures, sur les premiers cercles que j'ai assignés; mais ce retrécissement est inévitable, puisqu'il n'est pas possible de desunir absolument le derrière du devant, & d'interdire entr'eux une relation qui ne pourroit cesser qu'ensuite d'une disjonction entière & réelle, la croupe n'éprouve qu'une légère contrainte, & non une gêne dont l'animal puisse souffrir & se gendarmer.

Tel est aussi le point auquel nous devons nous ar-

rêter. Engager sur ces mêmes cercles le devant, & chasser les hanches, ainsi que le prescrit le duc de Newcastle dans sa leçon de la tête de dedans, de la croupe de dehors, ou exécuter cette même leçon sur les quarrés, selon le vœu de M. la Guerinière (qui, s'il n'avoit pas jugé à propos de couper une phrase du premier par un &c. n'auroit pu déguiser que les cercles ne mettent un cheval sur le devant que par la faute du cavalier qui néglige de le soutenir), ce seroit travailler à la fois, de l'aveu même de l'un & de l'autre, non-seulement les épaules, mais les côtés & la croupe, sans parler de la tête & de l'encolure, pour l'assouplissement desquelles nous ne trouvons dans leur ouvrage aucune leçon particulière.

Que l'on réfléchisse sans partialité sur l'entreprise de faire mouvoir ensemble & tout-à-coup une foule de ressorts, dont la force naturelle prouve la difficulté de vaincre la roideur, tandis que tous nos efforts, pour les mettre en jeu, ne peuvent s'imprimer directement que sur une partie foible, délicate, & aussi sensible que la bouche; & l'on jugera dès-lors sagement du mérite d'une méthode que j'admire, si je ne consultois que le préjugé, le nombre de sectateurs qu'elle a eu, & la multitude de partisans qu'elle a encore. (e)

EPAULE. (Maréchallerie.) Cette partie du cheval est sujette à beaucoup d'infirmités, comme entreouverture, écart, ou effort d'épaule, &c.

Pour mieux expliquer la cause, les effets de ces genres de maladies, il est important de développer la composition anatomique de la partie qui en est le siège.

L'épaule du cheval renferme dans sa composition des os, des cartilages, des ligamens, des muscles, des vaisseaux sanguins, lymphatiques & nerveux; la peau sert d'enveloppe à toutes ces parties organiques.

Le premier des os est l'omoplate, qui a presque la figure triangulaire, dont deux angles sont supérieurs, l'un antérieur, & le second postérieur, qui est plus obtus: le troisième est antérieur-inférieur. Cet os a deux sortes de connexions; la première se fait par sfsarcose, avec les vertèbres du garrot, au moyen d'une forte membrane ligamenteuse qui attache & assujettit à cette partie les deux angles supérieurs de cet os, qu'on nomme *paleron*; ce ligament, & les muscles qui lui sont propres, l'attachent aux os voisins: l'autre articulation se fait par artrodie avec l'humerus, l'omoplate ayant à son angle antérieur-inférieur une cavité glénoïde qui reçoit la tête de l'humerus. Cette cavité est induite d'un cartilage qui facilite le mouvement: elle a un bord ligamenteux qui la rend plus profonde & plus capable d'embrasser la tête de l'humerus, & en fortifie l'articulation.

Le dernier des os est l'humerus; il est articulé par ses deux extrémités, par celle d'en-haut avec l'omoplate par artrodie (on appelle vulgairement cette articulation la pointe de l'épaule), & par celle d'en-bas doublement, savoir par ginglyme avec le cubitus, & par artrodie avec le radius. Le cubitus est adhérent au radius au-dessous de l'apophyse olecrane, partie où le cheval se blesse, quand il se couche en vache.

Ces articulations sont recouvertes de forts ligamens membraneux, qui prennent leur attache aux extrémités des os articulés, qu'ils tiennent fortement joints ensemble, afin qu'ils ne puissent sortir de leur place: ils ont seulement la liberté d'exécuter leurs divers mouvemens.

L'omoplate fait ses différens mouvemens, au moyen de cinq muscles, qui sont le trapeze, le rhomboïde, le releveur propre, le petit pectoral, & le grand dentelé, qui prend son origine de la base de l'omoplate.

L'humerus



L'humerus est la partie de l'épaule du cheval qui exécute les plus forts mouvemens : ces mouvemens sont faits par le moyen de plusieurs muscles, qui sont le deltoïde, le sus-épineux, le latissimus, le grand rond, le grand pectoral, le coracoïdien, le sous-épineux, le petit rond, & le sous-scapulaire.

On fait que les muscles ont deux fortes de mouvemens, celui de contraction, & celui d'extension, d'où suivent tous les divers mouvemens que nous voyons faire à l'animal. On peut y en ajouter un troisième, qu'on appelle *mouvement tonique*, qui se fait lorsque plusieurs muscles agissent de concert, & tiennent une partie ferme & bandée.

Or la cause principale de l'effort d'épaule vient de ce que l'un de ces mouvemens a été exécuté avec violence par cet organe, soit antérieurement, soit postérieurement, soit latéralement, ou dans un sens oblique : les fibres nerveuses, les tendineuses, les petits tuyaux sanguins & lymphatiques qui entrent dans la composition des muscles, & qui se sont trouvés les uns en contraction, & les autres en extension dans ces mouvemens forcés, en sont plus ou moins affectés ; ce qui produit un effort d'épaule, ou entre-ouverture, ou disjonction de cette partie, plus ou moins difficile à guérir, selon le cas. Si les parties qui composent ces muscles n'ont subi que de légers tiraillemens, & qu'on y apporte un prompt secours, quoique le cheval en boite, on le guérit facilement ; on appelle cette maladie *faux écart*, ou *effort d'épaule simple* : si au contraire la secousse a été assez tumultueuse pour déranger le tissu cellulaire des muscles, rompre & déchirer les parties organiques, les liquides ne pouvant circuler que difficilement, si on n'y apporte un prompt secours, la partie s'obstrue, la maladie devient souvent incurable, & pour lors on l'appelle *disjonction d'épaule* ou *entre-ouverture* ; fausse dénomination qu'on a donnée à beaucoup de maladies qui font boiter le cheval, & dont on ne connoît point la cause. Ce n'est pas que l'éloignement des os de l'épaule soit impossible ; mais cet accident constitue un autre genre de maladie que celle que l'on a entendue sous le nom d'*entre-ouverture* ou *disjonction d'épaule*.

L'entre-ouverture ou disjonction des os de l'épaule proprement dite, est un des plus funestes accidens qui puissent arriver au cheval ; voici les signes symptomatiques qui le caractérisent : 1°. une grande douleur qui fait boiter cet animal à ne pouvoir poser le pié à terre : 2°. une tumeur qui s'étend quelquefois sur toute cette extrémité, & qui empêche le cheval de se coucher : 3°. la perte du boire & du manger : 4°. un grand battement de flancs qui suppose toujours la fièvre : enfin quelquefois la fourbure, d'où suit assez communément la nécessité de faire tuer le cheval.

*Cure pour l'écart ou effort d'épaule simple.* On saigne le cheval à la veine céphalique, qu'on appelle communément l'*ars*, & l'on fait une charge de son sang sur toute la partie affligée : cinq ou six heures après la saignée, on employe des médicamens résolutifs, pour dissiper les obstructions, & donner aux liqueurs nourricières du mouvement, & les volatilisier. Ces médicamens sont l'esprit de terebenthine, d'aspic ou lavande, l'huile de pétrole, le baume de fioravanti ou du Pérou, le tout mêlé avec l'esprit-de-vin camfré & appliqué sur la partie : on a soin de les faire pénétrer par des frictions avec la main, d'exposer le cheval, si c'est en été, au grand soleil ; en hyver on présente une pelle de fer bien chaude auprès de la partie, dans la même intention : on attache le cheval à deux longes, l'une au ratelier, & l'autre à la mangeoire, afin qu'il ne puisse point se coucher de neuf jours, pendant lesquels on le laisse à la

dieté, favoir à la paille, au son mouillé donné en petite quantité, & à l'eau blanche.

Si le cheval n'est point guéri au bout de ce tems, ou qu'il lui reste quelque foiblesse à cette partie, on se fert d'un bain, pour y faire deux fois par jour des fomentations un peu chaudes. Ce bain doit être composé avec les herbes aromatiques & émoullientes ; favoir, le scordium, l'absynthe, la sauge, le romarin, la graine de genievre pilée, les sommités de millepertuis, de camomille, de bouillon blanc, du thym & du pouillot, &c. on fait bouillir pendant une heure le tout dans de la lie de vin, & dans du vin, au défaut de la lie.

Si l'effort d'épaule est ancien, il demande des remèdes plus forts, qui soient capables de résoudre les liqueurs arrêtées dans le tissu cellulaire des muscles. Ces médicamens sont les baumes du Pérou, mêlés avec l'esprit de vin camfré, l'esprit de genievre, l'esprit de ver de terre, de sel armoniac ou d'urine ; ou, à la place de cette composition, on se servira de l'emplâtre de gomme dissous dans l'huile de tartre, appliqué un peu chaud sur la partie affligée. Si ces médicamens ne réussissent point, on fait au cheval un cautere entre l'épaule & le sternum, qu'on laisse couler pendant l'espace de dix à douze jours, & plus, si le cas l'exige : on se fert aussi du létou, qu'on lui applique tantôt à une partie de l'épaule, tantôt à une autre. Pour dernier remède on y met le feu en baies ou en pointes ; on y applique un siroëne par-dessus le feu, qu'on laisse jusqu'à ce qu'il tombe : enfin on fait promener le cheval en main pendant un certain tems, pour donner la facilité à la nature de rétablir les forces dans cette partie ; car l'effort d'épaule, quoique simple, devient souvent incurable par l'empressement que l'on a de vouloir se servir trop-tôt de l'animal, & de l'erreur où l'on est en le croyant guéri : il peut l'être en effet pour de certains petits usages ; car tel cheval est droit d'un écart pour rouler doucement, qui ne le seroit pas pour pousser un relai de quatre ou six lieues sur le pavé, mené vivement : de même si c'est un cheval de selle, il peut être droit pour un voyageur qui ne va qu'au pas, & il ne le seroit pas si on le menoit à la chasse ou à quelqu'autre exercice semblable. On peut conclure de-là que la guérison de cet accident dépend autant du ménagement que l'on doit avoir pour le cheval, que des remèdes qu'on lui administre.

Les épaules des chevaux sont sujetes à un autre genre de maladie, que nous allons diviser en trois especes différentes, qui ont chacune leur cause particulière, & quelquefois plusieurs ensemble ; on les a souvent confondues sous une même dénomination. On appelle cette sorte de maladie tantôt *épaules froides* ou *entreprisès*, tantôt *épaules chevillées*, tantôt *épaules étroites* ou *ferrées*. 1°. On doit entendre d'un cheval qu'il a les *épaules froides*, lorsque ses parties étant bien conformées, sans aucune apparence d'accident, il ne laisse pas de boiter, au sortir de l'écurie, des deux jambes de devant, comme s'il étoit fourbu, jusqu'à ce qu'il soit échauffé par le travail, du moins quand ces parties sont engourdis à un certain degré. 2°. On doit dire que cet animal a les *épaules chevillées*, lorsqu'il a ces parties fort grosses, fort larges & fort charnues, ainsi que le garrot. 3°. Un cheval a les *épaules étroites* ou *ferrées*, lorsqu'il a ces parties si près l'une de l'autre, qu'à peine peut-il marcher sans croiser les jambes.

Ces deux derniers défauts sont des vices de conformation, opposés l'un à l'autre : ils causent pour l'ordinaire au cheval la même infirmité que l'accident que nous venons de désigner sous le nom d'*épaules froides* ou *entreprisès*.

En remontant à la première cause de cet acci-



dent, nous allons faire sentir pourquoi les chevaux anglois, & sur-tout le chevaux de selle, sont plus sujets à cette maladie que ceux des autres nations.

Dans les courses violentes qu'on fait faire à un cheval, avant qu'il ait atteint l'âge & les forces propres à résister à ces fatigues, telles que les Anglois en font soutenir à leurs chevaux, les muscles & les ligamens n'ayant point encore acquis la consistance nécessaire pour supporter les extensions que ces parties éprouvent dans ces mouvemens forcés, il arrive que ces ligamens & ces muscles se relâchent; la synovie perd sa fluidité, les petits vaisseaux lymphatiques & les petits cordons nerveux se distendent; la lymphe ne pouvant plus circuler dans ses petits tuyaux, non plus que les esprits (s'il en existe réellement), les fibres perdent de leur mouvement & de leur ressort, faute d'être tenus bandés & raccourcis par l'élasticité des nerfs, & l'animal est perclus. Cet accident augmente encore par le passage du chaud au froid, après ces violens exercices; alors les corpuscules de l'air s'insinuant dans les pores de la peau, que la chaleur a dilatés, coagulent la lymphe, & causent des obstructions dans toute la substance des muscles & des ligamens de l'épaule: d'où suit que la sérosité ne pouvant plus être contenue dans ses petits tuyaux, s'épanche, ne circule que difficilement, & acquiert cette acidité qui cause une éréthisme aux fibres membraneuses, ce qui gêne le mouvement.

Mais comme l'obstruction ne se fait que par degrés, l'affoiblissement & l'engourdissement qu'elle cause ne sont pas tout-à-coup sensibles: quelque palliatif même, & un travail modéré, fait disparaître pour un tems cette lésion dans les *épaules* des chevaux; de sorte que celui qui a envie de les acheter n'en peut rien appercevoir. En effet quel est le connoisseur qui peut deviner qu'un cheval périra par les *épaules*, lorsqu'il voit ces parties bien conformées & libres en apparence, & que l'animal est d'ailleurs gai, vigoureux, potelé? car malheureusement l'acquéreur n'a point la liberté de le travailler assez pour le tâter à fond, & de le voir le lendemain trotter après qu'il est refroidi. Il ne peut donc que l'acheter au hasard, à moins qu'il n'oblige le marchand à lui donner le tems de l'éprouver & de le connoître; précaution que celui-ci a intérêt d'é luder, mais qu'on a encore plus d'intérêt à prendre. Au défaut de cet examen, quand on vient, après l'avoir acquis, à le faire travailler un peu fort, on commence par degrés à s'apercevoir de la foiblesse des *épaules*, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & quelquefois des deux en même tems: enfin le cheval s'engourdit tellement, & va si près du tapin, qu'il bronche à chaque instant, & devient par succession des tems si perclus, qu'il paroît comme fourbu au sortir de l'écurie.

On voit par cet exposé, 1°. pourquoi les chevaux anglois sont plus sujets que d'autres à avoir les *épaules* froides ou entreprises: 2°. quel danger on court en les achetant, puisque l'on n'a pas le tems de les éprouver à fond. Pour être convaincu de ce danger, il suffit de voir qu'entre ceux que l'on achète pour les remontes des écuries royales, qui sont sans contredit choisis, soignés & montés par d'excellens écuyers, cependant il en est beaucoup qui périssent par ces parties, sans que tout l'art & toute l'expérience possible ait pu les faire prévoir dans les achats.

Cette maladie reconnoît encore pour cause seconde, le trop de repos donné au cheval, nommé au cheval anglois, qui a presque toujours subi ces violens exercices dès sa tendre jeunesse: car les muscles & les ligamens restant long-tems dans l'inaction, après ces courses outrées, deviennent

roides & inflexibles; parce que le suc nourricier que leurs fibres fatiguées & distendues reçoivent en cet état, remplit leurs petites cellules, s'y épaissit, s'y condense, & comprime les petits cordons nerveux, ce qui prive ces parties organiques de leur souplesse naturelle, ainsi que de leur élasticité; d'où résulte cet engourdissement qu'on appelle *épaule froide* ou *entreprise*.

Le défaut des *épaules* chevillées est, comme nous l'avons dit, un vice de conformation de ces parties: car il résulte nécessairement qu'un cheval qui a les *épaules* & le garrot fort gros & fort charnus, doit avoir le mouvement moins libre que celui qui a ces parties bien faites & bien conformées; car les muscles & les ligamens propres à mouvoir ces parties étant enveloppées de chair & de graisse, n'exécutent qu'avec peine leurs divers mouvemens.

Les *épaules* ferrées & étroites sont de même un vice de conformation; car un cheval qui est fort ferré & fort étroit des *épaules* a par conséquent le sternum très-étroit: les omoplates & les humerus appliqués & collés sur le sternum laissent si peu de distance d'un avant-bras à l'autre, qu'à peine l'animal peut trotter ou galoper sans se croiser les jambes & se couper; ce vice fait tomber les *épaules* du cheval dans un amaigrissement total. Cette espèce d'atrophie influe non-seulement sur les graisses, mais encore sur les muscles, sur les ligamens & sur les articulations; ces parties n'étant pas assez enduites par un nouveau suc nourricier, deviennent si seches & si arides, qu'elles ne peuvent que difficilement agir.

On voit, par ce que nous venons de dire de ces maladies, que celles qui sont produites par vice de conformation sont incurables; elles ont seulement servi, & servent encore de règle presque générale, pour prédire ce qui doit résulter de l'un ou l'autre. Quoique cette règle souffre des exceptions, il est toujours très-prudent de ne point s'en écarter, surtout dans l'achat des chevaux de selle, & encore plus de ceux qu'on destine à la chasse & à des exercices violens.

Nous finissons à regret l'article de ces maladies, particulièrement de celle des *épaules* froides ou entreprises, sans pouvoir indiquer aucun spécifique propre à la vaincre: on a fait mille tentatives infructueuses qui n'annoncent que trop notre insuffisance à la guérir: on y a essayé quantité de remèdes internes & externes; les internes sont les fondans, les sudorifiques, les diurétiques, les panacées mercurielles & antimoniales; & pour remèdes externes, les fomentations, les frictions, les emplâtres, les onguens, les sétons, les cauterés potentiels & actuels, & tout cela fort inutilement; car si quelques chevaux entrepris des *épaules* se sont trouvés guéris, on doit plutôt l'attribuer au repos modéré qu'on leur a donné, qu'aux remèdes: mais nous dirons de cette maladie ce que nous avons dit de l'éparvin, que le bon moyen de la guérir c'est de ne pas la causer. *Cet article est de M. GENSON.*

EPAULE, en terme de Fortification, est la partie du bastion où la face & le flanc se joignent ensemble, & où ils font un angle qu'on appelle l'angle de l'épaule. Voyez BASTION. (Q)

EPAULE DE MOUTON, (Charpent.) la plus grande des coignées dont se servent ces ouvriers pour dresser & équarrir leurs bois.

EPAULES D'UN VAISSEAU, (Marine.) virures de l'avant: ce sont les parties du bordage qui viennent de l'éperon vers les hauts bords de misène, où il se forme une rondeur qui soutient le vaisseau sur l'eau. (Z)

EPAULÉE, f. f. en Maçonnerie. Ce terme a lieu, lorsqu'un bâtiment, au lieu d'être levé de suite & de niveau, est repris par redens, c'est-à-dire à di-



verfes reprises ou à divers tems, comme cela se pratique quand on travaille par sous œuvre. (P)

**EPAULEMENT**, f. m. *en terme de Fortification*, est un ouvrage ou une élévation de terre qui sert à couvrir du canon de l'ennemi. Ainsi on appelle *épaule* tout parapet à l'abri duquel on peut faire le service ; c'est pourquoi, dans l'artillerie, le parapet des batteries est appelé *épaule*. Voyez BATTERIE.

C'est encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondie. Voyez ORILLON.

Il étoit autrefois d'usage de faire des *épaulemens* dans les sièges pour couvrir la cavalerie du canon de l'assiégé : mais cette coutume ne subsiste plus. (Q)

**EPAULEMENT**, (*Charpente.*) sert à couvrir un des côtés de la mortoise, & il se fait en recrand'un côté, d'environ un pouce, de la largeur du tenon. Voyez les Planches du Charpentier.

**EPAULER UN CHEVAL**, (*Manège, Maréchal.*) c'est occasionner dans l'une ou l'autre de ses épaules un mal qui le rend incapable de service. Ce mot pris néanmoins dans son véritable sens, ne doit être appliqué que dans le cas où ce mal est incurable, soit par sa propre nature, soit par ses progrès communément favorisés par ceux à qui le traitement en est dévolu. Ainsi un *cheval épaulé* est véritablement un cheval inutile, qui ne sera jamais d'aucun usage. (e)

**EPAULIERES**, f. f. pl. (*Bas au métier.*) parties du métier à faire des bas. Voyez l'article BAS AU MÉTIER.

\* **EPAULIES**, f. m. pl. c'est ainsi que les Grecs appelloient le lendemain des noces. Ce jour les parens & les conviés faisoient des présens aux nouveaux mariés. On l'appelloit *épaulie*, de ce que l'épouse n'habitoit la maison de son époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux présens, surtout aux meubles que le mari recevoit de son beau-pere. Ces présens se transportoient publiquement & en cérémonie ; un jeune homme, vêtu de blanc & portant à la main un flambeau allumé, précédoit la marche.

\* **EPEAUTRE**, f. m. (*Agriculture.*) espece de froment dont le grain est petit & plus brun qu'au froment ordinaire. On en distingue de deux sortes ; le simple, & celui qui a double bourre & toujours deux grains dans chaque gouffe. On en fait du pain qui n'est pas désagréable au goût, mais qui est lourd à l'estomac. Les anciens en composoient leur *fromentée*, espece de bouillie qu'ils ont beaucoup vantée, & l'on en fait aujourd'hui en quelques endroits de la bière. L'*épeautre* est un grain moyen entre le froment & l'orge. La plante ressemble beaucoup à celle du froment ; elle a le tuyau plus mince, l'épi plat & uni, le grain jetté seulement de deux côtés, & une barbe longue & déliée. On donne encore le nom d'*épeautre* à une espece de feigle blanc.

\* **EPECHER POÏLE**, (*Fontaines salantes.*) c'est à la fin d'une remandure, (voyez REMANDURE) puiser le reste de la muire (voyez MUIRE) qui se trouve au fond de la poïle, & la porter aux cuves ou réservoirs, pour y fortifier les eaux foibles. V. SALINE.

**EPÉE**, f. f. (*Escrime.*) arme offensive qu'on porte au côté, enfermée dans un fourreau, qui perce, pique & coupe, & qui est en usage chez presque toutes les nations. Elle est composée d'une lame, d'une garde, d'une poignée & d'un pommeau ; à quoi l'on peut ajouter la tranche de la garde, le fourreau, le crochet & le bout. Voyez GARDE, FOURREAU.

La lame est un morceau de fer ou d'acier qui a deux tranchans, deux plats, une pointe, & la foie.

Le tranchant (en terme d'escrime le *vrai tranchant*) est la partie de la lame avec laquelle on se

défend ; c'est celui qui est du côté gauche de la lame, quand on a l'épée placée dans la main.

Le faux tranchant, est celui dont on fait rarement usage, & qui est du côté droit de la lame.

Le tranchant se divise en trois parties, qu'on appelle le *talon*, le *foible*, & le *fort*.

Le talon, est le tiers du tranchant le plus près de la garde.

Le foible, est le tiers du tranchant qui fait l'extrémité de la lame.

Le fort, est le tiers du tranchant qui est entre le foible & le talon.

Le plat, est la partie de la lame qui est entre les deux tranchans.

La pointe, est la partie de la lame avec laquelle on perce l'ennemi.

La foie, est la partie de la lame qui enfile la garde, la poignée, & le pommeau.

La garde, est la partie de l'épée qui garantit la main.

La poignée, est la partie de l'épée avec laquelle on la tient.

Le pommeau, est la partie de l'épée à l'extrémité de laquelle on rive la foie, & où elle est attachée.

Les maîtres en fait d'armes divisent encore l'épée en trois parties, la haute, la moyenne & la basse, & en fort, mi-fort & foible. Le fort de l'épée est la partie la plus proche de la garde. Le mi-fort gît au milieu & aux environs de la lame, & le foible est le reste qui va jusqu'à la pointe. Ils divisent de même le corps en trois, dont la partie haute comprend la tête, la gorge & les épaules ; la moyenne, la poitrine, l'estomac & le ventre supérieur ; & la basse, le ventre inférieur & au défaut jusque vers le milieu des cuisses. Voyez ESCRIME.

*Epée à deux mains* ou *espadon*, est une large épée qu'on tient à deux mains, & qu'on tourne si vite & si adroitement, qu'on en demeure toujours couvert.

Il y a des *épées* quarrées, il y en a de plates, de longues & de courtes.

Les sauvages du Mexique, dans le tems que les Espagnols y aborderent pour la première fois, n'avoient que des *épées* de bois, dont ils se servoient avec autant d'avantage que nous des nôtres.

En Espagne, la longueur des *épées* est fixée par autorité publique. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs *épées* : celle de Charlemagne s'appelloit *joyeuse*, celle de Roland *durandal*, &c.

Les *épées* dans les premiers tems de la troisième race de nos rois devoient être larges, fortes, & d'une bonne trempe, pour ne point se casser sur les casques & sur les cuirasses, qui faisoient tant de résistance ; & telle fut celle de Godefroy de Bouillon, dont quelques histoires de croisades disent, qu'il fendoit un homme en deux. La même chose est racontée de l'empereur Conrad au siège de Damas.

M. Ducange dit que ces faits, tout incroyables qu'ils paroissent, ne lui semblerent plus tout-à-fait hors de vraisemblance depuis qu'il eut vû à saint Faron de Meaux une *épée* antique que l'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, si fameux du tems de Charlemagne, au moins dans les romans, tant cette *épée* est pesante, & tant par conséquent elle supposoit de force dans celui qui la manioit. Le P. Mabilon qui l'a fait peser, dit qu'elle pèse cinq livres & un quarteron. *Histoire de la milice françoise*. M. le maréchal de Puysegur prétend que l'épée est une arme inutile & embarrassante au soldat. Voyez ARMES.

(Q) **EPÉE**, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'île de Chypre, où il fut institué par Guy de Lusignan, qui avoit acheté cette île de Richard, roi d'Angleterre, en 1192. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier composé de cordons



ronds de soie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres S formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une épée ayant la lame émaillée d'argent, la garde croisetée & fleurdelisée d'or, & pour devise ces mots, *securitas regni*. La premiere cérémonie s'en fit en 1195, par le roi Guy de Lusignan, qui conféra cet ordre à son frere Amaury, connétable de Chypre, & à trois cents barons qu'il établit dans son nouveau royaume. Favyn, *théat. d'honn. & de chevalerie*. (G)

\* EPÉES. (*Hist. mod.*) L'ordre des deux épées de J. C. ou les chevaliers du Christ des deux épées; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1193. Dans ces tems où l'on croyoit suivre l'esprit de l'Evangile & se sanctifier, en forçant les hommes d'embrasser le Christianisme, Bertold, second évêque de Riga, engagea quelques gentilshommes qui revenoient de la croisade, de passer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert son frere, chanoine de Reims, & son successeur. La troupe de nos soldats convertisseurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand-maître en 1203. Ils portoient dans leurs bannieres deux épées en sautoir. Ils s'opposèrent avec succès aux entreprises des idolâtres.

EPÉE ROMAINE, (*Manège, Maréchal.*) On nomme ainsi un épi, qui dans quelques chevaux regne tout le long de l'encolure, près de la criniere, tantôt de deux côtés, tantôt d'un seul. Je ne rechercherai point les raisons qui lui ont mérité cette dénomination, & par lesquelles il a pu se rendre digne de l'estime & du cas infini qu'on en fait. Il seroit à souhaiter que les préjugés qui nous maîtrisent dans notre art, ne nous eussent pas aveuglés jusqu'au point de ne nous faire envisager que certains jeux de la nature, & de nous donner de l'éloignement pour tous les travaux qui pouvoient nous faire connoître, & admirer les opérations qu'elle veut bien ne pas dérober à notre foible vûe. (e)

EPÉES, (*Marine.*) Voyez BARRES DE VIREVAUT.

EPÉE, *terme de Cordier*; c'est un instrument de bois, long d'un pié & large de deux pouces, dont cet ouvrier se sert pour battre la fangle qu'il fabrique. C'est proprement le battant du métier à fangle. On l'appelle épée, parce qu'il a la forme d'un coutelas.

EPÉE, *en terme de Diamantaire*, est le lien de fer AB (*Pl. II. du Diamantaire, fig. 2.*) qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Ce lien est composé de plusieurs pieces de fer, dont les deux fg & FG s'assemblent à charniere en B, où elles entourent le coude de l'arbre de la grande roue; elles sont assujetties l'une contre l'autre par le moyen d'un anneau e dans lequel passe un coin qui serre les platines l'une contre l'autre. Entre les deux platines on introduit une troisieme A h h ou a b, que l'on assujettit entre les deux premieres par le moyen des deux anneaux h h ferrés avec des coins. Cette troisieme barre est percée d'un trou, dans lequel passe un boulon a qui traverse le bras de bas en haut, où il est retenu par une cheville ou clavette o qui l'empêche de ressortir. Ce mouvement imprimé au bras, se communique par le moyen de l'épée au coude qui fait mouvoir l'arbre & la roue qui est montée dessus.

EPÉE, (*Manufact. en soie.*) c'est une des parties du chevalet à tirer les soies. Voyez l'art. SOIE.

EPEICHE, f. f. (*Hist. nat. Ornith.*) cul rouge, *picus varius major*, oiseau de la grosseur du merle, ou un peu plus gros. La femelle pesoit trois onces; elle avoit neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit jusqu'au bout des ongles: l'envergure étoit d'un pié. Le bec a un pouce & plus de longueur; il est droit, de couleur noire, épais à sa racine, & pointu

à l'extrémité. Les ouvertures des narines sont recouvertes par des poils noirâtres; l'iris des yeux est rouge; sa langue ressemble à celle du pic-vert. Le mâle a au-dessous du sommet de la tête une belle bande rouge & transversale. La gorge & la poitrine de la femelle sont d'un blanc-fale ou jaunâtre; les plumes du bas-ventre, qui se trouvent sous la queue, sont d'une belle couleur rouge, ce qui fait donner à cet oiseau le nom de *cul-rouge*. Les plumes qui entourent la base de la piece supérieure du bec, les yeux & les oreilles, sont blanches: la couleur de la tête & du dos est noire. Il y a sur les épaules une grande tache blanche, & on voit une large bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'au dos, & qui est coupée au-dessous de la tête par une autre ligne transversale. Chaque aile a vingt grandes plumes; la premiere est très-courte: elles sont toutes de couleur noire, & elles ont des taches figurées en demi-cercle. Les plumes intérieures des ailes forment une partie de la tache blanche des épaules, dont il vient d'être fait mention. Les plumes qui recouvrent les ailes à l'extérieur, ont une ou deux taches en demi-cercle: la base de l'aile est blanche: la queue a trois pouces & demi de longueur: elle est composée de douze plumes; les deux du milieu sont fort roides, pointues, recourbées, & plus longues que les autres. Toutes les plumes paroissent fourchues à l'extrémité, parce que le tuyau ne s'étend pas jusqu'au bout: la plume extérieure de chaque côté est noire, à l'exception d'une tache blanche qui se trouve sur les bords extérieurs: les deux suivantes sont noires par le bas, & le reste est blanc, avec deux taches noires; celle du dessus coupe transversalement toute la plume, & l'autre ne s'étend que sur les barbes intérieures: la couleur noire monte plus haut dans la quatrieme plume que dans la troisieme; & la partie supérieure, qui est blanche, n'a qu'une tache noire: la cinquieme est noire presque en entier; elle n'a qu'une tache blanche faite en demi-cercle vers la pointe, qui est d'un blanc roussâtre: les deux plumes du milieu sont entiere-ment noires. Mais ces couleurs varient souvent. Les doigts sont de couleur plombée; il y en a deux en arriere, comme dans les autres pics: ceux de devant sont joints ensemble jusqu'à la premiere articulation. Ces oiseaux vivent d'insectes. Willugh. *Ornith.* Voyez OISEAU. (I)

\* EPELER, v. act. (*Gramm.*) le second pas de l'art de lire. Le premier est de connoître les lettres; le second, d'en former des syllabes, ou d'épeler; le troisieme, d'assembler des syllabes, & de lire. Ce second pas est très-difficile, grace au desordre de notre orthographe. Voyez ALPHABET.

EPENTHESE, f. f. *terme de Gram.* RR. *επι, εν, εν, τιθηναι, pono*. C'est une figure de diction qui se fait lorsqu'on infere une lettre ou même une syllabe au milieu d'un mot: c'est une liberté que la langue latine accordoit à ses poètes, soit pour allonger une voyelle, soit pour donner une syllabe de plus à un mot. Notre langue est plus difficile. Ainsi Lucrece ayant besoin de rendre longue la premiere syllabe de *religio*, a redoublé l'l:

*Tantum relligio potuit suadere malorum.*

Lucrece, *liv. I.*

Virgile ayant besoin de trouver un dactyle dans *alitur*, au lieu de dire régulièrement *ales, alitis*, & au génitif pluriel *alitur*, a dit *aliturum*:

*Aliturum, pecudumque genus sopor altus habebat.*

*Æneid. lib. VII. v. 27.*

*ALITURUM pro ALITUM, metri causa, addidit syllabam*, dit Servius sur ce vers de Virgile.

Juvenal a dit *induperator* pour *imperator*:



*Romanus, Graivusque, ac barbarus induperator.*  
Juven. sat. x. v. 138.

& au vers 29 de la quatrième satire, il dit :

*Quales tunc epulas ipsum glutisse putemus  
Induperatorem.*

On trouve aussi *reliquias* pour *reliquias*. Ce sont autant d'exemples de l'épenthèse. (F)

EPERIES, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie; c'est la capitale du comté de Saros: elle est située sur la Tarza. Long. 38. 36. lat. 48. 50.

EPERLAN, f. m. *eperlanus*, (*Hist. nat. Ornithol.*) poisson ainsi nommé, parce qu'il a une belle couleur de perle. Il se trouve aux embouchures des rivières qui se jettent dans l'Océan. Il y en a de deux sortes; l'une est dans la mer, sur les rivages; l'autre dans les rivières. L'*eperlan* ressemble aux petits merlans: sa longueur ne va guère au-delà d'un demi-pié: il a le corps mince & rond, & la bouche grande & garnie de dents. Ses nageoires sont semblables à celles des saumons; la dernière du dos est ronde & épaisse. La chair de l'*eperlan* est transparente, & a une odeur de violette: on le pêche à la fin de l'été & au commencement de l'automne. Rond. *hist. des poissons.* Voyez POISSON. (I)

EPERLAN, (*Diete.*) Il nourrit médiocrement, & se digère facilement; il est estimé apéritif, & propre pour la pierre & pour la gravelle.

On ne remarque point qu'il produise de mauvais effets; il contient beaucoup d'huile & de sel volatil.

Il convient en tout tems, à toute forte d'âge & de tempérament.

\*EPERLIN, f. m. (*Fontaines salantes.*) C'est ainsi qu'on appelle dans les fontaines salantes, des rouleaux de bois d'un pouce & demi de diamètre ou environ, qu'on établit entre les borbons & la poêle, pour la contenir, & résister autant qu'il est possible aux efforts du feu.

EPERON, f. m. (*Manège.*) L'*éperon* est une pièce de fer, ou une sorte d'aiguillon, quelquefois à une seule pointe, communément à plusieurs, dont chaque talon du cavalier est armé, & dont il se sert comme d'un instrument très-propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus souvent à le châtier dans d'autres.

Il n'est pas douteux que les anciens avoient des *éperons*, & qu'ils en faisoient usage. Les Grecs les appelloient *κέντρον*: τὸ κέντρον ἐξαρμωσίου, *calcar cruentare*. Virgile, ainsi que Silius Italicus, nous les désignent par cette expression, *ferratâ calce*:

*Quadrupedemque citum ferratâ calce fatigat;*

dit le premier;

& le second:

*Ferratâ calce, atque effusâ largus habenâ  
Cunctantem impellebat equum.*

Térence en fait aussi mention, *contra stimulum ut calces*. Cicéron encore caractérise cet instrument par le mot de *calcar*; il l'emploie même dans un sens métaphorique, tel que celui dans lequel Aristote parloit de Callisthène & de Théophraste, lorsqu'il disoit que le premier avoit besoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'usage des *éperons* pris dans le sens naturel, étoit anciennement très-fréquent: nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous restent, & sur lesquels le tems n'a point eu de prise; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de rapporter, que cette armure ne consistant alors que dans une petite pointe de fer sortant en arrière du talon, on a négligé de la marquer & de la représenter sur les marbres & sur les bronzes,

Le père de Montfaucon est de ce sentiment: nous trouvons dans son ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien *éperon*. Ce n'est autre chose qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajustoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chaussures en usage dans ces tems, & qui tantôt étoient fermées & tantôt ouvertes. A une des extrémités du demi-cercle étoit une sorte de crochet qui s'inséroit d'un côté. Le moyen de cette infertion ne nous est pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Autrefois les *éperons* étoient une marque de distinction dont les gens de la cour étoient même jaloux. Plusieurs ecclésiastiques, peu empressés d'éduquer le peuple par leur modestie, en portoient, à leur imitation, sans doute pour s'attirer des hommages que les personnes sensées leur refusoient, & qu'elles leur auroient plutôt rendus en faveur du soin avec lequel ils se feroient tenus dans les bornes de leur état, qu'en égard à ces vains ornemens dont ils se paroloient. Louis le Débonnaire crut devoir réprimer en eux cette vanité puérile, qui cherche toujours à se faire valoir & à se faire remarquer par de petites choses. Des évêques assemblés qui pensoient, comme Flechier, que *tout ce qui n'a que le monde pour fondement, se dissipe & s'évanouit avec le monde*, condamnerent & réprouverent hautement ces témoignages d'orgueil dans des hommes destinés à prêcher l'humilité, non-seulement par leurs discours, mais par leur exemple.

Ce qui fait le plus de honte à l'humanité, est l'attention & le besoin que l'on eut dans tous les siècles de s'annoncer plutôt par ses titres que par son mérite. L'*éperon* doré établisoit la différence qui regne entre le chevalier & l'écuyer: celui-ci ne pouvoit le porter qu'argenté. Je ne fais si la grosseur de ce fer, & l'énorme longueur du collet, étoit encore une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordées aux grands hommes de guerre; en ce cas, à en juger par les *éperons* dont on a décoré les talons de Gatta Mela général Vénitien, dans sa statue élevée vis-à-vis la porte de l'église de S. Antoine de Padoue, on devoit le regarder comme infiniment supérieur en ce genre aux grands Condé, aux Luxembourg, aux Eugène, aux maréchaux de Turenne & de Saxe.

Ne considérons ici l'*éperon* que relativement à l'usage que nous en faisons, & non relativement à ces magnifiques bagatelles. Il en est de différentes sortes, de plus ou moins simples, & de plus ou moins composés. Nous en avons vu qui ne consistoient qu'en une petite tige de fer longue de quelques lignes; cette tige terminée par un bout en une extrémité saillante, ou en plusieurs pointes disposées en couronne, & fermement arrêtée par son autre extrémité dans l'épaisseur de la partie de la botte qui revêt le haut du talon, & quelquefois dans le talon de la botte même, par une platine de métal qui lui sert de base. Cette espèce d'aiguillon est très-défectueuse: 1°. on ne peut le séparer de la botte & le transporter à une autre: 2°. les pointes en étant fixes, portent au flanc du cheval qui en est frappé, une atteinte bien plus cruelle que si elles étoient mobiles: 3°. le cavalier voulant marcher avec cette chaussure, se trouve en quelque manière engagé dans des entraves dont il ne peut se débarrasser, sur-tout s'il n'a pas contracté l'habitude de cheminer en botte. Quelques *éperonniers*, dans l'espérance de remédier à ces inconvéniens, ont d'une part arrêté simplement par vis cette tige aiguë dans la platine, de sorte qu'elle peut en être enlevée; & de l'autre ils l'ont refendue en chappe, & ont substitué à ces pointes une roue de métal qu'ils y ont montée en guise de poulie, & qu'ils ont refendue en plusieurs dents pareillement



pointues, qui lui donnent une figure étoilée. Cette roue est très-mobile sur son axe; elle est portée verticalement par la tige, qui conserve une situation presque horizontale: ses pointes peuvent donc être, vu sa mobilité & sa position, successivement imprimées sur l'animal, puisqu'elle a dès-lors la facilité de rouler sur son flanc. On peut dire néanmoins que tous ces changemens n'opèrent rien de bien avantageux. L'incommodité de ne pouvoir appliquer cet *éperon* à une autre botte, subsiste toujours; les impressions fâcheuses qui résultoient du choc des pointes fixes contre le corps du cheval, peuvent encore avoir lieu, si la vis vient à se relâcher, & que conséquemment à ce relâchement la roue ou la poulie, que nous appellerons dans un moment par son vrai nom, de verticale qu'elle étoit & qu'elle doit toujours être, devenoit horizontale. Enfin je ne pense pas que la facilité de pouvoir ôter la tige de dedans la platine pour marcher avec plus d'aisance, puisse n'être pas balancée par les risques de perdre cette tige ou cette armure. Ce dernier événement a été prévu; il a suggéré de nouvelles corrections, & l'idée des *éperons* à ressort.

Dans ceux-ci la platine, au lieu d'écrou, porte deux anneaux quarrés l'un au-dessus de l'autre, & distans entr'eux de sept ou huit lignes. La tige est prolongée par un petit bras quarré, retourné d'équerre en contre-bas pour enfile ces deux anneaux, & y être reçu avec justesse. Un petit ressort qui recouvre une partie de sa face antérieure, lui laisse la liberté d'entrer, mais s'oppose à sa sortie aussi-tôt qu'il est en place. En effet, il se sépare alors par le haut de la face sur laquelle l'anneau le tenoit collé, & porte sous ce même anneau jusqu'à ce qu'en le pressant avec le doigt, on le repousse contre cette même face, pour le défaisir & pour dégager l'*éperon*. Cette construction n'est point exempte de défaut; le talon se trouve souvent desarmé, le moindre choc déforme ces anneaux, & l'*éperon* ne peut y rentrer qu'après que l'ouvrier a réparé le mal. Dès qu'ils sont déplacés on les perd facilement, attendu leur petitesse: en un mot ils ne peuvent être changés & servir à une autre chaussure, à moins que la platine n'y soit transportée.

Les *éperons* préférables à tous égards à ceux que nous venons de décrire, sont ceux dans lesquels nous distinguons le collier, les branches, le collet & la mollette. Le collier est cette espèce de cerceau qui embrasse le talon. Il est des *éperonniers* qui croient devoir l'appeller *le corps de l'éperon*. Les branches, qu'ils nomment alors *les bras*, sont les parties de ce même collier, qui s'étendent des deux côtés du pié jusque sous la cheville. Le collet est la tige qui semble sortir du collier, & qui se propage en arrière. Enfin la mollette n'est autre chose que cette sorte de roue dont j'ai parlé, qui est engagée comme une poulie dans le collet refendu en chappe, & qui est refendue elle-même en plusieurs dents pointues. Le collier & le collet, & quelquefois les branches, sont tirés de la même pièce de métal, par la forge ou par le même jet de fonte. Ce collier & ces branches doivent être plats en-dedans; les arrêtes doivent en être exactement abattues & arrondies. Quant à la surface extérieure, elle peut être à côtes, à filets, ou ornée d'autres moulures que je sacrifierois néanmoins à un beau poli; car elles ne servent communément qu'à offrir une retraite à la boue. La largeur du collier sera de cinq ou six lignes à son appui sur le talon, & elle diminuera insensiblement, de manière qu'elle sera réduite à deux ou trois lignes à l'extrémité de chaque branche. Cet appui se fera & sera fixé à l'origine du talon, directement au-dessous de la faille du tendon d'Achille, afin que d'un côté cette partie sensible ne soit pas exposée à l'impression

douloureuse de la réaction, lorsque le cavalier attaque vivement son cheval; & que de l'autre on ne soit pas obligé d'allonger le collet pour faciliter cette attaque, & d'élever la mollette, dont la situation contraindrait le cavalier, si le collier portoit plus bas, à décoller sa cuisse de dessus les quartiers de la selle, ou à s'efforcer de chercher l'animal sous le ventre, pour l'atteindre & pour le frapper. Du reste il est nécessaire que le collier & les branches soient sur deux plans différens, c'est-à-dire que le collier embrasse parfaitement le talon, & que les branches soient legerement rabaisées au-dessous de la cheville, sans qu'elles s'écartent néanmoins de leur parallélisme avec la plante du pié; parallélisme qui fait une partie de la grace de l'*éperon*.

Elles doivent de plus être égales dans leurs plis & en toutes choses dans la même paire d'*éperons*; mais elles sont souvent terminées diversement dans différentes paires. Dans les unes elles finissent par une platine quarrée de dix lignes; cette platine étant toujours verticale, & refendue en une, & plus fréquemment en deux châsses longues, égales, parallèles & horizontales, au-travers desquelles, & dans ce cas, une seule courroie passe de dedans en-dehors & de dehors en-dedans, pour ceindre ensuite le pié, & pour y assujettir l'*éperon*. Dans les autres, & cette méthode est la meilleure, chaque carne de leurs extrémités donne naissance à un petit œil de perdrix: cet œil est plat. Le supérieur est plus éloigné de l'appui que l'inférieur, quoiqu'ils se touchent en un point de leur circonférence extérieure. Dans chaque œil de la branche intérieure est assemblé mobilement par *S* fermée, ou par bouton rivé, un membret à crochet ou à bouton. Dans l'œil inférieur de la branche extérieure est assemblé de même un autre membret semblable aux deux premiers; & l'œil supérieur de cette même branche porte par la chappe à *S* fermée ou à bouton rivé, une boucle à ardillon. Les deux membrets inférieurs saisissent une petite courroie qui passe sous le pié, & que par cette raison j'appellerai *le sous-pié*, par ses bouts qui sont refendus en boutonnières, tandis que le membret supérieur & la boucle en saisissent un autre fort large dans son milieu, qui passant sur le cou du pié, doit être appelé *le sus-pié*. En engageant le bout plus ou moins avant dans la boucle, on assujettit plus ou moins fermement l'*éperon*.

Le membret à *S* est le plus commun: il est banni des ouvrages de prix. Ce n'est autre chose qu'un morceau de fer long de dix-huit ou vingt lignes, contourné en *S*, dont la tête seroit ramenée jusqu'à la pance pour former un chaînon, dont la queue restante en crochet seroit élargie & éparée par le bout, pour rendre sa sortie de la boutonnière plus difficile; dont le plein seroit applati & élargi, pour présenter au pié une plus large surface, précaution sans laquelle il pourroit le blesser; dont les déliés enfin seroient ronds sur une ligne de diamètre.

Le membret à boutons est plus recherché: c'est une petite lame de métal arrondie par plan à ses deux extrémités; elle est ébauchée du double plus épaisse qu'elle ne doit rester. L'un de ses bouts est ravalé à moitié épaisseur, pour recouvrir extérieurement l'œil de l'*éperon*, ravalé lui-même à moitié de l'épaisseur de la branche. Ils sont assemblés par un clou rond, dont la tête formée en bouton reste en-dehors, & dont la tige, après avoir traversé librement le membret, est rivée immobilement à l'œil. L'autre extrémité du membret est ravalée à demi-épaisseur de dehors en-dedans, pour racheter l'épaisseur de la courroie qui doit recouvrir cette extrémité, & le bouton fortement arrêté au centre de la portion du cercle qui termine le membret. La mesure de la longueur de cette tige entre la superficie du mem-



bret & le dessous du bouton, est l'épaisseur de la courroie du *sous-pié* ou du *fus-pié*, qui doit être librement logée entre deux, quand le bouton est dans la boutonniere.

C'est une très-bonne méthode de briser en charnières les branches de l'éperon destiné à une chaussure legere; mais il faut que le nœud de cette charnière soit totalement jetté en-dehors, & que l'intérieur du collier ne soit interrompu par aucune faille. Au moyen de ces charnières, les branches sont exactement collées sur la botte, & l'éperon chauffe plus juste toute sorte de piés.

Le collet seroit trop matériel, s'il avoit autant de diametre que nous avons laissé de largeur au collier dans son appui: on doit le réduire d'un tiers au moins, mais en-dessus seulement, afin de conserver en-dessous une surface incapable de couper le *porte-éperon* fixé & cousu à la botte. Il peut être rond ou à pans; il acquiert de la grace, & devient plus propre à sa destination, si d'horizontal qu'il est à sa naissance, il commence à se relever dès les deux premières lignes de sa longueur, & continue à se relever de plus en plus à mesure qu'il s'éloigne du collier, pour ensuite être legerement recourbé en contre-bas à son extrémité terminée par deux petites bossettes, par le centre desquelles doit passer l'axe de la mollette. Cet axe doit être exactement rivé.

On fait encore usage d'une autre sorte d'éperon, dont les branches ne sont nullement brisées, & qui ne sont ni fendues à leurs extrémités en une ou deux chasses, ni garnies d'aucun membret. Le collier en est rond de deux lignes environ à la naissance du collet; il diminue insensiblement par les branches qui sont réduites à leur fin à environ une ligne: là elles sont arrondies ou retournées en voltes très-fermées, d'une seule spire dans le plan du collier, qui n'a d'autre courbure que celle qui lui est nécessaire pour embrasser la chaussure entre son talon & la semelle d'une part, & le quartier de l'empeigne de l'autre, dans le creux de la couture qui les unit. Le collet est relevé perpendiculairement jusqu'à l'appui des éperons ordinaires, & recourbé ensuite contre le flanc du cheval. Ces éperons n'étant maintenus par aucune espece d'attache, peuvent se perdre très-aisément quelque force qu'ayent les ressorts, à moins que la semelle ne soit des plus grossieres. Nous les laissons aux medecins, aux barbiers, aux curés de village, & aux moines. Ils sont connus dans quelques provinces & chez quelques éperonniers, par le nom d'*éperons à la chartreuse*.

Au surplus, dans la construction de l'éperon en général, la forme de la mollette est ce qui mérite le plus d'attention. Il ne s'agit pas d'estropier, de faire des plaies au cheval, d'en enlever le poil; il suffit qu'il puisse être sensible à l'aide & au châtement, & que l'instrument préposé à cet effet soit tel, que par lui nous puissions remplir notre objet. Une mollette fendue en un grand nombre de petites dents, devient une scie, souvent aussi dangereuse que l'éperon à couronne. Une mollette à quatre pointes est defectueuse, en ce que l'une de ces pointes peut entrer jusqu'à ce que les côtés des deux autres, en portant sur la peau, l'arrêtent; si elle est longue, elle atteindra jusqu'au vif; si elle est courte, il faut que les trois autres le soient aussi; & dès-lors si elles se présentent deux ensemble, elles ne font qu'une impression qui est trop legere. La mollette à cinq pointes seroit plus convenable, pourvu que leur longueur n'excede pas deux lignes. La mollette à six pointes est moins vive; à sept, elle retombe dans les inconveniens de la multiplicité. Il n'est pas à-propos encore que ces pointes soient exactement aiguës. La mollette angloise est cruelle par cette raison & par celle de la position ho-

rizontale, que quelques éperonniers lui ont nouvellement donné, au lieu de la placer verticalement. Du reste ces ouvriers, par la délicatesse & par la simplicité de leur travail, font honte à nos éperonniers françois. Il faut enfin que cette même piece de l'éperon puisse rouler sans obstacle, & être assez épaisse & percée assez juste pour qu'elle ne se déverse point sur la goupille qui la traverse.

L'éperon peut être fait de toute sorte de métal. Je voudrois du moins que la mollette fût en argent; les blessures qu'elle peut faire seroient moins à craindre. Il doit être ébauché de près à la forge, fini à la lime douce, s'il est de fer, & ensuite doré, argenté ou étamé, & bruni; s'il est d'autre métal, on le mettra en couleur, & on le brunira de même: c'est le moyen de le défendre plus long-tems contre les impressions qui peuvent en ternir l'éclat & hâter sa destruction. Voyez quant à la figure de l'éperon, nos *Planches de l'Éperonnier*.

Anciennement on s'est servi dans les manéges d'une longue perche, ferrée par un bout d'une mollette d'éperon, ou d'un aiguillon, à l'effet de hausser le derriere du cheval dans les sauts. Un écuyer à pié suivoit l'animal, & lui appliquoit cette perche sur la croupe ou dans les fesses, dans le même tems que le cavalier qui le montoit en élevoit le devant. On regardoit comme un habile homme, & l'on admiroit la pratique de celui qui faisoit parfaitement le tems, & qui choisissoit avec jugement l'endroit où il devoit piquer le cheval avec cet instrument. Il arrivoit souvent que le derriere de l'animal qui détachoit, alloit au-devant de la perche; il se bleffoit vivement, & renversoit l'écuyer ainsi armé en la repoussant avec force. On s'aperçut encore que cette méthode tenoit à décourager certains chevaux, & à en rendre d'autres rétifs ou vicieux; on l'abandonna, & l'on confia au cavalier une mollette énorme, placée au bout d'un manche de bois d'environ deux piés & demi de longueur. Le collet de ce nouveau genre d'éperon étoit replié d'équerre, & entroit à vis dans ce manche, dont une des extrémités étoit terminée par une virole à écrou. Ensuite de cette grande & heureuse découverte, l'écuyer étant à cheval travailloit seul & sans le secours d'un aide; sans doute que les avantages & les succès de pareils moyens ont été tels que nous avons crû devoir les abandonner.

Nous avons observé en définissant l'éperon, qu'il nous sert tantôt à aider, tantôt à châtier; l'approche de l'éperon près du poil, approche qui s'exécute en pliant insensiblement les genoux & sans frapper, forme en effet ce que nous nommons l'*aide du pincer*; elle est la plus forte de toutes, aussi ne doit-elle pas toujours & continuellement être employée: car bientôt le cheval ne seroit plus sensible aux autres. Telle est néanmoins la maniere de la plupart des écuyers; leur talon est sans cesse appliqué au corps de l'animal, qu'ils chassent avec force d'un côté ou d'un autre, lorsqu'ils travaillent de deux pistes: de-là naissent l'endurcissement, l'insensibilité, le peu de grace & de justesse de leurs chevaux, qu'ils présentent comme des chevaux parfaitement mis, parce qu'ils fuient avec plus ou moins de promptitude les talons, mais qui s'échappent & s'entablent plutôt qu'ils ne manient, & dont tous les mouvemens contraints se ressentent de la force qui les a sollicités, & non de l'aisance avec laquelle le maître doit les diriger. Ajoutons encore que cette mauvaise habitude produit dans l'animal celle de mouvoir sans cesse la queue; action desagréable que nous appellons *guail-ler*, & à laquelle des jambes mal assurées & branlantes portent souvent les chevaux. L'aide du pincer ne doit donc être administrée que rarement & dans le besoin, c'est-à-dire quand les autres n'operent point l'effet que nous devons en attendre: elle fait l'offi-



ce de châtement sur des chevaux d'une extrême finesse, & nous la substituons alors aux coups d'éperon violens, que nous réservons pour ceux qui ont beaucoup moins de sensibilité. Il seroit à craindre de les appliquer sur les premiers; on les révolteroit d'autant plus aisément, que si le cavalier se roidit seulement sur eux, ils s'inquiètent, dérobent les hanches ou les épaules, se traversent, & sont prêts à se livrer à quelque défense. Il est vrai que des chevaux ainsi dressés ne se rencontrent pas dans tous les manèges, & sur-tout dans ceux où l'on enseigne aux élèves à agir plutôt de leurs jambes que de leur main. L'aide dont il s'agit opere au surplus directement sur la croupe, & dispose l'animal à entendre les autres aides qui sont infiniment plus douces, comme les châtimens avec les éperons le préparent à connoître celle-ci.

Pour attaquer parfaitement le cheval, il faudroit s'attacher à faire le contraire de ce que l'on voit pratiquer à la plupart des hommes, que l'on envisage comme de bons modèles. Pour cet effet, au lieu d'ouvrir les jambes ou de les porter d'abord en avant, lorsqu'on veut vivement frapper des deux, on les approchera légèrement du corps de l'animal, & on piquera fortement en appuyant les deux talons. On aura soin aussi de les ôter sur le champ; car l'éperon fixé au corps de l'animal un certain espace de tems, l'avilit, le courrouce, & l'endurcit. Cet instrument ne devoit être confié qu'à des maîtres véritablement maîtres, c'est-à-dire à des hommes sages, savans, & persuadés qu'il n'en est point de plus nuisible quand on en abuse. Combien est-il de chevaux dont les vices n'ont d'autre source que la violence & la répétition des châtimens? L'ignorant fait souvent par ce moyen d'un animal paisible & obéissant, un animal rétif, ramingue, & capable de tous les desordres que l'on peut imaginer: l'homme de cheval, au contraire, en rejetant la force & la rigueur, & en dispensant à-propos & avec connoissance les récompenses & les peines, triomphe du cheval le plus indocile & le plus rebelle. (e)

EPERON, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi par le pape Pie IV. l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tissue de filets d'or. Le pape Innocent XI. le conféra à l'ambassadeur de Venise, le 3 Mai 1677.

Autrefois, lorsqu'on dégradait un chevalier de l'éperon, ou autre, on le faisoit botter & prendre ses éperons dorés, & on les lui brisoit sur les talons à coups de hache. *Voyez le roman de Garin, manuscrit.*

*Li éperon li soit copé parmi  
Près del talon, au franc acier forbi.*

*Voyez CHEVALIER.*

EPERONS, dans la Fortification, sont des solides de maçonnerie joints au revêtement, qui le mettent plus en état de résister à la poussée des terres du rempart. *Voyez CONTRE-FORTS.* (Q)

EPERON, POULAINE, CAP, AVANTAGE, (*Mar.*) ces noms ont la même signification; mais les deux derniers ne sont guère en usage.

L'éperon ou la poulaine est un assemblage de plusieurs pièces de bois, qu'on pose en saillie au-devant du vaisseau, qui sert à ouvrir les eaux de la mer, & à assujettir le mât de beaupré par des cordages, qu'on nomme des lieures. On y place plusieurs poulies, pour passer des manœuvres. *Voyez Marine, Planc. I. l'éperon coté N.*

L'éperon fait une saillie en-avant du corps du vaisseau, à prendre de l'étrave, que les constructeurs reglent sur la nature du bâtiment. Pour les vaisseaux, ils prennent la douzième partie de l'étrave à l'étambord, qui leur sert à fixer la fortie de l'éperon au-dehors de l'étrave; pour les frégates, la treizième par-

tie; pour les corvettes, la quatorzième. Par exemple, un vaisseau de quatre-vingts-dix canons, de 168 piés de longueur, aura 14 piés pour la fortie de l'éperon; une frégate de 28 canons, de 151 piés 3 pouces de longueur, aura 7 piés 9 pouces 2 lignes de fortie de l'éperon.

Il est bon de raccourcir l'éperon & de diminuer sa pesanteur le plus qu'il est possible. Les constructeurs d'aujourd'hui le font beaucoup plus court que les anciens; ils le restreignent à ce qui est nécessaire pour assujettir le beaupré, & pour placer les poulies qui servent à orienter la misaine, ainsi que toutes les autres voiles d'avant qui sont de grand usage, sur-tout pour faire arriver les vaisseaux: car c'est l'opération à laquelle la plupart se refusent le plus.

L'éperon est composé d'un grand nombre de pièces, dont la situation se verra beaucoup plus aisément en renvoyant aux figures. *Voyez Planche IV. figure 1.* Les principales sont la gorgere ou taillemer, cotée 193; les aiguilles d'éperon, n°. 184; la frise, 185; la courbe capucine du giblot, 186; allonge de giblot, 187; les porte-vergues, 188; les courbâttons de porte-vergues, 189; vaigre de caillebotis d'éperon, 190; caillebotis d'éperon, 191; traversins d'éperon, 192; courbe de la poulaine, 194; herpes, 195.

On pourroit entrer dans le détail particulier de la grandeur & des proportions de chacune de ces pièces; mais cela seroit très-long, & ici de peu d'utilité: on peut en cas de besoin avoir recours à l'excellent traité de la construction des vaisseaux de M. Duhamel. (Z)

EPERON, (*Hydraulique.*) est le même que arc-boutant. On s'en sert pour soutenir les murs des terrasses contre la poussée des terres, ou quand on construit un bassin ou un aqueduc dans des terres rapportées. *Voyez ARC-BOUTANT.* (K)

EPERONNÉ, adj. (*Manège.*) ne se dit plus qu'avec le mot botté. Je suis botté & éperonné; ce qui signifie, il y a des éperons aux bottes que je viens de mettre. *Voyez BOTTE.*

EPERONNIER, sub. m. (*Art méchaniq.*) artisan qui forge, qui construit & qui vend des éperons, des mors de toute espèce, des mastigadours, des filets, des bridons, des caveçons, des étriers, des étrilles, des boucles de harnois, &c. Les Eperonniers peuvent dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils ont encore le droit de faire toutes sortes de boucles d'acier poli pour ceintures, porte-manchons, jarretières, souliers, &c. mais communément ils ne se livrent pas à ce genre de travail.

Anciennement on comprenoit sous le titre de Lormiers, les Eperonniers, les Selliers & les Bourreliers, que l'on appelloit alors Couturiers de lormerie, & ces ouvriers ne formoient ensemble qu'un seul & même corps. En 1678, les Selliers-Lormiers-Carrossiers, ou les Selliers-garnisseurs, obtinrent sans la participation des Lormiers-Eperonniers, des statuts, en qualité de maîtres d'une communauté particulière: c'est ainsi que ces artisans se sont defunis, & qu'ils composent aujourd'hui deux corps de métiers différens.

Des lettres du roi Jean I. appelé par d'autres Jean II. données à Paris le 20 Mai 1357, & adressées au prévôt de Paris ou à son lieutenant, prouvent l'ancienneté des maîtres Lormiers, déjà établis en corps de jurande, puisqu'ils supplioient S. M. de vouloir bien retrancher des statuts de leur communauté nombre d'articles qui depuis très-long tems n'étoient d'aucune utilité, & y en ajoûter plusieurs autres également nécessaires au bien public & à celui de leur corps. En exécution de ces lettres le prévôt de Paris ayant assemblé la plus grande & la plus saine partie des maîtres & des compagnons, on dressa



sa de nouveaux réglemens que l'on rédigea en trente-un articles, & qui furent approuvés, confirmés & homologués par des lettres-patentes données au mois de Septembre de la même année.

Les statuts faits en 1576, en conséquence de l'ordonnance d'Orléans, pour la correction & la réformation de tous les statuts & réglemens donnés jusqu'alors aux maîtres des communautés érigées en corps de jurande, différent peu de ceux de 1357; d'une part ils expliquent & reglent la police & la discipline du corps, & de l'autre ils contiennent le détail des ouvrages que les *Lormiers* peuvent fabriquer & vendre.

La séparation des *Eperonniers* & des *Selliers*, opérée en 1678, ne porta aucune atteinte à leurs droits; les *Lormiers-Eperonniers* s'étant fait maintenir en l'année 1717 par arrêt du Parlement, dans la faculté de faire & de vendre des carrosses & autres semblables voitures & ouvrages, ainsi qu'elle leur étoit accordée dans leurs anciens réglemens; & les *Lormiers-Selliers-Carrossiers* ayant conservé dans leurs statuts de 1678, le privilège de forger, dorer, argenter, vernir & vendre toutes sortes d'étriers, mors, éperons, &c.

Au surplus, S. Eloi étoit autrefois le patron des *Lormiers-Eperonniers*, comme il l'est encore des *Selliers-Lormiers-Carrossiers*; mais la communauté des *Eperonniers* de la ville & fauxbourgs de Paris n'invoque à-présent que S. Leu & S. Gilles, parce que le nommé *Gilles* ancien juré de ce corps, & sa femme, laissèrent à la confrairie qui est érigée dans l'église de S. Jacques de la Boucherie, une somme, à condition que S. Gilles en feroit à l'avenir le patron. La loi par laquelle Gilles a voulu immortaliser son nom, & qui a contraint cette communauté de renoncer à la protection de S. Eloi, ne lui a rien offert que d'avantageux, puisqu'outre les fonds dont elle a été gratifiée, elle a acquis un patron de plus. (e)

EPERVIER, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *accipiter, fringillarius, seu recentiorum nisus*; oiseau de proie gros comme un pigeon. Il a près de treize pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & l'envergure est de deux piés. Le bec est court, crochu, & de couleur bleue, excepté la pointe qui est noire. La machoire supérieure a sur sa base une membrane de couleur livide, & de chaque côté une sorte d'appendice pointu qui se trouve au-dessous des narines; elles sont oblongues: le palais est bleu, la langue épaisse & noirâtre: les yeux sont de médiocre grandeur: l'iris est jaune, & les sourcils sont fort avancés. Le sommet de la tête est brun; le derrière de la tête, & la partie qui est au-dessus des yeux, sont tachés de blanc: le dos, les épaules, les ailes & le dessous du cou sont bruns, excepté quelques plumes des ailes les plus près du dos, qui ont des taches blanches. Le dessous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, le dessous des ailes, sont colorés de blanc & de brun par bandes transversales, & alternativement blanches & brunes: les blanches sont les plus larges. Les ailes pliées sont bien moins longues que la queue; elles ont vingt-quatre grandes plumes. La queue a près de deux palmes de longueur; elle est composée de douze plumes, & traversée par cinq ou six bandes noirâtres: la pointe de ses plumes est blanche. Les cuisses sont grosses, les jambes minces & jaunâtres, & les doigts également longs; l'extérieur est attaché à celui du milieu par une membrane, jusqu'à la première articulation. Les ongles sont noirs. La femelle pond cinq œufs qui sont blancs; il y a vers le gros bout une espèce de couronne formée par des taches rouges. Cet oiseau, quoique de grosseur médiocre, est très-fort & très-courageux; on le dresse pour la chasse. Willugh. *Ornith.* Voyez OISEAU. (1)

Tome V.

\*EPERVIER DU FURET, terme de Pêche; sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les rivières. C'est un grand sac de rets dont la forme est conique, & dont les mailles ont onze lignes en carré. Le bord inférieur de ce filet est garni de plomb: le tout est retenu par une corde fixée au sommet du cone. On pose ce filet sur l'épaule, comme un manteau à l'espagnole, & de l'autre bras on le jette à l'eau, en sorte qu'il se développe, & que les plommées forment un cercle qui fait couler le filet à fond, & le disposent en tombant en une espèce de voûte sous laquelle le poisson se trouve renfermé sans en pouvoir sortir. On retire ensuite le filet par son cordon, & les plombs dont l'extrémité inférieure est garnie, se réunissent, & empêchent le poisson de sortir pendant qu'on retire le filet.

La pêche avec l'épervier est défendue par l'ordonnance de 1669. Voyez nos Planches de Pêche.

EPETER, v. act. (*Jurispr.*) *quasi appetere*, est un ancien terme de coutumes qui signifie *empiéter sur l'héritage d'autrui*. Voyez la coutume de Troyes, art. 130; Pithou sur cet article. (A)

EPHA, f. m. (*Hist. anc.*) mesure grecque qui étoit en usage parmi les Hébreux. Voyez MESURE.

L'épha étoit la mesure la plus commune parmi les anciens Juifs, par laquelle se régloient les autres. On croit que cette mesure réduite à celle des Romains, contenoit quatre boisseaux & demi: chaque boisseau de grain ou de farine pesoit vingt livres; ainsi l'épha pesoit quatre-vingts-dix livres. Le docteur Arbuthnot réduit l'épha à trois picotins ou pintes d'Angleterre.

L'Écriture vante l'hospitalité de Gédéon, pour avoir fait cuire un épha de farine pour un ange seul; ce qui auroit pû suffire à la nourriture de quarante-cinq hommes pendant un jour. Chambers. (G)

EPHEBEUM, f. m. (*Littérat.*) L'éphebeum étoit une pièce particulière du gymnase où les jeunes gens qui n'avoient pas atteint leur seizième année, & qu'on nommoit *éphèbes* par cette raison, s'assembloient de grand matin pour y prendre les exercices dans le particulier & sans avoir de spectateurs. Rien ne manquoit parmi les Grecs & les Romains pour procurer tous les secours nécessaires à la jeunesse qui vouloit s'instruire & se perfectionner dans les exercices. Nous pourrions prendre dans Vitruve une idée de la grandeur des édifices publics destinés à cette branche de l'éducation, de leur nombre, de leurs diverses parties & de leur distribution; mais nous ne lisons ni Vitruve, ni les auteurs d'antiquités. Nous croyons en voyant nos collèges & nos académies, que nous avons des merveilles inconnues aux siècles passés. Combien souvent & à combien d'égards peut-on nous dire: «ô Athéniens! vous n'êtes que des enfans, vous pensez comme des enfans». Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.

EPHELIDE, f. f. (*Medecine.*) *ἐφελίς*, mot composé de la préposition *ἐπι*, qui dans ce cas a la signification de *par*, & d'*ἥλιος*, soleil. C'est le nom que les Grecs ont donné aux taches rousses, noires, sans élévation, qui surviennent à la peau des parties qui restent habituellement découvertes, sur-tout au visage.

Ces taches sont ordinairement l'effet du soleil, à l'ardeur duquel on a resté exposé; elles sont quelquefois accompagnées d'âpreté, de rudeur dans l'épiderme; quelques-unes ont la figure & l'étendue d'une lentille; elles sont distinguées par le nom de *lentignes*, que leur donnent les Latins. Celles de cette espèce peuvent être produites par la seule application de l'air chaud, ou par la réverbération des rayons du soleil (Voyez LENTILLE): d'autres sont étendues sur toute la surface des parties qui ont été

E E e e e



exposées à l'action immédiate de cet astre ; elles forment ce qu'on appelle le *hâle*, *morphæa solaris*. Voyez *HALE*.

On comprend encore parmi les *éphélides*, mais improprement, certaines taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le visage & le front, sur-tout des femmes grosses, & même des filles. On n'a pu être autorisé à les nommer ainsi, que par la ressemblance qu'on a crû leur trouver avec les véritables *éphélides* ; les fausses dont il s'agit proviennent de cause interne, & principalement de la suppression des règles, par la grossesse ou par maladie : le sang qui se porte à la matrice ayant croupi dans les sinus, & étant reporté dans la masse des humeurs avec les mauvaises qualités qu'il y a contractées, cause beaucoup de trouble dans l'économie animale, & fournit quelquefois aux colatoires de la peau des fucs viciés qui les engorgent, & occasionnent ces changemens de couleur qui la tachent. Hippocrate regardoit ces sortes d'*éphélides* comme des signes de grossesse : mais ils sont très-équivoques ; elles se dissipent quelquefois vers le quatrième mois avec les autres symptômes qu'elle produit ; d'autres fois elles paroissent & disparaissent à diverses reprises pendant le cours des neuf mois, & ne sont entièrement détruites que par l'accouchement : il en est même qui subsistent après l'accouchement, & deviennent ineffaçables. Dans les filles elles ne sont parfaitement emportées que par la cessation de la suppression des règles qui les a fait naître.

Pour ce qui est de la manière de traiter les fausses *éphélides*, elle doit être bornée aux topiques pour les femmes enceintes : on conseille l'usage des graines de laurier réduites en poudre, après en avoir ôté l'écorce, & mêlées avec du miel en forme d'onguent, dont on oint le visage : l'émulsion de graines de chanvre, dont on lave la partie affectée, est aussi employée avec succès dans ce cas. On recommande, pour les filles, de frotter les taches avec un linge imbu du suc qui découle d'une racine de buglose coupée & exprimée, dans le tems du flux menstruel ; car il faut, avant tout, qu'il soit rétabli, pour que ce remède puisse être de quelque utilité. Voyez *TACHE*. (d)

*EPHEMERE*, f. f. (*Hist. nat. Insectolog.*) *musca ephemera*, insecte qui meurt presque aussitôt qu'il est transformé en mouche ; la plupart vivent à peine une demi-heure ou une heure dans cet état : celles qui y restent depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aurore du lendemain, passent pour avoir vécu longtemps. On en distingue grand nombre d'espèces, elles ressemblent beaucoup à des papillons ; mais il n'y a point de poussière sur leurs ailes, comme sur celles des papillons ; elles sont fort transparentes & très-minces. Les *éphémères* ont quatre ailes, deux en-dessus & deux en-dessous : les ailes supérieures sont de beaucoup plus grandes que les inférieures. Le corps est allongé, & composé de dix anneaux ; il sort du dernier une queue beaucoup plus longue que tout le reste de l'animal, & formée par deux ou trois filets extrêmement fragiles.

Ces insectes vivent dans l'eau pendant un, deux ou trois ans sous la forme de ver, & ensuite de nymphe, avant que de se transformer en mouche. En les considérant dans ces différens états, leur vie est longue relativement à celle des insectes ; & même on a donné le nom d'*éphémère* à des mouches qui vivent pendant quelques jours après leur métamorphose. Le ver ne diffère de la nymphe qu'en ce que celle-ci a seulement de plus que le ver, des fourreaux d'aile sur le corcelet. L'un & l'autre ont six jambes écailleuses attachées au corcelet. La tête est triangulaire & un peu aplatie ; il y a deux gros yeux ordinairement bruns, & un filet grainé au côté

intérieur de chaque œil. La bouche est garnie de dents, & le corps composé de dix anneaux, dont les premiers sont plus gros que les derniers. La partie postérieure du corps est terminée par trois filets qui forment une longue queue : ces filets sont écartés les uns des autres, & bordés des deux côtés par une frange de poils. Ces insectes ont une teinte plus ou moins foncée de couleur brune, jaunâtre ou blanchâtre. Ils restent dans des trous creusés en terre au-dessous de la surface de l'eau d'une rivière, ou d'une autre eau moins courante ; les uns n'en sortent que très-rarement, d'autres plus souvent : ceux-ci nagent dans l'eau, & marchent sur les corps qu'ils y rencontrent, ou se tiennent cachés sous des pierres, &c. Lorsqu'on les observe de près, on voit le long du corps, de chaque côté, des sortes de petites houppes qui ont un mouvement fort rapide, & qui tiennent lieu d'ouïes à ces animaux.

Comme les insectes qui doivent se transformer en mouches *éphémères*, ne nagent que très-rarement dans l'eau, il faut, quand on les veut voir, les chercher dans une terre compacte, où ils font des trous : la consistance de cette terre approche de celle de la glaise. Lorsque les eaux de la Seine & de la Marne ne sont pas hautes, on voit sur les bords de ces rivières, jusqu'à deux ou trois piés au-dessus du niveau de l'eau, la terre criblée de ces trous, dont les ouvertures ont deux ou trois lignes de diamètre ; ils sont vuides, les insectes les ont abandonnés lorsqu'ils se sont trouvés à sec, & ont fait d'autres trous plus bas dans la terre que l'eau baigne ; il y en a jusqu'à plusieurs piés au-dessous de la surface de l'eau. Ces trous sont dirigés horizontalement ; ils ont deux ouvertures placées l'une à côté de l'autre, de sorte que la cavité du trou est semblable à celle d'un tuyau coudé. L'insecte entre par l'une des ouvertures, & sort par l'autre : la capacité du trou est proportionnée au volume de son corps dans ses différens degrés d'accroissement. La transformation de la nymphe en mouche est très-prompte ; celle-ci quitte son fourreau avec beaucoup de facilité : quelques-unes prennent leur essor avant que de s'en être entièrement dégagées, & emportent leur dépouille qui tient encore à leur queue.

Le tems de l'apparition des mouches *éphémères* n'est pas toujours le même pour toutes les espèces de ces mouches. C'est vers la fête de la saint Jean qu'elles paroissent, dans des pays plus froids que le nôtre. A Paris on les voit vers la mi-Août, quelquefois plutôt, & d'autres fois plutôt. Sur le Rhin, la Meuse, &c. les *éphémères* commencent à voler environ deux heures avant le coucher du soleil. Sur la Seine & la Marne on n'en voit que dans le tems où le soleil est prêt à se coucher ; elles ne viennent en grand nombre que lorsqu'il a disparu : alors il s'élève en l'air une prodigieuse multitude de ces insectes ; ils volent si près les uns des autres, que l'on ne voit que des *éphémères* autour de soi, sur-tout si l'on tient une lumière. Elles s'y portent de toutes parts ; elles décrivent des cercles tout-autour & en tout sens ; elles se répandent par-tout en un instant ; elles tombent comme les flocons de la neige la plus abondante, la surface de l'eau en est couverte ; la terre en est jonchée sur les bords de la rivière, où elles s'amoncellent, & forment une couche d'une épaisseur considérable.

En 1738, le 19 Août, cette grande affluence d'*éphémères* ne dura sur la Marne à Charenton, que depuis neuf heures jusqu'à neuf heures & demie ; leur nombre diminua peu-à-peu, & sur les dix heures on n'en appercevoit plus que quelques-unes qui voloient sur la rivière : on en avoit déjà vû le jour précédent. Le 20, ces insectes parurent en aussi grand nombre que le 19 ; le 21 il y en eut à peine



le tiers ; le 22 on en vit moins : mais quoiqu'il fit moins chaud que les jours précédens , & qu'il tombât de la pluie , elles parurent à la même heure. Les quatre ou cinq jours suivans il en vint encore , mais leur nombre diminoit de jour en jour : les premières s'étoient montrées chaque jour entre huit heures & un quart & huit heures & demie. En 1739, les *éphémères* vinrent dès le 6 Août ; mais elles ne parurent que vers les neuf heures & demie , ou les neuf heures trois quarts. Il y en eut beaucoup moins cette année que la précédente. Les Pêcheurs regardent les *éphémères* comme une manne qui sert de nourriture aux poissons , & ils prétendent que cette manne ne tombe que pendant trois jours. En effet , ces insectes ne paroissent que pendant trois jours en grande abondance. La plupart se noyèrent dans la rivière , & les autres restèrent sur les bords presque sans mouvement , entassées les unes sur les autres , & moururent bientôt ; à peine s'en trouva-t-il qui vécutent jusqu'au lever du soleil. Elles avoient plus de deux pouces de longueur , en y comprenant les filets de la queue. Les ailes étoient blanches lorsqu'elles ne se touchoient pas , & d'un blanc-sale ou rougeâtre lorsqu'elles étoient appliquées l'une sur l'autre. Les mâles ont un des filets de la queue plus court que les deux autres.

Dès que les femelles ont quitté leur dépouille , elles sont prêtes à pondre ; après avoir pris leur vol , elles déposent leurs œufs dans le premier endroit où elles se trouvent en tombant , ou en se posant soit sur la surface de l'eau , soit sur la terre. La ponte est faite en un moment , quoique le nombre des œufs soit très-grand. Ils étoient arrangés dans chaque femelle de façon qu'ils formoient deux grappes composées de grains qui se touchoient ; la longueur de chacune étoit de trois lignes & demie ou quatre lignes , & le diamètre d'environ une demi-ligne ou une ligne : il y avoit sept ou huit cents œufs dans les deux grappes. L'*éphémère* vole à fleur d'eau , & s'appuie sur l'eau par le moyen des filets de la queue ; lorsqu'elle pond , les grappes sortent de l'insecte toutes les deux à-la-fois , & tombent au fond de l'eau qui les dissout , de façon que les œufs se séparent & se dispersent sur le fond de la rivière. On ne fait pas combien de tems ils y restent avant que les vers en sortent : on ne fait pas bien non plus si les *éphémères* s'accouplent , ou si le mâle féconde les œufs après la ponte. *Mém. pour servir à l'histoire des Insectes, tome VI. Voy. INSECTE. (I)*

ÉPHEMERE, adj. (*Medecine.*) ce terme est grec, *εφημερος*, composé de la préposition *ἐπί*, dans, & *ἡμέρα*, jour ; ainsi il est employé pour signifier ce qui se passe dans un jour , dans l'espace de 24 heures ; c'est aussi l'étymologie du mot *éphéméride*, qui a la même signification , & qui est quelquefois employé en Medecine au lieu de calendrier. *Voyez EPHÉMÉRIDES.*

*Éphémère* est une épithète que les Medecins donnent à une sorte de fièvre , qui fait son cours dans l'espace d'un jour ; c'est celle que Galien appelle *εφημερος πυρετος* , & les Latins *febris diaria* : quelques-uns ont improprement étendu la signification de *fièvre éphémère* à celle dont le cours est prolongé jusqu'au troisième jour inclusivement , qu'il est plus convenable de ranger simplement parmi les fièvres continues non putrides. *Voyez FIEVRE PUTRIDE.*

La *fièvre éphémère* doit aussi être regardée comme continue , puisqu'il est de son caractère que l'agitation fébrile qui la constitue , étant commencée , ne cesse pas que la maladie ne soit terminée ; en sorte que dans l'espace de tems qu'elle dure , elle parcourt les quatre degrés que l'on observe dans toute sorte de fièvre ; savoir , le principe , l'accroissement , l'état , la déclinaison : mais celle-ci n'est pas une maladie aiguë , parce qu'elle n'est pas accompagnée

d'un grand changement , soit dans les parties solides , soit dans les fluides , & qu'elle ne produit pas par conséquent un grand dérangement dans les fonctions ; ainsi la *fièvre éphémère* proprement dite est distinguée de la *suete* ou *fièvre angloise*, qui est le nom que l'on donne à une sorte de fièvre qui a régné en Angleterre à différentes reprises , pendant les deux derniers siècles , dont le principal symptôme étoit une sueur si abondante , qu'elle faisoit périr la plupart de ceux qui en étoient attaqués en moins d'un jour , & quelquefois en peu d'heures ; celle-ci est de l'espece des fièvres malignes très-aiguës : si on lui donne le nom d'*éphémère* , on doit lui joindre l'épithète de *pestilentielle* (*voyez SUETE ou SUEUR ANGLOISE, FIEVRE MALIGNÉ, PESTE*). La *fièvre éphémère* differe de toute autre fièvre continue , par le peu de trouble qu'elle cause dans l'économie animale , & par sa courte durée : le défaut de retour la distingue des fièvres intermittentes.

Elle est le plus souvent causée par quelqu'abus des choses qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles* , comme lorsque la personne qui en est affectée s'est exposée à l'ardeur du soleil , ou a fait un exercice violent , ou a trop bû ou trop mangé , ou qu'elle a fait des veilles excessives , ou s'est livrée à un trop grand travail d'esprit , à quelqu'accès de colere , &c. Quelqu'une de ces causes étant récentes & n'ayant pas vicié notablement la masse des humeurs , & n'y ayant produit qu'un épaississement , ou une raréfaction , ou une constriction des vaisseaux peu considérables ; le sang trouvant conséquemment un peu de résistance à parcourir les extrémités artérielles , il s'excite par la cause générale , qui détermine toutes les fièvres de quelque espece qu'elles soient , un mouvement fébrile , qui tend à faire cesser l'obstacle , à détruire le vice dominant ; & attendu qu'il n'est pas de nature à résister beaucoup , il cede bien-tôt , & la fièvre se termine.

Cette *fièvre éphémère* n'est point précédée par le dégoût des alimens , ni par la lassitude spontanée , ni par aucun frisson ou tout autre avant-coureur des fièvres de toute espece ; elle survient presque subitement sans aucun fâcheux symptôme , &c. il ne se fait aucun changement dans les urines , & elle finit souvent sans aucune évacuation sensible , & quelquefois par de fortes moiteurs ou des sueurs legeres sans mauvaise odeur , ou par quelque douce évacuation , par le vomissement ou par la voie des selles ; tel est le caractère constant de cette fièvre : cependant il n'est pas facile de la connoître dans son principe , & de s'assurer qu'elle n'est qu'*éphémère* , parce qu'il arrive souvent que les fièvres continues simples de plusieurs jours , & même les putrides , commencent de la même maniere & ne se montrent qu'imparfaitement , attendu que la matiere morbifique est d'abord trop tenace , ne se développe dans les premières voies ou dans le sang que peu-à-peu , & n'occasionne quelquefois , qu'après quelques jours , les symptômes qui caractérisent la maladie ; par conséquent les fièvres de cette espece en imposent souvent dans leur commencement , & paroissent être ou une *fièvre éphémère* , ou une *fièvre continue simple*. On est cependant fondé à regarder une fièvre commençante , comme étant de l'espece de ces dernières , lorsqu'elle est produite dans une personne qui étoit bien saine auparavant , par une cause legere ; lorsque les symptômes n'ont rien de violent , & que les évacuations critiques , s'il s'en fait de sensibles , suivent de près ; & enfin lorsque le pouls redevient naturel & absolument tranquille d'abord après la fin de la fièvre : toutes ces conditions étant réunies , on ne risque guere de se tromper dans le jugement que l'on porte sur la nature de la maladie.

La *fièvre éphémère* , telle qu'elle vient d'être dé-



crite, n'est jamais accompagnée d'aucun danger : cependant le medecin doit prudemment attendre que la fièvre tende à sa fin, avant de dire son sentiment sur la nature de l'événement, puisqu'il peut être trompé dans la connoissance de la maladie, comme il a été dit ci-dessus ; & s'il y a le moindre soupçon de fièvre intermittente, il faut encore plus suspendre son jugement, pour ne pas compromettre sa réputation & l'honneur de l'art. M. Wanfwietem dit qu'il a vû des personnes qui étoient sujetes à avoir deux ou trois fois dans l'année un accès de fièvre *éphémère*, sans y donner occasion, mais vraisemblablement par un amas de bile, dont l'évacuation étant faite par un doux vomissement, tout mouvement & tout symptôme fébrile cessoient, ils recouroient la santé.

Il fuit de ce qui a été dit jusqu'ici de la fièvre *éphémère*, qu'elle peut être regardée comme salutaire, & que la curation en est facile : elle se dissipe même souvent sans aucun secours, & elle se termine promptement de sa nature, pourvû qu'elle n'en change pas par un mauvais traitement, & qu'on ne la fasse pas dégénérer en une autre espèce de fièvre de mauvaise qualité.

Il suffit donc, pour la cure de cette fièvre, que le malade s'abstienne absolument de manger, qu'il ne prenne, pour toute nourriture pendant vingt-quatre heures, que du bouillon de viande, très-léger, en petite quantité, & même qu'il se borne à boire beaucoup de tisane d'orge ou de petit-lait, pour délayer & détremper la masse des humeurs ; qu'il observe de se livrer au repos du corps & de l'esprit. La saignée est très-rarement employée dans cette espèce de fièvre, & ce n'est que dans le cas où les symptômes sont violens, où le malade se plaint beaucoup de douleur de tête ; mais alors il y a lieu de craindre que la fièvre ne devienne aiguë, & ne se termine pas aussi-tôt que la nature de l'*éphémère* le comporte : c'est ce dont on ne tarde pas à être instruit par la continuation de la fièvre & les nouveaux symptômes qui surviennent, ou par une sorte de cessation, qui annonce d'avance le retour de la fièvre par un accès prochain. Voyez FIEVRE CONTINUE, INTERMITTENTE. (d)

EPHEMEREUTE, f. m. (*Hist. anc.*) prêtre des Thérapeutes. Voyez THÉRAPEUTES.

ÉPHÉMÉRIDES, f. f. pl. (*Astronom.*) tables calculées par des astronomes, qui marquent l'état présent du ciel pour chaque jour. Voyez PLANETE, LIEU & TABLE.

C'est par ces tables qu'on détermine les éclipses, les conjonctions & les aspects des planetes, l'heure du lever & du coucher de la lune & du soleil pour chaque jour, les nouvelles & pleines lunes, &c. Nous avons des *éphémérides* de Képler, d'Argolus, de Mezzavaccha, de la Hire & de plusieurs autres.

Feu M. Desplaces, grand calculateur, a publié depuis 1715, de dix ans en dix ans, des *éphémérides* célestes qu'il a poussées jusqu'en 1745. M. l'abbé de la Caille, de l'Académie des Sciences, & professeur de Mathématiques au collège Mazarin, en a donné la continuation depuis 1745, avec plusieurs additions, dont on peut voir le détail dans l'Histoire de l'Académie de 1743 : ces additions sont précédées d'une introduction qui en donne l'intelligence, & qui met tout lecteur médiocrement instruit en état de s'en servir.

On doit mettre au nombre des *éphémérides* l'ouvrage intitulé *connoissance des tems*, que l'académie des Sciences publie régulièrement tous les ans depuis le commencement de ce siècle. On doit mettre aussi de ce nombre l'ouvrage intitulé *état du ciel*, publié en 1754 & 1755 par M. Pingré, chanoine de sainte Genevieve, &c. Cet ouvrage est principa-

lement destiné aux navigateurs, & leur sera très-utile par le détail, l'exactitude & l'intelligence avec laquelle il est fait. Le volume de 1755 est fort supérieur au précédent, quoique celui-ci méritât déjà beaucoup d'estime. (O)

\* ÉPHÉMÉRIES. f. f. pl. (*Hist. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient distribués en *éphéméries* : il y en avoit huit, quatre des descendants d'Eleazar, quatre de ceux d'Ithamar. Cette division étoit celle de Moÿse, selon quelques auteurs ; d'autres prétendent qu'il en avoit institué seize, auxquelles David en avoit ajouté huit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avoit sous ce roi vingt-quatre *éphéméries* de prêtres, seize de la postérité d'Eleazar, huit de celle d'Ithamar : chaque *éphémérie* vaquoit au service divin pendant une semaine. L'*éphémérie* étoit sous-divisée en six familles ou maisons, qui avoient chacune leur jour & leur rang, excepté le jour du sabbat, qui occupoit l'*éphémérie* entière. Un prêtre, pendant sa semaine de service, ne pouvoit coucher avec sa femme, boire du vin, ou se faire raser, &c. la famille ou maison de service ne buvoit point de vin, pas même pendant la nuit. Comme les prêtres étoient répandus dans toute la contrée, ceux dont la semaine approchoit se mettoient en chemin pour Jérusalem ; ils se faisoient raser en arrivant ; ils se baignoient ensuite : ceux qui demeuroient trop loin restoient chez eux, ou ils s'occupoient à lire l'écriture dans les synagogues, à prier, à jeûner : leur absence ne causoit aucun trouble dans le service divin, parce qu'une *éphémérie* étoit souvent de plus de cinq mille hommes ; d'où l'on voit que sous David le temple étoit desservi par cent vingt mille hommes & davantage. Ceux qui se rendoient à Jérusalem entroient dans le temple le soir que leur service commençoit : lorsque l'holocauste du soir étoit offert, & que tout étoit disposé pour le service du lendemain, l'*éphémérie* en exercice sortoit & faisoit place à la suivante. Tout le corps des lévites étoit aussi divisé en *éphéméries*, & l'*éphémérie* en familles ou maisons : ces *éphéméries* faisoient le service divin dans le même ordre que les prêtres ; & dans les grandes solennités les six maisons des lévites étoient occupées ainsi que celles des prêtres.

\* EPHEMERIUS, f. m. (*Hist. anc.*) C'est ainsi qu'on appelloit, dans l'église grecque, l'ecclésiastique qui veilloit à ce que les heures fussent chantées régulièrement, à ce que les jeunes choristes fussent leur chant, & que tout se fit en ordre.

On donnoit encore ce nom en quelques endroits à ceux qui assistoient les patriarches & les évêques, qui ne les quittoient ni le jour ni la nuit, & qui, témoins assidus de leurs mœurs & de leur conduite, pouvoient en répondre dans l'occasion.

EPHEMERUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs liliacées, composées de trois pétales & soutenues par un calice divisé en trois parties. Le pistil devient dans la suite un fruit oblong, qui est partagé en trois loges, & qui renferme des semences semblables à des grains de froment. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EPHÈSE, (*Géogr. & Hist. anc.*) autrefois ville maritime de l'Asie mineure, nommée présentement *Ajafaloue* par les Turcs, auxquels elle appartient.

Cette ville jadis si célèbre, dit M. de Tournefort, le plus exact de tous les écrivains qui en ont parlé ; cette ville si fameuse par son temple, qui y attiroit des étrangers de toutes parts ; cette ville qui a produit tant d'hommes illustres & d'artistes célèbres, entr'autres, à ce qu'on croit, Parrhasius ; enfin cette ville qui se glorifioit d'être la métropole de toute l'Asie, n'est plus qu'un misérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres cassés. Ce village encore n'est habité que par une trentaine de familles



grecques, qui certainement, comme M. Spon le remarque, ne sont pas capables d'entendre les épîtres que S. Paul leur a écrites.

Nous avons peu de villes dont il reste autant de médailles; les unes nous apprennent qu'elle fut une fois néocore de Diane, & trois fois néocore des Césars; les autres, qu'elle fut bâtie à l'occasion d'un sanglier; la plupart représentent Diane, ou chasseresse, ou à plusieurs mammelles, ou parée de ses attributs.

L'origine de cette ville, ses anciens noms, & ceux de ses fondateurs, ne nous intéressent guère aujourd'hui; mais il n'est pas inutile de dire que pendant les guerres des Athéniens & des Lacédémoniens, *Ephèse* avoit la sagesse de vivre en bon accord avec les deux partis, & que le jour de la naissance d'Alexandre les devins de la cité se mirent à crier que le destructeur de l'Asie étoit venu au monde.

On n'oublie point que ce destructeur se rendit à *Ephèse* après la bataille du Granique, & qu'il y rétablit la démocratie; que la place fut prise par Lyfimachus, l'un de ses successeurs; qu'ensuite Antigonus eut l'adresse de s'en emparer, & qu'il y pilla les trésors de Polyperchon.

On ne fauroit encore oublier qu'Annibal vint s'aboucher à *Ephèse* avec Antiochus, pour y prendre ensemble des mesures contre les Romains; que ce fut dans cet endroit que se commit le massacre effroyable des mêmes Romains, par les ordres de Mithridate; & que Scipion, beau-père de Pompée, s'empara des trésors du temple, sans crainte & sans scrupule.

Personne n'ignore aussi quelle fut la magnificence des fêtes que Lucullus y donna; le voyage exprès d'Auguste, de Pompée & de Cicéron dans cette ville; sur-tout celui de Cicéron, qui mandoit à ses amis qu'il ne faisoit aucun pas dans la Grece sans y trouver de nouveaux sujets d'admiration.

Enfin l'on sait que Tibère, pendant son regne, fit rebâtir cette métropole, & qu'avant lui on y avoit dressé des temples à Jules-César & à la ville de Rome; tous ces événements renouvellent les grandes idées qu'on a sucées dans sa jeunesse de l'histoire ancienne: mais rien n'est si consolant pour ceux qui sont chrétiens, que de suivre S. Paul & S. Jean à *Ephèse*, d'y voir ce premier fonder l'église d'*Ephèse*, & y établir Timothée pour évêque: il est vrai que cet établissement ne fut pas de longue durée; les persécutions succédèrent, les Perses pillèrent cette ville dans le troisième siècle, & les Scythes ne l'épargnerent pas quelque tems après.

Enfin au bout d'un grand nombre de révolutions, *Ephèse* s'est vû tomber entre les mains de Mahomet I. & elle est restée depuis ce tems-là soumise à l'empire ottoman. Son port, au sujet duquel on avoit autrefois frappé tant de médailles, n'est à présent qu'une rade découverte que personne ne fréquente: tout son commerce a passé tant à Smyrne qu'à Scalanova. Plus de vestiges de cette ville & de son temple; l'église de S. Jean a été convertie en mosquée, & les blocs de marbre qui restoient des ruines d'*Ephèse*, ont été transportés à Constantinople pour servir à la construction des mosquées royales. *Article de M. le Chevalier DE JAUCCOURT.*

EPHÈSE (*Temple d'*) *Hist. anc.* temple superbe à l'honneur de Diane, bâti près d'*Ephèse*, & qui a été plusieurs fois détruit & réédifié. Traçons-en succinctement l'histoire, dont la plupart des écrivains modernes ont confondu les faits.

Le premier temple que les Ephésiens dresserent à l'honneur de Diane, n'étoit qu'une espece de niche creusée dans le tronc d'un ormeau, où apparemment la figure de la déesse étoit placée. Ce n'est pas sans

doute de cet ouvrage qu'entend parler Pindare, lorsqu'il avance que les Amazones firent édifier le temple d'*Ephèse* dans le tems qu'elles faisoient la guerre à Thésée.

Le temple de Pindare n'étoit pas non plus cette merveille du monde, ce superbe édifice dont Chersiphron fut l'architecte, & qui fut construit aux dépens des plus puissantes villes d'Asie: Pline remarque que la première invention de mettre des colonnes sur un pié d'estal, & de les orner de chapiteaux & de vases, fut pratiquée dans ce temple.

Il avoit 425 piés de long sur 220 piés de large: on y voyoit 127 colonnes, dont les rois d'Asie avoient fait la dépense, & ces colonnes portoient chacune 60 piés de haut: il y en avoit trente-six couvertes de bas-reliefs, & parmi celles-ci il s'en trouvoit une de la main de Scopas. Les portes étoient de cyprès toujours luisant & poli; la charpente étoit de cedre, & la statue de Diane étoit d'or, si l'on en croit Xénophon. Les richesses & les ornemens de ce magnifique édifice étoient sans nombre: on le venoit voir de fort loin, & les étrangers tâchoient à l'envi d'en emporter des modèles.

Voilà le temple d'*Ephèse* ou de Diane, car c'est la même chose, qui fut brûlé par l'insensé Erostrate, le jour de la naissance d'Alexandre, l'an du monde 3648. Ce grand prince, comme on fait, fit dire aux Ephésiens, qu'il feroit volontiers la dépense de sa reconstruction, pourvu qu'on mît son nom sur le frontispice; mais ils répondirent avec beaucoup de sagesse, « qu'il ne convenoit pas à un dieu de dresser des temples à d'autres divinités ».

Avides de rebâtir eux-mêmes leur temple, si malheureusement consumé, ils en vendirent les colonnes, convertirent en argent tous les bijoux des dames de la ville, rassemblèrent des fonds de toutes parts, & employèrent toutes ces sommes à faire, s'il étoit possible, un édifice aussi magnifique que celui qui avoit péri par les flammes. Cheiromocrate en fut l'architecte: les plus fameux sculpteurs de Grece l'ornèrent de leurs ouvrages: l'autel étoit presque tout de la main de Praxitele. Outre les bas-reliefs & les statues des plus grands maîtres, ce temple fut, selon les apparences, embelli des tableaux admirables de la main de Parrhasius & de plusieurs autres illustres artistes. Strabon en parle pour l'avoir vû du tems d'Auguste: ainsi le temple que Plin a décrit étoit le même que celui que Strabon avoit vû.

Nous avons plusieurs médailles, sur le revers desquelles il est représenté avec un frontispice, tantôt à deux colonnes, à quatre, à six, & même jusque à huit, aux têtes des empereurs Domitien, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurèle, Lucius Verus, Septime Severe, Caracalla, Macrin, Eliogabale, Alexandre Severe, Maximin.

Néron, qui étoit né pour desoler le monde, en emporta les plus grandes richesses; les Scythes le dépouillèrent ensuite, & le brûlerent en 263; les Goths en pillèrent les restes sous l'Empereur Galien: enfin il est vraisemblable qu'il fut entièrement démoli sous Constantin, en conséquence de l'édit par lequel il ordonna de renverser tous les temples du paganisme. Quoi qu'il en soit, ce dernier temple de Diane a disparu comme les autres, de manière qu'il ne reste autour de ses ruines que des débris de maisons, jadis bâties de briques, dans lesquelles logeoient peut-être les prêtres de Diane, ou les vierges prêtresses confiées à leurs soins. *Article de M. le Chevalier DE JAUCCOURT.*

\* EPHESES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Ephèse en l'honneur de Diane. De toutes les circonstances de cette solennité, il ne nous en reste que celle-ci; c'est que les hommes s'en-



ivoient pieusement, & passoient la nuit à mettre la ville, & sur-tout les marchés, en tumulte.

\* EPHESTIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes instituées en l'honneur de Vulcain, dans lesquelles trois jeunes garçons se disputoient le prix de la course: ce prix étoit accordé à celui qui atteignoit le premier le but, sans que le flambeau allumé qu'il portoit à la main s'éteignît.

\* EPHESTRIDE. Voyez CHLAMIDE; c'est la même chose, selon Artemidore.

\* EPHESTRIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes que l'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tyréfias. On habilloit la statue du devin en femme; & après qu'on l'avoit bien promenée sous ce vêtement, on la deshabettoit, & on lui mettoit un habit d'homme; c'est ce qui est désigné par le mot *éphestrie*, qui signifie une sorte de vêtement.

EPHETE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrat chez les Athéniens, dont le nombre varia de même que le district. Voyez M. Samuël Petit, dans ses *commentaires latins sur les lois d'Athènes*, liv. VIII. ouvrage plein de savoir.

Le roi Démophon créa les *éphètes*, pour connoître seulement des meurtres; ensuite Dracon étendit leur pouvoir & leur nombre pour en former un tribunal suprême, tant criminel que civil. Il le composa de cinquante-un juges, tirés de ce que la république d'Athènes avoit de meilleur dans son sein: il falloit, pour y être admis, avoir, outre l'âge de 50 ans, de la naissance, une fortune au-dessus de la médiocre, & sur toutes choses une vertu épurée, trois qualités si rarement réunies. On appelloit à cet auguste tribunal des décisions de tous les autres, & il jugeoit de toutes les affaires en dernier ressort. Mais il arriva que l'Aréopage, humilié par Dracon, reprit sous Solon toute sa splendeur, & anéantit celle des *éphètes*: cependant ce célèbre Aréopage lui-même, après s'être attiré pendant quelque tems le respect des peuples, vit à son tour ses beaux jours s'évanouir, & tout son lustre se ternir par les vices & la corruption. Article de M. le Chevalier DE JAV-COURT.

EPHIALTES, COCHEMAR, INCUBE, sorte de maladie. Voyez INCUBE.

EPHOD, s. m. (*Histoire sacrée.*) ornement sacerdotal en usage chez les Juifs. C'étoit une espece de tunique fort riche, à l'usage du grand-prêtre; mais il y en avoit de plus simples pour les ministres inférieurs.

Ce mot est hébreu, & il vient de *aphael*, qui signifie *habiller*. Les commentateurs & les interpretes sont fort partagés sur la forme de l'*éphod*; voici ce que dit Joseph de celui du grand-prêtre: « L'*éphod* » étoit une espece de tunique raccourcie, & il avoit » des manches: il étoit tissu, teint de diverses cou- » leurs & mêlé d'or, & laissoit sur l'estomac une » ouverture de quatre doigts en carré, qui étoit » couverte du rational. Deux fardoines enchâssées » dans de l'or, & attachées sur les deux épaules, » servoient comme d'agrafes pour fermer l'*éphod*: » les noms des douze fils de Jacob étoient gravés sur » ces fardoines en lettres hébraïques; savoir, sur » celle de l'épaule droite les noms des six plus âgés, » & ceux des six puînés sur celle de l'épaule gau- » che ». Philon le compare à une cuirasse, & S. Jérôme dit que c'étoit une espece de tunique semblable aux habits appellés *caracalle*; d'autres prétendent qu'il n'avoit point de manches, & que par derrière il descendoit jusqu'aux talons.

Il y avoit deux sortes d'*éphod*; l'un étoit commun à tous ceux qui servoient au temple, & étoit fait seulement de lin; c'est celui dont il est fait mention au premier livre des rois: l'autre fait d'or, d'ha-

cynthe, de pourpre, de cramoisi & de fin lin retors, étoit uniquement à l'usage du grand-prêtre, qui ne pouvoit faire aucune des fonctions attachées à sa dignité, sans être revêtu de cet ornement. On voit dans le II. livre des Rois, chap. vj. vers. 14, que David marchoit devant l'arche revêtu d'un *éphod* de lin; d'où quelques auteurs ont conclu que l'*éphod* étoit aussi un habillement des rois dans les cérémonies solennelles.

On trouve dans le livre des Juges, chap. viij. vers. 26, que Gédéon, des dépouilles des Madianites, fit faire un *éphod* magnifique qu'il déposa à Ephraïm, lieu de sa résidence; que les enfans d'Israël en abusèrent jusqu'à le faire servir d'ornement aux prêtres des idoles, & que ce fut la cause de la ruine de Gédéon & de toute sa maison. Les sentimens sont partagés sur cet *éphod*: les uns veulent que Gédéon ne l'ait fait faire que pour être toujours en état de recevoir, même chez lui, les ordres de Dieu par l'organe du grand-prêtre; ce qui n'étoit pas défendu par la loi: d'autres prétendent que cet *éphod* n'avoit rien de sacré, mais que c'étoit un vêtement de distinction dont Gédéon, en qualité de juge & de premier magistrat de la nation, avoit dessein de se servir dans les assemblées & les cérémonies publiques. Ses descendans n'eurent pas les mêmes idées: ils en abusèrent par des pratiques idolâtres; car l'*éphod* n'étoit pas inconnu parmi les payens. Il paroît par Isaïe qu'on revêtoit les faux-dieux d'*éphods*, peut-être lorsqu'on vouloit consulter leurs oracles. (G)

EPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrat de Lacédémone. Ce mot vient de *ἐφορᾶν*, veiller, formé de la préposition *ἐπι*, sur, & du verbe *ὄρᾶν*, voir: *ἐφορᾶς* signifie donc proprement un surveillant, un inspecteur; aussi les *éphores* étoient les inspecteurs de toute la république; ils parvenoient à cette dignité par la nomination du peuple, mais leur charge ne duroit qu'un an.

Ils étoient au nombre de cinq, & quelques-uns ont écrit que les Romains réglèrent sur les *éphores* de Sparte, l'autorité des tribuns du peuple. Xénophon représente leur pouvoir en peu de mots; ils abolissoient la puissance des autres magistrats; pouvoient appeler chacun d'eux en justice, les mettre en prison si bon leur sembloit, & leur faire rendre compte de leurs mœurs & de leurs actions.

Ils eurent l'administration des deniers de l'état, lorsque pour le malheur de la république, Lyfander y apporta les trésors qu'il avoit tirés de ses conquêtes. On avoit bâti près de la salle où ils rendoient leurs jugemens, une chapelle dédiée à la *Peur*, pour montrer qu'il falloit les craindre & les respecter à l'égal des rois. En effet, leur pouvoir s'étendoit d'un côté à tout ce qui concernoit la religion; de l'autre, ils présidoient aux jeux publics, avoient inspection sur tous les magistrats, & prononçoient sur des tribunaux qu'Élien nomme des thrones: enfin ils étoient si absolus, qu'Aristote compare leur gouvernement à la tyrannie, c'est-à-dire à la royauté. Ils ne contrebaloient pas seulement l'autorité du sénat; mais ils faisoient à Sparte ce que les rois pouvoient faire ailleurs, régloient les délibérations du peuple, les déclarations de guerre, les traités de paix, l'emploi des troupes, les alliances étrangères, & les récompenses, aussi bien que les châtimens.

Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq *éphores*, comme celles des Athéniens le prenoient de leur premier archonte. L'élection des *éphores* se faisoit vers le solstice d'hiver, & c'étoit alors que commençoit l'année des Spartiates.

Hérodote & Xénophon attribuent leur institution à Lycurgue, qui imagina ce moyen pour maintenir la juste balance d'autorité dans le gouvernement.



Suivant Plutarque, la création de cette suprême magistrature est due à Théopompe, roi de Sparte. Ce prince, dit cet historien, trouvant lui-même la puissance des rois & du sénat trop considérable, y opposa pour frein l'autorité des *éphores*, environ 130 ans après Lycurgue. Il ajoûte, que la femme de Théopompe lui reprochant que par cet établissement il laisseroit à ses enfans la royauté beaucoup moindre qu'il ne l'avoit reçue; Théopompe lui répondit admirablement: « Au contraire, je la leur laisserai plus grande, d'autant qu'elle sera plus durable ». Ce qui est certain, c'est que cet établissement contribua long-tems à maintenir la royauté & le sénat, dans les justes bornes de la douceur & de la modération.

Ces bornes sont nécessaires au maintien de toute aristocratie; mais sur-tout dans l'aristocratie de Lacédémone, à la tête de laquelle se trouvoient deux rois qui étoient comme les chefs du sénat, on avoit besoin de moyens efficaces pour que les sénateurs rendissent justice au peuple. Il falloit donc qu'il y eût des tribuns, des magistrats, qui parlaient pour ce peuple, & qui pussent dans certaines circonstances mortifier l'orgueil de la domination; il falloit fapper les lois qui favorisent les distinctions que la vanité met entre les familles, sous prétexte qu'elles sont plus nobles ou plus anciennes: distinctions qu'on doit mettre au rang des petitesse des particuliers. Mais d'un autre côté, comme la nature du peuple est d'agir par passion, il falloit des gens qui pussent le modérer & le réprimer; il falloit par conséquent la subordination extrême des citoyens aux magistrats qu'ils avoient une fois nommés. Voilà ce qu'opéra l'institution des *éphores*, propre à conserver une heureuse harmonie dans tous les ordres de l'état. On voit dans l'histoire de Lacédémone comment, pour le bien de la république, ils furent, dans plusieurs conjonctures, mortifier les foiblesses des rois, celles des grands, & celles du peuple.

Elien nous raconte aussi des traits de leur sagesse: dans la chaleur des factions quelques Clazoméniens ayant un jour répandu de l'ordure sur les sièges des *éphores*, ces magistrats se contenterent pour les punir de faire publier par toute la ville de Sparte, que de telles sottises seroient permises aux Clazoméniens.

L'unique remède qu'on trouva pour détruire leur pouvoir, fut de tâcher de les brouiller les uns avec les autres, & cela réussit quelquefois. Pausanias, par exemple, pratiqua adroitement ce stratagème, lorsque jaloux des victoires de Lyfander, il gagna trois des *éphores* pour se faire donner la commission de continuer la guerre aux Athéniens. Mais le roi Cléomene III. du nom prit un parti plus infame; il excita des troubles dans sa patrie, fit égorger les *éphores*, partagea les terres, donna l'abolition des dettes, & le droit de bourgeoisie aux étrangers, comme Agis l'avoit proposé. Cependant il paroît par des passages de Polybe, de Joseph, & de Philostrate, que les *éphores* furent rétablis après la mort de Cléomene; les Spartiates ne connoissant aucun inconvénient comparable aux avantages d'une magistrature faite pour empêcher que ni l'autorité royale & aristocratique ne penchassent vers la dureté & la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

\* EPHYDRIADES, f. f. pl. (*Myth.*) nymphes qu'on appelle quelquefois aussi *Hydriades*. Elles présidoient aux eaux, comme l'indique assez clairement leur nom qu'on a fait du mot grec, *eau*, ἕδωρ.

EPI, f. m. (*Bot.*) c'est dans une plante l'endroit où se forme le fruit ou la fleur, quand elle est montée. Il y a beaucoup de plantes à *épi*.

EPI D'EAU, *potamogeton*, (*Hist. nat. bot.*) genre

de plante à fleur faite en forme de croix, composée de quatre pétales sans calice. Le pistil produit quatre semences, qui sont ordinairement oblongues & rassemblées en groupe. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (1)

EPI DE LA VIERGE, *spica Virginis*, (*Astronom.*) est une étoile de la première grandeur, qui est dans la constellation de la Vierge. Voyez VIERGE.

On trouvera aux mots ASCENSION, DÉCLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE, &c. la position de cette étoile. (O)

EPIS, (*Hydraul.*) sont les bouts ou extrémités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres de charpente remplis de pierres. (K)

EPIS DE FASCINAGE, (*Hydraul.*) sont des extrémités d'une digue, construite d'un tissu de fascinage piqueté, tuné, & garni d'une couche de gravier; on les place sur les bords d'une rivière, pour contraindre le courant d'aller d'un certain côté pour soutenir les eaux, & pour empêcher les dégradations des rivières. (K)

EPI ou MOLLETTE, termes synonymes, (*Man. & Maréch.*) L'*épi* est, selon quelques personnes, un assemblage de poils frisés, qui placés sur un poil couché & abattu, forme une marque approchante de la figure d'un *épi* de blé. Je préférerois l'idée de ceux qui ne l'envisagent que comme un retour ou un rebroussement du poil, provenant de la configuration des pores.

On peut diviser les *épis* en ordinaires & en extraordinaires.

Les *épis ordinaires* sont ceux qui se trouvent indistinctement & indifféremment sur tous les chevaux; tandis que nous entendons par *épis extraordinaires*, ceux qui ne se rencontrent que sur quelques-uns d'eux.

Il n'est pas étonnant que dans des tems de ténèbres & d'obscurité, la superstition ait pu ériger en maximes tout ce qu'elle suggere ordinairement à des esprits foibles & crédules; mais il est singulier que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, on puisse croire encore que les *épis* placés aux endroits que le cheval peut voir en pliant le cou, doivent dépriser l'animal, & sont incontestablement d'un très-sinistre présage. On ne peut persévérer dans de semblables erreurs, qu'autant que l'on persévère dans son ignorance, & peut-être cette preuve n'est-elle pas la seule de notre constance à fuir toute lumière. (e)

EPI, en termes de Boutonnier, c'est un ornement de bouillon d'or ou d'argent, formant deux rangs séparés & plusieurs de travers, parfaitement vis-à-vis l'un de l'autre. Chacun de ces derniers est plus élevé à son extrémité extérieure, qu'à celle qui aboutit à la rainure, & ils semblent monter le long d'elle comme la maille monte le long de la tige d'un *épi* de blé: ressemblance qui a donné le nom d'*épi* à cet ornement.

EPIALE, adj. (*Med.*) on donne cette épithète à une fièvre quotidienne continue, dans laquelle on a une chaleur répandue par tout le corps, & en même tems des frissons vagues & irréguliers. Voyez l'article FIEVRE.

EPIAN, f. m. terme de Voyageurs, nom que les naturels de l'île de Saint-Domingue donnent à cette maladie chez eux endémique, qui parut pour la première fois l'an 1494 en Europe, où elle fut appelée par les François le *mal de Naples*, & par les Italiens le *mal françois*, les uns & les autres ignorant son origine mexiquaine. Tout le monde connoît aujourd'hui l'*épi*an sous le terme générique de *maladie vénérienne*, ou sous celui de *vérole*. Voyez VÉROLE. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPIBATERION, f. m. (*Belles-Lettres*) mot purement grec, qui signifie une *espece de composition poé-*



rique, en usage parmi les anciens Grecs. Lorsqu'une personne distinguée revenoit chez soi après une longue absence, il assembloit ses concitoyens un certain jour, & leur faisoit un discours ou récitoit une piece de vers, dans laquelle il rendoit graces aux dieux de son heureux retour, & qu'il terminoit par un compliment à ses compatriotes. *Dict. de Trév. & Chambers.* (G)

\* EPIBDA, (*Hist. anc. & Myth.*) on entend par ce terme, ou le second jour des apaturies, ou en général le lendemain d'une fête, ou le second jour des noces. *Voyez* APATURIE, NOCE, &c.

EPICEDION, f. m. (*Belles-Lettres.*) mot qui dans la poésie greque & latine, signifie un poëme ou une piece de vers sur la mort de quelqu'un.

Chez les anciens, aux obseques des personnes de marque, on prononçoit ordinairement trois sortes de discours: celui qu'on récitoit au bûcher s'appelloit *nenia*: celui qu'on gravoit sur le tombeau, *épitaphe*: & celui qu'on prononçoit dans la cérémonie des funérailles, le corps présent & posé sur un lit de parade, s'appelloit *épicedion*. C'est ce que nous appellons *oraison funebre*. *Voyez* ORAISON FUNEBRE. (G)

EPICENE, adj. terme de Grammaire, *ἐπιεικός*, *super communis*, au-dessus du commun. Les noms *épiciens* sont des noms d'espece, qui sous un même genre se disent également du mâle ou de la femelle. C'est ainsi que nous disons, un rat, une linotte, un corbeau, une corneille, une souris, &c. soit que nous parlions du mâle ou de la femelle. Nous disons, un coq, une poule; parce que la conformation extérieure de ces animaux nous fait connoître aisément celui qui est le mâle & celui qui est la femelle: ainsi nous donnons un nom particulier à l'un, & un nom différent à l'autre. Mais à l'égard des animaux qui ne nous sont pas assez familiers, ou dont la conformation ne nous indique pas plus le mâle que la femelle, nous leur donnons un nom que nous faisons arbitrairement ou masculin, ou féminin; & quand ce nom a une fois l'un ou l'autre de ces deux genres, ce nom, s'il est masculin, se dit également de la femelle, & s'il est féminin, il ne se dit pas moins du mâle, une carpe *uvée*: ainsi l'*épiciene* masculin garde toujours l'article masculin, & l'*épiciene* féminin garde l'article féminin, même quand on parle du mâle. Il n'en est pas de même du nom commun, sur-tout en latin: on dit *hic civis* quand on parle d'un citoyen, & *hæc civis* si l'on parle d'une citoyenne, *hic pater*, le pere, *hæc pater*, la mere, *hic conjux*, le mari, *hæc conjux*, la femme. *Voyez* la liste des noms latins *épiciens*, dans la méthode latine de P. R. au traité des genres. (F)

EPICÉRASTIQUE, f. m. (*Pharm.*) *ἐπιεικαστικόν*, de *ἐπιεικός*, mêler, tempérer: remede externe ou interne, qui corrige, émousse, tempere l'acrimonie des humeurs, & appaise la sensation incommode qu'elle cause.

On met communément dans ce nombre les racines émollientes; comme celles de guimauve, de mauve, & de réglisse; les feuilles de mauve, de népenthé, de grande joubarbe, de pourpier, & de laitue; les semences de jusquiame blanche, de laitue, de pavot blanc, & de rue: parmi les fruits, les jujubes, les raisins, les pommes, les sebestes, les amandes douces, & les pignons; parmi les sucres & les liqueurs, le lait d'amande, l'eau d'orge, les bouillons gras, le lait du laiteron, la creme de décoction d'orge, le suc des feuilles de morelle, de sureau, &c. parmi les parties des animaux, le lait, le petit-lait, la tête & les piés de veau, & les bouillons qu'on en prépare; parmi les mucilages, ceux qui sont faits avec les semences de psyllium, de coings, de lin, &c. parmi les huiles, celles d'olive, de behen, d'a-

mandes douces, les huiles exprimées des graines de calebasse, de jusquiame blanche, de pavot blanc, &c. parmi les onguens, l'onguent rosat, l'onguent blanc camphré, &c. parmi les sirops, ceux de violettes, de pommes, de guimauve, de fernel, de réglisse, de jujubes, de pavot, de pourpier, &c. parmi les préparations officinales, la pulpe de casse, les juleps adoucissans, le miel violet, &c.

Mais quelque vraie que soit cette liste, elle est informe & fautive; parce que dans la bonne théorie le véritable *épicerastique* fera toujours celui qui pourra tempérer, corriger l'acrimonie particuliere dominante. Par cette raison, tantôt les acides, tantôt les alkalis pourront être rangés dans la classe des *épicerastiques* internes, puisqu'ils seront propres à produire l'effet qu'on desire, suivant la nature des humeurs morbifiques, qu'il s'agira d'adoucir, de tempérer, de corriger. C'est un point qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux dans le traitement des maladies, que de varier les remedes suivant les causes, & c'est ce que l'empirisme ne comprendra jamais. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPICES, f. f. pl. (*Comm.*) On donne ce nom en général à toutes les drogues orientales & aromatiques, telles que le gérosle, le poivre, le gingembre, &c. dont nos Epiciers font le commerce.

EPICES, (*Fines*) *Pharm.* c'est, suivant M. Pomet, un mélange de poivre noir, de gérosle, de muscade, de gingembre, d'anis verd, & de coriandre, en proportion convenable. Prenez, par exemple, gingembre choisi, douze livres & demie; gérosle, muscade, de chaque une livre & demie; semences d'anis, coriandre, quantité proportionnée: mêlez & les pulvérissez assez subtilement, puis les gardez dans une boîte bien bouchée.

Ces fines épices ne sont employées que pour les ragoûts; mais elles pourroient être, si l'on vouloit, d'un grand usage dans la Medecine, d'autant que c'est une poudre aromatique qui est stomachique, carminative, céphalique, expectorante, antiputride. On peut s'en servir pour fortifier le cerveau, pour atténuer les humeurs visqueuses, pour faire éternuer. *James & Chambers.*

EPICES, (*Jurisprud.*) sont des droits en argent que les juges de plusieurs tribunaux sont autorisés à recevoir des parties pour la visite des procès par écrit.

Ces sortes de rétributions sont appelées en Droit *sportulæ* ou *species*, qui signifioit toutes sortes de fruits en général, & singulierement les aromates; d'où l'on a fait en françois *épices*, terme qui comprenoit autrefois toutes sortes de confitures, parce qu'avant la découverte des Indes, & que l'on eût l'usage du sucre, on faisoit confire les fruits avec des aromates; on faisoit aux juges des préfens de ces sortes de fruits, ce qui leur fit donner le nom d'*épices*.

L'origine des épices, même en argent, remonte jusqu'aux Grecs.

Homere, *Iliade*, VI. dans la description qu'il fait du jugement qui étoit figuré sur le bouclier d'Achille, rapporte qu'il y avoit deux talens d'or posés au milieu des juges, pour donner à celui qui opineroit le mieux. Ces deux talens étoient, il est vrai alors, de peu de valeur; car Budée, en son IV<sup>e</sup>. liv. de *asse*, en parlant de *talento homerico*, prouve par un autre passage du XXIV<sup>e</sup>. de l'*Iliade*, que ces deux talens d'or étoient estimés moins qu'un chauderon d'airain.

Plutarque, en la vie de Periclès, fait mention d'un usage qui a encore plus de rapport avec les épices; il dit que Periclès fut le premier qui attribua aux juges d'Athenes des salaires appelées *prytanées*, parce qu'ils se prenoient sur les deniers que les plaideurs confignoient à l'entrée du procès dans la *prytanée*, qui



ranée, qui étoit un lieu public destiné à rendre la justice. Cette consignation étoit du dixieme, mais tout n'étoit pas pour les juges : on prenoit aussi sur ces deniers le salaire des sergens ; celui du juge étoit appelé τὸ δμασμὸν.

A Rome, tous les magistrats & autres officiers avoient des gages sur le fisc, & faisoient serment de ne rien exiger des particuliers. Il étoit cependant permis aux gouverneurs de recevoir de petits présens appelés *xenia*, mais cela étoit limité à des choses propres à manger ou boire dans trois jours. Dans la suite, Constantin abolit cet usage, & défendit à tous ministres de justice d'exiger ni même de recevoir aucuns présens, quelque légers qu'ils fussent ; mais Tribonien, qui étoit lui-même dans l'usage d'en recevoir, ne voulut pas inférer cette loi dans le code de Justinien.

L'empereur lui-même se relâcha de cette sévérité par rapport aux juges d'un ordre inférieur ; il permit, par sa *novelle xv. chap. vj.* aux défenseurs des cités de prendre, au lieu de gages, quatre écus pour chaque sentence définitive ; & en la *novelle lxxxij. chap. xix.* il assigne aux juges pédanées quatre écus pour chaque procès, à prendre sur les parties, outre deux marcs d'or de gages qu'ils avoient sur le public.

Ces épices étoient appelées *sportula*, de même que le salaire des appariteurs & autres ministres inférieurs de la juridiction, ce qui venoit de *sporta*, qui étoit une petite corbeille où l'on recueilloit les petits présens que les grands avoient coutume de distribuer à ceux qui leur faisoient la cour.

Par les dernières constitutions grecques, la taxe des épices se faisoit en égard à la somme dont il s'agissoit ; comme de cent écus d'or on prenoit un demi-écu, & ainsi des autres sommes à proportion, suivant que le remarque Théophile, §. *tripl. instit. de action.*

On appelloit aussi les épices des juges *pulveratica*, comme on lit dans Cassiodore, *lib. XII. variar.* où il dit, *pulveratica olim iudicibus præstabantur ; pulveraticum* étoit le prix & la récompense du travail, & avoit été ainsi appelé, en faisant allusion à cette poussière dont les luteurs avoient coutume de se couvrir mutuellement lorsqu'ils alloient au combat, afin d'avoir plus de prise sur leur antagoniste.

Quelques-uns ont crû qu'anciennement en France les juges ne prenoient point d'épices ; cependant, outre qu'il est probable que l'on y suivit d'abord le même usage que les Romains y avoient établi, on voit dans les lois des Visigoths, *liv. I. tit. ij. ch. xxv.* qui étoient observées dans toute l'Aquitaine, qu'il étoit permis au rapporteur de prendre un vingtième, *vigesimum solidum pro labore & iudicatâ causâ ac legitime deliberatâ.* Il est vrai que le concile de Verneuil tenu l'an 884 au sujet de la discipline ecclésiastique, défendit à tous juges ecclésiastiques ou laïques de recevoir des épices, *ut nec christus, nec abbas, nec ullus laicus pro iustitiâ faciendâ sportulas accipiat.*

Mais il paroît que cela ne fut pas toujours observé ; en effet, dès le tems de S. Louis, il y avoit certaines amendes applicables au profit du juge, & qui dans ce cas tenoient lieu d'épices. On voit, par exemple, dans l'ordonnance que ce prince fit en 1254, que celui qui loüoit une maison à quelque ribaude, étoit tenu de payer au bailli du lieu, ou au prévôt ou au juge, une somme égale au loyer d'une année.

Ce même prince, en abolissant une mauvaise coutume qui avoit été long-tems observée dans quelques tribunaux, par rapport aux dépens judiciaires & aux peines que devoient supporter ceux qui succomboient, ordonne qu'au commencement du procès les parties donneront des gages de la valeur du

dixieme de ce qui fait l'objet du procès ; que ces gages seront rendus aux parties, & que dans tout le cours du procès on ne levera rien pour les dépens, mais qu'à la fin du procès celui qui succombera, payera à la cour la dixieme partie de ce à quoi il sera condamné, ou l'estimation ; que si les deux parties succombent chacune en quelque chef, chacune payera à proportion des chefs auxquels elle aura succombé ; que ceux qui ne pourront pas trouver des gages, donneront caution, &c.

Ce dixieme de l'objet du procès, que l'on appelloit *decima litium*, servoit à payer les dépens dans lesquels sont compris les droits des juges. Il étoit alors d'usage dans les tribunaux laïcs que le juge, sous prétexte de fournir au salaire de ses assesseurs, exigeoit des parties ce dixieme, ou quelque autre portion, avec les dépenses de bouche qu'ils avoient faites, ce qui fut défendu aux juges d'église par Innocent III. suivant le *chap. x.* aux décrétales de *vita & honestate clericorum*, excepté lorsque le juge est obligé d'aller aux champs & hors de sa maison ; le chapitre *cum ab omni*, & le chapitre *statutum*, veulent en ce cas que le juge soit défrayé.

Il n'étoit pas non plus alors d'usage en cour d'église de condamner aux dépens : mais en cour laïca il y avoit trois ou quatre cas où l'on y condamnoit, comme il paroît par le *chap. xcij.* des établissemens de S. Louis en 1270, & ce même chapitre fait mention que la justice prenoit un droit pour elle.

Les privilèges accordés à la ville d'Aiguesmortes par le roi Jean, au mois de Février 1350, portent que dans cette ville les juges ne prendroient rien pour les actes de tutelle, curatelle, émancipation, adoption, ni pour la confection des testamens & ordonnances qu'ils donneroient ; qu'ils ne pourroient dans aucune affaire faire saisir les effets des parties pour sûreté des frais, mais que quand l'affaire seroit finie, celui qui auroit été condamné payeroit deux sous pour livre de la valeur de la chose si c'étoit un meuble ou de l'argent ; que si c'étoit un immeuble, il payeroit le vingtième en argent de sa valeur, suivant l'estimation ; que si celui qui avoit perdu son procès, ne pouvoit en même tems satisfaire à ce qu'il devoit à sa partie & aux juges, la partie seroit payée par préférence.

Il y eut depuis quelques ordonnances qui défendirent aux juges, même laïcs, de rien recevoir des parties ; notamment celle de 1302, rapportée dans l'ancien style du parlement, en ces termes : *Præfat. officarii nostri nihil penitus exigant subiectis nostris.*

Mais l'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, permit aux commissaires députés du parlement, pour la taxe des dépens, ou pour l'audition des témoins, de prendre chacun dix sous parisis par jour, outre les gages du roi.

D'un autre côté, l'usage s'introduisit que la partie qui avoit gagné son procès, en venant remercier ses juges, leur présentoit quelques boîtes de confitures seches ou de dragées, que l'on appelloit alors épices. Ce qui étoit d'abord purement volontaire passa en coutume, fut regardé comme un droit, & devint de nécessité. Ces épices furent ensuite converties en argent : on en trouve deux exemples fort anciens avant même que les épices entraissent en taxe : l'un est du 12 Mars 1369 ; le sire de Tournon par licence de la cour sur sa requête donna vingt francs d'or pour les épices de son procès jugé, laquelle somme fut partagée entre les deux rapporteurs : l'autre est que le 4 Juillet 1371, un conseiller de la cour, rapporteur d'un procès, eut après le jugement de chacune des parties six francs.

Mais les juges ne pouvoient encore recevoir des épices ou présens des parties qu'en vertu d'une permission spéciale, & les épices n'étoient pas encore toujours



converties en argent. En effet, Charles VI. par des lettres du 17 Mars 1395, pour certaines causes & considérations, permit à Guillaume de Sens, Pierre Boschet, Henri de Marle, & Ymbert de Boisy, présidens au parlement, & à quelques conseillers de cette cour, que chacun d'eux pût *sans aucune offense* prendre une certaine quantité de queues de vin à eux données par la reine de Jérusalem & de Sicile, tante du roi.

Papon, en ses *arrêts*, tit. des *épices*, rapporte un arrêt du 7 Mai 1384, qu'il dit avoir jugé qu'en taxant les dépens de la cause principale, on devoit taxer aussi les *épices* de l'arrêt.

Cependant du Luc, liv. V. de ses *arrêts*, tit. v. art. 1. en rapporte un postérieur du 17 Mars 1403, par lequel il fut décidé que les *épices*, qu'il appelle *tragemata*, n'entroient point en taxe, lorsqu'on en accordoit aux rapporteurs.

Il rapporte encore un autre arrêt de la même année, qui énonce que dans les affaires importantes & pour des gens de qualité, on permettoit aux rapporteurs de recevoir deux ou trois boîtes de dragées; mais l'arrêt défend aux procureurs de rien exiger de leurs parties sous ombre d'*épices*.

Ces boîtes de dragées se donnoient d'abord avant le jugement pour en accélérer l'expédition: les juges regarderent ensuite cela comme un droit, tellement que dans quelques anciens registres du parlement on lit en marge, *non deliberetur donec solvantur species*; mais comme on reconnut l'abus de cet usage, il fut ordonné par un arrêt de 1437, rapporté par du Luc, liv. IV. tit. v. art. 10. qu'on ne payeroit point les *épices* au rapporteur, & qu'on ne lui distribueroit point d'autre procès qu'il n'eût expédié celui dont il étoit chargé. Il appelle en cet endroit les *épices dicaistica*, ce qui feroit croire qu'elles étoient alors converties en argent.

On se plaignit aux états de Tours, tenus en 1483, que la vénalité des offices induisoit les officiers à exiger de grandes & excessives *épices*, ce qui étoit d'autant plus criant qu'elle ne passoit point encore en taxe; cependant l'usage en fut continué, tellement que par un arrêt du 30 Novembre 1494, il fut décidé que les *épices* des procès jugés, sur lesquels les parties avoient transigé, devoient être payées par les parties & non par le roi; & ce ne fut que par un règlement du 18 Mai 1502 qu'il fut ordonné qu'elles entroient en taxe.

L'ordonnance de Rouffillon, art. 31, & celle de Moulins, art. 14, défendirent aux juges présidiaux, & autres juges inférieurs, de prendre des *épices*, excepté pour le rapporteur.

La chambre des comptes fut autorisée à en prendre par des lettres patentes du 11 Décembre 1581, régistrées en ladite chambre le 24 Mars 1582.

Il y a cependant encore plusieurs tribunaux où l'on ne prend point d'*épices*, tels que le conseil du roi, les conseils de guerre.

Les *épices* ne sont point accordées pour le jugement, mais pour la visite du procès.

L'édit du mois d'Août 1669 contient un règlement général pour les *épices* & vacations.

Il ordonne que par provision, & en attendant que S. M. se trouve en état d'augmenter les gages des officiers de judicature, pour leur donner moyen de rendre la justice gratuitement, les juges, même les cours, ne puissent prendre d'autres *épices* que celles qui auront été taxées par celui qui aura présidé, sans qu'aucun puisse prendre ni recevoir de plus grands droits, sous prétexte d'extraits, de *sciendum*, ou d'arrêts; ce qui est conforme à ce qui avoit déjà été ordonné par l'art. 127 de l'ordonnance de Blois, qui veut que la taxe en soit faite sur les extraits des rapporteurs qu'ils auront faits eux-mêmes, & que l'on y use de modération.

Celui qui a présidé, doit écrire de sa main au bas de la minute du jugement la taxe des *épices*, & le greffier en doit faire mention sur les grosses & expéditions qu'il délivre.

M. Duperray, en son *traité des dixmes*, chap. xij. fait mention d'une déclaration du roi, dont il ne dit pas la date, qui remit, à ce qu'il dit, aux juges subalternes les *épices* mal-prises, en payant une taxe. Il paroît être d'avis que cette taxe ne dispense pas ces juges de faire restitution à ceux dont ils ont exigé indûment des *épices*.

On ne doit taxer aucunes *épices* pour les procès qui sont évoqués, ou dont la connoissance est interdite aux juges, encore que le rapporteur en eût fait l'extrait, & qu'ils eussent été mis sur le bureau, & même vûs & examinés.

Il en est de même de tous les jugemens rendus sur requête & des jugemens en matière bénéficiale, lorsqu'après la communication au parquet toutes les parties sont d'accord de passer appointemens sur la maintenue du bénéfice contentieux, s'il intervient arrêt portant que les titres & capacités des parties seront vûes.

Il fut créé en 1581 & 1586 des offices de receveurs des *épices* dans les différens tribunaux du royaume: ceux de Beaujolois furent supprimés en 1588, & tous les autres furent supprimés en 1626, & réunis aux offices de greffiers & de maîtres-clerks des greffes. Mais par édit du mois de Février 1629, on rétablit tous ceux qui avoient été reçus & installés, & qui n'avoient point été remboursés. Ensuite on en créa d'alternatifs & de triennaux, qui ont été supprimés ou réunis. Il y a eu encore nombre d'autres créations & suppressions dont le détail seroit trop long; il suffit d'observer que dans quelques tribunaux ces officiers sont en titre d'office, dans d'autres ils sont par commission.

L'édit de 1669 porte que les *épices* seront payées par les mains des greffiers, ou autres personnes chargées par l'ordre des compagnies qui en tiendront registres, sans que les juges ou leurs clerks puissent les recevoir par les mains des parties ou autres personnes.

Il est défendu aux greffiers, sous peine d'amende, de refuser la communication du jugement, quoique les *épices* & vacations n'aient pas été payées.

Louis XII. avoit donné une ordonnance qui autorisoit les juges à user de contrainte contre les parties pour leurs *épices*; mais cette ordonnance ne fut pas vérifiée, on permettoit seulement aux juges de se pourvoir par requête, suivant les arrêts rapportés par Guenois: usage qui a été aboli, aussi-bien que celui de faire configner les *épices* avant le jugement, comme cela s'observoit dans quelques parlemens; ce qui fut abrogé par une déclaration du 26 Février 1683, & autres à-peu-près du même tems.

Présentement les juges, soit royaux, ou des seigneurs, ne peuvent décerner en leur nom, ni en celui de leurs greffiers, aucun exécutoire pour les *épices*, à peine de concussion; mais on peut en délivrer exécutoire à la partie qui les a déboursés.

Les *épices* ne sont pas saisissables.

Les procureurs généraux & procureurs du roi, & leurs substituts, sont aussi autorisés à prendre des *épices* pour les conclusions qu'ils donnent dans les affaires de rapport. Voyez Pasquier en ses *recherches de la France*, liv. II. ch. jv. Loyseau, des *offic.* ch. viij. Joly, des *offic.* tit. des *épices*. Bornier, sur l'édit de 1669. Bouchel, au mot *Epices*, & les arrêts de réglemens des 10 Avril 1691 & 8 Août 1714. (A)

EPICIER, s. m. On appelle à Paris le corps d'*Epiciers*, celui des six corps de marchands où se fait le commerce des drogues, & autres marchandises com-



prises sous le nom d'*epicerie* : il est le second des six corps, & a rang après celui de la draperie.

Le corps d'*Epicerie* est partagé en Apothicaires & *Epiciers*, & ces derniers en Droguistes, Confituriers, & Ciriers ou Ciergiers ; en sorte qu'il y a cinq sortes de marchands dans ce corps. Il est gouverné par les mêmes maîtres & gardes, & régi par les mêmes lois. Ces maîtres & gardes sont au nombre de six, trois apothicaires & trois *epiciers*. Les plus anciens de ces deux corps actuellement en charge, sont appelés *grands-gardes* ou *présidens*. Leur préséance est alternative. Tous les ans, après la saint Nicolas leur patron, on élit deux nouveaux gardes, un *epicier*, & l'autre apothicaire. Cette élection se fait dans le bureau, en présence du lieutenant général de police, du procureur du roi du châtelet, & d'un greffier : les Apothicaires & les *Epiciers* sont de l'assemblée : tous les *epiciers* qui ont passé par la charge de garde, y ont entrée, avec quarante autres qu'on appelle *des mandés*, tirés des modernes & des anciens. On n'est jamais deux fois mandé de suite. Les *gardes-epiciers* sont élus avec les Apothicaires, qui nomment seuls ceux de leur art. La fonction de ces gardes est de tenir la main à l'exécution des statuts & réglemens ; de faire au moins trois visites par an, & de faire en outre des visites générales chez tous les marchands, maîtres des coches, &c. pour confronter les poids & les balances. Il n'y a que les marchands des cinq autres corps qui soient exempts de ces visites. Il n'y a que les *Epiciers* qui puissent la faire, parce qu'ils ont de tout tems eu des étalons de poids en dépôt. Ils les doivent encore faire vérifier de six ans en six ans par la cour des monnoies, sur les matrices originales. L'un des gardes est encore chargé de la dépense commune ; successivement un apothicaire & un *epicier*, qui rend son compte tous les ans devant les gardes en charge & les anciens qui l'ont été. Nul ne peut être reçu dans le corps d'*Epicerie*, qu'il ne soit françois, ou naturalisé par lettres-patentes. Pour être apothicaire il faut avoir fait quatre ans d'apprentissage, & avoir six ans de service chez les maîtres ; il n'y a qu'eux qui soient obligés au chef-d'œuvre. Les *epiciers* aspirans doivent avoir fait trois ans de compagnonage, & six de service. Les veuves des uns & des autres peuvent, en viduité, exercer le commerce de leurs maris, avec un garçon approuvé par les maîtres & gardes : elles ne peuvent faire d'apprentis, ni donner leur boutique à un garçon sous leur nom, à moins qu'il ne demeure avec elles. Les *epiciers* qui ne sont point droguistes, ne peuvent vendre aucune marchandise d'Apothicaire. Les drogueries & *epiceries* sont d'abord, avant la distribution générale, déposées au bureau, & examinées par les gardes.

Leurs statuts ont été confirmés par lettres patentes de plusieurs de nos rois, entr'autres de Henri IV. en 1594, & de Louis XIII. en 1611 & en 1624. Dans les cérémonies publiques les gardes de ce corps ont droit de porter la robe de drap noir, à collet & manches pendantes, bordées & parementées de velours de la même couleur. Cette robe est la consulaire, & commune aux maîtres des cinq autres corps. Un *epicier* qui est garde, ou qui l'a été, décédant, les maîtres en charge sont obligés d'assister à son service & enterrement ; les quatre plus jeunes portant le poile, & les deux grands suivant immédiatement le corps, accompagnés des quatre courtiers du corps menant le deuil. La même cérémonie s'observe à l'égard des femmes, veuves ou non. Le bureau fournit le poile & six chandeliers d'argent, six flambeaux de cire blanche ornés des armoiries du corps, les Apothicaires & les *Epiciers* en ayant qui leur sont particulières. *Dictionn. & réglem. du Commerce.*

**EPICHERÊME**, f. f. (*Logique.*) L'école a donné

Tome V.

le nom d'*epicherême* aux syllogismes dans lesquels l'on joint à chaque prémisse la preuve, au moins lorsque chacune en a besoin. M. de Croufaz en donne l'exemple suivant :

*Il est raisonnable de penser que les biens qui ont le plus de rapport à ce que notre nature renferme de plus excellent, sont les plus capables de nous rendre heureux ; car la félicité & la perfection doivent aller d'un pas égal, puisqu'elles sont l'une & l'autre notre but.*

*Or la science & la sagesse sont des biens qui perfectionnent ce qu'il y a en nous de plus excellent, puisque l'entendement & la volonté sont des facultés beaucoup plus estimables que les sens.*

*Il est donc raisonnable de penser que l'on se rendra plus heureux par la connoissance & par la sagesse, que par les voluptés des sens.*

L'*epicherême*, dit-on, a un grand avantage ; c'est de ne point retarder l'impatience de l'homme, parce qu'elle prouve ses prémisses en les avançant : ce qui est court & très-agréable ; mais il ne s'agit pas ici d'agrément. Ou de si courtes preuves sont inutiles par l'évidence de la proposition, ou elles ne sont pas suffisantes pour la démontrer. L'*epicherême* de M. de Croufaz lui-même n'est peut-être pas trop solide ; mais qu'il le soit ou non, je dis que des preuves que l'on fait passer si rapidement devant l'esprit, ne sont guere propres qu'à l'ébloïir, au lieu de l'éclairer : ainsi l'usage de ce syllogisme irrégulier, qu'on nomme *epicherême*, n'est bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur conclusion, ont déjà été précédemment établis & prouvés par ordre. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

\* **EPICLIDIES**, adj. pris subst. (*Mythol.*) fêtes que les Athéniens avoient instituées en l'honneur de Cérés. Hétychius qui nous a transmis ce nom, ne nous en dit pas davantage.

\* **EPICOMBES**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) bouquets enrichis de monnoies ou pieces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un sénateur jettoit au peuple, lorsque l'empereur de Constantinople sortoit de l'église. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pieces d'or & trois pieces d'argent. Cette largesse étoit très-considérable, & la forme en étoit honnête.

**EPICRANE**, f. m. (*Anat.*) partie qui environne le crane. Voyez **CRANE** & **MUSCLE**.

\* **EPICRENE**, f. f. (*Mythol.*) fêtes que les Lacédémoniens célébroient, & qu'ils appelloient *la fête des fontaines* : c'est tout ce que nous en savons.

\* **EPICURÉISME** ou **EPICURISME**, subst. m. (*Hist. de la Philosophie.*) La secte éléatique donna naissance à la secte *epicurienne*. Jamais philosophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'*Epicure*. On accusa ce philosophe d'athéisme, quoiqu'il admît l'existence des dieux, qu'il fréquentât les temples, & qu'il n'eût aucune répugnance à se prosterner aux pieds des autels. On le regarda comme l'apologiste de la débauche, lui dont la vie étoit une pratique continuelle de toutes les vertus, & surtout de la tempérance. Le préjugé fut si général, qu'il faut avouer, à la honte des Stoïciens qui mirent tout en œuvre pour le répandre, que les *Epiciens* ont été de très-honnêtes gens qui ont eu la plus mauvaise réputation. Mais afin qu'on puisse porter un jugement éclairé de la doctrine d'*Epicure*, nous introduirons ce philosophe même, entouré de ses disciples, & leur dictant ses leçons à l'ombre des arbres qu'il avoit plantés. C'est donc lui qui va parler dans le reste de cet article ; & nous espérons de l'équité du lecteur, qu'il voudra bien s'en souvenir. La seule chose que nous nous permettrons, c'est de jeter entre ses principes quelques-unes des conséquences les plus immédiates qu'on en peut déduire.

F f f f ij



*De la philosophie en général.* L'homme est né pour penser & pour agir, & la Philosophie est faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme : tout ce qui s'écarte de ce but, est frivole. Le bonheur s'acquiert par l'exercice de la raison, la pratique de la vertu, & l'usage modéré des plaisirs ; ce qui suppose la santé du corps & de l'ame. Si la plus importante des connoissances est de ce qu'il faut éviter & faire, le jeune homme ne peut se livrer trop tôt à l'étude de la Philosophie, & le vieillard y renoncer trop tard. Je distingue entre mes disciples trois sortes de caracteres : il y a des hommes, tels que moi, qu'aucun obstacle ne rebute, & qui s'avancent seuls & d'un mouvement qui leur est propre, vers la vérité, la vertu & la félicité ; des hommes, tels que Métrodore, qui ont besoin d'un exemple qui les encourage ; & d'autres, tels qu'Hermaque, à qui il faut faire une espece de violence. Je les aime & les estime tous. Oh, mes amis ! y a-t-il quelque chose de plus ancien que la vérité ? la vérité n'étoit-elle pas avant tous les Philosophes ? Le philosophe méprisera donc toute autorité & marchera droit à la vérité, écartant tous les fantômes vains qui se présenteront sur sa route, & l'ironie de Socrate & la volupté d'*Epicure*. Pourquoi le peuple reste-t-il plongé dans l'erreur ? c'est qu'il prend des noms pour des preuves. Faites-vous des principes ; qu'ils soient en petit nombre, mais féconds en conséquences. Ne négligeons pas l'étude de la nature, mais appliquons-nous particulièrement à la science des mœurs. De quoi nous serviroit la connoissance approfondie des êtres qui sont hors de nous, si nous pouvions, sans cette connoissance, dissiper la crainte, obvier à la douleur, & satisfaire à nos besoins ? L'usage de la dialectique poussé à l'excès, dégénère dans l'art de semer d'épines toutes les Sciences : je hais cet art. La véritable Logique peut se réduire à peu de regles. Il n'y a dans la Nature que les choses & nos idées ; & conséquemment il n'y a que deux sortes de vérités, les unes d'existence, les autres d'induction. Les vérités d'existence appartiennent aux sens ; celles d'induction, à la raison. La précipitation est la source principale de nos erreurs. Je ne me laisserai donc point de vous dire, attendez. Sans l'usage convenable des sens, il n'y a point d'idées ou de prénotions ; & sans prénotions, il n'y a ni opinion ni doute. Loin de pouvoir travailler à la recherche de la vérité, on n'est pas même en état de se faire des signes. Multipliez donc les prénotions par un usage assidu de vos sens ; étudiez la valeur précise des signes que les autres ont institués, & déterminez soigneusement la valeur de ceux que vous instituerez. Si vous vous résolvez à parler, préférez les expressions les plus simples & les plus communes, ou craignez de n'être point entendus, & de perdre le tems à vous interpreter vous-mêmes. Quand vous écouterez, appliquez-vous à sentir toute la force des mots. C'est par un exercice habituel de ces principes que vous parviendrez à discerner sans effort le vrai, le faux, l'obscur & l'ambigu. Mais ce n'est pas assez que vous sachiez mettre de la vérité dans vos raisonnemens, il faut encore que vous sachiez mettre de la sagesse dans vos actions. En général, quand la volupté n'entraînera aucune peine à sa suite, ne balancez pas à l'embrasser ; si la peine qu'elle entraînera est moindre qu'elle, embrassez-la encore : embrassez même la peine dont vous vous promettez un grand plaisir. Vous ne calculerez mal, que quand vous vous abandonnerez à une volupté qui vous causera une trop grande peine, ou qui vous privera d'un plus grand plaisir.

*De la physiologie en général.* Quel but nous proposerons-nous dans l'étude de la Physiologie ? si ce n'est de connoître les causes générales des phé-

nomenes, afin que délivrés de toutes vaines terreurs, nous nous abandonnions sans remords à nos appétits raisonnables ; & qu'après avoir joui de la vie, nous la quittions sans regret. Il ne s'est rien fait de rien. L'Univers a toujours été, & sera toujours. Il n'existe que la matiere & le vuide ; car on ne conçoit aucun être mitoyen. Joignez à la notion du vuide l'impenétrabilité, la figure & la pesanteur, & vous aurez l'idée de la matiere. Séparez de l'idée de matiere les mêmes qualités, & vous aurez la notion du vuide. La Nature considérée, abstraction faite de la matiere, donne le vuide ; le vuide occupé donne la notion du lieu ; le lieu traversé donne l'idée de région. Qu'entendrons-nous par l'espace, sinon le vuide considéré comme étendu ? La nécessité du vuide est démontrée par elle-même ; car sans vuide, où les corps existeroient-ils ? où se mouveroient-ils ? Mais qu'est-ce que le vuide ? est-ce une qualité ? est-ce une chose ? Ce n'est point une qualité. Mais si c'est une chose, c'est donc une chose corporelle ? il n'en faut pas douter. Cette chose uniforme, homogène, immense, éternelle, traverse tous les corps sans les altérer, les détermine, marque leurs limites, & les y contient. L'Univers est l'aggrégat de la matiere & du vuide. La matiere est infinie, le vuide est infini : car si le vuide étoit infini & la matiere finie, rien ne retiendrait les corps & ne borneroit leurs écarts : les percussions & les répercussions cesseroient ; & l'Univers, loin de former un tout, ne seroit dans quelqu'instant de la durée qui suivra, qu'un amas de corps isolés, & perdus dans l'immensité de l'espace. Si au contraire la matiere étoit infinie & le vuide fini, il y auroit des corps qui ne seroient pas dans l'espace, ce qui est absurde. Nous n'appliquerons donc à l'Univers aucune de ces expressions par lesquelles nous distinguons des dimensions & nous déterminons des points dans les corps finis. L'Univers est immobile, parce qu'il n'y a point d'espace au-delà. Il est immuable, parce qu'il n'est susceptible ni d'accroissement ni de diminution. Il est éternel, puisqu'il n'a point commencé, & qu'il ne finira point. Cependant les êtres s'y meuvent, des lois s'y exécutent, des phénomènes s'y succèdent. Entre ces phénomènes les uns se produisent, d'autres durent, & d'autres passent ; mais ces vicissitudes sont relatives aux parties, & non au tout. La seule conséquence qu'on puisse tirer des générations & des destructions, c'est qu'il y a des élémens dont les êtres sont engendrés, & dans lesquels ils se résolvent. On ne conçoit ni formation ni résolution, sans idée de composition ; & l'on n'a point l'idée de composition, sans admettre des particules simples, primitives & constituantes. Ce sont ces particules que nous appellerons *atomes*. L'atome ne peut ni se diviser, ni se simplifier, ni se résoudre ; il est essentiellement inaltérable & fini : d'où il s'ensuit que dans un composé fini, quel qu'il soit, il n'y a aucune sorte d'infini ni en grandeur, ni en étendue, ni en nombre. Homogènes, eu égard à leur solidité & à leur inaltérabilité, les atomes ont des qualités spécifiques qui les différencient. Ces qualités sont la grandeur, la figure, la pesanteur, & toutes celles qui en émanent, telles que le poli & l'anguleux. Il ne faut pas mettre au nombre de ces dernières, le chaud, le froid, & d'autres semblables ; ce seroit confondre des qualités immuables avec des effets momentanés. Quoique nous assignions à l'atome toutes les dimensions du corps sensible, il est cependant plus petit qu'aucune portion de matiere imaginable : il échappe à nos sens, dont la portée est la mesure de l'imaginable, soit en petitesse, soit en grandeur. C'est par la différence des atomes que s'expliqueront la plupart des phénomènes relatifs aux sensations & aux passions. La diversité de figure



étant une fuite nécessaire de la diversité de grandeur, il ne seroit pas impossible que dans tout cet Univers il n'y eût pas un composé parfaitement égal à un autre. Quoiqu'il y ait des atomes, les uns anguleux, les autres crochus, leurs pointes ne s'éteignent point, leurs angles ne se brisent jamais. Je leur attribue la pesanteur comme une qualité essentielle, parce que se mouvant actuellement, ou tendant à se mouvoir, ce ne peut être qu'en conséquence d'une force intrinsèque, qu'on ne peut ni concevoir ni appeler autrement que *pondération*. L'atome a deux mouvemens principaux; un mouvement de chute ou de pondération qui l'emporte ou qui l'emporteroit sans le concours d'aucune action étrangère; & le choc ou le mouvement de réflexion qu'il reçoit à la rencontre d'un autre. Cette dernière espèce de mouvement est variée selon l'infinie diversité des masses & des directions. La première étant une énergie intrinsèque de la matière, c'est elle qu'il faut regarder comme la conservatrice du mouvement dans la Nature, & la cause éternelle des compositions. La direction générale des atomes emportés par le mouvement de pondération, n'est point parallèle; elle est un peu convergente; c'est à cette convergence qu'il faut rapporter les chocs, les cohérences, les compositions d'atomes, la formation des corps, l'ordre de l'Univers avec tous ses phénomènes. Mais d'où naît cette convergence? de la diversité originelle des atomes, tant en masse qu'en figure, & qu'en force pondérante. Telle est la vitesse d'un atome & la non-résistance du vuide, que si l'atome n'étoit arrêté par aucun obstacle, il parcourroit le plus grand espace intelligible dans le tems le plus petit. En effet, qu'est-ce qui le retarderoit? Qu'est-ce que le vuide, eu égard au mouvement? Aussi-tôt que les atomes combinés ont formé un composé, ils ont dans ce composé, & le composé a dans l'espace différens mouvemens, différentes actions, tant intrinsèques qu'extrinsèques, tant au loin que dans le lieu. Ce qu'on appelle communément *des élémens*, sont des composés d'atomes; on peut regarder ces composés comme des principes, mais non premiers. L'atome est la cause première par qui tout est, & la matière première dont tout est. Il est actif essentiellement & par lui-même. Cette activité descend de l'atome à l'élément, de l'élément au composé, & varie selon toutes les compositions possibles. Mais toute activité produit ou le mouvement local, ou la tendance. Voilà le principe universel des destructions & des régénérations. Les vicissitudes des composés ne sont que des modes du mouvement, & des suites de l'activité essentielle des atomes qui les constituent. Combien de fois n'a-t-on pas attribué à des causes imaginaires, les effets de cette activité qui peut, selon les occurrences, porter les portions d'un être à des distances immenses, ou se terminer à des ébranlemens, à des translations imperceptibles? C'est elle qui change le doux en acide, le mou en dur, &c. Et même, qu'est-ce que le destin, sinon l'universalité des causes ou des activités propres de l'atome, considéré ou solitairement, ou en composition avec d'autres atomes? Les qualités essentielles connues des atomes, ne sont pas en grand nombre; elles suffisent cependant pour l'infinie variété des qualités des composés. De la séparation des atomes plus ou moins grande, naissent le dense, le rare, l'opaque, le transparent: c'est de-là qu'il faut déduire encore la fluidité, la liquidité, la dureté, la mollesse, le volume, &c. D'où ferons-nous dépendre la figure, sinon des parties composantes; & le poids, sinon de la force intrinsèque de pondération? cependant à parler avec exactitude, il n'y a rien qui soit absolument pesant ou léger. Il faut porter le même jugement du froid & du chaud. Mais qu'est-ce

que le tems? C'est dans la nature une suite d'événemens; & dans notre entendement, une notion qui est la source de mille erreurs. Il faut porter le même jugement de l'espace. Dans la nature, sans corps point d'espace; sans évènements successifs, point de tems. Le mouvement & le repos sont des états dont la notion est inséparable en nous de celles de l'espace & du tems. Il n'y aura de productions nouvelles dans la nature, qu'autant que la composition diverse des atomes en admettra. L'atome incréé & inaltérable est le principe de toute génération & de toute corruption. Il fuit de son activité essentielle & intrinsèque, qu'il n'y a nul composé qui soit éternel: cependant il ne seroit pas absolument impossible qu'après notre dissolution, il ne se fit une combinaison générale de toute la matière, qui restituât à l'Univers le même aspect qu'il a, ou du moins une combinaison partielle des élémens qui nous constituent, en conséquence de laquelle nous ressusciterions; mais ce seroit sans mémoire du passé. La mémoire s'éteint au moment de la destruction. Le monde n'est qu'une petite portion de l'Univers, dont la foiblesse de nos sens a fixé les limites; car l'Univers est illimité. Considéré relativement à ses parties & à leur ordre réciproque, le monde est un; il n'a point d'ame: ce n'est donc point un dieu; sa formation n'exige aucune cause intelligente & suprême. Pourquoi recourir à de pareilles causes dans la Philosophie, lorsque tout a pû s'engendrer & peut s'expliquer par le mouvement, la matière, & le vuide? Le monde est l'effet du hasard, & non l'exécution d'un dessein. Les atomes se sont mis de toute éternité. Considérés dans l'agitation générale d'où les êtres devoient éclore dans le tems, c'est ce que nous avons nommé *le chaos*; considérés après que les natures furent écloses, & l'ordre introduit dans cette portion de l'espace, tel que nous l'y voyons, c'est ce que nous avons appelé *le monde*: ce seroit un préjugé que de concevoir autrement l'origine de la terre, de la mer, & des cieux. La combinaison des atomes forma d'abord les semences générales; ces semences se développèrent, & tous les animaux, sans en excepter l'homme, furent produits seuls, isolés. Quand les semences furent épuisées, la terre cessa d'en produire, & les espèces se perpétuèrent par différentes voies de génération. Gardons-nous bien de rapporter à nous les transactions de la nature; les choses se font faites, sans qu'il y eût d'autre cause que l'enchaînement universel des êtres matériels qui travaillât, soit à notre bonheur, soit à notre malheur. Laissons-là aussi les génies & les démons; s'ils étoient, beaucoup de choses, ou ne seroient pas, ou seroient autrement. Ceux qui ont imaginé ces natures n'étoient point philosophes, & ceux qui les ont vûes n'étoient que des visionnaires. Mais si le monde a commencé, pourquoi ne prendroit-il pas une fin? n'est-ce pas un tout composé? n'est-ce pas un composé fini? l'atome n'a-t-il pas conservé son activité dans ce grand composé, ainsi que dans sa portion la plus petite? cette activité n'y est-elle pas également un principe d'altération & de destruction? Ce qui révolte notre imagination, ce sont les fausses mesures que nous nous sommes faites de l'étendue & du tems; nous rapportons tout au point de l'espace que nous occupons, & au court instant de notre durée. Mais pour juger de notre monde, il faut le comparer à l'immensité de l'Univers, & à l'éternité des tems: alors ce globe eût-il mille fois plus d'étendue, rentrera dans la loi générale, & nous le verrons soumis à tous les accidens de la molécule. Il n'y a d'immuable, d'inaltérable, d'éternel, que l'atome; les mondes passeront, l'atome restera tel qu'il est. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. Il peut y avoir des mondes semblables au nô-



tre ; il peut y en avoir de différens. Il faut les considérer comme de grands tourbillons appuyés les uns contre les autres, qui en resserrent entre eux de plus petits, & qui remplissent ensemble le vuide infini. Au milieu du mouvement général qui produit le nôtre, cet amas d'atomes que nous appellons *Terre*, occupa le centre ; d'autres amas allerent former le ciel & les astres qui l'éclairent. Ne nous en laissons pas imposer sur la chute des graves : les graves n'ont point de centre commun ; ils tombent parallèlement. Concluons-en l'absurdité des Antipodes. La *Terre* n'est point un corps sphérique ; c'est un grand disque que l'atmosphère tient suspendu dans l'espace : la *Terre* n'a point d'ame ; ce n'est donc point une divinité. C'est à des exhalaisons souterraines, à des chocs subits, à la rencontre de certains élémens opposés, à l'action du feu, qu'il faut attribuer ses tremblemens. Si les fleuves n'augmentent point les mers, c'est que relativement à ces volumes d'eaux, à leurs immenses réservoirs, & à la quantité de vapeurs que le Soleil élève de leur surface, les fleuves ne sont que de foibles écoulemens. Les eaux de la mer se répandent dans toute la masse terrestre, l'arrosent, se rencontrent, se rassemblent, & viennent se précipiter derechef dans les bassins d'où elles s'étoient extravasées : c'est dans cette circulation qu'elles sont dépouillées de leur amertume. Les inondations du Nil sont occasionnées par des vents étéfiens, qui soulèvent la mer aux embouchures de ce fleuve, y accumulent des digues de sable, & le font refluer sur lui-même. Les montagnes sont aussi anciennes que la terre. Les plantes ont de commun avec les animaux, qu'elles naissent, se nourrissent, s'accroissent, dépérissent, & meurent : mais ce n'est point une ame qui les vivifie ; tout s'exécute dans ces êtres par le mouvement & l'interposition. Dans les animaux, chaque organe élabore une portion de semence, & la transmet à un réservoir commun : de-là cette analogie propre aux molécules séminales, qui les sépare, les distribue, les dispose chacune à former une partie semblable à celle qui l'a préparée, & toutes, à engendrer un animal semblable. Aucune intelligence ne préside à ce mécanisme. Tout s'exécute comme si elle n'existoit point, pourquoi donc en supposons-nous l'action ? Les yeux n'ont point été faits pour voir, ni les piés pour marcher : mais l'animal a eu des piés, & il a marché ; des yeux, & il a vû. L'ame humaine est corporelle ; ceux qui assurent le contraire ne s'entendent pas, & parlent sans avoir d'idées. Si elle étoit incorporelle, comme ils le prétendent, elle ne pourroit ni agir, ni souffrir ; son hétérogénéité rendroit impossible son action sur le corps. Recourir à quelque principe immatériel, afin d'expliquer cette action, ce n'est pas résoudre la difficulté, c'est seulement la transporter à un autre objet. S'il y avoit dans la nature quelque être qui pût changer les natures, la vérité ne seroit plus qu'un vain nom : or pour qu'un être immatériel fût un instrument applicable à un corps, il faudroit changer la nature de l'un ou de l'autre. Gardons-nous cependant de confondre l'ame avec le reste de la substance animale. L'ame est un composé d'atomes si unis, si legers, si mobiles, qu'elle peut se séparer du corps sans qu'il perde sensiblement de son poids. Ce réseau, malgré son extrême subtilité, a plusieurs qualités distinctes ; il est aérien, igné, mobile, & sensible. Répandu dans tout le corps, il est la cause des passions, des actions, des mouvemens, des facultés, des pensées, & de toutes les autres fonctions, soit spirituelles, soit animales ; c'est lui qui sent, mais il tient cette puissance du corps. Au moment où l'ame se sépare du corps, la sensibilité s'évanouit, parce que c'étoit le résultat de leur union ; les sens ne sont qu'un toucher diversifié ; il s'écoule sans cesse des

corps mêmes, des simulacres qui leur sont semblables, & qui viennent frapper nos sens. Les sens sont communs à l'homme & à tous les animaux. La raison peut s'exercer, même quand les sens se reposent. J'entens par l'*esprit*, la portion de l'ame la plus déliée. L'*esprit* est diffus dans toute la substance de l'ame, comme l'ame est diffuse dans toute la substance du corps ; il lui est uni ; il ne forme qu'un être avec elle ; il produit ses actes dans des instans presque indivisibles ; il a son siège dans le cœur : en effet c'est de-là qu'émanent la joie, la tristesse, la force, la pusillanimité, &c. L'ame pense, comme l'œil voit, par des simulacres ou des idoles ; elle est affectée de deux sentimens généraux, la peine & le plaisir. Troublez l'état naturel des parties du corps, & vous produirez la douleur ; restituez les parties du corps dans leur état naturel, & vous ferez éclore le plaisir. Si ces parties au lieu d'osciller pouvoient demeurer en repos, ou nous cesserions de sentir, ou, fixés dans un état de paix inaltérable, nous éprouverions peut-être la plus voluptueuse de toutes les situations. De la peine & du plaisir, naissent le desir & l'aversion. L'ame en général s'épanouit & s'ouvre au plaisir ; elle se flétrit & se resserre à la peine. Vivre, c'est éprouver ces mouvemens alternatifs. Les passions varient selon la combinaison des atomes qui composent le tissu de l'ame. Les idoles viennent frapper le sens ; le sens éveille l'imagination ; l'imagination excite l'ame, & l'ame fait mouvoir le corps. Si le corps tombe d'affoiblissement ou de fatigue, l'ame accablée ou distraite succombe au sommeil. L'état où elle est obsédée de simulacres errans qui la tourmentent ou qui l'amusent involontairement, est ce que nous appellerons l'*insomnie* ou le *rêve*, selon le degré de conscience qui lui reste de son état. La mort n'est que la cessation de la sensibilité. Le corps dissous, l'ame est dissoute ; ses facultés sont anéanties ; elle ne pense plus ; elle ne se ressouvient point ; elle ne souffre ni n'agit. La dissolution n'est pas une annihilation ; c'est seulement une séparation de particules élémentaires. L'ame n'étoit pas avant la formation du corps, pourquoi seroit-elle après sa destruction ? Comme il n'y a plus de sens après la mort, l'ame n'est capable ni de peine, ni de plaisir. Loin de nous donc la fable des enfers & de l'élysée, & tous ces récits mensongers dont la superstition effraye les méchans qu'elle ne trouve pas assez punis par leurs crimes mêmes, ou repaît les bons qui ne se trouvent pas assez récompensés par leur propre vertu. Concluons, nous, que l'étude de la nature n'est point superflue, puisqu'elle conduit l'homme à des connoissances qui assurent la paix dans son ame, qui affranchissent son esprit de toutes vaines terreurs, qui l'élevent au niveau des dieux, & qui le ramènent aux seuls vrais motifs qu'il ait de remplir ses devoirs. Les astres sont des amas de feu. Je compare le Soleil à un corps spongieux, dont les cavités immenses sont pénétrées d'une matière ignée, qui s'en élance en tout sens. Les corps célestes n'ont point d'ame : ce ne sont donc point des dieux. Parmi ces corps, il y en a de fixes & d'errans : on appelle ces derniers *planètes*. Quoiqu'ils nous semblent tous sphériques, ils peuvent être ou des cylindres, ou des cônes, ou des disques, ou des portions quelconques de sphere ; toutes ces figures & beaucoup d'autres ne répugnent point avec les phénomènes. Leurs mouvemens s'exécutent, ou en conséquence d'une révolution générale du ciel qui les emporte, ou d'une translation qui leur est propre & dans laquelle ils traversent la vaste étendue des cieux qui leur est perméable. Le Soleil se leve & se couche, en montant sur l'horison & descendant au-dessous, ou en s'allumant à l'orient & s'éteignant à l'occident, consumé & reproduit journellement. Cet astre est le foyer de notre monde : c'est de-là que toute la



chaleur se répand ; il ne faut que quelques étincelles de ce feu pour embraser toute notre atmosphère. La Lune & les planètes peuvent briller ou de leur lumière propre, ou d'une lumière empruntée du Soleil ; & les éclipses avoir pour cause, ou l'extinction momentanée du corps éclipsé, ou l'interposition d'un corps qui l'éclipse. S'il arrive à une planète de traverser des régions pleines de matières contraires au feu & à la lumière, ne s'éteindra-t-elle pas ? ne sera-t-elle pas éclipsée ? Les nuées sont ou des masses d'un air condensé par l'action des vents, ou des amas d'atomes qui se sont accumulés peu-à-peu, ou des vapeurs élevées de la terre & des mers. Les vents sont ou des courans d'atomes dans l'atmosphère, ou peut-être des souffles impétueux qui s'échappent de la terre & des eaux, ou même une portion d'air mise en mouvement par l'action du Soleil. Si des molécules ignées se réunissent, forment une masse, & sont pressées dans une nuée, elles feront effort en tout sens pour s'en échapper, & la nuée ne s'entre-ouvrira point sans éclair & sans tonnerre. Quand les eaux suspendues dans l'atmosphère seront rares & éparpillées, elles retomberont en pluie sur la terre, ou par leur propre poids, ou par l'agitation des vents. Le même phénomène aura lieu, quand elles formeront des masses épaisses ; si la chaleur vient à les raréfier, ou les vents à les disperser. Elles se mettent en gouttes, en se rencontrant dans leur chute : ces gouttes glacées ou par le froid ou par le vent, forment de la grêle. Le même phénomène aura lieu, si quelque chaleur subite vient à refondre un nuage glacé. Lorsque le Soleil se trouve dans une opposition particulière avec un nuage, qu'il frappe de ses rayons, il forme l'arc-en-ciel. Les couleurs de l'arc-en-ciel sont un effet de cette opposition, & de l'air humide qui les produit toutes, ou qui n'en produit qu'une qui se diversifie selon la région qu'elle traverse, & la manière dont elle s'y meut. Lorsque la terre a été trempée de longues pluies & échauffée par des chaleurs violentes, les vapeurs qui s'en élèvent infectent l'air & répandent la mort au loin, &c.

*De la théologie.* Après avoir posé pour principe qu'il n'y a dans la nature que de la matière & du vuide, que penserons-nous des dieux ? abandonnerons-nous notre philosophie pour nous affermir à des opinions populaires, ou dirons-nous que les dieux sont des êtres corporels ? Puisque ce sont des dieux, ils sont heureux ; ils jouissent d'eux-mêmes en paix ; rien de ce qui se passe ici-bas ne les affecte & ne les trouble ; & il est suffisamment démontré par les phénomènes du monde physique & du monde moral, qu'ils n'ont eu aucune part à la production des êtres, & qu'ils n'en prennent aucune à leur conservation. C'est la nature même qui a mis la notion de leur existence dans notre âme. Quel est le peuple si barbare, qui n'ait quelque notion anticipée des dieux ? nous opposerons-nous au consentement général des hommes ? élèverons-nous notre voix contre la voix de la nature ? La nature ne ment point ; l'existence des dieux se prouveroit même par nos préjugés. Tant de phénomènes, qui ne leur ont été attribués que parce que la nature de ces êtres & la cause des phénomènes étoient ignorées ; tant d'autres erreurs ne sont-elles pas autant de garans de la croyance générale ? Si un homme a été frappé dans le sommeil par quelque grand simulacre, & qu'il en ait conservé la mémoire à son réveil ; il a conclu que cet idole avoit nécessairement son modèle errant dans la nature ; les voix qu'il peut avoir entendues, ne lui ont pas permis de douter que ce modèle ne fût d'une nature intelligente ; & la constance de l'apparition en différens tems & sous une même forme, qu'il ne fût immortel : mais l'être qui est immortel, est inaltérable, & l'être qui est inaltérable, est par-

faitement heureux, puisqu'il n'agit sur rien, ni rien sur lui. L'existence des dieux a donc été & sera donc à jamais une existence stérile, & par la raison même qu'elle ne peut être altérée ; car il faut que le principe d'activité, qui est la source féconde de toute destruction & de toute reproduction, soit anéanti dans ces êtres. Nous n'en avons donc rien à espérer ni à craindre. Qu'est-ce donc que la divination ? qu'est-ce que les prodiges ? qu'est-ce que les religions ? S'il étoit dû quelque culte aux dieux, ce seroit celui d'une admiration qu'on ne peut refuser à tout ce qui nous offre l'image séduisante de la perfection & du bonheur. Nous sommes portés à croire les dieux de forme humaine ; c'est celle que toutes les nations leur ont attribuée ; c'est la seule sous laquelle la raison soit exercée, & la vertu pratiquée. Si leur substance étoit incorporelle, ils n'auroient ni sens, ni perception, ni plaisir, ni peine. Leur corps toutefois n'est pas tel que le nôtre, c'est seulement une combinaison semblable d'atomes plus subtils ; c'est la même organisation, mais ce sont des organes infiniment plus parfaits ; c'est une nature particulière si déliée, si ténue, qu'aucune cause ne peut ni l'atteindre, ni l'altérer, ni s'y unir, ni la diviser, & qu'elle ne peut avoir aucune action. Nous ignorons les lieux que les dieux habitent : ce monde n'est pas digne d'eux, sans doute ; ils pourroient bien s'être réfugiés dans les intervalles vuides que laissent entre eux les mondes contigus.

*De la morale.* Le bonheur est la fin de la vie ; c'est l'aveu secret du cœur humain ; c'est le terme évident des actions mêmes qui en éloignent. Celui qui se tue regarde la mort comme un bien. Il ne s'agit pas de réformer la nature, mais de diriger sa pente générale. Ce qui peut arriver de mal à l'homme, c'est de voir le bonheur où il n'est pas, ou de le voir où il est en effet, mais de se tromper sur les moyens de l'obtenir. Quel sera donc le premier pas de notre philosophie morale, si ce n'est de rechercher en quoi consiste le vrai bonheur ? Que cette étude importante soit notre occupation actuelle. Puisque nous voulons être heureux dès ce moment, ne remettons pas à demain à savoir ce que c'est que le bonheur. L'insensé se propose toujours de vivre, & il ne vit jamais. Il n'est donné qu'aux immortels d'être souverainement heureux. Une folie dont nous avons d'abord à nous garantir, c'est d'oublier que nous ne sommes que des hommes. Puisque nous desespérons d'être jamais aussi parfaits que les dieux que nous nous sommes proposés pour modèles, résolvons-nous à n'être point aussi heureux. Parce que mon œil ne perce pas l'immensité des espaces, dédaignerai-je de l'ouvrir sur les objets qui m'environnent ? Ces objets deviendront une source intarissable de volupté, si je fais en jouir ou les négliger. La peine est toujours un mal, la volupté toujours un bien : mais il n'est point de volupté pure. Les fleurs croissent à nos pieds, & il faut au moins se pencher pour les cueillir. Cependant, ô volupté ! c'est pour toi seule que nous faisons tout ce que nous faisons ; ce n'est jamais toi que nous évitons, mais la peine qui ne t'accompagne que trop souvent. Tu échauffes notre froide raison ; c'est de ton énergie que naissent la fermeté de l'âme & la force de la volonté ; c'est toi qui nous meus, qui nous transportes, & lorsque nous ramassons des roses pour en former un lit à la jeune beauté qui nous a charmés, & lorsque bravant la fureur des tyrans, nous entrons tête baissée & les yeux fermés dans les taureaux ardens qu'elle a préparés. La volupté prend toutes sortes de formes. Il est donc important de bien connoître le prix des objets sous lesquels elle peut se présenter à nous, afin que nous ne soyons point incertains quand il nous convient de l'accueillir ou de la repousser, de vivre ou de mou-



rir. Après la fanté de l'ame, il n'y a rien de plus précieux que la fanté du corps. Si la fanté du corps se fait sentir particulièrement en quelques membres, elle n'est pas générale. Si l'ame se porte avec excès à la pratique d'une vertu, elle n'est pas entièrement vertueuse. Le musicien ne se contente pas de tempérer quelques-unes des cordes de sa lyre; il seroit à souhaiter pour le concert de la société, que nous l'imitassions, & que nous ne permissions pas, soit à nos vertus, soit à nos passions, d'être ou trop lâches ou trop tendues, & de rendre un son ou trop sourd ou trop aigu. Si nous faisons quelque cas de nos semblables, nous trouverons du plaisir à remplir nos devoirs, parce que c'est un moyen sûr d'en être considérés. Nous ne mépriserons point les plaisirs des sens; mais nous ne nous ferons point l'injure à nous-mêmes, de comparer l'honnête avec le sensuel. Comment celui qui se fera trompé dans le choix d'un état sera-t-il heureux? comment se choisir un état sans se connoître? & comment se contenter dans son état, si l'on confond les besoins de la nature, les appétits de la passion, & les écarts de la fantaisie? Il faut avoir un but présent à l'esprit, si l'on ne veut pas agir à l'aventure. Il n'est pas toujours impossible de s'emparer de l'avenir. Tout doit tendre à la pratique de la vertu, à la conservation de la liberté & de la vie, & au mépris de la mort. Tant que nous sommes, la mort n'est rien, & ce n'est rien encore quand nous ne sommes plus. On ne redoute les dieux, que parce qu'on les fait semblables aux hommes. Qu'est-ce que l'impie, sinon celui qui adore les dieux du peuple? Si la véritable piété consistoit à se prosterner devant toute pierre taillée, il n'y auroit rien de plus commun: mais comme elle consiste à juger sagement de la nature des dieux, c'est une vertu rare. Ce qu'on appelle *le droit naturel*, n'est que le symbole d'une utilité générale. L'utilité générale & le consentement commun doivent être les deux grandes regles de nos actions. Il n'y a jamais de certitude que le crime reste ignoré: celui qui le commet est donc un insensé qui joue un jeu où il y a plus à perdre qu'à gagner. L'amitié est un des plus grands biens de la vie, & la décence, une des plus grandes vertus de la société. Soyez décens, parce que vous n'êtes point des animaux, & que vous vivez dans des villes, & non dans le fond des forêts, &c.

Voilà les points fondamentaux de la doctrine d'*Epicure*, le seul d'entre tous les Philosophes anciens qui ait su concilier sa morale avec ce qu'il pouvoit prendre pour le vrai bonheur de l'homme, & ses préceptes avec les appétits & les besoins de la nature; aussi a-t-il eu & aura-t-il dans tous les tems un grand nombre de disciples. On se fait stoïcien, mais on naît *épicurien*.

*Epicure* étoit Athénien, du bourg de Gargette & de la tribu d'Egée. Son pere s'appelloit *Néoclès*, & sa mere *Chérestрата*: leurs ancêtres n'avoient pas été sans distinction; mais l'indigence avoit avili leurs descendans. Néoclès n'ayant pour tout bien qu'un petit champ, qui ne fournissoit pas à sa subsistance, il se fit maître d'école; la bonne vieille *Chérestрата*, tenant son fils par la main, alloit dans les maisons faire des lustrations, chasser les spectres, lever les incantations; c'étoit *Epicure* qui lui avoit enseigné les formules d'expiations, & toutes les sottises de cette espece de superstition.

*Epicure* naquit la troisième année de la cent neuvième olympiade, le septième jour du mois de Gamilion. Il eut trois freres, Néoclès, Charideme & Aristobule: Plutarque les cite comme des modèles de la tendresse fraternelle la plus rare. *Epicure* demeura à Téos jusqu'à l'âge de dix-huit ans: il se rendit alors dans Athenes avec la petite provision de connoissances qu'il avoit faites dans l'école de son pere; mais son séjour n'y fut pas long. Alexandre

meurt; *Perdiccas* desole l'Attique, & *Epicure* est contraint d'errer d'Athenes à Colophone, à Mytilene, & à Lampsaque. Les troubles populaires interrompirent ses études; mais n'empêcherent point ses progrès. Les hommes de génie, tels qu'*Epicure*, perdent peu de tems; leur activité se jette sur tout; ils observent & s'instruisent sans qu'ils s'en aperçoivent; & ces lumieres, acquises presque sans effort, sont d'autant plus estimables, qu'elles sont relatives à des objets plus généraux. Tandis que le Naturaliste a l'œil appliqué à l'extrémité de l'instrument qui lui grossit un objet particulier, il ne jouit pas du spectacle général de la nature qui l'environne. Il en est ainsi du philosophe; il ne rentre sur la scene du monde qu'au sortir de son cabinet; & c'est-là qu'il recueille ces germes de connoissances qui demeurent long-tems ignorés dans le fond de son ame, parce que ce n'est point à une méditation profonde & déterminée, mais à des coups-d'œil accidentels qu'il les doit: germes précieux, qui se développent tôt ou tard pour le bonheur du genre humain.

*Epicure* avoit trente-sept ans lorsqu'il reparut dans Athenes: il fut disciple du platonicien Pamphile, dont il méprisa souverainement les visions: il ne put souffrir les sophismes perpétuels de Pyrrhon: il sortit de l'école du pythagoricien Nausiphane, mécontent des nombres & de la métempsychose. Il connoissoit trop bien la nature de l'homme & sa force, pour s'accommoder de la sévérité du Stoïcisme. Il s'occupait à feuilleter les ouvrages d'Anaxagore, d'Archelaüs, de Metrodore & de Démocrite; il s'attacha particulièrement à la philosophie de ce dernier, & il en fit les fondemens de la sienne.

Les Platoniciens occupoient l'académie, les Péripathéticiens le Lycée, les Cyniques le cynosarge, les Stoïciens le portique; *Epicure* établit son école dans un jardin délicieux, dont il acheta le terrain, & qu'il fit planter pour cet usage. Ce fut lui qui apprit aux Athéniens à transporter dans l'enceinte de leur ville le spectacle de la campagne. Il étoit âgé de quarante-quatre ans lorsqu'Athenes, assiégée par Démétrius, fut desolée par la famine: *Epicure*, résolu de vivre ou de mourir avec ses amis, leur distribuoit tous les jours des fèves, qu'il partageoit au compte avec eux. On se rendoit dans ses jardins de toutes les contrées de la Grece, de l'Egypte & de l'Asie: on y étoit attiré par ses lumieres & par ses vertus, mais sur-tout par la conformité de ses principes avec les sentimens de la nature. Tous les philosophes de son tems sembloient avoir conspiré contre les plaisirs des sens & contre la volupté: *Epicure* en prit la défense; & la jeunesse athénienne, trompée par le mot de *volupté*, accourut pour l'entendre. Il ménagea la foiblesse de ses auditeurs; il mit autant d'art à les retenir qu'il en avoit employé à les attirer; il ne leur développa ses principes que peu-à-peu. Les leçons se donnoient à table ou à la promenade; c'étoit ou à l'ombre des bois, ou sur la mollesse des lits, qu'il leur inspiroit l'enthousiasme de la vertu, la tempérance, la frugalité, l'amour du bien public, la fermeté de l'ame, le goût raisonnable du plaisir, & le mépris de la vie. Son école, obscure dans les commencemens, finit par être une des plus éclatantes & des plus nombreuses.

*Epicure* vécut dans le célibat: les inquiétudes qui suivent le mariage lui parurent incompatibles avec l'exercice assidu de la philosophie; il vouloit d'ailleurs que la femme du philosophe fût sage, riche & belle. Il s'occupait à étudier, à écrire & à enseigner: il avoit composé plus de trois cents traités différens; il ne nous en reste aucun. Il ne faisoit pas assez de cas de cette élégance à laquelle les Athéniens étoient si sensibles; il se contentoit d'être vrai, clair & profond. Il fut chéri des grands, admiré de ses rivaux, & adoré



adoré de ses disciples : il reçut dans ses jardins plusieurs femmes célèbres , Léontium , maîtresse de Métrodore ; Thémiste , femme de Léontius ; Philénide , une des plus honnêtes femmes d'Athènes ; Nécidie , Erotie , Hédie , Marmarie , Bodie , Phédie , &c. Ses concitoyens , les hommes du monde les plus enclins à la médisance , & de la superstition la plus ombrageuse , ne l'ont accusé ni de débauche ni d'impiété.

Les Stoiciens féroces l'accablèrent d'injures ; il leur abandonna sa personne , défendit ses dogmes avec force , & s'occupa à démontrer la vanité de leur système. Il ruina sa santé à force de travailler : dans les derniers tems de sa vie il ne pouvoit ni supporter un vêtement , ni descendre de son lit , ni souffrir la lumière , ni voir du feu. Il urinoit le sang ; sa vessie se fermoit peu-à-peu par les accroissemens d'une pierre : cependant il écrivoit à un de ses amis que le spectacle de sa vie passée suspendoit ses douleurs.

Lorsqu'il sentit approcher sa fin , il fit appeler ses disciples ; il leur légua ses jardins ; il assura l'état de plusieurs enfans sans fortune , dont il s'étoit rendu le tuteur ; il affranchit ses esclaves ; il ordonna ses funérailles , & mourut âgé de soixante & douze ans , la seconde année de la cent vingt-septième olympiade. Il fut universellement regretté : la république lui ordonna un monument ; & un certain Théotime , convaincu d'avoir composé sous son nom des lettres infames , adressées à quelques-unes des femmes qui fréquentoient ses jardins , fut condamné à perdre la vie.

La philosophie épicurienne fut professée sans interruption , depuis son institution jusqu'au tems d'Auguste ; elle fit dans Rome les plus grands progrès. La secte y fut composée de la plupart des gens de lettres & des hommes d'état ; Lucrece chanta l'épicurisme , Celse le professa sous Adrien , Plin le Naturaliste sous Tibère : les noms de Lucien & de Diogene Laerce sont encore célèbres parmi les Epicuriens.

L'épicurisme eut , à la décadence de l'empire romain , le sort de toutes les connoissances ; il ne sortit d'un oubli de plus de mille ans qu'au commencement du dix-septième siècle : le discrédit des formes plastiques remit les atomes en honneur. Magnene , de Luxeu en Bourgogne , publia son *democritus reviviscens* , ouvrage médiocre , où l'auteur prend à tout moment ses rêveries pour les sentimens de Démocrite & d'Epicure. A Magnene succéda Pierre Gassendi , un des hommes qui font le plus d'honneur à la Philosophie & à la nation : il naquit dans le mois de Janvier de l'année 1592 , à Chanterfier , petit village de Provence , à une lieue de Digne , où il fit ses humanités. Il avoit les mœurs douces , le jugement sain , & des connoissances profondes : il étoit versé dans l'Astronomie , la Philosophie ancienne & moderne , la Métaphysique , les langues , l'histoire , les antiquités ; son érudition fut presque universelle. On a pu dire de lui que jamais philosophe n'avoit été meilleur humaniste , ni humaniste si bon philosophe : ses écrits ne sont pas sans agrément ; il est clair dans ses raisonnemens , & juste dans ses idées. Il fut parmi nous le restaurateur de la philosophie d'Epicure : sa vie fut pleine de troubles ; sans cesse il attaqua & fut attaqué : mais il ne fut pas moins attentif dans ses disputes , soit avec Fludd , soit avec mylord Herbert , soit avec Descartes , à mettre l'honnêteté que la raison de son côté.

Gassendi eut pour disciples ou pour sectateurs , plusieurs hommes qui se font immortalisés , Chapelle , Moliere , Bernier , l'abbé de Chaulieu , M. le grand-prieur de Vendôme , le marquis de la Fare , le chevalier de Bouillon , le maréchal de Catinat , & plusieurs autres hommes extraordinaires , qui , par un

contraste de qualités agréables & sublimes , réunissoient en eux l'héroïsme avec la mollesse , le goût de la vertu avec celui du plaisir , les qualités politiques avec les talens littéraires , & qui ont formé parmi nous différentes écoles d'épicurisme moral dont nous allons parler.

La plus ancienne & la première de ces écoles où l'on ait pratiqué & professé la morale d'Epicure , étoit rue des Tournelles , dans la maison de Ninon Lenclos ; c'est-là que cette femme extraordinaire rassembloit tout ce que la cour & la ville avoient d'hommes polis , éclairés & voluptueux : on y vit madame Scarron ; la comtesse de la Suze , célèbre par ses élégies ; la comtesse d'Olonne , si vantée par sa rare beauté & le nombre de ses amans ; Saint-Evremont , qui professa depuis l'épicurisme à Londres , où il eut pour disciples le fameux comte de Grammont , le poète Waller , & madame de Mazarin ; la duchesse de Bouillon Mancini , qui fut depuis de l'école du Temple ; des Yvetaux , (voyez ARCADIE), M. de Gourville , madame de la Fayette , M. le duc de la Rochefoucault , & plusieurs autres , qui avoient formé à l'hôtel de Rambouillet une école de Platonisme , qu'ils abandonnerent pour aller augmenter la société & écouter les leçons de l'épicurienne.

Après ces premiers épicuriens , Bernier , Chapelle & Moliere disciples de Gassendi , transférerent l'école d'Epicure de la rue des Tournelles à Auteuil : Bachaumont , le baron de Blot , dont les chansons sont si rares & si recherchées , & Desbarreaux , qui fut le maître de madame Deshouilleres dans l'art de la poésie & de la volupté , ont principalement illustré l'école d'Auteuil.

L'école de Neuilly succéda à celle d'Auteuil : elle fut tenue , pendant le peu de tems qu'elle dura , par Chapelle & MM. Sonnings ; mais à peine fut-elle instituée , qu'elle se fondit dans l'école d'Anet & du Temple.

Que de noms célèbres nous sont offerts dans cette dernière ! Chapelle & son disciple Chaulieu , M. de Vendôme , madame de Bouillon , le chevalier de Bouillon , le marquis de la Fare , Rousseau , MM. Sonnings , l'abbé Courtin , Campistron , Palaprat , le baron de Breteuil , pere de l'illustre marquis du Châtelet ; le président de Mesmes , le président Ferrand , le marquis de Dangeau , le duc de Nevers , M. de Catinat , le comte de Fiesque , le duc de Foix ou de Randan , M. de Périgny , Renier , convive aimable , qui chantoit & s'accompagnoit du luth , M. de Lasseré , le duc de la Feuillade , &c. cette école est la même que celle de St. Maur ou de madame la duchesse.

L'école de Seaux rassembla tout ce qui restoit de ces sectateurs du luxe , de l'élégance , de la politesse , de la philosophie , des vertus , des lettres & de la volupté , & elle eut encore le cardinal de Polignac , qui la fréquentoit plus par goût pour les disciples d'Epicure , que pour la doctrine de leur maître , Hamilton , St Aulaire , l'abbé Gênet , Malesieu , la Motte , M. de Fontenelle , M. de Voltaire , plusieurs académiciens , & quelques femmes illustres par leur esprit ; d'où l'on voit qu'en quelque lieu & en quelque tems que ce soit , la secte épicurienne n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France , & sur-tout pendant le siècle dernier. Voyez Brucker , Gassendi , Lucrece , &c.

EPICYCLE , s. m. en Astronomie , cercle dont le centre est dans la circonférence d'un autre cercle , qui est censé le porter en quelque manière.

Ce mot est formé des mots grecs , ἐπι , *supra* , sur & de κύκλος , *cercle* , comme si l'on disoit *cercle sur cercle*.

De même que les anciens astronomes ont inven-



té un cercle excentrique pour expliquer les irrégularités apparentes du mouvement des planetes, & leur différente distance de la terre, ils ont aussi inventé un petit cercle pour expliquer les stations & les rétrogradations des planetes. Ce cercle, qu'ils appellent *épicycle*, a son centre dans la circonférence du plus grand, qui est l'excentrique de la planete. Voyez EXCENTRIQUE.

C'est dans cet excentrique que se meut le centre de cet *épicycle*, lequel emporte avec lui la planete, dont le centre se meut régulièrement dans la circonférence de l'*épicycle*, suivant l'ordre des signes, lorsqu'elle est dans la partie inférieure de l'*épicycle*, & contre l'ordre des signes, lorsqu'elle est dans la partie supérieure.

Le point le plus haut de l'*épicycle* s'appelle *apogée*, & le point le plus bas s'appelle *périgée*. Voyez APOGÉE & PÉRIGÉE.

Quoique les phénomènes des stations & rétrogradations des planetes s'expliquent d'une maniere bien plus naturelle dans le système de Copernic, on ne peut disconvenir que la maniere dont Ptolomée les a sauvées ne soit ingénieuse: c'est apparemment pour cette raison que M. Godin, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie, en 1733, a cherché à développer cette théorie, & à donner les lois du mouvement apparent des planetes dans les *épicycles*. Lorsqu'on ne cherche qu'à connoître les apparences, & à construire des tables, il importe peu, dit l'historien de l'Académie, quelle hypothèse on choisisse, pourvu que cette hypothèse les sauve toutes, & que ces tables les représentent. De plus, les satellites de Jupiter & de Saturne ont, par rapport à nous, des apparences de mouvemens semblables à celles que doivent avoir les planetes dans le système de Ptolomée: la Terre & la Lune, vûtes du Soleil ou de quelque autre point du système solaire, sont aussi dans le même cas; c'est pourquoi la théorie dont il s'agit peut être de quelque utilité. D'ailleurs M. Godin l'a donnée d'une maniere beaucoup plus simple que n'ont fait jusqu'ici tous les Astronomes: il n'a besoin pour cela que des deux suppositions suivantes; 1°. la direction apparente d'un corps qui décrit un cercle, est à chaque instant la tangente au point du cercle qu'il décrit dans cet instant; 2°. un corps mù par deux forces, dont les directions font angle entre elles, ou paroissent faire angle, décrira ou paroîtra décrire la diagonale d'un parallelogramme formé sur ces directions.

Le grand cercle, dans la circonférence duquel l'*épicycle* est situé, s'appelle aussi le *déferent* de l'*épicycle*. Voyez DÉFERENT.

Riccioli, quoique ennemi déclaré du mouvement de la terre, n'a jamais pû faire de tables astronomiques qui s'accordassent tant-soit-peu avec les observations, sans supposer ce mouvement de la terre, quoiqu'il appellât à son secours, d'une maniere un peu forcée, les *épicycles* variables, sujets à des augmentations & à des décroissimens perpétuels, & différemment inclinés à l'*écliptique*. Voyez COPERNIC, STATION, RÉTROGRADATION, &c.

Quoique les *épicycles* des planetes, imaginés par Ptolomée, soient aujourd'hui entierement bannis de l'Astronomie, cependant quelques astronomes modernes s'en sont servis pour expliquer les irrégularités du mouvement de la Lune; mais avec cette différence, qu'ils n'ont pas prétendu que la lune parcourût en effet la circonférence d'un *épicycle*, comme Ptolomée prétendoit que les planetes la parcouraient: ils ont seulement dit que les inégalités apparentes du mouvement de la Lune étoient les mêmes que si cette planete se mouvoit dans un *épicycle*. M. Machin, dans un ouvrage fort court qui a pour titre, *the laws of moon's motion, les lois du mouve-*

*ment de la Lune*, fait mouvoir la Lune dans une ellipse dont le petit axe est la moitié du grand: tandis que le centre de cette ellipse décrit d'un mouvement uniforme un cercle autour de la Terre, la Lune se meut dans l'ellipse, de maniere qu'elle y parcourt des aires porportionnelles aux tems. Mais M. Clairaut, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie, en 1743, soutient que M. Machin se trompe, & qu'on ne peut expliquer par cette supposition les mouvemens de la Lune. M. Halley a supposé que la lune se mouvoit dans une ellipse, & que le centre de cette ellipse étoit dans un *épicycle* dont le centre se mouvoit uniformément autour de la Terre: il a déduit de ce mouvement les inégalités qu'on observe dans la vitesse de l'apogée, & dans l'excentricité de l'orbite de cette planete. Voyez LUNE. Voyez aussi les *Diët.* de Harris, de Chambers, & les *élem. d'Astr.* de Wolf, d'où une partie de cet article est tirée. (O)

EPICYCLOÏDE, f. f. en *Géométrie*, ligne courbe qui est engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel se meut en tournant sur la partie convexe ou concave d'un autre cercle.

Chaque point de la circonférence d'un cercle qui avance en droite ligne sur un plan, tandis qu'il tourne en même tems sur son centre, décrit une cycloïde (voyez CYCLOÏDE); & si le cercle générateur, au lieu de se mouvoir sur une ligne droite, se meut sur la circonférence d'un autre cercle, ou égal ou inégal à lui, la courbe que décrira chacun des points de sa circonférence s'appelle *épicycloïde*.

Par exemple, si une roue de carrosse rouloit sur la circonférence d'une autre roue, la courbe que décrirait un des clous de cette roue seroit une *épicycloïde*.

Si le mouvement progressif du cercle roulant est plus grand que son mouvement circulaire, l'*épicycloïde* est nommée *allongée*, & *accourcie* s'il est plus petit.

Si le cercle générateur se meut sur la convexité de la circonférence, l'*épicycloïde* est nommée *supérieure* & *extérieure*; & s'il se meut sur sa concavité, on la nomme *épicycloïde inférieure* ou *intérieure*; on appelle *base* de l'*épicycloïde* la partie de cercle sur laquelle se meut le cercle générateur, tandis qu'il fait un tour entier. Ainsi dans les *Planches de Géométrie*, fig. 58. *DB* est la base de l'*épicycloïde*, *V* son sommet, *VB* son axe, *DPV* la moitié de l'*épicycloïde* extérieure produite par la révolution du demi-cercle *VLB*, qu'on appelle *cercle générateur*, sur le côté convexe de la base *DB*.

On trouvera dans les *Transact. philosoph. n. 18.* & dans les *infiniment petits* de M. de l'Hopital, les démonstrations des principales propriétés de l'*épicycloïde*, sur-tout ce qui concerne les tangentes de ces courbes, leurs rectifications & leurs quadratures. M. Nicole a aussi donné sur la rectification des *épicycloïdes* allongées & accourcies un excellent mémoire dans le *vol. de l'Académie de 1708.*

Le volume de 1732 de la même Académie renferme plusieurs écrits de M. M. Bernoulli, de Maupertuis, Nicole, & Clairaut, sur une autre espece d'*épicycloïdes* appellées *épicycloïdes sphériques*. Ces *épicycloïdes* sont encore engendrées par le point de la circonférence d'un cercle qui roule sur un autre cercle; mais avec cette différence que dans les *épicycloïdes* ordinaires le cercle roulant est dans le même plan que le cercle sur lequel il roule; au lieu que dans celle-ci le plan du cercle roulant fait un angle constant avec le plan de l'autre cercle. Les *épicycloïdes* sphériques ont plusieurs belles propriétés que l'on peut voir dans les mémoires dont nous venons de parler, & dont le détail seroit au-dessus de la portée du plus grand nombre de nos lecteurs.



Nous nous contenterons de donner ici en peu de mots une théorie des *épicycloïdes* simples ou ordinaires. Cette théorie contiendra le germe de tous les problèmes qu'on peut se proposer sur les *épicycloïdes*, & facilitera le moyen d'étendre ces problèmes à des *épicycloïdes* plus composées.

Je suppose d'abord que 1 soit le rayon du cercle roulant ou générateur, & que l'*épicycloïde* soit extérieure. Soit  $x$  l'arc qui a roulé,  $r$  le rayon de l'autre cercle, il est évident qu'en prenant dans ce second cercle un arc  $= x$ , & tirant ensuite la corde de l'arc  $x$  dans le cercle générateur, on aura un des points de l'*épicycloïde*. Or les angles formés par deux arcs égaux dans différens cercles, sont entr'eux en raison inverse des rayons de ces cercles. Voyez ANGLE, DEGRÉ, MESURE, &c. Donc il ne s'agit que de diviser un angle en raison de  $r$  à 1, pour avoir un point de l'*épicycloïde*.

Donc si  $r$  est à 1 en raison de nombre à nombre, l'*épicycloïde* fera une courbe géométrique, puisqu'on peut toujours diviser un angle géométriquement en raison de nombre à nombre. V. TRISECTION, &c.

Considérons à présent les deux cercles comme deux polygones réguliers d'une infinité de côtés chacun, mais dont les côtés soient égaux, en sorte que ces polygones ne soient point semblables: il est visible, 1°. que l'angle de contingence du cercle générateur sera  $d x$ ; que l'angle de contingence de l'autre sera  $\frac{d x}{r}$  (voyez POLYGONE & COURBE): 2°.

que pendant le roulement où l'application d'un côté infiniment petit du cercle générateur sur le côté correspondant de l'autre, une des extrémités de la corde de l'arc  $x$  pourra être regardée comme fixe, & que l'autre décrira un arc de cercle qui sera le petit côté de l'*épicycloïde*: 3°. que la tangente de l'*épicycloïde* (voyez TANGENTE) sera par conséquent perpendiculaire à la corde de l'arc  $x$  dans le cercle générateur: 4°. que le petit côté de l'*épicycloïde* sera  $(\frac{d x + d x}{r}) \times \text{cord. } x = d x \times 2 \sin. \frac{x}{2} \times (\frac{r+1}{r})$ ; donc

l'arc total de l'*épicycloïde* sera  $(\frac{2r+2}{r}) \times 2 \times (1 - \cos. \frac{x}{2})$  voyez SINUS: 5°. que l'élément de l'aire de l'*épicycloïde* sera égal au petit triangle scalene, dont  $d x$  est la base & cord.  $x$  un des côtés, plus au triangle isoscele qui a cord.  $x$  pour côté, & pour base  $d x (\frac{1+r}{r})$   $2 \sin. \frac{x}{2}$ . Cela se voit à l'œil par la seule inspection d'une figure. Or le premier de ces élémens est l'élément du cercle, & le second est  $d x (\frac{1+r}{r}) 2 \sin. \frac{x}{2} \times \frac{1}{2} \text{ cord. } x = d x (\frac{2+2r}{r}) (\sin. \frac{x}{2})^2 = d x (\frac{2+2r}{r}) \times (-\frac{1}{2} \cos. x + \frac{1}{2})$ . Voyez SINUS. Donc l'aire de l'*épicycloïde* est égale à l'aire du cercle, plus à l'intégrale de la quantité précédente; intégrale aisée à trouver; voyez SINUS, INTÉGRAL, & le traité de M. de Bougainville le jeune. 6°. L'angle que font ensemble deux côtés consécutifs de l'*épicycloïde*, se trouvera aisément, & toujours par la seule inspection d'une figure fort simple; car cet angle est égal, 1°. à  $\frac{d x}{2}$ ; 2°. à deux angles à la base d'un triangle isoscele, dont l'angle du sommet est  $d x + \frac{d x}{r}$ , c'est-à-dire

$180 - d x - \frac{d x}{r}$ : donc l'angle de contingence est  $\frac{d x}{2} + \frac{d x}{r}$ . Or le rayon osculateur est égal au côté de la courbe divisé par l'angle de contingence. Voyez OSCULATEUR & DÉVELOPPÉE. Donc le rayon osculateur est égal à  $2 \frac{(1+r) \text{ cord. } x}{2+r}$ .

Si on fait  $r$  négative dans les calculs précédens, on aura les propriétés de l'*épicycloïde intérieure*,

Si dans les mêmes calculs on fait  $r =$  à l'infini, on aura les propriétés de la cycloïde ordinaire.

On peut encore considérer d'une autre manière toutes les *épicycloïdes* ordinaires, allongées, accourcies, sphériques, &c. Au lieu de faire rouler le cercle générateur, il n'y a qu'à supposer que le centre de ce cercle décrive une ligne quelconque, & qu'en même tems un point mobile se meuve sur la circonférence de ce cercle. Par le principe de la composition des mouvemens, on aura facilement les élémens de l'*épicycloïde*; l'*épicycloïde* sera simple ou ordinaire, c'est-à-dire ni allongée ni accourcie, si l'arc décrit par le centre, pendant que le point mobile décrit la circonférence, est à cette circonférence comme  $r + 1$  est à  $r$ . Voyez ROUE D'ARISTOTE.

Nous n'en dirons pas davantage sur cet article. Il nous suffit d'avoir mis ici en quelques lignes tout le traité des *épicycloïdes* d'une manière assez nouvelle à plusieurs égards, & fourni aux commençans, & peut-être à des géomètres plus avancés, une occasion de s'exercer.

Sur l'usage des *épicycloïdes* en Méchanique, voyez DENT.

M. de Maupertuis, dans les *mémoires de l'acad. de 1727*, a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier sur une ligne droite, & il en a déduit d'une manière élégante les dimensions de la cycloïde. Pour généraliser sa théorie, supposons que le roulement du polygone se fasse à l'extérieur sur un autre polygone régulier, dont les côtés soient égaux à ceux du polygone roulant, il est aisé de voir par tout ce qui a été dit ci-dessus, 1°. que la figure rectiligne formée ainsi sera égale à l'aire du polygone roulant, plus à un triangle isoscele qui auroit 1 pour côté, & pour angle au sommet la somme des angles extérieurs des deux polygones, ce triangle étant multiplié par la moitié de la somme des carrés des cordes du polygone roulant: or on a dans le *liv. X. des sections coniques de M. de l'Hopital*, une méthode fort simple pour trouver la somme de ces carrés. 2°. Le contour de la figure sera égal à la corde de la somme des angles extérieurs, multipliée par la somme des cordes du polygone roulant: or on a dans le même ouvrage & au même endroit la méthode de trouver la somme des cordes d'un polygone. 3°. L'angle extérieur formé par deux côtés rectilignes consécutifs de l'*épicycloïde*, est égal à la moitié de l'angle au centre du polygone roulant, plus à l'angle extérieur de l'autre polygone.

Enfin il est visible que cette méthode peut s'étendre très-aisément à la recherche des propriétés de toute *épicycloïde* formée par le roulement d'une courbe quelconque sur une autre quelconque. (O)

\* EPIDAURIE, adj. pris subst. fête que les habitans d'Epidaure célébrent en l'honneur d'Esculape, & que les Athéniens instituerent aussi parmi eux.

\* EPIDELIUS, (*Myth.*) surnom d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flotte de Mithridate, prit Délos, pilla le temple d'Apollon, & jeta la statue du dieu dans la mer; mais les eaux la soulevèrent miraculeusement, & la portèrent sur les côtes de la Laconie, aux environs du promontoire de Mala, où les Lacédémoniens éleverent un temple à Apollon *Epidélius*, c'est-à-dire à Apollon venu de Délos. La statue merveilleuse fut placée dans ce temple, & le sacrilège de l'impie Ménophanès fut puni par une mort prompte & douloureuse. Quoiqu'il n'y ait guere de faits merveilleux accompagnés d'un plus grand nombre de circonstances difficiles à rejeter en doute; que le miracle dont il s'agit ait un caractère d'authenticité qui n'est pas commun, & qu'il soit confirmé par le témoignage & le monument de tout un peuple, il ne faut pas le croire: il n'est pas nécessaire d'en expo-



fer les raisons ; il suffit, pour le rejeter, de savoir que le vrai Dieu eût engagé les hommes dans l'idolatrie, s'il eût permis de pareils prodiges. Il y a des cas où il faut juger de la vérité des faits par les conséquences, & d'autres où il faut juger des conséquences par la vérité des faits.

**EPIDEMIE**, s. f. (*Medecine.*) maladie épidémique, c'est-à-dire, qui affecte presque en même tems & dans un même lieu un grand nombre de personnes de quelque sexe, âge & qualité qu'elles soient, avec les mêmes symptômes essentiels, dont la cause réside le plus souvent dans les choses desquelles on ne peut pas éviter de faire usage pour les besoins de la vie, & dont le traitement est dirigé par une même méthode. Le mot grec *ἐπιδημιος*, épidémie, est formé d'*ἐν*, dans ou parmi, & *δῆμος*, peuple ; il est par conséquent employé pour signifier quelque chose qui est dans ou parmi le peuple, commun au peuple. L'usage en a fixé le sens, lorsqu'on l'emploie seul, pour énoncer une maladie populaire, que quelques auteurs, comme Boerhaave, nomment quelquefois maladie universelle, *morbus epidemicus, popularis, universalis*.

Les maladies épidémiques forment un genre particulier parmi les différences accidentelles des maladies en général, à l'égard du lieu où elles regnent. Les épidémies ne sont pas plus familières dans un pays que dans un autre ; en quoi elles diffèrent des *endémies*, qui sont des maladies d'un même caractère, qui affectent particulièrement & presque sans discontinuité les habitans d'une contrée. Voyez **ENDÉMIQUE**. Les maladies épidémiques sont aussi distinguées des *sporadiques*, parce que celles-ci sont absolument particulières aux personnes qu'elles attaquent, & dépendent d'une cause qui leur est propre. Voyez **SPORADIQUE**.

Les maladies épidémiques ne s'établissent que dans certains tems & dans certains lieux. Elles ne sont pas d'un seul & même genre ; elles diffèrent au contraire beaucoup, selon la différence des saisons qui ont précédé & qui subsistent, selon la différente nature des habitans d'un pays. Quelquefois elles affectent tout le corps, comme les fièvres ; d'autrefois elles ne portent que sur certaines parties, comme sont les douleurs, les fluxions catarrheuses : tantôt elles sont bénignes, & font leur cours sans causer beaucoup de desordres dans l'économie animale ; tantôt elles sont contagieuses & accompagnées de symptômes très-violens, & elles font périr beaucoup de monde. Il meurt plus de gens, & dans la vigueur de l'âge même, par l'effet des maladies épidémiques, que par toute autre sorte de maladie. Elles changent presque chaque année de caractère & de nature, dans les cas même où elles paroissent avoir les mêmes symptômes : il n'appartient qu'à un medecin très-attentif & grand observateur, de distinguer ce qu'il y a d'essentiellement différent dans ces apparences ; souvent même les plus habiles s'y trompent.

Les différentes causes des épidémies, qui sont dans l'air, dépendent quelquefois du vice de ses qualités sensibles & manifestes, telles que la chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse, &c. D'autres fois l'air, en pénétrant le corps humain par les différentes voies ordinaires, dont on ne peut pas lui fermer l'accès, y porte avec lui & applique à diverses parties certains miasmes d'une nature inconnue, qui produisent cependant les mêmes effets dans toutes les personnes affectées, comme on le voit dans la peste, dans la petite vérole. La différente situation des lieux, le différent aspect, l'exposition à certains vents, les exhalaisons des marais ; les grandes inondations, qui rendent les terrains marécageux, suivies d'un tems chaud, ou d'un vent de midi, qui hâte la putréfaction des eaux croupissantes, d'où il s'éleve continuelle-

ment dans l'air des matières fétides, vermineuses ou acrimonieuses, qui infectent cet élément dans lequel nous vivons, & les différentes substances qui servent à notre nourriture, contribuent beaucoup aussi à établir les différentes espèces d'épidémies.

Les alimens, comme causes communes, sont souvent aussi, par leur nature, la cause des maladies populaires. C'est ce qu'on observe dans les villes assiégées, où les riches comme les pauvres manquant de tout pour se nourrir, sont contraints à manger des choses peu propres à cet usage & de très-mauvaise qualité ; & se trouvant ainsi pressés par la même nécessité, & réduits à la même misère, ils éprouvent les mêmes effets, ils sont affligés des mêmes maladies. On a vu la peste faire des ravages terribles dans une place de guerre assiégée, dénuée de secours, investie par une armée abondamment pourvue de vivres, qui étoit entièrement exemte de cette maladie.

Il résulte de ce qui vient d'être dit des causes des épidémies, qu'elles ne se communiquent pas aussi communément qu'on le pense, d'une personne affectée à une autre qui ne l'est pas : il n'est pas nécessaire de recourir à la contagion pour rendre raison de cette communication ; il est rare qu'elle se fasse par cette cause ; il est plus naturel de l'attribuer à la cause commune qui a affecté le premier, & qui continue à produire ses effets dans les sujets qui se trouvent disposés à en recevoir les impressions.

Pour s'en préserver, on doit soigneusement éviter tout ce qui peut contribuer à arrêter l'insensible transpiration, & pour cela ne pas sur-tout s'exposer à l'air froid du matin ou du soir, ne se livrer à aucun exercice violent, ne vivre que d'alimens de facile digestion, & user des choses propres à fortifier, à entretenir la fluidité des humeurs, favoriser les sécrétions & excréments.

À l'égard des pays en général, on peut tenter quelquefois avec succès d'empêcher qu'ils ne soient infectés des maladies épidémiques, ou de les en délivrer, en purifiant l'air par le moyen des feux allumés fréquemment, dans les lieux habités, avec des bois résineux, dont on forme des bûchers nombreux à certaines distances les uns des autres. Hippocrate ne balance pas à proposer d'après l'expérience qu'il en avoit faite, l'effet de ces feux comme un préservatif contre la peste, & même comme un moyen de corriger l'infection de l'air qui la cause. On a remarqué, selon Hoffman, que les lieux, les villes sur-tout, où l'on brûle du charbon de pierre plus qu'on ne faisoit autrefois, sont moins sujets aux maladies épidémiques, & plus sains, généralement parlant, qu'ils n'étoient avant cet usage ; la fumée de ces matières fossiles ayant la propriété de changer les qualités des mauvaises exhalaisons qui pouvoient produire des maladies de toute espèce. Il est encore un autre moyen très-propre à prévenir les infections de l'air, & à en arrêter les effets, lorsqu'elles ont lieu ; c'est de dessécher les marais ; de donner un cours aux eaux croupissantes ; d'empêcher qu'il ne s'en ramasse de nouvelles ; de tenir les égouts, les fossés des villes, des campagnes, bien nettoyés & bien libres.

On doit beaucoup espérer, pendant les maladies épidémiques, ou lorsqu'on craint qu'elles ne s'établissent, du bon effet des vents du septentrion & du levant, comme étant très-propres à purifier l'air, ou à empêcher qu'il ne s'y mêle des exhalaisons qui pourroient le corrompre. Ils ont aussi la propriété de rendre le corps humain moins susceptible des mauvaises impressions qu'elles peuvent faire, en lui donnant de la vigueur par l'augmentation du ressort de ses fibres, & en conservant par ce moyen l'exercice libre de toutes les fonctions. Les pluies sont aussi très-salutaires dans le tems d'épidémie causée par l'infect-



tion de l'air ; elles entraînent & précipitent avec elles toutes les matieres hétérogenes qui formoient la corruption de cet élément.

Lorsqu'il survient une maladie *épidémique*, dont le caractère n'est pas bien connu, ce qui arrive souvent ; les medecins doivent, selon le conseil de Boerhaave, s'appliquer à en bien observer tous les symptomes dans le tems des équinoxes, où elles sont ordinairement le plus en vigueur. Pour en découvrir la cause, par comparaison avec l'espece de maladie connue à laquelle l'*épidémique* ressemble le plus, ils doivent éviter d'employer des remedes qui soient propres à produire de grands changemens dans l'économie animale, dans la crainte qu'ils ne déguisent le caractère de la maladie, & qu'ils n'empêchent d'observer les phénomènes que la nature du mal peut produire constamment dans les différens tems qui précèdent le rétablissement de la santé ou de la mort, qui annoncent un meilleur ou un plus mauvais état. Ils doivent observer avec une grande attention ce que la nature fait ou tente de faire dans le cours de la maladie, ensuite des différentes choses que les malades prennent, soit alimens, soit remedes, ce qui fait de bons ou de mauvais effets, les évacuations qui sont salutaires ou nuisibles. Ils doivent enfin comparer ce qui se passe dans les maladies de la même espece de plusieurs personnes affectées en même tems, en ayant égard à la différence de sexe, d'âge, & de tempérament.

C'est de ces recherches faites avec soin, qu'on peut tirer les indications convenables pour déterminer la méthode que l'on doit suivre dans le traitement des maladies *épidémiques*. Si l'on avoit un recueil d'observations exactes sur toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, on seroit peut-être assez instruit de leur différente nature & des remedes qui ont été employés avec succès dans chaque espece, pour pouvoir par analogie appliquer une curation presque sûre à chacune de celles qui paroîtrent dans la suite ; car il est très-vraisemblable qu'il ne s'en établit pas toujours qui soient absolument nouvelles par rapport au passé ; leur variété est peut-être épuisée. Il est donc très-important pour le genre humain qu'on travaille à suppléer à ce qui manque à cet égard. On ne sauroit assez exhorter tous les Medecins, qui ont à cœur l'avancement de leur art, à faire l'histoire de toutes les maladies *épidémiques* qu'ils ont occasion de traiter ; à les décrire avec exactitude & sincérité ; à en bien observer toutes les circonstances ; à ne pas négliger de faire mention des lieux, des climats où ils pratiquent, des accidens qui ont pu faire naître l'*épidémie*, de la saison où elle regne, de la constitution de l'air, & de ses variétés déterminées par l'inspection du barometre, du thermometre, & de l'hygrometre, autant que faire se peut, & en un mot de prendre pour modeles, dans ces sortes d'observations, celles du plus ancien & du plus grand medecin connu, du sage Hippocrate, qui a le premier senti la nécessité de les faire, & qui nous a laissé sur ce sujet des écrits immortels ; celles de l'Hippocrate moderne, Sydenham, qui est presque le seul, dans un si long espace de tems, qui ait marché à cet égard sur les traces du pere de la Medecine, & qui a donné un exemple, que l'on doit se faire un devoir de suivre dans tous les siècles ; celles de la société d'Edimbourg, &c. Voyez l'article AIR, & ce qui est dit de cet élément comme cause des maladies *épidémiques*. (d)

\* EPIDEMIES, adj. pris subst. fêtes instituées dans Argos en l'honneur de Junon, & dans les villes de Milet & de Délos, en l'honneur d'Apollon. Les *épidémies* étoient comme les fêtes de la présence du dieu. Les payens croyoient que leurs divinités, sensibles aux cérémonies de l'évocation, se transpor-

toient au milieu d'eux ; & ils les honoroient par des fêtes & des sacrifices.

EPIDERME, f. m. & par quelques-uns f. (Anat.) Cette pellicule fine, transparente, & insensible, qui recouvre extérieurement toute la peau à laquelle elle est étroitement attachée, s'appelle *épiderme*, *surpeau*, *cuticule* (voyez CUTICULE) ; & pour en compléter l'article, joignez-y du moins les observations suivantes, dans lesquelles on examine la structure de cette toile merveilleuse, qui enveloppe tout le corps humain, excepté les endroits occupés par les ongles.

Il faut remarquer dans l'*épiderme*, 1°. son union étroite avec la peau, dont on le sépare néanmoins dans les cadavres par le moyen de l'eau bouillante. Le feu, la brûlure, les vésicatoires, levent l'*épiderme* en maniere de vessies dans les sujets vivans. Quoiqu'il adhère fortement aux mammelons cutanés, & plus encore au corps réticulaire, dont il paroît être une portion, on peut cependant l'en séparer avec de l'eau chaude, ou, ce qui est mieux & qui l'altere moins, en le faisant tremper pendant quelque tems dans de l'eau froide. La séparation par le scalpel n'est pas impossible, mais elle ne découvre rien de sa structure.

2°. Sa *régénération*. Elle est évidente, prompte, & même surprenante, sans aucune marque de cicatrice, lorsque l'*épiderme* a été détaché par quelque cause externe ou interne. Il se régénere au palais de la bouche, après en avoir été enlevé par les alimens trop chauds ; il se régénere aussi par-tout ailleurs, même sous les emplâtres qu'on y applique ; enfin il se répare autant de fois qu'il a été détruit.

3°. Son *origine* ou sa *formation*. Elle est encore inconnue. Il ne faut pas s'imaginer, avec les anciens, que cette membrane soit produite par la condensation des vapeurs de la transpiration ; il ne faut pas non plus croire avec Morgagny, que l'action de l'air desséchant la surface de la peau, fasse naître l'*épiderme*, car il se trouve formé dans le fœtus avant qu'il ait vû le jour. Il vaudroit donc mieux attribuer, avec Leuwenhoek, l'origine de l'*épiderme* à l'expansion des conduits excrétoires de la peau ; ou avec Ruysch, à l'expansion des houppes nerveuses du même organe qui forment plusieurs petites lames en s'unissant ; ou avec Heister, à l'expansion des tuyaux excrétoires, & des papilles nerveuses réunies ; ou enfin avec M. Winslow, à une matiere qui suinte des mammelons.

4°. La *substance*. Elle paroît uniforme du côté de la peau, & composée au-dehors de plusieurs petites lames écailleuses d'une grande finesse, & très-étroitement unies, mais par-tout sans apparence de tissu fibreux ou vasculaire, excepté de petits filamens qui l'attachent aux mammelons. Cette substance est serrée, quoique susceptible de quelque gonflement ou épaisissement, comme la simple macération dans l'eau commune, & les cloches ou ampoules qui s'élevent sur la peau par des vésicatoires, par la brûlure ou autrement, le font assez voir ; de sorte qu'à cet égard l'*épiderme* paroît être une espece de tissu spongieux ; il prête considérablement dans les enflures, mais il n'y résiste pas toujours.

Les attouchemens durs & réitérés détachent l'*épiderme* plus ou moins imperceptiblement, & aussi-tôt il renaît une nouvelle couche qui souleve la première, & à laquelle en pareil cas il arrive un pareil détachement par la naissance d'une troisième couche nouvelle.

C'est à-peu-près de cette maniere que se forment les callosités aux piés, aux mains & aux genoux, & qu'arrive la pluralité des lames ou couches que quelques anatomistes ont prises pour être naturelles.

En effet, les callosités ne sont autre chose que des



couches de plusieurs *épidermes* ; mais pour que ces callosités se forment, il ne faut pas que l'*épiderme* se sépare entièrement, car alors la matière de la transpiration ou de la sueur s'éleveroit en vésicules : c'est ce qui arrive dans les brûlures. Voyez CALLOSITÉ, BRÛLURE.

5°. Ses trous ou pores. Ils donnent passage aux poils, aux liqueurs du dehors en-dedans ; à celles du dedans en-dehors, telles que sont les exhalaisons de la transpiration & de la sueur. Cependant les petits trous ou pores par où s'échappe la sueur, étant bien examinés, il semble que l'*épiderme* s'y infinie pour achever les tuyaux excrétoires des glandes cutanées. Les niches ou fossettes des poils sont garnies des allongemens de l'*épiderme*, & les poils mêmes en paroissent recevoir une espece d'écorce : les canaux presque imperceptibles des pores cutanés en sont encore intérieurement revêtus. En effet, au moyen d'une longue macération de la peau, on en peut détacher avec l'*épiderme* tous ces allongemens, de façon qu'ils entraînent les poils, leurs racines, & même les glandes axillaires.

On pourroit expliquer par cette remarque, comment les cloches ou empoules qui s'élevent sur la peau, restent gonflées pendant un tems considérable, sans laisser la sérosité extravasée échapper par les trous, qui doivent être agrandis par la distraction & l'extension de l'*épiderme* soulevé. Lorsqu'il se détache ainsi du corps de la peau, il arrache quelquefois des portions de ces petits tuyaux cutanés, qui se plissent & bouchent les pores de l'*épiderme* soulevé, à-peu-près comme les tuyaux des ballons à joier. Ne seroit-ce point ces petites portions de l'*épiderme* détaché, que quelques anatomistes ont prises pour des valvules des tuyaux cutanés ?

6°. Son épaisseur différente en diverses parties du corps. L'*épiderme* est fort épais dans le creux des mains & aux plantes des piés, ou plutôt il y a dans ces endroits plusieurs couches d'*épidermes* les unes sur les autres ; par-tout ailleurs l'*épiderme* n'est qu'un tissu fort fin. Remarquons ici que quand quelque portion de cette toile se détache de la peau, cette portion devient alors plus épaisse, comme on le voit dans la cuticule des vessies, & dans celle qui se sépare des bords des ulcères ou des plaies.

7°. Ses sillons plus ou moins considérables en différentes parties du corps. On les remarque sur-tout à la paume des mains & au bout des doigts, où ils se manifestent en lignes spirales. Ils défendent peut-être les vaisseaux excrétoires qui sont dans leurs cavités. Quoi qu'il en soit, comme l'*épiderme* est intimement appliqué à la superficie de la peau, il n'est pas étonnant qu'il en prenne la forme, & qu'il soit marqué comme elle des mêmes plis, des mêmes rides, des mêmes sillons & des mêmes losanges.

8°. Son insensibilité. On n'y apperçoit point non plus de vaisseaux, & Ruysch n'a jamais pu en découvrir par ses injections les plus subtiles : de-là vient qu'il ne coule point de sang quand l'*épiderme* est blessé. Cependant il est naturellement si souple, qu'il permet aux corps tangibles de communiquer suffisamment leur impression aux houppes nerveuses situées au-dessous.

9°. Son incorruptibilité, si je puis parler ainsi : du moins l'*épiderme* est la partie de tout le corps la moins exposée à la corruption, & la moins sujete à être rongée. Dans les abcès le pus n'a guere d'autre action sur l'*épiderme*, que de le séparer de la peau, & de le déchirer ; mais il ne le dissout pas. Dans la gangrene & le sphacèle l'*épiderme* se conserve entier, tandis que toutes les parties qu'il recouvre tombent en pourriture. Il ne permet pas même à la pierre infernale de le pénétrer, & de détruire les parties qu'il couvre, sans avoir été divisé le premier. Ces effets

viennent-ils de ce qu'il n'a point de vaisseaux qui lui soient propres, & de ce qu'il ne reçoit point la liqueur ?

10°. Sa couleur. L'*épiderme* est généralement blanc, du moins les recherches exactes ont fait voir qu'il change peu chez les divers peuples, & qu'il conserve presque dans tous sa couleur blanche. Je dis qu'il conserve presque dans tous sa couleur blanche, parce qu'on a observé que dans les Negres il n'est point aussi blanc que dans les peuples de nos climats ; mais il est d'une couleur de corne brûlée, c'est-à-dire jaunâtre. Ainsi la couleur de l'*épiderme* ne détermine point absolument celle de la peau, mais plutôt celle du corps muqueux situé au-dessous. Cela n'empêche pas que l'*épiderme* qui recouvre immédiatement le corps réticulaire, ne rende le teint plus ou moins délicat, selon qu'il est plus ou moins épais.

11°. Son usage : le voici. L'*épiderme* sert à maintenir les pinceaux ou filamens nerveux des mamelons dans une situation égale, à les empêcher de floter confusément, & à modifier l'impression des objets, qui auroient été douloureux, si cette impression s'étoit faite immédiatement sur les papilles nerveuses de la peau.

D'un autre côté, le tact particulier, aussi-bien que le toucher en général, est plus ou moins exquis, selon la finesse ou l'épaisseur de l'*épiderme*, dont la callosité affoiblit, & même fait perdre l'un & l'autre.

Un autre usage de l'*épiderme*, est de régler les évacuations cutanées ; je veux dire celles de la sueur, & de la transpiration insensible qui est la plus considérable. Il sert vraisemblablement à retrécir les vaisseaux cutanés, parce qu'il en forme les extrémités. En effet, nous remarquons que toutes les fois qu'il est enlevé, ces vaisseaux laissent échapper les liqueurs qu'ils contiennent, en plus grande abondance que de coutume.

Enfin, comme l'*épiderme* rend la surface de la peau égale & polie, il contribue extrêmement à la beauté de cette partie ; car plus la cuticule est mince & diaphane, plus le teint est brillant & délicat.

Au surplus l'*épiderme* mérite fort l'examen & les recherches des Physiologistes ; car outre que sa structure n'est pas à beaucoup près bien connue, il a des propriétés singulieres, qu'aucun auteur ne s'est donné la peine d'approfondir jusqu'à ce jour.

Je finis cet article par une remarque utile aux Accoucheurs. Comme les enfans naissent rarement sans *épiderme*, comme cette toile ne doit point son origine à la condensation de l'air, j'avoue que lorsqu'elle se détache du corps des enfans avant leur naissance, dans les parties par lesquelles ils se présentent, on a lieu de craindre pour leurs jours, & de soupçonner qu'ils soient déjà morts dans l'utérus ; cependant il ne faut pas regarder le détachement de l'*épiderme* pour un signe certain de la mort de l'enfant, l'expérience a souvent justifié la fausseté d'un pareil jugement, & l'erreur de ceux qui l'avoient prononcé : on en trouvera la preuve dans les observateurs. M. Saviard, qui en particulier a eu tant d'occasions de s'éclairer sur ce sujet, en sa qualité de chirurgien-accoucheur de l'Hôtel-Dieu de Paris, nous assure qu'il a vû plusieurs enfans dont l'*épiderme* s'enlevait avant leur naissance ; lesquels enfans sont toutefois venus au monde bien-vivans, & ont vécu depuis aussi long-tems que son âge lui a permis d'en être le témoin. Les signes de la virginité des filles, de la grossesse des meres, de leur accouchement prochain, de la vie ou de la mort des enfans qu'elles portent, sont quatre points qui demandent l'époché des Grecs, ou le *non-liquet* des Latins. C'est-là le doute raisonnable qui distingue le physicien éclairé, modeste, & par conséquent toujours retenu dans ses décisions,



du dogmatique ignorant, hardi, & présomptueux.  
Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPIDIDYME, f. m. en Anatomie, nom de deux corps variqueux situés sur la partie supérieure des testicules, dont ils semblent proprement être une partie, quoique différens du reste en forme & en consistance. Voyez TESTICULE.

Ce mot est formé du grec ἐπί, sur, & de διδύμος, jumeau, testicule.

Les épидидymes, de même que les testicules, sont composés de la circonvolution des tuyaux féminaires mêlés avec les vaisseaux sanguins; ils diffèrent seulement en ce que dans les épидидymes les tuyaux féminaires sont réunis en un seul, dont les différentes circonvolutions sont plus fermement liées ensemble par une forte membrane de la tunique albuginée; ce qui les rend plus compacts au toucher que les testicules. Voyez SEMENCE, SPERMATIQUE, &c.

Les épидидymes & les testicules sont renfermés dans trois membranes qui leur sont propres. La première vient du muscle cremaster, la seconde est appelée la virginale, & la troisième l'albuginée. Voyez chacune de ces membranes sous leur article particulier. Chambers. (L)

\* EPIDOTES, adject. pris subst. (Mythol.) Ce terme est fait d'ἐπιδιδωμι, j'augmente: c'est ainsi qu'on appelloit les dieux qui présidoient à l'accroissement des enfans.

EPIE, adj. (Venerie.) Il se dit d'un chien qui a du poil au milieu du front, plus grand que l'autre, & dont les pointes se rencontrent & viennent à l'opposite: c'est une marque de vigueur & de force.

EPIER, f. m. (Jurisprud.) est un droit domanial qui ne se leve sous ce nom que dans la seule province de Flandre. Guypers, Burgunduc, & plusieurs autres jurisconsultes flamands, prétendent que le mot épier qu'ils rendent en latin par le terme spicarium, vient de spica, épi. En effet, cette explication développe très-bien la nature de cette redevance, qui consiste presque toujours en blé, en avoine dure & molle; quelquefois aussi en chapons, poules, oies; en œufs, beurre ou fromage. Le tout se paye aujourd'hui en argent, suivant les évaluations du prix actuel de ces denrées.

Quant à l'origine de ce droit, elle nous paroît se rapporter à celle que les auteurs françois attribuent communément aux droits seigneuriaux. Sans être parfaitement instruits de la véritable forme du gouvernement des Pays-Bas dans les tems qui ont précédé le comte Baudouin gendre de Charles le Chauve, nous savons assez que ces provinces étoient autrefois peu habitables, par la nature du terrain marécageux, sauvage, couvert de vastes forêts; & de-là le nom de forestiers, dont plusieurs historiens ont gratifié sans preuve les premiers souverains de la Flandre.

La face actuelle de ces mêmes provinces, où les terres sont aujourd'hui cultivées avec le plus grand succès, où les villes multipliées à l'infini, sont peuplées de citoyens qui ne respirent que le travail; ce coup-d'œil, disons-nous, ne permet pas de douter que les premiers princes qui les ont gouvernées, n'ayent donné toute leur attention à l'agriculture. Mais pour animer & fortifier le zèle de leurs vassaux & sujets, il a fallu leur accorder la propriété des terres qu'ils défricheroient, en se réservant seulement une légère reconnaissance pour marque de la souveraineté.

Des mémoires particuliers assurent que Charlemagne avoit chargé les terres de la Flandre de la redevance de l'épier, par un édit donné en l'an 709, dont on prétend que l'original se trouve dans les archives de l'abbaye de S. Winocq à Bergues.

Quoi qu'il en soit, il paroît que cette redevance ayant été imposée sur toutes les terres du pays différens chefs de famille, curieux d'en affranchir la plus grande partie de leurs biens, avoient assigné & hypothéqué sur la moindre portion la reconnaissance de l'épier. Les tems ont amené successivement de nouveaux propriétaires. Ceux-ci en ont formé d'autres, & par eux-mêmes, & par les alliances. Les biens des différentes maisons se sont mêlés; une nouvelle succession les a rendus à d'autres, & les a subdivisés. Tous ces changemens ont servi à confondre l'héritage du premier mort; en sorte que les receveurs de l'épier s'étant uniquement attachés à l'assignation spéciale, perdirent de vue l'hypothèque générale. Ces moindres parties hypothéquées spécialement, ayant été dans la suite surchargées de nouvelles tailles & impositions, les propriétaires voyant que le revenu ne suffisoit pas pour acquitter ces charges, voulurent les abandonner, sans faire attention qu'elles payoient un impôt assigné originairement sur la totalité éclipsee.

La difficulté de retrouver les terres qui avoient fait partie de cette totalité, ainsi que les possesseurs ou détempteurs, ne causoit pas un médiocre embarras; elle donnoit lieu à une infinité de procès également onéreux au souverain & aux particuliers.

Ce fut pour y mettre fin que les archiducs Albert & Isabelle rendirent le placard du 13 Juillet 1602, par lequel ils ordonnerent aux receveurs de faire de nouveaux registres, & aux redevables de fournir le dénombrement des reconnaissances par eux dûes; leur permettant d'hypothéquer spécialement telles parties de terres qu'ils jugeroient à-propos, & généralement leurs personnes ou leurs autres biens. Voyez l'article 6 de ce placard.

Et par les articles 59, 60, 61, 62 & autres, il est dit que les rentes de l'épier de Flandre seront payables solidairement par l'hofman, où il y a hofmanie; & où il n'y en a pas, par le chef de la communauté, ou par les plus grands tenanciers, sauf leur recours contre leurs co-détempteurs. On voit par-là que l'hypothèque générale a été rétablie sur toutes les terres, sans que le souverain ait même voulu s'astreindre à faire la discussion de la spéciale.

Il s'est encore assez récemment élevé des contestations à ce sujet; mais les particuliers qui les ont formées ont été condamnés par différentes sentences du bureau des finances de Lille, & entr'autres par celles des 6 Août 1722, 12 Août 1723, & 2 Décembre 1724. M. Meliand intendant de la province, a rendu ses ordonnances des 8 Avril & 25 Octobre 1726, sur les mêmes principes; & M. de la Grandville son successeur les a suivies dans une ordonnance du 3 Novembre 1732, par laquelle ce magistrat enjoit aux hofmans de la châtellenie de Bergues de rapporter entre les mains du receveur de l'épier, les rôles des terres & des noms des tenanciers; & aux greffiers de donner une déclaration des terres chargées de cette redevance. Voyez HOFMAN.

M. de Ghewiet auteur des institutions au droit belge, imprimées à Lille en 1736, partie II. titre ij. §. 3. atteste que les redevances de l'épier se levent à Gand, Bruges, Ypres, Dixmude, Ruremonde, Courtray, Alost, Harlebeck, Furnes, Bergues-Saint-Winocq, Mont-Cassel, & Geertrudenbergh. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée en vertu des édits qui ont ordonné l'aliénation des rentes albergues. Voyez RENTES ALBERGUES. Il y a des receveurs de l'épier, dont les offices sont érigés en fiefs relevans directement du souverain; il y en a d'autres établis par commission. Article de M. DE LA MOTTE-CONFLANS, avocat au parlement.

EPIERRER, verb. act. (Jardinage.) C'est, après avoir effondré un terrain, passer les terres à la grosse



claire pour en ôter les pierres, & ensuite les passer au rateau fin. (K)

\* EPIEU, f. m. (*Chasse.*) arme faite d'un long morceau de bois garni à l'une de ses extrémités d'un fer large & pointu: le bois s'appelloit *la hampé*. On s'en servoit beaucoup dans les tems où l'on se piquoit de faire la chasse aux animaux les plus dangereux & les plus féroces.

EPIGASTRE, f. m. *ἐπιγαστρον*, en Anatomie, la partie moyenne de la région épigastrique. Voyez EPIGASTRIQUE.

Ce mot est formé de *ἐπι*, sur, & de *γάστρον*, ventre. (L)

EPIGASTRIQUE, (*Anat.*) région épigastrique; nom qu'on donne à la partie supérieure de l'abdomen, & qui s'étend depuis le cartilage xiphoïde jusqu'auprès du nombril. Voyez RÉGION.

On la divise ordinairement en deux parties; les côtés ou la partie latérale, qu'on appelle *hypocondre*; & le milieu, qu'on appelle *épigastre*. Voyez ABDOMEN.

Il y a aussi des veines & des artères épigastriques. Les artères sont des branches des artères iliaques externes. Les veines se déchargent dans les veines iliaques externes. Chambers. (L)

EPIGASTRIQUE, (*région*) *Physiolog.* Cette partie du corps humain située entre la partie inférieure de la cavité de la poitrine & l'estomac, a été regardée par plusieurs auteurs, & entr'autres par celui d'un ouvrage intitulé *Specimen novæ Medicinæ conspectus* (à Paris, chez Guérin, 1751), comme un point de réunion & comme un centre d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau.

C'est le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. L'auteur le considère comme un balancier, qui donne, pour ainsi dire, le branle à tous les viscères, & dont l'empire paroît s'étendre à toutes les parties du corps. Il leur communique la force sensitive, c'est-à-dire la tension, la mobilité, l'activité, le ton qu'excitent les sensations & les affections de l'ame. Mais il a une correspondance plus particulière avec les membranes du cerveau; l'auteur en allègue pour preuve différentes observations pratiques: il s'appuie sur des faits anatomiques: il cite en sa faveur une remarque de M. Petit, qui mettoit dans la région épigastrique l'origine du nerf intercostal (*mém. de l'acad. des Scienc. 1727*); mais sans recourir à des expériences contestées, il auroit pu aussi se prévaloir de la quantité prodigieuse de nerfs qui se distribuent au diaphragme, en sorte qu'il communique par leur moyen avec tous les viscères.

D'ailleurs l'auteur remarque avec raison, qu'on peut regarder cet organe comme le vrai centre du système nerveux & aponévrotique; son tissu, sa situation, sa mobilité, son union avec le péricarde, sa communication sensible avec la plèvre & le péritoine, & par le moyen de ces deux membranes qui enveloppent tous les viscères du tronc avec tout le genre aponévrotique; son action, principalement sur l'estomac & sur les intestins, dont l'auteur croit qu'il détermine le mouvement péristaltique; enfin l'étendue de ses productions, qu'Albinus a poursuivies plus loin que personne, & qui vont peut-être beaucoup au-delà: tout cela paroît conspirer à rendre cet organe propre à exercer une réciprocation avec toutes les parties, & sur-tout avec le système aponévrotique, qui enveloppe & pénètre toutes les parties du corps.

L'auteur ajoute que cette réciprocation du diaphragme est considérablement excitée par les différentes sensations que nous font éprouver nos besoins successifs, & par l'inquiétude avec laquelle nous cherchons à y pourvoir.

Tous les Médecins savent, dit-il encore, que la

plupart des malades qui meurent d'une gangrene dans quelque partie inférieure au diaphragme, sentent très-distinctement & par intervalles, comme une masse qui monte peu-à-peu; & dès que ce poids est parvenu à la région épigastrique, le malade tombe dans une syncope qui est bientôt suivie de la mort. On peut trouver plusieurs exemples de cas approchans dans les anciens médecins. Hippocrate dit dans les *prénotions de Cos*, que les plaies du diaphragme sont toujours mortelles. Les épileptiques sentent quelquefois à l'approche de l'accès, des vapeurs qui s'élevent peu-à-peu des extrémités inférieures; & ils perdent connoissance dès qu'elles sont arrivées à la région du diaphragme, comme Galien l'a observé, *de loc. affect. lib. III.*

Vanhelmont est rempli d'observations semblables. Il rapporte dans son *traité du siège de l'ame*, qu'un écolier & un cocher étoient morts subitement d'un coup qu'ils avoient reçu vers l'orifice supérieur de l'estomac: il observe aussi que les goutteux sentent les approches de l'accès par une agitation qu'ils éprouvent dans cette partie; il l'a vûe quelquefois si sensible, qu'on ne pouvoit y souffrir l'application de la main. Tout le monde fait que le chagrin, la tristesse, & même le plaisir & la joie, font une impression sensible vers le creux de l'estomac; Vanhelmont l'avoit très-bien remarqué, mais il se trompe par rapport au principe, en ce qu'il rapporte cette sensation, ainsi que toutes celles dont il fait mention à ce sujet, à l'orifice supérieur de l'estomac, tandis qu'il est certain que c'est la partie tendineuse du diaphragme qui est alors affectée. Ceux qui seront curieux de voir un plus grand détail sur cette matière, & un plus grand nombre d'observations du genre de celles qui viennent d'être rapportées, n'auront qu'à consulter l'ouvrage même. *Extrait du Journal des Sav. Septembre 1751. (d)*

EPIGENÊME, f. m. (*Medecine.*) ce terme est tiré de *ἐπιγινομαι*, *supervenio*, il signifie un symptôme, qui, dans une maladie avancée dans son cours, survient & se joint aux symptômes qui étoient déjà établis; c'est la même chose qu'*épiphenomène*. Voyez EPIPHENOMÊNE. (d)

\* EPIGENEUM, (*Hist. anc.*) instrument de Musique, dont nous savons seulement qu'il étoit à cordes, & qu'il en avoit quarante.

EPIGEONNER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'est employer le plâtre un peu ferré, sans le plaquer ni le jeter, mais en le levant doucement avec la main & la truelle par *pigeons*, c'est-à-dire par *poignées*, comme lorsqu'on fait les tuyaux & languettes de cheminée qui sont de plâtre pur. (P)

\* EPIGIES, f. m. pl. (*Mythol.*) ou nymphes de la terre. Il y avoit aussi les nymphes uranies ou du ciel. *Epigia* est formé de *ἐπι*, sur, & *γῆ*, terre.

EPIGLOTTE, f. f. *ἐπιγλωττις*, en Anatomie, la couverture ou le couvercle du larynx. Voyez LARYNX.

Ce mot est formé de *ἐπι*, sur, & *γλώσσα*, ou bien *γλῶττα*, langue.

L'épiglotte est un cartilage mince, mobile, de la forme d'une feuille de lierre ou d'une petite langue, & qu'on appelle en conséquence *lingula*.

Il sert à couvrir la fente du larynx, qu'on appelle *glotte*. Voyez GLOTTE & VOIX.

Galien croit que l'épiglotte est le principal organe de la voix, & qu'elle sert à la varier, à la moduler, & à la rendre harmonieuse. Sa base qui est assez large, est située dans la partie supérieure du cartilage scutiforme, & sa partie large & mince est tournée vers le palais; elle ne se ferme que par la pesanteur des morceaux qu'on avale, mais ce n'est pas si exactement que quelque goutte de la boisson ne se four-



voye quelquefois, & n'entre dans la trachée-artère.  
Voyez TRACHÉE, LARYNX, VOIX. (L)

\* EPIGONES, f. m. pl. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelle les enfans des sept capitaines qui assiégèrent en vain la ville de Thebes. Les *épigones*, dix ans après l'expédition malheureuse de leurs peres, marcherent contre Thebes sous la conduite d'Alcméon, vengerent la mort de leurs parens & la honte de la première expédition; prirent Thebes; firent un butin considérable, & emmenerent l'aveugle Tiréfius avec sa fille Manto, à qui ils confierent l'administration du temple de Delphes.

EPIGRAMME, f. f. (*Belles-Lettres.*) petit poëme ou piece de vers courte, qui n'a qu'un objet, & qui finit par quelque pensée vive, ingénieuse, & saillante.

D'autres définissent l'*épigramme* une pensée intéressante, présentée heureusement & en peu de mots; ce qui comprend les divers genres d'*épigrammes*, telles que les anciens les ont traitées, & telles qu'elles ont été connues par les latins & par les modernes.

Les *épigrammes*, dans leur origine, étoient la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *inscriptions*. On les gravoit sur les frontispices des temples, des arcs de triomphe, sur les pié-d'estaux des statues, les tombeaux, & autres monumens publics. Elles se réduisoient quelquefois au monogramme: on leur donna peu-à-peu plus d'étendue; on les tourna en vers pour les rendre plus faciles à être retenues par mémoire. Hérodote & d'autres nous en ont conservé plusieurs.

On s'en servit depuis à raconter brièvement quelque fait, ou à peindre le caractère des personnes; & quoiqu'elles eussent changé d'objet, elles conserverent le même nom.

Les Grecs les renfermoient ordinairement dans des bornes assez étroites; car quoique l'Anthologie en renferme quelques-unes assez longues, elles ne passent pas communément six ou au plus huit vers. Les Latins n'ont pas été si scrupuleux à observer ces bornes, & les modernes se sont donnés encore plus de licence. On peut pourtant dire en général que l'*épigramme* n'étant qu'une seule pensée, il est difficile qu'elle communique ce qu'elle a de piquant à un grand nombre de vers.

M. le Brun, dans la préface qu'il a mise à la tête de ses *épigrammes*, définit l'*épigramme* un petit poëme susceptible de toutes sortes de sujets, qui doit finir par une pensée vive, juste, & inattendue; ces trois qualités, selon lui, sont essentielles à l'*épigramme*, mais sur-tout la brièveté & le bon mot. Pour être courte, l'*épigramme* ne doit se proposer qu'un seul objet, & le traiter dans les termes les plus concis; c'étoit le sentiment de M. Despreaux:

*L'épigramme plus libre, en son tour plus borné,  
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.*

On est divisé sur l'étendue qu'on peut donner à l'*épigramme*; quelques-uns la fixent depuis deux jusqu'à vingt vers, quoique les anciens & les modernes en fournissent qui vont bien au-delà de ce dernier nombre; mais on convient que les plus courtes sont souvent les meilleures & les plus parfaites. Les sentimens sont aussi partagés sur la pensée qui doit terminer l'*épigramme*: les uns veulent qu'elle soit saillante, inattendue comme dans celles de Martial, tout le reste, disent-ils, n'étant que préparatoire; d'autres prétendent que les pensées doivent être répandues & se soutenir dans toute l'*épigramme*, & c'est la maniere de Catulle; d'autres enfin adoptent également ces deux genres.

Si l'on consulte l'Anthologie, les *épigrammes* grecques ne nous offriront guere de ce qu'on appelle *bons mots*; elles ont seulement un certain air d'in-

Tome V.

génuité & de simplicité accompagné de vérité & de justesse, tel que seroit le discours d'un homme de bon sens ou d'un enfant qui auroit de l'esprit. Elles n'ont point le sel piquant de Martial, mais une certaine douceur qui plaît au bon goût; ce qui n'a pas empêché qu'on ne donnât le nom d'*épigramme* grecque à toute *épigramme* fade ou insipide: mais nous ne sommes pas dans le point de vûe convenable pour juger du véritable mérite des *épigrammes* de l'Anthologie; il faut si peu de chose pour défigurer un bon mot; en connoît-on toute la finesse, les rapports, &c. à 2000 ans d'intervalle?

Selon quelques modernes, c'est le bon mot qui caractérise l'*épigramme*, & qui la distingue du madrigal. Le P. Mourgues dit que c'est par le nombre des vers & par le bon mot, que ces deux especes de petits poëmes sont distingués entr'eux dans la versification moderne; que dans l'*épigramme* le nombre des vers ne doit être ni au-dessus de huit ni au-dessous de six, mais rien n'est moins fondé que cette règle; ce qu'il ajoute est plus vrai, que la fin de l'*épigramme* doit avoir quelque chose de plus vif & de plus recherché que la pensée qui termine le madrigal. Voyez MADRIGAL.

L'*épigramme* est encore regardée comme le dernier & le moins considérable de tous les ouvrages de poésie; & quelqu'un qui n'y réussissoit apparemment pas, dit que les bonnes *épigrammes* sont plutôt un coup de bonheur qu'un effet du génie. Le P. Bouhours a prétendu qu'elles tiroient leur principal mérite de l'équivoque. Mais considérer l'*épigramme* par ses rapports, c'est faire le procès à ses défauts sans rendre justice aux beautés réelles qu'elle peut renfermer, & l'on en pourroit citer un grand nombre de ce genre tant anciennes que modernes.

Selon quelques autres une des plus grandes beautés de l'*épigramme*, est de laisser au lecteur quelque chose à suppléer ou à deviner, parce que rien ne plaît tant à l'esprit que de trouver de quoi s'exercer dans les choses qu'on lui présente. Mais d'un autre côté on demande pour le moins avec autant de fondement, si une *épigramme* peut être louche, & si c'est la même chose qu'une énigme.

La matiere de l'*épigramme* est d'une grande étendue; elle exprime ce qu'il y a de plus grand & de plus noble dans tous les genres, elle s'abaisse à ce qu'il y a de plus petit, elle loue la vertu & censure le vice, peint & fronde les ridicules. Il semble pourtant qu'elle se trouve mieux dans les genres simples ou médiocres que dans le genre élevé, parce que son caractère est la liberté & l'aisance.

Comme l'*épigramme* ne roule que sur une pensée, il seroit ridicule d'y multiplier les vers; elle doit avoir une sorte d'unité comme le drame, c'est-à-dire ne tendre qu'à une pensée principale, de même que le drame ne doit embrasser qu'une action. Néanmoins elle a nécessairement deux parties; l'une qui est l'exposition du sujet, de la chose qui a produit ou occasionné la pensée; & l'autre, qui est la pensée même ou ce qu'on appelle le *bon mot*. L'exposition doit être simple, aisée, claire, libre par elle-même & par la maniere dont elle est tournée.

Sans parler de la malignité & de l'obscénité, que la raison seule reprouve, les défauts qu'on doit éviter dans l'*épigramme*, sont la fausseté des pensées, les équivoques tirées de trop loin, les hyperboles, les pensées basses & triviales. (G)

Une des meilleures *épigrammes* modernes, est celle de M. Piron contre le Zoïle de notre siècle; puisse-t-elle servir de leçon à ses semblables! Une anecdote très-plaisante à ce sujet, c'est que M. Piron l'a fait écrire en sa présence par le Zoïle même: la voici; elle est à deux tranchans.

H H h h h



*Cet écrivain si fécond en libelles ,  
Croit que sa plume est la lance d'Argail ;  
Sur le Parnasse entre les neuf Pucelles  
Il s'est placé comme un épouvantail :  
Que fait le bouc en si joli bercail ?  
Y plairait-il ? chercheroit-il à plaire ?  
Non, c'est l'eunuque au milieu du ferrail :  
Il n'y fait rien, & nuit à qui veut faire.*

\* **EPIGRAPHE**, f. m. (*Hist. anc.*) On appelloit ainsi dans Athenes, des especes de commis qui tenoient les registres des impôts, ou des livres où chaque citoyen pouvoit s'instruire de ce qu'il devoit à l'état, selon l'estimation de ses facultés.

**EPIGRAPHE**, f. f. (*Belles-Lettres.*) c'est un mot, une sentence, soit en prose soit en vers, tirée ordinairement de quelqu'écrivain connu, & que les auteurs mettent au frontispice de leurs ouvrages pour en annoncer le but: ces *épigraphe*s sont devenues fort à la mode depuis quelques années. M. de Voltaire a mis celle-ci à la tête de sa Mérope, d'où il a banni la passion de l'amour :

*Hoc legite, austeri, crimen amoris abest.*

Les *épigraphe*s ne sont pas toujours justes, & promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne. On ne court jamais de risque à en choisir de modestes. (G)

**EPIGRAPHE**, f. f. (*Arts.*) nom que l'on donne à toutes les inscriptions qu'on met sur les bâtimens, pour en faire connoître l'usage, ou pour marquer le tems & le nom de ceux qui les ont fait élever. Ces inscriptions se gravent le plus souvent en anget, sur la pierre & sur le marbre. Les anciens se servoient de caracteres de bronze pour celles des arcs de triomphe & des temples, & ils en couloient les crampons en plomb. Le mot *épigraphe* n'est guere usité en ce sens; on se sert du mot *inscription*. Voyez **INSCRIPTION**.

On nomme encore *épigraphe*, toute inscription qu'on grave au-haut ou au-bas d'une estampe pour en indiquer l'esprit & le caractere. L'abbé de Choisy, connu par son ambassade de Siam, par la vie de quelques-uns de nos rois, & par des ouvrages de piété, dédia sa traduction de l'imitation de Jesus-Christ à madame de Maintenon, & fit graver pour *épigraphe* au-bas de la taille-douce, qui représente cette dame à genoux au pié du crucifix, les  $\Psi$  11 & 12 du *Pf. xljv.* suivant la vulgate, & *xlv.* selon l'Hébreu: *Audi filia, & inclina aurem tuam, & obliviscere domum patris tui; & concupiscet rex decorem tuum.* On dit qu'on retrancha cette *épigraphe* dans la seconde édition; mais elle existe dans la premiere, & c'est pour cette raison qu'on la recherchoit très-curieusement du tems de Louis XIV. Voyez M. Dupin, *bib. des aut. ecclési. du xvij. siècle, tom. VII.* & Amelot de la Houffaye, *tom. II.*

Il seroit à souhaiter, comme M. l'abbé du Bos l'a fort bien remarqué, que les Peintres qui ont un si grand intérêt à nous faire connoître les personnages dont ils veulent se servir pour nous toucher, accompagnassent toujours leurs tableaux d'histoire d'une courte *épigraphe*. Le sens des peintres gothiques, tout grossier qu'il étoit, leur a fait connoître l'utilité des *épigraphe*s pour l'intelligence du sujet des tableaux. Il est vrai qu'ils ont fait un usage aussi barbare de cette connoissance, que de leurs pinceaux. Ils faisoient sortir de la bouche de leurs figures, par une précaution bizarre, des rouleaux sur lesquels ils écrivoient ce qu'ils prétendoient faire dire à ces figures indolentes; c'étoit-là véritablement faire parler ces figures.

Les rouleaux gothiques se sont anéantis avec le goût gothique: à la bonne heure; mais en corrigeant la maniere on peut en retenir l'idée, & dans certaines occasions on ne sauroit s'en passer; aussi les plus

grands maîtres ont jugé quelquefois une *épigraphe* de deux ou trois mots nécessaire à l'intelligence du sujet de leurs ouvrages, & en conséquence ils n'ont pas fait scrupule de les écrire dans un endroit du plan de leurs tableaux où ils ne gâtoient rien. Raphaël & les Carrache en ont usé ainsi; & M. Antoine Coypel a placé de même des bouts de vers de Virgile dans la galerie du palais royal, pour aider à l'intelligence de ses sujets qu'il avoit tirés de l'Énéide.

Enfin tous les peintres dont on grave les ouvrages ont senti l'utilité de ces *épigraphe*s, & ils en mettent au bas des estampes qui se font d'après leurs tableaux. On peut donc suivre le même usage pour les tableaux mêmes; car les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne sont point assez lettrés pour deviner le sujet d'une estampe ni d'un tableau: ces sujets sont souvent pour les spectateurs une belle personne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point: on s'ennuie bien-tôt de la regarder, parce que la durée des plaisirs où l'esprit ne prend point de part est bien courte. *Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

\* **EPILANCE**, f. f. (*Fauconnerie.*) espece d'épilepsie à laquelle les oiseaux sont sujets. Quand ils en sont attaqués, ils tombent subitement du poing ou de la perche; ils restent quelque tems comme morts; ils ont les yeux clos, les paupieres enflées, l'haleine puante, & s'efforcent d'émeutir. Ces accès les prennent deux fois par jour: on prétend que cette maladie est contagieuse.

\* **EPILENIE**, f. f. (*Hist. anc.*) danse pantomime des Grecs, dans laquelle ils imitoient ce qui se passe dans la foule des raisins.

**EPILEPSIE**, f. f. (*Medecine.*) est une espece de maladie convulsive qui affecte toutes les parties du corps, ou quelques-unes en particulier, par accès périodiques ou irréguliers, pendant lesquels le malade éprouve la privation ou une diminution notable de l'exercice de tous ses sens & des mouvemens volontaires.

Le mot *épilepsie*, *ἐπιληψία, ἐπιληψις*, vient du grec *ἐπιλαμβάνειν*, qui signifie *surprendre*, à cause que ce mal faisoit tout-à-coup ceux qui y sont sujets: les Latins ont appelé cette maladie *comitialis morbus*, parce que les Romains rompoient leurs assemblées, lorsqu'il arrivoit que quelqu'un y étoit attaqué d'*épilepsie*; ce qu'ils regardoient comme de mauvais augure. D'autres l'ont nommée *morbus sacer*, soit parce qu'ils la regardoient comme une punition du ciel, soit parce que le siège de la cause paroît être dans la tête, qu'ils regardoient comme la partie sacrée du corps, *sacra palladis arx*; soit parce que les personnes qui sont surprises par un accès d'*épilepsie* le sont si subitement, qu'elles semblent frappées de la foudre. On lui a encore donné le nom de *morbus herculeus*, ou parce qu'Hercule étoit sujet à cette maladie, ou parce qu'elle semble résister avec beaucoup de force à celle des remedes, qui ne peuvent que très-difficilement en surmonter la cause & la détruire. L'on donne aussi communément à l'*épilepsie* le nom de *morbus caducus*, *mal caduc*, à *cadendo*, & celui de *haut mal*, parce que les malades ne peuvent s'empêcher ordinairement de tomber de leur haut, s'ils sont debout, lorsque l'accès les surprend; celui de *fonticus*, parce que cette maladie nuit beaucoup à l'économie animale: on trouve encore dans plusieurs auteurs cette maladie désignée sous le nom de *morbus puerilis*, *νοσήμα παιδίων*, selon Hippocrate, parce que les enfans sont très-susceptibles d'être attaqués de cette maladie.

L'*épilepsie* admet plusieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens sièges de sa cause: celles-là consistent en ce que la maladie peut être plus ou moins violente, récente



ou invétérée, &c. celles-ci font plus importantes à établir; elles consistent en ce que la maladie peut être idiopathique, c'est-à-dire, que la cause réside dans la tête & affecte le cerveau immédiatement; ou sympathique, dont la cause existe dans toute autre partie que le cerveau, & ne l'affecte que par communication, comme dans l'estomac, la matrice, ou dans toute autre partie du corps.

Les symptômes de cette maladie font si variés, si extraordinaires & si terribles, qu'on a crû anciennement ne pouvoir les attribuer qu'à des causes surnaturelles, comme au pouvoir des dieux, des démons, aux enchantemens, ou à l'influence des astres, comme à celle de la lune, &c.

Cependant toutes ces variétés ne dépendent que des différens mouvemens des parties qui en font susceptibles; par conséquent des muscles: elles consistent principalement, ces variétés, dans les différentes contractions musculaires; celles-ci ne peuvent être excitées que par la différente distribution, le cours involontaire, irrégulier du fluide nerveux dans les organes du mouvement, & pendant qu'il est empêché de se porter aux organes du sentiment, & par ce qui peut produire ces effets.

Les causes en font très-nombreuses, telles 1°. que les lésions du cerveau dans ses enveloppes, sa surface, sa substance, ses cavités, par commotion, contusion, blessure, par abcès, effusion ou épanchement de sang, de sanie, de pus, d'ichorosité, de lymphe acrimonieuse, par quelque excroissance osseuse de la surface interne du crane, par enfoncement de quelques-unes de ses parties, par quelque fragment ou quelque esquille d'os, ou quelque corps dur étranger qui blesse les meninges ou la substance de ce viscere; par un amas de globules mercuriels qui soient portés, par quelque voie que ce soit, dans ses vaisseaux ou ses cavités; la corruption de la substance même du cerveau par les suites d'une inflammation, de l'érosion de ses membranes; de la carie de sa boîte osseuse. Ces différentes causes sont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui se portent vers le cerveau, comme la pléthore, l'exercice immodéré, la chaleur, l'excès dans l'usage du vin, de la bonne chère, du coït, la contention d'esprit, les profondes méditations, les grands efforts de l'imagination, & sur-tout la crainte & la terreur.

2°. On doit encore placer, parmi les causes des contractions musculaires irrégulières, tout ce qui affecte violemment le genre nerveux, comme les douleurs fortes & périodiques, la passion hystérique, les irritations & les érosions causées dans les enfans par l'effet des vers, par des humeurs acres ramassées dans les boyaux, par la qualité acide du lait, & par sa coagulation, par le méconium, par la dentition difficile, par le levain de la petite vérole, les violentes douleurs d'estomac, la matiere d'un ulcere renfermée dans quelque partie, la trop grande abstinence de manger, comme aussi la crapule & l'usage des alimens, de boisson acre, de remèdes & de poisons de même qualité.

3°. On doit attribuer les mêmes effets aux causes suivantes; savoir, à la suppression de certaines évacuations qui se faisoient auparavant, comme des menstrues, des lochies, des hémorrhoides, de la sanie, du pus, d'urine; à la répercussion de la galle, d'une dartre.

4°. On doit encore ranger parmi les causes des convulsions épileptiques, certaine vapeur dont le foyer a ordinairement son siège dans quelque partie des extrémités du corps, d'où elle semble s'élever au commencement de l'accès, en excitant le sentiment d'une espece d'air ou vapeur qui monte vers les parties supérieures jusqu'à ce qu'il soit parvenu

Tom. V.

au cerveau; ce qui est souvent l'effet d'un nerf comprimé par quelque cicatrice ou quelque tumeur, comme un skirrhe, un ganglion. Il n'est pas facile de rendre raison de ce phénomène; il est cependant vraisemblable qu'il est produit par une contraction spasmodique qui resserre les vaisseaux des parties mentionnées (où se fait sentir cette espece d'*aura frigida*), y arrête le cours du sang, d'où le sentiment de froideur, & fait refluer les humeurs vers les parties supérieures; d'où s'ensuit que la maladie, dans son commencement, ressemble souvent à une attaque d'apoplexie. Voyez une observation à ce sujet dans le recueil de celles de la société d'Edimbourg, tom. IV. Voyez VAPEUR.

5°. La plupart de ces causes (I. II. III. IV.) peuvent être l'effet d'une mauvaise conformation des solides, d'un vice héréditaire transmis du pere ou de la mere, ou de quelques ancêtres; en sorte qu'il arrive quelquefois que le fils n'en éprouve aucun mauvais effet, mais bien le petit-fils; peut-être peuvent-elles être aussi l'effet de l'imagination de la mere, qui ayant eu occasion de voir un épileptique pendant sa grossesse, en a eu l'esprit frappé.

Toute cette exposition des différentes causes de l'épilepsie, tirée de Boerhaave, est le résultat de ce qu'ont appris à cet égard l'observation des symptômes de cette maladie, & l'inspection des cadavres de ceux qui en ont été atteints; en sorte qu'on peut en conclure que la cause prochaine dépend de la disposition du cerveau, dans laquelle les voies qui servent à distribuer le fluide nerveux aux organes du sentiment, sont fermées totalement, ou considérablement embarrassées, pendant que celles qui servent à distribuer le même fluide aux organes du mouvement, restent ouvertes & le reçoivent en abondance, avec beaucoup de célérité & sans ordre.

Les personnes qui sont sujettes aux attaques d'épilepsie, sentent qu'ils sont sur le point d'en souffrir une par les signes suivans: ils éprouvent d'abord une chaleur extraordinaire; la vue se trouble; ils sentent des sursauts dans les tendons; la mémoire est affoiblie. Des vertiges, des éblouïssemens, de mauvaises odeurs, du bruit dans les oreilles, des douleurs & des pesanteurs de tête, la pâleur du visage, un mouvement irrégulier dans la langue, une tristesse profonde, des ardeurs d'entrailles, sont aussi les avant-coureurs de cette maladie; & lorsque l'accès commence, le malade est le plus souvent renversé tout-à-coup, ou, s'il est couché, les extrémités inférieures se plient & sont ramenées involontairement vers le tronc. Il fait d'abord de grands cris, & ensuite il respire avec peine & avec bruit, comme si on l'étrangloit; il grince des dents; il rend de l'écume par la bouche; il fait des grimaces horribles; il est agité par des convulsions dans tout son corps, & il éprouve des secousses violentes, qu'il n'est pas en son pouvoir d'empêcher; il perd ordinairement l'usage de tous ses sens; il se vuide involontairement des matieres fécales, de l'urine; il se fait de même quelquefois un écoulement de semence, & il ne peut appercevoir rien de ce qui se présente autour de lui, pendant le paroxysme, dont il puisse se rappeler le souvenir après qu'il est fini: quelquefois cependant, lorsque l'attaque n'est pas forte, il n'a pas toutes les parties du corps en convulsion, & il ne tombe pas toujours; il n'a que quelques parties agitées; sa tête, par exemple, éprouve des secousses, ou les yeux lui tournent, ou il jette ses bras & ses jambes de côté & d'autre, ou il tient opiniâtement les poings fermés, ou il marche en tournant & court çà & là, sans parler cependant, sans rien entendre & sans rien sentir, en sorte qu'il ne se souvient aucunement de tout cela après l'accès. Marcellus Donatus a observé une épilepsie dans la-

HHhhij





quelle le malade ne tomboit point ; Antoine Benivinius & Sennert rapportent avoir vû un épileptique qui restoit debout pendant l'accès : Dodonée dit en avoir vû un qui restoit assis ; Erasme un autre qui couroit ; & Bounner parle d'un épileptique qui entendoit ce qu'on lui disoit & ce qu'on faisoit auprès de lui, dont il se ressouvenoit après le paroxysme : mais ce sont-là des cas très-rares.

On distingue l'épilepsie en général du spasme, en ce que celui-ci & toutes ses especes consistent dans une contraction des muscles constante & opiniâtre ; au lieu que dans l'épilepsie la contraction musculaire ne subsiste pas continuellement, & se fait par intervalles & comme par secouffes. On la distingue aussi de la convulsion, parce que dans celle-ci il n'y a pas d'altération dans l'usage des sens, & dans celle-là il y a presque toujours en même tems lésion des fonctions pour le mouvement & pour le sentiment.

Outre les signes ci-dessus rapportés qui caractérisent l'épilepsie en général, il y en a aussi pour connoître les différentes especes qui leur sont particulières ; ainsi celle dans laquelle le cerveau est immédiatement affecté, se connoît parce que le malade n'a ordinairement point de pressentiment de l'attaque qu'il va essuyer : il en est surpris comme d'un coup de foudre ; il n'a pas le moindre sentiment de douleur dans aucune partie de son corps avant l'accès, & il ne se porte aucune autre impression des parties inférieures vers les supérieures ; il est habituellement sujet à des symptomes qui indiquent que le cerveau est affecté, tels que la pesanteur de tête, la pâleur du visage, les vertiges, l'obscurcissement de la vue, le sommeil inquiet, agité, l'affoiblissement considérable de l'exercice des fonctions animales, l'engourdissement des sens. Les paroxysmes qui proviennent du vice du cerveau sont plus violens & plus longs, il sort de la bouche une plus grande quantité d'écume.

Les attaques d'épilepsie sympathique sont distinguées de celle de l'idiopathique, parce qu'il précède ordinairement quelques signes qui annoncent celles-là, tels que la douleur de quelque partie inférieure, & le sentiment d'une vapeur qui s'élève en même tems vers la tête. Les paroxysmes sont moins violens à tous égards ; ceux qui sont occasionnés par le vice de l'estomac s'annoncent par un sentiment d'agitation, d'érosion & de morsure dans ce viscere, de pesanteur, de tension dans la région épigastrique. Lorsque la corruption du lait dans l'estomac des enfans donne lieu à l'épilepsie, ils éprouvent auparavant des douleurs d'entrailles, & ils rendent des matieres fécales safranées, & quelquefois ressemblantes au verd-de-gris : d'ailleurs dans tous les cas où la cause de l'épilepsie a son siège dans l'estomac, on apperçoit les signes qui annoncent la lésion de ce viscere, tels que le défaut d'appétit, les digestions imparfaites, les rots, &c. Lorsque les vers sont la cause de l'épilepsie, on le connoît par les signes qui indiquent leur existence & leurs effets. Voyez VERS.

Lorsque la matrice est le siège de la cause de cette maladie, on s'en assure par les symptomes qui font connoître la lésion de cet organe. Voyez MATRICE.

On peut juger si l'épilepsie provient d'une cause qui soit fixée dans une partie externe, en examinant si elle a été précédemment affectée de quelque blessure, ou abcès, ou ulcere, de la morsure de quelque bête venimeuse : s'il y ressent quelque douleur avant l'accès, on s'en assure, si l'on peut en arrêter les progrès, ou au moins les modérer, en appliquant une ligature au membre d'où l'on soupçonne que vient le mal, au-dessus de l'endroit que l'on en croit le siège, & en faisant des frictions à la partie qui est au-dessous.

L'énumération de tous les signes des différentes es-

peces d'épilepsie se trouve plus circonstanciée dans les œuvres de Sennert, d'où on a tiré ce qui vient d'en être rapporté. Le même auteur entre dans un détail bien exact, pour recueillir tous les phénomènes qui peuvent servir à établir les signes prognostics de cette maladie. Nous allons en dire quelque chose ; on ne peut mieux faire que de le consulter, de même que Nicolas Pison, Lommius, pour ce qui peut manquer ici à cet égard.

L'épilepsie, de quelle espece qu'elle soit, est toujours dangereuse ; elle est cependant ordinairement une maladie de long cours, à moins que les accès ne soient si violens, si fréquens, & de si longue durée, qu'ils occasionnent bien-tôt la mort : celle dans laquelle les fonctions animales sont abolies, les mouvemens convulsifs sont très-forts & durent long-tems, les excréments sont rendus par le malade sans qu'il s'en apperçoive, & où il tombe ensuite dans l'inaction & le repos, en sorte qu'il semble mort, doit faire craindre un événement fâcheux, sur-tout lorsqu'elle est invétérée : celle au contraire qui est récente, & dont les accès sont courts, sans convulsions violentes, est presque exempte de danger & susceptible de guérison, sur-tout si la respiration est libre.

L'épilepsie héréditaire, de quelque espece qu'elle soit, est presque toujours incurable ; ni l'âge plus avancé, ni l'art, ne peuvent en détruire la cause. Selon Hippocrate, l'épilepsie qui survient avant l'âge de puberté peut être guérie ; celle qui attaque après l'âge de vingt-cinq ans ne cesse guere, qu'avec la vie, de produire ses effets : c'est-là ce qui arrive ordinairement, mais non pas toujours ; car il n'est pas sans exemple d'avoir vû des personnes d'un âge avancé qui ont été délivrées des accès d'épilepsie. « Les » jeunes personnes attaquées de cette maladie, en » sont guéries par le changement d'air, de rési- » dence & de régime », dit encore le pere de la Médecine.

Les enfans qui sont sujets à l'épilepsie dès leur naissance, sont plus en danger d'en périr, à proportion qu'ils sont moins avancés en âge : ceux qui prennent de la gale à la tête en sont rarement attaqués, selon la remarque de Baglivi. De quelque espece que soit cette maladie, il est plus ordinaire d'en voir les hommes attaqués que les femmes, les enfans que les vieillards : lorsqu'elle survient à ces derniers elle est presque incurable.

Rien ne dispose tant les enfans qui en sont atteints à en guérir, que d'avancer en âge ; car les garçons s'en délivrent par le coït, & les filles par l'éruption des regles.

On a observé fort justement que si une femme devient épileptique pendant sa grossesse, elle s'en délivre par l'accouchement : cependant il est très-dangereux qu'une femme grosse ait des attaques d'épilepsie ; il y a lieu de craindre l'avortement, & des suites encore plus fâcheuses.

L'épilepsie idiopathique est toujours plus dangereuse & plus difficile à guérir que la sympathique ; & celle-ci est cependant très-pernicieuse, lorsque le vice de la partie qui affecte le cerveau par communication est invétéré.

Si le délire & la paralysie succèdent à l'épilepsie, il n'y a plus de remède à tenter, le mal est incurable.

La mélancolie produit souvent l'épilepsie, comme l'épilepsie produit aussi la mélancolie, selon Hippocrate. L'apoplexie est quelquefois une suite très-funeste de celle-ci : on prétend que c'est presque un remède assuré qu'il survienne une longue fièvre à l'épilepsie, & sur-tout la fièvre quarte.

Il est facile de conclure, de tout ce qui vient d'être dit de l'épilepsie, des différentes causes qui peuvent



l'établir, de celles qui en déterminent les effets des diverses parties du corps où peut être fixé le siège du mal, que l'on ne peut pas proposer une méthode générale pour le traitement de cette maladie; il faut avoir égard à toutes les différences du vice dominant, efficient, & de celui qui est occasionnel, pour appliquer les remèdes qui conviennent au caractère bien connu de ces différentes causes; on doit examiner si elles sont susceptibles d'être détruites, ou si elles ne le sont pas: dans le premier cas on peut entreprendre la cure radicale de la maladie, & dans le second on ne peut s'occuper que de la cure palliative. On doit aussi distinguer dans le traitement le tems & l'intervalle des paroxysmes: ainsi le médecin appelé (ce qui arrive rarement) pour un malade qui est actuellement dans un accès d'épilepsie, doit d'abord le faire placer étendu sur le dos, la tête un peu relevée, plutôt dans un lieu bien éclairé que dans un endroit obscur; lui faire ensuite ouvrir la bouche, & lui faire mettre entre les mâchoires quelque corps qui résiste à l'action des dents, sans risque de les rompre, pour empêcher qu'il ne la ferme, afin de donner un écoulement à la salive & à l'écume qui se ramasse, de rendre la respiration libre en conséquence, & de prévenir l'effet des convulsions par lequel il pourroit se mordre la langue, comme il est arrivé souvent au point qu'il en a été entièrement coupé des portions, selon l'observation de Galien & de Forestus: il faut en même tems disposer le malade, de manière qu'il ne puisse pas se blesser par les différentes agitations de son corps.

Ces préalables remplis, quelques auteurs recommandent en général d'employer divers remèdes spiritueux, volatils, dont on frote les narines, les tempes, dont on verse quelques gouttes dans la bouche du malade; de lui faire sentir des odeurs fortes, de lui souffler des poudres sternutatoires dans les narines, de lui donner des lavemens acres, irritans; de lui faire des frictions aux extrémités, & d'y appliquer de tems en tems des ligatures, & les relâcher. Mais il faut observer que dans l'épilepsie habituelle il vaut mieux laisser le malade en repos, que de lui administrer tous ces remèdes, qui ne font le plus souvent qu'augmenter la fatigue que lui causent les convulsions; ils ne peuvent être utiles que dans le cas où il paroît que la circulation est rallentie, que la chaleur naturelle est considérablement diminuée, & qu'il y a lieu de craindre quelque défaillance mortelle, ou qu'une attaque d'apoplexie ne succède à celle d'épilepsie, ou que celle-ci ne dégénere en paralyse.

Après que l'accès épileptique a cessé, on doit s'appliquer à employer les moyens qui peuvent en empêcher le retour, ou au moins le rendre plus rare, en attendant que l'on puisse parvenir à détruire entièrement la cause efficiente du mal, si elle en est susceptible; & quoiqu'elle soit de différente nature, il y a cependant des indications à suivre, communes à toutes les especes de cette maladie: ainsi, comme il peut y avoir des signes de plethore après la fin de l'accès, de quelque cause qu'il provienne, on doit d'abord y remédier par les évacuations générales, mesurées & réglées sur les forces du malade, c'est-à-dire par la saignée & les purgations. Si la foiblesse du malade paroît être le symptôme qui exige le remède le plus pressant, on a recours aux cordiaux & à la diète analeptique.

Dès que le malade est en disposition de soutenir les remèdes convenables contre le vice que l'on est assuré être la cause principale de l'épilepsie, on ne doit rien négliger pour le corriger ou pour empêcher ses funestes effets, avant que le mal ait jetté de plus profondes racines: ainsi lorsque l'épilepsie est idiopathique, & qu'elle est l'effet de quelque confor-

mation vicieuse dans les solides du cerveau, ou de quelque tumeur osseuse, skirrheuse, ou de quelque autre cause de cette nature; comme on ne peut pas savoir positivement le point où réside cette cause, & que quand on le pourroit connoître, il ne seroit souvent pas possible d'y atteindre pour la détruire, on doit se borner dans de semblables cas à prévenir ou à faire cesser l'effet des causes occasionnelles qui pourroient augmenter l'engorgement des vaisseaux du cerveau dans la partie comprimée par plénitude ou par irritation: on obtiendra cet effet par les remèdes propres contre la plethore & l'acrimonie des humeurs. Si la maladie est causée par la pression ou l'irritation occasionnée par quelque corps étranger, soit solide, soit liquide, on doit tâcher d'en faire l'extraction par le trépan, ou par tout autre moyen que l'art peut fournir. Les autres maladies du crane & du cerveau, qui peuvent donner lieu à l'épilepsie, doivent être traitées par les remèdes appropriés, si elles sont de nature à en admettre quelqu'un, car le plus souvent elles sont incurables, sur-tout dans les adultes. Les causes déterminantes des paroxysmes, qui sont telles qu'elles peuvent se renouveler continuellement, doivent être soigneusement recherchées, pour employer les moyens propres à empêcher qu'elles n'ayent lieu, ou à les détruire. Lorsqu'elles sont formées elles sont très-nombreuses, ainsi il faut avoir bien distingué le caractère de chacune, avant que de lui opposer des remèdes, tant préternatifs que curatifs. Le régime sert beaucoup en ces deux qualités, & l'usage réglé des six choses nécessaires, que l'école appelle *non-naturelles*, fournit aussi des secours efficaces pour remplir cette double indication.

Pour ce qui est des médicamens, ils doivent être choisis de nature à combattre le vice dominant des solides ou des fluides. Si les premiers pechent par trop de rigidité, de sécheresse, on doit employer les relâchans, les humectans intérieurement, extérieurement, tels que les tisannes appropriées, les eaux minérales froides, les lavemens, les bains tièdes. S'ils pechent par trop de tension, d'éretisme, comme dans les douleurs quelconques, on doit faire usage des anodins, des narcotiques, des antispasmodiques, & travailler ensuite à emporter la cause connue: si elle dépend des acres irritans, comme des matieres pourries, des vers dans les premières voies, ce qui a presque toujours lieu dans les enfans épileptiques, les vomitifs, les purgatifs, les amers, les mercuriels, les anthelmintiques, sont les moyens que l'on doit employer pour la détruire: si elle est occasionnée par la dentition, les remèdes en sont indiqués en son lieu (*voyez DENTITION*); ainsi des autres vices qui peuvent occasionner la douleur, contre lesquels on doit user des moyens proposés dans les différens articles où il en est traité. *Voyez DOULEUR, &c.*

Si les fluides pechent par épaisissement ou par acrimonie, on employe avec succès contre le vice de la première espece, les purgatifs aloétiques, hydragogues, les fondans antimoniaux, les apéritifs martiaux & mercuriels; & contre celui de la seconde, les spécifiques, qui changent la nature des acres acides ou alkalis, en substances neutres qui sont moins nuisibles. *Voyez ACIDE & ALKALI*. Les bouillons de poulet, de tortue; l'usage du lait, la diète blanche même, produisent de bons effets dans la cure de l'épilepsie qui provient de l'acrimonie des humeurs. S'il y a lieu de soupçonner que cette cause soit compliquée avec des obstructions, avec l'épaisissement, on peut unir utilement le lait avec les apéritifs, en le faisant prendre coupé, avec des décoctions de plantes apéritives, avec les eaux minérales ferrugineuses. Le petit-lait rendu médicamenteux, confor-



mément à l'indication, est aussi très-convenable.

Si le vice des fluides est particulier, & qu'il consiste, par exemple, en ce que certaines évacuations naturelles ou contre nature, devenues habituelles, sont supprimées ou diminuées, on ne doit s'occuper qu'à les rétablir par les remèdes convenables. C'est dans cette vue que l'on employe souvent avec succès contre l'épilepsie, dans ces cas, les emmenagogues, les diurétiques, les sudorifiques, &c. contre la suppression des règles, des urines, de la transpiration, &c. les vésicatoires, les caustiques, les sétons, pour faire des ulcères artificiels qui suppléent à d'autres, nécessaires pour donner issue à de mauvaises humeurs. Les Indiens appliquent dans cette vue des caustiques au bas des jambes.

Si le vice qui produit l'épilepsie, dépend d'une tumeur, d'une cicatrice, ou de toute autre cause qui agit en comprimant, en irritant un nerf principal dans quelque partie externe, on doit tâcher de le détruire par toute sorte de moyen convenable à sa nature, en diminuant la sensibilité des nerfs en général, en les fortifiant par les remèdes appropriés, par l'exercice, par le régime; en appliquant des ligatures au membre affecté, pour arrêter la propagation du mal vers le cerveau, lorsque l'accès épileptique peut être prévenu; & s'il résiste, & que le siège en soit connu, on n'a d'autre ressource que d'y pénétrer avec le fer ou le feu, & d'y former un ulcère dont on entretienne la suppuration, pour emporter le foyer du mal.

On propose en général bien de différens remèdes contre l'épilepsie, tels que le cinnabre naturel, qui peut être employé avec d'autant plus de succès, qu'il a la propriété de dissoudre les concrétions sanguines & lymphatiques, & de produire cet effet dans des vaisseaux moins petits que ceux dans lesquels agit le mercure, sans agiter autant les humeurs. Le cinnabre n'est pas si pénétrant, parce qu'il est d'une moindre gravité spécifique. Les praticiens font aussi grand usage du gui de chêne, de l'ongle d'élan, qui sont particulièrement recommandés par Baglivi; la pivoine mâle, la valériane sauvage, la rue, le *castoreum*, le camphre, le succin, les vers de terre diversément préparés; la poudre de guttete, qui est un composé de ceux-là, &c. mais il n'en est aucun que l'on puisse regarder comme spécifique contre toutes les différentes causes de cette maladie. La propriété de ces diverses drogues étant connue, on doit en faire l'application contre le vice dominant auquel elles sont opposées: on peut dire cependant qu'il est peu de cas dans lesquels elles ne puissent convenir, parce qu'elles peuvent toujours produire l'effet essentiel de régler le cours du fluide nerveux, par l'analogie qu'ont leurs parties subtiles, intégrantes, avec celles de la matière qui coule dans les nerfs. Voyez REMÈDES ANTISPASMODIQUES.

On ne doit pas omettre ici de faire mention du kinkina, qui peut être employé avec succès dans toutes les espèces d'épilepsie périodique.

Boerhaave, qui avoit d'abord pensé, à la suite de quelques expériences favorables, que le sel d'étain pouvoit être un remède assuré contre cette maladie en général, s'est convaincu par des observations ultérieures, qu'il n'est bon que contre celle qui provient de l'acidité dominante dans les premières voies.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les autres remèdes que l'on a mis en usage contre l'épilepsie & ses différentes espèces; ceux dont on a fait mention, sont les plus usités dans la pratique, on n'en connoît point d'assuré jusqu'à présent: il n'y a que des charlatans qui disent en donner de tels, sans craindre la honte de manquer le succès, que l'on ne peut presque jamais se promettre dans le traitement de l'épilepsie des adultes. (d)

EPILEPSIE, (*Manège, Maréchal.*) maladie non moins redoutable dans les chevaux que dans les hommes, & dont le siège & les causes physico-mécaniques sont sans doute les mêmes. Ses symptômes varient. Cette agitation violente & convulsive saisit en effet certains chevaux tout-d'un-coup; ils tombent, ils frissonnent, ils écument, & le paroxysme est plus ou moins long. Il en est d'autres en qui l'accès s'annonce par des borborygmes, par un battement de flanc, par un flux involontaire d'urine, par un froid qui glace toutes leurs extrémités; à peine sont-ils tombés, que leurs yeux semblent tourner dans les orbites; leurs membres se roidissent: quelquefois aussi leurs articulations sont attaquées d'un tremblement extraordinaire. J'en ai vu qui se relevoient un instant après leur chute, qui prenoient le fourrage qu'on leur présentait sur le champ, & qui mangeoient aussi avidement que s'ils jouissoient d'une santé entière. Un étalon atteint de ce mal, tomboit, sans qu'aucun signe précédât l'attaque; il écumoit, mordoit sa langue, & la déchiroit avec ses dents: au bout d'un demi-quart d'heure son membre entroit en érection, il éjaculait une quantité considérable de semence; il se relevoit aussitôt, se secouoit, & hennissoit pour demander du fourrage. Une jument n'avoit des accès épileptiques que lorsqu'elle étoit trop sanglée, & seulement dès les premiers pas qu'elle faisoit sous le cavalier. Un cheval de tirage, après avoir cheminé trente pas étant attelé; un cheval napolitain, estrapassé, & gendarmé pendant long-tems dans les piliers; un cheval limousin, naturellement timide, & qu'on effrayoit indiscrettement pour l'accoutumer au feu; un poulain dont une multitude de vers rongeoient les tuniques des intestins, étoient affligés de cette maladie, ainsi qu'un cheval sujet à une fluxion périodique sur les yeux, & dont on le guérit.

Les remèdes convenables, selon les idées que nous nous formons de l'épilepsie, sont nombreux; mais leur multiplicité n'en garantit pas le succès. Il paroît qu'on doit débiter par l'administration des médicamens généraux. Les saignées à la jugulaire sont propres à dégorgier les sinus de la dure-mère; on peut en pratiquer au plat de la cuisse, pour opérer une révulsion. On purgera plusieurs fois, & on fera entrer l'*aquila alba* dans le breuvage purgatif: on aura recours aux lavemens émoulliens: on mettra enfin en usage la décoction des bois de gayac, de sassafras, de sauteurs, de racine de pivoine, dont on humectera le son que l'on donnera tous les matins à l'animal: dans la journée on mêlera dans cette même nourriture des poudres anti-épileptiques, telles que celles de vers de terre, de gui de chêne, d'ongle de cheval, de *castoreum*, de semence de pivoine, de grande valériane. On pourra & il fera bon d'employer le cinnabre; on tentera des sétons à l'encolure, ou dans d'autres parties du corps. J'avoue néanmoins que j'ai éprouvé, relativement à cinq ou six chevaux que j'ai traités de cette maladie, l'insuffisance de tous ces médicamens; leur plus grande efficacité s'est bornée à éloigner simplement les accès, mais nul d'entr'eux n'en a opéré la cure radicale. Cet aveu me coûte d'autant moins, que je trouverois, si mon amour propre pouvoit en être blessé, dans la sincérité de quelques médecins, & dans l'impuissance des secours qu'ils entreprennent de fournir aux hommes en pareil cas, de quoi me consoler de l'inutilité de mes soins & de mes efforts. (e)

EPILLER, (*Potier d'étain.*) Epiller l'étain, c'est ôter les jets des pièces avec le fer. Quand on a jetté toute sa fonte, on met du feu au fourneau. On ne se sert que de charbon de bois. Le fourneau doit être de brique, d'environ huit à dix pouces de long sur six ou sept de large, ouvert pardevant, avec une



grille de fer dessous, pour porter les fers & le charbon qu'on y met. On se sert ordinairement de deux fers à fonder, qui sont quarrés & pointus par le bout, & dont la queue entre dans un manche de bois percé, qui s'ôte & se remet chaque fois qu'on les prend. On frote un côté du fer sur de la poix-résine mêlée de grais, égrugés ensemble. On essuie ensuite le fer sur un torchon mouillé qu'on nomme *torche-fer*; & puis on ôte les jets des pièces, en les fondant avec le fer, & recevant l'étain qui en tombe dans une écuelle de bois. Voilà ce qu'on appelle *épiller*. Après quoi on bouche les trous & autres fautes des pièces: cela s'appelle *revercher*. Voyez REVERCHER. Pendant qu'un fer fert, l'autre chauffe, & on s'en sert alternativement, & ainsi de même lorsqu'on soude la poterie. Mais il faut apprêter auparavant; après quoi on tourne les pièces qui sont à tourner, on forge la vaisselle, & on acheve la poterie ou menuiserie. Voyez APPRÊTER, SOUDER, TOURNER, FORGER, ACHÉVER.

EPILOGUE, f. m. (*Belles-Lettres*.) dans l'art oratoire, conclusion ou dernière partie d'un discours ou d'un traité, laquelle contient ordinairement la récapitulation des principaux points répandus & exposés dans le corps du discours ou de l'ouvrage. Voyez PERORAISON.

EPILOGUE, dans la poésie dramatique, signifioit chez les anciens ce qu'un des principaux acteurs adressoit aux spectateurs lorsque la pièce étoit finie, & qui contenoit ordinairement quelques réflexions relatives à cette même pièce, & au rôle qu'y avoit joué cet acteur.

Parmi les modernes ce nom & ce rôle sont inconnus; mais à l'épilogue des anciens ils ont substitué l'usage des petites pièces ou comédies qu'on fait succéder aux pièces sérieuses, afin, dit-on, de calmer les passions, & de dissiper les idées tristes que la tragédie auroit pu exciter. Il est douteux que cette pratique soit bonne, & mérite des éloges: un auteur ingénieux la compare à une gigue qu'on joueroit sur une orgue après un sermon touchant, afin de renvoyer l'auditoire dans le même état où il étoit venu. Mais quoique l'épilogue, considéré sous ce rapport, soit assez inconséquent, il est appuyé sur la pratique des anciens, dont l'exode, c'est-à-dire la fin, la sortie des pièces, *exordium*, étoit une farce pour essuyer les larmes qu'on avoit versées pendant la représentation de la tragédie: *ut quidquid lacrymarum ac tristitiæ cepissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret*, dit le scholiaste de Juvenal. Voyez TRAGÉDIE, SATYRE.

L'épilogue n'a pas même toujours été d'usage sur le théâtre des anciens, ni à beaucoup près si ancien que le prologue. Il est vrai que plusieurs auteurs ont confondu dans le drame grec, l'épilogue avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Aristote a défini celui-ci une partie qu'on récite lorsque le chœur a chanté pour la dernière fois; mais ces deux choses étoient en effet aussi différentes que le sont nos grandes & nos petites pièces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'est-à-dire la quatrième & dernière, qui renfermoit la catastrophe ou le dénouement de l'intrigue, & répondoit à notre cinquième acte; au lieu que l'épilogue étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout-au-plus que des rapports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. Voyez EXODE. (G)

EPIMEDIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales faites en forme de tuyau. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ou une silique qui ne forme qu'une capsule qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences. Tournef. *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

\* EPIMELETTES, f. m. pl. (*Myth.*) c'étoit ainsi

qu'on appelloit ceux d'entre les ministres du culte de Cérès, qui dans les sacrifices qu'on faisoit à cette divinité, servoient particulièrement d'acolythes au roi des sacrifices.

\* EPIMENIES, adj. pris subst. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelloit dans Athènes les sacrifices faits aux dieux à chaque nouvelle lune, pour le bonheur de la ville.

On entendoit ailleurs par *épiménies*, la provision qu'on donnoit aux domestiques pour un mois. Ils parvenoient à se faire un pécule de ce qu'ils en épargnoient.

\* EPIMETRUM, (*Hist. anc.*) partie de la cargaison totale d'un vaisseau, qu'on accordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient disposer à leur profit. C'étoit une sorte d'indemnité ou de récompense par laquelle on se proposoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regarde l'*epimetrum* comme une indemnité, il désigne le *déchet* d'une marchandise en voyage: alors ce droit étoit d'autant plus considérable, que le voyage avoit été plus grand. L'*epimetrum* ou *déchet* accordé aux pilotes pour les vaisseaux de la flotte d'Alexandrie, étoit de quatre livres pesant sur cent livres de froment, ou d'un boisseau sur vingt-cinq.

EPINARS, f. m. pl. (*Hist. nat. Botan.*) *spinacia*, genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines soutenues par un calice. Ces fleurs sont stériles. Les embrions naissent sur les espèces de ce genre qui ne portent point de fleurs, & deviennent dans la suite des semences faites en forme de poire, & renfermées dans des capsules qui ont la même forme dans certaines espèces, & qui sont cornues ou anguleuses dans d'autres. Tournef. *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Les *épinars* demandent la meilleure terre, dans laquelle on les sème deux ou trois fois l'année, pour en avoir dans plusieurs saisons. On les arrose dans les années trop sèches, & on a grand soin de les sarcler. (K)

EPINARS, (*Diete.*) L'*épinars* cuit à l'eau est en soi, & indépendamment de tout assaisonnement, un aliment peu nourrissant, & de facile digestion: il peut procurer ou entretenir la liberté du ventre.

Il est très-utile dans le cas où l'on interdit l'usage des viandes, sans réduire cependant à celui des bouillons; comme lorsqu'on commence à manger après des indigestions de viandes ou de poisson: dans les diarrhées qui les suivent, & en général dans les dévoyemens accompagnés de rapports nidoreux, dans cette disposition des premières voies, qui donne aux sucs digestifs la tournure *alkalescente* de Boerhaave.

On peut dire plus généralement encore, & peut-être avec plus de vérité, que l'*épinars* est un aliment assez sain, & à-peu-près indifférent pour le plus grand nombre de sujets. (b)

\* EPINCELER ou EPINCER, v. act. (*Draperie.*) c'est ôter les nœuds, pailles, & autres ordures du drap, avec des pinces. Ce sont des femmes qu'on employe à cet ouvrage, qui s'appelle aussi *espoutier*. Voyez l'article DRAP.

Les femmes qui *épincellent* sont appelées *épinceleuses*, ou *énoieuses*, ou *épinceuses*, ou *épinheleuses*, du verbe *épincheler*, ou *épincheuses*, d'*épincher*.

EPINÇOIR, f. m. (*Mass.*) gros marteau court & pesant à tête fendue en angle par les deux côtés; ce qui forme à chaque bout deux coins ou dents assez tranchantes. Il sert aux Pavés, soit à débiter le pavé au sortir de la carrière, soit à le tailler pour être mis en place. Cet outil est nécessaire pour le pavé d'échantillon.

EPINE, (*Botan.*) petite pointe aiguë qui part du bois ou de l'écorce des arbres. Les *épinés* sont ou li-



gneuses comme celles de l'épine-vinette, ou corticales comme celles du framboisier : les premières partent du bois, & les dernières de l'écorce.

Les petits poils dont plusieurs plantes sont revêtues, ont dans leur forme tant d'analogie avec les épines, que dans quelques-unes les poils un peu roides se changent en épines comme dans la tige de la bourrache, & même dans la partie supérieure de ses feuilles.

La base de chaque épine est composée de petites trachées ou vaisseaux excrétoires oblongs, rouges dans les tiges tendres, & verdâtres dans les autres. La hampe de l'épine est un tube plein d'un liquide transparent, qui sort par l'extrémité de ce tube quand on en rompt le bout.

On ne manque pas de plantes garnies de piquans, & quelques-unes, comme la courge, le sont dans leurs tiges, leurs feuilles, & leurs fleurs. Les branches de la bugrande, ou de l'arrête-bœuf, forment une palissade de pointes aiguës, qui percent l'endroit où sont posées les feuilles. L'ortie piquante, nommée par cette raison *urtica aculeata*, jette depuis sa tige quantité d'épines molles & foibles, entre lesquelles il en pousse d'autres plus fortes, plus grandes, droites, horizontales, courbes, diversément panchées tantôt en-haut, tantôt en-bas; elles sont plantées dans une base solide & ligneuse, s'élevent ensuite, & finissent en forme de filet. La bardane pousse aussi des feuilles garnies de longues épines crochues.

Je ne détaillerai point les noms des arbrustes & des arbres armés d'épines ligneuses ou corticales; ce sont des faits si connus, que plusieurs botanistes ont imaginé que le seul usage des épines étoit de servir de défense ou d'appui aux parties qu'elles avoisinent.

Le rosier, cet arbrisseau qui donne les plus belles & les plus odorantes fleurs du monde, est tout hérissé d'épines dans sa tige, ses fleurs, & ses feuilles. Les piquans de l'épine-vinette sortent de la tige d'une année, à l'origine de la feuille qui tombe, & se cachent sous l'apparence de boutons feuillus; ils sont revêtus d'une écorce molle, formée de vaisseaux excrétoires rouges & diaphanes: la partie ligneuse de l'épine de cet arbrisseau s'endurcit, & vient ensuite se terminer en pointe. A la base de cette épine, sous les petites feuilles de la tige, il se forme d'ordinaire une nouvelle épine, qui reçoit un pareil accroissement: enfin, pour abrégé, toutes les espèces de néflier, l'aubépine, & l'épine-jaune, sont si chargées d'aiguillons épineux, tournés en différens sens, qu'il n'est pas possible d'y porter la main sans se piquer.

Mais quel que soit le nombre des plantes épineuses, & la différente position de leurs épines, on remarque qu'en général elles naissent de la base des boutons, ou paroissent vers les nœuds des plantes. Est-ce que le suc nourricier qui doit servir à l'accroissement des boutons & des rejettons, n'ayant pas acquis dans les trachées la ténuité requise, & en conséquence ne pouvant être reçu dans les branches supérieures, perce nécessairement par la base des boutons, s'éleve ensuite en petit rejetton qui s'amenuise faute de nourriture, & devient finalement une pointe ligneuse, laquelle disparaît avec le tems à mesure que la plante s'éleve & prospère? C'est le système du célèbre Malpighi, qui nous paroît cependant plus ingénieux que solide.

Il vaut mieux avouer ici deux choses: l'une, qu'on n'a point encore trouvé la vraie cause de l'origine des épines: l'autre, que leur utilité nous est également inconnue. Souvent les épines nous offrent dans leur distribution les mêmes variétés que les fleurs & les fruits; souvent elles suivent le même arrangement que les feuilles; souvent aussi le contraire se

présente: en un mot, tout ce qui regarde cette matière est un champ neuf à défricher. On a fait des recherches & des découvertes sur toutes les autres parties des plantes, le bois, l'écorce, la racine, les feuilles, les fleurs, les fruits, & les graines: mais on n'a jetté que de loin des regards sur les épines; il semble qu'on ait craint d'en approcher. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPINE-JAUNE, *scolimus*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs demi-fleurons, portés chacun sur un embryon, dont le filet s'insère dans le trou qui est au-bas de chacun de ces demi-fleurons; ils sont séparés les uns des autres par une petite feuille, & ils sont soutenus par un calice écailleux. Lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une semence qui tient à une petite feuille, & qui est attachée à la couche. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EPINE-VINETTE, *berberis*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il s'éleve du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit de figure cylindrique, qui est mou, plein de suc, & qui renferme une ou deux semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

L'épine-vinette est un arbrisseau épineux, qui croît naturellement en Europe dans les bois & dans les haies des pays plus froids que chauds, & plutôt en montagnes, que dans les vallées. Il pousse du pied plusieurs tiges assez droites, dont l'écorce lisse, mince, grise en-dessus, est d'une belle couleur jaune en-dessous. Ses jeunes branches sont hérissées d'épines foibles, longues, & souvent doubles ou triples. Il fait de copieuses racines qui sont peu profondes, & dont l'écorce est d'un jaune encore plus vif que celles des tiges. Sa feuille est ovale, finement dentelée, d'un verd tendre, & d'un goût aigrelet. Au commencement de Mai l'arbrisseau donne ses fleurs, qui durent pendant trois semaines: elles sont jaunâtres & assez apparentes, mais d'une odeur forte & désagréable. Le fruit qui succède est cylindrique, d'une belle couleur rouge, disposé en grappe comme la groseille sans épines, & d'un goût fort aigre, mais rafraîchissant & très-sain. Il mûrit au mois de Septembre.

Cet arbrisseau s'éleve jusqu'à dix piés quand on le cultive, mais le plus souvent il n'en a que quatre ou cinq. Il vient à toute exposition, & dans tous les terrains; cependant il se plaît davantage dans les terres fortes & humides. On peut le multiplier de graine, c'est la voie la plus longue; de branches couchées, qui font de bonnes racines la même année; de rejettons, que l'on trouve ordinairement au pied des vieux arbrisseaux, & c'est le plus court moyen; enfin par les racines mêmes, qui reprennent & poussent aisément en les plantant de la longueur du doigt. Le meilleur service que l'on puisse tirer de cet arbrisseau, c'est d'en former des haies vives qui croissent promptement, qui font une bonne défense, & qui sont de longue durée. On fait quelque usage en Bourgogne du fruit de cet arbrisseau, qui y est fort commun; on en fait des confitures, qui sont en réputation. L'écorce de ses racines a la propriété de teindre en jaune; on s'en sert aussi pour donner du lustre aux cuirs corroyés.

On connoît six espèces ou variétés de cet arbrisseau.

1. L'épine-vinette commune; c'est principalement à cette espèce qu'on doit appliquer ce qui vient d'être dit en général.

2. L'épine-vinette sans pepin; c'est une variété accidentelle qui se rencontre dans quelques vieux piés de l'espèce commune, qui ont été cultivés, & qui sont sur le déclin: encore se trouve-t-il souvent que tous les fruits du même arbrisseau ne sont pas sans



sans pepin. Mais cette variété n'est pas constante : il n'est guere possible de la perpétuer par la transplantation des rejettons de l'arbrisseau dont le fruit est sans pepin ; parce que ces rejettons acquérant par ce déplacement de nouvelles forces, ils font des plants vigoureux, qui perfectionnent leur fruit & produisent des semences : quoiqu'il puisse encore arriver que ces rejettons transplantés donnent pendant un tems des fruits sans pepin, relativement au degré de culture & à la qualité du terrain. Ceci s'accorde avec l'observation que l'on a faite, que c'est sur les plus vieilles tiges de l'arbrisseau que l'on trouve des fruits sans pepin, & que c'est tout le contraire sur les jeunes rejettons qui sont sur le même pié.

3. L'épine-vinette à fruit blanc ; c'est une variété qui est fort rare, & qui ne differe de l'espece commune que par la couleur du fruit.

4. L'épine-vinette de Canada. Cet arbrisseau, qui se trouve dans la plûpart des pays septentrionaux de l'Amérique, est aussi robuste & s'éleve à la même hauteur que l'espece commune, dont il differe surtout par sa feuille qui est plus grande, & dont l'arbrisseau n'est pas si garni.

5. L'épine-vinette de Candie. Cet arbrisseau est si rare, que n'étant point encore connu en France, il faut s'en tenir à la description qui en a été faite par Bellus medecin de l'île de Candie, & qui a été donnée par J. Bauhin. « Il s'éleve à six ou sept piés ; il est » hérissé d'une grande quantité d'épines qui ont trois » pointes, comme celles de l'espece commune. Sa » feuille est petite, legerement dentelée, & d'une » forme approchante de celle du buis. Il donne beau- » coup de fleurs jaunes, ressemblantes à celles du pa- » livre, mais plus petites. Le fruit qui en provient » contient une ou deux graines ; il est cylindrique » comme celui de l'épine-vinette commune, mais il ne » vient point en grappe ; il est de couleur noire, & » il rend au goût un mélange d'acide & de douceur. » L'écorce du bois de cet arbrisseau loin d'être lisse, » comme dans l'espece commune, est raboteuse & » d'une couleur grisâtre. Son bois est jaune, ainsi » que sa racine, dont on peut faire la plus belle tein- » ture ».

6. L'épine-vinette du Levant. Cet arbrisseau qui a été découvert par Tournefort, dans son voyage au Levant, est aussi rare & aussi peu connu que le précédent. Tout ce que l'on en fait, c'est qu'il fait un plus grand arbrisseau que ceux dont on vient de parler, & qu'il produit un fruit noir très-agréable au goût. (c)

EPINE-VINETTE, *berberis*, (Pharm. & Mat. méd.) Il n'y a que les fruits de cet arbrisseau qui soient usités en Pharmacie ; on en exprime le suc, dont on fait le sirop & le rob ; on nettoye les pepins, & on les fait sécher, pour s'en servir dans différentes compositions ; comme le suc exprimé entre aussi dans plusieurs préparations, on en conserve sous l'huile. On trouve chez les Confiseurs les grains d'épine-vinette confits avec le sucre, aussi-bien que la gelée des mêmes fruits.

Le suc de berberis étoit un des menstrues que les Chimistes employoient pour faire ce qu'ils appelloient teinture de corail, de perle, &c.

Simon Pauli préparoit un sel essentiel d'épine-vinette, qu'il appelloit tartre de berberis. Il prenoit deux livres de suc de ces fruits bien dépuré ; il y ajoûtoit deux onces de suc de citron, il faisoit évaporer à un petit feu jusqu'à ce que la liqueur fût réduite à moitié, & il la mettoit dans un endroit frais ; au bout de quelques jours, il la retiroit du vase, dont le fond se trouvoit couvert de quantité de cristaux ; il faisoit évaporer derechef le suc qui lui avoit fourni ces cristaux, & il en retiroit des nouveaux, &c.

Le suc d'épine-vinette occupe dans la classe des

Tome V.

corps muqueux, l'extrême marqué par l'excès d'acide, avec le citron & les groseilles, auxquels il peut être substitué, & qui sont réciproquement ses succédanés propres. Voyez MUQUEUX & CITRON.

La gelée, le rob, le sirop de berberis, sont des analectiques rafraîchissans, qui ont toutes les propriétés des doux-aigrelets. Voyez DOUX, ACIDE, CITRON, LIMONADE.

Le suc de berberis entre dans le sirop magistral astringent ; ses pepins dans la poudre astringente, dans l'électuaire de psyllium, de diaprûn, la confection hyacinthe, le diascordium, &c. (b)

EPINE DU DOS, (*Anat.*) colonne osseuse, composée de vingt-quatre pieces mobiles appellées vertebres, appuyées sur l'os sacrum. Le nom d'épine lui a été donné, parce qu'elle est munie à sa partie postérieure de plusieurs apophyses pointues en forme d'épines. Elle ressemble un peu à deux pyramides inégales, dont les bases sont communes ou jointes ensemble : cependant l'épine, au lieu d'être droite, a quatre ou cinq courbures considérables ; mais nonobstant ces courbures, il se rencontre toujours que son centre de gravité qui soutient un grand poids, tombe sur le milieu de la base commune. Entrons dans un plus grand détail, dont nous tirerons les conséquences.

L'épine est articulée avec la tête, & prend depuis l'apophyse condyloïde de l'os occipital, jusqu'à l'extrémité du coccyx.

Comme le crane est composé de différentes pieces osseuses, qui contiennent, conservent, & défendent le cerveau, de même l'épine forme un canal osseux, qui contient, conserve, & défend des injures extérieures la moëlle spinale, qui est une continuité du cerveau dans toute la longue route qu'elle parcourt.

Cette colonne est le principal appui de la tête, des bras, & de la poitrine. Sa composition est formée de plusieurs pieces osseuses, articulées ensemble par des cartilages & des ligamens, qui lui donnent la facilité d'obéir aux mouvemens du corps. Ces pieces osseuses s'appellent vertebres, du verbe latin *vertere*, qui signifie tourner ; parce que le corps se tourne diversement par leur moyen. Voyez VERTEBRE.

Les plus grandes & les plus massives de ces vertebres constituent la base de l'épine du dos ; ce qui fait qu'elle est plus solidement appuyée & mieux soutenue.

Les vertebres en montant perdent insensiblement quelque chose de leur volume ; de sorte que l'épine considérée dans sa totalité de bas en-haut, finit en maniere de pyramide. C'est à l'égard de cette figure pyramidale, que M. Winslow a remarqué que toute l'épine étant vûe de front & par-devant, la largeur de ce corps n'augmente d'abord que depuis la deuxième vertebre du cou jusqu'à la septième ; ensuite elle diminue de plus en plus jusqu'à la quatrième ou cinquième vertebre du dos ; de-là elle recommence son augmentation de suite jusqu'à l'os sacrum : cette disposition est ordinairement constante par rapport aux visceres du bas-ventre.

Ainsi lorsqu'on regarde l'épine par sa partie antérieure ou postérieure, elle paroît droite ; quand, au contraire, on la considère par une de ses parties latérales, on reconnoît qu'elle se jette tantôt en-dans, tantôt en-dehors : mais il est impossible d'imiter cette figure en montant un squelette ; il la faut observer dans un cadavre, après avoir emporté les parties qui empêchent de s'en bien éclaircir.

Toute cette suite de pieces osseuses posées les unes sur les autres, & qui contiennent l'épine, se divise en vraies & en fausses vertebres : les vraies vertebres sont les vingt-quatre os supérieurs de l'épine,



qui forment la longue pyramide supérieure avec sa base inférieure : les fausses vertèbres composent l'os sacrum, & forment la courte pyramide inférieure avec sa base supérieure.

Les connexions de l'épine sont distinguées en communes & en propres. J'appelle *connexions communes*, celles qu'a l'épine avec les parties voisines, comme avec l'occipital, les côtes, & les os des îles : les *propres* sont celles que les différentes pièces qui les composent ont entre elles. Ces dernières sont de deux sortes : la première est la connexion que l'os sacrum, le coccyx, & les vertèbres ont ensemble par leur corps, & que l'on peut nommer *syneuro-synchondrosiale*, ou *ligamenteuse mixte*, puisque les ligamens n'y ont pas moins de part que les cartilages : la seconde est celle qu'elles ont par leurs apophyses obliques.

Les cartilages qui unissent les vertèbres en recouvrant leur surface, ont plus d'épaisseur en-devant qu'en-arrière, & sont maintenus dans leur état par une espèce de mucilage onctueux. Les ligamens qui affermissent ces mêmes vertèbres, qui attachent étroitement leurs apophyses obliques, épineuses, & transverses, sont composés de fibres élastiques & très-fortes ; les uns de ces ligamens s'étendent extérieurement sur toute l'épine ; d'autres tapissent la surface interne du canal. Il y a encore quantité de petits ligamens, dont les uns attachent les bords de chaque vertèbre, & recouvrent leurs cartilages ; d'autres sont attachés à la circonférence des apophyses, pour faciliter les mouvemens de l'épine, & s'opposer à l'écoulement de la synovie, qui humecte continuellement ces parties. Telle est en gros la structure de la colonne osseuse, dont les pièces sont en si grand nombre & si merveilleusement articulées ensemble, qu'on ne peut se lasser de l'admirer.

Il résulte de cette structure de l'épine plusieurs considérations très-importantes : nous allons en exposer quelques-unes aux yeux des Physiciens.

1°. Il paroît de cette structure, que la première courbure de l'épine est formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. Comme la partie inférieure est chargée d'un très-pesant fardeau, on ne doit point être surpris que les vertèbres des lombes s'avancent considérablement en-devant pour recevoir la ligne de direction de toute la masse qu'elle supporte, sans quoi nous ne saurions nous tenir debout. Il est aisé de remarquer cette mécanique dans les chiens qu'on a instruits à marcher sur deux piés ; leur épine dans cette attitude prend la courbure que nous observons dans celle des hommes, au lieu qu'elle est droite lorsqu'ils marchent sur leurs quatre jambes.

2°. Il suit de la structure de l'épine, que comme les jointures dont cette colonne est composée sont en très-grand nombre, la moëlle épinière, les nerfs, & les vaisseaux sanguins, ne sont pas sujets à des compressions & à des tiraillemens lors des mouvemens du tronc ; & comme plusieurs vertèbres sont employées à chaque mouvement de l'épine, il se fait toujours alors une petite courbure à l'endroit où se joignent deux vertèbres.

3°. Que l'attitude droite est la plus ferme & la plus assurée ; parce que la surface de contact des points d'appui est plus large, & que le poids porte dessus plus perpendiculairement.

4°. Que les muscles qui meuvent l'épine ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour se prêter à aucune autre, car pour courber le tronc du corps en devant, en-arrière, ou sur les côtés, il faut que les muscles qui concourent à ces actions, s'approchent des centres du mouvement ; & par conséquent leur levier est plus court que quand le centre du mouvement est sur la partie des vertèbres, opposée à celle où ces muscles sont

insérés, comme il arrive quand le tronc est droit.

En effet, à mesure que l'épine s'écarte de la position perpendiculaire, le poids du corps l'incline bien-tôt du côté que nous voulons ; au lieu que quand nous nous tenons droits, ce grand poids est plus que contre-balancé.

5°. Qu'en calculant la force qu'emploient les muscles qui meuvent l'épine, il en faut distribuer une partie pour l'action des cartilages d'entre les vertèbres, lesquels cartilages, dans tout mouvement qui s'écarte de l'attitude droite, sont tirés d'un côté, & comprimés de l'autre ; au lieu que le tronc étant dans une attitude droite, ces mêmes cartilages y concourent par leur force naturelle.

6°. Il est aisé de déduire, de la structure de l'épine, la raison du phénomène observé par M. Wasse, que notre taille est allongée le matin, & diminuée le soir : cette raison est que les cartilages intermédiaires des vertèbres, pressés tout le jour par le poids de notre corps, sont le soir plus compactes ; mais après qu'ils ont été remis de cette pression, par le repos de la nuit, ils reprennent leur état naturel. *Voyez le mot ACCROISSEMENT.*

7°. Les différentes articulations, soit des corps, soit des *processus* obliques des vertèbres, & le plus ou moins de force des différens ligamens, montre que leur destination est plutôt de faciliter le mouvement en devant, que celui du mouvement en arrière : ce dernier est de difficile exécution, & même sujets dans les adultes à rompre, par un tiraillement excessif, les vaisseaux sanguins qui sont contigus aux corps des vertèbres.

C'est un fait si vrai, que les danseurs de corde & les voltigeurs, qui plient leur corps en tant de manières différentes, ne le font que parce qu'ils y sont accoutumés, & même façonnés dès la plus tendre enfance, cet âge de la vie où les apophyses & les bords des vertèbres ne sont encore que des cartilages flexibles, & où les ligamens sont d'une extrême souplesse. Cette flexibilité & cette souplesse continuent de se maintenir par un exercice & une habitude perpétuellement répétée ; & c'est peut-être par cette raison que dans la dissection des cadavres de deux danseurs de corde, âgés d'environ vingt ans, Riolan observa que leurs épiphyses n'étoient pas encore devenues apophyses.

8°. Du mécanisme général de l'épine on peut déduire aisément toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine est capable ; car si une ou plusieurs vertèbres sont d'une épaisseur inégale à des côtés opposés, il faudra que l'épine panche sur le côté le plus mince, qui ne soutenant que la moindre partie du poids du corps, sera de plus en plus comprimée, & par conséquent ne pourra pas s'étendre autant que l'autre côté, qui étant bien moins chargé, aura toute l'aisance propre à le laisser grossir excessivement.

Les causes d'où provient cette inégalité d'épaisseur dans différens côtés des vertèbres sont différentes ; car l'inégalité peut procéder ou d'une distension trop forte des vaisseaux d'un côté, ou d'un accroissement contre nature de l'épaisseur de cette partie, ou, ce qui est encore plus commun, de l'obstruction des vaisseaux, qui empêche l'application de la substance alimentaire nécessaire à l'os. Cette obstruction dépend, 1°. de la disposition vicieuse des vaisseaux ou des fluides, 2°. d'une pression mécanique inégale, occasionnée par la faiblesse paralytique des muscles & des ligamens, 3°. de l'action spasmodique des muscles sur un côté de l'épine, 4°. d'une longue continuité, ou de la reprise fréquente d'une posture éloignée de la droite.

Dans tous ces cas il arrive également que les vertèbres s'épaissiront du côté que les vaisseaux sont



fibres, & demeureront minces du côté où les vaisseaux sont obstrués. Toutes les fois qu'il arrive une pareille courbure contre nature, il en résulte presque infailliblement une autre, mais dans une direction opposée à la première, tant parce que les muscles du côté convexe de l'épine étant tirillés, tirent avec plus de force les parties auxquelles leurs extrémités sont attachées, que parce que la personne incommodée fait ses efforts pour maintenir le centre de gravité de son corps dans une direction perpendiculaire à sa base.

Dès qu'on aura compris comment se forment ces courbures contre nature de l'épine, il sera plus aisé de faire un pronostic sur l'indisposition du malade, & d'imaginer la méthode propre à y remédier : mais une indication générale que le chirurgien doit suivre, c'est d'affaiblir la puissance courbante, en augmentant la compression sur la partie convexe de la courbure, & la diminuant sur la partie concave. Or la manière de pratiquer cette méthode varie suivant la différence des cas, & demande qu'on fasse une attention particulière aux diverses causes du déjettement de l'épine. Voyez GIBBOSITÉ. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPINE, f. f. en Anatomie, se dit de certaines éminences qui ont à-peu-près la figure d'une épine.

L'épine occipitale, voyez OCCIPITAL.

L'épine des os des isles, voyez ILÉON.

L'épine nasale, voyez MAXILLAIRE.

L'épine frontale ou coronale, voyez CORONALE.

EPINE, (Manège, Maréchal.) Faire tirer l'épine. pratique non moins digne de la sagacité de la plupart des maréchaux, que celle de faire nager à sec dans la circonstance d'un écart. Quelques-uns d'entr'eux s'y livrent encore aujourd'hui dans le cas d'une luxation arrivée dans une des extrémités de l'animal : ils mettent un entravon à l'extrémité affectée, & ils le fixent au-dessous de la partie luxée ; ils passent ensuite une longue dans l'anneau de ce même entravon, l'y arrêtent par un bout, & attachent l'autre à un arbre quelconque : après quoi il assomment le cheval à coups de fouet, & l'obligent de fuir en avant, de manière que l'extrémité malade, prise & retenue dans cette fuite précipitée, essuie une extension qui favorise, selon eux, la rentrée de l'os déplacé dans son lieu.

C'en est assez ; & que pourrais-je dire de plus ? Voyez LUXATION, FRACTURE. (e)

EPINETTE, f. f. (Lutherie.) sorte de petit clavecin. Il y en a de forme parallélogramme ; & d'autres, qu'on appelle à l'italienne, ont à-peu-près la figure du clavecin : il y en a qui sonnent l'octave, d'autres la quarte ou la quinte au-dessus du clavecin ; du reste c'est la même facture & la même mécanique. Voyez CLAVECIN, & la fig. 6. Pl. XVI. de la Lutherie. Les épinettes n'ont qu'une seule corde sur chaque touche, & qu'un seul rang de sautereaux.

EPINETTE (Fête de l'), Hist. de Flandres, la plus célèbre des fêtes des Pays-Bas, dont la mémoire est presque effacée, quoique cette fête fût encore dans toute sa splendeur au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. On a une liste des rois de cette fête pendant 200 ans, c'est-à-dire depuis 1283 jusqu'à 1483. Le P. Jean Buzelin l'a donnée dans sa Gallo-Flandria.

Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les spectacles ; ce goût s'y conserve même encore dans ce qu'ils appellent triomphes, dans leurs processions & dans leurs autres cérémonies publiques : c'est une suite de l'oisiveté & du manque de commerce.

Dans les xiiij. & xiv. siècles, chaque ville de ces pays-là avoit des fêtes, des combats, des tournois ; Bruges avoit sa fête du Forestier, Valenciennes celle du prince de Plaisance, Cambrai celle du roi des Ri-

bauds, Bouchain celle du prévôt des Etourdis : dans beaucoup de lieux on célébroit celle de Behourt. A ces différentes fêtes accouroient non-seulement les villes voisines, mais plusieurs grands seigneurs des pays éloignés : Lille en particulier attiroit, par la magnificence de la fête de l'épinette & par les divertissemens qui s'y donnoient, un concours extraordinaire de monde.

La fête de l'épinette avoit son roi, que l'on éliroit tous les ans le jour du mardi-gras : on éliroit en même tems deux jouteurs pour l'accompagner. Les jours précédens & le reste de la semaine se passaient en festins & en bals.

Le dimanche des brandons, ou premier dimanche de carême, le roi se rendoit en grande pompe au lieu destiné pour le combat ; les combattans y joutoient à la lance : le prix du victorieux étoit un épervier d'or. Les quatre jours suivans, le roi, avec ses deux jouteurs & le chevalier victorieux, étoient obligés de se trouver au lieu du combat, pour rompre des lances contre tous ceux qui se présentoient. Jean duc de Bourgogne honora cette fête de sa présence en 1416 ; le duc Philippe le Bon s'y trouva avec le roi Louis XI. en 1464.

L'excessive dépense à laquelle cette qualité de roi engageoit, la ruine de plusieurs familles qu'elle avoit occasionnée, le refus que firent quelques habitans de Lille d'accepter cet honneur prétendu, & l'obligation où la ville s'étoit trouvée de faire elle-même ces dépenses ; enfin l'indécence que quelques personnes trouvoient à voir toutes ces réjouissances, ces divertissemens & ces bals, dans les deux premières semaines de carême, obligèrent Charles duc de Bourgogne à suspendre cette fête depuis 1470 jusqu'en 1475. Elle se rétablit en partie, mais aux dépens des fonds publics, jusqu'en 1516 : Charles V. en interrompit l'exercice pendant presque tout le cours de son regne, par lettres données en 1528 & en 1538. Enfin Philippe II. la supprima entièrement en 1556 : il ne s'en est conservé pour mémoire que le nom de l'épinette, que l'on donne à un des bas-officiers du magistrat ou de la maison de ville de Lille, qui représente en quelque façon le héraut par qui les rois de l'épinette avoient droit de se faire précéder.

Plusieurs historiens ont parlé de cette fête, entr'autres l'auteur d'une petite histoire de Lille, imprimée en 1730. On ignore son instituteur, de même que l'origine de son nom, qui vient peut-être de ce que l'on donnoit au roi de l'épinette une petite épine pour marque de sa dignité, & qu'il alloit tous les ans en pompe honorer la sainte épine, que les Dominicains de Lille prétendent posséder dans leur église. Il mangeoit chez ces peres avec ses chevaliers le dimanche des Rameaux, & y assistoit à tous les offices de la semaine-sainte. Hist. de l'Acad. des belles-Lettres.

C'est de cette manière qu'on associoit alors la dévotion aux spectacles profanes, aux festins, aux joutes, aux tournois, aux combats particuliers. Il y avoit aussi dans les mêmes siècles d'autres fêtes plaisantes, telle qu'étoit celle de Bourgogne, nommée la compagnie des fous. Voyez MERE-FOLLE. Enfin on célébroit même encore de la façon la plus scandaleuse dans les églises de la partie septentrionale & méridionale de l'Europe, en Flandres, en France & en Espagne, la fameuse fête des fous, si connue par son indécence & son extravagance. Voyez FÊTE DES FOUS. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPINEUX, EUSE, adj. en Anatomie, se dit de différentes parties.

Ainsi on dit, les apophyses épineuses, le trou épineux de l'os sphénoïde, voyez SPHÉNOÏDE.

On dit, le trou épineux, ou trou borgne du coronal, voyez CORONAL.



Il y a le muscle *épineux* du dos, le grand *épineux* du dos, les *épineux* du cou, les *interépineux* du cou. Voyez VERTEBRE.

Sur l'omoplate & sur la partie supérieure de l'humérus, on remarque le *sus-épineux* & le *sous-épineux*. Voyez OMOPLATE.

L'artere *épineuse* est une branche de la maxillaire interne, voyez MAXILLAIRE. (L)

EPINGLE, s. f. (*Art. Mécaniq.*) petit instrument de métal, droit & pointu par un bout, qui sert d'attache amovible au linge & aux étoffes, pour fixer les différens plis qu'on leur donne à la toilette, à l'ouvrage, & dans les emballages.

L'*épingle* est de tous les ouvrages mécaniques le plus mince, le plus commun, le moins précieux, & cependant un de ceux qui demandent peut-être le plus de combinaisons: d'où il résulte que l'art, ainsi que la nature étale ses prodiges dans les petits objets, & que l'industrie est aussi bornée dans ses vûes, qu'admirable dans ses ressources; car une *épingle* éprouve dix-huit opérations avant d'entrer dans le commerce.

1°. On jaunit le fil de laiton: il arrive de Suede ou de Hambourg, en bottes de 25 à 28 livres chacune, pliées en cercle comme un collier, d'où on les appelle aussi *torques*, & toutes noires de la forge: on les fait bouillir dans une chaudière d'eau avec de la gravelle ou lie de vin blanc, environ une livre par botte. Un ouvrier les fesse à force de bras sur un billot de bois, avant de les faire bouillir: après une heure de feu, on les trempe dans un baquet d'eau fraîche, & on les rebat encore, observant de tremper & de battre alternativement. Ainsi dérouillées & assouplies, l'ouvrier replie le fil de laiton ébauché au-tour de son bras; d'où il passe au tirage, après avoir séché au feu ou au soleil.

2°. On tire le fil à la bobille: cette opération se fait sur un banc ou établi, qui est une grosse table de bois en quarré, longue & fort épaisse. Voyez au bas de la Pl. I. fig. 4. Le fil s'entortille autour d'un moulinet ou devidoir 1, ou six branches enchâssées dans deux planches plates & rondes, celle d'en-bas plus grande que celle d'en-haut. Ce devidoir tourne sur un pivot qui le traverse au centre: vers l'autre extrémité est une filière 3; c'est une pièce de fonte d'un pié & demi de long, & d'un pouce d'épaisseur sur deux de largeur, percée à cent douze trous égaux: mais comme elle est d'une matière malléable, on peut élargir ou diminuer les trous, selon la grosseur où l'on veut réduire le fil à tirer. On se sert pour cela d'un poinçon 7: après avoir battu la filière à coups de marteau 11, & bouché ses trous avec un polissoir sur un chantier 13, on la fixe avec des coins entre deux crampons 44 de fer, panchée 3 au niveau de l'endroit de la bobille où le fil doit tourner. L'ouvrier ayant appetissé la pointe du fil avec une lime, sur un petit quarré de bois 12 qu'il appelle *éibeau*, il le fait passer par le trou de la filière, & le tire d'abord avec des bequettes ou tenailles plates en dedans, & mordantes comme une lime (car elles ont des dents), jusqu'à ce qu'il puisse l'accrocher à la bobille par un ou deux petits anneaux de fer. La bobille est un cylindre de bois 2, fixé autour d'un arbre de fer qui le traverse au centre par la base: elle tourne au moyen d'une manivelle de fer, attachée à la bobille par une patte 10 avec un manche mobile de bois ou de corne. L'ouvrier (fig. 4. vignette de la Pl. I.) prend le manche à deux mains, & tourne en frotant de tems en tems le fil à l'huile avec un pinceau ou un linge, afin de le rendre plus coulant autour de la bobille. Avant de passer le fil dans le trou de la filière, on se sert d'une jauge pour déterminer la mesure: la jauge est un fil d'archal (VIII. fig. 5, au bas de la même Planche)

qui se replie en serpentant. Elle a douze portes, six de chaque côté; ce sont les points par où le fil d'archal se rapproche le plus: elles servent à fixer la grosseur où l'ouvrier doit réduire son fil, selon l'espece des *épingles* qu'il veut faire.

3°. On dresse le fil, (Pl. II. fig. 2. vignette). Sur une grosse table à deux ou trois piés, est un moulinet autour duquel on met le fil qui sort de la bobille. A un pié de distance est un engin *d*, c'est-à-dire un morceau de bois plat & quarré fixé sur la table, & garni de sept à huit clous sans tête, placés de suite, mais à deux distances, de façon à former une équiere curviligne. Voyez dans la figure 17, au bas de la même Planche, le moulinet *G*, & l'engin avec les clous *HK*. Le dresseur fait passer le fil à-travers ces clous, devant le premier, derrière le second, &c. de façon qu'il prend une ligne droite, dont il ne peut s'écarter, à moins que les clous ne plient de côté ou d'autre; mais alors on les redresse avec un marteau. Cette opération est d'autant plus délicate, que le moindre défaut rend le fil tors & inutile. Le dresseur saisit le fil avec des tenailles tranchantes, & recule en-arrière à la distance de 18 piés environ; puis il revient cueillir sa dressée, c'est-à-dire trancher son fil avec les tenailles, pour commencer une seconde dressée de la même longueur.

4°. On coupe la dressée. L'ouvrier prend une boîte ou mesure de bois traversée ou terminée par une petite plaque de fer. Cette boîte a différens numeros, selon les diverses especes d'*épingles*; il ajuste sa boîte à la dressée, & la coupe avec des tenailles tranchantes appellées *triquoises*, en autant de tronçons ou parties aliquotes, qu'elle contient de fois la longueur de la mesure, prenant 10 à 12 dressées à-la-fois; puis il met les tronçons dans une écuelle de bois, *g*, fig. 3. vignette de la même Planche.

5°. On empointe. Un homme (fig. 6. même vign.) tourne une grande roue de bois, telle qu'on en voit chez les Couteliers, autour de laquelle est une corde de chanvre ou de boyau, aboutissant à la noix d'un arbre qui porte une meule dentelée. Cette meule est enchâssée dans un billot de bois, *f*, quarré & creux par le milieu. L'empoigneur (figure 5.) se place les jambes repliées en croix contre les cuisses, sur une sellette en pente devant la meule; prend une tenaille, c'est-à-dire 12 à 15 tronçons à-la-fois; les place entre les deux index & les pouces, l'un au-dessus de l'autre (fig. 16. au bas de la même Planche); applique les tronçons rangés en ligne sur la meule; tire en baissant, & les faisant tourner au moyen des deux pouces qu'il avance & retire alternativement, afin que la pointe aille en s'arrondissant: c'est ainsi qu'il empointe les deux extrémités des tronçons l'une après l'autre.

6°. On repasse, c'est à-dire que la même opération se répète sur une meule voisine (fig. 7 & 8. vignette de la même Planche), plus douce que la première, afin d'affiler les pointes qui ne sont qu'ébauchées. C'est en quoi les *épingles* de Laigle & des autres villes de Normandie, sont préférables à celles de Bordeaux, où l'on ne donne qu'une façon à la pointe. Les meules sont d'un fer bien trempé, d'un demi-pié de diamètre environ: elles sont couvertes de dents tout-autour, qu'on a taillées avec un ciseau sur des lignes droites tracées au compas. On remet les meules au feu, quand elles sont usées; on polit la surface à la lime, & l'on y taille de nouvelles dents. L'axe des meules est un fuseau de fer, dont les extrémités pointues entrent dans deux tapons du bois le plus dur, qui servent de pivots ou de soutien à la meule. L'empoigneur appuie plus ou moins légèrement, selon que sa pointe est avancée.

7°. On coupe les tronçons. Le coupeur prend une boîte de fer (fig. 15, au bas de la seconde Planche); il



ajusté les tronçons en pointes dans cette boîte, & les assujettit avec une croisse *n* sur un métier de bois *m*, revêtu d'une chausse de cuir *ll*, qui s'attache autour de la cuisse avec des courroies *k k*. L'ouvrier assis par terre, étend une jambe & replie l'autre, en sorte que le pié de celle-ci donne contre le jarret de la jambe étendue. Dans cette posture, la cuisse de la jambe repliée lui sert de ressort pour mouvoir la branche inférieure des grands ciseaux avec lesquels il tranche les tronçons. Ces boîtes qui servent à déterminer la mesure de chaque *épingle*, comme les boîtes de bois fixent la mesure des tronçons, ont environ trois pouces de longueur sur deux de large, avec une séparation vers le milieu, & sont revêtues sur les côtés de deux bords dans lesquels on trouve la place du pouce, afin d'alligner les tronçons. Les pointes appuient sur la base du quarré que forme la boîte, & par-là même sont exposées à s'émousser, quoiqu'elles ne pressent pas fortement contre le fer. On coupe les tronçons par douzaines, arrangés comme on les voit au bas de la même Planche (fig. 21. 19. p. r. s.); & on les divise en deux, en trois ou en quatre, selon le nombre des *épingles* qu'ils contiennent. Les extrémités qui débordent hors du niveau, s'appellent *hanfès*, & le coupeur les tranche dans la situation déjà décrite, & que la fig. 4. de la même Planche achevera de rendre intelligible.

8°. On tourne les têtes. Sur le haut bout d'une table panchée, est un rouet (fig. 9. au milieu de la seconde Planche), dont la corde aboutit à une noix de bois placée à l'autre extrémité de la table, & fixée sur des pivots enfoncés dans la table. Au bout de cette noix est une broche ou tuyau de fer enchâssé dans la noix. Cette broche est percée par le bout, & creusée environ d'un pouce; elle est percée au-dessus d'un second trou semblable à l'embouchure du flageolet. C'est par ces deux trous voisins qu'on fait d'abord passer le moule des têtes, pour l'attacher autour de la broche. Ce moule, *a*, n'est autre chose qu'un fil de laiton plus ou moins gros, à proportion de la grosseur des têtes qu'on veut faire, mais toujours plus gros que les *épingles* à qui ces têtes conviendront. Le fil des têtes, plus mince que l'*épingle*, est en botte autour du moulinet *b*, planté sur un pivot enfoncé dans un pié-d'estal. Le tourneur ou faiseur de têtes prend une porte, c'est-à-dire un morceau de bois long de six pouces, sur trois de circonférence. Au-dessus est un diamètre, ou une ligne creusée dans le bois par le moule qui se trouve trop gêné entre deux *épingles* sans tête placées à chaque extrémité, & l'anneau de fer fiché dans le centre. C'est par cet anneau, qui est proprement la porte, que passe le fil à tête, & de-là dans la broche par les trous indiqués, pour être accroché au bec. Le tourneur fait la porte à poing fermé, fait passer le fil à tête entre l'index & le doigt du milieu; en sorte qu'il coupe le moule à angles droits: il tourne le rouet d'une main; & le fil que le moulinet laisse aller, s'entortille autour du moule à mesure que l'ouvrier recule. Le moule rempli ou couvert à la longueur de cinq à six piés environ, on détache le fil de la broche; on le tire, & il vous reste à la main une chaîne de têtes semblable à ces cordons d'or dont on borde quelquefois les chapeaux.

9°. On coupe les têtes. Un homme assis par terre (fig. 10. au milieu de la même Planche), les jambes croisées en-dessous, prend une douzaine de ces cordons à tête *n* (fig. 8. Pl. III.); il a des ciseaux, *o*, camards ou sans pointe, dont la branche supérieure se termine par une espèce de crochet qui porte sur la branche inférieure, afin que les doigts ne soient point foulés: car il ne fait que saisir la branche supérieure, & la presser contre l'inférieure; au moyen de quoi il coupe les têtes, observant de ne jamais

couper plus ou moins de deux tours de fil: car la tête est manquée, quand elle excède ou n'atteint pas ces limites. Cette opération est d'autant plus difficile, qu'il n'y a que l'habitude de l'œil ou de la main qui puisse assujettir l'ouvrier à cette règle; cependant il ne coupe pas moins de 12 mille têtes par heure.

10°. On amollit les têtes. Il ne faut pour cela que les faire rougir sur un brasier, dans une cueiller de fer pareille à celle des Fondeurs d'étain ou de plomb, afin qu'elles soient plus souples au frappeage, & qu'elles s'accrochent mieux autour des hanfès.

11°. On frappe les têtes. Le métier qui sert à cette opération, est composé d'une table *o* (fig. 12. au milieu de la Pl. III.) ou billot quarré ou triangulaire qui en fait la base, de deux montans ou piliers de bois *ff*, liés ensemble par une traverse *tt*. Dans un de ces montans, plus haut que l'autre environ de demi-pié, passe une bascule *d* ou levier, qui vient répondre par une de ses extrémités *c* au milieu de la traverse des montans, & s'attache par une corde ou chaînette à une barre *b*, qui sort par le milieu de la traverse d'un contre-poids *a*. Ce levier répond de l'autre bout *e*, par une corde, à une planche ou marchette *f*, fixée à terre ou au plancher par un crampon & un anneau. Dans cette espèce de case sont deux branches ou broches de fer *xx* parallèles aux montans, plantées sur la base du métier, & enchâssées dans la traverse d'en-haut avec des coins. Sous le contre-poids est une seconde traverse de fer qui vient s'accrocher aux deux broches *yy*, pour fixer le contre-poids, de façon qu'il ne puisse s'écarter à droite ou à gauche du point sur lequel il doit tomber. Ce contre-poids *a*, qu'on nomme *pesée*, est un massif de plomb sphérique ou cylindrique, pesant 10 à 11 livres; il contient un esquibot de fer, dans lequel est enchâssé un outil ou canon d'acier, au point *z*. Cet outil est percé d'une *auche*, c'est-à-dire d'une cavité hémisphérique qui enchâsse la tête de l'*épingle*: au-dessous est une enclume surmontée d'un outil enchâssé, pareil au supérieur, & percé d'une *auche* toute semblable, à laquelle conduit une petite ligne creusée dans l'outil pour placer le corps de l'*épingle*, qui casseroit faute de cette précaution. Ces deux auches ou têtes servent à ferrer à-la-fois les deux parties de la tête; ce qui s'appelle *enclorre*. On les forme avec des poinçons, tels qu'on en voit un dans la figure désignée; ce qui s'appelle *enhaucher*. Le frappeur assis sur une sellette (*o*, figure 12. & 13. Pl. II. au milieu), a devant lui trois écuelles de bois ou poches de cuir, dont l'une (*z*, figure 2. Pl. III.) est pleine de hanfès empointées; l'autre (*o*, *o*, fig. 18. au bas de la même Planche) est pleine de têtes; & la troisième (*z*, 3. 10. figure précédemment citée) sert à mettre les *épingles* entêtées. Tandis que d'une main il enfle les *épingles* dans les têtes, ce qu'on appelle *brocher*, de l'autre il *enrhune* ou place la tête dans les auches, & du pié il fait jouer le contre-poids, au moyen de la marchette qu'il frappe à coups redoublés, observant de tourner l'*épingle* dans les têtes, pour bien frapper la tête de tous les côtés. Il y a des métiers à plusieurs places, tels qu'on en voit un à trois (fig. 12. & 13. Planche II.) C'est la même machine multipliée sur une seule base.

12°. On jaunit les *épingles*. On employe à cet usage de la gravelle qu'on fait bouillir avec les *épingles* dans l'eau pendant un certain tems, jusqu'à ce que les têtes noircies au feu reprennent la couleur naturelle du laiton.

13°. On blanchit les *épingles*. Comme on a besoin pour cette opération, de plaques d'étain, voici la manière de les mouler.

On dresse un établi (figure 6. Pl. III. vignette), formé de deux ou trois planches bien unies, de sept à huit piés de long sur deux de large; on étend par



dessus une couverture de laine, qu'on revêt d'un coutis bien tendu, & attaché avec des clous. Un ouvrier tient un moule ou chaffis de bois, qui forme un quarré long de deux piés sur deux pouces d'épaisseur, à trois côtés, ou plutôt deux côtés & la base. Le chaffis appliqué sur une extrémité de l'établi, on prend quelques cueillerées de l'étain fondu dans une chaudiere *m*, qu'on verse sur ce lit, & qui se trouve arrêté par le chaffis. Cette lame d'étain a deux pouces de profondeur; & comme les plaques ne doivent avoir que deux lignes d'épaisseur environ, on la laisse étendre sur l'établi qui est en pente, en reculant doucement avec le chaffis, que l'étain liquide fuit toujours, jusqu'à ce qu'il ait pris sur le coutis. Quand il est refroidi, on leve toute la coulée, qui se détache d'elle-même, & on la partage en *disques* ou plaques tracées au compas, de seize pouces de diametre chacune. Venons au blanchissage.

Pour cent livres d'épingles qu'on blanchit à-la-fois, on jette dans une chaudiere (*fig. 14. Pl. III. vers le bas de la Planche*), six seaux d'eau de huit pots chacun, où l'on répand trois livres de *gravelle* ou lie de vin blanc. Sur une plaque d'étain qui pese une livre à-peu-près, on met environ deux livres d'épingles; qu'on prend à poignée sans les peser, & qu'on étend sur la plaque (*figure 15*), afin qu'elles s'étament mieux: les bords de la plaque sont relevés tout-autour, de peur que les épingles ne tombent. On met ainsi plusieurs plaques garnies l'une sur l'autre, en sorte que chaque lit d'épingles se trouve toujours entre deux plaques. Un certain nombre de ces plaques forme ce qu'on appelle *une portée* (*fig. 10. 10.*) qu'un ouvrier met dans la chaudiere, au moyen d'une croix de fer en fautoir (*fig. 3. 3. 1. 14.*) suspendue par des fils d'archal ou de laiton (*figure 2.*) Ces fils débordent hors de la chaudiere, afin de pouvoir retirer les portées: chaque portée est séparée des autres par une plaque plus forte. Il faut que l'eau bouille avec la *gravelle* & les épingles pendant quatre heures. La *gravelle* sert à détacher les parties d'étain, qui s'attachent ensuite à l'épingle. Telle est la divisibilité de l'étain, qu'il ne perd que quatre onces sur cent livres d'épingles; ainsi l'opération de couler les plaques ne revient qu'après dix-huit mois d'intervalle. L'étain dont on se sert en Angleterre, est du plus pur & très-bien calciné; aussi les épingles y sont-elles très-blanches. Celles de Bordeaux ont encore un avantage sur celles-ci pour l'éclat & la durée de la blancheur, parce qu'on y mêle du tartre dans le blanchissage.

14°. On éteint les épingles, c'est-à-dire qu'on les lave dans un baquet d'eau fraîche (*fig. 1. Pl. III.*) suspendu en l'air sur un bâton, ou par des anses attachées à des crochets avec des cordes qu'on appelle *la branloire*; on les secoue en balotant le baquet de côté & d'autre, pour séparer la *gravelle* qui tombe au fond, & purifier l'étamage.

15°. On sèche les épingles. Il n'y a qu'à les mêler avec du son bien gros & bien sec, dans des sacs de cuir que deux hommes agitent chacun par un bout (*S. fig. 4.*); ou bien on les met dans un auget *o* ou boîte de bois qui va en rétrécissant, & finit par une ouverture d'où les épingles coulent dans un barril foncé (*B. fig. 2.*) qu'on appelle *frotoire*. A la place de la bonde est un trou de six pouces quarré, qui s'ouvre & se ferme par une porte de bois doublée de papier, afin que les épingles & le son ne s'arrêtent ou ne tombent pas en tournant. Cette porte mobile est enchâssée entre deux liteaux, le long desquels elle monte & descend, comme les chaffis de certaines fenêtres sans volet; en sorte qu'elle ferme presque hermétiquement ce barril suspendu sur deux montans, & traversé d'un axe; il se tourne avec un manche ou une manivelle à chaque bout, ou à un seul.

16°. On vanne les épingles, c'est-à-dire qu'on en sépare le son. Cette opération se fait dans un plat de bois d'environ deux piés & demi de circonférence, où l'on secoue les épingles, comme dans un crible ou dans un van à blé; ou bien on les met dans une grosse cruche de terre (*d. figure 3*), d'où on les fait couler; & tandis que les épingles tombent, le vent emporte le son, qui sert plusieurs fois, pourvu qu'on le resseche au four ou au soleil, car le plus usé se trouve le meilleur.

17°. On pique les papiers. Après qu'on les a pliés en plusieurs doubles, qui forment autant d'étages de 40 à 50 épingles chacun, jusqu'à la concurrence d'un demi-millier, on prend un poinçon ou peigne de fer à 20 ou 25 dents, d'où il tire le nom de *quarteron*; & d'un seul coup de marteau qu'on frappe sur une élévation qui se trouve au dos du peigne, dans le centre, voilà la place faite à un quarteron d'épingles. Les demi-milliers sont divisés en deux colonnes, dont chacune contient 10 ou 12 rangs d'épingles. Outre ces papiers, il y en a dont on empaquete les demi-milliers par sixains ou dixains, qui contiennent 6 ou 10 milliers. Ces papiers sont marqués en rouge, à la marque de l'ouvrier qui fait les épingles, ou plutôt du marchand qui les fait faire, & les débite en gros.

18°. On boute les épingles. C'est les placer dans le papier. On les prend à poignée, on les range par douzaine à-la-fois: il le faut bien, pour bouter jusqu'à 36 milliers d'épingles par jour; encore ne gagne-t-on, quand on y excelle, que trois sous: aussi cet ouvrage reste entre les mains des enfans, qui gagnent deux liards pour 6 milliers qu'ils en peuvent bouter dans un jour.

On distingue l'espece & le prix des épingles par les numeros, qui varient avec la longueur & la grosseur. Tel est l'ordre des numeros: 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 12. 14. 17. 18. 20. 22. 24. 26. 30. 36. celles qui sont au-dessus s'appellent *houfeaux*, espece d'épingles jaunes dont le millier se compte à la livre: il y a des milliers d'une livre, de deux & de trois. Le fil de laiton arrive de Suede en bottes de trois grosseurs: celles de la premiere grosseur servent à faire les houfeaux & les drapiers; la *drapiere* est une épingle grosse & courte, que les Drapiers emploient à emballer leurs étoffes, ou à les attacher en double: la seconde grosseur s'emploie aux épingles moyennes, c'est-à-dire depuis le n°. 20 jusqu'au n°. 10; & la troisieme grosseur, depuis le n°. 10 jusqu'au n°. 3, qui est le camion ou la demoiselle; & pour en venir à ce point de finesse, le fil n'a besoin de passer que cinq à six fois par la filiere, tant il est ductile.

Il y a des épingles de fer qui passent par les mêmes épreuves que celles de laiton, excepté qu'au lieu de les blanchir, on les teint quelquefois en noir, pour le deuil ou pour les cheveux; & qu'au lieu de les empointer, on en fait à double tête pour ce dernier usage: mais les têtes sont toujours de laiton. La façon même de les blanchir est particuliere; on y emploie une poudre composée de sel ammoniac, d'étain commun, & d'étain de glace ou de vis-argent; qu'on fait bouillir avec les épingles dans un pot de fer.

Voici la maniere de préparer le fer pour le réduire en fil d'épingle, ou la description d'une allemanderie qu'on voit à Laigle en Normandie, à 30 lieues de Paris. Il y a d'abord une grande roue à palettes, que l'eau fait tourner comme celle des moulins à blé. L'arbre de cette roue est d'environ 24 piés de long sur 18 pouces de diametre: il est armé vers les deux extrémités de coins ou cames, placés tout-au-tour, les uns, vers le côté de la roue, acérés d'acier au nombre de 16, larges de 4 pouces, épais d'un pouce



& demi, enfoncés dans l'arbre d'un demi-pié, & faillans de 4 pouces; les autres, placés à l'opposite font de bois, au nombre de 8, épais de 3 pouces, larges de 6, enfoncés de 8, & faillans de 8 aussi: à 3 ou 4 piés de l'arbre, sur une ligne parallele, est une poutre de la même longueur, large de 2 piés, épaisse d'un pié & demi: elle porte sur quatre piliers ou montans de bois qui la traversent, deux à chaque extrémité, vis-à-vis les cames, à 2 piés & demi de distance l'une de l'autre; ils sont enchâssés dans la poutre, & taillés de façon que la poutre appuie dessus vers le milieu, & se trouve fixée en-haut par des coins de bois qui traversent les montans. Entre les deux premiers piliers, c'est-à-dire du côté de la grande roue, est un levier de bois qu'on appelle le *manche du marteau*, de 10 piés de long, & d'un pié carré en grosseur, soutenu par un axe ou hesse de fer qui le traverse par le milieu, & va s'appuyer sur deux brigues de fonte cloiées aux montans. Ce manche est armé de cercles de fer, & d'une plaque ou semelle de fer aussi, sur laquelle portent les coins ou cames de fer, qui la soulent en bascule à mesure que la roue tourne. L'autre bout du levier est armé d'un marteau ou martinet de fer acéré d'acier, pesant 40 livres, avec un bec d'environ 8 pouces de long sur 2 de large ou d'épaisseur; sa surface ou sa base est convexe; il tombe de la hauteur de demi-pié sur une enclume qui est au-dessous. Cette enclume de fer saillante d'environ 6 pouces, est enchâssée dans un sabot de fonte de 15 pouces de largeur & autant d'épaisseur, sur 20 de longueur. Le sabot est lui-même enchâssé à la profondeur de 6 pouces, dans un billot de bois de 3 piés de diametre, armé d'un cercle de fer, enfoncé dans la terre de 3 piés sur des pilotis de 3 à 4 piés de long, & saillant d'un pié hors de la terre. De l'autre côté est un ouvrage pareil à celui-ci, excepté que le manche n'est point de cercles ni d'une semelle de fer, que le marteau de fonte pese 280 livres, avec une enclume de même matiere & d'un poids égal, l'une & l'autre à surface plate.

La roue qui fait marcher les deux marteaux, fait aller aussi le soufflet de la forge, & voici comment. A l'extrémité de l'arbre opposée à la roue, est un tourillon de fer fiché dans l'arbre. Ce tourillon entre dans une *nille* ou manivelle de fer, semblable à celles dont on se sert pour monter les poids d'une horloge ou d'un tourne-broche. Le manche de la nille entre dans le *branle*, c'est-à-dire une piece de bois longue & mince, suspendue par une traverse ou cheville de fer à un morceau de bois fourchu. Cette fourche est clouée par la queue à un *pouillerot* ou petit madrier de bois, qui monte & descend au moyen d'un axe mobile dans ses pivots; mais ces pivots sont fixés eux-mêmes dans la muraille voisine, ou à la charpente de la forge. Vers le milieu du pouillerot est une autre fourche, au bout de laquelle est un second branle de 18 piés de long. Ce branle placé horizontalement, est suspendu par une troisième fourche, qui est attachée à un pouillerot semblable au premier, & qui soutient la quatrième fourche d'où pend la chaîne du soufflet, & tout joue à proportion que la nille tourne avec la roue.

Le fer qui vient des grosses forges en lingots ou en barres, est d'abord rougi au feu & passe sous le gros marteau qui l'amointrit, le scie, le foude, le courroye lorsqu'il est pailleux, & lui donne enfin une meilleure qualité. De-là il passe sous le martinet. Un ouvrier est assis sur une bancelle ou planche accrochée par un anneau à un des piliers ou montans cités plus haut, & suspendue par une branloire ou chaîne de fer, à une poutre qui soutient le toit de la forge, en sorte qu'elle est mobile. Un autre ouvrier met les barres à la forge, & les donne toutes rouges à celui qui est près du martinet. Celui-ci les

présente & les tourne à chaque coup de marteau, tantôt à droite tantôt à gauche, & d'une seule chauffe, dans l'espace de trois minutes, d'une barre de fer longue de 2 piés & grosse de 2 pouces carrés l'on tire une verge de 6 piés de long, ou plutôt une verge de 4 piés & de 2 lignes de diametre, le surplus restant en barre, car la verge n'en a pris que 2 pouces carrés. C'est afin que la barre puisse s'allonger que la bancelle est mobile, en sorte que l'ouvrier avance ou recule selon le besoin. La verge sort de ses mains machée sur tous ses angles par la convexité du martinet. De la forge les verges passent à une triflerie à l'eau, voyez les articles FORGES GROSSES & TRIFLERIES. En voici une à bras (*fig. 1. Pl. I.*) composée d'un banc, sur lequel est une filiere en-travers, avec une tenaille en forme de ciseaux, dont les branches sont prises par un *chalnon* ou cercle de fer armé d'un crochet qui va aboutir à une bascule que l'ouvrier foule à force de bras.

La perfection de l'épingle consiste dans la roideur ou plutôt la dureté du laiton, dans la blancheur de l'étamage, dans la tournure des têtes, & la finesse des pointes: il seroit à souhaiter que cette façon fût une des dernières; car la pointe s'é mouffe dans les épreuves par où passe l'épingle au sortir de la meule: on pourroit du moins les tenir toujours dans des poches de cuir ou dans le son.

Cet article est de M. DELAIRE, qui décrivait la fabrication de l'épingle dans les ateliers même des ouvriers, sur nos desseins, tandis qu'il faisoit imprimer à Paris son analyse de la philosophie sublime & profonde du chancelier Bacon; ouvrage qui joint à la description précédente, prouvera qu'un bon esprit peut quelquefois, avec le même succès, & s'élever aux contemplations les plus hautes de la Philosophie, & descendre aux détails de la mécanique la plus minutieuse. Au reste ceux qui connoîtront un peu les vûtes que le philosophe anglois avoit en composant ses ouvrages, ne seront pas étonnés de voir son disciple passer sans dédain de la recherche des lois générales de la nature, à l'emploi le moins important de ses productions.

ÉPINGLES, s. m. pl. (*Jurisprud.*) que les auteurs comprennent sous le terme de *jocalia* ou *monilia*, sont un présent de quelques bijoux, ou même d'une somme d'argent, que l'acquéreur d'un immeuble donne quelquefois à la femme ou aux filles du vendeur, pour les engager à consentir à la vente. Les épingles sont pour les femmes, ce que le pot-de-vin est pour le vendeur; mais elles ne sont point censées faire partie du prix, parce que le vendeur n'en profite pas directement; elles sont regardées comme des présens faits volontairement à un tiers, & indépendans des conventions, en sorte qu'elles n'entrent point dans la composition du prix pour la fixation des droits d'insinuation & centième denier, ni des droits seigneuriaux, à moins que le présent ne fût excessif, & qu'il n'y eût une fraude évidente.

Mais elles sont censées faire partie des loyaux coûts, pourvu qu'elles soient mentionnées & liquidées par le contrat, auquel cas le retrayant féodal ou lignager est tenu de les rendre à l'acquéreur. Voy. Buridan, sur la coutume de Vermandois, article 236. & Billecoq, tr. des fiefs, p. 136 & 444. (A)

Cens en épingles; j'ai vû une déclaration passée à la seigneurie de Gif, le 19 Octobre 1713, où le censitaire se chargeoit pour un arpent, entr'autres choses, de portion d'un cent d'épingles dû sur 13 arpens. (A)

Délit d'épingle. Sauval, en ses antiquités de Paris, tom. II. p. 394, dit, qu'en 1445 une infigne larro- nesse dont on ignore le pays, mais qui n'étoit ni de Paris, ni des environs, ni peut-être même de France, creva les deux yeux à un enfant de deux



ans, & commit le délit d'épingles, ce qui étoit, dit-on, une grande cruauté; mais Sauval avoue qu'il n'entend point ces paroles: il ajoûte que cette femme fut mise en croix, on l'exécuta toute déchevelée, avec une longue robe, & ceinte d'une corde les deux jambes ensemble au-dessous; que toutes les femmes de Paris, à cause de la nouveauté, la voulurent voir mourir, interprétant son supplice chacune à leur manière; que les unes disoient que c'étoit à la mode de son pays, d'autres que sa sentence le portoit ainsi, afin qu'il en fût plus longuement mémoire aux autres femmes; que le délit étoit si énorme, qu'il méritoit encore une plus grande punition. S'il m'est permis d'hasarder une conjecture sur le sens de ces termes *délit d'épingle*, je pense qu'ils ne signifient autre chose que le crime commis par cette femme d'avoir crevé les yeux à ce jeune enfant, ce qu'elle fit apparemment avec une épingle. Il fut un tems en France où l'on condamnoit les criminels à perdre la vûte, en leur passant un fer chaud devant les yeux: apparemment que quelques particuliers pour affouvir leur cruauté sur quelqu'un, lui crevoient les yeux avec une épingle, & que cela s'appelloit le *délit d'épingle*. (A)

ÉPINGLES des Cartiers; ce sont de petits fils-fer enfoncés dans un morceau de parchemin plié en quatre, dont ils se servent pour attacher à des cordes les feuilles de carton dont ils font les cartes, afin de les faire sécher à l'air.

ÉPINGLE, (Rubanier.) est un petit outil de fer, long d'environ 3 ou 4 pouces, d'égale grosseur dans toute sa longueur, en forme de grosse épingle, mais sans pointe; sa tête est ordinairement faite avec de la cire d'Espagne, & lui sert de prise: on s'en sert au même usage que le couteau à velours, excepté que celles-ci ne coupent point les soies, & ne font que former les boucles du velours en les tirant successivement comme les couteaux. Voyez COUTEAU À VELOURS.

ÉPINGLETTE, f. f. c'est, dans l'Artillerie, une espèce de petite aiguille de fer, dont on se sert pour percer les gargouffes lorsqu'elles sont introduites dans les pièces, avant de les amorcer. (Q)

ÉPINGLIER, f. m. (Commerce.) marchand qui vend des épingles, des clous d'épingles, des touches, des aiguilles, &c.

Les Épingliers à Paris font un corps gouverné par trois jurés, dont la jurande dure deux ans. On les élit à deux reprises différentes; au mois de Mai on en élit deux, l'année suivante on élit le troisième, & ainsi de suite. Les statuts de cette communauté sont très-anciens. Leur principal travail étoit autrefois les épingles: mais depuis que les vivres sont devenus plus chers, & Paris plus peuplé, ils ne les font plus, ils les tirent de Laigle & autres endroits de la Normandie, où les ouvriers sont à meilleur compte.

EPINICION, f. m. (Belles-Lett.) dans la poésie grecque & latine signifie, 1<sup>o</sup>. une fête ou des réjouissances pour une victoire remportée sur l'ennemi: 2<sup>o</sup>. un poème, une pièce de vers sur le même sujet, un chant de victoire. Scaliger traite expressément de cette sorte de poème dans sa poétique, lib. I. ch. xljv. L'épître de Boileau, le poème de Corneille sur le passage du Rhin, celui de M. Adiffon sur la campagne de 1704, & celui de M. de Voltaire sur la victoire de Fontenoy, sont de ce genre.

Le poème d'Adiffon a pour objet la bataille d'Hocstet; c'est un des plus beaux ouvrages de cet illustre auteur; celui de M. de Voltaire ne mérite pas moins d'être lû; la préface que l'auteur y a mise contient des réflexions judicieuses sur ce genre de poème, & sur l'épître de Despréaux. (G)

EPINOCHE ou EPINARDE, subst. f. (Hist. nat. Ichtiolog.) *pisciculus aculeatus*, poisson d'eau douce, le plus petit de tous. Il n'a qu'une seule nageoire, qui est sur le dos, & au-devant de laquelle il se trouve trois piquans séparés les uns des autres. Il a aussi deux piquans sur le ventre; ils sont plus grands & plus forts que les autres, & ils tiennent à un os qui a la forme d'une nageoire; car ce poisson a deux lames osseuses, de figure triangulaire, à la place des nageoires du ventre. Il dresse & il abaisse à son gré ses piquans: il est sans écailles, & on le trouve dans les ruisseaux.

Il y a une autre espèce d'épinoche, qui diffère de la précédente par les caractères suivans: elle a dix ou onze piquans sur le dos, qui sont dirigés alternativement à droite & à gauche; le corps est plus long, & elle n'a point de lames osseuses: on la trouve aussi dans les ruisseaux. Rau, *synop. meth. pisc.* Rond. *hist. des poissons de riviere.* Voyez POISSON. (I)

EPINOCHE, c'est ainsi que les *Epiciers* appellent la fleur du meilleur café.

EPINYCTIDE, f. f. (Médecine.) *ἐπιπυκτίς*; c'est une espèce d'exanthème ou d'éruption cutanée en forme de pustule livide, de la grosseur d'une petite fève, remplie d'une matière muqueuse, qui s'ouvre ensuite & se change en un petit ulcère qui cause de grandes inquiétudes dans la nuit, par les vives douleurs qu'il occasionne: d'où lui vient, selon Celse, le nom que les Grecs lui ont donné, qui signifie dans la nuit, étant composé de la proposition *ἐν*, dans, & de *νύξ*, νυκτός, nuit.

Cet auteur, dans la description très-exacte qu'il donne de l'épinyctide, lib. V. cap. xxvij. dit qu'elle est ordinairement fort enflammée tout-au-tour, & que le sentiment douloureux qu'elle fait naître est beaucoup plus considérable que la grosseur ne semble pouvoir la causer; elle fournit, quand elle est ouverte, une sanie sanguinolente.

Cette tumeur est produite par une matière bilieuse acre qui se ramasse dans quelque follicule de la peau, la ronge, & se fait une issue en l'exulcérant: l'acreté & la subtilité particulière de cette humeur viciée la rendent susceptible de produire une irritation considérable dans les nerfs voisins, & d'être aisément agitée par la chaleur du lit & l'augmentation qui se fait dans la transpiration pendant la nuit.

Il est facile de distinguer cette tumeur exanthématique de toute autre, par les symptômes qui lui sont propres, rapportés dans la définition: elle est extrêmement incommode à cause des mauvais effets qu'elle produit dans la nuit: s'il en paroît plusieurs en même tems, c'est un indice de la qualité bilieuse & acrimonieuse, dominante dans la masse des humeurs.

Les personnes qui ont des épinyctides doivent observer un régime délayant & adoucissant: on a recours à la saignée si elles sont nombreuses; la purgation convient pour détourner de la peau l'humour vicié & l'évacuer; les digestifs & les épulotiques ordinaires sont les topiques, dont l'usage est indiqué dans cette affection. Voyez EXANTHÈME. (d)

EPIPEDOMETRIE, f. f. dans les Mathématiques, signifie la mesure des figures qui s'appuient sur une même base. Ce mot n'est plus en usage. Harris & Chambers. (E)

\* EPIPHANÈS, (Mythologie.) surnom de Jupiter. Jupiter épiphane ou Jupiter qui se manifeste, c'est la même chose. Jupiter fut ainsi appelé, de ce qu'il rendoit souvent sa présence sensible par des éclairs, par le tonnerre, de ce qu'il se plaisoit à se mêler parmi les hommes, & sur-tout parmi les femmes, sous différentes formes corporelles.

EPIPHANIE, f. f. (Hist. ecclési.) terme d'Eglise, qui



qui veut dire la fête des Rois, ou de l'apparition de Jesus-Christ aux Gentils, car le mot grec signifie apparition. Les Chrétiens d'Orient nomment aussi cette fête, la *Théophanie*, ou la fête des lumières. C'est une fête double de la première classe, qui se célèbre le 6 Janvier de chaque année.

Les Grecs appelloient l'*Epiphanie*, la présence des dieux sur la terre, soit qu'ils se fissent voir en personne aux yeux des hommes, soit qu'ils manifestassent leur présence par quelques effets extraordinaires. Cette présence des dieux leur fournit l'occasion d'instituer les fêtes ou sacrifices, qu'ils nommoient *épiphanies*, ἐπιφανεία, en mémoire de ces apparitions prétendues.

L'on a nommé semblablement, parmi les Chrétiens, l'*Epiphanie* la fête des Rois, dans la prévention généralement établie, que les mages étoient des rois. Cette fête ne se célébroit autrefois qu'après avoir été précédée d'une veille & d'un jeûne très-sévère; & il paroît surprenant qu'une coutume si pieuse ait été abolie, pour y substituer une solennité bien opposée à l'abstinence & à la mortification.

L'exemple des Payens a pû servir, selon quelques auteurs, à chasser le jeûne, pour lui subroger la bonne-chère. La conformité qu'ont trouvé ces mêmes auteurs entre la fête du *roi-boit* & les saturnales, leur a fait avancer que la première étoit une imitation & une suite de la seconde: en effet, disent-ils, la fête des saturnales commençoit en Décembre, continuoit dans les premiers jours de Janvier, qui est aussi le tems de la fête des Rois. Les peres de famille envoyoient à l'entrée des saturnales, des gâteaux avec des fruits à leurs amis; l'usage des gâteaux subsiste encore. Ces amis mangeoient ensemble: c'est ce que l'on pratique aussi la veille & le jour des Rois. La première cérémonie des saturnales consistoit à élire un roi de la fête; & Lucien fait dire plaisamment à Saturne, faisons des rois à qui nous obéissions agréablement. L'élection d'un roi est aussi parmi nous la première action de l'*Epiphanie*, avec cette différence que les Payens éliisoient leur roi par le sort des dés, & que nous l'éliisons par la rencontre de la feve. Le même Lucien nous apprend que le plaisir consistoit à boire, s'enivrer, & crier. C'est à-peu-près la même chose parmi nous, & nous marquons notre joie non seulement par la bonne-chère, mais encore par nos acclamations quand le *roi boit*.

Cependant toutes ces applications générales ne prouvent rien, & ne se trouvent un peu justes que par les abus que le tems a amenés dans la célébration de la fête de l'*Epiphanie*; car d'un côté la qualité des personnes qui célébroient ces deux fêtes, & de l'autre, le terme de leur durée, font voir clairement que ce sont deux différentes fêtes, qui n'ont qu'un rapport éloigné.

Difons donc qu'il est plus naturel de croire que le souper de la veille des Rois est une suite de la veille, que les Chrétiens célébroient d'abord avec beaucoup de respect & de religion; mais le tems, le lieu, & les autres circonstances de ces assemblées nocturnes, favorisoient trop la corruption pour qu'elle ne s'introduisît pas dans la fête; le scandale même devint à la fin si grand & si pernicieux, que par plusieurs conciles l'on fut obligé de défendre ces assemblées: cependant on ne put pas les abolir entièrement; & pour en conserver le souvenir, les parens s'assemblerent avec leurs amis, se régalerent; & afin de marquer l'origine du festin, ils observèrent de le bénir avant que de se mettre à table; & même en partageant le gâteau, la première portion étoit destinée pour Dieu, ce qui seul suffiroit, ce me semble, pour détruire la comparaison de la fête des Rois avec celle des saturnales.

On solennisoit autrefois dans notre royaume la

Tome V.

fête des Rois avec beaucoup plus de pompe & d'apparat qu'à présent. En effet nous lisons dans le journal d'Henri III. « qu'en 1578, le lundi 6 de Janvier » la demoiselle de Pons de Bretagne, royne de la » feve, fut par le roy desespérément brave, frisé, » & gauderonné, menée du chasteau du Louvre à la » messe en la chapelle de Bourbon, étant le roy suivi » de ses jeunes mignons, autant & plus braves que » lui ». On fait aujourd'hui que l'*Epiphanie* se célèbre à la cour avec une si grande simplicité, qu'elle seroit peut-être tolérée par ce sévère docteur de Sorbonne, qui regardoit toutes les réjouissances de l'*Epiphanie* comme des profanations criminelles; je parle de M. Jean Deslions, mort à Senlis au commencement de ce siècle, âgé de 85 ans. On connoît son petit livre sur cette matière; il est intitulé, *discours ecclésiastique contre le paganisme du roi-boit*. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPIPHÉNOMENE, f. m. (Med.) ce terme est grec; composé d'ἐπί, *super*, & φαινόμενος, *apparens*. Les anciens s'en servoient dans le même sens que d'*épi-génème*, ἐπιγενεμα, pour désigner les affections morbifiques qui surviennent dans une maladie, outre les symptômes qui lui sont propres, & qui procedent d'une cause différente de celle qui a produit ceux-ci.

M. Quesnay, dans son nouveau traité des fievres, dit avoir été obligé de se servir du terme d'*épi-phénomene*, n'ayant pû trouver aucun nom françois assez significatif pour exprimer distinctement ce que les anciens entendoient par ce mot, & ce qu'il s'agit de désigner par une dénomination qui marque bien sensiblement le genre d'affection morbifique qui vient d'être défini; ainsi c'est en quelque sorte malgré lui, ajoute-t-il, qu'il s'est déterminé à rappeler un terme grec, qui depuis long-tems est presque entièrement hors d'usage.

Les Arts & les Sciences gagnent toujours à acquérir des termes propres, dès qu'ils peuvent servir à éviter les circonlocutions, ou l'obscurité dans leur langage respectif. Voyez MALADIE, SYMPTOME, ACCIDENT. (d)

EPIPHONÈME, f. f. (Rhét.) mot consacré que nous avons emprunté des Grecs à l'exemple des Latins.

C'est une figure de Rhétorique qui consiste ou dans une espece d'exclamation à la fin d'un récit de quelque événement, ou dans une courte réflexion sur le sujet dont on a parlé. Cette figure échappe aux esprits vifs & aux esprits profonds: son élégance part du goût, du choix, de la vérité; il faut aussi qu'elle naisse du sujet, & qu'elle coule de source; alors c'est un dernier coup de pinceau qui fait une image frappante dans l'esprit du lecteur, ou de l'auditeur. Ainsi Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colere suggere à une déesse immortelle contre son héros, ne peut s'empêcher de s'écrier, *Tanta-ne animis celestibus iræ!* & dans un autre endroit, *Tanta molis erat romanam condere gentem!* C'est encore une belle *épi-phonème*, & souvent citée, que celle de S. Paul, lorsqu'après avoir discoursu de la rejection des Juifs, & de la vocation des Gentils, il s'écrie: *O profondeur des richesses, de la sagesse, & de la connoissance de Dieu!*

Cette figure n'est déplacée dans aucun ouvrage; mais il me semble que c'est dans l'histoire qu'elle produit sur-tout un effet intéressant. Velleius Paterculus qui, indépendamment du style, nous a montré son talent pour l'éloquence, dans son éloge admirable de Cicéron, est l'historien romain qui se soit le plus servi de l'*épi-phonème*; il a l'art de l'employer avec tant de grace, que personne ne l'a surpassé dans cette partie. Aussi faut-il convenir que cette figure mise en œuvre aussi judicieusement qu'il l'a sù faire, a des charmes pour tout le monde; parce que rien ne plaît,

K K k k k



ne délasse, n'attache, & n'instruit davantage, que ces sortes de pensées sententieuses & philosophiques jointes à la fin d'un récit des grandes actions & des principaux faits, dont on vient de tracer le tableau fidele. *Article de M. le Chevalier DE JAUCCOURT.*

**EPIPHORE**, f. m. (*Med.*) *Epiphora* est un terme qui vient du grec *ἐπιπόρα*, de *ἐπιπέσω*, cum impetu ferre, porter avec impétuosité. Il est employé en différens sens.

1°. Il signifie, généralement pris, toute sorte de transport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce soit, & particulièrement du sang, selon Scribonius Largus, n. 243. ainsi il peut être appliqué à toute tumeur inflammatoire.

2°. On appelle plus spécialement *epiphora*, selon Galien, l. IV. de G. M. S. C. cap. vij. &c. une fluxion inflammatoire qui se fait sur les yeux; ce qui est la même chose que l'ophtalmie. *V. OPHTHALMIE.*

3°. La signification la plus reçue du mot *epiphore*, est appliquée au flux de l'anus habituel, causé par un relâchement des canaux excrétoires des glandes, dans lesquelles se fait la sécrétion de cette humeur: ces canaux n'offrant pas assez de résistance à l'impulsion des fluides qu'ils reçoivent dans leur cavité, il s'y fait une dérivation des parties voisines; ils en sont abreuvés en trop grande quantité, n'ayant pas la force de les retenir; il s'en fait un écoulement proportionné, & par conséquent immodéré respectivement à l'état naturel: c'est un vrai diabete des glandes lacrymales; l'humeur dont elles regorgent se répand sur la surface de l'œil, & sur le bord de la paupière inférieure en plus grande abondance, que les points lacrymaux n'en peuvent recevoir, pour la porter dans la cavité des narines: elle se ramasse conséquemment vers le grand angle de l'œil, & s'écoule hors de la gouttière sur la surface extérieure de la paupière & des joues, en sorte que les yeux paroissent toujours mouillés & pleurans. Tant que dure ce vice, qui est quelquefois incurable, « ceux qui y sont sujets, dit Maitre-Jan, dans son traité des maladies de l'œil, part. III. chap. iij. » ont ordinairement la tête grosse & » large, sont d'un tempérament phlegmatique, & » travaillés souvent de fluxions sur les yeux ».

Les collyres astringens sont les seuls topiques qu'il convient d'employer contre le relâchement qui cause l'*epiphore*. On peut avoir recours aux vesicatoires appliqués derrière les oreilles à la nuque, pour faire diversion à l'humeur qui engorge les glandes lacrymales. Le cautère au bras peut aussi satisfaire à la même indication; mais ce qui est plus propre à la remplir, c'est l'usage réitéré des purgatifs qui ont de l'astringence, comme la rhubarbe. L'évacuation par la voie des felles est en général plus propre qu'aucun autre moyen, à détourner la matière de fluxions qui se font sur les yeux, ou sur les parties qui en dépendent. Hippocrate l'avoit éprouvé sans doute, lorsqu'il a dit que le cours-de-ventre à celui qui a une fluxion sur les yeux, est très-salutaire, *lippienti profusio alvi corripit, bonum. Aphor. xvij. sect. 6.* Ainsi on doit imiter la nature, c'est-à-dire suppléer à son défaut, par les secours de l'art, pour procurer une évacuation de cette espèce dans le cas dont il s'agit, dont l'utilité est autant constatée par l'expérience, que l'autorité de celui qui l'affûre est bien établie par l'exactitude & la vérité de ses observations. *Voyez FLUXION. (d)*

**EPIPHYSE**, f. f. (*Anat.*) appendice cartilagineuse, en grec *ἐπιφύσις*, de *ἐπιφύω*, croître dessus. *Epiphyse* est le nom que donnent les Anatomistes à certaines éminences cartilagineuses, qui paroissent des pièces rapportées, ajoutées, & unies au corps de l'os, de la même manière que la partie cartilagineuse des côtes l'est à l'égard de leur portion osseuse. Les

*epiphyses* se rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement.

L'union des *epiphyses* au corps de l'os, se fait par le moyen d'un cartilage qui se durcit, s'ossifie presque toujours vers la deuxième année, & ne forme dans la suite avec l'os qu'une seule pièce, de manière qu'il n'est plus possible de les séparer. En effet si dans l'adulte avancé en âge l'on scie l'os & l'*epiphyse* en même tems, on y découvre à peine les traces du cartilage qui faisoit auparavant leur union: cependant il est certain que le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyses, ont été *epiphyses* dans l'enfance; phénomène curieux dont l'explication mériterait un traité particulier qui nous manque encore en Physiologie. Mais ne pouvant entrer ici dans un pareil détail, nous nous contenterons seulement de remarquer que l'union des *epiphyses* au corps de l'os, permet à une partie du périoste de s'insinuer entre deux, de sorte que par ce moyen plusieurs vaisseaux sanguins s'y glissent, & portent à l'os de même qu'à la moelle, la matière de leur nourriture.

Observons aussi qu'il y a des *epiphyses* qui ont encore leur apophyse, comme l'*epiphyse* inférieure du tibia; & qu'il y a semblablement des apophyses qui portent des *epiphyses*, comme il paroît dans le grand trochanter. Ainsi la tête du fémur est dans les jeunes sujets, quelquefois dans les adultes, une *epiphyse* de la partie de cet os qu'on appelle son cou.

Les *epiphyses* prennent, ainsi que les apophyses, des noms différens tirés de leur figure. Par exemple, quand elles sont sphéroïdes, elles s'appellent tête; quand l'éminence est placée immédiatement au-dessous de la tête, cou; quand la tête est plate, condyle; quand sa surface est raboteuse, tubérosité: celles qui se terminent en manière de filet, sont nommées *filloïdes*; celles qui ont la forme d'un mamelon, *mastoïdes*; celles qui ressemblent à une dent, *odontoïdes*; à une chauve-souris, *ptéridoïdes*, &c. mais tous ces rapports, vrais ou prétendus, ne sont que de pures minuties anatomiques dont cette science est accablée.

Les *epiphyses* ont des usages qui leur sont communs avec les apophyses, comme de servir en général à l'articulation, à attacher les muscles & les ligamens dont elles augmentent la fermeté, à rendre les os plus légers par leur spongiofité, plus forts & moins cassans, en multipliant les pièces. Elles servent encore à augmenter la force des muscles, en donnant plus d'étendue à l'extrémité des os: on peut ajouter que la situation & la figure particulière des *epiphyses*, les rendent capables d'autant d'usages différens. Enfin ces sortes d'éminences cartilagineuses préviennent dans les enfans la fracture des os, & font que dans l'accroissement du corps ils peuvent s'allonger plus aisément, & parvenir à leur juste grandeur. *Article de M. le Chevalier DE JAUCCOURT.*

**EPIPLOCELE**, f. f. en Chirurgie, espèce de hernie ou tumeur, qui est occasionnée par la descente de l'épiploon dans l'aîne. *Voyez HERNIE & ENTÉRO-ÉPIPLOCELE. (Y)*

**EPIPLOIQUE**, adj. en Anatomie, se dit des artères & des veines qui se distribuent dans la substance de l'épiploon. Il y a une artère *epiploïque* qui vient de la branche hépatique.

L'*epiploïque* droite est une branche de l'artère coeliaque, qui vient du côté droit de la partie inférieure ou postérieure de l'estomac. *Voyez CŒLIAQUE.*

L'*epiploïque postérieure*, c'est une branche de l'artère coeliaque qui part de l'extrémité de la splénique, & qui va se distribuer à la partie postérieure de l'épiploon.

L'*epiploïque gauche* est une branche de l'artère cœ-



liaque, qui se distribue au côté gauche & inférieur de l'épiploon. (L)

EPIPLONPHALE, f. f. en Chirurgie, espece d'exomphale ou descente du nombril, qui consiste en une tumeur ou gonflement de cette partie, produit par le déplacement de l'épiploon. Voyez EXOMPHALE & ENTÉRO-ÉPIPLONPHALE.

Ce mot est composé du grec, ἐπιπλόον, *épiploon*, coiffe, & ὀμφαλός, *nombril*. (Y)

EPIPLOON, f. m. en Anatomie, membrane grasse répandue sur les intestins, & qui entre même dans leurs sinuosités. On l'appelle aussi *omentum*, & le peuple la nomme *coiffe*.

Ce mot est formé du grec, ἐπιπλέειν, *floter dessus*, parce que cette membrane paroît à la vérité flottante sur les intestins. (L)

EPILOSARCONPHALE, f. f. en Chirurgie, espece de tumeur ou d'exomphale, qui est formée de l'épiploon, & compliquée d'une excroissance de chair. Voyez EXOMPHALE.

Ce mot est formé de trois mots grecs, ἐπιπλόον, *épiploon*, σὰρξ, *chair*, ὀμφαλός, *nombril*. (Y)

\* EPIPYRGIDE, adj. pris subst. c'est-à-dire *plus grande qu'une tour*; c'est ainsi que les Athéniens appelloient une statue colossale à trois corps, qu'ils avoient consacrée à Hécate.

EPIQUE, adj. *Poème épique*: on appelle ainsi un poème où l'on célèbre quelques actions signalées d'un héros. Voyez EPOËË.

EPIRE, (Hist. anc. Géog.) Le nom d'*Epire* se prend en deux sens par les écrivains grecs; ils s'en servent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons *Continent*, & quelquefois pour désigner plus particulièrement un pays d'Europe, qui étoit situé entre la Thessalie & la mer Adriatique, & qui fait partie de l'Albanie moderne.

Son voisinage avec la Grece a sur-tout contribué à le rendre fameux dans l'ancienne histoire; & quoiqu'il fût d'une très-petite étendue, cependant Strabon y compte jusqu'au nombre de quatorze nations Epirotes: tels furent les Chaoniens, les Thesprotés, les Molosses, les Ethisiens, les Athamanes, les Perthebes, les Embrasiens, &c. Mais nous ne nous engageons point dans ce défilé; nous ne rechercherons pas non plus les raisons qui ont porté les Poètes à placer leur enfer dans cette partie de la Grece; encore moins parlerons-nous du combat d'Hercule & de Geryon, qui rendit ce pays célèbre: tout cela n'est point du ressort de cet Ouvrage. Nous devons, au contraire, nous hâter de dire que l'*Epire*, qui étoit d'abord un royaume libre, fut ensuite soumis aux rois de Macédoine, & tomba enfin sous le pouvoir des Romains. On fait que Paul Emile ayant vaincu Persée, dernier roi de Macédoine, ruina soixante-dix villes des Epirotes qui avoient pris le parti de ce prince, y fit un butin immense, & emmena 150 mille esclaves.

Les empereurs de Grece établirent des Despotés en *Epire*, qui posséderent ce pays jusqu'au regne d'Amurat II. Ce conquérant le reunit aux vastes états de la porte ottomane. Ainsi les Epirotes libres dans leur origine, riches, braves, & guerriers, sont à présent serfs, lâches, misérables: épars dans les campagnes ruinées, ils s'occupent à cultiver la terre, ou à garder les bestiaux dans de gras pâturages, qui nous rappellent ceux qu'avoient les bœufs de Geryon, dont les historiens nous ont tant parlé; mais c'est la seule chose des états du fils d'Achille qui subsiste encore la même. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

\* EPISCAPHIES, adj. pris subst. (Myth.) Les Rhodiens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des barques*, ou *les épiscaphies*. *Episcaphie* vient d'ἐπι, *sur*, & de σκαφή, *barque*.

Tome V,

\* EPISCENES, adj. pris subst. (Myth.) Les Lacédémoniens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des tentes*, ou *les épiscenes*. *Episcenes* est formé d'ἐπι, *sur*, & de σκηνή, *tente*.

EPISCOPAL, se dit de tout ce qui a rapport à la dignité ou à la personne des évêques: ainsi l'on dit *dignité épiscopale*, *le corps épiscopal*, *croix épiscopale*, *palais épiscopal*, &c.

EPISCOPAT, f. m. (Hist. eccl.) ordre ou dignité d'un évêque: c'est la plénitude & le complément du sacerdoce de la loi nouvelle.

On convient généralement que tous les évêques, en vertu de la dignité épiscopale, ont une égale puissance d'ordre; & c'est en ce sens que l'on dit qu'il n'y a qu'un *épiscopat*, & que cet *épiscopat* est solidairement possédé par chacun des évêques en particulier. *Episcopatus unus est* (dit S. Cyprien, *lib. de unit. Ecclesie*), *cujus pars à singulis in solidum tenetur*.

Les Théologiens scholastiques sont partagés sur la question, savoir si l'*épiscopat*, c'est-à-dire l'ordination épiscopale, est un ordre & un sacrement. Les uns, comme Guillaume d'Auxerre, Almani, Cajetan, Bellarmin, Maldonat, Ifambert, &c. soutiennent que l'*épiscopat* est un sacrement & un ordre proprement dit, distingué de la prêtrise, mais qui doit toujours néanmoins en être précédé: Hugues de S. Victor, Pierre Lombard, S. Bonaventure, Soto & plusieurs autres, prétendent que l'*épiscopat* n'est ni un ordre ni un sacrement, mais que l'ordination épiscopale confère à celui qui la reçoit une puissance & une dignité supérieure à celle des prêtres. Durand & quelques autres regardent simplement l'*épiscopat* comme une extension du caractère sacerdotal. Le premier de ces sentimens est le plus généralement suivi; mais ceux qui le soutiennent sont encore divisés sur ce qui constitue la matière & la forme de l'*épiscopat* considéré comme sacrement.

Comme on pratique dans la consécration des évêques plusieurs cérémonies différentes, telles que l'imposition des mains, l'onction sur la tête & sur les mains, l'imposition du livre de l'évangile sur le col & les épaules de l'élu, la tradition de la crosse & de l'anneau, & celle même du livre des évangiles, les Théologiens ont pensé qu'outre l'imposition des mains quelque-une de ces cérémonies étoit matière essentielle de l'*épiscopat*. Mais comme en ce point on doit plus faire attention à la pratique universelle & constante de l'Eglise qu'aux opinions particulières des Théologiens, il est clair que la plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout tems en usage dans la consécration des évêques. Quant à l'onction de la tête & des mains, elle n'est point en usage chez les Grecs, comme le remarquent les PP. Morin, Goar & Martene, cependant on ne leur conteste point la validité ni la succession de l'*épiscopat*. L'imposition du livre des évangiles sur la tête & les épaules de l'évêque élu n'est point fondée dans l'antiquité; Isidore de Seville, qui vivoit dans le vij. siècle, n'en dit pas un mot dans la description qu'il donne de la consécration des évêques, *lib. II. de officiis divin. cap. v.* Almain & Amalair, traitant des mêmes matières, regardent cette cérémonie comme une chose nouvelle qui n'avoit aucun fondement dans la tradition, & qu'on ne pratiquoit point encore de leur tems dans les églises de France & d'Allemagne. Enfin la tradition de l'évangile, de la crosse & de l'anneau, est d'un usage encore plus récent, & même aujourd'hui inconnu dans l'église greque, comme l'observe le P. Morin: d'où il est aisé de conclure que l'imposition des mains seule est la matière de l'*épiscopat*; elle est expressément marquée dans l'écriture comme le signe sensible qui confère la grace. Les Peres & les Conciles s'accordent à

K. K k k k ij



la regarder comme matiere ; l'usage de l'église latine & greque la confirme dans cette possession , & toutes les diverses autres cérémonies , dont nous venons de parler , n'ont pour elles ni la même antiquité dans l'origine , ni la même uniformité dans la pratique.

Ce partage de sentimens , sur ce qui constitue la matiere essentielle de l'*épiscopat* , en a entraîné nécessairement un pareil , sur ce qui doit en faire la forme : les uns l'ont fait consister dans ces paroles , *recevez le S. Esprit* ; d'autres dans celles qui accompagnent la tradition de l'évangile , de l'anneau & de la croise ; d'autres dans celles que profere l'évêque consécrateur , en faisant l'onction sur la tête & sur les mains de l'évêque élu. Mais comme il est de principe parmi les Théologiens , que la forme doit toujours être jointe avec la matiere ; dès qu'il est évident , comme nous l'avons insinué , qu'aucune de ces cérémonies extérieures n'est matiere de l'*épiscopat* , il s'ensuit nécessairement qu'aucune des prières qui les accompagnent n'en est la forme , & par conséquent qu'elle se réduit aux prières , qui attirent sur celui qui est élu la grace du S. Esprit , & qui accompagnent l'imposition des mains.

On forme encore sur l'*épiscopat* une question importante , savoir si une personne qui n'est pas prêtre peut être ordonnée évêque , & si son ordination & sa consécration en cette dernière qualité est valide. Tous les Théologiens conviennent que l'ordination dont il s'agit est illicite , parce que les regles de l'Eglise demandent qu'on monte par degrés à l'*épiscopat* , & qu'on reçoive les ordres inférieurs : mais ils se partagent sur la validité de l'ordination épiscopale qui n'est pas précédée de l'ordination sacerdotale. Bingham , dans *ses origines ecclésiastiques* , liv. XI. chap. x. §. 5. prétend que plusieurs diacres ont été ordonnés évêques sans avoir passé par l'ordre de prêtrise : Cecilien , selon Optat , n'étoit qu'archidiaque , c'est-à-dire premier diacre de l'église de Carthage , lorsqu'il en fut fait évêque. Théodoret & S. Ephiaphane assûrent la même chose de S. Athanase , lorsqu'il fut élevé sur le siège d'Alexandrie : Libérat , Socrate & Théodoret disent aussi que les papes Agapet , Vigile & Félix n'étoient que diacres lorsqu'ils furent élus papes. Mais outre que ces auteurs marquent simplement le degré où étoient les sujets dont ils parlent lorsqu'ils avoient été élus , & qu'ils ne marquent point qu'entre leur élection & leur consécration ils n'ont pas été ordonnés prêtres , il paroît que la coutume de l'Eglise étoit de n'ordonner aucun évêque qui n'eût passé préalablement par l'ordre de prêtrise ; c'est la disposition du concile de Sardique , *can. X. Si quis ex foro , sive dives , sive scholasticus , episcopus fieri dignus habeatur , non prius constituitur quam lectoris , & diaconi , & presbyteri ministerium peregerit*. Il veut même qu'entre chaque ordre on garde des interstices assez longs pour s'assûrer de la foi & des mœurs du sujet : & nous voyons que si dans les occasions extraordinaires , comme dans la promotion de S. Ambroise à l'*épiscopat* , on dispensoit de ces interstices , on ne dispensoit pas pour cela de la réception des ordres , ni par conséquent de la prêtrise ; d'où il est aisé de conclure qu'on n'en exempta ni Cecilien , ni S. Athanase , ni Agapet , ni les autres , & que l'expression *cum diaconus esset , episcopus ordinatus est* , doit se réduire à celle-ci , *cum diaconus esset , episcopus electus est* ; ce qui n'exclut point la promotion à la prêtrise.

D'ailleurs il est difficile de concevoir comment ces ordinations n'auroient pas été nulles ; car c'est aux évêques à ordonner des prêtres , c'est-à-dire à communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les saints mystères & d'absoudre les pécheurs , pouvoir que les évêques ne peuvent communiquer ,

si eux-mêmes ne l'ont reçu : or l'ordination épiscopale seule ne confere pas ce double pouvoir ; les évêques n'en pourroient donc être la source ni le principe , s'ils n'avoient été préalablement ordonnés prêtres. Mais quoique cette dernière opinion paroisse la mieux fondée , l'autre néanmoins ne peut être accusée d'erreur , l'Eglise n'ayant rien décidé sur ce point. Voyez EVÊQUE. (G)

EPISCOPAUX , (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est le nom qu'on donna en Angleterre sous Jacques I. à ceux qui adhéroient aux rites de l'église anglicane , par opposition aux Calvinistes , qu'on appella *Presbytériens*. Voyez PRESBYTÉRIENS.

Dans la suite , sous Charles I. ceux qui suivoient le parti du roi furent nommés *Episcopaux rigides* , & les parlementaires , *Presbytériens rigides*.

Quand Charles II. fut monté sur le throne , les différentes branches des deux partis commencerent à se mieux distinguer ; & comme ils se rapprochèrent , ils formerent les deux branches de *Wighs* & de *Torys mitigés* par rapport à la religion , de même que par rapport au gouvernement.

Il faut se mettre au fait du sens qu'ont eu tous ces divers mots , suivant les tems & les conjonctures , pour bien entendre l'histoire d'une nation libre , & par conséquent toujours agitée , où les deux partis qui dominant dans l'état , échauffés par les disputes , animés de plusieurs passions , se distinguent par des *sobriquets* , par des noms particuliers plus ou moins odieux ; ces noms changent souvent , augmentent de force ou s'adoucisent , selon que le peuple , inquiet sur sa situation , grossit l'objet de ses craintes , ou revenant des impressions violentes qu'on lui a données , apaise ses frayeurs , rentre dans le calme , & se sert alors dans chaque parti de termes plus modérés que ceux qu'il employoit auparavant. Article de M. le Chevalier DE JAUCCOURT.

De tous les sectaires les *Episcopaux* sont ceux qui sont le moins éloignés de l'église romaine , pour ce qui concerne la discipline ecclésiastique ; ils ont des évêques , des prêtres , des chanoines , des curés & autres ministres inférieurs , & un office qu'ils appellent *liturgie*. Il est vrai que les Catholiques ne conviennent pas que l'ordination des ministres de cette société soit légitime & valide : on a agité cette question avec beaucoup de chaleur depuis 25 ans ; le P. le Courayer , ci-devant chanoine régulier & bibliothécaire de sainte Genevieve , aujourd'hui réfugié en Angleterre & docteur d'Oxford , ayant écrit en faveur des Anglicans , sa dissertation a été réfutée par le P. Hardouin , jésuite , & par le P. le Quien , jacobin réformé , sans parler de deux ou trois autres théologiens qui sont encore entrés en lice , & auxquels le P. le Courayer a répliqué. Voyez ORDINATION.

Les *Episcopaux* , outre ces titres , ont retenu une grande partie du droit canon & des décrétales des papes pour la discipline & la police ecclésiastique. Leur liturgie , qu'ils nomment autrement *le livre des communes prières* , contient non-seulement leur office public , qui est presque le même que celui de l'église latine , mais encore la maniere dont ils administrent les sacremens. Ils ont l'office des matines qu'ils commencent par *Domine labia nostra aperies* ; ensuite on chante le psaume *Venite* , puis les psaumes & les leçons de chaque jour : ils disent aussi le cantique *Te Deum* , & quelques psaumes de ceux que nous lisons dans l'office de laudes. Ils commencent aussi leurs vêpres par les versets *Domine labia nostra aperies* , & *Deus in adjutorium* , &c. puis ils récitent les psaumes propres au jour , & ils ont à cet effet un calendrier où sont marquées les fêtes & les fêtes fixes ou mobiles , ayant pour chacune des offices propres. Ils célèbrent aussi les dimanches , & distinguent



ceux de l'avent, d'après l'épiphanie, d'après la pentecôte, ceux de la septuagésime, sexagésime, cinquagésime, trinité, &c. ils ont pour chacun de ces jours des collectes ou offices du matin, pour tenir lieu de la messe, qu'ils ont abolie, & dont ils ont proscrié jusqu'au nom. On y recite l'épître, l'évangile, quelques oraisons, le *gloria in excelsis*, le symbole, des préfaces propres à chaque solennité; mais ils ont réformé le canon de la messe, & font leur office en langue vulgaire pour être entendus du peuple. La manière dont ils administrent les sacrements est aussi marquée dans ce livre, & est peu différente de la nôtre: le ministre qui baptise, après avoir prononcé les paroles sacramentelles, *je te baptise au nom du pere*, &c. fait un signe de croix sur le front de l'enfant. L'évêque donne aussi la confirmation en imposant les mains sur la tête des enfans, & récitant quelques oraisons auxquelles il ajoute sa bénédiction. Enfin on trouve dans cette liturgie la manière d'ordonner les prêtres, les diacres, &c. la forme de bénir le mariage, de donner le viatique aux malades, & plusieurs autres cérémonies fort semblables à celles qu'on pratique dans l'église romaine: par exemple, ils reçoivent la communion à genoux; mais ils ont déclaré qu'ils n'adoroient point l'Eucharistie, dans laquelle ils ne pensent pas que Jesus-Christ soit réellement présent: sur ce point, & sur presque tout ce qui concerne le dogme, ils conviennent avec les Calvinistes. Cette liturgie fut autorisée sous Edouard VI. la cinquième ou sixième année de son règne, par un acte du parlement, & confirmée de même sous Elisabeth. Les évêques, prêtres, diacres & autres ministres *épiscopaux* peuvent se marier, & la plupart le font. Leur église est dominante en Angleterre & en Irlande; mais en Ecosse, où les Presbytériens & les Puritains sont les plus forts, on les regarde comme non conformistes: ceux-ci, à leur tour, ont le même nom en Angleterre; on les y laisse jouir des mêmes privilèges que les Anglicans, & cela sans restriction: ils ne font pas même assujettis au serment du test; & lorsqu'on les met dans des emplois de confiance, on leur fait seulement prêter serment au gouvernement. Quant aux ministres *épiscopaux*, ils sont sujets à plusieurs lois pénales, sur-tout s'ils refusent de prêter les sermens du test & de suprématie. *Voyez TEST & SUPRÉMATIE.*

(G)  
EPISYNTHÉTIQUE, adj. (*Médecine.*) est le nom d'une secte de medecins; il est tiré d'un verbe grec qui signifie *entasser* ou *assembler*, *ἐπισυνθέτην αἰσῶσις*, *secta supercompositiva*.

Ceux qui formoient cette secte, tels que Léonides & ceux de son parti, prétendoient vraisemblablement joindre les maximes des Méthodiques avec celles des Empyriques & des Dogmatiques, & rassembler ou concilier ces diverses sectes les unes avec les autres.

C'est tout ce qu'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumières sur ce sujet: on ne fait pas même quand Léonides, qui est le medecin le plus connu de la secte *épisyntétique*, a vécu, quoiqu'il soit probable que Soranus, le plus habile de tous les Méthodiques, l'a précédé de quelque tems. *Voyez l'histoire de la Médecine de le Clerc*, dont cet article est extrait. (d)

EPISODE, s. m. (*Belles-Lettres.*) se prend pour un incident, une histoire ou une action détachée, qu'un poète ou un historien insere dans son ouvrage & lie à son action principale pour y jeter une plus grande diversité d'évenemens, quoiqu'à la rigueur on appelle *épisode* tous les incidens particuliers dont est composée une action ou une narration.

Dans la poésie dramatique des anciens on appelloit *épisode* la seconde partie de la tragédie. L'abbé

d'Aubignac & le P. le Bossu ont traité l'un & l'autre de l'origine & de l'usage des *épisodes*. La tragédie à sa naissance n'étant qu'un chœur, on imagina depuis, pour varier ce spectacle, de diviser les chants du chœur en plusieurs parties, & d'en occuper les intervalles par un récitatif qu'on confia d'abord à un seul acteur, ensuite à deux, & enfin à plusieurs, & qui étant comme étranger ou surajouté au chœur, en prit le nom d'*épisode*.

De-là l'ancienne tragédie se trouva composée de quatre parties, savoir le prologue, l'*épisode*, l'exode, & le chœur: le prologue étoit tout ce qui précédoit l'entrée du chœur (*voyez PROLOGUE*): l'*épisode* tout ce qui étoit interposé entre les airs que le chœur chantoit: l'exode tout ce qu'on récitoit après que le chœur avoit fini de chanter pour la dernière fois; & le chœur, tous les chants qu'exécutoit la partie des acteurs, qu'on nommoit proprement *le chœur*. *Voyez CHŒUR & EXODE.*

Ce récit des acteurs étant distribué en différens endroits, on peut le considérer comme un seul *épisode* composé de plusieurs parties, à moins qu'on n'aime mieux donner à chacune de ces parties le nom d'*épisode*: en effet c'étoit quelquefois un même sujet divisé en différens récits, & quelquefois chaque récit contenoit son sujet particulier indépendant des autres. A ne considérer que la première institution de ces piéces *surajoutées*, il ne paroît nullement nécessaire qu'on y ait observé l'unité du sujet, au contraire, trois ou quatre récits d'actions différentes, sans liaison entr'elles, paroissent avoir été également propres à soulager les acteurs, à divertir le peuple, & conformes à la grossièreté de l'art, qui n'étant encore qu'au berceau, auroit mal soutenu la continuité d'une action, pour peu qu'il eût voulu lui donner d'étendue: difficulté qui a fait tolérer jusqu'ici les *épisodes* dans le poème épique. *Voyez EPOPEE.*

Ce qui n'avoit été qu'un ornement dans la tragédie, en étant devenu la partie principale, on regarda la totalité des *épisodes* comme ne devant former qu'un seul corps, dont les parties fussent dépendantes les unes des autres. Les meilleurs poètes conçurent leurs *épisodes* de la sorte, & les tirent d'une même action; pratique si généralement établie du tems d'Aristote, qu'il en a fait une règle, en sorte qu'on nommoit simplement *tragédies*, les piéces où l'unité de ces *épisodes* étoit observée, & *tragédies épisodiques*, celles où elle étoit négligée. Les *épisodes* étoient donc dans les drames des anciens, ce que nous appellons aujourd'hui *actes* dans une tragédie ou comédie. *Voyez EPISODIQUE.*

EPISODE, dans le même sens, est un incident; une partie de l'action principale. Toute la différence qu'Aristote met entre l'*épisode* tragique & l'*épisode* épique, c'est que celui-ci est plus susceptible d'étendue que le premier. *Voyez EPIQUE.*

Ce philosophe employe le mot d'*épisode* en trois sens différens. Le premier est pris du dénombrement des parties de la tragédie, tel que nous l'avons rapporté ci-dessus; d'où il s'ensuit que dans la tragédie ancienne l'*épisode* étoit tout ce qui ne composoit ni le prologue, ni l'exode, ni le chœur; & comme ces trois dernières parties n'entrent point dans la tragédie moderne, le terme d'*épisode* signifieroit en ce sens la *tragédie* toute entière. De même l'*épisode* épique seroit le poème tout entier, en en retranchant la proposition & l'invocation; mais si les parties & les incidens dont le poète composé son ouvrage sont mal liés les uns avec les autres, le poème sera *épisodique* & défectueux: c'est-à-dire, pour éclaircir la pensée de l'auteur grec, que le terme *épisode* est équivalent à *poème* ou à *unité d'action*. Mais ce n'est pas là proprement le sens que les modernes lui donnent.



De plus, comme tout ce qu'on chantoit dans la tragédie, quoique divisé en scènes, étoit compris sous le nom général de *chœur*, de même chaque partie de la fable ou de l'action, chaque incident, quoiqu'il formât à part un *épisode*, étoit compris sous le nom général d'*épisode*, qu'on donnoit à toute l'action prise ensemble. Les parties du chœur étoient autant de chœurs, & les parties de l'*épisode* autant d'*épisodes*.

En ce sens (& c'est le second qu'Aristote donne à ce terme) chaque partie de l'action exprimée dans le plan & dans la première constitution de la fable, étoient autant d'*épisodes*; telles sont dans l'*Odyssée*, l'absence & les erreurs d'*Ulysse*, le desordre qui regne dans sa maison, son retour, & sa présence qui rétablissent toutes choses.

Aristote nous donne encore une troisième sorte d'*épisode*, lorsqu'il dit que ce qui est compris & exprimé dans le premier plan de la fable, est propre, & que les autres choses sont des *épisodes*. Par propre il entend ce qui est absolument nécessaire, & par *épisode* ce qui n'est nécessaire qu'à certains égards, & que le poète peut ou employer ou rejeter. C'est ainsi qu'*Homère* après avoir dressé le premier plan de sa fable de l'*Odyssée*, n'a plus été maître de faire ou de ne pas faire *Ulysse* absent d'*Ithaque*; cette absence étoit essentielle, & par cette raison Aristote la met au rang des choses propres à la fable: mais il ne nomme point de la sorte les aventures d'*Antiphate*, de *Circé*, des *Syrennes*, de *Scylla*, de *Caribde*, &c. le poète avoit la liberté d'en choisir d'autres; ainsi elles sont des *épisodes* distinguées de la première action, à laquelle en ce sens elles ne sont point propres ni immédiatement nécessaires. Il est vrai qu'on peut dire qu'elles le sont à quelques égards; car l'absence d'*Ulysse* étant nécessaire, il falloit aussi nécessairement que n'étant pas dans son pays il fût ailleurs. Si donc le poète avoit la liberté de ne mettre que les aventures particulières que nous venons de citer, & qu'il a choisies, il n'avoit pas la liberté générale de n'en mettre aucunes. S'il eût omis celles-ci, il eût été nécessairement obligé de leur en substituer d'autres, ou bien il auroit omis une partie de la matière contenue dans son plan, & son poème auroit été défectueux. Le défaut de ces incidents n'est donc pas d'être tels que le poète eût pu, sans changer le fonds de l'action, leur en substituer d'autres; mais de n'être pas liés entr'eux de façon que le précédent amène celui qui le suit; car c'est peu de se succéder, il faut encore qu'ils naissent les uns des autres.

Le troisième sens du mot *épisode*, revient donc au second; toute la différence qui s'y rencontre, c'est que ce que nous appellons *épisode* dans le second sens, est le fonds ou le canevas de l'*épisode* pris dans le troisième sens, & que ce dernier ajoute à l'autre certaines circonstances vraisemblables, quoique non nécessaires, des lieux, des princes, & des peuples chez lesquels *Ulysse* a été jetté par le courroux de *Neptune*.

Il faut encore ajouter que dans l'*épisode* pris en ce troisième sens, l'incident ou l'*épisode* dans le premier sens sur lequel l'autre est fondé, doit être étendu & amplifié, sans quoi une partie essentielle de l'action & de la fable n'est pas un *épisode*.

Enfin c'est à ce troisième sens qu'il faut restreindre le précepte d'Aristote, qui prescrit de ne faire les *épisodes* qu'après qu'on a choisi les noms qu'on veut donner aux personnages. *Homère*, par exemple, n'auroit pas pu parler de flotte & de navires comme il a fait dans l'*Illiade*, si au lieu des noms d'*Achille*, d'*Agamemnon*, &c. il avoit employé ceux de *Capanée*, d'*Adraste*, &c. Voyez FABLE.

Le terme d'*épisode*, au sentiment d'Aristote, ne signifie donc pas dans l'épopée un événement étran-

ger ou hors d'œuvre, mais une partie nécessaire & essentielle de l'action & du sujet; elle doit être étendue & amplifiée avec des circonstances vraisemblables.

C'est par cette raison que le même auteur prescrit que l'*épisode* ne soit point ajouté à l'action & tiré d'ailleurs, mais qu'il fasse partie de l'action même; & que ce grand maître parlant des *épisodes* ne s'est jamais servi du terme *ajouter*, quoique ses interprètes l'aient trouvé si naturel ou si conforme à leurs idées, qu'ils n'ont pas manqué de l'employer dans leurs traductions ou dans leurs commentaires. Il ne dit cependant pas qu'après avoir tracé son plan & choisi les noms de ses personnages, le poète doive ajouter les *épisodes*, mais il se sert d'un terme dérivé de ce mot, comme si nous disions en français que le poète doit *épisodier* son action.

Ajoutez à cela, que pour faire connoître quelle doit être la véritable étendue d'une tragédie ou de l'épopée, & pour enseigner l'art de rendre celle-ci plus longue que l'autre, il ne dit pas qu'on ajoute peu d'*épisodes* à l'action tragique, mais simplement que les *épisodes* de la tragédie sont courts & concis, & que l'épopée est étendue & amplifiée par les siens. En un mot la vengeance & la punition des méchants énoncée en peu de paroles, comme on la lit dans le plan d'Aristote, est une action simple, propre, & nécessaire au sujet; elle n'est point un *épisode*, mais le fonds & le canevas d'un *épisode*; & cette même punition expliquée & étendue avec toutes les circonstances du tems, des lieux, & des personnes, n'est plus une action simple & propre, mais une action épisodique, un véritable *épisode*, qui pour être plus au choix & à la liberté du poète, n'en contient pas moins un fonds propre & nécessaire.

Après tout ce que nous venons de dire, il semble qu'on pourroit définir les *épisodes*, les parties nécessaires de l'action étendues avec des circonstances vraisemblables.

Un *épisode* n'est donc qu'une partie de l'action, & non une action toute entière; & la partie de l'action qui sert de fonds à l'*épisode*, ne doit pas, lorsqu'elle est épisodique, demeurer dans la simplicité, telle qu'elle est énoncée dans le premier plan de la fable.

Aristote, après avoir rapporté les parties de l'*Odyssée* considérées dans cette première simplicité, dit formellement qu'en cet état elles sont propres à ce poème, & il les distingue des *épisodes*. Ainsi que dans l'*Œdipe* de *Sophocle* la guérison des *Thébains* n'est pas un *épisode*, mais seulement le fonds & la matière d'un *épisode*, dont le poète étoit le maître de se servir. De même Aristote en disant qu'*Homère* dans l'*Illiade* a pris peu de chose pour son sujet, mais qu'il s'est beaucoup servi de ses *épisodes*; nous apprend que le sujet contient en soi beaucoup d'*épisodes* dont le poète peut se servir, c'est-à-dire qu'il en contient le fonds ou le canevas, qu'on peut étendre & développer comme *Sophocle* a fait le chatiment d'*Œdipe*.

Le sujet d'un poème peut s'amplifier de deux manières; l'une, quand le poète y emploie beaucoup de ses *épisodes*; l'autre, lorsqu'il donne à chacun une étendue considérable. C'est principalement par cet art, que les poètes épiques étendent beaucoup plus leurs poèmes que les dramatiques ne font les leurs. D'ailleurs il y a certaines parties de l'action qui ne présentent naturellement qu'un seul *épisode*, comme la mort d'*Hector*, celle de *Turnus*, &c. au lieu que d'autres parties de la fable plus riches & plus abondantes, obligent le poète à faire plusieurs *épisodes* sur chacune, quoique dans le premier plan elles soient énoncées d'une manière aussi simple que les autres: telles sont les combats des *Troyens* contre les *Grecs*, l'absence d'*Ulysse*, les erreurs d'*Enée*, &c. car l'ab-



ſence d'Ulyſſe hors de ſon pays & pendant pluſieurs années, exige néceſſairement ſa préſence ailleurs; le deſſein de la fable le doit jetter en pluſieurs périls & en pluſieurs états; or chaque péril & chaque état fournit un *épisode*, que le poète eſt maître d'employer ou de négliger.

De tous ces principes il réſulte 1°. que les *épisodes* ne ſont point des actions, mais des parties d'une action: 2°. qu'ils ne ſont point ajoutés à l'action & à la matiere du poème, mais qu'eux-mêmes ſont cette action & cette matiere, comme les membres ſont la matiere du corps: 3°. qu'ils ne ſont point tirés d'ailleurs, mais du fonds même du ſujet; qu'ils ne ſont pas néanmoins unis & liés néceſſairement à l'action, mais qu'ils ſont unis & liés les uns aux autres: 4°. que toutes les parties d'une action ne ſont pas des *épisodes*, mais ſeulement celles qui ſont étendues & amplifiées par les circonſtances particulières; & qu'enfin l'union qu'ont entr'eux les *épisodes* eſt néceſſaire dans le fonds de l'*épisode*, & vraisemblable dans les circonſtances. (G)

EPISODE, *en Peinture*, ſont des ſcenes qu'on introduit dans un tableau, qui ſemblent étrangères au ſujet principal du tableau, & qui néanmoins y ſont néceſſairement liées. Voyez COMPOSITION.

Ces ſcenes ou *épisodes* ſeroient, par exemple, dans un morceau représentant un ſacrifice, un homme qui portant du bois pour entretenir le feu de l'autel, en laiſſe tomber quelques morceaux que d'autres ramaiſſent; ou des femmes qui s'intéreiſſant à la conſervation d'un enfant, le dérangent du paſſage de la victime. Ces hommes qui ramaiſſent les morceaux de bois tombés, ces femmes qui dérangent l'enfant, forment des *épisodes*; & cependant liés avec le ſujet; ces *épisodes* jettent une variété, & même une ſorte d'intérêt, qui produit de grands effets, particulièrement dans la représentation des actions qui ne ſont pas ſuffiſamment intéreiſſantes par elles-mêmes.

EPISODIQUE, adj. (*Belles-Lettres*.) En Poéſie on nomme *fable épisodique*, celle qui eſt chargée d'incidens ſuperflus, & dont les *épisodes* ne ſont point néceſſairement ni vraisemblablement liés les uns aux autres. Voyez EPISODE.

Ariſtote dans ſa poétique établit que les tragédies dont les *épisodes* ſont ainſi comme découſus & indépendans entr'eux, ſont défectueuſes, & il les nomme *dramas épisodiques*, comme s'il diſoit, *superabundantes in episodis*, ſurchargés d'*épisodes*; & il les condamne parce que tous ces petits *épisodes* ne peuvent jamais former qu'un enſemble vicieux. Voy. FABLE.

Les actions les plus ſimples ſont les plus ſujettes à cette irrégularité, en ce qu'ayant moins d'incidens & de parties que les autres plus composées, elles ont plus beſoin qu'on y en ajoute d'étrangères. Un poète peu habile épuifera quelquefois tout ſon ſujet dès le premier ou le ſecond acte, & ſe trouvera par-là dans la néceſſité d'avoir recours à des actions étrangères pour remplir les autres actes. Ariſtote, *poetiq. chap. jx.*

Les premiers poètes françois ſont tombés dans ce défaut; pour remplir chaque acte, ils prenoient des actions qui appartenoient bien au même héros, mais qui n'avoient aucune liaiſon entr'elles.

Si l'on infere dans un poème un *épisode* dont le nom & les circonſtances ne ſoient pas néceſſaires, & dont le fonds & le ſujet ne faſſent pas la partie principale, c'eſt-à-dire le ſujet du poème, cet *épisode* rend alors la fable *épisodique*.

Une maniere de connoître cette irrégularité, c'eſt de voir ſi l'on pourroit retrancher l'*épisode*, & ne rien ſubſtituer en ſa place, ſans que le poème en ſouffrît ou qu'il devînt défectueux. L'hiſtoire d'Hypſipile, dans la Thébaidé de Stace, nous fournit un exemple de ces *épisodes* défectueux. Si l'on retran-

choit toute l'hiſtoire de cette nourrice & de ſon enfant piqué par un ſerpent, le fil de l'action principale n'en iroit que mieux; perſonne n'imagineroit qu'il y eût rien d'oublié ou qu'il manquât rien à l'action. Le Boſſu, *traité du poème épique*.

Dans le poème dramatique, lorsque la fable ou le morceau d'hiſtoire que l'on traite fournit naturellement les incidens & les obſtacles qui doivent contraiſter avec l'action principale, le poète eſt diſpenſé d'imaginer un *épisode*, puisqu'il trouve dans ſon ſujet même ce qu'en vain il chercheroit mieux ailleurs. Mais lorsque le ſujet n'en ſuggere point, ou que les incidens ne ſont pas eux-mêmes aſſez importants pour produire les effets qu'on ſe propoſe, alors il eſt permis d'imaginer un *épisode* & de le lier au ſujet, enſorte qu'il y devienne comme néceſſaire. C'eſt ainſi que M. Racine a inféré dans ſon *Andromaque* l'amour d'Oreſte pour Hermione, & que dans *Iphigénie* il a imaginé l'*épisode* d'Eriphile. L'*Andromaque* & *Iphigénie* ne ſont pas des pieces *épisodiques*, dans le ſens qu'Ariſtote l'entend & qu'il condamne.

Depuis quelques années on a mis ſur le théâtre françois quelques pieces vraiment *épisodiques*, composées de ſcenes détachées, qui ont un rapport à un certain but général, & qu'on appelle autrement *pieces à tiroirs*. Le nom de *comédie* ne leur convient nullement, parce que la *comédie* eſt une action, & emporte néceſſairement dans ſon idée l'unité d'action; or ces pieces à tiroir, que le défaut de génie a ſi étrangement multipliées, ne ſont que des déclamations partagées en pluſieurs points contre certains ridicules. Voyez UNITÉ. (G)

EPISSER UNE CORDE, (*Corderie & Marine*.) c'eſt l'aſſembler avec une autre, en entrelaſſant leurs fils ou cordons l'un avec l'autre, ce qui ſe fait par le moyen d'une broche de fer appelée *cornet d'épiſſe* ou *épiſſoir*. Après un combat, lorsque quelques manœuvres ſont coupées ou rompues, on eſt obligé de les *épiſſer* quand on n'en a pas de rechange.

Pour *épiſſer* deux cables enſemble, il faut premièrement détordre les trois tourons, longueur d'environ deux braſſes de chaque cable, puis paſſer chaque touron dans le cable, tant d'un bout que de l'autre, par trois fois; les tourons étant ainſi paſſés, on décorde un cordon de chaque touron, on le coupe à l'endroit où il eſt paſſé, & on y fait entrer les bouts de ces cordons coupés; enſuite on paſſe chaque touron des cordons reſtans deux fois dans les cables, & de chaque côté; après cela on les décorde encore, & l'on coupe un des cordons de chaque touron à l'endroit qui eſt paſſé dans le cable, & on l'y fait entrer; enfin l'on paſſe chacun des cordons qui reſtent dans les tourons du cable, une fois de l'un & de l'autre bout, & on les coupe. (Z)

EPISSOIR, f. m. (*Corderie*.) inſtrument de corne; de buis, ou de fer, pointu par un bout, qui ſert à défaire les nœuds & à détortiller les torons d'un cordage.

EPISSURE, f. f. (*Corderie & Marine*.) c'eſt un entrelaſſement de deux bouts de cordes que l'on fait pour les joindre enſemble, au lieu d'y faire un nœud, afin que la corde puiſſe paſſer & rouler aiſément ſur la poulie.

*Épiſſure longue*; c'eſt celle qui ſe fait avec des bouts de corde inégaux, qu'on aſſemble de façon qu'ils puiſſent paſſer ſur une poulie.

*Épiſſure courte*; c'eſt celle où les deux bouts de corde qu'on veut *épiſſer* ſont égaux, c'eſt-à-dire coupés de même longueur. (Z)

EPISTAPHYLIN, adject. *en Anatomie*; nom d'un muſcle de la lueſte, qu'on appelle auſſi *ſtaphylin* & *azigos*. Voyez LUETTE, &c. (L)

EPISTATE, f. m. (*Hiſt. anc.*) nom du ſénateur d'Athenes qui étoit en ſemaine de préſider. Ce mot



vient d'*ἐπι*, au-dessus, & d'*ἴστυς*, je suis; ainsi *ἐπιστάτη* désigne celui qui présidoit au-dessus des autres.

Les dix tribus d'Athènes formées par Clisthènes, éliosoient par an chacune au fort, cinquante citoyens ou sénateurs qui entroient en fonction pour l'année, & composoient le sénat des cinq cents. Les autres attendoient pour suppléer, ou pour être appelés à l'exercice actuel par l'élection de l'année suivante. Chaque tribu avoit tour-à-tour la préséance, & la cédoit successivement aux autres.

Les cinquante sénateurs en fonction se nommoient *prytanes*. Le lieu particulier où ils s'assembloient s'appelloit *prytanée*; & le tems de leur exercice, ou de la *prytanie*, duroit trente-cinq ou trente-six jours, suivant que ce terme quadroit pour remplir le nombre des jours de l'année lunaire.

Pendant les trente-cinq ou trente-six jours de *prytanie*, dix des cinquante *prytanes* regnoient par semaine sous le nom de *proédres*; & celui des *proédres* qui dans le cours de la semaine étoit en jour de présider, s'appelloit *ἐπιστάτη*. Des dix *proédres* de chaque semaine, il en restoit toujours trois que le fort n'appelloit point à la place d'*ἐπιστάτη*, parce que la semaine n'est que de sept jours.

Celui qui une fois avoit été *ἐπιστάτη*, ne pouvoit jamais espérer de l'être une seconde fois dans le reste de sa vie, quand même il auroit été appelé différentes fois à être *prytane*. La raison de cette exclusion étoit qu'il auroit pu se laisser tenter de satisfaire sa cupidité, & s'arranger pour devenir le maître des grands biens dont il s'étoit vû dépositaire. Le jour de sa fonction il avoit les clés du trésor, des titres & des archives de l'état, & du sceau de la république.

Les particuliers qui avoient quelque affaire à poursuivre au tribunal des *prytanes*, s'adressoient à un des officiers de leur tribu, pour obtenir audience par-devant celle qui étoit en fonction.

Si quelque affaire importante survenoit, l'*ἐπιστάτη* de jour indiquoit l'assemblée, & le motif, afin que chacun pût s'instruire, & se préparer à apporter un suffrage raisonné. Après la discussion des suffrages, l'*ἐπιστάτη* dressoit & prononçoit à haute & distincte voix la loi formée sur la pluralité des suffrages: ensuite chacun se retiroit, & les *prytanes* se rendoient au *prytanée* avec ceux qui avoient droit d'y manger aux dépens de la république.

Voyez PRYTANE, PRYTANÉE, PROEDRE; car tous ces mots forment un enchaînement dont la connoissance est nécessaire pour entendre les auteurs qui nous parlent du gouvernement d'Athènes. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EPISTEMONARQUE, adject. (*Hist. anc. ecclési.*) étoit dans l'ancienne église grecque, une personne chargée de veiller sur la doctrine de l'église, & d'avoir inspection, en qualité de censeur, sur tout ce qui concernoit la foi. Cette charge répondoit assez à celle du maître du sacré palais à Rome. Voyez INQUISITION. (G)

EPISTITES ou HEPHISTRITES, (*Histoire nat.*) pierre d'un rouge fort éclatant, dans laquelle Ludovico Dolce a trouvé un grand nombre de vertus que l'on rougiroit de rapporter. Boëtius de Boot, de *lapidibus & gemmis*.

EPISTOLAIRE, adj. (*Belles-Lettres*) terme dont on se sert principalement en parlant du style des lettres, qu'on appelle *style épistolaire*.

Il est plus facile de sentir que de définir les qualités que doit avoir le style *épistolaire*; les lettres de Cicéron suffisent pour en donner une juste idée. Il y en a de pur compliment, de remerciement, de louange, de recommandation; on en trouve d'enjouées, dans lesquelles il badine avec beaucoup d'aisance & de grâce; d'autres graves & sérieuses, dans lesquelles

les il examine & traite des affaires importantes. Celle qu'il adresse à son frere Quintus & à Caton, sont pleines de délicatesse, quoiqu'elles roulent sur des affaires d'état & des matières politiques. Celles de Pline le jeune ne réunissent pas moins d'agrémens & de solidité. Mais les épîtres de Seneque sont trop travaillées: ce n'est point un homme qui parle à son ami, c'est un rhéteur qui arrange des phrases pour se faire admirer; l'esprit y pétille à chaque ligne, mais le sentiment & l'effusion de cœur ne s'y trouvent pas.

Dans notre langue nous n'avons guere de lettres politiques que celles du cardinal d'Osset, qui sous un style un peu suranné, contiennent des maximes profondes & des détails intéressans pour le commerce ordinaire de la vie. Celles de madame de Sevigné sont généralement les plus estimées.

Celles de Balzac, même ses lettres choisies, sont trop guindées, & sentent trop le travail: le tour nombreux & périodique de ses phrases, est diamétralement opposé à l'aisance & à la naïveté de la conversation, que le genre *épistolaire* se propose de copier. Pour celles de Voiture, quelque ingénieuses qu'elles soient, le ton en est trop singulier & le style trop peu exact, pour que personne ambitionnât aujourd'hui d'écrire comme cet auteur.

On pourroit encore moins proposer pour modele certains recueils de lettres faites à tête reposée, & avec un dessein prémédité d'y mettre de l'esprit; telles que les lettres du chevalier d'Her\*\*, les lettres à la Marquise, &c. Le soin qu'on a pris de les embellir à l'excès, est précisément ce qui les masque & les défigure; en retranchant la moitié de l'estime qu'elles eurent autrefois, il leur resteroit la portion qu'elles méritent. *Essai sur l'étude des Belles-Lettres*, pag. 64 & suiv.

*Épistolaire* se dit aussi quelquefois des auteurs qui ont écrit des lettres ou des épîtres, tels que sont Cicéron, Pline le jeune, Seneque, Sidoine Apollinaire, Pétrarque, Politien, Busbeck, Erasme, Juste-Lipse, Muret, Milton, Petau, Launoy, Sarrau, Balzac, Voiture, & les autres que nous avons déjà nommés. (G)

EPISTOMIUM, s. m. en terme d'Hydraulique, est un instrument par l'application duquel l'orifice d'un vaisseau peut être fermé & rouvert ensuite à volonté; tels sont les pistons des pompes, des seringues, qui remplissent leur cavité, & qui peuvent à volonté être tirés & repoussés. (K)

EPISTROPHEUS, terme d'Anatomie, qui vient d'*ἐπιστρέφω*, *converto*, je tourne autour.

On donne ce nom à la seconde vertèbre du cou; à cause de son apophyse odontoïde. Voyez VERTEBRE & APOPHYSE. (L)

EPISTYLE, s. m. dans l'ancienne Architecture, est un terme dont les Grecs se servoient pour désigner ce que nous appellons aujourd'hui *architrave*, c'est-à-dire un massif de pierre, ou une pièce de bois posée immédiatement sur le chapiteau d'une colonne. Voyez ARCHITRAVE.

EPISYNAPHE, s. f. est dans la Musique ancienne, au rapport de Bacchius, la conjonction de trois tetracordes consécutifs, comme sont les tetracordes *hypaton*, *meson* & *synnemeion*. Voyez SYSTÈME, TETRACORDE. (S)

EPITAPHE, s. f. (*Belles-Lettres*) *ἐπιτάφιος*, inscription gravée, ou supposée devoir l'être, sur un tombeau, à la mémoire d'une personne défunte.

Ce mot est formé du grec *ἐπι*, sur, & de *θάπτω*, j'ensevelis. Voyez SÉPULCRE. Il y a un style particulier pour les *épitaphes*, sur-tout pour celles qui sont conçues en latin, qu'on nomme *style lapidaire*. Voyez STYLE LAPIDAIRE.

A Sparte on n'accordoit des *épitaphes* qu'à ceux qui



qui étoient morts dans un combat, & pour le service de la patrie; usage fondé sur le génie de cette république, ou plutôt sur la constitution politique de son gouvernement, qui n'admettoit guere que la vertu guerriere. On dit que le mausolée du duc de Malbroug est encore sans *épitaphe*, quoique sa veuve eût promis une récompense de 500 liv. sterl. à celui qui en composeroit une digne de ce héros.

Dans les *épitaphes* on fait quelquefois parler la personne morte, par forme de profopopée; nous en avons un bel exemple, digne du siècle d'Auguste, dans ces deux vers, où une femme morte à la fleur de son âge, tient ce langage à son mari:

*Immatura perit; sed tu felicior, annos  
Vive tuos, conjux optime, vive meos.*

Du même genre est celle-ci, faite par Antipater le Theffalonicien, qu'on trouve dans l'Anthologie manuscrite de la bibliothèque du Roi, & que M. Boivin a traduite ainsi:

« Née en Lybie, ensevelie à la fleur de mes ans  
» sous la poussière aulonique, je repose près de Ro-  
» me, le long de ce rivage sablonneux. L'illustre Pom-  
» péia, qui m'a élevée avec une tendresse de mere,  
» a pleuré ma mort, & a déposé mes cendres dans  
» un tombeau qui m'égale aux personnes libres. Les  
» feux de mon bucher ont prévenu ceux de l'hymen  
» qu'elle me préparoit avec empressement. Le flam-  
» beau de Proserpine a trompé nos vœux ».

La formule *sta viator*, qui se rencontre dans un grand nombre d'*épitaphes* modernes (comme dans celle-ci: *Sta, viator; heroem calcas*), fait allusion à la coutume des anciens Romains, dont les tombeaux étoient le long des grands chemins. Voyez TOMBEAU. (G)

L'*épitaphe* est communément un trait de louange ou de morale, ou de l'une & de l'autre.

L'*épitaphe* de cet homme si grand & si simple, si vaillant & si humain, si heureux & si sage, auquel l'antiquité pourroit tout au plus opposer Scipion & César, si le premier avoit été plus modeste, & le second moins ambitieux; cette *épitaphe* qui ne se trouve plus que dans les livres:

*Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois, &c.*

fait encore plus l'éloge de Louis XIV. que celui de M. de Turenne.

Celle d'Alexandre, que gâte le second vers, & qu'il faut réduire au premier:

*Sufficit huic tumulus, cui non suffecerat orbis.*

est un trait de morale plein de force & de vérité: c'est dommage qu'Aristote ne l'ait pas faite par anticipation, & qu'Alexandre ne l'ait pas lûe.

Le même contraste est vivement exprimé dans celle de Newton:

*Isaacum Newton,  
Quem immortalem  
Testantur Tempus, Natura, Cælum,  
Mortalem hoc marmor  
Fatetur.*

Mais ce contraste si humiliant pour le conquérant, n'ôte rien à la gloire du philosophe. Qu'un être avec des ressorts fragiles, des organes foibles & bornés, calcule les tems, mesure le Ciel, fonde la Nature; c'est un prodige. Qu'un être haut de cinq piés, qui ne fait que de naître & qui va mourir, dépeuple la terre pour se loger, & s'y trouve encore à l'étroit; c'est un petit monstre.

Du reste cette idée a été cent fois employée par les Poètes. Voyez dans les *Catalécies* l'*épitaphe* de Scipion l'Africain, celle de Cicéron, celle d'Antenor. Voyez Ovide sur la mort de Tibule, Properce sur la mort d'Achille, &c.

Tome V.

Les Anglois n'ont mis sur le tombeau de Dryden que ce mot pour tout éloge,

*Dryden.*

& les Italiens sur le tombeau du Tasse,

*Les os du Tasse.*

Il n'y a guere que les hommes de génie qu'il soit sûr de louer ainsi.

Parmi les *épitaphes* épigrammatiques, les unes ne sont que naïves & plaisantes, les autres sont mordantes & cruelles. Du nombre des premières est celle-ci, qu'on ne croiroit jamais avoir été faite sérieusement, & qu'on a vûe cependant gravée dans une de nos églises:

*Ci gît le vieux corps tout usé  
Du Lieutenant civil rusé, &c.*

Lorsque la plaisanterie ne porte que sur un léger ridicule, comme dans l'exemple précédent, elle n'est qu'indécente; on croit voir les fossoyeurs d'*Hamlet*, qui jouent avec des ossements. Mais les *épitaphes* insultantes & calomnieuses, telles que la rage en inspire trop souvent, sont de tous les genres de satire le plus noir & le plus lâche. Il y a quelque chose de plus infame que la calomnie; c'est la calomnie contre les morts. L'expression des anciens, *troubler la cendre des morts*, est trop foible. Le satyrique qui outrage un homme qui n'est plus, ressemble à ces animaux carnaciers qui fouillent dans les tombeaux pour se repaître de cadavres. Voyez SATYRE.

Quelquefois l'*épitaphe* n'est que morale, & n'a rien de personnel; telle est celle de Jovianus Pontanus, qui n'a point été mise sur son tombeau:

*Servire superbis dominis,  
Ferre jugum superstitionis,  
Quos habes caros sepelire,  
Condimenta vitæ sunt.*

L'*épitaphe* à la gloire d'un mort, est de toutes les louanges la plus noble & la plus pure, sur-tout lorsqu'elle n'est que l'expression naïve du caractère & des actions d'un homme de bien. Les vertus privées ont droit à cet hommage, comme les vertus publiques; & les titres de *bon parent*, de *bon ami*, de *bon citoyen*, méritent bien d'être gravés sur le marbre. Qu'il me soit permis à cette occasion de placer ici, non pas comme un modele, mais comme un foible témoignage de ma reconnoissance, l'*épitaphe* d'un citoyen dont la mémoire me fera toujours chère:

*Non sibi, sed patriæ vixit, regique, suisque.  
Quod daret, hinc dives; felix numerare beatos.*

Les gens de Lettres seroient bien à plaindre, si dans un ouvrage public on leur envioit quelques retours sur eux-mêmes, quelques traits relatifs à leurs sentimens & à leurs devoirs. Si leur plume doit leur être bonne à quelque chose, c'est à ne pas mourir ingrats. Mais la reconnoissance fait en eux, parce qu'elle est noble, ce que l'espoir des récompenses n'eût jamais fait, parce qu'il est bas & servile. On a remarqué au commencement de cet article, que le tombeau du duc de Malbroug étoit encore sans *épitaphe*; le prix proposé justifie & rend vraisemblable la stérilité des poètes anglois. Devant une place assiégée un officier françois fit proposer aux grenadiers une somme considérable pour celui qui le premier planteroit une fascine dans un fossé exposé à tout le feu des ennemis. Aucun des grenadiers ne se présenta; le général étonné, leur en fit des reproches: *Nous nous serions tous offerts*, lui dit l'un de ces braves soldats, *si l'on n'avoit pas mis cette action à prix d'argent*. Il en est des bons vers comme des actions courageuses. Voyez ELOGE.

Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur *épitaphe*. Celle de la Fontaine, modele de naïveté, est

LL111



connue de tout le monde. Il feroit à fouhaiter que chacun fît la sienne de bonne heure ; qu'il la fît la plus flateufe qu'il est poffible , & qu'il employât toute fa vie à la mériter. *Art. de M. MARMONTEL.*

EPITASE, f. f. (*Belles-Lettres.*) dans l'ancienne poëfie , fignifioit la *feconde partie* ou *division d'un poëme dramatique*, dans laquelle l'action propofée dans la premiere partie ou protafe , étoit noïée , conduite , & pouffée par différens incidens jufqu'à fa fin ou fon dénoïement , qui formoit la troifieme partie appellée *cataftafe*. Voyez TRAGÉDIE.

L'*épitafe* commençoit au fecond aëte , ou au plûtard avec le troifieme. Cette division n'a plus lieu dans les piéces dramatiques modernes , quant au nom , parce qu'on les divife en aëtes ; mais l'*épitafe* y fubfifte toujours , quant au fond , & c'eft ce que nous appellons *nœud & intrigue*. Voyez NŒUD & INTRIGUE.

Les anciens fcholiaftes de Térence ont défini l'*épitafe* , *incrementum proceffusque turbarum , ac totius nodus erroris* ; & Scaliger l'appelle *pars in qua turbæ aut excitantur aut involvuntur* ; ce qui revient parfaitement à ce que nous entendons par *nœud* ou *intrigue*. (G)

EPITASE, (*Med.*) *ἐπιτάσις*, de *ἐπιτείνωμαι*, *augeſco*. Ce terme eft employé par Hippocrate pour fignifier l'*accroiffement* d'une maladie , & fur-tout des fievres , dans leurs paroxyſmes & dans leurs exacerbations. Voyez FIEVRE, PAROXYSMES. (d)

EPITE, f. f. (*Art méchaniq.*) petit coin que l'on applique à l'extrémité d'un autre pour le groffir.

EPITHALAME, f. m. (*Poëſie.*) poëme à l'occafion d'un mariage ; chant de noces pour féliciter des époux.

Le mot *épithalame* vient du grec *ἐπιθαλάμιον* ; & ce dernier , en ajoûtant *ᾠσμα*, fignifie *chant nuptial* : *θαλάμιος* en eft la véritable étymologie.

Or les Grecs nommerent ainſi leur chant nuptial , parce qu'ils appelloient *θαλάμιος* l'appartement de l'époux ; & qu'après la ſolemnité du feſtin , & lorsque les nouveaux mariés s'étoient retirés , ils chantoient l'*épithalame* à la porte de cet appartement. Il eft inutile de rechercher ce qui les déterminâ à choifir par préférence ce lieu particulier , moins encore de ſonger à réfuter les écrivains qui en alleguent une raifon peut-être auffi frivole qu'elle eft communément reçûe. Quoi qu'il en ſoit , cette circonſtance du lieu eft regardée par quelques modernes comme ſi néceſſaire , que tout chant nuptial qui ne l'exprime pas , ne doit point , ſelon eux , être nommé *épithalame*.

Mais ſans nous arrêter à cette pédanterie , non plus qu'à toutes les diſtinctions frivoles d'*épithalames* , imaginées par Scaliger , Muret & autres ; ni même ſans confidérer ici ſervilement l'étymologie du mot , nous appellerons *épithalame* tout chant nuptial qui félicite de nouveaux époux ſur leur union ; qu'il ſoit un ſimple récit , ou qu'il ſoit mêlé de récit & de chant ; que le poëte y parle ſeul , ou qu'il introduiſe des perſonnages ; & quel que ſoit enfin le lieu de la ſcene , ſ'il eſt permis d'uſer d'une expreſſion ſi impropre.

L'*épithalame* eſt en général une eſpece de poëſie très-ancienne ; les Hébreux en connurent l'uſage dès le tems de David , du moins les critiques regardent le pſeume xljv. comme un véritable *épithalame*. Origene donne auffi le nom d'*épithalame* au cantique des cantiques ; mais en ce cas c'eſt une forte d'*épithalame* d'une nature bien finguliere.

Les Grecs connurent cette eſpece de chant nuptial dans les tems héroïques , ſi l'on ſ'en rapporte à Dyctis , & la cérémonie de ce chant ne fut point oubliée aux noces de Thétis & de Pelée ; mais dans ſa premiere origine l'*épithalame* n'étoit qu'une ſimple

acclamation d'*hymen* , o *hymenee*. Le motif & l'objet de cette acclamation ſont évidens : chanter *hymen* , o *hymenee* , c'étoit ſans doute féliciter les nouveaux époux ſur leur union , & fouhaiter qu'ils n'euffent qu'un même cœur & qu'un même eſprit , comme ils n'alloient plus avoir qu'une même habitation.

Cette acclamation paſſa depuis dans l'*épithalame* ; & les poëtes en firent un vers intercalaire , ou une eſpece de refrain ajuſté à la meſure qu'ils avoient choiſie : ainſi ce qui étoit le principal devint comme l'acceſſoire , & l'acclamation d'*hymen* , o *hymenee* amenée par intervalles égaux , ne ſervit plus que d'ornement à l'*épithalame* , ou plûtôt elle ſervit à marquer les vœux & les applaudiffemens des chœurs , lorsque ce poëme eut pris une forme réglée.

Stéſichore , qui floriffoit dans la xliij. olympiade , paſſe communément pour l'inventeur de l'*épithalame* ; mais l'on fait qu'Héſiode s'étoit déjà exercé ſur ce même genre , & qu'il avoit compoſé l'*épithalame* de Thétis & de Pelée : ouvrage que nous avons perdu , mais dont un ancien ſcholiaſte nous a conſervé un fragment. Peut-être que Stéſichore perfectionna ce genre de poëſie , en y introduiſant la cithare & les chœurs.

Quoi qu'il en ſoit , l'*épithalame* grec eſt un véritable poëme , ſans cependant imiter aucune action. Son but eſt de faire connoître aux nouveaux époux le bonheur de leur union par les louanges réciproques qu'on leur donne , & par les avantages qu'on leur annonce pour l'avenir. Le poëte introduit des perſonnages , qui ſont ou les compagnes de l'épouſe , comme dans Théocrite ; ou les amis de l'époux , comme dans Apollonius.

L'*épithalame* latin eut à-peu-près la même origine que l'*épithalame* grec : comme celui-ci commença par l'acclamation d'*hymenee* , l'*épithalame* latin commença par l'acclamation de *Talaffius* : on en fait l'occafion & l'origine.

Parmi les Sabines qu'enleverent les Romains , il y en eut une qui ſe faiſoit remarquer par ſa jeunefſe & par ſa beauté ; ſes raviffeurs craignant avec raifon , dans un tel deſordre , qu'on ne leur arrachât un butin ſi précieux , ſ'aviferent de crier qu'ils la conduiſoient à Talaffius , jeune homme beau , bienfait , vaillant , confidéré de tout le monde , & dont le nom ſeul imprima tant de reſpect , que loin de ſonger à la moindre violence , le peuple accompagna par honneur les raviffeurs , en faiſant ſans ceſſe retentir ce même nom de *Talaffius*. Un mariage que le hafard avoit ſi-bien aſſorti , ne pouvoit manquer d'être heureux : il le fut , & les Romains employèrent depuis dans leur acclamation nuptiale le mot *Talaffius* , comme pour fouhaiter aux nouveaux époux une ſemblable deſtinée.

A cette acclamation , qui étoit encore en uſage du tems de Pompée , & dont on voit des veſtiges au ſiecle même de Sidonius , ſe joignirent dans la fuite les vers ſeſcenniens ; vers extrêmement groſſiers , & pleins d'obſcénités.

Les Latins n'eurent point d'autres *épithalames* avant Catulle , qui prenant Sapho pour modele , leur montra de véritables poëmes en ce genre , & ſubſtitua l'acclamation greque d'*hymenee* à l'acclamation latine de *Talaffius*. Il perfectionna auffi les vers ſeſcenniens ; mais , comme il arrive d'ordinaire , ſ'il les rendit plus chaſtes par l'expreſſion , ils ne furent peut-être que plus obſcenes par le ſens.

Nous en avons des exemples dans un *épithalame* de ce poëte (*epithal. Jul.*) , dans une petite piéce qui nous eſt reſtée de l'empereur Gallien , & dans le *Centon* d'Aufone principalement. Stace , qui a fleuri ſous Domitien , ne ſ'eſt permis dans l'*épithalame* de Violantille & de Stella , aucune expreſſion peu meſurée. Claudien n'a pas toujours été ſi retenu , il ſ'échappe



d'une maniere indécente dans celui d'Honorius & de Marie.

Pour Sidonius, aussi-bien que tous les modernes, dont les poésies sont lûes des honnêtes gens, comme Buchanan parmi les Ecoffois, Malherbe & quelques autres parmi nous, excepté Scarron, ils sont irréprochables à cet égard; si pourtant l'on excepte encore parmi les Italiens le cavalier Marini, qui mêle sans respect pour ses héros, à des loüanges quelquefois délicates, des traits tout-à-fait licentieux.

Il semble que l'*épithalame* admettant toute la liberté de la Poésie, il ne peut être assujetti à des préceptes; mais comment arriver à la perfection de l'art, sans le secours de l'art même? Aussi Denys d'Halicarnassé donnant aux orateurs les regles de l'*épithalame*, ne dit pas qu'elles soient inutiles; il les renvoie même aux écrits de Sapho. Rien n'est si avantageux, en général, que d'étudier les modeles, parce qu'ils renferment toujours les préceptes, & qu'ils en montrent encore la pratique.

Il est vrai qu'il n'y a point de regles particulieres prescrites pour le genre, pour le nombre, ni pour la disposition des vers propres à cet ouvrage; mais comme le sujet en tout genre de poésie est ce qu'il y a de principal, il semble que le poëte doit chercher une fiction qui soit tout ensemble juste, ingénieuse, propre & convenable aux personnes qui en feront l'objet; & c'est en choisissant les circonstances particulieres, qui ne sont jamais absolument les mêmes, que l'*épithalame* est susceptible de toutes sortes de diversités.

Claudien & Buchanan, sans être en tout & à tous égards de vrais modeles, ont rendu propres à leurs héros les *épithalames* qu'ils nous ont laissés. Pour le cavalier Marini, loin qu'il soit heureux dans le choix des circonstances, ou dans les fictions qu'il ne doit qu'à lui-même, on n'y trouve presque jamais ni convenance ni justesse. L'*épithalame* qui a pour titre, *les travaux d'Hercule*, & pour objet un seigneur de ce nom, n'est qu'une indécente & froide allusion aux travaux de ce dieu de la fable. Dans l'hymenée où il s'agit des noces de Vincent Caraffe, c'est Silene qui chante tout simplement l'*épithalame* du berger Amynte. Telles sont ordinairement les fictions de cet auteur: s'il en a d'une autre nature, il les emprunte de Claudien, de Sidonius même; ou il les gête par des descriptions si longues & si fréquentes, qu'elles rebutent l'esprit, & font disparaître le sujet principal.

*Fuyez de cet auteur l'abondance stérile,  
Et ne vous chargez point d'un détail inutile,*

dit un de nos meilleurs poëtes dans une occasion toute semblable.

Parlons à présent des images ou des peintures qui conviennent à ce genre de poëme. L'*épithalame* étant par lui-même destiné à exprimer la joie, à en faire éclater les transports, on sent qu'il ne doit employer que des images riantes, & ne peindre que des objets agréables. Il peut représenter l'Hymenée avec son voile & son flambeau; Vénus avec les graces, mêlant à leurs danses ingénues de tendres concerts; & les Amours cueillant des guirlandes pour les nouveaux époux.

Mais ramener dans un *épithalame* le combat des géans, & la fin tragique des héroïnes fabuleuses, comme fait Sidonius, ou le repas de Thyeste, & la mort de César, comme fait le cavalier Marini, c'est (pour le dire avec un ancien) être en fureur en chantant l'hymenée.

Pour les images indécentes, ou qui révoltent la modestie, quiconque en employe de ce caractère ne peche pas moins contre les regles de l'art en général, que contre ses vrais intérêts. En effet, si un discours

Tome V.

n'a de véritable beauté qu'autant qu'il exprime une chose qui fait plaisir à voir ou à entendre, ou bien qu'il présente un sens honnête, comme Théophraste le soutient, & comme la raison même le persuade, que doit-on penser de ces fortes d'images? Et se les permettre dans une matiere chaste par elle-même, n'est-ce pas en quelque maniere imiter Aufone, qui pour avoir travesti en poëte sans pudeur le plus sage de tous les Poëtes, n'a pû trouver encore depuis tant de siecles un seul apologiste?

Bien différent de cet écrivain, Théocrite n'offre à l'esprit que des images agréables; il ne représente que des objets gracieux, & avec des idées & des expressions enchanteresses. Telle est son *épithalame* d'Hélène, chef-d'œuvre en ce genre qu'on ne sauroit trop louer.

Après avoir donné des couronnes de jacinthe aux filles de Lacédémone qui chantent l'hymenée, il leur fait relever en ces termes le bonheur de Ménélas. « Vous êtes arrivé à Sparte sous des auspices bien favorables; seul entre les demi-dieux, vous devez le gendre de Jupiter, vous épousez Hélène! » Les graces l'accompagnent, les amours sont dans ses yeux; elle étoit l'ornement de Sparte, comme le cyprès est l'honneur des jardins. Puis venant à Hélène même: « Uniquement occupées de vous, nous allons, disent-elles, vous cueillir une guirlande de lotos; nous la suspendrons à un plane, & en votre honneur nous y répandrons des parfums. » Sur l'écorce du plane, on gravera ces mots: *honoré-moi, je suis l'arbre d'Hélène*. S'adressant ensuite aux deux époux: « Puisse Vénus, ajoutent-elles, vous inspirer une ardeur mutuelle & durable! puisse Latone vous accorder une heureuse postérité, & Jupiter vous donner des richesses que vous transmettiez à vos descendans! »

Ce poëme, au reste, a deux parties qui sont bien marquées, & qui paroissent essentielles à tout *épithalame*; l'une qui comprend les loüanges des nouveaux époux, l'autre qui renferme des vœux pour leur prospérité.

La premiere partie exige tout l'art du poëte; car il en faut infiniment pour donner des loüanges, qui soient tout ensemble ingénieuses, naturelles, & convenables: & voilà sans doute pourquoi l'on dit si souvent que l'*épithalame* est l'écueil des Poëtes.

Les loüanges seront ingénieuses, si elles sortent, pour ainsi dire, du fond même de la fiction; naturelles, si elles ne blessent pas la vraisemblance poétique; convenables, si elles sont accommodées selon les regles de cette vraisemblance au sexe, à la naissance, à la dignité, au mérite personnel.

Il en est de même, à proportion, des vœux; ils doivent être naturels, ou se renfermer dans la vraisemblance poétique; & convenables, ou ne pas excéder la vraisemblance relative, si je puis m'exprimer ainsi avec M. Souchai; car j'ai tiré toutes les réflexions qu'on vient de lire dans cet article, d'un de ses discours inséré dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres, & je ne crois pas que personne ait mieux traité cette matiere.

C'est peut-être un travail en pure perte, que celui de notre savant; du moins on a lieu de le penser, quand on considère à quel point tout le monde est dégoûté de ce genre de poëme, soit par la difficulté du succès, soit par l'exemple de tant de gens qui y ont échoué avec mépris, soit enfin par le peu d'honneur qu'on gagne à courir dans cette carrière: il est du moins certain que les *épithalames* sont tombés dans un tel discrédit, que les Hollandois qui en étoient les plus grands protecteurs, non-seulement les ont abandonnés, mais même ont pris le parti de leur substituer des estampes particulieres, qu'ils appellent de ce nom, comme s'ils pensoient que l'*épithalame* poëti-

L L I I I j



que ne pût jamais ressusciter. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPITHALAME, f. f. (*Gravure.*) Les Graveurs de Hollande, comme on l'a dit dans l'article précédent, appellent *épithalames* certaines estampes faites en l'honneur de quelques nouveaux mariés, dans lesquelles on les représente avec des attributs allégoriques, convenables à leur état & à leur qualité; on y joint toujours quelques vers à leur louange. Il n'y a que les personnes riches qui fassent cette dépense, & l'on ne tire qu'un très-petit nombre de ces estampes, pour les distribuer aux parens & aux amis des mariés. Quand ce nombre est tiré, on dore la planche, que l'on met ensuite en bordure, ce qui rend ces fortes de pièces fort rares.

Personne n'a mieux réussi dans ce genre que Bernard Picart. Ses *épithalames* sont les morceaux les plus gracieux & les plus estimés de ce maître. *Dict. de Peint.*

Cependant on a lieu de leur reprocher d'être quelquefois si recherchés en allégories, qu'ils sont intelligibles; mais en général les pensées en sont belles & pleines de noblesse; d'ailleurs la netteté & la propreté du travail caractérisent toujours ce célèbre artiste. On ne fait plus aujourd'hui que recopier en Hollande les estampes de cet habile maître, avec quelques légers changemens dans les attributs, pour fournir les *épithalames* de commande; & encore la mode en est presque passée, parce que tout ce qui est de mode passe très-vîte. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EPITHEME, f. m. (*Pharmac.*) du grec *ἐπιθετικόν*, j'applique, je mets dessus; nom générique de tout remède destiné à être appliqué à la surface du corps.

L'usage a exclu cependant les emplâtres & les onguens de la classe des *épithèmes*, qui ne comprend que les remèdes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme sèche, & sous forme de bouillie. Les *épithèmes* des deux premières espèces sont beaucoup plus connus sous le nom de *fomentation*, voyez FOMENTATION; & ceux de la dernière, sous celui de *cataplasme*. Voyez CATAPLASME.

Les fomentations appliquées sur le cœur ou sur le foie, sont spécialement désignées par le mot d'*épithème*, qui est presque oublié dans cette acception même, comme l'emploi des secours de ce genre. Voyez TOPIQUE.

Le fachel, la cucuphe, & la demi-cucuphe, le frontal, l'écuillon, &c. sont des espèces d'*épithèmes* secs. Voyez ces articles. (b)

EPITHETE, f. f. terme de Grammaire & de Rhétorique, du grec *ἐπιθετος*, *adjectivus*, *accessorius*, *impositivus*, dont le neutre est *ἐπιθετον*, *epithetum*: on sous-entend *ὄνομα*, *nomen*; ainsi ce mot *épithete* pris substantivement, veut dire *nom ajouté*. Nos pères plus voisins de la source, faisoient ce mot masculin; mais enfin les femmes & les personnes sans études voyant ce mot terminé par un e muet, l'ont fait du genre féminin, & cet usage a prévalu. Le peuple abuse en plusieurs mots de ce que l'e muet est souvent le signe du genre féminin, sur-tout dans les adjectifs, *saint, sainte; époux, épouse; ouvrier, ouvrière*, &c.

Encore si pour rimer, dans sa verve indiscrete,  
Ma muse au moins souffroit une froide épithete.

Boil. Sat.

M. l'abbé Girard n'a point fait d'observation sur la différence qu'il y a entre *épithete* & *adjectif*. Il semble que l'adjectif soit destiné à marquer les propriétés physiques & communes des objets, & que l'*épithete* désigne ce qu'il y a de particulier & de distinctif dans les personnes & dans les choses, soit en bien, soit en mal: *Louis le Begue, Philippe le Hardi, Louis le Grand*, &c. c'est en partie de la liberté que nos

pères prenoient de donner des *épithetes* aux personnes, qu'est venu l'usage des noms propres de famille.

Quand le simple adjectif ajouté à un nom commun ou appellatif le fait devenir nom propre, alors cet adjectif est un *épithete*: *urbs*, ville, est un nom commun: mais quand on disoit *magna urbs*, on entendoit la ville de Rome.

*Te canit agricola, magnâ cum venerit urbe.*

Tibul. l. I. el. 7.

Tous les adjectifs qui sont pris en un sens figuré, sont des *épithetes*; la *pâle mort*, une *verte vieillisse*, &c.

Les adjectifs patronymiques, c'est-à-dire tirés du nom du père ou de quelqu'un des ayeux, sont des *épithetes*; *Telamonius Ajax*, *Ajax fils de Télamon*. Il en est de même des adjectifs tirés du nom de la patrie: c'est ainsi que Pindare est souvent appelé le poète thébain, *poeta thebanus*; *Dyon syracusanus*, *Dyon de Syracuse*, &c. Souvent les noms patronymiques sont employés substantivement par antonomase, *κατὰ ἔξοχον*, *per excellentiam*. C'est ainsi que par le philosophe on entend *Aristote*, & par le poète, on désigne *Homère*; mais alors *philosophe* & *poète* n'étant point joints à des noms propres, sont pris substantivement, & par conséquent ne sont point des *épithetes*.

On doit user avec art des *épithetes* ou adjectifs; on ne doit jamais ajouter au substantif une idée accessoire, déplacée, vaine, qui ne dit rien de marqué. Les *épithetes* doivent rendre le discours plus énergique. M. de Fénelon ne se contente pas de dire, que l'orateur, comme le poète, doit employer des figures, des images, & des traits; il dit qu'il doit employer des figures ORNÉES, des images VIVES, & des traits HARDIS, lorsque le sujet le demande.

Les *épithetes* qui ne se présentent pas naturellement, & qui sont tirées de loin, rendent le discours froid & ennuyeux. On ne doit jamais se servir d'*épithetes* par ostentation; on n'en doit faire usage que pour appuyer sur les objets sur lesquels on veut arrêter l'attention. (F)

\* EPITHRICADIES, adj. f. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes instituées en l'honneur d'Apollon. Il ne nous en est resté que le nom.

EPITHYME, (*Pharm. Botan. & Mat. méd.*) Voyez CUSCUTE.

EPITIE, f. m. (*Marine.*) c'est un petit retranchement de planches fait le long du côté du vaisseau, pour mettre les boulets. Il porte ce nom, quoiqu'on le fasse en quelque autre endroit du vaisseau. (Z)

\* EPITOGÉ, f. f. (*Hist. anc.*) espèce de manteau qui se mettoit sur la toge. Voyez TOGÉ.

L'*épitoge* ne nous est pas inconnu. C'est ainsi qu'on appelloit le chaperon que les présidens-à-mortier & le greffier en chef du parlement, portoient autrefois sur la tête dans les grandes cérémonies, & qu'ils ne portent plus que sur l'épaule.

EPITOIR, f. m. instrument de fer, pointu & quadré, qui sert à ouvrir l'extrémité d'une cheville de bois, lorsqu'il s'agit de la renfler par un coin qu'on appelle *épité*.

EPITOME, f. m. (*Belles-Lettres.*) abrégé ou réduction des principales matières d'un grand ouvrage, resserrées dans un beaucoup moindre volume.

On reproche souvent aux auteurs d'*épitome*, que leur travail occasionne la perte des originaux. Ainsi on attribue à l'*épitome* de Justin, la perte de l'histoire universelle de Trogue Pompée; & à l'abrégé de Florus, celle d'une grande partie des décades de Tite-Live. Voyez les raisons sur lesquelles est fondé ce reproche, au mot ABREGÉ. (G)

EPITRE, f. f. (*Belles-Lettres.*) ce mot vient du grec *ἐπι*, sur, & du verbe *στέλλω*, j'envoie.



Ce terme n'est presque plus en usage que pour les lettres écrites en vers, & pour les dédicaces des livres.

Quand on parle des lettres écrites par des auteurs modernes, ou dans les langues vivantes, & sur-tout en prose, on ne se sert point du mot *épître* : ainsi l'on dit, *les lettres du cardinal d'Offat, de Balzac, de Voiture, de madame de Sevigné, & non pas les épîtres du cardinal d'Offat, de Balzac, &c.*

Au contraire, on se sert du mot *épître*, en parlant des lettres écrites par des anciens, ou dans une langue ancienne : ainsi l'on dit *les épîtres de Cicéron, de Sénèque, &c.* Il est pourtant vrai que les modernes se sont servis du terme de *lettres*, en parlant de celles de Cicéron & de Pline.

Le mot *épître* paroît encore plus particulièrement restreint aux écrits de ce genre, en matière de religion : ainsi l'on dit *les épîtres de S. Paul, de S. Pierre, de S. Jean, & non les lettres de S. Paul, &c.* (G)

On attache aujourd'hui à l'*épître* l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Le style de la lettre est libre, simple, familier. L'*épître* n'a point de style déterminé ; elle prend le ton de son sujet, & s'élève ou s'abaisse suivant le caractère des personnes. L'*épître* de Boileau à son jardinier, exigeoit le style le plus naturel ; ainsi ces vers y sont déplacés, supposé même qu'ils ne soient pas mauvais par-tout.

*Sans cesse poursuivant ces fugitives fées,  
On voit sous les lauriers haléter les Orphées.*

Boileau avoit oublié en les composant, qu'Antoine devoit les entendre.

L'*épître* au roi sur le passage du Rhin, exigeoit le style le plus héroïque : ainsi l'image grotesque du fleuve *essuyant sa barbe*, y choque la décence. Virgile a dit d'un genre de poésie encore moins noble, *sylvæ sint consule dignæ*.

Si dans un ouvrage adressé à une personne illustre on doit annoblir les petites choses, à plus forte raison n'y doit-on pas avilir les grandes ; & c'est ce que fait à tout moment dans les *épîtres* de Boileau, le mélange de *Cotin* avec Louis le Grand, du *sucre* & de la *cannelle* avec la gloire de ce héros. Un bon mot est placé dans une *épître* familière ; dans une *épître* sérieuse & noble, il est du plus mauvais goût.

Boileau n'étoit pas de cet avis ; il lui en coûta de retrancher la fable de l'huître, qu'il avoit mise à la fin de sa première *épître* au roi, pour *délasser*, disoit-il, *des lecteurs qu'un sublime trop sérieux peut enfin fatiguer*. Il ne fallut pas moins que le grand Condé pour vaincre la répugnance du poète à sacrifier ce morceau.

En général, les défauts dominans des *épîtres* de Boileau sont la sécheresse & la stérilité, des plaisanteries parasites, des idées superficielles, des vûes courtes, & de petits desseins. On lui a appliqué ce vers :

*Dans son génie étroit il est toujours captif.*

Son mérite est dans le choix heureux des termes & des tours. Il se piquoit sur-tout de rendre avec grace & avec noblesse des idées communes, qui n'avoient point encore été rendues en Poésie. Une des choses par exemple qui le flatoient le plus, comme il l'avoue lui-même, étoit d'avoir exprimé poétiquement sa perruque.

Au contraire, la bassesse & la bigarrure du style défigurent la plupart des *épîtres* de Rousseau. Autant il s'est élevé au-dessus de Boileau par ses odes, autant il s'est mis au-dessous de lui par ses *épîtres*.

Dans l'*épître* philosophique, la partie dominante doit être la justesse & la profondeur du raisonnement. C'est un préjugé dangereux pour les Poètes & injurieux pour la Poésie, de croire qu'elle n'exige ni

une vérité rigoureuse, ni une progression méthodique dans les idées. Nous ferons voir ailleurs que les écarts même de l'enthousiasme ne sont que la marche régulière de la raison. V. ODE & ENTHOUSIASME.

Il est encore plus incontestable, que dans l'*épître* philosophique on doit pouvoir presser les idées sans y trouver le vuide, & les creuser sans arriver au faux. Que seroit-ce en effet qu'un ouvrage raisonné, où l'on ne feroit qu'effleurer l'apparence superficielle des choses ? Un sophisme revêtu d'une expression brillante, n'est qu'une figure bien peinte & mal dessinée ; prétendre que la Poésie n'a pas besoin de l'exactitude philosophique, c'est donc vouloir que la Peinture puisse se passer de la correction du dessein. Or qu'on mette à l'épreuve de l'application de ce principe & les *épîtres* de Boileau, & celles de Rousseau, & celles de Pope lui-même. Boileau, dans son *épître* à M. Arnaud, attribue tous les maux de l'humanité à la honte du bien. La mauvaise honte ou plutôt la foiblesse en général, produit de grands maux :

*Tyran qui cede au crime & détruit les vertus.*

Henriade.

Voilà le vrai. Mais quand on ajoute, pour le prouver, qu'*Adam*, par exemple, *n'a été malheureux que pour n'avoir osé soupçonner sa femme* ; voilà de la déclamation. Le desir de la louange & la crainte du blâme produisent tour à tour des hommes timides ou courageux dans le bien, foibles ou audacieux dans le mal ; les grands crimes & les grandes vertus émanent souvent de la même source : *quand ? & comment ? & pourquoi ?* voilà ce qui feroit de la philosophie.

Dans l'*épître* à M. de Seignelay, la plus estimée de celles de Boileau, pour démasquer la flatterie le poète la suppose stupide & grossière, absurde & choquante au point de louer un général d'armée sur sa défaite, & un ministre d'état sur ses exploits militaires ; est-ce là présenter le miroir aux flateurs ? Il ajoute que rien n'est beau que le vrai ; mais confondant l'homme qui se corrige avec l'homme qui se déguise, il conclut qu'il faut suivre la nature.

*C'est elle seule en tout qu'on admire & qu'on aime.  
Un esprit né chagrin, plaît par son chagrin même.*

Sur ce principe vague, un homme né grossier plaira donc par sa grossièreté ? un impudent par son impudence ? &c.

Qu'auroit fait un poète philosophe ? qu'auroit fait par exemple, l'auteur des discours *sur l'égalité des conditions, & sur la modération dans les desirs* ? Il auroit pris le naturel inculte & brute, comme il l'est toujours : il l'auroit comparé à l'arbre qu'il faut tailler, émonder, diriger, cultiver enfin, pour le rendre plus beau, plus fécond, & plus utile. Il eût dit à l'homme : « ne veuillez jamais paroître ce que vous n'êtes pas, » mais tâchez de devenir ce que vous voulez paroître : quel que soit votre caractère, il est voisin d'un certain nombre de bonnes & de mauvaises qualités ; si la nature a pû vous incliner aux mauvaises, ce qui est du moins très-douteux, ne vous découvrez point, & opposez à ce penchant la contention de l'habitude. Socrate n'étoit pas né sage, & son naturel en se redressant ne s'étoit pas estropié ».

On n'a besoin que d'un peu de philosophie pour n'en trouver aucune dans les *épîtres* de Rousseau. Dans celle à Clément Marot il avoit à développer & à prouver ce principe des Stoïciens, que *l'erreur est la source de tous les vices*, c'est-à-dire qu'on n'est méchant que par un intérêt mal entendu. Que fait le poète ? il établit qu'un *vaurien* est toujours un sot sous le masque ; & au lieu de citer au tribunal de la raison un Aristophane, un Catilina, un Narcisse, qu'il auroit eu bien de la peine à faire passer pour d'honnêtes gens, ou pour des sots ; il prend un fat,



mauvais plaisant, dont l'exemple ne conclut rien, & il dit de ce fat, plus sot encore :

*A sa vertu je n'ai plus grande foi  
Qu'à son esprit. Pourquoi cela ? Pourquoi ?  
Qu'est ce qu'esprit ? Raison assaisonnée,*

*Qui dit esprit, dit sel de la raison :*

*De tous les deux se forme esprit parfait,  
De l'un sans l'autre un monstre contrefait.  
Or quel vrai bien d'un monstre peut-il naître ?  
Sans la raison puis-je vertu connoître ?  
Et sans le sel dont il faut l'apprêter,  
Puis-je vertu faire aux autres goûter ?*

Passons sur le style; quelle logique ! *La raison sans sel fait un monstre, incapable de tout bien : pourquoi ?* parce qu'elle est fade nourriture, qu'elle n'assaisonne pas la vertu, & ne la fait pas goûter aux autres. D'où il conclut qu'un homme qui n'a que de la raison, & qu'il appelle un sot, ne sauroit être vertueux. Molière, le plus philosophe de tous les poètes, a fait un honnête homme d'Orgon, quoiqu'il n'en ait fait qu'un sot, & n'a pas fait un sot de Tartuffe, quoiqu'il n'en ait fait qu'un méchant homme.

Pope, dans les *épîtres* qui composent son essai sur l'homme, a fait voir combien la poésie pouvoit s'élever sur les ailes de la philosophie. C'est dommage que ce poète n'ait pas eu autant de méthode que de profondeur. Mais il avoit pris un système, il falloit le soutenir. Ce système lui offroit des difficultés épouvantables; il falloit ou les vaincre, ou les éviter : le dernier parti étoit le plus sûr & le plus commode; aussi, pour répondre aux plaintes de l'homme sur les malheurs de son état, lui donne-t-il le plus souvent des images pour des preuves, & des injures pour des raisons. *Article de M. MARMONTEL.*

**ÉPITRE DÉDICATOIRE.** Il faut croire que l'estime & l'amitié ont inventé l'*épître dédicatoire*, mais la bassesse & l'intérêt en ont bien avili l'usage : les exemples de cet indigne abus sont trop honteux à la Littérature pour en rappeler aucun; mais nous croyons devoir donner aux auteurs un avis qui peut leur être utile, c'est que tous les petits détours de la flatterie sont connus. Les marques de bonté qu'on se flate d'avoir reçues, & que le Mécène ne se souvient pas d'avoir données; l'accueil favorable qu'il a fait sans s'en appercevoir; la reconnoissance dont on est si pénétré, & dont il devroit être si surpris; la part qu'on veut qu'il ait à un ouvrage dont la lecture l'a endormi; ses ayeux dont on lui fait l'histoire souvent chimérique; ses belles actions & ses sublimes vertus qu'on passe sous silence pour de bonnes raisons; sa générosité qu'on loue d'avance, &c. toutes ces formules sont usées, & l'orgueil qui est si peu délicat, en est lui-même dégoûté. *Monseigneur*, écrit M. de Voltaire à l'électeur Palatin, *le style des dédicaces, les vertus du protecteur, & le mauvais livre du protégé, ont souvent ennuyé le public.*

Il ne reste plus qu'une façon honnête de dédier un livre : c'est de fonder sur des faits la reconnoissance, l'estime, ou le respect qui doivent justifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. *Cet article est de M. MARMONTEL.*

**ÉPITRE** (*Hist. ecclésiastique*) C'est une des parties de la Messe, & qui précède l'Évangile; ou plutôt, c'est cette partie de la Messe chantée aujourd'hui par le soufidiacre, un peu avant l'Évangile, & qui est un texte de l'Écriture-sainte. Cette partie de l'Écriture-sainte n'est jamais prise des quatre Évangiles, mais de quelque endroit de la Bible, & souvent des *épîtres* de S. Paul, ou de celle des autres apôtres, ce qui leur a fait donner le nom d'*épître*.

Pour connoître l'origine de l'*épître* & l'usage de

l'Eglise à cet égard, il faut remarquer que les Juifs faisoient lire dans leurs synagogues quelques endroits de la Loi & des prophètes, particulièrement dans les jours du sabbat. Les Chrétiens conserverent parmi eux cette coutume; ils commençoient la célébration de l'Eucharistie par la lecture des saintes Écritures, selon le témoignage de Tertullien dans son *Apologétique*; & comme les actes des apôtres & les *épîtres* de S. Paul contenoient de grands exemples & des instructions très-utiles, on lisoit ordinairement quelques endroits de l'un & de l'autre, mais le plus souvent des *épîtres* de S. Paul, en sorte que par une espèce d'habitude, on a donné à cette lecture le titre d'*épître*.

Quelques auteurs ont observé, que lorsque l'on lit un endroit des *épîtres* de S. Paul, on commence par ce mot, *Fratres*, parce que cet apôtre appelloit ainsi ceux à qui il écrivoit : & quand on lit quelques passages de l'ancien & du nouveau Testament, on dit toujours, *in diebus illis*.

Cette lecture introduisit l'ordre des lecteurs, dont la fonction a cependant cessé depuis quelques siècles dans l'église catholique, où la lecture a été attribuée aux soufidiacres. Fleury, *Hist. ecclésiastique*. *Dict. de Richelet & de Trév. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

**ÉPITRITE**, f. m. (*Belles-Lettres*) est un pié composé de quatre syllabes, trois longues & une breve. *Voyez PIÉ.*

Les Grammairiens comptent quatre sortes d'*épitrices* : le premier est composé d'un iambe & d'un spondée, comme *sālūtāntēs*; le second d'un trochée & d'un spondée, comme *cōncētātī*; le troisième d'un spondée, & d'un iambe, comme *cōmmūnicāns*; & le quatrième d'un spondée & d'un trochée, comme *incantārē*. (G)

**ÉPITRITE**, (*Musique*) étoit chez les Grecs le nom d'un rapport, appelé autrement *raison sesquiterce*, & qui est celui de 3 à 4, ou de la quarte. *Voyez QUARTE.*

C'étoit aussi le nom d'un des rythmes de leur musique, duquel les deux tems étoient entre eux dans ce même rapport. *Voyez RHYTME*. (S)

**ÉPITROPE**, f. f. *figure de Rhétorique*, appelée par les Latins *concessio*, par laquelle l'orateur accorde quelque chose qu'il pourroit nier, afin que par cette marque d'impartialité, il puisse obtenir à son tour qu'on lui accorde ce qu'il demande.

Ainsi M. Despreaux a dit de Chapelain par *épître* :

*Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité;  
Qu'on prise sa candeur & sa civilité;  
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère;  
On le veut, j'y souscris, & suis prêt de me taire.  
Mais que pour un modele on montre ses écrits,  
Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits;  
Comme roi des auteurs, qu'on l'élève à l'empire,  
Ma bile alors s'échauffe & je brûle d'écrire.*

*Sat. ix. v. 212. (G)*

**ÉPITROPE**, f. m. (*Hist. mod.*) sorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens grecs qui vivent sous la domination des Turcs, choisissent dans plusieurs villes pour terminer les différends qui s'élevaient entre eux, & pour éviter de porter ces différends devant les magistrats Turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes* : M. Spon remarque dans ses voyages qu'à Athènes il y en a huit, qui sont pris des différentes paroisses & appelés *vecchiardi*, c'est-à-dire *vieillards*. Mais Athènes n'est pas le seul endroit où il y ait des *épitropes* : il y en a dans toutes les îles de l'Archipel.

Quelques auteurs latins du cinquième siècle appellent *épitropi*, ceux qu'on appelloit plus anciennement *villici*, & qu'on a dans la suite appelé *vidames*. *Voyez VIDAME.*



Dans des tems encore plus reculés, les Grecs employoient le terme *ἐπιτρόπος* dans le même sens que les Latins employoient celui de *procurator* : c'est-à-dire, que ce mot signifioit chez eux un *commissionnaire* ou *intendant*. Voyez *PROCURATOR*.

Ainsi les commissionnaires des provisions dans les armées des Perles sont appellés *epitropi* par Hérodote & Xénophon : dans le nouveau Testament, *ἐπιτρόπος* signifie le *steward* ou supérieur d'une maison, que la vulgate traduit par *procurator*. Voyez le *Dict. de Trévoux & Chambers*. (G)

ÉPLAIGNER, voyez *LAINER*.

ÉPLOYÉ, adj. en termes de *Blason*, se dit des oiseaux qui ont leurs ailes étendues, & particulièrement de l'aigle de l'Empire, à cause de la tête & du cou, qui étant ouverts & séparés, représentent deux cous & deux têtes.

Ronchival en Beaujolois, d'or à l'aigle *éployé* de gueules, membré & béqué d'azur.

\* ÉPLUCHER, v. act. dans plusieurs arts *mécaniques*, c'est nettoyer d'ordures avec une attention scrupuleuse. Il se dit en jardinage d'un plan qu'on dégage avec la serfoüette des herbes inutiles ; il se dit dans les manufactures en laines, en soie, &c... d'une étoffe dont on enleve toutes les ordures ; & cette opération s'appelle l'*épluchage*. Il y a l'*épluchage* des laines comme celui des draps ; il se dit dans les verreries, de la terre qu'on employe à faire les pots, & de la séparation des ordures ; ce sont des femmes qu'on employe à cet ouvrage, & qu'on appelle *éplucheuses* ; ce qu'elles séparent de la terre s'appelle *épluchage* ; on *épluche* les foies de chaîne & de trame ; on *épluche* les ouvrages qui en sont faits, en ôtant toutes les bourres qui restent sur l'ouvrage, aux liseres, &c. Les chapeliers *épluchent* les peaux de castor, & l'*épluchage* s'appelle le *jarre*. Voyez *CHAPELIER*. *Eplucher*, chez les *Vanniers*, c'est couper tous les bouts d'osier qui excèdent l'aire d'une pièce, quand elle est faite, &c.

ÉPLUCHOIR, s. m. (terme de *Vannier*.) C'est une lame d'acier assez forte, triangulaire, émoussée vers la pointe, & montée à virole sur un manche de bois ; on s'en fert pour parer l'ouvrage, en coupant toutes les extrémités des osiers qui hérissent la surface. Il y a des *épluchoirs* de plusieurs grandeurs.

EPODE, s. f. (*Poésie anc.*) espece de poésie des Grecs & des Latins. Mais développons l'ambiguïté du mot *épode*, dont les diverses significations ont causé des débats entre les littérateurs.

1°. On appelloit *épode* chez les Grecs un assemblage de vers lyriques, ou la dernière stance qui, dans les odes, se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées *strophe* & *antistrophe*. Ces trois sortes de stances se répétoient ordinairement plusieurs fois suivant ce même ordre, dans le cours d'une seule ode, & le nombre de ces répétitions remplissoit l'étendue de ce poëme. La *strophe* & l'*antistrophe* contenoient toujours autant de vers l'une que l'autre, & pouvoient par conséquent se chanter sur le même air. L'*épode*, tantôt plus longue, tantôt plus courte, leur étoit rarement égale ; elle devoit donc, pour l'ordinaire, se chanter sur un air différent : elle terminoit le chant de ce que les Grecs nommoient *période*, & de ce que nous pourrions appeler un *couplet de trois stances*, & elle en faisoit comme la clôture ; c'est aussi de cette circonstance que lui venoit son nom, dérivé du verbe *ἐπιόδω*, chanter par-dessus, chanter à la fin. Après avoir chanté le premier couplet de l'ode composé de ces trois stances, on chantoit le second, puis le troisième, & ainsi des autres. Presque toutes les odes de Pindare fournissent des preuves de ce que l'on vient d'avancer.

2°. On donnoit le nom d'*épode* à un petit poëme

lyrique composé de plusieurs distiques, dont les premiers vers étoient autant d'iambes-trimètres, ou de six piés, & les derniers étoient plus courts, & seulement des iambes-dimètres ou de quatre piés. De ce genre étoient les *épodes* d'Archiloque, c'est-à-dire ces pièces dans lesquelles ce poëte satyrique déchiroit impitoyablement Lycambe, Néobulé sa fille, & plusieurs de ses parens distingués par leur naissance ou par leurs emplois.

S'il en faut croire Victorinus le grammairien, c'étoit proprement le petit vers qui s'appelloit *épode*, parce qu'il terminoit le sens du distique, de même que l'*épode* des odes en finissoit le chant. Ce grammairien ajoute que chaque vers trimètre ne doit point se faire entendre sans être suivi du petit vers dimètre, qui en fait comme la clôture & le complément.

3°. Le grammairien-poëte Terentianus attribue le nom d'*épode* à un demi-vers élégiaque, & Victorinus lui-même va jusqu'à prodiguer cette dénomination au petit vers adonien mis après trois vers saphiques, & de plus à un petit poëme composé de plusieurs vers adoniens rangés de suite.

4°. Enfin on a étendu la signification du mot *épode*, jusqu'à désigner par-là tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands : en ce sens le pentamètre est le vers *épode* après l'hexamètre qui est le proodique.

Si l'on demandoit à présent ce que signifient ces mots, *liber epodon*, que porte le livre V. des odes d'Horace, je répondrais que ce livre a pris ce nom de l'inégalité des vers, rangés de manière que chaque grand vers est suivi d'un petit, qui en est le complément ou la clause. Quand donc le livre V. des odes d'Horace est intitulé *liber epodon*, livre des *épodes*, c'est-à-dire *liber versuum epodon*, livre de vers *épodes*, livre où chaque grand vers de l'ode est suivi d'un petit vers qui termine le sens ; & cependant les huit dernières odes de ce livre ne sont point du caractère épodique des dix premières. Article de M. le chevalier de *JAUCOURT*.

EPODES, (*Musique*.) chant des anciens chœurs des Grecs, qu'ils exécutoient sans se mouvoir, pour représenter l'immobilité de la terre qu'ils croyoient fixe. Voyez *BALLET*, *CHŒURS*, *DANSE*. (B)

EPOINTÉ, adj. (*Manège*, *Maréchallerie*.) cheval *épointé*. Cette épithète a la même signification que celle d'*ébranché*. Voyez *ÉBRANCHÉ*. (e)

EPOINTER, v. act. (*Relieur*.) c'est racler avec un couteau ordinaire les bouts des ficelles avec lesquelles les livres sont cousus, afin de pouvoir les coller & les passer en carton.

EPOIS, s. m. pl. (*Venerie*.) cors qui sont au sommet de la tête du cerf : il y a des *épois* de coronure, de paulmure, de trochure & d'enfourchure.

\* EPONE, s. f. (*Mythol.*) déesse tutélaire des muletiers.

EPONGE, s. f. *spongia*, (*Hist. nat.*) substance légère, molle & très-poreuse, qui s'imbibe d'une grande quantité d'eau à proportion de son volume. On avoit mis l'*éponge* au rang des zoophites ; on a crû aussi que c'étoit une plante, jusqu'à ce que M. Peyssonnel, médecin de Marseille, ait découvert que l'*éponge* étoit formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. On distingue plusieurs especes d'*éponges*, qui diffèrent sur-tout par la forme ; les unes sont plates, les autres rondes : il y en a qui ressemblent à un tuyau ou à un entonnoir : on en voit de branchues, que l'on appelle *rameuses*, &c. Les *éponges* fines diffèrent de celles que l'on nomme *grosses éponges*, en ce que leur tissu est plus serré, & que leurs pores sont plus étroits : les unes & les autres sont de couleur jaunâtre ; les meilleures & les plus fines ont une



teinte de gris cendré. *Voyez l'article POLYPIER.*

EPONGE, (*Pharmacie. Matière médicale.*) On fait en Pharmacie deux différentes préparations de l'éponge; l'une est connue sous le nom d'éponge brûlée, & l'autre sous celui d'éponge préparée.

Pour faire l'éponge brûlée, on prend des éponges fines qu'on lave bien; & desquelles on sépare des petites pierres qui s'y trouvent ordinairement, on fait secher les éponges, on les met dans un pot de terre, on les calcine à feu ouvert pendant une heure, après quoi on les pulvérise, & on les garde dans un bocal pour s'en servir au besoin.

L'éponge connue dans l'art sous le nom d'éponge préparée, se prépare de la manière suivante: on choisit de gros morceaux d'éponge fine, on en sépare exactement toutes les petites pierres ou coquilles, & on les trempe dans de la cire jaune fondue; & sitôt qu'ils en sont bien imbibés, on les met un à un, ou séparés les uns des autres, dans une presse entre deux plaques d'étain que l'on a fait chauffer: on serre la presse au point d'exprimer le plus de cire qu'il est possible; par ce moyen un gros morceau d'éponge se réduit en un très-petit volume.

On attribuoit autrefois beaucoup de vertus à l'éponge brûlée: Duchêne, plus connu sous le nom de *Quercetan*, dit que les medecins de son tems s'en servoient avec beaucoup de succès pour guérir le *bronchocèle* ou *gouëtre*; ils la faisoient prendre dans du vin blanc pendant un mois lunaire.

On l'emploie encore aujourd'hui quelquefois dans le même cas, mais apparemment sans succès. *Voyez CHARBON.*

L'éponge préparée avec la cire fournit un secours commode pour empêcher la cicatrice de certaines plaies, dont on ménage l'ouverture à dessein de procurer par cette issue l'écoulement de certaines matières. *Voyez TENTE.*

On se sert d'une éponge entière pour appliquer des fomentations. *Voyez FOMENTATION.*

L'analyse chymique de l'éponge confirme la découverte des Naturalistes modernes, qui rangent cette production marine dans la classe des substances animales. (b)

EPONGE de rofier sauvage, d'églantier. *Voyez EGLANTIER.*

EPONGE, (*Manège, Maréchal.*) nom par lequel nous désignons l'extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. *Voyez FER, FERRURE, FORGER.*

EPONGE, (*Manège, Maréchal.*) maladie, tumeur située à la tête ou à la pointe du coude, qui tire sa dénomination de la cause même qui la produit; nous l'appellons en effet éponge, parce qu'elle n'est occasionnée que par le contact violent & réitéré des éponges de fer qui appuient contre cette partie lorsque les chevaux se couchent en vaches, c'est-à-dire lorsqu'étant couchés ils plient les jambes, de manière que leurs talons répondent au coude, & soutiennent ainsi presque tout le poids de l'avant-main de l'animal.

Ce contact violent est suivi d'une compression qui non-seulement meurtrit la peau, mais qui fait perdre aux fibres & aux vaisseaux leur ressort naturel. Ce ressort naturel perdu, ils ne peuvent plus contribuer à la circulation qui se fait dans cette partie: les humeurs s'y accumulent donc, principalement la lymphe, dont le mouvement est plus lent, & qui d'ailleurs est renfermée dans des canaux dont le tissu est infiniment plus foible que celui des vaisseaux sanguins. Cette humeur arrêtée, & l'abord de celle qui y survient sans cesse, tout contribuera à dilater les petits tuyaux; la partie la plus subtile se dissipera, ou en s'échappant à l'obstacle pour se soumettre aux lois de la circulation, ou en passant & en se faisant jour à-travers les pores, tandis que la partie la plus

grossière de cette même humeur se durcira par son séjour. De-là les progrès de la tumeur, qui sera de la nature de celles que nous appellons *loupes*: elle augmentera plus ou moins en volume & en dureté, selon la disposition de la lymphe, selon le plus ou moins de force des vaisseaux, ou enfin selon la durée ou la force du contact ou de la compression; mais la lenteur de son accroissement préservera la partie sur laquelle elle a établi son siège, de la douleur, de l'inflammation & de tous les autres accidents qui accompagnent en général les tumeurs dont la formation est prompte & soudaine.

Quelquefois aussi la même cause produit des effets différens; car au lieu de donner lieu à une tumeur en forme de loupe, elle n'occasionne qu'une callosité, qui n'est autre chose qu'un desséchement des vaisseaux comprimés; desséchement qui n'arrive que conséquemment au contact, qui affaissant les vaisseaux, les oblitère & ferme tout passage aux liqueurs qui circulent.

La callosité se distingue de la loupe, en ce que le volume n'en est jamais aussi considérable, & en ce qu'elle ne s'étend point au-delà de l'endroit comprimé: du reste l'une & l'autre ne présentent rien de dangereux, & la callosité ne mérite même aucune attention.

Pour ce qui concerne la loupe, il sera bon de tenter de résoudre l'humeur avant qu'elle soit entièrement concrète; on emploiera pour cet effet les emplâtres résolutifs: celui de vigo, en triplant la dose de mercure, m'a toujours paru véritablement le plus efficace; mais si son impuissance ne nous laisse aucun espoir de procurer la résolution, il conviendra d'extirper la tumeur: cette opération, dont les suites ne sauroient être fâcheuses, peut se pratiquer de deux manières.

Si la loupe est dans le corps même du tégument, on l'emportera avec la peau, car il seroit impossible de l'en dégager: si au contraire elle est au-dessous, & que le tégument soit mobile & vacillant au-dessus, on y fera une incision proportionnée au volume de la tumeur, c'est-à-dire que cette incision sera simplement longitudinale ou cruciale, selon ce volume. On disséquera ensuite les lambeaux des téguments; après quoi on soulévera la loupe avec une errigne, & on la disséquera elle-même dans toute sa circonférence, à l'effet de l'emporter entièrement: l'extirpation en étant faite, on réunira les lambeaux, on les assujettira, s'il est nécessaire, par des points de suture, & on pansera le tout comme une plaie simple. Ce procédé demande plus de pratique & d'adresse que le premier; mais on a l'avantage de terminer la cure beaucoup plutôt: la plaie circulaire faite conséquemment à l'autre moyen est toujours avec déperdition de substance, & demande pour se cicatrifer un espace de tems assez considérable. Au reste on ne doit pas oublier que la première attention dans le traitement de cette maladie, est de garantir l'animal du contact qui l'a occasionné; & pour cet effet on peut matelasser l'éponge du fer, en y attachant un petit coussinet rembouré, de façon que la partie contuse porte sur ce coussinet lorsque l'animal se couche.

Il est sans doute inutile de parler de l'éponge dont se servent les palefreniers pour laver les crins & les extrémités de l'animal, puisqu'elle ne diffère point des éponges communes. *Voyez PANSER.* (c)

EPONGES. (*terme de Plombier.*) Ce sont les deux bordures qui environnent dans sa longueur la table ou moule sur laquelle les Plombiers versent leur plomb. *Voyez la figure 1. Pl. du Plombier.*

Le rable qui sert à pousser le métal fondu jusqu'au bout du moule, & à donner une juste épaisseur à la table de plomb, est appuyé par les deux bouts sur ces



ces éponges, où il est comme enchâssé par deux rainures qui l'affujettissent & l'empêchent de se détourner quand le plombier le pousse jusqu'au bout de la table ou moule. Voyez PLOMBIER, & les fig. 1. & 10. Pl. I. du Plombier.

EPONGES, pl. (Vener.) c'est ce qui forme le talon des bêtes.

EPONGER, v. act. en terme de Pain-d'épicer, c'est passer une éponge imbibée d'une composition de jaunes d'œufs battus ensemble, pour donner de la couleur au pain-d'épice.

\*EPONIME, f. m. (Hist. anc.) c'étoit le chef des Archontes. Voyez ARCHONTES.

EPONTILLER, v. act. c'est, parmi les Tondeurs, ôter avec des pinces la bourre ou la paille qui se font introduites dans le drap en l'ourdisant. Voy. LAINE.

EPONTILLES, SPONTILLES, f. m. pl. (Mar.) ce sont des étais ou pieces de bois posées perpendiculairement de deux en deux bancs pour fortifier les ponts & les gaillards. Celles qui sont voisines du grand & du petit cabestan sont à charniere, pour qu'on puisse les ôter quand il faut virer, mais aussitôt après on les remet à leur place : on met une forte épontille sous le mâit d'artimon, & dans tous les endroits où les ponts sont chargés d'un grand poids. Voyez Pl. IV. de Marine fig. 1, les épontilles ou étanques des gaillards, n° 135, & celles d'entre deux ponts, n° 110. (Z)

EPOPEE, f. f. (Belles-Lettres.) c'est l'imitation, en récit, d'une action intéressante & mémorable. Ainsi l'épopée differe de l'histoire, qui raconte sans imiter; du poème dramatique, qui peint en action; du poème didactique, qui est un tissu de préceptes; des fables en vers, de l'apologue, du poème pastoral, en un mot de tout ce qui manque d'unité, d'intérêt, ou de noblesse.

Nous ne traitons point ici de l'origine & des progrès de ce genre de poésie : la partie historique en a été développée par l'auteur de la Henriade, dans un essai qui n'est susceptible ni d'extrait, ni de critique. Nous ne reveillerons point la fameuse dispute sur Homere : les ouvrages que cette dispute a produits sont dans les mains de tout le monde. Ceux qui admirent une érudition pédantesque, peuvent lire les préfaces & les remarques de madame Dacier, & son essai sur les causes de la décadence du goût. Ceux qui se laissent persuader par un brillant enthousiasme & par une ingénieuse déclamation, goûteront la préface poétique de l'Homere anglois de Pope. Ceux qui veulent peser le génie lui-même dans la balance de la Philosophie & de la Nature, consulteront les réflexions sur la critique par la Motte, & la dissertation sur l'Iliade par l'abbé Terrasson.

Pour nous, sans disputer à Homere le titre de génie par excellence, de pere de la Poésie & des dieux; sans examiner s'il ne doit ses idées qu'à lui-même, ou s'il a pu les puiser dans les poètes nombreux qui l'ont précédé, comme Virgile a pris de Pisandre & d'Apollonius l'aventure de Sinon, le sac de Troye, & les amours de Didon & d'Enée; enfin sans nous attacher à des personnalités inutiles, même à l'égard des vivans, & à plus forte raison à l'égard des morts, nous attribuerons, si l'on veut, tous les défauts d'Homere à son siècle, & toutes ses beautés à lui seul : mais après cette distinction nous croyons pouvoir partir de ce principe; qu'il n'est pas plus raisonnable de donner pour modele en Poésie le plus ancien poème connu, qu'il le seroit de donner pour modelé en Horlogerie la premiere machine à rouage & à ressort, quelque mérite qu'on doive attribuer aux inventeurs de l'un & de l'autre. D'après ce principe, nous nous proposons de rechercher dans la nature même de l'épopée, ce que les regles qu'on lui a prescrites ont d'ef-

Tome V.

fentiel ou d'arbitraire. Les unes regardent le choix du sujet, les autres la composition.

*Du choix du sujet.* Le P. le Bossu veut que le sujet du poème épique soit une vérité morale, présentée sous le voile de l'allégorie; en sorte qu'on n'invente la fable qu'après avoir choisi la moralité, & qu'on ne choisisse les personnages qu'après avoir inventé la fable : cette idée creuse, présentée comme une regle générale, ne mérite pas même d'être combattue.

L'abbé Terrasson veut que sans avoir égard à la moralité, on prenne pour sujet de l'épopée l'exécution d'un grand dessein, & en conséquence il condamne le sujet de l'Iliade, qu'il appelle une *inaction*. Mais la colere d'Achille ne produit-elle pas son effet, & l'effet le plus terrible, par l'inaction même de ce héros? Ce n'est pas la premiere fois qu'on a confondu, en Poésie, l'action avec le mouvement. Voy. TRAGÉDIE.

Il n'y a point de regle exclusive sur le choix du sujet. Un voyage, une conquête, une guerre civile, un devoir, un projet, une passion, rien de tout cela ne se ressemble, & tous ces sujets ont produit de beaux poèmes : pourquoi? parce qu'ils réunissent les deux grands points qu'exige Horace; l'importance & l'intérêt, l'agrément & l'utilité.

L'action d'un poème est une, lorsque du commencement à la fin, de l'entreprise à l'évenement, c'est toujours la même cause qui tend au même effet. La colere d'Achille fatale aux Grecs, Itaque délivrée par le retour d'Ulyffe, l'établissement des Troyens dans l'Aufonie, la liberté romaine défendue par Pompée & succombant avec lui, toutes ces actions ont le caractère d'unité qui convient à l'épopée; & si les Poètes l'ont alteré dans la composition, c'est le vice de l'art, non du sujet.

Ces exemples ont fait regarder l'unité d'action comme une regle invariable; cependant on a pris quelquefois pour sujet d'un poème épique tout le cours de la vie d'un homme, comme dans l'Achilleide, l'Heracléide, la Théséide, &c.

M. de la Motte prétend même que l'unité de personnage suffit à l'épopée, par la raison, dit-il, qu'elle suffit à l'intérêt : mais c'est-là ce qui reste à examiner. Voyez INTÉRÊT.

Quoi qu'il en soit, l'unité de l'action n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Ceux qui ont voulu lui prescrire un tems, n'ont pas fait attention qu'on peut franchir des années en un seul vers, & que les évenemens de quelques jours peuvent remplir un long poème. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier sans crainte; ils formeront un tout régulier, pourvu qu'ils naissent les uns des autres, & qu'ils s'enchaînent mutuellement. Ainsi quoiqu'Homere pour éviter la confusion, n'ait pris pour sujet de l'Iliade que l'incident de la colere d'Achille, l'enlèvement d'Helene vengé par la ruine de Troye n'en seroit pas moins une action unique, & telle que l'admet l'épopée dans sa plus grande simplicité.

Une action vaste a l'avantage de la fécondité, d'où résulte celui du choix : elle laisse à l'homme de goût & de génie la liberté de reculer dans l'enfoncement du tableau ce qui n'a rien d'intéressant, & de présenter sur les premiers plans les objets capables d'ébranler l'ame. Si Homere avoit embrassé dans l'Iliade l'enlèvement d'Helene vengé par la ruine de Troye, il n'auroit eu ni le loisir ni la pensée de décrire des tapis, des casques, des boucliers, &c. Achille dans la cour de Déidamie, Philoctete à Lemnos, & tant d'autres incidens pleins de noblesse & d'intérêts, parties essentielles de son action, l'auroient suffisamment remplie; peut-être même n'auroit-il pas trouvé place pour ses dieux, & il y auroit perdu peu de chose.

Le poème épique n'est pas borné comme la tragé-

M M m m m



die aux unités de lieu & de tems : il a sur elle le même avantage que la Poésie sur la Peinture. La tragédie n'est qu'un tableau ; l'épopée est une suite de tableaux qui peuvent se multiplier sans se confondre. Aristote veut avec raison que la mémoire les embrasse ; ce n'est pas mettre le génie à l'étroit que de lui permettre de s'étendre aussi loin que la mémoire.

Soit que l'épopée se renferme dans une seule action comme la tragédie, soit qu'elle embrasse une suite d'actions comme nos romans, elle exige une conclusion qui ne laisse rien à désirer ; mais le poète dans cette partie a deux excès à éviter ; savoir, de trop étendre, ou de ne pas assez développer le dénouement. Voyez DÉNOUEMENT.

L'action de l'épopée doit être mémorable & intéressante, c'est-à-dire digne d'être présentée aux hommes comme un objet d'admiration, de terreur, ou de pitié : ceci demande quelque détail.

Un poète qui choisit pour sujet une action dont l'importance n'est fondée que sur des opinions particulières à certains peuples, se condamne par son choix à n'intéresser que ces peuples, & à voir tomber avec leurs opinions toute la grandeur de son sujet. Celui de l'Énéide, tel que Virgile pouvoit le présenter, étoit beau pour tous les hommes ; mais dans le point de vue sous lequel le poète l'a envisagé, il est bien éloigné de cette beauté universelle ; aussi le sujet de l'Odyssée comme l'a fait Homère (abstraction faite des détails), est bien supérieur à celui de l'Énéide. Les devoirs de roi, de père, & d'époux appellent Ulysse à Itaque ; la superstition seule appelle Énée en Italie. Qu'un héros échappé à la ruine de sa patrie avec un petit nombre de ses concitoyens, surmonte tous les obstacles pour aller donner une patrie nouvelle à ses malheureux compagnons, rien de plus intéressant ni de plus noble. Mais que par un caprice du destin il lui soit ordonné d'aller s'établir dans tel coin de la terre plutôt que dans tel autre ; de trahir une reine qui s'est livrée à lui, & qui l'a comblé de biens, pour aller enlever à un jeune prince une femme qui lui est promise ; voilà ce qui a pu intéresser les dévots de la cour d'Auguste, & flater un peuple enivré de sa fabuleuse origine, mais ce qui ne peut nous paroître que ridicule ou revoltant. Pour justifier Énée, on ne cesse de dire qu'il étoit pieux ; c'est en quoi nous le trouvons puillanime : la piété envers des dieux injustes ne peut être reçue que comme une fiction puérile, ou comme une vérité méprisable. Ainsi ce que l'action de l'Énéide a de grand est pris dans la nature, ce qu'elle a de petit est pris dans le préjugé.

L'action de l'épopée doit donc avoir une grandeur & une importance universelles, c'est-à-dire indépendantes de tout intérêt, de tout système, de tout préjugé national, & fondée sur les sentimens & les lumières invariables de la nature. *Quidquid delirant reges pleruntur achivi*, est une leçon intéressante pour tous les peuples & pour tous les rois ; c'est l'abrégé de l'Iliade. Cette leçon à donner au monde, est le seul objet qu'ait pu se proposer Homère ; car prétendre que l'Iliade soit l'éloge d'Achille, c'est vouloir que le paradis perdu soit l'éloge de satan. Un panégyriste peint les hommes comme ils doivent être ; Homère les peint comme ils étoient. Achille & la plupart de ses héros ont plus de vices que de vertus, & l'Iliade est plutôt la satyre que l'apologie de la Grece.

Lucain est sur-tout recommandable par la hardiesse avec laquelle il a choisi & traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tyran.

*Proxima quid soboles, aut quid meruere nepotes  
In regnum nasci ? Pavidè num gessimus arma ?  
Teximus an jugulos ? Alieni pœna timoris  
In nostrâ cervice sedet . . . . .*

Ce génie audacieux avoit senti qu'il étoit naturel à tous les hommes d'aimer la liberté, de détester qui l'opprime, d'admirer qui la défend : il a écrit pour tous les siècles ; & sans l'éloge de Néron dont il a souillé son poème, on le croiroit d'un ami de Caton.

La grandeur & l'importance de l'action de l'épopée dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient : exemple d'une passion pernicieuse à l'humanité ; sujet de l'Iliade : exemple d'une vertu constante dans ses projets, ferme dans les revers, & fidelle à elle-même ; sujet de l'Odyssée, &c. Dans les exemples vertueux, les principes, les moyens, la fin, tout doit être noble & digne ; la vertu n'admet rien de bas. Dans les exemples vicieux, un mélange de force & de foiblesse, loin de dégrader le tableau, ne fait que le rendre plus naturel & plus frappant. Que d'un intérêt puissant naissent des divisions cruelles ; on a dû s'y attendre, & l'exemple est infructueux. Mais que l'infidélité d'une femme & l'imprudence d'un jeune insensé dépeuplent la Grece & embrasent la Phrygie, cet incendie allumé par une étincelle inspire une crainte salutaire ; l'exemple instruit en étonnant.

Quoique la vertu heureuse soit un exemple encourageant pour les hommes, il ne s'ensuit pas que la vertu infortunée soit un exemple dangereux : qu'on la présente telle qu'elle est dans le malheur, sa situation ne découragera point ceux qui l'aiment. Caton n'étoit pas heureux après la défaite de Pompée ; & qui n'envieroit le sort de Caton tel que nous le peint Sénèque, *inter ruinas publicas erectum* ?

L'action de l'épopée semble quelquefois tirer son importance de la qualité des personnages : il est certain que la querelle d'Agamemnon avec Achille, n'auroit rien de grand si elle se passoit entre deux soldats ; pourquoi ? parce que les suites n'en seroient pas les mêmes. Mais qu'un plébéien comme Marius, qu'un homme privé comme Cromwel, Fernand-Cortès, &c. entreprenne, exécute de grandes choses, soit pour le bonheur, soit pour le malheur de l'humanité, son action aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'épopée. On a dit : *il n'est pas besoin que l'action de l'épopée soit grande en elle-même, pourvu que les personnages soient d'un rang élevé* ; & nous disons : *il n'est pas besoin que les personnages soient d'un rang élevé, pourvu que l'action soit grande en elle-même.*

Il semble que l'intérêt de l'épopée doive être un intérêt public, l'action en auroit sans doute plus de grandeur, d'importance, & d'utilité ; toutefois on ne peut en faire une règle. Un fils dont le père gémiroit dans les fers, & qui tenteroit pour le délivrer tout ce que la nature & la vertu, la valeur & la piété peuvent entreprendre de courageux & de pénible ; ce fils, de quelque condition qu'on le supposât, seroit un héros digne de l'épopée, & son action mériteroit un Voltaire ou un Fenelon. On éprouve même qu'un intérêt particulier est plus sensible qu'un intérêt public, & la raison en est prise dans la nature (voyez INTÉRÊT). Cependant comme le poème épique est sur-tout l'école des maîtres du monde, ce sont les intérêts qu'ils ont en main qu'il doit leur apprendre à respecter. Or ces intérêts ne sont pas ceux de tel ou de tel homme, mais ceux de l'humanité en général, le plus grand & le plus digne objet du plus noble de tous les poèmes.

Nous n'avons considéré jusqu'ici le sujet de l'épopée qu'en lui-même ; mais quelle qu'en soit la beauté naturelle, ce n'est encore qu'un marbre informe que le ciseau doit animer.

*De la composition.* La composition de l'épopée embrasse trois points principaux, le plan, les caractères, & le style. On distingue dans le plan l'exposition, le nœud, & le dénouement : dans les caractères



res, les passions & la morale : dans le style, la force, la précision, & l'élégance, l'harmonie & le coloris.

*Du plan.* L'exposition a trois parties, le début, l'invocation, & l'avant-scène.

Le début n'est que le titre du poème plus développé, il doit être noble & simple.

L'invocation n'est une partie essentielle de l'épopée, qu'en supposant que le poète ait à révéler des secrets inconnus aux hommes. Lucain qui ne devoit être que trop instruit des malheurs de sa patrie, au lieu d'invoquer un dieu pour l'inspirer, se transporte tout-à-coup au tems où s'alluma la guerre civile. Il frémit, il s'écrie :

« Citoyens, arrêtez ; quelle est votre fureur !  
 » L'habitant solitaire est errant dans vos villes ;  
 » La main du laboureur manque à vos champs stériles.

*Desuntque manus poscentibus arvis.*

Ce mouvement est plein de chaleur ; une invocation eût été froide à sa place.

L'avant-scène est le développement de la situation des personnages au moment où commence le poème, & le tableau des intérêts opposés, dont la complication va former le nœud de l'intrigue.

Dans l'avant-scène, ou le poète suit l'ordre des événemens, & la fable se nomme *simple* ; ou il laisse derrière lui une partie de l'action pour se replier sur le passé, & la fable se nomme *implexe* : celle-ci a un grand avantage, non-seulement elle anime la narration, en introduisant un personnage plus intéressé & plus intéressant que le poète, comme Henri IV. Ulysse, Enée, &c. mais encore en prenant le sujet par le centre, elle fait refluer sur l'avant-scène l'intérêt de la situation présente des acteurs, par l'impatience où l'on est d'apprendre ce qui les y a conduits.

Toutefois de grands événemens, des tableaux variés, des situations pathétiques, ne laissent pas de former le tissu d'un beau poème, quoique présentés dans leur ordre naturel. Boileau traite de *maigres historiens*, les poètes qui suivent l'ordre des tems ; mais n'en déplaise à Boileau, l'exactitude ou les licences chronologiques sont très-indifférentes à la beauté de la Poésie ; c'est la chaleur de la narration, la force des peintures, l'intérêt de l'intrigue, le contraste des caractères, le combat des passions, la vérité & la noblesse des mœurs, qui sont l'ame de l'épopée, & qui feront du morceau d'histoire le plus exactement suivi, un poème épique admirable.

L'intrigue a été jusqu'ici la partie la plus négligée du poème épique, tandis que dans la tragédie elle s'est perfectionnée de plus en plus. On a osé se détacher de Sophocle & d'Euripide, mais on a craint d'abandonner les traces d'Homère : Virgile l'a imité, & l'on a imité Virgile.

Aristote a touché au principe le plus lumineux de l'épopée, lorsqu'il a dit que ce poème devoit être une tragédie en récit. Suivons ce principe dans ses conséquences.

Dans la tragédie tout concourt au nœud ou au dénouement : tout devoit donc y concourir dans l'épopée. Dans la tragédie, un incident naît d'un incident, une situation en produit une autre : dans le poème épique les incidens & les situations devoient donc s'enchaîner de même. Dans la tragédie l'intérêt croît d'acte en acte, & le péril devient plus pressant : le péril & l'intérêt devoient donc avoir les mêmes progrès dans l'épopée. Enfin le pathétique est l'ame de la tragédie : il devoit donc être l'ame de l'épopée, & prendre sa source dans les divers caractères & les intérêts opposés. Qu'on examine après cela quel est le plan des poèmes anciens. L'Iliade a deux especes de nœuds ; la division des dieux, qui est froide & choquante ; & celle des chefs, qui ne fait qu'une situation. La colere d'Achille prolonge

Tome V.

ce tissu de périls & de combats qui forment l'action de l'Iliade ; mais cette colere, toute fatale qu'elle est, ne se manifeste que par l'absence d'Achille, & les passions n'agissent sur nous que par leurs développemens. L'amour & la douleur d'Andromaque ne produisent qu'un intérêt momentané, presque tout le reste du poème se passe en assauts & en batailles ; tableaux qui ne frappent guère que l'imagination, & dont l'intérêt ne va jamais jusqu'à l'ame.

Le plan de l'Odyssée & celui de l'Énéide sont plus variés ; mais comment les situations y sont-elles amenées ? un coup de vent fait un épisode ; & les aventures d'Ulysse & d'Enée ressemblent aussi peu à l'intrigue d'une tragédie, que le voyage d'Anson.

S'il restoit encore des Daciens, ils ne manqueroient pas de dire qu'on risque tout à s'écarter de la route qu'Homère a tracée, & que Virgile a suivie ; qu'il en est de la Poésie comme de la Médecine, & ils nous citeroient Hippocrate pour prouver qu'il est dangereux d'innover dans l'épopée. Mais pourquoi ne feroit-on pas à l'égard d'Homère & de Virgile, ce qu'on a fait à l'égard de Sophocle & d'Euripide ? on a distingué leurs beautés de leurs défauts ; on a pris l'art où ils l'ont laissé ; on a essayé de faire toujours comme ils avoient fait quelquefois, & c'est sur-tout dans la partie de l'intrigue que Corneille & Racine se sont élevés au-dessus d'eux. Supposons que tout le poème de l'Énéide fût tissu comme le quatrième livre ; que les incidens naissant les uns des autres, pussent produire & entretenir jusqu'à la fin cette variété de sentimens & d'images, ce mélange d'épique & de dramatique, cette alternative pressante d'inquiétude & de surprise, de terreur & de pitié ; l'Énéide ne feroit-elle pas supérieure à ce qu'elle est ?

L'épopée, pour remplir l'idée d'Aristote, devoit donc être une tragédie composée d'un nombre de scènes indéterminé, dont les intervalles seroient occupés par le poète : tel est ce principe dans la spéculation, c'est au génie seul à juger s'il est praticable.

La tragédie dès son origine a eu trois parties, la scène, le récit, & le chœur ; & de-là trois sortes de rôles, les acteurs, les confidens, & les témoins. Dans l'épopée, le premier de ces rôles est celui des héros, le poète est chargé des deux autres. *Pleurez*, dit Horace, *si vous voulez que je pleure*. Qu'un poète raconte sans s'émouvoir des choses terribles ou touchantes, on l'écoute sans être ému, on voit qu'il récite des fables ; mais qu'il tremble, qu'il gémit, qu'il verse des larmes, ce n'est plus un poète, c'est un spectateur attendri, dont la situation nous pénètre. Le chœur fait partie des mœurs de la tragédie ancienne ; les réflexions & les sentimens du poète font partie des mœurs de l'épopée :

*Ille bonis faveatque, & consilietur amicis,*

*Et regat iratos, & amet peccare timentes.* Horat.

Tel est l'emploi qu'Horace attribue au chœur, & tel est le rôle que fait Lucain dans tout le cours de son poème. Qu'on ne dédaigne pas l'exemple de ce poète. Ceux qui n'ont lu que Boileau méprisent Lucain ; mais ceux qui lisent Lucain, font bien peu de cas du jugement que Boileau en a porté. On reproche avec raison à Lucain d'avoir donné dans la déclamation ; mais combien il est éloquent lorsqu'il n'est pas déclamateur ! combien les mouvemens qu'il excite en lui-même ce qu'il raconte, communiquent à ses récits de chaleur & de véhémence !

César, après s'être emparé de Rome sans aucun obstacle, veut piller les trésors du temple de Saturne, & un citoyen s'y oppose. *L'avarice*, dit le poète, *est donc le seul sentiment qui brave le fer & la mort ?*

*Les lois n'ont plus d'appui contre leur oppresseur,  
 Et le plus vil des biens, l'or trouve un défenseur !*

M M m m m ij





Les deux armées sont en présence, les soldats de César & de Pompée se reconnoissent : ils franchissent le fossé qui les sépare ; ils se mêlent, ils s'attendrissent, ils s'embrassent. Le poète saisit ce moment pour reprocher à ceux de César leur coupable obéissance :

*Lâches, pourquoi gémir ? pourquoi verser des larmes ?  
Qui vous force à porter ces parricides armes ?  
Vous craignez un tyran dont vous êtes l'appui !  
Soyez sourds au signal qui vous rappelle à lui.  
Seul avec ses drapeaux, César n'est plus qu'un homme :  
Vous l'allez voir l'ami de Pompée & de Rome.*

César au milieu d'une nuit orageuse, frappe à la porte d'un pêcheur. Celui-ci demande : *Quel est ce malheureux échappé du naufrage ?* Le poète ajoute :

*Il est sans crainte ; il sait qu'une cabane vile  
Ne peut être un appas pour la guerre civile.  
César frappe à la porte, il n'en est point troublé.  
Quel rempart ou quel temple à ce bruit n'eût tremblé ?  
Tranquille pauvreté ! &c.*

Pompée offre aux dieux un sacrifice ; le poète s'adresse à César :

*Toi, quels dieux des forfaits, & quelles Eumenides  
Implores-tu, César, pour tant de parricides ?*

Sur le point de décrire la bataille de Pharsale, saisi d'horreur il s'écrie :

*O Rome ! où sont tes dieux ? Les siècles enchaînés,  
Par l'aveugle hasard sont sans doute entraînés.  
S'il est un Jupiter, s'il porte le tonnerre,  
Peut-il voir les forfaits qui vont souiller la terre ?  
A foudroyer les monts sa main va s'occuper,  
Et laisse à Cassius cette tête à frapper.  
Il refusa le jour au festin de Thieste,  
Et répand sur Pharsale une clarté funeste ;  
Pharsale où les parens, ardens à s'égorger,  
Freres, peres, enfans, dans leur sang vont nager.*

C'en est assez pour indiquer le mélange de dramatique & d'épique que le poète peut employer, même dans sa narration directe ; & le moyen de rapprocher l'épopée de la tragédie, dans la partie qui les distingue le plus.

Mais, dira-t-on, si le rôle du chœur rempli par le poète, étoit une beauté dans l'épopée, pourquoi Lucain seroit-il le seul des poètes anciens qui s'y seroit livré ? Pourquoi ? parce qu'il est le seul que le sujet de son poème ait intéressé vivement. Il étoit romain, il voyoit encore les traces sanglantes de la guerre civile : ce n'est ni l'art ni la réflexion qui lui a fait prendre le ton dramatique, c'est son ame, c'est la nature elle-même ; & le seul moyen de l'imiter dans cette partie, c'est de se pénétrer comme lui.

La scène est la même dans la tragédie & dans l'épopée, pour le style, le dialogue & les mœurs ; ainsi pour savoir si la dispute d'Achille avec Agamemnon, l'entretien d'Ajax avec Idomenée, &c. sont tels qu'ils doivent être dans l'Iliade, on n'a qu'à les supposer au théâtre. Voyez TRAGÉDIE.

Cependant comme l'action de l'épopée est moins ferrée & moins rapide que celle de la tragédie, la scène y peut avoir plus d'étendue & moins de chaleur. C'est-là que seroient merveilleusement placées ces belles conférences politiques dont les tragédies de Corneille abondent ; mais dans sa tranquillité même la scène épique doit être intéressante : rien d'oïsf, rien de superflu. Encore est-ce peu que chaque scène ait son intérêt particulier, il faut qu'elle concoure à l'intérêt général de l'action ; que ce qui la suit en dépende, & qu'elle dépende de ce qui la précède. A ces conditions on ne peut trop multiplier les morceaux dramatiques dans l'épopée ; ils y répandent la chaleur & la vie. Qu'on se rappelle les adieux d'Hector & d'Andromaque, Priam aux pieds

d'Achille dans l'Iliade ; les amours de Didon, Euryale & Nitus, les regrets d'Evandre dans l'Énéide ; Armide & Clorinde dans le Tasse ; le conseil infernal, Adam & Eve dans Milton, &c.

Qu'est-ce qui manque à la Henriade pour être le plus beau de tous les poèmes connus ? Quelle sagesse dans la composition ! quelle noblesse dans le dessein ! quels contrastes ! quel coloris ! quelle ordonnance ! quel poème enfin que la Henriade, si le poète eût connu toutes ses forces lorsqu'il en a formé le plan ; s'il y eût déployé la partie dominante de son talent & de son génie, le pathétique de Mérope & d'Alzire, l'art de l'intrigue & des situations ! En général, si la plupart des poèmes manquent d'intérêt, c'est parce qu'il y a trop de récits & trop peu de scènes.

Les poèmes où, par la disposition de la fable, les personnages se succèdent comme les incidens, & disparaissent pour ne plus revenir ; ces poèmes qu'on peut appeler *épisodiques*, ne sont pas susceptibles d'intrigue : nous ne prétendons pas en condamner l'ordonnance, nous disons seulement que ce ne sont pas des tragédies en récit. Cette définition ne convient qu'aux poèmes dans lesquels des personnages permanens, annoncés dès l'exposition, peuvent occuper alternativement la scène, & par des combats de passion & d'intérêt, noier & soutenir l'action. Telle étoit la forme de l'Iliade & de la Pharsale, si les poètes avoient eu l'art ou le dessein d'en profiter.

L'Iliade a été plus que suffisamment analysée par les critiques de ces derniers tems ; mais prenons la Pharsale pour exemple de la négligence du poète dans la texture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau sujet & le plus beau génie, Lucain n'a pas fait un beau poème ? Est-ce pour avoir observé l'ordre des tems & l'exactitude des faits ? nous avons prévenu cette critique. Est-ce pour n'avoir pas employé le merveilleux ? nous verrons dans la suite combien l'entremise des dieux est peu essentielle à l'épopée. Est-ce pour avoir manqué de peindre en poète, ou les personnages ou les tableaux que lui présentait son action ? les caractères de Pompée & de César, de Brutus & de Caton, de Marcie & de Cornélie, d'Affranus, de Vultéius, & de Scéva, sont saisis & dessinés avec une noblesse & une vigueur dont nous connoissons peu d'exemples. Le deuil de Rome à l'approche de César (*erravit sine voce dolor*), les proscriptions de Sylla, la forêt de Marseille & le combat sur mer, l'inondation du camp de César, la réunion des deux armées, le camp de Pompée consumé par la soif, la mort de Vultéius & des siens, la tempête que César essuie, l'assaut soutenu par Scéva, le charme de la Thessalienne ; tous ces tableaux, & une infinité d'autres répandus dans ce poème, ne sont peints quelquefois qu'avec trop de force, de hardiesse & de chaleur. Les discours répondent à la beauté des peintures ; & si dans l'un & l'autre genre Lucain passe quelquefois les bornes du grand & du vrai, ce n'est qu'après y avoir atteint ; & pour vouloir renchérir sur lui-même, le plus souvent le dernier vers est empoulé, & le précédent est sublime. Qu'on retranche de la Pharsale les hyperboles & les longueurs, défauts d'une imagination vive & féconde, correction qui n'exige qu'un trait de plume, il restera des beautés dignes des plus grands maîtres, & que l'auteur des Horaces, de Cinna, de la mort de Pompée, ne trouvoit pas au-dessous de lui. Cependant avec tant de beautés la Pharsale n'est que l'ébauche d'un beau poème, non-seulement par le style, qui en est inculte & raboteux, non-seulement par le défaut de variété dans les couleurs des tableaux, vice du sujet plutôt que du poète, mais sur-tout par le manque d'ordonnance & d'ensemble dans la partie dramatique. L'entretien



de Caton avec Brutus, le mariage de Caton & de Marcie, les adieux de Cornélie & de Pompée, la capitulation d'Affranus avec César, l'entrevue de Pompée & de Cornélie après la bataille; toutes ces scènes, à quelques longueurs près, sont si intéressantes & si nobles! Pourquoi ne les avoir pas multipliées? Pourquoi Caton, cet homme divin, si dignement annoncé au second livre, ne reparoît-il plus? pourquoi ne voit-on pas Brutus en scène avec César? pourquoi Cornélie est-elle oubliée à Lesbos? pourquoi Marcie ne va-t-elle pas l'y joindre, & Caton l'y retrouver en même tems que Pompée? Quelle entrevue! quels sentimens! quels adieux! Le beau contraste de caractères vertueux, si le poète les eût rapprochés! Ce n'est point à nous à tracer un tel plan, nous en sentons les difficultés; mais nous écrivons ici pour les hommes de génie.

*Des caractères.* Nous ne nous étendrons point sur les caractères, dans le dessein de traiter en son lieu cette partie du poème dramatique (voyez TRAGÉDIE); mais nous placerons ici quelques observations particulières aux personnages de l'épopée.

Rien n'est plus inutile, à notre avis, que le mélange des êtres surnaturels avec les hommes: tout ce que le poète peut se promettre, c'est de faire de grands hommes de ses dieux, en les habillant de nos pièces, suivant l'expression de Montagne. Et ne vaut-il pas mieux employer les efforts de la poésie à rapprocher les hommes des dieux, qu'à rapprocher les dieux des hommes? *Humana ad deos transtulerunt*, dit Cicéron en parlant des Philosophes mythologiques, *divina mallet ad nos*.

Ce que j'y vois de plus certain, dit Pope au sujet des dieux d'Homère, c'est qu'ayant à parler de la divinité sans la connoître, il en a pris une image dans l'homme: il contempla dans une onde inconstante & fangeuse l'astre qu'il y voyoit réfléchi.

On peut nous opposer que l'imagination ne raisonne point; que le merveilleux l'enivre; qu'il emporte l'ame hors d'elle-même, sans lui donner le tems de se replier sur les idées qui détruiroient l'illusion: tout cela est vrai, & c'est ce qui nous empêche de bannir le merveilleux de l'épopée; c'est ce qui nous a engagé à l'admettre même dans la tragédie. Voyez DÉNOUEMENT. Mais dans l'un & l'autre de ces poèmes il est encore moins raisonnable de l'exiger que de l'interdire. Voyez MERVEILLEUX.

Cependant comment suppléer aux personnages surnaturels dans l'épopée? Par les vertus & les passions, non pas allégoriquement personnifiées (l'allégorie anime le physique & refroidit le moral), mais rendues sensibles par leurs effets, comme elles le sont dans la nature, & comme la tragédie les présente. L'épopée n'exige donc pour personnages que des hommes, & les mêmes hommes que la tragédie; avec cette différence, que celle-ci demande plus d'unité dans les caractères, comme étant renfermée dans un moindre espace de tems.

Il n'est point de caractère simple. L'homme, dit Charon, est un sujet merveilleusement divers & ondoyant: cependant comme la tragédie n'est qu'un moment de la vie d'un homme, que dans ce moment même il est violemment agité d'un intérêt principal & d'une passion dominante, il doit, dans ce court espace, suivre une même impulsion, & n'essuyer que le flux & le reflux naturel à la passion qui le domine; au lieu que l'action du poème épique étant étendue à un plus long espace de tems, la passion a ses relâches, & l'intérêt ses diversions: c'est un champ libre & vaste pour l'inconstance & l'instabilité, qui est le plus commun & apparent vice de la nature humaine. (Charon). La sagesse & la vertu seules sont au-dessus des révolutions; & c'est un genre de merveilleux qu'il est bon de réserver pour elles.

Ainsi quoique chacun des personnages employés dans l'épopée doive avoir un fond de caractère & d'intérêt déterminé, les orages qui s'y élèvent ne laissent pas quelquefois d'en troubler la surface & d'en dérober le fond. Mais il faut observer aussi qu'on ne change jamais sans cause d'inclination, de sentiment ou de dessein; ces changemens ne s'opèrent, s'il est permis de le dire, qu'au moyen des contrepoids: tout l'art consiste à charger à propos la balance; & ce genre de mécanisme exige une connoissance profonde de la nature. Voyez dans Britannicus avec quel art les contrepoids sont ménagés dans les scènes de Burrhus avec Néron, de Néron avec Narcisse; & au contraire prenons le dernier livre de l'Iliade. Achille a porté la vengeance de Patrocle jusqu'à la barbarie: Priam vient se jeter à ses pieds pour lui demander le corps de son fils: Achille s'émeut, se laisse fléchir; & jusque-là cette scène est sublime. Achille invite Priam à prendre du repos. « Fils de Jupiter (lui répond le divin Priam) ne me forcez point à m'asseoir, pendant que mon cher Hector est étendu sur la terre sans sépulture ». Quoi de plus pathétique & de moins offensant que cette réponse! Qui croiroit que c'est à ces mots qu'Achille redevient furieux? Il s'apaise de nouveau; il fait laisser sur le chariot de Priam une tunique & deux voiles pour envelopper le corps, avant de le rendre à ce père affligé: il le prend entre ses bras, le met sur un lit, & place ce lit sur le chariot. Alors il se met à jeter de grands cris; & s'adressant à Patrocle, « mon cher Patrocle, s'écrie-t-il, ne sois pas irrité contre moi ». Ce retour est encore admirable; mais achevons. « Mon cher Patrocle, ne sois pas irrité contre moi, si on te porte jusque dans les enfers la nouvelle que j'ai rendu le corps d'Hector à son père; car (on s'attend qu'il va dire, je n'ai pu résister aux larmes de ce père infortuné; mais non.) car il m'a apporté une rançon digne de moi ». Ces disparates prouvent que jamais on n'a moins connu l'héroïsme que dans les tems appelés héroïques.

*Du style.* Nous supposons dans le lecteur une idée juste des qualités du style en général: il peut consulter les articles STYLE, ÉLÉGANCE, PRÉCISION, &c. Appliquons en peu de mots au style de l'épopée celles de ces qualités qui lui conviennent: les premières sont la force, la précision, & l'élégance. La force & la précision sont inséparables; mais c'est avec l'élégance qu'il est difficile de les concilier. Parmi les auteurs qui en écrivant se livrent à leur génie, ceux qui pensent le plus ne sont pas ceux qui écrivent le mieux; leurs idées, qui se pressent & se foulent dans leur impétuosité, sont que leurs expressions se ferment & se froissent: au contraire, ceux dont les idées moins tumultueuses se succèdent & s'arrangent à leur aise, conservent dans leur style cette liante facilité; leur imagination donne à leur plume le loisir d'être élégante. Du nombre des premiers sont Sénèque, Tacite & Lucain, Corneille, Pascal & Bossuet; du nombre des seconds, Cicéron, Tite-Live & Virgile, Racine, Molière & Fléchier.

Un ouvrage plus élégant & moins pensé a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant: la lecture du premier est agréable & facile; la lecture du second est utile, mais fatigante: celui-ci est une mine d'or; celui-là une feuille légère, mais artistement travaillée: on l'admire, on en jouit; & qui va fouiller dans les mines? Ceux même qui s'y enrichissent se gardent bien de les faire connoître. Combien d'auteurs célèbres doivent leur fortune à d'obscurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer? On a dit qu'une pensée appartenoit à celui qui la rendoit le mieux: cela ressemble au droit du plus fort. Dans le fait, il est du moins vrai que l'homme de génie est souvent comme le ver



à soie qui file pour l'ouvrier : *Sic vos, non vobis...*

Mais le soin qu'on prend de polir le style ne peut-il pas refroidir l'imagination & ralentir la pensée ? Non, lorsque le poète se hâte d'abord de répandre ses idées dans toute leur rapidité, & ne donne à la correction que les intervalles du génie. Dans ce premier jet, l'expression se fond avec la pensée, & ne faisant plus qu'un même corps avec elle, ne laisse à la réflexion que des traits à rechercher & des contours à arrondir. Rien n'est plus vif ni plus élégant que les scènes passionnées de Racine ; c'est ainsi qu'il les a travaillées ; c'est ainsi sans doute qu'avoit commencé celui qui est mort à vingt-sept ans, & nous a laissé la Pharsale.

L'harmonie & le coloris distinguent sur-tout le style de l'épopée. Il y a deux sortes d'harmonie dans le style, l'harmonie contrainte, & l'harmonie libre : l'harmonie contrainte, qui est celle des vers, résulte d'une division symétrique & d'une mesure régulière dans les sons. Bornons-nous au vers héroïque, le seul qui ait rapport à ce que nous voulons prouver.

On fait que l'examètre des anciens étoit composé de six mesures à quatre tems : c'est d'après ce modèle que supposant longues ou de deux tems toutes les syllabes de notre langue, on en a donné douze à notre vers alexandrin. Mais comme notre langue, quoique moins dactylique que le grec & le latin, ne laisse pas d'être mêlée de longues & de breves, & que le choix en est arbitraire dans les vers, il arrive qu'un vers a deux, trois, quatre, & jusqu'à huit tems de plus qu'un autre vers de la même mesure en apparence.

*Jē nē veūx qūe lā voir, sōupirēr ēt mōuir.*

*Trāgāt ā pās tardifs ūn pēniblē sillōn.*

Ainsi le mélange des syllabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la mesure : or point de vers harmonieux sans ce mélange ; d'où il suit que l'harmonie & la mesure sont incompatibles dans nos vers. Le choix des sons y est arbitraire : ce n'est donc pas encore ce choix qui rend nos vers préférables à la prose. Enfin la rime, qui peut causer un moment le plaisir de la surprise, ennuie & fatigue à la longue. Qu'est-ce donc qui peut nous attacher à une forme de vers qui n'a ni rythme ni mesure, & dont l'irrégulière symétrie prive la pensée, le sentiment & l'expression des grâces nobles de la liberté ?

La prose a son harmonie ; & celle-ci, que nous appellons *libre*, se forme, non de tel ou de tel mélange de sons régulièrement divisés, mais d'un mélange varié de syllabes faciles, pleines & sonores, tour-à-tour lentes & rapides, au gré de l'oreille, & dont les suspensions & les repos ne lui laissent rien à souhaiter. Là tous les nombres que l'oreille s'est choisis par prédilection, dactyle, spondée, iambe, &c. se succèdent & s'allient avec une variété qui l'enchantent & ne la fatigue jamais : la mesure précipitée ou soutenue, interrompue ou remplie, suivant les mouvemens de l'ame, laisse au sentiment, d'intelligence avec l'oreille, choisir & marquer les divisions : c'est là que le trimètre, le tétramètre, le pentamètre trouvent naturellement leur place ; car c'est une affectation puérile que d'éviter dans la prose la mesure d'un vers harmonieux, si ce n'est peut-être celle du vers héroïque, dont le retour continu est trop familier à notre oreille, pour qu'elle ne soit pas étonnée de trouver ce vers isolé au milieu des divisions irrégulières de la prose. V. ELOCUTION.

Que l'harmonie imitative ait fait une des beautés des vers anciens, c'est ce qui n'est sensible pour nous que dans un très-petit nombre d'exemples ; quelquefois elle peint le physique :

*Nec brachia longo*

*Margine terrarum porreberat Amphitrite.*

quelquefois elle peint l'idée :

*Magnum Jovis incrementum.*

*Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.*

Mais rien n'est plus difficile ni plus rare que de donner à nos vers cette expression harmonique ; & si notre langue en est susceptible, ce n'est tout-au-plus que dans la prose, dont la liberté laisse au goût & à l'oreille du poète le choix des termes & des tours : c'est peut-être ce qui manque à la prose nombreuse, mais monotone, du Télémaque.

Cependant, s'il faut céder à l'habitude où nous sommes de voir des poèmes en vers, il y auroit un moyen d'en rompre la monotonie, & d'en rendre jusqu'à un certain point l'harmonie imitative : ce seroit d'y employer des vers de différente mesure, non pas mêlés au hasard, comme dans nos poésies libres, mais appliqués aux différens genres auxquels leur cadence est le plus analogue. Par exemple, le vers de dix syllabes, comme le plus simple, aux morceaux pathétiques ; le vers de douze aux morceaux tranquilles & majestueux ; les vers de huit aux harangues véhémentes ; les vers de sept, de six & cinq aux peintures les plus vives & les plus fortes.

On trouve dans une épître de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon, un exemple frappant de ce mélange de différentes mesures.

*Tel qu'un rocher dont la tête*

*Egalant le mont Athos,*

*Voit à ses pieds la tempête*

*Troubler le calme des flots.*

*La mer autour brüit & gronde ;*

*Malgré ses émotions,*

*Sur son front élevé regne une paix profonde ;*

*Que tant d'agitations,*

*Et que les fureurs de l'onde*

*Respectent à l'égal du nid des Alcions.*

Mais faudroit-il éviter le retour fatiguant de la rime redoublée, croiser les vers, & varier les repos avec un art d'autant plus difficile, qu'il n'a point de règles.

Le coloris du style est une suite du coloris de l'imagination ; & comme il en est inséparable, nous avons crû devoir les réunir sous un même point de vue.

Le style de la tragédie est commun à toute la partie dramatique de l'épopée. Voyez TRAGÉDIE.

Mais la partie épique permet, exige même des peintures plus fréquentes & plus vives : ou ces peintures présentent l'objet sous ses propres traits, & on les appelle *descriptions* ; ou elles le présentent revêtu de couleurs étrangères, & on les appelle *images*.

Les descriptions exigent non-seulement une imagination vive, forte & étendue, pour saisir à-la-fois l'ensemble & les détails d'un tableau vaste, mais encore un goût délicat & sûr pour choisir & les tableaux, & les parties de chaque tableau qui sont dignes du poème héroïque. La chaleur des descriptions est la partie brillante & peut-être inimitable d'Homère ; c'est par-là qu'on a comparé son génie à l'essieu d'un char qui s'embrase par sa rapidité... *Ce feu, dit-on, n'a qu'à paroître dans les endroits où manque tout le reste, & fût-il environné d'absurdités, on ne le verra plus.* (Préf. de l'Homère Angl. de Pope.) C'est par-là qu'Homère a fait tant de fanatiques parmi les savans, & tant d'enthousiastes parmi les hommes de génie : c'est par-là qu'on l'a regardé tantôt comme une source intarissable où s'abreuvoient les Poètes,

*A quo ceu fonte perenni*

*Vatum pietis ora rigantur aquis. Ovid.*



tantôt comme l'avoit représenté le peintre Galathon, *cujus vomitum alii poetæ adstantes absorbent.* (Ælianus, l. XIII.)

Mais ce n'est point assez de bien peindre, il faut bien choisir ce qu'on peint : toute peinture vraie a sa beauté ; mais chaque beauté a sa place. Tout ce qui est bas, commun, incapable d'exciter la surprise, l'admiration, ou la curiosité d'un lecteur judicieux, est déplacé dans l'épopée.

Il faut, dit-on, des peintures simples & familières pour préparer l'imagination à se prêter au merveilleux ; oui sans doute : mais le simple & le familier ont leur intérêt & leur noblesse. Le repas d'Henri IV. chez le solitaire de Gersai, n'est pas moins naturel que le repas d'Enée sur la côte d'Afrique : cependant l'un est intéressant, & l'autre ne l'est pas. Pourquoi ? Parce que l'un renferme les idées accessoires d'une vie tranquille & pure, & l'autre ne présente que l'idée toute nue d'un repas de voyageurs.

Les Poètes doivent supposer tous les détails qui n'ont rien d'intéressant, & auxquels la réflexion du lecteur peut suppléer sans effort : ils seroient d'autant moins excusables de puiser dans ces sources stériles, que la Philosophie leur en a ouvert de très-fécondes. Pope compare le génie d'Homère à un astre qui attire en son tourbillon tout ce qu'il trouve à la portée de ses mouvemens : & en effet Homère est de tous les Poètes celui qui a le plus enrichi la poésie des connoissances de son siècle. Mais s'il revenoit aujourd'hui avec ce feu divin, quelles couleurs, quelles images ne tireroit-il pas des grands effets de la nature, si savamment développés, des grands effets de l'industrie humaine, que l'expérience & l'intérêt ont porté si loin depuis trois mille ans ? La gravitation des corps, la végétation des plantes, l'instinct des animaux, les développemens du feu, l'action de l'air, &c. les mécaniques, l'astronomie, la navigation, &c. voilà des mines à-peine ouvertes, où le génie peut s'enrichir : c'est de-là qu'il peut tirer des peintures dignes de remplir les intervalles d'une action héroïque : encore doit-il être avare de l'espace qu'elles occupent, & ne perdre jamais de vue un spectateur impatient, qui veut être délassé sans être refroidi, & dont la curiosité se rebute par une longue attente, sur-tout lorsqu'il s'aperçoit qu'on le distrait hors de propos. C'est ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si, par exemple, dans l'un des intervalles de l'action on employoit mille vers à ne décrire que des jeux (*Enéide*, l. V.). Le grand art de ménager les descriptions est donc de les présenter dans le cours de l'action principale, comme les passages les plus naturels, ou comme les moyens les plus simples. Art bien peu connu, ou bien négligé jusqu'à nous.

Il nous reste à examiner la partie des images ; mais comme elles sont communes à tous les genres de poésie, & que la théorie en exige un détail approfondi, nous croyons devoir en faire un article séparé. Voyez IMAGE.

Nous n'avons pu donner ici que le sommaire d'un long traité ; les exemples sur-tout, qui appuient & développent si bien les principes, n'ont pu trouver place dans les bornes d'un article : mais en parcourant les Poètes, un lecteur intelligent peut aisément y suppléer. D'ailleurs, comme nous l'avons dit dans l'article CRITIQUE, l'auteur qui, pour composer un poème, a besoin d'une longue étude des préceptes, peut s'en épargner le travail. Cet article est de M. MARMONTEL.

EPOQUE, s. f. (*Logiq.*) suspension de jugement ; c'est l'état de l'esprit par lequel nous n'établissons rien, n'affirmant & ne niant quoi que ce soit. Les philosophes sceptiques ayant pour principe, que toute raison peut être contredite par une raison opposée &

d'un poids égal, ne seroient jamais des bornes de l'époque, & ne recevoient aucun dogme. Pour arriver à cette époque, ils employoient dix moyens principaux, que je vais détailler d'après Sextus Empiricus, *livre I. des hypotyposes, ou institutions pyrrhoniennes.*

Le premier est tiré de la diversité des animaux. Voici un précis des exemples & des raisonnemens, sur lesquels Sextus appuie ce premier moyen. Il est aisé, dit-il, de remarquer qu'il y a une grande diversité dans les perceptions & dans les sensations des animaux, si l'on considère leur origine différente & la diverse constitution de leur corps. A l'égard de leur origine, on voit qu'entre les animaux, les uns naissent par la voie ordinaire de la génération, & les autres sans l'union du mâle & de la femelle. Ici Sextus s'étend sur ces prétendues générations spontanées, que la saine physique a entièrement bannies. Quant à ceux qui viennent par l'accouplement des sexes, continue-t-il, les uns viennent d'animaux de même espèce, ce qui est le plus ordinaire ; d'autres naissent d'animaux de différente espèce, comme les mulets : les uns naissent vivans des animaux ; d'autres sortent d'un œuf, comme les oiseaux ; d'autres sont mal formés, comme les ours. Ainsi il ne faut pas douter que les diversités & les différences qui se trouvent dans les générations, ne produisent de grandes antipathies parmi les animaux, qui sans contredit tirent de ces diverses origines des tempéramens tout-à-fait différens, & une grande discordance & contrariété les uns à l'égard des autres. Le philosophe sceptique entasse des exemples, qui justifient ce qu'il a avancé ; d'où il conclut ainsi : si les mêmes choses paroissent différentes à cause de la diversité des animaux, il est vrai que nous pourrions bien dire d'un objet quel il nous paroît ; mais nous nous en tiendrons à l'époque, nous demeurerons en suspens, nous ne déciderons rien, s'il s'agit de dire quel il est véritablement & naturellement. Car enfin nous ne pouvons pas juger entre nos perceptions & celles des autres animaux, lesquelles sont conformes à la nature des choses ; & la raison de cela, c'est que nous sommes des parties discordantes & intéressées dans ce procès, & que nous ne pouvons pas être juges dans notre propre cause.

Le second, de la différence des hommes. Quand nous accorderions qu'il faut s'en tenir au jugement des hommes plutôt qu'à celui des animaux, la seule différence qui regne entre les hommes, suffit pour maintenir l'époque. Nous sommes composés de deux choses, d'un corps & d'une âme ; mais à l'égard de ces deux choses, nous sommes différens les uns des autres en bien des manières : du côté du corps, la figure ou conformation, & le tempérament, varient ; Sextus en allégué quantité d'exemples : & quant à l'âme, une preuve de la différence presque infinie, qui se trouve entre les esprits des hommes, c'est la contrariété des sentimens des dogmatiques en toutes choses, & sur-tout dans la question des choses qu'on doit éviter ou rechercher. Or, ou nous croirons tous les hommes, ou nous en croirons quelques-uns. Si nous voulons les croire tous, nous entreprendrons une chose impossible, & nous admettrons des contradictions ; & si nous en croyons seulement quelques-uns, auxquels donnerons-nous la préférence ? Un platonicien nous dira qu'il faut s'en rapporter à Platon, un épicurien à Epicure ; mais c'est précisément cette contrariété qui nous persuade d'en demeurer à l'époque.

Le troisième, de la comparaison des organes des sens. Nous ne sommes point certains si les objets qui se présentent à nous revêtus de certaines qualités, n'ont que ces seules qualités, ou plutôt si elles n'en ont qu'une, & si la diversité apparente de ces qualités ne



vient point de la différente constitution de nos organes, ou enfin s'ils n'ont point plus de qualités que celles qui nous paroissent, quelqu'une de ces qualités pouvant ne pas tomber sous nos sens. Sextus n'a fait qu'ébaucher la matiere des sens de leurs divers rapports & de leurs erreurs; au lieu que Malebranche, dans son excellente *recherche de la vérité*, l'a presque épuisée.

Le quatrieme, *des circonstances*. Par ce terme, dit Sextus, nous entendons les habitudes, les dispositions, & les conditions différentes. Ce moyen consiste à considérer quelles sont les sensations & les perceptions d'une personne, conformes ou non conformes à sa nature, dans la veille ou dans le sommeil, dans les différens âges de la vie, dans le mouvement ou dans le repos, dans la haine ou dans l'amour, quand elle a faim ou quand elle est rassasiée, quand elle a de certaines dispositions ou habitudes, quand elle est dans la confiance ou dans la crainte, dans la tristesse ou dans la joie. Il est constant, & Sextus le prouve au long, que, suivant ces différentes dispositions, les hommes sont tantôt dans un certain état, tantôt dans un autre. Ainsi l'on peut dire facilement comment un objet est apperçu de chacun; mais il ne fera pas également facile de prononcer quel peut être réellement cet objet. Pour trouver un juge recevable qui décidât entre ces contrariétés infinies, il faudroit trouver un homme qui ne fût dans aucune disposition, dans aucune circonstance: mais c'est une supposition impossible. Tout homme est lui-même une partie discordante; tout homme est du nombre des choses dont on dispute.

Le cinquieme, *des situations, des distances, & des lieux*. Selon que ces relations sont différentes, les mêmes choses paroissent diversément. Un même portique, si on le regarde par une des extrémités de sa longueur, paroît aller toujours en diminuant; mais si on le regarde par son milieu, il semble égal partout. Un vaisseau vû de loin, paroît petit & sans mouvement; de près, il paroît grand & en mouvement. Une même tour vûe de loin paroît ronde, & de près carrée. Voilà pour les distances. A l'égard des lieux, la lumière d'une lampe est obscure au Soleil, & brillante dans les ténèbres. Une rame paroît rompue dans l'eau, & droite dehors. Un œuf est mou dans le corps de l'oiseau, & dur dehors. Le corail est mou dans la mer, & se durcit à l'air. Une même voix paroît autre dans une trompette, autre dans les flûtes, & autre dans l'air simple. Quant aux positions; une peinture vûe presque tout-à-fait de côté, enforte que l'œil ne soit presque point élevé au-dessus du tableau, paroît unie; mais si l'œil est plus élevé, si le tableau est moins incliné, ou vis-à-vis de l'œil, l'image paroît avoir des éminences & des enfoncements. Le cou des pigeons paroît de diverses couleurs, suivant qu'ils se tournent. Or tous les objets des sens se présentant à eux de quelque distance, dans quelque lieu, & dans quelque position (toutes choses, qui chacune à part causent de grandes différences dans les perceptions & dans les idées), nous sommes obligés par ces raisons-là d'adopter l'époque.

Le sixieme, *des mélanges*. Rien de tout ce qui est hors de nous, ne tombe sous nos sens seul & pur, mais toujours avec quelqu'autre chose; d'où il arrive qu'il est apperçu & senti diversément par ceux qui le considerent. La couleur de notre visage, par exemple, paroît autre quand il fait chaud que quand il fait froid; ainsi nous ne pouvons pas dire quelle elle est purement & simplement, mais seulement quelle elle nous paroît avec le chaud ou avec le froid. Mais outre les mélanges extérieurs, il y en a qui résident dans les organes mêmes de nos sens, & qui varient infiniment la perception des objets. Nos yeux ont en eux-mêmes des tuniques & des humeurs.

Ainsi comme nous ne pouvons pas voir les objets extérieurs sans le mélange de ces choses qui sont dans nos yeux, nous ne pouvons pas non plus les appercevoir purement & exactement, & jamais nous ne les appercevons qu'avec quelque mélange. C'est la raison pourquoi toutes choses paroissent pâles & d'une couleur morte à ceux qui ont la jaunisse, & d'une couleur de sang à ceux qui ont un épanchement de sang dans les yeux. Il en est de même des oreilles, de la langue, &c. lesquelles sont si souvent chargées d'humeurs qui modifient l'impression des objets de plusieurs façons différentes. Tous ces mélanges ne permettant pas aux sens de recevoir exactement les qualités des objets extérieurs, l'entendement ne peut non plus juger quels ils sont purement & simplement; parce que les sens qui lui servent de guide se trompent, outre que peut-être il mêle lui-même certaines choses qui lui sont propres, aux perceptions qui lui viennent des sens.

Le septieme, *des quantités & des compositions*. Il est évident que ce moyen nous oblige encore à suspendre nos jugemens touchant la nature des choses. Par exemple, les raclures de cornes de chevres paroissent blanches, quand on les considère simplement & à part; mais dans la substance même de la corne, elles semblent noires. Les grains de fable séparés les uns des autres, paroissent raboteux, & en monceau on les trouve mous. Si l'on mange de l'ellébore réduit en poudre, il étrangle; mais il ne fait pas le même effet quand on le mange en gros morceaux, &c. Cette raison des quantités & des compositions fait donc que nous n'appercevons que d'une manière obscure les qualités réelles des objets extérieurs, & nous conduit encore à l'époque.

Le huitieme, *des relations*. Toutes choses sont relatives à quelques autres. Une chose peut être dite relative à deux égards: 1°. à l'égard de celui qui juge; car un objet extérieur paroît tel ou tel, relativement à quelque être qui en juge: 2°. une chose est relative à tout ce qui accompagne la perception ou la considération de cette chose. C'est ainsi que le côté droit est relatif au gauche, on ne peut penser à l'un sans penser à l'autre. Il y a des relations d'identité & de diversité, d'égalité & d'inégalité, de signe & de chose signifiée, sous lesquelles tous les êtres sans exception sont compris. Il est donc évident que nous ne pouvons pas dire ce qu'est une chose purement & de sa nature, mais seulement quelle elle paroît par rapport à une autre: nouveau principe d'époque.

Le neuvieme, *des choses qui arrivent fréquemment ou rarement*. Le Soleil est sans doute quelque chose de bien plus surprenant à voir, qu'une comete; mais parce que nous le voyons souvent, & que nous voyons rarement une comete, elle nous épouvante tellement, que nous nous imaginons que les dieux veulent nous présager par-là quelque grand événement, pendant que le Soleil ne fait point cet effet sur nous. Mais imaginons-nous que le Soleil parût rarement, ou qu'il se couchât rarement, & qu'après avoir éclairé tout le monde, il le laissât ensuite pour long-tems dans les ténèbres, nous trouverions-là de grands sujets d'étonnement. Un tremblement de terre effraye tout autrement ceux qui le sentent pour la première fois, que ceux qui y sont accoutumés. Quelle n'est pas la surprise de ceux qui voyent la mer pour la première fois? On estime les choses rares; mais celles qui sont familières, sont vûes avec indifférence. Puis donc que les mêmes objets nous paroissent tantôt précieux & dignes d'admiration, & tantôt tout différens, suivant leur abondance ou leur rareté, nous en concluons qu'on peut bien dire comment une chose nous paroît selon qu'elle arrive fréquemment ou rarement, mais que nous



né faurions rien affirmer nuement & simplement sur son compte.

Le dixieme, *des instituts, des coûtumes, des lois, des persuasions fabuleuses, & des opinions des dogmatiques.* C'est ici la source la plus abondante des contrariétés humaines, & des raisons d'adhérer à l'époque. Suivons encore notre guide, qui nous fournit les définitions & les exemples que vous allez lire. Un institut est le choix que l'on fait d'un certain genre de vie, ou quelque plan de conduite & de pratiques, que l'on prend d'une seule personne, comme par exemple de Diogene, ou des Lacédémoniens. Une loi est une convention écrite par les gouverneurs de l'état, laquelle convention emporte avec elle une punition contre celui qui la transgresse. La coûtume est l'approbation d'une chose fondée sur le consentement & la pratique commune de plusieurs, dont la transgression n'est point punie comme celle de la loi: par exemple, c'est une loi de ne point commettre d'adultere, mais c'est une coûtume parmi nous de ne point habiter avec sa femme en public. Une persuasion fabuleuse est l'approbation que l'on donne à des choses feintes & qui n'ont jamais été, telles que sont entre autres choses les fables que l'on raconte de Saturne; car ces choses-là sont reçues comme vraies parmi le peuple. Une opinion dogmatique est l'approbation que l'on donne à une chose qui paroît être appuyée sur le raisonnement, ou sur une démonstration: par exemple, que les premiers élémens de toutes choses sont des atomes indivisibles, ou des homœomeries, c'est-à-dire des parties similaires qui se distribuent différemment pour composer les différens corps, &c. Or nous opposons chacun de ces genres, ou avec lui-même, ou avec chacun des autres. Par exemple, nous opposons une coûtume à une coûtume en cette maniere. Quelques peuples d'Ethiopie, disons-nous, impriment des marques sur le corps de leurs enfans, & non pas nous. Les Perses croient qu'il est décent de porter un habit bigarré de diverses couleurs & long jusqu'aux talons; & nous, nous croyons que cela est indécent. Les Indiens caressent leurs femmes à la vûe de tout le monde, mais plusieurs autres peuples trouvent cela honteux. Nous opposons loi à loi. Ainsi, chez les Romains, celui qui renonce aux biens de son pere, ne paye point les dettes de son pere; & chez les Rhodiens, il est obligé de les payer. Dans la Chersonèse Taurique en Scythie, c'étoit une loi d'immoler les étrangers à Diane; mais chez nous il est défendu de tuer un homme dans un temple. Nous opposons institut à institut, lorsque nous opposons la maniere de vivre de Diogene à celle d'Aristippe, ou l'institut des Lacédémoniens à celui des Italiens. Nous opposons une persuasion fabuleuse à une autre, lorsque nous disons que quelquefois Jupiter est appelé, dans les fables, *le pere des dieux & des hommes*, & que quelquefois l'Océan est appelé *l'origine des dieux*, & *Thétis leur mere*, suivant l'expression de Junon dans Homere. Nous opposons les opinions dogmatiques les unes autres, lorsque nous disons que les uns croient l'ame mortelle, & d'autres immortelle; que les uns assurent que la providence des dieux dirige les événemens, & que d'autres n'admettent point de providence. Sextus, après avoir ainsi opposé ces chefs à eux-mêmes, les met aux prises les uns avec les autres; mais ce détail nous meneroit trop loin. Tels sont les dix moyens de l'époque: renfermée dans de justes bornes, elle est sans contredit le principe le plus excellent qu'aucune secte ait jamais avancé, le préservatif le plus infailible contre l'erreur. Aussi Descartes, ce restaurateur immortel de la saine philosophie, est-il parti, pour ainsi dire, de là; par une suspension universelle du jugement, il a frayé, à la vérité, de nouvelles routes qui, malgré les prétentions de quelques philoso-

phes plus récents, sont les seules qui conviennent à l'esprit humain. L'époque, principe mort entre les mains des Sceptiques qui se contentoient de détruire sans édifier, & qui se jettoient tête baissée dans un doute universel, devient une source de lumiere & de vérité, lorsqu'elle est employée par un philosophe judicieux & exempt de préjugés. *Voyez DOUTE.* Cet article est tiré des papiers de M. FORMEY.

ÉPOQUE, en *Astronomie.* On appelle époque ou racine des moyens mouvemens d'une planete, le lieu moyen de cette planete déterminé pour quelque instant marqué, afin de pouvoir ensuite, en comptant depuis cet instant, déterminer le lieu moyen de la planete, pour un autre instant quelconque.

Parmi les planetes nous comprenons aussi le soleil; que les tables astronomiques supposent, ou peuvent supposer en mouvement, en lui attribuant le mouvement de la terre. *Voyez COPERNIC.* *Voyez* aussi MOUVEMENT MOYEN, LIEU MOYEN, TEMPS MOYEN, ÉQUATION DU TEMPS.

Les astronomes sont convenus de faire commencer l'année dans leurs tables à l'instant du midi qui précède le premier jour de Janvier, c'est-à-dire, à midi le 31 Décembre, enforte qu'à midi du premier Janvier on compte déjà un jour complet ou vingt-quatre heures écoulées. Ainsi, quand on trouve dans les tables astronomiques au méridien de Paris l'époque de la longitude moyenne du soleil en 1700, de 9 signes 10 degrés 7 minutes 15 secondes; cela signifie que le 31 Décembre 1699, à midi, à Paris, la longitude moyenne du soleil, c'est-à-dire, sa distance au premier point d'*Aries*, en n'ayant égard qu'à son mouvement moyen, étoit de 9 signes 10 degrés 7 minutes 15 secondes, & ainsi des autres.

L'époque une fois bien établie, le lieu moyen pour un instant quelconque est aisé à fixer par une simple regle de trois. Car on dira; comme une année ou 365 jours est au tems écoulé depuis ou avant l'époque, ainsi le mouvement moyen de la planete, ou le tems périodique moyen pendant une année (*Voyez PÉRIODE & MOUVEMENT MOYEN*) est au mouvement cherché, qu'on ajoutera à l'époque ou qu'on en retranchera. Toute la difficulté se réduit donc à bien fixer l'époque, c'est-à-dire le vrai lieu moyen pour un tems déterminé. Pour cela il faut observer la planete le plus exactement qu'il est possible dans les points de son orbite où le lieu vrai se confond avec le lieu moyen, c'est-à-dire où les équations du moyen mouvement sont nulles (*Voyez ÉQUATION*). On aura donc le lieu moyen de la planete pour cet instant, & par conséquent une simple regle de trois donnera le lieu moyen à l'instant de l'époque. Par exemple, le lieu moyen du Soleil se confond sensiblement avec le lieu vrai, lorsque le soleil est apogée ou périgée, parce qu'alors l'équation du centre est nulle; le lieu moyen de la Lune se confond à peu près avec le lieu vrai lorsque la Lune est apogée ou périgée, & de plus en conjonction ou opposition; je dis à peu près, parce que dans ce cas-là même il y a encore quelques équations, la plupart assez petites, que les tables & la théorie donnent, & auxquelles il est nécessaire d'avoir égard pour déterminer le vrai mouvement moyen; aussi, comme ces équations ne sont pas exactement connues, l'époque du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une espece de tâtonnement & par des combinaisons répétées & délicates. Il paroît en effet que M. Halley l'avoit trop reculée d'environ une minute, & d'autres astronomes la font de près de deux minutes plus avancée. Ce sont les observations répétées des lieux de la Lune comparés avec les calculs de ces mêmes lieux, qui peuvent servir à fixer l'époque aussi exactement qu'il est possible. *Voyez LUNE, & les articles cités ci-dessus.* (O)



ÉPOQUE, f. f. (*Histoire.*) On appelle ainsi certains événemens remarquables dont le tems est exactement ou à-peu-près connu dans la chronologie ancienne & moderne, & qui servent comme de points fixes pour y rapporter les autres événemens. Ce mot vient d'un mot grec qui signifie *s'arrêter*, parce que les époques dans l'histoire sont comme des lieux de repos, & pour ainsi dire, des stations où l'on s'arrête pour considérer de-là plus à son aise ce qui suit & ce qui précède, & pour lier entr'eux les événemens. Voyez ce que dit sur ce sujet M. Bossuet dans son *discours sur l'Histoire universelle*.

Les principales époques de l'histoire sacrée, par exemple, sont la création du monde, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Égypte, Saul ou les Juifs gouvernés par des rois, la captivité de Babylone, le retour de la captivité, la naissance de J. C. Les tems de ces différentes époques sont différens, selon la chronologie que l'on juge à propos de suivre. Voyez AGE, CHRONOLOGIE, &c.

Les principales époques de l'histoire ecclésiastique, sont Constantin ou la paix de l'église, la naissance du Mahométisme, le schisme des Grecs, les croisades, le grand schisme d'Occident, le Luthéranisme, &c.

Celles de l'histoire de France sont Clovis, Pepin, Hugues Capet, tige des trois races de nos rois : & dans chacune de ces trois époques principales on peut en placer d'autres ; par exemple, depuis Hugues Capet, on peut placer différentes époques à S. Louis, à Charles le Sage, à François I, à Henri IV, à Louis XIV. Il en est de même de l'histoire des autres peuples. Voyez HISTOIRE. Voyez aussi l'article ÈRE. La règle qu'on doit se proposer pour les époques, c'est qu'elles ne soient ni trop, ni trop peu nombreuses. On en sent aisément la raison. Dans le premier cas, le lecteur ou l'historien s'arrêteroit inutilement à chaque pas ; dans le second il s'épuiferoit de fatigues, ayant trop de terrain à embrasser à la fois. (O)

L'époque est donc proprement un terme ou point fixe de tems, depuis lequel on compte les années. Voyez AN.

Les nations ont différentes époques, & cela n'est pas surprenant : car comme il n'y a point de raisons tirées de l'Astronomie qui rendent l'une préférable à l'autre, la fixation des époques est purement arbitraire. La principale époque des Chrétiens est celle de la naissance ou incarnation de J. C. celle des Mahométans est l'hégire ; celle des Juifs, la création du monde ; celle des anciens Grecs, les Olympiades ; celle des Romains, la fondation de Rome ; celle des anciens Perses & Assyriens, est l'époque ou l'ère de Nabonassar. Voyez INCARNATION, HÉGIRE, OLYMPIADE, &c.

La connoissance & l'usage des époques est d'un grand avantage dans la Chronologie. Voyez CHRONOLOGIE.

C'est principalement dans l'histoire ancienne que les époques sont nécessaires. L'incertitude de la chronologie oblige de se fixer à quelques points principaux pour se former un système suivi. La manière différente de compter l'année chez les différens peuples, contribue à la difficulté de bien fixer les époques.

Pour réduire les années d'une époque à celle d'une autre, c'est-à-dire pour trouver quelle est l'année de l'une qui correspond à une année donnée de l'autre, on a inventé une période d'années qui commence avant toutes les époques connues, & qui en est, pour ainsi dire, le rendez-vous commun ; cette période est appelée *période julienne*. C'est à cette période que l'on réduit toutes les époques, en déterminant l'année de cette période, à laquelle chaque époque commence. Ainsi, il ne reste plus qu'à ajouter

l'année proposée d'une époque à l'année de la période qui correspond au commencement de cette époque, & à retrancher de cette même année proposée l'année de la même période qui répond à l'autre époque ; le reste est l'année de cette autre époque. Voyez PÉRIODE JULIENNE.

L'époque de *Jésus-Christ* ou de *notre Seigneur*, est l'époque vulgaire de toute l'Europe ; elle commence à la nativité du Sauveur le 25 Décembre, ou plutôt, selon la manière ordinaire de compter, à sa circoncision le premier Janvier : mais en Angleterre, elle commence à l'incarnation ou à l'annonciation de la Vierge le 25 de Mars, neuf mois avant la nativité. Voyez NATIVITÉ, CIRCONCISION, ANNONCIATION, &c.

L'année de la période julienne répondante à celle de la naissance & de la circoncision de J. C. est ordinairement comptée pour la 4713 de cette période. Ainsi la première année de notre ère répond à la 4714 année de la période julienne.

Donc 1°. si à une année donnée de J. C. on ajoute 4713, la somme fera l'année de la période julienne qui répond à l'année proposée ; par exemple, si à la présente année 1755 on ajoute 4713, la somme 6468 fera l'année où nous sommes de la période julienne. 2°. Au contraire, si on ôte 4713 d'une année donnée de la période julienne, le reste est l'année courante de J. C. Par exemple, si de l'année 6468 de la période julienne on ôte 4755, le reste fera l'année courante 1755.

L'époque de la naissance de notre Seigneur sert non seulement au calcul des années écoulées depuis le commencement de l'époque, mais encore aux calculs de celles qui l'ont précédé.

Pour trouver l'année de la période julienne, répondante à une année donnée avant J. C. il faut soustraire de 4714 l'année proposée, le reste sera l'année correspondante que l'on cherche. Ainsi on trouvera que l'année 752 avant J. C. est l'année 3956 de la période julienne. Au contraire, si on soustrait de 4714 une année proposée de la période julienne de 4714, le reste est l'année correspondante avant J. C.

L'auteur de l'époque vulgaire, ou de la méthode de compter les années depuis la naissance de J. C. est Denis le Petit, Abbé de Rome, Scythe de nation, qui florissoit sous l'empire de Justinien vers l'an 507 ; ce Denis en avoit eu la première idée par un moine égyptien, nommé *Panodore*. Jusqu'alors les Chrétiens comptoient les années ou depuis la fondation de Rome, ou par l'ordre des empereurs & des consuls, ou suivant les autres méthodes des peuples parmi lesquels ils vivoient.

Cette diversité occasionna une grande dispute entre les églises d'Orient & celles d'Occident. Denis pour la faire cesser, proposa le premier une nouvelle forme d'année, & une nouvelle ère générale, qui furent l'une & l'autre généralement reçues en peu d'années.

Denis commença son ère à l'incarnation, ou à la fête appelée communément *annonciation de la Vierge*. Cette méthode est encore en usage dans les pays de la domination de la grande Bretagne, mais elle n'est plus en usage que là ; dans les autres pays de l'Europe, on commence l'année au premier Janvier, excepté en cour de Rome, où l'époque de l'incarnation est encore employée dans la date des bulles. Voyez INCARNATION.

Il faut ajouter que dans cette époque de Denis il y a une méprise : on croit communément qu'il a mis la naissance de J. C. un an trop tard, ou que J. C. étoit né l'hiver d'avant celui que Denis marque pour la conception. Mais la vérité est que cette faute doit être imputée à Bede qui a mal entendu Denis,



& dont nous suivons l'interprétation ; c'est ce que le P. Petau a fort bien prouvé par les lettres mêmes de Denis. Car Denis commence son cycle à l'année 4712 de la période julienne, mais il ne commence son époque qu'à l'année 4713, où l'ère vulgaire suppose que J. C. a été incarné.

Ainsi la première année de J. C. selon l'époque vulgaire, est la seconde selon le calcul de Denis. Par conséquent la présente année 1755 devrait être en rigueur 1756 ; quelques chronologistes prétendent même qu'il y a erreur, non-seulement d'un an, mais de deux.

C'est à cette ère vulgaire que les Chronologistes réduisent toutes les autres époques comme à un point fixe & déterminé : cependant il n'y a aucune de ces époques qui ne soit le sujet de quelque dispute, tant il y a d'incertitude dans la doctrine des tems. Nous allons rapporter les principales de ces époques, réduites à la période julienne.

L'époque de la création, *orbis conditi*, appelée aussi époque juive, est, selon le calcul des Juifs, l'année 953 de la période julienne, qui répond à l'année 3761 avant J. C. & commence au 7 d'Octobre.

Donc si on ôte 952 ans d'une année donnée de la période julienne, le reste sera l'année de l'époque juive qui y répond. Par exemple, la présente année étant la 6459 de la période julienne, se trouvera être la 5507 de l'époque juive, ou de la création du monde.

Cette époque est encore en usage parmi les Juifs. L'époque de la création, en usage parmi les historiens grecs, est l'année 787 avant la période julienne, répondant à l'année 5500 avant J. C.

Ajoûtant donc 787 à une année donnée de la période Julienne, la somme est l'année de cette époque : par exemple, 6459 étant l'année où nous sommes de la période julienne, la présente année de cette époque, ou de l'âge du monde, suivant le calcul des Grecs, sera 7246.

L'auteur de cette époque est Jules Africain qui l'a tirée des Historiens. Mais quand on voulut s'en servir dans l'usage civil, il fallut y ajoûter huit ans, afin que chaque année divisée par quinze pût marquer l'indiction dont les empereurs d'Orient se servoient pour dater leurs chartres & leurs diplomes.

L'époque de la création en usage parmi les Grecs modernes & parmi les Russiens, est l'année 735 avant la période julienne, ou l'année 5509 avant J. C. commençant au premier de Septembre ; cependant les Russiens ont admis dans la suite le calendrier julien, qui commence l'année au premier de Janvier.

Ajoûtant donc 795 à une année donnée de la période julienne, la somme sera l'année de cette époque ; ainsi l'année julienne étant aujourd'hui 6468, la présente année de la création, selon ce calcul, sera 7263 ; & de la présente année 7263 ôtant 5508, le reste sera l'année courante 1755.

Cette ère étoit employée par les empereurs d'Orient dans leurs diplomes, & c'est pour cela aussi qu'on l'appelloit *Père civile des Grecs*. Elle est en effet la même que l'époque de la période constantinopolitaine ; c'est pourquoi quelques-uns l'appellent l'époque de la période de Constantinople. Voyez PÉRIODE.

L'époque alexandrienne de la création, est l'année 780 avant la période julienne, qui répond à l'année 5494 avant J. C. & qui commence au 29 d'Août.

Ajoûtant donc 5493 à la présente année de J. C. 1755, la somme 7248 donnera la présente année de cette époque, ou les années écoulées depuis la création, en suivant cette méthode de calculer.

Cette époque fut imaginée par Panodore, moine égyptien, pour faciliter le calcul de la Pâque ; c'est pourquoi quelques auteurs l'appellent l'époque ecclésiastique grecque.

L'époque eusébiennne de la création, est l'année 486

de la période julienne, qui répond à l'année 4228 avant J. C. & commence en automne.

Otant donc 486 de la présente année julienne 6468, ou ajoûtant 4228 à la présente année de J. C. le nombre 5983 qui en résulte, fera la présente année, suivant l'époque eusébiennne

Cette époque est celle qui est suivie dans la chronique d'Eusebe & dans le martyrologe romain.

L'époque des olympiades est l'année 3938 de la période julienne, répondant à l'année 776 avant J. C. & à l'année 2985 de la création ; elle commence à la pleine-lune qui suit le solstice d'été, & chaque olympiade renferme quatre ans.

Cette époque est fort célèbre dans l'histoire ancienne ; elle étoit en usage principalement chez les Grecs, & tiroit son origine des jeux olympiques, que l'on célébroit au commencement de chaque cinquième année. Voyez OLYMPIADE.

Epoque de la fondation de Rome, ou *Urbis conditæ*, V. C. est l'année 3961 de la période julienne, selon Varron ; ou l'année 3962, selon les fastes capitolins : elle répond à l'année 753 ou 752 avant J. C. & commence au 21 d'Avril. Donc si les années de cette époque sont moindres que 754, il faudra les soustraire de 754 ou 753, pour avoir les années correspondantes avant J. C. Si elles sont plus grandes que 754, il faudra les ajoûter pour avoir l'année de la fondation de Rome, & en soustraire 754 pour avoir l'année de J. C. ainsi, selon le calcul de Varron, la présente année 1755 est la 2518<sup>e</sup>. de la fondation de Rome.

L'époque de Nabonassar est l'année 3967 de la période julienne, qui répond à l'année 747 avant J. C. & commence au 26 de Février.

Cette ère est ainsi appelée du nom de son instituteur Nabonassar roi de Babylone, & c'est celle dont Ptolomée s'est servi dans les observations astronomiques, aussi-bien que Censorin & plusieurs autres.

L'époque dioclétienne, ou l'époque des martyrs, est l'année 4997 de la période julienne, répondant à l'année 293 de J. C. On l'appelle *ère des martyrs*, à cause du grand nombre de Chrétiens qui souffrirent le martyre sous le regne de cet empereur.

Les Abyssins, qui s'en servent encore dans toutes leurs computations, l'appellent *les années de grace* : cependant leurs années ne forment pas une suite continue depuis cette époque ; mais quand la période Dyonisienne de 534 est expirée, ils recommencent à compter de nouveau par 1, 2, &c.

L'époque de l'hégire, ou époque mahometane, est l'année 5335 de la période julienne, qui répond à l'an 622 de J. C. Elle commence au 16 de Juillet, qui est le jour où Mahomet s'enfuit de la Meque à Médine.

Cette époque est celle dont se servent les Turcs & les Arabes, & en général tous les Musulmans sectateurs de la loi de Mahomet. Son premier instituteur fut Omar, troisième empereur des Turcs. Les astronomes Alfraganus, Albategnius, Alphonse, & Ulugh-Beigh, mettent la fuite de Mahomet au 15 de Juillet ; mais tous les peuples qui font usage de cette époque, la fixent au 16 de ce même mois. Voyez HÉGIRE.

L'époque des Séleucides, dont les Macédoniens se servoient, est l'année 4402 de la période julienne, répondant à l'année 312 avant Jésus-Christ. Voyez SÉLEUCIDES.

L'époque persienne, ou *yezdegerdique*, est l'année 5345 de la période julienne, répondant à l'année 632 de J. C. & commençant au 16 de Juin.

Cette époque est fixée à la mort d'Yezdegerde dernier roi de Perse, tué dans une bataille contre les Sarrasins.

Epoque julienne, ou époque des années juliennes,



est l'année 4668 de la période julienne, répondant à l'année 45 avant J. C.

Cette époque commence à l'année où Jules-César réforma le calendrier. On appelle cette année, *année de confusion*. Voyez AN.

*Epoque grégorienne*, voyez GRÉGORIEN.

*Epoque espagnole*, est l'année 4676 de la période julienne, répondant à l'année 38. avant J. C. Voyez ÈRE.

L'*époque actiaque* ou *actienne*, est l'année 4684 de la période julienne, répondant à l'année 30 avant J. C. & commençant au 29 d'Août.

Les autres mémorables époques sont celle du déluge, l'an 1656 de la création; la naissance d'Abraham en 2079; l'exode des Israélites, ou leur sortie d'Égypte en 2544; la construction du temple de Jérusalem en 3002; la destruction de ce même temple l'an 50 de J. C. la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, &c. Chambers. (G)

\* EPOTIDES, f. f. (*Hist. anc.*) poutres ou grosses pièces de bois qui s'avancoient aux deux côtés de la proue, pour empêcher les coups violens des épérons: leur saillie étoit d'environ six coudées.

EPOUSAILLES, f. f. pl. (*Jurisprud.*) Ce terme dans les coutumes signifie la même chose que la *bénédiction nuptiale*: par exemple, la coutume de Paris, art. 220, dit que la communauté commence au jour des épousailles & bénédiction nuptiale. Voyez MARIAGE. (A)

EPOUSSETTE, f. f. (*Manège, Maréchal.*) nom qui a été donné à un morceau d'une étoffe quelconque, dont se servent les palefreniers pour chasser & pour faire voler la poussière & la crasse qu'ils ont attirées & laissées à la superficie du corps & des poils du cheval en l'étrillant.

L'*épousette* est communément faite d'environ une aune de quelque drap de laine très-grossier.

Il en est de frise que l'on humecte & que l'on passe après la brosse & le bouchon de paille, dans l'intention d'unir parfaitement le poil.

Il en est de crin, que l'on employe au même usage.

Il en est encore de toile, dont les palefreniers se font un tablier en travaillant. (e)

EPOUSSETTE, (*Gravure.*) c'est une espèce de brosse ou gros pinceau fait de la queue du petit-gris, qui sert à nettoyer le dessus de la planche vernissée, des ordures & portions du vernis détachées dans le travail, par la pointe & les autres outils employés.

EPOUSSETER un cheval, (*Manège, Maréchal.*) c'est enlever la poussière & la crasse que l'étrille a détachées de la peau, & qui se trouvent engagées entre les poils. Voyez PANSER & EPOUSSETTE. (e)

EPOUSSETOIR, f. m. (*Metteur en œuvre.*) petit pinceau de poil fort doux, & tenu proprement dans un étui, dont les Metteurs en œuvre se servent pour ôter la poussière & le duvet qui pourroient être restés sur le diamant, lorsqu'on l'a nettoyé avec une houpe avant que de l'arrêter dans son œuvre.

EPOUVANTAIL, f. m. (*Jardinage.*) ce sont des haillons que l'on met au bout d'une perche, pour épouvanter les oiseaux & les bêtes noires qui viennent manger les graines & les raisins. (K)

EPPINGEN, (*Géog. mod.*) ville du Palatinat du Rhin en Allemagne, sur l'Esals. Long. 27. 34. lat. 49. 12.

ÉPREINTES, (*Medec.*) douleurs vives au rectum, à la vessie ou à la matrice, & qui font faire des efforts comme pour pousser au-dehors la cause irritante, quelle qu'elle soit. On restreint vulgairement le terme d'*épreintes* à une maladie du fondement, qui cause de fréquentes & inutiles envies d'aller à la selle. Voyez TENESME. La dysenterie & les hémorrhoides causent des *épreintes*, dont la continuation

produit assez ordinairement le renversement de la membrane interne du rectum. Pour prévenir cet inconvénient, & pour y remédier, il est très-utile de se tenir le siège dans du lait, ou dans une décoction de plantes émollientes, afin que la membrane qui, poussée par les efforts répétés, forme un bourrelet à l'extérieur, soit humectée, baignée & rafraîchie, & qu'elle devienne moins susceptible de l'impression des causes irritantes. Ce traitement local calme la tension inflammatoire. Mais quand les douleurs & les accidens diminuent, si l'on continue les injections, il est à-propos de rendre la liqueur un peu résolutive, par l'addition des fleurs de camomille, de mélilot, de sureau, &c. aux plantes émollientes. On supprime enfin celles-ci, pour ajouter aux fleurs susdites celles de roses rouges, &c. sur-tout si le relâchement de la membrane a été considérable, afin de fortifier les parties que la maladie & les remèdes relâchant, qui conviennent dans son commencement & ses progrès, ont affoiblies. Ceux qui ont la pierre dans la vessie, sont sujets aux *épreintes* du rectum, par la communication qu'il y a entre ces parties, par le moyen des nerfs & des vaisseaux.

La vessie a aussi des *épreintes* dans la plupart de ses maladies, & dans celles des parties qui l'avoisinent. L'envie fréquente d'uriner, dans laquelle les malades rendent l'urine en petite quantité & avec grande douleur, a été appelée *tenesme de la vessie*, & plus communément *strangurie*. Voyez ce mot. Cette maladie peut avoir pour cause occasionnelle les embarras du canal de l'urèthre. Voy. CARNOSITÉ. Une vessie racornie, des parois de laquelle il exude une humeur muqueuse susceptible de devenir acre, est sujette aux *épreintes*. Lorsque la capacité de la vessie est diminuée, les envies d'uriner doivent être fréquentes, parce qu'une petite quantité d'urine fait une impression sensible sur les parois de cet organe. Une boisson adoucissante & fort abondante, relâche & distend la vessie; mais il faut avoir soin que la sécrétion de l'urine, qui est augmentée, trouve une issue libre; & l'usage de la sonde placée dans la vessie, est un moyen sans lequel les malades ne se détermineroient pas à boire plus copieusement, parce qu'ils ont la fâcheuse expérience qu'ils souffrent d'autant plus, qu'ils urinent plus fréquemment: aussi la plupart craignent-ils de boire. Les injections qu'on fait dans la vessie, délayent & entraînent les matières qui y croupissoient, & concourent efficacement avec la boisson, à modifier la cavité de ce viscère dans les cas susdits, & dans celui d'ulcération.

Les vaisseaux variqueux à l'orifice de la vessie, sont susceptibles de gonflement, de phlogose & d'inflammation; de-là des *épreintes*, ou ce sentiment douloureux qui excite continuellement à faire des efforts pour uriner, la vessie même étant vide. Quoiqu'on reçoive dans ce cas du soulagement de la sonde laissée dans la vessie, il n'est pas nécessaire d'y avoir recours, l'usage des bougies est suffisant, il faut les augmenter de volume par degré; & comme elles ne doivent agir qu'en comprimant les vaisseaux, elles doivent être très-adoucissantes. Le blanc de baleine, l'huile d'amandes douces, & la quantité de cire nécessaire pour donner la consistance requise, sont les seuls ingrédients qui entrent dans la composition de ces sortes de bougies.

Quand la chute de la matrice est compliquée d'inflammation, il survient difficulté & fréquence d'uriner: ce sont des *épreintes* symptomatiques, la réduction de la matrice les fait cesser.

On excite des *épreintes* par des lavemens acres, pour procurer la sortie d'un enfant mort, ou du placenta resté dans la matrice. Cet effet des lavemens irritans montre l'utilité des anodins dans les cas où il faut relâcher & détendre, comme dans l'inflam-



mation de la matrice, de la vessie, & des parties circonvoisines. (Y)

EPREINTES : c'est ainsi qu'on nomme les fientes des loutres.

\* EPREUVE, ESSAI, EXPÉRIENCE, (*Gram.*) termes relatifs à la maniere dont nous acquérons la connoissance des objets. Nous nous assurons par l'épreuve, si la chose a la qualité que nous lui croyons; par l'essai, quelles sont ses qualités; par l'expérience, si elle est. Vous apprendrez par expérience que les hommes ne vous manquent jamais dans certaines circonstances. Si vous faites l'essai d'une recette sur des animaux, vous pourrez ensuite l'employer plus sûrement sur l'espece humaine. Si vous voulez conserver vos amis, ne les mettez point à des épreuves trop fortes. L'expérience est relative à l'existence, l'essai à l'usage, l'épreuve aux attributs. On dit d'un homme qu'il est expérimenté dans un art, quand il y a long-tems qu'il le pratique; qu'une arme a été éprouvée, lorsqu'on lui a fait subir certaines charges de poudre prescrites; qu'on a essayé un habit, lorsqu'on l'a mis une première fois pour juger s'il fait bien.

EPREUVE, f. f. (*Hist. mod.*) maniere de juger & de décider de la vérité ou de la fausseté des accusations en matiere criminelle, reçue & fort en usage dans le neuvieme, le dixieme & le onzieme siècles, qui a même subsisté plus long-tems dans certains pays, & qui est heureusement abolie.

Ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*, parce que l'on étoit persuadé que l'évenement de ces épreuves, qui auroit pû en toute autre occasion être imputé au hasard, étoit dans celle-ci un jugement formel, par lequel Dieu faisoit connoître clairement la vérité en punissant le coupable.

Il y avoit plusieurs especes d'épreuves: mais elles se rapportoient toutes à trois principales; savoir le serment, le duel, & l'ordalie ou épreuve par les éléments.

L'épreuve par serment, qu'on nommoit aussi *purgation canonique*, se faisoit de plusieurs manieres: l'accusé qui étoit obligé de le prêter, & qu'on nommoit *jurator* ou *sacramentalis*, prenoit une poignée d'épis, les jettoit en l'air, en attestant le ciel de son innocence: quelquefois une lance à la main, il déclaroit qu'il étoit prêt à soutenir par le fer ce qu'il affirmoit par serment; mais l'usage le plus ordinaire, & le seul qui subsista le plus long-tems, étoit de jurer sur un tombeau, sur des reliques, sur l'autel, sur les évangiles. On voit par les lois de Childébert, par celles des Bourguignons & des Frisons, que l'accusé étoit admis à faire jurer avec lui douze témoins, qu'on appelloit *conjuratores* ou *compurgatores*.

Quelquefois, malgré le serment de l'accusé, l'accusateur persistoit dans son accusation; & alors celui-ci, pour preuve de la vérité, & l'accusé, pour preuve de son innocence, ou tous deux ensemble, demandoient le combat. Il falloit y être autorisé par sentence du juge, & c'est ce qu'on appelloit *épreuve par le duel*. Voyez DUEL, COMBAT, & CHAMPION.

A ce que nous en avons détaillé sous ces mots, nous ajouterons seulement ici que, quoique certaines circonstances marquées par les lois faites à ce sujet, & les dispenses de condition & d'état, empêchassent le duel en quelques occasions, rien n'en pouvoit dispenser, quand on étoit accusé de trahison: les princes du sang même étoient obligés au combat.

Nous observerons encore que l'épreuve par le duel étoit si commune, & devint si fort du goût de ce tems-là, qu'après avoir été employée dans les affaires criminelles, on s'en servit indifféremment pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulières. S'il s'élevoit une dispute sur la propriété d'un fonds, sur l'état d'une personne, sur le

sens d'une loi; si le droit n'étoit pas bien clair de part & d'autre, on prenoit des champions pour l'éclaircir. Ainsi l'empereur Othon I. vers l'an 968, fit décider si la représentation avoit lieu en ligne directe, par un duel, où le champion nommé pour soutenir l'affirmative demeura vainqueur.

L'ordalie, terme saxon, ne signifioit originairement qu'un jugement en général; mais comme les épreuves passioient pour les jugemens par excellence, on n'appliqua cette dénomination qu'à ces derniers, & l'usage le détermina dans la suite aux seules épreuves par les éléments, & à toutes celles dont ufoit le peuple. On en distinguoit deux especes principales, l'épreuve par le feu, & l'épreuve par l'eau.

La première, & celle dont se servoient aussi les nobles, les prêtres, & autres personnes libres qu'on dispensoit du combat, étoit la preuve par le fer ardent. C'étoit une barre de fer d'environ trois livres pesant; ce fer étoit béni avec plusieurs cérémonies, & gardé dans une église qui avoit ce privilège, & à laquelle on payoit un droit pour faire l'épreuve.

L'accusé, après avoir jeûné trois jours au pain & à l'eau, entendoit la messe; il y communioit & faisoit, avant que de recevoir l'Eucharistie, serment de son innocence; il étoit conduit à l'endroit de l'église destiné à faire l'épreuve; on lui jettoit de l'eau bénite; il en buvoit même; ensuite il prenoit le fer qu'on avoit fait rougir plus ou moins, selon les présumptions & la gravité du crime; il le soulevoit deux ou trois fois, ou le portoit plus ou moins loin, selon la sentence. Cependant les prêtres récitoient les prières qui étoient d'usage. On lui mettoit ensuite la main dans un sac que l'on fermoit exactement, & sur lequel le juge & la partie adversé apposoient leurs sceaux pour les lever trois jours après; alors s'il ne paroissoit point de marque de brûlure, & quelquefois aussi, suivant la nature & à l'inspection de la plaie, l'accusé étoit absous ou déclaré coupable.

La même épreuve se faisoit encore en mettant la main dans un gantelet de fer rouge, ou en marchant nuds piés sur des barres de fer jusqu'au nombre de douze, mais ordinairement de neuf. Ces sortes d'épreuves sont appellées *ketelvang* dans les anciennes lois des Pays-Bas, & sur-tout dans celles de Frise.

On peut encore rapporter à cette espece d'épreuve celle qui se faisoit ou en portant du feu dans ses habits, ou en passant au-travers d'un bucher allumé, ou en y jettant des livres pour juger s'ils brûloient ou non, de l'orthodoxie ou de la fausseté des choses qu'ils contenoient. Les historiens en rapportent plusieurs exemples.

L'ordalie par l'eau se faisoit ou par l'eau bouillante, ou par l'eau froide; l'épreuve par l'eau bouillante étoit accompagnée des mêmes cérémonies que celle du fer chaud, & consistoit à plonger la main dans une cuve pour y prendre un anneau qui y étoit suspendu plus ou moins profondément.

L'épreuve par l'eau froide, qui étoit celle du petit peuple, se faisoit assez simplement. Après quelques oraisons prononcées sur le patient, on lui lioit la main droite avec le pié gauche, & la main gauche avec le pié droit, & dans cet état on le jettoit à l'eau. S'il furnageoit, on le traitoit en criminel; s'il enfonçoit, il étoit déclaré innocent. Sur ce pié-là il devoit se trouver peu de coupables, parce qu'un homme en cet état ne pouvant faire aucun mouvement, & son volume étant d'un poids supérieur à un volume égal d'eau, il doit nécessairement enfoncer. Dans cette épreuve le miracle devoit s'opérer sur le coupable, au lieu que dans celle du feu, il devoit arriver dans la personne de l'innocent. Il est encore parlé dans les anciennes lois de l'épreuve de la croix, de celle de l'Eucharistie, & de celle du pain & du fromage.



Dans l'épreuve de la croix les deux parties se tenoient devant une croix les bras élevés ; celle des deux qui tomboit la première de lassitude perdoit sa cause. L'épreuve de l'Eucharistie se faisoit en recevant la communion, & occasionnoit bien des parjures sacrilèges. Dans la troisième on donnoit à ceux qui étoient accusés de vol, un morceau de pain d'orge & un morceau de fromage de brebis sur lesquels on avoit dit la messe ; & lorsque les accusés ne pouvoient avaler ce morceau, ils étoient censés coupable. M. du Cange, au mot *cormed*, remarque que cette façon de parler, que ce morceau de pain me puisse étrangler, vient de ces sortes d'épreuves par le pain.

Il est constant, par le témoignage d'une foule d'historiens & d'autres écrivains, que toutes ces différentes sortes d'épreuves ont été en usage dans presque toute l'Europe, & qu'elles ont été approuvées par des papes, des conciles, & ordonnées par des lois des rois & des empereurs. Mais il ne l'est pas moins qu'elles n'ont jamais été approuvées par l'Eglise. Dès le commencement du ix. siècle, Agobard archevêque de Lyon, écrivit avec force contre la damnable opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connoître sa volonté & son jugement par les épreuves de l'eau & du feu, & autres semblables. Il se recria vivement contre le nom de jugement de Dieu qu'on osoit donner à ces épreuves ; comme si Dieu, dit-il, les avoit ordonnées, ou s'il devoit se soumettre à nos préjugés & à nos sentimens particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de savoir. Yves de Chartres dans le xi. siècle les a attaquées, & cite à ce sujet une lettre du pape Etienne V. à Lambert évêque de Mayence, qui est aussi rapportée dans le decret de Gratien. Les papes Célestin III. Innocent III. & Honorius III. réitérent ces défenses. Quatre conciles provinciaux assemblés en 829 par Louis le Débonnaire, & le jv. concile général de Latran, les défendirent. Ce qui prouve que l'Eglise en général, bien loin d'y reconnoître le doigt de Dieu, les a toujours regardées comme lui étant injurieuses & favorables au mensonge. De-là les théologiens les plus sages ont soutenu après Yves de Chartres & S. Thomas, qu'elles étoient condamnables parce qu'on y tentoit Dieu toutes les fois qu'on y avoit recours, parce qu'il n'y a de sa part aucun commandement qui les ordonne, parce qu'on veut connoître par cette voye des choses cachées qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de connoître. D'où ils concluent que c'est à juste titre qu'elles ont été prosrites par les souverains pontifes & par les conciles.

Mais les défenseurs de ces épreuves oppoient pour leur justification les miracles dont elles étoient souvent accompagnées. Ce qui ne doit s'entendre que des ordalies ; car pour l'épreuve par le serment, le duel, la croix, &c. elles n'avoient rien que d'humain & de naturel ; & de-là naît une autre question très-importante, savoir de quel principe part le merveilleux ou le surnaturel qu'une infinité d'auteurs contemporains attestent avoir accompagné ces épreuves. Vient-il de Dieu, vient-il du démon ?

Les théologiens mêmes qui condamnoient les épreuves, sans contester la vérité de ces miracles, n'ont pas balancé à en attribuer le merveilleux au démon ; ce que Dieu permettoit, disoient-ils, pour punir l'audace qu'on avoit de tenter sa toute-puissance par ces voyes superstitieuses ; sentiment qui peut souffrir de grandes difficultés. Un auteur moderne qui a écrit sur la vérité de la religion, prétend que Dieu est intervenu quelquefois dans ces épreuves, ou par lui-même, ou par le ministère des bons anges, pour suspendre l'activité des flammes & de l'eau bouillante en faveur des innocens, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de doctrine ; mais il convient d'un autre côté que si

le merveilleux est arrivé dans le cas d'une accusation criminelle sur la vérité ou la fausseté de laquelle ni la raison ni la révélation ne donnoient aucune lumière, il est impossible de décider qui de Dieu ou du démon en étoit l'auteur ; & s'il ne dit pas nettement que c'étoit celui-ci, il le laisse entrevoir.

M. Duclos de l'académie des Belles-Lettres, dans une dissertation sur ces épreuves, prétend au contraire qu'il n'y avoit point de merveilleux, mais beaucoup d'ignorance, de crédulité, & de superstition. Quant aux faits il les combat, soit en infirmant l'autorité des auteurs qui les ont rapportés, soit en développant l'artifice de plusieurs épreuves, soit en tirant des circonstances dont elles étoient accompagnées des raisons de douter du surnaturel qu'on a prétendu y trouver. On peut les voir dans l'écrit même d'où nous avons tiré la plus grande partie de cet article, & auquel nous renvoyons le lecteur comme à un exemple excellent de la logique dont il faut faire usage dans l'examen d'une infinité de cas semblables. *Mém. de l'acad. tom. XV. (G)*

Comme toutes les épreuves dont on vient de parler s'appelloient en Saxon *ordéal*, ordéal par le feu, ordéal par l'eau, &c. il est arrivé que leur durée a été beaucoup plus grande dans le Nord, que partout ailleurs. Elles ont subsisté en Angleterre jusqu'au xiiij siècle. Alors elles furent abandonnées par les juges, sans être encore supprimées par acte de parlement ; mais enfin leur usage cessa totalement en 1257. Emma mere d'Edouard le confesseur, avoit elle-même subi l'épreuve du fer chaud. La coutume qu'avoient les payfans d'Angleterre dans le dernier siècle de faire les épreuves des forciers en les jettant dans l'eau froide piés & poings liés, est vraisemblablement un reste de l'ordéal par l'eau ; & cette pratique ne s'est pas conservée moins long-tems dans nos provinces, où l'on y a souvent assujetti, même par sentence de juge, ceux qu'on faisoit passer pour forciers.

Non-seulement l'Eglise toléra pendant des siècles toutes les épreuves, mais elle en indiqua les cérémonies, donna la formule des prières, des imprécations, des exorcismes, & souffrit que les prêtres y prêtassent leur ministère ; souvent même ils étoient acteurs, témoin Pierre Ignée. Mais pourquoi dans l'épreuve de l'eau froide, estimoit-on coupable & non pas innocent, celui qui surnageoit ? C'est parce que dans l'opinion publique, c'étoit une démonstration que l'eau (que l'on avoit eu la précaution de bénir auparavant) ne vouloit pas recevoir l'accusé, & qu'il falloit par conséquent le regarder comme très-criminel.

La loi salique en admettant l'épreuve par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter sa main du consentement de la partie, & même de donner un substitut : c'est ce que fit la reine Teutberge, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accusée d'avoir commis un inceste avec son frere moine & sôdiacre : elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse ; il prit l'anneau béni sans se brûler. On juge aisément que dans ces sortes d'aventures, les juges fermoient les yeux sur les artifices dont on se servoit pour faire croire qu'on plongeoit la main dans l'eau bouillante, car il y a bien des manieres de tromper.

On n'oubliera jamais, en fait d'épreuve, le défi du dominicain qui s'offrit de passer à-travers un bucher pour justifier la sainteté de Savonarole, tandis qu'un cordelier proposa la même épreuve pour démontrer que Savonarole étoit un scélérat. Le peuple avide d'un tel spectacle en pressa l'exécution ; le magistrat fut contraint d'y souscrire ; mais les deux champions s'aiderent l'un l'autre à fortir de ce mau-



vais pas, & ne donnerent point l'affreuse comédie qu'ils avoient préparée.

Bien des gens admirent que les peuples ayent pû si long-tems se figurer que les *épreuves* fussent des moyens sûrs pour découvrir la vérité, tandis que tout concouroit à démontrer leur incertitude, outre que les ruses dont on les voiloit auroient dû defabufer le monde; mais ignore-t-on que l'empire de la superstition est de tous les empires le plus aveugle & le plus durable?

Au reste les curieux peuvent consulter Heinius, Ebelingius, Cordemoy, du Cange, le P. Mabillon, le célèbre Baluze, & plusieurs autres savans qui ont traité fort au long des *épreuves*, ou pour mieux dire, des monumens les plus bisarres qu'on connoisse de l'erreur & de l'extravagance de l'esprit humain dans la partie du monde que nous habitons. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ÉPREUVE, f. f. c'est dans l'*Artillerie* les moyens qu'on employe pour s'assurer de la bonté des pieces de canon & de mortiers, & de celle de la poudre.

Suivant l'article xj. de l'ordonnance du 7 Octobre 1732, l'*épreuve* des pieces de canon doit être faite de la maniere suivante.

« Les pieces seront mises à terre, appuyées seulement sous la volée près les tourillons sur un morceau de bois ou chantier; elles seront tirées trois fois de suite avec des boulets de leur calibre, la premiere fois chargées de poudre à la pesanteur de leur boulet, la seconde aux trois quarts, & la troisieme aux deux tiers. Si la piece soutient cette *épreuve*, on y brûlera de la poudre pour la flamber, & aussitôt en bouchant la lumiere, on la remplira d'eau que l'on pressera avec un bon écouvillon pour connoître si elle ne fait point eau par quelque endroit. Après ces deux *épreuves*, on examinera avec le chat & une bougie allumée, ou le miroir lorsqu'il fera soleil, s'il n'y a point de chambres dans l'ame de la piece, si les métaux sont bien exactement partagés, & si l'ame de la piece qui doit être droite & concentrique n'est point égarée & ondée ».

Par une autre ordonnance du 11 Mars 1744, les pieces doivent être tirées pour l'*épreuve* cinq fois de suite avec des boulets de leur calibre, mais chargées seulement les deux premieres fois d'une quantité de poudre égale aux deux tiers du poids du boulet, & les trois autres de la moitié du boulet.

Pour l'*épreuve* des mortiers, on les examine en gratant intérieurement avec un instrument bien acéré les endroits où l'on soupçonne qu'il y a quelque défaut; & ceux où l'on n'en a point reconnu d'essentiels, sont mis sur leur culasse en terre, les tourillons appuyés sur des billots de bois pour empêcher qu'ils ne s'enterrent. On les fait tirer trois fois avec des bombes de leur diametre, la chambre remplie de poudre, & les bombes pleines de terre mêlée de sciure de bois. On bouche ensuite la lumiere, & on remplit le mortier d'eau pour voir s'il s'y est fait quelque évent ou ouverture; & après l'avoir fait laver, on le visite de nouveau avec le gratoir pour examiner s'il n'y a point de chambres. S'il ne s'en trouve point, le mortier est reçu.

Pour l'*épreuve* de la poudre, voyez **POUDRE & ÉPROUVETTE. (Q)**

ÉPREUVE, dans l'usage de l'*Imprimerie*, s'entend des premieres feuilles que l'on imprime sur la forme après qu'elle a été imposée: la premiere *épreuve* se doit lire à l'*Imprimerie* sur la copie; c'est sur cette premiere *épreuve* que se marquent les fautes que le compositeur a faites dans l'arrangement des caracteres. La seconde qu'on envoie à l'auteur ou au correcteur, devrait uniquement servir pour suppléer à ce qui a été omis à la correction de la premiere: mais

presque tous les auteurs ne voyent les *épreuves* que pour se corriger eux-mêmes, & font des changemens qui en occasionnent une troisieme, & quelquefois même une quatrieme; ce qui pour l'ordinaire dérange toute l'économie d'un ouvrage, & prolonge les opérations à l'infini.

ÉPREUVE, dans l'*Imprimerie en taille-douce*, se dit de la feuille de papier imprimée sur une planche, dont avant on avoit rempli toutes les gravûres d'encre, qui est un noir à l'huile fort épais: ce noir fort au moyen de la pression de la presse des gravûres du creux de la planche, & s'attache à la feuille de papier qui représente trait pour trait, mais en sens contraire, toutes les hachures de la planche: en ce sens toutes les planches du Dictionnaire Encyclopédique feront des *épreuves* des cuivres gravés qui auront servi à les imprimer.

ÉPROUVETTE, sub. f. c'est, dans l'*Artillerie*, une machine propre à faire juger de la bonté de la poudre.

Il y a des *épreuves* de plusieurs especes; la plus ordinaire représentée *Planche II. Art milit. figure 2.* consiste dans une maniere de batterie *F* de pistolet, avec son chien & son bassinet, montée sur un petit fût de bois, dont le canon *G*, qui est de fer & long d'un peu plus d'un pouce, est placé verticalement pour recevoir la poudre que l'on veut éprouver. Ce canon est couvert d'un petit couvercle de fer qui tient à une roue dentelée *H*, dont les crans sont arrêtés par un ressort *I* qui est au bout du fût. Quand on lache la détente de la batterie, la poudre voulant sortir du canon chasse la roue avec violence, & lui fait parcourir un certain nombre de crans, qui est ce qui marque la bonne ou la mauvaise poudre; ce nombre néanmoins, pour la qualité de la poudre en général, n'est point fixé; ainsi ce n'est que par la comparaison d'une poudre avec une autre, que l'on peut se rendre certain de la bonté de celle qu'on éprouve.

La *figure 3. de la même Planche II.* représente une autre *épreuve* qui ne differe guere de la précédente, qu'en ce que le canon qui contient la poudre est placé en *K* d'une maniere différente: la lumiere est en *L*; *M* est le couvercle du canon *K*, qui est élevé par la poudre, & qui s'arrête dans la roue au moyen des crans qui y sont renfermés, & qui ne se voyent point par le profil.

*N*, est une clé ou vis, laquelle pressant le ressort *O*, le lâche & le ferre comme on veut.

La *fig. 4.* est aussi une *épreuve* d'une autre espece: elle est composée d'une plaque de cuivre jaune *A, A*, sur laquelle est creusé le bassinet où se met l'amorce, & qui répond à la lumiere. Elle a un canon *B*, où se met la charge de la poudre. C'est un poids massif, qui s'élève plus ou moins haut suivant la force de la poudre, & qui est retenu par les crans de la cremailliere *D*. *E & E* sont deux tenons qui s'ouvrent lorsque le poids s'élève, & qui l'empêchent de descendre quand il est une fois élevé.

Toutes les différentes sortes d'*épreuves* qu'on vient de décrire, ne peuvent servir qu'à faire juger de plusieurs especes de poudres quelle peut être la meilleure. C'est pourquoi pour avoir quelque chose de plus précis, le feu roi Louis XIV, par une ordonnance du 18 Septembre 1686, qui est encore en usage aujourd'hui, a ordonné que l'*épreuve* de la poudre se feroit avec un petit mortier qui chasseroit un boulet de 60 livres à la distance au moins de 50 toises avec trois onces de poudre seulement. Si le boulet va à une plus petite distance, la poudre n'est pas reçue dans les arsenaux de Sa Majesté.

La *figure 5. de la Planche II. Art milit.* fait voir ce mortier, qu'on nomme aussi *épreuve* à cause de son usage. Voici ses dimensions suivant l'ordonnance de 1686.



*A A* le diametre à la bouche du mortier porte 7 pouces & trois quarts de ligne.

*B B* longueur de l'ame, 8 pouces 10 lignes.

*C C* diametre de la chambre, 1 pouce 10 lignes.

*B D* longueur ou profondeur de la chambre, 2 pouces 5 lignes.

*E* lumiere au ras du fond de la chambre.

*F* diametre par le dehors du mortier à la volée, 8 pouces 10 lignes.

*G G* diametre par le dehors du mortier à l'endroit de la chambre, 4 pouces 8 lignes & demie.

*H* diametre de la lumiere, 1 ligne & demie.

*A I* l'épaisseur du métal à la bande sans comprendre le cordon, 10 lignes.

*K K* la longueur de la semelle de fonte du mortier est de 16 pouces; la largeur de ladite semelle est de 9 pouces, & son épaisseur d'un pouce 6 lignes.

*N N* le diametre du boulet de 60 livres.

*O* une anse représentant deux dauphins se tenant par la queue, ladite anse placée sur le milieu de la volée.

*P* languette de fonte qui tient au ventre du mortier, sur lequel il repose, & qui répond au bout de la semelle étant justement placé dans le milieu. *Voyez* POUVRE À CANON. (Q)

ÉPROUVETTE, (*Commerce.*) c'est une espece de jauge dont les commis des aides se servent dans les visites qu'ils font chez les Marchands de vin & Cabaretiers, pour connoître ce qui reste de vin dans une futaille en vuideage.

Cette *éprouvette* est ordinairement une petite chaînette de fer, dont un des bouts est appesanti par un peu de plomb. On la fait entrer par le bondon de la piece, & lorsqu'on sent le fond on la retire, le commis évaluant la liqueur sur la partie de la chaîne qu'il en tire humectée. *Dictionn. de Comm. de Trév. & de Chambers.*

ÉPROUVETTE; les *Potiers d'étain* nomment ainsi une petite cuillère de fer, dans laquelle ils fondent leur étain, pour en connoître la qualité avant que de le mettre en œuvre. *Voyez* POTIER D'ÉTAÏN. *Dictionn. du Comm.*

EPS, f. f. (*Jurisp.*) du latin *apes*, dans quelques coutumes signifie *mouches-à-miel*. *Voyez* Amiens, art. 191. (A)

EPTACORDE. *Voyez* HEPTACORDE.

EPTAGONE. *Voyez* HEPTAGONE. Ces mots doivent être écrits par une *h*, parce que dans leur racine *επτα*, l'*ε* porte un esprit rude: il en est de même d'EXAGONE, &c. au lieu que dans *Enneagone* il n'y a point d'*h*, parce que l'*ε* d'*εννεα*, *neuf*, est marqué d'un esprit doux. (O)

EPTAMERIDE. *Voyez* HEPTAMERIDE.

ÉPUISEMENT, f. m. (*Medecine.*) *εξαρσις*, *exhaustio*, *dissipatio*; ce terme est employé pour signifier la perte des forces, des esprits, par l'effet de quelqu'exercice violent long-tems continué, ou de la fièvre lorsqu'elle est très-aigue ou qu'elle a été de longue durée, ou des débauches de femmes, de vin, ou des travaux, des contentions d'esprit, des veilles immodérées. *Voy.* FORCE, DÉBILITÉ, ATROPHIE, ENERVATION, EXTÉNUATION. (d)

ÉPULIDE, f. f. (*Medecine.*) *επιλις*, de *επι*, *sur*, & *ελον*, *gencive*; se dit de certain tubercule ou excroissance de chair, qui se forme sur les gencives ou sur les parties qui les avoisinent, principalement vers les dernières dents molaires. *Voyez* EXCROISSANCE CHARNUE.

On distingue deux fortes d'*épulides*; savoir, celles qui ne sont point accompagnées de douleur, & celles qui en causent beaucoup, qui ont un caractère de malignité, & sont susceptibles de devenir chancreuses: d'ailleurs de quelque espece qu'elles soient, il y en a de dures & de molles, de grosses & de pe-

tites, de larges & d'étroites par leur base. Elles produisent aussi des effets différens; elles gênent les mouvemens de la mâchoire; elles sont si douloureuses qu'elles occasionnent une tension spasmodique dans toutes les parties qui les environnent; elles empêchent aussi quelquefois la mastication par leur volume, en s'interposant dans l'espace qui se forme entre les deux mâchoires ouvertes, & en s'opposant à ce qu'elles se rapprochent; elles peuvent encore par ces deux raisons, empêcher le libre usage de la parole.

Ces fâcheux effets déterminent à en hâter la cure; on peut l'entreprendre par le moyen des gargarismes fortement résolutifs & astringens employés fréquemment: si les *épulides* ne cedent pas assez tôt à ces remèdes, il faut avoir recours à la ligature, quand on peut y appliquer un fil noué, & les serrer par leur base, dans le cas où elle peut être saisie. L'excroissance n'ayant plus de communication avec la partie saine, de laquelle elle forme une extension contre-nature, se mortifie, se détache, & la cicatrice se fait aisément. Mais lorsque la partie inférieure de la tumeur est d'un trop grand volume pour pouvoir être liée, on ne peut suppléer au défaut de ce moyen que par les corrosifs d'une médiocre activité appliqués avec prudence, ou en emportant l'excroissance avec les ciseaux ou le bistouri, de manière à ne rien prendre sur les parties saines. On peut aussi tenter de l'arracher avec les pincettes dont on se sert pour les polypes des narines; & si l'on ne peut pas réussir à détruire entièrement l'*épulide*, & qu'elle renaisse, souvent après avoir été extirpée, quelques auteurs conseillent l'application du caustère actuel. S'il survient une hemorrhagie après l'opération, de quelque manière qu'elle se fasse, on peut l'arrêter en faisant laver souvent la bouche au malade avec du vin chaud rendu astringent avec un peu d'alun, jusqu'à ce que le sang ne coule plus: on doit ensuite s'appliquer à consolider la plaie selon les regles de l'art. *Voyez les institutions chirurgiques* d'Heister, d'où cet article est extrait en partie. (d)

ÉPULON, f. m. (*Hist. anc.*) signifioit anciennement, chez les Romains, un *ministre* des sacrifices.

Comme les pontifes ne pouvoient assister à tous les sacrifices qu'on faisoit à Rome, tant étoit grand le nombre des dieux que le peuple adoroit, ils nommoient trois ministres, qu'on appelloit *épulones*, parce qu'ils étoient chargés du soin & du gouvernement du festin qui se donnoit dans les jeux publics & solennels.

C'étoit eux qui ordonnoient & servoient le sacré banquet, qu'on offroit dans ces occasions à Jupiter, &c. Ils portoient une robe bordée de pourpre comme les pontifes: leur nombre fut porté dans la suite jusqu'à sept, & César les augmenta jusqu'à dix. Ils furent établis l'an de Rome 558, sous le consulat de L. Furius Purpureo, & de M. Claudius Marcellus. *Dict. de Trévoux & Chambers.* (G)

ÉPULUM, chez les anciens, signifioit un banquet, une fête sacrée préparée pour les dieux. *Voy.* FÊTE & LECTISTERNE.

On mettoit les statues des dieux sur des couffins posés sur des lits richement décorés, & on leur servoit un festin comme si elles eussent voulu manger. Toutes les viandes qu'on leur offroit tournoient au profit des ministres des sacrifices, qu'on appelloit pour cette raison *épulons*. *Voyez* ÉPULON.

ÉPURE, (*Coupe des pierres.*) du mot *épurer*, *mettre au net*, est le dessein d'une voûte tracée sur une muraille ou sur le plancher, de la grandeur dont elle doit être exécutée, pour y prendre les mesures nécessaires. Une *épure* ordinaire est l'extension de la douille *CDHG*, (*fig. 12.*) à l'entour de laquelle on met les panneaux de lit *CGIK*, *DLMH*, & ceux de



de tête *ABDC*, & *GHE*, que l'on peut aussi projeter comme *FGHE*. La figure 12. n°. 1. représente l'épure d'un berceau cylindrique.

Un pareil dessein pour la charpente change de nom, & s'appelle *éclon*. (D)  
 EPURGE, (*Matiere medic.*) espece de tithimale. Voyez TITHIMALE.

E Q

EQUANT, f. m. en *Astronomie*, est un cercle que les anciens astronomes imaginoient dans le plan du cercle déferent ou excentrique, pour diriger & pour regler certains mouvemens dans les planetes.

On n'en fait plus d'usage aujourd'hui, depuis que Kepler a banni les excentriques, & a démontré que les planetes se mouvoient dans des ellipses dont le Soleil occupoit le foyer. Voyez DÉFERENT, EPICYCLE, EXCENTRIQUE, COPERNIC, PLANETE, &c. (O)

EQUARRIR, v. aét. (*Architect.*) c'est mettre une pierre d'équerre en tout sens. (P)

EQUARRIR UN TROU, parmi les *Horlogers*, signifie l'aggrandir en y passant un équarrissoir. Voyez EQUARRISSOIR. (T)

EQUARRISSEMENT, f. m. (*Coupe des pierres.*) Tailler par équarrissement est une maniere de tailler les pierres sans le secours des panneaux, les ayant seulement préparées en les rendant de forme parallépipede, pour y appliquer les mesures des hauteurs & profondeurs que l'on a trouvées dans le dessein de l'épure pour chaque vouffoir. (D)

EQUARRISSOIR, f. m. *outil d'Horlogerie*, espece de broche d'acier trempé, un peu en pointe, qui a plusieurs pans ou faces égales, & dont ils se servent pour croître les trous. Le nombre des pans d'un équarrissoir n'est pas toujours le même; on en fait depuis quatre jusqu'à six pans: plus ils ont de faces, plus ils rendent ronds les trous que l'on croît; mais aussi ils les croissent fort lentement, leurs quarrés ou angles devenant alors peu aigus: moins ils en ont, plus au contraire ils les croissent vite; mais aussi moins ils les rendent ronds. Les meilleurs sont ordinairement à cinq pans. Voyez la figure 38, Pl. XIV. d'Horlog. qui représente un équarrissoir à cinq faces. Cet outil est emmanché d'un manche de bois, garni d'un virolle de cuivre comme celui d'une lime. (T)

EQUATEUR, f. m. en *Astronomie* & en *Géographie*, est un grand cercle de la sphere, qui est également éloigné des deux poles du monde, ou dont les poles sont les mêmes que ceux du monde. Voyez CERCLE.

Tel est le cercle représenté par la ligne *DA* (Pl. *astron. fig. 52.*) Ses poles sont *P* & *Q*. On le nomme

équateur, ou parce qu'il divise la sphere en deux parties égales, ou parce que quand le Soleil est dans ce cercle, il y a égalité entre les jours & les nuits: c'est pourquoi on l'appelle aussi *équinoxial*; & quand il est tracé sur les cartes & les planispheres, on l'appelle la ligne *équinoxiale*, ou simplement la ligne. Voyez EQUINOXIAL.

Chaque point de l'équateur est éloigné d'un quart de cercle des poles du monde: d'où il suit que l'équateur divise la sphere en deux hémispheres, dans l'un desquels est le pole septentrional, & dans l'autre le méridional. Voyez HÉMISPHERE.

L'équateur coupe la zone torride par le milieu; le Soleil décrit ce grand cercle le premier jour du printemps, & le premier jour de l'automne: ainsi il y revient deux fois par an. Les peuples qui l'habitent ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Car l'horison des peuples qui habitent sous l'équateur, passe par l'axe de la terre, & est perpendiculaire à tous les cercles paralleles à l'équateur, dont le Soleil décrit ou paroît décrire un chaque jour: d'où il s'ensuit qu'une moitié de ces cercles paralleles est au-dessus de l'horison des habitans de l'équateur, & l'autre moitié au-dessous: ainsi ils ont précisément autant de jour que de nuit, si ce n'est que le crépuscule du matin & du soir peut augmenter un peu leurs jours & diminuer leurs nuits. Les longues nuits sont très-nécessaires dans ces climats, dont le Soleil ne s'éloigne jamais de plus de 23 degrés  $\frac{1}{2}$ ; de sorte que quand il est le plus éloigné du zénith des habitans de l'équateur, il en est encore plus près qu'il ne l'est de notre zénith le jour du solstice d'été: car il est alors éloigné de plus de 25 degrés. Or comme la longueur des jours & la briéveté des nuits est une des causes de la chaleur, il s'ensuit que la chaleur de l'équateur n'est pas à proportion aussi grande qu'elle devroit être, eu égard à la position du Soleil. Il y a même dans ces climats, des pays qui jouissent d'une chaleur modérée &, pour ainsi dire, d'un printemps perpétuel: tels sont certains endroits du Pérou. Le haut des montagnes y est aussi excessivement froid, comme il arrive par-tout ailleurs.

Le tems égal ou moyen de l'équateur, s'estime par les passages de ses arcs sur le méridien. On a fréquemment occasion de s'en servir, pour convertir les degrés de l'équateur en tems, ou pour convertir les parties du tems en parties de l'équateur.

Pour faire ces conversions, on a dressé la table suivante, dans laquelle sont marqués les arcs de l'équateur qui passent par le méridien dans les différentes heures, minutes, &c. du tems moyen. Voyez EQUATION DU TEMS.

CONVERSION des parties de l'équateur en tems, & réciproquement.

Degrés de l'équateur.	Heures.	Minutes.	Heures.	Degrés de l'équateur.	Minutes.	Degrés de l'équateur.	Minutes.
Minutes.	Minutes.	Secondes.	Minutes.	Minutes.	Secondes.	Minutes.	Secondes.
Secondes.	Secondes.	Tierces.	Secondes.	Secondes.	Tierces.	Secondes.	Tierces.
Tierces.	Tierces.	Quartes.	Tierces.	Tierces.	Quartes.	Tierces.	Quartes.
1	0	4	1	15	1	0	15
2	0	8	2	30	2	0	30
3	0	12	3	45	3	0	45
4	0	16	4	60	4	1	0
5	0	20	5	75	5	1	15
10	0	40	6	90	6	1	30
15	1	0	9	135	10	2	30
30	2	0	12	180	20	5	0
60	4	0	15	225	30	7	30
90	6	0	18	270	40	10	0
180	12	0	21	315	50	12	30
360	24	0	24	360	60	15	0



Il est très-aisé de construire cette table : car l'équateur étant supposé divisé en 360 degrés, comme il fait sa révolution en 24 heures & uniformément, il s'ensuit qu'il fait 15 degrés par heure ; par conséquent en une minute la 60<sup>e</sup> partie de 15 degrés, c'est-à-dire 15 minutes de degré, en une seconde 15 secondes de degré, & ainsi de suite ; & il ne faut plus que des additions fort simples, pour savoir le nombre de degrés, de minutes, & de secondes qu'il parcourt dans un tems donné.

Dans cette table, les minutes, secondes, &c. de degré, sont en romain ; & les *minutes, secondes, &c.* d'heure, sont en italique. Ainsi on voit par les trois premières colonnes, qu'à une minute de degré de l'équateur répondent 0 minutes 4 secondes d'heure ; de même par la 4<sup>e</sup> & la 5<sup>e</sup> colonne, ou par les trois dernières, on voit que 5 minutes d'heure donnent 75 secondes de degré, ou une minute 15 secondes.

L'usage de cette table est facile. Supposé, par exemple, que l'on propose de convertir en tems 19 degrés 13 minutes 7 secondes de l'équateur ; auprès de 15 degrés, dans la première colonne, on trouve une heure 0 minutes 00 secondes ; auprès de 4 degrés, on trouve 16 minutes 00 secondes ; auprès de 10 minutes, 40 secondes ; auprès de 3 minutes, 12 secondes 000 tierces ; auprès de 5 secondes, 00 minutes 20 tierces ; & auprès de 2 secondes, 8 tierces : ce qui ajouté ensemble donne une heure 16 minutes 52 secondes 28 tierces.

De plus, supposé que l'on propose de trouver quels degrés, minutes, &c. de l'équateur répondent à 23 heures 25 minutes 17 secondes & 9 tierces ; auprès de 21 heures, dans la quatrième colonne de la table, on trouve 315 degrés ; auprès de 2 heures, 30 degrés ; auprès de 20 minutes, 5 degrés ; auprès de 5 minutes, 0 degré 15 minutes ; auprès de 10 secondes, 2 minutes 30 secondes ; auprès de 5 secondes, une minute 15 secondes 0 tierces ; auprès de 2 secondes, 30 secondes 0 tierces ; auprès de 6 tierces, une seconde 30 tierces ; auprès de 3 tierces, 45 tierces : le tout ajouté ensemble donne 351 degrés 19 minutes 17 secondes 15 tierces.

On voit par-là que cette table est fort utile dans la recherche des longitudes ; car connoissant la différence des heures entre deux lieux, par le moyen des éclipses de Lune ou des satellites de Jupiter, on connoît tout de suite par cette table de combien de degrés les méridiens de ces lieux sont éloignés l'un de l'autre. Par exemple, s'il est une heure à Constantinople lorsqu'il est midi à Paris, on voit que le Soleil passe au méridien de Paris une heure après le méridien de Constantinople, & que par conséquent le méridien de Paris est plus occidental de 15 degrés, que celui de Constantinople. Voyez LONGITUDE.

Élévation ou hauteur de l'équateur, est un arc d'un cercle vertical, qui est compris entre l'équateur & l'horizon.

L'élévation de l'équateur avec celle du pôle est toujours égale à un quart de cercle ; ou, ce qui revient au même, l'élévation de l'équateur est égale à la distance du pôle au zénith. Cette élévation est donc le complément de la hauteur du pôle ou de la latitude. Voyez LATITUDE & HAUTEUR DU POLE ; voyez aussi ÉLÉVATION & HAUTEUR. (O)

EQUATION, f. f. en *Algebre*, signifie une expression de la même quantité présentée sous deux dénominations différentes. Voyez EGALITÉ.

Ainsi quand on dit  $2 \times 3 = 4 + 2$  ; cela veut dire qu'il y a équation entre deux fois trois & quatre plus deux.

On peut définir l'équation un rapport d'égalité entre deux quantités de différente dénomination, comme quand on dit 60 sous = 3 liv. ou 20 sous = 1 liv. ou  $b = d + e$ , ou  $12 = \frac{a+b}{5}$ , &c.

Ainsi mettre des quantités en équation, c'est représenter par une double expression des quantités réellement égales & identiques.

Le caractère ou le signe d'équation est = ou  $\infty$  ; ce dernier est plus fréquent dans les anciens algébristes, & l'autre dans les modernes. Voyez CARACTERE.

La résolution des problèmes par le moyen de leurs équations, est l'objet de l'Algebre. Voyez ALGEBRE.

Membres d'une équation, ce sont les deux quantités qui sont séparées par le signe = ou  $\infty$  ; & termes d'une équation, ce sont les différentes quantités ou parties, dont chaque membre de l'équation est composé, & qui sont jointes entr'elles par les signes + & -. Ainsi dans l'équation  $b + c = d$ ,  $b + c$  est un membre, &  $d$  l'autre ; &  $b, c, d$ , sont les termes ; & l'équation signifie que la seule quantité  $d$  est égale aux deux  $b$  &  $c$  prises ensemble. Voyez TERME, MEMBRE.

Racine d'une équation, est la valeur de la quantité inconnue de l'équation. Ainsi dans l'équation  $a^2 + b^2 = x^2$ , la racine est  $\sqrt{a^2 + b^2}$ . Voyez RACINE.

Les équations, eu égard à la puissance plus ou moins grande à laquelle l'inconnue  $y$  monte, se divisent en équations simples, quarrées, cubiques, &c.

Equation simple ou du premier degré, est celle dans laquelle l'inconnue ne monte qu'à la première puissance ou au premier degré, comme  $x = a + b$ .

Equation quarrée ou du second degré, est celle où la plus haute puissance de l'inconnue est de deux dimensions, comme  $x^2 = a^2 + b^2$  ou  $x^2 + ax = b$ . Voyez QUARRÉ & DEGRÉ.

Equation cubique ou du troisième degré, est celle où la plus haute puissance de l'inconnue est de trois dimensions, comme  $x^3 = a^3 - b^3$  ou  $x^3 + axx + b = c$ . Voyez CUBIQUE.

Si la quantité inconnue est de quatre dimensions, comme  $x^4 = a^4 - b^4$  ou  $x^4 + ax^3 + b^3x = c^4$ , l'équation est appelée biquarrée ou quarrée quarrée, ou plus communément du quatrième degré ; si l'inconnue a cinq dimensions, l'équation est nommée surde-solide ou du cinquième degré, &c. V. PUISSANCE.

On peut considérer les équations sous deux points de vûe, ou comme les dernières conclusions auxquelles on arrive dans la solution des problèmes, ou comme les moyens par lesquels on parvient à la solution finale. Voyez SOLUTION & PROBLÈME.

Les équations de la première espèce ne renferment qu'une quantité inconnue mêlée avec d'autres quantités données ou connues ; celles de la seconde espèce renferment différentes quantités inconnues qui doivent être comparées & combinées ensemble, jusqu'à ce que l'on arrive à une nouvelle équation qui ne renferme plus qu'une inconnue mêlée avec des connues.

Pour trouver la valeur de cette inconnue, on prépare & on transforme l'équation de différentes manières, qui servent à l'abaisser au moindre degré, & à la rendre la plus simple qu'il est possible.

La théorie & la pratique des équations, c'est-à-dire la solution des questions par les équations, a plusieurs branches ou parties. 1<sup>o</sup>. La dénomination qu'on doit donner aux différentes quantités en les exprimant par les signes ou symboles convenables. 2<sup>o</sup>. La réduction du problème en équation. 3<sup>o</sup>. La réduction de l'équation même au degré le plus bas & à la forme la plus simple. 4<sup>o</sup>. On y peut ajouter la solution de l'équation ou la représentation de ses racines par des nombres ou des lignes. Nous allons donner d'abord les règles particulières aux deux premiers articles, c'est-à-dire en général la méthode de mettre en équation une question proposée.

Une question ou un problème étant proposé, on suppose que les choses cherchées ou demandées sont



déjà trouvées, & on les marque ordinairement par les dernières lettres  $x, y, z$ , &c. de l'alphabet, marquant en même tems les quantités connues par les premières lettres de l'alphabet, comme  $b, c, d$ , &c. Voyez QUANTITÉ, CARACTERE, &c.

Toutes les quantités qui doivent entrer dans la question, étant ainsi nommées, on examine si la question est sujette à restriction, ou non, c'est-à-dire si elle est déterminée ou indéterminée. Voici les règles par lesquelles on peut le savoir.

1°. S'il y a plus de quantités inconnues qu'il n'y a d'équations données ou renfermées dans la question, le problème est indéterminé, & peut avoir une infinité de solutions. Quand les équations ne sont pas expressément contenues dans le problème, on les trouve par le moyen des théorèmes sur l'égalité des grandeurs. Voyez EGAL.

2°. Si les équations données ou renfermées dans le problème sont précisément en même nombre que les quantités inconnues, le problème est déterminé, c'est-à-dire n'admet qu'un nombre de solutions limité.

3°. S'il y a moins d'inconnues que d'équations, le problème est plus que déterminé, & on découvre quelquefois qu'il est impossible par les contradictions qui se trouvent dans les équations. Voyez DÉTERMINÉ.

Maintenant, pour mettre une question en équation, c'est-à-dire pour la réduire en différentes équations médiates par le moyen desquelles on puisse parvenir à une équation finale, la principale chose à laquelle on doit faire attention, c'est d'exprimer toutes les conditions de la question par autant d'équations. Pour y parvenir, il faut examiner si les propositions ou mots dans lesquels la question est exprimée, peuvent être rendus par des termes algébriques, comme nous rendons nos idées ordinaires en caractères grecs, latins ou françois, &c. Si cela est ainsi, comme il arrive généralement dans toutes les questions que l'on fait sur les nombres ou sur les quantités abstraites, en ce cas il faut donner des noms aux quantités inconnues & connues, autant que la question le demande, & traduire ainsi en langage algébrique le sens de la question. Ces conditions ainsi traduites donneront autant d'équations que le problème peut en fournir. On a déjà donné au mot ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE un exemple de cette traduction d'une question en langage algébrique.

Donnons encore un autre exemple. Un marchand augmente tous les ans son bien d'un tiers, en ôtant 100 liv. qu'il dépense par an dans sa famille, au bout de trois ans il trouve son bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Pour résoudre cette question, il faut bien prendre garde aux différentes propositions qu'elle renferme, & qui fourniront les équations suivantes.

En langage ordinaire un marchand a un bien dont il dépense la première année 100 liv.	$x$
Et augmente le reste d'un tiers.	$x - 100$
La seconde année il dépense 100 liv.	$x - 100 + \frac{x-100}{3}$ ou $\frac{4x-400}{3}$
Et augmente le reste d'un tiers.	$\frac{4x-400}{3} - 100$ ou $\frac{4x-700}{3}$
La troisième année il dépense 100 liv.	$\frac{4x-700}{3} + \frac{4x-700}{9}$ ou $\frac{16x-2800}{9}$
Et augmente le reste d'un tiers.	$\frac{16x-2800}{9} - 100$ ou $\frac{16x-3700}{9}$
	$\frac{16x-3700}{9} + \frac{16x-3700}{27}$ ou $\frac{64x-14800}{27}$

Et au bout des trois ans il est deux fois plus riche qu'il n'étoit.

La question se réduit donc à résoudre cette équation  $\frac{64x-14800}{27} = 2x$ , par le moyen de laquelle on trouvera la valeur de  $x$  de la manière suivante.

On multipliera l'équation par 27, & on aura  $64x - 14800 = 54x$ ; on ôtera de part & d'autre  $54x$ , & on aura  $10x - 14800 = 0$ , ou  $10x = 14800$ ; divisant par 10, il viendra  $x = 1480$ . Ainsi ce marchand avoit 1480 liv. de bien.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que pour résoudre les questions qu'on propose sur les nombres ou sur les quantités abstraites, il ne faut presque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique, c'est-à-dire en caractères propres à exprimer nos idées sur les rapports des quantités. Il est vrai qu'il peut arriver quelquefois que le discours dans lequel l'équation est proposée, ne puisse être rendu algébriquement; mais en y faisant quelques petits changemens, & ayant principalement égard au sens, plutôt qu'aux mots, la traduction deviendra assez facile; la difficulté qui peut se rencontrer dans cette traduction vient uniquement de la différence des idiomes, comme dans les traductions ordinaires. Cependant pour faciliter la solution de ces sortes de problèmes, nous allons en donner un exemple ou deux.

1°. Etant donné la somme de deux nombres  $a$ , & la différence de leurs carrés  $b$ , trouver les nombres; supposons que le plus petit de ces nombres soit  $x$ , l'autre sera  $a - x$ , & les carrés seront  $xx$ , &  $aa - 2ax + xx$ , dont la différence est  $aa - 2ax$ , qui doit être égale à  $b$ ; donc  $aa - 2ax = b$ ; donc  $aa - b = 2ax$  &  $\frac{aa-b}{2a} = x$ .

Supposons, par exemple, que la somme des nombres ou la quantité  $a$  soit = 8, & que la différence des carrés soit 16, alors  $\frac{aa-b}{2a}$  ou  $\frac{a}{2} - \frac{b}{2a}$  fera  $4 - 1 = 3 = x$ , & on aura  $a - x = 5$ ; donc les nombres cherchés sont 3 & 5. Voyez DIOPHANTE.

2°. Trouver trois quantités  $x, y, z$ , dont on connoisse la somme, étant prises deux à deux. Supposons que la somme de  $x$  & de  $y$  soit  $a$ , que celle de  $x$  & de  $z$  soit  $b$ , & que celle de  $y$  & de  $z$  soit  $c$ , on aura les trois équations  $x + y = a$ ,  $x + z = b$ ,  $y + z = c$ ; pour chasser maintenant deux des trois quantités  $x, y, z$ , par exemple,  $z$  &  $y$ , on aura par la première & par la seconde équation  $y = a - x$  &  $z = b - x$ ; on substituera dans la troisième équation ces valeurs au lieu de  $y$  & de  $z$ , & l'on aura  $a - x + b - x = c$ , &  $x = \frac{a+b-c}{2}$ ;  $x$  étant trouvée, on aura  $y$  &  $z$  par le moyen des équations  $y = a - x$  &  $z = b - x$ .

Par exemple, si la somme de  $x$  & de  $y$  est 9, celle de  $x$  & de  $z$ , 10, & celle de  $y$  & de  $z$ , 13; dans les valeurs de  $x, y$  &  $z$ , on écrira 9 pour  $a$ , 10 pour  $b$ , & 13 pour  $c$ , & on aura  $a + b - c = 6$ , par conséquent  $x$  ou  $\frac{a+b-c}{2} = \frac{6}{2} = 3$ ;  $y$  ou  $a - x = 6$  &  $z$  ou  $b - x = 7$ .

3°. Diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les différences des plus grandes sur les plus petites, soient égales à des quantités données. Supposons que  $a$  soit une quantité que l'on propose de diviser en quatre parties, telles que la première & la plus petite soit  $x$ ; que l'excès de la seconde sur la première soit  $b$ , celui de la troisième soit  $c$ , & celui de la quatrième  $d$ ,  $x + b$  fera la seconde partie,  $x + c$  la troisième,  $x + d$  la



quatrième ; & la somme  $4x + b + c + d$  de toutes ces parties sera égale à  $a$ . Retranchant  $b + c + d$  de part & d'autre, on aura  $4x = a - b - c - d$  &  $x = \frac{a - b - c - d}{4}$ .

Imaginons, par exemple, qu'on propose de diviser une ligne de vingt piés en quatre parties, de manière que l'excès de la seconde partie sur la première soit de 2 piés, celui de la troisième de 3 piés, & celui de la quatrième de 7 piés, on aura  $x$  ou  $\frac{a - b - c - d}{4} = \frac{20 - 2 - 3 - 7}{4} = \frac{8}{4} = 2$ ,  $x + b = 4$ ,  $x + c = 5$ , &  $x + d = 9$ . On peut se servir de la même méthode pour diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties avec des conditions pareilles.

4°. Une personne voulant distribuer trois sous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit sous ; ainsi elle ne leur donne à chacun que deux sous, & elle a trois sous de reste. On demande combien cette personne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres ? Soit  $x$  le nombre des pauvres ; & comme il s'en faut huit sous qu'ils ne puissent avoir trois sous chacun, l'argent est donc  $3x - 8$ , dont il faut ôter  $2x$ , & il doit rester 3 ; donc  $3x - 8 - 2x = 3$  ou  $x = 11$ .

5°. Le pouvoir ou l'intensité d'un agent étant donné, déterminer combien il faut d'agens semblables pour produire un effet donné  $a$  dans un tems donné  $b$ . Supposons que l'agent puisse produire dans le tems  $d$  l'effet  $c$ , on dira comme le tems  $d$  est au tems  $b$ , ainsi l'effet  $c$  que l'agent peut produire dans le tems  $d$ , est à l'effet qu'il peut produire dans le tems  $b$ , qui sera par conséquent  $\frac{b \cdot c}{d}$ . Ensuite on dira, comme l'effet  $\frac{b \cdot c}{d}$  est à l'effet  $a$ , ainsi un des agens est à tous les agens ; donc le nombre des agens sera  $\frac{a \cdot d}{b \cdot c}$ . Voyez REGLE DE TROIS.

Par exemple, si un clerc ou secrétaire transcrit quinze feuilles en huit jours de tems, on demande combien il faudra de clercs pour transcrire 405 feuilles en neuf jours ? Rép. 24. Car si on substitue 8 pour  $d$ , 15 pour  $c$ , 405 pour  $a$ , & 9 pour  $b$ , le nombre  $\frac{a \cdot d}{b \cdot c}$  deviendra  $\frac{405 \times 8}{9 \times 15}$ , c'est-à-dire  $\frac{3240}{135}$  ou 24.

6°. Les puissances de différens agens étant données, déterminer le tems  $x$  dans lequel ils produiroient un effet donné  $d$ , étant jointes ensemble. Supposons que les puissances des agens  $A, B, C$ , soient telles que dans les tems  $e, f, g$ , ils produisent les effets  $a, b, c$ , ces agens dans le tems  $x$  produiront les effets  $\frac{ax}{e}, \frac{bx}{f}, \frac{cx}{g}$ , on aura donc  $\frac{ax}{e} + \frac{bx}{f} + \frac{cx}{g} = d$ , &  $x = \frac{d}{\frac{a}{e} + \frac{b}{f} + \frac{c}{g}}$ .

Imaginons, par exemple, que trois ouvriers finissent un certain ouvrage en différens tems. Par exemple,  $A$  une fois en trois semaines,  $B$  trois fois en huit semaines, &  $C$  cinq fois en douze semaines, on demande combien il leur faudra de tems pour finir le même ouvrage, en y travaillant tous ensemble ; les puissances des agens sont telles que dans les tems 3, 8, 12, ils produisent les effets 1, 3, 5, & on veut savoir en combien de tems ils produiroient l'effet 1, étant réunis. Au lieu de  $a, b, c, d, e, f, g$ , on écrira 1, 3, 5, 1, 3, 8, 12, & il viendra  $x = \frac{1}{\frac{1}{3} + \frac{3}{8} + \frac{5}{12}}$  ou  $\frac{24}{11}$  de semaine, c'est-à-dire six jours cinq heures &  $\frac{2}{3}$  d'heure pour le tems qu'ils mettroient à finir l'ouvrage proposé.

7°. Etant données les pesanteurs spécifiques de plusieurs choses mêlées ensemble, & la pesanteur spécifique de leur mélange, trouver la proportion

des ingrediens dont le mélange est composé. Supposons que  $e$  soit la gravité spécifique du mélange  $A + B$ ,  $a$  celle de  $A$ , &  $b$  celle de  $B$  ; comme la gravité absolue ou le poids d'un corps est en raison composée de son volume & de sa pesanteur spécifique (voy. DENSITÉ)  $aA$  fera le poids de  $a$ , &  $bB$  celui de  $B$ , &  $aA + bB$  sera  $= eA + eB$  ; donc  $aA - eA = eB - bB$ , &  $a - e : e - b :: B : A$ .

Supposons, par exemple, que la pesanteur spécifique de l'or soit 19, celle de l'argent  $10\frac{1}{3}$ , & celle d'une couronne composée d'or & d'argent 17, on aura  $A : B :: e - b : a - e :: 7 - \frac{1}{3} : 2 :: 20 : 6 :: 10 : 3$  ; ce sera le rapport du volume de l'or de la couronne au volume de l'argent : &  $190.31 :: 19 \times 10 :$

$10\frac{1}{3} \times 3 :: a \times e - b : b \times a - e$  ; ce sera le rapport du poids de l'or de la couronne au poids de l'argent : enfin  $221 : 31$ , comme le poids de la couronne est au poids de l'argent. Voyez ALLIAGE.

Pour réduire en équations les problèmes géométriques, on remarquera d'abord que les questions géométriques ou celles qui ont pour objet la quantité continue, se mettent en équations de la même manière que les questions arithmétiques. Ainsi la première règle que nous devons donner ici, est de suivre pour ces sortes de problèmes les mêmes règles que pour les problèmes numériques.

Supposons, par exemple, qu'on demande de couper une ligne droite  $AB$  (Planche d'Algeb. fig. 6.) en moyenne & extrême raison en  $C$  ; c'est-à-dire de trouver un point  $C$ , tel que  $BE$  carré de la plus grande partie soit égal au rectangle  $BD$  fait de la ligne entière & de sa plus petite partie.

Supposant  $AB = a$ , &  $CB = x$ , on aura  $AC = a - x$ , &  $xx = a$  par  $a - x$  ; équation du second degré, qui étant résolue, comme on l'enseignera plus bas, donnera  $x = -\frac{1}{2}a + \sqrt{\frac{1}{4}a^2 + a}$ .

Mais il est rare que les problèmes géométriques se réduisent si facilement en équations ; leur solution dépend presque toujours de différentes positions & relations de lignes : de sorte qu'il faut souvent un art particulier & de certaines règles pour traduire ces questions en langage algébrique. Il est vrai que ces règles sont fort difficiles à donner ; le génie est la meilleure & la plus sûre qu'on ait à suivre dans ces cas-là.

On peut cependant en donner quelques-unes, mais fort générales, pour aider ceux qui ne sont pas versés dans ces opérations : celles que nous allons donner sont principalement tirées de M. Newton.

Observons donc, 1°. que les problèmes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les unes aux autres, peuvent être différemment envisagés, en supposant telles ou telles choses connues & données, & telles ou telles autres inconnues ; cependant quelles que soient les quantités que l'on prend pour connues & celles qu'on prend pour inconnues, les équations que l'on aura seront les mêmes quant au fond, & ne différeront entr'elles que par les noms qui serviront à distinguer les grandeurs connues d'avec les inconnues.

Supposons, par exemple, qu'on propose de comparer les côtés  $BC, BD$ , & la base  $CD$  (figure 7. d'Algebre) d'un triangle isoscele inscrit dans un cercle, avec le diametre de ce même cercle. On peut se proposer la question, ou en regardant le diametre comme donné, avec les côtés, & cherchant ensuite la base, ou en cherchant le diametre par le moyen de la base & des côtés supposés donnés, ou enfin en cherchant les côtés par le moyen de la base & du diametre. Or sous quelque forme qu'on se propose ce problème, les équations qui serviront à le résoudre auront toujours la même forme.

Ainsi, supposons que l'on cherche le diametre, on



nommera  $AB, x, CD, a$ , &  $BC$  ou  $BD, b$ ; ensuite tirant  $AC$ , on remarquera que les triangles  $ABC$  &  $CBE$  sont semblables, & qu'ainsi  $AB : BC :: BC : BE$ , ou  $x : b :: b : BE$ ; donc  $BE = \frac{b^2}{x}$  &  $CE = \frac{1}{2} CD$  ou  $\frac{1}{2} a$ ; & comme l'angle  $CEB$  est un angle droit,  $CE^2 + BE^2 = BC^2$ , c'est-à-dire  $\frac{a^2}{4} + \frac{b^4}{x^2} = b^2$ . Cette équation étant résolue donnera le diamètre cherché  $x$ . Si c'est la base qu'on demande, on fera  $AB = c, CD = x$ , &  $BC$  ou  $BD = b$ ; ensuite on tirera  $AC$ , & les triangles semblables  $ABC$  &  $CBE$  donneront  $AB : BC :: BC : BE$ , ou  $c : b :: b : BE$ .

Donc  $BE = \frac{b^2}{c}$  &  $CE = \frac{1}{2} CD$  ou  $\frac{1}{2} x$ ; & comme l'angle  $CBE$  est droit, on aura  $CE^2 + BE^2 = CB^2$ ; donc  $\frac{1}{4} x x + \frac{b^4}{c^2} = b^2$ . D'où l'on tirera la valeur de la base cherchée  $x$ .

Enfin si les côtés  $BC$  &  $BD$  sont supposés inconnus, on fera  $AB = c, CO = a$ , &  $BC$  ou  $BD = x$ , on tirera ensuite  $AC$ ; & à cause des triangles semblables  $ABC$  &  $CBE$ , on aura  $AB : BC :: BC : BE$  ou  $c : x :: x : BE$ ; donc  $BE = \frac{x^2}{c}$ ,  $CE = \frac{1}{2} CD$  ou  $\frac{1}{2} a$ , & l'angle droit  $CBE$  donnera  $CE^2 + BE^2 = BC^2$ , c'est-à-dire  $\frac{1}{4} a a + \frac{x^4}{c^2} = x x$ ; équation qui étant résolue donnera la valeur  $x$  d'un des côtés cherchés.

On voit par-là que le calcul pour arriver à l'équation, & l'équation elle-même, sont semblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y sont désignées par des lettres différentes selon les données & les inconnues que l'on suppose. Il est vrai que la différence des données fait que la résolution des équations est différente; mais elle ne produit point de changement dans l'équation même. Ainsi on n'est point absolument obligé de prendre telle ou telle quantité pour inconnue; mais on est le maître de choisir pour données & pour inconnues les quantités qu'on croit les plus propres à faciliter la solution de la question.

3°. Un problème étant donc proposé, il faut commencer par comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & sans faire aucune distinction entre les connues & les inconnues, examiner le rapport qu'elles ont ensemble, afin de connoître quelles sont celles d'entr'elles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. Dans cet examen il n'est pas nécessaire de s'assurer par un calcul algébrique exprès, que telles ou telles quantités peuvent être déduites de telles ou telles autres; il suffit de remarquer en général qu'on peut les en tirer par le moyen de quelque connexion directe qui est entr'elles.

Par exemple, si on donne un cercle dont le diamètre soit  $AD$  (fig. 8. algèbr.) & dans lequel soient inscrites trois lignes  $AB, BC, CD$ , desquelles on demande  $BC$ , les autres étant connues, il est évident au premier coup-d'œil que le diamètre  $AD$  détermine le demi-cercle, & que les lignes  $AB$  &  $CD$ , qu'on suppose inscrites dans le cercle, déterminent aussi les points  $B$  &  $C$ , & que par conséquent la ligne cherchée  $BC$  a une connexion directe avec les lignes données. Voilà de quoi il suffit de s'assurer d'abord, sans examiner par quel calcul analytique la valeur de la ligne  $BC$  peut être réellement déduite de la valeur des trois lignes données.

4°. Après avoir examiné les différentes manières dont on peut composer & décomposer les termes de la question, il faut se servir de quelque méthode synthétique, en prenant pour données certaines lignes, par le moyen desquelles on puisse arriver à la connoissance des autres, de manière que le retour de

celles-ci aux premières soit plus difficile; car quoi qu'on puisse suivre dans le calcul différentes routes, cependant il faut le commencer par bien choisir ses données; & une question est souvent plus facile à résoudre, en choisissant des données qui rendent les inconnues plus faciles à trouver, qu'en considérant le problème sous la forme actuelle sous laquelle il est proposé.

Ainsi, dans l'exemple que nous venons de donner, si on propose de trouver  $AD$ , les trois autres lignes étant connues, je vois d'abord que ce problème est difficile à résoudre synthétiquement; mais que cependant s'il étoit ainsi résolu, je pourrois facilement appercevoir la connexion directe qui est entre cette ligne & les autres. Je prends donc  $AD$  pour donnée, & je commence à faire mon calcul comme si elle étoit en effet connue, & que quelqu'une des autres quantités  $AB, BC$  ou  $CD$ , fût inconnue; combinant ensuite les quantités données avec les autres, j'aurai toujours une équation en comparant entr'elles deux valeurs de la même quantité: soit que l'une de ces valeurs soit une lettre par laquelle cette quantité aura été marquée, en commençant le calcul; & l'autre, une expression de cette quantité qu'on aura trouvée par le calcul même, soit que les deux valeurs ayent été trouvées chacune par deux différens calculs.

5°. Ayant ainsi comparé en général les termes de la question entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adresse pour trouver parmi les connexions ou relations particulières des lignes, celles qui sont les plus propres pour le calcul; car il arrive souvent que tel rapport qui paroît facile à exprimer algébriquement, quand on l'envisage au premier coup-d'œil, ne peut être trouvé que par un long circuit; de manière qu'on est quelquefois obligé de recommencer une nouvelle figure, & de faire son calcul pas-à-pas, comme on pourra s'en assurer en cherchant  $BC$  par le moyen de  $AD, AB$  &  $CD$ . Car on ne peut y parvenir que par des propositions dont l'énoncé soit tel, qu'elles puissent être rendues en langage algébrique, & dont quelques-unes peuvent se tirer d'Euclide. *Ax. 19. proposit. 4. L. VI. & proposit. 47. L. I. element.*

Pour parvenir plus aisément à connoître les rapports des lignes qui entrent dans une figure, on peut employer différens moyens: en premier lieu, l'addition & la soustraction des lignes; car par les valeurs des parties on peut trouver celles du tout, ou par la valeur du tout & par celle d'une des parties, on peut connoître la valeur de l'autre partie: en second lieu, par la proportionnalité des lignes; car, comme nous l'avons déjà supposé dans quelques exemples ci-dessus, le rectangle des termes moyens d'une proportion, divisé par un des extrêmes, donne l'autre, ou ce qui est la même chose, si les valeurs de quatre quantités sont en proportion, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens. *Voyez PROPORTION.* La meilleure manière de trouver la proportionnalité des lignes, est de se servir des triangles semblables; & comme la similitude des triangles se connoît par l'égalité de leurs angles, l'analyste doit principalement se rendre ce point familier. Pour cela il doit posséder les proposit. 5, 13, 15, 29, 32 du premier livre d'Euclide; les proposit. 4, 5, 6, 7, 8, du livre VI. & les 20, 21, 22, 27 & 31 du livre III. On peut y ajouter la troisième proposit. du livre VI. ou les proposit. 35 & 36 du livre III. Troisièmement, on fait aussi beaucoup d'usage de l'addition & de la soustraction des quarrés, sur-tout lorsqu'il se trouve des triangles rectangles dans la figure. On ajoute ensemble les quarrés des deux petits côtés pour avoir le quarré du grand, ou du quarré du plus grand côté on ôte le quarré d'un des côtés, pour avoir le quarré de l'autre. C'est sur ce petit nombre



de principes qu'est établi tout l'art analytique ; au moins pour ce qui regarde la géométrie rectiligne, en y ajoutant seulement la proposition 1<sup>re</sup> du VI. livre d'Euclide, lorsque la question proposée regarde des surfaces, & aussi quelques propositions des XI. & XII. livres. En effet toutes les difficultés des problèmes de la géométrie rectiligne peuvent se réduire à la seule composition des lignes & à la similitude des triangles ; de sorte qu'il ne se rencontre jamais d'occasion de faire usage d'autres théorèmes, parce que tous les autres théorèmes dont on pourroit se servir, peuvent se réduire à ces deux-là, & que par conséquent ces derniers peuvent leur être substitués dans quelque solution que ce puisse être.

6°. Pour accommoder ces théorèmes à la construction des problèmes, il est souvent nécessaire d'augmenter la figure, soit en prolongeant certaines lignes jusqu'à ce qu'elles en coupent d'autres, ou qu'elles deviennent d'une certaine longueur ; soit en tirant des parallèles ou des perpendiculaires de quelque point remarquable ; soit en joignant quelques points remarquables ; soit enfin comme cela arrive quelquefois, en construisant une nouvelle figure suivant d'autres méthodes, selon que le demandent les problèmes & les théorèmes dont on veut faire usage pour la résoudre.

Par exemple, si deux lignes qui ne se rencontrent point l'une & l'autre, font des angles donnés avec une certaine autre ligne, on peut les prolonger jusqu'à ce qu'elles se rencontrent ; de manière qu'on aura un triangle dont on connoitra tous les angles, & par conséquent le rapport des côtés ; ou bien si un angle est donné, ou doit être égal à un angle quelconque, souvent on peut compléter la figure, & en former un triangle donné d'espèce, ou semblable à quelqu'autre : ce qui se fait, soit en prolongeant quelques-unes des lignes de la figure, soit en tirant une ligne qui soutende un angle. Si un triangle proposé est obliquangle, souvent on le résout en deux triangles rectangles, en abaissant une perpendiculaire d'un des angles sur le côté opposé. Si la question regarde des figures de plusieurs côtés, on les résout en triangles par des lignes diagonales, & ainsi des autres : mais il faut toujours avoir attention que par ces divisions la figure se trouve partagée, on en triangles donnés, ou en triangles semblables, ou en triangles rectangles.

Ainsi, dans l'exemple proposé, on tirera la diagonale  $BD$ , afin que le trapèze  $ABCD$  puisse se résoudre en deux triangles, l'un rectangle  $ABD$ , & l'autre obliquangle  $BCD$  (fig. 8.). On résoudra ensuite le triangle obliquangle en deux triangles rectangles, en abaissant une perpendiculaire de quelque un des angles  $B, C, D$ , sur le côté opposé ; par exemple, du point  $B$  sur la ligne  $CD$ , qu'on prolongera en  $E$ , afin que  $BE$  puisse la rencontrer perpendiculairement. Or comme les angles  $BAD$  &  $BCD$  pris ensemble font deux droits (par la prop. 22 du III. Eucl.), aussi-bien que  $BCE$  &  $BCD$ , il s'ensuit que les angles  $BAD$  &  $BCE$  sont égaux ; par conséquent les triangles  $BCE$  &  $DAB$  sont semblables. Ainsi prenant  $AD, AB$  &  $BC$  pour données, & cherchant  $CD$ , on peut faire le calcul de la manière suivante.  $AD$  &  $AB$  donnent  $BD$  à cause du triangle rectangle  $ABD$ .  $AD, AB, BD, BC$ , à cause des triangles semblables  $ABD$  &  $CEB$ , donnent  $BE$  &  $CE$ .  $BD$  &  $BE$  donnent  $ED$ , à cause du triangle rectangle  $BED$ , &  $ED - EC$  donne  $CD$ . Ainsi on aura une équation entre la valeur de la ligne  $CD$  trouvée par ce calcul, & la valeur de cette même ligne exprimée par une lettre algébrique. On peut aussi (& souvent il vaut mieux suivre cette méthode, que de pousser trop loin un seul & même calcul) ; on peut, dis-je, commencer

le calcul par différens principes, ou au moins le continuer par diverses méthodes, pour arriver à une seule & même conclusion, afin de pouvoir trouver deux valeurs différemment exprimées de la même quantité, lesquelles valeurs puissent être ensuite faites égales l'une à l'autre. Ainsi  $AD, AB$  &  $BC$ , donnent  $BD, BE$  &  $CE$ , comme ci-devant, ensuite  $CD + CE$  donne  $ED$ , enfin  $DB$  &  $ED$  donnent  $BE$ , à cause du triangle rectangle  $BED$ .

7°. Ayant choisi & déterminé la méthode suivant laquelle on doit procéder, & fait sa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'est-à-dire desquelles on doit tirer la valeur des autres jusqu'à ce qu'on arrive à une équation ; pour cela on aura soin de choisir celles qui renferment toutes les conditions du problème, & qui paroissent, autant qu'on peut en juger, les plus propres à rendre la conclusion simple & facile, de manière cependant qu'elle ne soit pas plus simple que le sujet & le dessein du calculateur ne le demandent. Ainsi il ne faut point donner de nouveaux noms aux quantités dont on peut exprimer la valeur par celle des quantités à qui on a déjà donné des noms. Par exemple, si une ligne donnée est divisée en parties, ou si on a un triangle rectangle, on doit laisser sans nom quelqu'une des parties de la ligne ou toute la ligne entière, ou un des côtés du triangle, parce que les valeurs de ces quantités peuvent se déduire de la valeur des données, comme dans l'exemple déjà proposé. Si on fait  $AD = x$  &  $BA = a$ , on ne marquera  $BD$  par aucune lettre, parce qu'elle est le troisième côté du triangle rectangle  $ABD$ , & que par conséquent sa valeur est  $\sqrt{xx - aa}$ . Si on nomme ensuite  $BC, b$ , on verra que les triangles semblables  $DAB$  &  $BCE$  donnent  $AD : AB :: BC : CE$ . Or de ces quatre lignes les trois premières sont déjà données ; ainsi on ne donnera point de nom à la quatrième  $CE$ , dont la valeur se trouvera être  $\frac{ab}{x}$  par le moyen de la proportion précédente. Si donc on nomme  $DC, c$ , on ne donnera point de nom à  $DE$ , parce que ses parties  $DC$  &  $CE$ , étant l'une  $c$ , l'autre  $\frac{ab}{x}$ , leur somme  $c + \frac{ab}{x}$  est la valeur de  $DE$ .

8°. Par les différentes opérations qu'on fait pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problème est déjà presque réduit à une équation ; car après qu'on a exprimé ainsi les différentes lignes qui doivent entrer dans la solution de la question proposée, il ne faut plus que faire attention aux conditions du problème, pour découvrir une équation.

Par exemple, dans le problème dont nous avons déjà parlé, il ne faut que trouver par le moyen des triangles rectangles  $BCE$  &  $BDE$ , deux valeurs de  $BE$  ; en effet on aura  $BC^2 - CE^2$  ou  $bb - \frac{aabb}{xx} = BE^2$  &  $BD^2 - DE^2$ , ou  $xx - aa - cc - \frac{2abc}{x} - \frac{aabb}{xx} = BE^2$ . Egalant ensemble ces deux valeurs de  $BE^2$ , & ôtant  $\frac{aabb}{xx}$ , on aura l'équation  $bb = xx - aa - cc - \frac{2abc}{x}$ , qui délivrée des fractions, donne  $x^3 = aax + bbx + 2abc + ccx$ .

9°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes ; on a coûtume de déterminer ces lignes, ou en les supposant décrites par le mouvement local de quelques lignes droites, ou en les représentant par des équations qui expriment indéfiniment le rapport de certaines lignes droites disposées entr'elles dans un certain ordre & suivant une certaine loi, & terminées à la courbe par une de leurs extrémités. Voyez COURBE & LIEU.

Les anciens déterminoient les courbes, ou par le



mouvement continu de quelque point, ou par les sections des solides, mais moins commodément qu'on ne les détermine par la seconde des deux manieres dont nous venons de parler. Les calculs qui regardent les courbes, lorsqu'on les décrit de la premiere maniere, se font par une methode semblable à celle que nous avons donnée jusqu'ici. Supposons, par exemple, que  $AKC$  (fig. 9.) soit une ligne courbe décrite par le point vertical  $K$  d'un angle droit  $AK\phi$ , dont un côté  $AK$  puisse se mouvoir librement, en passant toujours par le point  $A$  donné de position, tandis que l'autre côté  $K\phi$  d'une longueur déterminée coule ou glisse le long d'une ligne droite  $AD$ , aussi donnée de position. On demande de trouver le point  $C$ , dans lequel une ligne droite  $CD$  aussi donnée de position doit couper cette courbe: pour cela on tirera les lignes  $AC, CF$ , qui peuvent représenter l'angle droit dans la position qu'on cherche; on menera la perpendiculaire  $CB$  sur  $AF$ ; on s'appliquera ensuite à trouver le rapport des lignes, sans examiner celles qui sont données ou celles qui ne le sont pas, & on verra que toutes dépendent de  $CF$ , & de l'une des quatre lignes  $BC, BF, AF$  &  $AC$ ; supposant donc  $CF = a$ , &  $CB = x$ , on aura d'abord  $BF = \sqrt{aa - xx}$ , &  $AB = \frac{xx}{\sqrt{aa - xx}}$ ; car à cause des triangles rectangles  $ACF, CBF$ , on a  $BF : BC :: BC : AB$ . De plus, comme  $CD$  est donnée de position,  $AD$  est donnée; ainsi on appellera  $AD, b$ ; on connoît aussi la raison de  $BC$  à  $BD$ , qu'on supposera comme  $d$  à  $e$ , & on aura  $BD = \frac{e x}{d}$  &  $AB = b - \frac{e x}{d}$ : donc  $b - \frac{e x}{d} = \frac{xx}{\sqrt{aa - xx}}$ . Si on quarre les deux membres de cette équation, & qu'on les multiplie ensuite par  $aa - xx$ , on réduira l'équation à cette forme  $x^4 = \frac{2b d d e x^3 + a a e e - b b d d x x - 2a a b d e x + a a b b d d}{d d + e e}$ ;

& par le moyen des quantités données  $a, b, d, e$ , on tirera de cette équation la valeur de  $x$ . Cette valeur de  $x$  ou de  $BC$  étant connue, on tirera à la distance  $BC$  une ligne droite parallele à  $AD$ , qui coupera la courbe, &  $CD$  au point cherché  $C$ .

Si, au lieu de descriptions géométriques, on se sert d'équations pour désigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus simples & plus faciles, puisqu'on aura moins d'équations à trouver; ainsi supposons que l'on cherche le point d'intersection  $C$  de l'ellipse donnée  $ACE$  (fig. 10.) avec la ligne droite  $CD$  donnée de position; pour désigner l'ellipse, on prendra une des équations qui la déterminent, comme  $r x - \frac{r}{q} x x = y y$ , dans laquelle  $x$  marque une partie indéterminée  $AB$  ou  $Ab$  de l'axe prise depuis le sommet  $A$ , &  $y$  une perpendiculaire  $BC$ , terminée à la courbe, & où  $r$  &  $q$  sont données par l'espece donnée de l'ellipse. Or, puisque  $CD$  est donnée de position,  $AD$  sera aussi donnée; on la nommera  $A$ , &  $BD$  sera  $a - x$ ; l'angle  $ABC$  sera aussi donné, & par conséquent le rapport de  $BD$  à  $BC$ , qu'on supposera être celui de 1 à  $e$ ; &  $BC(y)$  sera  $a e - e x$ , dont le carré  $e e a a - 2 e 2 a x + e e x x$  doit être égal à  $r x - \frac{r x x}{q}$ . Cette équation

$$\text{étant réduite, donnera } x x = \frac{2 a e e x + r x - a e e e}{e e + r} \text{ ou}$$

$$x = \frac{a e e + \frac{1}{2} r \pm e \sqrt{a r + \frac{r r}{4 e e} - \frac{a r r}{q}}}{e e + r}$$

On remarquera que lors même que l'on détermine les courbes par des descriptions géométriques ou par des sections de solides, on peut toujours les désigner par des équations, & que par conséquent toutes

les difficultés des problèmes qu'on peut proposer sur les courbes, se réduisent au cas où on envisageroit les courbes sous ce dernier point de vû. Ainsi dans le premier exemple (fig. 9.), si  $AB$  est appelé  $x$ , &  $BC, y$ , la troisieme proportionnelle  $BF$  sera  $\frac{y y}{x}$ , dont le carré joint au carré  $BC$  est égal à  $CF^2$ , c'est-à-dire que  $\frac{y^4}{x x} + y y = a a$  ou  $y^4 + x x y y = a a x x$ . Par cette équation on peut déterminer tous les points  $C$  de la courbe  $AKC$ , en trouvant la longueur de chaque ligne  $BC$  qui répond à chaque partie de l'axe  $AB$ ; & cette équation peut être fort utile dans la solution des problèmes qu'on aura à résoudre sur cette courbe.

Quand une courbe n'est point donnée d'espece, mais qu'on propose de la déterminer, on peut supposer une équation à volonté qui exprime sa nature d'une maniere générale; on prendra cette équation pour la véritable équation de la courbe, afin de pouvoir par ce moyen arriver à des équations, par le moyen desquelles on déterminera la valeur des quantités qu'on a prises pour données.

Jusqu'ici nous n'avons fait que traduire l'article équation à-peu-près tel qu'il se trouve dans l'Encyclopédie angloise. Cet article est tiré presque en entier de l'Arithmétique universelle de M. Newton; il est aisé d'y reconnoître en effet la main d'un grand maître, & nous avons crû devoir le donner tel qu'il est par cette raison, l'Arithmétique universelle n'ayant point d'ailleurs été traduite jusqu'ici en notre langue. Mais il reste encore sur la théorie des équations beaucoup de choses à dire pour rendre cet article complet dans un ouvrage tel que l'Encyclopédie. Nous allons tâcher de satisfaire à cet objet; & quoique la matiere ait déjà été fort maniée dans un grand nombre d'ouvrages, nous espérons montrer qu'elle a été traitée d'une maniere insuffisante à plusieurs égards, & la présenter d'une maniere presque entièrement nouvelle.

Je ne parlerai point ici de la maniere de préparer une équation, en faisant évanouir les fractions, les radicaux, & toutes les inconnues, excepté une seule, &c. Ces opérations seront détaillées au mot EVANOUIR.

Je ne parlerai point non plus de l'abaissement des équations. Voyez ABAISSEMENT & RÉDUCTION.

Je ne parlerai point enfin des équations du premier degré, c'est-à-dire de celles où l'inconnue ne monte qu'à une dimension: leur solution est sans difficulté. V. TRANSPOSITION. J'entrerai donc en matiere par les équations d'un degré plus élevé que l'unité; je les suppose abaissées au plus petit degré possible, & délivrés de radicaux & de fractions, enfin ordonnées suivant les dimensions de l'inconnue  $x$ , c'est-à-dire de maniere que le premier terme contienne  $x$  élevée au plus haut degré, que le second terme contienne  $x$  élevée au plus haut degré suivant, & ainsi de suite jusqu'au dernier terme, qui ne contiendra point  $x$ ; je suppose enfin que le premier terme n'ait d'autre coefficient que l'unité (nous enseignerons au mot TRANSFORMATION cette maniere de préparer l'équation), & que le second membre de l'équation soit zéro.

Soit donc  $x^m + p x^{m-1} + q x^{m-2} \dots + r = 0$ , l'équation à résoudre, dans laquelle il faut trouver la valeur de  $x$ .

Il est évident, par l'énoncé même de la question, qu'il faut trouver une quantité  $a$ , positive ou négative, réelle ou imaginaire, qui étant substituée à la place de  $x$  dans  $x^m + p x^{m-1} + \dots$  tout se détruit. Je suppose qu'on ait trouvé cette quantité  $a$ , je dis que la quantité  $x^m + p x^{m-1} + q x^{m-2} \dots$



+r (en faisant, si l'on veut, abstraction de son égalité à zéro, & en la regardant comme une quantité algébrique réelle) sera divisible exactement par  $x-a$ . Car il est évident, 1<sup>o</sup>. que  $x$  ne montant qu'au premier degré dans le diviseur, on pourra par les règles de la division algébrique ordinaire (voyez DIVISION), pousser l'opération jusqu'à ce qu'on arrive à un reste que j'appelle  $R$ , & dans lequel  $x$  ne se trouvera pas. Soit donc  $Q$  le quotient, il est évident que si au produit du quotient  $Q$  par le diviseur  $x-a$ , on ajoute le reste  $R$ , on aura une quantité égale & identique au dividende. Or, en faisant dans le dividende  $x=a$ , tout s'évanouit par l'hypothèse; donc tout doit s'évanouir aussi, en faisant  $x=a$  dans la quantité  $(x-a)Q+R$ , & cette quantité doit alors se réduire à zéro; mais en faisant  $x=a$ , cette quantité est  $(a-a)Q+R$ . Donc, puisque  $(a-a)Q+R=0$ , on a  $R=0$ . Donc la division se fait sans reste. Donc  $x^m+px^{m-1}+qx^{m-2}+\dots+r$  se divise exactement par  $x-a$ .

Je fais un raisonnement semblable sur le quotient provenu de la division: je suppose que  $b$  substitué à la place de  $x$ , fasse évanouir tous les termes de ce quotient, je dis qu'il est divisible par  $x-b$ ; & il est évident que si  $b$  substitué à la place de  $x$ , fait évanouir le quotient  $Q$ , il fera évanouir aussi le dividende: car le dividende est  $(x-a)Q$ ; donc toute supposition qui réduira  $Q$  à zéro, y réduira aussi le dividende. Donc  $x-b$  divise aussi exactement le dividende.

On trouvera de même, qu'en supposant une quantité  $c$ , qui substitué à la place de  $x$ , fasse évanouir le quotient de  $Q$  divisé par  $x-b$ , ce nouveau quotient, & par conséquent le dividende, sera divisible par  $x-c$ .

Ainsi on aura autant de quantités simples  $x-a$ ,  $x-b$ ,  $x-c$ , qu'il y a d'unités dans  $m$ , lesquelles quantités simples donneront par leur multiplication le dividende ou équation proposée.

On pourra donc, au lieu de l'équation donnée, supposer  $(x-a)(x-b)(x-c)=0$ : mais il faut bien se garder d'en conclure, comme font tous les auteurs d'Algebre, qu'on aura  $x-a=0$ ,  $x-b=0$ ,  $x-c=0$ , &c. car, pourra dire un commençant, comment se peut-il faire qu'une même quantité  $x$  soit égale à plusieurs grandeurs différentes  $a, b, c$ ? Si vous dites que  $x$ , dans ces équations, ne désigne qu'en apparence la même grandeur, & désigne en effet des grandeurs différentes, en ce cas vous vous rejetez dans une autre difficulté; car si cela étoit, dans une équation du second degré, par exemple, comme  $xx+px+q$ ,  $xx$  ne seroit plus un carré, cependant tous les Algébristes le traitent comme tel? Voici la réponse à cette difficulté, qui, comme je le fai par expérience, peut embarrasser bien des commençans. La quantité proposée est le produit de  $x-a$  par  $x-b$ , par  $x-c$ , &c. Or la quantité proposée est supposée égale à zéro, & quand une quantité est égale à zéro, il faut qu'un de ses facteurs le soit; ainsi la quantité ou équation proposée est le produit de  $x-a=0$  par  $x-b$  & par  $x-c$ , &c. ou de  $x-b=0$  par  $x-a$  & par  $x-c$ , &c. ou de  $x-c=0$  par  $x-a$  & par  $x-b$ , &c. Dans chacun de ces cas on ne suppose à la fois qu'une des équations partielles égale à zéro;  $x$  est la même quantité dans chacun des cas, & elle est différente dans les différens cas. Ainsi  $xx-ax+ab=0$  est  $x-a$

$-bx$   
 $=0$  par  $x-b$ , ou  $x-b=0$  par  $x-a$ ; cette équation  $xx-ax+ab=0$  représente ces deux-ci;

$-bx$   
 l'une  $aa-aa+ab$  (en mettant  $a$  pour  $x$ ), & l'autre

$-ab$   
 $bb-ab+ab$  (en mettant  $b$  pour  $x$ ).

$-bb$

Dans l'un des cas,  $x$  & ses puissances représentent  $a$  & ses puissances; dans l'autre,  $x$  & ses puissances représentent  $b$  & ses puissances. Ainsi une équation d'un degré quelconque représente réellement autant d'équations particulières qu'il y a d'unités dans son degré; équations dans chacune desquelles  $x$  a une valeur différente. Pour suivons & approfondissons cette matière, qui, je le répète, est fort mal développée par-tout.

La démonstration précédente, dira-t-on, suppose qu'il y a toujours une quantité  $a$  possible, qui substitué à la place de  $x$  dans une quantité algébrique,  $x^m+px^{m-1}$ , &c. fera évanouir tous les termes. Sans doute: mais cette supposition est légitime. J'ai démontré le premier, *Mém. de l'Ac. de Berlin, 1746*, qu'il y avoit toujours en effet une telle quantité, laquelle sera ou réelle, ou égale à  $m+n\sqrt{-1}$ ,  $m$  &  $n$  étant réelles, &  $m$  pouvant être  $=0$ . Cette proposition fondamentale de l'Algebre & même du calcul intégral (voyez FRACTION RATIONNELLE & INTÉGRAL) n'avoit été démontrée par personne avant moi: j'y renvoie le lecteur, il la trouvera encore plus développée, & mise à la portée des commençans dans le *traité du calcul intégral* de M. de Bougainville le jeune, première partie. Voyez IMAGINAIRE.

De-là il s'ensuit qu'une équation est le produit d'autant de quantités simples,  $x-a$ ,  $x-b$ ,  $x-c$ , &c. qu'il y a d'unités dans le degré de l'équation; quelques-unes des quantités  $a, b, c$ , ou toutes, peuvent marquer des quantités réelles, égales ou inégales, imaginaires simples comme  $n\sqrt{-1}$ , ou mixtes imaginaires comme  $m+n\sqrt{-1}$ .

On remarquera maintenant que le produit de  $x-a$  par  $x-b$  ne peut être égal à un autre produit  $x-e$  par  $x-f$ ; car si cela étoit, on auroit  $\frac{x-a}{x-b} = \frac{x-e}{x-f}$ . Il faudroit donc ou que  $x-a$  fût divisible exactement par  $x-f$ , ainsi que  $x-e$  par  $x-b$ , ce qui ne se peut, ou que  $x-f$  &  $x-b$  eussent un diviseur commun, ainsi que  $x-a$  &  $x-e$ , ce qui ne se peut encore. Tout cela est évident par soi-même.

Donc une quantité quelconque  $xx+px+q$ , où  $x$  monte au second degré, ne peut être le produit que de deux facteurs simples  $x-a$ ,  $x-b$ , & il ne peut y en avoir d'autres que ces deux-là. Donc dans une équation du second degré,  $x$  ne peut avoir que deux valeurs différentes  $a, b$ , & jamais davantage. C'est une suite des propositions précédentes.

De même on ne sauroit supposer  $x-a$  par  $x-b$  par  $x-c$ , égal à  $x-c$  par  $x-f$  par  $x-g$ ; car on auroit  $\frac{x-a}{(x-f)(x-g)} = \frac{x-c}{(x-b)(x-c)}$ . Donc les dénominateurs de ces fractions devroient avoir un diviseur commun, & par conséquent aussi leurs numérateurs  $x-a$ ,  $x-c$ , ce qui ne se peut. Donc dans une équation du troisième degré, & par la même raison dans toute équation, l'inconnue ne peut avoir qu'autant de valeurs, soit réelles, soit imaginaires, qu'il y a d'unités dans le degré de l'équation. Voilà encore une proposition qu'aucun auteur n'avoit suffisamment prouvée. On appelle racines, les différentes valeurs de l'inconnue. Voyez RACINE.

Il pourroit se présenter aux commençans une difficulté sur la démonstration précédente. Soit, diront-ils,  $a=4$ ,  $b=17$ ,  $c=7$ ,  $e=8$ , &  $x=2$ , on aura  $(x-a) \times (x-b) = -2 \times -15 = -5 \times -6 = (x-7) \times (x-8) = (x-c) \times (x-e)$ ; on peut donc avoir, continueront-ils,  $(x-a)(x-b) = (x-c)(x-e)$ . La réponse à cette objection est bien simple; il est vrai qu'il peut y avoir des cas où, en donnant à  $x$  une certaine valeur, on ait  $(x-a)(x-b) = (x-c)(x-e)$ ; mais il faudroit, pour renverser



renverser la démonstration précédente, que quelque valeur qu'on donnât à  $x$ , on eût toujours cette dernière équation,  $x$  marquant ici une quantité générale & indéterminée : or cela est impossible. En effet, si cela étoit, supposons  $x = a$ , on auroit donc, à cause de l'égalité supposée,  $(a-a)(a-b) = (a-c)(a-e)$ , c'est-à-dire  $0 = (a-c)(a-e)$ ; ce qui ne se peut, puisque  $c$  &  $e$  sont différentes de  $a$  & de  $b$ . De-là on tire une autre démonstration de la proposition dont il s'agit, & qu'on peut appliquer aux degrés plus composés; par exemple, si  $(x-a)(x-b)(x-c)$  pouvoit être égal à  $(x-e)(x-f)(x-g)$ , on auroit  $(a-e)(a-f)(a-g) = 0$ , ce qui ne se peut; & ainsi du reste.

Je passe un grand nombre de propositions qu'on trouvera suffisamment démontrées par-tout, par exemple celles qui sont indiquées au mot COEFFICIENT : c'est principalement à des choses nouvelles, ou du moins présentées d'une manière nouvelle & rigoureuse, que je destine cet article. J'observerai seulement que les propositions connues sur les coefficients des équations, servent quelquefois à démontrer d'une manière simple & élégante des propositions de Géométrie; M. de l'Hopital, dans le liv. X. de ses sections coniques, s'en est heureusement servi pour démontrer certaines propriétés des cordes du cercle.

Si une des racines de l'équation  $x^m + px^{m-1} + \dots + r = 0$  est un nombre entier  $a$ , positif ou négatif, ce nombre  $a$  sera un des diviseurs du dernier terme  $r$ ; car on a  $a^m + pa^{m-1} + na + r = 0$ , donc  $a^m + pa^{m-1} + \dots + na = -r$ , donc  $a^{m-1} + pa^{m-2} + \dots + n = -\frac{r}{a}$ . Or le premier membre de cette équation est un entier, puisqu'il est composé d'entiers; donc  $\frac{r}{a}$  est un entier, donc  $a$  est un des diviseurs de  $r$ . La démonstration ordinaire de cette proposition me paroît sujette à difficulté; c'est par cette raison que j'en ai substitué une autre.

Si toutes les racines d'une équation sont réelles, & que tous les termes de l'équation ayent le signe +, toutes ces racines seront négatives; car, puisque tous les termes ont le signe +, il est évident qu'il ne peut y avoir de quantité positive, qui étant substituée à la place de  $x$ , rende l'équation égale à zéro.

Dans une équation, les racines imaginaires vont toujours deux à deux; en sorte que si  $a + b\sqrt{-1}$  est racine d'une équation,  $a - b\sqrt{-1}$  en sera une autre. J'ai démontré le premier cette proposition dans les mém. de l'acad. de Berlin 1746. Voyez aussi l'ouvrage de M. de Bougainville déjà cité, & l'art. IMAGINAIRE.

Donc puisque les racines imaginaires sont toujours en nombre pair, il s'ensuit que dans les équations d'un degré impair il y a du moins une racine réelle; ce qu'on peut encore démontrer en cette sorte. Soit, par exemple,  $x^3 + px^2 + qx + r = 0$ , en donnant à  $x$  toutes les valeurs positives possibles depuis 0 jusqu'à l'infini, on a toujours un résultat réel, & ce résultat devient infini & positif quand  $x = \infty$ , c'est-à-dire  $\infty^3$ ; de même en donnant à  $x$  toutes les valeurs négatives possibles depuis 0 jusqu'à l'infini, on aura toujours un résultat réel, & le dernier résultat est infini & négatif quand  $x = -\infty$ , c'est-à-dire  $-\infty^3$ ; donc puisqu'on a une suite de résultats tous réels & sans interruption, dont les deux extrêmes sont de différens signes, il s'ensuit qu'il y a un de ces résultats égal à zéro. Donc il y a une valeur réelle de  $x$  qui rend  $x^3 + px^2 + qx + r = 0$ . Donc  $x$  a au moins une valeur réelle dans cette équation. Il en est de même des autres cas.

Dans une équation délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coefficient que l'unité, la racine ne fauroit être une fraction  $\frac{a}{b}$ , dont le dé-

nominateur & le numérateur soient des nombres entiers & rationnels. Voilà encore une proposition bien mal prouvée dans presque tous les auteurs. En voici une meilleure démonstration. Soit  $x^3 + px^2 + qx + r = 0$ ; & supposons que  $\frac{a}{b}$  soit racine de l'équation, on aura donc  $\frac{a^3}{b^3} + \frac{pa^2}{b^2} + \frac{qa}{b} + r = 0$ , &  $a^3 + pa^2b + qa^2b^2 + rb^3 = 0$ . Donc, suivant la théorie des équations donnée ci-dessus, le nombre entier  $a$  doit être diviseur du dernier terme  $rb^3$ ; or comme  $a$  &  $b$  n'ont aucun diviseur commun, car la fraction  $\frac{a}{b}$  est supposée, comme de raison, réduite à ses moindres termes (Voy. DIVISEUR, FRACTION, & l'addition à l'article DIVISEUR dans l'errata de ce volume), il s'ensuit que  $a$  &  $b^3$  n'ont aucun diviseur commun : donc  $a$  doit être diviseur de  $r$ ; donc  $r = na$ ,  $n$  étant un nombre entier. Donc on aura  $a^3 + pa^2b + qa^2b^2 + nab^3 = 0$ ; donc  $a^2 + pab + qb^2 + nb^3 = 0$ . Donc, par la même raison que ci-dessus,  $a$  doit être un diviseur du dernier terme  $qb^2 + nb^3$ , & par conséquent de  $q + bn$ ; donc  $q + bn = ma$ ; donc  $a^2 + pab + b^2ma = 0$ ; donc  $a + pb + b^2m = 0$ ; donc  $\frac{a}{b} = -p - mb$ . Donc  $\frac{a}{b}$  n'étoit point une fraction, ce qui est contre l'hypothèse. On démontrera de la même manière dans tous les autres cas, la proposition dont il s'agit. Donc, &c.

Il est évident, par la nature de cette démonstration, qu'elle ne s'étend qu'aux fractions rationnelles. Une équation sans fractions & sans radicaux peut en effet avoir pour racines des fractions irrationnelles; par exemple,  $x^2 - x - 1 = 0$ , & une infinité d'autres.

Voyez au mot TRANSFORMATION, ce qui regarde la manière de transformer une équation en une autre, matière qui n'a d'ailleurs aucune difficulté, & qui est assez bien traitée dans presque tous les Algébristes; par exemple, dans l'Analyse démontré du P. Reyneau, &c.

On trouvera au mot RACINE, le fameux théorème de Descartes sur les racines des équations, démontré par M. l'abbé de Gua dans les mém. de l'acad. de 1741, auxquels le lecteur peut avoir recours. Nous nous bornerons ici à quelques réflexions générales sur les racines des équations.

Les racines d'une équation sont les différentes valeurs de l'inconnue; il semble donc qu'un problème doive avoir autant de solutions qu'une équation a de racines; & cela est vrai en effet dans un certain sens, mais ceci a pourtant besoin d'une plus ample explication.

1°. Si on proposoit de trouver un nombre  $x$ , tel que le carré de ce nombre plus 15 fût égal à 8 fois le nombre cherché, c'est-à-dire tel que  $xx - 8x + 15$  fût  $= 0$ , on trouveroit que cette équation auroit deux racines réelles & positives  $x = 3$ ,  $x = 5$ ; & en effet, le carré de 3 qui est 9 augmenté de 15, donne 24 égal à 8 fois 3; & le carré 25, augmenté de 15, donne 40, égal à 8 fois 5. Ainsi les deux racines de l'équation satisfont en ce cas au problème, sans rien changer à son énoncé. Il y a donc des cas où toutes les racines d'une équation résolvent chacune le problème dans le sens le plus direct & le plus immédiat que son énoncé présente.

2°. Si on proposoit de trouver un nombre  $x$  plus petit que 1, & tel que le carré de  $1 - x$  fût égal à  $\frac{1}{4}$ , on auroit  $(1 - x)^2 = \frac{1}{4}$ , &  $1 - x = \pm \frac{1}{2}$ ; donc  $x = \frac{1}{2}$  &  $x = \frac{3}{2}$ . Voilà deux racines réelles & positives, cependant il n'y a proprement que la racine  $\frac{1}{2}$  qui satisfasse au problème, car la racine  $\frac{3}{2}$  donne  $1 - x = -\frac{1}{2}$ , quantité négative. Or l'on suppose dans l'énoncé que  $x$  est plus petit que 1; pour quoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & po-



fitive ? le voici. Si on eût proposé ce problème : trouver un nombre  $x$  plus grand que 1, & tel que  $(x - 1)^2$ , soit égal à  $\frac{1}{4}$ , on auroit eu précisément la même équation que celle qui est donnée par la solution du problème précédent ; & en ce cas  $x = \frac{3}{2}$  auroit été la vraie valeur de l'inconnue, ainsi l'équation  $1 - 2x + xx = \frac{1}{4}$  représente réellement ces deux-ci,  $(1 - x)^2 = \frac{1}{4}$  &  $(x - 1)^2 = \frac{1}{4}$ , qui sont la traduction algébrique de deux questions, très-différentes dans leur énoncé. La première de ces questions a pour réponse  $x = \frac{3}{2}$ , la seconde  $x = \frac{3}{2}$ . Donc, quoique les racines d'une équation soient toutes deux réelles & positives, il ne s'en suit pas toujours qu'elles résolvent toutes exactement & rigoureusement la question ; mais elles la résolvent, en la présentant en deux sens différens, dont l'Algebre ne peut exprimer la différence ; par exemple, dans le cas dont il s'agit, l'énoncé devoit être : trouver une grandeur  $x$  telle que la retranchant de l'unité, ou retranchant l'unité d'elle, le carré du reste soit égal à  $\frac{1}{4}$ . La traduction algébrique du premier énoncé est par sa nature plus générale que ce premier énoncé ; c'est donc le second qu'il faut y substituer pour répondre à toute l'étendue de la traduction. Plusieurs algébristes regardent cette généralité comme une richesse de l'Algebre, qui, disent-ils, répond non seulement à ce qu'on lui demande, mais encore à ce qu'on ne lui demandoit pas, & qu'on ne songeoit pas à lui demander. Pour moi, je ne puis m'empêcher d'avouer que cette richesse prétendue me paroît un inconvénient. Souvent il en résulte qu'une équation monte à un degré beaucoup plus haut qu'elle ne monteroit, si elle ne renfermoit que les seules racines propres à la vraie solution de la question, telle qu'elle est proposée. Il est vrai que cet inconvénient seroit beaucoup moindre, & seroit même en un sens une véritable richesse, si on avoit une méthode générale pour résoudre les équations de tous les degrés ; il ne s'agiroit plus que de démêler parmi les racines celles dont on auroit vraiment besoin : mais malheureusement on se trouve arrêté dès le troisième degré. Il seroit donc à souhaiter, puisqu'on ne peut résoudre toute équation, qu'on pût au moins l'abaisser au degré de la question, c'est-à-dire à n'avoir qu'autant d'unités dans l'exposant de son degré que la question a de solutions vraies & directes, mais la nature de l'Algebre ne paroît pas le permettre.

3°. Si on proposoit de trouver un nombre  $x$ , tel que retranchant l'unité de ce nombre, le carré du reste fût égal à quatre, on trouveroit  $(x - 1)^2 = 4$ ,  $x = 3$  &  $x = -1$ . La première racine  $x = 3$ , qui est réelle & positive, résout la question ; à l'égard de  $x = -1$ , elle ne résout point la question proposée, elle résout celle-ci : trouver un nombre, auquel ajoutant l'unité, le carré de la somme soit égal à quatre. On voit que dans cet énoncé, ajouter se trouve au lieu de retrancher, & somme au lieu de reste. En effet  $(x + 1)^2 = 4$  donne  $x = 1$  &  $x = -3$ , qui sont précisément les racines de l'équation précédente prises avec des signes contraires. D'où l'on voit que les racines négatives satisfont à la question, non telle qu'elle est proposée, mais avec de légers changemens qui consistent à ajouter ce qu'on devoit retrancher, ou à retrancher ce qu'on devoit ajouter. Le signe  $-$  qui précède ces racines indique une fausse supposition qui a été faite dans l'énoncé, d'addition au lieu de soustraction, &c. & ce signe  $-$  redresse cette fausse supposition. En veut-on un exemple plus simple ? qu'on propose de trouver un nombre  $x$ , qui étant ajouté à 20, la somme soit égale à 10, on aura  $20 + x = 10$  &  $x = -10$ , ce qui signifie qu'il falloit énoncer ainsi la question : trouver un nombre qui étant retranché de 20, le reste soit égal à 10, & ce nombre est 10.

4°. Si on proposoit cette question, trouver un nombre  $x$ , tel que, ajoutant l'unité à ce nombre, le carré du tout soit égal à  $\frac{1}{4}$ , on auroit  $(x + 1)^2 = \frac{1}{4}$ ,  $x = -\frac{1}{2}$ ,  $x = -\frac{3}{2}$  : voilà deux racines négatives, ce qui signifie qu'il falloit changer ainsi la question ; trouver un nombre tel, que retranchant l'unité de ce nombre, s'il est plus grand, ou le retranchant de l'unité, s'il est plus petit, le carré du reste soit égal à  $\frac{1}{4}$ . C'est précisément le cas du n°. 1 précédent, dont les racines sont les mêmes que de ce cas-ci, avec des signes contraires.

5°. Tout nous prouve donc que les racines négatives ne sont destinées qu'à indiquer de fausses suppositions faites dans l'énoncé, & que le calcul redresse. C'est pour cela que les racines négatives ont été appelées fausses par plusieurs auteurs, & les racines positives, vraies, parce que les premières ne satisfont, pour ainsi dire, qu'à un faux énoncé de la question. Au reste je dois encore remarquer ici que quand toutes les racines sont négatives, comme dans le cas précédent, l'inconvénient est léger ; ces racines négatives indiquent que la solution avoit un énoncé absolument faux : redressez l'énoncé, toutes les racines deviendront positives. Mais quand elles sont en partie positives, & en partie négatives, l'inconvénient que cause la solution algébrique est, ce me semble, alors plus grand ; elles indiquent que l'énoncé de la question est, pour ainsi dire, en partie vrai & en partie faux ; elles mêlent, malgré nous, une question étrangère avec la question proposée, sans qu'il soit possible de l'en séparer, en rectifiant même l'énoncé ; car qu'on change dans l'énoncé les mots ajouter & somme, en ôter & reste, la racine négative devient à la vérité positive ; mais la positive devient négative, & on se trouve toujours dans le même embarras, sans pouvoir réduire la question à un énoncé qui ne donne que des racines réelles positives. Il en est de même dans le cas du n°. 1 précédent, où, quoique les racines soient toutes réelles & positives, cependant elles ne résolvent pas toutes la question ; néanmoins il y a encore cette différence entre ce cas & celui du n°. 3, que dans celui-ci, pour changer les racines négatives en positives, il ne faut changer qu'en partie les signes de  $x + 1$ , c'est-à-dire écrire  $x - 1$  ou  $1 - x$  ; au lieu que dans le cas du n°. 1, il faut changer tout-à-la-fois les deux signes de  $1 - x$ , & écrire  $x - 1$  dans l'énoncé, pour employer la racine positive inutile à la question.

6°. Les racines négatives, je le répète, sont un inconvénient, sur-tout lorsqu'elles sont mêlées avec les positives ; mais il y a bien de l'apparence qu'on ne parviendra jamais à lever cet inconvénient ; peut-être pourroit-on le diminuer, si on avoit une bonne méthode de résoudre les équations. C'est ce que nous tâcherons plus bas de faire sentir, ou plutôt entrevoir, en parlant des équations du second degré. Mais ce qui prouve que les racines négatives ne sont pas tout-à-fait inutiles à la solution d'un problème, c'est l'application de l'Algebre à la Géométrie. Les ordonnées négatives d'une courbe sont aussi réelles que les positives, & appartiennent aussi essentiellement à la courbe ; nous l'avons prouvé au mot COURBE d'une manière aussi rigoureuse que nouvelle, en faisant voir que les ordonnées négatives deviennent positives, en transposant seulement l'axe. De même en transformant une équation algébrique, on peut rendre toutes les racines réelles positives ; car soit  $b$  la plus grande des racines négatives, & soit fait  $x = z - A$ ,  $A$  étant une quantité plus grande que  $b$  ou égale à  $b$  ; alors les facteurs, au lieu d'être, par exemple,  $x - a$ ,  $x + b$ , seront  $z - A - a$ ,  $z - A + b$ , toutes deux positives. Voy. encore sur cet article ce que nous dirons plus bas, en parlant des équations appliquées à la Géométrie.



7°. Si on proposoit de trouver un nombre  $x$ , tel que  $(x+1)^2 + 4$  fût  $= 0$ , on auroit  $x = -1 + \sqrt{-4}$ , &  $x = -1 - \sqrt{-4}$ ; valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la question est absurde, & qu'il n'est pas possible de la résoudre. Mais, dira-t-on, pourquoi deux racines imaginaires? une seule suffiroit pour avertir de l'absurdité. Je réponds que les deux imaginaires avertissent que la question est absurde non-seulement dans son énoncé, mais même dans tout autre qu'on lui substituerait, c'est-à-dire en mettant  $x-1$  ou  $1-x$  à la place de  $x+1$ . En effet  $1-x^2 + 4 = 0$ , ou  $x-1^2 + 4 = 0$ , donne  $x = 1 - \sqrt{-4}$  &  $x = 1 + \sqrt{-4}$ ; racines imaginaires & de signe contraire aux précédentes, parce que l'énoncé de la question, quoique changé, demeure impossible.

8°. Ainsi, quand une équation n'a que des racines négatives ou fausses, cela indique que le problème est impossible dans le sens direct, mais non pas dans un autre sens; au lieu que quand elle n'a que des racines imaginaires, cela indique que le problème est impossible dans quelque sens qu'on le présente. Quand les racines sont réelles & incommensurables, cela indique que le problème n'a point de solution numérique exacte, mais qu'on peut trouver un nombre qui approche aussi près qu'on voudra des conditions proposées; donc les racines négatives, imaginaires & incommensurables, désignent différentes especes d'impossibilité dans la solution, mais d'impossibilité plus ou moins entiere, plus ou moins absolue.

9°. Mais quand les racines imaginaires sont mêlées avec des racines réelles, qu'est-ce qu'indiquent alors ces racines imaginaires? Par exemple,  $u^3 - b^3 = 0$ , a pour racine réelle  $u - b$ , & deux autres racines imaginaires qui sont celles de l'équation  $u u + b u + b b = 0$ , comme on l'a vû au mot CAS IRREDUCTIBLE. Ces deux racines imaginaires, dira-t-on, paroissent ici bien inutiles. Je réponds que ces deux imaginaires ne sont point de trop; elles indiquent que s'il y avoit une quantité  $u$ , telle que  $u u + b u + b b$  pût être égal à zéro, le cube de cette quantité  $u$  feroit égal à  $b^3$ . Voilà, ce me semble, tout ce qui regarde les racines des équations suffisamment éclairci; passons à d'autres observations.

Il y a quelques remarques à faire sur la maniere dont on résoud ordinairement les équations du 2<sup>d</sup> degré: soit  $x x - p x = q$ , on en conclut tout de suite  $x - \frac{p}{2} = \pm \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ ; mais, dira-t-on, pourquoi fait-on  $x - \frac{p}{2}$  positif égal à la quantité négative  $-\sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ ? il est bien vrai que deux quarrés égaux donnent des racines égales; mais ce doit être des racines de même signe: cela est évident; car de ce que  $4 = 4$ , en conclura-t-on que  $2 = -2$ ? D'ailleurs  $\frac{p}{2} - x$  est aussi-bien que  $x - \frac{p}{2}$  la racine de  $x x - p x + \frac{p p}{4}$ ; on devroit donc avoir  $\mp x \pm \frac{p}{2} = \mp \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ . Je réponds, 1°. que cette dernière équation donne les quatre suivantes  $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ ,  $\frac{x - p}{2} = -\sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ ,  $\frac{p}{2} - x = -\sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ ,  $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ : or les deux dernières sont évidemment les mêmes que les deux premières; il suffit donc de prendre le double signe  $\pm$  dans un des membres, & non dans les deux à la fois. 2°. J'aimerois mieux résoudre l'équation en raisonnant de cette sorte: La racine quarrée de  $x x - p x + \frac{p p}{4}$  est  $x - \frac{p}{2}$ , si  $x > \frac{p}{2}$ ; &  $\frac{p}{2} - x$ , si  $x < \frac{p}{2}$ : dans le premier cas, on a  $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ ; dans

le second, on a  $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ : ce sont ces deux cas très-distincts & très-clairement énoncés de cette maniere, qu'on énonce tous les deux ensemble implicitement, & si je l'ose dire, obscurément, en écrivant  $x - \frac{p}{2} = \pm \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ . Les inventeurs de l'Algebre ont imaginé cette expression pour abrégé; & cette expression commode rend la métaphysique plus obscure. Voyez sur cela ce qui a été dit au mot ELÉMENTS DES SCIENCES.

Si on avoit  $x x + p x = q$ , alors on trouveroit, en suivant le raisonnement précédent,  $x + \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ , ce qui ne donneroit que la racine positive; à l'égard de la racine négative ou fausse, on n'en a que faire, puisqu'elle ne résout pas le problème; cependant on auroit cette racine, si on vouloit, en changeant l'énoncé de la question suivant les regles données ci-dessus; ce qui donneroit  $x x - p x = q$  &  $\frac{p}{2} - x$ , ou  $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{p p}{4} + q}$ .

On voit donc que par cette maniere que je propose de résoudre les équations du second degré, on sépareroit les racines positives nécessaires d'avec les inutiles, les vraies d'avec les fausses, &c. cette méthode s'appliqueroit aux autres degrés, si on avoit une regle générale pour résoudre toute équation: mais la regle dont il s'agit est encore à trouver.

J'ai donné au mot CAS IRREDUCTIBLE une théorie suffisante & neuve presque à tous égards de la résolution des équations du troisieme degré; j'y renvoie le lecteur. Je n'y ai supposé qu'une proposition, c'est que si le second terme d'une équation du troisieme degré est nul, & que les trois racines soient réelles, le troisieme terme a toujours le signe  $-$ . La question se réduit à prouver que si  $a + b + c = 0$ ,  $a$ ,  $b$ ,  $c$ , étant de tel signe qu'on voudra, & réelles, (voyez COEFFICIENT), on aura  $a b + a c + b c$  négative, c'est-à-dire  $-a a - a c - c c$  négative, ce qui est évident; donc si le troisieme terme est positif, il y a deux racines imaginaires. Nous rappellerons ici ce qui a été remarqué dans l'errata du troisieme volume, qu'à l'article CAS IRREDUCTIBLE, l'imprimeur a mis par-tout  $2 y$  pour  $27$ ; cette faute d'impression ne peut embarrasser que les premiers commençans. Du reste on trouvera dans cet article, ou explicitement, ou implicitement, toute la théorie des équations du troisieme degré. Passons au quatrieme degré.

Soit  $x^4 + q x^2 + r x + s = 0$ , une équation à résoudre, on suppose qu'elle soit le produit de  $x x + y x + z = 0$ , &  $x x - y x + u = 0$ ; & on trouve, en multipliant ces deux équations l'une par l'autre, & comparant le produit terme à terme avec la proposée, les équations suivantes:

$$z = \frac{q y + y^3 - r}{2 y}$$

$$\frac{q y + y^3 - r}{2 y} = \frac{2 s y}{q y + y^3 + r}$$

$$y^6 + 2 q y^4 + q^2 y^2 - r r = 0$$

$$- 4 s y^2$$

$$u = \frac{s}{z} = \frac{2 s y}{q y + y^3 - r} = \frac{q y}{2} + \frac{y^2}{2} + \frac{r}{2 y}$$

L'équation  $y^6$ , &c.  $= 0$ , étant du sixieme degré a six racines; & les équations  $x x + y x + z = 0$ ,  $x x - y x + u = 0$ , en donnant chacune deux pour chaque valeur de  $y$ ; voilà donc, dira-t-on, vingt-quatre racines, quoique, suivant la théorie connue, l'équation  $x^4$ , &c. ne doive avoir que quatre racines possibles. Je vais montrer que ces vingt-quatre racines se réduisent à quatre.

1°. Dans l'équation  $y^6$ , &c.  $= 0$ , où tous les ter-



mes pairs manquent, il est évident que chaque racine positive a sa pareille négative. Cela est évident; car faisant  $yy = z$ , l'équation est du troisième degré. Voy. ABAISSEMENT. Or soient  $A, B, C$ , les valeurs de  $z$ , on aura donc  $yy = A$ ; donc  $y = +\sqrt{A}, y = -\sqrt{A}$ : de même  $y = +\sqrt{B}, y = -\sqrt{B}$ . Cela posé.

Soit  $a$  une des valeurs de  $y$ ,  $-a$  en fera une autre; & l'équation  $xx + yx + z$  donnera

$$xx + ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} - \frac{r}{2a} = 0$$

$$xx - ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a} = 0.$$

L'équation  $xx - yx + u$ , donnera

$$xx - ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a} = 0$$

$$xx + ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} - \frac{r}{2a} = 0.$$

Ces deux dernières équations reviennent au même que les deux précédentes; donc voilà déjà quatre équations réduites à deux, & vingt-quatre à douze.

Je dis maintenant que  $xx \pm ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a}$ , donnera les mêmes racines que  $xx \pm bx + \frac{q}{2} + \frac{b^2}{2} \pm \frac{r}{2b}$ , en supposant  $+b, -b$  deux autres racines de l'équation  $yy + 2qy^2, \&c. = 0$ . Car soit  $yy - aa, yy - bb, yy - cc$ , les trois racines, on aura  $2q = -aa - bb - cc, r = abc$ ; & les deux équations précédentes deviendront  $xx \pm ax - \frac{bb}{4} + \frac{a^2}{4} - \frac{cc}{4} \pm \frac{bc}{2} = 0$ , &  $xx \pm bx - \frac{aa}{4} + \frac{b^2}{4} - \frac{cc}{4} \pm \frac{ac}{2} = 0$ , dont les racines sont aisées à trouver, & sont les mêmes. On trouvera de même que  $xx \pm cx - \frac{aa}{4} + \frac{cc}{4} - \frac{bb}{4} \pm ab = 0$ , donne encore les mêmes racines; donc en général les douze racines se réduisent à quatre, & ces quatre seront

$$-\frac{a}{2} + \frac{b-c}{2}.$$

$$-\frac{a}{2} + \frac{c-b}{2}.$$

$$+\frac{a}{2} + \frac{b-c}{2}.$$

$$+\frac{a}{2} + \frac{c-b}{2}.$$

Car il faut remarquer que le signe  $-$  de  $\frac{b-c}{2}$  répond à  $+ax$ , & que le signe  $+$  répond à  $-ax$ ; il ne faut pas prendre  $+ax$  avec  $+bc$ , ni  $-ax$  avec  $-bc$ .

Si on fait quatre équations simples des quatre valeurs précédentes de  $x$ , on formera par le produit une équation du quatrième degré qui sera la même que la proposée, en mettant pour  $q, s, r$ , leurs valeurs  $-\frac{aa-bb-cc}{2}, \frac{q^2}{4}, -\frac{aaab-aaac-bbcc}{4}$ , &  $abc$ .

Ainsi tout s'accorde parfaitement, comme on le voit. Il y a quelques auteurs qui ont traité ce dernier article des équations du quatrième degré avec assez de soin; mais, ce me semble, d'une manière moins simple que nous ne venons de faire.

En résolvant d'une certaine façon quelques équations du quatrième degré, on tomberoit dans un inconvénient semblable à celui du cas irréductible, c'est-à-dire qu'on trouveroit des quantités réelles sous une forme imaginaire. Soit, par exemple,  $x^4 - a^4 = 0$ , on a deux racines réelles  $x = a, x = -a$ , & deux autres imaginaires  $x = \sqrt{-aa}, x = -\sqrt{-aa}$ ; cependant si on supposoit que l'équation  $x^4 - a^4 = 0$ , fût venue de ces deux-ci  $xx + px + q, xx - px + q$ , on trouveroit  $2q - pp = 0, qq = -a^4$ : ainsi on auroit pour les deux équations, dont la multiplication produit  $x^4 - a^4$ , ces deux-ci:

$$xx \pm x\sqrt{+2\sqrt{-a^4} + \sqrt{-a^4}} = 0;$$

$$xx \mp x\sqrt{\pm 2\sqrt{-a^4} \pm \sqrt{-a^4}} = 0;$$

équations d'où l'on ne tirera que des valeurs de  $x$  sous une forme imaginaire; néanmoins de ces différentes valeurs une sera  $= a$ , & une autre  $= -a$ . Voyez sur cela l'article IMAGINAIRE. Voyez aussi les mémoires de l'acad. de Berlin, 1746, & l'ouvrage cité de M. de Bougainville.

Il est aisé de voir par tout ce qui a été dit, qu'il n'y a jusqu'à présent que les équations du second degré dont on ait une solution complète; car 1°. les équations du troisième degré tombent souvent dans le cas irréductible. 2°. Si une équation du troisième degré a une racine réelle & commensurable, cette racine commensurable se présente sous une forme incommensurable, & il faut du travail pour la dégager de cette forme. Voy. RACINE & EXTRACTION. 3°. Les équations du quatrième degré se réduisent, comme on vient de le voir, au troisième, & sont par conséquent sujettes aux mêmes inconvénients.

Lorsqu'une équation du troisième degré a une racine commensurable, le plus court moyen de la déterminer, est d'essayer tous les diviseurs du dernier terme; M. Newton, dans son arithmétique universelle, a donné une méthode pour abrégier considérablement cet essai. Nous ne dirons rien de cette méthode, qui a été suffisamment expliquée & développée par MM. Gravefande & Clairaut, dans leurs éléments d'Algebre.

Passé le quatrième degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite & tronquée, pour résoudre les équations. Si la racine est réelle, il faut essayer les diviseurs du dernier terme; si elle est incommensurable, il faut tâcher de connoître à-peu-près cette racine en nombres entiers, & se servir ensuite de la méthode expliquée au mot APPROXIMATION, pour approcher de plus en plus de la vraie valeur. La difficulté est d'avoir d'abord la racine cherchée exprimée à-peu-près en nombres entiers ou rompus; on n'a point de méthode générale pour cela; on n'a que des tentatives & des essais; la méthode des cascades expliquée à l'article CASCADE, est très-limitée, & par conséquent très-fautive. Cette méthode suppose, 1°. que la proposée ait toutes ses racines réelles; 2°. que l'équation du maximum des  $y$  ait aussi toutes les racines réelles; 3°. que l'on puisse connoître toutes les racines de cette dernière équation du maximum, ou du moins qu'on les puisse connoître à-peu-près, ce qui revient à la même difficulté.

Si on trouve deux quantités  $a, b$ , peu différentes l'une de l'autre, qui étant substituées à la place de  $x$  dans une équation, donnent l'une un résultat positif, l'autre un résultat négatif, il s'ensuit que la valeur qui donne le résultat  $= 0$ , & qui est la vraie racine de l'équation, sera entre  $a$  &  $b$ . En effet construisons une courbe de genre parabolique, nous verrons clairement que si une valeur de  $x$  donne l'ordonnée positive, & qu'une autre valeur de  $x$  donne l'ordonnée négative, la valeur de  $x$  qui donnera l'ordonnée  $= 0$ , sera entre ces deux-là: mais il n'en faut pas conclure, que si on diminue, ou qu'on augmente tant soit peu cette valeur de  $x$ , qui donne le résultat  $= 0$ , on aura deux résultats de signe différent; car il est évident qu'une courbe parabolique peut atteindre son axe sans le couper, mais en le touchant seulement; & en général pour qu'une quantité passe par le zéro, il n'est point nécessaire que les deux états voisins de cette quantité, l'un avant, l'autre après l'égalité à zéro, soient des états opposés. Cela est clair par les tangentes parallèles au diamètre du cercle, où l'ordonnée positive devient zéro, & redevient ensuite positive, & par une infinité d'autres cas semblables.



Dans les *mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1747*, page 663, on trouve un savant mémoire de M. Fontaine sur la résolution des *équations*. L'auteur annonce qu'il donne ce mémoire pour l'*analyse en entier*, telle qu'on la cherche, dit-il, *si inutilement depuis l'origine de l'Algebre*. Il se propose en effet de donner dans cet ouvrage des règles pour déterminer, dans une *équation* quelconque proposée, 1°. la nature & le nombre des racines, c'est-à-dire si elles sont réelles, égales ou inégales, toutes positives, toutes négatives, ou en partie positives & négatives, ou enfin imaginaires en tout ou en partie. L'auteur suppose dans cet ouvrage la vérité d'un théorème que j'ai démontré le premier, & dont il a déjà été fait mention plus haut : savoir que toute racine imaginaire d'une *équation* peut toujours être exprimée par  $a + b\sqrt{-1}$ ,  $a$  &  $b$  étant deux quantités réelles, & qu'il y a en ce cas encore une autre racine exprimée par  $a - b\sqrt{-1}$ . Nous n'entrerons point ici dans le détail de la méthode donnée par M. Fontaine; elle est si bien expliquée dans le mémoire cité, & présentée avec tant de précision, que nous ne pourrions absolument que la transcrire ici; nous y renvoyons donc le lecteur. Nous ferons seulement les remarques suivantes, dans lesquelles nous supposerons qu'il ait le mémoire sous les yeux.

1°. La quantité ou fonction formée des coefficients  $m, n, p, \&c.$  (qui est égale à zéro dans certains cas, plus grande que zéro dans d'autres, & plus petite dans d'autres) se trouve, en faisant égales entr'elles, quelques quantités parmi les racines de l'*équation*; car il y a toujours autant de quantités  $a, b, c, d, \&c.$  dans les racines de l'*équation* qu'il y a de coefficients  $m, n, p, q, \&c.$  on a donc autant d'*équations* entre  $a, b, c, d, \&c.$  &  $m, n, p, q, \&c.$  qu'il y a de coefficients  $m, n, p, q, \&c.$  & on ne peut arriver à une quantité ou *équation* finale, de laquelle  $a, b, c, d, \&c.$  ayent disparu, que dans le cas où quelques-unes des quantités  $a, b, c, d, \&c.$  seront égales; autrement, après toutes les opérations ordinaires destinées à faire évanouir les inconnues  $a, b, c, d,$  (*voy. EVANOUIR*) &c. il en resteroit toujours une, puisqu'il y auroit autant d'*équations* que d'inconnues. Prenons, par exemple, un des cas que M. Fontaine a proposés,  $x^2 - 3x + 1 = 0$ , ou  $xx - mx + n = 0$ ; on trouve que  $(x-a)(x-b)$  ou  $(x-a+b\sqrt{-1})(x-a-b\sqrt{-1})$  ou  $(x-b+a\sqrt{-1})(x-b-a\sqrt{-1})$  peuvent être les trois systèmes de facteurs de cette formule. Or pour que les deux premiers systèmes de facteurs deviennent les mêmes, il faut que dans le premier système  $b = a$ , & que dans le second  $b = 0$ ; d'où l'on tire  $xx - 2ax + aa = xx - mx + n$ ; donc  $m = 2a, n = aa = \frac{m^2}{4}$ ; donc dans le cas de  $a = b$ , on a  $mm - 4n = 0$ . Maintenant pour que le second & le troisième système de facteurs deviennent le même, il faut que  $b = a$  dans les deux systèmes; ainsi on aura  $xx - 2ax + aa + aa = 0$ ; donc  $m = 2a, n = 2aa = \frac{2m^2}{4}$ ; donc  $mm - 2n = 0$ ; ainsi  $mm - 4n$  &  $mm - 2n$  sont les deux quantités égales, plus grandes ou plus petites que zéro, qui doivent déterminer ici les racines égales ou les racines réelles, ou les racines imaginaires, & de plus le signe & la forme des racines.

2°. On voit assez par la nature de la méthode de M. Fontaine, qu'un système de facteurs étant donné dans le second, ou même dans le troisième degré, on trouvera la nature de la formule d'*équation* qui en résulte, c'est-à-dire le signe de chaque coefficient de cette formule; mais on ne voit pas, ce me semble, avec la même clarté comment on déterminera la formule qui résulte d'un système de facteurs, dans les *équations* plus composées que le troisième degré;

ni s'il fera toujours possible d'assigner exactement toutes les formules qui résultent d'un même système de facteurs, en cas que ce système puisse produire plusieurs formules. Il seroit à souhaiter que ceux qui travailleront dans la suite d'après la méthode de M. Fontaine, s'appliquassent à développer ce dernier objet.

3°. M. Fontaine suppose que la quantité qui est  $= 0$  dans le cas de la coïncidence de deux systèmes de facteurs, est nécessairement plus grande que zéro pour l'un de ces systèmes de facteurs, & plus petite pour l'autre. Il est vrai qu'il arrive le plus souvent qu'une quantité égale à zéro dans l'hypothèse de deux quantités qui coïncident, est positive & négative dans les deux cas immédiatement voisins; mais cela n'arrive pas toujours. Par exemple, lorsqu'une courbe de genre parabolique touche son axe, & que par conséquent l'abscisse  $x$  répondante à l'ordonnée  $y = 0$ , a deux racines égales, il arrive souvent qu'en faisant  $x$  plus grande ou plus petite qu'une de ces racines, on a  $y$  positive dans les deux cas. Ce n'est pas tout. Il pourroit arriver que dans les cas infiniment voisins, ou extrêmement voisins de celui qui a donné l'égalité à zéro, la quantité formée de  $m, n, p, q, \&c.$  fût plus grande que zéro pour un de ces cas, & plus petite pour l'autre; mais est-il bien certain que dans les cas qui ne seront pas fort voisins de celui qui a donné l'égalité à zéro, il y en aura toujours un qui donnera la fonction  $> 0$ , & que l'autre donnera la même fonction  $< 0$ ? Une courbe qui coupe son axe en un point, a près de ce point en-dessus & en-dessous des ordonnées de différens signes; mais il est très-possible que toutes les ordonnées au-dessus & au-dessous ne soient pas nécessairement de différens signes, parce que la courbe peut encore couper son axe ailleurs. M. Fontaine dit que s'il y a plusieurs fonctions  $= 0$ , il sera toujours facile de reconnoître laquelle de ces fonctions est toujours plus grande que zéro dans l'un des deux systèmes, & toujours moindre dans l'autre; il semble que, suivant son principe, dès qu'une fonction est égale à zéro dans le cas de la coïncidence de deux systèmes de facteurs, elle est toujours plus grande que zéro dans un de ces systèmes, & moindre dans l'autre. S'il y a des cas où cela puisse n'avoir pas lieu (comme M. Fontaine semble l'insinuer), pourquoi, dira-t-on, n'arriveroit-il pas quelquefois que cela n'auroit lieu dans aucun cas?

Enfin M. Fontaine détermine par le calcul d'un seul cas numérique particulier d'un des deux systèmes, celui où la fonction est  $> 0$ , & celui où la fonction est plus petite. Cela peut être encore sujet à difficulté; car cela suppose que la formule est toujours  $> 0$  dans un des cas, & toujours  $< 0$  dans l'autre. Or, dira-t-on, ne pourroit-il pas arriver que la formule fût à la vérité toujours  $> 0$  ou  $< 0$ , dans les deux cas pris ensemble; mais qu'après avoir été plus grande que zéro dans l'un de ces cas, jusqu'à une certaine valeur des quantités  $a, b, c, d, \&c.$  & plus petite dans l'autre cas, elle devînt ensuite plus petite que zéro dans le premier cas, & plus grande dans le second?

Nous ne prétendons point par ces difficultés attaquer, ni encore moins renverser la méthode de M. Fontaine; elle nous paroît pleine de sagacité & de finesse, & digne de toute l'attention des savans; nous la regardons comme une nouvelle preuve du génie supérieur que l'auteur a déjà montré dans d'autres ouvrages (*voyez INTÉGRAL & TAUTOCHRONE*); nous desirons seulement que M. Fontaine trouve ces difficultés assez capables d'arrêter les géomètres, pour daigner les lever entièrement dans un autre écrit, & mettre sa méthode à l'abri même de toute chicane. Afin de l'y engager, voici à quoi nous ré-



duisons la question. La formule est  $= 0$  dans le cas de l'égalité de certaines racines; soit cette formule appelée  $P$ . Supposons maintenant les racines inégales, en sorte que  $2t$  soit leur différence (c'est-à-dire que  $+t$  doive être ajouté à l'une, &  $-t$  à l'autre), en ce cas la formule deviendra  $P + Rt + Stt + Qt^3$ , &c.  $R, S, Q$ , désignant des quantités connues: or, pour que la méthode de M. Fontaine ait lieu dans tous les cas, il faut, 1°. que  $R$  ne soit jamais  $= 0$ , ou du moins que si  $R = 0$ ,  $S$  le soit aussi, en un mot que  $t$  se trouve toujours à une puissance impaire dans le premier des coefficients; autrement  $t$  étant supposé très-petit, les deux formules seroient l'une & l'autre  $>$  ou  $<$   $0$ ,  $t$  étant positif ou négatif: 2°. qu'en supposant  $t$  positif,  $Rt + Stt + Qt^3$ , &c. soit toujours du même signe,  $t$  ayant telle valeur qu'on voudra: 3°. qu'en supposant  $t$  négatif,  $Rt + Stt + Qt^3$ , &c. soit toujours de signe contraire au précédent,  $t$  ayant telle valeur qu'on voudra. Ces trois propositions démontrées, il ne restera plus de doute sur la généralité & la certitude de la méthode proposée par M. Fontaine.

Il seroit encore à souhaiter que l'auteur donnât une démonstration de la méthode qu'il propose, pour approcher, aussi près qu'on veut, des racines des équations; il semble supposer encore dans l'exposé de cette méthode, que quand une certaine valeur de  $\phi$  rend  $= 0$  une quantité ou fonction de  $\phi$ , deux autres valeurs de  $\phi$ , l'une plus grande, l'autre plus petite, donneront l'une moins ou plus que zéro, l'autre plus ou moins que zéro. Cela n'est pas vrai en général, mais cela pourroit l'être dans le cas particulier de M. Fontaine; & c'est ce qu'il seroit bon de prouver. Voyez l'article RACINE.

Il nous reste à faire quelques réflexions sur les équations appliquées à la Géométrie. Nous avons indiqué au mot DÉCOUVERTE, par quel raisonnement Descartes est parvenu à appliquer les équations indéterminées aux courbes; les mots COURBE, DIFFÉRENTIEL, TANGENTE, &c. & autres semblables, font voir en détail les applications & les conséquences de ce principe. On a vû aussi au mot CONSTRUCTION, comment on construit les équations par la Géométrie. Il ne nous reste ici qu'un mot à dire sur la multiplicité des racines des équations en Géométrie. Les observations que nous avons à faire sur ce sujet, font une suite de celles que nous avons déjà faites sur les racines multiples des équations algébriques.

Supposons, par exemple, qu'on propose de diviser une ligne  $a$  en moyenne & extrême raison, nommant  $x$  la partie cherchée de cette ligne, on aura  $a : x :: x : a - x$ ; d'où l'on tire  $xx + ax = a^2$ , &  $x = -\frac{a}{2} + \sqrt{\frac{5a^2}{4}}$ ; la racine négative de cette équation ne fauroit servir ici, mais elle serviroit à la solution de ce problème, trouver dans le prolongement de la ligne donnée  $a$  une ligne  $x$ , telle que  $a : x :: x : a + x$ ; dans ce cas la racine négative devient positive, & la positive négative; & l'équation est  $xx - ax = a^2$ .

Si on propose de tirer du point  $A$  une ligne  $AE$  (fig. 11. d'Algeb.) dans un cercle, telle que  $BO$  étant perpendiculaire au diamètre  $AD$ , & donnée de position, on ait  $FE = a$  à une ligne donnée  $a$ , on aura en nommant  $BF, x$ , une équation du quatrième degré qui n'aura ni second, ni quatrième terme; cette équation aura deux racines positives  $BF$  &  $Bf$ , telles que  $FE$  d'une part, &  $fe$  de l'autre, seront égales à  $a$ ; & deux autres racines égales aux deux précédentes & de signes contraires, parce qu'en achevant le cercle, & prolongeant  $OB$  en-dessous, le problème aura deux solutions pareilles; si  $a$  étoit plus grand que  $BD$ , les racines seroient imaginaires.

Si on nommoit  $AF, x, BO, b, AC, r, AB, c$ , on auroit  $bb - xx + cc = ax$  ou  $2rc = xx + ax$ ; la racine positive est  $AF$ , & la négative  $Af$ , parce que cette racine négative, si on la traitoit comme positive, donneroit  $ax = Bf^2 - BO^2 = xx - bb - cc = xx - 2rc$ , & non pas  $ax = BO^2 - BF^2$ . Voilà un cas où deux racines de différens signes n'indiquent pas des positions diamétralement opposées dans les lignes  $AF, Af$ , qui représentent ces racines, mais seulement le changement de signe du second terme  $ax$  dans l'équation du problème.

Dans ce dernier cas, c'est-à-dire en prenant  $AF$  pour l'inconnue, l'équation n'est que du second degré, au lieu qu'en prenant  $BF$  pour inconnue, elle monte au quatrième; d'où l'on voit comment par le bon choix des inconnues on peut simplifier un problème en plusieurs occasions. Mais, dira-t-on, pourquoi le problème a-t-il quatre solutions dans un cas, & deux seulement dans un autre? Je réponds que dans le dernier cas il a aussi quatre solutions comme dans le premier; ou pour parler plus exactement, que  $BF$  a quatre valeurs dans les deux cas; car  $BF = +\sqrt{AF^2 - AB^2}$ , ce qui donne deux valeurs égales de différent signe pour chaque valeur de  $AF$ . Voyez encore d'autres observations sur un problème de ce genre à l'article SITUATION.

Autre question. On propose d'inscrire dans un rectangle donné  $ABDE$  (fig. 11. alg. n. 2.) un rectangle  $abde$ , dont les côtés soient également éloignés des côtés du grand, & qui soit à ce grand rectangle comme  $m$  est à  $n$ : soit  $AB = a, AD = b, AC = x$ , on aura  $(a - 2x) \times (b - 2x) : ab :: m : n$ , & on trouvera par la résolution de cette équation, qu'en supposant  $m < n$ ,  $x$  a deux valeurs réelles & positives; cependant le problème n'a évidemment qu'une solution, mais il renferme une condition que l'Algebre ne peut pas énoncer, savoir que le rectangle  $abde$  soit au-dedans de l'autre: si on avoit  $ab : (2x - a)(2x - b) :: n : m$ , on trouveroit la même équation, & cependant ce ne seroit plus le même problème. Le parallélogramme rectangle qui satisferoit à cette question, seroit alors celui qu'on voit, fig. 11. n. 3. dans lequel  $AC$  est égal à la plus grande valeur positive de  $x$ , &  $AC = Ca$ ; le côté  $ad$  est éloigné de  $AD$  comme le côté  $ca$  de  $AB$ , & ainsi du reste; mais le rectangle  $abcd$  n'est pas au-dedans de l'autre; condition que l'Algebre ne peut exprimer. Voyez SITUATION.

Sur les équations différentielles, exponentielles, &c. voy. DIFFÉRENTIEL, EXPOSANT, EXPONENTIEL, INTÉGRAL, CONSTRUCTION, &c.

On appelle quelquefois équation, en Géométrie & en Mécanique, ce qui n'est qu'une simple proportionnalité indiquée d'une manière abrégée; par exemple, quand on dit qu'un rectangle est égal au produit de sa base par sa hauteur, cela signifie explicitement: si on a deux rectangles, & qu'on prenne une quantité quelconque linéaire  $a$  pour la mesure commune de leur base & de leur hauteur; que  $B$  soit le nombre de fois (entier ou rompu, rationnel ou irrationnel) que la base de l'un contient  $a$ ; que  $H$  soit le nombre de fois que la hauteur du même contient  $a$ ; que  $b$  soit le nombre de fois que la base de l'autre contient  $a$ ; que  $h$  soit le nombre de fois que la hauteur du même contient  $a$ , les aires de ces deux rectangles seront entr'elles comme le produit des nombres  $B, H$ , est au produit des nombres  $b, h$ . De même, quand on dit que la vitesse d'un corps qui se meut uniformément, est égale à l'espace divisé par le tems, cela veut dire explicitement: si deux corps se meuvent uniformément, & parcourent, l'un l'espace  $E$  pendant le tems  $T$ , l'autre l'espace  $e$  pendant le tems  $t$ ; qu'on prenne une ligne  $a$  pour commune



mesure des espaces  $E, e$ , & un tems  $\theta$  pour communes mesures des tems  $T, t$ , les vitesses seront comme le nombre  $\frac{E}{a}$  divisé par le nombre  $\frac{T}{v}$ , est au nombre  $\frac{e}{a}$  divisé par le nombre  $\frac{t}{v}$ . Voyez MESURE, VITESSE, &c. (O)

EQUATION DE L'HORLOGE, est la même chose que l'équation du tems. Voyez l'article suivant.

EQUATION DU TEMS, en Astronomie, est la différence entre le tems vrai ou apparent, & le tems moyen; c'est-à-dire la réduction du tems inégal apparent, ou du mouvement inégal, soit du Soleil, soit d'une planète, à un tems ou à un mouvement moyen, égal & uniforme. Voyez TEMS & MOUVEMENT.

Le tems ne se mesure que par le mouvement; & comme le tems en lui-même coule toujours uniformément, on se fert, pour le mesurer, d'un mouvement qu'on suppose égal & uniforme, ou qui conserve toujours la même vitesse.

Le mouvement du Soleil est celui dont on se fert communément pour cela, parce que ce mouvement est celui qu'on observe le plus facilement: cependant il manque de la principale qualité nécessaire pour mesurer le tems, c'est-à-dire de l'uniformité. En effet les Astronomes ont remarqué que le mouvement apparent du Soleil n'est pas toujours égal & uniforme; mais que ce mouvement tantôt s'accélère, tantôt se ralentit: il ne peut donc servir à mesurer le tems, qui est uniforme par sa nature. Voyez SOLEIL.

Ainsi le tems mesuré par le mouvement du Soleil, & qu'on appelle le tems vrai ou apparent, est différent du tems moyen & uniforme, suivant lequel on mesure & on calcule tous les mouvemens des corps célestes.

Voici comment on explique cette inégalité. Le jour naturel ou solaire n'est pas proprement mesuré par une révolution entière de l'équateur, ou par vingt-quatre heures équinoxiales, mais par le tems qui s'écoule, tandis que le plan d'un méridien qui a passé sous le Soleil, vient à y repasser une seconde fois par la rotation de la Terre; & ce tems est la distance qu'il y a entre le midi d'un jour & le midi du jour suivant. Voyez JOUR & MÉRIDIEEN.

Or si la Terre n'avoit point d'autre mouvement que celui de sa rotation autour de son axe, tous les jours seroient exactement égaux les uns aux autres, & auroient tous pour mesure le tems de la révolution de l'équateur: mais cela n'est pas tout-à-fait ainsi; car tandis que la Terre tourne autour de son axe, elle avance en même tems dans son orbite: de sorte que quand un méridien qui a passé sous le centre du Soleil a fait une révolution entière, ce méridien ne revient pas sous le Soleil précisément, comme il paroît par la figure.

Soit  $S$  le Soleil (*Pl. Astr. fig. 50*) & soit  $AB$  une portion de l'écliptique; supposons que la ligne  $MD$  représente un méridien quelconque, dont le plan prolongé passe par le centre du Soleil lorsque la Terre est en  $A$ ; imaginons ensuite que la Terre avance dans son orbite, & qu'en faisant une révolution autour de son axe elle arrive en  $B$ , le méridien  $MD$  se trouvera dans une position  $md$  parallèle à la première: par conséquent le méridien, dans ce nouvel état, ne passera pas par le centre du Soleil, & les peuples qui l'habitent n'auront point encore midi. il faut pour cela que le méridien  $dm$  fasse encore un mouvement angulaire, & décrive l'angle  $dBf$ , afin que son plan puisse passer par le Soleil. Voyez TERRE.

De-là il s'ensuit que les jours solaires sont plus longs que le tems d'une révolution de la Terre autour de son axe,

Cependant si les plans de tous les méridiens étoient perpendiculaires au plan de l'orbite terrestre, & que la terre parcourût son orbite avec un mouvement uniforme, l'angle  $dBf$  seroit égal à l'angle  $BSA$ , & les arcs  $df$  &  $AB$  seroient semblables: par conséquent l'intervalle d'un midi à l'autre seroit toujours le même, puisque l'arc  $AB$  & l'angle  $dBf$  seroient toujours de la même quantité de degrés. Tous les jours solaires seroient donc égaux, & le tems moyen seroit le même que le tems vrai.

Mais les choses sont bien autrement, car la Terre n'a point un mouvement uniforme dans son orbite; elle décrit, lorsqu'elle est aphélie, un plus petit arc, & lorsqu'elle est périhélie, un plus grand arc dans le même tems. Voyez plus bas EQUATION DU CENTRE. D'ailleurs les plans des méridiens ne sont point perpendiculaires à l'écliptique, mais à l'équateur; & cette seule raison, indépendamment de l'inégalité du mouvement de la Terre, doit rendre les jours inégaux, car l'écliptique fait avec l'équateur un angle d'environ 23 degrés  $\frac{1}{2}$ : & si on divise l'écliptique en plusieurs petits arcs égaux qui représentent le chemin (supposé uniforme) du Soleil pendant chaque jour, & que par les poles du monde & par chacun des points de division on fasse passer des méridiens célestes, les arcs de l'équateur, compris entre ces méridiens, ne seront point égaux entr'eux comme les arcs de l'écliptique; par conséquent la distance entre le moment où le Soleil passe par un méridien, & le moment du jour suivant où il retourne à ce même méridien, ne sera pas la même pour tous les jours. Nous substituons ici au mouvement réel de la Terre, le mouvement apparent du Soleil, qui produit le même effet, & rend la chose un peu plus facile à entendre.

Ainsi en supposant même que le Soleil eût un mouvement uniforme dans l'écliptique, le tems qui coule uniformément ne pourroit être représenté par la distance entre le midi d'un jour & le midi d'un autre: les Astronomes ont donc été obligés d'inventer, pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entr'eux, & moyens entre le plus long & le plus court des jours inégaux.

Pour déterminer ces jours, on a pris d'abord le nombre d'heures de la révolution totale du Soleil dans l'écliptique, & on a divisé le tems total en autant de parties qu'il y a d'heures, dont vingt-quatre composent un jour.

De plus, comme nous ne connoissons point dans la nature de corps dont le mouvement soit uniforme, & que cependant un tel mouvement est la seule vraie mesure du tems, on imagine un corps fictif, par ex. une étoile qui se meut uniformément dans l'équateur d'occident en orient, & qui, sans accélérer ni retarder jamais son mouvement, parcourt l'équateur, précisément dans le même tems que le Soleil fait sa révolution dans l'écliptique: le mouvement de cette étoile représente le tems égal ou moyen, & son mouvement diurne dans l'équateur est de 59' 8", c'est-à-dire le même que le mouvement moyen du Soleil dans l'écliptique: par conséquent le jour égal & moyen se détermine par l'arrivée de cette étoile au méridien, & il est égal au tems que les 360 degrés de la circonférence de l'équateur mettent à faire une révolution entière, & a 59' 8" de plus. Comme cette addition de 59' 8" est toujours la même, les jours moyens sont constamment égaux entr'eux.

Puis donc que le Soleil va vers l'orient inégalement, par rapport à l'équateur, il arrivera au méridien quelquefois plutôt que cet astre imaginaire, & quelquefois plus tard: de-là vient la différence qu'il y a entre le tems vrai & le tems moyen. On connoît cette différence quand on fait le lieu de l'astre



imaginaire dans l'équateur, & le point de l'équateur qui vient au méridien avec le Soleil; car l'arc compris entr'eux étant converti en tems, fait voir la différence qu'il y a entre le tems vrai & le tems moyen: c'est cette différence qu'on appelle *équation du tems*.

On peut donc définir l'*équation du tems*, le tems qui s'écoule tandis que l'arc de l'équateur, compris entre le point qui détermine l'ascension droite du Soleil, & le lieu de l'astre imaginaire, passe par le méridien: ou, comme Tycho l'explique, & après lui Street, la différence entre la vraie longitude du Soleil & son ascension droite.

Trouver l'*équation des jours solaires*, c'est-à-dire convertir le tems vrai en tems moyen, & le tems moyen en tems vrai. 1°. Si l'ascension droite du Soleil est égale à son mouvement moyen, le Soleil imaginaire & le vrai passeront par le méridien dans le même tems; & par conséquent le tems vrai est confondu avec le tems moyen.

2°. Si l'ascension droite est plus grande que le mouvement moyen, il faut soustraire le dernier du premier; & changeant cette différence en tems solaire, la retrancher du tems vrai pour trouver le tems moyen, ou l'ajouter au tems moyen pour trouver le tems vrai.

3°. Enfin si l'ascension droite est moindre que le mouvement moyen, ôtez le premier du dernier; & changeant la différence en tems solaire, ajoutez-la au tems vrai pour trouver le tems moyen, ou ôtez-la du tems moyen pour trouver le tems vrai.

Cette théorie de l'inégalité & de l'*équation* des jours naturels est en usage, non seulement dans les calculs astronomiques, mais aussi pour régler les horloges, les montres, & autres instrumens qui mesurent le tems. Par-là nous connoissons pourquoi une pendule, ou autre mouvement qui mesure le tems moyen, ne s'accorde point avec le Soleil qui mesure le tems vrai, mais va quelquefois avant, & quelquefois après lui: c'est pour cela que les cadrans solaires & les horloges ne sont jamais parfaitement d'accord. Voyez HORLOGE & CADRAN.

Ainsi quand on dit, par exemple, à midi de tems moyen, on parle du midi mesuré sur le mouvement de l'horloge; mouvement qui est uniforme & semblable à celui de l'astre imaginaire, que nous avons supposé plus haut: & quand on dit à midi de tems vrai, il s'agit du moment où le Soleil est arrivé au méridien du lieu; moment souvent différent de celui où l'horloge marque midi. De même quand on dit à 2 heures 15 minutes après midi tems moyen, on entend à deux heures 15 minutes marquées par la pendule après le midi moyen: & quand on dit 2 heures 15 minutes tems vrai, on entend 2 heures 15 minutes après l'instant du midi vrai.

On a souvent besoin en Astronomie de réduire le tems moyen en tems vrai, parce que les mouvemens des planetes sont calculés dans les tables, par rapport au tems uniforme ou moyen, & qu'il est ensuite nécessaire, pour se conformer à l'usage civil, de connoître ces mouvemens, par rapport au tems estimé selon le mouvement du Soleil: de même on a besoin de réduire le tems vrai en tems moyen, lorsqu'il s'agit de comparer aux tables astronomiques l'observation de quelque phénomène.

C'est l'*équation du tems* qui a produit l'*équation de l'horloge*, qui n'est autre chose que la quantité de tems dont une pendule bien réglée doit avancer ou retarder sur une bonne méridienne, cette méridienne donnant toujours le midi vrai. On trouve dans presque tous les almanachs astronomiques, comme dans la *connoissance des tems*, dans l'*état du ciel de M. Pingré*, &c. l'*équation* de l'horloge pour chaque jour. Nous renvoyons à ces ouvrages & à ces tables, & plus bas à l'article EQUATION, Horlogerie, ceux qui

auront besoin de régler leurs pendules sur le mouvement du Soleil. Il nous suffit d'avoir expliqué ici clairement, d'après les Astronomes modernes, en quoi consiste principalement l'*équation du tems*: nous disons principalement, car nous n'avons eu égard jusqu'ici qu'à une des causes de l'inégalité des jours naturels, à celle qui vient de l'obliquité de l'écliptique: nous n'avons touché qu'en passant une autre cause de cette inégalité, celle qui vient de l'inégalité réelle du mouvement du Soleil dans l'écliptique. Pour avoir exactement l'*équation* du tems ou de l'horloge, il faut avoir égard à cette seconde inégalité, & il faut que la table de l'*équation* de l'horloge, quand elle est exacte, renferme cette inégalité & la précédente. Cette table ne fauroit être perpétuelle, à cause de la précession des équinoxes & du changement de l'apogée du Soleil, qui fait que l'inégalité de son mouvement n'est pas exactement la même à la fin de l'année révolue: mais comme le mouvement de précession des équinoxes, & celui de l'apogée du Soleil sont fort lents, la table de l'*équation* de l'horloge peut servir sans erreur sensible pendant plusieurs années consécutives.

Il ne nous reste plus qu'à expliquer en quoi consiste la seconde inégalité du mouvement du Soleil, qu'on appelle *équation du centre*; c'est l'objet de l'article suivant.

EQUATION DU CENTRE. Pour faire entendre bien clairement ce que c'est que cette *équation*, il est nécessaire de comparer le mouvement d'une planete dans les divers points de son orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. On se ressouviendra d'abord de ces deux principes; 1°. que les planetes décrivent autour du Soleil des ellipses; 2°. que les aires décrites par les planetes sont proportionnelles aux tems. Voyez PLANETE & Képler. Cela posé, soit  $AEBF$  (fig. 51. n°. 2. *Astronom.*) l'orbite d'une planete, au foyer de laquelle se trouve le Soleil en  $S$ ; soit  $AB$  le grand axe,  $OQ$  le petit axe, on décrira du centre  $S$  & de l'intervalle  $SE$  (que je suppose moyen proportionnel entre  $AK$  &  $OK$ , c'est-à-dire entre les deux demi-axes) le cercle  $CEGF$ , dont la surface sera par conséquent égale à celle de l'ellipse, comme cela est démontré dans les *sections coniques*. Supposons présentement qu'un corps céleste parcourt la circonférence  $CEGF$  d'un mouvement toujours égal, mais de telle sorte qu'il achève sa révolution précisément dans le tems que la planete parcourt la circonférence entiere de son ellipse: dans cette supposition, lorsque la planete sera à son aphélie au point  $A$ , le corps céleste, que nous supposons emporté d'un mouvement toujours égal & uniforme, se trouvera pour lors dans la ligne des apsides au point  $C$ , & partant son mouvement représentera le mouvement égal, ou le moyen mouvement de la planete, puisqu'il décrira autour du point  $S$  des secteurs de cercles proportionnels aux tems, lesquels seront égaux aux aires elliptiques que la planete a dû décrire dans le même tems.

Supposons présentement que le secteur de cercle  $CSM$  représente le mouvement moyen de ce corps, ou l'angle proportionnel au tems qu'il a dû décrire autour du point  $S$ , on prendra sur l'ellipse l'aire  $ASP$ , égale à l'aire  $CSM$ ; & le lieu de la planete dans son orbite sera par conséquent au point  $P$ , & l'angle  $MSD$ , qui est la différence entre le mouvement vrai & le mouvement moyen de la planete, est ce qu'on appelle l'*équation du centre* ou la *prosthaphérese* (voyez PROSTHAPHÉRESE): mais l'aire  $ACDP$  sera égale au secteur  $DSM$ ; c'est pourquoi l'aire  $ACDP$  est toujours proportionnelle à l'*équation du centre*. Au point  $R$ , l'*équation du centre* sera égale à l'aire